Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

l'Univers

PITTORESQUE

HISTOIRE et DESCRIPTION

DE TOUS LES PEUPLES

De leurs

Religions

Mœurs

COUTUMES INDUSTRIE &c.

PUBLIÉ par FIRMIN DIDOT FRÈRES

Rue Jacob 56

201
14 F
18

Digitized by Google

L'UNIVERS

HISTOIRE ET DESCRIPTION
DE TOUS LES PEUPLES

DICTIONNAIRE ENCYCLOPÉDIQUE
DE
LA FRANCE.

Tome Quatrième.

Digitized by Google

PARIS
TYPOGRAPHIE DE FIRMIN DIDOT FRÈRES, FILS ET Cie
RUE JACOB, 56

Digitized by Google

FRANCE.

DICTIONNAIRE ENCYCLOPÉDIQUE,

PAR

M. PH. LE BAS,

MEMBRE DE L'INSTITUT (ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES),
MAITRE DE CONFÉRENCES A L'ÉCOLE NORMALE, ETC.

TOME QUATRIÈME.

CAI. — CHA.

LITTORIO EMANUELE III RE IN ROMA BIBLIOTECA

PARIS

FIRMIN DIDOT FRÈRES, FILS ET Cie, ÉDITEURS

IMPRIMEURS DE L'INSTITUT DE FRANCE

RUE JACOB, 56

1865

Digitized by Google

L'UNIVERS,

OU

HISTOIRE ET DESCRIPTION

DE TOUS LES PEUPLES,

DE LEURS RELIGIONS, MOEURS, COUTUMES, ETC.

DICTIONNAIRE ENCYCLOPÉDIQUE

DE L'HISTOIRE DE FRANCE,

PAR M. PH. LE BAS

MEMBRE DE L'INSTITUT.

C

CAISSES D'ÉPARGNE. Cette institution, due à la philanthropie plus éclairée des temps modernes non moins qu'au développement du principe moral et des idées d'ordre dans toutes les classes, ne date cependant en France que d'une vingtaine d'années. A partir de cette époque, une grande réforme s'est opérée dans les habitudes de notre population ouvrière. Jusqu'alors, l'artisan ou ne faisait pas d'économies et dissipait en folles dépenses la portion de son salaire, dont l'emploi n'était pas réclamé par ses besoins immédiats, ou cachait et rendait par là aussi inutile aux autres qu'à lui-même ce qu'il pouvait prélever sur le gain de chaque jour. C'est à l'un des membres les plus honorables du commerce français, à M. Benjamin Delessert, que nous sommes redevables de l'introduction en France de cette utile création, dont, déjà depuis quelques années, nos voisins d'outre-mer recueillaient les heureux fruits. En 1818, sur sa proposition, une société se forme et appelle à sa tête le vertueux la Rochefoucauld-Liancourt. Le 22 mai, l'acte constitutif est signé. Les statuts sont approuvés par ordonnance royale du 29 juillet, et le 15 novembre la *Caisse d'épargne et de prévoyance* de Paris ouvre ses bureaux dans le local de la compagnie royale d'assurances maritimes, dont les vingt administrateurs avaient été les premiers souscripteurs de la nouvelle société. Pour faire face aux frais de la gestion, sans rien prélever sur le dépôt qui leur était confié, ils avaient chacun doté l'établissement naissant d'une rente de 50 francs. Ce revenu se grossit rapidement. La Banque de France, qui ensuite fournit un local mieux proportionné à l'importance toujours croissante de l'institution, contribua pour une somme de neuf mille francs à la formation de son capital. De leur côté, les banquiers souscripteurs du premier emprunt du gouvernement firent abandon à la Caisse d'épargne d'une rente de huit mille francs lorsqu'ils liquidèrent leur opération en 1819. L'établissement possède aujourd'hui plus de soixante mille francs de re-

venu, provenant de dons, et de bénéfices réalisés en diverses circonstances. Cette somme ne couvre cependant qu'une partie des frais. Le surplus est supporté par le budget de la ville. Dans l'origine, dès que le chiffre du compte des déposants le permettait, le montant en était converti en rentes sur l'État. Une loi du 17 août 1822 avait fixé à dix francs le minimum des inscriptions achetées ainsi par la Caisse. N'oublions pas de dire que les agents de change prêtaient gratuitement leur ministère pour ces achats, et que le gouvernement exempta du droit de timbre les pièces de comptabilité de la Caisse. La fluctuation du cours des fonds publics, l'influence qu'eurent sur leur valeur les événements politiques, tels que la guerre d'Espagne et la création du 3 pour cent, firent sentir au conseil des directeurs le besoin de trouver pour les fonds qui leur étaient confiés un placement qui fût plus à l'abri des chances de bourse. Ils s'adressèrent donc, en mars 1829, au ministre des finances, alors M. Roy, à l'effet d'obtenir que les caisses d'épargne pussent verser directement leurs fonds au trésor en compte courant. Cette autorisation fut accordée par une ordonnance royale du 3 juin, et sanctionnée par la loi du budget de 1830. L'intérêt de ce compte fut stipulé au taux de 4 pour 100. Une ordonnance du 15 juillet 1833 fixa définitivement à 300 fr. la somme la plus forte que la caisse pût recevoir de ses clients en un seul versement. Ce chiffre avait d'abord été porté à 600 fr., puis réduit à 50. Le maximum que put atteindre chaque livret fut fixé lui-même à 3,000 fr. pour les particuliers, et à 6,000 pour les sociétés de secours qui choisiraient ce mode de placement. Une loi du 31 mars 1837 confia à la caisse des dépôts et consignations le soin d'administrer les fonds provenant des caisses d'épargne. Celles-ci conservèrent néanmoins la faculté d'adopter de préférence d'autres modes de placement, s'il s'en présentait ailleurs de plus avantageux. Profitant de cette latitude, quelques-unes, celles de Metz et d'Avignon, par exemple, ont lié leurs opérations à celles des monts-de-piété, qu'elles se sont annexés.

Près de deux cent cinquante caisses d'épargne se sont, depuis la création de celle de Paris, établies dans les départements. Elles doivent leur existence, les unes à des associations particulières, les autres aux votes des conseils généraux ou municipaux. Celle de Bordeaux, qui en 1830 avait déjà reçu dix millions, a été fondée en 1819. Rouen et Metz eurent des établissements analogues en 1820; Marseille, Nantes, Troyes et Brest en 1821; le Havre et Lyon en 1822. Toutefois, le nombre des caisses d'épargne de France, en 1830, ne s'élevait encore qu'à treize. Leur développement devint plus rapide à partir de cette époque. Dès 1832, la caisse de Paris commença à ouvrir ses succursales d'arrondissement, par lesquelles elle va, pour ainsi dire, recueillir à domicile les épargnes de ses clients. Au mois de janvier 1835, le nombre des caisses d'épargne en activité s'élevait pour toute la France à soixante-dix; deux ans plus tard, on en comptait deux cent vingt-quatre. En 1833, le montant des versements opérés à la caisse de Paris fut de 8,700,000 fr., et au 31 décembre de cette même année, il y existait trente-trois mille livrets, représentant une valeur de 12,580,000 fr. Six mois plus tard, les sommes dont elle se trouvait débitrice envers sa nombreuse clientèle montaient à 18 millions. Enfin, jusqu'à ce jour, il n'a pas été versé, dans les caisses d'épargne de France, moins de 156 millions, lesquels ont donné lieu à l'ouverture de deux cent soixante mille comptes. Le succès de l'institution grandit tous les jours dans une rapide progression, car elle a complétement gagné la confiance de la population. L'ordre admirable qui règne dans sa gigantesque comptabilité n'a pas peu contribué à la popularité dont elle jouit. L'apprenti y vient insensiblement grossir le modeste capital, fruit de ses épargnes de chaque se-

maine, et sur lequel il fonde l'espoir d'un prochain établissement; l'ouvrier marié s'y ménage un moyen de faire face aux charges probables que lui apportera l'augmentation de sa famille; tous enfin s'y créent une ressource pour les temps difficiles, et s'y assurent le pain de leurs vieux jours.

Cajacs (les), corps de deux cents gentilshommes, créé en 1668 pour le service de la marine, et ainsi nommé d'un M. de Cajac, seigneur de Ham, qui en fut le fondateur. On leur donna aussi le nom de *Vermandois*, le duc de Vermandois étant alors amiral. Ce corps fut du reste licencié peu de temps après sa formation.

Cajarc, petite ville de l'ancien Quercy, à vingt-deux kil. de Figeac, département du Lot. C'était autrefois une ville forte; et, dans les guerres contre les Anglais, elle opposa aux ennemis une vigoureuse résistance. Louis XIII en fit démolir les fortifications en 1622. La population de cette ville est aujourd'hui de dix-neuf cents habitants.

Cajetan (Henri), de la maison de Sermoneto, fut fait cardinal en 1585, et envoyé en France par Sixte-Quint, avec le titre de légat *à latere*, à la fin de l'année 1589. Il arriva à Paris, le 5 janvier 1590. Alors l'exaltation des ligueurs était à son comble, et Cajetan, au lieu de rester neutre, suivant les instructions qu'il avait reçues du pape, se réunit à Mendoze, ambassadeur de Philippe II, et aux Selze, partisans dévoués des Espagnols. Le parlement de Tours, qui tenait pour Henri de Navarre, rendit un arrêt portant défense de communiquer avec le légat, sous peine de se rendre coupable du crime de lèse-majesté. Le parlement de Paris, dévoué à Cajetan, cassa cet arrêt, et enjoignit de montrer au prélat *respect* et *révérence*. Ce fut Cajetan qui, revêtu de ses habits pontificaux, reçut dans ses mains le serment que prêtèrent le parlement, les cours souveraines, les ambassadeurs d'Espagne et d'Écosse, le prévôt des marchands, les échevins, etc., de mourir pour la religion catholique, et de rester soumis à Charles X et au duc de Mayenne, lieutenant du royaume, serment qui fut répété ensuite par tous les bourgeois de Paris. Mais les victoires de Henri dérangèrent les plans des ligueurs : Paris fut assiégé, et le malheureux peuple réduit à la plus horrible famine. Cajetan, cependant, redoublait d'ardeur, mettait en jeu tous les moyens. Il fit distribuer cinquante mille écus de son argent aux pauvres; mais ceux-ci refusèrent un secours inutile, et demandèrent du pain. Ce fut, dit-on, Cajetan qui conçut l'absurde et sacrilége idée de faire du pain avec les ossements des cimetières. Il fut probablement aussi un des inventeurs de cette fameuse procession des moines de la ligue, commandée par Rose, évêque de Senlis. On sait que Henri leva le siége à la nouvelle de l'approche du duc de Parme, qui arrivait des Pays-Bas avec une armée, et qui s'était réuni au duc de Mayenne. C'est vers cette époque que Cajetan fut rappelé par Sixte-Quint, lequel était loin d'approuver la politique de son légat. Il trouva le pape mort à son arrivée à Rome, *et bien à point pour lui*, dit l'Étoile avec raison; car il n'est pas douteux que Sixte-Quint ne lui eût demandé un compte sévère de la manière dont il avait rempli sa mission. Cajetan néanmoins resta en faveur auprès du successeur de Sixte, et mourut paisiblement en 1599, à l'âge de quarante-neuf ans.

Cajot (dom Jean-Joseph), bénédictin de la congrégation de Vannes, naquit à Verdun en 1726, et mourut en 1779. On a de lui : *les Antiquités de Metz, ou Recherches sur l'origine des Médiomatriciens*, Metz, 1760, in-8°; *Histoire critique des coqueluchons*, Cologne (Metz), 1762, in-12; *Plagiats de J. J. Rousseau sur l'éducation*, Paris, 1776, in-12, ouvrage où l'auteur s'efforce de prouver que les idées qui ont fait la fortune de l'*Emile* sont empruntées à Plutarque et à Montaigne.

Calabre (soulèvement de la). — L'arrestation du général Championnet avait altéré la confiance des Napolitains

dans le gouvernement des vainqueurs; de plus les exactions de quelques agents français avaient irrité la population, qu'excitaient encore les Anglais, placés à douze milles de Naples, dans la petite île de Procida. Bientôt les criminels sortis des prisons et des galères se réunissent; le cardinal Ruffo vient dans la Calabre prêcher contre les Français une nouvelle croisade.

Au nom sacré de la religion, toutes les campagnes se soulèvent; et en mai 1799 le cardinal Ruffo, à la tête d'une bande de brigands indisciplinables, pille Crotone, qui lui avait ouvert ses portes, et s'empare de Contazarro, capitale de la Calabre. En un instant, l'Apulie et les Abruzzes embrassent son parti, et la république parthénopéenne se trouve circonscrite dans les murs de Naples. Ruffo ne tarda pas à en commencer le siége; il l'attaqua de trois côtés. Les assiégés, craignant la famine, se décidèrent, après plusieurs engagements acharnés, à faire une sortie générale, qu'ils exécutèrent le 25 juin après midi. Écrasés par le nombre, ils furent contraints de se retirer dans les forts. Dès le lendemain, le cardinal Ruffo entra dans Naples, et les rues de cette ville furent teintes de sang. Cependant le château Saint-Elme, le château Neuf, le château de l'Œuf, la forteresse de Castellamare, tenaient encore les royalistes en échec. Ruffo fit proposer un armistice, et consentit à une capitulation honorable. Ces conditions furent d'abord exécutées de bonne foi; mais Nelson, arrivant dans la baie, ordonna à tous ceux qui avaient occupé des places dans le gouvernement républicain, de se rendre au château Neuf pour donner leurs noms et leurs demeures, promettant qu'ils seraient désormais à l'abri de toute poursuite: il voulait dresser une liste de mort. Presque tous ceux qui firent cette déclaration furent emprisonnés; beaucoup périrent sur l'échafaud; cinq cents furent bannis, et virent leurs biens confisqués. On parvint enfin à cet excès de délire, de faire le procès à saint Janvier, protecteur du royaume, pour avoir paru approuver la révolution napolitaine, en laissant couler son sang au moment de l'entrée des Français. Les biens qui lui étaient consacrés furent confisqués au profit du roi, et saint Antoine de Padoue lui fut donné pour successeur, attendu qu'on célébrait sa fête au jour de la rentrée des troupes royales dans Naples.

Calages (mademoiselle Marie de Pech de) vivait à Toulouse dans les premières années du dix-septième siècle. Elle est l'auteur d'un poëme de *Judith, ou la Délivrance de Béthulie*, en huit livres, qu'elle composa pendant sa jeunesse, et qui ne fut publié qu'après sa mort, en 1660. Ce poëme, terminé avant que le *Cid* eût paru, renferme des vers heureux. Racine s'en est approprié quelques-uns. Ainsi, mademoiselle de Calages avait dit, en parlant de Judith,

« Qu'un soin bien différent l'agite et la dévore. »

avant que Racine eût fait dire à Phèdre, acte II, scène 5,

« Qu'un soin bien différent me trouble et me dévore, »

Ce vers, mis par notre grand tragique dans la bouche d'Hippolyte:

« Maintenant je me cherche et ne me trouve plus, »

est également imité de celui où mademoiselle de Calages dit, pour exprimer la passion naissante d'Holopherne:

« Il se cherche lui-même et ne se trouve plus. »

Mademoiselle de Calages avait remporté plusieurs fois le prix à l'académie des jeux floraux.

Calais, *Calesium*, ancienne capitale du *pays reconquis*. Les premiers titres où il en soit fait mention ne remontent pas plus haut que le neuvième siècle. Ce n'était alors qu'une petite bourgade peuplée de pêcheurs, et des marins qui fréquentaient le port. Ce port, creusé par la nature, et amélioré en 997, par ordre de Baudouin IV, comte de Flandre, était défendu par deux grosses tours, dont l'une, attribuée à Caligula, était située au milieu des sables, au nord de la ville; l'autre protégeait l'embouchure de la rivière

de Guignes. Philippe de France, comte de Boulogne, fit construire en 1224, autour de cette bourgade, un mur flanqué de petites tours de distance en distance, avec des fossés extérieurs. Le même prince y fit élever, trois ans après, un vaste donjon, qui dès lors fut appelé le château, et qui, démoli en 1560, fut remplacé par la citadelle actuelle.

Devenus maîtres de Calais après la bataille de Crécy (voyez l'article suivant), les Anglais embellirent cette ville, et en augmentèrent les fortifications. Ils la conservèrent jusqu'en 1558, où le duc de Guise la leur reprit après un siége de sept jours. Les ligueurs s'en emparèrent en 1595; mais au traité de Vervins, elle rentra sous la domination du roi. Les Espagnols l'assiégèrent sans succès en 1657. Deux fois, sous le règne de Louis XIV, elle fut bombardée par les Anglais, qui, en 1804, essayèrent encore, mais inutilement, de forcer l'entrée de son port, pour venir y attaquer une flottille qui s'y était réfugiée.

Calais est une place de guerre de première classe; elle possède d'ailleurs peu de monuments remarquables. La cathédrale, où l'on voit un tableau de Van-Dyck représentant l'Assomption; l'hôtel de ville, construit en 1231, et rebâti en 1740; la cour de Guise, ancien bâtiment, environné de plusieurs gros piliers en forme de tours, qui, sous la domination anglaise, servait de Bourse ou de lieu de réunion aux marchands, et que Henri II donna en 1558 au duc de Guise, vainqueur des Anglais : tels sont les seuls édifices de cette ville qui méritent d'être cités.

Calais était, avant la révolution, le chef-lieu d'un gouvernement et le siége d'un bailliage; c'est aujourd'hui le chef-lieu de l'un des cantons du département du Pas-de-Calais. Sa population est de dix mille quatre cent cinquante-sept habitants. Elle possède un tribunal de commerce, une école d'hydrographie, une école de dessin, et une bibliothèque publique. Elle a produit plusieurs hommes remarquables. Sans parler d'Eustache de Saint-Pierre, dont le dévouement a été mis en doute dans ces derniers temps, on cite parmi les plus célèbres : Delaplace, Pigault-Lebrun, Réal, le peintre Francia, et le voyageur Mollien.

Calais (siéges de). — Après la bataille de Crécy, Édouard III, roi d'Angleterre, entreprit d'assiéger Calais, l'une des clefs du royaume, et bâtit autour de cette ville une seconde cité, environnée de redoutes, de fossés et de tours. Il voulait l'affamer; et, en effet, la famine s'y fit bientôt sentir. Cinq cents habitants, que le gouverneur avait mis hors de la ville, moururent de froid et de misère entre la ville et le camp. Le blocus durait déjà depuis dix mois, lorsque Philippe de Valois vint avec une armée redoutable au secours de la ville. Il négocia, défia l'ennemi, mais sans succès. Édouard ne bougea pas, et le roi fut forcé de se retirer. Le gouverneur, Jean de Vienne, demanda alors à capituler. Mais Édouard, après tant de temps et d'argent perdu, voulait se donner la satisfaction de passer les habitants de Calais au fil de l'épée. Cependant il se laissa fléchir, pourvu que quelques-uns des principaux bourgeois vinssent tête nue, la corde au cou, lui présenter les clefs de la ville. Eustache de Saint-Pierre (voyez ce mot) se dévoua avec quelques généreux citoyens, et se rendit au camp d'Édouard. Ce prince inflexible voulait les sacrifier à sa vengeance; mais les prières de la reine et des chevaliers parvinrent enfin à le fléchir. Le lendemain, il entra dans la ville, en chassa les habitants, et y établit une colonie anglaise.

— Peu de temps après, Geoffroi de Charni fit pour reprendre Calais une tentative inutile; quelques-uns de ses chevaliers furent faits prisonniers. Edouard, après l'action, les fit souper avec lui, et le lendemain leur rendit la liberté.

— Le duc de Bourgogne fit aussi, en 1436, le siége de Calais; mais ses milices flamandes s'étant débandées, il fut forcé d'abandonner cette entreprise.

— Le duc de Guise fut plus heureux en 1558. « Le grand point pour réussir dans l'attaque de Calais, c'était de ne donner aucune alarme aux Anglais, et de ne point les faire penser à en augmenter la garnison; le grand nombre de troupes que, depuis la bataille de Saint-Quentin (*), les Français avaient rassemblées sur leurs frontières du nord ne paraissait destiné qu'à arrêter la marche d'une armée victorieuse. Elles étaient cantonnées de manière que le duc de Savoie croyait devoir veiller en même temps sur le Luxembourg et sur les places qu'il avait conquises en Picardie. Tout à coup le duc de Nevers, qui les commandait, fit marcher simultanément vers le Boulonais tous ces corps divers. Le duc de Guise partit de la cour pour se mettre à leur tête, et, le 1er janvier 1558, il se présenta inopinément devant le pont de Nieullay, à mille pas de Calais. Un petit fort le défendait; trois mille arquebusiers français s'en emparèrent d'emblée. D'Andelot, qui, après avoir été fait prisonnier à Saint-Quentin, était parvenu à s'échapper, vint attaquer le fort de Risbank, à gauche de la petite rivière qui forme le port, et s'en rendit maître dès le 2 janvier. Ainsi l'entrée du port, ou l'abord à Calais par mer, et le pont de Nieullay, seule entrée de Calais par terre, se trouvaient entre les mains des Français dès les premières vingt-quatre heures. Tout le reste de la ville est entouré par des marais impraticables; des batteries furent cependant montées aussitôt, soit du côté de Risbank, soit de celui de la vieille citadelle. Le 4, une large brèche fut ouverte près de la porte de la rivière. Le 5, la vieille citadelle fut enlevée d'assaut. Lord Wentworth, qui commandait à Calais, n'avait que huit ou neuf cents hommes de garnison; il perdit courage et proposa de capituler. Guise, qui craignait sans cesse de voir arriver une flotte anglaise, n'hésita point à lui accorder les conditions les plus avantageuses. Tous les Anglais habitant Calais eurent la faculté de se retirer en emportant leurs propriétés mobilières; Wentworth consigna aux Français toute son artillerie et ses munitions, en s'engageant à ne commettre aucun dommage dans les propriétés publiques, tandis qu'il les occupait encore. La capitulation fut signée le 8 janvier 1558; la ville fut livrée aux Français le lendemain. Il y avait un peu plus de deux cent dix ans qu'Edouard III l'avait enlevée à Philippe de Valois. Lord Grey, qui commandait dans Guines, se rendit le 20 janvier. La garnison anglaise, qui occupait le petit fort de Ham, s'enfuit de nuit, et les Anglais ne conservèrent plus un seul pied de terrain sur le continent de la France (*). »

— La ville de Calais fut encore une fois prise, en 1596, par les Espagnols, sous la conduite du baron de Rosne; mais la paix de Vervins la rendit à la France en 1598.

CALAIS (monnaie de). — La ville de Calais ne frappa jamais monnaie tant qu'elle fut soumise à l'autorité du roi de France; aucune charte du moins ne prouve qu'elle ait alors joui de ce privilége, et nous ne connaissons aucune pièce française que l'on puisse lui attribuer. Il en fut autrement lorsqu'elle fut soumise aux Anglais; Édouard III, Henri IV, Henri V et Henri VI, y firent fabriquer des *groats*, des *half groats* et des *sterling*, qui ne différaient de ceux qui avaient cours dans la Grande-Bretagne que parce que le mot VILLA CALESIE y était substitué à ceux de LONDON CIVITAS, CANTEUR CIVTAS, etc.

Le nom de Calais se lit sur la première médaille peut-être qui ait été frappée en France. Cette médaille, dont le cabinet des antiques de la bibliothèque du roi possède un exemplaire, est une large pièce d'or fin, et pesant trois carats, ainsi que le prouve sa légende du revers :

(*) Voyez SAINT-QUENTIN (bataille de).

(*) Sismondi, *Histoire des Français*, t. XVIII, p. 57, d'après de Thou, Belcarius, Jac. Henric. Petr., Ribier, Tavannes et Rabutin.

D'or fin suis extrait de ducas
Et fu fait pesant trois cares
En l'an que verras moi tournant
Les lettres de nombre prenant.

Si l'on tourne en effet la médaille, on trouve sur le droit le quatrain suivant, dont les lettres majuscules, additionnées suivant leur valeur numérique, donnent le millésime de 1451,

qVant le fVs fait sans diferance
aV prVdent rol aMI de diaV
on obeissoit partoVt an franCe
fors à CaLais qVI est fort LiaV.

Cette médaille présente d'ailleurs d'un côté l'écu de France entouré de branches de rosier et orné d'une couronne royale, et de l'autre une croix fleuronnée et cantonnée de fleurs de lis et de couronnes; une riche rosace entoure le champ du droit et celui du revers.

CALAISIS, ou pays reconquis, *Tractus calesius*, nom que l'on donnait, avant la révolution, à la partie de la basse Picardie dont Calais était la capitale. A l'époque où la domination romaine s'établit dans les Gaules, ce pays était habité par les *Aromanci*, qui faisaient partie de la confédération des *Morini*. Il suivit, en général, les destinées du territoire de cette confédération, jusqu'à l'établissement de l'empire carlovingien. Il reçut alors la dénomination de comté de *Guines* (voyez ce mot), sous laquelle il fut désigné jusqu'en 1558, époque où Calais ayant été reconquis sur les Anglais, le comté de Guines, agrandi du territoire de cette ville, prit le nom de Calaisis, ou de pays reconquis.

CALAMAY, nom que l'on donnait au moyen âge à la fête de la *Chandeleur*.

CALANSON (Giraut de), jongleur gascon, mort à la fin du treizième siècle, a composé des chants d'amour et des sirventes. Il nous reste de lui une quinzaine de pièces.

CALAS (Jean). — Si ce n'était la mort injuste et cruelle qu'il a subie, Jean Calas serait un de ces hommes de bien que l'on estime de leur vivant, que l'on regrette quand ils ne sont plus, et dont l'histoire ne parle point. Mais sa mort est un exemple trop effrayant des atrocités auxquelles peut entraîner le fanatisme, pour que nous en omettions le récit dans cet ouvrage.

Depuis plus de quarante ans, Jean Calas exerçait à Toulouse la profession de négociant, et jouissait de la plus honorable considération. Uni à une femme anglaise, tenant par son aïeule à la première noblesse du Languedoc, il était père de six enfants, quatre garçons et deux filles.

Marc-Antoine, l'aîné de ses fils, peu propre au commerce, aimait les lettres et avait fait des études dans l'intention de suivre la carrière du barreau. N'ayant pu se faire recevoir licencié en droit, parce qu'ainsi que toute sa famille, à l'exception d'un ses frères dont nous parlerons plus bas, il professait la religion protestante, il était devenu taciturne, mélancolique, emporté, et lisait de prédilection les livres qui traitaient du suicide. Réduit au désœuvrement, il cherchait dans les jeux de paume ou de billard et les salles d'armes des distractions coûteuses, peu dignes de lui, que son père n'approuvait pas, et qui lui attiraient souvent, de la part du vieillard, des réprimandes et des menaces.

Un autre des fils de Jean Calas, nommé Louis, celui dont nous avons promis de parler, avait abjuré le culte protestant pour la religion catholique. Telle avait été, en cette circonstance, la tolérance de son père, que se bornant à souhaiter que la conversion fût sincère, il l'avait toujours traité avec la même affection, lui avait assuré une pension de quatre cents livres, et avait gardé à son service une servante catholique dont les exhortations avaient amené l'abjuration de Louis Calas. Tel était l'homme que l'on accusa d'avoir, à l'âge de soixante-huit ans, pendu son fils aîné dans toute la force et la vigueur de la jeunesse, qui mourut sur la roue, et dont les restes furent livrés aux flammes, en expiation d'un crime que non-seulement il n'avait pas commis, mais qu'il lui était même impossible de commettre.

Le 13 octobre 1761, un fils de M. Lavaisse, avocat de Toulouse, arrivant de Bordeaux, et ne trouvant

point chez lui son père qui était à la campagne, fut invité à souper par la famille Calas, dont il était ami. Il accepta. Le repas, qui eut lieu dans une salle à manger au premier étage, fut décent et frugal. Au dessert, Marc-Antoine Calas quitta la table et sortit sans qu'on y prît grande attention, accoutumé que l'on était à des singularités de sa part.

Quand vint, pour le jeune Lavaisse, l'heure de se retirer, il prit congé de la famille. Un autre fils de Jean Calas, appelé Pierre, se munit d'un flambeau et l'accompagna pour l'éclairer. Quelle ne fut pas l'épouvante des deux jeunes gens, en trouvant au rez-de-chaussée la porte du magasin entr'ouverte, les deux battants rapprochés, un bâton, qui servait à serrer les ballots, placé, pourvu d'une corde à nœud coulant, sur l'un et l'autre battant, et à cette corde, Marc-Antoine Calas suspendu, sans autre vêtement que sa chemise! A leurs cris, on retint la dame Calas qui voulait descendre; Jean Calas accourut, se jeta sur son fils, le souleva, et un des bouts du bâton s'étant dérangé, put laisser tomber le corps à terre, où il chercha avec anxiété et en sanglotant quelque reste de vie. Pendant ce temps, le jeune Lavaisse et le frère de Marc-Antoine coururent chez les chirurgiens et chez les magistrats. Les premiers reconnurent que Marc-Antoine Calas était mort, et les seconds dressèrent procès-verbal, tant de ce qu'ils voyaient que de ce qui leur fut raconté.

Ce déplorable événement, bientôt connu de toute la ville, donna lieu sur-le-champ à une effroyable accusation, qui devait être suivie d'un arrêt et d'une exécution plus effroyable encore. Le peuple fanatisé, et confirmé dans son opinion par un capitoul appelé David, qui joua dans toute cette affaire un rôle plus affreux que celui du bourreau, le peuple, disons-nous, s'écria que Marc-Antoine, converti à la religion catholique, devait faire le lendemain abjuration, et que son père, pour prévenir cet acte, l'avait pendu, aidé du jeune Lavaisse, venu de Bordeaux le jour même tout exprès pour commettre ce meurtre. On prétendit avoir entendu la lutte et les cris de la victime; et sur la clameur publique la plus calomnieuse et la plus insensée répétée de bouche en bouche, Jean Calas, sa femme, Pierre Calas, son fils, Lavaisse, la servante et un ami de la maison appelé Caveing, furent conduits chez le magistrat, puis jetés dans les prisons.

Alors commença au parlement de Toulouse la procédure la plus monstrueuse dont puissent faire mention les annales des iniquités humaines, si l'on pense jamais à les écrire. Pendant que la populace, s'obstinant à voir dans Marc-Antoine Calas un martyr, ne doutant point de sa conversion, l'inhumait solennellement dans l'église de Saint-Étienne, à cet effet entièrement tendue de blanc, et lui arrachait les dents pour conserver de ses reliques, on violait au palais toutes les formes instituées par les lois du temps pour protéger les accusés. On recueillait tous les témoignages qui les chargeaient, de quelque part qu'ils vinssent et quelque absurdes qu'ils fussent, tandis que l'on repoussait tous ceux qui pouvaient avoir pour résultat de prouver leur innocence. Ni les réclamations des infortunés si cruellement poursuivis, ni l'atrocité du crime, qui aurait dû inspirer aux juges des doutes légitimes, rien ne fit impression sur des hommes dont le parti était pris, et autour desquels circulait en hurlant une population menaçante et furieuse. On voulait commettre un assassinat judiciaire, et on le commit. Le 9 mars 1762, à la majorité de sept voix contre six, Jean Calas fut condamné à expirer sur la roue, à être brûlé, ses cendres jetées au vent, après avoir été préalablement appliqué à la question pour avouer ses complices.

Il subit les douleurs de la question, les horreurs du supplice, en protestant de son innocence et en pardonnant à ses bourreaux. Sa mort fut si édifiante et si sainte, que deux religieux qui l'assistaient à ses derniers instants ne purent s'empêcher de dire après son

trépas : « Ainsi mouraient nos mar-« tyrs. »

Ce premier acte de l'horrible tragédie étant achevé, on reprit la procédure contre les autres accusés. Caveing avait été mis en liberté dès le commencement de l'instance. La dame Calas, le jeune Lavaisse et la servante furent mis hors de cour. Pierre Calas, que les juges auraient bien voulu traiter comme son père, fut condamné au bannissement, et les deux demoiselles Calas furent enlevées à leur mère, et conduites dans une maison religieuse.

Trois mois après cette succession d'atrocités, Pierre Calas, qui avait été conduit hors de la ville, puis ramené secrètement et enfermé dans un couvent, trouva le moyen de s'échapper de cette prison, et sa mère vint à Paris implorer la justice du roi. Le célèbre Élie de Beaumont, appuyé des éloquentes réclamations de Voltaire, prit la défense de cette famille infortunée. Malgré la résistance prolongée pendant un an du parlement de Toulouse, les pièces du procès furent apportées à Paris, et le conseil d'État, assemblé à Versailles le 9 mars 1765, au nombre de près de quatre-vingts juges, cassa l'arrêt, réhabilita la mémoire de Jean Calas, permit à la famille de se pourvoir pour prendre à partie les magistrats de Toulouse, et obtenir contre eux des dommages-intérêts. Le roi en outre, à la prière de son conseil, accorda à la mère et aux enfants trente-six mille livres, dont trois mille devaient être remises à la pauvre et vertueuse servante, qui avait constamment défendu la vérité en défendant ses maîtres.

Le 11 juillet 1791, la veuve de Jean Calas assista à la fête qui eut lieu lorsqu'on transporta au Panthéon les restes de Voltaire, qui avait si courageusement dénoncé à l'opinion un jugement inique, et qui en avait poursuivi la réformation avec tant de persévérance.

La mort de Calas a fourni à trois auteurs dramatiques de douloureuses et touchantes inspirations. Laya et M. J. Chénier y ont trouvé chacun le sujet d'une tragédie, et Victor Ducange celui d'un mélodrame plein d'intérêt, et qui a obtenu un grand nombre de représentations.

Calcinato (bataille de). Le duc de Vendôme, profitant de l'absence d'Eugène, parut inopinément, le 19 avril 1706, devant quinze mille Autrichiens retranchés sur la Chiesa, entre Monte-Chiaro et Calcinato, dans le Bressan. Vendôme donna ordre à ses troupes d'essuyer, sans tirer, une décharge générale, et de marcher ensuite à la baïonnette contre l'ennemi en tirant sur lui à brûle-pourpoint. Le comte de Reventlau, général des Autrichiens, leur avait ordonné, de son côté, de laisser avancer les Français à vingt pas, espérant détruire ainsi leur infanterie par le feu de toute sa mousqueterie; mais ils furent rompus avant que la fumée fût dissipée. Trois mille hommes demeurèrent sur le champ de bataille, autant furent faits prisonniers. Six pièces de canon, mille chevaux et presque tout le bagage demeurèrent au pouvoir des vainqueurs, qui ne perdirent pas huit cents soldats.

Caldiero (combat de). Les Autrichiens profitèrent, vers la fin de 1796, de la longue résistance de Mantoue pour former successivement des armées destinées à débloquer cette clef de l'Italie, et à dégager le maréchal de Wurmser. Les Impériaux firent de tels efforts, que le général d'Alvinzi posséda bientôt dans le Frioul une armée de cinquante mille hommes, tandis que son lieutenant en avait vingt mille dans le Tyrol. Bonaparte, ne pouvant, avec les divisions disponibles de son armée, résister à des forces aussi considérables, chercha d'abord à arrêter les mouvements de l'ennemi sur la Brenta par différents corps d'observation. Alvinzi passe la Piave; Bonaparte évacue le pays entre la Brenta et l'Adige. Le 12 novembre, les armées française et autrichienne se trouvent en présence. Les Français étaient dans la nécessité de vaincre sans délai leurs ennemis; ils les attaquèrent avec autant d'intelligence que de bravoure. A la droite était Augereau, à la gauche Mas-

séna. Augereau enlève Caldiero, et fait deux cents prisonniers; Masséna tourne l'ennemi, prend cinq pièces de canon; mais une pluie froide et abondante, qui se change subitement en une petite grêle, contrariait les mouvements des Français. L'affaire resta indécise. Les deux armées demeurèrent sur le champ de bataille, et Bonaparte se retira, méditant les moyens de vaincre à Arcole.

—Tandis que Napoléon s'avançait à grands pas en Allemagne, le maréchal Masséna combattait de nouveau à Caldiero contre le prince Charles. L'armée française avait pris position à deux milles au-dessus de cette ville. Elle attaqua les Autrichiens le 30 octobre 1805, à deux heures après midi. Le village de Caldiero fut emporté de vive force, et les ennemis se virent repoussés jusque sur les hauteurs voisines. L'action se soutint jusqu'à la nuit avec des chances diverses; enfin, l'archiduc rentra dans ses retranchements après avoir perdu cinq à six mille hommes, morts, blessés ou prisonniers. Les Français n'avaient perdu que deux à trois mille hommes. En même temps, une colonne autrichienne, forte de cinq mille hommes, se trouva coupée par une suite de mouvements opérés par la division Seras. Le maréchal Masséna, après une sommation inutile, fit marcher quatre bataillons pour achever de la cerner entièrement. Le général autrichien sentit alors que toute résistance était impossible, et, le 2 novembre, consentit à mettre bas les armes sur les glacis de Vérone.

Cale, sorte de châtiment dont on punit, sur les vaisseaux, les hommes de l'équipage qui se sont rendus coupables de vol ou d'excitation à la révolte. Suivant l'art. 22, tit. Ier, liv. II, de l'ordonnance de 1671 sur la marine, le capitaine ou maître d'un navire devait prendre l'avis du pilote et du contre-maître, pour faire donner la cale aux matelots mutins, ivrognes, désobéissants; à ceux qui maltraitaient leurs camarades, ou qui commettaient d'autres délits semblables dans le cours d'un voyage.

On distingue deux sortes de cales : la *cale ordinaire* et la *cale sèche*.

Dans la *cale ordinaire*, on conduit le condamné vers le plat-bord, au-dessous de la grande vergue, où on le fait asseoir sur un bâton qu'on lui passe entre les jambes : il embrasse un cordage auquel ce bâton est attaché, et qui glisse sur une poulie suspendue à l'un des bouts de la vergue. Trois ou quatre matelots hissent ce cordage avec la plus grande vitesse possible, jusqu'à ce qu'ils aient élevé le patient à la hauteur de la vergue; après quoi ils lâchent le cordage tout à coup, et le précipitent ainsi dans la mer. Quelquefois on lui attache aux pieds un boulet de canon, pour rendre la chute plus rapide.

Dans la *cale sèche*, on ne plonge pas le patient dans la mer; on le laisse seulement tomber jusqu'à quelques pieds au-dessus de la surface de l'eau. C'est alors une espèce d'estrapade. (Voyez ce mot.)

Le supplice de la cale est encore usité aujourd'hui.

Calèche. Voyez Voiture.

Calembour. Ce triste jeu de mots date de plus loin qu'on ne le croit communément; on en trouve plusieurs exemples dans les auteurs grecs et dans les auteurs latins les plus graves, dans les écrits du moyen âge, dans ceux du seizième siècle, et dans les productions des beaux esprits de l'hôtel de Rambouillet. Nous avons une comédie de Molière qui, tout en dévouant au ridicule qu'elle mérite cette manière amphibologique de parler, nous apprend qu'elle était en usage parmi les courtisans de Louis XIV. Ce n'est cependant que depuis le marquis de Bièvre, qui se fit une réputation par le calembour, que ce tyran si bête, comme l'appelle Voltaire dans une lettre à madame du Deffant, a usurpé l'empire du bel esprit, et, de proche en proche, est devenu populaire. De nos jours, à défaut d'esprit, d'observation et de véritable comique, on en a farci de petites pièces dramatiques, et le *théâtre des Variétés* a longtemps vécu de cette seule ressource. En ce

moment il court les rues; on l'imprime sous forme de questions énigmatiques dans les petits journaux, et c'est une industrie que de compulser le Dictionnaire de l'Académie, et d'en trouver de bien bizarres pour les besoins de la consommation. Au demeurant, si le calembour est le plus stupide des amusements, il a son bon côté : il provoque quelquefois le rire, qui se perd chez nous, et qui est cependant une chose qui vaut son prix. Quand le calembour produit cet effet, il est de bonne justice de lui pardonner.

Calendes, nom par lequel on désignait quelquefois, au moyen âge, la fête de Noël.

Calendrier. — Nous avons mentionné à l'article Année la réforme du calendrier par Grégoire XIII; nous devons revenir ici sur ce sujet, et expliquer avec quelques détails cette réforme, dont la connaissance est si importante pour l'étude de la chronologie de notre histoire.

De nombreuses erreurs s'étaient glissées, dans le comput des années, depuis l'ère chrétienne; les différents cycles adoptés successivement pour ramener l'année civile et religieuse à l'année astronomique, ne se trouvaient plus d'accord avec les véritables mouvements des corps célestes; il en était résulté une grande perturbation dans l'ordre des fêtes, par rapport aux saisons : la Pâque, surtout, franchissait les limites dans lesquelles il fallait la resserrer, d'après les prescriptions des premiers conciles. Après plusieurs tentatives pour remédier à ces inconvénients, le concile de Trente porta l'affaire au saint-siége. Grégoire XIII prit les conseils des astronomes, et, d'après l'avis d'Aloysius Lilius, décréta la réforme à laquelle il a donné son nom.

En conséquence, il fut décidé que, conformément aux canons du concile de Nicée, la fête de Pâques serait célébrée à l'avenir le dimanche qui suivrait la pleine lune, après l'équinoxe de printemps, cet équinoxe tombant toujours au 21 mars. Après le 4 octobre 1582, dix jours entiers furent retranchés, de sorte qu'on sauta du 4 au 15 octobre, et que cette année compta seulement trois cent cinquante-cinq jours. Pour remédier à l'erreur du calendrier Julien, provenant des onze minutes que l'on comptait de trop dans chaque année, et qui, dans cent ans, produisaient un total de plus de dix-huit heures, on convint que l'on retrancherait un jour au bout de chaque siècle, et qu'ainsi chaque centième année, au lieu d'être une année bissextile, ne serait qu'une année ordinaire de trois cent soixante-cinq jours. Mais comme on retranchait ainsi cinq heures quatre minutes de trop, ce qui, au bout de quatre siècles, devait donner encore un jour moins deux heures quarante minutes, la dernière année de chaque quatrième siècle devait être une année bissextile; enfin, les deux heures quarante minutes, prises de trop tous les quatre cents ans, faisant un total de vingt-quatre heures en trois mille six cents ans, on convint que l'année 5200 serait une année ordinaire.

Nous avons indiqué, dans l'article cité plus haut, l'époque de l'adoption de cette réforme en France. Nous ne reviendrons pas sur l'opposition qu'elle rencontra de la part de quelques-uns des grands corps de l'État. Mais nous devons consacrer ici quelques lignes à compléter ce que nous avons dit d'une réforme bien plus radicale, dont l'idée appartient entièrement à notre pays, et qui, moins heureuse que celle de Grégoire XIII, ne put triompher des vieux préjugés, et succomba, après quelques années d'existence, sous les efforts des ennemis de tous les progrès.

Lorsque la Convention nationale eut proclamé l'établissement du gouvernement républicain, elle voulut consacrer le souvenir de ce grand événement par un monument durable : elle le prit pour point de départ de l'ère d'après laquelle les Français devaient désormais compter les années. Elle venait d'adopter l'admirable système des mesures décimales; elle voulut aussi appliquer ce système à la mesure de la durée, et décréta l'adoption du calendrier républicain.

Il était convenable que l'année commençât avec l'une des saisons. Le 1er janvier ne répondait à l'ouverture d'aucune; la Convention plaça le commencement de l'année républicaine au premier jour de l'automne. Plusieurs raisons la décidèrent à choisir ce jour, de préférence aux premiers jours des autres saisons; c'est que d'abord, par un singulier hasard, la république avait été proclamée le jour même de l'équinoxe d'automne; ensuite, c'est dans cette saison que, dans notre climat, après avoir recueilli les moissons de l'année qui finit, on prépare par la culture et les semences, celles de l'année qui va suivre. D'ailleurs, c'est à cette époque de l'année que se renouvellent chez nous presque tous les baux des campagnes. Il était convenable que l'année civile et fiscale répondît le plus exactement possible à l'année rurale.

Les noms des mois de l'année julienne, empruntés presque tous à la mythologie romaine, sont pour nous sans signification; la Convention leur substitua des noms en rapport avec les phénomènes qui, chaque mois, se développent dans la nature. Nous avons fait connaître ces noms à l'art. ANNÉE RÉPUBLICAINE (*). Les mois juliens sont inégaux; ils ont trente et un, trente et vingt-huit jours; ceux du calendrier républicain étaient tous de trente jours, et l'on complétait l'année, en ajoutant au dernier cinq *jours complémentaires;* six quand l'année était bissextile, ou *sextile*, d'après la nouvelle dénomination adoptée par la Convention.

Enfin, à la semaine on avait substitué la décade, ou période de dix jours, qui avait le double avantage de rentrer dans le système décimal, et d'être une division exacte du mois. Les noms des jours de la décade étaient purement numériques; le premier jour s'appelait *primidi*, les autres, *duodi*, *tridi*, *quartidi*, *quintidi*, *sextidi*, *septidi*, *octidi*, *nonidi* et *decadi*. Le dernier était consacré au repos, et remplaçait le dimanche. Ces noms avaient le très-grand avantage d'indiquer en même temps le jour de la décade et le quantième du mois, et de rendre inutiles les almanachs. Il est, en effet, évident qu'il ne fallait aucun calcul pour trouver que le tridi de la première décade était en même temps le 3 du mois, que le même jour de la deuxième décade était le 13 du mois, etc.

Un sénatus-consulte du 21 fructidor an XIII abrogea le décret de la Convention qui avait décidé l'adoption de ce calendrier, et rétablit le calendrier grégorien à compter du 1er janvier suivant. Le calendrier républicain avait duré un peu plus de treize ans. Le lecteur trouvera, dans le tableau suivant, la concordance des deux calendriers, pour cet espace de temps.

(*) La Convention n'est point le premier pouvoir français qui ait conçu l'idée de substituer des noms significatifs à la nomenclature, absurde pour nous, du calendrier Julien. « Charlemagne, dit Éginhard, donna « des noms aux mois, dans son propre idiome; « car jusqu'à son temps les Francs les avaient « désignés par des mots en partie latins, en « partie barbares.... Les mois eurent les « noms suivants : janvier *wintermanaht* (mois « d'hiver); février *harnunk* (mois de boue); « mars *lenzinmanaht* (mois du printemps); « avril *ostermanaht* (mois de Pâques); mai « *winemanaht* (mois d'amour); juin *prah-* « *manoht* (mois brillant); juillet *hewimanoht* « (mois des foins); août *aranmanaht* (mois « des moissons); septembre *wintumanoht* « (mois des vents); octobre *windummema-* « *naht* (mois des vendanges); novembre *her-* « *bistmanoht* (mois d'automne); décembre « *hermanoht* (mois d'enfer). » *Vita Carol. magni ab Eginarda script.*, c. XXIV, *ap. script. rer. Francic.*, t. V, p. 100.

ANNÉES RÉPUBLICAINES.	ANNÉES GRÉGORIENNES.	Vendémiaire.	Septembre.	Brumaire.	Octobre.	Frimaire.	Novembre.	Nivôse.	Décembre.	Pluviôse.	Janvier.	Ventôse.	Février.	Germinal.	Mars.	Floréal.	Avril.	Prairial.	Mai.	Messidor.	Juin	Thermidor.	Juillet.	Fructidor.	Août.	Nombre de jours complémentaires.
An I er	1792-1793	1	22	1	22	1	21	1	21	1	20	1	19	1	21	1	20	1	20	1	19	1	19	1	18	5
II	1793-1794.	1	22	1	22	1	21	1	21	1	20	1	19	1	21	1	20	1	20	1	19	1	19	1	18	5
III	1794-1795.	1	22	1	22	1	21	1	21	1	20	1	19	1	21	1	20	1	20	1	19	1	19	1	18	6
IV	1795-1796.	1	23	1	22	1	22	1	22	1	21	1	20	1	21	1	20	1	20	1	19	1	19	1	18	5
V	1796-1797.	1	22	1	22	1	21	1	21	1	20	1	19	1	21	1	20	1	20	1	19	1	19	1	18	5
VI	1797-1798.	1	22	1	22	1	21	1	21	1	20	1	19	1	21	1	20	1	20	1	19	1	19	1	18	5
VII	1798-1799.	1	22	1	22	1	21	1	21	1	20	1	19	1	21	1	20	1	20	1	19	1	19	1	18	6
VIII	1799-1800.	1	23	1	23	1	22	1	22	1	21	1	20	1	22	1	21	1	21	1	20	1	20	1	19	5
IX	1800-1801.	1	23	1	23	1	22	1	22	1	21	1	20	1	22	1	21	1	21	1	20	1	20	1	19	5
X	1801-1802.	1	23	1	23	1	22	1	22	1	21	1	20	1	22	1	21	1	21	1	20	1	20	1	19	5
XI	1802-1803.	1	23	1	23	1	22	1	22	1	21	1	20	1	22	1	21	1	21	1	20	1	20	1	19	6
XII	1803-1804.	1	24	1	24	1	23	1	23	1	22	1	21	1	22	1	21	1	21	1	20	1	20	1	19	5
XIII	-1805.	1	23	1	23	1	22	1	22	1	21	1	20	1	22	1	21	1	21	1	20	1	20	1	19	5
XIV	1805.	1	23	1	23	1	22	1	22 (1)																	

(1) Le mois de nivôse an XIV n'eut que 10 jours ; conformément au sénatus-consulte du 21 fructidor an XIII, le lendemain du 10 de ce mois fut le 1er janvier 1806.

CALES (G. M.), avocat de Toulouse, représenta le département de la Haute-Garonne à l'Assemblée législative et à la Convention, qui l'envoya, en 1793, près l'armée des Ardennes. Membre du Conseil des Cinq-Cents jusqu'en 1798, il fut envoyé à la chambre des représentants, en 1815. Mais comme il avait voté la mort de Louis XVI sans appel et sans sursis, la loi d'amnistie de 1816 le força de s'exiler en Suisse.

CALETES, ou *Caleti*, peuplade celtique, dont le territoire était borné au N. par l'Océan, au S. par les *Velocasses*, au N. E. par les *Ambiani*, et au S. O. par les *Lexovii*. *Juliobona*, aujourd'hui Lillebonne, en était la capitale.

CALIGNON (Soffrey de), né à Saint-Jean-de-Voiron, près de Grenoble, en 1550, fut d'abord secrétaire de Lesdiguières, puis chancelier de Navarre, sous Henri IV, qui l'employa souvent dans les négociations les plus difficiles. Il travailla avec de Thou à l'édit de Nantes. « Soffrey Calignon, dit le « *Journal de Henri IV*, excellent en « tout, mourut protestant à cinquante-« six ans et quelques mois, à Paris, « au mois de septembre, en 1606. » On a de lui : *Journal des guerres faites par François de Bonne, duc de Lesdiguières, depuis l'an* 1585 *jusqu'en* 1597, manuscrit in-folio conservé à la bibliothèque royale; le *Mépris des Dames*, satire imprimée dans la *Bibliothèque de Duverdière*. On a attribué à Calignon l'*Histoire des choses remarquables et admirables advenues en ce royaume de France, ès années dernières* 1587, 1588, 1589, par S. C.; 1590, in-4°.

CALIXTE II appartenait par sa naissance à l'une des plus illustres familles féodales du moyen âge. Fils de Guillaume Tête hardie, comte de Bourgogne, il était parent de l'empereur, du roi de France, de celui d'Angleterre; enfin, il était oncle d'Adélaïde de Savoie, femme de Louis le Gros. Il était né vers le milieu du onzième siècle, dans la petite ville de Quingey; et, avant son élection, il portait le nom de Gui de Bourgogne. Il était archevêque de Vienne depuis 1088, lorsque Gélase II, chassé de Rome, vint mourir à Cluny. Gui de Bourgogne fut élu aussitôt par les cardinaux qui avaient suivi le pape exilé. C'était en 1119. Le nouveau pape essaya de s'entendre avec l'empereur Henri V, qui avait été couronné par l'antipape Maurice Bourdin, dit Grégoire VIII. Un concile fut convoqué à Reims à cet effet; mais ce ne fut qu'en 1122, à la diète de Wurtzbourg, que l'accord fut conclu, et que finit la longue querelle des investitures, qui troublait depuis cinquante ans le monde chrétien. L'empereur conserva le droit de faire faire les élections en sa présence, et d'investir l'élu des régales par le sceptre; le pape eut pour sa prérogative l'investiture par la crosse et l'anneau. Tous les domaines confisqués sur l'Église devaient être restitués; et les deux parties s'étant promis une solennelle réconciliation, l'empereur communia des mains de l'évêque d'Ostie, et celui-ci, représentant de la papauté, lui donna le baiser de paix. Dès l'année 1123, Calixte était entré à Rome, et y avait rétabli la véritable autorité pontificale, entreprise où il avait été efficacement secondé par les Normands de la Pouille. Ce n'était point assez d'avoir chassé Bourdin de Rome; laisser dans le sein de l'Église tous ceux qu'y avait introduits l'antipape, c'eût été une grossière faute de politique. Calixte tint un concile général, le neuvième œcuménique dont l'histoire fasse mention, et le premier de Latran; et là furent annulées toutes les ordinations faites par Bourdin, avec défenses à l'antipape d'usurper désormais les biens de l'Église, sous peine d'anathème. Dans le même concile, le pape fit décréter qu'on enverrait des secours aux chrétiens d'Asie; et lui-même il paya la rançon du roi de Jérusalem, Baudouin II, et fit la plus grande partie des frais de l'armement de la flotte vénitienne qui alla porter des secours à ce monarque. Après avoir terminé quelques différends avec Roger, roi de Sicile, Calixte s'occupa de rétablir la

paix dans les États de l'Église; il détruisit la puissance que s'étaient arrogée, à la faveur des troubles, quelques vassaux du saint-siége, et délivra le peuple de leur tyrannie; il institua une police plus régulière dans Rome, y répara ou construisit un certain nombre de monuments, et mourut à la fin de l'année 1124, universellement regretté, surtout des Romains qu'avaient charmés son affabilité et la douceur de son caractère. On trouve un certain nombre de sermons et d'autres opuscules du pape Calixte II dans divers recueils religieux.

Calixte III, qui fut élu pape le 8 avril 1455, et qui mourut le 6 août 1458, était encore un Français. Il se nommait Alphonse Borgia, et était né à Valence. On dit qu'il avait extrêmement à cœur les intérêts de la religion; et ses tentatives de croisade sont une preuve au moins de sa bonne volonté. On lui reproche, peut-être sans fondement, d'avoir aimé trop l'argent, et d'avoir laissé à sa mort un héritage trop peu apostolique. On peut aussi lui reprocher son aveugle prédilection pour son neveu, Lenzuoli, lequel prit le nom de Borgia, et, plus tard, scandalisa l'univers sous le nom d'Alexandre VI. C'est à Calixte III que cet infâme dut le commencement de sa haute fortune politique. Mais Calixte a bien mérité de notre pays par un grand acte de justice que réclamait en vain la conscience du monde chrétien, et qu'il osa accomplir. Le 14 juillet 1456, Calixte fit prononcer, par une commission ecclésiastique, la réhabilitation de Jeanne d'Arc. Il fut déclaré, par un arrêt solennel, que Jeanne était morte martyre pour la défense de sa religion, de sa patrie et de son roi. Calixte eût bien voulu la canoniser; mais son courage n'alla pas jusque-là : qu'avait d'ailleurs besoin l'héroïque victime d'une canonisation pour être à jamais dans sa patrie l'objet d'un culte religieux et d'une sainte admiration?

Callac, seigneurie de Bretagne, à 28 kilomètres de Guimgamp, érigée en baronnie en 1644. Ce lieu fait aujourd'hui partie du département des Côtes-du-Nord.

Callamard (Charles-Antoine), sculpteur, né à Paris, fut élève de Pajou et obtint, en 1797, le premier grand prix de sculpture sur le sujet d'*Ulysse enlevant à Philoctète les flèches d'Hercule*. Il envoya de Rome à l'exposition, en 1810, une statue de marbre représentant l'*Innocence réchauffant un serpent*. Une jeune fille, assise sur un rocher, enveloppe dans sa draperie et réchauffe sur son sein un serpent engourdi. L'expression de tristesse qu'elle éprouve en voyant la douleur de cet animal est très-belle; l'exécution des pieds et des mains est pleine de délicatesse. Sa statue en marbre, représentant *Hyacinthe blessé*, mit, en 1812, le sceau à sa réputation. Cette belle figure, dont les formes sont si élégantes et si pures, a été mise, par quelques personnes, en parallèle avec ce que l'antiquité a produit de plus parfait. Ces deux statues sont au musée du Louvre, galerie d'Angoulême. La mort qui frappa Callamard, vers 1821, lorsque, jeune encore, il allait donner à son talent tout l'essor dont il était susceptible, a privé la France d'un grand sculpteur. Callamard a sculpté à l'attique de l'arc du Carrousel, les armes d'Italie, soutenues par la force et par la sagesse.

Callard de la Duquerie (Jean-Baptiste), professeur de médecine à l'université de Caen, et membre de l'académie de cette ville, où il mourut en 1718, à l'âge de 88 ans, a laissé : *Lexicon medicum etymologicum, sive tria etymologiarum millia quas in scholis publicis medicinæ alumnos ita postulantes edocuit;* Caen, 1673, in-12 : cet ouvrage, fort estimé, a été réimprimé plusieurs fois, et la dernière édition contient onze mille étymologies; *Catalogus plantarum in locis paludosis, pratensibus, maritimis, arenosis et sylvestribus propè Cadomum in Nortmannia nascentium;* Paris, 1714 : ce petit livre est rare et peu connu.

Callas, petite ville de l'ancienne Provence, aujourd'hui département du Var, à 8 kilomètres de Draguignan,

donna, en 1536, un grand exemple de patriotisme. Charles-Quint traversait les Alpes, et François Ier n'avait point d'armée à lui opposer; le gouverneur de la Provence résolut de le repousser par d'autres moyens, et de le forcer à se retirer, en faisant un désert devant lui. Il ordonna, en conséquence, aux habitants de se retirer dans des lieux sûrs, et de brûler et dévaster tout ce qu'ils ne pourraient pas emporter. Les habitants de Callas donnèrent l'exemple du dévouement et mirent eux-mêmes le feu à leurs maisons, et, de proche en proche, toutes les villes, bourgs et villages de la Provence les imitèrent. La population de Callas est aujourd'hui de 2,268 habitants.

Calle (la). Ville de l'Algérie, dans la province de Bone, sur le bord de la mer, à 60 kil. à l'ouest de Bone. Cette ville, cédée à la France par le traité du Bastion de France (voyez Concessions) en 1694, était d'une grande importance sous le rapport commercial. La garnison française qui y était établie, veillait, avec celle du bastion, sur les navires qui se livraient à la pêche du corail. (Voyez ce mot.) Cette ville a été brûlée, en 1827, par les troupes du dey d'Alger.

Callet (Antoine-François), peintre d'histoire, né à Paris, en 1741, fut reçu à l'Académie en 1780. Dans l'histoire de la peinture française, il se place à côté de Suvée, de Brenet, de le Barbier, de Vincent et de Peyron, c'est-à-dire, parmi les artistes de cette école dont Vien est le représentant le plus célèbre, et qui, en retirant l'art de la fausse voie où Boucher l'entraînait, préparèrent l'époque de David. Callet dessinait assez correctement, mais composait lourdement : son coloris n'est pas faux, mais il n'a aucune qualité supérieure. Tels sont, au reste, les caractères de l'école à laquelle il appartenait. Cependant, quelque faibles que soient les œuvres de ces artistes, comparées à celles de David, de Gros et de Gérard, on les trouvera remarquables à côté de celles de Lancret, de Watteau et de Loutherbourg. C'est en effet une gloire pour Callet et ceux que nous avons cités avec lui, d'avoir vu le mal et essayé de bien faire. Les principales productions de Callet sont : *Curtius se dévouant pour sa patrie ; Vénus blessée par Diomède ; l'Automne et les Saturnales ; Achille traînant le corps d'Hector autour de Troie ;* la *France sauvée*, allégorie sur le vaisseau de l'État, sauvé, suivant Callet, au 18 brumaire ; la *bataille de Marengo ; l'entrée du premier consul à Lyon*, le *mariage de Napoléon et de Marie-Louise ;* le *traité de Presbourg ; Érigone ;* un *Ganymède ;* une allégorie sur la *naissance du roi de Rome ;* la *reddition d'Ulm* (1812), à Versailles ; l'*entrée de Napoléon à Varsovie ; Achille à la cour de Nicomède ;* enfin les portraits de *Louis XVIII* et du *comte d'Artois*. Callet est mort en 1823 (*).

Callet (Jean-François), savant mathématicien, né à Versailles en 1744, vint s'établir à Paris en 1768, et y forma, pour l'école du génie, un grand nombre d'élèves distingués. Il remporta, en 1779, le prix proposé par la société des arts de Genève sur les échappements. Il termina, en 1783, son édition des *Tables de Gardiner*, in-8°, où l'on trouve les logarithmes des nombres jusqu'à 102,950. Il fut nommé professeur d'hydrographie à Vannes, en 1788, et, peu de temps après, à Dunkerque. Revenu ensuite à Paris, il fut professeur des ingénieurs-géographes au dépôt de la guerre pendant environ quatre ans. Il publia, en 1795, la nouvelle édition stéréotype des *Tables de logarithmes*, considérablement augmentée (jusqu'à 108,000), avec des tables de logarithmes des sinus pour la division décimale du cercle, et présenta à l'Institut, vers la fin de 1797, l'idée d'un nouveau télégraphe et d'une langue télégraphique dont les signes s'adaptaient, par une combinaison mathématique, à douze mille mots français dont il proposait

(*) Callet a peint en outre au Luxembourg un plafond représentant le *lever de l'aurore*. C'est par erreur que les biographes disent que cet artiste remporta en 1759 le premier grand prix de peinture.

de faire un dictionnaire. Ce savant mourut à Paris en 1799.

CALLETOT (Guillaume), *chantre à déchant* de la chapelle de Charles V, vers 1364. « Ce chantre, dit M. Fétis, était un de ceux qui, dans la chapelle du roi, improvisaient l'espèce de contrepoint simple qu'on appelait *chant sur le livre*. C'est ce qu'indique son titre de *chantre à déchant*. Les appointements de Calletot, ainsi que ceux de ses collègues, étaient de *quatre sous* par jour.»

CALLIAN, petite ville de l'ancienne Provence, aujourd'hui département du Var, à vingt-neuf kilomètres de Draguignan, fut réduite en cendres, en 1391, par Raymond de Turenne, et rebâtie sur une éminence où se trouvait un hameau fortifié, qui, avec d'autres forts, avait servi à la défense de l'ancienne ville. La population de Callian est aujourd'hui de deux mille deux cents habitants. On y voit des restes d'antiquités romaines.

CALLIÈRES (Fr. de), fils de Jacques de Callières, naquit en 1645 à Thorigny, ville de la basse Normandie, signa comme ministre plénipotentiaire, en 1698, le traité de Ryswick, puis devint secrétaire du roi, et remplaça Quinault à l'Académie française en 1683. On a de lui entre autres ouvrages : *Des mots à la mode*. 1692, in-12; *Traité du bon et du mauvais usage de s'exprimer, et des façons de parler bourgeoises*. 1693, in-12; *De la manière de négocier avec les souverains*. 1716, in-12; *Histoire poétique de la guerre nouvellement déclarée entre les anciens et les modernes*. Paris, 1688, in-12: *Panégyrique historique du roi Louis XIV*. Paris, 1688, in-4°. François de Callières mourut en 1717.

CALLIÈRES (Jacques de), maréchal de bataille des armées du roi, avait publié plusieurs ouvrages, entre autres, une *Histoire de Jacques de Matignon, maréchal de France*, et *de ce qui s'est passé depuis la mort de François Ier* (1547) *jusqu'à celle de ce maréchal* (1597). Paris, in-fol., 1661.

CALLIETTE (L.-P.), curé de Grécourt, près de Ham, département de la Somme, mourut vers la fin du dix-huitième siècle. Il a publié : *Histoire de la vie, du martyre et des miracles de saint Quentin*. Saint-Quentin, 1767, in-12; et des *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique, civile et militaire de la province de Vermandois*. Cambrai, 1771-72, 3 vol. in-4°.

CALLIGRAPHES. — Ce mot, formé des deux mots grecs, καλός, beau, et γράφω, j'écris, désignait jadis les personnes chargées de déchiffrer et de mettre au net les notes tachygraphiques recueillies dans les assemblées publiques. On donna aussi plus tard ce nom aux copistes du moyen âge. Les calligraphes des livres ainsi que ceux des chancelleries cherchèrent de bonne heure à embellir leur écriture. L'usage du cinabre leur était venu des Romains, qui s'en servaient pour les *rubriques* (voyez ce mot) de leurs livres, et ils l'employaient pour orner leurs manuscrits, soit en marquant de traits rouges les premières lettres des périodes et des paragraphes, soit en traçant entièrement ces lettres avec de l'encre rouge. Ce fut en Grèce que l'on commença à changer les lettres rouges en lettres d'or et d'argent. Les rois francs adoptèrent également dans leurs manuscrits ce luxe, qui, sous les Carlovingiens, prit de très-grands développements, et dont les différentes bibliothèques de l'Europe, et en particulier la bibliothèque royale de Paris, conservent plusieurs échantillons remarquables. Nous citerons entre autres, dans ce dernier dépôt, la fameuse Bible dite de Charles le Chauve.

Ces travaux faisaient habituellement l'occupation des moines, ainsi que le prouvent les suscriptions d'un assez grand nombre de manuscrits. Mais les calligraphes de France, tant réguliers que séculiers, n'ont que rarement mis leurs noms à leurs ouvrages. Les copistes du précieux *Codex evangeliorum*, qui était jadis à Saint-Denis, et qui doit être maintenant à Saint-Emmeran de Ratisbonne, étaient deux re-

ligieux du neuvième siècle nommés Beringar et Luithard; et le calligraphe du beau *Codex bibl.*, qui fut présenté à Charlemagne lors de son séjour à Pavie, s'appelait Ingobert. Des religieuses ont aussi perpétué le souvenir de leurs travaux calligraphiques en y inscrivant leurs noms. En France, saint Césaire (voy. CÉSAIRE [saint]), qui, vers la fin du cinquième siècle, fonda à Arles un couvent de femmes, prescrivit à ces religieuses de s'occuper, pendant certaines heures, à copier des livres, et saint Féréol l'ordonna aussi, au sixième siècle, à ses moines d'Usez.

A l'époque de l'invention de l'imprimerie, les calligraphes, pour obtenir une forme égale d'écriture, furent obligés d'employer une méthode, fort ancienne il est vrai, mais nouvelle par l'application qu'on en fit. Elle consistait dans l'emploi de lames de laiton, de cuivre ou de fer blanc, découpées; et l'on faisait ainsi des livres entiers, travail pénible et fastidieux qui ne pouvait guère convenir qu'à des religieux. Ce genre d'écriture fut principalement employé pour les grands livres de plain-chant, ainsi que cela se pratiquait encore il y a une vingtaine d'années dans quelques couvents d'Allemagne. Les Français parvinrent dans ce nouvel art à un assez grand degré de perfection; nous citerons, entre autres, un moine de la Trappe nommé Deschamps qui vivait au dix-septième siècle. (Voyez MANUSCRITS, MINIATURES, COPISTES.)

Aujourd'hui, le mot calligraphe sert à désigner les personnes qui ont une écriture belle et régulière. Cet art est malheureusement très-rare en France, tandis qu'au contraire en Angleterre, en Allemagne et en Amérique, rien n'est plus commun que ce que l'on appelle vulgairement *une belle main*.

CALLOT (Jacques), graveur, naquit à Nancy en 1593, de parents nobles, qui s'opposèrent à ce qu'il cultivât les arts pour lesquels il montrait un goût décidé. Il quitta à douze ans la maison paternelle, se joignit à des Bohémiens avec lesquels il se rendit en Italie. Peut-être est-ce aux souvenirs des aventures dont il fut alors le témoin obligé, qu'il dut la verve et la gaieté énergique de quelques-unes de ses compositions. Un officier du duc de Toscane, qu'il rencontra à Florence, le délivra de ses compagnons, et le plaça chez un peintre célèbre, *Remigio Canta-Gallina*. Callot se livra alors à l'étude avec un zèle infatigable. Mais ce fut surtout à Rome qu'il étudia l'antiquité et la gravure sous Ph. Thomassin. De retour à Florence, il se lia avec J. Stella, de Lyon, et fut employé par Côme II à retracer les fêtes données à l'occasion du mariage de Ferdinand. Il revint à Nancy en 1620, et la plupart des grands personnages du temps le chargèrent de reproduire leurs actions. C'est ainsi qu'il grava, pour Spinola, la prise de Breda, pour Louis XIII, la prise de la Rochelle; mais quand ce prince lui ordonna de graver la prise de Nancy, il refusa fièrement de faire quelque chose contre l'honneur de sa patrie. Callot reproduisit, au moyen de la gravure à l'eau-forte, toutes les créations de sa poétique imagination. Il s'est placé, par ses originales compositions qui lui donnent une certaine ressemblance avec Rabelais, au premier rang des compositeurs et des graveurs de son époque. Il fut le chef de la brillante école qui a produit les Labelle, les Duplessis-Bertaux les Boissieu, etc. Nous citerons parmi ses ouvrages les plus remarquables *les Misères de la guerre, les Supplices, la Tentation de saint Antoine* etc. Son œuvre se compose de plus de quinze cents pièces. Il mourut à Nancy, le 24 mars 1635.

CALLOTS. On appelait ainsi une race de mendiants valides, qui était fort répandue à Paris dans la première moitié du dix-septième siècle. Ces mendiants faisaient partie de la grande communauté de *Gueux*, et habitaient la *cour des Miracles*. Ils prétendaient avoir été guéris de la teigne après un pèlerinage à Sainte-Reine.

CALLSDORF (combat de). Pendant la campagne de 1809, lorsque le

prince Eugène, à la tête de l'armée d'Italie, se porta vers la Hongrie, pour opérer sa jonction avec la grande armée commandée par l'empereur, il laissa en Styrie une division sous les ordres du général Broussier. Ce dernier devait prendre position à Gratz, afin de maintenir libre la route par laquelle devait déboucher le général Marmont à la tête de l'armée de Dalmatie. Pendant que Broussier, établi à Gratz, en bloquait la citadelle, il apprit que le général autrichien Guilay s'avançait vers cette ville, avec un corps considérable, par la route de Marbourg. Bien que les forces du général français ne se composassent que de deux régiments d'infanterie, il crut devoir prendre l'offensive. En conséquence, il sortit de la ville le 24 juin 1809, passa la Muhr et se porta sur la rive droite de cette riviere, à Gorting. Là, ayant été informé de l'approche du corps de Marmont, il se décida à faire charger une avant-garde autrichienne qui se trouvait à Feldkirchen. Cette troupe se retira, en longeant la rivière, vers le village de Callsdorf, où se trouvait le gros du corps de Guilay, qui cherchait à s'y établir. Le général Broussier, quoiqu'il fût alors huit heures du soir, fit attaquer sur-le-champ : Callsdorf fut emporté à la baïonnette par le neuvième régiment de ligne, soutenu du quatre-vingt-quatrième. Le premier de ces régiments, maître du village, s'élança en avant jusqu'à la premiere ligne ennemie, formée à quelque distance. Cette ligne se débanda, et entraîna dans sa fuite la deuxième et la troisième. En moins d'une demi-heure, un corps de vingt mille Autrichiens, soutenu par trente bouches à feu et par deux mille chevaux, fut mis en déroute par quatre bataillons. Cette affaire si rapide et si glorieuse pour les Français ne leur coûta que quarante morts. Le lendemain, le général Guilay ayant rallié ses troupes, passa la Muhr à Wildon, afin de se porter par la rive gauche vers Gratz. La rive droite se trouvant ainsi libre, le corps de Marmont opéra, le 26, sa jonction avec celui du général Broussier.

Calmet (dom), Augustin, naquit à Mesnil-la-Horgne, en 1672, se fit bénédictin de Saint-Vannes en 1688, et se livra d'abord avec la plus grande activité à l'étude des langues orientales. Il fut ensuite chargé d'un cours de philosophie et de théologie. Après quoi, il fut envoyé, en 1704, à l'abbaye de Munster, avec le titre de sous-prieur. C'est là qu'il forma une académie de huit ou dix religieux, exclusivement occupés de l'étude des livres saints. Il y composa en partie ses commentaires, qu'on le décida à publier en français plutôt qu'en italien. Il fut fait abbé de Saint-Léopold à Nancy, en 1711, et de Senones, en 1728. Il mourut dans cette dernière abbaye en 1757. Ses vertus ne le cédaient point à sa vaste érudition, et il était si peu ambitieux, qu'il refusa le titre d'évêque *in partibus*, que lui offrit Benoît XIII. Quoique livré constamment à l'étude, il ne négligea point l'administration du temporel de son abbaye. Il y fit des augmentations et embellissements, et surtout en enrichit considérablement la bibliothèque.

Le nombre des ouvrages publiés par ce savant est considerable; on pourrait les évaluer à soixante-dix volumes in-4°. Les principaux sont un *Commentaire littéral sur tous les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament*, ouvrage très-savant, mais où l'on aimerait cependant à voir résoudre les difficultes elevées par les philosophes contre beaucoup de passages des livres saints; 2° les *dissertations* et les *préfaces des commentaires avec dix-neuf dissertations nouvelles*; 3° *l'Histoire de l'Ancien et du Nouveau Testament*, pour servir d'introduction à l'histoire ecclesiastique de Fleury; 4° *le Dictionnaire critique, historique et chronologique de la Bible, avec des figures :* c'est le *Commentaire* réduit à l'ordre alphabetique; 5° *l'Histoire ecclésiastique et civile de la Lorraine*, la meilleure qu'on ait publiée de cette province; 6° *Bibliothèque des écrivains de Lorraine :* 7° *Histoire uni-*

verselle sacrée et profane; 8° *Dissertation sur les apparitions des anges, des démons et des esprits, et sur les revenants et vampires de Hongrie;* 9° *Commentaire littéral historique et moral sur la règle de Saint-Benoît,* ouvrage qui renferme des détails curieux.

CALONNE (Charles-Alexandre de) naquit à Douai en 1734, d'une famille distinguée dans la magistrature. Une grande vivacité d'esprit, jointe à beaucoup d'ambition, des manières élégantes, le goût du luxe, une moralité plus que douteuse, une imagination fertile en intrigues et en ressources de tout genre, tels sont les principaux traits du caractère de cet homme, dont le passage au ministère a si gravement compromis la royauté.

Ayant embrassé la carrière du barreau, il fut d'abord avocat général au conseil principal d'Artois, puis ensuite procureur général au parlement de Douai, et ne tarda pas à devenir maître des requêtes, ce qui lui donna entrée au conseil. Il débuta d'une manière peu honorable dans la carrière de l'administration. Les querelles entre les parlements et le clergé avaient été, en Bretagne, plus vives que partout ailleurs. Les jésuites, soutenus par le gouverneur de cette province, le duc d'Aiguillon, avaient conjuré la perte du procureur général la Chalotais. Ils l'accusèrent de vouloir détruire les antiques bases de la monarchie pour y substituer la démocratie. Des lettres anonymes, injurieuses à la majesté du trône, tombèrent entre les mains du roi, qui chargea la Vrillière de prendre des informations sur ces lettres. Ce secrétaire d'État, qui était parent du duc d'Aiguillon, les ayant montrées, comme par hasard, à Calonne, celui-ci s'écria aussitôt: « Voici l'écriture de M. de la Chalotais. » Cette scène, concertée entre eux, eut pour résultat l'arrestation de la Chalotais; mais le complot tourna à la confusion de ses auteurs: après bien des efforts pour réunir les éléments d'une accusation positive contre cet estimable magistrat, on fut obligé de le remettre en liberté, et Calonne n'y gagna que la réputation d'un audacieux intrigant.

En montant sur le trône, Louis XVI avait choisi Turgot et Necker pour ministres; mais les courtisans, alarmés des projets de réforme que préparaient ces deux hommes d'État, les obligèrent, par leurs cabales, à donner leur démission. Dès lors, tout fut perdu, et la révolution devint imminente. MM. Joly de Fleury et d'Ormesson, qui leur succédèrent, ne purent rétablir l'ordre dans les finances. Calonne, protégé par le comte d'Artois et M. de Vergennes, ministre des affaires étrangères, fut nommé, en 1783, au contrôle général. Si les courtisans avaient eu à redouter la sévère économie de Turgot et de Necker, ils n'eurent qu'à se louer de la facile complaisance du nouveau contrôleur général. Calonne ne s'étudia qu'à plaire à la cour, et il y réussit, du moins pendant quelque temps. Il donnait des fêtes, payait les dettes du comte d'Artois, prodiguait l'argent à la reine, donnait des pensions et des gratifications à ses protégés, soldait l'arriéré, acquittait toutes les dettes, achetait Saint-Cloud et Rambouillet. Lorsque le roi l'interrogeait sur les ressources du trésor, le ministre lui faisait le tableau le plus séduisant de la situation de la France. Il ajoutait qu'il avait des plans tout prêts, qu'il mettrait au jour quand il serait temps, et dont l'effet serait d'effacer jusqu'aux moindres traces du déficit. Les moyens qu'employait Calonne pour faire face à tant de profusions étaient simples: il empruntait, anticipait, rendait les édits bursaux, prolongeait les vingtièmes, imposait des sous additionnels avec une facilité que n'avait jamais montrée aucun de ses prédécesseurs. Le parlement avait beau faire des remontrances toutes les fois qu'on lui présentait des édits, le roi ordonnait d'enregistrer, et on était contraint d'obéir. La détresse du peuple parvint à un point qui ne permit plus de lever de nouveaux impôts; et, quant au crédit, les nombreux emprunts du ministre l'avaient épuisé.

Dans cette situation critique, il ne se laissa point décourager, et trouva de l'argent pour maintenir son luxe et ses énormes dépenses. Enfin, en 1786, il se prépara à mettre à exécution la grande mesure qu'il gardait depuis si longtemps en réserve : il convoqua une assemblée des notables. Son intention était de demander à cette assemblée l'égale répartition des impôts, l'anéantissement des priviléges d'État, l'abolition des corvées et de la gabelle. Cette mesure ne satisfit aucun parti. La nation, éclairée sur ses propres intérêts, demandait la convocation des états généraux; et, quant à la noblesse, outre qu'il comptait parmi elle beaucoup d'ennemis qui conjuraient sa ruine avec les parlements, elle était trop prévenue contre ses premières opérations pour lui accorder les sacrifices qu'il réclamait d'elle. Ce qui nuisit surtout au projet de Calonne, ce fut la mort de Vergennes, arrivée quelques jours avant la convocation des notables. Néanmoins, il se présenta avec assurance devant l'assemblée, dont l'ouverture eut lieu le 2 février 1787. Il y prononça un discours non moins brillant qu'habile, dans lequel il fit le tableau le plus flatteur de l'état de l'industrie et du commerce; cependant il fut forcé de convenir d'un déficit énorme de cent douze millions. Loin d'accueillir les moyens qu'il proposait pour rétablir les finances, les notables lui demandèrent des comptes. Obligé de se défendre, mais fort embarrassé de le faire, Calonne déclare que l'arriéré remontait au ministère de l'abbé Terray; qu'il était alors de quarante millions; que l'administration de Necker en avait joint quarante autres, et qu'il n'avait pu lui-même éviter une surcharge de trente-cinq millions. Necker répondit en soutenant, comme il l'avait fait dans son *compte rendu*, que, pendant sa gestion, les recettes excédaient les dépenses de dix millions. Dès lors, les notables, heureux d'avoir un prétexte pour se venger des inquiétudes qu'il leur avait inspirées sur leurs priviléges, ne gardèrent plus de mesure contre lui. La cour, voyant bien qu'il ne pourrait plus fournir à ses prodigalités, s'unit aux parlements. La reine et le comte d'Artois, auparavant ses soutiens chaleureux, entraînés par l'archevêque de Toulouse, qui briguait la place de contrôleur général, l'abandonnerent aussi. Néanmoins, Calonne résista encore quelque temps. Il réussit même à faire disgracier un de ses plus grands ennemis, le garde des sceaux Miromesnil; mais le lendemain même du jour où il obtint cet avantage, le roi, pressé par les représentations des notables, envoya M. de Breteuil lui demander sa démission. La haine de ses ennemis ne s'en tint pas là. Louis XVI fut contraint de lui retirer le cordon du Saint-Esprit et de l'exiler en Lorraine.

Quelque temps après, Calonne passa en Angleterre, et engagea de là, avec Necker et les parlements, une polémique dans laquelle il mit beaucoup d'esprit et de grâce, mais il ne put jamais, malgré tous ses efforts, convaincre personne de l'intégrité de son administration. Il épousa à Londres la veuve de M. d'Harveley, qui lui apporta en dot une grande fortune. Lorsqu'en 1789 les états généraux s'assemblèrent, Calonne se rendit en Flandre dans le dessein de s'y faire élire; mais la nation était animée alors de sentiments trop purs pour faire choix d'un tel mandataire. Le refus qu'elle fit de ses services l'engagea à écrire contre la révolution. Il devint l'agent du parti de Coblentz, qu'il servit avec beaucoup d'activité, et auquel il sacrifia toute sa fortune. Après que les événements de la guerre eurent ôté aux Bourbons tout espoir de rentrer alors en France, il retourna à Londres, où il composa quelques ouvrages politiques. Calonne ayant à se plaindre du parti qu'il avait servi avec tant de zèle, et dont il s'était attiré la défaveur par la publication de son *Tableau de l'Europe en novembre* 1795, sollicita, en 1802, la permission de revenir dans sa patrie. Napoléon la lui accorda; mais il mourut un mois après son arrivée, le 30 octobre 1802, laissant la réputation d'un homme de talent, mais sans conviction et sans

BIBLIOTECA NAZIONALE ROMA

caractère. Naturellement léger, Calonne voyait difficilement le côté profond des choses; aussi sembla-t-il se jouer des graves difficultés contre lesquelles la royauté eut à lutter avant l'explosion de la révolution. Sa trop grande confiance dans son habileté pour les tours d'adresse lui fit croire qu'il suffisait de louvoyer pour échapper à tous les écueils; mais ayant voulu tromper tout le monde, il tomba devant le mécontentement général. On trouvera dans nos ANNALES des renseignements positifs à cet égard.

Calonne a publié plusieurs mémoires sur les finances et sur diverses questions politiques, qui sont écrits avec beaucoup d'élégance, mais dans lesquels se retrouvent tous les défauts de son caractère. On a en outre de lui : *Correspondance de Necker et de Calonne*, 1787, in-4°; *Réponse de Calonne à l'écrit de Necker*, in-4°, Londres, 1788; *Note sur le mémoire remis par Necker au comité de subsistances*, Londres, 1789; *De l'état de la France tel qu'il peut et tel qu'il doit être*, Londres, 1790; *Observations sur les finances*, in-4°, Londres, 1790; *Lettres d'un publiciste de France à un publiciste de l'Allemagne*, 1791; *Esquisse de l'état de la France*, in-8°, 1791; *Tableau de l'Europe en novembre* 1795, Londres, in-8°; *Des finances publiques de la France*, in-8°, 1797; *Lettre à l'auteur des Considérations sur les affaires publiques*, in-8°, 1798. On lui attribue aussi un *Traité de la police pour l'Angleterre*; une *Réponse à Montyon*; et enfin des *Remarques sur l'histoire de la révolution de Russie par Rulhière*.

CALOTTE (régiment de la). Au commencement du dix-huitième siècle, quelques beaux esprits de la cour, tous d'une humeur satirique et railleuse, dans le but de châtier par le ridicule les écarts de conduite, de style et de langage qui parviendraient à leur connaissance, formèrent une société qu'ils nommèrent le *Régiment de la calotte*, et le composèrent uniquement de personnes distinguées par la singularité de leurs discours ou de leurs actions. Pour prouver qu'ils ne s'épargnaient pas plus qu'ils n'épargnaient les autres, ils s'inscrivirent les premiers sur le registre matricule de ce corps fantastique, et élurent un des leurs pour son général. Bientôt il n'y eut dans la vie publique, dans la vie privée, dans les œuvres de l'esprit, rien qui fût à l'abri de la mordante critique des chefs de cette singulière milice, qui avait ses étendards, qui fit frapper des médailles, et trouva des poëtes pour mettre en vers ses arrêts burlesques. Quand un homme avait fait ou dit une sottise, on lui donnait *une calotte*, c'est-à-dire, qu'on lui décochait une épigramme bien acérée qui le couvrait de ridicule, ou bien on lui envoyait un *brevet de calottin*, et il était censé faire partie du régiment en qualité d'extravagant. Une fois le roi demanda à M. de Torcy, exempt de ses gardes du corps, et général de la calotte, s'il ne ferait pas un jour la revue de son régiment. « Sire, repondit Torcy, j'y ai « pensé plus d'une fois; mais il est si « nombreux que j'ai toujours craint « qu'il ne se trouvât personne pour le « voir passer. » Sous le nom de *calottes* et de *calottines*, il partit de cette société un grand nombre de pièces dont on a recueilli et publié les meilleures. Ces pièces ont eu quelquefois beaucoup plus pour but de satisfaire des animosités particulières que de servir à la correction des mœurs publiques. Voltaire, qui lui-même est appelé, dans l'*Anti-mondain*, cher *calottin* de la première classe, se plaint amèrement, dans une lettre de 1746, d'une calotte que l'on avait faite contre M. et Mme de la Popelinière, pour prix de fêtes qu'ils avaient données, et auxquelles n'avaient probablement pas été conviés les officiers du régiment. Après avoir été, pendant plusieurs années, une puissance, le régiment de la calotte mourut tout doucement; mais en disparaissant du monde il légua à des gens d'esprit, qui devaient venir plus tard, l'idée de l'ordre de l'*Éteignoir* et de celui de la *Girouette*, dont les fondateurs, pendant les neuf mois de la première restauration, distribuèrent

tant de brevets d'obscurantisme et d'inconstance politique.

Calvados, chaîne de rochers, ainsi nommée, dit-on, du nom d'un vaisseau espagnol qui y fit naufrage. Ce rocher, qui couvre toute la côte de l'arrondissement de Bayeux, est situé à deux kilomètres environ de la terre, et a vingt-trois kilomètres de longueur.

Calvados (département du). Ce département, formé de la basse Normandie et des diocèses de Lisieux et d'Évreux, doit son nom au rocher du Calvados, qui s'étend sur une partie de ses côtes. Il est borné au nord par la Manche, à l'est par le département de l'Eure, au sud par celui de l'Orne, et à l'ouest par le département de la Manche. Sa superficie est d'environ cinq cent soixante-deux mille quatre-vingt-treize hectares, et sa population de cinq cent un mille sept cent soixante-quinze habitants. Il a pour chef-lieu Caen, est partagé en six arrondissements, ou sous-préfectures (Caen, Bayeux, Falaise, Lisieux, Pont-l'Évêque et Vire), et en trente-sept cantons. Il renferme huit cent neuf communes. Son revenu territorial est évalué à 35 millions 500 mille francs. Il fait partie de la 14e division militaire, de la 15e conservation forestière, ressortit à la cour royale de Caen, et forme le diocèse de Bayeux. Il envoie sept députés à la chambre.

Boisrobert, les frères Boivin, Brébeuf, Alain Chartier, le maréchal de Coigny, Daléchamp, Tannegui-Lefèvre, Huet, évêque d'Avranches, Malfilastre, Malherbe, Jean Marot, père de Clément, secrétaire de la reine Anne de Bretagne; Mezerai, le jésuite Porée, Sarrazin, Segrais, Touret, le marquis de Laplace, Vauquelin, les généraux Decaen et Lafosse, etc., sont nés dans le département du Calvados.

Calvet (Esprit-Claude-François), médecin et antiquaire, né, en 1728, à Avignon, où il étudia la médecine et fut reçu docteur agrégé, en 1745; il passa ensuite un an à l'école de Montpellier et se rendit, en 1750, à Paris, pour y continuer ses études médicales. A son retour à Avignon, il ouvrit à la faculté de médecine un cours de physiologie, qui fut très-fréquenté, et fut nommé, peu de temps après, médecin en chef des hôpitaux. Sans négliger les devoirs de son état, il cultivait l'histoire naturelle et l'archéologie; un *Mémoire sur les utriculaires* de Cavaillon, qu'il présenta, en 1765, à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, lui valut le titre de correspondant de cette société. Il mourut à Avignon, en 1810, dans sa quatre-vingt-deuxième année; il avait conservé l'usage de toutes ses facultés morales et avait composé, trois ou quatre ans auparavant, sa propre biographie; le 10 janvier 1810, six mois avant sa mort, il écrivit son testament olographe. Ce dernier acte de Calvet est à la fois un monument de sa reconnaissance envers sa patrie, de ses sentiments religieux, de sa modestie, de sa bienfaisance et de l'originalité de son caractère. Comme il n'avait que des collatéraux fort éloignés, il légua à la ville d'Avignon, pour être mis à la disposition du public, sa bibliothèque, sa collection d'histoire naturelle, et surtout son cabinet d'antiquités, le plus riche qu'il y ait en France, après celui de la bibliothèque royale. Pour subvenir à l'entretien, à l'accroissement de sa bibliothèque et du musée, ainsi qu'aux traitements des fonctionnaires chargés de leur conservation, Calvet donna à la ville tous ses biens-fonds, rentes et capitaux; il laissa, en outre, à l'église cathédrale, un bas-relief en argent et un christ en ivoire; une pension perpétuelle de soixante francs par mois au vieillard le plus âgé d'Avignon, sans distinction d'état ni de sexe; une rente de deux cents francs au paysan qui aura le plus d'enfants vivants; deux cent quarante francs par an au jardin botanique d'Avignon; cent francs pour un prix annuel de dessin, etc., etc. Il demanda à être enterré sans cérémonie, même sans cercueil, à être seulement mis dans un sac et porté par quatre pauvres cultivateurs, vêtus de leurs habits de travail, etc., etc. On doit à Calvet, outre plusieurs ouvrages de médecine,

une *Dissertation sur un monument singulier des utriculaires du Cavaillon*, où l'on éclaircit un point important de la navigation des anciens, 1766, in-8°, figures; un *Mémoire sur deux inscriptions grecques dans le genre érotique*, Magasin encyclopédique, 1802, I, 154; et deux lettres à M. de la Tourette, *sur la jambe du cheval de bronze, trouvée dans la Saône en* 1766. On conserve, dans son musée, six volumes in-folio manuscrits, contenant tous ses ouvrages sur la médecine, l'histoire naturelle, la philosophie, les antiquités et la numismatique. Millin avait distingué, dans ce recueil, un *Spicilegium inscriptionum antiquarum*, et il exprime, dans son *Voyage dans les départements du Midi*, le désir que le gouvernement se charge de la publication de cet ouvrage.

CALVI, l'un des chefs-lieux de sous-préfecture du département de la Corse, place de guerre de seconde classe. La fondation de cette ville est due aux guerres civiles qui, dès le treizième siècle, désolaient la Corse. Vers l'an 1268, Giovanninello, de Pietra-Allerata, faisant la guerre à Giudice della Rocca, seigneur de toute l'île, vint se fortifier sur la hauteur où est aujourd'hui Calvi : il se retira ensuite; mais ce lieu continua d'être habité. Postérieurement, les Avoghari, seigneurs de Nonza, y furent appelés et continuèrent à y dominer jusqu'au moment où les habitants se soumirent aux Génois, aux mêmes conditions que ceux de Bonifacio. Les troupes d'Alphonse, roi d'Aragon, occupèrent momentanément Calvi. Du temps de Henri II, l'armée combinée des Turcs et des Français en leva le siége, événement regardé alors comme un prodige opéré par un crucifix qu'on avait, la veille, planté sur les remparts, et qu'on a depuis appelé le crucifix des miracles. La ville de Calvi ne prit jamais part aux mouvements insurrectionnels de l'intérieur contre les Génois. Pour reconnaître et encourager cette inaction, le gouvernement génois fit placer sur la porte de la citadelle cette inscription : CIVITAS CALVI SEMPER FIDELIS.

Les Anglais assiégèrent Calvi au commencement de juin 1794. La garnison fut puissamment secondée par les citoyens; les femmes même se firent remarquer par leur courage en portant des munitions sur les remparts et en travaillant aux fortifications dans le moment le plus terrible du bombardement. Après une longue et opiniâtre résistance, qui réduisit la garnison à deux cent soixante hommes, et après avoir vu les Anglais occuper le fort Mozello, Calvi se rendit faute de vivres. Les habitants abandonnèrent aux Anglais les restes méconnaissables de leur cité et s'embarquèrent pour Toulouse. En 1795, les conquêtes du général Bonaparte en Italie encouragèrent les Corses à secouer le joug des Anglais; Calvi fut repris et ses habitants rentrèrent dans leur patrie.

Cette ville, dont la population est aujourd'hui de trois mille deux cent quatre-vingt-deux habitants, n'offre d'ailleurs aucun monument remarquable. La caserne, qui est l'ancien palais des gouverneurs génois, et l'église, où l'on voit le tombeau de l'ancienne famille Baglioni, offrent seules quelque intérêt.

CALVI (combat et prise de). Une colonne napolitaine, battue le 6 décembre 1798, à Otricoli, se retira sur les hauteurs de Calvi, petite ville de la terre de Labour, à 12 kilomètres de Capoue. Championnet fut instruit que le général Mack avait pris position à Cantalupo, pour tenter de couper les communications des divisions françaises. Afin d'arrêter cette entreprise, Championnet donna ordre au général Macdonald de faire porter la brigade du général Mathieu sur Calvi, celle du général polonais Kniazewitz sur le même point par Magliano, tandis que le général Lemoine déboucherait sur Calvi par Contigliano. Ce mouvement, bien combiné, fut exécuté avec une grande précision; toutes les colonnes se mirent en marche dans la nuit du 8 au 9 décembre,

et s'avancèrent par des chemins fangeux au milieu d'une pluie horrible. A la pointe du jour, les troupes de Macdonald arrivèrent devant les hauteurs de Calvi. Après un combat très-vif, l'ennemi fut jeté dans la ville et cerné. On le somma de se rendre, et après quelques pourparlers la garnison, forte de cinq mille hommes, se reconnut prisonnière.

Calvière (Charles-François, marquis de) naquit à Avignon, en 1693, entra dans la carrière militaire et parvint au grade de lieutenant général; il se retira en 1755, après quarante-quatre ans de service, dans son château de Vezenobre, près d'Alais, où il mourut, en 1777. Il avait été reçu, en 1747, membre honoraire de l'Académie royale de peinture. Il a laissé en manuscrits plusieurs mémoires sur les antiquités d'Arles, de Nîmes et d'Orange. On a publié de lui, après sa mort, un *Recueil de fables diverses*, 1792, in-18.

Calvières (le baron Jules de), né à Nîmes, vers 1775, ne sortit de l'obscurité qu'à la seconde restauration. Il figura, en 1815, dans l'armée du duc d'Angoulême, et contribua, avec le comte Charles de Vogué, à soulever la population des environs de Beaucaire et de Nîmes en faveur de la cause royale. Entré dans cette dernière ville à la tête de quelques milliers de paysans, il y prit le titre de préfet provisoire. Sous son administration éclata l'horrible réaction populaire qui se perpétua d'une manière si affligeante sous son successeur d'Arbaud Jouques. M. de Calvières fut nommé membre de la chambre des députés par le collége électoral du Gard, séant à Nîmes, deux jours après que cette ville eut été ensanglantée par le massacre de seize personnes, qui furent portées en plein jour à la voirie, sur le fatal tombereau qu'escortaient Traistaillons et Truphémy. Il fut une des têtes ardentes de la chambre *introuvable*, où il applaudit à la proposition de son compatriote, M. de Trinquelague, réclamant une amnistie pour les *assassinats politiques* qui avaient pu être commis dans les départements méridionaux ou dans quelques contrées de l'Ouest. En dépit de l'ordonnance du 5 septembre, M. de Calvières fut élu de nouveau, et vint reprendre sa place au côté droit, dont il partagea les défaites jusqu'aux élections de 1818, qui le rendirent à la vie privée. La nouvelle loi électorale le ramena encore à la chambre; et, sous le ministère de MM. de Villèle et Corbières, il passa successivement à la préfecture de Vaucluse et à celle de l'Isère.

Calvin (Jean). Le laborieux émule de Luther dans l'accomplissement de la révolution religieuse du seizième siècle naquit à Noyon le 10 juillet 1509. Son père, qui était issu de parents fort pauvres, mais avait obtenu la charge de procureur fiscal du comté, portait le nom de Cauvin, dont le fils forma, après l'avoir latinisé, celui auquel il devait donner une si grande célébrité. Disons en passant qu'en diverses circonstances, Calvin se servit, pour dérober à ses ennemis ses écrits ou sa personne, des pseudonymes de Caldarius, Happeville, Deparçan, etc. Il paraît qu'il fut redevable à Claude d'Hangest, abbé de Saint-Éloi de Noyon, de ses premières études, et sans doute des bénéfices ecclésiastiques dont il fut investi presque au sortir de l'enfance. Il n'avait en effet que douze ans, lorsqu'on lui conféra une chapellenie dans la cathédrale. Quelques années plus tard, il fut successivement nommé titulaire des cures de Marteville et de Pont-Lévêque, quoiqu'il ne fût que simple tonsuré. Sa première destination était, il est vrai, pour l'Église; mais après avoir fait à Paris ses humanités au collége de la Marche, et sa philosophie à celui de Montaigu, il tourna ses vues, d'après le désir de son père, vers la jurisprudence, qu'il alla étudier d'abord à Orléans, sous Pierre de l'Étoile, puis à Bourges, sous Alciat. Il commença aussi dans cette dernière ville l'étude du grec et de l'hébreu avec l'Allemand Melchior Wolmar, dont les leçons développèrent chez lui le goût des textes sacrés, que lui avaient déjà inspiré à Paris les

conversations de son allié et condisciple, Robert Olivetan. On rapporte même que, dès 1529, époque de son séjour à Orléans, il s'essayait à la prédication dans quelques assemblées religieuses qui se tenaient chez des particuliers. On le vit ensuite parcourir les campagnes des environs de Bourges pour y catéchiser les enfants; et le seigneur de Lignières, après l'avoir entendu, trouvait que celui-là du moins enseignait quelque chose de nouveau.

A la mort de son père, qui arriva vers 1532, Calvin se démit de ses bénéfices; puis, quittant l'étude des lois humaines, il employa ses premiers loisirs à l'examen de la morale, et sembla, par son commentaire sur le traité de Sénèque *De Clementia*, vouloir rappeler son siècle aux principes d'une tolérance dont plus tard il s'écarta lui-même étrangement. Il ne devait pas rester longtemps simple spectateur des scènes de persécution dont il était entouré. Il était depuis quelque temps à Paris. Ses liaisons avec Michel Cop le firent soupçonner d'avoir pris part à la composition d'une harangue de ce docteur, dans laquelle le parlement et la Sorbonne avaient cru retrouver les doctrines des réformateurs. Il dut se cacher pour échapper aux poursuites du lieutenant criminel. Du logement qu'il occupait rue Saint-Victor, il se réfugia d'abord au collége du cardinal Lemoine; puis, s'éloignant de Paris, il se retira chez un chanoine d'Angoulême, Pierre du Tillet. Pour subsister, il se mit alors à enseigner le grec. On suppose que, dans cette retraite, il s'occupait déjà à recueillir les matériaux de ses ouvrages contre le catholicisme; il saisissait du moins toutes les occasions de répandre ses opinions, et il les développa dans d'assez nombreuses réunions, tant à Angoulême et à Poitiers qu'à Nérac, où la reine de Navarre, Marguerite, sœur du roi François Ier, l'accueillit avec distinction. La médiation de cette princesse ayant apaisé la persécution dont Calvin avait failli être victime, il revint en 1534 à Paris, n'y fit qu'une courte apparition, et alla publier à Orléans son premier ouvrage de théologie pour combattre l'opinion de ceux qui croyaient l'âme abandonnée à un état de sommeil, dans l'intervalle de la mort au jugement.

Cependant la persécution se rallumait; Calvin fut forcé d'aller chercher un asile en pays étranger. Il se dirigea vers la frontière de Suisse, et une fois en sûreté à Bâle, il fit paraître, sous le titre d'*Institution chrétienne*, l'exposé de la doctrine de la réforme telle qu'il la concevait. Il avait d'abord écrit ce livre en latin; mais il en donna, dès la fin de 1533, une traduction française. L'ouvrage était précédé d'une préface en forme de discours au roi *très-chrétien*. Dans ce morceau, l'un des plus éloquents de l'époque, il s'attache à repousser les accusations d'hérésie et de rébellion portées contre les réformés de France, déclarant que leur unique ambition est de ramener à sa primitive pureté la religion du Christ. Mais, dans ce but, il repoussait aussi bien l'autorité des conciles que la puissance du pape; il anéantissait le sacerdoce avec l'épiscopat, et rejetait comme des actes d'idolâtrie les prières adressées aux saints et les honneurs rendus aux images. La simplicité du nouveau culte n'était pas, du reste, le moindre attrait qu'il offrît. On était porté à supposer qu'en purifiant la forme extérieure de la religion chrétienne, Calvin n'avait pas négligé d'en purifier aussi le fond. Jaloux de propager lui-même sa doctrine, le nouvel apôtre voulut sans doute aussi juger de plus près l'effet des coups qu'il venait de porter à la cour de Rome, et ce fut peut-être le motif du voyage qu'il fit à Ferrare en 1536; mais, malgré le bienveillant accueil de la duchesse Renée de France, fille de Louis XII, il ne put songer à s'arrêter longtemps en Italie. Le séjour de sa patrie ne lui présentait guère moins de danger. Il ne fit qu'y passer, et se détermina à retourner à Bâle; mais comme la guerre lui fermait les routes de la

Lorraine, il lui fallut prendre par la Savoie.

Arrivé à Genève, il crut obéir à une injonction du ciel, en cédant aux instances du ministre Guillaume Farel, qui réclamait sa coopération à la culture de cette portion de la vigne du Seigneur, et bientôt il fut lui-même proclamé ministre et professeur de théologie. Il avait alors vingt-sept ans. L'année suivante, il fit jurer au peuple une abjuration définitive du papisme. Les mœurs lui parurent alors appeler une réforme tout aussi urgente que celle de la croyance et du rite; mais cette partie de sa tâche présentait de graves difficultés. Le rigorisme du réformateur souleva une violente opposition à laquelle prirent part les premiers mêmes de la cité. Le jour de Pâques 1538, non contents de résister à un acte du synode de Lauzanne, qui ordonnait l'emploi des azymes dans la célébration de la cène, ainsi que le rétablissement des fonts baptismaux et des fêtes que Calvin avait fait disparaître, les uns du temple et les autres du calendrier, les ministres déclarèrent qu'en raison du scandale des mœurs, ils ne pouvaient administrer la communion. Cet acte d'autorité détermina leur chute; on ne leur laissa que trois jours pour sortir de la république. Ce fut en vain que le conseil de Berne et le synode de Zurich intervinrent pour demander leur réinstallation; le vote des citoyens confirma l'arrêt des magistrats.

A Strasbourg, où se retira Calvin, la réforme luthérienne comptait déjà dix ans d'existence; il y accepta une chaire de théologie au chapitre de Saint-Thomas, et fonda bientôt après une église française pour les réfugiés, dont le nombre était déjà considérable. Pendant son séjour dans cette ville, en 1540, il publia le *Traité de la sainte cène*, dans lequel il s'efforçait d'établir une opinion intermédiaire entre celle de Luther, qui, prenant dans le sens littéral les paroles du Christ, admettait la présence réelle, et celle du ministre de Zurich, Zwingli, qui ne voyait dans le texte qu'une figure, dans les espèces qu'un symbole. Plus tard du reste, Calvin déclara se ranger à ce dernier sentiment. C'est encore à Strasbourg qu'il épousa Idelette de Bure, veuve anabaptiste qu'il avait convertie à sa croyance. Il n'en eut qu'un fils et le perdit fort jeune. Le cardinal Sadolet, évêque de Carpentras, l'un des hommes les plus vertueux qui aient honoré la pourpre, crut voir dans l'éloignement de Calvin de Genève une circonstance favorable au rétablissement de l'autorité pontificale. Ses lettres au peuple génevois, combattues par les habiles répliques du ministre exilé, n'eurent pas le succès que s'était promis le prélat. Ce triomphe du réformateur donna de nouvelles forces à son parti; aussi, tandis qu'il assistait avec l'ami et le disciple de Luther, Mélanchthon, aux conférences de Worms et de Ratisbonne, eut-il la satisfaction d'apprendre que son arrêt de bannissement venait d'être révoqué à l'unanimité dans l'assemblée du peuple de Genève.

Replacé, en 1541, à la tête de son Église, Calvin songea à y asseoir plus fortement une autorité qui avait été un instant méconnue. Il dressa donc un formulaire de sa confession et de la discipline ecclésiastique. Un consistoire fut établi, qui, investi du droit d'infliger les peines canoniques, jusqu'à l'excommunication *inclusivement*, devint bientôt un instrument redoutable pour les adversaires du maître. On vit alors ce tribunal nouveau, institué pour la conservation des bonnes mœurs et de la *saine doctrine*, dicter aux juges temporels les arrêts qu'ils devaient prononcer, et appuyer de la terreur des supplices la sévérité des censures. Calvin travailla ensuite à reviser avec les magistrats la législation civile. Ses anciennes études de jurisprudence le rendaient assurément propre à cette tâche; mais cette réunion des deux pouvoirs entre ses mains semblait donner raison à ceux qui le qualifiaient de pape de Genève. Il sentait bien lui-même, quelque temps avant d'entrer dans l'exercice du pouvoir temporel, que ce n'était pas là le champ le plus digne de son ambition. Aussi, pour propager sa puissante influence religieuse, mettait-il tous ses

soins à l'organisation de cette école que devait diriger son ami Théodore de Bèze, et favorisait-il en même temps de tout son pouvoir l'établissement de ces presses nombreuses, qui pouvaient si activement servir la fécondité de son esprit et de celui de ses disciples.

Au milieu de travaux aussi multipliés, Calvin trouvait encore le temps d'entretenir une correspondance suivie avec la France, l'Angleterre, l'Allemagne, la Pologne. L'activité de cet homme était prodigieuse. On ne saurait sans injustice lui refuser non plus le mérite d'avoir exercé, dans diverses occasions et à un haut degré, plusieurs des vertus du christianisme. C'est ainsi que, lorsqu'en 1545, la peste désola Genève, on vit le pasteur se multiplier, et exposer maintes fois sa vie pour la conservation de son troupeau; et, à peu de temps de là, c'est à son utile intercession auprès des princes d'Allemagne, que les malheureux sectateurs de Valdo, échappés aux massacres de la Provence, durent un asile et des protecteurs. Son désintéressement, la pureté de ses mœurs, la sincérité de sa conviction ne sauraient être révoqués en doute. Mais, si nous ne balançons pas à lui rendre cet hommage, sous quel jour pouvons-nous présenter la cruelle énergie avec laquelle il poursuivait ses adversaires? Il avait commencé par les envelopper tous dans la désignation de libertins; mais les injures, qui ne lui étaient du reste que trop familières, ne pouvaient satisfaire son dévot ressentiment. Le bourreau était, à cette époque, l'auxiliaire du prêtre; et cet horrible sacrilége ne fut pas du nombre de ceux dont Calvin craignit de souiller son nouveau culte. Sans parler des rigueurs sans nombre que l'homme de Dieu sollicita contre ses ennemis, pouvons-nous passer sous silence la mort de Jacques Gruet, qui fut décapité à Genève le 26 juillet 1547, pour ses écrits contre la réforme, et celle du médecin espagnol Michel Servet, qui y fut brûlé vif, le 27 octobre 1553, pour avoir attaqué le dogme de la Trinité? L'un des griefs consignés dans les motifs de l'arrêt rendu contre le premier, était d'avoir « mal parlé de M. Calvin; » quant au second, condamné comme hérétique par les magistrats du Dauphiné sur des pièces livrées par Calvin lui-même, il venait chercher un asile en Suisse quand il y fut arrêté. C'est par de tels actes que l'apôtre de Genève affermissait sa doctrine contre le principe même du libre examen auquel elle devait son existence....! Le dernier acte important de la vie publique de Calvin fut la mission qu'il remplit, en 1556, à la diète de Francfort, où il contribua à apaiser les différends qui s'étaient élevés dans le sein de l'Église réformée. Les soins incessants qu'il s'était donnés, dès ses premières années, pour assurer le triomphe de la cause qu'il avait embrassée, avaient détruit de bonne heure une santé naturellement peu robuste. Les migraines, la goutte et la gravelle lui causaient depuis longtemps d'affreuses souffrances, quand il mourut, le 27 mai 1564.

Calvin avait le visage pâle et sec; son caractère était un mélange de timidité et de roideur; son esprit était aussi fin qu'actif, son style aussi vif que correct. A ceux de ses ouvrages dont nous avons eu occasion de parler, il faut ajouter des commentaires sur presque tous les livres de la Bible, de nombreux écrits de controverse, et une foule de sermons dont beaucoup n'ont jamais été imprimés. L'édition la plus complète de ses œuvres est celle de Genève, en 12 volumes in-folio. Le dogme le plus saillant de sa doctrine est celui d'une prédestination antérieure même à la prescience divine. Il le développa au chapitre XXI du 3e livre de son *Institution chrétienne*, et l'on ne conçoit pas que la plume ne soit pas tombée des mains du théologien quand il osa écrire ce blasphème que son Dieu, sans autre motif que son bon plaisir, avait destiné la majorité du genre humain à une réprobation éternelle! Quant au libre arbitre, Calvin le croit anéanti par l'effet du péché originel: l'absence du mérite des œuvres de l'homme en est le corollaire naturel. C'est, comme on voit, la doctrine du fatalisme passée dans l'Évangile. Il

n'y a donc pas lieu de s'étonner que, pour en prévenir les épouvantables conséquences, et assurer à la morale la protection qu'elle cherchait en vain dans son dogme, il ait si souvent recouru à des mesures de violente répression!

Calvin, général de brigade, déploya la plus rare valeur, et concourut à la prise de Naples, en 1799. Le 5 décembre 1800, pendant la campagne d'Italie, ce général, à la tête de trois bataillons de la 24e légère et d'un escadron de bussards, battit l'ennemi qui avait voulu le surprendre, et fit prisonnier un escadron autrichien; Calvin se fit remarquer de nouveau à l'affaire de Monsembano, sur les bords du Mincio; mais il fut tué à la fin de l'action.

Calvinisme. Voy. Christianisme et Sectes religieuses.

Calvinistes. — Avant de retracer dans une rapide esquisse le rôle que jouèrent les disciples de Calvin dans cette lutte impie où s'entre-choquèrent pendant deux siècles les intérêts de la terre et du ciel, il convient de jeter un coup d'œil sur les circonstances à la faveur desquelles se développa l'hérésie qui fut la cause ou le prétexte de ce drame douloureux. Les scandales de Rome avaient comblé la mesure. Ce n'était point assez que la cour pontificale étalât aux regards du monde chrétien cet ignoble tarif des indulgences, qui fixait le prix auquel on pouvait obtenir l'absolution de toutes les fautes, depuis la simple rupture du jeûne jusqu'à l'inceste et au meurtre; un pape lui-même, l'impudique Borgia, Alexandre VI, avait souillé la soutane blanche dans la fange des vices les plus déhontés; et ce n'était pas en faisant un casque de la tiare de saint Pierre que le fier Jules II pouvait lui rendre la force morale que lui avait enlevée son prédécesseur. N'oublions pas d'ailleurs que l'ambition temporelle du vicaire du Christ avait plus d'une fois excité le ressentiment des princes de l'Occident avant que sa dictature spirituelle rencontrât l'opposition des peuples. Soit que les désordres fussent descendus du chef aux inférieurs, ou qu'ils fussent remontés d'eux à lui, l'autel, dans toutes les parties de la domination romaine, voilait d'autres mystères que ceux du tabernacle; et encore le clergé n'avait-il pas toujours la pudeur d'en garder le secret. Depuis longtemps, les populations étaient accoutumées à se moquer, dans de mordantes épigrammes, des désordres des serviteurs de Dieu. L'indifférence religieuse était devenue générale. La voix de saint Bernard s'était perdue dans le désert quand il avait voulu prêcher la nécessité d'une réformation générale. Nous n'examinerons pas si, comme le dit Bossuet dans son *Histoire des variations des églises protestantes*, cette mesure devait regarder la discipline ecclésiastique, et non la foi; nous nous bornons à constater quelle était la disposition des esprits relativement aux questions religieuses, lorsque la France vit se manifester les premiers symptômes de la réforme. En reparaissant chez nous avec tout l'éclat de la nouveauté, la philosophie et la littérature des anciens ouvrirent aux esprits un vaste champ d'étude, et leur imprimèrent en même temps une énergique activité. Ce qu'au douzième siècle le marchand de Lyon, Valdo, avait osé seul entreprendre, un appel à l'autorité du raisonnement, une foule d'esprits se trouvèrent disposés à le faire au seizième. Aussi, la querelle théologique, brusquement entamée par Luther, avait-elle déjà excité en deçà du Rhin une ardente sympathie lorsque Calvin parut. Nous lisons, dans l'*Histoire du calvinisme* par le P. Maimbourg, que, dès 1520, les savants qu'avaient appelés d'Allemagne les universités françaises, y semaient les doctrines de l'ex-augustin de Wittemberg, et qu'un évêque de Meaux, Guillaume Brissonnet (voyez ce nom), contribua lui-même à l'établissement de l'hérésie, en fixant auprès de lui, pour l'aider à rétablir la police de son diocèse, plusieurs maîtres ès arts de l'université de Paris, au nombre desquels était ce Guillaume Farel, qui précéda Calvin à Genève. Ces hommes furent bientôt forcés de fuir, il est vrai, devant les

Digitized by Google

menaces du parlement, qui s'empressa de prendre en main la défense de la foi; mais le germe qu'ils avaient jeté dans les consciences devait porter ses fruits, et l'œuvre de la réforme allait être continuée par une main plus puissante que la leur.

Luther n'avait guère fait que détruire, Calvin entreprit d'édifier. Théologien jurisconsulte, il sut imprimer à son Église cette forte organisation qui, dès l'origine, en fit une puissance capable de porter l'alarme aussi bien sous l'hermine royale que sous la pourpre sacrée. François Ier flotta quelque temps indécis. Si, d'un côté, les conciles de Lyon, de Bourges, de Paris, lui demandaient, en 1528, l'extermination de l'hérésie, de l'autre, Henri VIII le sollicitait, en 1532, de secouer, à son exemple, le joug pontifical. Mais le roi chevalier était lié par un concordat; et puis, les membres du clergé ne lui payaient-ils pas bien par leurs subsides le droit de poursuivre leurs nouveaux ennemis? Cependant le petit troupeau, nom par lequel les calvinistes aimaient à se désigner, grossissait rapidement. Il se recrutait de gens de toutes les conditions; d'hommes d'église que la réforme affranchissait de vœux toujours gênants, quoique souvent enfreints, et d'hommes d'épée dont l'exercice d'un culte persécuté piquait l'orgueilleux courage; d'artisans qui voyaient dans la simplicité des formes de la nouvelle religion une sorte de sympathie pour leur pauvreté, et de nobles dames qui préféraient le naïf français des psaumes de Marot au mystérieux latin de la Vulgate et de leurs Heures. Mais il était évident que trop d'intérêts se rattachaient à l'ancienne Église pour qu'il fût permis à la nouvelle de s'établir sans opposition; et, d'ailleurs, les avantages qu'avait déjà obtenus celle-ci enflaient trop l'orgueil de ses chefs pour que leur ambition se contentât d'un partage. Les deux croyances durent, en conséquence, se disputer l'une à l'autre sinon les consciences, du moins les personnes; et, comme les arguments n'étaient sans réplique d'aucun côté, la force des armes dut suppléer à celle de la logique. De là, les premiers conflits.

Mais les questions théologiques n'occupaient pas tellement les esprits qu'elles étouffassent dans les cœurs tout intérêt pour les objets étrangers au salut. Les rivaux, dans les affaires du monde, exploitèrent donc au profit de leur politique le zèle aveugle des anciens religionnaires et celui des nouveaux. De là, cette part si active prise dans la guerre des deux sectes par tout ce que la nation avait de puissant ou d'ambitieux. Et enfin, comme le peuple avait été accoutumé à voir ses princes employer des troupes étrangères à la garde de leurs personnes que ne protégeait plus assez la vieille majesté du trône, les calvinistes crurent qu'ils pouvaient, à leur tour, appeler l'étranger au secours de leur foi qu'attaquaient les forces réunies du Louvre et du Vatican. Les alliés que comptaient l'un et l'autre camps ne portaient pas tous, du reste, l'arquebuse et la cuirasse : car l'Italie avait lancé dans cette arène ses femmes et ses prêtres, et l'Allemagne, ses docteurs.

Notre intention n'est pas de revenir ici sur le détail de ces guerres; mais tout en signalant quelques faits particuliers que le point de vue sous lequel nous considérons la question ne nous permettait pas de négliger, nous nous attacherons aux résultats moraux bien plus qu'aux faits eux-mêmes qui ont été suffisamment exposés dans les ANNALES.

Dès le règne de François Ier, et pendant les premières persécutions, les calvinistes trouvèrent un refuge dans la Navarre et le midi de la France, d'où, sortant aux premiers moments de calme, ils se répandirent dans tout l'ouest et jusqu'au cœur du royaume. Les rigueurs exercées contre eux ne les empêchèrent pas de dominer bientôt dans une foule de villes. François Ier meurt; mais, tout en armant contre le pape, Henri II renouvelle, en 1551, les édits de son père contre les hérétiques, et croit devoir y ajouter l'obligation d'un certificat de catholicisme pour l'admission aux charges publiques. Sous lui, quelques réformés veulent mettre l'espace

des mers entre eux et leurs persécuteurs; et, en 1555, un fort parti d'entre eux, sous la conduite de Durand de Villegagnon, va fonder sur la côte du Brésil, aux environs de Rio-Janeiro, une colonie que ne tarde pas à ruiner la mésintelligence qui se met parmi ses membres. En France, cependant, le parti prenait chaque jour de nouvelles forces. L'université était remplie de ses adeptes; et le Pré aux Clercs, où ils se reunissaient le soir pour chanter leurs psaumes, fut maintes fois le théâtre de rixes violentes avec les moines qui revendiquaient la possession du lieu.

L'année suivante, les prétentions des calvinistes étaient devenues telles que leurs députés, assemblés à Nantes, déclaraient constituer les états du royaume. En Provence, ils guerroyaient sous Paulon de Mouvans; en Dauphiné, ils avaient mis à leur tête du Puy de Montbrun; enfin, sous la protection de Coligny, on faisait publiquement le prêche à Dieppe, au Havre et à Caen. Lors de l'assemblée des notables tenue à Fontainebleau, on vit l'amiral réclamer la liberté du culte au nom de cinquante mille calvinistes de la seule province de Normandie. En 1561, les religionnaires avaient en France plus de deux mille temples, et, dans leur fanatique aveuglement, ils se crurent si forts qu'ils osèrent sommer le jeune roi Charles IX, ou, pour mieux dire, sa mère, de faire disparaître ce qu'ils appelaient les monuments de l'idolâtrie catholique, c'est-à-dire, les images et les reliques des églises. Sur le refus qu'ils éprouvèrent, quelques-uns d'entre eux se chargèrent de commencer l'œuvre de destruction, et portèrent leurs outrages jusque sur les hosties consacrées. Si ces imprudentes et sacriléges démonstrations n'empêchèrent pas la régente d'admettre leurs docteurs à la discussion solennelle de leur profession de foi à Poissy, elles contribuèrent sans doute à neutraliser les efforts tentés par les gens modérés des deux partis pour opérer une réconciliation, et la sanglante scène de Vassy finit par rendre impossible cet heureux résultat.

Comme toutes les luttes religieuses, celles-ci furent cruelles dans leurs hostilités, perfides dans leurs trêves. Les calvinistes firent expier aux catholiques leurs échafauds et leurs bûchers. Dans leur retraite, après la bataille de Saint-Denis, ils passèrent au fil de l'épée la population de Pont-sur-Yonne, et quand ils eurent pénétré dans Nîmes, après la déroute de Moncontour, ils massacrèrent lâchement le clergé de la cathédrale. Les suspensions d'armes ne servaient qu'à faire prendre aux deux partis de nouvelles forces pour de nouvelles attaques.

A peine le traité d'Amboise, du 12 mars 1563, était-il signé, que tous les conseillers de la cour, à la tête desquels étaient les envoyés du pape et de l'empereur, en attaquaient la validité. Il n'avait d'ailleurs été enregistré que « par provision, et à cause de la nécessité des temps, » et cette horrible maxime s'était établie, qu'on n'était point engagé par un serment fait à un hérétique. En prenant, dans leur synode général de Lyon, l'initiative d'une nouvelle levée de boucliers, les calvinistes pouvaient donc se croire encore dans les bornes d'une légitime défense. Les traités qui servirent de dénoûments aux divers actes de cette grande tragédie, eurent cependant cela de remarquable, que le parti calviniste, qui, surtout dans les derniers temps de la lutte, n'arrivait à des trêves que par des défaites, semblait pourtant avoir la plus grande part au règlement des articles, gagnant de plus en plus dans les transactions diplomatiques à mesure qu'il essuyait plus de pertes sur le champ de bataille, jusqu'au jour où, par la sanglante exécution de la Saint-Barthélemy, les catholiques reprirent, le poignard à la main, les concessions successives que leur avaient arrachées leurs adversaires. Longtemps encore la lutte se prolongea. Les deux partis eurent leurs alternatives de succès et de revers, et usèrent avec une égale cruauté de la victoire.

Enfin, le bras des bourreaux se lassa, les haines s'assoupirent, et de nouveaux événements rapprochèrent les intérêts.

Digitized by Google

Les calvinistes virent monter sur le trône un des leurs, et, s'ils lui gardèrent quelque rancune d'avoir pensé que Paris valait bien une messe, ils n'en éprouvèrent pas moins les effets de sa sympathie. Malheureusement Henri IV passa les bornes d'une généreuse protection, et l'édit même par lequel il croyait assurer la concorde renfermait le germe de nouvelles divisions. Les calvinistes constituèrent dans l'État un corps légalement reconnu. Une partie du territoire continua même à être, en leur faveur, soustrait à la juridiction royale; enfin, on sembla avoir opéré « le rapprochement de deux peuples plutôt que la fusion de deux partis (*). » Les anciens adversaires des réformés ne leur pardonnèrent pas d'avoir obtenu des priviléges qui, suivant eux, n'avaient été accordés qu'aux dépens des leurs; et quand Louis XIII eut succédé à l'auteur de l'édit de Nantes, on entendit, aux états généraux de 1614, le cardinal Duperron assimiler les protestants à des condamnés dont le supplice a seulement éprouvé un sursis. Il est juste d'ailleurs d'ajouter que la longue période de résistance armée d'où les calvinistes sortaient à peine les avait mal préparés à la jouissance paisible des avantages qu'ils venaient d'obtenir, et que, remuants et inquiets, ils menaçaient encore, du fond de leurs forteresses, la tranquillité de l'État. En 1621, époque à laquelle l'intérêt de leurs consciences ne pouvait plus servir d'excuse à leurs ambitieuses entreprises, ils voulurent, dans une assemblée tenue à la Rochelle, dresser pour la France le plan d'une république fédérative divisée en huit cercles, ou plutôt de huit principautés réunies par le seul lien de la communauté de culte, et qu'ils destinaient aux plus influents d'entre eux. On ne sait pas quelles places ils réservaient aux catholiques dans cette organisation. Quoi qu'il en soit, Richelieu, en renversant leur rempart, rendit vain ce dernier effort du fanatisme enté sur les débris de la féodalité.

C'était une haute politique, et non un zèle inconsidéré, qui avait dicté la conduite du cardinal; aussi, après avoir abattu les forces du parti, respecta-t-il les libertés de la secte. Mazarin suivit son exemple. Les calvinistes redevinrent citoyens, toute distinction entre les Français des deux croyances disparut un moment. La carrière des honneurs fut même ouverte aux réformés, et Rulhières, dans ses *Éclaircissements sur les causes de la révocation de l'édit de Nantes*, leur rend cet honorable témoignage, que les satires dirigées contre les financiers furent suspendues lorsque les principaux emplois de la finance se trouvèrent occupés par des protestants, et plus tard, quand, par un retour d'intolérance, la carrière des fonctions publiques leur fut interdite, l'industrie, florissante entre leurs mains, paya généreusement à la patrie le reste de protection que le souverain continuait à leur accorder.

Mais, tandis que les calvinistes perdaient graduellement la faveur momentanée dont ils avaient joui, un corps puissant, par une gradation contraire, s'était élevé dans l'Église et dans l'État. Satellites avancés du chef romain, les enfants de Loyola épiaient en France le moment de frapper l'hydre de l'hérésie. Ils avaient obtenu l'oreille d'un vieux monarque, qui avait vu s'évanouir ses gloires terrestres, et s'étaient assurés de l'active coopération de la calviniste convertie qui partageait la couche royale. Leurs prédicateurs tonnaient contre les réformés, qu'ils n'appelaient que les portes de l'enfer et les prostituées de Satan. En 1682, la France venait d'humilier Rome par la déclaration de son clergé. Peut-être fut-ce aux yeux du roi une obligation de plus de donner à la chrétienté une éclatante preuve de sa foi. La conversion des hérétiques fut la pieuse victoire que l'on offrit à son zèle. La Chaise, Letellier et Louvois en répondaient. Il n'y eut pas de séductions mondaines qu'on n'offrît aux calvinistes pour qu'ils consentissent à se laisser engager dans le chemin du salut. Mais on trouva bien-

(*) De l'état du protestantisme en France depuis le seizième siècle, par M. Aignan.

tôt que la voie de la persuasion ne menait pas assez vite au but. Hâtons-nous d'ajouter pourtant que le zèle religieux n'animait pas seul Louis XIV. Depuis longtemps, le patriotisme des calvinistes s'était effacé devant leurs sympathies religieuses; dans la lutte de la France contre la Hollande, leurs vœux n'avaient pas été pour la mère patrie; ils entretenaient des intelligences coupables avec l'étranger (voyez CAMISARDS et CÉVENNES), qui comptait sur leur appui, et qui les avait même décidés à se soulever dans plusieurs provinces. A la veille d'une guerre contre l'Europe entière, devait-on laisser dans le pays une secte nombreuse et hostile qui pouvait, riche comme elle l'était, faire une diversion dangereuse, et porter de nouvelles atteintes à l'unité et à l'indépendance nationales? On se décida donc à frapper un grand coup, et Louis XIV, en 1685, déchira l'édit de son aïeul. Mais, on doit le reconnaître, si sous le rapport politique cette mesure était nécessaire, sous plus d'un autre rapport elle eut de graves inconvénients. En employant la force, disons-le, la violence, pour faire rentrer au bercail des brebis égarées, la France livra à l'étranger cinq cent mille de ses plus utiles citoyens. En vain, sous des peines sévères, l'émigration fut-elle défendue: les manufactures se dépeuplèrent; Schomberg loua son épée aux Anglais, et un autre réfugié alla préparer chez eux cette machine, à juste titre nommée *infernale*, qui faillit, en 1693, détruire Saint-Malo. Nous conviendrons encore que les moyens de conversion employés par Louis XIV furent odieux, et que les *dragonnades* seront une honte éternelle et pour ceux qui les ordonnèrent, et pour ceux qui ne rougirent pas de les approuver. Qui oserait dire que c'était le seul moyen à employer à l'égard d'une secte qui avait donné à la France Turenne et Duquesne, et qui pouvait présenter à l'estime de ses compatriotes des hommes tels que Ramus, le restaurateur de la philosophie en France; le sculpteur Jean Goujon; Ambroise Paré, le premier chirurgien de son siècle; les Estienne; Olivier de Serre, le père de l'agriculture française; Joseph Scaliger, un des plus savants hommes de son temps; Bernard Palissy, le créateur de la chimie industrielle, et l'érudit Basnage!

Une fois rentré dans la voie des rigueurs, le pouvoir poursuivit par tous les moyens la tâche qu'il s'était imposée. Ainsi, une déclaration de 1693 frappa de bâtardise les enfants des calvinistes qui n'avaient point abjuré. Privés de la jouissance de leurs temples et du ministère de leurs pasteurs, leurs pères avaient été réduits à aller faire consacrer leurs mariages *au désert*, c'est-à-dire, dans des réunions qui se tenaient dans quelque lieu isolé où l'on espérait tromper l'œil jaloux des persécuteurs, mais qui, plus d'une fois, furent dispersées par le fer et le feu. Quand, traqué dans les campagnes comme dans les villes, le calvinisme se fut réfugié derrière les pics des Cévennes, l'impitoyable Louvois y donna à la France épouvantée le spectacle d'une Saint-Barthélemy prolongée.

Sous Louis XV, ce prince dont la foi s'émut en découvrant une protestante parmi les filles de son sérail, on vit le parlement de Grenoble condamner, en 1747, trois cents calvinistes, les hommes aux galères, et les femmes à la réclusion; et dans ce même dix-huitième siècle, au sacre de Louis XVI, Turgot ne put faire rayer du formulaire que devait jurer le roi, le serment d'exterminer les hérétiques. Hâtons-nous d'arriver à des actes plus éclairés et plus humains. Malesherbes, dans un chaleureux mémoire présenté en 1785, réclama l'état civil pour les protestants. Ce droit leur fut accordé, sur le rapport du baron de Breteuil, et l'édit fut enregistré dans la séance royale de 1787.

La révolution de 1789, en proclamant le principe de la liberté des cultes, rendit enfin aux calvinistes tous les droits qu'ils avaient perdus. Depuis 1802, le culte calviniste est officiellement reconnu par l'État, qui en salarie les ministres. La confession de foi, qu'on regarde comme sa règle,

fut rédigée dans le synode tenu à la Rochelle en 1571; mais le temps a apporté des modifications à l'œuvre du réformateur. La conduite des disciples de Calvin se distingue aujourd'hui par cette tolérance dont nous avons vu qu'il était si éloigné lui-même, et par ce doux enseignement moral que nous avons signalé comme l'élément qui manquait le plus à sa doctrine. Les ministres réformés de France ne sont plus orthodoxes, il est vrai, aux yeux d'un bon nombre de leurs coreligionnaires de l'étranger, qui trouvant trop de morale et pas assez de dogme dans leurs instructions, les accusent de tendre à abandonner la loi évangélique pour les simples préceptes de la raison humaine. C'est une question qu'il ne nous appartient pas de décider. Nous n'irons pas non plus rechercher jusqu'à quel point on peut reconnaître les cent erreurs que reproche aux calvinistes le P. Gaultier dans sa chronique, et à plus forte raison les quatorze cents que leur impute le P. François Fenardent dans sa *Theomachia calvinista*.

Nous croyons devoir terminer cet article par quelques mots sur les différentes dénominations qui ont servi à désigner en France les partisans de la réforme de Calvin. Le terme générique de *protestants*, le plus en usage aujourd'hui, mais qui s'applique à une foule de sectes différentes, leur a été donné par suite de la protestation que firent, en 1529, les réformés contre la diète de Spire, qui voulait déférer à un concile le jugement de leur doctrine. Celui de *huguenots*, que l'on employa presque exclusivement pendant les guerres de religion du seizième siècle, et que l'on écrivit d'abord *égnots*, vient de l'allemand *Eid-genossen*, qui signifie allié par serment. Il désigna d'abord, selon Maimbourg, les Génevois qui s'étaient réunis aux habitants de Fribourg contre le duc de Savoie, et ne s'appliqua exclusivement aux calvinistes que quand ceux-ci furent devenus le parti dominant à Genève. On employa encore le nom de *sacramentaires* pour désigner ceux des protestants qui, comme les zwingliens et les calvinistes, adoptèrent le sens figuré dans l'explication des paroles sacramentelles de l'eucharistie.

CALVISSON, petite ville du département du Gard, à douze kilomètres de Nîmes; population, deux mille six cent quatre-vingt-douze habitants. Cette ville, qui était autrefois une des vingt-deux baronnies des états de Languedoc, fut érigée en marquisat en 1644.

CAMAIL. — Vêtement ecclésiastique qui doit son origine à la chape des anciens temps, ou tout au moins au capuchon des moines. Ce ne fut que vers la fin du quatorzième siècle ou au commencement du quinzième, que les chanoines et les autres ecclésiastiques commencèrent à s'en revêtir. Un concile tenu à Bâle en 1435, un concile provincial, pour le diocèse de Reims, tenu à Soissons en 1456, et les conciles provinciaux de Sens, en 1460 et en 1485, défendirent aux chanoines de porter le camail pendant les offices divins; mais un autre concile provincial du diocèse de Sens, tenu à Paris, en 1528, ayant révoqué cette défense, tous les gens d'Église ont porté, depuis ce temps, le camail à l'église, sauf quelques clercs réguliers dans le temps où il y en avait. On lit dans nos vieux historiens que les chevaliers avaient, en mailles de fer, une armure de tête que l'on appelait *camail*, ou mieux, *cap de mailles*. Il est à présumer que c'est de là que vient, sinon le camail des gens d'Église, du moins le nom que porte ce vêtement.

CAMALDULES, ordre d'ermites, soumis à la règle de Saint-Benoît, fondé vers le dixième siècle par saint Romuald, gentilhomme de Ravennes, dans la solitude de *Camaldoli*, au milieu des Apennins. Ces religieux portent l'habit blanc, la barbe longue, et sont chaussés de sandales. Ils avaient six maisons en France avant la révolution. Celle de *Grosbois* (Voy. ce mot), où résidait le supérieur général, était la plus considérable.

CAMARGUE (la), *Camaria*, ou *insula de Camaricis*, grande île formée par les deux branches principales du Rhône à son embouchure. Cette île renferme neuf villages, un grand nom-

bre de maisons de campagne, et près de trois cent cinquante mas ou fermes. Sa superficie est évaluée à cinquante mille hectares, dont un cinquième environ est cultivé; le reste est occupé par des étangs, des marais, des pâturages qui nourrissent un grand nombre de bestiaux. La Camargue est protégée contre les inondations du fleuve par de fortes digues; elle n'est séparée de la mer que par des dunes mobiles. Une société s'est formée dans ces dernières années pour dessécher et rendre à la culture les parties de ce vaste territoire occupées par les eaux, et pour défricher celles qui sont encore incultes. Déjà d'importantes résultats ont été obtenus.

CAMARILLA.— Ce mot appartient à la langue espagnole, et signifie proprement une petite chambre; c'est un diminutif du mot *camara*, par lequel on désigne en Espagne la chambre d'honneur, la chambre par excellence du roi, tandis que la *camarilla* est le cabinet où le prince reçoit ses plus intimes confidents, c'est-à-dire, ses courtisans les plus vils et les plus en faveur, qui le dominent et deviennent quelquefois plus puissants que les ministres. De là est venu l'usage de désigner par le mot de *camarilla* cette sorte de conseil privé que se donne le chef d'un État, conseil composé le plus souvent des compagnons ordinaires des plaisirs du prince, des confidents de secrets qu'il n'oserait pas avouer à d'autres, soit qu'ils concernent ses affaires personnelles, soit qu'il s'agisse des affaires de l'État. Quelques-uns de ces hommes, capables de toute espèce de dévouement plus ou moins honteux, font quelquefois partie de sa domesticité, et parviennent cependant au ministère et sont chargés de jouer le premier rôle dans l'État. Les membres de ces réunions ne sont pas toujours des hommes; les Maintenon, les Pompadour, les Dubarri ont joué un rôle important dans les *camarilla* de l'ancienne monarchie.

CAMATALLICI, peuple gaulois cité par Pline, comme habitant le voisinage de Marseille. On s'accorde maintenant à placer le territoire des Camatallici à Ramatuelle, département du Var.

CAMBACÉRÈS (Étienne-Hubert de), frère du suivant, né à Montpellier, le 11 septembre 1756, embrassa la carrière ecclésiastique. Il ne prit aucune part à la révolution; mais l'élévation de son frère aux premières charges de l'État, après les événements du 18 brumaire, le fit monter rapidement aux degrés les plus éminents de la hiérarchie religieuse. Nommé archevêque de Rouen le 11 avril 1802, il fut pourvu, l'année suivante, du chapeau de cardinal, et reçut ensuite le cordon de grand officier de la Légion d'honneur. Le collége électoral du département de l'Hérault l'ayant élu candidat au sénat conservateur, il y fut appelé le 1er février 1805, et ne s'y montra pas le moins adulateur. La bataille d'Austerlitz lui offrit l'occasion de manifester, dans un mandement qui se fit remarquer, toute sa reconnaissance et toute son admiration pour le prince qui lui avait donné de si grandes marques de sa faveur. Mais les désastres de 1813 et 1814 ébranlèrent le dévouement du prélat courtisan, aussi bien que celui de tant d'autres. Il adhéra le 8 avril aux résolutions du sénat, relativement à la déchéance de l'empereur. En 1815, Napoléon, fermant les yeux sur le passé, comprit l'archevêque de Rouen, le 2 juin, dans la composition de sa chambre des pairs. La rentrée de Louis XVIII força le cardinal Cambacérès à s'éloigner de la scène politique et à retourner à ses fonctions épiscopales. Il est mort le 25 octobre 1818.

CAMBACÉRÈS (J.-J. Regis), duc de Parme, naquit à Montpellier, le 15 octobre 1753, d'une famille distinguée dans la magistrature. Il était conseiller à la cour des aides de cette ville lorsque la révolution éclata. S'étant montré favorable au nouvel ordre de choses, il fut appelé à diverses fonctions publiques, qu'il exerça jusqu'en décembre 1792, époque de sa nomination à la Convention nationale par le département de l'Hérault. Plus ambitieux que dévoué à la république, il chercha dès lors à tirer parti des événements

dans son intérêt personnel, et à toujours se ménager une issue pour l'avenir. Lors du procès de Louis XVI, après s'être prononcé pour l'affirmative dans la question de la culpabilité de ce prince, il vota ensuite avec tant d'ambiguïté sur l'application de la peine, que lui-même ne put jamais prouver à la Convention et à la Restauration, s'il était ou s'il n'était pas régicide. « Citoyens, dit-il, si Louis eût été conduit devant le tribunal que je présidais, j'aurais ouvert le Code pénal, « et je l'aurais condamné aux peines « établies par la loi contre les conspirateurs; mais ici j'ai d'autres devoirs « à remplir. L'intérêt de la France, « l'intérêt des nations ont déterminé « la Convention à ne pas renvoyer « Louis aux juges ordinaires, et à ne « point assujettir son procès aux formes « prescrites. Pourquoi cette distinction? C'est qu'il a paru nécessaire de « décider de son sort par un grand acte « de justice nationale; c'est que les « considérations politiques ont dû prévaloir dans cette cause sur les règles « de l'ordre judiciaire; c'est qu'on a « reconnu qu'il ne fallait pas s'attacher « servilement à l'application de la loi, « mais chercher la mesure qui paraissait la plus utile au peuple. La mort « de Louis ne nous présenterait aucun « de ces avantages; la prolongation « de son existence peut au contraire « nous servir : il y aurait de l'imprudence à se dessaisir d'un otage qui « doit contenir les ennemis intérieurs « et extérieurs. D'après ces considérations, j'estime que la Convention « nationale doit décréter que Louis a « encouru les peines établies contre les « conspirateurs par le Code pénal; « qu'elle doit suspendre l'exécution du « décret jusqu'à la cessation des hostilités, époque à laquelle il sera définitivement prononcé par la Convention, ou par le Corps législatif, sur « le sort de Louis qui demeurera jusqu'alors en état de détention; et, « néanmoins, en cas d'invasion du territoire français par les ennemis de « la république, le décret sera mis à « exécution. » Devenu membre du comité de salut public, au mois de mars 1793, il dénonça Dumouriez qu'il avait défendu quelque temps auparavant, afin d'éloigner les soupçons de complicité que cette défense pouvait faire planer sur lui, après la défection du vainqueur de Jemmapes, et annonça l'arrestation de plusieurs des complices du général. Le 14 mai, il s'opposa à ce que chaque député fût tenu de justifier l'état et l'origine de sa fortune. A la journée du 31 mai, comme à celle du 2 juin, Cambacérès, forcé de sortir de sa circonspection et de sa neutralité, vota avec la majorité en faveur de la proscription de la minorité. Quelques jours après, dans la discussion sur l'état des enfants naturels, il développa des considérations d'un ordre supérieur et s'éleva à une véritable éloquence. Le 16 juin, il demanda l'établissement des jurés en matière civile. Au mois d'octobre suivant, il exposa son premier projet de Code civil, devint président de la Convention, et continua de s'occuper de matières législatives dans les comités jusqu'au 9 thermidor. Le 9 octobre 1794, il rédigea et fit adopter une adresse au peuple français, que l'on peut regarder comme le premier manifeste de ces hommes neutres, devenus puissants après la chute de la Gironde et de la Montagne, et qui inventèrent ce système de bascule qui fut si nuisible au développement de la révolution. Cambacérès s'opposa au rapport des lois révolutionnaires, notamment de celle du 17 septembre, demandé par la section du Panthéon; présenta quelque temps après un nouveau projet de Code civil, et fit passer à l'ordre du jour, en janvier 1795, sur la mise en liberté des membres de la famille royale, détenus au Temple. Appelé dans le sein de la commission chargée de préparer les lois organiques de la constitution de 1793, il en modifia l'application et les conséquences, selon les nouvelles idées dominantes, et proposa de substituer la peine du bannissement à celle de la déportation, prononcée contre les prêtres perturbateurs. Cependant, il ne put échapper,

après les événements du 13 vendémiaire, à l'accusation de royalisme qu'il repoussa avec une grande véhémence, mais dont il ne se lava jamais complétement. Entré au Conseil des Cinq-Cents avec les deux tiers des conventionnels, il y développa de nouveau les bases d'un Code civil, fit créer une commission chargée d'examiner les actes du Directoire, lorsqu'ils porteraient atteinte au pouvoir législatif, fut porté à la presidence, le 22 octobre 1796, et sortit de l'assemblée le 20 mai suivant. Réélu, en 1798, par le corps électoral parisien, séant à l'Oratoire, sa nomination fut de celles que le Directoire annula par le coup d'État du 22 floréal. La journée du 30 prairial, dans laquelle la majorité républicaine du Corps législatif recomposa le gouvernement dictatorial, porta Cambacérès au ministère de la justice, ce qui le mit dans une position favorable pour prêter main forte à la conspiration du 18 brumaire, contre ceux dont il avait surpris la confiance. Bonaparte en fit son collègue au consulat, dès qu'il put se débarrasser de Sieyès, et lui conféra ensuite, sous l'empire, le titre d'archichancelier et de prince. Cambacérès prit une grande part à la confection du Code civil, présida souvent le sénat, montra, dit-on, en 1813, à l'occasion de la tentative audacieuse du général Mallet, un peu plus de calme et de fermeté que certains autres grands fonctionnaires; détermina, en 1814, l'impératrice régente à se retirer au delà de la Loire; l'y suivit lui-même, et envoya néanmoins, dès le 9 avril, son adhésion aux actes du sénat qui excluaient Napoléon du trône, et vécut ensuite dans la retraite jusqu'au 20 mars 1815. Ayant repris, à cette époque, le titre et les fonctions d'archichancelier, il devint membre de la chambre des pairs, qu'il présida même plusieurs fois; mais le second retour des Bourbons le força de sortir de France, comme régicide, et de se réfugier en Belgique. Il y resta jusqu'en 1818, et fut alors rappelé par le ministre Decazes, qui lui fit obtenir, de la munificence de Louis XVIII, le titre de duc. Aux élections de 1820, Cambacérès se montra reconnaissant : il vota avec les fidèles amis de la monarchie. Il mourut en 1824. Savant jurisconsulte, politique délié, Cambacérès a mérité plus que personne cette qualification d'*équivoque*, appliquée par Robespierre à un des membres du comité de salut public. C'est un des acteurs de la révolution française qu'il est le plus difficile de juger, et cependant il en est peu qui se soient aussi constamment soutenus aux affaires et qui aient occupé, auprès de Napoléon, une plus haute place. S'appuyant tour à tour sur tous les partis, ne s'avançant jamais que lorsqu'il ne pouvait pas faire autrement, mêlé à toutes les entreprises qui ont changé les formes du gouvernement, mais n'y coopérant que d'une manière indirecte, il dut sa plus grande élévation à l'assistance qu'il prêta à Napoléon, sinon pour devenir consul, du moins pour prendre la couronne impériale. Comprenant qu'il ne pouvait rien par lui-même, et qu'il y aurait de la folie à vouloir lutter contre la puissance, il consentit facilement à se démettre de la dignité consulaire pour devenir le premier conseiller du nouveau monarque. Il donna à Napoléon plus d'un bon conseil, que ce prince eut le tort de ne pas suivre; mais, par ses goûts aristocratiques et rétrogrades, il contribua beaucoup à égarer la politique impériale dans la route où elle s'est perdue. Napoléon lui-même, dans ses Mémoires, le représente comme le partisan des vieilles institutions. Qui aurait cru cela de l'homme qui joignit sa voix à celle de Danton pour demander l'établissement du tribunal révolutionnaire? Il a publié : *Projet du Code civil et discours préliminaire*, 1794, nouvelle édition, 1796, in-8°. Ersch lui attribue encore : *Constitution de la république française, avec les lois y relatives, précédées et suivies de tables chronologiques et alphabétiques*, 1798, 5 vol. in-12 (ouvrage composé en société avec Oudot, conventionnel).

CAMBACÉRÈS (le baron), neveu du

précédents, né le 13 novembre 1778, embrassa en 1793 la carrière militaire, et fit les campagnes d'Espagne et du Rhin. Il se battit aussi dans la Vendée, assista aux batailles d'Austerlitz et d'Iéna, fut fait général de brigade le 10 juillet 1806, prit part à la guerre d'Espagne, reçut le commandement du département du Mont-Tonnerre, reparut à la grande armée en 1813, combattit vaillamment aux brillantes journées de Lutzen, Bautzen et Dresde, et commanda le département d'Indre-et-Loire en 1814. La restauration le mit successivement en disponibilité et en retraite. La fierté de caractère du général Cambacérès l'empêcha, malgré son nom, d'avancer très-rapidement. Il est mort en 1826.

Cambacérès (l'abbé de), oncle des précédents, archidiacre de l'église de Montpellier, naquit dans cette ville en 1721, d'un conseiller à la cour des comptes du Languedoc. Il montra de bonne heure un goût décidé pour l'étude des auteurs sacrés, et après s'être bien pénétré de la lecture de Bossuet, et surtout de Bourdaloue, il se destina à la chaire. Ses succès furent brillants, et, quoiqu'on fût dans une église, des applaudissements universels se firent entendre lorsqu'il prononça son panégyrique de saint Louis, en 1768. Lié avec les littérateurs les plus distingués de son temps, il vécut toujours d'une manière modeste, et mourut le 6 novembre 1802. On a de lui : 1° *Panégyrique de saint Louis*, 1768, in-4°; 2° *Sermons*, 1781, 3 volumes in-12; deuxième édition, 1788, 3 volumes in-12, avec un discours préliminaire.

Cambaules (*), chef gaulois à la solde des rois de Macédoine, entra pour son propre compte dans la Thrace, en ravagea les frontières, comme le firent ensuite Cérétrius, Léonor, Luthar, Comontor; il rapporta de cette expédition au milieu des Galls du Danube un butin considérable, dont la vue décida ses compatriotes à tenter contre la Grèce cette invasion qui vint, en 279, échouer à Delphes et aux Thermopyles.

(*) *Camh*, force, *baol*, destruction.

Cambefort (Louis-Jean), lieutenant au 122e régiment d'infanterie de ligne, chevalier de la Légion d'honneur. Cet officier, à la bataille du pont de Lodi, manœuvrant un obusier avec deux de ses camarades, traversa plusieurs fois le pont pour aller chercher les obus sous le feu de l'artillerie ennemie, et tomba à coups de baïonnettes sur les canonniers autrichiens, qu'il tua sur leurs pièces. Au déblocus de la forteresse de Peschière, il saute le premier dans une redoute, s'empare, avec deux de ses camarades, de deux pièces de canon, les tourne contre l'ennemi, qui fut mis en pleine déroute. A la bataille des Pyramides, il arracha un étendard des mains d'un Mameluk; à Jaffa, il monta le premier à l'assaut.

Camberg (combat de). Lorsque l'armée de Sambre-et-Meuse, commandée par le général Jourdan, reprit l'offensive (1796), les Autrichiens, sous les ordres de Wartenlebens, ayant éprouvé un premier échec à Wiflendorf, et voyant la ville et le pont de Runckel au pouvoir des Français, s'étaient retirés sur Friedberg, en arrière de la Lahn. Jourdan s'était mis aussitôt en devoir de porter ses divisions sur l'autre rive de cette rivière. Dès que le général Championnet l'eut passée à Runckel, il lui ordonna de marcher sur Camberg. En opérant ce mouvement, Championnet rencontra l'arrière-garde du général Werneck, et crut devoir l'attaquer. Les escadrons autrichiens se déployèrent dans la plaine en avant de Camberg; la cavalerie française, commandée par le général Klein, les chargea avec impétuosité, les culbuta, et les força de se retirer en arrière de Camberg. Klein s'élança aussitôt à leur poursuite; mais il vint se heurter contre l'infanterie du général Werneck. Cette infanterie était rangée en bataille derrière les bois qui s'étendent à droite et à gauche de la chaussée qui conduit au village d'Esh. Des feux très-nourris de mousqueterie et d'artillerie arrêtè-

rent un moment notre cavalerie ; mais le général Championnet étant arrivé pour la soutenir, avec de l'artillerie, l'ennemi ne tint pas plus longtemps, et continua sa retraite. Championnet prit position en avant de Camberg, et fit poursuivre l'ennemi par son avant-garde, qui s'établit à Esch. Les Autrichiens, dans ce mouvement rétrograde, essuyèrent des pertes assez considérables. L'honneur du combat de Camberg revient tout entier à la cavalerie française, et particulièrement au douzième de dragons et au treizième de chasseurs, qui avaient chargé les Autrichiens en avant de Camberg avec une vigueur remarquable.

Cambert (Robert), créateur de l'opéra français, naquit à Paris vers 1628. Après avoir été l'élève de Chambonnières, il devint organiste de l'église collégiale de Saint-Honoré, et, dès 1666, il était surintendant de la musique d'Anne d'Autriche. Le cardinal Mazarin ayant, en 1647, introduit l'opéra italien en France, et ayant fait jouer *Orfeo ed Euredice*, Perrin (voy. ce nom) résolut, en 1659, de fonder un théâtre où l'on jouerait des pièces en musique. Il composa dans ce but *la Pastorale, première comédie française en musique*, et chargea Cambert d'en faire la partition. L'ouvrage fut représenté, en 1659, à Issy, et réussit au delà de toute espérance. Louis XIV et Mazarin, ravis, engagèrent les auteurs à continuer. En conséquence, ils composèrent *Ariane* ou *le Mariage de Bacchus ;* mais la mort du cardinal (1661) arrêta la représentation de cet opéra. Le 28 juin 1669, l'Académie de musique fut créée, et *Pomone*, le premier opéra français régulier, fut joué en 1671. En 1672, Cambert composa une pastorale, dont le titre était : *Les peines et les plaisirs de l'amour* (conservée en manuscrit à la bibliothèque royale). Mais cette année même, le privilége de l'opéra ayant été donné à Lulli, alors toutpuissant à la cour, Cambert, irrité de cette injustice, se retira en Angleterre, et devint maître des musiciens de Charles II. Il y mourut en 1677. Quelques fragments de *Pomone* ont été publiés in-fol.

Cambiovicenses, peuple gaulois, inscrit sur la table de Peutinger, entre *Aquæ Nisenii* (Bourbon Lancy) et *Aquæ Bourboniæ* (Bourbon l'Archambault). On s'accorde maintenant à placer le territoire des Cambiovicenses dans l'ancien archidiaconé de Chambon, diocèse de Limoges.

Cambis (maison de). Cette ancienne famille, originaire du comtat Venaissin, a produit quelques personnages dignes d'être cités.

Jos.-L.-Dominique, marquis de Cambis-Velleron, colonel général de l'infanterie du comtat Venaissin, né à Avignon en 1706, mort dans la même ville en 1772, avait formé une nombreuse bibliothèque qu'il allait rendre publique lorsque la mort le surprit. Il a publié le *Catalogue raisonné des manuscrits de son cabinet.* Avignon, 1770, 1 vol. in-4°, rare et recherché. Cambis-Velleron avait réuni beaucoup de matériaux pour l'histoire de sa patrie.

Richard-Joseph de Cambis, seigneur de Fargues, est auteur d'un *Recueil des saints qui sont honorés dans Avignon*, in-12 ; et de *Mémoires sur les troubles et séditions arrivés dans Avignon jusques et inclus l'année* 1665, manuscrits.

Marguerite de Cambis, baronne d'Aigremont en Languedoc, morte à la fin du seizième siècle, a traduit une *Lettre de Boccace sur la consolation*, et un ouvrage de George Trissino, intitulé : *Devoirs du veuvage*. Lyon, 1554 et 1556.

Joseph de Cambis, né en 1760, a été capitaine de vaisseau avant 1793, et inspecteur de marine sous le consulat.

Cambistes. Cet ancien mot sert à désigner les courtiers qui se livrent exclusivement à la négociation des traites et lettres de change. Il vient de *cambium*, qui, en basse latinité, signifie *change, échange.*

Cambolas (J. de), président du parlement de Toulouse. On a lui : *Dé-*

cisions notables du parlement de Toulouse, recueillies par de Cambolas. 1671 et 1681. Ce recueil était très-estimé dans l'ancien barreau.

CAMBOLECTRI. On connaissait, dans l'antiquité, deux peuples gaulois de ce nom; le premier, désigné par l'épithète d'*Atlantici*, habitait les environs de Gap; l'autre faisait partie de l'Aquitaine; M. Walckenaer place son territoire à Cambo, arrondissement de Bayonne.

CAMBON (Charles-Antoine), peintre de décorations, né à Paris en 1802, élève de M. Cicéri. Il a exécuté un grand nombre de décorations pour les théâtres de Paris, de Lyon et de Brest, en société avec M. Filastre, et a acquis en ce genre une réputation justement méritée.

CAMBON (F.-T.), né à Toulouse en 1716, embrassa l'état ecclésiastique, et fut élevé, en 1768, à l'évêché de Mirepoix, où il se fit remarquer par la pratique de toutes les vertus chrétiennes. Malheureusement, M. de Cambon ne se renferma pas toujours dans le cercle de ses fonctions pastorales, et voulut se mêler aux débats politiques de la révolution. Il écrivit contre les décrets de l'Assemblée constituante, et fut dénoncé, à cette occasion, par les administrateurs du département de la Haute-Garonne, le 20 novembre 1790. Il mourut quatre ans après, à Toulouse.

CAMBON (Jean-Louis-Auguste-Emmanuel de), premier président du parlement de Toulouse, naquit dans cette ville en 1737, et y mourut en 1807. Il remplissait les fonctions d'avocat général près de ce parlement, lorsqu'il y fit déclarer la validité des mariages protestants. Il acheta en 1779 une charge de président à mortier, et devint, en 1786, procureur général. Membre de la première assemblée des notables, en 1787, il fut nommé premier président du parlement de Toulouse, et appelé peu après, en 1788, à la seconde chambre des notables. Il émigra ensuite, et ne rentra en France que sous le gouvernement consulaire.

CAMBON (Joseph), député à l'Assemblée législative et à la Convention nationale, né à Montpellier, en 1754, d'une famille de négociants, gérait, avec ses frères, la maison de commerce de son père, lorsque la révolution pénétra dans son pays. Cambon en accueillit les principes avec enthousiasme. Aussitôt après la fuite du roi, au mois de février 1791, il fit proclamer la république au milieu de ses compatriotes. Nommé par eux à l'Assemblée législative en septembre de la même année, il y professa avec chaleur les doctrines démocratiques. Cependant, il s'occupa d'une manière spéciale de l'administration des finances, et il est peu d'actes dans sa carrière législative qui n'aient eu pour objet, au moins indirect, cette partie importante des intérêts publics. Il demanda, contre l'opinion des girondins, que les prêtres fussent assimilés au reste des fonctionnaires publics, et que leurs traitements pussent être suspendus en cas d'infidélité ou de désobéissance aux lois de l'État; il étendit cette mesure aux généraux d'armée et aux ministres, et lorsqu'en 1792, Bazire eut proposé la confiscation des biens des émigrés, il fit rendre la loi qui déclarait ces biens en état de séquestre, « afin, disait-il, de priver « les ennemis de la patrie des moyens « de lui faire la guerre, et d'avoir, « dans la jouissance de leurs biens, « l'indemnité des dommages qu'ils « pourraient causer à l'État. » Cependant, il parut se rapprocher un moment du parti constitutionnel, et lorsqu'en août 1792, la section Mauconseil vint déclarer à la barre qu'elle ne reconnaissait plus Louis XVI pour roi, il s'éleva avec force contre cette déclaration. Cependant, après le 18 août, ce fut lui qui fit à la Convention un rapport sur les pièces qui établissaient la culpabilité de Louis XVI; et, peu de jours après, il fit décréter d'accusation les ex-ministres Narbonne, Lajard et de Grave. A peine descendu du fauteuil de président de l'Assemblée législative, Cambon vint siéger sur les bancs de la Convention. Il s'empressa d'y dénoncer la feuille de Ma-

rat et la commune de Paris; il provoqua même la mise en accusation de l'ex-ministre Lacoste et des ordonnateurs Malus, Servan, Despagnac et Marichal, pour les marchés qu'ils avaient consentis ou contractés; fit décréter le remplacement du commissaire liquidateur Dufrêne-Saint-Léon, et nommer des commissaires speciaux chargés de vérifier le service de la comptabilité de Dumouriez; il accusa même ce général au sujet de sa lettre à la Convention, et obtint l'établissement d'une administration provisoire pour les pays conquis. Dans le procès de Louis XVI, il vota la mort sans appel et sans sursis; combattit avec énergie, le 10 mars 1793, l'établissement du tribunal révolutionnaire, soutint que le mode d'organisation proposé par Robert Lindet était attentatoire à la liberté des citoyens, et demanda que les jugements fussent rendus par jurés. Déjà membre du comité des finances, il fut, le 7 avril, appelé à celui de salut public, où il se montra plus que jamais opposé à la commune de Paris. Au 2 juin, lorsque la Convention, voulant faire preuve de liberté, sortit en corps dans le jardin des Tuileries, il alla se placer au milieu des membres du parti girondin dont les jacobins demandaient la tête, et n'ayant pu empêcher le décret d'arrestation qui fut porté le jour même contre ces députés, il déchira de dépit sa carte de député. Cependant, peu de temps après, Cambon se rapprocha du parti de la Montagne et de la Commune. En juillet 1793, il fut chargé d'un rapport sur la situation de l'État, les opérations du comité de salut public et la correspondance qu'on avait cru voir entre la conduite des puissances étrangères et les projets des ennemis de l'intérieur; trois mois après, il fit ordonner la clôture des barrières de Paris, et décréter l'arrestation de ceux qui chercheraient à se soustraire au service militaire; il fut élu président de l'Assemblée en août 1793, et prit, en mars 1794, la parole pour attester la culpabilité de Fabre d'Églantine, accusé d'avoir falsifié le décret relatif à la Compagnie des Indes. Ce fut la même année qu'il fit à l'Assemblée son célèbre rapport sur l'administration des finances, et donna à la France le premier modèle de grand-livre de la dette publique. (Voyez DETTE PUBLIQUE.) Dans la lutte qui amena le 9 thermidor, Cambon prit parti contre les chefs de la Montagne. Ce fut même lui qui, le premier, porta contre eux la parole, et se présenta comme l'un des accusateurs de Robespierre. Mais à peine les thermidoriens eurent-ils triomphé qu'ils se tournèrent contre lui. Accusé comme complice *des tyrans* par Bourdon (de l'Oise), Rovère, André Dumont et Tallien, il n'échappa au décret d'arrestation lancé contre lui que par la fuite. Caché dans un grenier de la rue Saint-Honoré, il sut se soustraire à toutes les recherches qu'André Dumont et Tallien firent faire pour se saisir de sa personne; cependant, après l'amnistie du 4 brumaire an IV, il sortit de sa retraite, et se rendit dans une campagne près de Montpellier, où il se consacra tout entier à l'agriculture et aux jouissances paisibles de la vie privée. Nommé en 1815 membre de la chambre des représentants, il montra beaucoup de modération dans cette assemblée, et ne prit part qu'aux discussions relatives aux réquisitions de guerre et au budget. Sa carrière politique se termina avec la session de cette assemblée. Atteint par la loi d'amnistie de 1816, il s'éloigna de la France, et se rendit à Bruxelles, où il mourut en 1820.

CAMBRAI, *Cameracum*, ancienne capitale du Cambrésis, est nommée pour la première fois dans l'Itinéraire d'Antonin; cependant quelques auteurs pensent qu'elle existait déjà à l'époque de la conquête romaine. Quoi qu'il en soit, elle devint, après la destruction de Bavay, l'une des places les plus importantes de la Gaule-Belgique. Clodion, roi des Francs établis à Tongres, s'en empara en 445; mais sa domination n'y fut pas de longue durée : vaincu deux ans après par Aëtius, au bourg Helena, sur le bord de la Canche, il fut obligé de se retirer

dans ses anciennes possessions des bords du Rhin. Mais les Francs ne tardèrent pas à revenir, et, dès 481, nous les trouvons établis à Cambrai, sous le commandement d'un roi nommé Ragnacaire. On sait comment Clovis se défit de ce chef, et fit reconnaître sa royauté aux guerriers qui lui obéissaient. Clovis avait solidement établi la domination des Francs dans la Gaule ; la ville de Cambrai resta soumise aux princes de sa famille, tant que dura leur règne dans les Gaules. Chilpéric s'y retira en 584, avec ses trésors et ses effets les plus précieux. Sous la seconde race, lors du partage des États de Lothaire, elle échut à Charles le Chauve. Les Normands la prirent en 870, massacrèrent la plus grande partie des habitants de cette ville, et y firent un butin immense. Dans la suite, Cambrai passa à Charles le Simple, qui la céda, en 922, à l'empereur Henri Ier.

« Les Hongrois, commandés par un chef nommé Bulgius, pénétrèrent, en 953, dans le diocèse de Cambrai. Pendant qu'ils pillaient la contrée, emmenant les habitants avec eux et brûlant les églises, l'évêque Fulbert, pour sauver la ville et ceux qui s'y étaient réfugiés, l'entoura de remparts. L'événement justifia ses précautions : quelques jours après l'achèvement des ouvrages, les Hongrois tombèrent sur la ville, et pendant trois jours accablèrent de toutes sortes de maux le pays d'alentour. Après un assaut qui ne leur réussit pas, ils allèrent camper dans une plaine voisine de l'Escaut, pour s'y reposer et se repaître de viandes, après quoi ils se proposaient de revenir contre la ville. Pendant ce temps, quelques-uns d'entre eux, le neveu du chef à leur tête, tentèrent une nouvelle attaque ; mais ils furent battus par un brave citoyen nommé Eudes, qui tua, après une défense désespérée, le personnage qui commandait la troupe. On plaça sa tête sur le mur, au bout d'une lance. Bulgius, à cette nouvelle, entra en fureur, et l'assaut recommença. Soutenus par l'amour de la patrie et les ferventes prières de leur évêque, les assiégés résistèrent vaillamment. Les Hongrois, rebutés, demandèrent alors la paix, et promirent de rendre tout le butin, si on leur rendait la tête du neveu de leur roi. Les assiégés, craignant quelque fourberie, rejetèrent ces propositions, et les Hongrois recommencèrent leurs attaques avec une nouvelle fureur. Mais les habitants firent des prodiges de valeur, et l'ennemi vaincu se retira honteusement, en détruisant, pour assouvir sa rage, tout ce qu'il avait d'abord épargné dans les environs de la ville (*). »

Nous avons raconté dans les ANNALES (tome Ier, page 158) l'établissement de la commune de Cambrai ; nous ne reviendrons point ici sur ce sujet.

Pendant les guerres de Philippe de Valois contre le roi d'Angleterre, la ville de Cambrai, qu'un traité récent venait de céder à la France, fut assiégée inutilement par une armée de quatre-vingt mille Anglais. Philippe de Valois, pour récompenser les habitants de leur courageuse défense, leur accorda de grands priviléges. Après avoir longtemps fait partie des domaines de la maison royale de Bourgogne, Cambrai fut livré, à la mort du dernier prince de cette maison, aux troupes de Louis XI, qui, d'après une convention, la rendit à l'empereur, en 1478. Charles-Quint y fit bâtir une des plus fortes citadelles de l'Europe. Plus de huit cents maisons, une partie de la ville de Crèvecœur, ainsi que les châteaux de Cavillers, Escaudœuvres, Rumilly, Fontaine, Saint-Aubert et Cauroy, furent démolis pour fournir les matériaux nécessaires à cette construction.

La ville de Cambrai, assiégée inutilement par Henri II en 1553, fut prise en 1581 par le duc d'Alençon, qui en donna le commandement à Jean de Montluc, seigneur de Balagny. Le duc de Parme l'assiégea vainement

(*) L. Dussieux, Essais historiques sur les invasions des Hongrois en Europe, et spécialement en France. Paris, 1839, in-8°.

l'année suivante; mais, en 1595, les habitants ouvrirent leurs portes aux Espagnols. Turenne tenta inutilement de s'en emparer en 1657; mais Louis XIV la prit en 1677, après neuf jours de tranchée ouverte. L'article 11 du traité de Nimègue en assura ensuite la possession à la France. Elle fut encore assiégée inutilement par les Autrichiens en 1793.

L'evêché de Cambrai date du cinquième siècle. Il fut, en 1559, à la prière de Philippe II, roi d'Espagne, érigé en archevêché par Paul IV, qui lui donna pour suffragants les évêques d'Arras, Tournai, Saint-Omer et Namur; cet archevêché fut supprimé pendant la révolution. Le siége de Cambrai fut rétabli par le concordat, mais avec son ancien titre d'évêché, qu'il conserve encore aujourd'hui. Il s'est tenu dans cette ville deux conciles pendant le quatorzième siècle; le premier en 1303, le second en 1383.

Cambrai était, avant la révolution, le chef-lieu d'un gouvernement particulier, et le siége de plusieurs juridictions, savoir : le bailliage de la Feuillée, le magistrat, l'officialité, le bailliage du Cambresis, ceux des chapitres de l'église métropolitaine, de Sainte-Croix, de Saint-Aubert et du Saint-Sépulcre. Aujourd'hui, c'est l'un des chefs-lieux de sous-préfecture du département du Nord, une place de guerre de deuxième classe, le siége de tribunaux de première instance et de commerce. Cette ville possède d'ailleurs un collége communal, un séminaire diocésain, et une bibliothèque publique de trente mille volumes. La population de Cambrai est aujourd'hui de dix-sept mille six cent quarante-six habitants. Enguerrand de Monstrelet et Dumouriez sont nés à Cambrai.

Cambrai (attaque de). — Après la prise de Valenciennes par les Autrichiens, en 1793, l'ennemi joignant ses troupes de siége à celles qui se trouvaient déjà dans le camp de Famars, essaya un coup de main sur Cambrai et sur le camp de César, qui renfermait vingt mille hommes et le quartier général de Kilmaine, successeur de Custine, destitué. Mais les manœuvres furent mal conçues, et laissèrent à Kilmaine le temps de se reconnaître. Ayant assuré la défense de Cambrai, il sortit de cette place; et, après un léger engagement d'arrière-garde à Marquion, il se reporta, par une retraite habile, sur les derrières de l'ennemi, dont le séparaient la Sensée et la Scarpe, et plaça son camp à Gaverelle, entre Arras et Douai. La retraite de Kilmaine avait laissé à découvert la place de Cambrai; elle fut investie dès le même jour, 6 août 1793. Le général autrichien Boré, commandant les avant-postes, envoya au général de Claye, gouverneur de la ville, une sommation, à laquelle celui-ci répondit : « J'ai reçu, général, votre sommation de ce jour, et je n'ai qu'une « réponse à vous faire : je ne sais pas « me rendre, mais je sais bien me battre. » Dès le lendemain, le général autrichien commença les travaux du siége; mais quelques coups de canon l'eurent bientôt forcé à s'éloigner.

Cambrai (ligue de). — Au commencement du seizième siècle, Venise était arrivée à l'apogée de sa grandeur. Elle affectait les allures de l'ancienne république romaine, et on ne l'accusait de rien moins que d'aspirer à la domination universelle. Aussi était-elle devenue un objet d'envie pour tous les monarques de l'Europe. En 1508, il se forma contre Venise une ligue générale qui fut signée à Cambrai. Les monarques ligués étaient le pape Jules II, le roi de France, Louis XII; l'empereur d'Allemagne, Maximilien Ier; le roi d'Espagne et de Naples, Ferdinand le Catholique. Il n'y eut pas jusqu'au petit roi de Hongrie, jusqu'au petit duc de Ferrare, qui ne voulussent concourir à la destruction de l'orgueilleuse république. Les prétentions des princes ligués étaient diverses. Le pape réclamait les villes de la Romagne dont les Vénitiens s'étaient emparés à la mort de César Borgia. Le roi de France revendiquait la partie du Milanais comprise entre l'Adda, le Pô et la mer Adriatique, qu'il avait lui-même cédée aux Vénitiens pour

prix de leur alliance contre Louis le Maure. L'empereur d'Allemagne redemandait Padoue et quelques autres villes qui avaient fait partie autrefois de l'empire germanique. Ferdinand le Catholique voulait qu'on lui rendît les villes maritimes du royaume de Naples, dont les Vénitiens s'étaient rendus maîtres après la retraite de Charles VIII.

Chose singulière ! les Vénitiens auraient pu détourner l'orage, en s'accommodant avec le pape Jules II, qui n'appelait qu'avec répugnance les *barbares* en Italie ; mais, aveuglés par une présomption étrange, ils ne firent rien pour l'éviter.

Le roi de France, Louis XII, entra le premier en ligne, et défit les Vénitiens à la sanglante journée d'Aignadel (1509). Les boulets des batteries françaises volèrent jusque dans les lagunes, et Venise se crut perdue. Mais dans cette situation désespérée, le sénat de Venise ne démentit pas sa haute réputation de sagesse et d'habilete. Il permit à ses sujets de terre ferme de traiter avec l'ennemi, promettant de les indemniser à la paix. Ainsi Venise abandonna ce qu'elle ne pouvait défendre, et se renferma dans ses lagunes, comme autrefois au temps d'Attila. En même temps, le sénat traita avec celui de ses ennemis qui lui avait témoigné le plus de haine, et qui, en réalité, en avait le moins : c'était le pape Jules II. Venise lui restitua les villes de la Romagne, et Jules II se sépara de ses confédérés. En même temps, Venise détachait de la ligue de ses ennemis le roi Ferdinand le Catholique, en lui cédant sans combat les ports qu'il réclamait. Elle lassa Maximilien par son héroïque opiniâtreté. L'empereur échoua, avec ses cent mille Allemands, devant Padoue ; les paysans des environs de cette ville se laissaient pendre, plutôt que de renier saint Marc et de crier : Vive l'empereur, tant cette république avait su se faire aimer de ses sujets. Restait le roi de France, qui se vit bientôt réduit, non-seulement à combattre les Vénitiens, mais à combattre avec eux ses anciens alliés, devenus ses ennemis. Ainsi Venise résista à la confédération formidable qui s'était formée contre elle, et qui l'avait menacée d'une ruine complète.

CAMBRAI (paix de), signée le 5 août 1529, par Louise de Savoie, mère de François Ier, et par Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas, tante de Charles-Quint, circonstance qui la fit appeler aussi la *paix des dames*.

Pour abréger le cours de sa longue captivité, François Ier avait promis, à l'époque du traité de Madrid, beaucoup plus qu'il ne voulait et ne pouvait tenir. A peine en liberté, il déclara qu'il était prêt à exécuter toutes les conditions du traité, *excepté une seule, la cession de la Bourgogne*, province qui ne pouvait être démembrée du royaume sans son propre consentement. Une assemblée des députés de la noblesse, du tiers état et du clergé de Bourgogne, ayant été convoquée par lui à cette occasion, la réponse fut unanime : les Bourguignons voulurent rester Français. Fort de ce suffrage, le roi fit proposer deux millions d'écus d'or pour la rançon de ses fils à Charles-Quint, qui refusa, et lui enjoignit sur l'honneur de venir reprendre ses fers. François Ier, tout chevaleresque qu'il était, préféra tenter la voie des armes, et profiter de la réaction qui s'était opérée en Europe contre son rival. Des traités d'alliance furent conclus avec les Vénitiens et les petits princes de l'Italie ; le pape Clément VII entra également dans la ligue, ce qui lui fit donner le nom de *ligue sainte ;* enfin Henri VIII lui-même s'en déclara le protecteur. Malheureusement, soit négligence, soit qu'il fût hors d'état de faire autrement, François Ier ne prêta qu'une médiocre assistance aux Italiens ; et le Milanais, ainsi que les États de l'Église, furent envahis par les mercenaires du connétable de Bourbon, qui s'habituait à son métier de traître.

Le roi se décida alors à envoyer en Italie, sous les ordres de Lautrec, une armée qui s'avança jusque sous les murs de Naples. Mais bientôt la défec-

tion de Doria, célèbre amiral génois, qu'une brouille fit passer au service de Charles-Quint, et la mort de Lautrec, qui succomba aux atteintes de la peste, ayant changé en revers nos premiers succès, François Ier se montra désireux de la paix. Charles-Quint, inquiet du côté de l'Allemagne, et menacé par l'armée de Soliman, n'en avait pas moins besoin; et les deux princesses qui devaient leur servir d'intermédiaires se rendirent à Cambrai, accompagnées de huit cardinaux, dix archevêques, trente-trois évêques, quatre princes, soixante et douze comtes et quatre cents seigneurs.

Le traité de Cambrai eut pour base le traité de Madrid, mais avec des modifications importantes aux articles 3, 4, 11 et 14. Ainsi François Ier fut relevé de l'obligation d'abandonner la Bourgogne, et on accepta la rançon de deux millions d'écus d'or, qu'il avait proposée pour la délivrance de ses fils. Du reste, ce double succès fut acheté au prix de grands sacrifices. Le Charolais fut donné à Marguerite, des mains de laquelle il devait passer sous la domination de Charles-Quint, à la condition qu'à la mort de ce prince, il ferait retour à la France. François Ier renonçait au duché de Milan, au comté d'Asti, au royaume de Naples, et à toutes ses possessions en Italie. Abandonnant tous ses alliés, il consentait à ce que la république de Florence fît, avant quatre mois, sa soumission à Charles-Quint, et à ce que la république de Venise restituât tout ce qu'elle avait conquis dans le royaume de Naples, s'engageant à les y contraindre au besoin par les armes. Nul secours ne devait être prêté à Robert de la Mark ou à ses enfants, dans le cas où ils essayeraient de reprendre à l'empereur le duché de Bouillon, réuni par ce dernier à l'évêché de Liége. Charles d'Egmont, duc de Gueldre, qui, depuis 1492, était attaché à notre fortune, dut quitter notre alliance pour celle de l'empereur. Le pape, considéré comme l'allié des deux rivaux, avait prévenu l'abandon de la France, en signant, le 20 juin, à Barcelone, un traité particulier avec Charles-Quint. François Ier confirma sa renonciation aux droits de souveraineté de la France sur les comtés de Flandre et d'Artois. L'empereur, qui ne délaissait pas ses alliés aussi facilement que le roi de France, obtint que le connétable de Bourbon serait amnistié, et que tous leurs biens seraient rendus aux Français qui l'avaient suivi dans sa révolte. Enfin la paix devait être scellée par le mariage de François Ier avec la princesse Éléonore, sœur de Charles-Quint, et reine douairière de Portugal.

Si la guerre avait été dirigée avec plus de suite, la paix aurait dû être moins avantageuse pour l'Espagne, et plus honorable pour la France. Elle fut suivie de cinq années de calme, que Charles-Quint, maître de l'Italie, employa à consolider sa puissance en Europe, mais pendant lesquelles François Ier chercha à consoler la France de ses derniers revers, par une foule de sages institutions, et par la protection éclairée qu'il accorda aux sciences, aux lettres et aux arts. Lorsque les hostilités recommencèrent, la France eut à défendre son propre territoire contre les invasions de l'ambitieux qui espérait la démembrer, et réaliser sur ses ruines son projet de monarchie universelle. Cette fois, François Ier se montra mieux à la hauteur de son rôle.

Cambrai (monnaie de). — Les triens mérovingiens frappés à Cambrai et retrouvés de nos jours sont peu intéressants et fort rares; on n'en connaît que deux, dont les types sont fort ordinaires. Les monnaies frappées dans cette ville sous la seconde race sont plus nombreuses; on connaît des deniers frappés au nom de Louis le Débonnaire, de Lothaire, avec le type du temple, de Charles, et enfin de Zuendebold, avec deux croix dans le champ, l'une au droit, l'autre au revers.

Dès l'année 862, Charles le Chauve avait accordé à l'évêque de Cambrai Hilduin le droit de battre monnaie. Ce prélat fit, en effet, frapper des especes

marquées à son nom, et à celui du patron de la ville, saint Gaucher (KAMARACVSCIV, le monogramme de Charles, SCIGAVCHERII MON). Ce privilége fut renouvelé par Othon Ier, Othon III et Conrad III. Mais nous ne connaissons aucune monnaie cambrésienne de cette période; il faut, pour en retrouver, descendre jusqu'au treizième siècle. Alors la monnaie de Cambrai prend, comme celle de tous les prélats et barons du nord de la France, une très-grande importance. Pendant les onzième et douzième siècles, cette monnaie suivit le système flamand, où toutes les pièces étaient alors anonymes. On peut donc espérer que ces monnaies seront un jour reconnues. En attendant, M. Lelewel donne aux évêques de Cambrai ces petites pièces flamandes qui portent d'un côté un évêque crossé, et de l'autre une croix tantôt cantonnée de quatre annelets, tantôt de deux petites couronnes de perles et de deux T. L'attribution de M. Lelewel est confirmée par ces lettres; car une remarque qui lui a échappé et qui nous paraît sans réplique, c'est que ces figures sont disposées de telle manière qu'il est impossible d'y méconnaître le monogramme dégénéré d'Othon Ier et d'Othon III, qui avaient concédé le privilége. Nicolas de Fontaine, qui fut évêque de Cambrai entre les années 1243, 1273, est le premier qui semble avoir abandonné la fabrication des petites espèces; nous avons de lui des demi-gros sterling qui le représentent de face, mitré, avec la légende NICHOLAVS EPISCHOPVS, et au revers une croix à longues branches, coupant en quatre parties la première légende CA-ME-RA-CV. La deuxième légende porte AVE MARIA GRATIA PLENA. Les successeurs de ce prélat, Engurand, Guillaume et Pierre, l'imitèrent, et ne frappèrent que des gros, des demi-gros, et des deniers calqués sur les sterling. Les monnaies d'Angleterre étaient alors tellement en vogue dans le nord de la France, que les seigneurs de ces contrées se croyaient obligés de les imiter pour donner cours aux leurs. Plus que personne, les évêques de Cambrai suivirent ce système; ils contrefirent toutes les espèces jouissant de quelque crédit, telles que les florins de Florence, les lyons de Flandre, etc., etc. Il serait trop long de décrire ici les innombrables especes qu'ils fabriquèrent ainsi jusqu'à la réunion de Cambrai à la France. Mais la plus curieuse de toutes ces imitations est celle du Franc à cheval de France. Cette monnaie représente un roi armé de pied en cap monté sur un cheval au galop, les rênes d'une main et l'épée de l'autre, avec la légende ROBERTVS DEI GRA. EPS. (*episcopus*) ET COMES CAMERA [*cencis*]. Au revers, le type ordinaire des Francs à cheval. Cette imitation est de Robert de Genève, élu en 1368. Les évêques de Cambrai frappaient encore monnaie à Lambres et à Cateau-Cambrésis. (Voy. ces mots.)

CAMBRAI (A. A. P.), général de brigade, né dans l'Artois, prit le parti des armes dès que la révolution eut éclaté, fut presque constamment employé dans l'Ouest, et arriva de grade en grade à celui de général. Il se distingua à l'attaque du camp des Naudières, au pont de Chemillé, à Saint-Flacre. La mésintelligence ayant éclaté entre le général en chef Thureau et Cambrai, celui-ci reçut peu de temps après des lettres de service pour l'armée des Pyrénées. Il fut envoyé, en 1797, dans le département de la Manche, fut dénoncé au Conseil des Cinq-Cents par la municipalité de Saint-Hilaire, et révoqué. Il fut ensuite employé à l'armée de Mayence, où il se comporta bravement; puis passa en Italie, et fut tué en 1799, à la sanglante bataille de la Trebia.

CAMBRELAGE. Voyez CHAMBELLAGE.

CAMBRÉSIS, *Cameracensium*, *Cameracensis tractus*, ancienne province qui avait pour capitale, selon les uns, Cambrai, selon d'autres, Cateau-Cambrésis. Elle était bornée au nord et à l'est par le comté du Hainaut; au sud, par le Vermandois et la Thierrache; à l'ouest, par l'Artois. C'était un pays d'états.

Du temps de César, le Cambrésis était habité par les *Nerviens;* sous Honorius, il faisait partie de la deuxième Belgique. De la domination des Romains, il passa sous celle des Francs, dont il fut une des premières conquêtes dans les Gaules. Sous la troisième race, les empereurs s'en emparèrent et y établirent des comtes. Ce pays était gouverné depuis près de quatre siècles par des comtes laïques lorsqu'il fut donné aux évêques de Cambrai. Le comté de Cambrai fut érigé en 1510, par Maximilien Ier, en duché et principauté de l'Empire, en faveur de Jacques de Crouy et de ses successeurs à l'évêché de Cambrai. Le Cambrésis fut conquis en 1581, par le duc d'Alençon, qui en donna le gouvernement à Jean de Montluc, seigneur de Balagny. Henri IV confirma cet officier dans sa charge, et le fit même maréchal de France en 1594. Mais l'administration de Balagny fut si tyrannique, que les habitants, pour s'en délivrer, ouvrirent, en 1595, leurs portes aux Espagnols. Ceux-ci restèrent en possession de Cambrai et du Cambrésis jusqu'en 1677, époque où Louis XIV en fit la conquête. Le traité de Nimègue, en 1678, en assura définitivement la possession à la France.

CAMBRIELS (Pierre-Dominique), maréchal de camp, né en 1767, dans le département de l'Aude, parcourut rapidement les grades subalternes, et servit comme chef de bataillon en Espagne et en Italie; puis sous le général Brune, dans l'armée gallo-batave, et, sous Moreau, dans la campagne du Rhin. Le général Richepanse, envoyé à la Guadeloupe, l'attacha ensuite à son état-major, et se l'associa dans plusieurs engagements avec les noirs, où Cambriels se distingua par son courage et son habileté. En récompense de ces glorieux services, il reçut le commandement supérieur de la Grande-Terre, et fut nommé colonel du 66e régiment. Après avoir été assez longtemps prisonnier des Anglais, il passa en Espagne en 1812, fut nommé général de brigade en 1815, et chargé de la défense de la Villette, sous les ordres du général Ambert. Il se retira ensuite avec l'armée derrière la Loire, où il resta jusqu'au licenciement des troupes.

CAMBRONNE (Pierre-Jacques-Étienne), né en 1770, à Saint-Sébastien, près de Nantes. — Le nom de Cambronne est attaché à la glorieuse défaite de Waterloo; il est resté populaire comme l'intrépidité de la vieille garde. Destiné d'abord au commerce, il s'enrôla dans un bataillon de volontaires nantais qui allait se battre contre les rebelles de la Vendée. D'une bravoure remarquable, il parvint rapidement au grade de capitaine. La Vendée pacifiée, il s'embarqua pour l'expédition d'Irlande, passa ensuite à l'armée des Alpes, puis à celle d'Helvétie, où il enleva une batterie russe avec une poignée d'hommes. Il vit périr à ses côtés le brave Latour-d'Auvergne, et refusa le titre de premier grenadier de France que ses soldats voulaient lui donner. Il fut fait successivement chef de bataillon, colonel des tirailleurs de la garde. Il se battit pendant deux ans en Espagne, puis en Russie, et ramena son régiment après avoir assisté à toutes les batailles de la guerre de 1813. Nommé au commandement d'une brigade, il prit part à toutes les opérations de la campagne de 1814, fut blessé plusieurs fois, et suivit Napoléon à l'île d'Elbe. Rentré en France, il fut fait comte, grand-cordon de la Légion d'honneur et lieutenant général; mais il refusa ce dernier grade, et courut en Belgique se mettre à la tête d'un régiment de la vieille garde. A la bataille de Waterloo, il commandait une brigade qui soutint pendant tout le jour le choc des masses prussiennes. Sommé de se rendre, il répondit ce mot fameux qui frappa les ennemis de stupeur et d'étonnement (*). On le trouva couvert de blessures au milieu de ses soldats. Conduit en Angleterre, il écrivit à Louis XVIII pour obtenir la permission de rentrer en France. Il revint sans avoir reçu de réponse, fut arrêté, conduit à Paris, traduit devant

(*) Voyez les ANNALES, t. II, p. 203, note.

un conseil de guerre et acquitté. Depuis, il a commandé la place de Lille et obtenu sa retraite. Le général Cambronne vit encore, et est entouré de l'estime de ses concitoyens.

Cambry (Jacques), né à Lorient en 1749, remplit successivement différentes fonctions administratives jusqu'en 1803, époque où il se retira des affaires pour se vouer tout entier à l'étude. Il fut l'un des fondateurs de l'Académie celtique, qui le choisit pour son premier président. Il mourut le 31 décembre 1807. On a de lui : *Essai sur la vie et les tableaux du Poussin*, 1783, in-8°; *Notice sur les troubadours*, Leipzig, 1791, in-8°; *Catalogue des objets échappés au vandalisme dans le Finistère*, Quimper, 1795, in-4°; *Voyage dans le Finistère*, ou *État de ce département en* 1794 *et* 1795, Paris, 1799, 3 vol. in-8° avec figures; *Description du département de l'Oise*, 1803, 2 vol. in-8°, et un atlas de planches in-fol. : Cambry avait été préfet de ce département; *Monuments celtiques*, ou *Recherches sur le culte des pierres, précédées d'une notice sur les Celtes et sur les druides, et suivies d'étymologies celtiques*, 1805, in-8° avec figures; *Notice sur l'agriculture des Celtes et des Gaulois*, Paris, 1806, in-8°.

Camel (Paul), tambour à la 107e de ligne, né à Fital (Lot-et-Garonne), battait la charge le 1er messidor an VII, lorsqu'un soldat tomba près de lui grièvement blessé. « Donne-moi ton fusil, lui dit-il, que je te venge. » En même temps, il couche en joue le colonel ennemi et le renverse de cheval. Camel périt dans la même journée.

Camérier. Voyez Chambrier.

Camisade de Boulogne. — François Ier venait de conclure à Crépy la paix avec Charles-Quint. Henri VIII, allié de ce prince, forcé d'abandonner la Picardie et de lever le siége de Montreuil, s'était embarqué pour l'Angleterre, après avoir concentré son armée à Calais et à Boulogne, seules places qu'il conservât encore sur le continent (30 septembre 1544).

« Plus de sept mille hommes avaient été laissés à Boulogne, partie dans la ville haute, partie dans la ville basse, qui est à près d'un mille au-dessous. La ville haute est très-forte par sa position; mais ses murailles avaient été ébranlées par un long siége; plusieurs brèches étaient encore ouvertes, et les Anglais n'avaient point eu le temps d'y introduire des munitions. La ville basse était hors d'état de faire aucune résistance. Le dauphin s'était avancé jusqu'à la Marquise, à moitié chemin de Boulogne et de Calais, et ayant fait reconnaître Boulogne par de Tais et Montluc, il résolut, dans les premiers jours d'octobre, de surprendre la ville basse. De Tais, qui commandait vingt-trois enseignes, moitié de Gascons, moitié d'Italiens, fit revêtir à ses gens leurs chemises par-dessus leurs armes, pour qu'ils pussent se reconnaître dans l'obscurité, et partit de la Marquise au milieu de la nuit : le reste de l'armée devait se mettre en mouvement le matin pour le seconder. Les troupes qui donnaient la *camisade*, car c'est ainsi qu'on nommait ces expéditions en chemise, n'eurent aucune peine à entrer dans la ville basse, où de grandes brèches étaient ouvertes. Montluc vit dans une prairie, au-dessous de la tour d'Ordre, toute l'artillerie de Henri, qu'il y avait laissée, trente barriques pleines de corselets qu'il avait fait venir d'Allemagne pour armer ses soldats, et un grand convoi de vivres. Mais les partis français qui entrèrent dans la ville en plusieurs divisions s'y égarèrent, et ne surent pas se réunir; une pluie effroyable qui tomba au point du jour les déconcerta, et empêcha l'armée du dauphin de s'avancer à leur secours. Les Italiens et les Gascons entrèrent dans les maisons et se mirent à piller. De Tais, blessé au commencement de l'attaque, ne donna aucun ordre, ni pour placer un corps de troupes entre la ville haute et la ville basse, ni même pour retenir quelques compagnies de piquet sur la place. Les Anglais s'en apercevant, descendirent de la ville haute avec cinq ou six enseignes seulement, attaquèrent les Français, dont le nombre était

plus que double, mais qui s'étaient dispersés; ils en tuèrent un grand nombre, firent les autres prisonniers, et détruisirent presque en entier le corps d'armée qui était entré dans la ville (*). »

Les Anglais n'étaient point en mesure de profiter de cet avantage. Mais le mauvais succès de l'entreprise de de Tais découragea le dauphin, qui, se contentant de laisser à Montreuil le maréchal de Biez, avec les bandes qui avaient fait les guerres de Piémont, licencia les Suisses et les Grisons, et partit pour Saint-Germain en Laye, où le roi l'attendait.

Camisards. — L'insurrection des camisards n'est qu'un épisode des *guerres des Cévennes* (voyez Cévennes), provoquées par la révocation de l'édit de Nantes, et par les rigueurs qui suivirent cette funeste mesure. L'un des plus ardents persécuteurs de ces contrées, l'abbé du Chayla, inspecteur des missions, avait transformé en prison son château du Pont-de-Monvert, et il inventait chaque jour de nouveaux supplices pour les protestants. Informé un jour qu'ils tenaient une assemblée secrète auprès de son château, il en fit enlever soixante par une bande de soldats, et les plus hardis furent aussitôt pendus. La vengeance ne se fit pas longtemps attendre. Une troupe de Cévenols forcèrent le château, et l'abbé du Chayla, saisi par eux, fut pendu à son tour. Les Cévenols, pour se reconnaître dans cette expédition, s'étaient tous revêtus d'une chemise ou blouse en toile blanche (en languedocien, *camisa*), d'où leur vint, dit-on, le surnom de camisards. L'insurrection n'en resta pas là; elle fit bientôt des progrès effrayants, malgré les vingt mille hommes de troupes que la cour envoya dans les Cévennes sous les ordres du maréchal de Montrevel. Les protestants, écrasés d'impôts, avaient pris pour devise: *Plus d'impôts et liberté de conscience!* Les receveurs qui avaient fait vendre les meubles et les récoltes des malheureux qui n'avaient pu payer, furent enlevés de nuit dans leurs maisons et *pendus à des arbres, avec leurs rôles attachés au cou.* Les montagnards cévenols choisirent pour chefs les plus braves d'entre eux, entre autres, Cavalier, Roland, Ravenel et Catinat (voyez ces noms). Cavalier, garçon boulanger de vingt ans, s'établit dans la plaine; Roland, qui avait sous ses ordres Catinat, se retira dans les montagnes. Tous ensemble, ils soutinrent pendant plusieurs années une guerre acharnée contre trois maréchaux de France. Trahis une fois par un meunier, les camisards, dans un affreux combat qui dura un jour et une nuit, perdirent sept cents hommes; mais, grâce à l'habileté de leurs chefs, cet échec fut bientôt réparé. Enfin Jean Cavalier se laissa séduire par un brevet de colonel et la promesse d'une pension, et son exemple entraîna la soumission de la plus grande partie des camisards. Les troubles des Cévennes parurent apaisés un instant en 1705, et le maréchal de Villars, qui commandait les troupes royales, fut rappelé. Cependant, comme à cette époque la France était engagée dans la guerre de la succession d'Espagne, une commission fut établie en 1704 à la Haye, par les États-Généraux, pour réveiller l'insurrection des Cévennes; mais ces menées n'aboutirent qu'à faire rentrer en France quatre malheureux chefs, qui furent brûlés à Nîmes en 1705. En 1709, le Vivarais tout entier se souleva de nouveau; mais il fut bientôt pacifié, après avoir toutefois opposé une vive résistance. L'année suivante, les alliés tentèrent vainement une descente sur les côtes du Languedoc, qu'ils espéraient voir s'insurger à leur approche. Leur espérance fut encore trompée; pas un habitant ne tenta de renouveler la guerre civile.

Camisards blancs ou Cadets de la croix. — C'est le nom que l'on donna à des bandes de catholiques qui apparurent dans le bas Languedoc, à peu près à la même époque que les *camisards noirs* (voyez l'ar-

(*) Sismondi, *Hist. des Français*, t. XVII, p. 221 et suiv.

ticle suivant). Ils avaient été organisés en vertu d'une bulle du pape Clément XI, datée du 6 mai 1703, qui accordait des indulgences à tous ceux qui prendraient les armes pour exterminer les protestants insurgés. On les appelait aussi *cadets de la croix*, parce qu'ils portaient une croix blanche au retroussis de leurs chapeaux. Ils marchaient avec les troupes royales, et massacraient sans distinction d'âge ni de sexe tous les réformés qui tombaient dans leurs mains. Mais les chefs camisards les poursuivirent à outrance, et les eurent bientôt exterminés eux-mêmes.

CAMISARDS PROVENÇAUX ou CAMISARDS NOIRS. — Ce n'était qu'une bande de voleurs et de pillards sortis de la Provence, et qui infestèrent le bas Languedoc sous le nom de camisards, bien que Cavalier les fît poursuivre à outrance et punir avec une inflexible sévérité.

CAMMA, femme galate dont Plutarque et Polyen se sont plu à raconter l'énergique chasteté et la mort malheureuse. Le jeune tétrarque Sino-rix, égaré par son amour pour la jeune et belle prêtresse de Diane, avait tué par trahison le tétrarque Sinat, son mari, et, fort de ses richesses et de sa puissance, avait renouvelé près d'elle les poursuites qui, du vivant de Sinat, n'avaient obtenu aucun succès. Pressée par sa famille, Camma feint de céder, le conduit avec calme au sanctuaire, et partage avec lui la coupe d'or. Mais le vin était empoisonné..... Quelques heures après, tous deux avaient expiré, Sino-rix dans sa litière, Camma au pied des autels.

CAMMAS (Lambert-François-Thérèse), peintre et architecte, professeur d'architecture à l'Académie de Toulouse, naquit dans cette ville en 1743. Son père, architecte estimé, dirigea ses premiers pas dans la carrière des beaux-arts. Cammas alla ensuite à Rome. De retour en France, il fut chargé de l'embellissement de plusieurs églises, entre autres de celle des Chartreux de Toulon. C'est lui qui a construit la façade de l'hôtel de ville de Toulouse. Dans ses restaurations d'églises gothiques, il mélangea l'architecture italienne et l'architecture arabe. Comme peintre, on lui doit, entre autres compositions, *l'Apparition de la Vierge à saint Bruno*, et une allégorie representant *le Rappel des parlements sous Louis XVI*. Ce dernier ouvrage fut couronné par l'Académie de peinture, sculpture et architecture de Toulouse. Il mourut en 1804.

CAMO (Pierre), marchand, fut l'un des sept troubadours toulousains qui fondèrent l'académie des jeux floraux. (Voyez JEUX FLORAUX.)

CAMOUX (Annibal), fameux centenaire, naquit à Nice, le 20 mai 1638, et mourut à Marseille le 18 août 1759, âgé de cent vingt et un ans et trois mois. Il avait servi sur les galères comme simple soldat; il dut à la sobriété et à la frugalité de sa vie l'inaltérable santé dont il jouit jusqu'à l'âge de cent ans. Louis XV lui accorda, vers cette époque, une pension de trois cents francs. Visité, sur son lit de mort, par le cardinal de Belloy, évêque de Marseille, Annibal lui dit : « Monseigneur, « je vous lègue mon grand âge »; et l'évêque, mort presque centenaire, disait en riant, à la fin de sa carrière, qu'il avait accepté le legs d'Annibal. Le portrait de ce dernier a été peint par Vernet, dans une vue du port de Marseille, puis par Viali et gravé par Lucas. On a publié sa vie, in-12.

CAMP DU DRAP D'OR. Voyez CHAMP DU DRAP D'OR.

CAMPAGNE, ancienne seigneurie avec titre de pairie, à 10 kilomètres de Calais.

CAMPAGNES (principales) des Français. Voyez la liste des campagnes faites par les Gaulois, les Francs et les Français, à l'article GUERRES ET CAMPAGNES, et pour chaque campagne en particulier, le nom du pays qui en a été le théâtre, ou l'année dans laquelle elle a eu lieu, par exemple, MIL SEPT CENT QUATRE-VINGT-TREIZE (campagne de); MIL HUIT CENT TREIZE (campagne de), etc.

CAMPAN, petite ville du département des Hautes-Pyrénées, chef-lieu

d'une riche et fertile vallée, à laquelle elle donne son nom. La population de cette ville est aujourd'hui de 4,171 habitants.

Campan (Jeanne-Louise-Henriette Genêt, madame), née à Paris, le 6 octobre 1752. Son père, M. Genêt, premier commis au ministère des affaires étrangères, était un homme distingué qui voulut donner à ses filles une éducation plus soignée qu'il n'était d'usage à cette époque. La jeune Henriette avait été douée d'une belle voix, que l'étude rendit superbe, et ce fut, comme on le verra plus tard, une des causes de la fortune à laquelle elle atteignit d'abord, et dont la révolution vint entraver le cours.

M. Genêt recevait chez lui quelques gens de lettres, entre autres Marmontel et Thomas, qui s'émerveillèrent de voir une jeune fille de quatorze ans à laquelle la langue et la littérature anglaise étaient familières, aussi bien que l'italien. On faisait vite les réputations, dans ce temps-là, la spirituelle jeune fille devint à la mode, et madame de Choiseul ayant parlé d'elle à Mesdames, filles du roi, elle entra bientôt près d'elles en qualité de lectrice. Elle y vit la jeune dauphine, Marie-Antoinette; celle-ci la prit en amitié, et mademoiselle Genêt s'étant mariée à M. Campan, secrétaire de cette princesse, fit partie elle-même des femmes de sa chambre. De la sévère et dévote société de *Mesdames*, Henriette passa dans la folâtre société de la jeune dauphine, sur laquelle elle a donné, dans ses mémoires, de curieux détails, dont nous n'oserions toutefois garantir entièrement l'authenticité, et auxquels nous reprocherons aussi d'être entachés d'une sorte d'esprit de domesticité, bien éloigné de la sévérité de l'histoire. On y voit du reste comment, au moment de la révolution, la jeune reine se trouvait seule au milieu d'ennemis et sans asile, pas même dans le cœur du roi son époux, qui jamais n'avait pu avoir confiance en elle. Madame Campan, toujours femme de chambre de la reine, la suivit pendant les premières phases de la révolution, et, comme dernière preuve de la fidélité qu'elle lui avait montrée dans les jours les plus difficiles, notamment au 10 août, elle sollicita la permission d'entrer avec elle à la tour du Temple, permission qui lui fut refusée. Elle se retira alors à la campagne; mais Louis XVI lui avait confié une cassette qui contenait des papiers précieux; le comité de salut public le sut, et madame Campan allait peut-être payer de sa tête ce qu'elle appelait sa fidélité à ses maîtres, lorsque le 9 thermidor la sauva.

Madame Campan respirait, mais elle était ruinée; son mari, infirme et malade, avait contracté trente mille francs de dettes; elle avait à soigner, avec lui, une mère de soixante et dix ans, un fils de neuf, et toutes ses ressources consistaient en un assignat de cinq cents francs. Elle ne perdit pas courage pourtant, et elle fonda à Saint-Germain, dès 1794, une maison d'éducation pour les jeunes filles. Son établissement eut le plus grand succès; au bout d'un an elle eut soixante élèves, parmi lesquelles se trouvait la jeune Hortense Beauharnais, dont la mère allait épouser Bonaparte, alors général. A son retour d'Italie, le général visita la pension où se trouvait sa belle-fille; elle lui sembla bien tenue; il y fit entrer ses sœurs, et, lorsque devenu empereur, il s'occupa d'organiser toutes choses, et entre autres l'éducation des filles, il consulta madame Campan : « Que manque-t-il aux femmes en « France pour être bien élevées ? » lui dit-il un jour. — « Des mères, » répondit madame Campan. — « Eh bien ! « c'est à élever des mères que je vous des- « tine, » reprit-il; et, par un décret daté d'Austerlitz, il créa la maison d'Écouen, dans laquelle il voulait que les sœurs, les filles et les nièces des officiers morts au champ d'honneur trouvassent des soins maternels. Madame Campan fut nommée surintendante d'Écouen, et, si son enseignement nous semble imparfait comme éducation publique, nous sommes pourtant obligés de convenir qu'il était supérieur à tout ce qu'on avait vu jusque-là, et même à

presque tout ce qui existe aujourd'hui. La restauration supprima la maison d'Écouen; on oublia les services rendus jadis à la famille royale par madame Campan, pour ne se rappeler que la faveur dont elle avait joui auprès de l'empereur, et, on le sait, une telle faveur était alors imputée à crime. Il n'y eut sorte de persécutions auxquelles elle ne se vît en butte; sa santé s'altéra sous le poids de tant d'injustices, et quand un affreux malheur, la mort de son fils, vint la frapper, il la trouva sans force, elle courba la tête et mourut en 1822, âgée d'un peu moins de soixante et dix ans. Madame Campan a laissé plusieurs ouvrages, dont quelques-uns n'ont paru qu'après sa mort. Nous nous contenterons d'en indiquer ici les titres : *Conversation d'une mère avec sa fille*, Paris, an XII, in-8° (anonyme); *Lettres de deux jeunes amies*, Paris, in-8°; *Mémoires sur la vie privée de Marie-Antoinette, reine de France et de Navarre, suivis de souvenirs et anecdotes historiques sur les règnes de Louis XIV, Louis XV et Louis XVI*, Paris, 1822, 3 volumes in-8°; *De l'éducation*, 2 volumes in-8°, Paris, 1823; *Conseils aux jeunes filles*, in-12, Paris, 1825.

CAMPANA, commandant de la Légion d'honneur, général de brigade, etc. Né à Turin, vers 1770, il combattit avec bravoure dans les rangs français, à l'armée d'Italie, et fut ensuite nommé préfet d'Alexandrie, lors de la réunion du Piémont à la France. Mais ces fonctions convenaient peu à son humeur guerrière. Il rentra sous les drapeaux, fut fait général de brigade et combattit à Diernstern, à Austerlitz, devint aide de camp du grand-duc de Berg, et périt en défendant la petite ville d'Ostrolenka.

CAMPÊCHE (prise de). — Pendant une grande partie du dix-septième siècle, l'Amérique espagnole fut ravagée et inondée de sang par un petit nombre de corsaires français et anglais connus sous le nom de *Flibustiers*. (Voy. ce mot.) Ces hommes formèrent, en 1685, le dessein d'aller attaquer Campêche. Commandés par un brave capitaine, gentilhomme français, nommé Grammont, mille d'entre eux battirent huit cents Espagnols, s'emparèrent de la ville et en pillèrent toutes les richesses. Deux flibustiers furent pris; Grammont les redemanda, promettant de rendre tous les prisonniers qu'il avait faits. On le refusa, et pour se venger, il réduisit toute la ville en cendres, fit sauter la forteresse, et brûla dans un feu de joie, le jour de la Saint-Louis, pour deux cent mille écus de bois de Campêche.

CAMPEN (prise de). — Effrayés et démoralisés par les rapides succès de Pichegru en Hollande, les Anglais s'étaient retirés derrière l'Yssel, et avaient campé entre Doesbourg et Campen, qu'ils évacuèrent, le 3 février 1794, dès qu'ils aperçurent l'avant-garde française. Cette pusillanimité augmenta la confiance des troupes républicaines, et fit tenter aussitôt la conquête des provinces de Groningue, d'Over-Yssel et de Frise.

CAMPENON (Vincent), né à Grenoble en 1775, fit son début dans la carrière littéraire par la relation d'un voyage de Grenoble à Chambéry, écrite dans la manière de Bachaumont. Encouragé par le succès de cette petite pièce, il multiplia ses essais dans la poésie légère. Son épître aux femmes fut remarquée et lui valut sa nomination au commissariat impérial près le théâtre de l'Opéra-Comique. En 1812, son poëme de *la Maison des Champs* et celui de *l'Enfant prodigue* lui ouvrirent les portes de l'Institut, où il fut le successeur de Delille, dont il chercha constamment à reproduire la manière. Le genre didactique et descriptif a été traité assez heureusement par M. Campenon, dans la *Maison des Champs*. Son style, quoique d'une couleur un peu passée, est élégant et agréable, ses descriptions sont ingénieuses et brillantes. Cet auteur montre fréquemment de l'esprit. Malheureusement toutes ces qualités, qui constituent une médiocrité honorable, ne suffisent pas pour faire survivre un nom au naufrage où viennent se perdre

inévitablement les modes consacrées par chaque époque. En 1814, M. Campenon fut nommé censeur royal et secrétaire du cabinet et des menus-plaisirs, sous les ordres de M. le duc de Duras. Dans les cent jours, il sut se faire rétablir par l'empereur dans sa place de commissaire impérial de l'Opéra-Comique. Il n'en fut pas moins bien traité par la seconde restauration, dont il fut partisan assez zélé. Il est mort dans ces dernières années. Outre ses poésies, il a laissé plusieurs éditions des *Idylles* de Léonard, son oncle, une réimpression de Desmoutiers et un choix de poésies de Clément Marot.

Campestre (Madame de). — C'est le nom que se donnait, sous la restauration, une intrigante, une entremetteuse de places, qui fut condamnée, en 1826, par la police correctionnelle. Les mémoires qu'elle a publiés l'année suivante (2 vol. in-8°) ont fait alors beaucoup de bruit, parce qu'ils ont soulevé un coin du voile qui couvrait un amas de scandaleuses turpitudes.

Campet, seigneurie de l'ancienne province de Gascogne, érigée en marquisat en 1731.

Campistron (Jean-Galbert de), auteur dramatique, naquit à Toulouse, en 1656, d'une famille où la charge de capitoul et celle de procureur général des eaux et forêts étaient héréditaires depuis un siècle. Un duel le força de quitter à seize ans sa ville natale. Il vint à Paris, et conçut l'idée de travailler pour le théâtre, auquel l'appelait un penchant assez prononcé. Racine était alors dans tout l'éclat de sa gloire ; il voulut bien donner quelques conseils au jeune poëte. Sous cette haute direction Campistron se mit à l'œuvre, et produisit bientôt *Virginie*, qui eut un grand succès. Puis vinrent *Arménius* qui fut dédié à Racine, *Andronic* qui attira une affluence telle qu'on fut obligé de doubler le prix des places, et *Alcibiade* qui dut au moins la moitié des applaudissements qu'il obtint, au talent de l'acteur Baron. Quinault avait renoncé au théâtre, et le duc Louis-Joseph de Vendôme voulant donner une fête au dauphin, chargea Campistron de faire les paroles d'un opéra que Lulli mettrait en musique. Cet opéra fut *Acis et Galathée*, qui satisfit tout le monde. Le poëte devint bientôt le favori du duc de Vendôme qui le nomma son secrétaire des commandements. et lui procura en outre la place de secrétaire général des galères. Campistron paraît s'être acquitté assez négligemment de cette charge : il laissait traîner les affaires pour versifier de nouvelles tragédies. *Phocion*, *Pkraates*, *Aetius*, *Adrien*, ne furent pas moins bien accueillies que ses premières pièces. Il s'essaya aussi dans la comédie, et vit assez bien réussir son *Jaloux désabusé*. Laharpe lui a reproché avec raison des plans dramatiques faibles, des caractères effacés, des situations sans vigueur, une versification qui n'est qu'une prose commune assez facilement rimée, enfin une imitation continuelle et malheureuse de Racine. Campistron se trouva souvent à côté du prince au milieu des batailles : il s'exposa près de lui dans la journée de Steinkerque. Comblé d'honneurs par ses puissants protecteurs, il se retira à Toulouse sur la fin de sa vie, et y mourut en 1725.

Campo di Pietri (combat de). — L'armée d'Italie, commandée par le général Kellermann, occupait, en septembre 1795, des positions avantageuses près de Borghetto, sur les bords du Tanaro. Le feld-maréchal Derwins, commandant l'armée austro-sarde, après être resté plus d'un mois dans l'inactiou, résolut de tenter un effort contre les lignes françaises. Le 19, il se présenta à la tête d'une très-forte division devant la droite du général Kellermann. C'était sur ce point qu'il devait diriger sa principale attaque, mais elle ne devait commencer qu'après l'enlèvement du petit Gibraltar, position très-forte que les Français occupaient en avant de leurs lignes, entre Borghetto et la rive droite du Tanaro. Le général Derwins avait porté un détachement de deux mille hommes d'élite sur la hauteur qui domine Campo di Pietri, et cinq canons et un obusier qu'il avait établis sur le

même point ouvrirent un feu très-vif contre le petit Gibraltar. Mais cette canonnade ne produisit aucun effet; les Austro-Sardes se déployèrent, pour attaquer les retranchements avec la plus grande impétuosité. L'adjudant général Saint-Hilaire les attendait de pied ferme. Deux fois les assaillants gravirent la colline au pas de charge, deux fois ils furent repoussés par un feu meurtrier et obligés de descendre avec précipitation et en désordre. Le commandant austro-sarde désespérant d'enlever la position de front, se décida à la tourner. Il porte ses troupes sur les derrières du petit Gibraltar et les ramène à l'assaut. Elles éprouvent, dans cette troisième attaque, les mêmes obstacles et la même résistance que dans les deux précédentes. Un moment d'hésitation se manifeste alors dans les colonnes assaillantes; Saint-Hilaire s'en aperçoit, il s'élance sur elles avec impétuosité, les culbute et les pousse avec tant de vigueur, que sur les deux mille hommes qui avaient attaqué, quinze cents hommes restèrent sur le champ de bataille. Déconcerté par cet échec, le général Derwins ne crut pas devoir donner suite à son plan d'attaque, et profita de la nuit pour ramener ses troupes dans leurs positions.

Campo-Formio (traité de). — Le traité de Bâle, conclu à la suite de l'immortelle campagne de 1793 et 1794, avait définitivement séparé la Prusse et l'Espagne de la coalition vaincue. Loin de se laisser envahir, et de se laisser effacer du rang des nations, comme on l'en avait menacée, la France révolutionnaire avait culbuté les ennemis, reculé nos frontières jusqu'au Rhin, et envahi la Hollande. Ces merveilleux succès, dus au courageux patriotisme des masses, et à l'énergique dictature du comité de salut public, avaient en outre mis l'Angleterre dans l'impossibilité de débarquer de nouvelles troupes sur notre territoire; mais, pour qu'ils fussent complets, il était nécessaire que l'Autriche, devenue le foyer d'autres intrigues, éprouvât encore des défaites, et fût obligée d'imiter l'exemple des ducs de Toscane et de Hesse-Cassel, aussi bien que celui des rois de Prusse et d'Espagne, qui tous avaient reconnu la république.

La Convention avait admirablement rempli la première partie de la tâche; le Directoire, peu vigoureux par lui-même, mais pourvu de bonnes armées, sentit le besoin d'ajouter au traité de Bâle ce qui lui manquait, c'est-à-dire, l'accession de l'Autriche. Trois corps d'armée, sous la conduite de trois généraux habiles, reçurent l'ordre d'attaquer simultanément cette puissance: Moreau sur le haut Rhin, Jourdan sur le bas Rhin, et Bonaparte du côté de l'Italie. De ces trois généraux, le plus jeune fut le seul qui accomplit dignement sa mission. Pendant que Moreau et Jourdan battaient en retraite, faute de s'être entendus et d'avoir concerté leurs attaques, Napoléon tournait les Alpes, et, tombant sur les Autrichiens et les Piémontais avec la rapidité de la foudre, les écrasait séparément, et étonnait le monde par des victoires sans cesse renaissantes contre un ennemi infiniment supérieur en nombre. Enfin, après Montenotte, Millesimo, Mondovi, Lodi, Castiglione, Bassano, Arcole, Rivoli, et tant d'autres batailles qui contraignirent tous les princes italiens, depuis le roi de Piémont jusqu'au roi de Naples, à traiter avec la république; après la prise de Milan, après la prise de Mantoue, qui ne se rendit qu'à la suite de quatre blocus, l'Autriche, se voyant à la veille d'être attaquée sur son propre sol, envoya sa dernière armée et son dernier général. Mais l'archiduc Charles ne fut pas plus heureux que Beaulieu, Colli, Wurmser et Alvinzi : les combats du Tagliamento et de Tarvis, et l'occupation de Goritz, Klagenfurth, Laybach et Trieste, ouvrirent à nos troupes victorieuses la route de Vienne, où se répandit l'alarme.

Alors Napoléon, désireux de faire son début dans la carrière diplomatique, et de terminer en négociateur une guerre où il s'était montré si

grand capitaine, offrit la paix à l'Autriche, dans une lettre adressée au prince Charles, le 31 mars 1797. Cette lettre n'ayant pas eu les suites qu'il s'en promettait, il soumit à de nouvelles épreuves l'opiniâtreté du cabinet autrichien. Vaincu de nouveau à Neumarkt, l'archiduc proposa cette fois une suspension d'armes, *afin*, disait-il, *de pouvoir prendre en considération la lettre du 31 mars*. Bonaparte, à son tour, répondit *qu'on pouvait négocier et se battre*, et qu'il n'accorderait point d'armistice jusqu'à Vienne, à moins que ce ne fût pour la paix définitive. Il tint parole, continua son mouvement en avant, chassa les Autrichiens des défilés de Hundsmarck, fit occuper Léoben, et se trouvait à Judenbourg, à vingt lieues de Vienne, lorsqu'il y reçut la véritable réponse à la lettre du 31 mars, qui lui fut remise diplomatiquement par le comte de Meerveldt. L'empereur d'Autriche demandait un armistice de dix jours, afin de rétablir la paix entre *les deux grandes nations*. Bonaparte, qui avait hâte de revenir à Paris pour sonder le terrain, et pour voir de quel prix on se disposait à payer ses victoires, consentit à une suspension d'armes pour cinq jours, et n'épargna aucune des avances qui pouvaient abréger les négociations. « Votre gouvernement, dit-il aux plé« nipotentiaires autrichiens, a envoyé « contre moi quatre armées sans géné« raux, et cette fois un général sans « armée. »

Mais l'Autriche, naturellement temporisatrice, avait cette fois un intérêt réel à gagner du temps; comptant sur la révolution que méditaient les royalistes à Paris, et que ses propres agents cherchaient à faire éclater, espérant que l'Angleterre ou la Russie, toutes les deux peut-être, viendraient à son secours, elle employa toute son habileté à faire traîner les négociations en longueur, et les préliminaires qu'elle signa à Léoben, le 18 avril, ne furent suivis d'un traité définitif que six mois après. Les conditions principales de ces préliminaires étaient : 1° que l'Autriche renoncerait à tous ses droits sur les provinces belges réunies à la France, et qu'elle reconnaîtrait les frontières de la république, fixées par les lois constitutionnelles; 2° qu'un congrès s'ouvrirait à Berne pour la paix de l'Autriche, et un autre dans une ville allemande pour la paix avec l'empire d'Allemagne; 3° que l'Autriche ferait abandon de ses possessions en deçà de l'Oglio, et obtiendrait en échange la partie des États vénitiens située entre cette rivière, le Pô et la mer Adriatique, et de plus, la Dalmatie vénitienne et l'Istrie; 4° que l'Autriche occuperait aussi, après la ratification du traité définitif, les forteresses de Palma-Nova, de Mantoue, de Peschiera et quelques autres places; 5° que la Romagne, Bologne et Ferrare, indemniseraient la république de Venise; 6° que l'Autriche reconnaîtrait la république cisalpine, formée des provinces qui lui avaient été enlevées.

Dans la situation critique où se trouvait l'Autriche, ces conditions étaient évidemment trop favorables; elles révélaient que Bonaparte était pressé d'en finir pour retourner à Paris, où se préparaient de graves événements. Elles avaient encore l'inconvénient de ne ramener la paix qu'aux dépens d'un tiers, ce qui était indigne de la république française, et rappelait en quelque sorte le partage de la Pologne. Aussi les préliminaires de Léoben furent-ils l'objet de nombreuses critiques. Le Directoire s'était montré contraire à la reddition de Mantoue et à l'abandon de la partie concédée des États vénitiens; mais Bonaparte avait pris sur lui de tout arranger. La mésintelligence qui existait entre le Directoire et le général en chef d'Italie était la principale cause du mal; Bonaparte, pour revenir plus tôt, brusquait les événements et ne trouvait aucun sacrifice trop fort; le Directoire, pour tenir éloigné un concurrent aussi redoutable, ne voulait que médiocrement la paix, et, d'un autre côté, lui refusait les moyens de mener plus vigoureusement la guerre, de peur d'augmenter encore la puissance et la

popularité du vainqueur de l'Autriche. Bonaparte avait raison quand il se plaignait de l'inertie des armées du Rhin et de la mauvaise volonté du gouvernement qui lui refusait des secours; le Directoire n'avait pas tort lorsqu'il disait que la possession de Mantoue faciliterait à l'Autriche les moyens de ressaisir son influence en Italie, et que la France révolutionnaire qui avait promis la liberté aux peuples n'avait pas le droit de livrer à une puissance despotique les provinces vénitiennes qu'elle avait arrachées au joug oligarchique. L'Autriche seule profitait de leurs divisions, et voilà ce qui explique comment elle prenait encore des airs de fierté après tant d'humiliations. Si les armées du Rhin avaient franchi plus tôt ce fleuve, c'en était fait de la monarchie autrichienne; mais lorsque Hoche, qui avait remplacé Jourdan, eut donné le signal de l'attaque, et que Moreau eut rejoint Desaix, qui avait aussi passé le Rhin, la signature des préliminaires de Léoben vint les arrêter dans leur marche, et les empêcha d'opérer leur jonction avec l'armée d'Italie.

Ainsi placé entre le Directoire et l'Autriche qui ne voulaient pas la paix, si ardemment désirée par lui, Bonaparte eut le temps de mettre la dernière main à son œuvre. Jusque-là, il n'avait révolutionné qu'une faible partie de l'Italie; il s'occupa de la révolutionner tout entière, et, ce qui valait encore mieux, d'organiser d'une manière stable les États nouveaux qu'il avait fondés et ceux qu'il se proposait de créer. N'ayant plus une armée assez forte pour s'engager au sein de la monarchie autrichienne, étant lié d'ailleurs par des négociations préliminaires avec le cabinet de Vienne, il ne songea plus qu'à mériter le titre de libérateur de l'Italie. C'était effectivement le meilleur moyen de se laver des reproches qu'il s'était attirés et de faire pièce à l'Autriche et au Directoire; à l'Autriche, en élevant entre elle et la France une république puissante et capable de lui servir de boulevard: au Directoire, en lui montrant qu'avec ses troupes décimées par la victoire, il savait encore faire de grandes choses et ajouter de nouveaux lauriers à sa couronne. La conduite de l'aristocratie vénitienne méritait un châtiment. Non content de lui avoir ravi ses provinces du Nord pour la punir de sa partialité hypocrite en faveur de l'Autriche, il eut bientôt une occasion de lui infliger une punition exemplaire. Le massacre des garnisons françaises dans plusieurs places, mais surtout le lâche assassinat de Vérone, ces *pâques vénitiennes* où quatre cents des nôtres furent immolés, l'autorisèrent à effacer Venise du rang des nations, et à s'emparer de son territoire, de sa flotte et de ses îles Ioniennes. De sa résidence, ou plutôt de sa cour de Montebello, il renouvela la face de l'Italie, et se mit à la pétrir à l'image de la France. Il fondit en une seule les deux républiques cispadane et transpadane, auxquelles il ajouta la Valteline, et il en fit un État de quatre millions d'habitants, avec Milan pour capitale, et qui reçut le nom de république cisalpine. A Gênes, le peuple, soutenu par nos troupes, renversa le gouvernement aristocratique et constitua la république ligurienne. La Romagne déclara aussi son indépendance, sous le nom de république Emilie. Tout le reste de l'Italie se prépara à suivre le même exemple.

Lorsque la journée du 18 fructidor, grâce au secours envoyé par Bonaparte au Directoire, eut tourné contre les royalistes, l'Autriche renonçant désormais à ses illusions de ce côté, désira vivement la paix. Seulement, comme l'état des choses avait singulièrement changé, elle fit semblant de n'y pas tenir beaucoup, pour obtenir davantage. Bonaparte la voulait toujours avec la même ardeur; mais le nouveau Directoire s'en souciait encore moins que le précédent. Sentant qu'il avait besoin de la sanction du succès pour faire oublier le coup d'État qui venait d'avoir lieu, craignant d'autant plus le général Bonaparte que sa puissance morale grandissait tous les jours da-

vantage, le gouvernement voulait non-seulement le laisser en Italie, mais lui susciter quelque rival qui fût capable de partager sa gloire, sinon de l'effacer. Hoche n'existait plus, Moreau venait de se déconsidérer; on jeta les yeux sur Augereau, qui cependant n'avait guère d'autre mérite qu'un courage bouillant. Choqué des sentiments qui portaient le Directoire à tenir compte à Augereau, son lieutenant, d'un service qu'il n'avait rendu que d'après ses propres ordres, Bonaparte s'empressa de donner sa démission. Son offre ayant été refusée dans des termes extrêmement flatteurs, mais qui trahissaient une émotion craintive, il résolut d'assumer sur lui seul toute responsabilité, et d'agir avec une indépendance absolue. Dès lors, les négociations, jusque-là si lentes, marchèrent avec une grande rapidité. Le comte de Cobentzel, chargé de remplacer le marquis de Gallo, qui s'était montré accommodant pour gagner du temps, et que le cabinet de Vienne avait désavoué au moment de conclure, le comte de Cobentzel sut profiter avec adresse de l'impatience du général en chef. Le côté brillant fut pour Napoléon; mais l'Autriche fut heureuse d'en être quitte à si bon marché, dans un moment où le gouvernement français, délivré des intrigues royalistes, aurait pu l'accabler. Napoléon offrait Venise pour compenser la perte de la Lombardie; le négociateur autrichien réclamait, au nom de l'empereur, et comme *ultimatum*, la ligne du Mincio pour frontière, c'est-à-dire, Mantoue avec Venise. « A ces conditions seulement, disait-il, mon maître consent à vous donner Mayence, la place la plus forte de l'univers. » Ce fut seulement lorsque Bonaparte, indigné de voir qu'on exploitait ainsi son penchant pour la paix, fut entré dans une violente colère, et eut signifié la reprise des hostilités, que M. de Cobentzel, bien certain qu'il n'y avait plus rien à gagner, apposa sa signature au traité. « *Souvenez-vous,* » avait dit Napoléon, en brisant un cabaret de porcelaine donné au diplomate autrichien par Catherine II de Russie, « *souvenez-vous qu'avant la fin de l'automne je briserai votre monarchie comme je brise cette porcelaine.* » Le lendemain, 17 octobre 1797, le traité fut conclu chez le général Bonaparte, à Passeriano, mais il fut daté de Campo-Formio, village du Frioul, situé entre Udine et Passeriano, qui avait été déclaré neutre.

Conditions de la paix de Campo-Formio.

1° L'Autriche renonce, en faveur de la France, à tous ses droits sur les Pays-Bas; 2° l'Autriche acquiert le territoire de Venise, depuis le lac de Garda, la ville de Venise, l'Istrie, la Dalmatie et les Bouches du Cattaro; 3° la France garde les îles gréco-vénitiennes et les possessions en Albanie; 4° l'Autriche reconnaît la république cisalpine; 6° congrès à Rastadt pour la conclusion de la paix avec l'Empire; 6° l'Autriche indemnisera le duc de Modène par la cession du Brisgau.

Articles secrets. 1° L'Autriche consent à la cession de la rive gauche du Rhin, de Bâle au confluent de la Nèthe, près d'Andernach, et à celle de la ville et de la citadelle de Mayence; 2° la navigation sur le Rhin est déclarée commune aux deux pays; 3° la France emploiera sa médiation pour faire obtenir à l'Autriche Salzbourg et la portion de la Bavière située entre cet évêché, le Tyrol, l'Inn et la Salza; 4° à la paix avec l'Empire, l'Autriche renoncera au Frickthal; 5° compensation réciproque pour tout ce que la France et l'Autriche pourraient acquérir ultérieurement en Allemagne; 6° mutuelle garantie qu'en cédant ses possessions sur la rive gauche du Rhin, la Prusse ne pourra faire aucune acquisition. Les princes et les États dépossédés sur le même bord du fleuve doivent être indemnisés en Allemagne; 7° dans l'espace de vingt jours, après la ratification, toutes les forteresses sur le Rhin, ainsi qu'Ulm et Ingolstadt, seront évacuées par les troupes autrichiennes.

L'Autriche avait pour négociateurs

le comte de Cobentzel, le marquis de Gallo, le comte de Meerfeldt et le baron de Degelmann. Le général Bonaparte était seul.

Lorsqu'on commença à rédiger le traité, le secrétaire ayant mis : *L'empereur d'Autriche reconnaît la république française*, Bonaparte lui dit : « *Effacez cet article : la république française est comme le soleil; aveugle qui ne la voit pas. Le peuple français est maître chez lui; il a fait une république, peut-être demain fera-t-il une aristocratie, après demain une monarchie; c'est son droit imprescriptible; la forme de son gouvernement n'est qu'une affaire de loi intérieure.* » Paroles remarquables, qui semblaient prophétiser le consulat à vie et l'empire!

Le traité de Campo-Formio a été l'objet de beaucoup d'éloges et de beaucoup de critiques. Son plus grand mérite, c'est d'avoir fait reconnaître par l'Autriche le Rhin et les Alpes pour les frontières naturelles de la France. Une de ses particularités, c'est la bienveillance du plénipotentiaire français pour l'Autriche vaincue, et sa malveillance pour la Prusse, notre alliée depuis près de deux ans. Napoléon eut toujours un sentiment de faiblesse pour l'Autriche : n'était-ce que pour la détacher de l'alliance de l'Angleterre? Ce qui est évidemment blâmable, c'est l'incorporation de Venise à la monarchie autrichienne. Il n'y eut en France qu'un cri de douleur à ce sujet, et ces paroles furent prononcées à la tribune du Conseil des Cinq-Cents : « Peut-on faire le commerce des peu- « ples au nom d'une nation qui a pros- « crit le commerce des hommes? » Mais pour faire oublier cette tache, il y avait le souvenir des plus brillantes victoires, il y avait la fondation des républiques italiennes, qui étaient nos annexes au midi, comme la Hollande était notre annexe au nord. La révolution commençait à déborder sur l'Europe. En s'emparant de l'Albanie vénitienne et des îles Ioniennes, Bonaparte avait ouvert à la France une nouvelle route pour aller en Orient. Maîtres du Rhin, nous devions faciliter à notre commerce l'accès du Danube, autre route encore qui mène en Orient. Bonaparte était très-probablement dominé par cette pensée, lorsqu'il exigea que les places d'Ulm et d'Ingolstadt fussent évacuées par les troupes autrichiennes.

Campo-Mayor (prise de). La ville de Badajoz était tombée, le 11 mars 1811, au pouvoir des Français; le duc de Trévise, pour achever la conquête de l'Estramadure, pensa que l'armée devait s'emparer sans délai des forteresses de Campo-Mayor, d'Albuquerque et de Valencia, que l'ennemi tenait encore sur la frontière de l'Alentejo. Il voulait aussi détruire ces forteresses, afin de ne laisser aucun point d'appui aux corps anglais qui se préparaient à pénétrer en Estramadure par le Portugal. Dès le 13, tandis qu'il envoyait le général Latour-Maubourg attaquer Albuquerque, et qu'un autre détachement allait surprendre Valencia, il faisait lui-même ouvrir la tranchée devant Campo-Mayor. Cette place n'avait que trois cents hommes de garnison. Cependant le gouverneur fit une telle démonstration de résistance, que les Français durent l'assiéger régulièrement. Le 15, deux batteries furent établies contre le bastion San-Joao; le 17, le bombardement commença; le 21, la brèche devint praticable, et la place, sommée une seconde fois, se rendit. Le duc de Trévise fit aussitôt sauter les fortifications. Sur cinquante-deux pièces de canon qui étaient dans la ville, trente-sept seulement purent être dirigées sur Badajoz; on brisa les quinze autres, faute de temps pour effectuer leur transport.

Campo-Tenese (bataille de). Le 9 mars 1806, le général Reynier, qui, après la reddition de Naples, poursuivait en Calabre les débris de l'armée napolitaine, déboucha par les gorges du val San-Martino dans la plaine de Campo-Tenese, où il savait que les généraux ennemis s'étaient retranchés pour recevoir bataille. La position des Napolitains était bien combinée : leur droite et leur gauche s'appuyaient à

des montagnes couronnées par plusieurs bataillons d'infanterie légère, et devant le centre de leur ligne ils avaient élevé trois fortes redoutes armées de pièces de gros calibre. Le général français n'en résolut pas moins d'attaquer. Il fit former ses troupes à mesure qu'elles débouchaient dans la plaine, puis leur donna ordre de marcher au pas de charge et à la baïonnette. L'ennemi ne les attendit pas. Après quelques décharges, sans grand effet, de l'artillerie des redoutes, les Napolitains lâchèrent pied, abandonnèrent redoutes et pièces, et se dispersèrent dans les montagnes. Sans la nuit, il eût été possible d'envelopper entièrement cette armée à la débandade; cependant sa destruction fut presque complète : des dix à onze mille hommes que le général en chef, l'émigré français Roger de Damas, avait sous ses ordres, à peine put-il rallier un millier de fantassins et quelques centaines de cavaliers. Deux mille prisonniers, dont grand nombre d'officiers supérieurs, toute l'artillerie, cinq drapeaux et plus de cinq cents chevaux, restèrent au pouvoir des vainqueurs.

Camponi, l'une des peuplades de la nation des Bigerri (voyez ce mot), dont le nom s'est conservé dans celui de la vallée de *Campan*, qui faisait partie de leur territoire.

Campra (André), compositeur de musique, né à Aix le 4 décembre 1660, devint maître de musique de la cathédrale de Toulon en 1679; il passa ensuite en la même qualité à Arles et à Toulouse, et vint à Paris en 1694, où il fut d'abord maître de musique de l'église du collége et de la maison professe, et maître de la musique de Notre-Dame. Ses deux premiers opéras parurent en 1697, sous le nom de son frère Joseph. En 1722, il devint maître de la chapelle du roi et directeur de la musique du prince de Conti. Il mourut à Versailles le 29 juillet 1744.

Les ouvrages de Campra sont : L'*Europe galante*, 1697; le *Carnaval de Venise*, 1699; *Hésione*, 1700; *Aréthuse*, 1701; *Tancrède*, 1702; les *Muses*, 1703; *Iphigénie en Tauride*; *Télémaque*, 1704; *Aline*, 1705; le *Triomphe de l'amour*, 1705; *Hippodamie*, 1708; les *Fêtes vénitiennes*, 1710; *Idoménée*; les *Amours de Mars et de Vénus*, 1712; *Téléphe*, 1713; *Camille*, 1717; les *Ages*, 1718; *Achille et Déidamie*, 1735, opéras représentés à l'Académie de musique; *Vénus*, 1698; le *Destin du nouveau siècle*, 1700; les *Fêtes de Corinthe*, 1717; la *Fête de l'île Adam*, 1722; les *Muses rassemblées par l'amour*, 1723; le *Génie de la Bourgogne*, 1732; les *Noces de Vénus*, 1740; *Divertissements pour la cour*; trois *cantates* et cinq livres de *motets*.

« Bien supérieur aux autres successeurs de Lulli, dit M. Fétis, Campra entendait bien l'effet de la scène, et savait donner une teinte dramatique à ses ouvrages. Sa musique n'a point le ton uniforme et languissant de celle de Colasse et de Destouches; il y règne une certaine vivacité de rhythme qui est d'un bon effet, et qui manquait souvent à la musique française de son temps; néanmoins, ce n'était point un homme de génie. Il manquait d'originalité, et son style était fort incorrect. Malgré ces défauts, la musique de Campra fut la seule qui put se maintenir auprès de celle de Lulli, jusqu'au moment où Rameau devint le maître de la scène française. »

Campredon (affaire et prise de). Le général Dagobert, poursuivant le général espagnol Ricardos, se présente, le 4 novembre 1793, devant la ville de Campredon, en Catalogne, et la somme deux fois de se rendre; l'alcade, qui ne cherche qu'à gagner du temps pour permettre aux habitants d'évacuer la place, demande vingt-quatre heures de suspension d'armes, et cependant il continue son feu. Le lendemain, Dagobert ordonne l'assaut après une nouvelle sommation et un nouveau délai. Quand la ville eut été emportée au bout de deux heures et livrée au pillage, on vit que tous les habitants aisés avaient fui; il fut impossible de lever aucune contribution. N'ayant pu rallier à lui le reste de son armée, Dagobert fut obligé d'évacuer

sa conquête, et même de sortir de la Catalogne.

Le général Doppet, combattant sous les ordres du général Dugommier, s'empara de nouveau de Campredon au mois de juin 1794.

CAMPREDON (Jacques-David), baron, lieutenant général, etc. Né en 1761, à Montpellier, entra de bonne heure dans le corps du génie. Des connaissances étendues, une aptitude rare, lui valurent un prompt avancement. Chef de bataillon à l'armée d'Italie, il fut honorablement cité dans les relations du général en chef, et se signala ensuite à la défense du pont du Var. Nommé général, il fut chargé, en 1805, de la direction des travaux de Mantoue, contribua, en 1806, aux succès de Masséna à Naples, à Gaëte, et mérita, par sa belle conduite, les éloges du maréchal. Entré plus tard au service du nouveau roi des Deux-Siciles, Campredon fit la campagne de Russie avec les troupes napolitaines, et se distingua en diverses rencontres; après la retraite, il s'enferma à Dantzig, commanda le génie tant que dura le siége, fut fait prisonnier, au mépris de la capitulation, et conduit à Kiew. De retour en France, il reprit ses fonctions, qu'il cessa lorsque l'armée fut licenciée.

CAMPS. — Les Grecs paraissent être l'un des premiers peuples qui aient fait une étude sérieuse des principes de l'art du campement des troupes. Mais les Romains, instruits par eux des règles de cet art, furent ceux qui lui firent faire les plus grands progrès. On trouve dans Végèce, sur la manière dont ils dressaient leurs camps, des détails curieux. Nous pensons que quelques-uns de ces détails ne seront point ici déplacés: la Gaule est en effet l'un des pays où le peuple-roi a établi le plus grand nombre de camps, et encore aujourd'hui, l'on ne peut presque faire un pas sur le sol de la France, sans rencontrer des vestiges de la castramétation romaine.

« Lorsque l'on veut placer un camp, dit Végèce (*), il ne suffit pas de choisir un lieu favorable; il faut qu'on ne puisse en trouver un plus favorable, et surtout qu'une position plus avantageuse, délaissée par vous, ne puisse être occupée par l'ennemi, à votre détriment. Il faut en outre prendre garde de se placer trop près d'une eau malsaine et trop loin d'une eau salubre en été; il faut que l'on puisse se procurer facilement, en hiver, du fourrage et du bois; que le lieu où l'on veut séjourner ne soit pas exposé à être inondé subitement dans les temps d'orage; qu'il ne soit pas dominé par des hauteurs d'où les ennemis puissent y lancer des traits, et enfin qu'il ne puisse être entouré de manière à empêcher d'en sortir.

« Toutes ces précautions prises, comme il convient, on donne au camp la forme carrée, ronde, triangulaire ou oblongue, suivant la nature du terrain. La régularité ne doit jamais passer avant l'utilité; cependant on préfère le camp dont la longueur excède d'un tiers la largeur. Les ingénieurs doivent prendre leurs mesures d'après la force de l'armée: un espace trop resserré nuit aux évolutions des défenseurs; une enceinte trop étendue les disperse.

« Il y a trois manières de fortifier un camp. Quand il ne s'agit que d'une nuit à passer, on se contente d'élever avec du gazon un léger retranchement, que l'on fortifie ensuite au moyen de pieux ou de chausse-trapes en bois. On coupe le gazon de manière que la terre soit retenue par les racines des herbes; les morceaux ont un demi-pied d'épaisseur, un pied de largeur et un pied et demi de longueur.

« Si la terre est trop friable pour qu'on puisse couper le gazon par morceaux en forme de briques, on creuse à la hâte un fossé de cinq pieds de large, et de trois de profondeur, dont la terre, rejetée dans l'intérieur, forme un retranchement, derrière lequel l'armée peut reposer en sûreté.

« Mais on donne plus de soin aux fortifications des camps où l'armée doit séjourner longtemps (*castra stativa*), soit pendant l'été, soit pendant

(*) *Inst. rei militaris*, lib. III, c. 8.

l'hiver, dans le voisinage de l'ennemi. Chaque centurie reçoit alors un espace de cent pieds; puis après avoir déposé leurs boucliers et leurs bagages autour de leur enseigne, les soldats, l'épée au côté, creusent un fossé large de neuf, de onze, de treize pieds, ou même de dix-sept, si l'on craint une dangereuse attaque; on choisit ordinairement un nombre impair. On dispose ensuite des claies, des troncs ou des branches d'arbres entrelacées, pour empêcher l'éboulement des terres, et l'on élève un retranchement que l'on couronne d'un parapet et de créneaux, comme un véritable rempart. »

Telles étaient, chez les Romains, les règles de la castramétation. On peut en voir l'application dans les Commentaires de César. Le récit du siége que son lieutenant, M. Cicéron, soutint dans un camp, contre une nombreuse armée de Nerviens, pourra surtout donner une idée du soin que l'on mettait dans la construction de ces retranchements, et l'on ne sera point étonné que leurs débris aient traversé les siècles, et subsisté jusqu'à nous.

Nous avons dit que l'on observe encore en France les vestiges d'un grand nombre de camps romains. Les plus beaux monuments de ce genre sont : le *camp de l'Étoile*, près du village de ce nom, sur la Somme, à douze kilomètres de Péquigny; le *camp de Wissan*, entre Calais et Boulogne; le camp de la *cité de Limes*, en Normandie; celui de la *cité d'Afrique*, près de Nancy; et ceux de *Biere* et du *Chatelier*, dont nos planches 99 et 100 représentent le plan et le profil. Une description détaillée de ces monuments serait ici deplacée. Nous renvoyons nos lecteurs au recueil d'antiquités de Caylus, t. I à VII, et à une savante dissertation de M. d'Allonville, publiée en 1828.

Les historiens ne nous ont transmis aucun détail sur la manière dont campaient les armées françaises sous les deux premières races; et il y a tout lieu de présumer que les règles de l'ancienne castramétation, ainsi que toutes les autres branches de la science militaire des Romains, avaient alors été délaissées pour la grande tactique des barbares. Plus tard, lorsque, au régime fondé par la conquête, eut été substitué le régime féodal, qui morcela à l'infini les forces des États, et couvrit l'Europe de forteresses, les camps devinrent inutiles. Les châteaux que l'on rencontrait à chaque pas en tenaient lieu; et les armées étaient si peu nombreuses, que ces places suffisaient ordinairement pour leur donner un abri.

Ce n'est guère que pendant les guerres contre les Anglais, au quatorzième et au quinzième siècle, et surtout pendant les expéditions des Français en Italie au seizième siècle, que l'on recommença à pratiquer les règles de la castramétation. Le P. Daniel, dans son histoire de la milice française, cite comme le premier camp dont il soit question dans notre histoire, celui que le marquis de Mantoue, commandant l'armée française, établit en 1503, sur les bords du Garigliano. Depuis, les principes de l'art du campement des troupes ont été de nouveau étudiés, et cet art a fait des progrès, comme toutes les autres parties de la science militaire. Voici quelles sont aujourd'hui les principales règles observées par les armées françaises dans l'établissement des camps :

Un camp peut avoir pour objet de couvrir une place forte, un défilé, un passage de rivière, un point important quelconque, ou d'observer les mouvements de l'ennemi, ou enfin de faire prendre du repos aux troupes qui l'occupent. L'objet que l'on se propose dans la construction d'un camp, détermine l'ordre dans lequel les troupes doivent y être rangées. Il y a deux ordres de campement, l'ordre en bataille et l'ordre en marche. Le premier est le plus usité, car c'est celui dans lequel les troupes, en prenant les armes, se trouvent dans la disposition où elles doivent être pour combattre l'ennemi s'il tentait une attaque. L'ordre en marche ne s'emploie que dans les camps passagers, et lorsque l'on est bien certain de n'être point attaqué.

Digitized by Google

Un camp destiné à couvrir une place forte doit être placé dans la position la plus avantageuse possible, et de manière à ce qu'il puisse rendre la défense supérieure à l'attaque. Dans tout état de choses, les camps doivent être placés de telle sorte, que leurs communications soient toujours libres, leurs flancs bien appuyés, et couverts à une distance assez grande, pour que l'ennemi ne puisse leur dérober ses mouvements. Les camps qui couvrent des passages de rivière ou des défilés, doivent toujours être placés en arrière de ces obstacles.

Les camps destinés seulement à faire reposer les troupes, doivent occuper une position assez forte pour que l'on puisse s'y défendre avec des chances de succès à peu près certaines.

Les camps sont ou passagers ou permanents. Les camps passagers servent à observer les mouvements de l'ennemi, à y mettre obstacle, à le tenir en échec. Quant aux camps permanents, ce sont de ces positions qui ont toujours une grande influence sur les opérations de la guerre, et qui contribuent puissamment à en assurer le succès.

Il peut arriver que les camps permanents ou passagers soient établis sur des positions qui ne sont point fortifiées naturellement, ou du moins qui ne le sont que d'une manière imparfaite. Dans ce cas, c'est à l'art d'y suppléer.

L'emplacement que l'on choisit doit être situé sur un terrain aéré, à proximité d'une rivière ou d'un ruisseau, et, autant que possible, à portée d'un bois. Les environs doivent pouvoir fournir à ses besoins en subsistances, en fourrages, etc. Ses communications avec les dépôts, les magasins, en un mot, avec la base d'opérations de l'armée, doivent être assurées et faciles.

Lorsque toutes ces conditions sont remplies, il reste à prendre des dispositions militaires, suivant le but auquel le camp est destiné. Si c'est un camp d'instruction, en temps de paix, il suffit que sa position soit salubre, et remplisse d'ailleurs les conditions de commodité les plus essentielles; mais si c'est un camp de guerre, et dans le voisinage de l'ennemi, il est nécessaire qu'il soit établi de manière à ce que les troupes qui l'occupent puissent en sortir promptement et avec ordre, prendre les armes, et se porter immédiatement sur la ligne de bataille en avant du front du camp, qu'on appelle aussi *front de bandière*. D'où il suit que l'étendue du front du camp, ou de bandière, doit être égale à l'étendue de la ligne de bataille, et que les différentes troupes qui entrent dans la composition d'une armée, doivent être campées dans leur ordre de bataille, c'est-à-dire, chacune derrière le front qu'elle doit occuper dans la ligne de bataille. Toutes ces dispositions s'appliquent aux camps d'instruction comme aux camps de guerre.

Nous avons traité ailleurs les questions politiques qui se rattachent au camp de Boulogne (*); nous ne dirons donc ici que quelques mots sur l'établissement et la levée de ce camp.

Après la rupture de la paix d'Amiens, Napoléon, alors premier consul, ayant conçu le projet d'aller attaquer les Anglais dans leurs propres foyers, ordonna l'établissement de six camps sur les côtes de l'Océan. Ces camps furent placés à *Boulogne*, *Saint-Omer*, *Ostende*, *Bruges*, *Compiègne* et *Bayonne*.

Celui de Boulogne était le plus important de tous : c'est là que se firent les plus grands préparatifs de l'expédition projetée; c'est de là aussi que devaient partir tous les ordres. Le premier consul y réunit une armée de cent cinquante mille hommes, l'élite de ses troupes. Les ports situés sur la côte, depuis Cherbourg jusqu'à Calais, renfermaient une flotte formidable et une immense quantité de bâtiments de transport. La France entière s'associa à cette expédition nationale, et concourut par des dons patriotiques à la construction des bâ-

(*) Voyez Boulogne (camp de).

timents nécessaires au transport des troupes et aux opérations de la marine. Au mois de juin 1803, le premier consul vint activer par sa présence les préparatifs qui se faisaient à Boulogne. Il y revint une seconde fois dans la même année, pour passer en revue les troupes et les différentes divisions de la flottille qui s'y trouvaient réunies. Enfin, au mois d'août 1804, Napoléon, devenu empereur, vint faire aux troupes des armées de terre et de mer la première distribution solennelle de croix de la Légion d'honneur. Le camp de Boulogne fut levé vers la fin d'août 1805; les troupes qui le composaient se rendirent à marches forcées sur le Rhin; et, après une campagne de moins de trois mois, le soleil d'Austerlitz éclaira l'anéantissement de l'armée ennemie.

Il nous reste maintenant à dire quelques mots des camps qui, établis dans l'intérieur du royaume, sont destinés à l'instruction des troupes, et sont connus sous le nom de camps *de manœuvre* ou *d'instruction*.

Déjà, sous Louis XIV, ces camps, qu'on désignait alors sous le nom de *camps de plaisance*, étaient le rendez-vous des grands seigneurs et des grandes dames, qui venaient y passer leur temps dans les fêtes et la bonne chère. Le camp de Compiègne, établi en 1696 pour l'éducation militaire du duc de Bourgogne et pour l'amusement de madame de Maintenon, qui désirait voir un simulacre de guerre, fut formé à grands frais. Ce camp de parade, où manœuvrèrent environ soixante mille hommes de toutes armes, ne fut d'aucune utilité pour l'instruction des troupes, ni pour celle du prince, qui, quinze jours après, en avait perdu le souvenir. Les officiers y affichèrent un luxe effréné, qui ébrécha quelque peu leur fortune, et ne puisèrent, dans ces brillantes évolutions, aucun des principes de l'art de la guerre. Il en est à peu près de même aujourd'hui.

Plusieurs de ces camps ont existé sous la restauration à Saint-Omer, à Perpignan et à Lunéville. Depuis la révolution de 1830 nous avons eu ceux de Saint-Omer, de Lunéville, de Compiègne et de Fontainebleau. Le but de leur création a toujours été l'instruction des troupes; mais l'ont-ils atteint, et les résultats obtenus sont-ils de nature à justifier complétement les crédits que les chambres leur ont alloués? Nous avons lieu de croire le contraire. Le résultat le plus clair de ces rassemblements onéreux, c'est de faire dépenser beaucoup d'argent aux officiers, et de fatiguer inutilement les soldats. Le temps s'y passe en revues, en exercices de détail, auxquels les troupes devraient avoir été suffisamment habituées, dans les villes de garnison, pour n'avoir plus, en arrivant au camp, qu'à en faire l'application aux grandes manœuvres de la guerre. Mais si ces dispendieux rassemblements de troupes sont sans aucune utilité pour l'instruction, ils servent du moins à faire briller, dans tout leur éclat, quelques jeunes intelligences tellement favorisées de la nature, que cette science, à l'étude de laquelle tant de grands capitaines ont consacré de longues et laborieuses veilles, leur arrive à eux sans aucun effort et comme par droit de naissance.

Camps de vétérans. — Dès le mois de vendémiaire an XI, le gouvernement avait fait un appel aux vétérans pour les réunir et en former des camps dans les 26e et 27e divisions militaires. Les dispositions qui furent arrêtées alors reçurent bientôt la sanction du Corps législatif, et, par une loi du 1er floréal de la même année, la formation des camps de vétérans fut définitivement décidée.

Cette loi concédait aux militaires des armées de terre et de mer, mutilés ou grièvement blessés dans les combats, âgés de moins de quarante ans, et qui voudraient s'établir dans les 26e et 27e divisions, un nombre d'hectares de terre d'un produit net égal à la solde de retraite dont ils jouissaient, à la condition de résider sur les terres qui leur seraient distribuées, de les cultiver ou faire cultiver, d'en payer les contributions, et

de concourir, quand ils y seraient appelés, à la défense des places frontières faisant partie de ces divisions.

Elle affectait, pour cette concession, dix millions de biens nationaux pour les cinq premiers camps qui seraient établis dans les 26e et 27e divisions militaires, savoir : quatre millions dans la 26e division, et de préférence sur les propriétés nationales les plus à portée des places de Mayence et de Juliers; et six millions dans la 27e division, et de préférence sur les propriétés nationales les plus à portée des places d'Alexandrie et de Fenestrelles.

Ces propriétés ne pouvaient être engagées, cédées ni aliénées pendant l'espace de vingt-cinq ans; elles n'étaient transmissibles aux enfants des vétérans qu'autant que ceux-ci étaient nés de mariages contractés en France ou aux armées, avant l'époque de la formation de camps dans lesquels ils auraient été compris, ou de mariages contractés depuis cette époque avec des filles du pays où le camp était établi.

Les enfants mâles des vétérans admis dans les camps ne pouvaient cependant conserver la part héréditaire qui leur serait échue dans le partage de la portion de terre distribuée à leur père, qu'autant qu'ils rempliraient eux-mêmes, jusqu'au laps de vingt-cinq ans depuis la formation du camp, les conditions auxquelles leur père était soumis, en exécution des lois et des arrêtés du gouvernement.

Lorsqu'un vétéran mourait sans enfants, sa veuve conservait pendant sa vie l'usufruit de sa portion de terre; et si elle épousait un militaire ayant dix ans de service, elle lui apportait cette portion de terre dont elle devenait propriétaire incommutable.

Après la mort de la veuve qui n'avait point été remariée à un militaire, le gouvernement disposait de cette portion en faveur d'un militaire réunissant les conditions exigées pour être admis dans les camps.

Les militaires qui désiraient être admis à jouir de ces divers avantages adressaient leur demande au préfet de leur département, qui la transmettait au ministre de la guerre. S'ils avaient toutes les qualites requises, ils recevaient l'ordre de se rendre au camp qui leur était désigné. Les vétérans continuaient à recevoir leur solde de retraite.

Un arrêté du 26 prairial an XI régla la formation des camps, la répartition des habitations et des terres, ainsi que les mesures d'ordre qui devaient y être observées. Chaque camp se composait de quatre cent cinq hommes, savoir :

1 chef de bataillon, ou capitaine en faisant fonctions,
4 capitaines,
4 lieutenants,
4 sous-lieutenants,
8 sergents,
16 caporaux,
368 soldats.

405

Ces quatre cent cinq hommes étaient divisés en quatre compagnies de cent un hommes.

Chacun des vétérans avait son habitation particulière, soit dans des maisons nationales, soit dans des maisons rurales construites exprès. Des visites annuelles étaient faites pour connaître les réparations qu'il convenait de faire dans les habitations.

Des bornes ou limites indiquaient la propriété de chacun, et un mur élevé et crénelé entourait chaque camp.

En temps de guerre, les vétérans ne pouvaient s'absenter.

En temps de paix, ils ne pouvaient s'éloigner pendant plus de dix jours sans une permission expresse. Le vétéran qui n'était pas rentré dans ses foyers au jour indiqué était privé de sa solde de retraite pendant le temps qui s'était écoulé depuis l'expiration de sa permission jusqu'à son retour; si ce laps de temps égalait ou excédait le délai qui lui avait été accordé, il perdait le double de sa solde de retraite pendant tout le temps excédant le terme fixé par sa permission.

Lorsqu'un vétéran s'était absenté

sans permission, ou qu'il avait excédé d'un mois le délai fixé par la permission qui lui avait été accordée, il était considéré comme n'ayant pas l'intention de résider sur les terres qui lui avaient été concédées; et le ministre de la guerre, d'après le compte qui lui en était rendu, en référait à l'empereur, et proposait les mesures qu'il jugeait convenables.

Les militaires admis dans les camps étaient habillés, armés et équipés aux frais de l'État, comme l'infanterie de ligne. Toutefois, l'habillement et l'équipement ne leur étaient fournis que lors de leur admission; ils étaient ensuite tenus de s'en pourvoir.

Telles étaient les principales dispositions relatives aux camps de vétérans. Elles furent exécutées jusqu'au moment où la restauration, acceptant toutes les conditions imposées par l'étranger, renversa une à une toutes les institutions nationales créées par le génie de Napoléon. Les camps de vétérans furent dissous; mais, par une ordonnance du 2 décembre 1814, le nouveau gouvernement accorda un doublement de la solde de retraite dont ils jouissaient aux officiers, sous-officiers et soldats dépossédés des terres domaniales qui leur avaient été concédées. Les veuves et les orphelins de ceux qui étaient décédés dans les établissements de Juliers et d'Alexandrie reçurent une pension. On accorda de plus, à chaque sous-officier ou soldat, dans le lieu de sa nouvelle résidence, un secours, une fois payé, de cinquante francs, et à chaque femme ou enfant, un secours de vingt-cinq francs.

Camps (François de), prêtre et antiquaire, né à Amiens en 1643, s'appliqua aux études historiques sous la direction de Bouteroue, de du Cange, du P. le Cointe et de dom Mabillon, et se livra ensuite à l'étude des médailles; il en forma une très-belle collection qui est passée depuis au cabinet des antiques de la bibliothèque du roi. On a de lui, dans *le Mercure* du temps, un grand nombre de *Dissertations* sur l'histoire de France. Le P. Daire en a donné la liste complète dans son *Histoire littéraire d'Amiens*. De Camps mourut en 1723.

Camulogène, Gaulois dont César parle dans ses *Commentaires* (liv. VII, chap. 57 et suiv.). Il commandait en chef les *Parisii* et les confédérés des cités voisines, lorsque Labienus marcha sur Lutetia. Camulogène, alors chargé d'années, mais doué d'une grande expérience de l'art militaire, disputa au général romain l'approche de la Seine en se couvrant d'un grand marais que formait sur la rive gauche du fleuve la rivière de Bièvre. Labienus, contraint de se retirer, alla surprendre *Melodunum* (Melun), y passa la Seine et remonta vers Lutetia. Camulogène, craignant que l'ennemi ne s'en rendît maître et ne s'y fortifiât, y mit le feu, coupa les ponts, et, protégé par le marais, revint camper sur la rive gauche. Cependant Labienus opéra son passage à quatre milles plus bas, et les deux armées en vinrent aux mains dans la plaine d'Issy et de Vaugirard. L'action fut longue et opiniâtre; enfin les Gaulois furent enveloppés et taillés en pièces. Camulogène, qui avait toujours animé les siens par son exemple, ne survécut pas à sa défaite, et se fit tuer les armes à la main.

Camus, seigneurie de Franche-Comté, à seize kilomètres de Gray, aujourd'hui du département de la Haute-Saône, fut érigée en marquisat en 1746.

Camus (Armand-Gaston), député aux états généraux et à la Convention nationale, membre du Conseil des Cinq-Cents et de l'Institut, naquit à Paris, le 2 avril 1740. Cet homme, dont le nom a occupé depuis une place si importante dans l'histoire de notre révolution, étudia avec un grand succès le droit, et acquit surtout une connaissance parfaite du droit canonique; ce qui lui valut la place d'avocat du clergé de France. Il vit avec transport les premiers événements de 1789, et ne dissimula point la part qu'il se proposait de prendre à la révolution. Nommé député du tiers état de Paris aux états généraux, il devint l'un des

secrétaires provisoires de la chambre des communes, combattit Mirabeau, qui voulait qu'on obtînt la sanction du roi pour se réunir en sections, et déclara s'opposer à tout projet d'emprunt, jusqu'à ce que l'Assemblée fût légalement reconnue. Il joua un rôle important à la journée du jeu de paume, et ce fut lui qui alla chercher les papiers de l'Assemblée dans la salle fermée pour les préparatifs de la séance royale. Quand la résistance de la cour eut été vaincue, et que les députés purent accomplir leur importante mission, il obtint la suppression des annates payées jusqu'alors à la cour de Rome, et fut nommé archiviste de l'Assemblée (*). Depuis cette époque, il s'occupa presque exclusivement de matières de finances et des biens nationaux. Dans la séance du 4 août, pendant qu'on discutait des droits de l'homme, Camus demanda qu'on fît aussi mention des devoirs. L'ordre de Malte ayant, le 30 novembre, fait des réclamations contre la suppression de la dîme, il s'écria : « Je demande, pour « répondre aux pétitionnaires, que les « établissements de l'ordre de Malte « soient supprimés. » Il fit tous ses efforts pour que le livre rouge, qui contenait l'état des dépenses royales et des pensions secrètes du gouvernement, fût donné en communication à l'Assemblée, et il le fit imprimer, stigmatisant ainsi la cupidité des courtisans. En juin, il attaqua les fermiers généraux, et obtint la suppression de toutes les croupes (voyez ce mot). Dans la discussion sur les dettes du comte d'Artois, il demanda à l'Assemblée : « Pourquoi l'on voudrait faire payer à « la France les dettes d'un particulier, » et fut vivement applaudi. Il fit, dans la séance du 13 août, réduire à un million le traitement des princes français, et fit supprimer leur maison militaire. La fameuse constitution civile du clergé fut presque exclusivement son ouvrage. Ce fut lui également qui provoqua le serment civique de la part de tous les ministres du culte. Après la fuite de Louis XVI, il accusa Montmorin, la Fayette, Bailly, et Louis XVI lui-même, les qualifiant de conspirateurs et de traîtres ; il demanda, le 3 juillet, la suppression de tous les ordres de chevalerie et de toutes les corporations fondées sur des distinctions de naissance. Nommé conservateur des archives nationales, il rendit un immense service en prévenant la destruction des titres et papiers des diverses corporations supprimées. Camus prit part aux discussions relatives aux attributions des ministres et à leur présence à l'Assemblée législative, et provoqua le décret qui convoquait la Convention nationale, à laquelle il fut envoyé par le département de la Haute-Loire. Devenu secrétaire de la Convention dès sa première séance, il y demanda, le 22 octobre, la vente immédiate du mobilier des émigrés et des maisons religieuses. Au mois de décembre 1792, il fut chargé par la Convention d'aller vérifier, en Belgique, les dénonciations qui étaient adressées par le général Dumouriez contre le ministre de la guerre ; et, après avoir rempli sa mission, il revint à Paris, rendit compte à l'Assemblée de la situation de l'armée française en Belgique, et insista sur le danger de ne pas laisser aux généraux les moyens de mettre à exécution leurs plans de campagne. Envoyé de nouveau dans ce pays, en qualité de commissaire de la Convention, pour surveiller les opérations de l'armée, il se trouvait absent de Paris lorsque l'on condamna Louis XVI ; il envoya cependant son vote pour la mort sans appel et sans sursis, dans une lettre du 23 janvier. A son retour, il fut nommé membre du comité de salut public. Le 30 mars, il fut chargé de demander au nom du comité que le général Dumouriez fût mandé à la barre, et que quatre commissaires pris dans le sein de la Convention, accompagnés du ministre de la guerre, Beurnonville, partissent sur-le-champ pour la Belgique, avec pouvoir de faire arrêter tous les généraux et officiers de l'armée qui leur paraîtraient suspects. Camus fit partie de cette commission. Ce fut lui

(*) Voyez Archives.

qui signifia à Dumouriez le décret de la Convention. On sait comment Dumouriez répondit à cet ordre; il fit arrêter par des hussards les commissaires et le ministre de la guerre, et les livra aux Autrichiens, le 3 avril 1793. Successivement détenu à Maëstricht, à Coblentz, à Kœnigingratz et à Olmutz, Camus, après trente-trois mois de captivité, fut enfin échangé à Bâle contre la fille de Louis XVI. Revenu en France, il siégea au Conseil des Cinq-Cents, dont un décret de la Convention l'avait déclaré membre de droit, ainsi que ses compagnons de captivité. Il y fit le récit de leur longue et douloureuse détention, et obtint la présidence du Conseil, le 23 janvier 1796. Peu de jours après, il fut nommé par le Directoire ministre des finances; mais il refusa cette place, et resta attaché au Conseil. Ses travaux furent tous consacrés à l'administration et aux finances. En 1795, il présenta un projet d'amnistie qui fut adopté peu après. Il sortit du Conseil le 20 mai 1797. Camus, qui déjà avait été nommé membre de l'Institut, reprit alors ses travaux littéraires, et s'y livra sans interruption. Fidèle à la cause de la liberté, Camus osa, au 10 juillet 1802, s'inscrire pour la négative sur le registre des votes pour le consulat à vie. Napoléon, devenu empereur, lui conserva sa place aux archives et à l'Institut. Camus préparait des matériaux précieux pour l'histoire des départements réunis à la France, lorsque, le 2 novembre 1804, il mourut. Il a laissé plusieurs ouvrages, parmi lesquels nous mentionnerons : *Lettre sur la profession d'avocat, et Bibliothèque choisie des livres de droit*, 2 vol. in-12, 1772 et 1777; *Histoire des animaux d'Aristote*, avec le texte en regard, 2 vol. in-4°; *Code judiciaire*, ou *Recueil des décrets de l'Assemblée nationale et constituante sur l'ordre judiciaire*, 1792; *Manuel d'Épictète, et tableau de Cébès*, 1796 et 1803; *Mémoire sur la collection des grands et petits voyages*, in-4°, 1802; *Histoire et procédés du polytypage et du stéréotypage*, 1802; *Voyage dans les départements nouvellement réunis*. Il a fourni aussi, dans le temps, un grand nombre d'articles au *Journal des Savants* et à la *Bibliothèque historique de France*.

Camus (Ch. Ét. L.), né à Cressy en Brie le 26 août 1699, montra de bonne heure les dispositions les plus heureuses pour les sciences mathématiques. Il concourut, à vingt-huit ans, avec Bouguer pour le prix proposé par l'Académie des sciences sur *la manière la plus avantageuse de mâter les vaisseaux*. Il fut vaincu; mais son travail fut jugé si remarquable, que l'Académie l'admit immédiatement au nombre de ses membres. Camus fut du nombre des académiciens envoyés dans le Nord, pour déterminer la figure de la terre. De retour en 1737, il communiqua deux ans après à l'Académie un ouvrage important sur *l'hydraulique*. Il mourut en 1768. Il était membre de la Société royale de Londres, et secrétaire perpétuel de l'Académie d'architecture. Outre les ouvrages cités plus haut, il a publié : 1° plusieurs mémoires sur les *forces vives, sur les dents des roues et les ailes des pignons*, insérés dans le recueil de l'Académie, années 1728 et 1733; 2° *Cours de mathématiques*, Paris, 1766, 4 vol. in-8°.

Camus (François), carabinier au 9e régiment d'infanterie légère, né à Reims en 1775, fut attaqué, à la bataille de Marengo, par une dizaine de hussards ennemis. Sans se laisser effrayer par le nombre des assaillants, il leur résista, parvint à en démonter deux, les fit prisonniers, et obligea les autres à prendre la fuite. Cette action lui valut un sabre d'honneur.

Camus (Fr. Jos. des) naquit le 14 septembre 1672, à Pichomé, village près de Saint-Mihel, en Lorraine, fit ses études à Bar-le-Duc sous les jésuites, puis après être resté deux ans au séminaire de Verdun, alla cultiver à Paris son goût pour la mécanique. Plusieurs de ses machines furent approuvées par l'Académie des sciences, qui le reçut au nombre de ses membres en 1716, mais l'exclut de son sein

pour cause d'absence en 1723. Après avoir été en Hollande faire l'essai d'une machine propre à soulager les rameurs, Camus fut forcé, en 1732, par son manque de fortune et le peu d'encouragement qu'il reçut en France, de passer en Angleterre, où il mourut, on ne sait précisément à quelle époque. On a de lui : 1° *Traité des forces mouvantes*, 1722, in-8°, ouvrage rare et curieux, qui donna lieu à une polémique entre l'auteur et le marquis de Serbois; 2° *Traité du mouvement accéléré par des ressorts et des forces qui résident dans les corps en mouvement*, inséré dans les mémoires de l'Académie des sciences, année 1728. Des Camus contribua aussi à la nouvelle édition de la *Mécanique de Varignon*, donnée par de Beaufort, Paris, 1720, 2 vol. in-4°.

Camus (Jean-Pierre), évêque de Belley, né à Paris en 1582, se rendit célèbre par la guerre acharnée qu'il fit durant toute sa vie aux moines mendiants, dont la fainéantise et les mauvaises mœurs avaient excité son indignation et vivement contrarié son zèle pour le bien de la religion. Dans ses écrits, dans la société, du haut de la chaire, partout il les poursuivait impitoyablement. A ses sarcasmes, les moines répondaient par des injures; si bien que, pour faire cesser la lutte, il fallut recourir à l'intervention du cardinal de Richelieu. « Je ne vous « connais, lui dit le premier ministre, « d'autre défaut que cet acharnement « contre les moines, et sans cela je « vous canoniserais. » — « Plût à Dieu! « lui répondit avec vivacité Camus; « nous aurions l'un et l'autre ce que « nous souhaitons; vous seriez pape, « et moi saint. » Cette réponse suffit pour faire connaître le caractère du pieux évêque, qu'on peut juger encore par les titres de quelques-uns de ses écrits polémiques : c'étaient *le Directeur désintéressé; la Désappropriation claustrale; le Rabat-Joie du triomphe monacal; les deux Ermites; le Reclus et l'Instable; l'Antimoine bien préparé*, 1632, in-8°, rare, etc. Cet infatigable écrivain a laissé plus de deux cents volumes écrits avec une singulière facilité, mais d'un style moitié moral, moitié bouffon, semé de métaphores bizarres et d'images gigantesques. N'oublions pas de dire que Camus fut surnommé le *Lucien de l'épiscopat* pour les romans pieux qu'il avait imaginé de composer comme contre-poison des romans profanes. Quelques-uns d'entre eux, sans doute pour mieux soutenir la concurrence avec l'*Astrée*, la *Clélie*, le *Cyrus* de volumineuse mémoire, sont écrits en six gros in-8°; ils sont intitulés : *Dorothée, Alcime, Spiridion, Daphnide, Alexis*, etc. On avait proposé à Camus plusieurs évêchés considérables qu'il refusa constamment. Après vingt ans de travaux, il se démit de son évêché, et se retira à l'hôtel des Incurables à Paris, pour y consacrer le reste de sa vie au service des pauvres, et y mourut en 1652, à l'âge de soixante et dix ans. Dans la longue liste de ses ouvrages, nous distinguerons encore les *Moyens de réunir les protestants avec l'Église romaine*, Paris, 1703 : c'est ce que Camus a écrit de mieux; l'*Esprit de saint François de Sales* (ami de l'auteur), Paris, 1641; *Discours prononcés devant les états généraux de* 1614, Paris, 1615, in-8°.

Camus (N.), lieutenant au 16e régiment d'infanterie de ligne, né à Brion, près Joigny, fut chargé, avec quelques hommes de sa compagnie, de défendre un passage au combat d'Amberg, le 21 août 1796. A peine a-t-il pris position qu'il est assailli par un parti considérable d'Autrichiens qui le sommé de se rendre. « En avant! » crie alors Camus; et il fonce avec sa petite troupe sur le détachement, qu'il fait prisonnier.

Camus (N.), maréchal des logis au 20e régiment de chasseurs à cheval, né à Fismes (Marne). Étant en tirailleur avec le chasseur Robin, du même corps, dans la forêt de Saint-George, ils aperçurent un bataillon de grenadiers français faits prisonniers pendant la bataille de Hohenlinden; Camus et Robin se précipitent sur les Hongrois en criant : « Escadron, en avant! » A

ce cri, les grenadiers français sautent sur les armes de leurs conducteurs épouvantés, s'en emparent, et les font prisonniers à leur tour. Dans ce moment, Camus et Robin s'avancent vers leurs frères d'armes, qui reconnaissent que le prétendu escadron se compose de deux hommes.

Camusat (Denis-Fr.), né à Besançon en 1695, se fit connaître de bonne heure par une *Histoire des journaux imprimés en France*, publiée en 1716. Retiré plus tard en Hollande, il y passa le reste de sa vie à écrire des ouvrages qui se ressentent, il est vrai, de l'inconstance et de la précipitation naturelles à l'auteur, mais qui décèlent toujours l'homme d'esprit, et renferment une foule de recherches curieuses. Sans compter ses éditions des *Mémoires pour servir à l'histoire de Louis XIV par l'abbé Choisy*, des *Mémoires historiques de Mézeray*, qui furent proscrits en France, des *Poésies de Chaulieu et de Lafare*, éditions publiées en Hollande de 1726 à 1731, on lui doit encore une *Bibliothèque française*, ou *Histoire littéraire de la France*, Amsterdam, 1723 et suiv., 3 vol. in-12; des *Mémoires historiques et critiques*, Amsterdam, 1722, 2 vol. in-12; des *Mélanges de littérature, tirés des lettres manuscrites de Chapelain*, Paris, 1726, in-12; la *Bibliothèque de Ciacconius, avec des notes*, Paris, 1731, in-fol.; enfin, l'*Histoire critique des journaux*, 1734, 2 vol. in-12, publiés par Bernard. Camusat mourut à Amsterdam en 1732.

Camusat (Jean), imprimeur-libraire à Paris, se fit, au commencement du dix-septième siècle, une réputation par son savoir et le choix des ouvrages sortis de ses presses. L'Académie française, à sa création, le choisit pour son imprimeur, et le chargea plusieurs fois de répondre pour elle aux lettres qui lui étaient adressées. Il assistait aux séances de cette assemblée, et y remplissait les fonctions d'huissier. Souvent même les académiciens se réunirent chez lui avant leur installation au Louvre. A la mort de Camusat, arrivée en 1639, l'Académie lui fit célébrer un service funèbre, et lui donna pour successeur sa veuve, malgré la demande faite par Richelieu en faveur de l'imprimeur Cramoisi. Cette dame fut représentée par son parent, le médecin Duchesne, qui prêta serment pour elle, « et fut « exhorté, dit Pélisson, d'imiter la « discrétion, les soins et la diligence « du défunt. » Le recueil intitulé *Négociations et traités de paix de Cateau-Cambresis* a été publié par Camusat.

Camusat (Nicolas), savant chanoine de l'église de Troyes, né dans cette ville en 1575, mort en 1655, est auteur des ouvrages suivants : *Promptuarium sacrarum antiquitatum Tricassinæ diœcesis*, Troyes, 1610, in-8°; une édition de l'*Historia Albigensium* de P. Des Vaux de Cernai, 1615, in-8°; *Mélanges historiques*, ou *Recueil de plusieurs actes, traités, lettres, etc., depuis* 1390 *jusqu'en* 1580, Troyes, 1619, in-8°; enfin, une édition des *Mémoires divers touchant les différends entre les maisons de Montmorency et de Châtillon*, écrits par Chr. Richer, ambassadeur de François Ier et de Henri II en Suède et en Danemark, Troyes, 1625, in-8°. Tous les ouvrages de Camusat, ces deux derniers surtout, sont extrêmement curieux et recherchés.

Camusson (Laurent), sergent à la 66e demi-brigade de ligne, né à Prunay (Marne), commandait en l'an VII, à l'affaire de Manheim, un peloton de neuf hommes, avec lesquels il tint en échec pendant trois quarts d'heure, au débouché d'un pont, un fort détachement d'Autrichiens; il se défendait encore lorsqu'une balle le frappa au front.

Cana (combat de). — Tandis que Napoléon pressait le siége d'Acre, de nombreux rassemblements d'Arabes, de Mameluks et de janissaires furent signalés à Nablous et sur les bords du lac de Tabarieh. Le 10 juin 1798, Napoléon envoya d'abord le général Junot en reconnaissance. Un premier combat eut lieu à Nazareth. Kléber accourut pour soutenir Junot, et leurs forces

réunies rencontrèrent les ennemis à une lieue et demie de Cana. Kléber forme de sa petite armée deux carrés : aussitôt il est enveloppé par quatre mille hommes de cavalerie et six cents d'infanterie qui commencent à le charger. Mais bientôt culbutés par le feu de nos carrés et chassés de toutes leurs positions, les Musulmans se retirent en désordre vers le Jourdain, où le manque de munitions empêche Kléber de les poursuivre.

Canada. — Les Anglais revendiquent pour un de leurs navigateurs la découverte du Canada. Selon eux, Sébastien Cabot découvrit, en 1497, tout le littoral de l'Amérique septentrionale, depuis le 34° jusqu'au 66° de latitude nord, sur l'océan Atlantique; mais, dans tous les cas, il se serait borné à reconnaître les côtes, et n'aurait pas pénétré dans le fleuve Saint-Laurent. Ce qui le prouve incontestablement, c'est qu'en 1534, lorsque Jacques Cartier fut envoyé par François Ier dans le nord de l'Amérique, ce navigateur ignorait encore que l'île de Terre-Neuve fût séparée du continent, et qu'il prit d'abord l'embouchure du Saint-Laurent pour un golfe. Dès qu'il eut reconnu son erreur, il remonta le fleuve jusqu'à trois cents lieues de la mer, et prit possession du pays au nom de la France. On peut donc regarder le Canada comme une découverte française. Déjà, avant Jacques Cartier, le Florentin Verazzano avait reçu de François Ier la mission d'explorer ces parages.

Henri IV et Sully s'occupèrent de fonder des établissements sérieux au Canada, et, en 1603, Champlain partit à la tête d'une expédition. En 1607, Champlain jeta les fondements de Québec, qui devint la capitale de la colonie, et qui est aujourd'hui l'une des premières places fortes du nouveau monde. Son administration éclairée ayant donné à la colonie des chances de durée, le Canada reçut le nom de Nouvelle-France.

Le cardinal de Richelieu, qui avait à cœur le rétablissement de notre marine et la prospérité des colonies, base essentielle de tout développement maritime, arrêta sa pensée sur le Canada, qui avait été l'objet de la sollicitude de François Ier, de Henri IV et de Sully. Malheureusement il livra la colonie à une compagnie particulière, qui fut investie de pouvoirs excessifs. Un règlement du 29 avril 1627 céda à cette compagnie, en toute propriété, le fort et l'habitation de Québec, circonstances et dépendances, avec droit de justice et de seigneurie, à la charge d'en porter foi et hommage, et de présenter au roi et à chacun de ses successeurs, à leur avénement au trône, une couronne d'or du poids de huit marcs. La compagnie eut en outre le droit d'ériger des seigneuries, duchés, marquisats et baronnies, en prenant des lettres de confirmation. On lui donna la disposition des établissements formés ou à former, le droit de les fortifier et de les régir à son gré, de *faire la paix ou la guerre* selon ses intérêts. A l'exception de la pêche de la morue et de la baleine, déclarée libre pour tous les Français, le commerce qui pouvait se faire par terre et par mer lui fut cédé pour quinze ans; la traite des pelleteries et du castor lui fut accordée à perpétuité. On prit l'engagement de faire passer tous les ans au Canada un certain nombre d'habitants de tous les métiers, de n'y transporter que des catholiques, et d'y envoyer le nombre d'ecclésiastiques nécessaires. Cette organisation, qui avait le tort de rendre la Nouvelle-France trop indépendante de la métropole, ne fut pas favorable à son accroissement.

Avant de le garder pour toujours, l'Angleterre s'empara plusieurs fois du Canada. Déjà, du temps de Champlain, Québec fut pris et rendu à la paix. En 1629, les Anglais se rendirent maîtres de tout le Canada; la France le recouvra en 1631, par le traité de Saint-Germain en Laye. Colbert adopta le même système que Richelieu, et la colonie retomba sous le joug du monopole. Pendant la guerre pour la succession d'Espagne, les Anglais s'emparèrent encore d'une partie du Canada. Le traité d'Utrecht céda à l'Angleterre

la Nouvelle-Écosse ou l'Acadie, qui était une dépendance de la colonie canadienne. Dans ce même traité, la France fit abandon de la ville de Port-Royal, de l'île de Terre-Neuve; enfin, l'Angleterre se fit reconnaître en possession de la baie et du détroit d'Hudson.

La fixation des limites entre les possessions de l'Angleterre riveraines de la mer d'Hudson et les possessions françaises du Canada, donna lieu à la guerre de 1756, qui fut terminée par le traité d'Aix-la-Chapelle, et pendant laquelle les Anglais prirent Louisbourg et l'Ile-Royale au cap Breton, que nous avait laissés la paix d'Utrecht. L'article 9 du traité d'Aix-la-Chapelle stipula la restitution de ces conquêtes. Mais les hostilités ne tarderent pas à être reprises, et cette nouvelle guerre maritime, corollaire de la guerre de sept ans, eut des suites désastreuses pour la France. Entre autres pertes, le traité de Paris, 10 février 1763, sanctionna celle du cap Breton et du Canada, qui depuis ont cessé de nous appartenir. La France, est-il dit dans ce funeste traité, ne pourra revenir contre cette cession, ni troubler la Grande-Bretagne, dans ses nouvelles possessions, sous aucun prétexte : le roi d'Angleterre accordera aux habitants du *Canada* la liberté de la religion catholique, et donnera les ordres les plus précis et les plus effectifs pour que ses nouveaux sujets catholiques romains puissent professer le culte de leur religion, selon le rit de l'Église romaine, en tant que le permettent les lois de la Grande-Bretagne.

Ce ne fut pas sans de grandes peines et sans d'énormes sacrifices d'hommes et d'argent que l'Angleterre nous supplanta tant de fois dans la possession du Canada, et finit par nous l'enlever pour toujours. Ces nombreuses attaques furent presque toujours reçues avec beaucoup d'energie; la supériorité numérique des ennemis fut la principale cause de leurs succès; et depuis la belle défense de Champlain jusqu'à celle de Montcalm, qui ne céda qu'à la mort, la ville de Québec particulièrement fut le théâtre d'une foule d'exploits inouïs. (Voyez QUÉBEC, CHAMPLAIN ET MONTCALM.)

La mauvaise administration de la colonie et les dilapidations des employés contribuèrent aussi à notre ruine. Avant la conquête du Canada, il était souvent parvenu au ministre de la marine des rapports alarmants sur l'état où se trouvait cette contrée. « Tout le pays, lui écrivait-on, est « prêt à déposer des malversations qui « s'y sont commises et qui s'y commet- « tent journellement; jugez-en par les « fortunes rapides qu'elles ont occasion- « nées. C'est aux dépens du roi qu'elles « sont faites; il épuisait ses forces pour « nous nourrir et nous donner la force « de combattre à son service; la faim « nous consume, et c'est de notre suba- « tance qu'on s'est engraissé... » En 1762, une commission du Châtelet fut instituée à Paris, dans le but de soumettre à une enquête la conduite des employés les plus compromis. Le jugement qui fut rendu par cette commission reconnut que des sommes immenses avaient été dilapidées, et ordonna une restitution de douze millions dans le trésor royal. MM. Rigot, intendant, Varin, commissaire ordonnateur à Montréal, Bréard, contrôleur de la marine à Québec, convaincus d'avoir favorisé les malversations et les concussions mentionnées au procès, furent condamnés à six cent mille livres de restitution envers le roi.

L'organisation politique de la colonie se prêtait merveilleusement aux abus. Dès l'origine, l'autorité du chef militaire et de ses lieutenants fut arbitraire et absolue. Le gouverneur avait le pouvoir de punir et d'absoudre; il tenait dans ses mains les grâces et les peines, les récompenses et les destitutions, le droit d'emprisonner; il décidait arbitrairement et sans appel tous les procès qui s'élevaient entre les colons. Cette omnipotence, dont l'exemple fut si dangereux pour la métropole elle-même, se maintint avec toutes ses vexations, jusqu'en 1663. A cette époque, dans le but de remédier au mal, Colbert institua à Québec un conseil

supérieur. Le gouvernement envoya successivement dans cette ville un intendant, un maître des eaux et forêts, et des juges subalternes de la police française. Le taux des impôts était exorbitant et nuisait aux progrès de l'agriculture. Suivant un édit de 1663, la dîme se composait du treizième de tout ce que produisait le travail des hommes, et du treizième de tout ce que la terre donnait sans culture. Le conseil supérieur de Québec prit sur lui, en 1667, de réduire ce tribut au vingt-sixième, réduction beaucoup trop faible, qui fut confirmée par un édit postérieur. Des seigneuries avaient été accordées à une foule d'individus, tant on avait cherché à appliquer à la colonie les lois de l'ancienne métropole. Ces grands propriétaires hors d'état, par la médiocrité de leur fortune et par leur peu d'aptitude, de faire valoir leurs biens, les distribuèrent à des soldats vétérans, en s'en réservant la directe et toutes les servitudes féodales. Cependant, lorsqu'en 1663 la coutume de Paris, modifiée par des combinaisons locales, devint en quelque sorte le code civil du Canada, le morcellement des terres ne tarda pas à arriver. En effet, la coutume de Paris admettait dans les successions le partage égal des propriétés. La division des biens étant devenue extrême, le gouvernement français défendit, en 1745, d'entamer toute plantation qui n'aurait pas un arpent et demi de front sur trente ou quarante de profondeur. Tous ces changements successifs montrent que les affaires de la colonie étaient loin de prospérer. La source du mal était principalement dans le despotisme du gouvernement colonial et dans les charges qui pesaient sur l'agriculteur. Chaque colon recevait ordinairement quatre-vingt-dix arpents de terre, et s'engageait à donner annuellement à son seigneur un ou deux sous par arpent, et un demi-minot de blé pour la concession entière; il s'engageait à moudre à son moulin, et à lui céder, pour droit de banalité, la quatorzième partie de la farine; il lui payait un douzième pour les lods et ventes, et restait soumis au droit de retrait et à une foule d'autres sujétions. Le clergé avait, en outre, de trop grands priviléges. La plupart de ces usages féodaux se sont perpétués au Canada, sous la domination anglaise, et y existent encore aujourd'hui.

La colonie française du Canada vécut généralement en bonne intelligence avec les sauvages du pays. Elle cultiva surtout l'alliance des Hurons, qu'elle défendit contre les attaques des Iroquois, leurs voisins, qui se montrèrent toujours moins traitables. Aussi les Hurons avaient-ils un grand attachement pour les Français, qui s'appliquaient à les éclairer, à les civiliser et à les convertir au christianisme. Il s'en faut que les Anglais soient aussi généreux à leur égard, et les Iroquois n'ont pas plus à se louer de leurs traitements que les Hurons. L'orgueil britannique ne peut pas s'habituer à voir des hommes dans ces enfants de la nature. Leur vendre le plus possible, leur acheter quelquefois, les dépouiller toujours ou les exterminer, soit à l'aide des machines, soit à l'aide des liqueurs fortes, soit à l'aide encore de chiens féroces dressés exprès, tel est le système de relations que les Anglais ont adopté à leur égard. Ils en seront punis à la première atteinte que recevra leur puissance dans l'Amérique du Nord. Le jour où la force viendra à leur manquer, les sauvages prendront leur revanche; et, s'il faut en croire les apparences, ce jour n'est pas fort éloigné. Déjà les deux Canadas ont fait des tentatives de révolte; de nouveaux symptômes de mécontentement s'y manifestent. Le haut Canada surtout, presque exclusivement français, attaché à notre langue et à nos mœurs, repoussant avec opiniâtreté la langue et les mœurs anglaises, paraît devoir s'émanciper avant peu. Lorsqu'il aura besoin d'assistance, le concours des naturels et celui des États-Unis ne lui manqueront pas. Quel que soit son avenir, l'attachement que ses habitants ont conservé pour l'ancienne

métropole sera toujours un lien de famille entre eux et la France.

CANAPE (Jean), l'un des médecins-chirurgiens de François Ier, né à Lyon dans le seizième siècle, enseigna le premier la chirurgie en français, et traduisit dans notre langue plusieurs ouvrages latins sur cette science. On a de lui des *Traductions des Ve et IXe livres des Simples de Gallien*, Paris, 1555, in-16; du *livre sur le Mouvement des muscles*, et de *l'Anatomie du corps humain*, du même auteur, Lyon, 1541-1583, in-8°; de *l'Anatomie de Jean Vassæus*, Lyon, 1542, avec *les Tables anatomiques*, du même; des *Opuscules de divers auteurs médecins*, Lyon, 1552, in-12; enfin *le Guidon des barbiers et des chirurgiens*, Paris, 1563, in-8°.

CANAPÉ. Voyez DOCTRINAIRES.

CANAPLES, ancien comté de Picardie, aujourd'hui l'une des communes du département de la Somme, à douze kilomètres d'Amiens. Cette seigneurie a donné son nom à l'une des branches de la maison de Créqui. (Voyez ce mot.)

CANARIE, « espèce d'ancienne danse, dit Furetière, que quelques-uns croient venir des îles Canaries, et qui, selon d'autres, vient d'un ballet ou mascarade, dont les danseurs étaient habillés en rois de Mauritanie ou sauvages. En cette danse, on s'approche, et on se recule les uns des autres, en faisant plusieurs passages gaillards et bizarres, qui représentent des sauvages. »

CANARIES (relations de la France avec les). (Voyez BÉTHENCOURT.)

CANAUX. — Dans l'article consacré aux bassins de la France, nous avons exposé quel était le système hydrographique de notre patrie. On a vu que du temps de Strabon les lignes navigables naturelles suffisaient aux besoins du commerce; mais depuis cette époque, la France n'a pu se contenter de ses fleuves; la France est devenue, comme le pressentait Strabon, une des plus riches contrées du monde, et dès lors les obstacles que présentent la navigation des rivières, les débordements, les sécheresses, les ensablements, ont nécessité la canalisation de certaines rivières; on n'a pu se plier aux exigences du sol, se contenter d'aller par eau tant qu'il y avait un fleuve, et reprendre la route de terre pour gagner une autre rivière, on a établi des rivières artificielles entre les fleuves.

De là un système général de canalisation de la France qui remonte au temps de François Ier.

§ I. *Travaux de canalisation exécutés en France depuis* 1539 *jusqu'en* 1840.

Dès le règne de François Ier (1539), on résolut d'établir les canaux de Briare, du Centre, du Languedoc (*) et de Bourgogne; mais les guerres d'Italie, et bientôt après les guerres de religion, suspendirent l'exécution de ces projets. Sully les reprit, et ouvrit le canal de Briare. Richelieu s'occupa sérieusement du canal du Languedoc; mais ce fut Colbert qui le fit creuser de 1664 à 1684. En 1775, on commença le canal de Bourgogne; en 1784, le canal du Centre. Napoléon ouvrit les canaux de Saint-Quentin, de l'Est, et de Nantes à Brest. Arrêtés par les événements de 1815, ces travaux furent menés avec activité sous la restauration, et les lois des 5 août 1821 et 14 août 1822 autorisèrent l'ouverture ou l'achèvement de quinze lignes navigables, savoir :

Le canal du Rhône au Rhin,
de la Somme,
des Ardennes;
La rivière d'Isle;
Le canal d'Aire à la Bassée,
de Bourgogne,
de Nantes à Brest,
d'Ille-et-Rance,
du Blavet,
d'Arles à Bouc,
du Nivernais,
du Berry,
latéral à la Loire;
La rivière du Tarn
d'Oise;

c'est-à-dire environ six cent dix-sept lieues de développement.

Depuis 1837, on s'occupe de terminer ces canaux, et de doter enfin notre

(*) On a attribué l'idée de ce canal à Charlemagne.

pays d'un système complet de navigation intérieure.

Ce système a été établi sur trois bases principales : unir les bassins entre eux, et par suite les centres de commerce, rattacher tous les bassins à Paris, centre du royaume, et enfin rendre les fleuves navigables en tout temps. Pour apprécier toute l'importance de cette question, il faut savoir que la France possède

212 rivières navigables ou flottables présentant un développement de 9,312 kilomètres 9,312
et près de 3,600 kil. de canaux. 3,600
12,912

12,912 kil. de routes navigables et unissant en grand les diverses parties du territoire seraient une chose admirable si elle était réelle; mais il n'en est rien. La Loire n'est pas navigable, et malgré les canaux qui la réunissent à la Seine, un bateau ne peut pas en tout temps venir de Nantes à Paris; la Garonne de Toulouse à Bordeaux n'est pas plus navigable que la Loire, et le canal du Midi ne réunit que Toulouse à la Méditerranée, sans que Bordeaux profite de cette jonction.

On en jugera par l'exposé des travaux déjà faits et à faire qui terminera cet article (*).

Le bassin du Rhône communique avec la Loire moyenne par le canal du Centre, avec le Rhin par le canal de l'Est, avec la Seine par celui de Bourgogne, avec la Garonne par le canal de Beaucaire; mais Lyon et Marseille, marchés principaux de ce bassin, ne peuvent avoir de relations avec les villes du bassin de l'Escaut et de la Meuse qu'en passant par Paris; avec Bordeaux, les relations sont impossibles, à cause de l'état de la Garonne.

Le bassin de la Seine est rattaché au bassin de la Loire par les canaux d'Orléans, de Briare et du Nivernais, au bassin de l'Escaut par les canaux de Saint-Quentin et de la Somme, au bassin de la Meuse par les canaux de la Sambre à l'Oise et des Ardennes, au bassin du Rhin par les canaux de Paris à Vitry, et de Vitry à Strasbourg, devant traverser Bar-le-Duc, Nancy et Metz, au bassin du Rhône par le canal de Bourgogne.

Le bassin de la Loire communique avec le bassin du Rhône par le canal du Centre, avec celui de la Seine par les canaux d'Orléans, etc.; et par le moyen des canaux de Bretagne, du Blavet et d'Ille-et-Rance, sont rattachés à cette partie de la France les départements isolés de l'ancienne Bretagne. Le canal du Berri, allant de la Loire à la Loire, sur la rive gauche, évite au commerce de suivre le cours de ce fleuve, qui en cet endroit présente un coude considérable, et de plus assure la navigation en tout temps. Mais le bassin de la Loire ne communique nullement avec le bassin de la Garonne, et de plus, un canal latéral est nécessaire sur presque toute l'étendue du fleuve.

Ce dernier bassin est entièrement isolé; il n'a de communications avec le reste de la France que par terre ou par mer. Aucune ligne de navigation ne le rattache aux autres parties du territoire. De là, certes, la décadence de Bordeaux. Il faut rattacher la Garonne à la Loire, et par suite à Paris; il faut la rattacher au Rhône, et par suite à Lyon et à Strasbourg; canaliser la Garonne, et établir ainsi la jonction réelle de l'Océan et de la Méditerranée, et par suite réunir Bordeaux à Marseille.

Dans l'état actuel des communications en France, des marchandises envoyées du Havre à Marseille restent trois mois en route par la voie de mer, attendu qu'il serait impossible de les faire venir à travers la France autrement que par le roulage. Il est donc indispensable d'établir de nouveaux canaux, et sur certains points des chemins de fer; de canaliser nos fleuves et nos rivières, pour que les communications répondent au développement

(*) Voir pour plus de développements l'ouvrage de M. Michel Chevalier, Des intérêts matériels de la France, dont nous nous sommes servi pour la rédaction de cet article, et la carte de France publiée par le corps des ingénieurs des ponts et chaussées.

de l'industrie et du commerce, et à son incessante activité.

Depuis 1837 l'administration, secondée par les chambres, s'est occupée activement de compléter notre système de navigation intérieure, et de le mettre en état de satisfaire aux justes exigences du pays. On trouvera dans les paragraphes suivants l'indication de tous les travaux entrepris depuis cette époque, soit pour compléter la canalisation, soit pour améliorer la navigation des rivières; ajoutons que le gouvernement a proposé en 1841 une loi pour rendre l'État propriétaire des canaux, c'est-à-dire pour enlever ces routes si importantes, aux compagnies qui, par une maladroite élévation de tarifs et par le mauvais entretien des canaux, entravaient complétement la navigation intérieure; nous ne pouvons que désirer voir ce projet adopté par les chambres

§ II. *Liste générale des canaux de la France.*

CANAUX.	DÉPARTEMENTS TRAVERSÉS.	LONGUEUR TOTALE.
Canal d'Aire à la Bassée	Pas-de-Calais, Nord	40,800 m.
des Ardennes	Ardennes, Aisne	103,315
d'Ardres	Pas-de-Calais	4,700
d'Arles à Bouc	Bouches-de-Rhône	47,200
de Beaucaire	Gard	50,350
de Bergues à Dunkerque	Nord	8,701
de Bergues à Furnes ou de la Bassée-Cuine	Nord	13,860
du Berri	Allier, Cher, Loir-et-Cher, Indre-et-Loire	320,000
de Béthune	Nord.	
du Blavet	Morbihan	59,500
de Bourbourg	Nord	21,032
de Bougiduu	Gard	9,720
de Bourgugne	Côte-d'Or, Yonne	241,469
de la Bourre	Nord	7,794
de Briare	Loiret	55,301
de Bronage	Charente-Inférieure	15,870
de la Brusche	Bas-Rhin	21,121
de Calais à Saint-Omer	Pas-de-Calais	49,541
de Carcassonne	Aude	7,064
du Centre	Saône-et-Loire	116,812
de Cette	Hérault	1,530
de la Colme	Nord	24,785
de Condé	Nord	6,400
de Cornillon	Seine-et-Marne	370
de la Corrèze et de la Vézère		
de Courlavent	Aube	10,000
de Coutances	Manche.	
de la Deule	Nord, Pas-de-Calais	66,669
de la Dive		
de Dunkerque à Furnes	Nord	14,090
de l'Essone		
des Étangs	Hérault	27,546
de Givors	Loire, Rhône	26,177
du Grau du Lez	Hérault	1,560
du Grau du Roi	Gard	6,000
de Graves	Hérault	27,546
de Guines	Pas-de-Calais	6,120
d'Hazebrouck	Nord	5,686
d'Ille et Rance	Ille-et-Vilaine, Côtes-du-Nord	84,794
latéral à l'étang du Mauguio	Hérault	10,640
latéral à la Garonne		
latéral à la Loire	Saône-et-Loire, Allier, Nièvre, Cher, Loiret	198,000
latéral à la basse Loire	Loire-Inférieure.	
latéral à l'Oise	Aisne, Oise	30,000
du Loing	Loiret, Seine-et-Marne	52,934
de Luçon	Vendée	14,185
de Lunel	Hérault	13,188
de Maulcamp	Aisne	4,852
de la Marne au Rhin		
du Midi	Haute-Garonne, Aude, Hérault	284,092

CANAUX.	DÉPARTEMENTS TRAVERSÉS.	LONGUEUR TOTALE.
Canal de Mons à Condé	Nord.	
de Nantes à Brest	Loire-Inférieure, Ille-et-Vilaine, Morbihan, Côtes-du-Nord, Finistère	374,000
de Neuffossé	Pas-de-Calais	10,500
de la Nieppe	Nord	9,218
de Niort à la Rochelle	Deux-Sèvres, Charente-Inférieure	78,000
du Nivernais	Nièvre, Yonne	175,166
de Nogent	Aube	382
d'Orléans	Loiret	73,304
de l'Ourcq	Oise, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Seine	93,922
de la Peyrade	Hérault	3,043
de Préaven	Nord	1,948
des Pyrénées		
de la Radelle	Gard, Hérault	8,900
du Rhône au Rhin	Côte-d'Or, Jura, Doubs, Haut-Rhin, Bas-Rhin	349,363
de Roanne à Digoin	Loire, Saône-et-Loire, Allier	55,272
de la Robine de Narbonne	Aude	37,278
de la Robine de Vic	Hérault	2,850
de Roubaix	Nord	23,000
de Saint-Denis	Seine	6,600
de Saint-Martin	Seine	4,632
de Saint-Maur	Seine	1,100
de Saint-Michel	Pas-de-Calais	374
de Saint-Pierre	Haute-Garonne	1,430
de Saint-Quentin	Nord, Aisne	94,381
de Sainte-Lucie	Aude	5,845
de la Sambre à l'Oise	Nord, Aisne	70,000
de Sédan	Ardennes	577
de la Sensée	Nord	26,700
du Silvéréa	Gard	12,400
de la Somme	Somme	156,890
de la Teste à Mimizan	Landes.	
de Vire et Taute		
	TOTAL	3,699,931 m. ou 9,245 lieues de 4,000 m. (*)

§ III. *Notices sur les canaux les plus importants.*

Canal des Ardennes. — Ce canal, entrepris en 1821, a pour but de réunir par une voie navigable les vallées de l'Aisne et de la Meuse. Il prend son origine à Donchery, sur cette dernière rivière, remonte la vallée de la Bar, franchit, au Chêne-le-Populeux, le faîte qui sépare les deux bassins, et aboutit à Semuy, sur la rivière d'Aisne. A partir de Semuy, il se prolonge, d'un côté, dans la vallée d'Aisne jusqu'à Neufchâtel; et, de l'autre, remonte l'Aisne supérieure jusqu'à Vouziers. La longueur totale du canal des Ardennes est de cent cinq mille sept cent vingt-cinq mètres quatre-vingt-dix centimètres, ou de vingt-six lieues et un quart environ. Les écluses sont au nombre de quarante-neuf, et rachètent une pente de dix-sept mètres quinze centimètres sur le versant de la Meuse; de cent six mètres vingt-trois centimètres sur celui de l'Aisne; et, enfin, de huit mètres quatre-vingt-dix centimètres sur la branche de Semuy à Vouziers. Ce canal est entièrement livré à la navigation. Il a coûté plus de quinze millions de francs, et a rapporté, en 1839, quatre-vingt-quinze mille cinq cent trente-deux francs soixante-sept centimes.

Canal d'Arles à Bouc. — Ce canal a pour but d'offrir à la navigation une voie sûre, facile et indépendante du régime et des accidents du Rhône. Il doit aussi, en offrant aux eaux des marais un moyen facile d'écoulement, assainir le pays et agrandir le domaine de l'agriculture. Ce canal, ouvert sur la rive gauche du Rhône, présente un développement de quarante-sept mille trois cent trente-huit mètres, ou de douze lieues environ, entre le chenal

(*) Extrait de la statistique de la France, publiée par le ministre des travaux public et du commerce, en 1837 et 1839.

d'embouchure au port de Bouc et l'écluse d'accession au Rhône, sous les murs d'Arles. Le canal d'Arles à Bouc a été entrepris en 1802; les travaux, interrompus dès l'année 1813, ont été repris en 1822, et sont entièrement terminés aujourd'hui.

Les premiers essais de navigation sur ce canal remontent à l'année 1829; dès cette époque, la circulation a été établie entre Bouc et l'établissement industriel du plan d'Aren. La navigation sur toute la ligne du canal, c'est-à-dire, entre le Rhône et le port de Bouc, n'a été ouverte qu'en 1834. Depuis ce moment jusqu'à la fin de 1839, il est passé sur le canal huit mille bateaux environ. Les produits des droits de navigation se sont élevés, en 1839, à soixante et dix-sept mille quatre cent quarante-huit francs quinze centimes. Le canal d'Arles à Bouc a coûté onze millions cent quarante-sept mille trois cent trente-trois francs.

Canal de Beaucaire, fondé en 1773. Il commence à sa prise d'eau dans le Rhône, près de Beaucaire, et se termine à Aiguemortes, où il débouche dans le canal de la Grande-Roubine. Le Grau d'Aiguemortes le fait communiquer à la Méditerranée. Ce canal, de cinquante mille trois cent trente-quatre mètres de développement, fait partie de la ligne de jonction de la Garonne au Rhône.

Canal de Berri. — Le canal de Berri se compose de trois branches, qui se réunissent en un même point, près de Rhimbé. La première branche doit communiquer au canal latéral à la Loire, en aval du bec d'Allier, par Sancoins, en suivant la vallée de l'Aubois; la seconde branche se dirige vers la Loire, immédiatement à l'amont de Tours, par Bourges et Vierzon, en suivant les vallées de l'Auron, de l'Yèvre et du Cher; enfin, la troisième branche remonte jusqu'à Montluçon, par Saint-Amand, en suivant les vallées de la Marmande et du Cher. Le développement total du canal est de trois cent vingt mille mètres environ. Le canal du Berri, commencé en 1808, est entièrement achevé. Il a coûté vingt millions neuf cent soixante-trois mille cinq cent soixante et dix-sept francs.

Canal du Blavet. — Ce canal n'est qu'un embranchement vers la mer du canal de Nantes à Brest. Il commence à Pontivy, et se termine à Hennebont. Son étendue est de cinquante-neuf mille cinq cents mètres, ou de quinze lieues environ. Quelques travaux restent encore à faire dans la traversée de Pontivy; mais leur non-exécution n'apporte pas d'obstacle à la navigation qui a été ouverte en 1825. Les dépenses faites pour ce canal s'élèvent à cinq millions trois cent soixante et quinze mille neuf cent soixante-quatre francs vingt-sept centimes.

Canal de Bourbourg. — Ce canal établit une communication entre le port de Dunkerque et la rivière d'Aa, et fait, ainsi que cette rivière, partie de la grande ligne de Paris à Dunkerque.

Canal de Bourgogne. — Ce canal est destiné à réunir le bassin de la Seine avec celui du Rhône. Le bief culminant se compose de deux parties en tranchée et d'un souterrain qui a une longueur de trois mille trois cent trente-trois mètres. L'une des embouchures du canal est à la Roche-sur-Yonne, l'autre à Saint-Jean-de-Losne, sur la Saône; son développement est de deux cent quarante-deux mille quarante-quatre mètres ou de soixante lieues et demie. Le canal a été livré à la navigation dès l'an 1832. La circulation sur ce canal promet un grand développement. Il est passé, en 1837, deux mille six cent sept bateaux au port de Dijon, mille six cent soixante-dix-sept au bief de partage, et mille cinq cent six au port de Tonnerre; et, en 1839, trois mille cent soixante-quinze bateaux, mille huit cent quarante-six au bief de partage, et deux mille cent quatre-vingt-dix-huit au port de Tonnerre. Les droits de navigation se sont élevés, en 1839, à neuf cent trente-quatre mille sept cent huit francs quatre-vingt-huit centimes. Ce canal a été commencé en 1775; les travaux furent suspendus en 1793; repris en 1808, ils ont été continués,

avec diverses alternatives, jusqu'à l'année 1820. Ce canal a coûté cinquante-quatre millions quatre cent trois mille trois cent quatorze francs.

Canal de Briare. — Ce canal est destiné à faire communiquer la Loire avec la Seine, par la rivière de Loing. Il fut entrepris sous le règne de Henri IV et achevé sous Louis XIII.

Canal du Centre. — Ce canal fait communiquer la Saône à la Loire, de Châlons à Digoin.

Canal de Crapone. — Ce canal tiré de la Durance, un peu au-dessous de Cadenet, est destiné à arroser la plaine de la Crau jusqu'alors infertile. Son parcours est d'environ douze lieues. Il a été exécuté en 1558.

Canal d'Ille-et-Rance. — Ce canal est destiné à ouvrir à travers la Bretagne une communication navigable entre la Manche et l'Océan, et à réunir les ports de Nantes, Brest et Saint-Malo; il passe du bassin de l'Ille dans celui de la Rance, et traverse à Hédé le seuil qui sépare les deux vallées. La longueur du canal, entre son embouchure dans la Vilaine, à Rennes, et l'écluse du Châtelier, au-dessous de Dinan, est de quatre-vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt-dix-sept mètres, ou de vingt et une lieues un quart environ. Le canal d'Ille-et-Rance a été commencé en 1804; les travaux repris, et abandonnés plusieurs fois, sont complétement terminés aujourd'hui. La circulation sur ce canal n'a pris jusqu'ici qu'un faible développement. Cependant elle avait toujours suivi une progression ascendante très-prononcée jusqu'à la fin de 1838. Le mouvement s'est ralenti depuis que l'on perçoit des droits de navigation. Ce canal a coûté quatorze millions deux cent vingt-six mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf francs.

Canal de l'Isle. — Dès l'an 1768, on s'occupa d'améliorer la navigation de l'Isle, mais ce n'est que depuis 1822 que les travaux ont été poussés avec activité; ils sont aujourd'hui entièrement terminés, et depuis Périgueux jusqu'à Libourne, le cours de l'Isle présente un développement de cent quarante-quatre mille neuf cent soixante-neuf mètres, ou de trente-six lieues un quart. Chaque année le mouvement de la navigation prend un accroissement considérable. Il y a eu en neuf années un accroissement dont l'importance est de un à soixante-quatorze environ. En 1839, l'accroissement était encore plus considérable. Les travaux exécutés pour l'amélioration de la navigation de l'Isle ont coûté cinq millions trois cent dix-huit mille deux cent quatre-vingt-douze francs.

Canal du Languedoc. — Ce canal, dont la première idée appartiendrait à Charlemagne ou à François Ier, est destiné à faire communiquer la mer Méditerranée et l'Océan. Les premières études furent faites, en 1598, sous le règne de Henri IV. La possibilité de son exécution fut reconnue; et si Henri IV, et, plus tard, Richelieu, ne le firent pas exécuter, c'est que les événements extérieurs ne le permirent pas. En 1660, F. Andréossy présenta à Riquet (voy. ces noms) un mémoire dans lequel il proposait d'entreprendre cet immortel ouvrage. En 1664, Riquet, convaincu de la possibilité d'ouvrir ce canal, adressa le projet d'Andréossy à Colbert; Colbert le fit adopter à Louis XIV. De 1664 à 1665 on fit, par ordre du roi, les études nécessaires; et, en 1666, les travaux furent commencés. En 1684, ils étaient terminés. Les dépenses s'élevèrent à treize millions de livres tournois.

Canal latéral à la Garonne. — Le canal latéral à la Garonne fait suite au canal du Languedoc, avec lequel il se raccorde à Toulouse; à partir de cette ville, il longe la rive droite de la Garonne jusque vis-à-vis Agen, passe en ce point sur la rive gauche, et suit cette rive jusqu'à Castets, où il débouche dans le fleuve. Le développement du canal, y compris l'embranchement vers Montauban et les branches de descente au Tarn et à la Bayse, est de vingt myriamètres environ. Il traverse les départements de la Haute-Garonne, Tarn-et-Garonne, Lot-et-Garonne et celui de la Gironde. Ce canal a été commencé en 1838; en 1839, les tra-

vaux ont été dirigés avec activité. Les dépenses faites jusqu'à la fin de décembre 1839 s'élevaient à trois millions huit cent cinquante et un mille neuf cent quatre-vingt-six francs vingt-cinq centimes.

Canal latéral à la Loire. — Le canal latéral à la Loire prend son origine vis-à-vis Digoin, et se raccorde, à cinq mille mètres de distance de cette ville, avec le canal du Centre. L'embranchement qui réunit ces deux lignes navigables, traverse la Loire sur un pont-aqueduc, et a neuf mille mètres de développement. A partir de son origine, le canal est tracé sur la rive gauche du fleuve. Il traverse l'Allier au moyen d'un grand pont-aqueduc, reçoit, à peu de distance de ce passage, une branche du canal de Berri, traverse la Loire dans le lit même du fleuve, en amont de Briare, et va se joindre au canal de ce nom. Il parcourt les départements de l'Allier, de la Nièvre, du Cher et du Loiret. Le développement total de cette voie navigable, en y comprenant le passage dans la Loire et l'embranchement du canal du Centre, est de cent quatre-vingt-dix-huit mille mètres, ou de quarante-neuf lieues et demie. Le canal latéral à la Loire, commencé le 14 août 1822 et ouvert à la navigation en entier depuis 1838, a coûté vingt-neuf millions neuf cent quatre-vingt mille trois cent trente-sept francs quatre-vingt-sept centimes.

Canal du Loing ou de Montargis. — Destiné à établir une communication entre la Seine et les canaux de Briare et d'Orléans, la rivière du Loing étant presque impraticable. Il fut commencé, en 1720, sous le régent.

Canal de la Marne au Rhin. — Le canal de la Marne au Rhin doit ouvrir, au travers du territoire, une grande voie navigable de l'ouest à l'est de la France, du Havre et de Nantes à Strasbourg, en passant par Paris. Cette ligne fait suite à la navigation de la Marne, de Paris à Vitry. En partant de Vitry, le canal se dirige vers la vallée de l'Ornain, qu'il suit jusqu'à Naix, franchit par un souterrain le faîte qui sépare les eaux de l'Ornain de celles de la Meuse, touche les villes de Toul, Nancy, Sarrebourg, Saverne, et arrive enfin à Strasbourg. La longueur du canal sera de vingt-neuf myriamètres quatre-vingt-quatre centimètres; il traversera les départements de la Marne, de la Meuse, de la Meurthe et du Bas-Rhin. Ce canal a été commencé en 1838; en 1839, les travaux ont pris beaucoup d'activité. Les dépenses faites jusqu'au mois de décembre 1839 s'élevaient à deux millions quatre cent soixante-cinq mille douze francs quinze centimes.

Canal de Nantes à Brest. — Le canal de Nantes à Brest, dont l'objet principal est d'assurer en temps de guerre l'approvisionnement du plus vaste et du plus important de nos arsenaux maritimes, se compose de trois canaux à point de partage. Il passe successivement du bassin de la Loire dans celui de la Vilaine, du bassin de la Vilaine dans celui du Blavet, et du bassin du Blavet dans celui de la rivière d'Aulne, laquelle débouche dans la rade de Brest. Il traverse les départements de la Loire-Inférieure, du Morbihan, des Côtes-du-Nord et du Finistère; son étendue est de trois cent soixante-quatorze mille mètres environ, ou de quatre-vingt-treize lieues et demie.

Le canal de jonction de la Loire à la Vilaine, qui forme la première partie de la ligne de Nantes à Brest, est situé en entier, ainsi que ses réservoirs et ses rigoles d'alimentation, dans le département de la Seine-Inférieure. Son développement est de quatre-vingt dix-sept mille mètres ou de vingt-quatre lieues un quart. Ce canal est complétement terminé depuis plusieurs années, et la navigation y a été ouverte pour la première fois le 28 décembre 1833.

Par ordonnance royale du 19 décembre 1838, la navigation de ce canal a été assujettie à des droits de péage, circonstance qui a dû nécessairement donner lieu à une diminution sur le passage des bateaux à l'écluse de Nantes.

Commencé en 1806, il a coûté quarante-cinq millions six cent quarante-six mille six cent soixante-sept francs.

Canal du Nivernais. — Le canal du Nivernais commence à Auxerre, remonte la vallée de l'Yonne jusqu'à Lachaise, s'élève, par la vallée de la Colancelle, jusqu'au plateau des Breuilles; traverse en cet endroit le seuil qui sépare les deux bassins, et descend ensuite vers la Loire, en suivant le ruisseau de Baye jusqu'à Mingot, près de Châtillon, et la vallée de l'Aron jusqu'à Decize. Il présente un développement total de cent soixante-seize mille cent quatre-vingt-un mètres ou de quarante-quatre lieues. Ce canal est terminé sur toute son étendue. Il a été commencé en 1784. Suspendus en 1791, les travaux furent repris en 1807; puis, de nouveau suspendus en 1813, ils furent repris en 1821. Le canal du Nivernais a coûté trente millions trois cent dix-sept mille huit cent soixante et onze francs.

Canal de l'Oise. — Dès l'an 1825, on s'occupa d'améliorer la navigation de l'Oise, par l'ouverture d'un canal de vingt-huit mille six cent dix mètres de longueur, depuis l'écluse de Manicamp jusqu'à l'entrée en rivière, entre Longueil et Janville, à quatre mille mètres au-dessus du confluent de l'Oise et de l'Aisne. Le canal latéral à l'Oise a été commencé en 1826, et ouvert au commerce en 1828. Le produit des droits de navigation sur toute la ligne s'est élevé à trois cent soixante-quinze mille deux cent cinquante-deux fr. soixante-dix cent. Ce canal a coûté cinq millions six cent mille sept cent soixante-seize francs.

Outre le canal latéral à l'Oise, le canal de l'Oise comprend encore le canal de l'Oise proprement dit, qui réunit la Somme et l'Oise, et par le canal de Saint-Quentin, qui en est la continuation, la Somme et l'Escaut, c'est-à-dire, la Seine et l'Escaut.

Canal d'Orléans. — Ce canal, destiné à joindre la Loire et la Seine, en se réunissant à celui de Briare, fut commencé en 1682 et fini vers 1692. Son parcours est d'environ soixante-douze kilomètres.

Canal du Rhône au Rhin. — Les premières études pour la construction de ce canal furent faites vers le milieu du siècle dernier, et l'on commença en 1784 l'exécution de la partie comprise entre Dôle et la Saône. Cette partie, connue sous le nom de canal du Doubs à la Saône, fut ouverte avant 1790. Les travaux, repris depuis 1800, ont été terminés après la loi du 27 juin 1833. Ce canal, qui est destiné à réunir le bassin du Rhône avec celui du Rhin, prend son origine sur la Saône, un peu en amont de Saint-Jean-de-Losne; franchit à Valdieu, près de Belfort, le faîte qui sépare les deux bassins, et vient aboutir dans l'Ill, en amont et près de Strasbourg. Un embranchement est dirigé de Mulhausen sur Huningue et Bâle.

Cette grande ligne de navigation traverse cinq départements : la Côte-d'Or, le Jura, le Doubs, le Haut et le Bas-Rhin. Son développement total est de trois cent quarante-huit mille neuf cents mètres, ou quatre-vingt-sept lieues un quart environ, y compris la branche d'Huningue, qui a vingt-huit mille quatre-vingt-six mètres de longueur. Le canal du Rhône au Rhin est livré au commerce sur toute son étendue. Il a produit en 1839 huit cent quarante-huit mille cent trente francs vingt-deux cent. de navigation. Il n'avait produit en 1838 que huit cent trente et un mille quatre cent treize fr. vingt-deux cent.; augmentation : seize mille sept cent dix-sept fr. La construction de ce canal a coûté vingt-huit millions cent quatre-vingt-onze mille huit cent trois fr.

Canal de Saint-Quentin. — Ce canal est destiné à faire communiquer le canal de l'Oise à l'Escaut.

Canal de la Somme. — Le canal de la Somme a été commencé, en 1770, entre Saint-Simon et Ham; les travaux, abandonnés peu de temps après, ont été repris vers 1784, et continués jusqu'en 1790; repris de nouveau en 1807, ils n'ont été terminés que depuis 1827. Aujourd'hui ce canal est

ouvert, dans toute son étendue, à la navigation. Le canal de la Somme a pour but d'établir, par la vallée de la Somme, une communication de Paris avec la mer; il s'embranche, près de Saint-Simon, sur le canal Crozat, et vient déboucher sous les murs de Saint-Valery. Les points principaux que traverse cette ligne navigable sont: Ham, Péronne, Amiens et Abbeville. Son développement est de cent cinquante-cinq mille six cents mètres environ, ou à peu près trente-neuf lieues; sa pente totale est de soixante-deux mètres dix-neuf centimètres; elle est rachetée par vingt-quatre écluses, y compris celle qui a été construite à Abbeville sur une dérivation, et qui est destinée à faciliter la navigation dans le canal de transit, en réservant, pour le stationnement des bateaux, l'ancien lit de la rivière. Ce canal a coûté neuf millions trois cent quatre-vingt-neuf mille cent treize francs cinquante-neuf centimes. Les droits de navigation et de pêche ont rapporté en 1839 trois cent quarante-six mille neuf cent dix-sept francs.

§ IV. *Canalisation des principales rivières.*

ÉTAT DES FLEUVES ET RIVIÈRES CANALISÉES OU DONT LA NAVIGATION EST AMÉLIORÉE.

RIVIÈRES.	DÉPARTEMENTS.
Escaut	Nord.
Moselle	Moselle.
Ill	Bas-Rhin.
Baise	Lot-et-Garonne, Gers.
Midouze	Landes.
Adour	Landes.
Loire	Haute-Loire, Loire, Saône-et-Loire, Nièvre, Cher, Indre-et-Loire, Maine-et-Loire, Loire-Inférieure.
Saône	Haute-Saône, Côte-d'Or, Saône-et-Loire, Ain, Rhône.
Rhône	Ain, Rhône, Isère, Drôme, Ardèche, Gard, Vaucluse, Bouches-du-Rhône.
Garonne	Haute-Garonne, Tarn-et-Garonne, Lot-et-Garonne, Gironde.
Lot	Lot, Lot-et-Garonne.
Meuse	Ardennes.
Marne	Haute-Marne, Marne.

§ V. *Canaux en projets.*

Canal latéral à l'Adour et à l'Arros. — Ce canal partirait de Plaisance, sur l'Arros, et déboucherait dans la Midouse au Hourquet. On aurait voulu qu'il pût servir à la fois à la navigation et à l'irrigation; mais il ne paraît pas que la quantité d'eau débitée par l'Adour et l'Arros réunis puisse suffire pendant l'été à des irrigations même fort peu étendues.

Canal de jonction de l'Aisne à l'Oise par la vallée de la Lette. — La ligne de navigation de Marseille à Dunkerque étant arrivée dans l'Aisne, à Berry-au-Bac, par le canal de la Marne à l'Aisne, peut de là se diriger sur le canal de Saint-Quentin par un canal à point de partage qui franchirait le faîte compris entre l'Aisne et l'Oise. Le point de partage serait situé à l'ouest de Corbeny, et le canal suivrait la vallée de la Lette, qui se jette dans l'Oise près de Manicamp.

Canaux de jonction de la basse Dordogne à la basse Loire. — Quatre lignes différentes ont été étudiées pour réunir la basse Dordogne à la basse Loire. Celle qui paraît la plus convenable établirait une communication directe entre le port de Rochefort et celui de Bordeaux. A partir d'Angoulême, elle continuerait à descendre la vallée de la Charente jusqu'au confluent de la Seugne; elle remonterait ensuite la vallée de cette rivière, et passerait du bassin de la Charente dans celui de la Gironde. Enfin elle se terminerait à Blaye. Le développement de cette ligne serait de trente-sept mille quatre cent soixante-quatorze mètres. Ce canal, en se joignant à la Vienne, qui sera canalisée, réunira la Gironde à la basse Loire, et, par suite, la Mayenne et la Sarthe, canalisées également, et réunies à l'Orne, formeront une grande ligne de communication entre Bordeaux et Caen.

Canal de jonction de la haute Dordogne avec la Loire supérieure. — Ce canal a pour but d'établir une communication directe entre Bordeaux et Strasbourg. Il franchira le faîte qui sépare le bassin de la Dordogne de celui de l'Allier; ensuite il traversera l'Allier, et ira s'embrancher sur le

canal latéral à la Loire. Sa longueur totale sera de trois cent soixante-huit kilomètres.

Canaux des grandes Landes et des petites Landes. — Ces deux canaux ont l'un et l'autre pour but d'établir une communication entre le bassin de l'Adour et celui de la Garonne, en traversant le département des Landes.

Canal de jonction de la Loire au Rhône par Saint-Étienne. — Dès l'année 1760, la construction du canal de Saint-Étienne avait été proposée; en 1826, l'administration s'en était occupée de nouveau; mais les études entreprises à cette époque furent interrompues par suite de la construction des trois chemins de fer de Saint-Étienne à Andresieux, de Saint-Étienne à Lyon et d'Andrésieux à Roanne. En 1831, on s'occupa de prolonger le canal de Givors jusqu'à la Grand'-Croix, en remontant la vallée du Gier, et de le rattacher par un chemin de fer à la ville de Saint-Étienne. Mais l'insuffisance des chemins de fer pour le transport de la houille se faisant de plus en plus sentir, la jonction du canal de Givors avec celui de Roanne à Digoin a été représentée comme une opération indispensable pour faciliter ces transports, indépendamment des grands avantages qu'offrirait cette voie navigable, comme étant la plus courte pour faire arriver à Paris les provenances de la Méditerranée. Le canal de Saint-Étienne, partant de la Grand'Croix jusqu'où celui de Givors doit être amené, remonterait la vallée du Gier, traverserait cette rivière à Saint-Julien, éviterait, par un souterrain de quatre cent cinquante mètres, la traversée de Saint-Chamond, et arriverait ensuite au point de partage par la vallée du Langonnan. Ce canal franchirait ensuite le faîte du Sorbier, et descendrait à la Loire par la vallée de Furens. Sa longueur totale, à partir de la Grand'Croix, serait de trente et un kilomètres.

Canal de Lons-le-Saulnier à la Saône.

Canal de Lourdes à Dax par la Lande de Pont-Long.

Canal de jonction de la Marne à l'Aisne. — Toutes les études relatives à ce canal sont terminées, mais les travaux ne sont pas encore commencés. Ce canal fait partie de la grande ligne de Marseille à Dunkerque.

Canal de Marseille au port de Bouc. — Ce canal serait la continuation du canal d'Arles à Bouc, qui irait alors jusqu'à Marseille. Cette ligne navigable se composerait de deux parties bien distinctes : la première, comprise entre Bouc et Martignac, aurait six kilomètres de longueur; la seconde, entre Martigues et Marseille, aurait trente-six kilomètres de développement.

Canaux de jonction de la Mayenne et de la Sarthe à l'Orne. — Deux canaux à point de partage sont étudiés pour passer du bassin de la Loire dans celui de l'Orne : l'un par la vallée de la Mayenne, l'autre par celle de la Sarthe. Le canal de la Mayenne passerait par les villes de Laval et de Mayenne; celui de la Sarthe par les villes du Mans, d'Alençon et d'Argentan.

Canal de jonction de l'Oust au Gouet, ou du canal de Nantes au port de Saint-Brieuc. — Le canal aurait pour objet de faire communiquer le port de Saint-Brieuc avec le canal de Nantes à Brest.

Canal des Pyrénées.

Canal latéral au Rhône, entre Tarascon et Arles. — Ce canal serait la continuation du canal d'Arles à Bouc, qui communiquerait directement avec le canal de Beaucaire. Sa longueur serait de dix-neuf mille trois cent soixante et treize mètres.

Canal de jonction de la Saône à la Marne par la vallée de la Vingeanne et par Chaumont. — Ce canal prendrait son point de départ à Vitry-le-Français, où se réuniraient ainsi trois canaux, savoir : le canal latéral à la Marne, celui de la Marne au Rhin, et celui de la Marne à la Saône. Ce dernier passerait au travers ou près de quarante villages, et des villes de Saint-Dizier, Joinville et Chaumont, puis à trois kilomètres de Langres; il passerait du bassin de la Marne dans celui

de la Saône; il descendrait ensuite en côtoyant la Vingeanne, et arriverait à la Saône entre Neuilly et Pontaillier. Le bief de partage serait alimenté par les eaux de la Marne et par celles de la Manche. La longueur totale de cette ligne navigable serait de deux cent vingt-six mille trois cents mètres.

Canal de jonction de la Saône à la Meuse, et canal de jonction de la Saône à la Marne par la vallée de l'Amance. — Divers projets ont été étudiés pour donner à ces deux lignes un bief de partage commun, afin que le système des réservoirs et des rigoles alimentaires fût unique. Celui qui mérite surtout de fixer l'attention, consisterait à remonter la Saône presque jusqu'à sa source; à descendre par la vallée du Vaire à la Meuse que l'on atteindrait à Donremy. Le bief de partage serait alimenté par une dérivation de la Moselle, laquelle pourrait être rendue navigable comme le canal de l'Ourcq, et porter le commerce jusqu'au cœur des Vosges.

Canal de la Sambre à l'Escaut par l'Écaillon.

Canaux de jonction de la Vienne au Cher et du Cher à l'Allier. — La ligne qui doit joindre les ports de Rochefort et de la Rochelle à la frontière de l'Est, passera de la vallée de la Charente dans celle de la Vienne par le canal de Mansle à Chabanais, ensuite de la Vienne au Cher et du Cher à l'Allier.

Canal de la Saône à la Moselle.

CANAYE (Étienne de), oratorien, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, né à Paris en 1694, mort en 1782, était de la même famille que les suivants. Ami de Fontenelle et de d'Alembert, qui lui dédia son *Essai sur les gens de lettres*, l'abbé de Canaye a composé quelques mémoires qui se trouvent dans le recueil de l'Académie. Mais son indifférence pour la gloire littéraire l'a empêché d'écrire d'autres ouvrages. « En littérature, disait-il, « comme au théâtre, le plaisir est rare- « ment pour les acteurs. »

CANAYE (Jacques de), jurisconsulte français du seizième siècle, a travaillé à la réforme de la coutume de Paris.

CANAYE (Jean de), jésuite, parent de Philippe, né à Paris en 1594, mort vers 1670, est plus connu par sa prétendue *Conversation avec le maréchal d'Hocquincourt*, spirituelle production de Saint-Évremont (voyez ce nom), que par les ouvrages que nous avons de lui.

CANAYE (Philippe de, sieur de Fresne), fils de Jacques de Canaye, né à Paris en 1551, fut d'abord avocat, puis conseiller d'État sous Henri III, président de la chambre mi-partie de Castres, et ensuite ambassadeur en Angleterre, en Allemagne et à Venise sous Henri IV. Nommé médiateur dans le long différend entre les Vénitiens et le pape, il mourut à son retour en France, en 1710. Philippe de Canaye a écrit, sous le titre d'*Ephémérides*, la relation d'un séjour qu'il fit à Constantinople. Ses *Ambassades* ont été imprimées à Paris en 1635-36, 3 vol. in-fol.

CANCALE, petite ville de l'ancienne Bretagne, aujourd'hui du département d'Ille-et-Vilaine, à quinze kilomètres de Saint-Malo, et sur la côte d'une baie fort considérable, à laquelle elle donne son nom. Quinze mille Anglais, commandés par lord Marlborough, débarquèrent, le 4 juin 1758, au port de Cancale, défendu seulement par la milice garde-côtes. De là, ils se portèrent à Saint-Servan, où ils brûlèrent tous les vaisseaux qui étaient dans la rade et sur les chantiers de construction, ainsi que les arsenaux, les bois de construction et les corderies de la marine marchande. Après avoir inutilement sommé Saint-Malo de se rendre, ils se rembarquèrent dans les journées des 11 et 12 juin. La population de Cancale est aujourd'hui de quatre mille huit cent quatre-vingts habitants.

CANCEL. — C'est l'endroit du chœur d'une église qui est le plus proche du maître-autel. Ce terme vient du mot latin *cancelli*, qui signifie barreaux, parce que ordinairement cet endroit est fermé de barreaux ou treillis qui

laissent voir ce qui se passe dans le chœur, sans qu'on y puisse entrer. Cet endroit est réservé pour les prêtres, et ceux qui, par leurs fonctions, participent d'une manière spéciale à la célébration des mystères religieux.

Anciennement, le *cancel* était tout ce qui formait une église; les fidèles s'assemblaient autour pour assister aux offices et aux prières. Dans la suite, pour leur commodité particulière, ils firent construire des bâtiments afin d'être à l'abri des injures de l'air. On a donné à ces bâtiments le nom de *nef*, à cause de la forme oblongue qu'ils ont presque tous. Lorsque le nombre des paroissiens s'accrut au point que la nef ne fut plus suffisante pour les contenir, on y fit des bas-côtés qu'on appelle *collatéraux*. Le cancel, tous ses accessoires et toutes ses dépendances étaient, pour leur entretien, à la charge des décimateurs. Ces derniers étaient tenus de pourvoir à l'entretien du pavé, des voûtes, des vitres, du comble ou du dôme, de la couverture, du maître-autel, des stalles, des bancs, et de tout ce qui est nécessaire pour l'office divin, ainsi que de ce qui forme la séparation entre le cancel et le sanctuaire proprement dit.

Canche (la), en latin *Cantia*, *Cuenta* ou *Quenta*, rivière du département du Pas-de-Calais, à l'embouchure de laquelle était située l'ancienne ville de *Quentovie*, *Quentovicus*, *Quentavicus*, détruite par les Normands dans le courant du neuvième siècle.

Canclaux (Jean-Baptiste-Camille, comte de), né à Paris en 1740, était colonel d'un régiment de cavalerie à l'époque de la révolution. Choisi, en 1791, pour commander dans le Morbihan et le Finistère, il réussit, pendant quelque temps, à réprimer les factions. Il fut fait lieutenant général la même année, et nommé général en chef de l'armée de l'Ouest, en 1793. Assailli, le 29 juin de cette année, dans la ville de Nantes, par cinquante mille Vendéens, Canclaux, qui n'avait guère que quatre mille hommes de troupes régulières réunies à la garde nationale de la ville, força les insurgés à se retirer après plusieurs combats, où il se montra toujours au poste le plus dangereux; et ce fut à ses bonnes dispositions et à sa fermeté que la république dut la conservation de cette importante cité. Il poursuivit ensuite les Vendéens, remporta sur eux plusieurs avantages, et eut pendant cette expédition périlleuse un cheval blessé sous lui. A son retour, il reçut la nouvelle de sa destitution. Rendu à ses fonctions de général en chef de l'armée de l'Ouest, après le 9 thermidor, il parvint à y rétablir l'ordre et la discipline, et conclut ensuite avec Charette, le 17 février 1795, un traité de paix qui fut bientôt rompu. En 1796, il fut nommé à l'ambassade de Naples, où il resta jusqu'en septembre 1797. Après le 18 brumaire, le premier consul envoya le général Canclaux commander la quatorzième division militaire. En 1800, il fut nommé inspecteur général de cavalerie, fonctions où il déploya une prévoyance rare et un zèle infatigable. En 1804, Napoléon le nomma grand officier de la Légion d'honneur, comte d'empire, membre du sénat conservateur, et, en 1813, commissaire extraordinaire à Rennes. Néanmoins, il adhéra à la déchéance de l'empereur, en 1814. Nommé pair de France par Louis XVIII, il fut compris dans la liste des pairs par l'empereur, à son retour de l'île d'Elbe; mais il ne siégea pas. Le roi le maintint également dans cette dignité, par son ordonnance du 10 août 1815. Le comte Canclaux est mort à Paris le 30 décembre 1817.

Candale (Henri de Nogaret d'Épernon, duc de), fils aîné du fameux duc d'Épernon, eut, en 1596, en survivance de son père, les gouvernements de l'Angoumois, de la Saintonge et de l'Aunis. En 1613, il alla offrir ses services au grand-duc de Toscane, et se distingua dans une expédition contre les Turcs. Nommé, l'année suivante, premier gentilhomme de la chambre du roi Louis XIII, il embrassa le calvinisme, et, en 1615, fut élu par les

protestants général des Cévennes. Mais il abandonna bientôt sa nouvelle religion, et, en 1621, alla servir contre l'Espagne, sous le prince d'Orange, puis commanda les troupes de la république de Venise dans la Valteline, en 1624. En 1636, il revint en France, et fut successivement lieutenant général de l'armée de Guyenne, de l'armée de Picardie, et enfin de celle d'Italie. Il mourut, en 1639, à quarante-huit ans.

Candale (L. Ch. Gaston de Nogaret de Foix, duc de), né à Metz, en 1627, était fils de Bernard de Nogaret, duc d'Epernon, et de Gabrielle-Angélique, fille naturelle de Henri IV. Son père lui céda, en 1562, la charge de colonel général de l'infanterie française. La même année, il obtint le gouvernement d'Auvergne, et le commandement de l'armée de Guyenne, après le comte d'Harcourt. Il se distingua, en 1654, sous le prince de Conti et le maréchal d'Hocquincourt, à l'armée de Catalogne, qu'il commanda en chef après le départ du prince. Il mourut à Lyon en 1658. Saint-Évremont le représente comme le personnage le plus brillant de son siècle.

Candau, seigneurie de Béarn, érigée en marquisat en 1725.

Cande, *Condate*, *Condate Turonum*, *Condatensis vicus*, petite ville de l'ancienne Touraine (département de Maine-et-Loire), à huit kilomètres de Saumur. C'est dans cette ville, qui possédait autrefois une collégiale, que mourut saint Martin de Tours.

Candé, ancienne baronnie de l'Anjou, à vingt-quatre kilomètres d'Angers, de laquelle relevaient six châtellenies et plus de quarante terres en haute justice.

Candeille (A. Julie), comédienne, née à Paris, en 1767, débuta, en 1782, à l'Opéra, dans le rôle d'Iphigénie en Aulide de Gluck, et fut immédiatement reçue; mais bientôt elle quitta le théâtre et ne reparut qu'en 1785 à la Comédie-Française, où elle n'obtint que des succès médiocres. Aussi, en 1790, Monvel n'eut-il pas de peine à la déterminer à le suivre aux Variétés du Palais-Royal; là elle se trouva avec Talma, Dugazon, etc. En 1792, elle fit représenter, sous le voile de l'anonyme, *Catherine*, ou *la Belle Fermière*, comédie en trois actes et en prose, qui eut une vogue prodigieuse, malgré les détracteurs de mademoiselle Candeille. En 1794, elle épousa civilement un jeune médecin, avec lequel elle divorça en 1797. Elle fit représenter, en 1794, *le Commissionnaire*, comédie en deux actes, et, l'année suivante, *la Bayadère*, comédie en cinq actes et en vers; mais la première de ces pièces obtint seule quelque succès. Ce dernier échec la fit renoncer au théâtre; et, en 1798, elle épousa le chef d'une célèbre fabrique de voitures à Bruxelles, Jean Simons, dont elle se sépara en 1802. Elle fit encore représenter deux pièces de théâtre: la dernière tomba à la première représentation. Madame Simons-Candeille, remariée en 1821 à H. Périé, est morte en 1834. Elle avait publié, depuis 1809, différents morceaux de musique, et plusieurs romans oubliés aujourd'hui, entre autres : *Lydie*, Paris, 1809, 2 vol. in-12; *Geneviève*, ou *le Hameau*, Paris, 1822, in-12. Elle avait, par une *Réponse à un article de biographie*, Paris, 1817, in-4°, vivement réclamé contre l'imputation d'avoir figuré les déesses de la Raison et de la Liberté dans les fêtes républicaines.

Candeille (Pierre-Joseph), compositeur de musique, né à Estaire, dans la Flandre française, le 8 décembre 1744, vint à Paris, et fut engagé à l'Académie royale de musique, en 1767, pour chanter la basse-taille dans les chœurs et dans les coryphées. Il se retira, en 1784, pour s'occuper uniquement de la composition, et commença à se faire connaître en composant des motets exécutés au concert spirituel. Il fit ensuite la musique de plusieurs divertissements pour les fêtes du roi (1778). En 1785, il donna *Pizarre*, ou *la Conquête du Pérou*, opéra en cinq actes (paroles de Duplessis), qui n'eut que neuf représentations. Cette pièce, bien que réduite en quatre actes, fut mise au répertoire, en 1791, mais elle n'a plus reparu sur la scène.

Candeille fut plus heureux dans le choix qu'il fit de l'opéra de *Castor et Pollux*, dont les paroles étaient de Gentil Bernard. Il y adapta une musique nouvelle, et ne conserva que trois morceaux de Rameau, l'air *Tristes apprêts*, le chœur du second acte, et celui des démons au quatrième acte. Cet opéra, joué le 14 juin 1791, eut un grand succès et fut joué cent trente fois jusqu'en 1799 : il obtint encore vingt représentations depuis sa reprise, le 28 décembre 1814, jusqu'en 1817. Candeille a donné aussi un opéra de circonstance : *la Mort de Beaurepaire*, ou *la Patrie reconnaissante*, qui ne fut joué que trois fois en 1793. Il a composé quatorze opéras qui n'ont pas été représentés. Candeille fut l'un des professeurs de l'école de chant jusqu'au 15 mai 1805. Il est mort, le 24 mai 1827, à Chantilly. « Dans tous ses ouvrages, dit M. Fétis, Candeille ne se montre pas un compositeur de génie ; il n'y a pas de création véritable dans sa musique, mais on y trouve un sentiment juste de la scène, de la force dramatique, et de beaux effets de masses. Ces qualités suffisent pour lui assurer un rang honorable parmi les musiciens français du dix-huitième siècle. D'ailleurs, peu favorisé par la fortune dans ses travaux, il n'a pu faire connaître que la plus petite partie de ses ouvrages, parce qu'il les a écrits sur des poëmes qui, après avoir été reçus, ont été refusés à une seconde lecture. »

Candel (affaire de). Le gros bourg de Candel, entre Lauterbourg et Weissembourg, tomba, le 24 août 1793, au pouvoir des Autrichiens. A leur approche, les habitants s'étaient enfuis dans les bois ; ils y furent poursuivis par les ennemis qui massacrèrent impitoyablement les femmes et les enfants. Six mille villageois des environs, soulevés par de telles horreurs, s'armèrent et parvinrent à chasser de Candel les Autrichiens, qui laissèrent beaucoup de morts et de blessés sur le terrain.

Candide, prêtre de l'église romaine, fut, en 595, envoyé dans la Gaule par Grégoire le Grand, pour y administrer le patrimoine de Saint-Pierre. Candide était chargé de remettre au roi Childebert des lettres du pape, avec de la limaille des chaînes de saint Pierre, qu'on recommandait au prince de porter à son cou, comme une précieuse relique. Candide employa les revenus du patrimoine de Saint-Pierre en œuvres de charité, et spécialement à instruire des Bretons idolâtres, qui devaient ensuite aller prêcher le christianisme en Angleterre.

Candie (siége de). Soixante mille Turcs assiégeaient Candie, en 1667, et seul de tous les princes chrétiens, Louis XIV avait donné son appui aux Vénitiens, qui auraient pu être sauvés si la générosité française eût trouvé des imitateurs. Le duc de Navaille avait amené de Toulon un secours de sept mille hommes. Voulant signaler son entrée dans la ville par quelque action d'éclat, il fait décider une sortie qu'il exécute avec ses troupes, et qui d'abord obtient le plus brillant succès. On détruit les travaux des assiégeants ; on enclou leurs canons ; on force leurs lignes ; les Turcs, surpris, vont se noyer dans la mer ou se réfugier dans les montagnes. Les Français se regardent déjà comme les libérateurs de la ville quand, malheureusement, leur ardeur excessive leur ôte la victoire. Un bastion ayant sauté par accident, ils croient aussitôt que tout est miné sous leurs pieds, prennent l'épouvante et fuient dans un désordre extrême. Les Turcs fondent aussitôt sur les chrétiens et en font un horrible carnage. Désespérant alors de sauver Candie, le duc de Navaille se rembarque avec huit mille Français, et Morosini, commandant des Vénitiens, abandonné de ses alliés, capitule en 1669.

Candolle. Voyez Decandolle.

Candorier ou Caudourier (J.), maire de la Rochelle, qui chassa les Anglais de la citadelle, sous Charles V. Voici la relation de Froissart : « A ce « temps avoit en la ville de la Rochelle, « un maieur durement aigu et soubtil « en toutes ses choses, et bon Fran- « çois de courage, si comme il le mon- « tra ;... bien savoit le dit maieur, qui

« s'eppelloit sire Jean Caudourier, que « cil Philippot qui étoit gardien du « châtel, n'étoit mie soucieux, ni per- « cevant, sans nulle mauvaise malice. « Si le pria un jour au dîner de-lez « lui, et aucuns bourgeois de la ville. « Cil Philippot, qui n'y pensoit que « tout bien, lui accorda et y vint. « Ainçois que on s'essit au dîner, sire « Jean Caudourier, qui étoit tout pour- « vu de son fait, et qui informé en « avoit les compagnons, dit à Philip- « pot : J'ai reçu depuis hier, de par « notre cher seigneur, le roi d'An- « gleterre, des nouvelles qui bon vous « touchent. — Et quelles sont-elles? « répondit Philippot. Dit le meire : « Je les vous montrerai, et ferei lire « en votre présence, car c'est bien « raison. Adonc alle-t-il en un coffre « et prit une lettre toute ouverte, an- « ciennement faite et scellée du grand « scel du roi Édouard d'Angleterre, « qui de rien ne touchoit à son fait, « mais il l'y fit toucher par grand sens, « et dit à Philippot : Veles-ci. Lors lui « montra, auquel il s'apaisa assez, car « moult bien le reconnut; mais il ne « savoit lire, pourtant fut-il déçu. Sire « Jean Caudourier appela un clerc, que « il avoit tout pourvu et avisé de son « fait, et lui dit : — Lisez-nous cette « lettre. — Le clerc la prit et lisit ce « que point n'étoit en le lettre : et « parloit, en lisant que le roi d'An- « gleterre commandoit au maieur la « Rochelle que il fesist faire leur mon- « tre de tous hommes d'ermes demeu- « rant en la Rochelle; et l'en rescripsit « le nombre par le porteur de ces « lettres, car il le vouloit savoir; et « aussi de ceux du châtel. »

Philippot fut dupe de ce stratagème, et il fut convenu que le lendemain il emènerait les gens sur la place, devant le château, pour que le maieur pût les passer en revue. Mais Candourier fit le soir même placer dans de vieilles maisons inhabitées, situées auprès du château, quatre cents hommes d'armes d'élite, et il leur commanda que « quand cils du châtel se- « roient hors issus, ils se mettroient « entre le châtel et eux et les enclor- « roient. » Ce qui fut exécuté le lendemain, 8 septembre 1372. « Quand les « soudoyers virent ce, si connurent « bien que ils étoient trahis et décus. « Si furent bien ébahis et à bonne « cause. Les Rochelois les firent là un « et un désarmer sur la place, et les « menèrent en prison en la ville en « divers lieux où plus n'étoient que « eux deux ensemble. Assez tôt après « ce, vint le maieur tout armé sur le « place et plus de mille hommes en sa « compagnie. Si se trait incontinent « devers le châtel, qui en l'heure lui « fut rendu. » Ensuite les Rochelois firent dire au duc de Berry de venir prendre possession de la ville au nom du roi de France. Le prince y envoya Bertrand du Guesclin. « Lors chevau- « che tant le dit connétable, qu'il vint « en la ville de la Rochelle, où il fut « reçu à grande joie et si prit la foi et « l'hommage des hommes de la ville et « y séjourna trois jours. »

Candstadt (affaire de). Le 21 juillet 1796, Moreau ordonna au général Taponnier de s'emparer de Candstadt, petite ville du duché de Wurtemberg. Cette attaque rapide et bien dirigée réussit parfaitement. Trois cents Autrichiens demeurèrent prisonniers de guerre. Culbutés de toutes parts, les Impériaux oublièrent de couper le pont sur le Necker, et donnèrent ainsi une libre entrée aux Français.

Cange (N.), commissionnaire à la porte de la prison de Saint-Lazare. Touché en 1793 de la détresse de la famille d'un détenu, il se rend chez sa femme, lui remet cinquante francs, lui dit que son mari, dans les fers, a reçu, d'un ami, une somme plus forte, et qu'il la partage avec elle. De retour à la maison d'arrêt, il remet au prisonnier cinquante autres francs, qu'il suppose avoir été prêtés à sa femme par une de ses voisines. Peu de jours après, le détenu est rendu à la liberté; il vole aussitôt dans les bras de sa famille; les deux époux s'interrogent réciproquement sur ce qui leur est arrivé; leurs explications rendent leur aventure plus confuse; ils s'adressent à Cange, qui veut d'abord éluder leurs

questions, mais qui, pressé vivement, est enfin obligé d'avouer sa générosité. Ce beau trait fut communiqué à la Convention, et Cange, admis aux honneurs de la séance, reçut l'accolade du président.

CANIGOU, nom de l'un des sommets les plus élevés des Pyrénées (deux mille sept cent quatre-vingt-cinq mètres), et d'une abbaye de bénédictins, autrefois bâtie sur le revers septentrional de la montagne. Ce monastère, aujourd'hui en ruine, fut fondé en 1001, en expiation d'un meurtre, par Guiffred, comte de Cerdagne, qui s'y retira avec sa femme, prit l'habit religieux après son veuvage, et le garda jusqu'à sa mort.

CANISY, bourg de l'ancienne Normandie (département de la Manche), à seize kilomètres de Coutances. La seigneurie de Canisy fut érigée en marquisat, en 1619, en faveur de René de Carbonel, dont la famille, l'une des plus anciennes de la Normandie, possédait ce fief depuis le commencement du treizième siècle.

CANNES, *Castrum de Cannis*, petite ville maritime de l'ancienne Provence, aujourd'hui du département du Var, à seize kilomètres de Grasse. Cette ville occupe, suivant quelques auteurs, l'emplacement de l'ancienne *Oxybia*, détruite par les Sarrasins, qui emmenèrent les habitants en esclavage. C'est sur la plage voisine de Cannes que Napoléon débarqua à son retour de l'île d'Elbe, le 1er mars 1815. Cette ville compte aujourd'hui trois mille neuf cent quatre-vingt-quatorze habitants.

CANON. Sous les empereurs romains, on appelait de ce nom, dans la Gaule comme dans les provinces de l'empire, le rôle général des revenus, directs et réguliers, de l'État, et aussi, par opposition aux demandes imprévues, nommées *charges sordides*, l'ensemble des contributions ordinaires, dont chaque branche se nommait *titre*. Ces titres, que l'on distinguait du produit des domaines et de celui des amendes, confiscations et présents, étaient au nombre de trois : 1° l'impôt foncier qui s'établissait au moyen du cens, et consistait dans le payement en argent ou en nature, d'une portion des denrées que recueillait chaque propriétaire, et qu'il était obligé de verser entre les mains des collecteurs des revenus publics; 2° la capitation ou impôt personnel, qui s'acquittait en argent et quelquefois en denrées; 3° la milice, c'est-à-dire, l'obligation imposée aux propriétaires de fournir à l'État des défenseurs armés et équipés, ou de payer une somme pour en tenir lieu, quand les besoins du service n'exigeaient point leur présence sous le drapeau. Le canon était, quant à ce qui concernait l'impôt foncier, établi pour un laps de quinze années, qui s'appelait une *indiction*, et variait suivant les besoins du moment et ceux qu'il était possible de prévoir pour l'avenir. Quand on était surpris par une circonstance fortuite et pressante qui rendait insuffisantes les ressources ordinaires de ce titre, on recourait aux *superindictions* et aux *charges sordides*. (Voy. ces mots.) Le canon des deux autres impositions, la capitation et la milice, se dressait sur les lieux mêmes, sous l'approbation du gouverneur de la province en premier ressort, et sauf la ratification de l'empereur. Quand le canon général était ainsi établi, chaque gouverneur envoyait aux cités un extrait du rôle qui les concernait; celles-ci répartissaient cette portion sur les contribuables, dans la proportion de leurs facultés, et les décurions faisaient les recouvrements; mais, lorsque les milices devaient être fournies en nature, c'était le comte militaire qui les faisait marcher. Quoique le prince pût disposer souverainement de tout ce qui provenait des différents titres, la gestion de ces contributions n'était pas confiée aux officiers chargés de la garde des revenus consacrés aux dépenses de la maison impériale, sous la présidence du comte de l'épargne; elles étaient versées dans des magasins particuliers et des caisses spéciales, sous l'administration du comte des largesses et la surintendance du préfet du prétoire. La nature des contributions

dont se composait le canon indique suffisamment qu'il n'y avait que les hommes libres et les propriétaires qui y fussent assujettis. Après la conquête de la Gaule par les tribus germaniques, le mot *canon* changea d'acception. On appela alors ainsi des redevances annuelles, et même des loyers. On lit dans une charte de 1218, tirée des archives de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, que différents redevables dont il est fait mention n'ont à payer à l'église du monastère qu'une livre de poivre pour tout canon. Guillaume, évêque d'Apt, en inféodant à un certain Bertrand Reybaud un château avec toutes ses redevances et appartenances, se réserve le canon qui était d'une livre sterling, et y substitue un mouton vivant de la valeur de huit sous. Enfin, on lit dans la coutume de Loss : « Si un locataire renonce à son *stuit* (à son bail) avant la Saint-André, il n'est obligé qu'aux canons arriérez ; mais s'il le fait après la Saint-André, il doit encore ce dernier canon. » Comme chose, le canon n'est plus en usage aujourd'hui, et comme mot, il n'a plus que dans l'histoire ses significations d'autrefois.

CANON (droit). Voy. DROIT CANON.

CANON. La première circonstance où l'on voie d'une manière certaine apparaître l'usage du canon est le siége de la ville espagnole de Baza par Ismaïl, roi de Grenade, en 1323. Les textes cités ou traduits par Casiri et J. Condé ne peuvent, à cet égard, laisser aucune espèce de doute. Cette arme passa en France quelques années après. C'est ce que prouve évidemment le passage suivant d'un compte de dépenses pour l'année 1338 : « Compte « Barthélemy du Drach, trésorier des « guerres de cette année : A *Henri de* « *Franchemas, pour avoir poudres et* « *autres choses nécessaires aux ca-* « *nons qui estoient devant Puy-Guil-* « *laume.* » (Voy. du Cange au mot BOMBARDA.) Un acte latin de 1345, dont l'original existe encore à la bibliothèque du roi, parle aussi de canons en fer, et il est constant, malgré le silence de Froissart, que les Anglais s'en servirent en 1346, à la bataille de Crécy ; les récits des chroniques de Saint-Denis, et de l'Italien Villani, mort en 1348, le prouvent d'une manière irrécusable. Les gros canons de cette époque étaient des cylindres creux, munis d'espace en espace de plusieurs cercles de fer. En 1460, les canons les plus forts, fabriqués en France, ne pesaient pas au delà de cent quinze livres ; mais dix ans plus tard, sous Louis XI, on fondit à Tours une pièce d'une grandeur démesurée ; elle était de cinq cents livres de balles, et portait, dit-on, de la Bastille à Charenton. Le fondeur, qui s'appelait Jean Mogué, fut tué du second coup d'épreuve. La fameuse *couleuvrine de Nancy*, fondue en 1598, avait vingt-deux pieds de long. Jusqu'en 1732, le fondeur détermina seul le calibre de la pièce ; mais à cette époque, on établit une mesure fixe et uniforme.

Le nombre des calibres fut réduit en 1732 à cinq pour l'artillerie de l'armée de terre. Ces calibres étaient de vingt-quatre et de seize pour la défense des places et des côtes ; de douze, de huit et de quatre pour les pièces de campagne. Une ordonnance de 1739 fixa la charge au tiers du poids du boulet ; et l'on adopta, en 1765, un canon dit de troupes légères. Pendant les guerres de l'empire, on fit usage de pièces de six, destinées à remplacer celles de huit et de quatre ; mais il y a longtemps qu'on ne s'en sert plus.

Aujourd'hui les calibres en service sont : ceux de vingt-quatre, de seize et de douze pour les siéges, et de huit pour l'artillerie de campagne. Dans les places, on emploie encore, outre ces calibres, les pièces de quatre, dont il n'est plus fait usage dans les batteries de campagne.

La longueur des pièces est ordinairement de dix-huit fois leur calibre.

La pièce de huit pèse cinq cent quatre-vingt-quatre kilogrammes ; sa charge de poudre, pour tirer à boulet, est de cent douze centigrammes ; la plus grande distance à laquelle on doive tirer à boulet est de neuf cent quatre-vingt-quatorze mètres. La charge des pièces

de campagne est contenue dans des gargousses en serge.

La charge ordinaire des pièces de vingt-quatre est de trois cent quatre-vingt-onze centigrammes; leur portée sous l'angle de 45° est d'environ quatre mille cent quatre-vingt-dix-huit mètres. La charge des pièces de seize est de deux cent soixante-neuf centigrammes, et leur portée est de quatre mille cinquante-deux mètres à peu près; enfin, la charge des pièces de douze est de cent quatre-vingt-quinze centigrammes, et leur portée de trois mille six cent quarante-quatre mètres environ. Les gargousses des pièces de siége sont faites en papier. (Voyez ARMES A FEU et PAIXHANS.)

CANON (P.), jurisconsulte de la fin du seizième siècle, a publié : *Commentaire sur les coustumes de Lorraine, auquel sont rapportées plusieurs ordonnances de Son Altesse et des ducs ses devanciers*, Épinal, 1634, in-4°. Il avait été anobli en 1626, par le duc de Lorraine, Charles IV.

Son fils Claude-François CANON, né à Mirecourt en 1638, fut envoyé, par le duc Léopold, comme ministre plénipotentiaire au congrès de Ryswick, où il déploya une grande habileté. Il mourut en 1698. On lui attribue : *la Médaille*, ou *Expression de la vie de Charles IV, duc de Lorraine, par un de ses principaux officiers*; ouvrage manuscrit conservé dans la bibliothèque de Nancy.

CANONNIÈRE (la). — Dans la matinée du 21 avril 1806, Bouragne, commandant de la frégate *la Canonnière*, rejoignant l'escadre française postée dans les parages du cap de Bonne-Espérance, rencontra, à vingt-quatre kilomètres du cap Natal, un convoi anglais de onze voiles, escortées par deux gros vaisseaux de guerre. Malgré l'ardeur belliqueuse de l'équipage, la partie était trop inégale. Il fallut manœuvrer pour éviter la rencontre des navires ennemis, ou en attirer du moins un seul à la suite de la frégate. Le *Tremendous*, de 74, se détacha en effet du convoi, et s'acharna à la poursuite de *la Canonnière*. Après s'être pendant quelque temps donné la chasse, sans se faire beaucoup de mal par leurs bordées, les deux bâtiments échangèrent un feu plus vif : ce fut alors une pluie de boulets et de mitraille, un tonnerre continuel de fusillade et d'artillerie. Le *Tremendous* souffrait cruellement de cette lutte acharnée. Pendant que Bouragne observait les effets des volées de la frégate, son chapeau qui, dans le désordre du combat, s'était retourné sur sa tête, est frappé d'un boulet, qui le rétablit dans sa position ordinaire. Le capitaine se mit à rire, et se tournant du côté de son officier de manœuvre : « Il paraît, dit-il, que ces *gens-là* trouvaient mon chapeau mal posé; ils ont voulu le remettre dans la position carrée; merci ! » Cependant les bordées continuaient de part et d'autre leurs ravages; et Bouragne, debout près d'une caronade, observait avec une longue-vue ce qui se passait à bord du *Tremendous*. Tout à coup la caronade est frappée d'un boulet, dont les éclats renversent le commandant et tous les officiers qui l'entourent. On s'écrie : *Le capitaine est mort!* On s'empresse autour de lui. Mais Bouragne en était quitte pour une contusion; il se relève tranquillement, et, braquant de nouveau sa lunette : « C'est singulier, dit-il, elle n'est pas cassée. » Sur ces entrefaites, le vaisseau ennemi avait été tellement désemparé qu'il ne pouvait presque plus manœuvrer. Nos marins demandaient à grands cris l'abordage, et le capitaine allait céder et donner l'ordre de gouverner sur l'Anglais, quand on le vit s'éloigner pour rejoindre le convoi. *La Canonnière* était elle-même trop avariée pour le poursuivre; il fallut laisser échapper cette proie si ardemment convoitée. De la galerie, des sabords s'élançaient des imprécations et des poings menaçants. « Jamais, dit le capitaine dans son rapport, on ne vit pareil enthousiasme, ou plutôt pareil délire. La disparition du *Tremendous* à l'horizon put seule mettre un terme à cette exaltation. »

Quelque temps après, Bouragne dé-

dommagea amplement son équipage par les prises importantes qu'il fit dans l'océan Indien. Il combattit un jour, et captura, en vue de l'Ile de France, une frégate anglaise. Les habitants de cette île, qu'il avait délivrés des croiseurs anglais, lui offrirent cent cinquante mille francs comme témoignage de leur reconnaissance. Bouragne refusa avec une noble indignation, disant que les services d'un officier français ne se payaient pas avec de l'argent : il accepta seulement une épée d'honneur. Bouragne mourut capitaine de vaisseau ! C'était sous la restauration.

Canope (bataille de). — Le 18 mars 1801, le général Menou, qui, dans les premiers jours du mois, avait commis la faute énorme de laisser une armée de quinze à seize mille Anglais débarquer sur la plage d'Aboukir, était enfin venu, pour réparer sa folie s'il se pouvait, s'établir, avec toutes les troupes françaises alors disponibles, au pied des retranchements que les Anglais avaient élevés entre Rosette et Alexandrie, non loin des ruines de l'ancienne Canope. L'indigne successeur de Kléber sentant sa propre incapacité, consulta les généraux Reynier et Lanusse sur la conduite qu'il avait à suivre. Ceux-ci lui conseillèrent d'attaquer sans délai. Les dispositions furent faites en conséquence dans la journée du 20. Le 21, les Français prirent les armes entre trois et quatre heures du matin : les premiers engagements leur furent favorables ; mais dans une manœuvre, dont le but était de tourner la droite des Anglais, deux corps de troupes françaises, par une funeste méprise, se chargèrent un moment sans se reconnaître. De là une confusion qui fit manquer la manœuvre, et dès lors échouer tout le plan des généraux Reynier et Lanusse ; aussi fut-ce en vain que les quatre divisions qui formaient le centre de l'armée française se précipitèrent successivement sur la ligne des Anglais : l'ennemi les repoussa l'une après l'autre. Le sort de la bataille était pour ainsi dire décidé ; mais Menou, qui n'avait pris aucune part à l'action, et qui se promenait tranquillement derrière les lignes, crut qu'il était de son devoir comme général en chef de donner au moins un ordre. Il se porta donc sur la réserve de cavalerie commandée par le général Roize, et lui ordonna de charger. Roize objecta vainement l'imprudence de cette tentative, il dut obéir. Entamant alors la charge en désespéré, sabrant et renversant tout sur son passage, il pénétra jusque dans le camp ennemi. Telle fut la panique des Anglais, qu'ils se jetaient ventre à terre pour ramper jusqu'à leurs tentes ; mais un obstacle imprévu arrêta les cavaliers français, et causa leur perte au moment où ils poussaient déjà des cris de victoire. Leurs chevaux s'abattirent dans des trous de loups et sur des chausse-trapes dont l'ennemi avait parsemé son camp, ou s'embarrassèrent dans les cordes et les piquets des tentes qui étaient croisés à dessein. Roize mit pied à terre, se battit en lion, et fut tué avec presque tous les braves qu'il commandait. Le général anglais, sir Abercromby, trouva aussi la mort dans cette mêlée épouvantable. Après quatre heures d'indécision, Menou se détermina enfin à ordonner la retraite, qui heureusement put encore s'effectuer en bon ordre.

Canourgue (la), ville de l'ancien Gévaudan, aujourd'hui du département de la Lozère, à dix-huit kilomètres de Marvejols. On y voit une fontaine antique et des débris d'un fort dont on attribue la fondation aux Romains. La population de cette ville est aujourd'hui de dix-huit cent cinquante habitants.

Canourgue (la) et Banassac (monnaie de). — La Canourgue renfermait, à l'époque mérovingienne, une célèbre abbaye dédiée à saint Martin. Cette abbaye n'est, il est vrai, nommée dans les chartes que vers la fin du onzième siècle ; mais l'acte qui la désigne suppose une illustration déjà ancienne ; et des tiers de sous d'or, portant le nom de BANNACIACOFIIT SCIMARTINI, prouvent ce que nous avançons. L'abbaye de la Canourgue était, en

effet, placée dans la vicomté de Banassac, *in vicaria Bannacence*. Banassac est un bourg qui fait maintenant partie du canton de la Canourgue, et qui, au septième siècle, était un lieu fort important. Aucune localité, peut-être, n'a fourni autant de monnaies pendant la période mérovingienne. Les énumérer serait trop long. Nous dirons seulement qu'elles portent généralement pour type un calice et quelques marques accessoires, telles que des branches, des points, etc... Leurs légendes sont fort irrégulières; tantôt on y lit seulement le nom du monétaire et celui du roi, CARIBERTUSREX — MAXIMINVSMO; tantôt celui du roi et celui de la ville, CARIBERTVSREX — BANNACIACOFIIT; celui du roi et celui de la province, DAGOBERTVSREX — GANTOLIANOFIIT (pour *Gavaletano fiit*. Cette pièce a été mal à propos donnée par Lelewel à la ville de Gand, qui se dit en latin *Gandarum* ou *Ganta;* Bouteroue et Leblanc n'avaient pas su l'attribuer); tantôt celui du monétaire seulement, VINCEMIVS MONET; — ROSOLVS MONET; — TELAFIVS MON...; celui du monétaire et celui de la ville, BANNACACOFIT — MAXIMINVS MO —; celui de la ville et celui de la province, GAVALETANO BAN, ou celui de la province seulement, GAVALETANOFIIT. Le voisinage des Cévennes, où sans doute on avait alors découvert quelques mines d'or, est probablement la cause de la fabrication de cette grande quantité d'espèces. Ce qui est remarquable surtout, c'est qu'à partir de la période mérovingienne, la Canourgue et Banassac disparaissent presque complétement. Cependant on a prétendu, mais sans preuves bien évidentes, que ce lieu avait été la résidence de l'évêque du Gévaudan, à l'époque où Mendes ne possédait pas encore de siége épiscopal. Dans le dixième siècle, ce pays fut ravagé par les Hongrois; au onzième, la Canourgue, qui se nommait encore *Saint-Martin de Banassac*, était tombée entre les mains des vicomtes de Banna, qui la possédaient à titre de commende, et la cédèrent, vers l'an 1066, à l'abbaye de Saint-Victor de Marseille. Depuis cette époque, ces deux localités ne paraissent que bien rarement dans l'histoire, et pour des faits fort peu intéressants. La Canourgue (en latin *Canonica*) doit son nom au monastère qu'elle a si longtemps possédé; mais ce ne fut qu'au douzième siècle que cette dénomination prévalut sur l'ancienne.

CANTAL (département du). — Ce département, ainsi nommé de la plus haute de ses montagnes, est formé de la partie méridionale de l'Auvergne. Ses limites sont, au nord, le département du Puy-de-Dôme; à l'ouest, ceux de la Corrèze et du Lot; au sud, celui de l'Aveyron; au sud-est, celui de la Lozère; et à l'est, celui de la Haute-Loire. Sa superficie est de cinq cent quatre-vingt-deux mille neuf cent cinquante-neuf hectares; sa population de deux cent soixante-deux mille cent dix-sept âmes; son revenu territorial, de 10,000,000 de francs; et il paye 1,371,895 francs de contributions directes. Il est divisé en deux cent soixante-cinq communes, réparties entre vingt-trois cantons et quatre arrondissements, Aurillac, Mauriac, Murat et Saint-Flour. Son chef-lieu est Aurillac.

Ce département fait partie de la dix-neuvième division militaire (Clermont-Ferrand); ses tribunaux ressortissent à la cour royale de Riom. Il forme un évêché, dont le siége est à Saint-Flour : pour l'administration universitaire, il est compris dans le ressort de l'académie de Clermont. Enfin, il fait partie de la trentième conservation forestière (Aurillac), et il envoie quatre députés à la chambre. Gerbert, pape sous le nom de Sylvestre II, l'académicien de Belloy, l'astronome Chappe d'Auteroche, le général Desaix, l'abbé de Pradt, etc., sont nés dans ce département.

CANTALUPO (combat de). Le général Mack s'étant avancé sur les bords du Teverone pour couper l'armée française, le général Macdonald reçut ordre, le 11 décembre 1798, de se porter en avant de Catalupo. Les généraux

Rey, Dufresse et Lemoine convergèrent vers le même point. Enveloppé par leur manœuvre, le général Mack battit en retraite. Les Français, trouvant le camp de Cantalupo évacué, poussèrent jusqu'à Rome, et y prirent position.

CANTEL (le P. Pierre-Joseph), savant et laborieux jésuite, né en 1645, mort à Paris en 1684, a écrit un bon abrégé des *Antiquités romaines*, sous ce titre: *de Romana republica, sive de re milit. et civil. Roman.*, Paris, 1684, in-12. Il avait commencé un grand ouvrage sur *l'Histoire civile et ecclésiastique des villes métropolitaines* (en latin), dont il parut un premier volume en 1684, in-4°, et que sa mort prématurée l'empêcha de continuer. On lui doit le *Justin*, Paris, 1677, et le *Valère-Maxime*, ibid., 1679, de la collection des classiques *ad usum Delphini*.

CANTENAC (N. de), assez mauvais poëte du dix-septième siècle, est auteur d'un recueil de *Poésies nouvelles et œuvres galantes*, imprimé à Paris en 1661 et 1665, in-12. On trouve, dans quelques exemplaires de la première édition de ce livre, un petit poëme de quarante stances, intitulé *l'Occasion perdue et retrouvée*, attribué à tort à Pierre Corneille, et qui, supprimé (par ordre) dans l'édition de 1665, a été inséré dans d'autres recueils du temps. Cette pièce de mauvais goût est cependant la meilleure du recueil du sieur de Cantenac.

CANTILLON (Antoine-Sylvain), né à Paris, dragon au 4e régiment, chargea devant Coïmbre, le 3 décembre 1811, avec six dragons, contre un peloton de chasseurs anglais qui défendaient la tête d'un pont. En 1813, placé dans les grenadiers à cheval de la garde impériale, il prit part à tous les combats qui eurent lieu en Allemagne; le 30 octobre, à la bataille de Hanau, Cantillon, alors fourrier, voyant son capitaine entouré par les Bavarois, se précipite aussitôt au milieu d'eux, tue un cavalier, disperse les autres, et parvient à sauver son chef. Cette action, qui rappela que cinq jours auparavant on l'avait vu lutter contre trois Cosaques, en blesser deux et tuer le troisième, lui valut la croix de la Légion d'honneur. A Montmirail, avec quatre de ses camarades, il chargea sur quinze grenadiers russes, qu'il fit prisonniers; au mont Saint-Jean, il était maréchal des logis chef, et il s'élança l'un des premiers contre les batteries anglaises, sabra les canonniers sur leurs pièces, et, entouré par un grand nombre de cavaliers, il se fit jour le sabre à la main.

CANTONS. Voyez DIVISIONS géographiques de la France.

CANTRU (Charles), né en 1769, à Lenault (Calvados), trompette au 1er régiment de dragons. Au combat de Frauenfeld, ce brave s'élança sur une batterie, sabra plusieurs des canonniers qui la servaient, mit les autres en fuite, et s'empara d'un obusier. Il fut tué le 9 prairial an VII (28 mai 1799).

CANY, seigneurie avec titre de marquisat, en Normandie (département de la Seine-Inférieure), à huit kilomètres de Saint-Valéry.

CAORSINS. L'origine et le nom de ces hommes de finance, qui se livraient, pendant le moyen âge, à une usure que nos rois furent, à plusieurs reprises, obligés de réprimer, ont donné lieu à de nombreuses controverses. Des auteurs prétendent que les Caorsins étaient venus d'Italie, et tenaient leur nom de la ville de Cahors, où ils avaient établi leurs premiers comptoirs; d'autres, les reconnaissant pour Italiens aussi, assurent qu'ils étaient issus d'une famille de Florence, riche et puissante, appelée la famille des *Corsini*, dont, avec une légère altération, ils avaient conservé le nom en France; enfin, selon une troisième version, ils auraient été originaires du Piémont, et seraient sortis d'une petite ville appelée *Caorsa*, en français *Caours*, d'où ils auraient été eux-mêmes appelés *Caorsins* et *Caoursins*. Quoi qu'il en soit de cette divergence d'opinion, il est de fait que ces prêteurs d'argent furent longtemps, avec les Lombards et les Juifs (voyez ces

mots), un des fléaux du commerce de tous les pays. Aussi ont-ils été, avec ceux-ci, l'objet de diverses rigueurs, tant en France qu'en Sicile, en Angleterre et dans les Pays-Bas, où de proche en proche ils s'étaient répandus. Enchérissant encore sur les juifs, ils offraient leur argent à tout le monde, mais ne le prêtaient que sur gages, et prélevaient encore tous les deux mois un intérêt de dix pour cent : « Ces sangsues publiques, dit Matthieu Pâris, avaient le crédit de faire citer leurs débiteurs à la cour de Rome, qui, participant à leur gain, jugeait toujours en leur faveur. Saint Louis, par son ordonnance de janvier 1268, renouvelée par son fils Philippe le Hardi, commanda à tous les baillis de chasser de leurs territoires les caorsins dans l'espace de trois mois, accordant ce terme aux débiteurs pour retirer leurs meubles engagés, en payant le principal sans intérêts. Il somma les barons de faire pareille chose dans leurs domaines, et fut obéi (*) » (voyez les mots JUIFS, LOMBARDS), et ne leur permit de résider dans le royaume qu'autant qu'ils y feraient un commerce loyal. Les mesures répressives que l'on fut forcé de prendre contre eux dans la suite font voir que l'amour du gain leur inspirait une ténacité difficile à vaincre. Comme on enlevait et emprisonnait sans formalité ceux qui contrevenaient aux défenses qui leur étaient faites, ou bien parce que, selon des auteurs, eux-mêmes enlevaient et emprisonnaient leurs débiteurs avec une grande sévérité, on leur attribue l'origine du proverbe : *Enlever comme un corsin*, et non comme un *corps saint*, à moins que, par cette dernière locution, on ne veuille dire : Enlever avec ménagement et respect. A mesure que le commerce se régularisa et se créa, en France, des ressources moins onéreuses que celles que lui procuraient les caorsins, le nombre de ceux-ci diminua, et leur nom, qui répondait à celui de banquier, cessa même d'être en usage.

(*) Parmi les enquêtes contenues dans le premier volume des *Olim*, publié par M. le comte Beugnot (collection des documents inédits sur l'histoire de France), on en trouve une de l'année 1258 qui semble prouver que les préventions contre les caorsins n'étaient pas générales, et que ces marchands trouvaient quelquefois des défenseurs dans les corps municipaux des villes commerçantes. Il résulte en outre de la date de cette enquête que déjà une première ordonnance d'expulsion avait précédé celle de 1268. Et si l'on remarque que cette dernière ordonnance n'expulsa pas de France tous les marchands italiens auxquels on donnait le nom de caorsins, mais prescrivit seulement aux baillis de chasser de leurs territoires ceux qui se livraient à l'usure, il paraîtra probable que cette ordonnance ne fit qu'en modifier une autre plus sévère et dont l'exécution avait donné naissance aux faits relatés dans l'enquête dont nous avons parlé.

CAOURSIN (Guillaume), vice-chancelier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, naquit à Douai en 1430. Il mérita, par ses talents, la confiance du grand maître et du chapitre, et la dispense des vœux d'usage, remplit plusieurs missions importantes en Italie, et mourut en 1501. On a de lui quelques ouvrages écrits en latin, qui ont été recueillis et imprimés à Ulm en 1496, in-fol., avec fig. en bois. Le principal est une description de la ville de Rhodes, et du siége qu'elle soutint en 1480. Cette relation, qui a pour titre *Obsidionis urbis Rhodiæ descriptio*, a été imprimée une première fois à Rome, sans date, in-4°, et réimprimée dans la même ville, 1584, in-fol., avec des augmentations.

CAP-BRETON, bourg maritime de l'ancien pays de Marennes, aujourd'hui du département des Landes, à trente-quatre kilomètres de Dax, a joui longtemps d'une grande prospérité commerciale, qu'il devait au changement qui se fit, en 1360, dans le cours de l'Adour. On sait que cette rivière, obstruée par d'énormes monceaux de sable, se creusa alors un nouveau lit, et alla se jeter dans la mer, à vingt-huit kilomètres de son ancienne embouchure. Depuis cette époque, tout

le commerce de Bayonne se fit par Cap-Breton, où les huguenots s'emparèrent, en 1568, de dix vaisseaux qui revenaient de la pêche de la morue, et où l'on comptait encore, en 1690, plus de cent capitaines de navires. Mais en 1579, l'ingénieur Louis de Foix ayant fait reprendre à l'Adour son ancien cours, le commerce de Cap-Breton commença à déchoir. Il est tout à fait perdu, depuis que les sables, amenés par les vents et les marées, ont comblé son port, à la place duquel des dunes s'élèvent aujourd'hui. En 1824, il n'y avait plus au Cap-Breton qu'un seul capitaine de navire. On n'y compte aujourd'hui que neuf cent vingt habitants.

Capdenac, petite et très-ancienne ville du Quercy (aujourd'hui du département du Lot), construite, suivant quelques auteurs, sur l'emplacement de l'ancienne *Uxellodunum*. C'était une ville importante sous Charles VIII. Sully s'y retira après la mort de Henri IV, et l'on y montre encore le château habité par ce grand ministre. Capdenac est situé à quatre kilomètres de Figeac. On y compte aujourd'hui treize cent cinquante habitants.

Capdueil ou Capdeulh, en latin, *Capdolium* ou *Capdulium*. — C'est ainsi que l'on désigne, dans les anciennes coutumes, la principale maison d'un fief, qui devait toujours appartenir à l'aîné de la famille.

Capduelh (Pes de), troubadour du douzième siècle, possédait une baronnie dans les environs du Puy. On conserve parmi les manuscrits de la bibliothèque royale vingt pièces de poésies qui lui sont attribuées, et une notice d'après laquelle il aurait perdu la vie dans la troisième croisade.

Cape ou Chape. — Ce mot a été employé avec de légères variantes dans presque toutes les langues de l'Europe, pour désigner un vêtement de dessus. De toute antiquité, la cape était en France un habit commun à tous, aux chevaliers, aux moines, aux clercs, aux laïques des deux sexes. Elle était ample et munie d'un capuchon qui couvrait le visage. On lit dans une Vie de saint Junien, par Ulphin Boèce : « Une robe de poil de chèvre, que nous appelons cape, est encore en usage parmi nous ; » dans Roger de Hoveden (Vie de Henri II) : « l'épée traversa la cape, la tunique et la chemise. » Le luxe qu'on déploya dans cette sorte de vêtements fut cause que le concile de Metz, tenu en 888, en défendit l'usage aux gens d'église : « Les laïques, » disent les canons de cette assemblée, « porteront la cotte avec la cape, s'ils le veulent ; les moines, au contraire, auront la cotte seulement. »

Sous Louis VII, une autre prohibition vint frapper ce vêtement qui fut interdit aux femmes publiques, « *pour qu'on pût les distinguer des femmes légitimement mariées.* »

Mais la première de ces deux défenses (et peut-être aussi la seconde) ne fut pas suivie rigoureusement. Dans les statuts de l'ordre de Saint-Benoît, généralement adoptés en France, nous voyons que les frères purent posséder deux capes ; et, vers le douzième siècle, ce fut même l'habit le plus commun des clercs et des moines. Ainsi le pape Innocent IV (dans Baluze, tome VII, Mélanges, p. 407) avertit l'évêque de Maguelonne d'en prohiber l'usage aux juifs, « parce qu'il arrive souvent que les étrangers leur rendent des honneurs et des respects, les prenant pour des prêtres. » L'auteur anonyme des *Miracles de saint Hugues, abbé de Cluny*, raconte que « le roi envoya au seigneur abbé une cape toute resplendissante d'or, d'ambre, de perles et de pierres précieuses (voyez encore Chape de Saint-Martin). » Les marchands forains en portaient aussi pour se garantir des intempéries de l'air : ce qui fait dire à l'auteur du *roman de Florimond*,

> Tos à guise de marcheans
> Fuzent vestuz de capes grands.

Quand elles avaient cette dernière destination, on les appelait capes à pluie ou à eau :

> Une chape à pluie afeubla.
> (*Roman de Wace.*)

Mais souvent aussi, comme nous venons de le voir, elles étaient richement ornées; un compte d'Étienne de la Fontaine, argentier du roi, s'exprime ainsi : « Pour fourrer une robbe « de 4 garnemens que madame la royne « ot délivrée le jour de myaoust, pour « les deux aurcos et cors de la chape, « 3 fourrures de menu ver; » et plus loin : « les manches et le chaperon de « chape, 300 livres. » Mais ces chapes à manches, à ce qu'il paraît, avaient un caractère trop négligé, car le concile de Latran (canon 16) défendit aux clercs et aux laïques d'en porter pour assister à l'office divin, prohibition qui fut confirmée par Odon, évêque de Paris, dans ses statuts synodaux; par les conciles d'Évreux, en 1195; de Montpellier, en 1214; par le synode de Bayeux, en 1300, etc.

Les lépreux devaient, même quand ils montaient à cheval, porter pardessus leurs vêtements des capes *fermées*, non fendues, pour qu'on pût facilement les reconnaître (statuts synod. de l'Égl. de Const. en Norm., c. 19, dans Marten., tom. 4).

Tout évêque suffragant devait, après son ordination, offrir à l'église métropolitaine une *cape professionnelle*.

La cape *rouge* était réservée au pape; la cape blanche aux nouveaux baptisés.

A la cour de nos rois, les officiers porte-capes ou porte-chapes furent les prédécesseurs des porte-manteaux du roi. Un statut de l'an 1317 dit : « Il i « aura 3 porte-chapes qui mangeront « à court, et auront 4 deniers d'ar- « gent par jour, et seront prisiez. »

Le mot cape est encore entré dans diverses locutions bien connues, parmi lesquelles nous rappellerons seulement celles-ci : « C'est une noblesse de cape « ou d'épée, » ou : « Il n'a que la cape « et l'épée; » ce qui revient à dire : On veut faire figure dans le monde, et, cependant, on ne possède pas un aou vaillant; on n'a d'autre fortune que son bras et son habit.

Vers la fin du dix-septième siècle, le sens du mot cape fut restreint à une pièce d'étoffe en forme de capuchon, dont les femmes se couvraient la tête pour se garantir du mauvais temps, ou pour échapper à des regards indiscrets.

Capécure, village de l'ancien Boulonnais (aujourd'hui département du Pas-de-Calais), où fut signée la paix avec l'Angleterre, le 24 mars 1550. A l'époque du camp de Boulogne, le château de Capécure et ses dépendances avaient été transformés en arsenal et en parc d'artillerie pour la marine.

Capefigue (B. H. R.) est né à Marseille en 1801. Élève de l'école des chartes, qui venait d'être établie en 1820, il obtint dans l'espace de quatre années, de 1822 à 1826, trois prix et une mention honorable à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, pour des mémoires qui tous se rapportaient à l'histoire de la France au moyen âge. Imitant avec peu de bonheur M. de Barante, M. Capefigue a depuis étendu et multiplié ses recherches et ses travaux. On sait qu'il a successivement publié la *Vie de Philippe-Auguste* (1829), 4 vol. in-8°; l'*Histoire constitutionnelle et administrative de la France depuis Philippe-Auguste*, 1831, 4 vol. in-8°; à peu près à la même époque, une *Histoire de la restauration* en 10 vol.; puis l'*Histoire de la réforme*, etc. Le nombre de ces travaux historiques n'a pas empêché M. Capefigue de manifester ses opinions essentiellement légitimistes et religieuses par sa coopération à divers journaux, et par des ouvrages tels que le *Récit des opérations de l'armée française en Espagne, sous les ordres de Son Altesse Royale Monseigneur le duc d'Angoulême*, la *Vie de saint Vincent de Paul*, et *Jacques II à Saint-Germain*, roman historique.

Capeline, nom par lequel on désignait autrefois un chapeau de femme, ordinairement en paille, à grands bords doublés de taffetas ou de satin et couvert de plumes; quelquefois aussi on nommait ainsi un bonnet de velours garni de plumes.

En termes de blason, on nomme

capeline une espèce de lambrequin en fer que portaient les soldats et les chevaliers. C'est de là que vint le dicton: *Homme de capeline*, pour dire un homme hardi et résolu.

Capelle (la), petite ville de l'ancienne Picardie, aujourd'hui du département de l'Aisne, à seize kilomètres de Vervins. Ce n'était, en 1533, qu'un petit village. François Ier la fortifia et en fit une place importante. Les Espagnols la brûlèrent en 1557, et Mansfeld, général des ligueurs, la prit par capitulation, le 25 avril 1594; mais elle fut rendue à la France par le traité de Vervins, en 1598. Cependant les Espagnols la prirent de nouveau par capitulation en 1636. Reprise en 1637, par le cardinal de la Valette, elle fut encore assiégée en 1656, et prise après neuf jours de siége. L'année suivante, les fortifications de la Capelle furent démolies. Cette ville compte aujourd'hui treize cent quarante et un habitants.

Capelle (Guillaume-Antoine-Benoît, baron), né à Sales-Curan (Aveyron) en 1765, fut député par cette ville à la fédération de 1790. Sous le consulat, il fut employé dans les bureaux du ministère de l'intérieur, et bientôt après nommé secrétaire général du département des Alpes-Maritimes d'abord, et plus tard de celui de la Stura. Sous l'empire, il fut successivement préfet du département de la Méditerranée et du département du Léman, et dans l'un comme dans l'autre de ces postes il se signala par une bonne administration. Cependant, lorsqu'en 1813, la ville de Genève se fut rendue aux alliés, M. Capelle fut accusé de n'avoir pas pris les mesures nécessaires pour résister; mais il fut disculpé par le rapporteur de la commission chargée de faire une enquête sur sa conduite. Sous la première restauration, il fut nommé préfet de l'Ain et officier de la Légion d'honneur. Au retour de Napoléon, il se rendit à Lons-le-Saulnier auprès du maréchal Ney, qui lui ordonna de retourner à sa préfecture; mais il refusa d'obéir, et se retira d'abord en Suisse, et puis à Gand. Rentré en France après le désastre de Waterloo, il figura comme témoin à charge dans le procès du maréchal Ney, et fut nommé préfet du Doubs, puis conseiller d'État. Après avoir été longtemps secrétaire général du ministère de l'intérieur sous M. de Corbière, il fut nommé préfet de Seine-et-Oise. Il administrait ce département, lorsqu'il fut, en 1830, appelé à faire partie du ministère Polignac. M. Capelle fut un des signataires des ordonnances de juillet, dont le resultat fut le renversement du trône des Bourbons. Après être resté plusieurs mois caché dans Paris, il sortit de sa retraite et fut assez heureux pour gagner les frontières. Malgré l'amnistie accordée par le gouvernement de juillet aux coupables ministres de Charles X, le baron Capelle n'est point encore rentré dans sa patrie.

Capeluche. — Après la conjuration de Périnet Leclerc, les Bourguignons étaient redevenus maîtres de Paris (1418). On sait que leur triomphe fut souillé par le massacre des Armagnacs. Le bourreau de Paris, Capeluche, se signala parmi les assassins. Il était secondé par les Legoix, les Saint-Yon, les Caboche, chefs de la faction des bouchers. La foule, ameutée par eux, se porta au grand Châtelet; les prisonniers y furent égorgés, malgré l'opposition des gens de justice. Le duc de Bourgogne essaya en vain de fléchir par des prières ces hommes altérés de sang. Il prit même par la main le bourreau Capeluche, que peut-être il ne connaissait pas; ce fut en vain. Jean sans Peur proposa ensuite aux massacreurs d'aller combattre les Armagnacs, qui, maîtres de Montlhéry et de Marcoussis, affamaient la ville. Il leur donna des chefs et leur fit ouvrir les portes; mais, dès qu'ils furent sortis, il referma les portes, et plus de six mille des plus turbulents se trouvèrent ainsi exclus de la ville. C'est alors qu'il fit arrêter Capeluche, dont il se reprochait d'avoir serré la main, et il lui fit trancher la tête par son valet, auquel Capeluche montra comment il devait s'y prendre, préparant

pour lui-même tous les instruments du supplice.

CAPET (Marie-Gabrielle), née à Lyon, élève de madame Guyard-Vincent, a fait un grand nombre de portraits en miniature, au pastel et à l'huile. Ces portraits ont été exposés de 1798 à 1814, époque de la mort de cette artiste. Ses principaux portraits à l'huile sont ceux de Vincent (an VI), de mademoiselle Mars et de Houdon (an VIII). Parmi ses portraits au pastel, on doit citer ceux de madame de Saint-Fal et du peintre Pallière. Elle a peint aussi deux tableaux représentant, l'un madame Vincent occupée à peindre Vien; l'autre, Hygie, déesse de la santé (1810).

CAPETAL (Henri), prévôt de Paris, sous le règne de Philippe V, fut pendu en 1321, comme magistrat prévaricateur. Gagné par une somme d'or considérable, il avait fait périr un prisonnier pauvre et innocent, à la place d'un riche, coupable d'homicide. Ses juges le firent attacher au même gibet où sa victime avait perdu la vie.

CAPÉTIENS, nom par lequel on désigne ordinairement la descendance directe et indirecte de Hugues Capet, c'est-à-dire, la troisième race des rois de France. Nous ne nous proposons point de donner ici une histoire des princes de cette dynastie; leurs règnes ont été racontés dans les ANNALES. Le récit des événements auxquels ils ont pris part, les détails de leurs biographies trouveront mieux leur place dans des articles spéciaux. Nous nous bornerons dans cet article à jeter sur ces rois un coup d'œil d'ensemble, et à apprécier d'une manière générale l'influence qu'ils ont eue sur les destinées de la nation.

L'origine des Capétiens est incertaine. Suivant l'opinion la plus accréditée, Hugues Capet descendrait du comte *Robert le Fort*, de race saxonne, qui reçut, en fief, de Charles le Chauve le comté d'Anjou, et plus tard, en 861, le duché de l'Ile-de-France. Robert se rendit populaire en défendant le pays contre les Normands, et il trouva une mort glorieuse au combat de Brisserte (866). Parmi ses successeurs, les plus distingués furent *Eudes* (888-898), *Robert* (922) et *Raoul* de Bourgogne, qui portèrent tous trois le titre de rois de France. Le père de Hugues Capet, *Hugues le Grand*, était comte de Paris et d'Orléans, duc de France et de Bourgogne. Ses vastes domaines s'étendaient depuis la Loire jusqu'aux frontières de la Picardie, non loin de ce rocher de Laon, qui servit de dernier refuge à la royauté carlovingienne. Toutefois, Hugues le Grand n'aspira pas pour lui-même au titre de roi, et il se contenta de préparer les voies à son fils, Hugues Capet. Ce dernier, fort de l'appui des Normands, et de son frère, le duc de Bourgogne, n'eut pas de peine à s'emparer du trône au préjudice des descendants de Charlemagne, devenus antipathiques à la nation à cause de leurs habitudes germaniques, et odieux aux grands parce qu'ils aspiraient à reconstituer l'empire de leur ancêtre.

Hugues Capet (987-996) fut sacré à Reims, le 3 juillet 987. Il avait été élu par acclamation et couronné à Noyon, quelques jours auparavant. Cette élection n'avait point eu lieu avec des formes régulières : « on ne s'avisa ni de recueillir, ni de compter les voix des seigneurs; ce fut un coup d'entraînement, et Hugues devint roi des Français, parce que sa popularité était immense. Quoique issu d'une famille germanique, l'absence de toute parenté avec la dynastie impériale, l'obscurité même de son origine, dont on ne retrouvait plus de trace certaine après la troisième génération, le désignaient comme candidat à la race indigène, dont la restauration s'opérait en quelque sorte depuis le démembrement de l'empire.... »

« L'avénement de la troisième race est, dans notre histoire nationale, d'une bien autre importance que celui de la seconde; c'est, à proprement parler, la fin du règne des Franks et la substitution d'une royauté nationale au gouvernement fondé par la conquête. Dès lors, notre histoire devient simple; c'est toujours le même peuple

qu'on suit et qu'on reconnaît, malgré les changements qui surviennent dans les mœurs et la civilisation. L'identité nationale est le fondement sur lequel repose, depuis tant de siècles, l'unité de dynastie. Un singulier pressentiment de cette longue succession de rois paraît avoir saisi l'esprit du peuple à l'avénement de la troisième race. Le bruit courut qu'en 981, saint Valeri, dont Hugues Capet, alors comte de Paris, venait de faire transférer les reliques, lui était apparu en songe et lui avait dit : A cause de ce « que tu as fait, toi et tes descendants « vous serez rois jusqu'à la septième gé- « nération, c'est-à-dire à perpétuité(*). »

Le nouveau roi se garda bien de faire valoir des prétentions semblables à celles des Carlovingiens, de peur de causer de l'ombrage à ces puissants feudataires, qui avaient renversé la seconde race pour exercer un pouvoir à peu près absolu. Il laissa sommeiller cette prérogative royale à l'aide de laquelle ses successeurs devaient reconstruire plus tard l'unité nationale. Il n'intervint ni dans les affaires intérieures de la Normandie, ni dans celles de la Flandre, ni dans la guerre civile qui s'était élevée entre le comte de Nantes et le duc de Bretagne. On sait qu'il eut un instant l'idée de commander au comte de la Marche de lever le siége de Tours. « Qui t'a fait comte? écrivit-il à son vassal. — Qui t'a fait roi? » lui répondit l'orgueilleux feudataire; et Hugues Capet n'osa pas l'inquiéter. Mais il se fortifia par son alliance avec le clergé. Pour préserver les biens ecclésiastiques des rapines des guerriers, il remit les religieux en possession des abbayes de Saint-Denis, de Saint-Germain des Prés et de Saint-Riquier, qu'il possédait par héritage, et il rétablit dans tous les monastères de ses États la liberté des élections, qui était alors généralement méconnue en France.

Hugues Capet mourut après un règne de neuf ans. Son fils *Robert* (996-1031) lui succéda. C'était un prince débonnaire, pieux, ami de l'Église, le premier saint de sa race, quoique les papes ne l'aient pas canonisé. Une seule fois cependant il osa résister aux ordres du souverain pontife; ce fut pour conserver sa femme Berthe qu'il aimait tendrement, mais qui était sa parente au quatrième degré. Excommunié par l'Église, il vit tout le monde s'éloigner de lui. On raconte qu'il ne lui resta que deux domestiques pour le servir à table et pour préparer ses aliments; mais le plat qu'il avait touché, le vase dans lequel il avait bu, étaient régulièrement passés au feu pour effacer la souillure de son contact. Enfin Robert céda et obtint l'absolution. Il épousa Constance, fille du comte de Toulouse et nièce de Foulques Nerra, comte d'Anjou. Cette femme, belle, mais d'un caractère hautain et emporté, livra son mari à l'influence des hommes polis et civilisés du Midi, et exerça sur lui le plus complet ascendant. « Prenez garde que ma « femme ne vous voie, » disait-il à un pauvre après lui avoir donné les ornements d'argent de sa lance, qu'il l'avait aidé lui-même à détacher avec une lime. Il déploya dans sa conduite politique le même caractère de faiblesse et de pieuse bonté. La succession du duché de Bourgogne lui étant échue par la mort de son oncle Henri (1002), il traîna pendant quatorze ans une guerre molle et indécise, et finit par céder à Othe Guillaume, gendre du dernier duc, les comtés de Dijon, de Mâcon et de Besançon (1016). On raconte qu'un jour il quitta le siége d'un château pour aller diriger la musique du service divin, et que dans l'intervalle les murs du château s'écroulèrent, de sorte que ses soldats purent s'en rendre maîtres sans difficulté.

Tel était Robert. Ses contemporains lui décernèrent le surnom de Pieux. Ils attribuaient à ses vertus et à ses prières d'avoir passé ce terrible an mil, où la trompette de l'archange devait annoncer la fin du monde et le jugement dernier.

Henri Ier (1031-1060), son second

(*) Aug. Thierry, *Lettres sur l'histoire de France*, p. 225 et suiv.

fils, lui succéda, malgré l'opposition de sa mère Constance, qui préférait Robert; mais il fut obligé de céder à ce prince le duché de Bourgogne, où ses descendants régnèrent jusqu'en 1361. Le duc de Normandie, Robert le Diable, reçut pour prix de l'assistance qu'il avait prêtée au jeune roi contre sa mère, les villes de Pontoise, de Gisors, de Chaumont et tout le Vexin français; en sorte que les Normands se trouvèrent établis à dix lieues de Paris. Henri Ier échoua dans toutes les tentatives qu'il fit plus tard pour reprendre le Vexin.

Son fils *Philippe Ier* lui succéda (1060-1108). Prince fainéant, insouciant, étranger à son siècle, il ne prit aucune part aux grandes choses qui s'accomplirent pendant son règne : la conquête de l'Angleterre par les Normands s'accomplit sans lui et malgré lui ; la conquête du royaume des Deux-Siciles par les douze fils de Tancrède de Hauteville fut achevée sans qu'il y prît part. Il ne participa ni au grand mouvement de la croisade, qui semblait arracher l'Europe à ses fondements, pour la précipiter sur l'Asie, ni à cette autre croisade des chevaliers de France en Espagne et en Portugal. Il ne sut pas profiter davantage de l'insurrection des communes, pour lutter contre la féodalité. En un mot, il ne tient aucune place dans l'histoire, si ce n'est par le récit de ses débauches, qui lui valurent les censures de Grégoire VII.

Mais sous le règne de son fils *Louis VI*, dit *le Gros* (1108-1137), la royauté sortit enfin de ses langes. Ce prince a été surnommé l'*Éveillé*, et l'on peut dire que son règne fut en effet le réveil de la royauté. Il n'avait d'autre passion que celle des armes; dès son jeune âge, il avait dédaigné toute autre occupation. A cette ardeur pour la guerre, le jeune Louis joignait une piété très-vive et un profond respect pour le droit. C'est pourquoi il se fit le défenseur des pauvres, des marchands, des pèlerins, des gens d'église, contre les exactions et les brigandages des seigneurs. Il faut lire la chronique éloquente de son ami Suger, alors abbé de Saint-Denis, et plus tard son premier ministre, pour apprécier tout ce qu'il fallut à Louis d'activité, de bravoure et d'audace, pour remédier au vice des justices féodales, pour interposer le pouvoir royal, plus équitable, plus impartial, et pour faire respecter ses décisions. Malgré l'infériorité de ses forces, il tint tête au roi d'Angleterre, Guillaume le Roux, ayant à peine quatre ou cinq cents chevaliers à opposer à dix mille guerriers. Il offrit le combat singulier au successeur de Guillaume, Henri Ier, qui n'osa pas accepter. Au combat de Brenneville (1118), on le vit abattre d'un coup de masse un Anglais qui avait saisi la bride de son cheval, et qui croyait déja le tenir prisonnier. Lorsqu'en 1124, l'empereur d'Allemagne Henri V fit une invasion en Champagne, Louis VI fit un appel au peuple de France, et cet appel fut écouté. Deux cent mille guerriers se réunirent à sa voix sous la bannière de l'oriflamme ; ce fut comme le réveil de la nationalité française, assoupie depuis la mort de Charlemagne. Avant de mourir, Louis le Gros reçut la récompense de trente années employées à établir la paix, l'ordre et la justice en France. Le plus puissant des seigneurs féodaux du royaume, Guillaume X, comte de Poitiers et duc d'Aquitaine, crut faire une chose pieuse en lui donnant sa fille et unique héritière, Éléonore, pour la marier avec son fils *Louis VII* dit *le Jeune* (1137-1180).

Certes, la France n'a jamais été gouvernée par un prince plus incapable et plus inepte que Louis VII, et cependant la royauté continue à grandir entre ses faibles mains, et elle conserve ce caractère de pouvoir public, de juge de paix universel que Louis VI lui avait imprimé. Son mariage avec Éléonore de Guyenne avait doublé l'étendue de ses états, en lui donnant toutes les provinces de l'ouest de la France, depuis la Loire jusqu'aux Pyrénées. Enorgueilli de sa nouvelle puissance, il résolut de faire valoir les prétentions des anciens comtes de Poitiers sur le Toulousain ; mais son expédition dans le midi de la France

échoua par suite de la défection du puissant comte de Champagne. Pour se venger de cette félonie, Louis VII envahit les États du comte, et prit d'assaut la ville de Vitry. Les habitants furent égorgés; treize cents personnes réfugiées dans une église y devinrent la proie des flammes. Le roi entendit leurs cris sans pouvoir les sauver. Son âme en fut déchirée; et, pour calmer ses remords, il résolut de prendre la croix, malgré les vives remontrances de Suger. La croisade fut prêchée par saint Bernard, et plus de cent mille hommes s'armèrent et suivirent le roi en Orient. On sait la malheureuse issue de cette croisade. Après deux ans de revers, Louis VII revint en France sans que son expédition eût servi en rien aux chrétiens de la Palestine. Sa femme, Éléonore de Guyenne, rougissant d'avoir un pareil mari, lui était devenue infidèle depuis longtemps. Le divorce fut prononcé au concile de Baugency, et la reine donna sa main et ses nombreux États à Henri Plantagenet, qui réunit bientôt sous sa domination l'Angleterre, la Normandie, l'Anjou, le Maine, et toutes les provinces de l'ouest de la France, depuis la Loire jusqu'aux Pyrénées. Louis VII, qui possédait à peine cinq de nos départements, eût été infailliblement écrasé par son redoutable vassal, s'il n'avait été soutenu par l'Église, devenue hostile au roi d'Angleterre, surtout depuis le martyre de Thomas Becket.

Louis VII mourut en 1180, à l'âge de soixante ans, après avoir fait couronner d'avance comme son successeur son fils *Philippe-Auguste* (1180-1223). Le vrai, le grand caractère du règne de Philippe-Auguste, ce fut, comme l'a si bien dit M. Guizot, de refaire le territoire de la royauté, redevenue pouvoir public depuis Louis le Gros, de mettre de niveau la royauté de fait et la royauté de droit. On le voit, dès l'âge de quinze ans, se rattacher à la race de Charlemagne par son mariage avec Isabelle, nièce du comte de Flandre, qui lui donne une partie de la Picardie, et l'espoir de posséder un jour l'Artois, le Valois et le Vermandois; puis profiter habilement des dissensions qui éclatent entre le roi d'Angleterre, Henri II, et ses fils. Il soutient ces derniers, les pousse lui-même à la révolte, les protége de toutes ses forces, et parvient ainsi à neutraliser la toute-puissance du monarque anglais. Il s'attache le clergé, et se rend populaire en prenant une part active et souvent glorieuse à la troisième croisade. Mais après la prise de Saint-Jean d'Acre, il se hâte de revenir en France; et, infidèle à ses promesses, il attaque les possessions de son ancien ami, Richard Cœur de Lion, retenu prisonnier en Allemagne. La mort de ce prince vaillant le délivre à propos d'un rival redoutable. Il cite son successeur, Jean sans Terre, à comparaître à Paris, devant la cour des pairs, pour se justifier du meurtre d'Arthur. Jean refuse, et il est condamné à perdre les fiefs qu'il possède en France. La sentence est exécutée. Philippe-Auguste s'empare rapidement de la Normandie, de la Touraine, de l'Anjou, du Maine et du Poitou (1204). La brillante victoire de Bouvines (1214) lui garantit la possession des provinces qu'il vient de conquérir. Les communes, qui ont déjà tant contribué aux succès de son aïeul, le soutiennent avec le même enthousiasme; et dès lors l'aristocratie des grands feudataires cessa de l'inquiéter.

Philippe-Auguste mourut à l'âge de cinquante-huit ans. Les principaux résultats de son règne sont d'avoir augmenté la juridiction royale de quarante-sept prévôtés, d'avoir su grouper autour d'elle les grands vassaux, pour donner à ses ordonnances l'autorité de lois générales, exécutables dans toute l'étendue du royaume; d'avoir doté Paris de sa cathédrale, de sa halle, de son pavé, de ses hôpitaux, de ses murailles, et jusqu'à un certain point, de son université, dont il fut comme le second fondateur, à cause des nombreux priviléges qu'il lui accorda.

Son fils, *Louis VIII*, ne régna que trois ans (1223-1226). Il enleva au roi

d'Angleterre les châteaux et les places fortes qu'il possédait encore dans le Poitou; mais il échoua dans sa croisade contre les Albigeois, et mourut empoisonné, dit-on, par Thibaut, comte de Champagne, qui était l'amant de la reine Blanche de Castille.

Sous le règne pacifique de *saint Louis* (1226-1270), le domaine royal continua à s'accroître. En 1229, le comte de Toulouse fut joint à la couronne; puis, plus tard, le roi acquit successivement les comtés de Blois, de Chartres, de Sancerre, de Mâcon, du Perche, d'Arles, de Forcalquier, de Foix et de Cahors. En même temps, saint Louis luttait contre les abus de l'organisation judiciaire introduite par la féodalité; il défendait dans l'intérieur de ses domaines les guerres privées et le duel judiciaire, et était imité par un grand nombre de seigneurs, qui admiraient la vertu et la droiture de ses intentions. Ce sont là les grands résultats du règne de saint Louis. Nous raconterons ailleurs l'histoire touchante de sa vie privée, et celle de ses expéditions en terre sainte.

Philippe le Hardi (1270-1285) réunit définitivement à ses domaines le comté de Toulouse, après la mort de Jeanne, fille du dernier des Raymonds. Il fit aussi la conquête de la Navarre (1276); mais il ne parvint pas à maintenir sur le trône de Castille ses neveux, les infants de la Cerda. Enfin il échoua dans son expédition contre Pierre d'Aragon, et mourut de la peste en 1285.

Sous *Philippe le Bel* (1285-1314), la royauté parvint à l'apogée de la puissance. Entouré de ses légistes, qui ressuscitent les vieilles traditions de l'empire, Philippe le Bel organise une centralisation monarchique, sous laquelle s'amortissent les juridictions locales des seigneurs; une administration régulière succède au désordre de la féodalité. Mais les agents du gouvernement demandent à être payés, et Philippe le Bel n'est guère plus riche que ses prédécesseurs. De là ces confiscations odieuses, ces altérations des monnaies, et tant d'autres mesures arbitraires dont il se sert pour remplir son trésor; de là en partie la condamnation des Templiers, dont il convoitait les richesses; de là sa fameuse querelle avec Boniface VIII, qui avait pris en main les intérêts du clergé. Sa puissance devint si grande, après son attentat sacrilége sur Boniface VIII, que les successeurs de ce pontife se virent contraints d'aller résider à Avignon, se plaçant ainsi sous la main de fer du roi de France, dont ils devinrent les instruments dociles.

Les trois fils de Philippe le Bel continuent l'œuvre de leur père. *Louis X*, dit *le Hutin*, *Philippe V*, dit *le Long*, *Charles IV*, dit *le Bel*, gouvernent avec l'aide des légistes; mais tous trois meurent jeunes, sans laisser de rejetons mâles, et le trône passe à la branche des Valois (1328).

Ainsi nous avons vu la famille des Capétiens fonder sa popularité en repoussant les Normands, s'emparer du trône, et endormir d'abord, par la modestie de ses prétentions, la jalousie ombrageuse des seigneurs; ensuite nous avons vu la royauté se relever sous Louis VI, grâce à l'appui de l'Église, au secours des communes, et au caractère héroïque de ce roi. Depuis lors, elle grandit rapidement sous Louis VII, Philippe-Auguste et saint Louis, par des conquêtes, des mariages et d'heureux traités. Enfin, sous Philippe le Bel, la royauté devient absolue, et sa puissance est telle, que le pape lui-même est obligé de s'humilier devant elle.

Les tableaux suivants ne contiennent que la généalogie de la descendance directe de Hugues Capet ou des Capétiens de la branche aînée. Nous renvoyons, pour ce qui concerne les branches collatérales, à leur ordre alphabétique. (Voyez ANJOU, ARTOIS, BOULOGNE, BOURBON, BOURGOGNE, COURTENAY, DREUX, EVREUX-NAVARRE, VALOIS et VERMANDOIS.

TABLEAU GÉNÉALOGIQUE DE LA BRANCHE AINÉE DE LA FAMILLE CAPÉTIENNE.

Ancêtres prétendus des Capétiens.
- CHILDEBRAND, fils de Pepin d'Héristal, et frère de Charles Martel.
- NIVELON OU NEBELONG.
- THÉOTBRAT, comte de Madrie.
- ROBERT LE FORT, ou l'Angevin : † 866; ép. en 2es noces Adélaïde, fille de Louis le Débonnaire.

- EUDES, ou Odon, comte de Paris, roi de France, 887, † 898.
  - *Arnoul*, roi d'Aquitaine, 898.
  - *Oda*, ép. Zuentiboid, roi de Lorraine.
- ROBERT Ier, duc de France, 922; † 923, ép. Béatrix, fille d'Herbert, comte de Vermandois.
  - HUGUES LE GRAND, ou le *Blanc*, comte de Paris, duc de France, de Bourgogne et d'Aquitaine, † 956; ép. 2° Hatwin ou Hatwige, fille de Henri l'Oiseleur, roi de Germanie.
    - HUGUES CAPET, duc de France, comte de Paris et d'Orléans, abbé de St-Martin de Tours, de St-Denis et de St-Germain-des-Prés, roi de France, 987; † 996, épouse Adélaïde.
      - ROBERT Ier, né 970, associé à son père, 988, roi 996, † 1031; ép. 1° Berthe, fille de Conrad, roi de Bourgogne; 2° Constance, fille du comte de Toulouse.
        - *Hugues*, né 1007, associé à son père, en 1017, élu roi d'Italie, mais n'accepte pas; † 1025.
        - *Eudes*.
        - HENRI Ier, duc de Bourgogne, 1016; associé à son père, 1026; roi 1031; † 1060; ép. ANNE, fille de Iaroslaw, duc de Russie.
          - PHILIPPE Ier, né 1053, sacré, 1059, roi 1060, † 1108; ép. 1° Berthe, belle-fille de Robert, comte de Hollande, 2° Bertrade, femme de Foulque le Réchin, comte d'Anjou.
            - 1 LOUIS VI, dit LE GROS, né 1077 ou 1078, comte de Vexin, 1092; associé à son père, 1098 ou 1099; roi, 1108; † 1137, ép. Alix, ou Adélaïde, fille de Humberi II, comte de Maurienne ou de Savoie. (Voyez la 1re suite p. 104.)
            - 1 *Henri*, mort jeune.
            - 1 *Charles*.
            - 2 *Constance*, ép. 1° Hugues, comte de Champagne, 2° Boémond, prince d'Antioche.
            - 2 *Philippe*, comte de Mantes.
            - 2 *Fleury*, ép. l'héritière de Nangis.
            - 2 *Cécile*, ép. 1° Tancrède, prince de Galilée; 2° Pons, comte de Tripoli.
        - *Robert*, tige de la première maison royale des ducs de BOURGOGNE.
        - *Havoise* ou *Adélaïde*, épouse Renauld Ier comte de Nevers.
        - *Adèle*, ép. 1° Richard III, duc de Normandie, 2° Baudouin V, comte de Flandre.
      - *Hadwige*, ép. 1° Rainier, comte de Hainaut; 2° Hugues III, comte de Dagsbourg.
      - *Gisèle*, ép. Hugues, avoué de S. Riquier.
      - (*Gauzelin*, archev. de Bourges.)
    - *Otton*, duc de Bourgogne.
    - *Eudes* ou *Henri*.
    - *Béatrix*, ép. Frédéric, duc de la haute Lorraine.
    - *Eméme*, ép. Richard Ier, duc de Normandie
  - *Hugues*, ép. Adélaïde, fille d'Herbert, comte de Vermandois, tige des comtes de VERMANDOIS et de VALOIS. (Voyez ces mots.)
- *Richild*, ép. Richard, comte de Troyes.
- *Emma*, ép. Raoul ou Rodolphe, roi de France, en 923, † 936.

1re *Suite du Tableau généalogique de la branche aînée de la famille capétienne.*

Louis VI, dit le Gros, roi de France, 1108-1137.

- **Louis VII, dit le Jeune**, né 1120, sacré, 1131, roi 1137; † 1180, ép. 1° Éléonore d'Aquitaine; 2° Constance de Castille; 3° Alix de Champagne.
  - 1 *Marie*, ép. Henri, premier comte de Champagne.
  - 1 *Alix*, ép. Thibaut le Bon, comte de Blois.
  - 2 *Marguerite*, ép. 1° Henri Courmentel, sacré roi d'Angleterre; 2° Béla III, roi de Hongrie.
  - 2 *Alix*, ép. Guillaume III, comte de Ponthieu.
  - 3 **Philippe II, surnommé Auguste**, né 1165, sacré 1179, roi 1180, † 1223, ép. 1° Isabelle, fille de Baudouin V, comte de Hainaut; 2° Hingeburge ou Isamburge, sœur de Canut V, roi de Danemarck; 3° Agnès, fille de Berthold IV, duc de Méranie.
    - 1 **Louis VIII**, né 1187, roi de France 1223; † 1226, ép. Blanche, fille d'Alphonse IX, roi de Castille.
      - *Philippe*, mort jeune.
      - **Louis IX ou St-Louis**, né 1214, roi 1226, † 1270; ép. Marguerite, fille de Raymond II, comte de Provence. (Voyez la 2e suite.)
      - *Robert*, † 1249, tige des comtes d'Artois. (Voyez ces mots.)
      - *Philippe*, mort jeune.
      - *Jean*, comte d'Anjou et du Maine, mort jeune.
      - *Alphonse*, comte de Poitiers et de Toulouse, † 1271.
      - *Philippe*, surnommé *Dagobert*, mort jeune.
      - *Charles*, comte d'Anjou et de Provence, roi de Naples, tige de la maison d'Anjou (Voy. ce nom.)
      - *Isabelle*, abbesse de Longchamp, † 1269.
    - 2 *Philippe* dit *Hurepel*, comte de Boulogne. [V. Boulogne (comté de)].
    - 2 *Marie*, ép. 1° Philippe, comte de Nemur; 2° Henri, duc de Brabant.
  - 3 *Agnès*, ép. 1° Alexis le Jeune, emper. de Constantinople; 2° Andronic Comnène; 3° Théodore Branas.
- *Henri*, moine de Clairvaux, archevêq. de Reims.
- *Robert le Grand*, qui fut la tige des comtes de Dreux. (Voy. ce mot.)
- *Pierre*, ép. Isabelle de Courtenay, et devient la tige des sires de Courtenay. (V. ces mots.)
- *Philippe*, doyen de Tours. † 1161.
- *Hugues*.
- *Constance*, ép. 1° Eustache, comte de Boulogne, 2° Raymond V, comte de Toulouse, duc de Narbonne.
- (*Isabelle*.)
- (*Pierre Charlot*, évêque de Noyon; † 1249.)

2e suite du tableau généalogique de la branche aînée de la famille capétienne.

LOUIS IX ou ST-LOUIS, roi de France, 1226-1270.

- *Louis*, mort jeune.
- PHILIPPE III, dit LE HARDI, né 1245, roi 1270; † 1285; ép. 1° Isabelle d'Aragon, 2° Marie de Brabant.
  - *Louis*, mort jeune.
  - PHILIPPE IV, dit LE BEL, né 1268, roi de Navarre, 1276, de France, 1285; † 1314, ép. Jeanne, reine de Navarre.
    - LOUIS X, LE HUTIN, né vers 1291, roi de Navarre, 1305, de France, 1314; † 1316, ép. 1° Marguerite de Bourgogne; 2° Clémence de Hongrie.
      - *Jeanne*, reine de Navarre, après la mort de son oncle, Philippe le Long, ép. Philippe, comte d'Évreux.
    - PHILIPPE V, dit LE LONG, né 1293, roi de France et de Navarre, 1316, † 1322, ép. Jeanne, comtesse de Bourgogne.
      - *Jeanne*, † 1347, ép. Eudes, duc de Bourgogne.
      - *Isabelle*, † 1345, épouse Guigues VIII, dauphin de Viennois.
      - *Marguerite*, † 1382, ép. Louis, comte de Flandre.
      - *Blanche*, † religieuse, en 1358.
    - CHARLES IV, dit LE BEL, né 1296, roi 1322; † 1328, ép. 1° Blanche de Bourgogne, 2° Marie de Luxembourg; 3° Jeanne d'Évreux.
      - *Blanche*, ép. Philippe, duc d'Orléans, dernier fils de Philippe de Valois.
  - *Charles*, comte de Valois et d'Alençon, † 1325, tige de la branche de VALOIS. (V. ce nom.)
  - *Louis*, † 1319, tige de la maison d'ÉVREUX-NAVARRE. (V. ces mots.)
  - *Marguerite*, † 1317, épouse Édouard Ier, roi d'Angleterre.
  - *Blanche*, † 1305, ép. Rodolphe, duc d'Autriche.
- *Jean*, dit *Tristan*, † 1270.
- *Pierre*, comte d'Alençon, † 1283, sans postérité.
- *Robert*, comte de Clermont en Beauvaisis, † 1317; tige de la branche de BOURBON. (V. ce mot.)
- *Blanche*, † 1243.
- *Élisabeth*, † 1271; ép. Thibaut, roi de Navarre.
- *Blanche la Jeune*, † 1320; ép. Ferdinand de la Cerda, fils du roi de Castille.
- *Marguerite*, † 1271, ép. Jean, duc de Brabant.
- *Agnès*, † 1327, ép. Robert II, duc de Bourgogne.
- *Robert*, mort jeune.
- *Marguerite*.
- *Isabelle*, † 1357, ép. Édouard II roi d'Angleterre.
- *Blanche*, morte jeune.

Cap-Français (prise du).—Le général Galbaud commandait au cap Français, quand les maux qui désolaient la colonie de Saint-Domingue (voyez ce mot), nécessitèrent en 1792 l'envoi des commissaires Polverel et Sonthonax. Destitué par eux, et embarqué pour être ramené en France, Galbaud gagna les navires de la flotte, et, le 21 juin, revint à leur tête attaquer la ville du Cap. Foudroyée par l'artillerie, abandonnée par les commissaires, elle tomba bientôt au pouvoir des marins, et aussitôt elle fut livrée au pillage. Les nègres et les esclaves, que travaillaient les agents de l'Angleterre et de l'Espagne, se mêlèrent aux vainqueurs; d'horribles massacres furent commis, et l'incendie vint enfin mettre le comble au désordre. Dès que la lassitude eut fait cesser le carnage, quand les flammes se furent arrêtées faute d'aliments, Sonthonax et Polverel redescendirent dans la ville, pour réparer les effets d'une catastrophe qui avait failli compromettre l'existence de la colonie.

— Aussitôt que la paix d'Amiens eut ouvert l'Océan aux navires français, le premier consul résolut de faire rentrer Saint-Domingue sous l'autorité de la république, à laquelle Toussaint Louverture l'avait soustraite. Le général Leclerc fut chargé de cette expédition; l'amiral Villaret eut le commandement de la flotte de transport. Au commencement de février 1802, Leclerc se présenta devant la rade du Cap, où il fut accueilli par une décharge à boulets rouges, et peu après, un homme de couleur vint à bord du vaisseau amiral, pour lui signifier que le général noir Christophe, commandant au Cap pour Toussaint Louverture, avait pris l'invariable résolution de brûler cette malheureuse ville et de massacrer les Blancs, dès le moment où l'on ferait quelques dispositions pour la descente. Le général Leclerc crut donc convenable de dérober aux noirs la vue du débarquement, et de se diriger vers l'embarcadère du Limbé où il aborda. En deux heures, il parvint à la rivière Salée, où il rencontra et battit Christophe. Mais bientôt, à l'entrée de la nuit, l'escadre, qui avait déjà engagé le feu contre le fort, vit le morne de la ville réfléchir une lumière rougeâtre, signe trop certain de l'incendie du Cap, dont un calme plat la força de rester tranquille spectatrice. Cependant au premier souffle de la brise du large, elle gagna le mouillage, et débarqua les troupes avec lesquelles le général Humbert courut s'emparer du fort de Belair, pour faciliter l'arrivée du général en chef. On prit en même temps la petite anse, et l'on s'occupa d'éteindre l'incendie de la ville. Quelques instants après, le général Leclerc arriva au haut du Cap, et fit cesser la fusillade entre ses tirailleurs et l'arrière-garde de Christophe. Tous ses soins eurent pour but le rétablissement des cultures dans la colonie; mais les soulèvements continuels des nègres armés l'empêchèrent d'atteindre ce but, et furent cause enfin que la France perdit sans retour la plus belle de ses colonies.

Capiscol. On appelait ainsi, principalement en Provence et en Languedoc, le chef ou doyen du chapitre des églises cathédrales ou collégiales. Cette dénomination équivaut à celle de *préchantre*, que le doyen portait dans d'autres églises; et à celle d'écolâtre, qu'on lui donnait dans quelques chapitres, notamment à Orange. Le nom de capiscol était aussi quelquefois donné à un chef militaire. Ce mot est formé de la réunion des deux substantifs latins *caput*, *scholæ*.

Capitaine. C'est le nom que l'on donne à l'officier chargé du commandement d'une compagnie, d'un escadron ou d'une batterie. Ce grade, qui, sous François Ier, tenait le premier rang dans la hiérarchie militaire, n'occupe plus aujourd'hui que le septième. Il est entre le grade de chef de bataillon ou d'escadron et celui de lieutenant. Quoiqu'il soit bien déchu de son importance primitive, ses fonctions ne sont pourtant point sans importance, car elles embrassent toutes les parties du service sous le rapport de la police,

de la discipline et de tout ce qui concerne l'administration.

Le titre de capitaine désignait autrefois, comme nous venons de le dire, un grade militaire élevé; aussi, à l'époque où il n'y avait dans l'armée d'autres fractions que les compagnies, les plus grands seigneurs briguaient-ils avec instance la faveur d'être nommés au commandement de l'une d'elles, et, s'ils l'obtenaient, leur ambition était satisfaite.

La réunion des compagnies en régiments, et l'établissement du grade de colonel, qui en fut la conséquence nécessaire, restreignirent beaucoup les prérogatives et les attributions des capitaines. Leur importance a diminué de plus en plus à mesure que de nouveaux agents du commandement suprême sont venus se placer entre eux et l'autorité supérieure. Il suit de là que le titre de capitaine est bien déchu de ce qu'il était dans le principe où il ne pouvait être pris que par les ducs, comtes, marquis et chevaliers bannerets.

La création des capitaines d'hommes d'armes remonte à Charles V, dont une ordonnance plaça, en 1373, des capitaines à la tête de la gendarmerie.

Lorsque Louis XI eut formé les francs-archers, il en donna le commandement à quatre capitaines en chef, ayant sous leurs ordres trente-deux capitaines subalternes qui commandaient chacun à cinq cents hommes. Brantôme dit que Louis XII donna à ses plus vaillants gentilshommes des commandements de cinq cents et de mille hommes, avec le titre de capitaine.

François Ier, qui avait pris le titre de capitaine de sa garde, créa les capitaines-lieutenants. Dans les légions de six mille hommes, instituées sous son règne, chaque capitaine commandait mille hommes; ces mille hommes étaient partagés en dix bandes, chacune de cent hommes, commandées par un officier connu sous le nom de centenier. Un des capitaines prenait le titre de colonel, et avait le commandement de la légion, tout en conservant celui de sa compagnie. C'est là, dit-on, l'origine des compagnies-colonelles qui existaient dans les régiments de l'armée française avant 1789.

Sous le même règne, les bandes ou compagnies furent réduites à quatre cents, puis à trois cents hommes. Sous Henri II, elles étaient ordinairement de deux cents; mais insensiblement elles diminuèrent, et furent enfin réduites à quarante hommes. En 1558, leur incorporation dans les régiments, qui furent créés à cette époque, fit décroître d'autant la position des capitaines qui les commandaient.

Le mot capitaine signifiait aussi, dans l'origine, gouverneur ou commandant de place. On trouve, sous le règne de Henri III, des capitainerles de places fortes; mais néanmoins les termes de gouverneur et de gouvernement, qui ne sont plus usités dans ce sens, ont prévalu par la suite.

Les capitaines sont aujourd'hui divisés en deux classes; dans les corps de l'état-major, de l'artillerie et du génie, et dans la cavalerie, la moitié des capitaines est de première classe; dans l'infanterie, le tiers seulement est de première classe; mais un supplément de crédit est demandé en ce moment aux chambres pour porter à la moitié, comme dans les autres armes, la première classe des capitaines d'infanterie.

Les capitaines de première classe jouissent d'une solde un peu plus forte que celle des capitaines de deuxième classe, et dans la cavalerie et l'artillerie, ils commandent les escadrons ou batteries, sous le titre de capitaines commandants. Les capitaines de deuxième classe, qu'on désigne aussi sous le nom de capitaines en second, sont chargés, en sous-ordre, de différents détails du service déterminés par les règlements.

L'étymologie du mot capitaine a été l'objet d'un grand nombre de commentaires. Cette désignation est fort ancienne; on s'en servait en Italie, en Espagne, vers le douzième siècle. Quelques auteurs la font dériver du mot latin *caput*, qui, par corruption,

Digitized by Google

aurait fait *capitain, chevetain, capine, chetaine, quintaine.* Il paraît à peu près certain que ce mot vient du terme *capitano,* en usage depuis fort longtemps dans les bandes italiennes.

Le langage poétique et le style historique se sont emparés du mot capitaine pour désigner un homme de guerre par excellence.

— Dans la marine, on donne le nom de capitaine à tout officier commandant un navire; mais il y a plusieurs sortes de capitaines; ce titre est porté, dans la marine de l'État, par deux classes d'officiers supérieurs: les *capitaines de vaisseau*, et les *capitaines de corvette* (*). Les capitaines de vaisseau ont le rang de colonel, et les capitaines de corvette celui de chef de bataillon. Le capitaine de vaisseau qui commande un navire monté par un officier général prend le titre de *capitaine de pavillon.*

On désigne par le nom de *capitaines marchands* ou *capitaines au long cours*, les commandants des navires du commerce, qui, pour obtenir ce titre et les prérogatives qui y sont attachées, doivent subir un examen, et satisfaire à certaines conditions déterminées par les lois. Les maîtres ou patrons des simples navires caboteurs prennent encore le nom de *capitaines,* mais c'est une usurpation : les lois et les règlementa ne leur reconnaissent que le titre de maîtres au petit cabotage.

Capitainerie.— Nom d'une fonction militaire dont nous parlerons ci-après, qui consistait dans le commandement des hommes préposés à la garde des côtes maritimes de la France. Ce mot était aussi le nom d'une fonction civile dont le devoir était de veiller à l'entretien des forêts du domaine et à la conservation des chasses royales.

La capitainerie se disait encore, dans la première acception du mot, de l'étendue de côtes que le capitaine avait à surveiller, et dans la seconde, de l'étendue de pays dans laquelle il avait le droit d'accorder ou de refuser le droit de chasser, et qu'il devait tenir toujours suffisamment fournie de gibier. Ce dernier capitaine avait au-dessous de lui une quantité suffisante de gardes et d'agents subalternes pour constater les délits qu'il dénonçait au prévôt royal, investi du pouvoir de les punir et l'exerçant quelquefois avec une grande sévérité. Ces capitaineries, qui n'existent plus aujourd'hui, étaient annexées aux habitations royales, et ceux qui en étaient pourvus avaient pour chef le grand veneur.

Capitainerie-garde-côtes. — Comme nous l'avons dit plus haut, ce mot désignait tout à la fois une fonction et l'étendue de côtes maritimes que le capitaine avait à surveiller. C'était, en outre, une etendue de pays situé le long du rivage de la mer, renfermant un certain nombre de paroisses assujetties à la garde des côtes. Chaque capitainerie était commandée par un capitaine général, un major général et un lieutenant général qui en composaient l'état-major. La population des paroisses constituant les capitaineries était tenue de fournir, depuis l'âge de seize ans jusqu'à celui de soixante, les soldats de milice nécessaires à la garde des côtes. Il y avait des capitaineries organisées militairement en bataillons, dont chaque compagnie était de quarante hommes, et en escadrons de deux compagnies, chacune de soixante et dix maîtres bien montés et bien équipés, et commandés par des capitaines, des majors, aides-majors, lieutenants et enseignes, qui recevaient leur commission du roi et étaient subordonnés à neuf inspecteurs particuliers, lesquels, à leur tour, avaient au-dessus deux inspecteurs généraux. Il y avait deux services de garde-côtes : le service militaire, qui consistait à s'opposer aux descentes ou à les repousser, et celui d'observation. Les capitaines, majors et lieutenants généraux de chaque capitainerie garde-côtes étaient affranchis

(*) Il y a eu aussi pendant longtemps des *capitaines de frégate;* mais ce grade a été supprimé dans ces dernières années.

de l'obligation de remplir les devoirs de tuteurs et de curateurs; les soldats et cavaliers placés sous leur commandement étaient affranchis du service de la milice de terre. Les paroisses soumises à la garde des côtes étaient celles qui se trouvaient le long du rivage et jusqu'à deux lieues de la mer. Les côtes de France, tant sur l'Océan que sur la Méditerranée, étaient divisées en cent douze capitaineries, qui réunissaient environ deux cent mille hommes tant à pied qu'à cheval. Voici la liste de ces capitaineries :

OCÉAN.

Picardie.

Calais ou Sangatte.
Verton.
Le Crotoy.
Cayeux.

Haute Normandie.

Tréport.
Criel.
Berneval.
Dieppe ou Port-Ville.
Sainte-Marguerite.
Saint-Aubin.
Saint-Valery.
Pailluel.
Saint-Pierre-en-Port.

Gouvernement du Havre de Grâce.

Fécamp.
Iport.
Étretat.
Le Havre.
Caudebec ou Seine.
Roque de Rille.

Pays d'Auge.

Honfleur.
Touques.
Villers.
Dives.

Basse Normandie.

Caen ou Cabourg.
Oystreham.
Bernières.
Asnelles.
Port-en-Bessin.
Grand-Camp.
Beuzeville-Lesvay.
Sainte-Marie du Mont.
La Hougue.
Barfleur.
Val de Saire.
Cherbourg.
La Hague.
Port-Bail ou Castret.
Créances ou Conteuville.
Régneville.
Granville.
Avranches.
Pontorson.

Bretagne.

Dol.
Cancale.
Saint-Malo.
Pontbriant.
Matignon.
Saint-Brieux.
L'île de Bréhat.
Treguier.
Lanion.
Morlaix.
Saint-Pol de Léon.
Breuvrach.
Brest ou le Conquet.
Crozon.
Audierne.
Concarneau.
L'île de Groaais.
Lorient.
Le Port-Louis.
Auray.
Vannes.
L'île de Rhuys.
Belisle ou Monteclair.
Muzillac.
Le Croizic.
Saint-Nazaire.
Monthoir.
Painbœuf.
Pornic.
Bourneuf.
Machecoul.

Bas Poitou.

L'île de Bouin.
Les Sables d'Olonne.
Noirmoutier.
Beauvoir ou la Barre de Mons.
Saint-Benoit.
Luçon.

Pays d'Aunis.

Marans.
La Rochelle.
L'île de Ré.
Chastellaillon.

Saintonge.

Charente ou Loire.
Soubise.
Marennes.
l'île d'Oleron.
Royan.
Mortagne.

Guyenne.

Moron.
Entre-deux-Mers-sur-Garonne.
Entre-deux-Mers-sur-Dordogne.
Bordeaux.
La Marque ou haut Médoc.
Soulac ou bas Médoc.
La Teste de Busch.

MÉDITERRANÉE.

Languedoc et Roussillon.

Aigues-Mortes.
Maugnio.
Cette.
Agde.
Beziers.
Narbonne.
Leucate.

Provence.

Arles.
Les Martigues.
Marseille.
La Ciotat.
Toulon.
Hières.
Saint-Tropez.
Fréjus.
Antibes

Cette organisation est tout à fait changée aujourd'hui. La défense des côtes est confiée à l'armée, comme tous les autres points du royaume; seulement il y existe un corps spécial d'artilleurs, appelés canonniers gardes-côtes, pour le service des batteries et des forts situés sur les bords de la mer. (Voyez ARMÉE et ARTILLERIE).

CAPITALE, mot dérivé du latin *caput*, et qui sert à désigner ces grandes villes qui peuvent être considérées comme la tête de chaque corps de nation. Dans l'article CENTRALISATION, nous essaierons de montrer combien il importe que les différentes provinces dont se compose un État convergent toutes vers un même centre, qui soit, pour ainsi dire, le cœur de l'organisme social. A cette centralisation, sans laquelle il peut bien exister une agglomération d'États confédérés, mais pas de peuple, il faut un siége quelconque; ce siége, c'est une ville plus ou moins remarquable, à laquelle une supériorité plus ou moins réelle fait donner le nom de capitale.

Digitized by Google

De même que la France est le pays du monde le mieux centralisé, de même aussi Paris est la ville capitale par excellence. Paris n'est pas seulement notre plus grande cité, la plus riche et la mieux peuplée, celle enfin où réside le gouvernement national, c'est encore le lieu de rendez-vous, et, comme on l'a dit, le salon de la France; c'est la place publique, c'est le forum des quatre-vingt-six départements qui nous restent, et de ceux qui nous ont été injustement enlevés. Aussi n'existe-t-il pas, en réalité, de population parisienne : essentiellement flottante, la population de Paris se renouvelle sans cesse, soit par l'arrivée perpétuelle de nouveaux habitants, soit par le mélange de tous les provinciaux qui viennent y séjourner ou s'y établir. C'est à Paris surtout que s'opère la fusion de toutes les races françaises; on ne saurait y être Parisien, on y est Français avant tout. Les Parisiens ne sont recherchés avec tant de faveur à l'étranger que parce qu'on est sûr de trouver en eux le vrai type français. Il n'y a pas de ville qui manque, autant que Paris, d'une physionomie locale; mais il n'en est pas non plus qui ait des mœurs plus sociales et un esprit public aussi prononcé; en ce sens, Paris n'est pas une ville, c'est quelque chose de mieux : c'est le miroir de la France.

Si maintenant on compare Paris aux autres capitales de l'Europe, sa supériorité n'est pas moins incontestable. Est-il une ville que les étrangers préferent à Paris? En est-il une qu'ils adoptent plus facilement pour leur seconde patrie? « Si je n'étais né à Londres, à Berlin, à Vienne, à Saint-Pétersbourg, disent chacun en particulier beaucoup d'Anglais, d'Allemands et de Russes, je voudrais être né à Paris. » Enfin, celui qui n'a pas vu Paris n'a pas voyagé, eût-il parcouru le reste du monde. Pourquoi cet amour et cette préférence universels? Est-ce parce que Paris est la plus belle ville que l'on connaisse? Assurément non. Pour la splendeur du paysage ou pour la salubrité du climat, il n'a rien que doivent lui envier Naples, Rome ou Constantinople. Pourquoi donc? C'est parce qu'à Paris les étrangers rencontrent la France entière, c'est-à-dire, le peuple le plus social, le plus généreux, celui qui regarde tous les autres peuples comme des frères, qui les a toujours associés à ses triomphes, et qui sait leur faire avec le plus d'amabilité les honneurs de sa maison. Londres est plus opulente, mais elle est égoïste et superbe; elle n'est que la capitale de l'industrie, tandis que Paris est le foyer des lumières, le cœur de l'Europe, en un mot, la capitale de la civilisation. On n'y vient souvent qu'attiré par l'appât des fêtes et des plaisirs; il est rare qu'on n'en sorte pas plus éclairé et plus rempli de foi dans l'avenir politique et religieux de l'Europe et de toute l'humanité.

Il faut l'avouer cependant, depuis quelque temps surtout, la grande ville se matérialise; ses mœurs se relâchent à l'excès, et elle étale dans sa parure un luxe peu décent qui semble nous faire reculer à ces temps où l'on sacrifiait au veau d'or. Cette faiblesse pourrait lui devenir fatale. Qu'elle songe au sort de Babylone et de Rome en décadence! Lorsqu'une capitale descend au rôle de courtisane, elle a beau fortifiar son enceinte d'une triple muraille, la Providence tient toujours en réserve des nuées de barbares non encore amollis, qui se chargent du soin de la punir. Heureusement ce mal n'est que passager; on doit tout au plus y voir une mode de mauvais goût qui disparaîtra comme tant d'autres aussitôt que les conséquences honteuses s'en feront sérieusement sentir. De trop grands intérêts sont attachés aux destinées de la France pour que l'heure de sa décadence soit venue; ce qu'il y a de sacré dans sa mission l'empêchera de se donner longtemps de faux airs de Bas-Empire. Son sang est toujours aussi bouillant, toujours prêt à couler pour la sainte cause à laquelle se sont dévoués nos pères. Tous les autres peuples comptent sur elle; elle ne trompera pas leur attente, et Paris, sans renoncer à l'ai-

sance qui sied à une grande capitale, saura résister aux séductions de l'opulence et du plaisir. Si la population qui l'habite aujourd'hui se laissait déchoir, il n'en serait pas de même de cette autre population qui accourt de toutes les parties de la France pour retremper la métropole. Le vieux sang ne cessera jamais d'y être rafraîchi et purifié par l'infusion d'un sang nouveau. Pour que Paris fût définitivement corrompu, il faudrait que toutes les villes, tous les hameaux de France, fussent corrompus eux-mêmes. Une démoralisation aussi complète n'est pas à redouter chez un peuple naturellement brave et généreux, porté aux grandes choses, et toujours en communication avec les autres nations du monde, qui ont une haute idée de son caractère et de son avenir. Ne nous laissons donc pas décourager par les sinistres prophéties de quelques Jérémies modernes.

Pourquoi Paris, plutôt que toute autre ville du premier ordre, est-il devenu la capitale de la France? Cette question est d'autant plus digne d'examen, que, sous le rapport géographique, aucun titre supérieur ne militait en faveur de cette cité. La France est tout à la fois le pays le mieux situé et le mieux fait de l'Europe. Elle est le pays le mieux situé, parce qu'elle touche à l'Angleterre, à l'Allemagne, à l'Italie, à l'Espagne, et qu'elle se trouve en face de l'Amérique, en face de l'Afrique septentrionale, en face de l'Asie Mineure; elle est le pays le mieux fait, parce qu'étant encadrée par la mer du Nord, l'océan Atlantique, la Méditerranée et le Rhin, elle possède un admirable système de vallées et de fleuves qui prennent naissance vers le centre de son territoire, et vont déboucher dans les mers et dans le fleuve-roi, qui la terminent sans la restreindre. Son système hydrographique a fait l'admiration de tous les observateurs, depuis César jusqu'à Napoléon. Des plateaux qui forment le noyau de sa charpente osseuse, on voit rayonner les plus beaux cours d'eau vers les quatre points de l'horizon. La Loire, qui rejoint presque le Rhône, descend majestueusement à l'océan Atlantique, où la Garonne vient aussi verser les eaux du Midi; la Seine et la Meuse portent leur tribut à la mer du Nord; la Moselle est un affluent du Rhin, dont nous rapprochent encore les sinuosités de la Meuse et de l'Escaut; enfin le Rhône jette ses eaux impétueuses dans la Méditerranée. La place géographique de la capitale d'un pareil empire semblait déterminée par la nature vers la région centrale qui est à la fois le plus près des principaux fleuves, c'est-à-dire, entre la Loire, la Seine, la Moselle et le Rhône. Pourquoi Dijon, Bourges, Nevers ou toute autre ville encore plus favorisée, n'est-elle pas devenue la capitale de la France? C'est parce qu'il ne suffit pas qu'une capitale soit placée au centre géographique du pays, mais parce qu'elle doit encore occuper une position avantageuse par rapport aux nations qui l'entourent. Comme elle est une ville politique avant tout, et qu'elle doit exercer son action à l'extérieur aussi bien qu'au dedans, il faut qu'elle soit en mesure d'entretenir avec les capitales étrangères des relations non moins actives qu'avec ses propres provinces.

En ce sens, la France, au moment où elle a formé son unité politique, ne pouvait choisir une meilleure capitale que Paris. Sa nationalité, qui commença à se réveiller dans le Nord, il ne faut pas l'oublier, sa nationalité naissante eut à lutter contre l'Angleterre et contre l'Allemagne. Londres, située vis-à-vis de notre rivage, pesait trop fortement sur nous pour que le siége du gouvernement pût être établi ailleurs que sur les bords de la Seine, digne rivale de la Tamise. Si la France n'avait eu pour adversaire que l'Allemagne, nul doute que Reims, Laon ou Châlons ne fût devenue notre métropole; mais l'Angleterre en voulait à notre indépendance, tandis que l'Allemagne se bornait à nous disputer notre frontière du Rhin. Entre un désir d'agrandissement et une question de salut, il n'y avait pas moyen

d'hésiter : Paris eut la préférence. D'ailleurs cette ville réunissait le double avantage d'être une excellente tête de pont contre l'Angleterre, et de pouvoir surveiller facilement l'Allemagne. Elle est, à la vérité, trop distante de la Méditerranée, mais elle touche presque à l'Océan; et, à cette époque surtout, le centre du monde politique se trouvait au Nord.

Quelques publicistes, tout en convenant qu'il a dû en être ainsi pour le passé, croient que la capitale de la France tend à se déplacer et à se porter davantage vers le Midi. Leur opinion se fonde principalement sur ce que le centre du monde politique se déplace lui-même et semble descendre vers le Midi. Nous sommes loin de nier ce fait; le démembrement de la monarchie ottomane, l'ascendant toujours croissant que prennent les Russes à Constantinople et les Anglais à Alexandrie, la révolution que la vapeur est en train d'accomplir dans la marine, le travail de régénération qui se manifeste en Espagne, en Italie, en Grèce et dans l'Orient, tout annonce que la Méditerranée va devenir de nouveau le centre politique de l'Europe. Cependant il ne nous paraît pas rigoureusement logique d'en conclure que Paris cessera, pour cette raison, d'être la capitale de la France. Parce que la Méditerranée recouvre son importance politique, est-ce à dire que le Nord perde la sienne? On peut croire le contraire. Le mouvement qui s'opère en ce moment est double, et la capitale de la France devra augmenter son influence au Midi sans diminuer sa puissance d'action au Nord. Alger nous réclame d'un côté; mais Londres et Berlin, mais notre frontière du Rhin à ressaisir et à garder quand nous l'aurons ressaisie, ne nous réclament pas moins de l'autre. Sans parler des troubles qu'entraînerait un changement de capitale, quelle ville est mieux située que Paris pour manifester notre puissance sur la mer du Nord et le Rhin, en même temps que sur la Méditerranée? Et puis, le jour où Paris sera trop loin de Toulon et de Marseille, il lui sera facile de s'en rapprocher. La vapeur a enlevé leur principal argument aux détracteurs de Paris; grâce aux chemins de fer, cette ville pourra bientôt ne plus être qu'à trois jours de la Méditerranée; et, de plus, le Rhin et la mer du Nord se trouveront presque à ses portes.

M. Michelet, dans son Histoire de France, justifie avec son talent ordinaire le choix qui a été fait de Paris pour capitale. Nous citerons quelques passages où se trouvent des aperçus profondément politiques, bien qu'exprimés dans un langage qui n'a pas toujours toute la gravité de l'histoire, et où domine peut-être trop exclusivement la brillante imagination d'un poète enthousiaste.

« Pour trouver le centre de la France, le noyau autour duquel tout devait s'agréger, il ne faut point prendre le point central dans l'espace: ce serait Bourges, vers le Bourbonnais, berceau de la dynastie; il ne faut point chercher la principale séparation des eaux: ce seraient les plateaux de Dijon ou de Langres, entre les sources de la Saône, de la Seine et de la Meuse; pas même le point de séparation des races : ce serait sur la Loire, entre la Bretagne, l'Auvergne et la Touraine. Non, le centre s'est trouvé marqué par des circonstances plus politiques que naturelles, plus humaines que matérielles. C'est un centre excentrique, qui dérive et appuie au Nord, principal théâtre de l'activité nationale, dans le voisinage de l'Angleterre, de la Flandre et de l'Allemagne. Protégé, et non pas isolé par les fleuves qui l'entourent, il se caractérise selon la vérité par le nom d'Ile de France.

« On dirait, à voir les grands fleuves de notre pays, les grandes lignes de terrains qui les encadrent, que la France coule avec eux à l'Océan (*).

(*) N'y a-t-il pas ici un peu d'exagération? Ce n'est pas le chemin de l'Océan, c'est celui de la Méditerranée que nous ouvre la vallée du Rhône. De même l'Escaut, la

Au nord, les pentes sont peu rapides: les fleuves sont dociles. Ils n'ont point empêché la libre action de la politique de grouper les provinces autour du centre qui les attirait. La Seine est en tout sens le premier de nos fleuves, le plus civilisable, le plus perfectible. Elle n'a ni la capricieuse et perfide mollesse de la Loire, ni la brusquerie de la Garonne, ni la terrible impétuosité du Rhône, qui tombe comme un taureau échappé des Alpes, perce un lac de dix-huit lieues, et vole à la mer en mordant ses rivages.....

« Paris a pour première ceinture Rouen, Amiens, Orléans, Châlons, Reims, qu'il emporte dans son mouvement. A quoi se rattache une ceinture extérieure, Nantes, Bordeaux, Clermont et Toulouse, Lyon, Besançon, Metz et Strasbourg. Paris se reproduit en Lyon pour atteindre par le Rhône l'excentrique Marseille. Le tourbillon de la vie nationale a toute sa densité au nord; au midi, les cercles qu'il décrit se relâchent et s'élargissent.

« Le vrai centre s'est marqué de bonne heure; nous le trouvons désigné au siècle de saint Louis, dans les deux ouvrages qui ont commencé notre jurisprudence : *Établissements de France et d'Orléans; Coutumes de France et de Vermandois.* C'est entre l'Orléanais et le Vermandois, entre le coude de la Loire et les sources de l'Oise, entre Orléans et Saint-Quentin, que la France a trouvé enfin son centre, son assiette, et son point de repos. Elle l'avait cherché en vain, et dans les pays druidiques de Chartres et d'Autun, et dans les chefs-lieux des clans galliques, Bourges, Clermont (Agendicum, urbs Arvernorum). Elle l'avait cherché dans les capitales de l'Église mérovingienne et carlovingienne, Tours et Reims.

« La France capétienne du *Roi de Saint-Denys*, entre la féodale Normandie et la démocratique Champagne, s'étend de Saint-Quentin à Orléans, à Tours. Le roi est abbé de Saint-Martin de Tours, et premier chanoine de Saint-Quentin. Orléans se trouvant placée au lieu où se rapprochent les deux grands fleuves, le sort de cette ville a été souvent celui de la France; les noms de César, d'Attila, de Jeanne d'Arc, des Guises, rappellent tout ce qu'elle a vu de sièges et de guerres. La sérieuse Orléans est près de la Touraine, près de la molle et rieuse patrie de Rabelais, comme la colérique Picardie à côté de l'ironique Champagne. L'histoire de l'antique France semble entassée en Picardie. La royauté, sous Frédégonde et Charles le Chauve, résidait à Soissons, à Crépy, Verbery, Attigny; vaincue par la féodalité, elle se réfugia sur la montagne de Laon. Laon, Péronne, Saint-Médard de Soissons, asiles et prisons tour à tour, reçurent Louis le Débonnaire, Louis d'Outremer, Louis XI. La royale tour de Laon a été détruite en 1832; celle de Péronne dure encore. Elle dure, la monstrueuse tour féodale des Coucy :

Je ne suis roi, ne duc, prince, ne comte aussi,
Je suis le sire de Coucy.

« Mais en Picardie, la noblesse entra de bonne heure dans la grande pensée de la France. L'héroïque maison de Guise, branche picarde des princes de Lorraine, défendit Metz contre les Allemands, prit Calais aux Anglais, et faillit prendre aussi la France au roi. La monarchie de Louis XIV fut dite et jugée par le Picard Saint-Simon.

« Fortement féodale, fortement communale et démocratique fut cette ardente Picardie. Les premières communes de France sont les grandes villes ecclésiastiques de Noyon, de Saint-Quentin, d'Amiens, de Laon....

« Pour le centre du centre, Paris, l'Ile de France, il n'est qu'une manière de les faire connaître, c'est de raconter l'histoire de la monarchie. On les caractériserait mal en citant quelques noms propres : ils ont reçu, ils ont donné l'esprit national· ils ne sont pas un pays, mais le résumé du pays. La féodalité même de l'Ile de France exprime des rapports généraux. Dire les

Meuse, la Sambre et la Moselle nous conduisent non pas à l'Océan, mais au Rhin.

Montfort, c'est dire Jérusalem, la croisade du Languedoc, les communes de France et d'Angleterre, et les guerres de Bretagne; dire les Montmorency, c'est dire la féodalité rattachée au pouvoir royal, d'un génie médiocre, loyal et dévoué. Quant aux écrivains si nombreux qui sont nés à Paris, ils doivent beaucoup aux provinces dont leurs parents sont sortis; ils appartiennent surtout à l'esprit universel de la France qui rayonna en eux. En Villon, en Boileau, en Molière et Régnard, en Voltaire, on sent ce qu'il y a de plus général dans le génie français; ou, si l'on veut y chercher quelque chose de local, on y distinguera tout au plus un reste de cette vieille séve d'esprit bourgeois, esprit moyen, moins étendu que judicieux, critique et moqueur, qui se forma de bonne humeur gauloise et d'amertume parlementaire entre le parvis de Notre-Dame et les degrés de la Sainte-Chapelle.

« Mais ce caractère indigène et particulier est encore secondaire : le général domine. Qui dit Paris, dit la monarchie tout entière. Comment s'est formé en une ville ce grand et complet symbole du pays? Il faudrait toute l'histoire du pays pour l'expliquer : la description de Paris en serait le dernier chapitre. Le génie parisien est la forme la plus complexe à la fois et la plus haute de la France. Il semblerait qu'une chose qui résulterait de l'annihilation de tout esprit local, de toute provincialité, dût être purement négative. Il n'en est pas ainsi. De toutes ces négations d'idées matérielles, locales, particulières, résulte une généralité vivante, une chose positive, une force vive. Nous l'avons vu en juillet. »

Depuis que Napoléon a porté à sa perfection la nouvelle stratégie ébauchée avec tant de génie et de vigueur par la démocratie française de 1793, stratégie à laquelle on a donné avec raison le nom de grande guerre, les capitales, devenues le point de mire de l'attaque, ont beaucoup perdu de leur sécurité. Dans l'ancienne tactique, les armées consumaient le temps à assiéger les places fortes des frontières; le grand capitaine leur a appris à laisser derrière elles des obstacles purement défensifs et à marcher droit au cœur de l'ennemi. Son entrée à Vienne, à Berlin, à Madrid, à Moscou, et la prise de Rome, de Naples et de Lisbonne, ont prouvé qu'il avait deviné juste. Instruite par ses défaites, l'Europe coalisée est venue, à son tour, nous apporter à Paris une triste confirmation de la supériorité de ce système inventé par la France. Toutes les capitales de l'Europe ont été envahies; Londres seule, protégée par l'Océan, est restée intacte; mais elle commence à être moins rassurée depuis que la vapeur a mis sa citadelle insulaire à la portée du continent. Il résulte de là que le besoin de fortifier les capitales se fait aujourd'hui généralement sentir en Europe. Paris, surtout depuis que les coalitions de 1814 et de 1815, ne se bornant pas à nous enlever notre limite du Rhin, a détruit nos places fortes avec défense de les relever, dans le but de nous tenir sans cesse sous la menace d'une nouvelle invasion; Paris, ouvert de tous côtés, doit être mis, au moins, à l'abri d'une surprise. Cette opinion a été défendue avec trop d'insistance par Napoléon pour que nous puissions passer son plaidoyer sous silence.

« Une grande capitale, dit-il dans ses *Mémoires*, est la patrie de l'élite de la nation; tous les grands y ont leur domicile, leur famille; c'est le centre de l'opinion, le dépôt de tout. C'est la plus grande des contradictions et des inconséquences que de laisser un point aussi important sans défense immédiate...

« Si, en 1805, Vienne eût été fortifiée, la bataille d'Ulm n'eût pas décidé de l'issue de la guerre; le corps d'armée que commandait le général Kutusoff y aurait attendu les autres corps de l'armée russe, déjà arrivés à Olmutz, et l'armée du prince Charles arrivant d'Italie... En 1809, le prince Charles, qui avait été battu à Eckmuhl, et obligé de faire sa retraite par la rive

gauche du Danube, aurait eu le temps d'arriver à Vienne, et de s'y réunir avec le corps du général Hiller et l'armée de l'archiduc Jean.

« Si Berlin avait été fortifié en 1806, l'armée battue à Iéna s'y fût ralliée, et l'armée russe l'y eût rejointe.

« Si, en 1808, Madrid avait été une place forte, l'armée française, après les victoires d'Espinosa, de Tudella, de Burgos et de Sommosierra, n'eût pas marché sur cette capitale, en laissant derrière Salamanque et Valladolid, l'armée anglaise du général Moore et l'armée espagnole de la Romana; ces deux armées anglo-espagnoles se fussent réunies sous les fortifications de Madrid à l'armée d'Aragon et de Valence.

« En 1812, l'empereur Napoléon entra dans Moscou. Si les Russes n'avaient pas pris le parti de brûler cette grande ville, parti inouï dans l'histoire et qu'eux seuls pouvaient exécuter, la prise de Moscou eût entraîné la soumission de la Russie; car le vainqueur eût trouvé dans cette grande ville : 1° tout ce qui est nécessaire pour rétablir l'habillement et le matériel d'une armée; 2° les farines, les légumes, les vins, les eaux-de-vie, et tout ce qu'il faut pour la subsistance d'une grande armée; 3° des chevaux pour remonter la cavalerie, et, enfin, l'appui de trente mille affranchis, fils d'affranchis ou esclaves jouissant d'une grande fortune, fort impatients du joug de la noblesse, lesquels eussent communiqué des idées de liberté et d'indépendance aux esclaves; perspective effrayante qui eût conseillé au czar de faire la paix, d'autant plus que le vainqueur avait des intentions modérées. L'incendie détruisit tous les magasins, dispersa la population; les marchands et le tiers état furent ruinés, et cette grande ville ne fut plus qu'un cloaque de désordre, d'anarchie et de crimes. Si elle eût été fortifiée, Kutusoff eût campé sur ses remparts, et l'investissement en eût été impossible.

« Constantinople, ville beaucoup plus grande qu'aucune de nos capitales modernes, n'a dû son salut qu'à ses fortifications; sans elles, l'empire de Constantin eût été terminé en 700, et n'eût duré que trois cents ans. Les heureux Mussen y auraient dès lors planté l'étendard du prophète; ils le firent en 1453, environ huit cents ans après. Cette capitale dut à ses murailles huit cents ans d'existence. Dans cet intervalle, assiégée cinquante-trois fois, elle le fut cinquante-deux fois inutilement. Les Français et les Vénitiens la prirent, mais après une attaque très-vive.

« Paris a dû dix ou douze fois son salut à ses murailles. En 885, il eût été la proie des Normands; ces barbares l'assiégèrent inutilement deux ans. En 1358, il fut assiégé inutilement par le dauphin, et si quelques années après les habitants lui en ouvrirent les portes, ce fut de plein gré. En 1359, Édouard, roi d'Angleterre, campa à Montrouge, porta le ravage jusqu'au pied de ses murailles, mais recula devant ses fortifications et se retira à Chartres. En 1429, le roi Henri V repoussa l'attaque de Charles VII. En 1464, le comte de Charolais cerna cette grande capitale; il échoua dans toutes ses attaques. En 1472, elle eût été prise par le duc de Bourgogne, qui fut obligé de se contenter de ravager sa banlieue. En 1536, Charles-Quint, maître de la Champagne, porta son quartier général à Meaux; ses coureurs vinrent sous les remparts de la capitale, qui ne dut son salut qu'à ses murailles. En 1588 et 1589, Henri III et Henri IV échouèrent devant les fortifications de Paris; et si plus tard les habitants ouvrirent les portes, ils les ouvrirent de plein gré, et en conséquence de l'abjuration de Saint-Denis. Enfin, en 1636, les fortifications de Paris en sauvèrent, pendant plusieurs années, les habitants.

« Si Paris eût été encore une place forte en 1814 et en 1815, capable de résister seulement huit jours, quelle influence cela n'aurait-il pas eue sur les événements du monde!!!

« Comment, dira-t-on, vous prétendez fortifier des villes qui ont douze à

quinze mille toises de pourtour? Il vous faudra quatre-vingts ou cent fronts, cinquante à soixante mille soldats de garnison, huit cents ou mille pièces d'artillerie en batterie. Mais soixante mille soldats sont une armée; ne vaut-il pas mieux l'employer en ligne?... » Cette objection est faite en général contre les grandes places fortes; mais elle est fausse en ce qu'elle confond un soldat avec un homme. Sans doute il faut, pour défendre une grande capitale, cinquante à soixante mille hommes, mais non cinquante à soixante mille soldats. Aux époques de malheur et de grandes calamités, les États peuvent manquer de soldats, mais ils ne manquent jamais d'hommes pour leur défense intérieure. Cinquante mille hommes, dont deux à trois mille canonniers, défendront une capitale, en interdiront l'entrée à une armée de trois à quatre cent mille hommes, tandis que ces cinquante mille hommes, en rase campagne, s'ils ne sont pas des soldats faits et commandés par des officiers expérimentés, seront mis en désordre par une charge de trois mille hommes de cavalerie. D'ailleurs, toutes les grandes capitales sont susceptibles de couvrir une partie de leur enceinte par des inondations, parce qu'elles sont toutes situées sur de grands fleuves, que les fossés peuvent être remplis d'eau, soit par des moyens naturels, soit par des pompes à feu. Des places si considérables, qui contiennent des garnisons si nombreuses, ont un certain nombre de positions dominantes sans la possession desquelles il est impossible de se hasarder à entrer dans la ville. »

Après ce jugement, qui fut aussi celui de Vauban et de Louis XIV, il est difficile de ne pas admettre que la capitale de la France doive être fortifiée. Mais il est une restriction qui devait naturellement peu occuper deux monarques tels que Louis XIV et Napoléon; cette restriction, c'est que la capitale d'un grand empire a besoin d'être libre autant que forte. En effet, il ne suffit pas que ses murailles la mettent à l'abri d'un coup de main audacieux, il faut encore qu'elle jouisse d'une large indépendance, pour représenter dignement le peuple qui lui a remis le soin de sa destinée. Le moyen le plus sûr de perdre une capitale, ce serait de la réduire au rôle d'une place forte. Le problème n'est donc pas facile à résoudre: il s'agit de la fortifier sans en faire une place de guerre. Un fossé continu et des forts détachés, assez éloignés pour ne pouvoir atteindre la ville, assez rapprochés pour dominer ses avenues et la proteger, telle est la solution aujourd'hui en faveur, et qui paraît devoir triompher.

Tout ce qui précède peut se resumer en peu de mots. Loin que ce soit par usurpation, c'est en vertu des titres les plus légitimes que Paris est devenu la capitale de la France. Aucune autre ville ne peut lui disputer ce rang, parce qu'aucune autre ville n'a un caractère aussi exclusivement social et français. Ses armes sont bien moins le *vaisseau* de l'ancienne cité que le drapeau national. C'est un centre plutôt qu'une ville, c'est la tête, c'est le cœur de la France. C'est aussi la tête et le cœur de l'Europe, autant que l'organisation actuelle de l'Europe lui permet d'avoir un cœur et une tête. Londres est la capitale de l'industrie, Rome la capitale du catholicisme, Saint-Pétersbourg la capitale de l'Église grecque, Berlin le siége principal du protestantisme; mais Paris, plus que toute autre ville, est la capitale de la civilisation.

Capitation. — La capitation, appelée *census capitalis*, impôt par tête, consistait, dans le temps de la domination romaine, en une taxe mise sur chaque citoyen, à raison de sa personne, à raison de ce qu'il était, comme sujet, tenu de contribuer aux besoins de l'État, et quelquefois aussi à raison de sa profession, mais sans égard à ses biens qui étaient taxés d'une autre manière. Ainsi, tous les citoyens étaient portés au rôle de la capitation, tandis que ceux qui n'avaient pas de biens-fonds n'étaient point compris dans le rôle des possesseurs, ni dans le canon proprement

dit (voy. CANON), et ne payaient point l'impôt foncier. A cette occasion, Salvien dit, en parlant de la malheureuse position où était le peuple de la Gaule dans le temps où il écrivait, c'est-à-dire, vers le milieu du cinquième siècle : « Quand un pauvre citoyen a « perdu tous ses biens-fonds, il n'est « pas pour cela déchargé de la capi- « tation. Il est obligé d'acquitter des « taxes, lorsqu'il ne possède plus de « terres en propre. » Les citoyens qui ne se trouvaient inscrits au rôle que pour leur tête, étaient appelés *capite censi*. Toutes les quotes-parts de la capitation devaient être égales. Pour en établir le canon, on se servait du recensement général des citoyens, qui, sous le nom de *census*, existait à Rome et dans les provinces, en retranchant chaque année ceux qui avaient atteint l'âge où l'on ne payait plus cet impôt; car on en était affranchi à un certain âge. On divisait ensuite la somme totale en autant de fractions qu'il restait de contribuables. Toutes les provinces de l'empire n'étant pas également riches en produits du sol et en espèces monnayées, il est à présumer que la capitation n'était pas partout la même, et que nonobstant l'obligation où l'on était de la payer en argent, les receveurs des contributions publiques avaient quelquefois l'autorisation de la recevoir en denrées. Ce que nous savons certainement, c'est qu'à l'époque où Julien vint commander les armées dans la Gaule, qui passait pour une des plus riches provinces de l'empire, la quote-part de chaque tête était de vingt sous d'or. Julien ayant diminué les dépenses, et par là ayant fourni le moyen de demander moins, la capitation se trouvait réduite à sept sous par individu lorsque cet empereur quitta la Gaule.

Comme un impôt également réparti, sans égard aux ressources de chacun, était acquitté facilement par les riches, mais était très-onéreux pour les fortunes médiocres et pour les pauvres, les Romains, afin de le rendre plus supportable à ces derniers, avaient imaginé d'associer plusieurs personnes pour payer *une seule tête*, ou quote-part de cotisation, et, en même temps, afin que les riches payassent dans la proportion de ce qu'ils possédaient, de les compter pour plusieurs têtes. Il eût été plus simple, dira-t-on, de faire partout ce que Julien fit dans la Gaule, de réduire chaque quote-part aux deux tiers ou à la moitié; mais en procédant de cette manière le riche n'eût pas moins profité de la diminution que le pauvre, et c'était particulièrement ce dernier que l'on voulait soulager. Les empereurs Valens et Valentinien ayant l'intention de diminuer la capitation, prirent la décision suivante : « Au lieu de « la coutume observée jusqu'ici, qu'un « homme paye lui seul une part en- « tière de la capitation, et que deux « femmes se réunissent pour en payer « une, nous voulons bien que désor- « mais on associe deux hommes et « mêmes trois, pour payer une seule « de ces quotes-parts, et que de même « on associe jusqu'à quatre femmes « pour en acquitter une. » Quand une quote-part de capitation était ainsi partagée entre deux ou trois personnes, les portions afférentes à chaque contribuable s'appelaient *tiers et moitiés*, et ce sont ces fractions d'impôt que Théodoric, roi des Ostrogoths et maître de l'Italie, donnait ordre à ses officiers ordinaires de recouvrer, dans un passage de l'une de ses lettres que nous allons citer : « Durant le cours « de la présente indiction, vous con- « traindrez incessamment, par le mi- « nistère de vos subalternes, les ha- « bitants de votredistrict au payement « de ce qui sera échu des tiers et « moitiés, imposition à laquelle ils « sont assujettis dès le temps des « empereurs, et vous en porterez les « deniers dans la caisse du premier « officier des finances. » Quelquefois le recouvrement des tiers et moitiés était opéré par des officiers extraordinaires envoyés exprès, et auxquels les officiers ordinaires devaient prêter leur concours; on trouve, dans Cassiodore, la formule de l'ordre qui

était, dans ce cas, expédié à ces derniers. La réunion de plusieurs têtes pour en former une seule était une source d'arbitraire qui occasionnait des plaintes et donnait lieu à des réclamations. Sidoine Apollinaire, évêque de Clermont, qui avait été taxé à trois quotes-parts et compté pour trois têtes, adressa une requête en vers à l'empereur Majorien, pour le supplier de lui retrancher, s'il voulait qu'il vécût, ces trois têtes qui le faisaient ressembler à Géryon.

Nous avons dit que passé certain âge on était affranchi de la capitation; il y avait certaines dignités et certaines professions qui en procuraient l'exemption. Des priviléges particuliers dispensaient quelques cités de la payer, mais ces cas étaient peu nombreux.

Les Francs, maîtres de la Gaule, perçorent la capitation, comme les autres contributions qu'ils y trouvèrent établies, et vers le milieu de la seconde race, quand on cessa de faire le recensement des citoyens, il fut déclaré que ceux qui jusque-là avaient payé la capitation seraient tenus de continuer de le faire. Mais, insensiblement, tout le monde ayant trouvé le moyen de s'en faire exempter, cet impôt fut supprimé par le fait, et il n'en fut plus question jusqu'à la fin du dix-septième siècle, à moins qu'on ne veuille le considérer comme ayant été remplacé par la taille qui ne pesait que sur les roturiers, opinion que nous ne serions pas éloignés de partager (voyez IMPÔTS et TAILLE). Quoi qu'il en soit, le 18 janvier 1695, Louis XIV, pressé par les besoins de la guerre, établit, avec promesse formelle de la supprimer, une imposition personnelle, appelée capitation. Personne, quels que fussent son rang, son caractère, ses fonctions, son métier, n'en fut exempt. Les princes, les seigneurs, les magistrats, les officiers de terre et de mer, les membres du clergé, y furent soumis comme les bourgeois, les artisans et les domestiques. Les contribuables furent répartis en vingt-deux classes, dont la première, à la tête de laquelle était le dauphin, devait payer deux mille livres, et la dernière une livre. Ne furent point compris dans les classes les taillables dont la cote ne dépassait pas quarante sous; plus tard on n'accorda cette exemption qu'aux cotes au-dessous de vingt sous. La paix ayant été signée à Ryswick les 20-21 septembre et 30 octobre 1697, la capitation fut, même avant l'échange des ratifications, déclarée supprimée, et il fut dit en même temps qu'on ne la percevrait que pour les trois premiers mois de l'année 1698. La guerre s'étant rallumée en 1701, la capitation fut rétablie le 12 mars sur les mêmes bases, avec des exemptions un peu plus nombreuses; mais la paix signée à Rastadt le 6 mars 1714 n'en amena point la suppression comme la première fois. Elle fut maintenue, et à différentes époques on publia plusieurs ordonnances ou arrêts du conseil pour en régulariser la perception et la comptabilité, ou y faire rentrer des catégories de personnes qui avaient été oubliées ou exemptées. Le 14 mars 1779, on la répartit sur les marchands et artisans de Paris et des faubourgs, et les contribuables furent divisés en vingt-quatre classes, la première payant trois cents livres et la dernière une livre dix sous. Les gardes, prévôts, syndics généraux, syndics et adjoints des communautés furent, sous leur responsabilité solidaire, chargés du recouvrement, chacun d'eux en ce qui le concernait, et exposés à des poursuites, en cas de retard dans leurs versements. La révolution de 1789 trouva la capitation encore existante et elle l'abolit. Plus tard elle fut remplacée par l'imposition personnelle et mobilière. (Voyez IMPOSITIONS.)

CAPITOULS. — Le mot capitoul vient de *capitulum*, nom que portait autrefois le conseil des comtes de Toulouse; ainsi, les capitouls avaient été les conseillers des anciens comtes de Toulouse. Leur puissance fut réduite après l'extinction de la famille des Raymonds, lorsque le Languedoc fut réuni au royaume de France. Le parlement

Digitized by Google

s'appliqua dès son origine, au commencement du quatorzième siècle, à réduire leur autorité. Il les priva d'abord de la faculté qu'ils avaient eue jusqu'alors de juger les affaires civiles et criminelles; en 1517, il essaya de nommer lui-même ces officiers municipaux, qui, dans le principe, avaient été élus, car autrefois les capitouls avaient transmis eux-mêmes leur charge, qui était annuelle, à des successeurs qu'ils avaient le droit de choisir. A partir du règne de Charles IX, les rois de France s'arrogèrent ce même droit, malgré les plus vives réclamations. Enfin, sous le règne de Louis XIV, un arrêt du 10 novembre 1687 mit définitivement la nomination des capitouls à la disposition du pouvoir royal.

Dans les temps modernes, les capitouls n'exerçaient plus qu'un pouvoir nominal, et leurs fonctions n'avaient d'autre but que l'administration de la cité. Cependant les premières familles de Toulouse continuaient à rechercher avec empressement les honneurs du capitoulat, à cause des nombreux priviléges qui y étaient attachés. Les capitouls se qualifiaient de *chefs des nobles et gouverneurs de la ville de Toulouse*. A l'exemple des patriciens de Rome, ils avaient le droit d'image (*jus imaginum*); leurs portraits étaient gravés dans les registres de leurs délibérations qu'on conservait au Capitole. Ils avaient le droit de porter le chaperon rouge, insigne de leur puissance; et, après leur nomination, on les promenait à cheval par la ville, entourés de soldats et au bruit des trompettes. Enfin les capitouls devenaient nobles de droit, et la noblesse restait désormais acquise à leurs familles. Un arrêté du conseil d'État, en date du 25 mars 1727, déclare que, « même dès le temps que cette ville (Toulouse) était alliée au peuple romain, elle jouissait déjà de la noblesse qu'elle communiquait à ses magistrats par l'exercice du capitoulat. » C'est là ce qui explique le prodigieux nombre de nobles qui se trouvent aujourd'hui encore à Toulouse.

CAPITULAIRES. — Ce mot, dérivé du latin *capitulum*, capitule, petit chapitre, désigne les dispositions législatives prises par les rois francs de la première et de la seconde race. Ces règlements ont sans doute été ainsi nommés parce qu'ils sont divisés en petits chapitres ou articles, qui n'ont pas toujours entre eux une corrélation bien immédiate, et que l'ensemble de ces différents règlements n'était pas destiné à former un corps de lois.

Les capitulaires embrassent trois époques distinctes de notre législation nationale : 1° celle qui a précédé Charlemagne; 2° celle de Charlemagne; 3° celle qui suit Charlemagne jusqu'en 929, époque où l'on a cessé de donner aux actes de l'autorité royale le nom de capitulaires. (Voyez ORDONNANCES.)

PREMIÈRE ÉPOQUE.

Le premier acte connu sous le nom de capitulaire est le *Capitulare tripex* de Dagobert, sans date certaine, mais que l'on rapporte généralement à l'an 630. C'est une promulgation nouvelle des lois des Alemans, des Ripuaires et des Bavarois. Tous les actes antérieurs sont appelés à tort capitulaires. Les véritables titres qu'ils portent dans les recueils primitifs sont ceux de *constitutions*, *décrets*, *pactes*, *conventions*. (Voyez ces mots et l'article LÉGISLATION.)

Le capitulaire donné par Carloman en 742 est exclusivement relatif aux affaires de l'Église. Il défend aux clercs de prendre les armes soit pour aller à la guerre, soit pour se livrer au plaisir de la chasse. Tout clerc convaincu de luxure sera battu de verges, mis en prison au pain et à l'eau, pour faire pénitence. Il est interdit aux prêtres et aux diacres d'avoir des femmes logées chez eux. Du reste, ce qui prouve bien quelle était alors l'autorité des princes sur l'Église, c'est un capitulaire de l'année 743, dans lequel Carloman ordonne, qu'attendu les besoins de la guerre, l'argent de l'Église viendra en aide à son armée; le roi, il est vrai, a le soin d'avertir qu'*il a pris*

conseil des serviteurs de Dieu et du peuple chrétien.

La disposition finale d'un capitulaire de Pepin, en date de 744, est fort remarquable. Le prince y recommande la stricte observation de ce qui avait été décrété par vingt-trois évêques, assistés de plusieurs autres serviteurs de Dieu, du consentement du roi et de l'avis des premiers des Francs. Mais de tous les actes législatifs de ce prince, celui qui est incontestablement le plus curieux est un capitulaire synodal, ainsi nommé parce qu'il avait été rendu *en plein synode*. L'article 3 de ce capitulaire rappelle que les prêtres pouvaient se marier, et les articles suivants déterminent plusieurs causes de divorce assez singulières. Le mari forcé de fuir dans une autre province, peut, si sa femme refuse de le suivre, prendre une épouse nouvelle, sauf à faire la pénitence ecclésiastique; la femme, au contraire, ne peut pas se remarier. L'impuissance du mari est une cause de divorce, et l'épreuve de cette impuissance doit se faire au pied de la croix. Un capitulaire de 757 permet au mari de renvoyer sa femme s'il découvre qu'elle a perdu sa pureté: *Si quis uxorem invenit contaminatam dimittat.*

DEUXIÈME ÉPOQUE.

Nous avons fait connaître, à l'article ASSEMBLÉES (t. I, p. 407), de quelle manière étaient préparés et rédigés les capitulaires de Charlemagne. Ces actes, l'une des plus grandes gloires d'un règne déjà si glorieux à d'autres titres, sont au nombre de soixante-cinq, et contiennent onze cent vingt-six articles. Pour avoir une idée complète de l'activité législative de cette époque, il faut encore ajouter à ce nombre immense d'ordonnances, la révision des anciennes lois barbares, et onze cent quarante-cinq pièces, c'est-à-dire, diplômes, documents, lettres et actes divers émanés de Charlemagne ou de ceux qui l'entouraient.

Les capitulaires de Charlemagne peuvent, d'après l'opinion de M. Guizot, être rangés sous huit titres différents.

I. *Législation morale.* — On comprend sous ce titre les avis, les conseils, comme en donnent toutes les législations primitives, qui croient pouvoir en appeler à la moralité de l'homme plus que ne le font les législations modernes. Il faut y ajouter toutes les ordonnances rendues par Charlemagne, toutes les dispositions prises par lui, sur les écoles, les livres à répandre, l'amélioration des offices ecclésiastiques, etc.

II. *Législation politique.* — Elle règle l'administration de la justice, la tenue des plaids locaux, les limites et les rapports des pouvoirs laïques et ecclésiastiques, ceux des propriétaires de bénéfices avec le roi, etc. « Nous « avons appris, est-il dit dans le cin- « quième capitulaire de l'an 806, art. « VII, que des comtes et autres hom- « mes qui ont de nos bénéfices (*) se « font de certaines parties de nos *bé-* « *néfices* des *propriétés*, et emploient « au service de leurs propriétés les « serviteurs de nos bénéfices, si bien « qu'ils restent déserts, et que dans « beaucoup de lieux les voisins en « souffrent. »

« Nous avons appris, est-il dit, art. « VIII, qu'ailleurs il en est qui com- « mettent à d'autres hommes en pro- « priété nos bénéfices, puis viennent « au plaid, et paraissent alors acheter « ces terres de leurs propres deniers, « pour les posséder ensuite en aleux. « Il faut veiller à ce qu'il n'en soit pas « ainsi; car ceux qui le font ne gar- « dent point la foi qu'ils nous ont pro- « mise. » Les capitulaires sont remplis de recommandations de ce genre. Tout le gouvernement de Charlemagne n'est qu'un continuel effort pour réprimer les usurpations partielles et les tentatives faites par chacun pour dépouiller la royauté de ses possessions et de ses droits. Aussi verrons-nous le système féodal grandir avec une effrayante ra-

(*) Un bénéfice est une terre cédée par le seigneur à son fidèle, sous de certaines conditions, et souvent pour un temps fixe.

pidité, quand se sera retirée cette main puissante qui l'arrêta pendant quarante ans.

Sous ce chef, il faut encore placer les nombreuses dispositions de police faites pour les provinces, pour l'armée, l'Église, les marchands, auxquels Charles fixe un maximum, et la mendicité qu'il veut supprimer, en obligeant chacun de ses fidèles à nourrir les mendiants sur son bénéfice. Il défend aux moines et aux clercs de fréquenter les lieux publics pour s'y livrer au plaisir de la table; au peuple, de se servir de faux poids et de fausses mesures, d'ajouter aucune foi aux récits mensongers que l'on répandait dans les campagnes, et de lire les lettres que des imposteurs prétendaient être tombées du ciel.

Au même titre appartient le capitulaire de l'année 807, qui règle le service militaire.

Art. 1er. D'abord, quiconque possède des bénéfices doit se rendre à l'armée.

Art. 2. Tout homme libre qui possède cinq manses (*), ou quatre, ou trois, doit marcher en personne à l'armée. Là où se trouveront deux hommes libres, possédant chacun deux manses, que le plus vigoureux des deux aille à l'armée, et que l'autre fasse les frais de son équipement.

Trois hommes qui n'avaient chacun qu'une manse s'associaient de même, et les deux qui ne faisaient pas le service personnellement contribuaient, chacun pour un tiers, à la dépense de l'autre. Six hommes, dont chacun n'avait qu'une demi-manse, ne fournissaient qu'un soldat, en suivant la même cotisation. Avec une moindre possession on était exempt de tout service et de toute charge militaire. Pour éviter que par fraude l'on obtînt des exemptions de service, Charlemagne ordonna que tout homme libre qui, convoqué, ne serait point venu à l'armée, payerait l'hériban (amende de 60 sous), ainsi que le seigneur qui l'aurait souffert.

Les nouveaux mariés n'allaient point à la guerre la première année de leur mariage.

III. *Législation pénale.* — Charlemagne consacre dans ses capitulaires *le jugement de Dieu;* on y trouve toutes les espèces d'épreuves. L'accusé pouvait prouver son innocence, soit en tenant les bras levés en croix pendant un espace de temps déterminé, soit en portant une masse de fer rougie au feu, soit en prenant un anneau au fond d'un vase rempli d'eau bouillante, sans qu'aucune brûlure ne parût sur la peau au bout de trois jours; ou bien encore on le plongeait pieds et poings liés dans un bassin d'eau froide: s'il surnageait, il était innocent; s'il allait au fond, son crime était prouvé. Toutefois, il défendit le combat judiciaire, mais il conserva le système des compositions.

En général, cette partie de sa législation a peu d'originalité, et adoucit plutôt qu'elle n'aggrave la pénalité des anciennes lois (*), excepté pourtant dans certains cas, où il s'agissait moins de punir un crime isolé qu'un attentat à la paix publique, où la peine frappait moins un coupable que celui qui pouvait devenir traître et rebelle. Le capitulaire de 789, pour la Saxe, en est un frappant exemple.

Art. 3. Peine de mort pour celui qui entrera de force dans une église, y commettra un vol ou voudra y mettre le feu.

Art. 4. Peine de mort pour celui qui rompra le saint jeûne quadragésimal, en mangeant de la viande, à moins que le prêtre ne juge qu'il y a eu nécessité absolue (**).

(*) La manse, que du Cange évalue à douze arpents, paraît avoir été la mesure de terre jugée nécessaire pour faire vivre un homme et sa famille. Manse vient probablement du mot allemand *mann*, homme, plutôt que du latin *manere*, d'où vint plus tard le mot *manoir*.

(*) « Quant aux voleurs, nous voulons « qu'ils soient punis, la première fois par la « perte d'un œil, à la seconde par celle du « nez; s'ils ne se corrigent, qu'à la troisième « fois ils soient punis de mort. » (Cap., année 779, art. XXIII.)

(**) On semble avoir imité cet article pour

Art. 5. Peine de mort pour le meurtrier d'un évêque, d'un prêtre ou d'un diacre.

Art. 7. Peine de mort pour qui brûlera, comme les païens, le corps d'un homme mort.

Art. 8. Peine de mort pour celui de la race des Saxons qui sera trouvé se cachant parmi ses frères, et refusant de recevoir le baptême.

Art. 9. Peine de mort pour qui sacrifiera un homme au diable.

Art. 10. Peine de mort pour qui machinera avec les païens contre les chrétiens, ou persistera comme eux dans leur haine pour le Christ. Si quelqu'un les aide d'intention contre le roi et le peuple chrétien, que celui-là soit puni de mort.

Art. 11. Peine de mort pour qui sera infidèle au seigneur roi.

Art. 12. Peine de mort pour qui ravira la fille de son seigneur.

Art. 13. Peine de mort pour qui tuera son seigneur ou la femme de son seigneur.

IV. *Législation civile.* — Elle est fort incomplète; cependant elle atteste de louables efforts de Charles pour fonder et régler la famille, pour déterminer avec précision les rapports, les droits et les devoirs de ses divers membres: toutes choses qui, jusqu'alors, dans la société franque, avaient été à peu près abandonnées à l'arbitraire d'anciens usages.

V. *Législation religieuse.* — Ce sont les dispositions relatives à toute la société chrétienne; des conseils plutôt que des ordres, qui montrent un bon sens et une liberté d'esprit qu'on croirait volontiers d'un autre temps.

VI. *Législation canonique.* — C'est elle qui occupe le plus de place dans les capitulaires, et qui eut peut-être les plus durables résultats; car elle reconstitua l'aristocratie épiscopale, qui devait survivre à la chute de l'empire carlovingien, et durer, en France et en Italie, jusqu'à Grégoire VII, et jusqu'aux temps modernes en Allemagne. Charles leva les bornes dans lesquelles la juridiction ecclésiastique était resserrée. Les clercs, dans aucune occasion, ne reconnurent d'autre juge que leur évêque, et tout ce qui était sous la protection particulière du clergé jouit du même avantage. On ordonna que les comtes, les juges subalternes, et tout le peuple, obéiraient avec respect aux évêques. Les justices temporelles ou seigneuriales, que les églises possedaient dans leurs terres, n'eurent pas une compétence moins étendue que celle des autres seigneurs, et leurs juges condamnèrent à mort.

Il ne paraît point que la dîme ait été imposée comme tribut à tout le peuple; mais cette coutume juive fut souvent regardée, par ce même peuple, comme une obligation religieuse, et plus d'une fois Charlemagne l'imposa de sa propre autorité, comme il le fit pour les Saxons.

Sous les Mérovingiens, le roi nommait aux évêchés vacants. Marculft (*) nous a même conservé la formule par laquelle le prince ordonnait au métropolitain de sacrer le candidat qu'il lui adressait. Charlemagne semble avoir, vers la fin de son règne, abandonné ce droit; « sachant, par les sacrés ca « nons, que la sainte Église doit jouir « librement de ses honneurs, nous « consentons à ce que les évêques soient « choisis selon les statuts des canons « par les clercs et le peuple du dio« cèse (**). »

VII. *Législation domestique.* — Comme la royauté vivait alors du seul produit de ses domaines, elle en surveillait avec soin l'administration Nous avons, dans le recueil des instructions relatives aux *villa* de Charmagne, de curieux détails sur son économie.

Art. 5. Quand le temps sera venu de semer, de labourer, de faire la récolte, de couper le foin ou de vendan-

les Polonais dans les premiers temps de leur conversion. Ditmar, évêque de Mersebourg, dit dans sa chronique, qu'on arrachera les dents à celui qui sera trouvé avoir mangé de la viande après la septuagésime.

(*) Livre I, f. 6.
(**) Cap. anni 803, art. 2.

ger les vignes, que nos intendants (*) veillent à ce que chacun de ces travaux s'exécute de la manière la plus profitable pour nous. S'ils ne peuvent se transporter sur les lieux, qu'ils envoyent là où ils n'iront point un de nos hommes, sage et expérimenté, ou tout autre en qui ils auront confiance, afin qu'il veille sur nos intérêts, de façon que tout se fasse de la meilleure manière.

Art. 7. Que chaque intendant accomplisse pleinement chacune des obligations qui lui ont été imposées; s'il arrive par hasard qu'il soit nécessaire de faire davantage, qu'il tienne compte du service extraordinaire quand il aura dû se prolonger pendant la nuit.

Art. 8. Nos intendants veilleront à la rentrée de nos vendanges, mettront le vin dans de bons vases, et auront grand soin à ce qu'il ne s'en perde pas. Ils en achèteront aussi pour nos maisons seigneuriales..... Ils enverront pour notre usage les échalas de nos vignes (*cippaticos*, les ceps, suivant du Cange; les provins, suivant d'autres savants).

Art. 13. Qu'on veille avec soin sur les étalons (*equi emissarii sive waraniones*), qu'on ne les laisse point longtemps en un même lieu, de peur qu'ils n'y dépérissent. Si l'un d'eux vient à mourir, qu'on nous en avertisse avant le temps où on les envoie aux juments.

Art. 14. Que nos juments soient bien gardées, et qu'on les sépare à temps de leurs poulains (*poledri*), etc.

Art. 16. Que quiconque, par négligence, ne remplira pas nos volontés, celles de la reine ou de nos officiers, le sénéchal et le bouteiller (*butticularius*), s'abstienne de boire jusqu'à ce qu'il vienne par-devant nous ou par-devant la reine, et obtienne son absolution.

Art. 19. Dans les basses-cours (*ad securas nostras*) de nos maisons (*in villis capitaneis*), il y aura non moins de cent poules (*pullos habeant non minus centum*) et au moins trente oies (*aucas*); dans les simples manoirs, il y aura au moins cinquante poules et douze oies.

Art. 21. Que nos intendants conservent et augmentent nos viviers; qu'ils en mettent là où il n'y en a point et ou il peut y en avoir.

Ces courtes citations peuvent donner une idée des soins et de la vigilance de Charlemagne. Ce capitulaire renferme soixante-dix articles.

VIII. *Législation de circonstance.* — M. Guizot renferme sous ce titre toutes les mesures accidentelles et d'intérêt privé qui n'ont pu être comprises dans les titres précédents, et qui, à une époque semblable, où il n'existe rien de régulier et de général, doivent nécessairement être très-nombreuses. Ainsi l'empereur, chef des armées, faisait, soit par lui-même, soit par les assemblées générales, des lois, des canons, des ordonnances, des règlements de police, des instructions ministérielles, etc.; car les capitulaires présentent ces divers caractères. Lorsqu'ils avaient été rendus publics par la voie des assemblées provinciales, l'exécution en était confiée à divers ordres de fonctionnaires, qui portaient les titres de comtes, de vicaires, de centeniers et de scabins, qui résidaient dans les provinces ou les comtés, levaient les troupes, rendaient la justice, maintenaient l'ordre et percevaient les tributs; mais ils étaient soumis à l'active surveillance des *missi dominici*, dont chacun était préposé à l'administration d'une province renfermant un certain nombre de comtés, ordinairement neuf ou douze.

Ces envoyés tenaient tous les ans, aux mois de janvier, avril, juillet et octobre (*), des assises où les évêques, les abbés, les comtes, les seigneurs, les avoués des églises, les vicaires des comtes, les centeniers et les hommes libres étaient obligés de se trouver.

(*) L'intendant s'appelle *judex*, celui qui juge et punit. L'idée d'une force répressive et toujours menaçante se retrouve alors partout, jusque dans les noms.

(*) Cap. III, anni 812, art. 4.

On traitait dans ces assemblées d'abord des affaires de l'Église et de la religion, puis les *missi* devaient s'enquérir de tous, comment les officiers établis par l'empereur s'acquittaient de leur office, si quelque loi avait été violée, si des abus se présentaient, etc. Ils rendaient à l'instant justice sur toutes choses, car ils avaient pouvoir même sur les comtes; ou bien, quand les cas étaient graves, ils en référaient au prince (*).

TROISIÈME ÉPOQUE.

De 814 à 929, c'est-à-dire, depuis la mort de Charlemagne jusqu'à celle de Charles le Simple, les capitulaires n'offrent plus autant d'intérêt. Le temps, d'ailleurs, ne nous en a conservé qu'un petit nombre.

« Les recueils de capitulaires, dit M. de Savigny (**), se composent ordinairement de sept livres qu'on a coutume de citer d'après leurs numéros, et de quatre appendices différents. Chaque livre et chaque appendice est divisé en chapitres. On n'y trouve aucune méthode, et de fréquentes répétitions augmentent encore la difficulté des recherches. Les premiers livres (1-4) furent rédigés par Ansegis, les derniers (5-7) par Benedictus Levita. Les auteurs des quatre appendices ne sont pas connus. Les quatre livres d'Ansegis ne contiennent que les capitulaires de Charlemagne et de Louis le Débonnaire. Leur authenticité n'est pas douteuse, car les rois suivants citent ces capitulaires d'après les numéros des livres et des chapitres. Je n'y ai trouvé que deux passages empruntés au droit romain : ces deux passages se rapportent aux églises et sont copiés littéralement de Julien.

« Les passages tirés du droit romain existent beaucoup plus nombreux dans les trois livres de Benedictus Levita, rédigés vers le milieu du neuvième siècle, par ordre de l'archevêque de Mayence, Otgar. Ce recueil se compose d'éléments fort divers, de droit germanique, de droit romain, etc.; mais je pense que le titre d'un recueil de capitulaires, imposé à cet ouvrage, a trompé les auteurs modernes sur son véritable caractère. Ainsi, Baluze prétend que déjà les rois francs avaient fait rassembler ces fragments sous forme de capitulaires, et que tels furent les matériaux mis en œuvre par Benedictus Levita. Mais cette supposition n'a pas le moindre fondement; comment croire, par exemple, que les rois francs aient ordonné l'extrait du Breviarium, extrait sans intérêt pour les Francs et inutile aux Romains qui possédaient le texte original? Benedictus Levita voulut faire une compilation qui pût, autant que possible, servir à tous les sujets de l'empire franc, ecclésiastiques ou laïques. Cela ressort de l'ouvrage lui-même, et la préface, malgré son obscurité et sa confusion, semble favoriser cette opinion. On conçoit aisément que cet ouvrage soit intitulé Recueil des capitulaires, et qu'il fasse suite à celui d'Ansegis, car les capitulaires y occupent une place fort importante, et avaient une autorité bien plus étendue que les diverses pièces admises dans ce recueil. Considéré sous ce point de vue, notre recueil acquiert une nouvelle importance, car il ne nous montre plus les traces du droit romain dans les capitulaires, mais la connaissance et l'application immédiate des sources du droit romain pendant le neuvième siècle.

« Quant à l'exécution du plan que je viens d'exposer, ce recueil mérite peu d'éloges. Il faut, sans doute, d'après mon système, absoudre l'auteur du reproche d'avoir inséré plusieurs pièces étrangères aux capitulaires; mais son ouvrage manque complétement de méthode et de critique. Ainsi, l'on y trouve des passages supposés, d'autres pieces sont tout à fait supposées. Pour comble de négligence, Benedictus Levita transcrit indistinctement des lois particulières à un peuple, tel que les Romains, les Bavarois, les Goths, etc.; et si leur véritable caractère ne nous était connu d'ailleurs, nous les croirions des lois générales de

(*) Voy. le capitulaire de l'année 823.
(**) Histoire du droit romain.

l'empire franc. Les fragments qui n'existent que dans ce recueil n'ont donc aucune autorité réelle, et l'on est encore moins en droit de leur attribuer un caractère particulier, d'y voir, par exemple, des passages authentiques des capitulaires. Maintenant, faut-il accuser l'ignorance ou la mauvaise foi de l'auteur? La question est difficile à résoudre. Nous voyons pour la première fois dans ce recueil les fausses décrétales d'Isidore mises en usage. Si Benedictus Levita n'est pas étranger à la supposition de ces actes, ou s'il a voulu les accréditer, les confusions qui se trouvent dans cet ouvrage paraîtraient autant de méprises volontaires destinées à couvrir la fraude. Pour nous, la question offre peu d'intérêt; car, dans l'une ou l'autre hypothèse, les traces de droit romain que contient ce recueil attestent la connaissance des sources.

« Les sources de droit romain que Benedictus Levita a mises à contribution, sont fort nombreuses : le Breviarium, le Code Théodosien original, le Code Justinien et l'Epitome de Julien. Par une circonstance singulière, Benedictus a transcrit la loi visigothe qui défend l'usage du droit romain, mais avec des circonstances qui rendent moins évident son rapport au droit romain. On ne saurait dire quelle fut l'intention du rédacteur en insérant ce passage. Montesquieu pense que Benedictus a transformé cette loi en capitulaire, pour exterminer le droit romain par tout l'univers; mais les nombreux passages empruntés au droit romain et l'intérêt des prêtres à maintenir un droit qui leur était si favorable s'élèvent contre la supposition de Montesquieu. Au reste, ce fragment paraît n'avoir eu dans la pratique aucune influence sur l'autorité du droit romain. »

Le recueil le mieux fait et le plus utile des capitulaires était celui de Baluze (voyez ce nom), avant l'excellente édition que M. Pertz en a publiée dans les t. I et II de ses *Monumenta Germaniæ historica*. Hanovre, 1826 et 1829, in-fol.

CAPITULATIONS. — Les capitulations, suivant la définition du général Bardin, sont des traités par lesquels une des parties contractantes s'engage à mettre bas les armes, soit absolument, soit momentanément; c'est un accord amenant cessation de tous les actes d'hostilité. On distingue deux sortes de capitulations : 1° les capitulations dans des places assiégées; 2° les capitulations en rase campagne.

Les capitulations dans les places assiégées sont celles dont l'occasion se représente le plus souvent; toutefois les exemples en sont rares dans nos fastes militaires. Toutes les lois anciennes et nouvelles prescrivent formellement à tout gouverneur d'être sourd aux menaces comme aux offres de l'ennemi, et de prolonger, par tous les moyens possibles, la défense de la place qui lui est confiée. Aux termes du décret du 1er mai 1812, la capitulation « peut avoir lieu si les vivres et « les munitions sont épuisées, après « avoir été convenablement ménagées; « si la garnison a soutenu un assaut « à l'enceinte, sans en pouvoir soute- « nir un second, et si le gouverneur « ou le commandant a satisfait à tou- « tes les obligations qui lui sont im- « posées par les lois spéciales. »

Les demandes ou les propositions de capitulation ont été, suivant les temps, annoncées en arborant un drapeau blanc, en battant la chamade, en dépêchant des hérauts d'armes, des parlementaires, etc.

Au dix-septième siècle, on ne regardait comme honorables que les capitulations obtenues par des garnisons qui pouvaient rejoindre l'armée avec armes et bagages, tambour battant, mèche allumée. Au moyen âge une garnison qui se retirait le bâton blanc à la main, c'est-à-dire, avec le bois de la pique sans fer, était notée d'infamie.

Une des plus anciennes capitulations qui nous soient connues fut signée à Saint-Dizier, par Sancerre, le 9 août 1544. C'est Brantôme qui en fait mention.

Les capitulations en rase campagne

sont plus rares encore que les précédentes dans nos armées, et on les considère comme si contraires au caractère et à l'honneur français, qu'elles sont à peine prévues par nos règlements. Ce fut sans doute la honteuse capitulation de Baylen, en 1808 (voyez BAYLEN), qui décida à insérer l'article suivant dans le décret du 1er mai : « Il est défendu à tout général, à tout « commandant d'une troupe armée, « quel que soit son grade, de traiter « en rase campagne d'aucune capitu- « lation par écrit ou verbale. Toute « capitulation de ce genre, dont le « résultat aurait été de faire poser les « armes, est déclarée déshonorante et « criminelle, et sera punie de mort. »

On trouve dans les Mémoires de Napoléon un passage contenant sur cette matière des principes si élevés, et d'une autorité si imposante, que nous croyons indispensable de le citer, dans un moment où la France va peut-être se voir forcée de recourir aux armes pour maintenir son rang et sa dignité; et par conséquent une violation de ces principes pourrait encore amener de nouveaux désastres.

« Un corps de troupes en ligne ne doit jamais capituler pendant les batailles.... Aucun souverain, aucun peuple, aucun général, ne peut avoir de garantie, s'il tolère que les officiers capitulent en plaine, et posent les armes par le résultat d'un contact favorable aux individus des corps qui le contractent, mais contraire à l'armée. Cette conduite doit être proscrite, déclarée infâme, et passible de la peine de mort. Les généraux, les officiers, doivent être décimés, un sur dix, les sous-officiers, un sur cinquante, les soldats, un sur mille. Celui ou ceux qui commandent de rendre les armes à l'ennemi, ceux qui obéissent, sont également traîtres et dignes de la peine capitale.....

« Les lois de la guerre, les principes de la guerre autorisent-ils un général à ordonner à ses soldats de poser les armes, de les rendre à leurs ennemis et à constituer tout un corps prisonnier de guerre? Cette question ne fait pas un doute pour la garnison d'une place de guerre : mais le gouverneur d'une place est dans une catégorie à part. Les lois de toutes les nations l'autorisent à poser les armes lorsqu'il manque de vivres, que les défenses de sa place sont ruinées et qu'il a soutenu plusieurs assauts. En effet, une place est une machine de guerre qui forme un tout, qui a un rôle, une destination prescrite, déterminée et connue. Un petit nombre d'hommes, protégés par cette fortification, se défendent, arrêtent l'ennemi et conservent le dépôt qui leur est confié contre les attaques d'un grand nombre d'hommes; mais lorsque ces fortifications sont détruites, qu'elles n'offrent plus de protection à la garnison, il est juste, raisonnable, d'autoriser le commandant à faire ce qu'il juge le plus propre à l'intérêt de sa troupe. Une conduite contraire serait sans but et aurait en outre l'inconvénient d'exposer la population de toute une cité, vieillards, femmes, enfants. Au moment où la place est investie, le prince et le général en chef chargés de la défense de cette frontière savent que cette place ne peut protéger la garnison et arrêter l'ennemi qu'un certain temps, et que, ce temps écoulé, les défenses détruites, la garnison posera les armes. Tous les peuples civilisés ont été d'accord sur cet objet, et il n'y a jamais eu de discussion que sur le plus ou le moins de défense qu'a faite un gouverneur avant de capituler. Il est vrai qu'il est des généraux, Villars est de ce nombre, qui pensent qu'un gouverneur ne doit jamais se rendre, mais à la dernière extrémité faire sauter les fortifications, et se faire jour, de nuit, au travers de l'armée assiégeante : on, dans le cas que la première de ces deux choses ne soit pas faisable, sortir du moins avec sa garnison et sauver ses hommes. Les gouverneurs qui ont adopté ce parti ont rejoint leur armée avec les trois quarts de leur garnison.

« De ce que les lois et la pratique de toutes les nations ont autorisé spé-

cialement les commandants des places fortes à rendre leurs armes en stipulant leur intérêt, et qu'elles n'ont jamais autorisé aucun général à faire poser les armes à ses soldats dans un autre cas, on peut avancer qu'aucun prince, aucune république, aucune loi militaire ne les y a autorisés. Le souverain ou la patrie commande à l'officier inférieur et aux soldats l'obéissance envers leur général et leurs supérieurs, pour tout ce qui est conforme au bien ou à l'honneur du service. Les armes sont remises au soldat avec le serment militaire de les défendre jusqu'à la mort. Un général a reçu des ordres et des instructions pour employer ses troupes à la défense de la patrie : comment peut-il avoir l'autorité d'ordonner à ses soldats de livrer leurs armes et de recevoir des chaînes?

« Il n'est presque pas de bataille où quelques compagnies de voltigeurs ou de grenadiers, souvent quelques bataillons, ne soient momentanément cernés dans des maisons, des cimetières ou des bois. Le capitaine ou le chef de bataillon qui, une fois le fait constaté qu'il est cerné, ferait sa capitulation, trahirait son prince et son honneur. Il n'est presque pas de batailles où la conduite tenue dans des circonstances analogues n'ait décidé de la victoire. Or, un lieutenant général est à une armée ce qu'un chef de bataillon est à une division. Les capitulations faites par des corps cernés, soit pendant une bataille, soit pendant une campagne active, sont un contrat, dont toutes les clauses avantageuses sont en faveur des individus qui contractent, et dont les clauses onéreuses sont pour le prince et les autres soldats de l'armée. Se soustraire au péril pour rendre la position de ses camades plus dangereuse, est évidemment une lâcheté. Un soldat qui dirait à un commandant : « Voilà mon fusil, laissez-moi m'en aller dans mon village, » serait un déserteur en présence de l'ennemi, les lois le condamneraient à mort. Que fait autre chose le général de division, le chef de bataillon, le capitaine qui dit : « Laissez-moi m'en aller chez moi, ou « recevez-moi chez vous, et je vous « donne mes armes? » Il n'est qu'une manière honorable d'être fait prisonnier de guerre, c'est d'être pris isolément les armes à la main et lorsque l'on ne peut plus s'en servir. C'est ainsi que furent pris François 1er, le roi Jean, et tant d'autres braves de toutes les nations. Dans cette manière de rendre les armes, il n'y a pas de condition, il ne saurait y en avoir avec l'honneur; c'est la vie que l'on reçoit, parce que l'on est dans l'impuissance de l'ôter à son ennemi, qui vous la donne à charge de représaille, parce qu'ainsi le veut le droit des gens.

« Les dangers d'autoriser les officiers et les généraux à poser les armes, en vertu d'une capitulation particulière, dans une autre position que celle où ils forment la garnison d'une place forte, sont incontestables. C'est détruire l'esprit militaire d'une nation, en affaiblir l'honneur, que d'ouvrir cette porte aux lâches, aux hommes timides, ou même aux braves égarés. Si les lois militaires prononçaient des peines afflictives et infamantes contre les généraux, officier et soldats qui posent leurs armes en vertu d'une capitulation, cet expédient ne se présenterait jamais à l'esprit des militaires pour sortir d'un pas fâcheux; il ne leur resterait de ressource que dans la valeur ou l'obstination, et que de choses ne leur a-t-on pas vu faire!

« Si les vingt-huit bataillons, troupes d'élite, qui posèrent les armes à Hochstedt, eussent été convaincus qu'ils entachaient leurs noms, flétrissaient leurs familles, encouraient la peine d'être décimés, ils se fussent battus; et si leur obstination n'eût pas fait changer les destins de la journée, ils eussent certainement regagné l'aile gauche et fait leur retraite.

« Si l'infanterie bavaroise, qui avait défendu avec gloire le village de Allerheim à la bataille de Nordlingen, et avait repoussé les attaques du grand Condé, n'eût pu capituler avec Tu-

renne qu'en attirant sur elle le déshonneur et le châtiment d'être décimée, elle n'eût pas même songé à quitter sa position ; une heure plus tard, elle eût reconnu qu'elle n'était pas coupée de Jean-de-Vert ; les Bavarois auraient eu le champ de bataille et la victoire ; Condé eût ramené peu d'hommes de son armée en deçà du Rhin.

« Mais que doit donc faire un général qui est cerné par des forces supérieures? Nous ne saurions faire d'autre réponse que celle du vieil Horace. Dans une situation extraordinaire, il faut une résolution extraordinaire ; plus la résistance sera opiniâtre, plus on aura de chances d'être secouru ou de percer. Que de choses qui paraissaient impossibles ont été faites par des hommes résolus, n'ayant plus d'autre ressource que la mort! Plus vous ferez de résistance, plus vous tuerez de monde à l'ennemi, et moins il en aura le jour même ou le lendemain pour se porter contre les autres corps de l'armée. Cette question ne nous paraît pas susceptible d'une autre solution, sans perdre l'esprit militaire d'une nation et sans s'exposer aux plus grands malheurs.

« La législation doit-elle autoriser un général, cerné loin de son armée par des forces très-supérieures, et lorsqu'il a soutenu un combat opiniâtre, à disloquer son armée la nuit, en confiant à chaque individu son propre salut, en indiquant le point de ralliement plus ou moins éloigné? Cette question peut être douteuse ; mais, toutefois, il n'est pas douteux qu'un général qui prendrait un tel parti, dans une situation désespérée, sauverait les trois quarts de son monde, et, ce qui est plus précieux que les hommes, il se sauverait du déshonneur de remettre ses armes et ses drapeaux par le résultat d'un contrat qui stipule des avantages pour les individus, au détriment de l'armée et de la patrie.

« Dans la capitulation de Maxen, il y a une circonstance fort singulière. Le général Wunsch, avec la cavalerie, s'était, à la pointe du jour, ouvert le passage. Une des conditions de la capitulation fut qu'il reviendrait au camp poser ses armes. Ce général eut la simplicité d'obéir à l'ordre que lui donna le général Finck; ce fut un malentendu de l'obéissance militaire. Un général au pouvoir de l'ennemi n'a plus d'ordres à donner, celui qui lui obéit est criminel. On ne peut pas s'empêcher de dire ici, que puisque Wunsch avec un gros corps de cavalerie avait percé, l'infanterie pouvait percer aussi, car, dans un pays de montagnes comme Maxen, elle avait plus de facilité de s'échapper la nuit que la cavalerie.

« Les Romains désavouèrent la capitulation faite avec les Samnites ; ils refusèrent d'échanger les prisonniers, de les racheter. Ce peuple avait l'instinct de tout ce qui est grand : ce n'est pas sans raison qu'il a conquis le monde. »

Cap Lézard (combat du). — Duguay-Trouin reçut de Louis XIV, en 1707, le commandement d'une escadre de cinq vaisseaux de ligue, et sortit de Brest avec le comte de Forbin, qui avait sous ses ordres six vaisseaux : tous deux allèrent louvoyer à l'ouverture de la Manche, vers le cap Lézard, pour y attendre un convoi de deux cents voiles, escorté de cinq gros vaisseaux, que l'Angleterre envoyait en Portugal et en Catalogne. Le 21 octobre, il rencontre les ennemis, et les attaque; d'abord il se rend maître du *Cumberland*, vaisseau commandant, de 82 canons. Deux vaisseaux de son escadre prennent le *Chester* et le *Ruby*, de 56. D'un autre côté, le *Devonshire* est en flammes : ce grand vaisseau, défendu par plus de mille hommes, s'engloutit dans les flots, et le *Royal-Oak*, de 76 canons, ne se sauve qu'à la faveur de l'incendie qui menace de le consumer. Les vainqueurs prirent soixante bâtiments de transport, sans compter trois vaisseaux de guerre, et cette action brillante fit presque autant de tort aux affaires de l'archiduc que la bataille d'Almanza.

Capman. — Le 20 novembre 1794, à l'armée des Pyrénées-Orientales, Capman, capitaine au 6e bataillon des grenadiers de la Dordogne, suivi seu-

lement de quelques soldats, s'empara de deux pièces de canon, ainsi que de leurs caissons, et força les Espagnols à se retirer précipitamment dans le fort. Plus tard, chef de bataillon au 53e de ligne, il se jeta le premier dans une redoute ennemie, en avant du fort de Figuières.

Capon. — Au moyen âge, on appelait ainsi les juifs. Un registre du parlement de Paris de l'année 1312 désigne leur société par le nom de *Societas caponum*. On ignore l'étymologie de ce mot, qui est encore usité pour désigner, parmi les écoliers, un individu poltron et trichant au jeu.

Caporal. — Le caporal a dans les troupes à pied le même rang que le brigadier dans les troupes à cheval. C'est le premier grade auquel un soldat puisse parvenir.

Les ordonnances de Henri II sont le premier document où l'on voie apparaître le mot caporal. Les caporaux sont désignés dans les ordonnances de François Ier sous le nom de *caporal d'escadre* ou *d'escouade*.

Les fonctions modestes du caporal n'en sont pas moins importantes, et peuvent influer beaucoup sur la discipline, la tenue et l'instruction des soldats. C'est lui qui est chargé de veiller au maintien de l'ordre, à la régularité du service et de la tenue, à la propreté des vêtements, des armes et des chambres. C'est lui qui pourvoit à l'achat des vivres et objets de toute nature nécessaires aux hommes de sa chambrée; il en tient un compte régulier sur un livret qu'on appelle *livre d'ordinaire;* il couche dans la même chambre que les soldats, leur apprend l'exercice de détail et le maniement des armes; il leur enseigne à monter et démonter leurs armes, à les nettoyer, à les tenir en état, etc.; enfin, dans le service, c'est lui qui commande les patrouilles et les petits postes, qui place les factionnaires, leur donne la consigne et en surveille l'exécution.

Il y avait autrefois dans les armées françaises un grade inférieur encore à celui de caporal : c'était celui d'*anspessade*. Un curieux passage du traité de la milice française, par le seigneur de Montgommery, nous fait connaître l'origine et les fonctions de ce grade; nous croyons devoir le citer : « L'anspessade est un chevau-léger, lequel, après avoir perdu cheval et armes en quelque honorable occasion, se jette dans l'infanterie, et prend une pique en attendant mieux. Cette coutume et ce nom viennent des guerres du Piémont. En ce temps-là, le chevau-léger qui en un combat avoit rompu sa lance honorablement, cas avenant que son cheval lui fût tué, l'on le mettoit dans l'infanterie avec la paye de chevau-léger, attendant mieux, et le nommoit-on *lance-spesata*, comme qui diroit *lance rompue*. Depuis, par corruption de temps, l'on l'a fait lieutenant ou aide-caporal. Or ces gens-ci honorent fort l'infanterie, et sont ceux auxquels l'on commet les rondes ou les sentinelles d'importance en temps d'éminent péril; car en autre saison ils sont épargnez et gratifiez : ce sont ordinairement les camerates des capitaines et autres chefs. Ils ne sont sujets d'obéir après le capitaine qu'au lieutenant, lequel en est comme caporal, et les doit même beaucoup honorer et priser, et doivent être les chefs de file d'un bataillon. »

A l'époque où le P. Daniel écrivait son histoire de la milice française (1721), il y avait déjà longtemps qu'on ne prenait plus les anspessades dans la cavalerie; ces sous-officiers recevaient l'ordre des caporaux, auxquels ils étaient tenus d'obéir, et dont ils tenaient lieu au besoin; enfin c'étaient plutôt des soldats à haute paye que des sous-officiers.

Capoue (siéges de). — Sous Louis XII, les Français se présentèrent, en 1500, devant Capoue, que Fabrice Colonne défendait avec une nombreuse garnison. Elle résista longtemps; mais enfin les habitants, épouvantés par le feu des batteries françaises, forcèrent la garnison de se rendre. Le 25 juillet, les Français se répandirent dans la ville, qui renfermait d'immenses ri-

chesses, la pillèrent, et y massacrèrent sept mille personnes.

— Le général Championnet, avec seize mille hommes seulement, venait de chasser soixante mille soldats napolitains du territoire romain. Encouragé par ce succès, il résolut de punir l'agression du roi de Naples, en envahissant ses États. Il commanda aux généraux Duhesme, Lemoine, Rey et Maurice Mathieu, de s'avancer sur Capoue, et à Macdonald de reconnaître la place, afin qu'on pût en commencer le siége. Les troupes napolitaines fuyaient de toutes parts. Enfin le quartier général français vint s'établir à San-Germano. Mack fit alors demander un armistice. Championnet le refusa, mais fit porter en avant Macdonald, qui poussa une reconnaissance jusque sous les murs de Capoue; mais ses troupes furent obligées de se retirer avec une perte assez considérable. Le général Mathieu eut le bras cassé. Cependant elles s'étaient rendues maîtresses des retranchements de la ville et de l'artillerie qui les garnissait. Sur ces entrefaites, on apprit la soumission de Gaëte, qui était défendue par quatre mille hommes et soixante et dix canons, et dont la prise cependant n'avait coûté que quelques coups d'obusier et où l'on avait trouvé des magasins immenses. Pour attaquer Capoue soutenue par trente-cinq mille hommes, il fallait attendre la réunion de l'armée entière. Rey et Kellermann arrivèrent les premiers. Lemoine et Duhesme restaient en arrière, retardés par les pluies et les bandes toujours croissantes d'insurgés, bien plus encore que par les places fortes et les troupes de ligne. En effet, toutes les communications étaient interceptées. Les paysans napolitains avaient coupé sur les derrières de l'armée les ponts du Garigliano, incendié le parc de réserve, et occupé toutes les positions environnantes. Les équipages de Championnet avaient été pillés; un de ses aides de camp brûlé vif par les insurgés; nos troupes, décimées par les combats et les assassinats, manquaient de vivres; enfin, de toutes parts, on apercevait les apprêts d'une attaque générale. Au moment où l'armée républicaine, dans un danger aussi imminent, n'avait plus d'autre ressource que son désespoir, on voit se présenter des parlementaires napolitains. Introduits devant Championnet, ils déclarent qu'ils sont chargés de tout accorder aux Français, pourvu qu'on laisse au roi la ville de Naples. Cette nouvelle proposition de Mack paraît si extraordinaire à Championnet, qu'il hésite quelque temps à l'accepter, dans la crainte qu'elle ne cache un piége. Cependant il se décide à saisir une chance si inattendue, et l'on signe une convention qui stipule entre autres articles : la remise de Capoue aux Français, avec ses munitions et ses magasins, l'établissement d'une ligne depuis la Méditerranée jusqu'à la mer Adriatique, et une contribution de dix millions payée par le roi de Naples. Dès la même nuit, le général Éblé entra dans Capoue. Le lendemain, 11 janvier 1799, cette ville reçut garnison française, et le reste de l'armée campa autour de ses murs. On ne peut s'expliquer comment un traité qui sauva l'armée française fut désapprouvé hautement par le Directoire français; et l'on n'a pas moins de peine à concevoir comment le général Mack fut amené à proposer une pareille transaction au moment où il devait connaître les progrès des insurgés et la situation critique des Français.

— L'armée française, commandée, en 1806, par Joseph Napoléon, à qui la couronne de Ferdinand était destinée, se présenta le 6 février devant Capoue. Son gouverneur répondit par des coups de canon à la sommation qui lui fut faite de remettre la place; mais, dès le lendemain, une députation arriva de la capitale, qui livra les clefs de Capoue, de Pescara et des châteaux de Naples.

Cappel (Guillaume), fils d'un avocat au parlement de Paris, était recteur de l'université en 1491, lorsque le pape Innocent VIII voulut imposer un décime. Cappel s'y opposa vivement, et publia un ouvrage in-fol. à l'appui de

son opinion. Plus tard, il remplit avec un grand succès une chaire de théologie, et mourut doyen de la faculté.

CAPPEL (Jacques), neveu de Guillaume, procureur général au parlement de Paris. On a de lui : 1° *Fragmenta ex variis auctoribus humanarum litterarum candidatis ediscenda*, Paris, 1517, in-4°; 2° *In Parisiensium laudem oratio*, Paris (1520), in-4°; 3° un *Plaidoyer prononcé devant le roi*, en 1537, *pour faire dépouiller Charles-Quint, comme vassal rebelle, des comtés de Flandre, d'Artois et de Charolois*; 4° un *Mémoire sur les libertés de l'Eglise gallicane*.

L'un de ses fils, *Louis* CAPPEL, dit *l'Ancien* et surnommé *Moniambert*, naquit à Paris le 15 janvier 1534, et mourut en 1586 à Sedan, où il professa la théologie. Il avait joué un rôle important comme négociateur dans les guerres de religion.

L'autre fils, *Ange* CAPPEL, seigneur du Luat, a publié quelques traductions de Sénèque et de Tacite. Son ouvrage le plus curieux est son *Avis donné au roy sur l'abbréviation des procès*, Paris, 1562, in-fol.

CAPPEL (Jacques), seigneur du Tilloy, petit-fils de Louis *Cappel*, naquit à Rennes en 1570, et mourut à Sedan en 1624. Il fut professeur d'hébreu et de théologie, et publia entre autres les ouvrages suivants : 1° *De ponderibus et nummis* libri II, Francfort, 1606, in-4°; 2° *De mensuris* libri III, ibid., 1606, in-4°.

CAPPEL (Louis), dit le *Jeune*, frère de Jacques Cappel du Tilloy, né à Sedan en 1585, mort en 1658 à Saumur, où il fut ministre et professeur d'hébreu et de théologie, fut l'un des plus célèbres hébraïsants du dix-septième siècle et le père de la critique sacrée. Ses principaux traités sont : *Arcanum punctuationis revelatum*, Leyde, 1624, in-4°, ouvrage où l'auteur cherche à prouver la nouveauté des points voyelles du texte hébreu, et qui fut vivement combattu par les théologiens de Genève; *Critica sacra*, Paris, 1650, in-fol., livre qui fit encore plus de bruit que le précédent, et rencontra encore plus d'opposition parmi les protestants. On a de lui plusieurs autres ouvrages de philologie sacrée et de théologie. Son fils aîné, *Jean* CAPPEL, se fit catholique, et entra dans la congrégation de l'Oratoire. Son fils cadet, *Jacques-Louis*, qui lui succéda dans la chaire d'hébreu à Saumur, fut obligé, lors de la révocation de l'édit de Nantes, de se réfugier en Angleterre, où il mourut en 1722. Ce fut le dernier de cette famille, qui, pendant deux cents ans, s'était illustrée dans les lettres et dans la magistrature.

CAPPERONNIER (Claude), né à Montdidier en 1671, vint à Paris en 1688, et y étudia les langues anciennes. Après avoir enseigné quelque temps en province et avoir reçu les ordres à Amiens, il revint à Paris reprendre ses leçons, qui, avec le revenu très-modique d'une chapelle de l'église Saint-André, faisaient toute sa fortune. Il enseigna le grec à Bossuet en 1704, l'année même de la mort de ce prélat. En 1722, il succéda à l'abbé Massieu dans la chaire de langue grecque au collége de France, et obtint, en 1743, la faveur d'avoir son neveu pour successeur dans cette chaire. Il mourut l'année suivante. C'est d'après ses manuscrits qu'a été publiée l'édition des *Rhetores antiqui*, Strasbourg, 1756, in-4°. Son principal ouvrage est l'édition de *Quintilien*, Paris, 1725, in-fol.

CAPPERONNIER (Jean), neveu du précédent, né à Montdidier en 1716, mort en 1775, fut appelé à Paris en 1732 par son oncle, auquel il succéda dix ans après dans la chaire de grec du collége de France. Il fut bibliothécaire du roi et membre de l'Académie des inscriptions. J. Capperonnier a publié, outre quelques éditions latines, l'*Histoire de saint Louis*, par Joinville, 1761, in-fol., et a fait connaître le *Lexique de Timée*, publié plus tard par Ruhnkenuis, sur une copie qui en avait été préparée par Capperonnier.

CAPPERONNIER (Jean-Augustin), neveu du précédent, naquit à Montdidier en 1745. Appelé par son oncle à la bibliothèque du roi, en 1765, il consacra

dès lors sa vie à l'étude et au soin des livres. En 1796, Capperonnier devint l'un des conservateurs des livres imprimés. Il mourut en 1820, estimé pour sa vertu et son savoir. On a de lui de bonnes éditions de plusieurs auteurs latins, et entre autres des *Académiques de Cicéron*, 1796, 2 vol. in-12; *de Quintilien*, 1803, 4 vol. in-12.

Caprais (Saint) ou Capraise, après s'être livré à l'étude de l'éloquence et de la philosophie, renonça au monde et se retira dans une des solitudes des Vosges. Là, un jeune seigneur, Honorat, qui depuis fut évêque d'Arles, vint le trouver. Ils firent ensemble divers pèlerinages. Arrivés dans l'île de Lerins (département du Var), Honorat fonda le célèbre monastère de ce nom, dont il ne consentit à être le chef que sous la direction de Caprais, qui mourut le 1er juin 430.

Caprais (Saint), né à Agen dans le troisième siècle, passait sa vie dans une caverne voisine de cette ville, lorsqu'un jour il aperçut, dit la légende, le supplice de sainte Foy. Il courut aussitôt se déclarer chrétien à Dacien, gouverneur de l'Espagne tarragonaise, qui alors se trouvait à Agen. Il eut la tête tranchée le 6 octobre de l'année 287. Vers le milieu du cinquième siècle, Dulcide ou Dulcice, évêque d'Agen, fit bâtir une église sous l'invocation de saint Caprais. La vie de ce martyr a été écrite par Bernard Labenazie, Agen, 1714, in-12.

Caprée ou Capri (expédition de). — Murat, dès son avénement au trône de Naples, résolut d'arracher aux Anglais l'île de Caprée, qui, entre leurs mains, était devenue un repaire de contrebandiers et de conspirateurs. L'entreprise offrait d'immenses difficultés; le roi Joseph y avait échoué deux fois. Cette île, où Tibère se croyait à l'abri du châtiment de ses crimes, est presque entièrement ceinte de rochers à pic qui ont plusieurs centaines de pieds d'élévation; et, depuis deux ans, le gouverneur anglais, sir Hudson Lowe, le même qui, plus tard, devint si tristement célèbre comme geôlier de Napoléon, ajoutait des fortifications aux obstacles naturels. Il avait quarante pièces d'artillerie et deux mille hommes de garnison. Rien n'arrêta les Français. Murat fit réunir des moyens de transport, embarqua seize cents soldats d'élite, et donna le commandement de l'expédition au général Lamarque. La flottille quitta la rade de Naples dans la nuit du 4 au 5 octobre 1808. Le vent, d'abord favorable, ne tarda guère à faiblir; et, au jour naissant, le convoi était encore à environ trois lieues de Caprée. Ce fut seulement vers trois heures du soir que, sous le feu des batteries anglaises, les petits bâtiments qui portaient les troupes napolitaines commencèrent à longer la côte de l'île pour chercher un point de débarquement. Recherche longtemps inutile; enfin, dans un rentrant où la mer battait avec moins de violence, on attacha une échelle avec des cordes; sur cette première échelle on en hissa une seconde; puis, sur la seconde, une troisième; et, par cet étrange chemin, à travers une pluie de balles et de boulets, on escalada la première enceinte de l'île. A quatre heures et demie, le général Lamarque était monté avec tout son monde; mais, pour attaquer les positions supérieures qu'occupait l'ennemi, et auxquelles on ne pouvait parvenir que par un talus rapide et découvert, il se décida à attendre la nuit. Dans l'intervalle, voulant démontrer à ses troupes la nécessité de vaincre ou de mourir, il donna ordre à toutes les embarcations qui les avaient amenées de reprendre le large. A sept heures, les soldats, mis en bataille au milieu des ténèbres, montèrent dans un profond silence et sans répondre un seul coup de fusil au feu des Anglais : ils les enfoncèrent à coups de baïonnette. Dans la nuit, on fit onze cents prisonniers. A la pointe du jour, le fort Sainte-Barbe se rendit. Les Français étaient maîtres de la partie haute de l'île, qui a conservé son ancien nom grec d'Ana-Capri; mais les Anglais tenaient toujours la partie basse, et les troupes du roi Murat pouvaient être affamées sur les

hauteurs qu'elles avaient conquises avec tant de peine. Il fallait donc s'emparer de la Grande-Marine, et resserrer autant que possible l'ennemi dans la ville, la citadelle et les forts. Mais descendre d'Ana-Capri était une expédition aussi périlleuse que d'y monter : les deux parties de l'île ne communiquent que par un escalier de cinq cent quatre-vingts marches, dont chacune est haute d'une coudée, et où il ne peut passer qu'un homme de front; de plus, il était battu à petite portée par dix à douze pièces de trente-six. Lamarque se décida à le descendre en plein midi. Cette audace devait être couronnée de succès : la Grande-Marine fut occupée le jour même. Le lendemain, tandis que le général français s'occupait de forcer la ville et la citadelle, une nombreuse escadre anglaise, partie de l'île Ponza, où l'on avait entendu le canon de Caprée, se montra au large; et bientôt les Français, d'assiégeants qu'ils étaient, devinrent comme assiégés. Mais à cette vue, le roi Murat, qui, de même que les cinq cent mille habitants de Naples, suivait des yeux tous les détails de ce drame, se rendit à Massa, et y réunit ses canonnières avec quelques barques de pêcheurs, chargées de vivres et surtout de munitions qui commençaient à manquer. Ce convoi, saisissant un moment favorable où les vaisseaux anglais s'étaient laissé affaler sous l'île et ne pouvaient se relever faute de vent, passa entre la queue de l'escadre et la terre, et aborda heureusement. Alors les Anglais, qui voyaient déjà leurs murailles tomber en brèche et l'assaut se préparer, capitulèrent.

Capsool ou Capsou, *Capsoldum*, nom par lequel on désignait, au moyen âge, le droit que l'on devait payer au seigneur sur le prix de la vente des biens dépendant de sa seigneurie.

Captal, mot gascon qui signifie chef ou seigneur, et qui n'est guère en usage que pour le *captal de Traine* et le *captal de Buch* (voyez Jean de Grailly). Ce dernier titre appartint longtemps au duc d'Épernon, qui possédait la seigneurie de Buch (voyez ce mot). Il dérive du latin *capitalis*.

Capuana (prise de la place). — Les lazzaroni napolitains ayant attaqué un des avant-postes français, le général Championnet jugea que l'armistice qu'il avait conclu avec le roi Ferdinand (voy. Capoue) était rompu, et se décida à envahir Naples. Les divisions françaises se portèrent (20 janvier 1799) sur les différents points qui leur avaient été assignés, de manière à opérer l'investissement de cette grande ville. Le général Duhesme reçut ordre de s'avancer par la route d'Acerra, pour prendre possession des villages et du faubourg qui s'étendent en dehors de la porte Capuana. Son avant-garde fut arrêtée un instant au village d'Aspargo par une fusillade meurtrière des lazzaroni; mais elle enleva vivement cette position à la baïonnette, prit possession du faubourg, et déboucha, après une vive résistance, sur la place Capuana, en avant de la porte du même nom. Malheureusement il était impossible de se maintenir sur cette place, où l'on était dominé par deux tours qui flanquent en cet endroit l'enceinte de la ville. Le général Duhesme se décida, en conséquence, à la faire évacuer. Les lazzaroni s'élancèrent aussitôt à la poursuite des Français, et disposèrent même contre eux une batterie de douze pièces. Il fallait abandonner complétement le faubourg ou enlever cette batterie : le général Duhesme se décida pour ce dernier parti. La batterie, vivement défendue, tomba au pouvoir des Français; plusieurs pièces que les lazzaroni amenèrent successivement eurent le même sort. La place Capuana resta définitivement au pouvoir des assaillants. Cette brillante affaire, qui valut aux Français vingt-sept pièces d'artillerie et la position d'une place importante, leur coûta plus de trois cents hommes tués ou blessés.

Capuchon. — Cette pièce d'étoffe, servant à couvrir la tête des moines, devint, au treizième siècle, la cause d'une guerre très-vive entre les cordeliers. Les uns, surnommés les *spiritualistes*, voulaient, par esprit d'hu-

milité, le porter plus étroit, les autres prétendaient qu'on lui laissât l'ancienne forme. En 1314, les partisans du capuchon étroit, soutenus par les bourgeois de Narbonne et de Béziers, chassèrent à main armée leurs adversaires des couvents de ces deux villes. En 1318, quatre mutins du même parti furent condamnés par l'inquisition, et périrent par le feu à Marseille. Sans entrer dans tous les détails de cette trop sérieuse querelle, nous dirons seulement qu'elle dura près d'un siècle, et que quatre papes, malgré tous leurs efforts, ne purent parvenir à l'étouffer.

Capuciés. — Tel est le nom d'une société politique et religieuse qui, vers 1182, se forma dans la France, dont les provinces étaient alors désolées par les Brabançons, les routiers et les cotereaux (voyez ces mots). Un pauvre homme, nommé Durand, charpentier en Auvergne, publia partout que la Vierge lui était apparue, qu'elle lui avait donné un étendard, où elle était représentée avec son fils et qui portait cette inscription : « Agneau de Dieu « qui effacez les péchés du monde, don- « nez-nous la paix. » Elle lui avait, disait-il, enjoint de prêcher une ligue pour la défense de la paix, et pour la répression des Brabançons et de tous les brigands. L'évêque du Puy-en-Velay, avec douze citoyens de la même ville, se joignirent à lui pour établir les règles de la société des pacificateurs, des *capuchons* ou *capuciés*. On leur donnait ce nom à cause d'un capuchon blanc ou capuce de toile qui leur couvrait la tête et leur servait de signe de ralliement. Ils avaient, en outre, suspendue à leur cou, une petite image de la Vierge, en plomb ou en étain. Ils s'obligeaient tous, par serment, à maintenir la paix entre eux et à forcer les autres de l'observer. L'association fit de rapides progrès, surtout en Bourgogne et dans le Berri. En 1183, elle enveloppa, près de Châteaudun, un corps de sept mille aventuriers, dont il n'échappa pas un seul. Malheureusement, les capuciés se recrutèrent d'une foule de malfaiteurs qui commirent de si horribles brigandages, qu'ils ameutèrent contre eux toutes les populations; les milices communales, entre autres celles de l'Auxerrois, se levèrent en masse et les exterminèrent complétement.

Capucines. — Nom que prirent, en 1538, les *Filles de la Passion*, lorsque, par un bref du pape Paul III, les capucins furent chargés de leur direction. L'habit des capucines avait, d'ailleurs, beaucoup de rapport avec celui des capucins.

Ces religieuses furent introduites en France, en 1608, par la duchesse de Mercœur, suivant les dernières volontés de sa belle-sœur, Louise de Lorraine, veuve de Henri III, et avec l'autorisation de Clément III. Après avoir habité successivement une maison que possédait la duchesse au faubourg Saint-Antoine, et celle qu'elle leur fit bâtir dans la rue Saint-Honoré, vis-à-vis les capucins, elles se fixèrent enfin dans le monastère élevé pour elles, par ordre de Louis XIV, dans un enclos voisin du boulevard et de la rue auxquels elles ont depuis donné leur nom. Elles y étaient au nombre de quarante. Leur église, dont le portail faisait face à la place Vendôme, contenait de magnifiques mausolées. Nous citerons seulement ceux du ministre Louvois, du duc de Créqui, de Colbert, de la marquise de Pompadour et de sa fille.

Après la suppression des ordres monastiques, le couvent des capucines devint l'hôtel des monnaies de la révolution; c'est là que furent établies les presses d'où sortirent les assignats et tous les papiers-monnaie que l'on fit frapper pendant cette période.

Les capucines ne possédaient en France que deux maisons; la seconde était à Marseille, où elle avait été fondée en 1625.

Capucins. — Nom que l'on donnait à une fraction de l'ordre des frères mineurs, franciscains ou cordeliers, parce que le *capuce* ou *capuchon* des membres de cette congrégation était plus long que celui des autres moines.

Fondé en 1528, à Camérino, en Italie, par Matthieu Baschi, moine observantin du couvent de Monte-Fias-

cone, l'ordre des capucins ne fut introduit en France que quarante-quatre ans plus tard, en 1572. Le pape Paul III, lorsqu'il approuva leurs statuts, leur avait défendu de fonder des établissements hors de l'Italie; mais après la Saint-Barthélemy, Charles IX, et sa mère, Catherine de Médicis, pensant que ces moines de bas étage pourraient avoir sur les masses, pour les ramener au catholicisme, plus d'influence que n'en avait eu la terreur, demandèrent pour eux, à Grégoire XIII, la permission de passer les Alpes.

Le cardinal de Lorraine les établit d'abord à Meudon; mais Henri III leur donna, en 1576, une maison à Paris, dans la rue Saint-Honoré, à l'endroit qui est occupé maintenant par la rue Castiglione. Cette maison, habitée par quarante religieux, devint le chef-lieu de leur ordre en France. On leur éleva, en 1613, dans la rue Saint-Jacques, sur un terrain plus vaste que celui de la rue Saint-Honoré, un couvent qui devint la maison du noviciat de la province de Paris. Ils formaient dès lors, dans le royaume, neuf provinces, sans y comprendre celle de Lorraine. Ils s'y multiplièrent d'une manière étonnante. Au moment de la révolution, ils y possédaient plus de quatre cents maisons. Leur régime était à peu près le même que celui des frères mineurs, dont ils ne différaient guère que par le costume. Le leur consistait en une robe assez ample, en grosse étoffe de laine marron clair, serrée à la ceinture par une corde. Lorsqu'ils sortaient, ils portaient par-dessus un petit manteau de même étoffe et de même couleur, assez semblable au grand collet d'un carrick, mais accompagné de l'immense capuchon auquel ils devaient leur nom. Ils avaient la tête rasée, et ne conservaient qu'une simple couronne de cheveux. Ils laissaient croître leur barbe, ne portaient ni bas, ni culottes, ni chemise, et avaient des sandales pour toute chaussure.

Près du maître-autel des capucins de la rue Saint-Honoré, on voyait, avant la révolution, les tombeaux des deux hommes les plus célèbres de cet ordre en France : c'étaient celui du père Ange (Henri, comte du Bouchage, duc de Joyeuse et pair de France), sur lequel Voltaire a fait ces deux vers de la Henriade, si connus et si souvent cités :

> Vicieux, pénitent, courtisan, solitaire,
> Il prit, quitta, reprit la cuirasse et la haire;

et celui du père Joseph du Tremblay, le confident et l'âme damnée du cardinal de Richelieu.

Les capucins, chassés de France en même temps que tous les abus de l'ancien régime, essayèrent d'y rentrer avec la restauration : il s'en forma, en effet, quelques maisons dans les départements du Midi; et l'on vit un gouvernement qui punissait la mendicité comme un délit chez les pauvres, pour lesquels elle est trop souvent une nécessité, l'autoriser, la protéger même chez des hommes pour qui elle est une profession volontairement choisie. Au reste, hâtons-nous de le dire, la restauration n'est pas le seul gouvernement auquel une pareille inconséquence puisse être reprochée : à l'heure qu'il est, il y a encore des capucins en France.

Capuron (Joseph), médecin distingué, célèbre accoucheur, professeur agrégé de la faculté de médecine de Paris, né en Languedoc vers 1755. On a de lui plusieurs ouvrages fort estimés, parmi lesquels on remarque son *Cours théorique et pratique d'accouchements;* son *Traité de la médecine légale relative aux accouchements*, etc.

Caqueux. — Cette dénomination par laquelle on désignait, en Bretagne, de misérables parias longtemps considérés par les habitants comme des juifs ou des lépreux, n'était qu'une variante du mot cagot. (Voy. Cagots.)

Cara-Albertini (Capitulation des Autrichiens à). — Le 31 octobre 1805, lendemain de la brillante victoire qu'il avait remportée à Caldiero sur l'archiduc Charles (voyez Caldiero), Masséna apprit que par suite d'un mouvement qu'il avait ordonné, le 29, à une de ses divisions, et dont le but était de tourner les troupes

ennemies qui pourraient se trouver sur la ganche de Vérone, une colonne autrichienne de cinq mille hommes avait été séparée de son corps principal, de manière à ne pouvoir remonter dans les vallées de l'Adige, et rejoindre ainsi l'armée de l'archiduc. Le général Hillinger qui commandait cette colonne, cherchait à regagner la route de Vicence et se trouvait alors à Cara-Albertini. Masséna, informé de ces circonstances, expédia un de ses aides de camp pour sommer le général ennemi de mettre bas les armes ; mais Hillinger ne voyant pas de troupes devant lui, rejeta cette sommation. Au retour de son aide de camp, Masséna, en personne, se porta, avec quatre bataillons de grenadiers, vers Cara-Albertini, à l'effet de cerner entièrement les cinq mille Autrichiens, et fut joint en route par le 22e d'infanterie légère. Hillinger, sentant alors la nécessité de se rendre, signa une capitulation qui, sans coup férir, donna aux Français cinq mille prisonniers, avec armes et bagages. Le général et tous les officiers purent retourner en Autriche après avoir fait le serment de ne pas servir jusqu'à leur parfait échange, mais toute la troupe demeura prisonnière de guerre pour être dirigée sur la France.

Carabine, arme à feu portative dont le canon est rayé en spirale, et dont le calibre est tel que la balle ne peut arriver sur la charge qu'autant qu'elle est poussée avec violence par une baguette en fer et un maillet. La carabine est rayée de huit raies équidistantes et ayant 0 mètre 0006, à 3 mètres 0008 de profondeur.

Quelques auteurs prétendent que la carabine était l'arme des carabins; cette opinion nous paraît dénuée de fondement, car aucun des ouvrages anciens que nous avons consultés ne se sert du mot *carabine*, dont on n'a commencé à faire usage que quelques années avant la fin du règne de Louis XIV. Ce qui peut avoir causé l'erreur de ces écrivains, c'est l'abus que l'on a fait de la langue militaire, en confondant les mots *mousqueton* et *carabine*. Un auteur contemporain dit aussi, sans plus de raison, que les Français ont autrefois employé la *carabine* sous le nom de *buttière* et de *rainoise*. Nos recherches à cet égard n'ont aucunement justifié cette assertion.

Le nom de carabiniers, que porte un corps de grosse cavalerie, dont l'institution remonte à Louis XIV, n'implique aucunement que ces troupes se servissent de la carabine, car dès cette époque elles étaient armées de mousquetons, et non point de carabines.

La carabine se charge en mettant la poudre d'abord, puis un *calpin* et la balle par-dessus. Le *calpin* est un morceau de peau ou d'étoffe, coupé en rond et enduit d'une substance grasse, lequel doit envelopper la balle dans le canon de la carabine. La balle étant ainsi préparée, on la chasse à coups de maillet, jusqu'à ce qu'elle porte sur la poudre, sans y être cependant trop enfoncée.

Dans les premières guerres de la révolution, quelques compagnies franches ainsi qu'un bataillon, formé à Valenciennes en 1792, furent armés de carabines. Un peu plus tard on décida que les compagnies d'élite de l'infanterie légère et les voltigeurs de l'infanterie de ligne seraient armés de carabines rayées ; mais cette idée n'eut pas de suite. La carabine fut abandonnée à cause de la lenteur de son chargement, de la difficulté et de l'embarras de se pourvoir des munitions spéciales.

En Autriche, l'infanterie légère connue sous la dénomination de *chasseurs du loup*, et les Tyroliens font usage de la carabine. Les Anglais ont une brigade de *rifflemen*, qui se servent de cette arme avec beaucoup d'adresse, et elle est également en usage dans l'infanterie légère du Danemark, de la Prusse et de la Bavière.

Un nouveau système de carabines est maintenant en essai dans les troupes françaises. Exempte de tous les inconvénients qui avaient toujours fait abandonner l'usage de cette arme, la carabine, perfectionnée par M. le ca-

pitaine Delvigne, et dont on a armé les bataillons de tirailleurs organisés à Vincennes, fera sans doute mieux apprécier l'utilité dont elle peut être par la justesse de son tir et la longueur de sa portée.

Carabiniers. — Louis XIV, qui avait, en 1666, placé quatre grenadiers dans les compagnies d'infanterie, songea à créer une institution analogue pour la cavalerie. En 1676, il arma de mousquetons, improprement appelés carabines, quatre gardes du corps par brigade. L'année suivante, il y en eut quinze, et, peu de temps après, dix-sept par brigade. Par une ordonnance du 26 décembre 1679, il plaça, dans chaque compagnie de cavalerie, deux carabiniers, choisis parmi les plus adroits tireurs. Le maréchal de Luxembourg, qui avait réuni les carabiniers et les avait formés en un seul corps, fut si satisfait de leur bravoure, et surtout des services qu'ils rendirent à la bataille de Fleurus, en 1690, que, sur le compte qu'il en rendit au roi, Louis XIV ordonna qu'une compagnie de mousquetons, improprement appelés carabiniers, serait organisée dans chacun des régiments de cavalerie de l'armée. La compagnie de carabiniers se composait d'un capitaine, de deux lieutenants, d'un cornette, d'un maréchal des logis et de trente cavaliers. Par une ordonnance du 25 octobre 1690, cette compagnie fut armée d'une carabine rayée.

Dans les campagnes ds 1691 et de 1692, les carabiniers furent réunis en une brigade, sous le commandement d'un brigadier et de deux mestres de camp. Mais ce corps ainsi composé d'éléments si divers manquait de l'homogénéité nécessaire : aussi Louis XIV, qui appréciait les services que pourrait rendre un pareil corps, s'il était convenablement constitué, se décida à organiser en un seul corps toutes les compagnies de carabiniers de l'armée. Les cent compagnies formèrent donc cinq brigades ; chaque brigade eut quatre escadrons, et chaque escadron cinq compagnies. La brigade fut commandée par un mestre de camp, un lieutenant-colonel, un major et un aide-major. Cette organisation eut lieu en 1693, et, dès cette époque, les carabiniers prirent le titre de *corps royal des carabiniers*.

Louis XIV fut le premier mestre de camp des carabiniers, mais il désigna pour les commander son fils naturel le duc du Maine.

En 1694, une haute paye fut accordée aux carabiniers. Une instruction de 1696, écrite en entier de la main du roi, régla leur service et leur discipline. Après la paix de Ryswick, on en réforma soixante compagnies, et le nombre des escadrons fut réduit à dix. En 1701 et 1702, de nouvelles ordonnances vinrent encore apporter quelques améliorations dans le corps des carabiniers, mais, de cette époque à 1751, il n'y eut plus d'autres modifications dans leur organisation. Une ordonnance du 20 mars, de cette année, régla les conditions du recrutement de ce corps. Les hommes, tirés des régiments de cavalerie, devaient avoir la taille de cinq pieds quatre pouces au moins, être âgés de vingt-cinq à quarante ans, célibataires, d'une figure et d'une tournure convenables, gens de valeur et de bonnes mœurs, ayant au moins deux ans de service, et devant encore rester trois ans sous les drapeaux.

Le 13 mai 1758, le comte de Provence prit le commandement du corps des carabiniers, qui porta le nom de *royal carabiniers de monsieur le comte de Provence*. Le 21 décembre 1762, le corps fut réduit à trente compagnies, toujours réparties en cinq brigades. Enfin, le 8 avril 1779, eut lieu une nouvelle organisation qui subsista jusqu'à la révolution de 1789.

Jusqu'à cette dernière époque, l'effectif du corps des carabiniers fut de quinze cent soixante hommes sur le pied de guerre, et de treize cents sur le pied de paix. Ce corps était divisé en deux brigades. En prenant le pied de paix pour base, la brigade se composait donc de six cent cinquante *maîtres* ou cavaliers. Chaque brigade était de cinq escadrons ou compagnies, de

cent trente maîtres chacune ; chaque escadron ou compagnie était divisé en deux pelotons ; chaque peloton en deux sections, et chaque section en deux brigades.

L'état-major général du corps se composait d'un mestre de camp propriétaire, qui était toujours un prince du sang, ou un militaire de la plus haute naissance et du mérite le plus distingué (l'un n'allait pas sans l'autre à cette époque) ; d'un mestre de camp lieutenant et inspecteur du corps, d'un major général, d'un aide-major général, d'un quartier-maître trésorier, d'un aumônier, d'un chirurgien-major, d'un professeur de mathématiques, d'un professeur d'hippiatrique, d'un timbalier et d'un armurier.

L'état-major particulier de chaque brigade se composait d'un mestre de camp commandant la brigade, d'un mestre de camp commandant en second, d'un lieutenant-colonel, d'un aide-major, d'un quartier-maître, de cinq porte-étendards, d'un adjudant, d'un aide-chirurgien-major, d'un maréchal expert et d'un sellier.

Les carabiniers eurent vingt étendards, depuis le moment de leur création jusqu'au 13 mai 1762. A cette époque, on les réduisit à dix. Ils étaient de soie bleue, et portaient un soleil d'or avec cette devise : *Nec pluribus impar*. Le 17 septembre 1782, les carabiniers changèrent d'étendards : ceux qu'ils prirent alors, et qu'ils conservèrent jusqu'à la révolution, portaient les armes de MONSIEUR brodées en or (la couronne était surmontée d'un panache en argent), et avaient pour devise : *Toujours au chemin de l'honneur*.

Chacune des dix compagnies ou escadrons était commandée par un officier supérieur regardé comme capitaine titulaire.

Les escadrons ou compagnies avaient en outre chacun un capitaine en premier, qu'on pouvait considérer comme le capitaine lieutenant ; un capitaine en second, un lieutenant en premier, un lieutenant en second, un sous-lieutenant en premier, un sous-lieutenant en second, et un sous-lieutenant en troisième.

Il y avait de plus cinq capitaines et seize sous-lieutenants attachés au corps des carabiniers.

Chaque compagnie avait un fourrier, avec rang de maréchal des logis chef dans la cavalerie, quatre maréchaux des logis et huit brigadiers.

Les carabiniers avaient pour armes offensives, la carabine avec sa baïonnette, les pistolets et le sabre ; et pour armes défensives, la cuirasse et la calotte de fer : cette calotte se composait d'un cercle de fer qui entourait la tête, et portait deux sections de cercle en fer, qui se croisaient au sommet. L'ordonnance du 28 mai 1733 et un règlement du 1er juin 1750 voulaient que ces calottes fussent de fer ou de meches. Cette armure était en usage dans la cavalerie, pour garantir la tête des coups de sabre, et se portait sur la forme du chapeau. Pour la placer sur le chapeau et pour l'ôter, on était obligé de défaire les agrafes qui retenaient les ailes.

L'uniforme consistait en un habit à la française de drap bleu de roi ; les revers, les parements et la doublure étaient écarlate ; les boutonnières, les parements et le collet étaient garnis d'un galon d'argent ; le bas de la taille était garni d'un galon en forme de fer à cheval.

Le chapeau était galonné en argent ; la veste de drap était blanche, ainsi que la culotte de peau. Les boutons étaient blancs, et timbrés d'une fleur de lis. Les sous-officiers avaient un habit galonné partout en argent fin. L'uniforme des officiers était semblable à celui des sous-officiers ; mais, au lieu de galons, il avait des broderies à paillettes.

Les carabiniers jouissaient de plusieurs prérogatives, en récompense des éclatants services qu'ils avaient rendus à l'État. La vénalité des emplois fut toujours éloignée de leur corps ; ils combattaient à pied et à cheval ; ils faisaient dans les siéges le même service que les grenadiers ; ils campaient à la gauche de la maison du roi,

et la relevaient, si les circonstances l'exigeaient, de préférence à tout autre corps de cavalerie; ils formaient l'avant-garde, quand on marchait à l'ennemi, et l'arrière-garde dans les retraites, etc., etc. Jamais on ne faisait subir un traitement ignominieux à un carabinier. Les maréchaux des logis de ce corps étaient à l'abri de la peine de mort portée contre les déserteurs; ils ne pouvaient être condamnés qu'à un an de prison, au pain et à l'eau.

En 1763, une brigade de carabiniers vint tenir garnison à Saumur. L'instruction de ce beau corps dans l'équitation et dans les manœuvres avait atteint un tel degré de perfection, que, de 1763 à 1771, chaque régiment de cavalerie envoya quelques sujets choisis pour puiser chez les carabiniers les principes qui y étaient mis en pratique avec tant de succès. En 1768, les carabiniers commencèrent la construction du beau quartier qui sert aujourd'hui à l'école de cavalerie. Leur séjour à Saumur contribua puissamment à la prospérité de cette ville. Dans ses *Recherches historiques*, Bodin nous dit que, lorsque les carabiniers arrivèrent à Saumur en 1763, la population de cette ville n'était que de sept mille cinq cents âmes, et que, lors de leur départ, en 1788, elle s'élevait à plus de dix mille.

Dans toutes les circonstances où ils se trouvèrent, les carabiniers se distinguèrent toujours par leur bravoure et par leur discipline. Ils se firent surtout remarquer en Espagne, sous les ordres du maréchal de Noailles, en 1694; à la bataille de Guastalla, en 1734, où ils firent des prodiges de valeur; en 1740, au siége de Prague; en 1742, au combat de Sahai; à Dettingen, à Fontenoy, en 1745; au siége de Bruxelles, en 1746; à Lawfeld, en 1747; à Courtrai, à Maëstricht, dans la campagne de 1757; à Crevelt, en 1758; à Minden, en 1759, et pendant les campagnes de 1760, 1761 et 1762.

Par suite de la nouvelle organisation de l'armée, en 1788, les deux brigades de carabiniers devinrent 1er et 2e régiments de carabiniers. Chaque régiment fut composé de quatre escadrons, et l'escadron de deux compagnies. Le titre de colonel fut substitué à celui de mestre de camp, et les compagnies, commandées par un capitaine, un lieutenant et un sous-lieutenant, se composèrent de soixante et dix-sept carabiniers.

La révolution ayant détruit tous les corps privilégiés, celui des carabiniers dut être dissous; mais, sur les instantes réclamations de la brigade tout entière, l'Assemblée législative, par l'article 8 de son arrêté du 18 août 1790, conserva les carabiniers, et maintint la haute paye dont ils jouissaient.

L'état-major général de la brigade fut supprimé en 1791; quelques modifications furent faites à l'uniforme: le chapeau galonné fut remplacé par le bonnet à poil sans plaque, et les carabiniers prirent le plastron en fer bronzé et les épaulettes galonnées en argent.

Dans toutes les organisations qui eurent lieu à cette époque, les carabiniers prirent toujours rang avant tous les autres régiments de cavalerie. A dater de 1791, il n'y eut plus que deux étendards par régiment; ils étaient portés par les plus anciens maréchaux des logis chefs. Lors des organisations de l'an IV et de l'an VIII, les carabiniers furent maintenus, et n'éprouvèrent d'autres modifications que dans leur effectif, qui fut pour chaque régiment de sept cent trois hommes en l'an IV, et de huit cent soixante en l'an VIII.

Lorsque les cuirassiers prirent le nom de *régiment de cavalerie*, les carabiniers seuls constituèrent la grosse cavalerie.

L'organisation de l'an XII conserva les carabiniers. En 1806, chaque régiment de quatre escadrons, divisés chacun en deux compagnies, fut porté à un effectif de huit cent vingt hommes. Le 10 mars 1807, l'effectif était de mille quarante hommes. Cette augmentation provenait de la création du cinquième escadron, qui

fut dissous le 24 décembre 1809. En 1810, l'effectif éprouva encore un changement : il fut de neuf cent soixante hommes. A la même époque, de nouveaux changements eurent lieu dans l'uniforme : les carabiniers prirent le casque en cuivre avec chenille rouge, et la cuirasse jaune avec un soleil blanc. La grande tenue se composait de l'habit blanc, et la petite tenue de l'habit bleu de ciel.

Lors du retour des Bourbons, en 1814, les carabiniers reprirent leur ancien nom de *carabiniers de Monsieur*. La restauration, conséquente avec son principe, s'appliquait à exhumer toutes les vieilleries féodales des temps passés, sans tenir aucun compte des modifications que le temps avait apportées dans les idées (*). Le 20 mars 1815 fit raison de cette absurde qualification, et remit les carabiniers sur le pied où ils étaient auparavant.

Louis XVIII, en quittant la France, rendit, le 23 mars 1815, une ordonnance de licenciement de l'armée, qui ne reçut son exécution qu'après les désastres de Mont-Saint-Jean ; et, lorsqu'à son second retour, il reconstitua l'armée, il ne comprit dans son organisation qu'un seul régiment de carabiniers, à quatre escadrons, sous le titre de *carabiniers royaux*. L'effectif de ce régiment était de cinq cent vingt hommes. Il reprit quelque temps après le titre de *carabiniers de Monsieur*, qu'il quitta définitivement lorsque Charles X fut monté sur le trône.

Une ordonnance du 27 février 1825 créa un deuxième régiment de carabiniers; et les deux régiments, portés à six escadrons, présentaient chacun un effectif de six cent soixante et dix-sept hommes sur le pied de paix, et de huit cent soixante-neuf sur le pied de guerre.

Depuis l'ordonnance du 19 février 1831, les deux régiments de carabiniers forment, avec les dix régiments de cuirassiers, la cavalerie de réserve de l'armée française. Leur effectif sur le pied de paix est, pour chacun, de neuf cent quatre-vingt-quatorze, et sur le pied de guerre, de mille quatre-vingt-un hommes.

Les deux régiments de carabiniers ont l'habit bleu céleste, boutons blancs empreints d'une grenade à numéro, buffleterie jaune avec piqûre blanche, casque en cuivre avec chenille rouge, cuirasse en cuivre. Le 1er régiment a les parements, retroussis, passements du collet, *bleu céleste*, collet et retroussis *garance*, épaulettes *écarlate*. Dans le 2e, le collet et les retroussis sont de la même couleur que le fond de l'habit.

En terminant notre article, nous dirons que les carabiniers soutinrent avec éclat leur vieille renommée pendant les guerres de la république et de l'empire. Mais, comme nous dépasserions les bornes qui nous sont imposées, si nous énumérions leurs faits d'armes, nous nous contenterons de rappeler ici que c'est après l'affaire d'Arlon, où ils enfoncèrent un carré de dix mille hommes, que les carabiniers reçurent le surnom de *bouchers de l'armée*, qui, à notre avis, vaut bien, malgré tout ce qu'il a de terrible, celui dont l'ancien régime et la restauration les avaient affublés.

Le corps des carabiniers a eu successivement pour chefs, depuis sa création : Louis XIV, le duc du Maine, son bâtard, Louis XV, le comte de Provence (Louis XVIII), le prince de Dombes, le comte de Gisors, le comte de Poyanne, le comte de Chabrillant. Sous l'empire, le prince Louis-Napoléon Bonaparte, connétable de l'empire, fut un moment colonel général des carabiniers, et le prince Borghèse, duc de Guastalla, a été colonel du 1er régiment de cette arme. A la restauration, le duc d'Angou-

(*) Du reste, il est encore plus étonnant de voir, après la révolution de juillet et sous un régime constitutionnel, l'anomalie non moins choquante que présente l'*Annuaire militaire officiel*, en désignant des régiments tels que le 1er de dragons, le 1er et 6e de lanciers et le 1er de hussards comme faisant partie du patrimoine des fils du chef de l'État.

lème prit le titre de colonel général des carabiniers, qu'il a conservé jusqu'en 1830.

Carabins. — Beaucoup d'écrivains militaires prétendent que les carabins ont donné naissance aux carabiniers; nous pensons, au contraire, qu'il n'y a aucune espèce d'analogie entre les carabins du temps de Henri III et de ses successeurs, et les carabiniers qui ont été institués plus tard.

Henri IV eut un grand nombre de carabins, mais ils ne formaient pas un corps séparé de la cavalerie; ils en étaient les éclaireurs et les flanqueurs. Ils étaient attachés aux compagnies de cavalerie, à la gauche desquelles ils se formaient par petits escadrons de trente à cinquante hommes.

Les armes défensives des carabins, dit Montgommery, étaient une cuirasse échancrée à l'épaule droite, afin de mieux coucher en joue; un gantelet à coude pour la main de la bride; un cabasset en tête; et, pour armes offensives, une longue escopette de trois pieds et demi de long pour le moins, et un pistolet.

Pour combattre, ils se formaient, comme nous l'avons dit, en petits escadrons plus profonds que larges; et, à un signal convenu, ils s'approchaient de l'ennemi. Chaque rang, devenu successivement le premier, faisait sa décharge, et venait ensuite se reformer à la queue de l'escadron et y recharger ses armes, jusqu'au moment où la cavalerie s'élançait en masse sur l'ennemi; ils se retiraient alors en arrière, et se préparaient à poursuivre l'ennemi, ou à soutenir la retraite en cas d'échec. On voit donc que les carabins avaient, par leur service et par leur manière de combattre, un plus grand rapport avec notre cavalerie légère qu'avec les carabiniers, qui sont compris dans la grosse cavalerie.

Louis XIII forma des régiments entiers de carabins, et ils eurent dès lors un général pour les commander. Cette milice fut supprimée par Louis XIV.

Caraccioli (Antoine), prince de Melfi, maréchal de France et abbé de Saint-Victor, mort en 1550, naquit à Melfi, dans le royaume de Naples, au commencement du seizième siècle. Après avoir reçu une éducation brillante, il vint à la cour de François Ier; mais bientôt un accès de dévotion lui fit quitter la cour pour se mettre en retraite chez les dominicains, établis dans le désert de la Sainte-Baume. Plus inconstant que dévot, il revint ensuite à Paris, entra chez les chartreux, et passa de là chez les chanoines réguliers de Saint-Victor, dont il fut nommé abbé en 1543. Son humeur tyrannique et tracassière le porta encore à quitter cette abbaye pour l'évêché de Troyes. Enfin, piqué de n'avoir pu obtenir le chapeau de cardinal, Caraccioli embrassa le calvinisme qu'il prêcha publiquement dans son diocèse, se maria, reprit son titre de prince, et se retira à Châteauneuf-sur-Loire, où il mourut en 1569. On a de lui : *le Miroir de la vraie religion*, Paris, 1544, in-16; écrit composé avant son changement de doctrine; quelques *poésies*, et plusieurs *lettres*, dont celle qui est adressée à l'évêque de Bitonto, pour justifier Montgommery de la mort de Henri II, est insérée dans le recueil des *épîtres des princes* de Ruscelli.

Caraccioli (Louis-Antoine), littérateur fécond, né à Paris en 1721, était issu de l'illustre famille des Caraccioli de Naples. En 1739, il entra dans la congrégation de l'Oratoire; et, après de longs voyages en Italie, en Allemagne et en Pologne, où il trouva d'utiles protecteurs, il revint en France, et ne s'y occupa plus que de littérature. Mort à Paris en 1803, dans un état voisin de l'indigence, il a laissé un nombre immense d'ouvrages maintenant oubliés, dont les titres seuls rempliraient plusieurs colonnes, et présentent souvent de singuliers contrastes. Nous citerons : *l'Année sainte*, ouvrage instructif sur le jubilé; le *Catéchisme de la constitution française; le Langage de la religion, le Magnificat du tiers état*, etc., etc. Le meilleur de ses écrits est le recueil des *Lettres intéressantes de Clément XIV*, Paris, 1775. Ces lettres sont, du reste,

apocryphes en grande partie, bien que, par une bizarrerie qui n'est pas sans exemple, Caraccioli ait soutenu jusqu'à sa mort qu'il en était simplement le traducteur. On lui doit encore : 1° *Caractères de l'amitié*, Francfort, 1766, in-12; 2° *le Cri de la vérité contre la séduction du siècle*; 3° *les Nuits clémentines*; 4° les *Vies* du cardinal de Bérulle, de Benoît XIV, de madame de Maintenon, de Joseph II, etc. La Convention avait fait à Caraccioli une pension de deux mille livres.

Carafa (Michel-Henri-François-Aloys-Vincent-Paul), compositeur dramatique, naquit à Naples en 1785. Il étudia la musique avec Fenaroli et Cherubini, mais il embrassa bientôt la carriere des armes, et servit dans la garde de Murat. Il fit, en qualité d'officier d'ordonnance de ce roi, la campagne de Russie. A partir de 1814, M. Carafa se livra sans réserve à l'art qu'il avait cultivé pendant sa jeunesse, et il fit représenter son premier opéra. Jusqu'en 1821, il travailla pour la scène italienne; mais, cette année, il fit pour le théâtre Feydeau l'opéra de *Jeanne d'Arc*, qui n'eut pas un très-grand succès, bien que la musique en soit fort remarquable. En 1822, il fit représenter au même théâtre *le Solitaire*, le plus populaire de ses opéras. En 1825, il fit jouer à l'Opéra *la Belle au bois dormant*. Pendant toute cette époque, M. Carafa avait réside tantôt à Paris, tantôt en Italie, et avait travaillé bien plus pour la scène italienne que pour nos théâtres; à partir de 1827, il se fixa à Paris, et se fit naturaliser Français. Il a composé depuis lors plusieurs opéras, et surtout *Masaniello* (1828), que M. Fétis regarde comme son chef-d'œuvre. En 1837, il a été nommé membre de l'Académie des beaux-arts.

Caraffe (Armand-C.), peintre, élève de Lagrenée, était à Rome à l'époque de la révolution, et revint en France y prendre part. A la fin de 1794, on le vit aux jacobins réclamer la liberté indéfinie de la presse, alors que la réaction était au plus fort; il demanda aussi que Tallien, Fréron et Lecointre de Versailles fussent chassés des jacobins pour les avoir calomniés. Deux jours après, Caraffe fut mis en arrestation; il y resta jusqu'au 13 vendémiaire an IV, et vint à cette époque défendre la Convention. Il abandonna alors la carriere politique pour se livrer de nouveau à son art. Dès l'an 1789, il avait exposé trois dessins, dont les sujets étaient assez bien choisis : c'était *Popilius traçant un cercle autour d'Antiochus; Agis rétablissant à Sparte les lois de Lycurgue, et faisant brûler tous les actes tendant à détruire l'égalité*. Après sa sortie de prison, il exposa divers sujets peu importants, en général empruntés à l'Orient; dès l'an IX il n'exposa plus; peu après il partit pour la Russie, où il passa quelques années utiles pour sa fortune, mais funestes à sa santé. De retour à Paris en 1812, il languit jusqu'en 1814, époque de sa mort. Il a peint un sujet allégorique que l'on voit à l'hôpital de la Charité, et qui est fort estimé; on a aussi de cet artiste une collection de costumes orientaux. Le Louvre possède un tableau de Caraffe, représentant *le Temps brisant les ailes de l'Amour, qui se console dans les bras de l'Amitié*.

Caraman (famille de). — Les Caraman ont la même origine que les marquis de Mirabeau; les uns et les autres ont pour premier ancêtre un certain Gerard Arrighetti, originaire de Florence, qui, forcé de fuir devant les Guelfes, vint, au milieu du treizième siècle, chercher un refuge en Provence, où il s'établit avec sa famille. De *Riquetti*, première abréviation, est venu *Riquet*, encore plus court, et véritable nom français, qui fut porté par l'auteur du canal du Languedoc.

Riquet de Bonrepos, son fils cadet, est le premier comte de Caraman qui soit devenu célèbre. Il fit presque toutes les campagnes du règne de Louis XIV, particulièrement celles de Flandre, et se signala par une bravoure peu commune, qui le fit élever au grade de lieutenant général. Sa retraite de Wange, en 1705, est un des plus beaux faits d'armes qui soient

connus; Louis XIV l'en récompensa en lui conférant une grand'croix de Saint-Louis, quoiqu'il n'y en eût pas alors de vacante. Il mourut en 1730, à l'âge de quatre-vingts ans, ne laissant point de postérité.

Les Caraman actuels descendent aussi du fondateur du canal de Languedoc, mais par un autre de ses fils.

V.-M. de Riquet, comte de CARAMAN, né le 16 juin 1727, était arrière-petit-fils du fameux Riquet, créateur du canal de Languedoc, et fils de V.-P.-F. de Riquet, comte de Caraman, lieutenant général des armées du roi. En 1743, il reçut le brevet de capitaine dans le régiment de Berri-Cavalerie, et se distingua tellement à la bataille de Fontenoi, qu'il fut nommé colonel du régiment de Vibraye-Dragons, qui prit le nom de Caraman. En 1750, il épousa la princesse Marie-Anne de Chimay, fit toutes les campagnes de Flandre, de la guerre de sept ans, y déploya une grande habileté et une rare valeur, et devint successivement maréchal de camp, lieutenant général et commandant général de la Provence. La révolution l'ayant forcé de quitter la France, il se rendit auprès des princes français à Coblentz, reçut, en 1792, le commandement d'une division de cavalerie, et fit la campagne de Champagne. En 1803, il rentra en France, et mourut le 24 janvier 1807. Il laissa trois fils et cinq filles. L'un de ses fils, marié à mademoiselle de Cabarrus, femme Tallien, est devenu prince de Chimay, du chef de sa mère.

Victor Riquet, marquis de CARAMAN, pair de France, ambassadeur à Vienne, émigra en 1791, et ne rentra en France qu'à la restauration. Il passa vingt-trois ans chargé, dit-on, de missions pour le roi et les princes français, près des cours d'Allemagne et de Russie. En 1814, Louis XVIII le nomma ambassadeur à Berlin, pair de France en 1815, et, en 1816, ambassadeur à Vienne.

Victor, comte de CARAMAN, fils du précédent, fit ses premières armes en Prusse et en Hollande, en qualité d'officier d'artillerie. Devenu aide de camp du général Caulincourt, il passa, en 1813, dans la maison militaire de l'empereur; prit, en 1814, une part brillante à la bataille de Craonne, fut cité avec distinction dans le bulletin officiel. En 1816, il fut nommé membre de la commission chargée de la réorganisation de l'Ecole polytechnique.

Maurice Riquet, comte de CARAMAN, frère du marquis et oncle du précédent, maréchal de camp et membre de la chambre des députés, émigra en 1791. Il rentra en France en 1800, par suite de la pacification consulaire. En 1811, il fut élu membre du Corps législatif par le sénat conservateur. Maréchal de camp en 1814, il commanda successivement, en 1815, à Angoulême et à Arras. Le département du Nord le nomma membre de la chambre des députés en 1824. Il est mort en 1837.

François-Joseph-Philippe, comte de CARAMAN, prince de Chimay, second frère du comte Victor, est né en 1771. Le département des Ardennes le nomma, en 1815, membre de la chambre des députés, où il vota avec la minorité; il ne fut point réélu l'année suivante. Le titre de prince de Chimay lui vient d'une terre de ce nom qui lui échut pour sa part dans la succession de son oncle. Il a épousé, en 1805, madame Tallien, dont nous parlerons sous ce dernier nom.

CARAUSIUS (Marcus Aurelius Valerius) naquit chez les Messapiens, peuple de la Gaule Belgique, entre la Meuse et l'Escaut. S'étant distingué dans la guerre que Maximilien Hercule eut à soutenir contre les BAGAUDES (voyez ce mot), il fut chargé d'équiper une flotte à Boulogne pour délivrer l'Océan des nombreux pirates qui l'infestaient, et pour défendre les côtes de la Belgique et de l'Aquitaine contre les Francs et les Saxons; mais de graves soupçons s'étant élevés sur sa conduite pendant cette guerre, l'empereur prononça contre lui la peine de mort. Averti à temps du danger qui le menaçait, Carausius se fit, en 287, reconnaître empereur par les légions de la

Grande-Bretagne, et dès lors résista à toutes les tentatives faites pour le renverser, par Maximilien Hercule, qui fut enfin obligé de traiter avec lui et de lui abandonner la possession paisible de l'île. Carausius y régna tranquillement jusqu'en 293, époque à laquelle il fut assassiné par Allectus, un de ses principaux officiers, qui se fit proclamer empereur à sa place. Les médailles de Carausius sont très-curieuses; l'une porte au revers: EXPECTATE VENI; et, dans la longue suite des empereurs romains, c'est la seule qui offre une telle légende. Une autre semblerait indiquer que Carausius a été reconnu par Dioclétien et Maximien; car on lit autour des têtes accolées des trois empereurs : CARAVSIVS ET FRATRES SVI. Cette médaille a été publiée et expliquée par G. Oderico, dans une lettre que le journal de Pise *De' letterati* a publiée, en 1782. Genebrier a donné l'*Histoire de Carausius prouvée par les médailles*, Paris, 1740, in-4°, ouvrage moins complet que celui de l'Anglais G. Stuckeley, Londres, 1757, in-4°.

CARBON (François-Joseph), dit le *petit François*, était né à Paris. Matelot à l'époque de la révolution, il se jeta dans le parti royaliste, devint chef de chouans, se distingua par son courage et ses cruautés, refusa de profiter de l'amnistie consulaire, passa en Angleterre en 1799, et en revint au mois de novembre 1800, pour exécuter le plan d'assassinat conçu contre le premier consul, et qui devait être exécuté au moyen de la fameuse machine infernale, dont l'explosion eut lieu le 3 nivôse an IX dans la rue Saint-Nicaise. Carbon, qui conduisait la fatale charrette, se cacha, et fut arrêté quelques jours après. Traduit devant le tribunal criminel de la Seine avec Saint-Régent, il chercha à se sauver par des révélations, mais il n'en fut pas moins condamné à mort le 16 germinal suivant.

CARBON-DE-FLINS-DES-OLIVIERS (Claude-Louis-Marie-Emmanuel), littérateur, naquit à Reims en 1757, et débuta par une ode sur le *sacre de Louis XVI*, 1775. Quelque temps après, il vint à Paris, où il inséra un grand nombre de poésies fugitives dans l'Almanach des Muses et d'autres recueils littéraires. Il existe aussi de lui plusieurs pièces de théâtre : *le Mari directeur*, comédie; *la Papesse Jeanne*, vaudeville, etc. Il mourut à Vervins en 1806. Ce littérateur, qui ne portait d'abord que le nom de Carbon, comme son père, y ajouta successivement ceux de *Flins* et des *Oliviers;* cette manie lui valut ce distique de la part du poëte Lebrun :

Carbon-de-Flins-des-Oliviers
A plus de noms que de lauriers.

CARBONARI. Ce mot est italien, et signifie charbonniers. Il fut appliqué à des conspirateurs guelfes, qui, afin d'échapper à la surveillance des Gibelins, se réunissaient pour comploter au fond des bois, dans des cabanes de charbonniers, d'où on les nomma eux-mêmes charbonniers. Nous n'avons pas à nous occuper des carbonari de l'Italie ou de l'Allemagne, ni de l'origine de cette association; nous dirons seulement que la charbonnerie nous semble être une des ramifications de la franc-maçonnerie. Ce fut en 1818, qu'après un projet avorté d'insurrection, quelques membres de la loge des Amis de la vérité, qui n'était alors qu'un foyer de républicanisme, poursuivis par la police de la restauration, se réfugièrent en Italie, d'où ils rapportèrent le plan d'une association carbonique. Voici, d'après le fameux rapport du procureur général Marchangy, quelle était l'organisation de cette société : Il y avait d'abord le comité directeur, ou la vente suprême; ensuite les ventes d'arrondissement, formées des chefs de ventes, et qui correspondaient avec la vente suprême par l'entremise d'un député pris dans leur sein; venaient ensuite les ventes de canton, qui envoyaient un député aux ventes d'arrondissement. Les ventes, tout en sachant qu'elles avaient des sœurs, ne se connaissaient pas entre elles. L'association devint bientôt redoutable par le nombre et le courage de ses membres; elle enve-

loppait la France comme un immense réseau; les opinions républicaines y étaient seules admises en 1820, et plus d'un homme, devenu depuis conservateur et monarchique, se fit gloire d'appartenir à cette société, qu'il persécuterait aujourd'hui, et de jurer sur le poignard haine aux rois et à la royauté. Le comité directeur, se croyant assez fort pour tenter un coup de main, conçut le projet d'une insurrection qui devait éclater à Béfort, pour de là s'étendre jusqu'à Paris, où des carbonari se tenaient prêts à seconder le mouvement. La lenteur et l'indécision habituelles de la Fayette firent manquer l'entreprise. La charbonnerie fut rudement frappée dans plusieurs de ses membres. Plus tard, elle fournit encore des victimes aux vengeances de la restauration. Elle cessa, en 1823, d'effrayer le gouvernement, et parut désorganisée. Cependant un petit nombre de chefs resta uni, et surveilla la marche des événements; il paraît même certain qu'une insurrection avait été décidée entre eux pour le 10 août 1830, et que tous les moyens d'action avaient été rassemblés, lorsque les ordonnances publiées le 26 juillet de la même année vinrent hâter le moment du combat. Depuis cette époque, la charbonnerie a cessé d'exister; mais d'autres sociétés secrètes l'ont remplacée.

Carbonel (Joseph-Noel) naquit à Salon en Provence, le 12 août 1751; étant encore très-jeune, il perdit son père, qui était berger, et vint à Paris pour y étudier la chirurgie; mais son goût pour la musique lui fit abandonner cette carrière, et il entra à l'Opéra pour y jouer du galoubet; depuis, il s'adonna tout entier au perfectionnement de cet instrument, auquel il donna de grands développements. On lui doit la première bonne méthode de galoubet, et l'article Galoubet dans l'Encyclopédie. Il mourut en 1804. Son fils s'est distingué comme compositeur. Tous les accompagnements des romances de la reine Hortense ont été retouchés et arrangés par lui.

Carbonneau (Nicolas-Charles-Édouard) naquit en 1782, à Pont-Lévêque, département du Calvados; il exerçait à Paris la profession de maître d'écriture, et vivait misérablement, quand le conspirateur Pleignier lui communiqua le complot dit *des patriotes de* 1816. Le malheureux Carbonneau entra dans cette conspiration, et composa une proclamation au nom des *patriotes de* 1816. Il ne tarda pas à être arrêté avec ses complices, et fut traduit devant la cour d'assises de Paris. Mis en jugement le 27 juin, il fut condamné à mort le 4 juillet, et exécuté le 28, en place de Grève, avec Pleignier et Tolleron.

Carbonnet de la Mothe (Jeanne de), religieuse de Bourg en Bresse, a, sous le nom de *Mère Jeanne de Sainte-Ursule*, publié l'ouvrage suivant : *Journal des illustres religieuses de l'ordre de Sainte-Ursule, avec leurs maximes et pratiques spirituelles, tiré des chroniques de l'ordre et autres mémoires de leurs vies*, Bourg, 1684-1690, 4 vol. in-4°.

Carcado ou Kercado, seigneurie de Bretagne, à quatre myriamètres de Vannes. Voyez Sénéchallie (la).

Carcan. C'est proprement un collier de fer fixé à un poteau, où l'on attache certains condamnés pour les exposer aux regards du public.

Le carcan fut mis, en 1719, au nombre des peines afflictives et corporelles, et il fut ordonné, par une déclaration du 11 juillet 1749, que les condamnations par contumace à la peine du carcan seraient transcrites sur un tableau, que l'exécuteur de la haute justice devait attacher à un poteau sur la place publique. Aujourd'hui, la peine du carcan est appliquée, en général, comme un accessoire de quelques peines plus graves. Voici l'article du code pénal qui règle le caractère et le mode de cette peine : « Quiconque aura été condamné à l'une des peines des travaux forcés à perpétuité, des travaux forcés à temps, ou de la réclusion, avant de subir sa peine, sera attaché au carcan sur la place publique; il y demeurera exposé aux regards

du peuple durant une heure ; au-dessus de sa tête sera placé un écriteau portant, en caractères gros et lisibles, ses noms, sa profession, son domicile, sa peine et la cause de sa condamnation. »

CARCASSEZ, *Carcassonnensis tractus*, territoire de Carcassonne.

CARCASSONNE, *Carcaso*, *Carcasum Volcarum-Tectosagum*, *Carcasso*, *Carcassio*.—Cette ville est très-ancienne ; elle occupait déjà du temps de César un rang distingué parmi les villes de la Gaule narbonnaise. De la domination romaine, elle passa sous celle des Visigoths, qui la fortifièrent.

Dans l'année qui suivit la bataille de Vouillé, Clovis, poursuivant ses succès, s'empara de Toulouse et arriva bientôt sous les murs de Carcassonne. Cette ville, fortifiée par les Romains, eût été pour lui un poste important, d'où il eût surveillé et contenu une grande partie des pays enlevés aux Visigoths. De plus, elle renfermait, disait-on, le fameux trésor d'Alarie et d'Ataulfe, fruit de nombreux pillages. Cependant Ibbas, général de Théodorie, accourait à la tête d'une armée de Goths d'Italie, et, après avoir vaincu les Francs près d'Arles, il marchait à grandes journées sur Arles, quand Clovis se hâta de lever le siége et de reprendre sa route vers le nord.

Vers l'an 586, Gontran, roi de Bourgogne, tenta une invasion dans la Septimanie ; mais ses troupes échouèrent partout. Le siége de Carcassonne fut même marqué par un événement assez singulier. D'après le récit du bon évêque de Tours, les Burgondes seraient entrés d'abord dans la ville sans coup férir, les habitants leur en ayant ouvert les portes de plein gré ; cependant, par un brusque changement, les vainqueurs se virent en quelques instants rejetés hors des murs, les portes se refermèrent derrière eux, et les Visigoths reparurent de tous côtés en armes sur les murs et sur les tours. Les hommes de Gontran tentèrent alors de venger leur honte par un assaut. Mais leur chef eut la tête écrasée d'une pierre ; et aussitôt, découragés, ils se débandèrent tumultueusement.

Les Visigoths perdirent Carcassonne en 724, époque où elle leur fut enlevée par les Maures d'Espagne, sur lesquels Charles Martel la reprit ensuite. Sous Louis le Débonnaire, elle fut séparée de la Septimanie, et réunie au marquisat de Toulouse, qui faisait partie du royaume d'Aquitaine. Elle fut cependant gouvernée jusqu'à la fin du onzième siècle par des comtes particuliers.

Pendant la guerre des Albigeois, Carcassonne fut assiégée par l'armée des croisés, et ses habitants se firent remarquer par le courage avec lequel ils se défendirent. Les croisés, après avoir pris et brûlé les faubourgs, avaient tenté sans succès plusieurs assauts ; rebutés par les difficultés qu'ils rencontraient, ils commençaient à désespérer du succès de leur entreprise, lorsque la saison combattit pour eux ; les chaleurs devinrent excessives ; tous les puits de la ville tarirent, et les habitants, dévorés par la soif, furent forcés de demander à capituler. Un historien dit qu'on leur permit d'évacuer la ville, à condition qu'ils n'emporteraient que la *chemise* et les *braies* qu'ils avaient sur le corps.

Devenue, quelque temps après, partie intégrante du domaine du roi, Carcassonne se révolta, en 1262, contre l'autorité royale, et en fut sévèrement punie ; ses principaux habitants furent forcés de sortir de la ville. On leur accorda cependant, quelque temps après, la permission de bâtir des maisons à quelque distance du pont ; ce fut l'origine de la ville basse, qu'on leur permit de fortifier en 1347, pendant la guerre contre les Anglais. Le prince de Galles s'en empara en 1355, et y mit le feu ; mais il échoua complétement dans les efforts qu'il fit pour se rendre maître de la ville haute.

Pendant les guerres de religion du seizième siècle, Carcassonne prit d'abord le parti de la ligue, mais elle le quitta bientôt après ; et le parlement de Toulouse qui avait été cassé, y fut établi en 1589. Deux ans après, elle tomba au pouvoir des ligueurs, et ne reconnut qu'en 1596 l'autorité de Henri IV.

Cette ville était, avant la révolution, le siége d'un présidial, d'une sénéchaussée de robe courte et d'une maréchaussée; elle dépendait du parlement et de la généralité de Toulouse, et de l'intendance de Languedoc. C'est aujourd'hui le chef-lieu du département de l'Aude; elle possède des tribunaux de première instance et de commerce, un évêché qui existait déjà au sixième siècle, un séminaire diocésain, et une bibliothèque de six mille volumes. Sa population est de dix-sept mille trois cent quatre-vingt-quatorze habitants. Ses principaux édifices sont la cathédrale de Saint-Nazaire, curieux monument de l'architecture du onzième siècle, où l'on voit le tombeau du fameux Simon de Montfort, et l'hôtel de la préfecture, dans le jardin duquel se trouve une colonne milliaire avec une inscription en l'honneur de Numérien, fils de l'empereur Carus.

Fabre d'Églantine, Gamelin, peintre d'histoire et professeur de l'Académie de France à Rome; Méric, président du Corps législatif sous l'empire; Fabre de l'Aude, président du Tribunat, etc., sont nés à Carcassonne.

Carcassonne et Rasez (comtes et vicomtes de). — Le premier comte de Carcassonne que l'on connaisse est *Oliba Ier*, qui vivait en 819. Ses successeurs furent :

2° 836, *Louis-Eliganius.*

3° 877, *Oliba II* et *Acfred Ier*.

4° 905, *Rencion.*

5° 908, *Acfred II.* Celui-ci ne laissa qu'une fille,

6° 934, *Arsinde*, qui épousa *Arnaud*, comte de Comminges et de Conserans. Elle en eut plusieurs enfants, dont le second fut le premier comte particulier de Rasez (Voyez Rasez [comtes de]).

7° L'aîné, *Roger Ier*, succéda à sa mère, en 957, et prit le titre de marquis de Carcassonne. Il eut trois fils, *Pierre-Raymond*, *Guillaume-Raymond* et *Pierre-Roger II*, qui prirent tous trois le titre de comte de Carcassonne.

8° 1060, *Roger III*, fils de Pierre-Raymond, mourut sans postérité, laissant le comté à sa sœur *Ermengarde*, qui, de concert avec *Raymond-Bernard*, son époux, le vendit, en 1070, à

9° *Raymond-Bérenger* Ier, comte de Barcelone, qui eut pour successeur,

10° 1076, *Raymond-Bérenger II.*

11° 1083. Après la mort de Raymond-Bérenger II, *Bernard-Atton*, fils d'Ermengarde, s'empara des domaines aliénés par sa mère, et fut le premier vicomte de Carcassonne. Il eut pour successeurs,

12° 1130, *Roger Ier*.

13° 1150, *Raymond-Trencavel Ier*.

14° 1167, *Roger II.*

15° 1194, *Raymond-Roger*, qui, ayant pris parti pour les Albigeois, tomba entre les mains de Simon de Montfort, et mourut en prison.

16° 1209, *Raymond-Trencavel II* n'avait que deux ans à la mort de son père, dont il recouvra les États en 1224. Les croisés les avaient donnés à Simon de Montfort après la prise de Carcassonne. Raymond se soumit la même année à l'Église, et promit de poursuivre les hérétiques; cependant il paraît qu'il ne tint pas cette promesse, car il fut excommunié, en 1227, par le concile de Narbonne. Il se retira alors auprès du roi d'Aragon, reparut, en 1240, avec une armée dans le Carcassez, et s'y rendit maître de quelques places; mais, assiégé dans Montréal par les croisés, il fut obligé de capituler, repassa les Pyrénées, et alla chercher un asile en Catalogne. Excommunié de nouveau, en 1242, par l'archevêque de Narbonne, et, perdant dès lors tout espoir de recouvrer ses domaines, il revint, en 1247, à Beziers, où il fit une abjuration publique, et céda, entre les mains du sénéchal de Carcassonne, tous ses États au roi Philippe-Auguste, qui, en conséquence, lui accorda une rente viagère de six cents livres. Raymond-Trencavel suivit ensuite le roi dans la Palestine, et s'y distingua dans plusieurs rencontres. Il mourut, suivant les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, vers 1263. Ce fut le dernier vicomte de Carcassonne.

Carcassonne (monnaies de). —

Pendant la période romaine, Carcassonne jouissait déjà du titre de cité. Il est probable que les Goths, les Mérovingiens, quand ils s'en furent emparés, et plus tard, les rois de la seconde race y firent fabriquer des monnaies. Cependant, nous n'avons rencontré aucune espèce de cette période reculée qu'on pût raisonnablement attribuer à cette ville. Il n'en est pas de même pour les temps postérieurs, et Duby, dans son *Traité des monnaies des prélats et barons*, a donné les dessins de quelques deniers de Carcassonne. Malheureusement, ces dessins étant fort inexacts, nous ne savons pas jusqu'à quel point nous devons y avoir confiance. D'après les textes, ce seraient les vicomtes de cette ville qui auraient joui du droit de monnayage; d'après les monuments, au contraire, ils l'auraient partagé avec les évêques. En effet, Duby a publié une monnaie qui porte d'un côté PETRVS EPISCOPVS, autour d'une croix à branches égales, et de l'autre, la légende CARCASONACI, et les trois lettres V E T dans le champ, pour *Carcassona civitas*. Si le mot de *Petrus episcopus* ne se rapporte pas à saint Pierre, patron de la ville, il faudrait faire remonter ce denier jusqu'à la fin du onzième siècle, et le donner à Pierre II, évêque de cette ville, qui vivait vers l'an 1084. Du reste, le style et la fabrique de cette monnaie s'oppose à ce qu'on y voie, avec Duby, un denier du quatorzième siècle. Le même auteur donne encore l'empreinte de trois autres deniers de la ville. L'une doit appartenir à Roger II, qui vivait vers l'an 1130. Quant aux deux autres, qui sont empruntées aux dessins si inexacts de de Boze, nous ne les citerons même pas, parce qu'il est impossible de hasarder une opinion sur des monuments aussi défigurés. Nous dirons seulement qu'il est impossible que la première d'entre elles ait appartenu au comte Oliba Ier, qui vivait en 851.

CARCAVI (Pierre de), né à Lyon, mort en 1684, fut d'abord conseiller au grand conseil à Paris, ensuite bibliothécaire du roi sous le ministère de Colbert qui le chargea de mettre en ordre et de faire copier l'immense recueil des *Mémoires du cardinal Mazarin* en 536 vol. Ses connaissances en mathématiques le firent admettre au nombre des premiers membres de l'Académie des sciences lors de la création de cette compagnie. Il fut ami de Pascal, de Fermat, de Roberval et de Descartes. Le Prince, dans son *Essai historique sur la bibliothèque du roi*, parle longuement des services rendus à cet établissement par Carcavi.

CARCAXENTE (combat de). — En juin 1813, le général Harispe, quoique inférieur en forces, arrêtait depuis plusieurs jours sur le Xucar les divisions réunies du général espagnol Élio et du duc del Parque. Il offrit même, le 13, le combat à l'ennemi, et lui culbuta quelques escadrons rangés sur la rive droite du fleuve; mais le gros de l'infanterie espagnole s'obstina à demeurer sur des hauteurs, d'où il fut impossible de la débusquer. Pendant ce temps, le général Habert sortant d'Alcira à la tête des 14e et 16e régiments d'infanterie et d'un escadron de hussards, attaquait le duc del Parque dans Carcaxente, et renversait pêle-mêle ses colonnes d'infanterie et de cavalerie. Les Espagnols se retirèrent après avoir perdu cinq cents hommes, tant tués que blessés, six cent quarante prisonniers, dont trente officiers, deux mille fusils et un drapeau.

CARCES, seigneurie de Provence (département du Gard), à vingt-huit kilomètres de Fréjus, érigée en comté en 1571.

CARCES (le comte de). — Nous sommes dans une ignorance presque complète sur la vie de cet officier de mer. Selon toutes les apparences, il prit une part active aux combats que soutint la marine française sur la Méditerranée et sur l'Océan, de 1524 à 1550. Il n'est fait aucune mention du comte de Carces par nos historiens jusqu'à cette dernière époque; mais nous le voyons tout à coup, en 1551, suppléer le baron de la Garde dans le

commandement des galères de France, qui formaient alors, comme on sait, la principale force de notre marine. Le comte de Carces remplit ce poste élevé avec une habileté qui suppose une vieille expérience de la mer. Vers la fin de la campagne de 1551, il rencontra avec sa flotte quatorze gros navires impériaux, chargés d'objets précieux; il leur donna vivement la chasse, et les poursuivit jusque dans le port de Villefranche. Les Impériaux se crurent sauvés, car les galères de Philippe Doria étaient alors mouillées dans ce port. Mais le comte de Carces ne s'en empara pas moins des quatorze vaisseaux sous les yeux de l'amiral ennemi, et sans que celui-ci, étonné de tant d'audace, osât se hasarder à engager le combat. Nos historiens, après avoir relaté cette glorieuse action, ne reparlent plus du brave officier qui l'avait accomplie. Cependant, il est probable qu'il figura dans les expéditions de 1553 et de 1555, sous les ordres du baron de la Garde. L'époque de sa mort, comme celle de sa naissance, nous est inconnue.

Carcistes.—Ce mot s'est dit, dans la deuxième moitié du seizième siècle, des gens de guerre que le comte de Carces, grand sénéchal de Provence, employait à commettre toutes sortes d'exactions. Vers 1578, les Carcistes s'étant joints aux Razats, les uns soutenus par la noblesse, les autres par le peuple et le parlement, entretinrent le trouble et la révolte en Provence.

Cardaden ou Cardadeu (bataille de). — Le soulèvement général de la Catalogne avait contraint le général Duhesme de se retirer dans Barcelone, et le marquis de Vivès le tenait étroitement bloqué dans cette place, la seule qui restât aux Français dans cette partie de la Péninsule. Ce fut alors (septembre 1809) qu'un corps considérable, composé en partie de Français et d'Italiens, déboucha par la route de Perpignan et de Figuières, sous les ordres du général Gouvion-Saint-Cyr. C'était le 7e corps de la grande armée qui s'avançait vers le centre de l'Espagne. Après avoir assiégé et pris la ville de Roses, le général Gouvion-Saint-Cyr se remit en marche sur Barcelone, qu'il était urgent de secourir; mais le général Vivès, instruit de ses mouvements, n'avait laissé sous les murs de cette place que les forces indispensables pour le maintien du blocus, et se porta avec le reste à la rencontre des Français. Ces derniers étaient parvenus sur les hauteurs de Trenta-Passos, lorsque, le 16 novembre, ils rencontrèrent l'armée espagnole, forte de quinze mille hommes, rangée en bataille sur le plateau de Cardaden. Le général Vivès, qui commandait en personne, avait choisi une position avantageuse. Sa droite était appuyée à une montagne escarpée, couronnée par des miquelets, son centre était couvert par un ravin profond, et une forêt épaisse flanquait sa gauche : son front était protégé par douze pièces d'artillerie. Le général Saint-Cyr n'avait point de canon, ses troupes étaient harassées par six jours d'une marche pénible et d'escarmouches continuelles; cependant il se décida à attaquer sur-le-champ, persuadé qu'il fallait déconcerter l'ennemi par une démarche brusque et audacieuse. En conséquence, il fit former tout d'abord les colonnes d'assaut et les lança simultanément sur la droite et sur la gauche des Espagnols. Ceux-ci ne purent résister à ce double choc; ils lâchèrent pied et abandonnèrent leurs positions et leur artillerie. Quelques escadrons français et italiens les poursuivirent et achevèrent leur déroute. Plus de sept cents morts restèrent sur le champ de bataille, et douze cents prisonniers tombèrent avec deux drapeaux au pouvoir des Français.

Le même jour, le général Duhesme avait fait attaquer, dans leurs lignes, les troupes que le général Vivès avait laissées devant Barcelone. Battues et débusquées de leurs positions, elles disparurent, et le général Gouvion-Saint-Cyr ne rencontra aucun obstacle lorsque le jour même il s'avança jusqu'à Granollers : il entra le lendemain dans Barcelone.

Digitized by Google

CARDAILLAC, ville avec titre de marquisat, en Quercy (département du Lot), à huit kilomètres de Figeac.

CARDÉ (prise de). — Le maréchal de Brissac ayant reçu de la cour de France l'ordre de commencer les hostilités contre les troupes impériales, chargea, en 1552, Birague, gentilhomme italien, de s'emparer de Cardé, petite ville assez importante du Piémont. Comme cette place n'était défendue que par quatre cents bandits destinés à un supplice infâme s'ils se laissaient prendre, on s'attendait à une opiniâtre résistance. Birague fait donner brusquement un assaut par ses meilleures troupes. Elles sont si chaudement reçues qu'elles demandent à faire retraite. Prenant alors lui-même une pique, il arrête un officier par la main, et lui montrant la brèche : *C'est là*, lui dit-il, *qu'il faut aller mourir !* Son courage ranime les soldats; ils retournent à l'assaut, et combattent avec tant d'opiniâtreté, qu'ils forcent la garnison. Comme elle n'attendait aucun quartier, elle se fit tuer sur la brèche.

CARDENAL (Pierre), troubadour, naquit à Beaucaire, suivant les uns, au Puy-en-Velay, suivant les autres, vers le commencement du treizième siècle, et mourut en 1306, âgé de près de cent ans. On ne sait rien de positif sur sa vie. Les manuscrits de la bibliothèque royale renferment un grand nombre de pièces de Cardenal, ce sont des *tensons* ou *jeux partis*, des *sirventes* et des *chansons*.

CARDENAU (Augustin, baron de), né en 1766, entra au service en 1791. Employé comme lieutenant à l'armée des Pyrénées-Occidentales, il s'y fit remarquer par le général en chef Muller, et ouvrit, après différents succès, l'entrée du territoire ennemi aux armées françaises. Devenu colonel, ce fut en cette qualité qu'il combattit à la bataille de Marengo, à la tête du 101e régiment de ligne. Il s'y fit remarquer de la manière la plus brillante, ainsi que lors de la conquête du royaume de Naples et du siége de Gaëte. Nommé par l'empereur baron de l'empire et officier de la Légion d'honneur, il obtint, après la restauration de Louis XVIII, la croix de Saint-Louis, et fut ensuite mis en disponibilité. Appelé, en 1818, par le département des Landes, à la chambre des députés, il se prononça, en 1819, contre les lois suspensives de la liberté individuelle et de la liberté de la presse, et vota pour le nouveau système électoral, modifié par des amendements. Il ne fut pas réélu en 1823, et vécut depuis dans la retraite où il est mort en 1841.

CARDEURS (corporation des). — La communauté des artisans qui, sous le nom de cardeurs, peigneurs, arçonneurs de laine et coton, drapiers-drapants, coupeurs de poils, fileurs de lumignons, etc., s'occupaient à carder le coton et la laine, était très-ancienne à Paris quand elle fut abolie avec les autres en 1789. Ses statuts et règlements avaient été confirmés par lettres patentes de Louis XI, du 24 juin 1467, et depuis, par d'autres de Louis XIV, du mois de septembre 1688, enregistrées au parlement le 22 juin 1691. Nul, d'après ces statuts, ne pouvait être reçu maître cardeur qu'après avoir fait trois ans d'apprentissage, un an de compagnonage, et exécuté son chef-d'œuvre. La communauté était gouvernée par trois jurés, dont deux étaient renouvelés une année, et le troisième l'année suivante. Il était permis aux cardeurs de faire teindre, ou de teindre eux-mêmes dans leurs maisons toutes sortes de laines en noir; mais il leur était défendu, par arrêt du conseil du 10 août 1700, d'arracher ou couper aucun poil de lièvre, même d'en avoir des peaux chez eux, parce que ce droit était réservé aux chapeliers. Il était permis aussi aux cardeurs de faire et monter les cardes dont ils avaient besoin pour l'exercice de leur métier, mais ils ne firent que fort rarement usage de cette faculté. Ils se fournissaient de ces outils chez les cardiers de Paris, ou les tiraient des provinces du royaume, des pays étrangers, et particulièrement de la

Hollande. Le procédé du cardage par des moyens mécaniques, adopté dans les fabriques, a presque anéanti la profession de cardeur. Les ouvriers qui l'exercent n'ont guère d'autre travail aujourd'hui que celui que leur offre le cardage des matelas, qui même se fait quelquefois par le moyen d'une machine de peu de volume, et qui se transporte aisément partout où l'on veut.

Cardevaque (Anne-Gabriel-Pierre de), marquis d'Avrincourt, lieutenant général, est né le 25 septembre 1739. Il entra, à l'âge de douze ans, dans la première compagnie des mousquetaires de la maison du roi, et devint aide de camp du duc de Chevreuse, puis mestre de camp de dragons. Il suivit le duc dans la campagne de 1758, et prit part à la bataille de Crevelt. En 1759, il se distingua à la bataille de Minden. Il fit aussi les campagnes de 1760 et 1761, se trouva au combat de Warbourg, et, de grade en grade, il parvint à celui de maréchal de camp le 5 décembre 1781. A l'époque de la révolution, il émigra, alla rejoindre les princes à Coblentz, et fit la campagne de 1792 à l'armée du duc de Bourbon, comme maréchal de camp. Louis XVIII, le 1er janvier 1812, le nomma lieutenant général. Le marquis d'Avrincourt, rentré en France à la restauration, a pris sa retraite en 1821.

Cardinalistes. — On appelait ainsi les partisans de Richelieu ou de Mazarin sous Louis XIII, et pendant la minorité de Louis XIV.

Cardinaux. Voyez Papauté.

Cardonne (Denis-Domin.), orientaliste, né à Paris en 1720, partit à l'âge de neuf ans pour Constantinople, où il apprit le turc, l'arabe et le persan. De retour à Paris, il fut nommé successivement professeur de langue turque et de langue persane au collége royal de France en 1760. Il mourut en 1783. On lui doit : 1° *Histoire de l'Afrique et de l'Espagne sous la domination des Arabes*, 1765, 3 vol. in-12, ouvrage malheureusement peu exact; 2° *Mélanges de littérature orientale, traduits de différents manuscrits turcs, arabes et persans*, 1770, 2 vol. in-12. Ce recueil passe pour très-bien fait. Cardonne a fourni les extraits d'auteurs orientaux qui se trouvent à la suite de l'édition de Joinville de 1741.

Cardonnel (Pierre-Salvi-Félix) naquit à Monestier en 1770. Nommé juge au tribunal civil d'Alby au commencement de la révolution, il fut appelé peu de temps après (en 1795) au Conseil des Cinq-Cents par le département du Tarn, et s'y prononça contre toutes les institutions républicaines. Il échappa aux proscriptions du 18 fructidor, et sortit du Conseil au 20 mai 1798. Retiré alors à Alby, il y reprit ses fonctions de juge, et les exerçait encore en 1811, lorsqu'il fut appelé au Corps législatif. Dans cette assemblée comme dans les précédentes, il se fit remarquer par ses opinions monarchiques. Il continua à siéger dans la chambre législative, après la restauration, et y vota contre la liberté de la presse, disparut pendant les cent jours, et revint, après la seconde rentrée du roi, siéger de nouveau à la chambre, où il se montra plus que jamais partisan des mesures de rigueur. Louis XVIII, en 1814, lui avait accordé des lettres de noblesse, et l'avait, peu de temps après, nommé président de la cour royale de Toulouse.

Carel (Jacques), sieur de Sainte-Garde, conseiller et aumônier du roi, naquit à Rouen vers 1620. On a de lui un poëme qu'il avait d'abord intitulé *Childebrand*, ou *les Sarrasins chassés de France*; mais Boileau s'étant moqué du nom de son héros, il le changea en celui de *Charles-Martel*, et répondit à Boileau sous le nom de *Lérac*, par *la Défense des beaux esprits de ce temps*, Paris, 1675, in-12. Il n'a publié que les quatre premiers chants de son poëme, imprimé à Paris en 1666 et en 1670, in-12.

Carême. — Les Gaulois, puis les Francs, dès qu'ils furent convertis à la religion chrétienne, en observèrent les prescriptions avec une grande ferveur, et principalement celle qui ordonnait l'abstinence d'aliments gras pendant

le carême. Il est vrai de dire que pour la faire respecter, l'autorité royale vint souvent en aide au pouvoir ecclésiastique. En 789, Charlemagne déclara punissable de mort celui qui enfreindrait cette loi sans raison légitime. Des donations de harengs faites en 1215, par Thibault, comte de Blois, en 1260, par Louis IX, à des maladreries et des léproseries, ainsi qu'un état des dépenses de l'Hôtel-Dieu de Paris pour l'année 1660, prouvent que jusqu'à cette époque, autant que faire se pouvait, on soumettait les malades eux-mêmes à la règle canonique. Les troupes étaient également tenues de s'y conformer; et, pendant les guerres de la ligue, les catholiques l'observèrent avec une grande sévérité, pour se distinguer des huguenots, qui affectaient de la violer. Lors du siége d'Orléans, où le duc de Guise fut assassiné par Poltrot en 1563, M. de Cipiere, qui fut pendant quelques jours à la tête de l'armée, comme étant le personnage le plus élevé en dignité, demanda au cardinal de Ferrare, légat du pape en France, la permission, pour ses soldats, de manger de la viande les jours maigres. Le légat fit des difficultés, parla d'accorder l'usage du lait, du beurre et du fromage, mais de la viande point. Cependant, quand il lui eut été démontré que s'il refusait la permission qu'on lui demandait, les soldats se l'accorderaient eux-mêmes, et qu'il valait mieux qu'ils parussent profiter d'une concession que violer audacieusement une défense, il céda, et le général de l'armée catholique gagna sa cause. Ceci indique que déjà on s'était relâché de l'antique sévérité. En effet, dès l'année 1534, Guillaume du Moulin, seigneur de Brie, avait obtenu de l'évêque de Paris, pour sa mère, âgée de quatre-vingts ans, la permission de faire gras en carême; et, en 1549, Henri II avait permis de vendre, dans le même temps, de la viande à ceux qui seraient pourvus d'un certificat de médecin, attestant qu'elle leur était absolument nécessaire. Quatorze ans après, Charles IX défendit d'en vendre même aux huguenots, à qui leur croyance permettait d'en manger toute l'année; puis, en 1565, revenant un peu sur cette mesure, il en permit la vente, et l'attribua exclusivement aux hôtels-Dieu, à la condition qu'ils n'en livreraient qu'aux malades. Le parlement, par deux arrêts de 1575 et 1595, confirma cette disposition, à laquelle il mit cependant une entrave. Il exigea non-seulement que celui qui venait acheter apportât une attestation du medecin, mais encore que le boucher prît le nom et la demeure du malade, afin qu'on pût vérifier si son état exigeait réellement qu'il fît gras. Ces formalités déjà si gênantes le devinrent plus encore par la suite. Au certificat du médecin, il fallut en joindre un du curé, et dans ces deux certificats devaient être spécifiées la nature de la maladie et l'espèce de viande qu'il fallait. On tint longtemps rigoureusement la main au maintien de ces prescriptions, et les Parisiens qui voulaient faire, pendant le carême, un repas en gras, se rendaient à Charenton, où il y avait un temple protestant et où l'on trouvait de la viande. Cette manière de rompre l'abstinence étant devenue fréquente et ayant scandalisé les âmes timorées, le magistrat chargé de la police y mit ordre en 1659, en défendant les dîners à Charenton. L'an 1775, les bouchers, dont les boutiques devaient être fermées tant que durait le carême, ayant obtenu l'autorisation d'étaler en ce temps-là leurs marchandises, comme en temps ordinaire, il devint plus facile qu'auparavant de se procurer de la viande. Néanmoins, les mesures prohibitives ne tombèrent point en désuétude; la police veilla avec soin à ce que les traiteurs et gargotiers ne les violassent point, et longtemps encore après il fallut une permission pour faire gras. Les délinquants étaient punis par la confiscation de leur dîner au profit des hôpitaux. Jusqu'à la révolution, les Parisiens eurent la coutume de faire rôtir des harengs saurs sur le pas de leur porte, pour déguiser à l'odorat des flaireurs de cuisine le parfum des viandes qu'ils faisaient cuire en fraude dans l'intérieur

de leurs habitations. Du reste, alors que la rigueur était portée au plus haut degré, le carême n'était point aussi difficile à observer qu'il le fut par la suite. A l'aide d'une interprétation commode d'un passage de la Genèse, la grasse poularde du Mans pouvait figurer en temps de pénitence sur les tables des plus scrupuleux. Un moine de l'abbaye de Cluny qui était allé voir sa famille, ayant demandé à manger, on lui répondit que comme on était en carême, on n'avait que du poisson à lui offrir. Alors, s'armant d'un bâton, il courut après une poule, la tua, en disant : « Voilà le poisson que je mangerai « aujourd'hui. » Puis, il mangea sa poule en expliquant à ses parents que les oiseaux et les poissons ayant été créés par Dieu le même jour, étaient de même nature et pouvaient être mangés les uns et les autres en temps d'abstinence. Ceux qui se permettaient de manger des oiseaux en carême ne devaient pas faire difficulté de manger des œufs; et, en effet, cet aliment fut longtemps toléré. Mais quand on eut mieux expliqué la cinquième journée de la création, et chassé des tables dévotes la volaille et le gibier à plumes, à l'exception des oiseaux de rivière qui y sont encore admis, on crut devoir en chasser aussi les œufs. Alors le plaisir de les revoir, après quarante jours d'absence, donna naissance à ces présents d'œufs peints, argentés, dorés que l'on se faisait mutuellement, en signe de réjouissance, le jour de Pâques, où la prohibition était levée, et à ce débit d'œufs jaunes et rouges qui a lieu encore de notre temps, même en carême, et dont les trois quarts des vendeurs et des acheteurs ne connaissent pas l'origine. Le lait, le beurre et le fromage ont aussi subi bien des fortunes diverses, en ces temps où l'on faisait consister la perfection chrétienne dans l'usage ou la privation de certains aliments. Ils ont été bien des fois permis et défendus. Dans les temps de prohibition, les mets devaient être préparés à l'huile; mais comme ce moyen de préparation manquait aux peuples du Nord, ou revenait chez eux à un prix trop élevé pour que le pauvre pût l'employer, on permit d'y suppléer par le saindoux, qui fut réputé maigre. Cet assaisonnement ayant été plus tard proscrit comme une friandise, on permit l'usage du beurre, qui fut défendu à son tour avec une sévérité si grande, que Charles V fut obligé de solliciter du pape Grégoire XI la permission d'en faire usage. *Le Journal de Paris, sous Charles VI et Charles VII*, voulant donner une idée de la misère du temps, dit que « pour la deffaute d'huile, on mangeoit du beurre en iceluy quaresme, comme en charnage. » En 1491, la reine Anne, duchesse de Bretagne, dut obtenir de Rome, d'abord pour elle, ensuite pour son duché qui ne produisait point d'huile, la faculté d'accommoder les mets au beurre. Il est bon de remarquer que toutes ces permissions d'enfreindre la règle n'étaient jamais accordées qu'à la condition de faire certaines prières, et surtout des aumônes qui tournaient au profit des églises. La révolution, en proclamant la liberté des cultes, a laissé tous les citoyens maîtres de faire, en tout temps, usage des aliments que leur état de santé leur rend nécessaires, ou que d'autres raisons leur font rechercher de préférence. Les prélats accordent bien encore, au commencement de chaque carême, la permission de manger du beurre et des œufs; mais cette permission, comme celle que le cardinal de Ferrare octroya aux soldats de M. de Cipière, n'a plus pour but que de prévenir une violation dont peu de personnes se feraient scrupule, et qui donnerait la mesure de l'importance qu'on attache aujourd'hui aux injonctions et aux défenses disciplinaires de l'Église.

Carême (M. A.), l'un des plus célèbres cuisiniers du siècle, naquit à Paris, le 8 juin 1784. Son père, qui était pauvre, et qui avait quatorze autres enfants, l'emmena un jour, et, après une promenade dans les champs et un dîner à la barrière, le laissa dans la rue en lui souhaitant bonne chance. La nuit venue, Carême fut accueilli par un gargotier, au service duquel il

se mit le lendemain. A l'âge de seize ans, il entra chez un restaurateur en qualité d'aide, puis ensuite chez Bailly, pâtissier renommé de la rue Vivienne, et fournisseur du prince de Talleyrand. Carême passait dès cette époque des nuits entières à dessiner des modèles de pâtisserie d'après Tertio, Palladio, Vignole, etc., qu'il allait étudier aux bibliothèques publiques. Il finit bientôt par travailler pour son propre compte, et il gagna beaucoup d'argent. Loin de s'en tenir à la pratique, il approfondissait la théorie, lisait beaucoup, et suivait des cours relatifs à sa profession. Il fit plus, il entreprit d'écrire l'histoire de la cuisine romaine, persuadé qu'il retirerait un grand fruit de cette étude, et n'épargna ni veilles, ni recherches, pour ce travail, qu'il résuma en ces termes : « La cuisine si renommée de la splendeur romaine était foncièrement mauvaise et atrocement lourde. » En 1814, il fallut enlever Carême par réquisition, pour le contraindre à exécuter le gigantesque dîner donné dans la plaine des Vertus. Ensuite il passa deux ans en Angleterre au service du prince régent, qui, devenu Georges IV, le redemanda en 1821. Carême se rendit plus tard à Saint-Pétersbourg, à Vienne, et figura à tous les congrès qui se multiplièrent à cette époque. A Laybach, l'empereur de Russie lui fit remettre une bague de diamants. De retour dans sa patrie, Carême s'engagea successivement au service du prince de Wurtemberg, de la princesse Bagration, et enfin de M. Rotschild. Il est mort en 1833. Il a laissé 1° *le Pâtissier royal parisien*, 1810, 2 vol. in-8°; 2° *le Pâtissier pittoresque*, 1 vol. in-8°; 3° l'*Art de la cuisine française au dix-neuvième siècle*, 3 vol. in-8°. Il a de plus fait insérer dans la Revue de Paris une curieuse notice sur la manière dont Napoléon se nourrissait à Sainte-Hélène.

CARENCY, seigneurie de l'ancienne province d'Artois (département du Pas-de-Calais), à huit kil. d'Arras, érigée en marquisat et comté vers 1663.

CARENCY (famille de). Voyez le cinquième tableau généalogique de la maison de Bourbon, tome III, page 212.

CARENTAN, *Carentarium*, petite ville de l'ancienne province de Normandie (aujourd'hui département de la Manche), à vingt-sept kilomètres de Saint-Lô.

Carentan, dont la population s'élève à peine aujourd'hui à neuf cent cinquante habitants, était au quatorzième siècle une ville fort considérable. Édouard III, roi d'Angleterre, l'assiégea en 1346, et elle était assez bien fortifiée, suivant les historiens du temps, pour le tenir longtemps en échec; la garnison, composée de mercenaires génois, était disposée à se défendre vigoureusement; mais les bourgeois se rendirent à la première sommation. Les Génois se retirèrent alors dans le château; ils ne purent y faire une longue résistance; mais ils obtinrent du moins une capitulation honorable. Quant aux bourgeois, ils furent emmenés en Angleterre. Michel de Northbury, clerc du roi Édouard, qu'il avait suivi dans cette expédition, dit que Carentan était alors aussi peuplé que Leicester.

Les fortifications de Carentan, qui avaient été démolies par les Anglais, furent relevées plus tard par Charles le Mauvais, et, depuis, cette ville joua un rôle assez important dans la guerre contre les Anglais et dans les guerres de religion. Une partie du château existe encore, et offre des modèles de l'architecture militaire de toutes les époques, depuis le douzième jusqu'au seizième siècle.

Avant la révolution, Carentan était le chef-lieu d'une élection et d'un bailliage, avec titre de vicomté. Elle faisait partie de l'évêché de Bayeux, du ressort du parlement de Rouen, et dépendait de l'intendance de Caen.

Élie de Beaumont, défenseur de Calas; Jacques Godefroy, commentateur de la coutume de Normandie; Léonor Langevin, auteur ascétique, étaient nés dans cette ville.

CARETTE (Antoine-Michel), officier

du génie, est né à Paris en 1772. Après avoir été compris dans la première réquisition, il reçut, à l'explosion des mines d'Ingolstadt, quarante-quatre blessures, qui le forcèrent de revenir à Paris. Employé successivement à d'immenses travaux, à Boulogne, à Gand et à Ostende, il prit, en 1814, une part active à la défense de la place de Delfzil, en Hollande, où il commandait en chef le génie. Depuis la restauration, il a été appelé comme professeur de fortification à l'école militaire de Saint-Cyr, et a publié une traduction de la *Géométrie du compas* de Mascheroni.

Carez (Joseph), imprimeur à Toul, doit être regardé comme l'inventeur du clichage. Ayant appris par les journaux les premiers essais que Hoffman exécutait sous le nom de *polytypage*, il tenta, en 1785, de deviner son procédé, et enfin il réussit, après de longs essais, à obtenir en relief, et avec la plus grande netteté, des empreintes de caractères d'imprimerie. En 1786, il imprima par ce procédé un livre d'église avec le plain-chant noté, et successivement une vingtaine de volumes de liturgie. En 1791, il fut député à l'Assemblée législative par le département de la Meurthe. De retour dans sa patrie, il termina l'impression d'un Dictionnaire de la Fable et d'une Bible en nonpareille, format grand in-8°, dont le caractère est remarquable par sa netteté. En 1801, il mourut à Toul, où il venait d'être nommé sous-préfet.

Carghèse, village du département de la Corse, à deux myriamètres d'Ajaccio, fondé en 1764 par une tribu de Maniotes qui aimèrent mieux s'expatrier que de se soumettre au despotisme des Turcs. Nous croyons devoir emprunter à M. Villemain (*) le récit de l'établissement de cette colonie.

« Un Grec de Mania, Jean Stephanopolis, qui se prétendait issu d'une branche des Comnènes, et qui avait beaucoup voyagé, conduisit l'entreprise; il était allé d'abord à Gênes demander la protection du sénat, et avait visité la Corse. Il revint, après avoir choisi le canton de Paomia; et, de concert avec le capitaine d'un vaisseau français, il embarqua ceux de ses parents et de ses compatriotes qui voulurent s'associer à lui. Partie de Porto-Betilo, le 3 octobre 1673, la petite colonie, qui comptait sept cent soixante personnes, hommes, femmes, enfants, après avoir relâché à Zante et à Messine, se rendit à Gênes, où la concession du territoire qui lui était promise fut solennellement réglée par le sénat. Le printemps suivant, elle passa dans l'île de Corse, et s'établit à Paomia. C'est là qu'elle a longtemps subsisté, fidèle au gouvernement génois, parmi les séditions fréquentes de l'île, et cultivant ses terres avec une industrie fort supérieure à celle des habitants. On reconnaissait à cette marque le canton des Grecs. Quelques chants populaires des montagnes de la Morée se conservaient parmi ces Maniotes expatriés, et ils les redisaient comme un souvenir de leur pays. C'est même un renseignement précieux sur l'ancienneté de ces poésies, rassemblées de nos jours par un savant plein d'imagination et de goût (*). Le beau chant d'une femme de la Morée sur la mort de son fils est connu chez les Grecs de Corse depuis leur émigration. »

Cependant la prospérité de la colonie excita bientôt la jalousie des indigènes, qui se croyaient des droits sur les terres où elle s'était établie. Une guerre continuelle en fut la suite. Pendant un demi-siècle, les Maniotes luttèrent avec succès pour la défense du sol qu'ils avaient fécondé; mais enfin, en 1730, les Corses ayant secoué le joug des Génois, vinrent attaquer en forces ceux qu'ils regardaient comme les protégés de leurs

(*) Essai historique sur l'état des Grecs depuis la conquête musulmane. Mélanges, t. II, p. 159.

(*) Chants populaires de la Grèce moderne, recueillis et publiés par M. Fauriel.

anciens oppresseurs, et ils détruisirent les cinq hameaux habités par les Grecs. C'était à la France qu'il appartenait de relever ces ruines; en effet, M. de Marbeuf ne fut pas plutôt gouverneur de la Corse, qu'il s'occupa de réunir les débris dispersés de la colonie maniote. Il fit construire, au milieu du territoire qu'elle avait défriché, le beau village de Carghèse, et le roi lui en donna la seigneurie, qui fut érigée en marquisat.

Carghèse possède aujourd'hui six cent quatre-vingt-dix-sept habitants, qui conservent encore la langue, les rites religieux et les principaux usages de leur première patrie.

Carhaix, petite ville de l'ancienne Bretagne (aujourd'hui du département du Finistère), à six myriamètres de Châteaulin, située sur une montagne élevée et d'un accès difficile. C'est la patrie de la Tour d'Auvergne. Karhaix, Kéraës ou Ker-Ahès est un des lieux sur lesquels l'érudition bretonne s'est le plus essayée. On a prétendu que cette ville tenait son nom de la princesse Ahès, fille de Conan Mériadec, ou du roi Grallon, qui la fit bâtir et l'enrichit de deux beaux chemins, dont l'un allait à Brest et l'autre à Nantes. On en voit encore des fragments nommés, en langue du pays, *hent Ahès* (chemin d'Ahès). On a pris Kéraës pour le Keris des anciens, pour la ville d'Is; mais, suivant Corzet, il paraît qu'Aétius en est le fondateur. Albert le Grand dit qu'en 878 les Normands, joints aux Danois, ruinèrent Carhaix. En 1197, Richard II, roi d'Angleterre, fut défait par les barons de la Bretagne, près de cette ville, qui était alors une place très-forte. En 1341, elle se rendit au comte de Montfort. Charles de Blois la prit en 1342, et en rétablit les fortifications. Le comte de Northampton, chef des Anglais, du parti de Montfort, s'en empara en l'an 1345. Reprise par les Français, les Anglais s'en rendirent maîtres une seconde fois après la fameuse journée de la Roche-Derien, en 1347. Bertrand du Guesclin s'en rendit maître en 1363, après six semaines d'une vigoureuse résistance. Du temps de la ligue, un parti de royalistes, commandé par le capitaine Duliscoët, la surprit deux heures avant le jour, en 1590. Carhaix ne put résister, en 1592, à la fureur de Guy de Fontenelle, aidé des troupes espagnoles, qui marchaient sous les ordres du duc de Mercœur; Duliscoët s'en ressaisit deux ans après.

Caribert ou Haribert, l'aîné des fils de Clotaire Ier, eut le royaume de Paris pour son lot dans le partage qui suivit la mort de ce prince en 562. Caribert obtint, en outre, un certain nombre d'autres villes, entre autres Avranches et Marseille. Pendant son règne, qui ne dura guère plus de cinq ans, il se montra ami de la paix et de la justice. Doué d'une éloquence naturelle, il protégeait la culture des lettres, et la sagesse des instructions qu'il donnait à ses ambassadeurs, lui attirait le respect des autres princes. « Au lieu d'avoir l'air rude et guerrier de ses ancêtres, dit M. Augustin Thierry dans ses *Récits mérovingiens*, le roi Haribert affectait de prendre la contenance calme et un peu lourde des magistrats qui, dans les villes gauloises, rendaient la justice d'après les lois romaines. Il avait même la prétention d'être savant en jurisprudence, et aucun genre de flatterie ne lui était plus agréable que l'éloge de son habileté comme juge dans les causes embrouillées, et de la facilité avec laquelle, quoique Germain d'origine et de langage, il s'exprimait et discourait en latin. » Le P. Daniel fait observer « qu'un roi de ce caractère était en ce temps-là une chose plus rare qu'un roi guerrier, les vertus militaires ayant beaucoup moins d'opposition avec quelque barbarie qui restait encore dans l'esprit des Français, que toutes ces qualités et toutes ces vertus civiles et politiques. » Ce qu'il y a de sûr, c'est que des dispositions moins pacifiques auraient valu à Caribert une plus grande popularité. Sous son règne commença la puissance des maires du palais, qui devaient bientôt devenir les maîtres

de l'État pour avoir su d'abord devenir les chefs de l'armée.

Une autre particularité remarquable, c'est que Caribert est le premier roi de France qui ait été excommunié, non pas par le pape (sa puissance ne s'étendait pas encore aussi loin), mais par l'évêque de Paris. L'incontinence du roi, incontinence d'ailleurs commune à tous les princes francs de l'époque, fut la cause de cette excommunication, qui du reste n'eut pas de suites fort graves; mais laissons encore parler l'élégant narrateur des temps mérovingiens.

« Le roi Haribert prit en même temps pour maîtresses deux sœurs d'une grande beauté, qui étaient au nombre des suivantes de sa femme Ingoberghe. L'une s'appelait Markowefe et portait l'habit de religieuse, l'autre avait nom Méroflède; elles étaient filles d'un ouvrier en laine, barbare d'origine, et *lite* du domaine royal.

« Ingoberghe, jalouse de l'amour que son mari avait pour ces deux femmes, fit tout ce qu'elle put pour l'en détourner, et n'y réussit pas. N'osant cependant maltraiter ses rivales, ni les chasser, elle imagina une sorte de stratagème qu'elle croyait propre à dégoûter le roi d'une liaison indigne de lui. Elle fit venir le père des deux jeunes filles, et lui donna des laines à carder dans la cour du palais. Pendant que cet homme était à l'ouvrage, travaillant de son mieux pour montrer du zèle, la reine, qui se tenait à une fenêtre, appela son mari : « Venez, lui dit-elle, venez ici voir quelque chose de nouveau. » Le roi vint, regarda de tous ses yeux, et ne voyant rien qu'un cardeur de laine, il se mit en colère, trouvant la plaisanterie fort mauvaise. L'explication qui suivit entre les deux époux fut violente, et produisit un effet tout contraire à celui qu'en attendait Ingoberghe; ce fut elle que le roi répudia pour épouser Méroflède.

« Bientôt, trouvant qu'une seule femme légitime ne lui suffisait pas, Haribert donna solennellement le titre d'épouse et de reine à une fille nommée Théodehilde, dont le père était gardeur de troupeaux. Quelques années après, Méroflède mourut, et le roi se hâta d'épouser sa sœur Markowefe. Il se trouva ainsi, d'après les lois de l'Église, coupable d'un double sacrilége, comme bigame, et comme mari d'une femme qui avait reçu le voile de religieuse. Sommé de rompre son second mariage par saint Germain, évêque de Paris, il refusa obstinément, et fut excommunié. Mais le temps n'était pas venu où l'Église devait faire plier sous sa discipline l'orgueil brutal des héritiers de la conquête; Haribert ne s'émut point d'une pareille sentence, et garda près de lui ses deux femmes. »

Caribert mourut subitement peu de temps après, l'année 567, dans un de ses domaines, situé non loin de Bordeaux.

Caribert ou Charibert, qu'il ne faut pas confondre avec le précédent, était fils de Clothaire II, et par conséquent frère de Dagobert, qui avait quelques années de plus que lui. Sans doute pour assurer la bonne intelligence entre ses deux fils, Clothaire fit épouser à Dagobert une tante encore assez jeune de Caribert. Mais, à sa mort, comme il n'avait pris aucune mesure pour assurer le partage de son héritage entre ses deux fils, Dagobert s'empressa de s'emparer de tout le royaume. Cependant, il se forma un parti autour de Caribert dans une portion de la Neustrie, et Dagobert voulant éviter la guerre civile, consentit à traiter avec lui, et lui abandonna le royaume d'Aquitaine, l'année 628. Caribert II fit de Toulouse sa capitale; il y habita les palais des anciens rois visigoths, et il étendit sa domination de la Loire aux Pyrénées, au pied desquelles il remporta quelques victoires sur les Gascons. Caribert étant mort peu de temps après, en 631, Dagobert fit aussitôt saisir son trésor et égorger son fils Chilpéric, encore en bas âge, et engloba l'Aquitaine dans sa vaste monarchie.

Caribert (monnaie de). — On con-

naît plusieurs triens mérovingiens qui portent en légende le nom du roi Charibert. Ces triens ont été frappés dans une petite ville du Gévaudan, nommée Bannassac, ou à Marseille. Les plus remarquables de tous sont ceux qui portent d'un côté le nom du roi, et, de l'autre, celui de l'officier monétaire préposé à leur confection : CHARIBERTVS REX autour d'une tête couronnée de perles, MAXIMINVSMO ou LEVDEVSVSMO autour d'un calice surmonté d'une croix. Il est fort rare, en effet, de rencontrer un nom royal et le nom d'un monétaire ainsi accolés ensemble. Ordinairement on ne trouve sur le même triens que le nom de la ville et celui du monétaire, ou celui du roi et celui de la ville. Tels sont les triens du même roi, qui portent pour légende BANNIACIACO FIIT autour d'un calice, et CHARIBERTVS REX autour d'un buste. La similitude de style, de fabrique et de type, a fait penser avec raison que les monnaies dont nous avons parlé en premier lieu avaient été frappées à Bannassac comme les dernières. Les tiers de sou d'or, fabriqués à Marseille au nom de Caribert, ne présentent rien de bien remarquable; on y lit d'un côté, CHARIBERTVS REX, et de l'autre, MASSILIA. Cette légende est placée indifféremment autour du buste royal, ou au revers, dans le champ duquel on observe le type mérovingien ordinaire de Marseille, c'est-à-dire, une croix accostée d'une M et d'un A, et haussée sur un globe. Comme deux princes mérovingiens du nom de Caribert ont régné chez les Francs, il est assez difficile de déterminer auquel de ces princes les monnaies en question appartiennent; et ce qui rend encore la question plus obscure, c'est que l'histoire ne dit pas que le Gévaudan et Marseille aient appartenu à l'un ou à l'autre. Leblanc se prononce sans hésiter pour Charibert Ier, mais il ne motive pas son opinion. Pour nous, nous préférons Charibert II, parce que Charibert Ier n'a jamais possédé le royaume d'Austrasie; or, le Gévaudan était enclavé dans ce royaume. Un texte de Grégoire de Tours nous montre même Sigebert Ier y faisant acte d'autorité; et l'on sait que les divisions établies par les fils de Clovis furent assez rigoureusement observées dans les partages postérieurs des Gaules. Au contraire, Dagobert conserva pour lui le royaume tout entier, et n'abandonna à son frère que quelques villes méridionales, telles qu'Agen, Cahors, et d'autres, toutes situées dans les environs de celles-là. On peut donc croire que le Gévaudan faisait partie de cette donation. D'ailleurs Bouteroue a publié une monnaie de Dagobert, à la légende GANTOVIANO (pour GAVALETANO, le Gévaudan), toute semblable aux nôtres, et qui a dû être frappée dans le même lieu après la mort de son frère. Quant aux monnaies de Marseille, comme la légende VICTORIA AVGG (*Augustorum*) qu'on retrouve sur les sous de Clotaire, et les chiffres VII des mêmes pièces ne s'y voient pas, nous préférons les rapprocher le plus possible de nous. En conséquence, nous les attribuons au second Caribert, de préférence au premier.

CARICATURE. — L'histoire de la caricature en France se lie d'une manière immédiate à l'histoire politique du pays, et, au besoin, prouverait à elle seule que la France, en employant sans cesse l'art à répandre des idées, a compris plus qu'aucun autre pays le véritable but de l'art. Qu'est-ce en effet que la caricature, qu'elle soit sculptée aux murs des cathédrales, peinte dans les miniatures des manuscrits, gravée ou lithographiée pour être répandue par milliers dans les masses, si ce n'est une représentation satirique d'un fait quelconque, qu'on veut combattre à l'aide du ridicule, moyen tout-puissant chez une nation aussi spirituelle, aussi gaie, et tout à la fois aussi pleine de bon sens que la nôtre? Dès lors l'importance de la caricature se comprend sans peine, c'est une arme politique redoutable. On a dit que la caricature était d'origine italienne, et on la regarde comme inventée par les grands maîtres du seizième siècle. De l'Italie, le mot caricature se serait

répandu chez nous avec l'art qu'il désigne; cependant, à cette opinion, assez généralement répandue, il y a des objections à faire. Dès le douzième siècle, la France produisit des caricatures nombreuses; à Notre-Dame de Rouen, à Notre-Dame d'Amiens, à Saint-Guenault d'Essone, à la cathédrale de Chartres, on voit un grand nombre de sculptures satiriques, de charges, en un mot, dont le clergé est l'objet; et ces caricatures, on les trouve jusque sur les stalles du chœur. Ici, c'est un évêque qui tient une marotte; là, c'est une représentation cynique empruntée à l'histoire de Sodome, et faisant allusion aux mœurs dissolues des moines. Saint Bernard, en 1125, se plaignait de la multiplicité de ces représentations. Le démon, objet de la terreur universelle, jouait un grand rôle dans ces charges grotesques, et les scènes où il figure sont si fréquentes qu'il serait impossible de les énumérer.

« Si des représentations de la sculpture nous passons à celles de la peinture, dit M. P. Paris (*), nous retrouvons dans les anciens manuscrits, indépendamment des mêmes motifs de caricatures, les métamorphoses satiriques; et leur premier type semble avoir été créé sous l'inspiration du roman du Renard.

« Maître Renard est en particulier l'expression de la méchanceté et de la fraude. Il n'affecte pas un costume, un caractère; il les saisit tous, et il en change suivant les circonstances. Tantôt il prend la peau du lion, tantôt la voix bruyante de Bernard Aliboron, l'archiprêtre, ou bien les plumes du paon, la fourrure de la brebis, la robe de dame Hersent la louve. C'est l'image ingénieuse et admirablement dessinée de tous les désordres et de tous les vices qui ont fait de la société leur immense théâtre. »

Du quatorzième au seizième siècle, la caricature eut un caractère allégorique, et des figures de démons ne cessèrent d'y remplacer la charge des figures humaines.

(*) Musée de la caricature en France.

D'après ce qui précède, il nous paraît difficile d'adopter l'opinion que nous avons mentionnée plus haut, et qui attribue à la caricature une origine italienne. Si chose est indigène en France, ce doit être celle-là. Quant au nom lui-même, nous en conviendrons, il paraît venir en effet du mot *caricatura*, ou *charge*, des Italiens.

La découverte de la gravure devait fournir à la caricature un moyen de se propager au loin, lorsque les événements l'exigeraient. Les guerres de religion et les troubles de la ligue donnèrent naissance à un nombre immense de caricatures; dans cette lutte entre deux partis, l'avantage reste aux catholiques; car, c'est chose remarquable, celui qui a tort n'a pas l'esprit nécessaire pour faire de bonnes plaisanteries. A partir des guerres de la Fronde, la caricature, restée longtemps paisible, reprend un nouvel essor; et Mazarin est l'objet, le but d'un débordement inouï de plaisanteries, écrites, peintes et gravées, dont il s'amusait beaucoup, et qu'il rassemblait précieusement pour en former collection. C'est faire l'éloge de ces productions, et, certes, celui du spirituel cardinal, qui arrêta ainsi la persécution dont il était l'objet. Sous Louis XIV, la crainte de la Bastille paralysa le génie des caricaturistes français; mais la Hollande était devenue un foyer d'où partait sans cesse une foule de traits lancés contre le grand roi. On sait qu'à une médaille frappée par Louis XIV, vainqueur de Ruyter, et dont l'exergue était : « *Quos ego* », les Hollandais répondirent par ces mots : « *Maturate fugam et regi dicite vestro : Non illi imperium pelagi.* » C'était de la caricature érudite et digne de la patrie de Grotius.

Dans le siècle suivant, la régence, ses désordres, les roués, Law, ou messire de Quincampoix, furent le sujet des attaques de la caricature; mais c'est surtout en 1789 qu'elle reprend son rôle, et rentre au service des idées politiques. Dire le nombre de caricatures publiées alors, en indiquer les sujets, serait impossible; la

collection de l'abbé Soulavie, quelque nombreuse qu'elle fût, était elle-même incomplète. Jusqu'à la terreur, la caricature n'épargna personne; sous l'empire et sous la restauration, privés de la liberté, nos artistes ne purent que traiter de petits sujets de mœurs, tels que les Incroyables et les Merveilleuses de Carle Vernet, ou lancer quelques attaques contre l'étranger, telles que les charges sur les Anglais, sur les Cosaques, etc., quelques timides sarcasmes contre les émigrés, etc.

Si la gravure avait donné l'essor à la caricature, qu'on juge des résultats que dut avoir la découverte de la lithographie: dès lors la cherté de la gravure cessa d'être un obstacle, et la verve de l'artiste n'eut plus de frein. Aussi est-ce depuis cette époque que nos caricatures sont devenues de véritables œuvres d'arts. N'oublions pas ici de placer au premier rang Charlet, dont les lithographies sont si spirituelles et si françaises. En 1830, la caricature redevint politique. Philippon fonda alors le journal de *la Caricature*, qui fit une guerre si acharnée à tous nos hommes politiques. En 1832, apparut *le Charivari*, qui a acquis, on peut le dire, une célébrité universelle. Les *aventures de Mayeux* servirent, pendant deux ou trois ans, à fronder tous les ridicules. Quand les lois de septembre eurent tué la caricature politique, on vit apparaître les Macaires; et les scandales de notre époque fournirent à Daumier une foule de sujets dont le recueil sera à jamais la juste punition de l'impudence des industriels de ce temps si fécond en impudences. La caricature aujourd'hui en est réduite à retracer quelques ignobles scènes de bal masqué, quelques naïvetés immorales d'*enfants terribles*, la vie des animaux, etc. Sans doute elle aimerait mieux s'en prendre aux fautes de nos hommes d'État, aux insolences de l'étranger, se faire l'interprète de l'indignation du sentiment national justement blessé; mais de tels sujets lui sont interdits. Un ennemi vigilant brise ses crayons toutes les fois qu'elle se hasarde à traiter quelqu'un de ces sujets. Cet ennemi, c'est la censure.

Carignan, anciennement Yvoy, *Epodium*, existait dès le temps des Romains, qui y tenaient garnison, et était traversée par la route romaine de Reims à Trèves. Après avoir appartenu successivement aux comtes de Chiny, aux ducs de Luxembourg et de Bourgogne, cette ville faisait partie des domaines de la maison d'Autriche lorsqu'elle fut prise, en 1637, par le maréchal de Châtillon. La paix des Pyrénées, en 1659, en assura la possession à la France; mais Louis XIV la donna, en 1661, au comte Emmanuel, Philibert de Soissons-Savoie, en faveur duquel il l'érigea, l'année suivante, en duché, sous le nom de *Carignan*, qu'elle a toujours porté depuis. Le roi ne s'était réservé que la souveraineté sur ce duché; les impôts y étaient perçus pour le duc, au nom duquel la justice était rendue par un bailli, un lieutenant et un greffier. Le duché de Carignan fut acheté, en 1752, par le duc de Penthièvre, qui le donna à sa fille, la duchesse de Chartres, mère de Louis-Philippe.

Carignan (siège de). — Le jeune comte d'Enghien, François de Bourbon, étant venu, en 1544, remplacer en Piémont le vieux Boutières, avait repris le siège de Carignan abandonné par son prédécesseur. Cependant Duguast fut attaqué et battu à Cérisoles (voyez ce mot). Après cette mémorable victoire, le gouverneur, Pierre Colonne, ayant résisté deux jours à un assaut opiniâtre, et ne possédant plus, du reste, un grain de blé dans la place, la rendit aux assiégeants.

Carillon. — On nomme ainsi un assortiment de timbres ou de petites cloches, tous dans des tons différents, au moyen desquels on joue des airs les jours de fêtes religieuses ou de réjouissances publiques. Nous n'avons rien trouvé sur la date de leur invention, mais il est à présumer qu'elle a suivi de près celle des cloches, et qu'ils nous sont arrivés d'Orient avec elles. Les carillons, ordinairement placés dans les clochers des cathédrales et quelquefois dans les beffrois des châteaux,

étaient et sont encore, dans nos villes du Nord et dans celles de la Belgique, mis en action soit par la main, en frappant sur des touches, comme on joue du piano, soit au moyen d'un tambour armé de dents comme celui des serinettes, lequel, en tournant sur son axe, auquel la force motrice de l'horloge communique le mouvement, soulève et laisse retomber de petits marteaux sur les cloches ou les timbres. Ceux de Flandre sont composés de trente à quarante timbres donnant les mêmes tons et demi-tons que les tuyaux des orgues; et, en frappant sur les touches d'un gros clavier, on parvient à jouer toutes sortes d'airs, et à exécuter des concerts aériens qui ne sont pas sans agrément pour des oreilles flamandes. Outre cette destination, les carillons ont encore pour objet de donner le signal d'alarme dans les moments de danger. Pour cela, on frappe à coups précipités sur la même cloche. C'est ce qu'on appelle sonner le tocsin.

La pompe et la fontaine autrefois placées un peu au-dessous de la seconde arche du Pont-Neuf, en venant par la rue de la Monnaie, à Paris, et appelées d'un nom commun la *Samaritaine*, possédaient un carillon qui, dans l'origine, jouait différents airs à chaque heure, et réjouissait singulièrement nos ancêtres que l'on amusait à peu de frais. Ce carillon, et la figure grotesque, appelée *Jacquemart*, qui en faisait partie, n'existaient déjà plus sous Louis XIV, suivant une pièce de vers intitulée : *Complainte sur la Samaritaine, sur la perte de son Jacquemart, et sur le débris de la musique de ses cloches*, par le rimeur Dassouci, que le *Voyage de Chapelle et Bachaumont* a sauvé de l'oubli où l'auraient laissé ses œuvres. Il est parlé, dans plusieurs autres écrits du dix-septième siècle, de la Samaritaine et de son carillon, qui ne jouait, dans les derniers temps de son existence, que pour les occasions solennelles. Tous les deux ont disparu. *Sic transit gloria mundi.*

Des horlogers-mécaniciens placent depuis longtemps, dans les pendules d'appartement, de petits carillons qui jouent un air à chaque heure, avant que la sonnerie se fasse entendre. Depuis vingt-cinq à trente ans, on a inventé, pour les cacher dans des tabatières, des carillons encore plus petits, composés de ressorts que fait vibrer un cylindre muni de dents, et mis en mouvement par la puissance d'un ressort que l'on tend comme celui d'une montre. Ces instruments, qui sont devenus fort communs, et ont cessé d'être un objet de surprise, ne jouent qu'un nombre d'airs fort limité.

CARILLON NATIONAL. Voy. CHANTS PATRIOTIQUES.

CARINI, chevalier de l'ordre de Malte, dont le nom se rattache à l'une des actions les plus glorieuses de notre histoire maritime. Commandant d'une frégate de cinquante canons, il s'associa à Tourville, qui montait un vaisseau de quarante canons, pour aller chercher les infidèles. Ils attaquèrent trois vaisseaux turcs, d'une force supérieure, en prirent un à l'abordage, en brûlèrent un autre, et remportèrent une victoire complète. Quelques jours après, ils combattirent quatre bâtiments turcs avec la même intrépidité, et en prirent deux. Malheureusement le chevalier de Carini fut mortellement blessé vers la fin de cette dernière action.

CARION-DE-LASCONDES (Martin-Jean-François), maréchal de camp, né en 1762, se distingua particulièrement à la bataille de Nerwinde, où il reçut les éloges du général en chef Dumouriez. Destitué, plus tard, comme noble, et emprisonné jusqu'au 9 thermidor, il fut réintégré avec peine dans son grade, partit pour la Hollande, et y resta jusqu'en 1813, où Napoléon l'appela au commandement des gardes nationales du Pas-de-Calais. Il fut mis à la retraite après le retour des Bourbons.

CARION-NISAS (Marie-Henri-François-Élisabeth, baron), militaire, tribun et homme de lettres, est né près de Pézénas en 1767. Officier de cavalerie à l'époque de la révolution, puis emprisonné en 1793, il vint à Paris

après le 18 brumaire, et fut invité à s'attacher au nouveau gouvernement par Bonaparte lui-même, dont il avait été le condisciple à l'école militaire, et par Cambacérès, dont il avait épousé une proche parente. C'est ainsi qu'il devint membre du tribunat. Il s'y fit remarquer par ses attaques contre la philosophie moderne, contre le divorce. En 1804, M. Carion-Nisas fut, parmi les tribuns animés d'un beau zèle monarchique, celui qui répondit avec le moins de modération à l'illustre Carnot, resté seul défenseur de la république, dans un corps essentiellement républicain. Cependant il encourut bientôt une disgrâce dont il essaya malheureusement de se consoler en faisant représenter, aux Français, sa tragédie de *Pierre le Grand*. Cette pièce fit beaucoup de bruit par l'opposition qu'elle rencontra dans le parterre, et par les sifflets qui retentirent contre elle depuis minuit jusqu'à deux heures du matin. Non moins dégoûté alors de la carrière dramatique que de la carrière politique, il rentra au service en 1806, et se distingua en Prusse, en Portugal et en Espagne. Disgracié de nouveau pour s'être laissé surprendre par l'ennemi, M. Carion-Nisas redevint simple soldat, et se signala plusieurs fois par son courage. A la fin de la première restauration, il recouvra son ancien grade, et se rapprocha ensuite de Napoléon, qui lui confia la défense éventuelle des ponts de Saint-Cloud et de Sèvres. Rédacteur de l'adresse lue au champ de mai au nom du peuple français, il a, en cette circonstance, fait une sorte de profession de foi politique qui mérite de prendre place dans les documents historiques de la révolution. La défense qui lui avait été confiée ne fut pas un vain honneur : avec trois mille hommes il résista à l'attaque de quinze mille Anglais et Prussiens ; conduite brillante, qui lui mérita le grade de général de brigade; mais ce titre, loin d'être confirmé après la seconde restauration, le fit placer pendant deux ans sous la surveillance de la haute police. Libre enfin de toute proscription, il s'est depuis uniquement voué à la culture des lettres. On a de lui : *Montmorency*, tragédie, 1803, in-8° ; *Discours sur l'hérédité de la souveraineté en France*, 1804, in-8° ; *Pierre le Grand*, 1804, in-8° ; *Essai sur l'histoire générale de l'art militaire, depuis l'origine des sociétés européennes jusqu'à nos jours*, 1824, in-8°, etc.

André-Henri-François-Victoire CARION-NISAS, son fils, né à Lézignan (Hérault), en 1794, s'est fait connaître comme publiciste et comme auteur de plusieurs pièces dramatiques, représentées sur différents théâtres de la capitale. Il a été un des rédacteurs des *Victoires et conquêtes*.

CARISTIE (Augustin-Nicolas), architecte, né à Avallon, le 6 décembre 1783, est élève de MM. Vaudoyer et Peroler. Il a remporté en 1813 le grand prix d'architecture sur le sujet d'un hôtel de ville pour une capitale. Il a publié les plan et coupe d'une partie du Forum romain et des monuments qui se trouvent sur la voie Sacrée. En 1823, le gouvernement le chargea de constater par des dessins et un mémoire l'état de l'arc de triomphe d'Orange, et un projet de restauration. Ce projet fut adopté ; et M. Renaux, architecte d'Avignon, a exécuté avec une grande intelligence, sur les dessins de M. Caristie, cette difficile restauration, qui a été terminée en 1829. En 1823, M. Caristie exposa le dessin, et, en 1827, le modèle en plâtre du mausolée des *victimes de Quiberon*, qui depuis a été exécuté sous sa direction. Nous connaissons encore de lui un beau travail inédit sur le temple de Pouzzole. M. Caristie est membre de l'Académie des beaux-arts depuis 1840.

CARLADEZ, *Carlatensis tractus*, petit pays de la haute Auvergne, ainsi nommé de la ville de Carlat, sa capitale. Dès le dixième siècle, le Carladez avait des seigneurs particuliers qui portaient le titre de vicomtes. Il fut ensuite réuni aux vicomtés de Lodève, de Meilhaud et de Rodez, et aux comtés de Rouergue et de Provence. Il faisait partie, en 1303, des domaines

de la maison d'Armagnac, et il passa ensuite successivement dans celles d'Albret et de Bourbon. Réuni au domaine de la couronne par François Ier, en 1531, il en fut de nouveau démembré par Louis XIII en 1642, et donné à perpétuité au prince de Monaco, auquel il appartint jusqu'en 1789. *Vic* était alors la capitale du Carladez.

Carlat, *Carlatum*, petite ville de l'ancienne Auvergne (aujourd'hui du département du Cantal), à sept kilomètres d'Aurillac. C'était autrefois une forteresse considérable, et quelques historiens en font remonter la fondation jusqu'à l'époque romaine. Quoi qu'il en soit, après la bataille de Vouillé, le château de Carlat résista avec succès aux armes de Clovis; il fut aussi l'une des principales barrières qui arrêtèrent les conquêtes de Thierry. Louis le Débonnaire en fit le siége en 839, et le prit sur les partisans de son fils. Les Anglais s'en emparèrent par ruse en 1359, l'abandonnèrent quelques temps après, et s'en ressaisirent en 1370; deux ans après, ils en furent chassés par le duc de Bourbon; mais ils ne tardèrent pas à y rentrer, et le possédèrent jusqu'en 1387. Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, s'y retira en 1459, et y fut assiégé inutilement pendant dix-huit mois par les troupes de Louis XI, qui furent obligées de se retirer. En 1475, le roi en fit faire de nouveau le siége par le duc de Beaujeu; la place fut serrée de si près que Jacques d'Armagnac fut obligé de se rendre. On sait qu'il fut enfermé à Pierre-en-Seize, transféré à la Bastille et renfermé dans une cage de fer, d'où il ne sortit que pour aller au supplice. En 1568, le château de Carlat fut assiégé et pris par les religionnaires du Languedoc, sur lesquels il fut repris par les royalistes, qui le leur rendirent en 1583. Marguerite de Valois, première femme de Henri IV, chassée d'Agen à cause de sa mauvaise conduite, vint à Carlat en 1585, et y séjourna dix-huit mois; mais ses amours scandaleux ayant soulevé contre elle une indignation générale, elle fut forcée d'en sortir précipitamment pour se réfugier à Usson. Le château de Carlat fut encore assiégé en 1602, et défendu par madame de Morèze, qui, s'étant emparée de la place en l'absence de son mari, arrêté par ordre du roi, déclara qu'elle ne la rendrait qu'autant que M. de Morèze serait remis en liberté, ce qu'elle ne fut pas longtemps à obtenir. Henri IV, instruit des vexations qu'exerçaient dans les environs les gentilshommes qui gardaient la forteresse de Carlat, en ordonna la démolition, qui fut exécutée en 1603.

Carle (Rap.), bijoutier de la place Dauphine, à Paris, électeur et commandant de bataillon, souleva les jeunes gens lors du renvoi du cardinal de Brienne, et fit brûler une effigie de ce ministre. Après le 14 juillet 1789, Carle donna, dans la grande salle du palais, un repas splendide. Cette dépense, au-dessus de sa fortune, fit croire qu'il était soudoyé. Le 10 août 1792, il se rendit auprès du roi au moment où les Tuileries allaient être investies, et fit des dispositions pour défendre ce prince. La municipalité le manda aussitôt à sa barre; on l'accusa d'avoir donné l'ordre de tirer si le château était attaqué; le peuple se saisit de lui, et deux gendarmes, qui étaient sous ses ordres, l'assassinèrent.

Carles (N.), général, parcourut lentement les grades subalternes, et ne devint officier général que par le bénéfice de la révolution. Il fut deux fois chargé, en 1792, de conduire ces colonnes françaises qui deux fois ne pénétrèrent en Belgique que pour repasser en désordre la frontière au cri de *sauve qui peut!* Passé ensuite à l'armée du Rhin, il y remplit, à titre provisoire, le commandement en chef, ne put réussir à y ramener l'ordre et l'ensemble nécessaires pour le succès, et perdit les lignes de Wissembourg. Après cet échec, il demanda et obtint d'être remplacé dans son emploi.

Carlet (Louis-François), marquis de la Rozière, maréchal de camp, né en 1735, au Pont-d'Arche, près Charleville (Ardennes), servit avec distinction, depuis 1745, dans les armées

d'Italie, de Flandre et d'Allemagne. Le prince Ferdinand de Brunswick, faisant allusion à une affaire dans laquelle il avait été vivement poursuivi par lui, et avait failli tomber entre ses mains, disait plus tard, en montrant le brave Carlet, alors prisonnier du roi de Prusse: « Voilà le Français « qui m'a fait le plus de peur de ma « vie. » Échangé bientôt, et rentré en France après la paix, le lieutenaot-colonel Carlet fut employé quelque temps au ministère secret du duc de Broglie, et fut chargé, en 1765, d'aller reconnaître les côtes d'Angleterre et celles de France. A son retour, il présenta divers projets de défense qui furent adoptés, et donnèrent une haute opinion de ses connaissances militaires. En 1768, il fut chargé par le ministère, qui mit à sa disposition les pièces officielles des bureaux de la guerre, d'écrire l'histoire des guerres des Français sous Louis XIII, Louis XIV et Louis XV; mais la révolution l'empêcha d'achever ce travail important, dont il a laissé quatre volumes trouvés parmi ses papiers. Il rédigea aussi, en 1770, par ordre du roi, un plan de campagne contre l'Angleterre. En 1780, Louis XVI lui cooféra le titre de marquis de la Rozière, et le créa maréchal de camp commandant de l'expédition projetée contre les îles de Jersey et de Guernesey. Le marquis de la Rozière émigra en 1791, et se retira à Coblentz, où il fut chargé de la direction des bureaux de la guerre des princes. Après la campagne de 1792, il passa successivement en Allemagne, en Angleterre, prit successivement du service en Russie et en Portugal, où il fut employé comme lieutenant général et comme inspecteur géoéral des frontières et des côtes du royaume, emploi qu'il conserva jusqu'à sa mort, arrivée en 1808.

Son fils *Jean* Carlet, marquis de la Rozière, né à Paris en 1770, émigra avec son père en 1791, servit dans l'armée des priuces, se battit contre nos soldats dans les rangs des Hongrois, des Anglais, des Portugais, et rentra en France avec les Bourbons, qui récompensèrent ses services par le grade de maréchal de camp. Il a été depuis mis en disponibilité.

Carlier (le P. C), né à Verberie en 1725, mort prieur d'Andresi, le 23 avril 1787, a laissé, outre un grand nombre d'articles insérés dans le Journal des Savants, le Journal de physique et le Journal de Verdun: 1° *Dissertation sur l'étendue du Belgium et de l'ancienne Picardie*, Amiens, 1753; 2° *Mémoire sur les laines*, io-12, 1755; 3° *Considérations sur les moyens de rétablir en France les bonnes espèces de bêtes à laine*, 1762; 4° *Histoire du duché de Valois, contenant ce qui est arrivé dans ce pays depuis le temps des Gaulois jusqu'en* 1703, Paris, 1764, 3 vol. in-4°; 5° *Traité sur les manufactures de laineries*, 2 vol. in-12; 6° *Dissertation sur l'état du commerce en France sous les rois de la première et de la deuxième race*, Amiens, 1753, in-12. On lui doit encore quelques ouvrages sur les bêtes à laine, et les *Observations pour servir de conclusion à l'histoire du diocèse de Paris*, qui se trouvent dans le tome XV de l'ouvrage de l'abbé Lebeuf. Carlier a remporté dans sa vie neuf prix académiques, dont quatre à l'Academie des inscriptions.

Carlier (N. J.), mécanicien, né à Busigny, près de Cambrai, le 20 juillet 1749, mourut à Valenciennes en 1804. Il se consacra entièrement à l'horlogerie, à la menuiserie et à la mécanique. En 1793, lors du siége de Valenciennes, ce fut à son courage que la ville dut d'être préservée d'une inondation. Uoe bombe venait de briser une écluse dans le faubourg de Marly. Carlier, malgré la force du courant, se fait descendre dans la rivière, attaché avec des cordages, et ne sort de l'eau qu'après avoir bouché l'ouverture, au moyen de sacs de terre et de paillasses. Il travaillait depuis cinq ans à la confectioo d'une machine en cuivre propre à filer la laine, lorsqu'il mourut à l'âge de cinquante-cinq ans.

Carlin (Charles-Antoine Berti-

nazzi, dit). — Cet acteur célèbre, qui, sous le masque d'*Arlequin*, jouit d'une longue et juste faveur sur la scène de la comédie dite italienne, fut appelé à Paris en 1741. Bien qu'obligé de s'énoncer dans une langue qui n'était pas la sienne, Carlin captiva la vogue dès l'abord, et mérita de la conserver pendant près d'un demi-siècle, par la vérité de son jeu, la gaieté de ses lazzi, la fécondité des spirituelles improvisations par lesquelles il savait remplir la trame de ses canevas. Aux perfections de son art, Carlin joignait encore les qualités qui font l'homme estimable, ce qui a fait dire de lui :

Sous le masque on l'admire, à découvert on l'aime.

Né à Turin, en 1713, d'un officier au service du roi de Sardaigne, il mourut en 1783. Il avait donné au théâtre en 1763 une pièce en cinq actes : les *Nouvelles métamorphoses d'Arlequin*.

CARLOMAN. L'histoire connaît trois princes de ce nom. Le premier, fils aîné de Charles Martel et frère de Pepin le Bref, gouverna pendant plusieurs années l'Austrasie et les provinces de l'Allemagne qui étaient alors annexées à ce royaume. Sa réputation de guerrier ne suffisant plus à son âme, portée vers la contemplation, il quitta ses États pour embrasser la vie religieuse, donnant ainsi le premier un exemple qui fut imité si souvent au moyen âge par les plus grands souverains. Après avoir vécu comme moine dans un couvent du mont Cassin, il alla mourir à Vienne en Dauphiné (755). Son corps fut transporté au mont Cassin, où il a été retrouvé en 1628.

Le second était fils de Pepin le Bref. Pepin, à sa mort, en 768, avait partagé ses États entre ses deux fils, Charles et Carloman. Charles eut l'ancienne Neustrie, la Bourgogne et l'Aquitaine ; Carloman, l'Austrasie et les provinces transrhénanes qui étaient annexées à la monarchie des Francs. Mais lorsqu'il fut question de déterminer avec exactitude les limites des deux États, la division éclata entre les fils de Pepin, et sans doute leur haine naissante aurait amené une guerre civile, lorsqu'un danger commun vint les menacer. Le vieux Hunald, dépossédé par Pepin le Bref de son duché d'Aquitaine, et qui vivait depuis vingt-quatre ans enfermé dans un couvent, quitta ses habits de moine, et reparut dans son ancien duché. Les deux frères se réconcilièrent pour lutter contre un ennemi aussi dangereux, et Carloman accourut à la tête des Francs-Austrasiens, pour porter secours à Charles. Mais après une entrevue avec son frère aîné, qui le blessa peut-être par ses prétentions, il retourna dans ses États, sans avoir vu l'ennemi. Peu de temps après il mourut, à l'âge de vingt ans, et sa veuve, craignant pour ses enfants la cruauté de leur oncle, se réfugia en Italie, à la cour de Didier, roi des Lombards (771), et laissa Charles seul maître de toute la monarchie des Francs.

Le troisième Carloman, fils de Louis le Bègue, reçut en partage l'Aquitaine et la Bourgogne, en 879. Il vécut avec son frère Louis III dans une parfaite union, et tous deux, plus d'une fois, repoussèrent ensemble les Normands. Mais leur concorde ne put empêcher Boson de se faire élire roi de Bourgogne à Mantaille. Louis III étant mort en 882, Carloman devint seul roi de France. Il mourut en 884, atteint par une flèche maladroitement tirée contre un sanglier.

CARLOMAN II (monnaies de). Voyez CHARLEMAGNE.

CARLOMAN III (monnaies de). — Nous ne possédons d'autres documents sur l'histoire monétaire du règne de Carloman III que quelques deniers. Ces pièces sont de différents types ; quelques-unes offrent la légende XPISTIANA RELIGIO, et la représentation d'un temple ; deux, l'une de Substantion, ville aujourd'hui détruite, l'autre, de Saint-Médard de Soissons, sont marquées du monogramme de Carloman. Les autres, qui ont été frappées à Troyes, à Auxerre, à Arles, à Châ-

teau-Landon, présentent, au lieu de ce monogramme, celui de Charles; bizarrerie qui a besoin de quelques explications. Le peuple, accoutumé à voir, sous le long règne de Charles le Chauve, le monogramme de ce prince figurer sur les deniers, avait fini par le regarder comme un signe indispensable à la circulation de ces pièces. Ce fut dans la vue de le tromper, ou de lui faire entendre que les deniers nouvellement fabriqués avaient la même valeur que les anciens, que les princes et les rois, même étrangers, conservèrent ce monogramme sur leurs espèces. Les monnaies de Louis III, de Lothaire et d'Eudes, nous présenteront la même bizarrerie. A l'exception du denier de Saint-Médard, qui conserve l'antique légende de Charles le Chauve, GRATIADI REX, tous les autres deniers de Carloman portent au pourtour CARLOMANVS REX ou HCARLOMANVS REX. Tous ces deniers, aujourd'hui assez rares, sont d'ailleurs du même poids que ceux de Charlemagne et de ses premiers successeurs; ils pèsent environ trente-deux grains.

CARLOVINGIENS, nom par lequel on désigne ordinairement la seconde race des rois francs, ou les princes de la famille de Charlemagne, qu'il serait cependant plus exact et plus logique d'appeler *Carolings* (*).

Par suite de la décadence de la famille de Mérovée, de l'affaiblissement de la Neustrie, de l'ambition des maires du palais et des grands propriétaires austrasiens, qui tous aspiraient à l'indépendance, la monarchie des Francs s'en allait en lambeaux. L'Allemagne, dont ils avaient réuni une grande partie, se divisait en six ou sept principautés, dont les chefs voulaient former autant de royaumes indépendants; et, de leur côté, les provinces du midi de la Gaule, qui n'avaient jamais été complétement incorporées à la monarchie, brisaient les derniers liens qui les y attachaient. Il appartenait aux Carlovingiens d'arrêter ce démembrement prématuré.

Cette famille réunissait deux caractères qui devaient la faire prévaloir : elle était austrasienne et ecclésiastique; elle tenait à la fois à l'Allemagne et à l'Eglise, c'est-à-dire, d'un côté à la barbarie, mais à la barbarie pleine encore de force et de jeunesse, de l'autre au pouvoir spirituel, à qui l'avenir du monde était confié. Ce double caractère devait nécessairement faire tomber entre ses mains l'héritage des princes mérovingiens, qui s'étaient trop souvenus que l'Église, malgré ses services, était de la race des vaincus, et que la tonsure cléricale était une honteuse dégradation pour un roi chevelu. « L'homme de Dieu, dit le biographe de saint Colomban, ayant été trouver le roi de Bourgogne, Theudebert, lui conseilla de mettre bas l'arrogance et la présomption, de se faire clerc, d'entrer dans le sein de l'Église, se soumettant à la sainte religion, de peur que par-dessus la perte du royaume temporel, il n'encourût encore celle de la vie éternelle. Cela excita le rire du roi et de tous les assistants; ils disaient, en effet, qu'ils n'avaient jamais ouï dire qu'un Mérovingien, élevé à la royauté, fût devenu clerc volontairement. Tout le monde abominant cette parole, Colomban ajouta : « Il dédaigne l'honneur d'être clerc; eh bien! il le sera malgré lui. » Le dernier roi de cette race fut en effet enfermé dans un cloître.

La famille des Carlovingiens ne dédaignait pas ainsi l'Église. Plusieurs d'entre eux furent évêques; Arnulf, Chrodulf, Drogon, occupèrent successivement le siége épiscopal de Metz; d'autres furent archevêques, abbés, moines; quelques-uns enfin ont été canonisés. Le chef de cette maison, *Pepin de Landen*, surnommé *le Vieux*, est compté parmi les saints. « Dans tous ses jugements, dit son biographe, il s'étudiait à conformer ses arrêts aux règles de la divine justice; chose at-

(*) Le lecteur trouvera dans des articles spéciaux que nous consacrons à chacun de ces princes, les détails biographiques qui les concernent; nous nous bornerons ici à jeter un coup d'œil d'ensemble sur la dynastie tout entière.

testée non-seulement par le témoignage de tout le peuple, mais aussi, et plus encore par le soin qu'il prit d'associer à tous ses conseils et à toutes ses affaires le bienheureux Arnoul, évêque de Metz, qu'il savait être éminent dans la crainte et l'amour de Dieu ; car s'il arrivait que, par ignorance des lettres, il fût moins en état de juger des choses, celui-ci, fidèle interprète de la divine volonté, la lui faisait connaître avec exactitude. Arnoul était homme, en effet, à expliquer le sens des saintes Écritures ; et, avant d'être évêque, il avait exercé sans reproche les fonctions de maire du palais. Soutenu d'un pareil appui, Pepin imposait au roi lui-même le frein de l'équité, lorsque, négligeant la justice, il voulait abuser de la puissance royale. Après la mort d'Arnoul, il fut attentif à s'adjoindre dans l'administration des affaires, le bienheureux Chunibert, évêque de Cologne, également illustre par la renommée de sa sainteté. On peut juger de quelle ardeur d'équité était enflammé celui qui donnait à sa conduite des surveillants si diligents et de si incorruptibles arbitres. Ainsi ennemi de toute méchanceté, il vécut soigneusement appliqué à la pratique du juste et de l'honnête, et, par les conseils des hommes saints, demeura constant dans l'exercice des saintes œuvres. »

Enfin sa femme Itta, sa fille Gertrude, l'épouse choisie du roi des anges, comme dit le vieux chroniqueur, moururent en odeur de sainteté. Une si sainte maison devait avoir l'appui de l'Église : il ne lui manqua pas.

Dagobert avait laissé en mourant deux fils encore enfants, qui furent confiés à la tutelle des maires du palais de Neustrie et d'Austrasie. A la mort du roi austrasien, Grimoald, maire du palais, se crut assez fort pour envoyer en Irlande le fils du roi, et tenter de placer la couronne sur la tête de son propre fils. Sa tentative ne réussit pas, et les trois royaumes francs se trouvèrent encore une fois réunis sous la faible domination de Clovis II, roi de Neustrie. Mais Ébroïn, maire du palais de cette partie de l'empire, ayant, pour rendre à l'autorité royale ses anciens droits, cherché à établir une loi territoriale faite dans un esprit tout romain, les grands se soulevèrent contre lui. L'Austrasie d'abord voulut avoir un roi à part ; puis les grands de Neustrie, s'allisant secrètement à ceux d'Austrasie, les sollicitèrent de venir les délivrer de la tyrannie de leur maire du palais. L'armée qu'Ébroïn conduisit contre eux, l'abandonna au moment de la bataille ; lui-même fut fait prisonnier et enfermé au monastère de Luxeuil. Mais il en sortit bientôt, à la faveur des troubles qui furent la suite de l'assassinat du roi d'Austrasie, Childéric II, qu'après sa chute les Neustriens avaient accepté. Il ressaisit son ancien pouvoir ; et, continuant la politique qu'il avait déjà suivie, se fit l'adversaire des grands et de Martin, maire du palais d'Austrasie. Cette fois il eut recours à la ruse ; Martin, appelé par lui à une conférence, fut assassiné ; mais il ne recueillit pas le fruit de ce meurtre ; il fut tué lui-même quelques jours après par un Franc qui voulait venger sur lui une injure personnelle.

Les hostilités continuèrent après la mort d'Ébroïn, mais sans qu'il se passât rien de décisif, jusqu'à la bataille de Testry. Le duc *Pepin d'Héristal*, petit-fils de Pepin de Landen, et dont l'autorité avait sans cesse augmenté dans cette lutte du parti aristocratique contre la royauté, défendue par Ébroïn, fut bientôt en état de trancher la question. Les Neustriens furent complétement battus à la bataille de Testry (687). « Pepin, dit Frédégaire, prit le roi Thierry III avec ses trésors, et s'en retourna en Austrasie. » Il ne dépouilla point les vaincus de leurs terres ; aucun de ses guerriers ne s'établit de force parmi eux ; mais la royauté de Neustrie fut effacée de fait ; la domination passa des bords de la Seine aux bords du Rhin, et, s'il y eut encore des rois mérovingiens, c'est que les maires austrasiens trouvaient utile de pouvoir montrer aux peuples, de temps à autre, un roi chevelu de

la famille de Clovis, afin de légitimer, en quelque sorte, l'autorité qu'ils exerçaient.

La victoire de Testry semblait avoir brisé tous les liens de la monarchie des Francs. Le midi de la Gaule s'isola du nord; la Bourgogne et l'Aquitaine redevinrent des pays romains. Les peuples de l'Allemagne eux-mêmes se déclarèrent indépendants; mais Pepin sut arrêter cette dissolution; il attaqua d'abord les peuples voisins de l'Austrasie. « Il fit beaucoup de guerres, disent les chroniques, contre Ratbod, duc païen, et d'autres princes; contre les Suèves et plusieurs autres nations, et fut toujours vainqueur (*). » D'autre part, il s'efforça de rattacher à sa cause ceux-là même qu'il avait vaincus à Testry; et pour se concilier les hommes libres de Neustrie, il fit épouser à son fils la femme de leur dernier maire.

La mort de Pepin (714) semblait devoir être funeste à sa famille; mais son héritage passa à son fils *Charles*, « guerrier herculéen, chef victorieux, qui, dépassant les limites où s'étaient arrêtés ses pères, et ajoutant aux victoires paternelles de plus nobles victoires, triompha des chefs et des rois, des peuples et des nations barbares, tellement que, depuis les Esclavons et les Frisons jusqu'aux Espagnols et aux Sarrasins, nul de ceux qui s'étaient levés contre lui ne sortit de ses mains que prosterné sous son empire et accablé de son pouvoir. » Ce Charles, surnommé *Martel* ou *Marteau*, était un fils illégitime de Pepin. Quand celui-ci mourut, sa veuve, Plectrude, s'efforça de conserver la double mairie de Neustrie et d'Austrasie à son petit-fils *Théobald*, sous le nom duquel elle aurait administré les deux royaumes; mais les Neustriens, ainsi que les peuples germains vaincus par Pepin, refusèrent de se soumettre à un enfant et à une femme. Tous se soulevèrent; les Neustriens se choisirent un maire et attaquèrent l'Austrasie; les Frisons la ravagèrent; les Saxons enfin se jetèrent sur toutes les frontières orientales. Les Austrasiens, ainsi pressés de toutes parts, mirent à leur tête Charles Martel, alors âgé de vingt ans, et que Plectrude avait enfermé dans une prison.

D'abord il attaqua les Neustriens et les battit à Vincy, près de Cambrai; les Aquitains étant venus avec leur duc, Eudes, les secourir, ne furent pas plus heureux, et la victoire de Soissons assura la domination de Charles sur la Gaule du nord-ouest. Puis ce fut le tour des peuples d'au delà du Rhin; par des expéditions souvent répétées, il contraignit les Alemans, les Bavarois, les Thuringiens, à reconnaître au moins nominalement la suprématie des Francs-Austrasiens. La Frise entière redevint (734) une province de l'empire, et les contrées situées près des rives de la Lippe furent rendues tributaires; enfin les Saxons furent repoussés dans leurs forêts (738); mais la grande victoire de Charles, celle où il justifia son surnom de Martel, et qui lui mérita la reconnaissance de la Gaule, ce fut la défaite des Arabes à Poitiers.

Tout le midi de la Gaule, des Pyrénées à la Loire, allait devenir leur proie; Eudes, duc d'Aquitaine, pouvait à peine se défendre dans Toulouse; vivement pressé par les Arabes, il se décida enfin à recourir au maire d'Austrasie, et Charles, comprenant l'immensité du danger, s'avança avec ses Francs jusqu'à Poitiers; c'est là qu'il rencontra les Sarrasins, et remporta sur eux une sanglante bataille (732), où ses ennemis perdirent, si l'on en croit les chroniques, trois cent soixante-quinze mille hommes. Pour achever et compléter sa victoire, Charles voulut rejeter les musulmans au-delà des Pyrénées, et leur enlever tout ce qu'ils possédaient dans la Gaule méridionale. Il marcha contre un de leurs émirs, qui cherchait à élever en Provence le siége d'un nouvel empire, s'empara d'Avignon, qu'il réduisit en cendres, assiégea inutilement Narbonne, mais enleva Marseille, et entra dans Nîmes, où il brûla les arè-

(*) Vie du bienheureux duc Pepin.

nes qu'on avait changées en forteresse.

Ces succès sur les infidèles firent bientôt oublier qu'il avait payé les services de ses guerriers avec les biens des églises; et quelque temps avant sa mort, il reçut deux nonces du pape Grégoire III, les premiers qu'on ait vus en France. Ils lui apportaient les clefs du sépulcre de saint Pierre, avec d'autres présents, et venaient lui demander, contre Luitprand, roi des Lombards, des secours qu'il leur promit, mais que la mort ne lui permit pas d'envoyer. Ainsi commençaient à se rapprocher ces deux grandes puissances, le pape et le maire d'Austrasie, qui devaient s'aider l'une l'autre à dominer le monde.

Charles, en mourant (741), laissa trois fils, *Carloman*, *Pepin le Bref* et *Griffon;* mais bientôt Pepin resta seul par la retraite volontaire de Carloman, qui alla se faire moine au mont Cassin, et par la mort de Griffon, tué en 753, après avoir inutilement cherché à arracher à ses frères la part qui lui revenait de l'héritage paternel.

Ce fut l'an 752 que Pepin crut le pouvoir de sa famille assez fermement établi pour mettre la main sur la couronne des fils de Clovis. « L'année précédente, il avait envoyé, dit Eginhard, au pape Zacharie, l'évêque Burchard et le chapelain Frihard, afin de le consulter touchant les rois qui alors étaient en France, et qui n'en possédaient que le nom, sans en avoir en aucune façon la puissance. Le pape répondit qu'il valait mieux que celui qui avait déjà l'autorité de roi en eût aussi le titre... D'après la sanction du pontife romain, Pepin fut oint de l'onction sacrée, et élevé sur le trône, selon la coutume des Francs. Quant à Childéric, qui se parait du faux nom de roi, Pepin le fit mettre dans un monastère. » Ainsi se termina cette longue comédie que les maires du palais jouaient depuis un siècle.

La réponse de Zacharie aux envoyés de Pepin, et le sacre de ce prince, sont des preuves de la bonne harmonie qui existait alors entre le pape et l'ancien maire d'Austrasie; c'était surtout l'introduction du christianisme en Allemagne qui les avait rapprochés. Pour pouvoir travailler à la conversion des païens de la Frise et de la Saxe, les moines envoyés par le pape avaient besoin de trouver derrière eux une terre amie où ils pussent trouver un refuge en cas de revers. De leur côté, les chefs de l'Austrasie comprirent quels avantages ils pouvaient retirer de la conversion de ces peuples barbares et remuants. Laissant donc les missionnaires travailler pour la foi chrétienne et pour lui-même en Allemagne, Pepin tourna son attention et ses efforts vers le midi de la Gaule et vers l'Italie, où le pape l'appelait d'ailleurs contre les Lombards.

Après avoir enlevé aux Arabes leurs dernières possessions dans le Languedoc, il passa les Alpes, et, vainqueur d'Astolphe, roi des Lombards, il fonda le patrimoine de Saint-Pierre, en forçant ce prince à remettre au pape les villes de l'Exarchat, de la Pentapole et du duché de Rome.

Cette expédition au delà des Alpes avait été peu difficile; deux campagnes avaient suffi pour vaincre les Lombards. Mais la guerre contre l'Aquitaine occupa presque tout le règne de Pepin. Elle fut impitoyable; de la Loire à la Garonne, tout fut ravagé. A la fin, l'opiniâtreté des Francs l'emporta; les Aquitains, épuisés, se soumirent. Leur duc Waifre venait d'être tué, et il ne restait plus, dans toute la nation, un chef capable d'organiser et de continuer la résistance.

Pepin revenait de sa dernière expédition au Midi, lorsqu'il mourut à Paris, le 24 septembre 768. Il avait partagé son royaume entre ses deux fils, *Charles* et *Carloman*. Le premier soin de celui-ci fut de terminer la guerre d'Aquitaine. Après avoir fait bâtir un château fort sur les bords de la Dordogne, il rétablit en faveur de son fils, encore enfant, l'ancien royaume d'Aquitaine. Il l'envoya même aux Aquitains, pour qu'il fût élevé au milieu d'eux, et s'habituât de bonne heure à leurs coutumes.

Bientôt après, Carloman fut emporté par une maladie, après un règne d'environ trois ans, et Charles, sans se soucier des droits que le défunt laissait à ses fils, s'empara de son héritage. La veuve de Carloman se retira auprès de Didier, roi des Lombards; mais ce prince paya cher la satisfaction de lui avoir donné asile. Charles passa les Alpes (773), s'empara de sa personne, le fit enfermer dans un monastère avec sa femme et ses enfants, et anéantit le royaume des Lombards, dont toutes les possessions en Italie furent réduites au duché de Bénévent.

Mais la grande guerre de Charlemagne fut contre les Saxons. Presque tout le reste s'efface à côté de cette lutte héroïque; d'autres ont pu être aussi importantes par leurs résultats, mais aucune ne fut soutenue de part et d'autre avec autant de courage et d'opiniâtreté (voyez SAXONS [guerre contre les].) La guerre contre les Avares n'en fut qu'un épisode, et la guerre d'Espagne elle-même ne semble qu'accidentelle, au milieu de toutes les expéditions de Charlemagne (voyez RONCEVAUX).

Ce fut dans la première année du neuvième siècle que Charlemagne reçut du pape la couronne impériale. « Il s'était rendu à Rome sous prétexte de rétablir le pape Léon qui en avait été chassé. Aux fêtes de Noël, pendant qu'il est absorbé dans la prière, le pape lui met sur la tête la couronne impériale, et le proclame Auguste. L'empereur s'étonne et s'afflige humblement; hypocrisie qu'il démentit en adoptant les titres et le cérémonial de la cour de Byzance. Pour rétablir l'empire, il ne fallait plus qu'une chose, marier le vieux Charlemagne à la vieille Irène, qui régnait à Constantinople après avoir fait tuer son fils. C'était la pensée du pape, mais non celle d'Irène, qui se garda bien de se donner un maître.

« Une foule de petits rois ornaient la cour du roi des Francs, et l'aidaient à donner cette faible et pâle représentation de l'empire. Le roi de Galice et les Édrissites de Fez lui envoyèrent des ambassadeurs. Haroun-al-Raschid, calife de Bagdad, crut devoir entretenir quelques relations avec l'ennemi de son ennemi, le calife schismatique d'Espagne. Il fit, dit-on, offrir à Charlemagne, entre autres présents, les clefs du saint sépulcre.

« C'est dans son palais d'Aix-la-Chapelle qu'il fallait voir Charlemagne. Il avait dépouillé Ravenne de ses marbres les plus précieux pour orner sa Rome barbare. Actif dans son repos même, il y étudiait sous Pierre de Pise, sous le Saxon Alcuin, la grammaire, la rhétorique, l'astronomie : il apprenait à écrire, chose fort rare alors; il se piquait de bien chanter au lutrin, et remarquait impitoyablement les clercs qui s'acquittaient mal de cet office.

« Charlemagne ne donna point, à proprement parler, une législation nouvelle, mais il fit de louables efforts pour organiser une administration régulière. Quatre fois par an, ses *missi* ou inspecteurs parcouraient les provinces, recueillaient les plaintes, et s'informaient des abus. Ses capitulaires, délibérés dans les assemblées nationales, sont en général des lois administratives, des ordonnances civiles et ecclésiastiques.

« Malgré tout cet éclat du règne de Charlemagne, l'empire des Francs semblait atteint d'une caducité précoce. En Italie, ils avaient échoué contre Bénévent, contre Venise; les Grecs avaient détruit leur flotte en Germanie; ils avaient reculé de l'Oder à l'Elbe, et partagé avec les Slaves (*)... » L'œuvre de Charlemagne ne devait pas lui survivre; cette unité qu'il avait voulu imposer à l'Occident, elle pouvait durer tant qu'il était là pour la maintenir; mais quelle main serait assez ferme après lui pour tenir réunis tant d'intérêts différents? A coup sûr, ce ne pouvait être celle de son débile successeur.

Louis, surnommé *le Débonnaire*, était pieux et intègre. Les premiers

(*) Michelet, Précis d'histoire de France.

actes de son gouvernement furent des actes de justice; mais bientôt sa faiblesse et son incapacité se montrèrent. De toutes parts l'on se prépara à rompre une union forcée. L'Italie réclama la première; Bernard, fils d'un fils aîné de Charlemagne, voulut conserver cette contrée malgré le nouvel empereur; mais l'effort était prématuré: Bernard, mal soutenu, fut obligé de venir se livrer lui-même. Louis, excité par sa femme, lui fit crever les yeux; Bernard en mourut. L'empereur se repentit bientôt de sa cruauté, et il en fit pénitence publique; mais cet acte d'humilité ne fit que dégrader, aux yeux des peuples, la majesté de l'empire.

Louis avait associé son fils aîné *Lothaire* à l'empire; *Pepin* avait été nommé roi d'Aquitaine, et *Louis*, un autre de ses fils, roi de Bavière. La naissance de *Charles le Chauve* dérangea ce partage. L'empereur, excité par sa femme Judith, voulut lui faire un apanage aux dépens de ses aînés; ils se réunirent contre lui et le déposèrent (830); mais Lothaire, cherchant à profiter de la supériorité de son titre pour commander à ses frères comme à ses lieutenants, Louis et Pepin délivrèrent leur père.

Toute la vie de ce malheureux prince ne fut ainsi qu'une guerre continuelle contre ses fils. Nous l'avons vu déposé en 830; il le fut une seconde fois en 833, lorsque ses efforts pour accroître la part de son plus jeune fils eurent encore une fois fait prendre les armes aux aînés. Il se vit abandonné tout à coup de ses troupes et forcé de se livrer à Lothaire. Celui-ci se montra peu généreux envers son père. Il voulut le dégrader à tout jamais en le forçant de faire, en habit de pénitent, une confession publique de ses fautes. On se sentit de la pitié pour son père, qui fut une seconde fois rétabli. Mais il était plus que jamais incapable de se conduire par lui-même; il céda encore une fois à l'influence de Judith. Son fils Pepin, roi d'Aquitaine, étant mort, Charles fut à l'instant investi de ce royaume. Lothaire s'accorda pour un moment avec son père, lui promit de protéger son jeune fils, et, en récompense, reçut tout l'orient de l'empire: l'occident devait former le patrimoine de Charles. Mais, dans ce partage, Louis de Bavière et les fils de Pepin étaient complétement sacrifiés; ils en appelèrent aux armes, et l'empereur passa ses dernières années à combattre son fils et son petit-fils. L'Aquitaine fut à peu près soumise, mais la guerre contre Louis offrait plus de difficultés. Ce fut pendant l'expédition que Louis le Débonnaire entreprit contre lui, qu'il mourut dans une île du Rhin, près de Mayence (840). Avec lui fut détruite l'unité de l'empire.

Son fils aîné, *Lothaire*, succéda à son titre d'empereur; mais il ne pouvait espérer d'en exercer tous les droits; la France et la Germanie voulaient des rois particuliers. La question fut vidée à Fontanet, près d'Auxerre. Les peuples de la Germanie et ceux de la Gaule y combattirent sous les mêmes drapeaux pour le renversement du système fondé par Charlemagne. Lothaire, le représentant de l'unité, fut vaincu, et, deux ans plus tard (843), le traité de Verdun consacra un premier démembrement. Trois royaumes, Germanie, France et Italie, furent reconnus.

Le traité de Verdun suspendit pour quelque temps la guerre civile entre les descendants de Charlemagne; mais tout ne fut pas calme et tranquille dans les trois royaumes pendant cette période; peut-être n'eurent-ils jamais plus à souffrir. Il semblait que l'invasion allait recommencer; mais cette fois c'était aux dépens de ceux qui avaient fait la première. Les Slaves de toute race, les Scandinaves, sous le nom de Normands, attaquent les royaumes francs à l'orient, au nord et à l'ouest, tandis que les Sarrasins leur disputent l'Italie et la Provence. Bientôt vont arriver les Hongrois, ces hardis et infatigables cavaliers qui, comme les Huns, vont toujours devant eux, tuant et pillant, traversant toute l'Allemagne sans souci du retour, et

rencontrant enfin un jour, sur le Rhône, ces autres cavaliers de l'Afrique, les Sarrasins, arrivés jusque-là, grâce à la faiblesse des petits-fils du grand empereur. Quant aux Scandinaves, ce sont d'impitoyables pirates, des *rois de la mer* qui n'y laissent rien passer.

Mais la mer fournissait peu alors; l'océan Germanique ne voyait guère que les barques scandinaves; aussi les Normands étaient obligés, pour trouver du butin, de ravager les côtes et de pénétrer dans les terres. L'an 845, ils portèrent la désolation sur tout le littoral de l'empire, depuis l'Elbe jusqu'à la Garonne; en 845, ils détruisirent Hambourg; quelques années après, ils débarquèrent en Frise, dévastèrent tous les pays que le Rhin traverse, et ruinèrent les villes dont ils purent s'emparer. Les côtes de la Saxe furent également menacées, et *Louis le Germanique* fut obligé de donner aux Saxons un duc chargé de veiller sur cette frontière.

Au lieu de s'opposer à ces pirates, les rois n'étaient occupés que de leurs dissensions intestines, et du soin d'ajouter quelque nouveau titre à ceux qu'ils portaient, de nouvelles provinces à celles qu'ils étaient incapables de défendre. Ainsi, après la mort de Lothaire, et celle de son fils, *Lothaire II*, à qui était échue la Lorraine, Louis le Germanique partagea cette province avec Charles le Chauve. Les villes de Bâle, de Strasbourg, de Metz, de Cologne, de Trèves, d'Aix-la-Chapelle et d'Utrecht, vinrent augmenter son royaume.

Lorsqu'un autre fils de Lothaire, *Louis II*, qui avait eu l'Italie avec le titre d'empereur, mourut en 875, Louis le Germanique, comme l'aîné de tout ce qui restait de princes carlovingiens, voulut recueillir son héritage; mais Charles le Chauve le gagna de vitesse, trompa *Carloman*, fils de Louis, qui avait passé les Alpes avec une nombreuse armée, et courut se faire proclamer à Rome, où le peuple et le pape paraissaient encore avoir seuls le droit de décerner la dignité impériale.

Charles le Chauve, en devenant empereur (875), affaiblit plutôt qu'il n'accrut sa puissance. Les grands de l'empire lui arrachèrent à Kiersy-sur-Oise, en 877, l'édit célèbre qui, en consacrant l'hérédité des comtés, assura le triomphe du système féodal, et porta à l'autorité royale une atteinte dont les effets se firent sentir pendant plusieurs siècles.

L'année suivante, Louis le Germanique mourut, et ses trois fils se partagèrent l'Allemagne: *Carloman* eut la Bavière avec la Carinthie, l'Autriche, la Moravie et la Bohême; *Louis le Jeune* prit la Franconie, la Thuringe, la Saxe, la Frise et la moitié de la Lorraine; *Charles le Gros* eut la Souabe, l'Alsace et la Suisse. Mais ces partages furent bientôt dérangés, d'abord par la mort de Carloman, puis par celle de Louis de Saxe. Charles le Gros réunit ainsi, sans peine, tout l'héritage du Germanique; il y joignit l'Italie et la couronne impériale. Mais c'était pour lui un trop lourd fardeau. Il laissa les Normands s'établir à Gand, à Louvain, à Haslou, sur la Meuse, et piller ou réduire en cendres Liége, Maëstricht, Tongres, Mayence, Worms, Cologne, Bonne et Aix-la-Chapelle. Au lieu de les combattre, Charles leur donna deux mille quatre cents livres d'argent.

Pendant qu'il signait ce honteux traité qui indignait toute l'Allemagne, des troubles éclataient sur les autres frontières: en Moravie, où le duc Zwentibald s'était révolté; en Italie, où le duc de Spolète refusait obéissance et s'unissait aux Grecs et aux Sarrasins. Ce malheureux empereur, accablé de titres et de couronnes, ne savait où reposer un instant sa tête: et voici qu'après la mort de *Carloman*, on vint lui apporter encore la couronne de France. A Charles le Chauve, mort en 877, avaient succédé son fils, *Louis le Bègue*, qui ne régna que deux ans; puis ses deux petits-fils, *Louis III* et *Carloman*, qui moururent tous deux par suite d'accidents, Louis III en 882, et Carloman en 884. De toute la dynastie de France, il ne restait qu'un enfant, *Charles*, depuis

surnommé *le Simple*. Il fallait pourtant un chef. Les grands s'avisèrent de songer à *Charles le Gros*, et crurent qu'il pourrait les défendre contre les Normands (884). Charles accepta. Mais comment aurait-il su mieux protéger la France que l'Allemagne? Il laissa assiéger Paris, et cette ville eût été prise si le comte Eudes, fils de Robert le Fort, l'évêque de Gozlin et l'abbé de Saint-Germain des Prés ne l'eussent défendue avec courage. Leurs efforts auraient été récompensés si Charles avait voulu les soutenir. Il s'approcha de la ville assiégée avec une armée; mais, au lieu de combattre, il acheta la retraite des Normands, et leur abandonna même la Bourgogne à piller. Les peuples à la fin, lassés de ce dernier et inutile essai de la puissance impériale, le rejetèrent à toujours, et Charles fut déposé à la diète de Tribur (887).

Charles le Chauve avait signé en quelque sorte l'abdication de la royauté en reconnaissant, par l'édit de Kiersy, l'hérédité des comtés. Dès ce moment, les Carlovingiens de France virent tomber l'un après l'autre tous leurs droits et diminuer chaque jour l'étendue de leurs domaines. A côté d'eux, s'élevèrent les puissants ducs de l'Ile-de-France, de Bourgogne et d'Aquitaine, les comtés de Flandre, de Vermandois, de Toulouse, etc. Après la déposition de Charles le Gros, ce fut l'un de ces anciens officiers des empereurs qui prit leur place. Dans le même temps où les Allemands choisissaient Arnolf, les Français (888) reconnurent pour roi le vaillant défenseur de Paris contre les Normands, Eudes, qui sut conserver son titre malgré les prétentions et les attaques de Charles le Simple.

Ce dernier cependant recouvra le trône de ses pères à la mort du roi Eudes, en 898; mais il fut obligé de signer le traité qui donna l'une des plus belles provinces de France à un chef de pirates danois. Rolf ou Rollon obtint, en 912, la Normandie, que ses compatriotes pillaient depuis près d'un siècle. Fidèle au traité d'alliance qu'il avait fait avec Charles le Simple, il le soutint contre Robert de France, frère du roi Eudes, que les grands, indignés de la faiblesse de Charles, élurent pour roi à sa place, en 922. Robert, vainqueur à la bataille de Soissons, mourut au sein de son triomphe; mais il fut remplacé par Raoul, duc de Bourgogne, et le malheureux Charles fut emprisonné par le comte de Vermandois dans la ville de Château-Thierry, puis à Péronne, où il mourut en 929.

Le principal auteur des malheurs de Charles le Simple était Hugues le Grand, comte de Paris, le plus puissant seigneur entre la Seine et la Loire, et le représentant de cette réaction qui s'était peu à peu formée dans la Gaule contre les indignes descendants de Charlemagne. Ceux-ci, en souvenir de leur origine teutonique, tournaient constamment leurs regards vers l'Allemagne, et imploraient ses secours contre leurs vassaux rebelles; aussi plus d'un seigneur du nord de la France était tenté de les renvoyer au delà du Rhin. Cependant la force des souvenirs leur conserva quelque temps encore la couronne. A la mort de Charles le Simple, on fit venir d'Angleterre *Louis*, son fils, à qui cette circonstance valut le surnom *d'Outre-mer*. Louis, élevé à l'école de l'adversité, montra une activité et une vigueur qui auraient dû lui mériter un meilleur sort; mais chaque jour croissait et se fortifiait l'opinion nationale qui repoussait les Carlovingiens. Enfin, lorsque les défiances mutuelles se furent accrues au point d'amener, en 940, une nouvelle guerre entre les deux partis qui depuis cinquante ans étaient en présence, Hugues le Grand, quoiqu'il ne prît point le titre de roi, joua contre Louis d'Outre-mer le même rôle qu'Eudes, Robert et Raoul, avaient joué contre Charles le Simple. Son premier soin fut d'enlever à la faction opposée l'appui du duc de Normandie. Il y réussit, et, grâce à l'intervention normande, parvint à neutraliser les effets de l'influence germanique. Toutes les forces du roi Louis et du parti franc se brisèrent, en 945, contre le petit duché de Normandie. Le roi,

vaincu en bataille rangée, fut pris avec seize de ses comtes, et enfermé dans la tour de Rouen, d'où il ne sortit que pour être livré aux chefs du parti national, qui l'emprisonnèrent à Laon.

« Pour rendre plus durable la nouvelle alliance de ce parti avec les Normands, Hugues le Grand promit de donner sa fille en mariage à leur duc. Msis cette confédération des deux puissances gauloises les plus voisines de la Germanie attira contre elles une coalition des puissances teutoniques, dont les principales étaient alors Otton et le comte de Flandre. Le prétexte de la guerre devait être de tirer le roi Louis de sa prison; mais les coalisés se promettaient des résultats d'un autre genre : leur but était d'anéantir la puissance normande en réunissant ce duché à la couronne de France, après la restauration du roi leur allié. En retour, ils devaient recevoir une cession de territoire, qui agrandirait leurs États aux dépens du royaume de France. L'invasion, conduite par le roi de Germanie, eut lieu en 946. A la tête de trente-deux légions, disent les historiens du temps, Otton s'avança jusqu'à Reims. Le parti national qui tenait un roi en prison, et n'avait point de roi à sa tête, ne put rallier autour de lui les forces suffisantes pour repousser les étrangers. Le roi Louis fut remis en liberté, et les coalisés s'avancèrent jusque sous les murs de Rouen. Mais cette campagne brillante n'eut aucun résultat décisif. La Normandie resta indépendante, et le roi délivré n'eut pas plus d'amis qu'auparavant : au contraire, on lui imputa les malheurs de l'invasion, et, menacé bientôt d'être pour la seconde fois déposé, il retourna au delà du Rhin pour implorer de nouveaux secours.

« En l'année 948, les évêques de la Germanie s'assemblèrent, par ordre du roi Otton, en concile à Ingelheim pour traiter, entre autres affaires, des griefs de Louis d'Outre-mer contre le parti de Hugues le Grand. Le roi des Français vint jouer le rôle de solliciteur devant cette assemblée étrangère (*). »

Cette déférence de Louis IV lui fut inutile. Réduit à la possession de la seule ville de Laon, il passa tout son règne à guerroyer contre les petits seigneurs du voisinage, et mourut en 954, d'une chute de cheval qu'il fit à Reims.

Son fils *Lothaire*, âgé de treize ans, lui succéda. Lorsqu'il fut en âge de régner par lui-même, il voulut reconquérir quelque popularité en se déclarant contre les Germains. Il essaya de reprendre la Lorraine, et, entrant à l'improviste sur les terres de l'Empire, il pénétra jusqu'à Aix-la-Chapelle; mais cette expédition aventureuse ne servit qu'à amener soixante mille Allemands sous les murs de Paris. Lorsque Lothaire mourut, en 986, il laissa son titre à Louis V, qui ne régna qu'une année, et fut surnommé le Fainéant. Avec Louis V, s'éteignit en France la dynastie des Carlovingiens. Elle avait occupé le trône pendant deux cent trente-six ans, et donné douze rois au pays.

(*) Aug. Thierry, Lettres sur l'histoire de France.

TABLEAU GENEALOGIQUE DE LA DYNASTIE CARLOVINGIENNE.

Ancêtres de Charlemagne.

Pepin de Landen, maire du palais sous Clotaire II, † 639.

Arnolf, maire du palais sous Dagobert Ier, ensuite évêque de Metz, † 640.

Grimoald, maire du palais sous Sigebert III, † 656.

Childebert, roi d'Austrasie pendant 7 mois, † 656.

Begga.

Ansegise, † 685.

PEPIN D'HERISTAL (le Gros ou le Jeune), maire du palais sous Thierry III, duc et prince des Francs, † 714, ép. 1° Plectrude, 2° Alpaïde.

Drogon, duc de Champagne et de Bourgogne, † 708.

Grimoald, maire du palais de Neustrie et de Bourgogne, sous Childebert III, 699, † 714.

Théobuald, † 715.

CHARLES MARTEL, né 676, maire du palais sous Chilpéric II, 715, et Thierry IV, règne 737-741, sans nommer de roi, † 741, ép. 1° Rotrude; 2° Schwanehild (ou Sonnichilde).

Childebrand, † 737.

Carloman, maire du palais, 741, se fait moine, 747.

Drogon et ses frères, embrassent la vie monastique.

PEPIN LE BREF, maire du palais, 741, seul, 747, roi de France, 752, † 768, ép. Berthe ou Bertrade.

Griffon, ou Grippon, † 753.

Remi, archev. de Rouen.

Bernard.

Jérôme.

Chiltrude, ép. Odilon, duc de Bavière.

Landrada, ép. Sigram, comte de Hasban.

CHARLEMAGNE, né le 10 avril 742, roi d'Austrasie, 768, de Neustrie, etc., 771, d'Italie, 774, emper. romain, 800, † 814, ép. 1° une inconnue de Franconie; 2° une fille de Didier, roi des Lombards; 3° Hildegarde; 4° Fastrade; 5° Luitgarde.

Carloman, né 751, † 771.

Pepin, né 751, † 771.

Gisèle.

1re SUITE DU TABLEAU GENEALOGIQUE DE LA DYNASTIE CARLOVINGIENNE.

Descendants de Charlemagne.

CHARLEMAGNE, roi de France, 771-814. (Voir le tableau précédent).

- 3 *Charles*, † 811.
- 3 *Pepin*, né 778, roi d'Italie 781, † 810.
  - *Bernard*, né 798, roi d'Italie, 813, † 817.
  - *Pepin*, comte.
  - *Héribert*, comte de Champagne et de Vermandois.
  - 1° *Eudes*, comte de Laon.
  - 2° *Héribert*.....
  - 3° *Hugues*, archev. de Reims, déposé en 930.
- 3 LOUIS LE DÉBONNAIRE, né 778, roi d'Aquitaine, 781; associé à son père, 813; chef suprême de toute la monarchie, 814; couronné empereur, 816; † 20 juin 840, ép. 1° Irmengarde, fille d'Ingramme, comte de Hasban, 796-818; 2° Judith, fille du comte Welf.
  - *Lothaire* Ier. (Voy. la IIe suite.)
  - *Pepin*, roi d'Aquitaine, 817, † 838
    - *Pepin*, roi d'Aquitaine, 845, moine, 852; † 864, en prison.
  - *Louis le Germanique*, (Voyez la IIIe suite.)
  - CHARLES LE CHAUVE, né 13 juin 823; roi d'Allemanie, 829; de la partie occident. de l'empire, 843; d'Italie et emp. 876; † 887, ép. 1° Irmentrude, 2° Richilde.
    - *Charles*, roi d'Aquitaine, 866, † 866.
    - *Carloman*, abbé, † 865.
    - LOUIS II, LE BÈGUE, né 843; roi de France, 877; † 879, ép. 1° Ansgarde; 2° Adélaïde.
      - LOUIS (III), né 860, roi de France, 879; † 882, sans postérité.
      - CARLOMAN, né 866; roi de France, 879; † 884, sans postérité.
      - CHARLES LE SIMPLE, né 879; roi de France (893) 897-923; † 929; ép. 1° Frédérine; 2° Ogine (Edgina), fille du roi d'Angleterre, Édouard Ier.
        - *Gisèle*, épouse Rollon, duc de Normandie.
        - LOUIS (IV) D'OUTREMER, né 920, roi de France, 936, † 954, ép. Gerberge, fille de Henri Ier, roi de Germanie.
          - LOTHAIRE, né 941, roi de France, 954; † 996, ép. Emma, fille de Lothaire, roi d'Italie.
            - LOUIS (V) LE FAINÉANT, né 967; roi de France; † 987, sans héritier.
            - (*Arnolf*, archev. de Reims, † 1029.)
          - *Mathilde*, épouse Conrad, roi de Bourgogne († 994)
          - *Charles*, né 945, duc de la basse Lorraine, qu'il tient en fief d'Otton le Grand, 977, † 991.
            - *Otton*, duc de Lorraine, 991; † 1005.
            - *Louis-Charles*.
    - *Judith*, ép. 1° Ethelwul, roi de Kent, 2° Ethelbald; 3° Baudouin Ier, comte de Flandre.
  - *Gisèle*, épouse le comte Eberhard.
    - *Bérenger* Ier, roi d'Italie, 888, † 924.
      - *Gisèle*, épouse Adelbert, marquis d'Ivrée.
      - *Bérenger* II, roi d'Italie, 950-961; † 966.
      - *Adalbert*, roi d'Italie, comme associé à son père.
- 3 *Lothaire*, né 778, † 780.
- 4 *Deux filles*.
- *Cinq filles*.
- (Quatre fils et trois filles illégitimes.)

IIe SUITE DU TABLEAU GÉNÉALOGIQUE DE LA DYNASTIE CARLOVINGIENNE.

LOTHAIRE Ier, fils aîné de *Louis le Débonnaire*, né en 796, associé à son père en 819, roi d'Italie en 820, empereur en 823; obtient au partage de Verdun, 843, la France centrale, † 855, ép. Irmengarde.

- LOUIS II, roi d'Italie, 844, et emper. 855; † 875, ép. Angilberge.
  - *Irmengarde*, ép. Bozon, roi de Bourgogne Cisjurane.
    - LOUIS, fils de Bozon, né 880, roi de Bourgogne, 887, et d'Italie, 898-905; † 923.
- LOTHAIRE II, roi de Lorraine, 856, † 868, ép. 1° Thietberge, 2° Valdrade.
  - *Hugues le Bâtard*, duc d'Alsace, 868, aveuglé en 885.
  - *Gisèle*, épouse Godefroi, chef des Normands.
  - *Berthe*, † 926, ép. 1° le comte Théobald, 2° Adelbert, marquis de Toscane.
    - HUGUES, comte d'Arles, roi d'Italie, 926, † 947, ép. 1° Alda; 2° Berthe, veuve de Rodolphe II, roi de Bourgogne.
      - LOTHAIRE, roi d'Italie, 946; † 950, ép. *Adélaïde*, fille de Rodolphe II, roi de Bourgogne.
- CHARLES, roi de Provence, de Lyon, etc... 856-863.

IIIe SUITE DU TABLEAU GÉNÉALOGIQUE DE LA DYNASTIE CARLOVINGIENNE.

LOUIS LE GERMANIQUE, 3e fils de *Louis le Débonnaire*, né 806, roi de Bavière, 817; de la partie orientale de l'empire des Francs ou de la Germanie, 843, † 876, ép. Emma.

- CARLOMAN, roi de Bavière, etc., 876, d'Italie, 877; † 880, a pour concubine Ludswinda.
  - ARNOLF, duc de Carinthie, 880, roi de Germanie, 887, empereur, 896; † 899, a pour concubine Ellinrath, ép. Otha.
    - (SVENTEBOLD, roi de Lorraine, 895, † 900.)
    - (*Ratold.*)
    - LOUIS *l'Enfant*, né 893, † 911.
- LOUIS *le Jeune*, roi de la partie orientale de l'empire des Francs, etc., 876, hérite de Carloman, 880; † 882, ép. Luitgarde, fille de Ludolf, duc de Saxe.
  - *Louis*, † 880.
- CHARLES *le Gros*, né 823, roi d'Alemannie, 876, d'Italie, 880, de toute la Germanie, 882, de France, 884; déposé 887; † 888.
  - (*Bernard.*)

Carmagnole (la). Voyez Chants patriotiques.

Carmélites. Ces religieuses, assujetties à la même règle que les carmes, dont elles ont pris le nom, furent introduites en France, en 1552, par Jean Soreth, qui en établit alors un couvent à Vannes, en Bretagne. Mais elles prospérèrent peu, et leur nombre resta à peu près stationnaire jusqu'au milieu du seizième siècle, époque où sainte Thérèse commença sa fameuse réforme dans le couvent d'Avila, en Espagne. Cette réforme fut introduite en France, au commencement du dix-septième siècle, par madame Acarie et par le cardinal de Bérulle (voyez ces mots). Les couvents de carmélites se multiplièrent beaucoup en France depuis cette époque; au moment de la révolution, elles en possédaient quatre à Paris et à Saint-Denis, et soixante-deux dans le reste du royaume. Parmi les religieuses les plus célèbres de cet ordre, dont la règle fut toujours observée avec une grande sévérité, on peut citer madame de la Vallière, qui alla y expier, par une dure pénitence, les quelques années qu'elle avait consacrées à faire le bonheur du grand roi, et l'arrière-petite-fille de ce prince, Louise de France, qui peut-être, par les austérités auxquelles elle se soumit, voulut racheter une partie des honteux désordres de son père, Louis XV.

Carmen ou Kerman, seigneurie de Bretagne (département du Finistère), érigée en marquisat en 1612.

Carmes, religieux ainsi appelés du mont Carmel, qui fut leur berceau, furent introduits en France en 1259, par saint Louis, qui, au retour de la terre sainte, en ramena quelques uns avec lui, et les établit à Paris, d'où ils se répandirent ensuite dans le reste du royaume. Ces religieux étaient alors vêtus d'une robe brune, par-dessus laquelle ils portaient une chape barrée de blanc et de couleur tannée, ce qui leur fit donner le nom de *barrés*. Une rue voisine du couvent qu'ils habitèrent d'abord à Paris a retenu ce nom, et s'appelle encore la rue des *Barres*.

Les carmes quittèrent ces chapes bigarrées après le chapitre général tenu à Montpellier en 1287; leur costume fut alors changé, et depuis il consista en une robe noire, avec un scapulaire et un capuce de même couleur, et par-dessus une ample chape et un camail de couleur blanche.

Ces religieux étaient alors cités pour l'austérité de leur vie; aussi se multiplièrent-ils rapidement dans ces temps de ferveur religieuse. Mais, quoiqu'ils fussent un ordre mendiant, et qu'il leur fût défendu de rien posséder individuellement, ils s'enrichirent promptement, et avec les richesses, le relâchement, le luxe, la débauche même, s'introduisirent parmi eux. Quelques-uns de leurs couvents adoptèrent, il est vrai, dans le seizième siècle, la réforme de sainte Thérèse, et de là naquirent les *carmes déchaussés* ou *déchaus*. Mais cette réforme rigide ne fut pas du goût de tous les carmes. Ceux du premier couvent établi à Paris conservèrent assez longtemps leurs règles; ils se consacrèrent même à l'enseignement des pauvres écoliers, et furent agrégés à l'université de Paris; mais à la fin leurs mœurs se corrompirent aussi, et on leur reprocha les goûts mondains et les vices des templiers. Douze d'entre eux furent, en effet, enfermés, en 1658, au For-l'Évêque, à la suite d'un banquet, ou plutôt d'une orgie, qui fit alors beaucoup de scandale.

La principale maison des carmes, en France, était à Paris, à la place Maubert; elle a été depuis convertie en marché. Ils en possédaient dans la même ville une autre, dont les religieux, appelés *carmes billettes*, ont donné leur nom à la rue qu'ils habitaient. Les carmes de Paris ont joué un rôle important pendant les troubles de la ligue; leur prieur, Étienne Lefuel, se fit remarquer parmi les ligueurs les plus fougueux; il fut banni par Henri IV, et eut ensuite beaucoup de peine à obtenir l'autorisation de rentrer en France.

Carmine (prise du fort del) Le général Championnet s'étant rendu

maître des approches de la ville de Naples (21 janvier 1799), ordonna au général Broussier d'attaquer avec sa brigade le grand pont situé près du quartier de la Madeleine, et qui sépare la ville de ses faubourgs. Ce pont, que domine le fort del Carmine, était défendu par une troupe considérable de lazzaroni, un bataillon d'Albanais à la solde du roi de Naples, et six pièces de canon. Après six heures de combat, les lazzaroni furent culbutés par six compagnies de grenadiers des 17e, 64e et 73e demi-brigades, qui les chargèrent à la baïonnette. Les Albanais continuèrent encore de se défendre; mais au moment où ils virent les grenadiers français s'avancer sur eux, ils se jetèrent à leurs genoux, en demandant quartier. On les reçut prisonniers de guerre. Le général Broussier, maître du pont, en déboucha le 23 à la pointe du jour, et fit investir le fort del Carmine. Combinant alors ses attaques avec celles du général Rusca, qui pressait le fort sur un autre point, il parvint à s'en emparer, malgré la vigoureuse résistance de la garnison napolitaine.

Carmois (Charles), peintre d'histoire, vivait du temps de François Ier. Il peignit la voûte de la Sainte-Chapelle de Vincennes. François Ier ayant appelé de Bruges un certain Jans, tapissier de cette ville, fit exécuter les premières grandes tapisseries de haute lisse qu'on ait fabriquées, dit-on, en France. Charles Carmois fit un certain nombre de cartons pour ces tapisseries.

Carmontelle. Un esprit agréable et facile, un style spirituel, et le talent de peindre, sinon les caractères, du moins les usages et les travers de la société, ont acquis à cet écrivain une réputation universelle dans les salons. Né à Paris en 1717, il fut lecteur du duc d'Orléans, et ordonnateur de ses fêtes. Carmontelle a droit à une place dans l'histoire de notre littérature, comme créateur de ces légères et spirituelles esquisses dramatiques, qui, sous le nom de *proverbes*, contribuèrent si souvent à animer les soirées des grands comme celles des bourgeois. Au talent d'écrire, il joignait encore celui de peindre avec facilité. Nous devons à son pinceau les portraits de la plupart des personnages célèbres du dix-huitième siècle; il aimait aussi à composer des séries de scènes amusantes dessinées et coloriées sur un papier très-fin, sur un *transparent*, que l'on appliquait sur une vitre. La révolution vint mettre un terme à la douce existence qu'il devait à ses talents si variés et à ses qualités personnelles; et, dans les dernières années de sa vie, il fut réduit à déposer au mont-de-piété ses volumineux manuscrits, pour se procurer quelques secours. Il mourut à Paris le 26 décembre 1806. Voici les titres de ses principales productions, dont on a fait plusieurs éditions, et où quelques-uns de nos auteurs dramatiques ont largement puisé sans avouer leurs emprunts : *Proverbes dramatiques*, 6 vol. in-8°; *Nouveaux proverbes dramatiques*, 2 vol. in-8°; *Théâtre du prince Clénersow*, 2 vol. in-8°; *Théâtre de campagne*, 4 vol. in-8°, et les *Conversations des gens du monde dans tous les temps de l'année*, ouvrage piquant qui ne fut pas terminé. D'autres *proverbes* de Carmontelle ont été publiés à Paris en 1825, 3 vol. in-8°, par les soins de madame de Genlis.

Carnac, bourg de l'ancienne province de Bretagne (aujourd'hui du département du Morbihan), à quatre myriamètres de Lorient, où l'on voit un des monuments celtiques les plus curieux qui existent en France. Voyez Menhirs.

Carnaval. L'étymologie de ce mot est assez incertaine. D'après Ménage, il vient de l'italien *carnavale*. Du Cange le fait dériver de carn-à-val, parce qu'alors *la chair s'en va* pour faire place aux privations du carême. Il ajoute qu'en basse latinité on disait *carnelevamen, carnis privium*. Quant à l'origine du carnaval, il n'est guère possible de la préciser; car probablement ce sont les fêtes égyptiennes du bœuf Apis, les réjouissances des Sa-

turnales, des Lupercales, etc., les fêtes des fous et de l'âne, qui se sont perpétuées jusqu'à nous sous différents noms. Il était rare, autrefois, que le peuple se mêlât à ces joies. Les grands seigneurs se déguisaient entre eux. Ils étaient presque les seuls acteurs du carnaval. Une fois même nous voyons dans notre histoire qu'ils en devinrent les victimes : ce fut aux approches du carnaval de 1393 que le malheureux Charles VI, déja à demi fou, faillit périr misérablement au milieu d'une mascarade. Le roi et cinq chevaliers s'étaient déguisés en satyres. Ils étaient cousus dans des toiles enduites de poix, et recouvertes d'une longue toison d'étoupes qui les faisait paraître velus de la tête aux pieds. Pendant que Charles lutine sa jeune tante la duchesse de Berri, et que ses compagnons s'emparent de la mariée, qu'ils embarrassent par leurs danses lascives, le duc d'Orléans, rentrant dans la salle, imagine, par une malheureuse espiéglerie, de mettre le feu aux étoupes pour effrayer les dames. Heureusement la duchesse de Berri retint le roi, le couvrit de sa robe, et l'entraîna hors de la salle. Pendant ce temps, les autres, courant, hurlant comme des forcenés, brûlerent une demi-heure, et périrent dans d'affreuses tortures, à l'exception d'un seul, qui se précipita dans une cuve pleine d'eau. Une telle scène causa au roi une rechute violente. Ce ne fut guère que sous le régent, aux bals masqués de l'Opéra et du Palais-Royal, qu'on vit, à la faveur du masque, la bourgeoisie, le tiers état, se mêler aux grands seigneurs, et prendre sa part des divertissements du carnaval. Rappelons ici que dans un de ces bals on vit entrer l'abbé Dubois pourchassant à coups de pied un masque qu'il ne semblait pas ménager le moins du monde. Ce masque était... Son Altesse Royale le duc d'Orléans, que l'abbé avait cru rendre méconnaissable par cet ingénieux stratagème. Mais on reconnut bien vite le régent, et les malins répétèrent que Dubois aurait bien mieux donné le change s'il avait entouré son maître de respects. Le carnaval était fort brillant en France, lorsque la révolution vint en interrompre brusquement l'usage. Mais le peuple, à qui des fêtes pareilles sont nécessaires, les rétablit en 1805, et les fonds de la police contribuèrent même dès lors à en augmenter l'éclat. Maintenant encore les journaux ministériels semblent établir un certain rapport entre les démonstrations carnavalesques et la prosperité de la France; et, bien que les promenades de masques à Paris soient presque devenues une fiction, on lisait encore cette année dans certaines feuilles, que les boulevards en étaient couverts, et que, par conséquent, la France est de tous les pays du monde le plus heureux, le plus satisfait de ceux qui la gouvernent.

Carnaval (ambassadeurs du). On appela ainsi les députés qui furent envoyés à Rome pour s'opposer au règlement par lequel saint Charles Borromée prescrivait, à partir du mercredi des Cendres, l'observation du carême, qui ne commençait alors qu'après le dimanche de la Quadragésime.

Carnot (Lazare-Nicolas-Marguerite) naquit à Nolay (Saône-et-Loire), le 13 mai 1753, d'une famille distinguée dans le barreau. Son goût pour les sciences s'étant manifesté de bonne heure, son père lui fit suivre, au sortir du collége, les cours d'une école spéciale de mathématiques, où il se prépara à entrer dans le corps du génie. En 1771, n'ayant encore que dix-huit ans, Carnot fut admis, avec le grade de lieutenant en second, à l'école de Mézières; à sa sortie en 1773, il fut nommé lieutenant en premier. Dix ans plus tard, il était capitaine. Son mérite décida alors le gouvernement à l'envoyer à Calais, où devaient être exécutés de grands travaux de fortifications. Il s'y fit bientôt remarquer, et y publia son *Essai sur les machines*, ouvrage dans lequel il se montra savant ingenieur. Dans le courant de la même année (1783), l'Académie de Dijon couronna son *Éloge de Vauban;* il avait pour

concurrent M. Maret, depuis duc de Bassano. On sait que cette Académie qui, l'année suivante, l'appela dans son sein, n'eut pas honte de le répudier à l'époque de la restauration.

Ces premiers débuts annonçaient ce que serait un jour le jeune élève de l'école de Mézières. Vers ce temps, le prince Henri de Prusse, frère du grand Frédéric, lui fit les offres les plus séduisantes pour l'engager à prendre du service en Prusse; mais Carnot, qui ne voulait consacrer ses talents qu'à son pays, refusa, malgré les plus vives instances.

Marié à mademoiselle Dupont de Saint-Omer, Carnot se livrait à ses études favorites, loin du bruit et du tumulte qui agitaient alors toutes les classes de la société; quelques opinions trop avancées pour l'époque à laquelle elles étaient émises lui attirèrent des persécutions de la part de ses chefs. La révolution de 1789 vint, fort à propos pour lui, en arrêter les fâcheuses conséquences. Il adopta avec chaleur les principes de cette époque, sans toutefois prendre une part active aux premières années de notre régénération politique. Cependant, en 1791, les électeurs du Pas-de-Calais le choisirent pour leur représentant à l'Assemblée législative. Il fit successivement partie du comité diplomatique, du comité d'instruction publique, et du comité de la guerre. Dès lors il commença à faire preuve de ces vertus civiques dont on ne trouve guère d'exemples que dans notre révolution ou chez les peuples de l'antiquité.

A cette époque, l'esprit de l'armée se montrait menaçant pour la liberté, et paraissait disposé à des actes condamnables d'insubordination. Carnot, qui venait d'être appelé au comité de la guerre, s'empressa de proposer plusieurs réformes de la plus haute importance, telles que le remplacement des officiers par les sous-officiers, l'abolition de l'obéissance passive, et la démolition des citadelles de l'intérieur. Cette dernière mesure ne fut point comprise par l'Assemblée qui l'accueillit avec des murmures, interrompit l'orateur, et l'empêcha de développer sa pensée tout entière. Il fut obligé de recourir à la presse, et démontra, dans son mémoire justificatif, « qu'une citadelle n'est qu'un poste fortifié près d'une ville qu'il commande, et qu'il peut foudroyer à chaque instant. » Il faut convenir que, sous ce rapport, nous en sommes venus à des idées plus saines que la Législative.

Le 31 juillet 1792, l'Assemblée nationale le nomma commissaire pour l'organisation du camp de Soissons, et lui adjoignit les représentants Gasparin et Lacombe-Saint-Michel. C'est pendant qu'il remplissait cette mission que son frère, député comme lui, lut en son nom une proposition tendant à distribuer trois cent mille fusils et piques aux gardes nationales; à leur confier la police intérieure; à former, avec les débris des gardes-françaises, deux divisions de gendarmerie; à lever la suspension prononcée contre Pétion et Manuel; propositions dont le but était de fournir au peuple le moyen de résister aux intrigues de la cour. Envoyé, le 5 septembre suivant, au camp de Châlons pour y organiser une nouvelle armée, Carnot n'était point encore de retour lorsque le département du Pas-de-Calais le nomma député à la Convention nationale. Dès la première séance, il reçut une nouvelle mission; il fut envoyé à l'armée du Rhin pour y recevoir l'adhésion des troupes aux changements survenus; il les trouva dans les dispositions les plus favorables. Cependant un petit nombre d'officiers, dirigés par le duc d'Aiguillon et le prince Victor de Broglie, et parmi lesquels se trouvait Rouget de l'Isle, auteur de *la Marseillaise*, refusèrent de prêter serment. Carnot s'efforça vainement, par les voies de la persuasion, de vaincre leur résistance; officier du génie comme ce dernier, il s'adressa particulièrement à lui : M'obligerez-vous, lui dit-il, de destituer l'auteur de *la Marseillaise?* On la chantait alors à quelques pas d'eux; mais Rouget de l'Isle était dominé par la coterie aristocratique de

ses camarades; il persista. Carnot, pour leur donner le temps de la réflexion, ordonna un second appel nominal, mais sans plus de succès, ce qui l'obligea à suspendre de leurs fonctions les réfractaires. De retour à la Convention, Carnot fut presque aussitôt envoyé dans les Pyrénées pour y former un corps d'armée, destiné à agir contre les Espagnols qui menaçaient nos frontières. Après avoir accompli cette troisième mission, il revint à la Convention, où l'on s'occupait du procès de Louis XVI. Dans cette grave circonstance, Carnot, républicain enthousiaste, n'hésita pas à s'exprimer en ces termes : « Dans mon opinion, la « justice veut que Louis meure, et la « politique le veut également. Jamais, « je l'avoue, devoir ne pesa davantage « sur mon cœur; mais je pense que « pour prouver votre attachement aux « lois de l'égalité, pour prouver que les « ambitieux ne vous effrayent point, « vous devez frapper de mort le tyran. « Je vote pour la mort. »

A cette époque, le nord de la France se trouvant menacé par l'Angleterre, la Convention chargea Carnot de la surveillance des opérations de l'aile gauche de l'armée. Il arriva assez à temps pour délivrer Dunkerque et Bergues, assurer les communications avec Lille, et former le camp de Gy-Veld; il alla ensuite s'emparer, par un coup de main des plus hardis, de la forteresse de Furnes.

Pendant qu'il était occupé, dans les départements du Nord, à la levée du contingent appelé au service, il reçut l'ordre de se rendre sur-le-champ à l'armée que Dumouriez venait de déserter. Ses dispositions habiles réparèrent bientôt les désastres causés par la trahison de ce général et de ses complices; les revers que nos armées avaient éprouvés au commencement de la campagne de 1793 allaient bientôt se changer en triomphes. Au mois d'octobre, le prince de Cobourg passe la Sambre avec une nombreuse armée, et vient menacer le camp de Maubeuge. Cette manœuvre hardie compromettait l'indépendance nationale; le comité de salut public, qui comprit l'imminence du péril, résolut de livrer bataille, et dépêche des commissaires pour se concerter avec le général Jourdan sur les opérations militaires. Un conseil, présidé par Carnot, arrêta les dispositions de la bataille de Wattignies (16 octobre 1793). On attaqua l'ennemi sur toute la ligne; mais, dans ce premier engagement qui se termina avant la fin du jour, l'aile droite des Autrichiens fit plier la nôtre. « Le conseil se réunit, dit M. Tissot, pour examiner s'il ne convenait pas de renforcer notre gauche dans l'attaque qui devait être continuée le lendemain. Carnot s'opposa fortement à ce projet, qui, d'assaillante qu'elle était et devait être, aurait pu faire prendre à notre armée une attitude défensive. Il proposa, au contraire, de porter, pendant la nuit, la majeure partie de nos forces sur la gauche de l'ennemi, au village de Wattignies, principal nœud de la défense... Cet avis ayant prévalu, tout fut disposé pour l'attaque. Au point du jour, la montagne qui dominait la plaine fut assaillie par nos tirailleurs; en même temps, deux fortes colonnes marchèrent sur la droite et sur la gauche pour l'enlever à la baïonnette. Le feu de l'ennemi devint alors si vif et si bien dirigé, que l'on vit quelques-uns de nos corps hésiter. Carnot, toujours à la tête des troupes, ne tarda pas à s'apercevoir de cette hésitation qui menaçait de devenir funeste; après avoir retiré ces corps de leur position pour les faire mettre en bataille sur un plateau élevé, en vue de toute l'armée, il destitua solennellement le général qui les commandait : mettant alors pied à terre, et prenant le fusil d'un grenadier, il se mit à la tête de la colonne de droite, tandis qu'un autre de ses collègues, comme lui en costume de représentant, marchait à celle de gauche avec le général en chef Jourdan. Rien ne put résister alors à la valeur et à l'impétuosité de nos troupes; la colonne à la tête de laquelle se trouvait Carnot pénétra bientôt dans le village de Wattignies à travers des chemins creux comblés

de cadavres; et à peine arrivée sur le plateau où est ce village, elle y vit déboucher celle de gauche, qui, avec la même valeur, avait obtenu, sur la fin du jour, un pareil succès. Carnot, excédé de besoin et de fatigue, privé de ses chevaux, ne sachant comment se rendre au quartier général, où il sentait que sa présence pouvait être nécessaire pour les dispositions à faire le lendemain, fut rencontré dans cet état par un détachement de cavalerie, dont le chef lui offrit un cheval, et l'escorta jusqu'à Avesnes, où déjà l'alarme s'était répandue sur son sort. »

Nommé, le 23 frimaire an II (3 décembre 1793), membre du comité de salut public, il déploya dans ses hautes fonctions toute l'étendue de ses talents administratifs et militaires, et prépara, dans le cabinet, les victoires des premières campagnes de la révolution. Chargé seul du bureau de la guerre, il ne prenait pas même le temps nécessaire pour ses repas, et travaillait jusqu'à seize heures par jour, faisant mouvoir en même temps les quatorze armées qui venaient d'être organisées par ses soins. Sa puissance d'activité était extraordinaire : les plans de campagne, les documents de la volumineuse correspondance avec ces quatorze armées, tous de la main de Carnot, qui n'avait seulement pas de secrétaire, en sont une preuve évidente. L'auteur de cette correspondance n'a pas un seul instant perdu de vue le double but qu'il se proposait d'atteindre : celui de diriger les mouvements militaires, et celui d'entretenir l'enthousiasme et le patriotisme dans les rangs de l'armée. Ingénieux à trouver sans cesse de nouveaux moyens pour enflammer les généraux et les soldats, il savait louer, avec un tact et un discernement peu communs, ceux qui avaient bien mérité de la patrie; il savait aussi flétrir par un blâme énergique ceux dont les actes appelaient sur eux sa juste sévérité.

Ces immenses occupations lui laissèrent encore le temps de présenter à la Convention différents rapports sur des objets de la plus haute importance. Ce fut lui qui proposa la suppression du conseil exécutif, et son remplacement par des commissions particulières; la reprise des quatre places des frontières du Nord, et la réunion de la Belgique à la France. On lui dut aussi l'établisssement d'une manufacture extraordinaire d'armes dans Paris, et beaucoup d'autres créations alors indispensables.

On a souvent présenté sous un faux jour les dissidences qui eurent lieu, dans les derniers temps, entre Carnot et Robespierre. On ne s'est pas contenté de les exagérer, on a encore voulu leur donner, pour ainsi dire, un effet rétroactif, en les supposant plus anciennes qu'elles n'étaient. Dans la manière d'entendre la politique, il y avait évidemment désaccord, puisque Robespierre était le chef du parti jacobin, et que Carnot vivait en dehors de ce parti; mais, pour les principes généraux, pour les moyens révolutionnaires qu'il fallait employer dans le but de soutenir l'énergie nationale et de vaincre la coalition des rois, il y eut accord parmi tous les membres du grand comité de salut public, et c'est cet accord, unanime sur un même point, qui seul a assuré le triomphe de la révolution française. « Carnot ne voulut jamais être membre de la société des jacobins, dit M. Tissot, malgré les vives instances qu'on lui fit pour l'affilier à cette société célèbre. Cet éloignement tenait à l'indépendance du caractère, et aussi à une certaine circonspection politique et à des préventions qu'il n'a jamais abjurées. Il ne sentait pas l'immense besoin que la chose publique avait de ce levier populaire. D'autres hommes distingués ont partagé cette erreur : ils n'ont vu que les inconvénients et ont oublié les services. » Absorbé dans ces admirables combinaisons qui, après l'avoir ramenée, enchaînaient la victoire, Carnot n'avait plus que peu de temps à donner aux méditations politiques. Il n'y a donc rien d'étonnant s'il repoussa alors des idées dont il désira la réalisation plus tard, et dont le succès

aurait empêché de cruels retours.

Lors de la réaction thermidorienne, les anciens membres du comité de salut public ayant été mis en accusation, à l'exception de Carnot, celui-ci prit hautement leur défense, et dans un discours qui produisit une sensation profonde, il déclara que le comité de salut public avait, par sa fermeté, sauvé la patrie, et que, bien qu'il n'eût pas pris part aux actes reprochés à plusieurs de ses collègues, il ne voulait pas cependant que sa cause fût séparée de la leur : ce généreux dévouement les sauva. Legendre reproduisit plus tard l'accusation et osa demander l'arrestation du vainqueur de Wattignies; la Convention allait accueillir cette proposition, quand Bourdon de l'Oise s'écria : « Mais c'est « cet homme qui a organisé la victoire « dans nos armées ! » Ces paroles suffirent pour sauver Carnot. Mais sans l'inspiration de Bourdon, c'en était fait de celui dont le génie avait conçu et dirigé cette immortelle campagne de 1793 et 1794, campagne de dix-sept mois, pendant laquelle nos soldats ne quittèrent pas un instant les armes, à laquelle aucune autre ne saurait être comparée, et qui offrit pour résultats: vingt-sept victoires, dont huit en bataille rangée; 120 combats; 80,000 ennemis tués; 91,000 prisonniers; 116 places fortes ou villes importantes et 230 forts ou redoutes occupés; 3,800 bouches à feu, 70,000 fusils, 1,900 milliers de poudre et 90 drapeaux enlevés à l'ennemi.

Débarrassé des intrigues de ses ennemis, Carnot s'associa de nouveau à tous les travaux du comité de salut public, et participa à la création de l'école polytechnique et à la réorganisation de l'école de Metz. Il contribua aussi à l'établissement du conservatoire des arts et métiers et du bureau des longitudes, à l'introduction d'un système uniforme pour les poids et mesures, à l'adoption de la découverte des télégraphes, enfin, à la fondation de l'Institut. Nommé membre de ce corps savant, en 1795, il en fut exclu après le 18 fructidor, et remplacé par le général Bonaparte; en 1805, l'Institut le rappela dans son sein, pour l'en expulser de nouveau en 1815.

Après avoir sanctionné par sa signature un nombre prodigieux de nominations dans l'armée, Carnot n'était encore que capitaine à l'époque de la réaction thermidorienne. Ce ne fut que le 1er germinal an III (21 mars 1795) qu'il fut promu au grade de chef de bataillon. Lorsqu'un nouveau système gouvernemental vint remplacer la Convention nationale, il combattit avec chaleur l'institution du gouvernement directorial, qui fractionnait le pouvoir au moment où l'unité paraissait si nécessaire. Il insista, surtout, pour que le renouvellement de l'Assemblée nationale ne fût pas intégral. Appelé à la nouvelle législature par le vote de quatorze départements, il alla siéger au Conseil des Anciens. Nommé membre du Directoire, il se réserva la direction des affaires militaires, qu'il conduisit avec son habileté ordinaire. Dans sa première administration, Carnot avait pressenti le génie de Hoche; dans la seconde, il devina celui de Bonaparte, et c'est lui qui le fit porter au commandement en chef de l'armée d'Italie. On n'a peut-être pas assez répété qu'à cette époque il entretint, avec son illustre protégé, une correspondance très-active.

Vers ce temps, l'épuisement des finances ayant obligé le Directoire et les conseils à prononcer la réforme d'un grand nombre d'officiers, l'odieux de cette mesure tomba sur celui des directeurs qui avait dans son département les affaires militaires. Carnot se vit alors en butte à d'implacables ressentiments, et ses adversaires politiques surent habilement en profiter comme d'un instrument de vengeance propre à amener les événements que la faction de Clichy préparait dans l'ombre. Le Directoire, menacé par ce parti, et ne pouvant plus compter sur la majorité des conseils, ne voyait son salut que dans un coup d'État. Carnot seul s'y opposa,

et cette dissidence amena entre les directeurs une mésintelligence qui lui devint funeste; la journée du 18 fructidor servit de prétexte pour le proscrire.

Carnot qui, lors de la levée de boucliers du parti clichien, n'avait voulu employer que des moyens légaux de répression, fut compris dans le même arrêt de proscription qui atteignit ceux qu'il avait combattus. Forcé de quitter la France, après avoir été dépouillé de ses biens, ce ne fut que par sa présence d'esprit et grâce au dévouement de quelques amis qu'il put se soustraire aux persécutions des proscripteurs, dont la haine le poursuivit même sur le sol étranger. Il parvint à gagner la Suisse, non sans courir les plus grands dangers, et se retira ensuite à Augsbourg. C'est de cette ville qu'il répondit au rapport de Bailleul sur le 18 fructidor. « Mon but, dit-il en terminant, fut « de faire aimer la république, en lui « donnant pour base une liberté réelle, « et non consistant dans des expres- « sions dérisoires. J'ai désiré que les « citoyens fussent dirigés dans leur « conduite par des institutions con- « verties en habitudes, plus que par « les menaces de la loi; j'ai pensé « qu'il valait mieux laisser les préjugés « se dissiper insensiblement par les « lumières de la raison, que de les « extirper avec violence..... Je n'ai « point usé du long exercice du pou- « voir qui m'a été confié pour amas- « ser des richesses, pour élever mes « parents aux emplois; mes mains « sont nettes et mon cœur est pur. » Cet écrit porta un coup mortel aux ennemis de Carnot. Peu de temps après le 18 brumaire, son rappel, réclamé par l'opinion publique, fut prononcé par les consuls, et Napoléon s'empressa de lui confier le portefeuille de la guerre. Les succès qui signalèrent sa troisième administration ne furent pas moins brillants que ceux qu'il avait obtenus sous le comité de salut public et sous le Directoire. Il sut imprimer aux bureaux une marche toute nouvelle, ramena l'ordre et l'économie dans les dépenses, fit plusieurs créations importantes, et réorganisa le bureau topographique dépendant de son département. Ses travaux administratifs ne l'empêchèrent pas de cultiver les sciences auxquelles il portait une prédilection particulière : il publia une *Lettre du citoyen Carnot au citoyen Bossu, contenant quelques vues nouvelles sur la trigonométrie*. Lorsque le vainqueur de Marengo fut de retour à Paris, Carnot lui proposa de décerner à la Tour d'Auvergne le titre de *premier grenadier de France*, et de transférer aux Invalides les cendres de Turenne. « Aux braves, disait-il, appartient la « cendre du brave; ils en sont les « gardiens naturels; ils doivent en « être les dépositaires jaloux. Un droit « reste après la mort au guerrier qui « fut moissonné sur le champ des « combats : celui de demeurer sous la « sauvegarde des guerriers qui lui « survivent, de partager avec eux l'a- « sile consacré à la gloire; car la « gloire est une propriété que la mort « n'enlève pas. » Ce furent les derniers actes de son administration. Il était difficile, en effet, que Carnot vécût longtemps en bonne intelligence avec Napoléon; il lutta cependant avec persévérance, dans l'espoir de conserver à la France les institutions républicaines; mais lorsqu'il vit que ses efforts devenaient inutiles, il donna sa démission, le 5 octobre de l'année 1800. Appelé par le sénat à siéger parmi les tribuns, il resta fidèle à la cause populaire et à la défense des libertés publiques. Il fut le seul qui, malgré les représentations et les sollicitations de ses collègues, combattit énergiquement la proposition du consulat à vie, et se prononça avec chaleur contre l'établissement de la monarchie impériale. Malgré cette vive et courageuse résistance, il fut compris dans la promotion des chevaliers de la Légion d'honneur du 14 juin 1804.

Après la suppression du tribunat, Carnot rentra dans la vie privée. Il partagea ses loisirs entre l'éducation

de ses enfants, l'étude des sciences et la littérature. Cependant, en 1807, Napoléon se rappela que Carnot s'était retiré sans traitement, et il acquitta la dette sacrée de la nation et la sienne propre, en lui allouant une pension de dix mille francs. En 1809, l'empereur songea encore à Carnot; il écrivait à son ministre de la guerre: « Notre militaire est peu instruit; il « faut s'occuper d'un ouvrage pour « l'école de Metz. J'attache une grande « importance à cet ouvrage, et celui « qui le fera bien méritera beaucoup « de moi.... C'est un travail complet « à faire, et je crois que Carnot serait « très-propre à s'en charger. Le tout « doit être de faire sentir de quelle « importance est la défense des pla- « ces, et d'exciter l'enthousiasme des « jeunes militaires. » Le ministre Clarke communiqua cette invitation indirecte à Carnot, qui y répondit l'année suivante par son *Traité de la défense des places fortes*, l'un de ses ouvrages les plus remarquables, et qui est devenu classique pour les militaires.

Au milieu des envahissements du pouvoir impérial, quelques collègues de Carnot, revenus de leur enthousiasme, lui exprimèrent souvent leurs regrets d'avoir attaché leur nom à la fondation d'un aussi violent régime. « Il est trop tard, répondit Carnot, « vous avez placé Bonaparte si haut « que vous ne pouvez plus l'atteindre. » Mais à l'époque des désastres de 1813, bien différent de la tourbe de ces courtisans qui abandonnaient l'empereur après l'avoir perdu par leurs flatteries, il lui écrivit pour lui offrir son dévouement et son épée. « Aussi longtemps que le succès a « couronné vos entreprises, lui disait-« il, je me suis abstenu d'offrir à Votre « Majesté des services que je n'ai pas « cru lui être agréables; aujourd'hui, « sire, que la mauvaise fortune met « votre constance à une grande épreuve, « je ne balance plus à vous faire l'offre « des faibles moyens qui me restent;.... « il est encore temps pour vous, sire, « de conquérir une paix glorieuse, et « de faire que l'amour du grand peu- « ple vous soit rendu. » Napoléon se montra plus heureux qu'étonné de cet acte de dévouement, il savait de quoi Carnot était capable pour le salut de la patrie. « Dès que Carnot offre ses « services, dit-il au ministre de la « guerre qui lui présentait cette lettre, « il sera fidèle au poste que je lui au- « rai confié. » Carnot reçut le brevet de général de division le 25 février, et alla prendre le commandement d'Anvers. Il arriva dans cette place au moment même où l'on commençait à la bombarder; quelques jours ayant suffi pour ses préparatifs de défense, il ordonna immédiatement des sorties qui détruisirent les travaux des assiégeants, et se prépara à la plus vigoureuse résistance: on sait à quelles séductions il fut exposé et comment il justifia la confiance que Napoléon avait placée dans sa fidélité et ses talents. Après l'abdication de l'empereur, il donna son adhésion aux actes du gouvernement provisoire; il fut nommé aux fonctions d'inspecteur général du génie. A son retour de l'île d'Elbe, Napoléon offrit le portefeuille de l'intérieur à Carnot, qui l'accepta, et fit de vains efforts pour ramener l'empereur à un système politique plus en harmonie avec les vœux et avec les besoins de la nation. Au milieu des dangers de la patrie, il trouva encore l'occasion de doter la France d'une des plus belles conquêtes de la philanthropie moderne: nous voulons parler de l'institution de l'*enseignement mutuel*.

Lorsque l'empereur voulut abdiquer pour la seconde fois, Carnot s'y opposa avec autant d'énergie que dix ans auparavant il avait combattu son élection à l'empire. Voyant que son avis n'était pas écouté, il céda à un mouvement de découragement, et ne put s'empêcher de verser des larmes. Il n'est pas douteux aujourd'hui que, si Napoléon eût suivi ce conseil, sa fortune n'aurait pas été se briser contre les rochers de Sainte-Hélène. Napoléon sembla le reconnaître, lorsqu'au moment de quitter la France il

embrassa le grand citoyen, en lui disant, avec l'expression du plus profond regret : « Carnot, je vous ai connu trop tard. » La chambre ayant décrété la formation d'une commission provisoire pour l'exercice du pouvoir exécutif, Carnot fut nommé membre de cette commission; mais les intrigues de Fouché firent échouer toutes les résolutions les plus énergiques.

La seconde restauration ne pardonna pas à Carnot sa conduite pendant les cent jours. Compris dans l'ordonnance du 24 juillet 1815, il se fit forcé de s'expatrier, et d'abandonner la France, qu'il aimait plus que la vie, et qu'il avait servie avec tant de grandeur d'âme. Il se retira d'abord en Pologne, après la publication de son *Mémoire au roi*, se fixa quelque temps à Varsovie, où les Polonais l'accueillirent comme un concitoyen, et lui rendirent les plus grands honneurs. Sa santé, mais plus encore la jalousie du prince Constantin, l'ayant forcé de quitter la Pologne, il vint se fixer à Magdebourg. Là, comme à Varsovie, il se vit entouré de l'estime et de la considération des habitants, et plus particulièrement des savants, des hommes d'État et des militaires. Il mourut dans cette ville, le 2 août 1823, regretté de tous ceux avec qui il avait eu des relations..... Hâtons-nous d'ajouter que la France protesta aussi, par son deuil, contre la cruauté du gouvernement qui avait condamné un pareil homme à aller finir ses jours dans l'exil.

Carnot est, sans contredit, un des acteurs les plus remarquables de notre épopée révolutionnaire. Comme homme politique, il proteste plus souvent qu'il n'agit peut-être; mais il réunit toutes les vertus d'un grand citoyen : patriotisme, intégrité, dévouement sans bornes à la chose publique. Comme militaire, sa physionomie se dessine d'une manière exceptionnelle à côté de celle de tous nos généraux; inférieur à Napoléon pour l'attaque, il est son prédécesseur, sinon son égal, pour la défensive. Ayant eu la fortune d'être placé dans des circonstances tout à fait neuves, il a su se montrer à la hauteur de ces circonstances. L'émigration des nobles avait privé nos soldats de leur état-major, la trahison et les succès de la coalition avaient décimé les rangs de notre armée; il remplaça les officiers de l'ancien régime par les sous-officiers de la révolution, entretint les douze cent mille hommes qui composaient les quatorze armées de la Convention, et forma des généraux dignes de les commander, tels que Moreau, Hoche, Jourdan, Pichegru, et tant d'autres. Lui-même, après avoir fait ses preuves au feu, revint à Paris dresser des plans de campagne dans son cabinet, et, comme on l'a dit souvent, y organiser la victoire. Il fut, pour la milice républicaine, à la fois un major général et un instituteur, non-seulement pour les règles de la guerre, mais encore pour les principes politiques. Voulant faire de chaque citoyen un soldat, et de chaque soldat un citoyen, ce qui était nécessaire pour le salut de la patrie, la Convention prit Carnot pour ministre, et, soutenu par elle, soutenu par l'enthousiasme national, il devint l'âme de nos quatorze armées. S'il est ou non l'inventeur de cette nouvelle tactique qui, modifiant toutes les anciennes traditions de la stratégie, rendit la grande guerre possible et Napoléon avec elle, c'est une question sur laquelle les avis peuvent être partagés. Les uns attribuent cette découverte au général Grimoard, qui la réclame, les autres remontent à des temps encore plus reculés; il en est, et ce sont les plus nombreux, qui pensent que cette méthode fut toujours celle des grands capitaines, et que la révolution ne fit que la généraliser et la pratiquer sur une échelle immense. Quoi qu'il en soit, tout le monde est d'accord que Carnot en fit une large application en 1793 et 1794, lorsqu'au lieu de perdre son temps à couvrir Paris, il déborda les deux ailes de l'armée ennemie, étonnée de se voir obligée de battre en retraite devant des conscrits qu'elle croyait hors d'état de se défendre. Tout le monde convient aussi que, s'il n'avait pas compris la portée du nouveau système,

les soldats de la république auraient eu besoin de verser beaucoup plus de sang pour triompher. Voilà pourquoi, lorsque la réaction thermidorienne voulut l'envoyer au supplice, le mot de Bourdon de l'Oise arrêta le glaive prêt à tomber sur sa tête, et fit rougir l'accusateur lui-même. Mais la restauration fut encore moins généreuse que les thermidoriens: elle ne se borna pas à le menacer, elle l'envoya mourir sur une terre étrangère.

Carnot s'est fait, en outre, un beau nom dans la science; l'arme du génie et les mathématiques lui doivent de grands progrès, et pour le calcul infinitésimal, il a surpassé Leibnitz. Ce qui lui restait de loisir, il le consacrait à la culture des lettres, et la sensibilité de son âme s'épancha plus d'une fois en poésies fugitives. Indépendamment des ouvrages que nous avons cités, on a de lui : *Observations sur la lettre de M. Choderloz de Laclos contre l'éloge de Vauban*, 1783, in-8°; *Exploits des Français depuis le 22 fructidor an* Ier *jusqu'au 15 pluviôse an* II *de la république française*, Bâle, 1796, in-8°; *Œuvres de mathématiques*, 1797, in-8°; *Réflexions sur la métaphysique du calcul infinitésimal*, 1799, in-8° (2e édition), Paris, 1813, traduit en allemand et en anglais; *Second mémoire de Carnot*, Hambourg, 1799, in-12; *De la corrélation des figures de géométrie*, 1801, in-8°; *Principes fondamentaux de l'équilibre et du mouvement*, Paris, 1813, in-8°; *Géométrie de position*, Paris, 1813, in-4e, fig.; *Discours sur l'hérédité de la souveraineté en France*, prononcé au tribunat le 11 floréal an XII, 1804, in-8°; *Mémoire sur la relation qui existe entre les distances respectives de cinq points quelconques pris dans l'espace; suivi d'un essai sur la théorie des transversales*, 1806, in-4e, fig.; *Mémoire adressé au roi en juillet* 1814, par M. Carnot, lieutenant général, etc., Paris, 1814, in-8°; *Correspondance inédite de Carnot avec Napoléon*, Paris, 1815, in-8°; *Opuscules poétiques*, Paris, 1820, in-8°.

Carnot a laissé deux fils : l'aîné, *Sadi*, capitaine du génie, est mort en 1832, victime de l'épidémie cholérique; c'était un officier du plus haut mérite; le second *Lazare-Hippolyte*, qui a suivi son père dans l'exil, est aujourd'hui membre de la chambre des députés. Le rôle honorable qu'il a joué dans la révolution de juillet, l'avenir auquel il semble appelé, et les sacrifices qu'il a déjà faits pour la cause nationale, toujours si noblement défendue par son père, sont autant de motifs qui nous font un devoir d'entrer dans quelques détails sur ses débuts dans la carrière politique.

Lazare-Hippolyte CARNOT est né le 6 avril 1801, à Saint-Omer (Pas-de-Calais). Il avait à peine trois ans, lorsque son père osa seul élever la voix contre l'établissement d'un empire héréditaire. Étant allé voir Carnot pour lui représenter les dangers auxquels son opposition l'exposait, un de ses anciens amis le trouva avec ses deux enfants, l'un sur ses genoux, l'autre jouant à ses côtés. La réponse que lui fit Carnot mérite d'être relatée : « Ces dangers, dit-il, je ne les crains « pas pour moi-même; mais croyez « que je ne me suis pas déterminé sans « réflexion à un acte qui fermera peut-« être toute carrière politique à ces « enfants dans le gouvernement qui se « prépare. »

Sous la seconde restauration, lorsque la loi dite d'amnistie contraignit Carnot à quitter la France, Hippolyte, qui avait alors quatorze ans, lui demanda comme une grâce de l'accompagner dans l'exil. Ils partirent sous de faux noms, et, à la suite d'un voyage plein de dangers, ils arrivèrent, en janvier 1816, à Varsovie, où Carnot fut reçu en triomphe, et où son fils se lia d'amitié avec plusieurs jeunes gens, qui plus tard ont pris une part glorieuse à la révolution polonaise. Bientôt après, ne pouvant plus supporter les procédés jaloux du grand-duc Constantin, Carnot se retira en Allemagne, et vint se fixer à Magdebourg. Là, pendant un séjour de sept années, il se consacra tout entier à

l'éducation de son fils jusqu'en 1823, époque où il mourut. Hippolyte Carnot revint alors en France. Les idées saint-simoniennes commençaient à s'y produire; elles étaient encore loin de ce degré d'exagération qui leur a fait tant de tort. Hippolyte Carnot, élevé par son père dans l'amour du peuple, ne put rester froid à une doctrine qui promettait l'affranchissement du prolétaire, et qui voulait que toutes les institutions sociales eussent pour but l'amélioration morale, physique et intellectuelle de la classe la plus nombreuse et la plus pauvre. Il associa ses efforts à ceux de MM. Bazard et Enfantin, qui dirigeaient en commun la société saint-simonienne, et fit plusieurs enseignements qui eurent beaucoup de succès. Il était si éloigné de prevoir les malheureuses modifications que subit plus tard la nouvelle doctrine, qu'il continua à faire partie de la *Société de la morale chrétienne*. Un fait qui mérite aussi d'être remarqué, c'est que son père, frappé lui-même par la profondeur de quelques passages de Henri de Saint-Simon sur l'organisation sociale, avait désigné à son attention les ouvrages de ce génie original, ouvrages auxquels a été donnée depuis une interprétation si extraordinaire. Lorsque la révolution de juillet éclata, Hippolyte Carnot fut du petit nombre des disciples de la nouvelle école qui refusèrent de se conformer à l'ordre qui leur défendait de se mêler au mouvement insurrectionnel. Il descendit dans la rue, et combattit les armes à la main l'ancien régime, qu'il avait attaqué dans ses écrits. Dans la journée du 29, il devint membre de la municipalité improvisée de son arrondissement. Après la victoire, on lui proposa d'entrer dans l'administration, à l'exemple de la plupart de ses collègues de la Société de la morale chrétienne; mais il refusa de prendre sa part du butin. Lorsque la division se mit dans le saint-simonisme, et que M. Enfantin, victorieux des tendances démocratiques de M. Bazard, se fut déclaré seul chef de la doctrine, Hippolyte Carnot fut un des premiers à flétrir la théorie morale du nouveau pontife; il se retira en disant qu'entendre, comme M. Enfantin le faisait, les rapports des sexes, n'était autre chose que *sanctionner l'adultère*. Il rentra alors plus librement dans le mouvement politique, et, fidèle à ses principes, il continua de défendre avec une nouvelle ardeur la cause de la démocratie. En 1835, il fut inscrit, par les accusés d'avril, dans le conseil de défense qu'ils demandaient à la cour des pairs. Aux élections de 1837, il fut porté à la candidature, quoique absent, par quatre colléges électoraux de la Bourgogne. En 1839, après la dissolution de la chambre, il fut choisi pour présider le comité central des électeurs de Paris. Enfin, dans le courant de la même année, sur la présentation de MM. Arago et Laffitte, il fut nommé député par les électeurs du sixième arrondissement de Paris. A la chambre, M. Hippolyte Carnot siége sur les bancs de l'extrême gauche. Il vote, dit la Biographie des hommes du jour, à laquelle nous renvoyons le lecteur pour de plus longs détails, il vote avec ceux qui croient à la nécessité de grandes réformes dans nos institutions, mais qui les veulent progressives, autant que possible pacifiques, et qui professent que la légitimité et la justice des moyens ne sont pas moins à considérer que celles du but à atteindre. Ajoutons que, jusqu'à ce jour, il a dignement porté le grand nom que lui a légué son père. Dans toutes les circonstances importantes, le pays, nous en sommes sûrs, trouvera en lui un bon citoyen.

Il se dispose à publier plusieurs ouvrages, entre autres des mémoires sur la vie de son père, des esquisses sur l'Allemagne, et une histoire du saint-simonisme.

Le général Carnot a eu plusieurs frères qui se sont tous montrés dignes de ce nom.

Joseph-François-Claude CARNOT, conseiller à la cour de cassation et membre de l'Institut, né en 1752, mort en 1839, fut, par ses lumières, son intégrité et son courage, un des

ornements de la magistrature, où il entra dès l'âge de vingt ans. Justement regardé comme l'un de nos plus profonds criminalistes, il a publié : 1° un *Traité de l'instruction criminelle*, 3 vol. in-4°, Paris; 2° *Examen des lois relatives à la liberté de la presse*, in-8°, Paris, 1820 et 1821; 3° *Commentaire sur le code pénal*.

Charles-Marie CARNOT-FAULINS, lieutenant général, né en 1755, était capitaine du génie lorsque la révolution éclata. Établi dans le département du Pas-de-Calais, il en fut nommé administrateur en 1790, puis, en 1791, député à l'Assemblée législative, où il fut membre du comité militaire pendant tout le temps de la session. Il rendit de grands services à la célèbre bataille de Watignies. Nommé ensuite membre du comité des fortifications, il présenta et fit adopter des projets importants d'amélioration dans la défense des places. Ayant plus tard partagé la proscription de son frère, il fut obligé de quitter Paris, et ne rentra dans son grade que pour s'en démettre encore, par suite de son opposition contre le premier consul. Il resta plusieurs années sans traitement ni pension, et ne reprit son emploi qu'après la première abdication. Envoyé, en 1815, à la chambre des représentants par le département de Saône-et-Loire, il devint l'un des secrétaires de cette assemblée, et fut chargé, avec ses collègues du bureau, d'aller porter à Bonaparte l'acte d'acceptation de sa seconde abdication. Il fut ensuite chargé, par intérim, du portefeuille de l'intérieur jusqu'à la rentrée du roi à Paris, le 8 juillet 1815. Quelque temps après, il fut mis à la retraite. Il reçut, en 1817, le brevet de lieutenant général, et continua de vivre au sein de sa famille. Il mourut à Autun, en 1836.

Claude-Marguerite CARNOT, né en 1754, se livra à l'étude de la jurisprudence, et occupa, dans le département de la Côte-d'Or, divers emplois civils et judiciaires. Il est mort le 15 mars 1808, procureur général près la cour de justice criminelle du département de Saône-et-Loire. L'empereur exprima de vifs regrets sur sa perte.

CARNUTES, peuple gaulois dont le territoire correspondait à celui des anciens diocèses de Chartres, d'Orléans et de Blois. On voit figurer ce peuple dans la première époque de l'histoire des Gaules. Non-seulement César, mais Strabon, Pline et Ptolémée, en font mention. Ce dernier auteur leur donne pour villes principales *Autricum* (Chartres) et *Genabum* (Orléans). Autricum prit, comme beaucoup d'autres villes gauloises, vers la fin de la puissance romaine, le nom du peuple qui l'habitait, et s'appela *Carnutes* ou *Carnates* (*).

CARNY (N.), commissaire général des poudres et salpêtres, né au milieu du siècle dernier, était issu d'une des meilleures familles du Dauphiné. Il entra, jeune encore, dans l'administration des poudres et salpêtres, et s'y fit bientôt remarquer. Il devint le collaborateur et l'ami de Monge, de Vauquelin, de Berthollet, de Guyton-Morveau et de Lavoisier. Quand la France eut à lutter contre l'Europe entière, et que la poudre manquait à nos soldats, Carny trouva des procédés plus expéditifs pour en fabriquer. Nommé alors commissaire pour le raffinage du salpêtre et la fabrication de la poudre dans toute l'étendue de la France, il monta la poudrière de Grenelle : vingt-quatre milliers de poudre sortirent tous les jours de ses ateliers, et furent conduits en poste à l'armée. Carny ne sollicita jamais rien pour lui-même, malgré les nombreux services qu'il rendit à sa patrie, en créant successivement un grand nombre d'établissements utiles. Il mourut à Nancy en 1830.

CAROLINE (Marie-Annonciade Bonaparte), sœur de Napoléon et femme de Joachim Murat, roi de Naples, naquit à Ajaccio en 1782. Elle vint en France, en 1793, avec sa famille, qui avait été enveloppée dans les proscriptions dont Paoli frappa le parti pa-

(*) Voyez Walckenaer, *Géographie ancienne des Gaules*, t. I, p. 400.

triote. Napoléon, devenu premier consul, la maria au général Murat, qui dut à l'influence de Caroline autant qu'à sa bravoure militaire la haute fortune dont il abusa si tristement plus tard. Successivement grande-duchesse de Berg et reine de Naples, la princesse Caroline se concilia l'attachement des peuples. Elle prit toujours une part active à l'administration du royaume de Naples, et gouverna, en qualité de régente, pendant l'absence de Murat. Elle s'entoura d'hommes instruits, protégea les lettres, fonda un grand nombre d'institutions utiles qui durent encore, et s'efforça d'élever la nation napolitaine au rang des peuples de premier ordre. Ce fut elle qui restaura le musée des antiques de Naples, qui organisa les fouilles de Pompéia sur un meilleur système, et qui en fit exhumer les monuments les plus précieux. On lui doit aussi l'établissement d'une maison d'éducation de trois cents demoiselles, établissement qu'elle soutint de ses propres deniers.

En 1815, lorsque la cause de l'empereur son frère et du roi son mari fut complétement perdue, Caroline, au moment de quitter Naples, prit des mesures énergiques pour prévenir les troubles. Avant de mettre à la voile, elle stipula avec le commodore Campbell, qui commandait la flotte anglaise, que les propriétés des Napolitains seraient respectées. Elle se retira alors en Autriche, et se fixa à Baimbourg, près de Vienne, où elle vécut dans la retraite sous le nom de comtesse Lipona (anagramme de Napoli). Plus tard, elle vint en France demander une indemnité qui compensât la perte qu'elle avait essuyée par suite de la restitution faite à la famille d'Orléans du domaine de Neuilly, que Murat avait acheté de ses deniers. Cette indemnité n'aurait dû concerner que la liste civile; le ministère trouva plus convenable de l'imputer sur le budget. Un projet de loi fut présenté à ce sujet par le gouvernement à la chambre des députés en 1838. Après une discussion animée, où la conduite de Murat envers la France reçut le blâme qu'elle mérite, la majorité se décida cependant à voter une loi ainsi conçue : « Il est accordé à madame la comtesse de Lipona une pension annuelle et viagère de cent mille francs. Cette pension sera incessible et insaisissable, et inscrite sur le grand-livre de la dette publique, avec jouissance du 1er janvier 1838. » Cette mesure fut accueillie défavorablement par le public. Caroline Bonaparte mourut peu de temps après.

CAROLINGIENS. Voyez CARLOVINGIENS.

CAROLINS (livres). — On appelle ainsi les quatre livres qui, dit-on, furent composés par l'ordre de Charlemagne pour réfuter le deuxième concile de Nicée, contre lequel ils contiennent cent vingt chefs d'accusation exprimés en termes véhéments.

Quelques auteurs ont douté de l'authenticité de ces livres, que les uns attribuent à Angilran, évêque de Metz, les autres à Alcuin. Suivant d'autres, le pape Adrien ayant fait remettre à Charlemagne les actes du deuxième concile de Nicée, celui-ci les fit examiner par les évêques de France, qui y répondirent par l'envoi des livres *carolins*.

CAROLUS. — On frappa en France, sous le règne de Charles VIII, une pièce de billon nommée *Carolus*, ou plutôt *Karolus*, parce qu'on y avait gravé dans le champ la première lettre du nom royal, un K couronné. Cette monnaie valait dix deniers : c'était, par conséquent, un blanc. La seule différence qu'elle offrait avec les espèces ainsi nommées, c'est que l'écu de France avait été remplacé par ce K, mais les légendes ordinaires et la croix du revers cantonnée de couronnes et de fleurs de lis y avaient été religieusement conservées; ainsi, on lisait d'un côté KAROLVS FRANCORVM REX, et de l'autre, SIT NOMEN DOMINI BENEDICTVM. On ne frappa plus de Carolus après la mort de Charles VIII; mais le peuple continua pendant longtemps à se servir de ce nom pour désigner une pièce de dix deniers; et le *Karolus* finit même à la longue par devenir une monnaie de compte repré-

sentant cette valeur. Il faut se garder de confondre les *Carolus* avec un gros tournois frappé par Charles V, et dont le type était aussi un K couronné; cette monnaie était d'argent et valait douze deniers. Du reste, ces deux espèces diffèrent tellement d'aspect que personne ne peut les confondre (Voy. CHARLES V (monnaies de).

CAROMB, petite ville et ancienne seigneurie du comtat Venaissin (aujourd'hui département de Vaucluse), à huit kilomètres de Carpentras. On y compte deux mille cinq cent cinquante-deux habitants.

CARON (Augustin-Joseph) n'avait que seize ans quand il entra au service en 1789. Après un lent et pénible avancement, il fut nommé lieutenant-colonel à la suite d'une brillante action à Bar-sur-Ornain (1814), où, à la tête de deux cent soixante-douze cavaliers, il prit deux cents chevaux et fit mettre bas les armes à un corps de deux mille hommes. Retiré après 1815 en Alsace, avec une mince demi-solde, Caron conserva dans son cœur le culte de l'empereur et l'espoir de faire encore triompher sa cause. Ainsi il se trouva impliqué, en 1820, dans la conspiration d'août qui fut déférée à la chambre des pairs. Défendu par M. Barthe, alors carbonaro, il fut acquitté et se retira à Colmar. Les infâmes délations dont il avait failli alors devenir victime, auraient dû le mettre en garde désormais contre les manœuvres de la police. Néanmoins, quand la conspiration de Béfort eut échoué, il forma le projet de délivrer les prévenus qu'on allait juger à Colmar. Il fit à ce sujet d'imprudentes propositions à quatre sous-officiers qui le dénoncèrent, et qui *reçurent l'ordre* de leurs chefs de se prêter à ces tentatives pour arrêter l'entreprise *quand il en serait temps*. Caron conçut quelques soupçons sur la loyauté de ces affidés, et parut disposé à rompre tout à fait avec eux. Les traîtres redoublèrent de protestations, lui fournirent même des fonds dont on devine la source. Enfin, le malheureux se décida. Le 2 juillet 1822, les sous-officiers dont voici les noms ; *Gérard*, *Thiers*, *Magnien*, *Delzaive*, lui amènent deux escadrons, dans les rangs desquels se trouvaient des officiers déguisés en simples chasseurs. D'après l'aveu du *Supplément de la Biographie universelle*, qui, bien que favorable à la restauration, ne peut s'empêcher de flétrir ce guet-apens infâme, « les soldats en montant « à cheval avaient été avertis qu'ils « allaient agir *pour le roi*, et que, « jusqu'à nouvel ordre, ils devaient « exécuter tout ce que leur comman- « deraient leurs sous-officiers. La con- « signe fut suivie à la lettre, et sur « trois cents hommes, il ne s'en trouva « pas un qui dît à Caron : Comman- « dant, on vous trahit ! » Caron ayant revêtu son uniforme à l'approche du premier escadron, Magnien, qui avait reçu ses habits bourgeois avec ordre de les jeter dans les vignes, se hâte de les porter au préfet. Pendant ce temps, la petite troupe, qui avait répondu à sa harangue par le cri de *vive l'Empereur!* continue sa marche. Arrivée devant Ensisheim, elle refuse d'y entrer. Alors le colonel conçoit de nouveaux soupçons, et lorsqu'on est parvenu au village de Battenheim, il se rend immédiatement chez le maire pour préparer des logements à ses compagnons, avec la ferme intention de les disséminer. Le flagrant délit allait échapper aux délateurs... L'heure était venue... A l'instant, on l'entoure, on lui enlève ses papiers et ses armes. Un autre ancien militaire, nommé Roger, son complice, subit le même sort, et tous deux sont ramenés à Colmar garrottés sur une charrette. Il fallait à tout prix une condamnation. Une décision ministérielle, soutenue par deux arrêts de la cour de cassation, enleva les deux coaccusés aux tribunaux ordinaires, qui, en vertu du principe d'adjonction (*), persistaient à les retenir, et ils parurent à Strasbourg devant le conseil de guerre. En vain, Caron déclina la compétence de ce tribunal d'exception. Les sous-officiers, devenus officiers, vinrent

(*) Roger n'était pas militaire.

déposer; et le 22 septembre, Caron fut condamné à mort. Il se hâta de se pourvoir en cassation : on garda son pourvoi dans les bureaux du ministre de la *justice* Peyronnet. Il demanda à embrasser une dernière fois son fils, sa femme : on lui refusa cette grâce; bien plus, on frappa madame Caron elle-même d'un mandat d'arrêt, pour l'empêcher de faire les moindres démarches en faveur de son mari. Il était à table quand on lui lut son arrêt. Après l'avoir entendu, il continua tranquillement son repas. Puis il écrivit à sa femme et à son défenseur, l'éloquent et patriotique M. Lichtemberger, deux billets, modèles de calme et de fermeté. Le 1er octobre, à deux heures et demie après-midi, il partit pour le lieu de l'exécution. La voiture s'arrêta sur la plaine de la Finckmatt. Il descendit seul, refusa de se laisser bander les yeux, mesura lui-même la distance, et debout, d'une voix ferme, commanda le roulement et le feu. Depuis trois jours il n'était plus, et la cour suprême délibérait encore sur son pourvoi (*). De toutes parts s'élevèrent des cris d'indignation. L'honorable M. Koechlin, député du Haut-Rhin, pour avoir, dans une *Relation circonstanciée*, dévoilé tant d'infâmes manœuvres, fut poursuivi, ainsi que les journalistes qui avaient rendu compte de l'ouvrage, et l'imprimeur qui l'avait publié. L'auteur subit la prison et l'amende, l'imprimeur perdit son brevet. Mais de tels souvenirs ne s'effacent pas si aisément. On n'oubliera jamais le procès de Caron, pas plus que les procès de Ney, de Didier, de Berton et des sous-officiers de la Rochelle.

(*) Roger, renvoyé devant la cour de Metz parce que ses juges allaient l'absoudre, fut aussi condamné à mort. Cet arrêt fut commué en 20 ans de travaux forcés, et peu de temps après il recouvra sa liberté.

CARON (Charles), colonel d'infanterie et ancien aide de camp du maréchal Ney. Partageant les convictions de son homonyme, il s'engagea dans la conspiration de Valée; et, quand elle eut échoué, il échappa aux investigations de la police, et franchit les Pyrénées pour joindre l'armée constitutionnelle d'Espagne. Caron, uni au colonel Fabvier, organisa cette petite phalange de braves qui, sur les rives de la Bidassoa, deploya et défendit si bien le drapeau tricolore en face du drapeau blanc (Voy. BIDASSOA et CARREL). Frappé de plusieurs condamnations à mort par contumace, il se retira, après la dissolution de ce corps, à Lisbonne, puis en Angleterre. Il ne rentra en France qu'après la révolution de juillet, et y reprit son rang dans l'armée. Le colonel Caron est mort dans ces dernières années. Son fils servait en Afrique, et l'on vient d'apprendre qu'il a péri glorieusement sur un de ces champs de bataille où lutte depuis dix ans notre jeune armée.

CARON (François), né en Hollande, de parents français, alla dans sa jeunesse au Japon, où il apprit la langue du pays, et devint ensuite directeur du commerce au Japon et membre du conseil des Indes. Ayant demandé un poste plus éminent, il éprouva un refus et résolut de quitter la Compagnie hollandaise. Colbert, qui voulait que la France prît part au commerce des Indes, profita du mécontentement de Caron, depuis peu arrivé en France, et lui confia l'exécution de son projet. En 1666, Caron fut nommé directeur général du commerce des Indes; on lui associa quatre autres Hollandais, sous le titre de marchands, et cinq Français ayant le même titre, mais devant, avec le même grade, avoir le pas sur les étrangers.

A son arrivée à Madagascar, en 1667, Caron ayant trouvé la colonie en mauvais état, et s'étant inutilement efforcé de la relever, partit pour Surate, qui lui paraissait un centre préférable. Peu de temps après s'y être installé, il expédia une riche cargaison à Madagascar. En 1671, le gouvernement français lui envoya le cordon de Saint-Michel, récompense d'autant plus grande qu'il était protestant. L'année suivante, Caron s'embarqua avec l'amiral Delahaie pour Trinquemalé, où on essaya vainement

d'établir un comptoir. Il accompagna encore Delahaie à la prise de Maliapour. L'île de Ceylan lui paraissait le meilleur chef-lieu pour nos établissements de l'Inde, et depuis longtemps il engageait le gouvernement à porter ses efforts de ce côté.

Cependant les nombreux ennemis qu'il s'était attirés le firent rappeler en France. Ce ne fut qu'après avoir passé le détroit de Gibraltar pour se rendre à Marseille qu'il apprit sa disgrâce; jusque-là il avait cru que le besoin que l'on avait de ses conseils était la seule cause de son rappel. Un de ses amis l'ayant prévenu du mécontentement qui existait contre lui à la cour, il fit virer de bord pour aller à Lisbonne; mais le vaisseau toucha contre une roche au moment où on allait prendre terre, et Caron fut englouti (1674) avec les immenses richesses qu'il rapportait de l'Inde. Un de ses fils, qui était avec lui, parvint à se sauver. Caron a laissé une *Description du Japon*, écrite en hollandais, la Haye, 1636, in-4°.

Le caractère impérieux de Caron et son avarice contribuèrent beaucoup à sa chute; mais ce qui empêcha l'expédition de faire d'aussi grandes choses qu'on l'avait d'abord espéré, ce fut surtout le mauvais système qui présidait à l'organisation de son personnel. Des attributions mal définies entretinrent la jalousie parmi les directeurs, et les empêchèrent constamment d'agir avec ensemble.

Caron (J.-C.-F.), né en 1745, dans le diocèse d'Amiens, vint à Paris, et fut, en 1782, nommé chirurgien en chef de l'hôpital Cochin. Il s'occupa avec ardeur des moyens de guérir le croup; et, en 1812, il déposa chez un notaire une somme de mille francs pour être donnée en prix à l'auteur du meilleur mémoire sur cette maladie. Il mourut à Paris le 19 août 1824. Il a laissé plusieurs ouvrages, entre autres: 1° *Dissertation sur l'effet mécanique de l'air dans les poumons pendant la respiration*, Paris, 1798, in-8°; 2° *Traité du croup aigu*, 1808, in-8°.

Carouge (Bertrand-Aug.), né à Dol en Bretagne, se livra à l'étude de l'astronomie. Étant venu à Paris, il se lia avec Lalande, pour lequel il fit plusieurs calculs que ce savant inséra dans les deux dernières éditions de son *Astronomie*. On a de lui plusieurs mémoires dans la *Connaissance des temps*, pour 1781, 1789 et 1798. Il a laissé de petites tables pour calculer, à un quart d'heure près, les phases de la lune pendant soixante ans; Lalande les publia dans la *Connaissance des temps*, pour 1801. Carouge mourut à Paris en 1798. Il est parlé de lui avec éloge dans la *Bibliographie astronomique* de Lalande.

Carpenedolo (combat de). — L'infatigable activité de Bonaparte et de ses lieutenants ne laissait aucun relâche aux Autrichiens après les journées d'Arcole et de la Favorite. Les Impériaux étaient repoussés du Trentin; mais il n'était pas moins important de chasser également ce qui restait de troupes autrichiennes sur la Brenta. Instruit, le 26 janvier 1797, que les Impériaux avaient évacué Bassano, et s'étaient portés pendant la nuit, par les deux bords de cette rivière, à Carpenedolo et Crespo, Masséna se mit à leur poursuite, et les atteignit tout près de Carpenedolo; un combat très-vif s'engagea sur le pont. Les Impériaux, forcés par les baïonnettes françaises, se retirèrent, laissant deux cents morts sur le champ de bataille, et neuf cents prisonniers.

Carpentier (Antoine-Michel), ou Lecarpentier, architecte, naquit à Rouen en 1709, étudia la sculpture, puis l'architecture; il vint à Paris en 1728, et son talent s'étant développé, il devint, en 1755, membre de l'Académie d'architecture, architecte de l'Arsenal, des domaines et des fermes générales du roi. On peut citer, parmi les édifices élevés par cet architecte, les châteaux de Courteilles, de la Ferté dans le Perche, de Ballinvilliers; les bâtiments de l'Arsenal, les intérieurs de l'hôtel de Beuvron. Il fut chargé par le prince de Condé de continuer le Palais-Bourbon, devenu aujourd'hui,

après bien des changements politiques et architectoniques, le palais de la chambre des députés. Carpentier est mort en 1772.

Carpentier (Jean), historiographe et généalogiste, naquit dans le dix-septième siècle, à Abscon, près de Douai. Il était religieux à l'abbaye Saint-Aubert de Cambrai, lorsqu'il s'enfuit en Hollande avec une femme qu'il épousa peu de temps après. Il fut nommé historiographe de Leyde, et mourut dans cette ville en 1679. On lui doit : 1° *Histoire de Cambray et du Cambrésis*, Leyde, 1664-1668, in-4°, 4 parties, ouvrage rare et recherché; 2° *les Généalogies des familles nobles de Flandre*, in-folio, ouvrage peu estimé; 3° une traduction des voyages du Hollandais Nieuhoff.

Carpentier (Louis), fusilier au 41e de ligne, né à Noyalle (Aisne). Blessé mortellement à la bataille de Fleurus, il dit à ses camarades qui voulaient le porter à l'ambulance : « Laissez-moi « du moins expirer au champ d'hon- « neur; allez combattre, et soyez « vainqueurs assez tôt pour que j'aie « le temps de l'apprendre. »

Carpentier (P.), religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, naquit à Charleville le 2 février 1697. C'est à lui principalement que l'on est redevable de l'édition du *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis*, de du Cange; 6 vol. in-folio, publiée de 1733 à 1736. Il en rédigea la préface, en surveilla l'impression, et y fit les additions les plus importantes. Les nombreuses recherches auxquelles il avait été obligé de se livrer lui fournirent l'idée d'un nouveau travail. Ayant trouvé aux archives de la couronne des lettres de Louis le Débonnaire, en caractères tironiens, il étudia longtemps ce genre d'écriture, et publia les résultats auxquels il était parvenu dans l'ouvrage suivant : *Alphabetum tironianum, seu notas Tironis explicandi methodus*, Paris, 1747, in-folio. Carpentier, nommé prieur de Donchery, ne continua qu'avec plus d'ardeur ses études favorites, et, en 1766, il fit paraître : *Glossarium novum seu supplementum ad auctiorem Glossarii Cangiani editionem*, Paris, 4 vol. in-folio. Ce supplément est devenu beaucoup plus rare et plus cher que le Glossaire lui-même. Le quatrième volume renferme un glossaire du vieux français, et les dissertations de du Cange sur les monnaies du Bas-Empire; dissertations qui se trouvaient omises dans l'édition en six volumes (*). Cette dernière publication attira de grands désagréments à Carpentier, et plusieurs de ses confrères lui reprochèrent vivement d'avoir mis son nom seul à un livre auquel ils avaient coopéré en assez grand nombre. Cette querelle s'envenima au point que Carpentier demanda et obtint sa sécularisation. Il mourut à Paris, au mois de décembre 1767.

Carpentier (N.), nommé général de brigade en récompense de ses services dans la Vendée, battit Charette devant Machecoul, dans deux actions consécutives, où il déploya beaucoup de talents militaires. Mais, peu docile aux inspirations de Thureau, il encourut la disgrâce de ce général, et reçut ordre de cesser ses fonctions.

Carpentras, *Carpentoracte*, ancienne capitale du comtat Venaissin, aujourd'hui chef-lieu de sous-préfecture du département de Vaucluse.

Cette ville est très-ancienne; déjà, pendant l'époque romaine, elle était considérable. Pline, qui lui donne le nom de *Carpentoracte Meminorum*, lui assigne un rang distingué parmi les cités de la Gaule narbonnaise. Les Romains y élevèrent un grand nombre d'édifices; mais à l'époque de la grande invasion des barbares, elle fut successivement ravagée par les Goths, les Vandales et les Lombards. Les Sarrasins s'en emparèrent ensuite, et achevèrent de ruiner ce que leurs devanciers avaient épargné.

Le pape Clément V vint y fixer, en

(*) Dans la nouvelle édition du Lexique de du Cange, publiée par MM. Didot, M. Henschel a inséré à la suite des articles auxquels elles se rapportent toutes les additions contenues dans le supplément de dom Carpentier.

1313, la résidence du saint-siége. Un tel honneur coûta cher à Carpentras. Les cardinaux étaient depuis plus de trois mois en conclave, pour l'élection du successeur de ce pape, lorsque les habitants, fatigués d'attendre le résultat de leurs délibérations, mirent le feu à l'édifice où le conclave était assemblé, et ce feu consuma une partie de la ville; cependant les maisons brûlées furent promptement reconstruites, et cinquante ans après cet événement, le pape Innocent VI fit entourer la nouvelle ville des murs qui subsistent encore aujourd'hui.

Le baron des Adrets vint, en 1562, mettre le siége devant Carpentras, et campa auprès de l'aqueduc, dans un poste qu'il croyait à l'abri de l'artillerie de la ville. Ceux des habitants qui avaient été bannis pour leurs opinions religieuses, et qui se trouvaient dans son camp, lui avaient promis qu'il n'éprouverait aucune résistance. Mais la ville était bien fortifiée, et l'on avait fait pour sa défense de grands préparatifs. La garnison se composait de sept compagnies de troupes réglées; et d'ailleurs tous les habitants étaient disposés à se battre comme des soldats. Ils firent de nombreuses sorties, tuèrent beaucoup de monde aux ennemis, les forcèrent enfin à lever le siége, les poursuivirent, et leur enlevèrent une partie de leurs bagages.

Nous avons dit que Carpentras était autrefois la capitale du comtat Venaissin; cette ville, par conséquent, appartenait au saint-siége, et ne faisait pas partie du territoire du royaume. Elle était administrée, depuis le douzième siècle, par trois consuls, dont l'élection était réservée aux habitants.

Cette ville était la résidence du recteur, ou gouverneur du comtat pour le pape. La justice y était rendue par un juge de première instance, qu'on appelait juge mayeur et ordinaire; par un juge des premières appellations du comtat Venaissin, et par la chambre apostolique de la province, qui connaissait privativement de toutes les causes fiscales et qui concernaient le patrimoine de Saint-Pierre.

Carpentras est aujourd'hui le chef-lieu judiciaire du département; elle possède une société d'économie rurale et un collége communal. Sa population est de neuf mille huit cent dix-sept habitants. Ses principaux monuments sont la cathédrale, dont quelques parties remontent au dixième siècle; le palais de justice, qui occupe les bâtiments de l'ancien évêché, et dont l'une des cours renferme un bel arc de triomphe antique, autrefois enseveli dans une cuisine (voyez planche 86); et l'Hôtel-Dieu, dans la chapelle duquel on voit le mausolée du vertueux évêque d'Inguimbert.

Cette ville possède une des bibliothèques publiques les plus précieuses des départements: cette collection, formée dans le principe par le fameux Peiresc, et augmentée par les Thomassin-Mazangue, fut achetée en 1745 par M. d'Inguimbert, qui l'enrichit de tous les livres qu'il avait lui-même rapportés d'Italie, et en fit don à la ville. Elle se compose de vingt-deux mille volumes imprimés, et d'environ deux mille manuscrits, dont les plus précieux ont appartenu à Peiresc. Le littérateur Arnaud et le savant Raspail sont nés à Carpentras.

Carpi (combat de). — La guerre s'était allumée en 1701 entre la France et l'Empereur, et Catinat, réduit à l'impuissance par les ordres de la cour de Versailles, par les résistances de ses lieutenants généraux, et par la trahison secrète du généralissime, le duc de Savoie, attendait sur la rive droite de l'Adige le prince Eugène, qui suivait l'autre bord. Informé que le poste de Carpi n'est défendu que par sept régiments de dragons et trois cents hommes d'infanterie, le prince fait passer sur ce point la moitié de son armée. Accablé par le nombre, le détachement français fait retraite. Au bruit du canon, le maréchal de Catinat arrive; les Français chargent plusieurs fois les ennemis malgré leur petit nombre. Le prince Eugène est blessé; mais ses troupes grossissant à chaque moment, les Français se replient sur le gros de l'armée, et les

Impériaux sont maîtres du pays entre l'Adda et l'Adige.

Carra (Jean-Louis), député à la Convention nationale, né à Pont-de-Veyle en Bresse, en 1743. Ses parents, malgré leur peu de fortune, faisaient tous leurs efforts pour lui procurer une éducation honnête, lorsqu'un incident imprévu vint décider de son sort : il fut vaguement accusé d'un vol, et prit la fuite, moins, dit-on, pour se soustraire aux recherches de la justice, que pour échapper à la honte des soupçons qui planaient sur lui. Il se rendit d'abord en Allemagne, puis en Moldavie, où il entra au service de l'hospodar. Après la mort de ce souverain, Carra revint en France, et, par un singulier hasard, il trouva à se placer chez un prince de l'Église, le cardinal de Rohan. Le cardinal de Brienne, qui l'avait connu chez l'archevêque de Strasbourg, lui accorda sa protection, et lui procura un emploi à la bibliothèque du roi; c'est, à ce qu'on assure, à ce dernier prélat qu'il dut l'idée de son *Petit mot de réponse à la requête de M. de Calonne*. Quoi qu'il en soit, Carra vit avec enthousiasme les premiers symptômes de la révolution, où il ne tarda pas à jouer un rôle. Nommé électeur du district des Filles-Saint-Thomas, il provoqua l'établissement de la commune, celui de la garde bourgeoise, et, de concert avec Mercier, l'auteur du *Tableau de Paris*, fit paraître un journal sous le titre d'*Annales patriotiques*. A la tribune des jacobins, il fut un des plus énergiques orateurs, et contribua à rendre populaire l'idée d'une déclaration de guerre à Léopold. Il créa aussi un journal appelé *Journal de l'État et du citoyen*, dans lequel il développa les principes les plus démocratiques, et attaqua les intrigants ou les contre-révolutionnaires qui entravaient les efforts des réformateurs. Ce fut lui qui proposa d'armer le peuple de piques. Il fit partie du comité central des fédérés, et fut l'un des chefs de l'insurrection du 10 août, dont il avait tracé le plan. Nommé par deux départements à la Convention nationale, il opta pour le département de Saône-et-Loire, et siégea d'abord au côté gauche; il dénonça les opérations du général Montesquiou, qui, chargé d'occuper la Savoie, ne terminait pas la campagne aussi promptement qu'il le désirait. Peu de temps après, il fut envoyé au camp de Châlons pour surveiller Dumouriez, et rendit compte à la Convention des succès de Kellermann. A son retour, en novembre, il fut élu secrétaire, et proposa un projet de propagande révolutionnaire. Dans le procès de Louis XVI, il opina pour la mort, sans appel ni sursis. Mais il abandonna bientôt la Montagne pour s'unir aux girondins, et devint justement suspect, pour ses liaisons avec Roland, qui l'avait établi gardien de la bibliothèque nationale, et pour ses relations avec le prince de Brunswick et avec Dumouriez. Dénoncé successivement par Marat, Robespierre et Bentabolle, il fut rappelé de Blois, où il était en mission, et compris au nombre des quarante-six députés accusés par Amar. Condamné à mort, le 31 octobre 1793, il fut exécuté le lendemain. Carra a rendu de nombreux services à la liberté: la postérité doit lui en tenir compte; mais il fut coupable de s'être jeté dans le parti des *hommes d'État* de la Gironde (voyez Girondins). Cette faute doit être attribuée bien plus à son caractère irascible et changeant qu'à la corruption et à la perfidie. Carra a publié divers ouvrages, dont les principaux sont : *Système de la raison, ou le Prophète philosophe*, Londres, 1775; *Histoire de la Moldavie et de la Valachie, avec une dissertation sur l'état actuel de ces deux provinces*, 1776; *Histoire de l'ancienne Grèce, de ses colonies et de ses conquêtes*, traduite de l'anglais, 1787. *Un petit mot de réponse à M. de Calonne*, 1787; *Mémoires historiques et authentiques sur la Bastille*, 1790; plusieurs pamphlets littéraires et politiques.

Carra-Saint-Cyr (Jean-François, comte de) était officier au commencement de la révolution. Après avoir

servi comme général de brigade sous Moreau et Pichegru, il accompagna Aubert du Bayet à Constantinople, où celui-ci avait été nommé ambassadeur du Directoire. De retour en France, il rentra sous les drapeaux, et reprit, en 1795, la ville de Deux-Ponts sur l'armée de Clairfayt. Il se signala à Ettinghen, à Marengo, s'empara de Fribourg, et contribua à la victoire de Hohenlinden. En 1805, il commanda l'armée d'occupation dans le royaume de Naples, fit au prince Charles de nombreux prisonniers, et fut nommé, après la bataille d'Eylau, grand officier de la Légion d'honneur. En 1813, après la fatale campagne de Moscou, il prit le commandement de la 32e division militaire, et fut chargé en 1814 du commandement supérieur des places de Bouchain, de Condé et de Valenciennes, qu'il conserva jusqu'après l'abdication de l'empereur. Sous la restauration, il fut fait chevalier de Saint-Louis, nommé ensuite gouverneur de la Guyane française, mis à la retraite par l'ordonnance de 1824, et se retira à Vély, près de Soissons.

Carrabas, sorte d'*omnibus* en osier, qui exploitait les environs de Paris, mais surtout les routes de Versailles et de Saint-Germain, dans ce bon vieux temps où l'on mettait plus de six heures à faire quatre petites lieues. Pour définir le carrabas en un mot, il suffira de dire que ce plébéien équipage était encore bien au-dessous des ignobles coucous, qui eux-mêmes disparaissent aujourd'hui, vaincus par les célérifères, les accélérées, et surtout par les chemins de fer.

Carré (G. L. J.), né à Rennes vers 1778, doyen de la faculté de droit dans cette ville, où il est mort en 1832, a publié : 1° *Introduction à l'étude du droit français, avec des tableaux synoptiques*, Rennes; 2° *Traité et questions de procédure civile*, ibid., 1818 à 1819, 2 vol. in-4°; 3° *Introduction à l'étude des lois relatives aux domaines congéables*, ibid., 1822, in-12; 4° *Traité du gouvernement des paroisses*, ibid., 1821, in-8°; 5° *Les lois de la procédure civile*, ibid., 1824, 3 vol. in-4°; 6° *Les lois de l'organisation et de la compétence des juridictions civiles*, Paris, 1825-1826.

Carré (Jean-Baptiste), cavalier au 18e régiment, né à Martin (Pas-de-Calais). Après avoir chargé devant Vérone sur deux bataillons autrichiens, le 6 germinal an VII, il se plaça avec quelques cavaliers à l'entrée d'un défilé, arrêta les ennemis, et tomba percé de plusieurs coups de feu.

Carré (J. B. Louis) naquit en 1749 à Varennes, duché de Bar. Élève distingué de l'école du génie de Mézières, il possédait des connaissances profondes en physique, en chimie et en mécanique. Successivement avocat, juge de paix, inspecteur des forêts, il mourut à Varennes en 1835. Carré mérite surtout une place dans nos colonnes comme auteur de la *Panoplie, ou Réunion de tout ce qui a trait à la guerre, depuis l'origine de la nation française jusqu'à nos jours*, Châlons-sur-Marne, 1795, in-4°, avec atlas. L'auteur nous apprend lui-même que cet ouvrage, fruit de longues recherches, était achevé dès 1783, mais qu'il avait gardé son manuscrit, parce que la censure avait exigé qu'il retranchât ses réflexions sur l'oppression et l'avilissement du peuple. A l'époque des querelles des parlements, Carré avait publié, sous le voile de l'anonyme, un pamphlet très-mordant contre la nouvelle magistrature, et intitulé : *Trigaudin le renard, ou le Procès des bêtes*.

Carré (Louis), géomètre français, fils d'un laboureur du village de Brie, naquit en 1663, fut secrétaire et élève de Malebranche, entra en 1697 à l'Académie des sciences, et mourut en 1711. Le plus important de ses ouvrages est sa *Méthode pour la mesure des surfaces*, etc., 1710, in-4°.

Carré (Pierre-Laurent), professeur de belles-lettres, né à Paris, en 1758. A quatorze ans, il remporta le premier prix de discours français, et fut vainqueur dans un brillant concours pour l'agrégation. Grâce à Delille,

dont il était élève, il fut nommé professeur de rhétorique à Toulouse, où l'Académie des jeux floraux couronna trois de ses productions. Carré composa un grand nombre d'hymnes pour les fêtes républicaines, et le plus remarquable est celui qu'il fit pour la fête de la Vieillesse. Il fonda en l'an VI la société littéraire, connue à Toulouse sous le nom de *Lycée*. Après le 18 brumaire, il fut nommé mainteneur des jeux floraux, et M. de Fontanes l'appela à la chaire de littérature de la faculté des lettres. Il mourut à Paris en 1825. Outre un grand nombre d'odes et d'hymnes publiés en 1826, in-8°, on lui doit plusieurs poëmes, entre autres : *Le Bouclier d'Hercule*, traduit du grec d'Hésiode.

CARRÉ (Remi), bénédictin, prieur de Beceleuf, ex-sacristain de la Celle, né à Saint-Fal, le 20 février 1706, a laissé : 1° les *Psaumes dans l'ordre historique, nouvellement traduits sur l'hébreu*, 1772, in-8°; 2° *le Maître des novices dans l'art de chanter*, 1744, in-4°. On trouve dans ce livre un éloge du vin. L'auteur, après l'avoir conseillé pour toutes les maladies, ajoute : « Le vin fait presque autant « que tous les autres remèdes ensem- « ble. » 3° *la Clef des psaumes*, 1755, in-12; 4° *Recueil curieux et édifiant sur les cloches*, 1757, in-8°.

CARRÉ (N.), voyageur, fut d'abord chargé de visiter la côte de Barbarie et divers ports de l'Océan. Les mémoires adressés par lui à Colbert fixèrent l'attention de ce ministre qui projetait de grands établissements dans les Indes orientales. Bientôt Carré fut désigné pour faire partie de l'expédition dont Caron était le chef. La flotte partit le 10 juillet 1666. Après avoir touché à Madagascar et à l'île Bourbon, Caron se persuada que Surate serait un chef-lieu préférable pour les établissements de la compagnie, et mit à la voile pour cette ville. Carré, dans la relation de son voyage, donne une description de Surate et des pays environnants. En 1668, lorsque les Turcs prirent Bassora sur les Arabes, il s'y trouvait pour les affaires de la compagnie, et fut obligé de se réfugier avec son navire à l'île de Karreck, dans le golfe Persique.

De retour à Surate, il fut envoyé en France par Caron qu'il n'aimait pas et qui voulait se débarrasser de sa surveillance. Carré s'embarqua, en 1671, pour Bender-Abassi; de là il se rendit à Bagdad, et traversa le désert. Durant ce trajet il eut beaucoup à souffrir. Enfin il arriva à Alep, se rendit à Tripoli de Syrie, parcourut le Liban, s'embarqua à Seïde, et arriva à Marseille. Peu de temps après, il fut renvoyé aux Indes par la route de terre.

Il a publié une relation avec ce titre : *Voyage des Indes orientales, mêlé de plusieurs histoires curieuses*, Paris, 1699, 2 vol. in-12. Le premier volume, qui contient le récit de son premier voyage, est beaucoup plus intéressant que le second, qui parle peu de sa dernière tournée et n'est guère rempli que d'histoires galantes. Il était à Visapour en 1673.

CARREAU.—On appelait ainsi, avant l'adoption des armes à feu, une sorte de flèche dont le fer carré se trouve figuré dans les jeux de cartes, pour signifier avec les *piques*, selon l'explication qu'en donnent communément ceux qui veulent voir dans des morceaux de carton peints des leçons de politique et de morale, les armes dont un roi prudent doit toujours tenir ses arsenaux amplement fournis.

On nommait encore CARREAU, un coussin carré de velours que les femmes de qualité se faisaient porter à l'église, pour se mettre commodément à genoux pendant l'office. Les femmes des nobles d'épée avaient des carreaux garnis de galons d'or et d'argent; celles des hommes de robe en avaient seulement avec des broderies en soie. Aujourd'hui, personne ne fait porter des carreaux à l'église, parce que ce n'est plus une distinction. Quand les évêques et les hauts dignitaires ecclésiastiques officient, ils ont des carreaux pour s'agenouiller. Dans les mariages de personnes riches, on en donne aux époux, à qui on en fait payer l'usage.

On appelait aussi CARREAU le pavé

des rues; de là les expressions proverbiales, *jeter sur le carreau*, *rester sur le carreau*. On dit encore le *carreau de la Halle*, pour le pavé de la Halle.

Carrel (Nicolas-Armand). Ce nom réveille le souvenir d'un publiciste célèbre qui possédait plusieurs des qualités éminentes de l'homme d'État. Homme d'action et de pensée, ayant quelque chose de chevaleresque qu'il tenait de sa nature, et qui n'avait fait que se développer dans les camps où il avait passé les premières années de sa jeunesse; imbu des plus nobles sentiments de patriotisme et partisan d'une sage démocratie; âpre à la résistance, impétueux à l'attaque; toujours au premier rang dans les moments de danger, mais généreux après la victoire, et ne voulant voir que des Français dans les vaincus, Armand Carrel s'était concilié l'estime de tous les partis. Son talent d'écrivain, sa bravoure militaire, et une grande fermeté de caractère, unie à beaucoup de grandeur d'âme, en avaient fait un homme politique de premier ordre et l'avaient désigné pour chef au parti démocratique. Il entrait à peine dans l'âge mûr, lorsque le cours de sa vie fut brusquement interrompu par une déplorable catastrophe. Qui peut prévoir ce qu'il serait devenu, s'il n'eût pas succombé, dans sa trente-sixième année, victime de cette générosité qui lui faisait sans cesse prodiguer ses jours! Toutefois, les actes et les écrits qui ont si bien rempli sa trop courte existence suffiront pour lui assurer une place exceptionnelle. Sa réputation est du nombre de celles qui vont toujours en grandissant, parce qu'il a sincèrement aimé la patrie, parce qu'il a mis à son service des lumières peu communes, et, ce qui n'est pas moins rare, un dévouement à toute épreuve.

Armand Carrel naquit à Rouen, le 8 mai 1800, de parents honorablement connus dans le commerce. Après avoir terminé ses études au collége de sa ville natale, il décida, non sans peine, son père à permettre qu'il satisfît son goût pour la profession des armes. Partisan du régime de la restauration, le père d'Armand Carrel voulait faire de son fils un négociant, comme lui ami de l'ordre de choses existant et plus soucieux de sa fortune personnelle que de la fortune de la France; mais l'âme fortement trempée du jeune Carrel ne pouvait descendre à ces mesquins calculs. Bercé au son des chants de triomphe de l'empire, sa première douleur avait été celle qu'éprouva la France après les revers de 1814 et de 1815; et c'est sans doute à ce début dans la vie qu'il faut attribuer ce qu'il y avait de belliqueux dans son caractère. Convaincu que le jour ne pouvait tarder où nous prendrions notre revanche sur la coalition des rois, il persista dans sa vocation militaire pour avoir le droit de marcher un des premiers à l'ennemi. A force de supplications, il obtint d'entrer à l'école de Saint-Cyr. Il n'y fut pas plutôt qu'il se distingua par sa dextérité dans les exercices et son intelligence des manœuvres; mais il ne tarda pas non plus à mécontenter ses supérieurs par l'indépendance de ses principes et une hardiesse de patriotisme qui n'était pas de mise dans un établissement où, aujourd'hui encore, malgré la révolution de juillet, une aveugle obéissance est regardée comme le premier des devoirs et où toute opinion qui n'est pas celle du pouvoir suprême est rigoureusement proscrite. Un jour, dit M. E. Littré (*), le général d'Albignac qui commandait l'école, lui ayant dit qu'avec des opinions comme les siennes il ferait mieux de tenir l'aune dans le comptoir de son père : « *Mon général*, répondit Carrel avec un accent énergique, *si jamais je reprends l'aune de mon père, ce ne sera pas pour mesurer de la toile.* » Cette réponse audacieuse fit mettre l'élève aux arrêts, et il fut question de l'expulser. Mais Carrel écrivit directement au ministre de la guerre, lui exposa les faits et gagna complétement sa cause. »

Admis dans les rangs de l'armée avec

(*) Dans la notice remarquable qu'il a publiée sur Carrel Voyez le *National* du 19 octobre 1836.

le grade de sous-lieutenant, Carrel ne cessa pas d'être animé des mêmes sentiment de dédain pour des princes revenus à la suite de l'étranger; mais il affecta des allures insouciantes pour ne pas attirer les soupçons sur lui et rester plus libre d'agir lorsque l'occasion lui paraîtrait opportune. Il fit une première tentative en 1821, et trempa dans la conspiration de Béfort qui échoua, comme on sait. De Neuf-Brisach où il était en garnison avec le 29e de ligne, il se rendit secrètement à Béfort. Le complot venait d'y être découvert, et il n'eut que le temps de retourner en toute hâte à Neuf-Brisach pour ne pas être pris en flagrant délit par son colonel qui épiait sa conduite. Cependant ses principes politiques se prononçaient de jour en jour davantage. Le succès de la révolution d'Espagne, qui venait d'éclater, lui paraissait d'autant plus désirable, qu'il ne pourrait manquer de servir d'exemple à la France. De Marseille, où était venu son régiment, il écrivit une lettre d'assentiment aux cortès espagnoles, lettre qui fut saisie et portée à M. le baron de Damas, commandant de la dixième division militaire. Celui-ci fit de vains efforts pour obtenir du sous-lieutenant un désaveu de ce qu'il avait écrit, et la promesse de renoncer à ses liaisons politiques; mais Carrel resta inébranlable, quoique touché des procédés bienveillants de M. de Damas à son égard. Lorsque le gouvernement français, cédant aux injonctions de la sainte alliance, se prépara à envoyer des troupes en Espagne pour y étouffer la liberté naissante, Carrel résolut de donner sa démission, et d'aller défendre en Espagne la cause de la révolution. C'était un acte extrêmement grave. Il s'agissait de porter les armes, non pas contre la France, comme l'ont prétendu les accusateurs de Carrel, mais enfin contre le gouvernement français. Convaincu que la cause de la France était la même que celle de l'Espagne, peu effrayé de perdre son avenir militaire, il n'hésita pas, et, après une renonciation officielle à une carrière qui ne lui semblait plus celle de l'honneur, il s'embarqua, dans le courant de l'année 1823, sur un bateau pêcheur espagnol, qui le conduisit à Barcelone. On connaît l'issue de cette guerre. A la suite de privations infinies et d'une foule d'actes de bravoure et de dévouement, la *légion libérale étrangère*, dans les rangs de laquelle servait Carrel en qualité de sous-lieutenant, fut obligée de déposer les armes en rase campagne, sous le fort de Figuières, mais seulement après avoir obtenu une capitulation honorable, pour éviter une plus longue effusion de sang entre des ennemis qui se portaient une commune estime. Devenu, par un singulier hasard, prisonnier du général Damas, Armand Carrel fut traduit, au mépris de cette capitulation, et bien qu'il eût cessé d'être militaire, devant un conseil de guerre, qui reconnut lui-même son incompétence; mais, à la demande du procureur général, la cour de cassation cassa l'arrêt d'incompétence, et, assimilant le prévenu et ses compagnons à des militaires, les renvoya devant le premier conseil de guerre des Pyrénées-Orientales. Cette fois, il fut condamné à mort. L'omission de quelques formalités légales empêcha seule que la sentence fût mise à exécution. Renvoyé devant le conseil de guerre de la dixième division militaire, siégeant à Toulouse, il fut acquitté, aux applaudissements de l'auditoire. « Six voix sur sept ont été pour moi, dit-il, dans une lettre à M. Isambert; jamais victoire ne fut plus complète. » Il faut lire, dans la notice de M. Littré, les souffrances que Carrel eut à endurer pendant toute la durée de cette procédure, le cruel régime de réclusion auquel il fut réduit, et la fermeté avec laquelle il se refusa constamment à implorer la clémence du roi, dont on lui offrait les gages les plus certains. Dans le cours de l'interrogatoire devant le conseil de guerre qui le condamna à mort, Carrel ayant opposé à l'accusation le témoignage de son honneur, le président du conseil osa lui dire: « Dans votre position, vous ne « pouvez invoquer l'honneur. » A ces

mots, Carrel, ne suivant que l'inspiration d'une juste indignation, saisit sa chaise, et allait la jeter à la tête du président, lorsqu'il fut entraîné hors de la salle par les soldats qui le gardaient.

Au sortir de la prison de Toulouse, Carrel, pour qui la carrière militaire était complétement fermée, se trouva dénué de toute ressource. Bientôt son talent d'écrivain allait le tirer d'embarras, et lui fournir le moyen de prouver qu'on peut servir son pays avec une plume aussi bien, et quelquefois mieux, qu'avec une épée. Il commença par être le secrétaire de M. Augustin Thierry, qu'il appelait son premier maître, et qui l'occupa à ses travaux historiques. « Il ne resta qu'un temps très-court auprès de l'historien de la conquête de l'Angleterre par les Normands. Sa position était extrêmement gênée; mais la campagne de Catalogne et la prison du Castillet l'avaient accoutumé à de rudes épreuves, et ni son courage, ni même son insouciance, n'étaient altérés par la vie qu'il menait. Il composa alors deux *résumés*, l'un sur l'*Histoire d'Écosse*, l'autre sur l'*Histoire de la Grèce moderne*. Il rédigea la *Revue américaine*, recueil qui contient de bons matériaux, et où on retrouve l'esprit politique qui présida plus tard à la rédaction du *National*, et il commença à écrire dans les journaux : dans le *Constitutionnel*, dans le *Globe*, dans la *Revue française*, dans le *Producteur*. Il publia son *Histoire de la contre-révolution en Angleterre*, début très-remarquable, où il avait évité à dessein de faire des rapprochements entre les Stuarts et les Bourbons, mais où ces rapprochements éclatent malgré lui, et où ses tendances politiques sont déjà toutes manifestes. C'est des travaux entrepris par lui à cette époque que date sa prédilection pour l'histoire constitutionnelle de l'Angleterre; ce fut un sujet qu'il roula souvent dans sa tête, et qu'il n'avait jamais abandonné. »

Mais, ainsi que le dit encore M. E. Littré, la grande œuvre d'Armand Carrel, c'est le *National*. « Fatigué, comme tant d'autres, des feintes dont l'opposition des quinze ans se couvrait, il conçut le projet de fonder un nouveau journal qui eût une allure plus hardie, un langage plus franc. Ce fut lui qui eut la première idée du *National;* le titre fut donné par lui; il faisait, dès ce moment, un pas en avant de la presse de la restauration. La rédaction du *National* fut remise à MM. Thiers, Mignet et Armand Carrel, avec cet arrangement que chacun, à son tour, aurait pendant un an la direction suprême de la feuille. M. Thiers, comme le plus âgé, commença, et, à vrai dire, il n'y avait pas accord entre ses opinions et celles d'Armand Carrel. Le *National* était évidemment fondé dans un but d'hostilité à la branche aînée des Bourbons; mais cette hostilité était différemment conçue par les deux rédacteurs en chef du *National;* je dis les deux, car M. Mignet n'était qu'un représentant de M. Thiers. Celui-ci pensait qu'il fallait une révolution semblable à la révolution anglaise de 1688 : un prince du sang et une chambre des pairs pour sanctionner le mouvement. Cette politique est indiquée par les démarches de M. Thiers auprès du duc d'Orléans, et par un singulier article de cet écrivain, où, au milieu même de la révolution flagrante, il engageait la chambre des pairs à prendre l'initiative de l'insurrection contre la royauté.

« Dès cette époque, les pensées de Carrel allaient plus loin; aussi sa collaboration au *National* fut-elle rare, et il se borna presque à y insérer quelques articles de critique littéraire. Il attendait le moment où il pourrait donner au *National* une physionomie plus démocratique, lorsque la révolution de juillet éclatant, amena son tour plus tôt qu'on ne l'avait prévu. MM. Thiers et Mignet entrèrent dans l'administration, et abandonnèrent le *National*. Carrel était alors absent. L'existence du *National*, en conséquence, fut remise en question. M. Thiers songea à en faire un journal ministériel; mais les actionnaires s'y refusèrent, et, dans l'intérim,

M. Passy, l'ex-ministre du commerce, fut chargé de le rédiger. Cependant Carrel revint de sa mission (*), décidé à faire valoir les droits qu'il avait à devenir le rédacteur en chef du *National*. Il éprouva quelques difficultés, qui lui furent suscitées, disait-il, par M. Thiers; mais il en triompha, et il entra en possession du poste qui lui appartenait. La pensée révolutionnaire que l'on savait avoir présidé à la création du journal, le rôle honorable qu'il avait joué dans la révolution de juillet, l'arrivée de l'ancien rédacteur en chef à des fonctions importantes dans l'administration, tout cela avait rapidement accru le nombre des abonnés; mais c'étaient des abonnés qui tous ne devaient pas être acquis aux opinions qu'Armand Carrel allait incessamment développer. Il fallut ménager les transitions; mais, de quelque prudence que le rédacteur en chef eût soin de se couvrir, il ne put empêcher une grande portion du public qui était accouru au *National* de l'abandonner. Armand Carrel eut donc un nouveau public à se créer, et c'est là que brilla son talent. Le seul organe de l'opinion proscrite par les lois de septembre qui ait pu résister à la destruction est celui qu'il a fondé. Il obtint dans cette lutte un double succès : car, tandis qu'il assurait à son journal un nombre suffisant d'abonnés pour le faire subsister par ses propres forces, il lui donnait, par la grandeur du talent qu'il y déployait, une autorité même auprès de ceux qui en étaient les ennemis.

« Pénétré de l'opinion que la distribution des droits politiques, dans la constitution actuelle des sociétés, est ce qui influe le plus directement sur la distribution des biens matériels et moraux, il pensa que la France était arrivée au point de franchir un degré sur lequel elle hésite depuis quarante ans, c'est-à-dire, de se passer d'un gouvernement héréditaire. Suivant lui, le suprême magistrat devait être électif et responsable, la seconde chambre élective, le suffrage universel, la liberté de la presse inviolable à tous les partis. Avec ces réformes politiques, il croyait que les réformes sociales, dont l'imminence s'approche de moment en moment, devenaient praticables (*). »

Quand la branche aînée se crut assez forte pour renverser par un coup d'État la constitution qui gênait ses allures rétrogrades, Armand Carrel fut le premier à protester contre les ordonnances de juillet. Elles parurent le 26, et le même jour, avant midi, il publia un supplément au *National* qui contenait ces ordonnances, et appelait les citoyens à s'armer pour la défense des lois. Le lendemain, il signa la protestation des journalistes. Mais il ne s'en tint pas là, et, joignant l'exemple au précepte, il prit une part très-active à ces mille combats dont les rues de Paris devinrent le glorieux théâtre. La révolution avait à peine triomphé dans la capitale, qu'il partit pour Rouen, allant chercher des auxiliaires qu'il devait ramener sur Rambouillet. Revenu aussitôt après, il reçut dans les premiers jours d'août une mission pour les départements de l'Ouest. Il les visita, changea ou conserva les maires et les sous-préfets, et adressa au gouvernement un mémoire qui fixa l'attention. De retour de cette mission, il refusa la préfecture du Cantal, à laquelle il avait été nommé pendant son absence, et, bien qu'on eût inséré sa nomination dans le *Moniteur*, il alla reprendre son poste au *National*. C'était ce que le nouveau gouvernement craignait le plus, et il ne tarda pas à se convaincre que ses inquiétudes étaient fondées. Vers le commencement de l'année 1832, le ministère Perier, ne pouvant venir à bout de la presse opposante, imagina d'arrêter préventivement les écrivains. Si ce nouveau système avait prévalu, c'en était fait de la liberté de la presse. Peu effrayé du succès qu'avaient déjà obtenu plusieurs tentatives, et décidé à ne pas se

(*) Le gouvernement l'avait envoyé en Vendée. Voyez plus loin.

(*) M. E. Littré, Notice sur Carrel.

laisser incarcérer aussi facilement que quelques-uns de ses confrères, Carrel osa porter un défi au pouvoir. Dans un article du 24 janvier 1832, article signé de sa main, il déclara que l'arrestation préventive des écrivains, hors le cas de flagrant délit, était une illégalité; qu'il ne s'y soumettrait pas, et que, si on essayait de l'arrêter, il repousserait la force par la force. « Il « faut, disait-il en terminant, il faut « que le ministère sache qu'un seul « homme de cœur, ayant la loi pour « lui, peut jouer, à chances égales, sa « vie contre celle non-seulement de sept « ou huit ministres, mais contre tous « les intérêts grands ou petits qui se « seraient attachés imprudemment à « la destinée d'un tel ministère. C'est « peu que la vie d'un homme tué furti- « vement au coin de la rue, dans le « désordre d'une émeute; mais c'est « beaucoup que la vie d'un homme « d'honneur, qui serait massacré chez « lui par les sbires de M. Périer, en « résistant au nom de la loi : son sang « crierait vengeance! Que le ministère « ose risquer cet enjeu, et peut-être il « ne gagnera pas la partie.

« Le mandat de dépôt, sous prétexte « de flagrant délit, ne peut être dé- « cerné légalement contre les écrivains « de la presse périodique; et tout écri- « vain, pénétré de sa dignité de citoyen, « opposera la loi à l'illégalité, et la « force à la force : c'est un devoir, ad- « vienne que pourra. »

Carrel se tint chez lui prêt à résister; mais on n'osa pas essayer de l'arrêter : on se borna à lui intenter un procès devant les tribunaux, qui reconnurent son droit par un acquittement.

Dans une autre circonstance, Carrel déploya non moins d'audace devant la chambre des pairs. Le *National* avait été cité à la barre de ce tribunal exceptionnel pour un article qui était qualifié d'injurieux; M. Rouen, gérant, était en cause, et Carrel plaidait pour lui.

Ayant nommé le maréchal Ney, il ajouta : « A ce nom, je m'arrête par « respect pour une glorieuse et lamen- « table mémoire. Je n'ai pas mission « de dire s'il était plus facile de légaliser « la sentence de mort que la révision « d'une procédure inique, les temps « ont prononcé. Aujourd'hui, le juge « a plus besoin de réhabilitation que la « victime. »

M. le président se lève et dit : « Dé- « fenseur, vous parlez devant la cham- « bre des pairs. Il y a ici des juges du « maréchal Ney; dire que ces juges ont « plus besoin de réhabilitation que la « victime, c'est une expression, prenez- « y garde, qui pourrait être considérée « comme une offense. Je vous rappel- « lerai que le texte de loi dont j'ai eu « l'honneur de vous donner lecture, « serait aussi bien applicable à vos pa- « roles qu'à l'article dont M. Rouen « est ici responsable. »

Carrel, avec un geste et un accent inexprimables : « Si parmi les membres « qui ont voté la mort du maréchal Ney, « et qui siégent dans cette enceinte, il « en est un qui se trouve blessé de mes « paroles, qu'il fasse une proposition « contre moi, qu'il me dénonce à cette « barre, j'y comparaîtrai; je serai fier « d'être le premier homme de la généra- « tion de 1830 qui viendra protester ici, « au nom de la France indignée, con- « tre cet abominable assassinat. »

M. le général Excelmans se lève, et, emporté par une conviction profonde, s'écrie : « Je partage l'opinion du dé- « fenseur. Oui, la condamnation du ma- « réchal Ney a été un assassinat juridi- « que; je le dis, moi! » Cette noble sortie du général Excelmans sauva seule Carrel du péril imminent auquel l'avait exposé le besoin de réhabiliter une des plus illustres victimes de la restauration, et de flétrir le crime avec d'autant plus de force, que ses auteurs sont plus puissants et plus haut placés.

C'était de la prison de Sainte-Pélagie que Carrel était allé défendre M. Rouen à la barre de la chambre des pairs. Pour avoir sa part des emprisonnements que subissait M. Paulin, en sa qualité de gérant du *National*, il avait voulu signer le journal comme gérant et courir la même chance. MM. Scheffer et Conseil ayant suivi son exemple,

ils furent condamnés tous les trois, non pas par le jury, mais par la cour jugeant sans jurés, pour un article que l'on assimila à un compte rendu d'audiences. MM. Carrel et Scheffer subirent seuls leur emprisonnement, le malheureux Conseil ayant péri de la mort des naufragés, dans un voyage qu'il fit sur la Seine.

Le caractère entier de Carrel et son rôle de défenseur du parti démocratique l'exposaient à des dangers incessants, et plus qu'à tout autre il lui était difficile d'éviter les combats singuliers. Mais on aurait tort de croire qu'il les recherchait; il a prononcé au lit de mort une parole qui montre ce qu'il y a de fatal et d'irrésistible dans la position de quelques chefs de parti : « Le porte-drapeau du régiment est le « plus exposé. » Dépendait-il de lui qu'alors la phalange démocratique fût autre chose qu'un régiment? Nous ne le croyons pas. Dans tous les duels où Carrel était témoin, il s'efforçait toujours de terminer la querelle par un arrangement à l'amiable, et il y réussissait le plus souvent, parce qu'il possédait l'art de ménager exactement l'honneur des deux adversaires, tout en les amenant à une transaction. Mais quand il s'agissait de lui, il était moins traitable. Il a eu dans sa carrière de journaliste trois duels politiques. Dès les premiers jours de l'existence du *National*, M. Thiers eut, avec le *Drapeau blanc*, une discussion qui amena une explication et un duel. Ce fut Carrel qui se battit contre un des rédacteurs du *Drapeau blanc*. Celui-ci fut légèrement blessé à la main d'un coup de pistolet. En 1833, la duchesse de Berri ayant été enfermée au château de Blaye, des journaux, le *Corsaire* entre autres, lancèrent quelques plaisanteries à ce sujet; les carlistes s'en offensèrent; un rédacteur du *Corsaire* fut blessé dans une rencontre. Les carlistes ayant, après cette affaire, renouvelé leurs menaces, Carrel annonça que ces messieurs trouveraient au *National* tout autant d'adversaires qu'ils en pourraient désirer. Ils envoyèrent aussitôt une liste de dix noms, parmi lesquels Carrel choisit celui de M. Roux-Laborie, dont la personne lui était complétement inconnue. Dans le duel à l'épée qui s'ensuivit, les deux adversaires furent blessés, M. Roux-Laborie de deux coups dans le bras et dans la main, Carrel d'un coup dans le ventre qui mit sa vie en péril.

« La blessure de Carrel montra que, dès cette époque, un grand intérêt s'attachait à lui. Ce ne fut pas seulement de son parti qu'il en reçut des témoignages; mais les hommes les plus éloignés de lui par leurs opinions politiques saisirent cette occasion de lui prouver qu'ils ne méconnaissaient ni son talent ni son caractère, et que son avenir leur importait. » Cependant malgré les remontrances de ses amis et de tant de personnes étrangères, malgré la promesse qu'il fit de ne plus compromettre une existence dont chacun reconnaissait le prix, Armand Carrel mourut en 1836, des suites d'un nouveau duel. Cette fois encore, ce n'était pas pour lui qu'il se battait, c'était pour un autre, c'était surtout pour apprendre aux détracteurs du parti démocratique à le respecter. Mais la fortune favorisa M. Emile de Girardin, et la France eut à pleurer la perte d'un beau génie.

Il nous serait impossible d'entrer dans un examen détaillé des opinions, on pourrait dire du système d'Armand Carrel. Quelques traits généraux suffiront pour le rappeler au souvenir du lecteur.

L'anéantissement des traités de 1815, c'est-à-dire la réhabilitation de la France en Europe, tel devait être, suivant lui, l'objet constant de notre politique extérieure. L'alliance anglaise, aux conditions du moins où M. de Talleyrand avait été autorisé à la conclure, lui paraissait un mauvais moyen de parvenir à ce résultat. Nul mieux que lui n'a prévu et prédit les tristes méprises que nous réservait l'égoïsme hypocrite du gouvernement anglais. Il redoutait également l'alliance russe. Dans ses belles discussions sur la question d'Orient, il combattit un engouement aveugle, et il pensait qu'entre

l'ambition russe et l'ambition anglaise, il n'y a de place que pour une neutralité. Sa manière d'entendre la politique intérieure est trop connue et trop nationale pour que nous insistions sur ce sujet. Mais nous ne pouvons résister au besoin de citer quelques fragments empruntés à une brochure publiée par lui en 1835 sous ce titre : *Extrait du dossier d'un prévenu de complicité morale dans l'attentat du 28 juillet.* On y trouvera un jugement remarquable sur la réforme sociale, ou, pour mieux dire, sur ce qui lui semblait prochainement praticable.

« Ceux qui aiment les tâches toutes faites auraient voulu, peut-être, qu'on n'ajoutât pas aux difficultés de la réforme politique en jetant dans la discussion des théories de réforme sociale; mais la liberté appelle chacun à apporter le tribut de ses lumières et de ses inspirations, dût cette sainte concurrence susciter quelquefois au progrès lui-même des difficultés inattendues. Si réellement une révolution dans l'ordre politique ne pouvait être heureuse et assurée qu'en s'appuyant sur de profondes réformes sociales, ne serait-ce pas nous rendre service que de nous indiquer jusqu'où peuvent être poussées certaines exigences? Ce n'est pas nous retarder, quoi qu'en puissent dire quelques-uns de nos amis; c'est nous éclairer, c'est nous forcer à mesurer l'étendue de notre responsabilité. Nous avons donc besoin de connaître d'avance les intérêts, les tendances, les passions même et les ressentiments de toutes les parties qui composent la majorité nationale. Si l'on nous révèle des besoins et des prétentions que nous ne connaissions pas et avec lesquels il faudrait compter tôt ou tard, humilions notre orgueil : nous nous étions crus, sans doute avant le temps, maîtres d'une besogne qui passait encore notre science et nos forces (p. 4). »

« Le but de la régénération morale du riche et du pauvre est celui auquel tend aujourd'hui la société, par les voies de la liberté, quelque contrariée qu'elle soit dans son développement par la résistance du principe monarchique; nous en attestons le haut intérêt, l'évidente sympathie avec lesquels tous les organes de la publicité, ceux même qui représentent des débris d'idées aristocratiques, se livrent à la discussion de toutes ces vues économiques qui tendent à effacer, entre la richesse et la pauvreté, entre la propriété et la non-propriété, l'inégalité de fait consacrée par le monopole politique. A cet égard, les idées sont d'un demi-siècle en avant du gouvernement. Qu'aujourd'hui, dans cette France célèbre, qui a brisé dix coalitions par la valeur et l'intelligence de sa démocratie, le travailleur à la journée rencontre pour tout établissement de crédit le mont-de-piété, pour toute retraite l'hôpital, pour toute chance de fortune la loterie, pour tout encouragement à la moralité la caisse d'épargne; c'est une honte à la nation éclairée qui le souffre (p. 25). »

« Il faut se rattacher à notre principe de liberté et de représentation nationale de 89, comme à un point de départ à jamais consacré et inattaquable. Les vœux généraux de bonheur commun empruntés à la déclaration des droits, de Maximilien Robespierre, sont légitimes; mais la réalisation de ces vœux ne peut être atteinte que par les légitimes voies qu'une représentation réelle du pays, débattant contradictoirement les intérêts de tous, est seule en possession de fournir. Il faut que notre démocratie de 1830 s'avoue à elle-même qu'elle n'est plus la démocratie de 89, qu'elle a grandi en aptitude de toute espèce. La lutte qu'elle ne pouvait pas soutenir, il y a quarante ans, contre la supériorité intellectuelle du riche, elle est en état de l'accepter aujourd'hui, et ce n'est plus pour elle que le suffrage universel serait un leurre (p. 28). »

« Les réformes politiques sont le seul moyen logique, régulier, sûr et légitime, de décider les améliorations sociales (p. 57). »

« Les opinions de Carrel, dit M. Littré, à qui nous avons emprunté ces extraits, ressortent évidemment des fragments que je viens d'extraire de

son écrit sur la déclaration de Robespierre. Ce qui lui semblait le plus prochainement praticable, c'était une refonte des lois de douane et d'impôt, de telle sorte que le pauvre fût ménagé et le riche mis à contribution; c'était un remaniement des institutions qui sont essentiellement destinées à protéger le fort et à comprimer le faible; et, comme moyen d'obtenir et de consolider cet ordre de choses, il voyait le suffrage universel. Mais tout cela n'était que transitoire : Carrel avouait n'avoir sur ce qu'il y avait à faire au delà, que des vœux, des espérances, des pressentiments, et point de convictions scientifiques; il pensait que, le terrain étant ainsi déblayé, on y verrait plus clair. En ce moment, et dans l'état actuel des choses, l'horizon pour lui s'arrêtait là; et il pensait qu'il fallait passer par ces améliorations préliminaires pour atteindre à un autre horizon, et pour reconnaître la possibilité de ce qui paraît actuellement impossible. Il était resté persuadé de ce qu'il avait écrit plusieurs années auparavant dans *le Producteur* : « Le travail, dont l'ingénieux Franklin fit toute la science du bonhomme Richard, sera le dernier réformateur de la vieille Europe. Les progrès des lumières et du bien-être feront germer des vertus publiques là où il n'y a que trop longtemps eu que des vertus privées. Le sanctuaire des sciences, des arts et de l'industrie, redeviendra pour nous le Panthéon national, dont naguère fut déshéritée notre gloire militaire; c'est ainsi que nous prétendons matérialiser la société. »

« Quel que fût le chemin que Carrel avait parcouru en considération, en influence, en renommée, depuis 1830 jusqu'en 1836, cependant ce ne sera rien exagérer que d'avancer que l'avenir qui se préparait pour lui était bien autrement grand, et que Carrel était loin du terme où une noble ambition doit aspirer. Il entrait dans cette période de la vie où le talent n'a rien perdu de sa vigueur, mais où il est plus sûr, plus maître de soi, plus puissant et plus parfait. A trente-six ans, que ne faisait pas espérer l'homme qui déjà avait tant tenu; l'écrivain politique que nul n'égalait dans sa polémique ardente et colorée; le publiciste qui avait traité les questions les plus diverses avec tant de supériorité et d'un point de vue qui toujours lui appartenait; l'homme politique que rien n'avait fait dévier de ses principes; l'homme de vigueur et de décision qui descendait dans le journalisme comme dans un champ clos! Aux prochaines élections générales, Carrel aurait été élu député. Ses plaidoyers devant les tribunaux montrent que le talent de la parole ne lui aurait pas manqué, et il aurait trouvé dans l'énergie de son caractère, dans l'à-propos qui ne l'abandonnait jamais, dans ses antécédents qui le rendaient redoutable à certains hommes du pouvoir actuel, de quoi se faire une place grande et singulière dans l'assemblée. Connu déjà par quelques pages historiques que M. de Châteaubriand admirait, il allait par un ouvrage le plus approprié à son talent élever un grand monument littéraire.

« Une tombe solitaire, dans un cimetière de village, a reçu les restes d'Armand Carrel; mais sa mémoire demeurera dans le cœur de ceux qui l'ont connu; et lorsqu'à leur tour ils seront descendus là où il les a précédés, la France, comme il le disait sur son lit de mort, se souviendra encore de lui (*). »

Carrère, nom d'une famille de médecins, tous nés à Perpignan. *Fr.* Carrère, né en 1622, fut nommé, en 1667, premier médecin des armées du roi d'Espagne, et mourut en 1695. *Jos.* Carrère, son neveu, né en 1680, fut recteur de la faculté de médecine de sa ville natale, et y mourut en 1737. *Th.* Carrère, fils de Joseph, né en 1714, fut doyen du collége de médecine, et mourut en 1764. On a de lui, entre autres opuscules, un *Traité des eaux minérales du Roussillon*, 1756, in-8°, le premier ouvrage qui ait paru sur les eaux minérales de cette province. *J.-B.-Fr.* Carrère, fils du précédent, né en 1740, fut d'abord professeur de médecine

(*) Em. Littré, ibid.

dans sa patrie, reçut en fief les eaux minérales d'Escaldas, et devint ensuite inspecteur général de celles du Roussillon. S'étant alors fixé à Paris, il fut nommé membre de la société de medecine, passa ensuite en Espagne et en Portugal, et mourut à Barcelone en 1802. On a de lui un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Bibliothèque littéraire, historique et critique de la médecine ancienne et moderne*, dont il n'a paru que deux volumes; *Catalogue raisonné des ouvrages qui ont été publiés sur les eaux minérales en général, et sur celles de France en particulier*, 1785, in-4°; *Tableau de Lisbonne en* 1796, *suivi de lettres écrites en Portugal sur l'état ancien et moderne de ce royaume*, Paris, 1797, in-8°, ouvrage anonyme, où l'auteur, devenu éloquent à force d'indignation, trace un tableau animé de ce peuple et de ce gouvernement tombés au dernier état de dégradation politique. Pendant son séjour en Espagne, Carrère avait recueilli, sur ce royaume, un grand nombre de notes dont M. Alexandre de la Borde s'est servi dans son *Itinéraire descriptif* (1808.)

Carret (Michel), chirurgien de Lyon, né vers 1752, se montra d'abord zélé partisan de la liberté, et fut nommé en 1798 au Conseil des Cinq-Cents, où l'on fut surpris de lui voir émettre des opinions antinationales; il passa au tribunat après le 18 brumaire et fut placé à la cour des comptes pour prix de ses complaisances; il mourut à Paris, en 1820.

Carrier (Jean-Baptiste), l'un des hommes qui, par leurs crimes, ont fait le plus de tort à la cause de la révolution, naquit à Yolai, près d'Aurillac, en 1756. Il entra, en 1792, à la Convention nationale, contribua, le 10 mars 1793, à la formation du tribunal révolutionnaire, vota la mort de Louis XVI, demanda l'arrestation du duc d'Orléans, et prit une part très-active à la journée du 31 mai. Envoyé d'abord en Normandie, où il se signala par son exaltation, mais ne commit aucun acte répréhensible, Carrier parut à Nantes le 8 octobre 1793. La guerre civile embrasait les départements de l'Ouest : il avait ordre de réprimer la révolte par les mesures les plus sévères; mais il dépassa bientôt tout ce que ses instructions renfermaient de rigoureux. Il s'entoura d'hommes féroces, encombra les prisons, et envoya impitoyablement à la guillotine ceux qui lui étaient signalés comme suspects. La déroute des Vendéens, battus à Savenay, donna un nouvel essor à sa rage. Les cachots regorgeaient de détenus, les juges ne pouvaient suffire aux condamnations; il suspendit les procédures, et envoya indistinctement à la mort les malheureux qu'il avait privés de la liberté. Ce moyen même lui parut trop lent, il voulut que les prisonniers fussent exécutés en masse, sans formes, ni procès. Quatre-vingt-quatorze prêtres furent, par ses ordres, jetés sur un bateau à soupape, et coulés à fond dans la nuit du 15 au 16 novembre 1793. Peu de jours après, une seconde exécution pareille de cinquante-huit prêtres eut encore lieu, et elle fut suivie de plusieurs autres. Mais Carrier ne rendit compte à la Convention que de la première; et, dans son rapport, il raconta la mort de ses victimes comme un naufrage heureux et fortuit. Bientôt l'infâme proconsul ne connut plus de frein; une compagnie formée de tout ce que Nantes et la Bretagne renfermaient d'hommes flétris par les lois, fut chargée, sous les ordres de deux scélérats, nommés Fouquet et Lambertye, d'exterminer sans jugement tous les malheureux que l'on faisait incarcérer. Un vaste édifice, nommé l'*entrepôt*, servait à entasser les victimes dévouées à la mort. On y jetait pêle-mêle des hommes, des femmes, des enfants et des vieillards. Chaque soir, on venait les prendre pour les mettre sur les bateaux; là, on les liait deux à deux, et on les précipitait dans l'eau en les poussant à coups de sabre et de baïonnette, car on ne se donnait plus le temps de préparer des bateaux à soupapes.

Ces moyens ne suffisaient point à la fureur de Carrier; chaque jour, des centaines de prisonniers étaient encore fusillés dans les carrières du Gigan. Toutes ces expéditions étaient faites par ses ordres; les débats de son procès l'ont prouvé jusqu'à l'évidence; mais pour en dérober la connaissance à la Convention, il avait soin de les déguiser, dans ses ordres écrits, par l'expression de *translation de détenus*, expression qui, dans le langage de ses complices, était devenue synonyme de *noyade* et de *fusillade;* enfin, le tribunal révolutionnaire de Nantes n'en continuait pas moins ses procédures, et faisait également le procès aux morts et aux vivants. Longtemps la terreur qu'inspiraient toutes ces horreurs, et la croyance où l'on était à Nantes qu'elles étaient approuvées par la Convention, empêchèrent toutes les dénonciations. Cependant les membres du comité de salut public finirent par en être informés, et ils se hâtèrent de rappeler Carrier. Déjà ils se préparaient à sévir contre lui, lorsque la révolution du 9 thermidor vint le sauver, pour quelques jours du moins, en le délivrant de ses juges. Mais la clameur publique s'élevait contre lui avec trop d'énergie; les auteurs de cette révolution, malgré leur sympathie pour un homme qui venait de courir les mêmes dangers qu'eux, furent forcés de l'abandonner à la rigueur des lois. Décrété d'accusation le 23 novembre 1794, Carrier fut traduit au tribunal révolutionnaire le 25 novembre, et condamné à mort le 16 décembre. On doit consulter, sur ses crimes et sur son procès, l'ouvrage intitulé : *le Système de dépopulation, ou la vie et les crimes de Carrier, son procès et celui du comité révolutionnaire de Nantes,* par Gracchus Babeuf, Paris, an III, in-8°.

CARRIÈRES. Voyez FRANCE (productions de la).

CARRIÈRES (le P. Louis de), oratorien, auteur d'un *Commentaire littéral de la Bible,* qui a été inséré dans les Bibles de Sacy et de Vence; né en 1662, mort en 1717.

CARRON (Didier), maréchal des logis chef au 16e régiment de dragons, né à Saint-Genis-Laval (Rhône), contribua, par son audace, lors de l'affaire de Nonencourt, le 10 vendémiaire an IV, à arrêter les Vendéens, qui, malgré la supériorité de leurs forces, furent obligés d'évacuer la ville; mais il perdit la vie dans cette action.

CARRON (Gui-Toussaint-Julien), un des prêtres les plus vertueux dont puisse s'honorer la France, naquit à Rennes en 1760. Nommé vicaire de la paroisse de Saint-Germain de Rennes, dès 1785, il créa une manufacture de toile à voile, de mouchoirs et de cotonnades, où deux mille pauvres étaient employés. En 1792, il fut déporté à Jersey, comme prêtre non assermenté, fonda dans cette île des écoles, une bibliothèque et une pharmacie pour les émigrés, et transporta, en 1796, ses établissements à Londres où, jusqu'en 1814, il se consacra entièrement à des œuvres de charité. A cette époque il revint en France et fonda, à Paris, l'*Institut royal de Marie-Thérèse*, établi près du Val de Grâce. Il mourut le 15 mars 1821, ayant continué, jusqu'à son dernier moment, sa vie d'abnégation et de dévouement. L'abbé Carron a laissé un très-grand nombre d'ouvrages de piété, dont nous citerons seulement le plus remarquable : *les Confesseurs de la foi en France à la fin du dix-huitième siècle,* 1820, 4 vol. in-8°.

CARROSSES. Voyez VOITURES.

CARROUSELS. — Les carrousels étaient des courses de chariots et de chevaux, ou des fêtes magnifiques que se donnaient entre eux des princes ou de grands seigneurs vêtus et équipés à la manière des anciens chevaliers, et divisés en quadrilles.

Ce mot, suivant quelques écrivains, vient de l'italien *carosello*, diminutif de *carro*, chariot; d'autres font remonter l'origine des carrousels au temps de la déesse Circé, laquelle, disent-ils, institua, en l'honneur du soleil dont elle était fille, des jeux qui consistaient principalement en des

courses de chariots : ces derniers font dériver carrousel de *currus solis*.

Les quadrilles étaient en grand usage chez les Goths, chez les Maures et chez les Italiens. Ils ne furent introduits en France que sous Henri IV; le premier carrousel eut lieu, en 1605, à l'hôtel de Bourgogne; le second, en 1606, dans la cour du Louvre. Il y en eut plusieurs très-brillants sous Louis XIV. Un manuscrit précieux, conservé à la bibliothèque de Versailles, représente les principales scènes de ces derniers; on y voit, dans leur costume de circonstance, tous les seigneurs de la cour qui prirent part à ces fêtes.

On distinguait plusieurs parties dans les carrousels : 1° la lice, c'est-à-dire le lieu où se donnait le carrousel, entouré d'amphithéâtres pour les dames et les principaux spectateurs; 2° le sujet qui était une représentation allégorique de quelque événement pris dans la fable ou dans l'histoire : le carrousel de 1606 représentait les quatre éléments, l'Eau, le Feu, l'Air et la Terre. Les chevaliers étaient habillés en Naïades, en Faunes, en Mercure, en Neptune, en Orphée, etc.; celui qui se donna devant les Tuileries, sous Louis XIV, représentait quatre nations : les Romains commandés par le roi lui-même, les Persans par *Monsieur*, les Turcs par *M. le prince*, et les Moscovites par *M. le duc;* 3° on donnait le nom de quadrilles aux différentes troupes de combattants, qui se distinguaient par la forme des habits et la diversité des couleurs. Outre les chevaliers qui composaient les quadrilles, il y avait une foule d'officiers qui prenaient part aux carrousels, comme le maître de camp et ses aides, les hérauts, les pages, les estafiers, les parrains et les juges; 4° la comparse était le nom par lequel on désignait l'entrée des quadrilles dans la carrière au son des instruments; 5° enfin, il y avait diverses espèces de combats où les combattants rompaient des lances, soit les uns contre les autres, soit contre la quintane ou figure de bois; où ils couraient la bague, les têtes (*); où ils faisaient *la foule* (**), etc. Ces jeux avaient remplacé les joutes et les tournois où avait péri un roi de France. Mais depuis Louis XIV, et même depuis la vieillesse de ce prince, ces divertissements cessèrent aussi d'être de mode.

Cars (Laurent), graveur, naquit à Lyon, en 1703, et fut envoyé par son père à Paris pour étudier la peinture chez Lemoyne. Ce fut par les leçons et d'après les tableaux de ce peintre que Cars forma sa manière. En effet, cet artiste est à la gravure ce que Lemoyne est à la peinture. Ce fut lui qui commença à introduire dans l'art de graver cette facilité de dessin dont Lemoyne avait donné l'exemple dans la peinture. Cependant, malgré ce défaut, qui eut de fâcheuses conséquences pour l'école en général, Cars est l'un de nos plus grands graveurs. Il consacra son talent à reproduire les œuvres de Lemoyne, et ses gravures d'*Hercule et Omphale*, de l'*Allégorie sur la fécondité de la reine*, de la *Thèse de Ventadour*, sont vraiment des chefs-d'œuvre, bien que la mode les ait fait un peu oublier. Cars était membre de l'Académie de peinture depuis 1733, et conseiller de cette assemblée depuis 1757. Il mourut en 1771. Il fut le chef d'une nombreuse école. Parmi ses élèves on doit citer Beauvarlet, Flipart, Saint-Aubin, Jardinier, etc.

Carteaux (Jean-François), né à Allevan, dans le Forez, en 1751, était fils d'un dragon du régiment de Thianges. Il fut élevé dans les garnisons, et suivit aux Invalides son père blessé dans les guerres de Hanovre. Après avoir voyagé dans les diverses con-

(*) *La course de bague* était un exercice qui consistait à emporter avec une lance et en courant à toute bride une *bague* suspendue.

Dans *la course de têtes* on cherchait à enlever une tête de carton avec la lance, ou à la frapper d'un dard.

(**) On appelait *faire la foule* courir sans interruption les uns après les autres, en formant différentes figures chorégraphiques.

trées de l'Europe pour se perfectionner dans l'étude de la peinture, qui occupa sa jeunesse, il revint à Paris à l'époque de la révolution, et se distingua à l'affaire du 10 août comme officier de la cavalerie de la garde nationale parisienne. Nommé adjudant commandant à la suite de cette journée, il fut envoyé à l'armée des Alpes, puis promu au grade de général, et chargé de dissiper les Marseillais révoltés qui marchaient au secours des Lyonnais. Il s'avança contre eux, les battit, et entra dans leurs murs au mois d'août 1793. De là, il s'avança sur Toulon, dont il commença le siége. Mais une pareille tâche était au-dessus de ses forces. Carteaux, révoqué, remit ses troupes à Dugommier, parut un moment aux armées d'Italie et des Alpes, fut ensuite arrêté par ordre du comité de salut public, et enfermé à la Conciergerie, le 2 janvier 1794. Rendu à la liberté après le 9 thermidor, il fut mis, l'année suivante, à la tête de l'un des corps de l'armée de l'Ouest. Destitué de nouveau au bout de quelques mois, il se plaignit vivement à la Convention, lui rappela ses services, et la défendit, en effet, avec intrépidité au 13 vendémiaire. Il fut réintégré à la suite de cette journée, et employé jusqu'en 1801, où il devint l'un des administrateurs de la loterie. Après trois ans d'exercice, il fut nommé, en 1804, au commandement de la principauté de Piombino, revint en France en 1805, reçut alors une pension de l'ancien officier d'artillerie qui avait servi sous lui à l'armée de Toulon, et mourut en 1813.

CARTEL. — On appelait ainsi une mesure de capacité pour les grains, usitée à Rocroy, à Mézières, et dans d'autres lieux. Elle variait suivant les localités.

CARTEL. Voyez COMBAT SINGULIER et DUEL.

CARTELLIER (Pierre), qui partage avec Chaudet l'honneur d'être l'un des chefs de notre école moderne de sculpture, naquit à Paris, le 2 décembre 1757. Son père, pauvre ouvrier mécanicien, le laissa libre de suivre une carrière bien difficile, mais vers laquelle il était attiré par une force irrésistible. Le jeune Cartellier étudia d'abord à l'école gratuite de dessin, et fut ensuite admis dans l'atelier de Charles-Antoine Bridan. Il commençait à peine à faire quelques progrès dans son art, lorsqu'il perdit son père; et, à l'âge de dix-sept ans, il fut obligé de travailler pour vivre et soutenir sa mère. Loin de se décourager, il redoubla d'efforts, et travailla, comme on dit, *pro fame et fama*. Des modèles de pendules, des ornements d'orfévrerie et de bronzerie, étaient son occupation ordinaire. On conçoit qu'obligé de donner un temps précieux à un travail nécessaire, mais peu instructif, Cartellier, malgré ses efforts et ceux de Bridan, n'ait pu obtenir le grand prix. Deux fois il concourut sans succès; il lui fallut renoncer au voyage de Rome.

En 1792, Cartellier produisit son premier ouvrage : c'était un groupe représentant *la Nature appuyée sur la Liberté et l'Égalité*. L'artiste était de son temps; jeune et pauvre, il s'enthousiasma pour les idées nouvelles, et c'est à elles qu'il dut sa première inspiration. Il fut chargé par le gouvernement de faire pour le Panthéon un bas-relief (aujourd'hui détruit) représentant *la Force et la Victoire*. Cartellier commençait à se faire connaître, lorsqu'il exposa, en 1796, une figure en terre cuite représentant *l'Amitié arrosant un arbuste d'une main, et le pressant de l'autre sur son cœur*. Cette figure, dont la pensée délicate et l'attitude gracieuse furent généralement admirées, valut à son auteur un prix d'encouragement. Dès lors, connu et apprécié, Cartellier fut chargé en 1800 par Chalgrin, qui restaurait le Luxembourg, de faire deux statues, *la Vigilance et la Guerre*, pour la façade méridionale de ce palais (cette façade n'existe plus (*) : la statue de la guerre est sur-

(*) Le ministre de l'intérieur voulant conserver ces deux ouvrages qui ne pouvaient plus figurer sur la nouvelle façade,

tout remarquable. « Elle offre un caractère simple et grandiose, un style tout à la fois monumental et vrai, dont la sculpture n'avait point présenté d'exemple depuis longtemps. La déesse, en levant vivement les deux bras, manifeste par là son activité, et ses bras s'unissent avec le mur qui sert de fond, d'une maniere qui paraît naturelle; de la main gauche elle tient un foudre, de la droite une épée; par terre, sur le devant, est une corne d'abondance que la guerre foule aux pieds; une tunique conrte forme sur ses chairs, par des plis larges et élégants, une richesse sans embarras. Il y a dans cette figure autant de grâce que d'élévation et d'énergie(*). » En 1801, il exposa le modèle en plâtre de l'un de ses meilleurs ouvrages, c'est-à-dire, de la statue de *la Pudeur*. Cette statue, exécutée en marbre en 1808, fut d'abord placée à la Malmaison; depuis la mort de Joséphine, elle a été transportée en Angleterre! N'est-ce pas un fait déplorable, que la plupart des chefs-d'œuvre de nos artistes soient, par l'incurie des gouvernements ou l'insouciance des citoyens, vendus à l'étranger, et cela si fréquemment, que notre sol, privé de ces ornements, passe, après ces spoliations, pour ne rien produire de comparable à ces œuvres étrangères qui l'encombrent? Ils ne prendront pas ces lignes pour une exagération, ceux qui ont visité notre musée de sculpture, et qui savent combien de morceaux qui devraient s'y trouver sont aujourd'hui hors de France!

La statue de la Pudeur, que d'autres ont pu admirer, fixa la réputation de Cartellier. Ne connaissant pas ce bel ouvrage, nous citerons le rapport du jury décennal, pour en donner une idée: « La Pudeur est une magnifique figure de grandeur naturelle; son attitude exprime parfaitement le sentiment d'inquiétude qui engage une jeune fille timide à cacher les beautés dont la nature l'a douée; l'expression de la physionomie est pure et gracieuse, parfaitement d'accord avec le sentiment dont elle paraît émue; on peut, il est vrai, reprocher un peu de maigreur à quelques parties de cette statue; mais ces mêmes parties sont d'un dessin si délicat, qu'on ne s'arrête point aux défauts. »

L'année suivante, Cartellier exposa le bas-relief représentant les *Jeunes filles de Sparte dansant devant un autel de Diane*. Ce bas-relief, qu'on voit au musée des antiques, dans la salle du candélabre, soutient la comparaison avec les chefs-d'œuvre de l'antiquité auprès desquels il est place. Il exécuta, en 1804, la *Statue d'Aristide*, placée au Luxembourg. Cartellier a choisi le moment où Aristide remet au paysan la coquille sur laquelle il a écrit son nom. « L'antiquité, dit M. Q. de Quincy (*), n'aurait pas mieux, dans la patrie du personnage, fait ressortir cet héroïsme de simplicité qui caractérise l'homme juste en butte à l'ignorante prévention de la multitude : naïveté de pose et d'action, verité de style, justesse de costume, on dirait une statue retrouvée ou restituée. » Cartellier exécuta ensuite la *Statue de Vergniaud*, son chef-d'œuvre, destinée à être placée dans l'escalier du Luxembourg. « Pour donner à cette figure le mouvement propre à caractériser l'orateur dont il modelait l'image, Cartellier supposa qu'agité la nuit par le sujet qu'il devait traiter le lendemain à la tribune, Vergniaud est tout à coup sorti de son lit, et que, enveloppé seulement d'un manteau, il prélude à son discours par une vive improvisation. Tout répondit à cette pensée. Une lampe allumée près de l'orateur indique l'heure et le lieu de la scène; la poitrine, une jambe et un bras nus, traités avec autant de fermeté que de naturel; la vigueur des mains, les plis abondants et simples du manteau, semblerent imiter l'éloquence nerveuse et grandiose du girondin.

les a fait placer à droite et à gauche des deux pavillons situés du côté de la rue du Tournon.

(*) Article CARTELLIER de la Biographie universelle, par M. Em. David.

(*) Notice sur Cartellier.

L'exécution fut soignée autant que mâle et savante. Jamais peut-être Cartellier ne s'était montré si habile dans cette partie de l'art : cette statue, disait-il lui-même, est le moins faible de mes ouvrages (*). » Cependant cette statue est restée exécutée seulement en plâtre (**). En 1808, il exposa le modèle en plâtre de la statue de *Louis Bonaparte*, roi de Hollande; cette belle statue, exécutée en marbre en 1810, est aujourd'hui au musée de Versailles. Louis est représenté en costume de connétable de France. Cartellier aborda franchement la difficulté du costume moderne, et il prouva que ce costume était noble et beau quand on savait le traiter convenablement; c'est en effet à cela que se réduit la question. En 1810, Cartellier sculpta au-dessus de la porte principale du Louvre un grand bas-relief représentant *la Gloire* debout dans un quadrige vu de face. La déesse sortant de son palais, parcourt un champ de trophées, et distribue des couronnes; ses chevaux, conduits par deux génies, s'élancent dans la carrière. Ce bas-relief, l'une des plus belles productions de notre sculpture monumentale, a été critiqué cependant, à cause de la disposition des chevaux. Il est tellement impossible de les placer autrement, que les anciens, nos maîtres en sculpture, les ont toujours ainsi représentés en pareille occasion (***).

Après ce bas-relief, Cartellier fit pour l'arc de triomphe du Carrousel un autre bas-relief représentant *la Capitulation d'Ulm*. Cette sculpture, où la dignité du style égale le mouvement et la vie, est une preuve que l'art national, traité par d'habiles mains, est aussi beau que tout autre, et devrait, indépendamment de beaucoup d'autres raisons, décider nos artistes à traiter plus souvent des sujets empruntés à notre histoire. En 1811, Cartellier exposa la *Statue de Napoléon législateur*. Placée d'abord à l'École de droit, cette belle figure est aujourd'hui au musée de Versailles. En 1814, il acheva la *Statue colossale du général Valhubert*, placée à Avranches; en 1819, la *Statue du général Pichegru*, également à Versailles. La statue du maréchal Lannes devait aussi être exécutée par Cartellier, mais elle n'a pas été terminée. Cartellier fit pour la porte de l'hôtel des Invalides le bas-relief représentant *Louis XIV à cheval*; pour Reims la *Statue de Louis XV*; la statue colossale de *Minerve frappant la terre de sa lance, et en faisant sortir l'olivier* (1822). En 1825, il exécuta le *Mausolée de Joséphine*, dans l'église de Ruel. La bonne impératrice est à genoux devant un prie-Dieu, en grand costume impérial : la grâce, la finesse, la bonté de cette femme si intéressante, ont été rendues par Cartellier avec un grand succès; et, outre l'expression de la figure, la pose, l'exécution de la draperie, l'harmonie de l'ensemble, tout fait de ce monument un des mausolées les plus remarquables. Cartellier fit aussi pour la cathédrale de Paris le *Mausolée de M. de Juigné*, archevêque de Paris. Enfin sa dernière œuvre fut la statue en bronze de Denon, placée en 1827 sur le tombeau de ce savant : cette statue, en costume français, est aussi digne de Cartellier que le reste de ses ouvrages. Il était occupé à travailler au *Mausolée du duc de Berri* et à une *Statue équestre de Louis XV*, lorsque la révolution de 1830, et enfin la mort, vinrent arrêter ses travaux. Le cheval destiné à Louis XV a servi pour la statue équestre de Louis XIV, de M. Petitot, qui orne la cour du palais de Versailles. Deux statues et deux bas-reliefs en marbre du mausolée sont exécutés. Il serait à désirer qu'on les exposât quelque part. Nous croyons qu'il serait superflu d'ajouter aucune réflexion à la liste des œuvres de Cartellier; cette

(*) Em. David, loc. cit.

(**) Sous la restauration elle fut enlevée de la place qu'elle occupait dans le grand escalier du Luxembourg et reléguée au fond d'un magasin. Elle est aujourd'hui dans l'atelier de l'un des élèves de Cartellier et désormais à l'abri de la destruction.

(***) Cf. Mionnet, Descr. de méd. ant., t. IV, p. 133, n° 759.

fiste même est son plus glorieux éloge. Ce grand artiste mourut le 12 juin 1831.

Cartellier était membre de l'Académie des beaux-arts depuis 1810; il avait été nommé professeur à l'École des beaux-arts en 1815. Nous avons dit que Cartellier était l'un des chefs de notre école moderne de sculpture; nous citerons parmi ses élèves : MM. Rude, Roman, Petitot, Nanteuil, Seurre aîné, Dimier, Lemaire, Seurre jeune, Dumont, Lannot, Jalley, Desbœufs, qui tous ont obtenu le grand prix, et qui tous, avec plus ou moins de supériorité, continuent la gloire du maître. Cartellier repose au cimetière du Père-Lachaise, où ses élèves, s'unissant à sa famille, lui ont fait élever un mausolée dont cinq d'entre eux ont exécuté les bas-reliefs. Cette dette de cœur, acquittée par la reconnaissance, est le plus bel éloge des vertus privées de Cartellier, de même que le monument dû à ce noble mouvement de sympathie filiale suffirait seul pour prouver que celui auquel il est consacré fut un grand artiste; car c'est vraiment un chef-d'œuvre, où l'on retrouve toutes les qualités du maître, et que le maître lui-même n'aurait pas désavoué.

Carteron, volontaire du 1er bataillon de Saône-et-Loire, fut blessé d'un coup de sabre sur la tête au siége de Bitche; un de ses camarades vole à son secours : « Rends-moi un dernier service, lui dit Carteron, charge mon arme. » A peine a-t-il prononcé ces mots, qu'il expire.

Cartes a jouer. — Les cartes ont, par rapport à nous, une origine italienne. C'est à Venise ou à Florence que les Grecs réfugiés de Constantinople, après la prise de cette ville par Mahomet II, les ont fait d'abord connaître. Selon M. Duchesne aîné (*Annuaire historique pour* 1837), elles ont été introduites en France entre les années 1369 et 1397. Le premier monument écrit qui fasse mention des cartes comme existant chez nous, est un article d'un compte de l'argentier Poupard, et dans lequel on lit ce qui suit : « Donné à Jacquemin Gringonneur, peintre, pour trois jeux de cartes à or et à diverses couleurs, ornés de plusieurs devises, pour porter devers le seigneur roi, pour son esbattement, cinquante-six sols parisis. » Des auteurs ont conclu de ce passage, que les cartes avaient été inventées à l'occasion de la démence de Charles VI, et pour distraire ce prince malheureux, dans les rares moments où ses accès de frénésie faisaient place à un affaissement moral qui était encore une maladie. M. Duchesne, qui nous sert en ce moment de guide, combat cette opinion, et avance avec raison que l'article même sur lequel on l'appuie fournit la preuve que les cartes sont antérieures à l'année 1392, dans laquelle Charles VI subit la première atteinte de son mal, parce que si Jacquemin Gringonneur en eût été l'inventeur ou l'introducteur en France, l'article du compte où il est nommé serait sans doute autrement rédigé qu'il ne l'est.

Les cartes dont il est ici mention ne sont point celles dont nous faisons usage aujourd'hui. Tout nous indique que, dessinées et peintes à la main, elles étaient semblables à celles que les Italiens avaient imaginées pour l'amusement et l'instruction des enfants et qu'ils appellent *naibi*. En effet, ces cartes, uniquement composées de figures représentant les divers états de la vie, les muses, les sciences, les vertus, les planètes, étaient beaucoup plus propres à distraire un esprit solitaire et malade, que le sept de trèfle ou le neuf de carreau, qui ne portent aucune instruction avec eux. Charles VI était donc tout simplement un enfant que l'on amusait avec des images. Quelques-unes de ces anciennes cartes, parvenues jusqu'à nous, ont une longueur de sept à huit pouces. Elles sont peintes avec grand soin, et même avec talent, sur un fond d'or rempli d'ornements. Quelques parties de broderies sur les vêtements sont rehaussées d'or, tandis que les armes et armures sont couvertes d'argent. Ces cartes, qui devaient être comme les *tarocs* ou *ta-*

rois italiens, au nombre de cinquante, étaient divisées en cinq séries ou couleurs, de dix cartes chacune. Nulle inscription, nulle lettre, nul numéro, n'indique la manière de les arranger; et il est à croire qu'on les distribuait comme elles se présentaient après qu'on les avait battues, et qu'on laissait au hasard le soin d'amener des combinaisons plus ou moins amusantes ou instructives.

A supposer que ces cartes aient été introduites en France en 1369, celles dont on se sert aujourd'hui ne tardèrent pas à y être en usage, pour la satisfaction de ceux qui cherchaient dans un jeu plutôt les émotions que donnent la crainte ou l'espérance, qu'un délassement agréable et instructif; car, en 1397, une ordonnance du prévôt de Paris les défendit dans les cabarets, aussi bien que les jeux de paume, de boules, de dés et de quilles. Ces cartes, dont sont issues les nôtres, et que nous appellerons avec M. Duchesne des *cartes numérales*, étaient composées de quatre compagnies égales, ayant une enseigne pour les reconnaître. Dans chaque compagnie, huit soldats, numérotés de deux à neuf, avaient à leur tête un roi, une reine, un écuyer et un varlet. L'as servait d'enseigne; et voilà pourquoi, dans la plupart des jeux, il marche le premier, et est regardé comme la plus forte carte. Plus tard, on supprima l'écuyer, et on lui substitua un soldat portant le numéro dix, et les cartes numérales reçurent l'arrangement qu'elles ont aujourd'hui.

Les figures de ces premières cartes ne portaient point les noms que nous leur donnons à présent. Le roi de carreau s'appelait *Coursube*, nom que les romans donnaient à un ancien roi sarrasin; le roi de pique s'appelait *Apollin*, du nom d'une idole attribuée aux peuples du Levant par les vieilles histoires des croisades; le valet de trèfle s'appelait *Rolan*, l'un des preux, et neveu de Charlemagne. Plusieurs figures n'avaient point de noms, et étaient accompagnées de devises morales ou satiriques. Leur pose et leurs attributs n'étaient point les mêmes que de nos jours; mais les couronnes des rois étaient toutes formées de fleurs de lis, et les costumes étaient ceux du règne de Charles VII, qui monta sur le trône en 1422. Tout nous indique que c'est du temps de ce prince que les cartes sont devenues insensiblement ce qu'elles sont encore, s'il est vrai que certaines figures soient bien l'emblème des personnages historiques qu'elles sont supposées représenter. Suivant une explication assez ingénieuse, si elle n'est pas rigoureusement exacte, le jeu de cartes serait l'image d'un jeu plus terrible, celui de la guerre. Les cœurs figureraient la bravoure militaire; les piques et les carreaux, les armes dont un roi prévoyant doit tenir ses arsenaux toujours remplis; les trèfles, les approvisionnements de fourrage et de vivres; enfin les as, nom d'une monnaie romaine, les finances, qui sont le nerf de la guerre. Quant aux figures, trois des rois sont censés représenter Alexandre, César et Charlemagne; mais le roi de pique, appelé David, serait l'emblème de Charles VII, qui fut poursuivi par son père, comme David le fut par Saül. La dame de trèfle, nommée *Argine*, anagramme de Regina, serait Marie d'Anjou, femme de Charles VII; la dame de carreau, *Rachel*, Agnès Sorel; la dame de pique, *Pallas*, la Pucelle d'Orléans; la dame de cœur, *Judith*, Isabeau de Bavière, femme de Charles VI. Des quatre valets ou varlets, Ogier et Lancelot sont deux preux du temps de Charlemagne, Hector de Galand et Lahire deux capitaines du temps de Charles VII. Si cette explication est juste, elle justifie l'opinion que nous avons émise, que les cartes que Jacquemin Gringonneur peignit pour Charles VI étaient tout à fait différentes de celles dont nous nous servons.

Si les cartes, ainsi composées, purent offrir d'abord quelque instruction, elles devinrent bientôt un futile moyen d'amusement dont on abusa ensuite d'une manière étrange. Les combinaisons mathématiques dont elles se

trouvèrent susceptibles donnèrent lieu à des luttes dans lesquelles, au seizième siècle, on engagea des sommes telles que des fortunes immenses furent compromises. Le préambule d'une ordonnance rendue le 22 mai 1583, par Henri III, donne, en ces mots, une idée de l'excès auquel était parvenu le désordre :

« Chacun voit par expérience que les jeux de cartes, tarots et dez, au lieu de servir de plaisir et de récréation, selon l'intention de ceux qui les ont inventez, ne servent à présent que de dommage notoire et scandale public, estans jeux de hazard, subjets à toute espèce de piperie, fraudes et déceptions, apportans grande despence, querelles, blasphesmes, meurtres, desbauches, ruynes et perdition de famille, et de ceux qui en font profession ordinaire, mesme de la jeunesse qui y consomme tous ses moyens et biens, de la perte desquels s'ensuit une mauvaise et scandaleuse vie, au grand préjudice du public, ce qui procède de ce qu'aucuns tiennent banque et maison ouverte à tels jeux, pour tirer commodité desdites piperies à tous jours et heures, singulièrement ès festes et dimanches, au lieu de vacquer au service de Dieu. »

Après une peinture si énergique et si vraie des désastres produits par les cartes, on s'attend que le roi va les frapper de prohibition. Point du tout. Désespérant sans doute d'extirper un vice trop profondément enraciné, il se borna à en tirer profit, en soumettant chaque paire de jeux de cartes à une imposition d'un sou parisis.

Ce qu'on aura peine à croire, c'est le nombre de dispositions légales auxquelles donna lieu une chose aussi futile. Rappelons-en quelques-unes : le 21 février 1581, fut établi sur l'exportation des cartes un droit que supprima l'ordonnance de 1583, dont nous venons de reproduire le préambule. En 1605, le 14 janvier, une déclaration fixa le nombre des villes dans lesquelles il serait permis de fabriquer des cartes; et cette fabrication fut soumise à plusieurs règlements, notamment dans les années 1661 et 1776. En octobre 1701, il fut établi sur les cartes, en remplacement de la taxe de 1583, qui probablement avait cessé d'être exigée, un impôt qui fut aboli par la loi du 2 mars 1791, puis rétabli par d'autres, spécialement par celles des 30 septembre 1797, 22 janvier, 8 mai, 3 novembre 1798, 30 juillet 1804, 22 mars 1805, par le décret du 9 février 1810, par la loi du 28 avril 1816, et par l'ordonnance du 18 juin 1817. Une ordonnance du 4 juillet 1821 soumit les cartes à un nouveau contrôle. L'impôt auquel elles sont soumises se perçoit par le moyen du timbre dont elles sont frappées. C'est l'administration qui fournit le papier dont elles sont faites, et sur lequel sont gravées en encre pâle et au trait les figures et numéros qu'elles doivent offrir aux yeux. Pour en fabriquer et en vendre en détail, il faut une permission de l'autorité.

Pendant la révolution, on réforma les cartes qui se trouvaient en contradiction avec la forme du gouvernement. A des images grotesquement faites, grossièrement enluminées, et n'attestant en rien le progrès des arts, le crayon de David substitua une composition élégante, un trait plein de pureté, des draperies savamment agencées, que l'on coloria avec bon goût. Les quatre rois qui sont debout furent remplacés par quatre figures d'hommes assis, coiffés du bonnet phrygien, et environnés de leurs attributs. Ces quatre figures représentaient le génie de la guerre, le génie du commerce, le génie de la paix, et celui des arts. Les quatre dames durent céder la place à la liberté des cultes, des professions, du mariage et de la presse, figurées toutes les quatre par autant de femmes debout, coiffées et vêtues à l'antique : quatre hommes assis, en costume civil ou militaire, représentant l'égalité de rang, l'égalité de couleur, l'égalité de droits, et l'égalité de devoirs, remplaçaient les quatre valets.

Cette réforme dans les cartes en amena forcément une dans le vocabulaire des joueurs. Ainsi, au piquet, au

ueu de quinte au roi, on dut dire, quinte au génie; au lieu de quatorze de dames, il fallut compter quatorze de liberté, etc. Cette manière de parler, à laquelle on n'était point fait, nuisit autant que l'esprit de parti au succès des nouvelles cartes; et on rechercha toujours les anciennes, dont on était de longue main habitué à se servir. Les nouvelles cartes tombèrent avec la forme de gouvernement qui leur avait donné naissance, et on reprit les anciennes. Ce qu'alors on aurait dû faire, c'était de profiter de leur retour pour donner, principalement aux figures, plus de grâce dans la pose, plus de goût dans les ajustements, plus de fini dans l'exécution; et on ne le fit pas. Les vieilles cartes revinrent telles qu'elles étaient autrefois, et se perpétuèrent dans leur imperfection primitive, comme si nous n'avions eu depuis qu'elles furent inventées, ni dessinateurs, ni graveurs, ni coloristes.

Personne n'ignore que les cartes donnent lieu à grand nombre de jeux qui mettent en péril les biens, l'honneur et quelquefois la vie des imprudents qui y cherchent d'abord une ressource contre l'ennui, et finissent par s'en faire un funeste besoin. Ce serait une bien effroyable liste que celle des vols, des meurtres, des suicides dont ont été la cause ces morceaux de cartons peints de rouge et de noir. Les jeux où le hasard est le seul arbitre de la perte ou du gain sont défendus dans les lieux publics et les maisons de réunion. On tolère ceux qui sont appelés *jeux de commerce*, dans lesquels le calcul entre pour quelque chose; et c'est un mal, car, souvent aussi désastreux que les autres, ils sont une cause perpétuelle de démoralisation par les friponneries dont ils font naître l'idée et fournissent l'occasion, même dans les cercles les mieux composés. De plus, il en est de cette catégorie, la bouillotte par exemple, dans lesquels domine seul et souverainement le hasard.

Nous n'essayerons pas de donner connaissance des nombreuses combinaisons mathématiques dont sont susceptibles les trente-deux cartes d'un jeu de piquet, ou les cinquante-deux d'un jeu entier; nous dirons seulement que des hommes exercés en tirent parti pour faire, avec habileté, une grande quantité de tours surprenants d'escamotage et de calcul. Nous ajouterons que d'autres, qui prétendent y lire l'avenir, s'en font un moyen d'existence aux dépens de l'ignorance qui a en eux une foi stupide. Les premiers exercent librement leur amusante industrie dans des salles de spectacle, dans des salons où on les appelle, ou sur les places publiques qu'on leur abandonne. Quant aux seconds, on les laisse assez volontiers leurrer d'espérances ceux qui se rendent chez eux pour connaître leur destinée; témoin la célèbre demoiselle Lenormand, qui jouit d'une si grande réputation du temps de l'empire; et le sieur Moreau, si cher aux petites bourgeoises et aux grisettes, qui ne pouvaient pas prétendre à l'honneur d'être admises dans le sanctuaire de la grande prophétesse. Mais la police arrête les devins, et le tribunal correctionnel les punit toutes les fois qu'à l'aide de leur science prétendue, qu'ils appellent la *cartanomancie*, ils ont commis quelque escroquerie, ce qui leur arrive assez souvent, surtout dans les campagnes.

Cartésianisme. Voy. Descartes.

Carthagène en Amérique (siége de). — Au mois de mai 1697, cette ville, alors une des plus riches et des plus importantes du nouveau monde, fut prise et pillée par le baron de Pointis et Ducasse, gouverneur de Saint-Domingue, à la tête d'un corps de flibustiers (voyez ces noms). Bientôt une maladie s'étant mise parmi les troupes, il fallut se rembarquer, et l'on fit sauter les fortifications. Le baron revint en France, rapportant un butin de huit à neuf millions, auquel il avait joint l'argenterie des églises. Mais Louis XIV fit restituer aux églises leurs trésors. Pointis a laissé la relation de cette expédition.

Cartier (Jacques), un de nos plus célèbres navigateurs du seizième sie-

cle, né à Saint-Malo, avait déjà entrepris quelques voyages sur l'Océan, lorsqu'il fit, au grand amiral de France, Philippe de Chabot, la proposition d'aller explorer la partie nord de l'Amérique, alors désignée sous le nom de Terres-Neuves. L'amiral accueillit favorablement le projet de Cartier, qui fut autorisé par François Ier à le mettre à exécution. Déjà, dix ans auparavant, ce prince avait envoyé le Florentin Jean Verazzano visiter les parages de l'Amérique septentrionale, dans l'espoir qu'on découvrirait enfin un passage vers le Japon. Jacques Cartier partit de Saint-Malo en 1534, avec deux navires de soixante et un hommes d'équipage chacun, reconnut une grande partie des côtes du golfe Saint-Laurent, et prit possession du pays au nom du roi. Au retour de ce navigateur en France, le gouvernement, d'après son rapport, résolut de former un établissement dans cette partie de l'Amérique du Nord. Cette fois (1535), Jacques Cartier remonta le fleuve Saint-Laurent, et s'avança à sept ou huit lieues au delà de l'endroit où depuis fut bâtie la ville de Québec. Les trois bâtiments qui composaient la flottille mouillèrent près de l'embouchure d'une rivière affluente, appelée d'abord Sainte-Croix par l'explorateur, mais à laquelle on donna depuis le nom de Jacques-Cartier. Celui-ci continua ses découvertes sur des canots, à cause des difficultés que le fleuve présentait aux gros bâtiments, et parvint jusqu'au lieu où fut bâtie plus tard la ville de Montréal, à cent cinquante lieues de l'embouchure du Saint-Laurent. Il visita la contrée, communiqua avec les habitants, et gagna leur amitié. Il revint ensuite hiverner à la rivière Sainte-Croix, où les équipages souffrirent beaucoup du froid et du manque de rafraîchissements. Ils furent attaqués du scorbut, fléau alors peu connu des marins européens. Mais un chef du pays ayant indiqué à Cartier un arbre dont les feuilles et l'écorce, prises en infusion, avaient opéré sa propre guérison, les Français firent usage de ce remède, et s'en trouvèrent bien. Cependant cette maladie avait déjà fait de tels ravages que Cartier fut obligé d'abandonner un de ses bâtiments, faute d'équipage pour le manœuvrer. Il partit le 6 mai 1536, et trouva le passage qu'il avait déjà supposé exister au sud de Terre-Neuve, ce qui compléta la découverte du fleuve et du golfe Saint-Laurent. Il arriva le 16 juillet suivant à Saint-Malo, et fut renvoyé, en 1540, dans le fleuve Saint-Laurent. Mais le vice-roi que François Ier avait nommé pour gouverner le pays nouvellement découvert, n'étant parti que dix-huit mois après Cartier, celui-ci, abandonné à ses propres ressources et pressé par la disette, fut une seconde fois forcé de revenir en France. Il arriva à Saint-Malo en 1542. L'époque de sa mort est inconnue.

La première relation de ses voyages fut publiée sous ce titre : *Brief récit de la navigation faite es isles de Canada, Hochelage, Saguenay et autres*, Paris, 1545, in-8°; réimprimé à Rouen, 1598. Il en existe une traduction italienne dans le troisième volume de la collection de Ramusio, Venise, 1565; on trouve le *Précis du troisième voyage* (celui de 1542) dans le troisième et dernier volume de la collection d'Hakluyt.

Cartier (Jean-Baptiste), violoniste, est né à Avignon le 28 mai 1765. Il y reçut les premières leçons d'un excellent professeur, l'abbé Walraef, chanoine de Saint-Pierre. Il vint à Paris en 1783, y prit des leçons de Viotti, et entra, en 1791, à l'orchestre de l'Académie royale de musique, où il resta jusqu'en 1817. Nommé, en 1804, membre de la chapelle de Napoléon, il fit plus tard partie de celle du roi. Quoiqu'il n'ait pas été attaché comme professeur au Conservatoire de musique, il a contribué, par ses ouvrages, à former les meilleurs élèves sortis de cette célèbre école, et tous les orchestres de Paris possèdent quelques-uns de ses élèves. En publiant les *sonates* de Corelli, de Porpora et de Nardini, il a popularisé en France la manière de ces trois grands mai-

tres. Il a donné aussi : l'*Art du violon*, excellent ouvrage qui sert de complément à la méthode de violon du Conservatoire, 1 vol. in-fol. C'est un choix des meilleures sonates prises dans les œuvres des premiers violonistes des écoles italienne, française et allemande. Cet ouvrage, auquel M. Cartier a ajouté depuis la *Traduction de l'art de l'archet* de Tartani, est d'une grande utilité. M. Cartier s'est formé une collection d'instruments à cordes très-curieuse pour l'histoire de la musique. Il vit aujourd'hui retiré à Marseille.

CARTIGNY (Jean), littérateur religieux, mort à Cambrai en 1580, est auteur d'un roman intitulé : le *Voyage du chevalier errant*, Anvers, 1557, in-8°. C'est le même ouvrage que le *Chevalier errant, égaré dans la forêt des vanités mondaines dont si noblement il fut remis et redressé au droit chemin qui mène au salut éternel*, Anvers, 1595, in-12. On a encore de lui des *Commentaires sur l'Écriture sainte*, et un *Traité des quatre fins de l'homme*, Anvers, 1558, 1573, in-16.

CARTON-PIERRE (sculpture en). — La sculpture en carton-pierre est-elle d'invention moderne? Est-ce par erreur qu'on a cru la retrouver à Fontainebleau, dans la salle des gardes; au Louvre, dans la chambre de Henri II? Sans juger le procès entre les anciens et les modernes, nous dirons que, lors de la restauration exécutée au Louvre et dans les palais de la couronne, on a cru reconnaître que les sculptures étaient en feuilles de papier superposées, ou carton de poupée.

Les artistes avaient reconnu, depuis longtemps, que la nature molle de ce carton ne permettait pas de rendre les finesses et les contours délicats des ornements d'architecture, et ne pouvait servir qu'à des surfaces unies dont les détails n'ont pas de dessous.

Il fallait trouver une composition tout à la fois plus ferme et plus ductile, s'introduisant facilement dans les creux destinés au moulage, et capable de reproduire tous les effets de la véritable sculpture.

Il y a soixante ans que M. Mézières résolut le problème en se servant du carton-pierre, qui réunit parfaitement toutes les conditions du programme. Il ne manquerait rien à cette composition si elle était moins sensible à l'action de l'humidité, et si l'on pouvait la rendre tout à fait imperméable sans augmenter sa dureté ni son poids.

Malgré cette imperfection, que l'on parviendra sans nul doute à corriger, le carton-pierre sert admirablement à mettre à la portée de toutes les classes le luxe de la sculpture; c'est dans la décoration intérieure des monuments et des appartements qu'elle trouve son application la plus féconde; car, grâce aux perfectionnements obtenus depuis quelques années, le carton-pierre peut satisfaire à tous les besoins de l'architecture.

Parmi les productions de cette industrie nouvelle, on peut citer la décoration de l'Opéra, celle du Théâtre-Français, de l'Odéon, des théâtres de Lille, Strasbourg, Compiègne et Bruxelles; les sculptures faites à l'hôtel de ville pour les fêtes royales; la restauration des palais de Versailles, de Fontainebleau, de Saint-Cloud, de l'église de Meaux, par MM. Vallet et Huber, successeurs de M. Mézières; les sculptures de Notre-Dame de Lorette et de la chambre des députés, par M. Romagnési; enfin les modèles anatomiques, moulés sur le cadavre, par M. Bernard. Ajoutons qu'appliquer, comme on l'a fait, la sculpture en carton-pierre à l'ornementation et à la décoration des églises, c'est employer un moyen sûr de répandre le goût des arts dans nos campagnes (*).

CARTOUCHE. — On appelle *cartouche* la charge des armes à feu portatives. Sous le règne de Henri III, les soldats portaient, suspendues à une bandoulière qui passait par-dessus l'épaule et était attachée à la ceinture,

(*) Extrait du rapport du jury sur l'exposition de l'industrie de 1839.

plusieurs petites boîtes cylindriques en bois ou en fer-blanc, couvertes de cuir et contenant chacune une charge de poudre, qu'on introduisait dans le canon des arquebuses, mousquets, etc... Plus tard on abandonna ce système, et l'on chargea les armes à feu avec une corne ou une poire nommée pulvérin, qui contenait la poudre que l'on faisait couler dans le canon. L'amorce était enfermée dans une poire ou corne d'amorce, de la même forme que le pulvérin, mais d'une plus petite dimension. L'une et l'autre se portaient suspendues en bandoulière. On adopta enfin, en 1690, l'usage des cartouches, mais pour la charge seulement; ce ne fut que pendant la guerre de 1744 que l'on commença à faire servir la cartouche à la charge et à l'amorce.

La cartouche dont on se sert aujourd'hui est un petit cylindre creux en papier, qui enveloppe la poudre et la balle composant la charge d'une arme à feu. Son diamètre est un peu moins fort que celui de l'arme à laquelle elle est destinée.

Cartouche (Louis-Dominique), voleur fameux, dont le nom est resté populaire, naquit à Paris, en 1693, dans la boutique d'un marchand de vins de la Courtille. Chassé du collége Louis le Grand où il étudiait, puis de la maison paternelle, il s'enrôla dans une troupe de brigands qui infestaient la Normandie, et revint ensuite exercer son nouveau métier à Paris. Il y forma une bande dont il prit le commandement absolu, et remplit bientôt la capitale et les provinces du bruit de ses vols et de ses assassinats. Après avoir longtemps échappé aux poursuites de la justice, il fut enfin arrêté dans un cabaret de la Courtille, en 1721. Conduit dans les prisons du Châtelet, il parvint à s'évader en perçant un mur, fut repris sur-le-champ et transféré à la Conciergerie. Son procès excita pendant plusieurs semaines dans la capitale une curiosité dont nous pouvons nous faire une idée par l'intérêt porté dans ces derniers temps à certains débats criminels. De grands personnages et des dames de la première distinction allèrent le visiter. Le Théâtre-Français, les comédiens italiens représentèrent sur la scène ce héros d'une nouvelle espèce. Enfin, le parlement le condamna à être rompu vif. Il subit son supplice avec le courage et le calme qu'il avait constamment montrés jusque-là. Parmi les complices qu'il avait nommés à ses derniers moments, se trouvèrent un grand nombre de dames et de gentilshommes connus.

La *biographie* de Cartouche, ornée de son portrait gravé sur bois, se réimprime et se vend encore tous les ans à Paris avec un véritable succès de vogue. Le *Théâtre de Legrand* renferme la comédie intitulée *Cartouche*, qui fut jouée pendant le procès de ce brigand, et les amateurs recherchent avec intérêt un petit poëme en cent vers, composé sous le même titre par Granval, et suivi d'un *Dictionnaire d'argot*.

Cartulaires. — Un cartulaire est un registre dans lequel sont transcrites les chartes concernant un pays, une église, une communauté ou même une seule personne. Les plus anciens cartulaires remontent au dixième siècle, suivant Mabillon, qui fait honneur au moine Folquin du premier dont on ait connaissance. Mais le cartulaire de Folquin, et d'autres dont plusieurs lui sont antérieurs, sont moins des recueils de chartes que des chroniques dans lesquelles les auteurs ont inséré des actes relatifs à leurs abbayes. Ce furent les moines, qui, les premiers, recueillirent dans des registres les titres de leurs monastères. A l'exemple des moines, les évêques et les chapitres se mirent, au onzième siècle, à transcrire les titres de leurs églises. Puis, ils furent imités par les rois, les ducs, les comtes, les seigneurs et les communes.

Les cartulaires qui nous ont été conservés sont très-nombreux. La bibliothèque du roi en possède environ quatre cents. Il en existe un grand nombre aux archives du royaume et dans la plupart des archives et des bi-

bliothèques des départements. Les plus remarquables de la bibliothèque du roi sont ceux des abbayes d'Ainai de Lyon, de Saint-Cyprien de Poitiers, de Cluni, de Port-Royal; des églises de Grenoble, de Chartres, de Paris; le cartulaire des comtes de Champagne; ceux des villes de Marseille, Arles, Avignon, etc.; les cartulaires de Philippe-Auguste, etc. Les principaux cartulaires des abbayes du diocèse de Paris sont déposés aux archives du royaume. Celui de Saint-Victor de Marseille, que possède cette ville, est l'un des plus beaux et des plus anciens qu'on puisse voir.

Ces recueils sont d'une grande utilité pour la connaissance de la topographie, de l'histoire, des institutions et usages du moyen âge. Les actes qui y sont transcrits renferment les transactions des seigneurs avec leurs vassaux ou leurs serfs, et des serfs entre eux. Et comme ces transactions ont pour objet, non-seulement des biens meubles et immeubles, mais encore des droits féodaux et toute espèce d'obligations personnelles, elles reflètent, comme des miroirs fidèles, le tableau des diverses conditions des terres et des personnes.

Un assez grand nombre de cartulaires ont été publiés en Allemagne et dans les autres pays étrangers. Les éditions de ce genre qui ont été données en France sont peu nombreuses. Elles ne comprennent guère que les cartulaires de l'abbaye d'Auchi, de l'église de Strasbourg, du prieuré de Perreci (dans le recueil de Pérard). Ce n'est que depuis ces dernières années que le gouvernement a formé le projet de publier les principaux cartulaires de France. Ceux de l'abbaye de Saint-Père de Chartres et de l'abbaye de Saint-Bertin à Saint-Omer ont paru au commencement de l'année 1841 (Paris, 3 vol. in-4°, 1840), et font partie de la collection des documents inédits sur l'histoire de France, publiés par les soins du ministre de l'instruction publique. Dire que ce travail est dû à M. Guérard, membre de l'Institut, c'est dire qu'il est exécuté avec cette solidité d'érudition, cette sûreté de critique qu'on admire à bon droit dans tout ce qui est dû à la plume du savant professeur de l'École des chartes.

Carus (M. Aur.), empereur romain, était né à Narbonne, selon Eutrope, Orose et les deux Victor, quoiqu'il eût voulu passer pour Romain, quand il fut élevé à l'empire par les soldats, après la mort de Probus en 282. Après des victoires remportées sur les Sarmates et sur les Perses, il mourut, vers la fin de 283, de maladie, suivant les uns, foudroyé dans sa tente, suivant les autres, ce qui a fait dire à M. de Châteaubriand, avec ce bonheur de pensée et d'expression qui lui est ordinaire : « Quand la terre « fatiguée discontinuait le meurtre « de ses princes, le ciel s'en char- « geait (*). »

Carvalho da Este (bataille de). — Le maréchal Soult, après l'embarquement des Anglais à la Corogne, avait pénétré en Portugal (mars 1809) et s'avançait vers l'intérieur de ce pays à travers la province de Tras-los-Montes. Chavès avait ouvert ses portes aux Français. Le général portugais Freire se retirait devant eux. Il lui avait été enjoint d'éviter tout engagement sérieux avant d'avoir opéré sa jonction avec un corps chargé de couvrir la ville d'Oporto. L'armée du général Freire se composait de troupes régulières, anglaises et portugaises, mais principalement de paysans nouvellement recrutés dans les provinces de Tras-los-Montes et d'Entre-Douro-e-Minho. Ces paysans, encore mal disciplinés, mais confiants dans leur nombre, s'indignaient de céder le terrain à l'ennemi et demandaient à grands cris le combat. Déjà le duc de Dalmatie s'était avancé sur les hauteurs de Carvalho; et, de leurs positions en avant de Braga, les Portugais pouvaient apercevoir les avant-postes français. L'exaspération des séditieux fut alors portée au comble,

(*) Études historiques, t. I, p. 189.

et, lorsqu'ils virent que le général Freire se disposait à lever son camp avec ses troupes régulières, ils se jetèrent sur lui et le massacrèrent avec la plus grande partie de son état-major. Ils se donnèrent alors pour chef le baron d'Eben, officier hanovrien, et le forcèrent, sous peine de la vie, à accepter le commandement.

Celui-ci craignant, s'il imitait la conduite de son prédécesseur, d'avoir le même sort, se disposa aussitôt à prendre l'offensive. Il fit, en conséquence, déborder par son aile droite la gauche des Français, adossée à des rochers qui leur coupaient la retraite, et emporter d'assaut le village de Linoso, situé en avant de leurs lignes. Cette position fut reprise par les Français; et le maréchal Soult ayant été informé que les Portugais se disposaient à une attaque générale, résolut de les prévenir.

Le 30 mars, il déploya ses troupes en bataille sur les hauteurs de Carvalho da Este. Le général Delaborde commandait la division du centre, et était soutenu par la division de dragons du général Lorge; le général Heudelet était à l'aile droite; le général Mermet commandait l'aile gauche et avait derrière lui la division de cavalerie légère du général Franceschi. Une batterie, placée en avant des lignes, donna le signal de l'attaque : la division du centre s'ébranla aussitôt, et, sans répondre à la fusillade de l'ennemi, s'avança sur lui l'arme au bras. Cette marche audacieuse déconcerta les Portugais, et, au moment où les Français arrivaient sur eux, ils se débandèrent et prirent la fuite. La cavalerie les poursuivit et en fit un horrible carnage; elle entra pêle-mêle avec les fuyards dans Braga, traversa cette ville et ne s'arrêta qu'à deux lieues au delà. Les pertes de l'ennemi furent considérables : son artillerie, ses drapeaux, ses bagages et ses caisses militaires tombèrent au pouvoir des vainqueurs. Le maréchal Soult établit son quartier général à Braga, et ses avant-postes prirent position à trois lieues en avant, à Tabossa, sur la route d'Oporto. Les jours suivants, les villes de Barcelos et de Guimaraens, découvertes par la dispersion de l'armée portugaise, reçurent des garnisons françaises.

Cary (Félix), antiquaire, fils d'un libraire de Marseille, naquit dans cette ville le 24 décembre 1699, et y mourut le 15 décembre 1754. « Il avait, dit « l'abbé Barthélemy, un beau cabinet « de médailles, et une précieuse col- « lection de livres assortis à son « goût. » En 1752, il fut nommé correspondant de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. On a de lui : 1° *Dissertation sur la fondation de Marseille, sur l'histoire des rois du Bosphore cimmérien*, et *sur Lesbonax, philosophe de Mitylène*, Paris, 1744, in-12; 2° *Histoire des rois de Thrace et de ceux du Bosphore cimmérien, éclaircie par les médailles*, Paris, 1752, in-4°. C'est son ouvrage le plus important. Il avait laissé manuscrit un dictionnaire provençal avec les étymologies; malheureusement ce travail est perdu. Les médailles du cabinet de Cary ont été achetées pour le cabinet des médailles et antiques de la bibliothèque du roi.

Carze (le comte de), officier de mer, sur lequel nous n'avons aucun renseignement biographique, et qui peut-être appartenait à la même famille que le comte de Carces. Deux historiens de l'ancienne marine écrivent son nom d'une manière différente: suivant l'un, cet officier se nommait *Carse*; suivant l'autre, *Carze*. Mais tous deux s'accordent pour lui donner la qualité de comte. Ils n'en font mention qu'à propos des événements maritimes du second siége de la Rochelle. A la sanglante bataille du 27 octobre 1622, le comte de Carze servait sous les ordres du duc de Guise, amiral de l'armée française. Les Rochellois ayant envoyé deux brûlots contre le vaisseau amiral, parvinrent à le mettre en feu. Le duc de Guise, déjà exposé à toute l'artillerie des vaisseaux de la ville protestante, se trouva dans la position la plus critique. Plaçant Tavannes à la proue, le comte de Carze à la poupe,

le comte de la Rochefoucauld au grand mât, et se réservant de se porter lui-même partout où sa présence serait nécessaire, il fit intrépidement face à tous les dangers. Les Rochellois, fatigués d'une résistance si opiniâtre, se retirèrent, et le salut du vaisseau amiral contribua puissamment au succès éclatant qui marqua cette journée.

Casa-Bianca (Lucien), frère du comte Raphaël, entra très-jeune dans la marine, y servit avec distinction, fut nommé, en 1792, membre de la Convention où il vota la détention indéfinie du roi Louis XVI, et entra, plus tard, au Conseil des Cinq-Cents. Rentré au service, il fit partie de l'expédition d'Égypte comme capitaine du vaisseau *l'Orient*, et se trouva en cette qualité à la bataille d'Aboukir; atteint par un boulet, il fut englouti à l'explosion de son bâtiment, et périt avec son fils, âgé de dix ans, qui ne voulut pas le quitter. Ce trait touchant de piété filiale a été célébré par Lebrun et Chénier.

Casa-Bianca (Pierre-François), fils du comte Raphaël, naquit à Vescovato en 1784. Son activité, ses talents, sa valeur lui méritèrent, en 1811, le grade de colonel. Ce brave fit constamment partie de l'armée dans les campagnes d'Allemagne et de Prusse depuis 1806, et mourut couvert de blessures dans la désastreuse expédition de Russie en 1812.

Casa-Bianca (le comte Raphaël de), lieutenant général, etc., né en 1738, à Vescovato en Corse, d'une famille noble et ancienne, prit parti dans les troupes que Louis XV envoya pour achever de soumettre l'île, et devint colonel du régiment Provincial-Corse, qu'il commandait en 1789. L'année suivante il fut envoyé par ses concitoyens comme député extraordinaire à l'Assemblée constituante. Peu de temps après, il passa à l'armée du Nord et y combattit avec la plus grande bravoure. Nommé maréchal de camp, il fut employé à l'armée des Alpes, puis envoyé à Ajaccio, et reçut bientôt après l'ordre de se tenir prêt à s'embarquer avec l'amiral Truguet pour la Sardaigne que l'on voulait prendre.

Cette expédition ayant échoué, le général Casa-Bianca fut chargé du commandement de Calvi, et presque aussitôt assiégé par les Anglais. Il n'avait avec lui que six cents hommes; la place était mal fortifiée, et presque sans munitions et sans vivres; néanmoins il y soutint trente-neuf jours de siége et un bombardement qui réduisit en cendres la plus grande partie de la ville. Resté avec quatre-vingts hommes exténués de faim et de fatigues, il capitula, mais à des conditions honorables. Sa glorieuse défense lui avait valu, pendant le siége, le brevet de général de division. Il joignit l'armée d'Italie, commanda à Gênes, où il calma les esprits, puis fut envoyé, par le Directoire exécutif, en Bretagne. Il quitta le service en 1799, époque où Bonaparte, devenu premier consul, le nomma membre du sénat conservateur, et successivement comte de l'empire et grand-officier de la Légion d'honneur. Appelé à la pairie par le roi en 1814 et par l'empereur en 1815, il fut exclu à la seconde restauration, puis réintégré en 1819, ce qui lui valut, comme à tant d'autres, une place dans le *Dictionnaire des girouettes*. Il est mort en 1825.

Casal (siéges de). — En 1555, le maréchal de Brissac s'empara de Casal, en Piémont, avec autant de hardiesse que de bonheur. Le gouverneur et ses soldats, ainsi que toute la noblesse de l'armée impériale qui s'y était réunie pour un tournoi, eurent à peine le temps de se jeter sans habits et presque sans armes dans la citadelle. Les ennemis capitulèrent, promettant de se rendre s'ils n'étaient secourus dans vingt-quatre heures. Sur ces entrefaites, on eut avis de l'approche de Pescaire; Brissac alors fit avancer les horloges et la citadelle se rendit.

— En 1630, l'armée espagnole tenait le général Thoiras étroitement assiégé dans Casal. L'armée française étant arrivée sous les murs de cette ville, on allait en venir aux mains, lorsque Mazarin, alors gentilhomme du pape, parvint à

faire reconnaître le traité de Ratisbonne par le général espagnol, et Thoiras fut ainsi délivré, après sept mois d'une brillante défense.

D'après le traité de Ratisbonne, les Français et les Espagnols devaient évacuer en même temps le Montferrat. Les premiers devaient livrer la ville de Casal au prince Ferdinand, second fils du duc de Mantoue; et des soldats montferrins devaient former la garnison de cette ville. Mais cette dernière clause fut éludée; les soldats montferrins, laissés dans Casal, n'étaient autres que des soldats français qui avaient changé d'uniforme. Quand les Espagnols eurent repassé le Pô, deux régiments français revinrent tout à coup en arrière, et introduisirent dans Casal un convoi de provisions. Cependant de nouvelles négociations les déterminèrent à se retirer encore une fois; mais ils y laissèrent quatre cents hommes, qui se cachèrent dans les caves de la citadelle. Enfin, le 6 avril 1631, un nouveau traité de paix fut signé à Cherasco, et termina la guerre de la succession de Mantoue. Le 2 juillet 1631, les Français évacuèrent définitivement Casal et tout le Montferrat.

Casal-Pusterlengo (combat de). — Le 8 mai 1796, Bonaparte avait remporté à Fombio une éclatante victoire sur les Autrichiens commandés par le général Liptay. Dans la soirée, le général Beaulieu, qui accourait au secours de Liptay avec neuf bataillons et douze escadrons, arrive à Casal-Pusterlengo, non loin du champ de bataille. Là il apprend la défaite de son collègue et forme la résolution de mettre la nuit à profit pour essayer de surprendre les vainqueurs et de réoccuper Codogno dont ils s'étaient emparés. Il part à la tête de ses troupes, arrive à deux heures du matin en vue de Codogno et surprend les avant-postes de la division du général la Harpe. Au premier bruit, ce général avait sauté en selle; mais déjà ses troupes étaient aux prises avec l'ennemi et faiblissaient. Il commençait à rétablir le combat, lorsque, frappé d'une balle, il tomba sur le coup. Sa mort répandit l'alarme parmi les Français, et les Autrichiens en profitèrent pour redoubler d'efforts. Sur ces entrefaites, le général Berthier, informé qu'on se battait à Codogno, rallia la division la Harpe, et culbuta les Autrichiens au moment où ils se croyaient sûrs de la victoire. Il les poursuivit jusque dans Casal-Pusterlengo, s'empara de cette ville, et força Beaulieu à se retirer en toute hâte sur Lodi.

Casalta (N.), général de brigade, etc., né en Corse, vers 1760, fut employé à l'armée d'Italie, devint général de brigade, et repassa en Corse, en 1796. Là, il chassa les Anglais de Bastia, et s'empara de Saint-Florent. Renvoyé dans l'île l'année suivante, il apaisa les troubles qui venaient d'y éclater. Nommé membre de la junte d'administration, en 1815, il se mit à la tête du camp de Bastia, et contribua, par son énergie, à faire arborer les trois couleurs. La bataille de Waterloo le rendit à la vie privée.

Casanova (François), peintre de batailles et de paysages, naquit à Londres, en 1730, de parents vénitiens, retourna fort jeune à Venise, et y reçut une belle éducation qu'il sut mettre à profit. L'étude des langues anciennes et modernes, celle du dessin, occupèrent ses premières années. Casanova vint plus tard à Paris, apportant avec lui quelques essais de ses talents, et y fut reçu avec bienveillance; ayant eu occasion de présenter quelques-uns de ses ouvrages à Parocel, cet habile peintre s'empressa de lui donner des conseils, qui lui furent d'une grande utilité, surtout pour le dessin des chevaux. L'étude des tableaux flamands qu'il vit dans un voyage en Allemagne contribua beaucoup à lui faire mettre dans ses tableaux la correction et l'harmonie qui y manquaient encore. De retour à Paris, l'Académie de peinture s'empressa de l'agréer, et peu après, en 1763, elle l'admit au nombre de ses membres, sur un tableau représentant un combat de cavalerie. Depuis il exposa, en 1765, une *Marche d'armée*, deux batailles, un

Espagnol à cheval; en 1767, sept tableaux de genre; en 1769, deux sujets de chasse, trois paysages; en 1771, les *Batailles de Lens et de Fribourg*, et deux paysages; en 1775, treize tableaux de genre, paysage, animaux, chasse, sujets militaires; en 1779, quatre paysages et deux cavaliers; et en 1781, sept paysages et deux sujets militaires. L'effet que produisirent ces tableaux augmenta la réputation de cet artiste, et plusieurs princes s'empressèrent à l'envi de mettre ses talents à contribution. Le prince de Condé lui fit faire, en 1771, pour la galerie du palais Bourbon, les *batailles de Fribourg et de Lens*. L'impératrice Catherine le chargea d'immortaliser ses victoires sur les Ottomans. Favorisé par la fortune, accueilli dans les meilleures sociétés, pour son esprit et son éducation, Casanova aurait pu vivre à Paris heureux et tranquille; mais son goût pour le luxe lui ayant fait contracter des dettes, il prit le parti, pour se soustraire à ses créanciers, d'aller à Vienne finir les divers ouvrages dont il était chargé. Ce fut près de cette ville, à Bruhl, qu'il mourut, en 1805; il était alors occupé à peindre un tableau représentant l'*inauguration de l'hôtel royal des Invalides, par Louis XIV*. Cet artiste, toujours jaloux de faire respecter les artistes, se trouvait un jour à dîner chez le comte de Kaunitz, avec des ambassadeurs de divers princes d'Allemagne : la conversation étant tombée sur Rubens et sur son ambassade, une des excellences se mit à dire : « C'était vraisemblablement un ambassadeur qui s'amusait à peindre. » — « Non, repartit Casanova, c'était un peintre qui s'amusait à être ambassadeur. » Parmi les élèves de Casanova on peut citer Loutherbourg, Mayer, Norblin, etc. Le Louvre possède de cet artiste deux tableaux représentant une bataille et un choc de cavalerie; et trois dessins : une marche d'animaux et deux cavaliers.

Casaque. — On appelait ainsi autrefois un manteau assez semblable au vêtement de dessus de nos bedeaux, ouvert par-devant, à pans prolongés et à manches longues et fermées. Les casaques se mettaient, suivant l'occurrence, par-dessus l'armure, le justaucorps ou la soubreveste, et elles portaient en général une marque distinctive. Ainsi, au temps de François Ier, les Bourguignons impériaux avaient sur leur casaque la croix rouge de Saint-André, et la casaque des hérauts d'armes était couverte des armoiries du souverain. En temps de guerre, la casaque se mettait par-dessus l'armure, qu'elle servait à garantir de la pluie : on l'agrafait au collet; mais, lorsqu'il faisait beau, on la rejetait en arrière, comme les pelisses de nos hussards. Ce vêtement disparut en grande partie vers la seconde moitié du seizième siècle. Suivant quelques auteurs, il faut chercher dans le nom de l'empereur *Caracalla* l'étymologie du mot casaque ou *casaquin*, qui s'est dit pour *caraquin*. Il est plus naturel de la trouver dans le mot hébreu *kasah*, couvrir.

Casasola (combat de). — Quand la division du général Masséna se fut emparée du fort de la Chiusa, dans le Frioul, les Autrichiens cherchèrent à lui disputer le passage du pont de Casasola (19 mars 1797). Mais les grenadiers de la trente-deuxième demi-brigade, marchant en colonne serrée, forcèrent ce pont, culbutèrent l'ennemi, malgré ses retranchements et ses chevaux de frise, et lui firent six cents prisonniers.

Casaubon (Isaac de) naquit à Genève, en 1559, d'une famille française qui s'y était réfugiée pour échapper aux persécutions dont les protestants du Dauphiné étaient alors l'objet. Cependant son père rentra dans sa patrie, et devint ministre de la religion réformée à Crest, petite ville du Dauphiné. Il se chargea lui-même de l'éducation du jeune Isaac, qui, sous un tel maître, fit de rapides progrès. A neuf ans, il parlait le latin avec une pureté étonnante; il en avait dix-neuf lorsqu'il fut envoyé à Genève, pour y suivre les cours de l'université. Il y étudia la jurisprudence, la théologie et les langues orientales, fut chargé,

en 1582, de remplacer son maître, F. Portus, dans la chaire de grec, et devint, quelque temps après, le gendre de Henri Étienne. Mais bientôt son caractère inquiet et la bizarrerie de son beau-père lui rendirent le séjour de Genève désagréable; il accepta, à Montpellier, une chaire de grec et de belles-lettres, qu'il quitta deux ans après, pour en occuper une semblable au collége de France, où Henri IV venait de l'appeler. Quelques années après, ce prince lui donna la charge de garde de la librairie, avec quatre cents livres d'appointements, somme considérable pour cette époque, et le nomma l'un des commissaires à la conférence de Fontainebleau, entre le cardinal Duperron et Duplessis Mornai. Casaubon y opina contre le champion du protestantisme, et cette manifestation d'une opinion contraire à sa religion le rendit suspect à son parti, sans lui concilier la bienveillance des catholiques, dont la jalousie avait toujours cherché à lui nuire. Aussi s'empressa-t-il, à la mort de Henri IV, d'accepter l'offre que le chevalier Watton, ambassadeur extraordinaire de Jacques Ier, lui fit de l'accompagner en Angleterre. Il y fut reçu avec distinction, et fut gratifié de deux prébendes, l'une à Cantorbéry, l'autre à Westminster, avec une pension de six cents livres sterling. Il mourut à Londres, le 1er juillet 1614.

Isaac Casaubon fut un théologien tolérant et pacifique, un savant du premier ordre, un traducteur habile, et un savant critique. Les savants les plus distingués de son temps, Pierre Pithou, de Thou, Heinsius, Grævius, Gronovius, lui ont rendu ce témoignage, et la postérité n'a point appelé de ce jugement. La liste des livres qu'il a publiés dépasserait de beaucoup les limites qui nous sont imposées dans cet article. Nous devons nous borner à mentionner ici les plus importants : *In Diogenem Laertium notæ*, 1583, in-8°: ces notes, sur le frontispice desquelles, ainsi que sur celui de son commentaire sur Théocrite, Casaubon avait pris le nom d'*Hortibonus*, ont été réimprimées depuis, dans le *Diogène* de Henri Étienne, de 1594; *Polyæni stratagemata, gr. et lat., cum notis*, Lyon, 1589, in-12; édition princeps de cet auteur; *Aristotelis opera, gr. et lat.*, Lyon, 1590, in-fol., avec notes marginales; édition plusieurs fois réimprimée; *Theophrasti caracteres, gr. et lat.*; l'une des meilleures éditions publiées par Casaubon; *Suetonii opera cum animadversionibus*, Paris, 1606, in-4°: le commentaire dont cette édition de Suétone est accompagnée, eut le plus grand succès, et fut plusieurs fois réimprimé; *Persii satyræ cum comment.*, Paris, 1606, in-8°. Scaliger a dit de ce livre, que « la sauce y valait mieux que le poisson; » et, en effet, le commentaire, qui en forme la partie la plus considérable, est une mine inépuisable d'érudition. Le savant M. Dubner a donné, en 1833, une nouvelle édition de cet excellent livre, avec d'importantes additions (*Lipsiæ*, in-8°). On fait également cas des travaux de Casaubon sur *Théocrite*, *Strabon*, *Denys d'Halycarnasse*, *Dicéarque*, *Pline le Jeune*, *Apulée*, *Athénée*, *Dion Chrysostome*, *saint Grégoire de Nysse*. Son commentaire sur Athénée et son édition de Strabon sont particulièrement estimés. Parmi ses autres ouvrages, nous devons encore mentionner ses dissertations sur la poésie satirique chez les Grecs et chez les Romains; ses *Exercitationes in Baronium*; son traité *de Libertate ecclesiastica*, commencé et interrompu par ordre de Henri IV, et publié seulement en partie; sa *Lettre à Fronton du Duc*, dont l'objet était de combattre les doctrines des jésuites sur l'autorité des rois, et enfin, le *Recueil de ses lettres*, dont la meilleure édition a été publiée à Rotterdam, en 1709, in-fol., par Janssen d'Almeloveen. Wolff a donné à Hambourg, en 1710, un *Casauboniana*, in-4°.

Casaubon (Méric), fils du précédent, naquit à Genève en 1599, commença ses études à l'académie protestante de Sedan, puis se rendit avec son père en Angleterre, où il se fixa,

se fit remarquer, sous le protectorat de Cromwel, par son attachement aux Stuarts, et mourut, en 1671, curé de Bledon, dans le comté de Sommerset, prébendier de Cantorbéry et recteur d'Ickam.

Méric Casaubon suivit, comme son père, la carrière de l'érudition, et il fut également l'un des critiques les plus distingués de son époque. Ses notes sur *Térence*, *Épictète*, *Hiéroclès*, *Florus*, *Diogène-Laërce*, et surtout son commentaire sur les *Réflexions morales de Marc-Aurèle*, sont estimés des savants. Ses autres ouvrages ont eu aussi beaucoup de succès; mais ils sont, pour la plupart, en anglais; nous ne citerons que les deux suivants, qu'il publia par un motif de piété filiale : *Pietas contra maledicos patrii nominis et religionis hostes*, Londres, 1621, in-8°; *Vindicatio patris adversus impostores*, 1624, in-8°. On trouve dans le premier la liste de tous les ouvrages imprimés ou manuscrits d'Isaac Casaubon.

Casaux (Ch.), consul de Marseille dans le seizième siècle, a acquis une honteuse célébrité par sa conduite lors de l'avénement de Henri IV. Ayant traité avec les Espagnols, il allait leur livrer la ville, lorsqu'un habitant nommé Libertat, Corse d'origine, introduisit le duc de Guise par une porte confiée à sa garde, et tua de sa propre main le traître en 1596.

Casbois (dom Nicol.), savant mathématicien, né dans le département de la Meuse, fut président de la congrégation de Saint-Vanne en 1789, et mourut pendant l'émigration. Outre plusieurs mémoires sur des hygromètres et des aéromètres de sa composition, mémoires insérés dans le *Dictionnaire encyclopédique* (tome XVII), dans le *Journal encyclopédique* (1765, 1777) et dans les *Affiches des évêchés de Lorraine* (1781, 1784), il a laissé des *Opuscula elementaria*, Metz, 1779, 2 vol. in-8°. Casbois est le véritable inventeur de la méthode dite de mademoiselle Gervais, pour la fabrication du vin.

Case (Pierre de), dont le véritable nom est *Desmaisons*, né à Limoges, fut général de l'ordre du Mont-Carmel, et administrateur de l'évêché de Vaison, et mourut en 1348, après avoir composé quatre livres sur le *Maître des sentences*, des *Sermons* et des *Commentaires sur la politique d'Aristote*, ouvrages assez bien écrits pour le temps.

Casemates. On donne ce nom à des bâtiments à l'épreuve de la bombe qui servent à emmagasiner une partie du matériel d'une ville de guerre, à loger la garnison et à former en temps de siége des hôpitaux où les blessés peuvent jouir de la tranquillité nécessaire à leur prompt rétablissement. On appelle aussi casemates, des réduits à l'épreuve de la bombe que l'on établit à l'avance, ou au moment même du siége, sur différents points des remparts, pour mettre les bouches à feu à l'abri des effets destructeurs du *tir à ricochet*. Ces réduits fournissent seuls à l'assiégé le moyen de conserver en batterie quelques pièces d'artillerie jusqu'à la dernière période du siége. Séduits par cet avantage, certains ingénieurs proposèrent, dans le dix-huitième siècle, différents systèmes de fortifications presque uniquement basés sur l'emploi de *casemates à feu;* mais il a fallu y renoncer pour plusieurs motifs, et notamment pour celui-ci : quand on est obligé de faire un feu très-vif, les casemates à feu se remplissent promptement d'une telle quantité de fumée, qu'il est très-difficile pour les canonniers d'exécuter la manœuvre des pièces.

Les casemates se composent de voûtes épaisses en maçonnerie, recouvertes d'une couche de terre ayant au moins un mètre de hauteur. Les magasins à poudre des villes de guerre sont établis sous des voûtes de cette nature. Ces abris, lorsqu'ils ont été construits avec les précautions nécessaires, résistent indéfiniment à l'action des projectiles ennemis; l'expérience l'a prouvé dans plusieurs siéges remarquables, tels que ceux de Landau et de Tournay en 1745. On cite surtout un magasin à poudre de Landau, bâti par Vauban, sur lequel tom-

bèrent plus de huit cents bombes sans que les poudres qu'il renfermait fussent atteintes.

Les casemates telles que nous venons de les décrire furent imaginées par Vauban, qui en fit construire pour la première fois à Landau en 1684; toutefois, l'idée première de cette invention ne doit pas lui être attribuée; elle remonte à une époque fort reculée, qu'on ne saurait préciser rigoureusement. Les *chambres voutiez* des châteaux forts du moyen âge n'étaient autre chose que des especes de casemates.

Casenave (Antoine), né à Lemboye (Basses-Pyrénées), en 1763, fut, en 1792, envoyé à la Convention nationale par son département, dans le procès du roi. Il demanda : « 1° la réclusion « de Louis et de sa famille jusqu'à la « paix, et l'exil perpétuel à cette épo- « que; 2° que le suffrage des membres « non présents à l'instruction de l'af- « faire ne fussent pas comptes pour le « jugement; 3° que, pour suppléer au « défaut de récusation des membres « suspects pour cette décision, la ma- « jorité des voix fût fixée aux deux tiers « au moins. » Plus tard, il insista vivement sur la mise en accusation de Marat. Après le 9 thermidor, il fut envoyé en mission dans le département de la Seine-Inférieure, où il resta quatorze mois. Nommé au Conseil des Cinq-Cents en 1797 et 1798, il s'opposa aux réactions, devint membre de la commission des inspecteurs du conseil, et chargé, conjointement avec Cabanis, M. J. Chénier et Alexandre Villetar, de rédiger la constitution de l'an VIII. Il fit ensuite partie du nouveau corps législatif, dont il devint président en 1810. Dans la session de 1814, il défendit la liberté de la presse, mais appuya le projet de loi relatif au payement des dettes contractées par Louis XVIII en pays étranger. Membre de la chambre des représentants en 1815, il engagea ses collègues à oublier tout intérêt particulier pour concourir au salut commun. Il mourut le 16 avril 1818, à l'âge de cinquante-six ans.

Caseneuve (P. de), savant modeste, naquit à Toulouse le 31 octobre 1591, et mourut en 1652. Une connaissance approfondie des langues anciennes et de la plupart des langues de l'Europe développa chez lui un goût prononcé pour les recherches grammaticales et étymologiques. On lui doit : 1° *Traité du franc-alleu*, Toulouse, 1641, in-4°; 2° la *Catalogne française*, Toulouse, 1644, in-4°, ouvrage curieux et piquant; 3° *la Caritée*, ou *la Cyprienne amoureuse*, in-8°, roman; 4° *Origine des jeux fleureaux de Toulouse*, 1659, in-4°. Le plus connu de tous ses ouvrages est son dictionnaire intitulé *Origines de la langue française*, qui fut publié après sa mort, à la suite de l'édition du *Dictionnaire étymologique de Ménage*, Paris, 1694, in-fol., et refondu avec le texte de Ménage dans les éditions suivantes. Entre autres ouvrages manuscrits, Caseneuve a laissé un *Traité de la langue provençale*, et une *Histoire des favoris de la France*.

Casernes. Les casernes sont les bâtiments dans lesquels le gouvernement loge les troupes en garnison.

Tant que dura le système féodal, les armées ne s'assemblaient que pour entrer en campagne; on ne faisait la guerre que dans la belle saison, et les troupes étaient licenciées à l'approche de l'hiver; il n'était donc pas nécessaire de s'occuper de la manière de loger les gens de guerre, car, une fois la campagne terminée, chacun rentrait dans ses foyers.

Sous Charles VII et ses premiers successeurs, il y eut une armée permanente; mais ces troupes, peu nombreuses pendant la guerre, étaient presque réduites à rien pendant la paix; on n'avait pas encore besoin de se préoccuper beaucoup du moyen de les loger.

Ce fut seulement en 1691 que l'on commença à caserner les troupes d'une manière à peu près régulière. Les soldats étaient alors logés chez les bourgeois ou dans des maisons qui leur étaient fournies par les officiers municipaux. Cette méthode avait de grands

inconvénients; pour y remédier, le gouvernement prescrivit, en 1716, la construction de casernes dans les principales villes de France.

Un édit de 1719 ordonna de faire le plan, l'état et le devis des casernes à construire, et pour se procurer les fonds nécessaires, on imposa une somme considérable sur les vingt généralités du royaume; mais l'exécution de ce projet ayant rencontré des difficultés, les édits de 1716 et de 1719 furent révoqués en 1724, et le logement des gens de guerre fut remis sur l'ancien pied. Cependant le casernement fut permis aux villes qui le préféreraient au logement personnel, mais à condition qu'elles en supporteraient les frais.

Toutes les troupes sont maintenant casernées. On a disposé pour leur usage, dans la plupart des villes de garnison, et même à Paris, des couvents, des colléges, des séminaires, etc. Il y a fort peu de casernes, ailleurs que dans les places de guerre, qui aient été construites pour l'usage auquel elles sont aujourd'hui consacrées. Vauban s'était beaucoup occupé de la construction des casernes. La distribution qu'il adopta a dû subir les modifications nécessitées par les changements spportés dans notre organisation militaire; mais c'est peut-être encore la meilleure à suivre. L'état actuel du casernement en France est suffisant pour loger les troupes qui composent notre armée sur le pied de paix (*); mais, sous plus d'un rapport, il réclame encore de grandes améliorations.

Casque. L'usage du casque, introduit par les Romains dans les Gaules, ne fut point d'abord adopté par les Francs. Ils avaient vaincu sans cette armure, ils étaient fondés à en révoquer en doute l'utilité. Ce n'est guère que vers le septième siècle que l'on voit paraître chez eux l'usage des casques. Ils se contentèrent d'abord d'imiter ceux des Romains; mais depuis, la forme de cette coiffure militaire a souvent varié. C'était, en général, au onzième siècle, un cône aigu ayant sur le devant une lame de fer plate appelée nazal. Au temps des croisades, c'était une espèce de bonnet cylindrique, percé de petites ouvertures à la place correspondante aux yeux et aux oreilles. Au milieu du treizième siècle, le casque couvrait le front jusqu'aux sourcils; il avait un gorgerin qui s'étendait jusqu'au-dessus de la bouche, et couvrait quelquefois l'extrémité du nez. Cette espèce de casque, qui s'appelait *heaume*, *hiaume*, *heaulme*, avait une visière à petites grilles, qui s'abaissait et se relevait à volonté; elle était en outre accompagnée d'une collerette en fer, qui descendait jusqu'au défaut des épaules.

Vers le milieu du quatorzième siècle, le casque à visière fut généralement adopté, et son emploi se conserva jusqu'au commencement du dix-septième. Néanmoins, l'usage de cette coiffure ne se maintint pas toujours d'une manière aussi exclusive, car sous Charles VII et Louis XI, on commença à se servir d'un chapeau aux larges bords, adopté, il est vrai, par un très-petit nombre de troupes. Sous François Ier, le casque, toujours employé à la guerre, céda quelque peu aux chapeaux, qui prirent alors une nouvelle vogue, mais dont l'usage ne devint cependant à peu près général que sous Henri IV.

Au casque à cimier et à visière fut substituée, sous Henri II et ses fils, une coiffure plus légère, qui prit, suivant Pasquier, le nom d'armet. Le casque des simples soldats, surtout dans l'infanterie, se compossit d'une calotte en fer battu, surmontée, dans les derniers temps, d'une touffe de plumes aux couleurs des capitaines. Il s'appelait, suivant ses diverses formes, *morion, cabasset, bacinet, bourguignote, pot de fer, chapel de fer, salade, etc.*

Avant les guerres de la révolution, l'usage du casque avait été presque entièrement abandonné. En France, les dragons seuls l'avaient conservé. Dans les premières campagnes de la république, quelques corps d'infante-

(*) Le casernement actuel peut contenir 375,574 hommes et 80,697 chevaux.

rie portèrent aussi un casque en cuir bouilli, semblable à celui qu'ont porté de nos jours les équipages de la marine. Toutes les autres troupes étaient coiffées d'un chapeau. Mais l'expérience fit bientôt revenir à une armure de tête plus rationnelle, surtout pour la cavalerie, qui, le plus souvent obligée de combattre avec le sabre, a besoin d'une coiffure qui garantisse la tête des atteintes de cette espèce d'arme. Le casque devint donc la coiffure de la cavalerie. Sous la restauration, on essaya d'en étendre l'usage à d'autres corps que les carabiniers, les cuirassiers et les dragons; les chasseurs à cheval de la garde royale portèrent le casque en 1815, et ce fut la coiffure des soldats du train d'artillerie de 1815 à 1830. Depuis cette époque, de nombreuses commissions se sont occupées de cet objet; en 1836, on a mis en essai dans le 45e de ligne un casque en cuir tanné et comprimé; mais cette épreuve n'a point eu le résultat qu'on en espérait.

Cas royaux. — On appelait ainsi autrefois les causes réservées à la connaissance des seuls juges royaux, *privativement à tous autres juges*, soit seigneuriaux, soit ecclésiastiques; et plus spécialement les causes réservées aux parlements et aux baillis, à l'exclusion des autres juges royaux inférieurs, tels que les prévôts. Ainsi, tous les cas prévôtaux étaient des cas royaux; mais tous les cas royaux n'étaient pas des cas prévôtaux. On comprenait sous le nom de cas royaux, toutes les affaires qui intéressaient le roi, soit relativement à sa personne ou à son domaine, soit en ce qui concerne ses droits de souveraineté, la police du royaume et la sûreté des citoyens. Il y avait donc des cas royaux en matière civile et en matière criminelle. Voici à peu près quels étaient ces cas royaux avant la révolution. Nous disons à peu près, parce que l'arbitraire le plus large a toujours régné dans cette partie de la législation, malgré les *déclarations* rendues pour faire cesser, en apparence du moins, un arbitraire que les ordonnances avaient créé. C'est ainsi que l'art. 11 de l'ordonnance criminelle de 1670, après avoir énuméré expressément, pour la première fois, les divers cas royaux, se terminait par un renvoi général à toutes les ordonnances générales, ce qui faisait supposer que l'énumération n'était pas complète, et, suivant la remarque de Montesquieu, faisait rentrer dans l'arbitraire dont on venait de sortir. La déclaration de 1731 ne fit que régler la distribution des cas royaux entre les divers juges royaux, sans définir plus nettement les limites respectives de la justice royale et des justices ecclésiastiques et seigneuriales.

Cas royaux en matière civile. — L'examen et la réception des principaux officiers des bailliages royaux étaient des *cas royaux*, dont la connaissance appartenait aux parlements. Mais l'examen et la réception des officiers inférieurs des bailliages royaux, et même des principaux officiers des justices inférieures, étaient des *cas royaux*, dont la connaissance appartenait aux bailliages. Il en était de même de toutes les causes qui concernaient les officiers royaux ou les droits de leurs offices; des saisies réelles des offices royaux, et des scellés apposés sur les minutes, papiers et effets des notaires et autres officiers; de toutes les affaires relatives à la propriété ou au revenu du domaine du roi; des causes relatives aux fiefs qui étaient dans la mouvance du domaine royal, ainsi que les réceptions de foi et hommage des vassaux du roi; des lettres de souffrance et de conforte-main données à ces vassaux.

Le droit d'aubaine était aussi un *cas royal*, en quelque lieu que l'aubain fût décédé. Mais les droits de bâtardise, de déshérence et de confiscation n'étaient des *cas royaux* qu'autant que les biens laissés se trouvaient dans la justice du roi, ou qu'ils avaient été confisqués pour crime de lese-majesté.

Rentraient encore dans la catégorie des *cas royaux* : les droits de francs-fiefs, d'amortissement et de nouveaux acquêts; les causes relatives aux chemins publics, aux rues et aux fortifica-

tions des villes, aux rivières navigables, aux îles et atterrissements, aux naufrages, enfin, aux terres sans possesseurs; les contestations relatives à la capitation, aux tailles, aux aides, aux gabelles, au contrôle, et à tous les autres impôts et deniers royaux. Mais il y avait pour ces cas royaux des juges extraordinaires, tels que les intendants et commissaires des généralités, les cours des aides, les élections, les greniers à sel, etc.

Les causes relatives aux érections de terres en duché-pairie, marquisat, comté, baronnie, ou autre fief de dignité, et aux concessions de priviléges faites à des villes, à des communautés, à des universités, à des académies, et enfin, à d'autres particuliers; les causes qui concernaient l'état ou les droits de la noblesse; les priviléges attachés au droit de justice; la naturalisation des étrangers; la légitimation des bâtards; les lettres d'émancipation et de bénéfice d'âge; les lettres de changements de noms et d'armoiries; les lettres de grâce, de rémission, d'abolition ou de commutation de peine; les lettres de réhabilitation; les lettres d'état; les concessions de foires et marchés, etc., étaient autant de cas royaux.

On comprenait aussi parmi les cas royaux, l'exercice que les juges royaux faisaient de leur autorité pour la conservation des droits ecclésiastiques, et, en même temps, la surveillance de tout ce qui touchait à la discipline et à la police extérieures de l'Église; la connaissance des entreprises de la cour de Rome contre les libertés de l'Église gallicane; la répression des entreprises de la puissance ecclésiastique, lorsqu'elles tendaient à blesser l'autorité du roi, ou à troubler l'ordre public et la tranquillité de l'État; la connaissance des causes de suspension de lettres monitoires obtenues contre la disposition des ordonnances.

Il faut ranger dans la même classe, les causes relatives aux matières bénéficiales, et tout ce qui en dépendait, comme le possessoire des bénéfices litigieux; le droit de patronage; la collation des bénéfices; le droit de faire saisir les revenus des bénéfices, faute par les bénéficiers d'entretenir les biens qui en dépendaient; l'usurpation des bénéfices et de tous les droits qui en dépendaient; les contestations et déclarations relatives aux portions congrues, aux droits des curés primitifs, aux dîmes, à la confection des terriers des biens ecclésiastiques, à l'aliénation des biens des églises, des hôpitaux et des confréries; la connaissance de la régle des biens des religionnaires fugitifs (*); les causes des personnes et des communautés qui étaient particulièrement en la garde et protection du roi: telles étaient les causes personnelles des évêques, et celles qui concernaient leurs droits et priviléges; la garde des églises cathédrales et des autres églises ou communautés qui avaient des lettres de gardes-gardienne; enfin, les causes des pairs de France, des ducs, et autres privilégiés; les contestations relatives aux contrats passés sous le scel royal, lorsque les parties s'y étaient soumises à la juridiction royale; et même, dans plusieurs coutumes, cette juridiction était forcée, et le scel royal était attributif de juridiction; les causes qui concernaient les villes, leurs deniers patrimoniaux ou d'octroi, l'usurpation de leurs droits, et les droits d'usage et de pâturage prétendus par les seigneurs ou habitants des lieux; le droit de contraindre les particuliers à vendre leurs biens au public, ou, comme nous disons aujourd'hui, l'expropriation pour cause d'utilité publique; tout ce qui avait rapport à la conservation des établissements publics, tels que dépôts de titres et papiers publics, bibliothèques, etc.

On rangeait aussi parmi les *cas royaux* tout ce qui intéressait la police générale du royaume; ainsi, les causes relatives à l'état des personnes, à la célébration des mariages, aux registres des baptêmes, mariages, sépultures, à la suppression ou rectification des actes de ces registres. Les causes relatives aux droits honorifiques dans

(*) Ordonnance de 1688.

les églises; celles qui concernaient les insinuations et publications des donations et substitutions; les certifications de criées; l'enregistrement des ordonnances, édits, déclarations et lettres patentes; l'exécution des sentences des officiaux, et celle des sentences consulaires étaient aussi des cas royaux.

Suivant l'ordonnance de 1669, les cas royaux, en matière d'eaux et forêts, étaient ceux qui concernaient la police générale des forêts et rivières, et qui intéressaient le roi et le public; telles étaient la chasse sur le domaine du roi; la prise du cerf et de la biche, en quelque lieu que ce fût; les contraventions aux règlements sur la pêche; toutes les affaires relatives aux rivières navigables et flottables; la coupe des bois de haute futaie; les délits commis dans ces bois par les particuliers, les ecclésiastiques, ou les communautés qui en avaient la propriété, etc.

Cas royaux en matière criminelle. C'étaient là les cas royaux proprement dits. Aussi l'ordonnance criminelle semble-t-elle ne reconnaître expressément que ceux-là. L'article 11 du titre premier de cette ordonnance s'exprime ainsi : « Nos baillis, sénéchaux et juges « présidiaux, connoîtront privative- « ment à nos autres juges et à ceux des « seigneurs, des cas royaux, qui sont, « le crime de lèse-majesté en tous les « chefs, sacriléges avec effraction, ré- « bellion aux mandemens de nous ou « de nos officiers; la police pour le port « des armes, assemblées illicites, sédi- « tions, émotions populaires, force pu- « blique; la fabrication, l'altération ou « l'exposition de fausses monnoies; « correction de nos officiers, malversa- « tions par eux commises en leurs « charges; crimes d'hérésie, trouble « public fait au service divin, rapt et « enlèvement de personnes par force et « violence, et *autres cas expliqués par* « *nos ordonnances et règlemens.* »

Parmi ces autres cas, que les ordonnances et règlements n'expliquent que d'une manière fort peu satisfaisante, on peut citer l'infraction de sauvegarde, le crime de péculat, les levées publiques de deniers sans commission du roi; la falsification du scel royal; les incendies des villes, des églises et des lieux publics; les bris des prisons royales; la démolition des murs ou fortifications des villes; les vols des deniers patrimoniaux et d'octroi; les entreprises contre la sûreté des chemins royaux; la simonie commise par des laïques; les oppressions et exactions commises par les seigneurs contre leurs vassaux; les assassinats prémédités; le duel; les crimes contre nature, etc., etc.

Nous terminons ici cette longue énumération, qui cependant n'est pas complète, et même ne pourrait pas l'être. Il y a là bien des prétextes à jugements; il y a surtout des crimes bien complexes et bien élastiques. Qui pourrait dire tout ce qu'ils portaient dans leurs flancs? les baillis et prévôts royaux sans doute, s'ils revenaient à la vie, ou peut-être encore ceux qui, de nos jours, ont inventé la théorie des *attentats*. Nous pourrions le demander à l'histoire; mais l'histoire n'a pas tout dit. L'imagination pourrait y suppléer; mais nous ne sommes qu'historien. Laissons donc de côté la critique du criminaliste; et, d'un point de vue purement historique, demandons-nous si, ce que nous ne savons trop comment qualifier, une chose ou un nom, les cas royaux enfin, n'offrent pas un autre sens, et n'ont pas un autre intérêt que les sens qu'ils paraissent offrir, et l'intérêt qu'ils paraissent avoir dans ce dernier état du droit. Il semble, en effet, qu'il n'y ait là qu'une simple question de compétence, donnant lieu à des règlements de juges; et, malgré la multiplicité des ordonnances, édits, déclarations, arrêts, instructions, on ne voit pas qu'il s'agisse d'autre chose que de fixer, dans tel ou tel cas donné, les limites des juridictions diverses, royales ou ecclésiastiques et seigneuriales, et de terminer, par voie d'autorité, des conflits de juridiction. Ce qui confirme encore cette observation, c'est que même, en remontant beaucoup plus haut, aux édits de Fran-

çois Ier sur ces matières, on voit que ces édits ont été rendus pour décider des conflits qui s'élevaient non-seulement entre les juridictions diverses, mais souvent aussi entre les juges divers d'une même juridiction; entre les prévôts royaux et les baillis royaux; entre la main gauche et la main droite. C'est ainsi qu'on arriva à établir de grands cas royaux pour les grands juges royaux ou baillis; et de petits cas royaux pour les petits juges royaux ou prévôts. Car les cas prévôtaux, comme on le voit clairement dans les instructions de d'Aguesseau, ne sont qu'une espèce de cas royaux, une variété du genre.

Envisagée ainsi, cette longue énumération de cas royaux n'est plus que la lettre morte d'une législation morte aussi. Mais si l'on veut bien songer que chacun de ces cas est une conquête de la royauté, une dépouille de la féodalité, on comprendra alors qu'il y a là autre chose qu'un intérêt de procédure et de pratique. Ce n'est pas en un jour que la royauté a conquis toutes ces prérogatives; ce n'est pas en un jour que la féodalité les a perdues. Il suffit d'examiner le léger bagage de la royauté au départ, pour reconnaître, dans les richesses de ce dernier inventaire, le travail de plusieurs générations, le dépôt successif de plusieurs siècles. C'est un sol d'alluvion formé de couches diverses et superposées, que nous pouvons distinguer et énumérer. Pour bien comprendre comment ce sol s'est constitué, il faudrait l'analyser et le recomposer par la pensée, en partant des terrains primaires pour arriver aux terrains les plus récents. Ce serait faire l'histoire même de la royauté. Qu'est-ce en effet que les cas royaux, sinon l'expression juridique de la puissance royale? S'il est vrai qu'il n'y ait pas de signe plus réel du pouvoir dans les sociétés, que le libre exercice du droit de justice, qui suppose nécessairement une force capable de faire respecter ses décisions, il en résulte qu'on peut mesurer l'étendue du pouvoir à l'étendue de la juridiction. Ainsi, la puissance royale dut être d'autant plus grande que les objets sur lesquels s'exerçait sa juridiction furent plus nombreux, ou qu'il y eut un plus grand nombre de *cas royaux*. Si donc l'on pouvait déterminer d'époque en époque l'étendue des cas royaux, on aurait comme une échelle graduée qui indiquerait, pour ainsi dire, les variations de la puissance royale, et son mouvement toujours ascendant. Nous devons faire ici une remarque importante, et qui, en même temps, établira d'une manière rigoureuse la relation que nous avons reconnue entre les cas royaux et la puissance royale. C'est que l'expression de cas royaux a eu deux significations très-diverses, dont la diversité même fut une conséquence nécessaire des rapports intimes qui existèrent entre les cas royaux et l'idée représentée par le nom de roi. Nous allons le montrer.

Sous la monarchie absolue de Louis XIV, on ne distinguait plus dans la royauté qu'un principe unique d'autorité; principe en vertu duquel elle existait, agissait, commandait; le roi était un, et il était tout; aussi les cas royaux comprenaient-ils indistinctement tous les objets soumis à la juridiction royale, à quelque titre que s'exerçât cette juridiction, et quelle qu'en fût l'origine. Mais il n'en fut pas toujours ainsi de la puissance royale; elle eut une double origine, et, pendant une longue période elle offrit un double caractère : celui qui l'exerçait était tout à la fois roi et seigneur suzerain. Le personnage du roi apparut d'abord en dehors de la féodalité, respectant les droits, les rapports féodaux. La royauté reconnut l'indépendance des seigneurs féodaux, et leur laissa exercer librement dans leurs domaines la juridiction qu'elle-même exerçait dans les siens, et au même titre. Mais, en même temps, elle se sépara de la féodalité, et se plaça au-dessus de tous ces pouvoirs, comme un pouvoir distinct, supérieur, qui, par le titre originaire de son office, avait droit d'intervenir pour rétablir l'ordre et la justice. En même temps qu'elle se prévalait de sa suzeraineté pour rallier

autour d'elle ses vassaux, elle ne perdait aucune occasion de mettre le roi à part, de l'élever au-dessus du suzerain. Tout en s'accommodant aux principes de la feodelité, elle réclamait, au nom d'eutres principes, en son propre nom, le droit de poursuivre et de punir.

A ces deux titres elle eut et elle exerça un double pouvoir et une double juridiction : un pouvoir réel fondé sur des moyens matériels, sur des lois certaines et reconnues, et balancé par d'autres pouvoirs du même genre, quoique de force inégale; et une juridiction correspondante ayant le même principe, les mêmes limites et les mêmes lois; puis un eutre pouvoir, d'abord purement nominal, sans limites précises, indéfini plutôt qu'infini, unique et sens contre-poids régulier; et une juridiction, unique aussi, et illimitée comme le pouvoir dont elle émanait. Or, ces deux juridictions différentes durent avoir des objets différents; de là cette distinction qu'on retrouve partout dans les ordonnances et les écrits des jurisconsultes, des *cas royaux* et des *cas de ressort* ou des *appels*, correspondant au double caractère de la royauté, à la souveraineté royale et à sa suzeraineté seigneuriale. Quand ces deux pouvoirs et ces deux juridictions se furent confondus, quand le roi eut absorbé le suzerain, les cas de ressort se fondirent dans les cas royaux et ne s'en distinguèrent plus. Alors tout objet de la juridiction royale, envisagé d'une manière passive, fut un cas royal. Mais pendant la première période, dans le sens restreint de *causes auxquelles le roi pouvait avoir intérêt comme roi* (*), indépendamment de ses droits comme seigneur suzerain, les cas royaux jouèrent un rôle des plus importants et qu'il est nécesseire de faire connaître.

Ils furent, avec les cas de ressort où les appels, l'instrument décisif de la révolution qui concentra entre les mains du roi toutes les prérogatives de la féodalité. Les appels en effet subordonnèrent les cours féodales au pouvoir royel, et donnèrent au roi l'interprétation des coutumes et la souveraineté des jugements, et lui soumirent par là les lois et les hommes.

Les cas royaux resserrèrent les cours féodales dans des limites de plus en plus étroites, et restreignirent les droits des seigneurs comme les appels avaient détruit leur indépendance. « Les juges royaux, dit Loyseau (Abus des justices de villege), ne pouvent avoir juridiction sur les justiciables des seigneurs qu'en deux cas, c'est à sçavoir aux cas de ressort et aux cas royaux. *C'est pourquoy aussi ils ont tasché par plusieurs artifices et subtilitez d'étendre ces deux exceptions presque à toutes causes.* » Voilà, en deux mots, tout le secret de la royauté. Au temps où écrivait Loyseau, c'est-à-dire, à la fin du seizième ou eu commencement du dix-septième siècle, les cas de ressort avaient fait à peu près tout ce qu'il leur était donné de faire. « Aujourd'huy, dit-il, les eppellations sont venues en style si commun, qu'on y est tout accoutumé, et n'y a plus ny juge ny seigneur qui s'en offense. » Mais les cas royaux pouvaient encore servir à quelque chose, comme il est facile de s'en convaincre par ces piquantes paroles de Loyseau : « Au regerd des cas royaux, les entreprises y sont bien plus fréquentes et en plus grand nombre, car n'ayant jamais été spécifiez ny arrestez par aucune ordonnance, on en e fait une idée de Platon, propre à recevoir toutes formes et un passe-partout de pratique; vérifiant le dire du poëte : *An nescis longas regibus esse manus.* »

Ce qui faisait des cas royaux un instrument si souple et si docile entre les mains de la royeuté, c'est qu'ils n'étaient pas mieux définis que le principe même sur lequel ils étaient fondés. Qu'était en effet la royauté à une certaiue époque, sous saint Louis par exemple. « Si la royauté n'était pas absolue en droit, dit M. Guizot, elle n'était pas non plus limitée. Dans l'ordre social, aucune institution qui

(*) Cf. Loyseau.

lui fit équilibre ; nul contre-poids régulier, soit par quelque grand corps aristocratique, soit par quelque assemblée populaire. Dans l'ordre moral, aucun principe, aucune idée puissante, généralement admise, et qui assignât des bornes au pouvoir royal. On ne croyait pas qu'elle eût droit de tout faire, d'aller à tout; mais on ne savait pas, on ne cherchait pas même à savoir où elle devait s'arrêter. En droit, point de souveraineté systématiquement illimitée, mais point de limites converties en institutions ou en croyances nationales. En fait, des adversaires ou des embarras, mais pas de rivaux. » On comprend maintenant que si les cas royaux n'étaient ni définis ni spécifiés, c'est qu'ils ne pouvaient pas l'être. Ils s'étendaient jusqu'où pouvait s'étendre la main du roi; ils étaient tout ce qu'était le roi. A l'aide des cas royaux, les officiers du roi convertissaient en faits toutes ces grandes idées de protection, de souveraineté, de majesté, de dignité royale, que l'influence du droit romain et le langage emphatique et boursouflé des législateurs du Bas-Empire avaient surtout contribué à accréditer. Les baillis royaux, comme on l'a déjà vu, furent les propagateurs les plus ardents et les plus infatigables de ce large principe de l'autorité royale, essentiellement indéfini, capable de se resserrer et de s'étendre, de s'adapter, en un mot, aux circonstances les plus diverses. Tous les jours ils firent de nouveaux titres au roi par leurs arrêts, en faisant pénétrer la juridiction royale dans une foule d'affaires auxquelles, suivant les principes de la féodalité, le pouvoir royal aurait dû rester complétement étranger. Toutes les fois qu'ils entendaient débattre dans les cours seigneuriales une cause qui paraissait intéresser l'autorité du roi, ils déclaraient la cause cas royal et en attiraient le jugement à leurs cours. Et quand ils avaient pu faire reconnaître la juridiction royale dans un cas particulier, c'était un précédent à l'aide duquel ils érigeaient leurs prétentions en droits. Ce qui fit jouer aux cas royaux un rôle si important, c'est qu'ils se confondaient avec les droits dont ils n'étaient que l'expression. Un droit est quelque chose d'abstrait qui ne peut se manifester que par son exercice et sa pratique. Or les cas royaux étaient les droits de la royauté mis en action et réalisés dans la pratique. Ainsi on peut dire que les cas royaux étaient à la fois effet et cause. Ils existaient en vertu de droits qu'ils créaient en fait, en leur donnant une existence active.

Tout ce que nous avons dit suffit pour faire apprécier l'importance historique des cas royaux. Mais nous ne les avons envisagés que d'un point de vue général. Il resterait maintenant à les montrer en action dans l'histoire, à les prendre à leur origine, en suivant d'époque en époque leur développement, en indiquant tout ce qui vint contrarier ou accélérer leur marche. Il faudrait en même temps montrer le développement simultané, dans les faits et dans la doctrine, du principe même sur lequel ils étaient fondés; développement qu'on peut suivre à la trace dans les chroniques, dans les ordonnances, et surtout dans les écrits des jurisconsultes.

Malgré l'intérêt, ou pour mieux dire à cause de l'intérêt de cette question, nous ne la traiterons pas ici ; comme nous le disions plus haut, ce serait faire l'histoire même de la royauté, qui sera traitée ailleurs avec plus d'ensemble. Quant aux faits particuliers qui sembleraient devoir rentrer dans la spécialité de cet article, nous leur trouverons aussi un cadre plus large, qui nous permettra de les faire marcher de front avec d'autres faits non moins intéressants, qui, eux aussi, ont contribué plus ou moins activement au même résultat. Tout ce que nous pourrions dire des cas royaux se rattache trop intimement à l'histoire du droit de justice en France, pour que nous ne réservions pas, pour ce sujet, quelques faits et quelques documents historiques. (Voyez JUSTICE ECCLÉSIASTIQUE, JUSTICE ROYALE, JUSTICE SEIGNEURIALE.)

CASSAGNE. Voyez LACASSAGNE.

CASSAGNE (Louis-Victorin, baron), né en 1774, fit les premières campagnes de la révolution, et passa, en 1796, à l'armée d'Italie. Il y fut blessé deux fois, et se fit souvent remarquer à la tête d'un corps d'éclaireurs. Il suivit, en 1798, le général Bonaparte dans son expédition d'Égypte. Arrivé devant Saint-Jean d'Acre, il reçut l'ordre de s'emparer d'une redoute ennemie, l'attaqua, soutint un combat des plus meurtriers, et reçut cinq coups de poignard, dont un à la poitrine. Il fut encore blessé à la bataille de Canope, au moment où il pénétrait dans le camp des Anglais, et revint en France avec le grade de colonel, après la capitulation d'Alexandrie. Il se couvrit de gloire à la bataille d'Iéna, et fut créé successivement général de brigade et baron de l'empire. Cassagne fut envoyé ensuite à l'armée d'Espagne, fut blessé à Jaen, et soutint partout avec distinction la gloire des armées françaises. Rappelé en 1812, il fut employé à la grande armée en Allemagne, et combattit vaillamment comme général de division à la bataille de Dresde. Lors de la capitulation de cette ville, il fut fait prisonnier, et envoyé en Hongrie, où il resta jusqu'à la restauration. A son retour en France, il fut employé pendant quelque temps, puis il fut mis en non activité, et ne fut rétabli qu'en 1818 sur le cadre des officiers généraux disponibles, où il figure encore aujourd'hui.

CASSAGNES ou CASSAIGUES (Jacq.) naquit à Nîmes, le 1er août 1636. Il embrassa l'état ecclésiastique, et prit à Paris le bonnet de docteur en théologie. Quelques poésies fugitives, des odes et des poëmes, le firent recevoir à l'Académie française en 1662. On prétend que Cassagnes, qui avait de grandes prétentions comme prédicateur, fut tellement affecté des vers satiriques de Boileau, qu'il en perdit la raison. Ce qui est certain, c'est qu'on fut obligé de l'enfermer à Saint-Lazare, où il mourut, le 19 mai 1679. Sa vaste érudition l'avait fait choisir par Colbert pour être un des quatre premiers membres de la petite académie qui devint bientôt l'Académie des inscriptions et belles-lettres. On a de Cassagnes, outre la préface des *œuvres de Balzac*, édition de 1665, la *Rhétorique de Cicéron*, Paris, 1673, in-8°; et l'*Histoire de la guerre des Romains*, traduction de Salluste, Paris, 1675, in-8°.

CASSAN (Armand) s'est fait connaître par une traduction estimée des *Lettres de Marc-Aurèle et de Fronton*, par une bonne statistique de l'arrondissement de Mantes, 1833, in-8°, et par un mémoire sur les antiquités gauloises et gallo-romaines du même arrondissement, 1835, in-8°. Après avoir été, pendant la révolution de juillet, aide de camp du général la Fayette, il fut nommé sous-préfet de l'arrondissement de Mantes. Il est mort dans cette ville il y a quelques années.

CASSAN (Jacques), avocat du roi et conseiller au siége présidial de Béziers, a publié les ouvrages suivants : 1° *Les dynasties*, ou *Traité des anciens rois des Gaules et des Français, depuis Gomer, premier roi de France, jusqu'à Pharamond*, Paris, 1626, in-8°. Le titre seul prouve que l'auteur a développé toutes les traditions fabuleuses sur le commencement de notre monarchie. 2° *Recherches sur les droits des rois de France sur les royaumes, duchés, comtés, villes et pays occupés par les princes étrangers*, Paris, 1632, in-4°. Ce livre souleva de longues discussions en Europe, car Cassan y étend les prétentions de la France sur toute l'Europe méridionale, depuis la Hollande et l'Allemagne jusqu'à Naples et Majorque. 3° *Panégyrique*, ou *Discours sur l'antiquité et excellence du Languedoc*, Béziers, 1617, in-8°.

CASSANDRE (Franç.), écrivain français, mort en 1695, est auteur d'une traduction de *la Rhétorique d'Aristote*, qui a été très-estimée, et a eu de nombreuses éditions, tant en France qu'en Hollande. La première est celle de Paris, 1654. La dernière, et l'une des meilleures, est celle de la Haye, 1718. On a encore de François Cas-

sandre, dont Boileau faisait un cas particulier, des *Parallèles historiques*, Paris, 1680, in-12.

Cassandria ou Catzand (prise de l'île de). — Après la prise de Nieuport par l'armée du Nord (28 juillet 1794), le siége de l'Écluse fut résolu. Cette opération présentait de grands obstacles, dont le principal était de s'emparer de l'île de Cassandria. On ne pouvait y aborder que par une digue étroite inondée de tous côtés, et défendue par une batterie de quatorze pièces de canon. Moreau n'avait point de pontons; mais l'audace des soldats français y suppléa. Tandis que sous le feu des batteries quelques militaires se jettent dans des batelets, dont ils forment les cordages en liant les uns aux autres leurs cravates et leurs mouchoirs, d'autres se précipitent à la nage au milieu d'un courant rapide. A la vue d'une telle intrépidité, les Hollandais prennent la fuite; les canonniers français retrouvent au delà des eaux de nouvelles batteries, et les tournent contre les fuyards. La possession de cette île coupait toute retraite à la garnison de l'Écluse, interceptait la navigation de l'Escaut, et menaçait la Zélande d'une prochaine invasion. Au moment de ce passage audacieux, le général Moreau aperçoit un petit bateau emporté par le courant et sur le point d'être submergé; il se jette à la nage, et sauve un capitaine de canonniers. Parmi tant de braves, l'histoire réclame le nom du caporal Bonnal, qui se jeta le premier dans le canal, le passa en nageant, et électrisa ses camarades par son intrépidité.

Cassano (batailles de). — (16 août 1705.) Victor-Amédée, duc de Savoie, après avoir d'abord reconnu Philippe V à son avénement, avait quitté, trois ans après, l'alliance de Louis XIV pour celle de l'Empereur. Les troupes françaises occupèrent alors ses États. Assiégé dans Turin, en 1705, il n'avait plus d'espoir que dans sa jonction avec l'armée de l'Empereur. Le prince Eugène qui la commandait, venant de remporter quelques avantages, résolut de passer l'Adda, nonobstant la présence du duc de Vendôme et du grand prieur, qui étaient tous deux aux environs pour l'observer. Une première tentative ayant échoué, il marcha vers Treviglio et Cassano, dans l'espoir de prévenir l'armée française. Mais le duc de Vendôme fit une marche forcée et le trouva encore à l'autre bord. Le prince Eugène attaqua sans balancer, et avec tant de violence, que ses troupes gagnèrent le pont du canal Retorta, et poussèrent les Français dans l'eau. Ceux-ci étant revenus à la charge, obligèrent l'ennemi de repasser le pont; mais ils furent repoussés de nouveau par la droite de l'armée impériale, malgré les efforts du duc de Vendôme, qui se mit deux fois à la tête des siens pour les ramener au combat. L'attaque ne fut pas moins rude d'abord à la gauche des Impériaux; plusieurs bataillons français furent renversés. Mais n'ayant pu soutenir leur première attaque, les ennemis, après avoir passé un canal, où leurs armes à feu s'étaient mouillées, furent repoussés des bords d'un autre canal, qu'ils ne purent traverser, et où se noyèrent même un grand nombre de soldats. Eugène, qui se trouvait toujours au plus fort du feu pour animer les troupes, leur ordonna alors de s'arrêter, et resta sur le champ de bataille pendant plus de trois heures, quoique les Français fissent de la tête de leur pont et du château de Cassano un feu extraordinaire de canon et de mousqueterie.

L'action, qui avait commencé à une heure après midi, ne finit qu'à cinq heures du soir. Les ennemis se retirèrent à Treviglio avec quatre mille trois cent quarante-sept blessés, abandonnant sur le champ de bataille six mille cinq cent quatre-vingt-quatre morts. On fit près de deux mille prisonniers le jour du combat, ou le lendemain matin, parce qu'on en trouva plusieurs que leurs blessures avaient empêchés de suivre leur armée. On prit sept pièces de canon, sept drapeaux et deux étendards. Parmi les blessés étaient le prince Joseph de

Lorraine, le prince de Wurtemberg, qui moururent de leurs blessures, et le prince Eugène, qui fut atteint à la gorge et à la jambe.

Le gain de la bataille de Cassano rompit toutes les mesures que le prince Eugène avait prises pour pénétrer en Piémont et secourir le duc de Savoie, et le duc de Berwick ôta à ce dernier la seule espérance qui lui restait, en s'emparant du château de Nice. Ce fut la fin de la campagne.

— En 1799, le général Schérer, commandant l'armée d'Italie, venait d'éprouver de nombreux échecs qui l'avaient rendu impopulaire. Comprenant qu'il fallait relever le moral de ses troupes découragées, il abandonna le commandement au général Moreau. Celui-ci se détermina à défendre le passage de l'Adda. L'armée ennemie, composée de troupes fraîches et de beaucoup supérieure en nombre, s'avançait sous le commandement de Suwarow, qui, déjà précédé d'une grande renommée, allait pour la première fois se mesurer contre les Français.

En arrivant sur l'Adda, le 25 avril, Suwarow disposa son armée sur trois colonnes correspondantes aux points de défense des Français. Celle de droite se porta sur la pointe du lac de Côme et sur Lecco; celle de gauche campa en face de la tête du pont de Cassano, que Moreau avait fortifiée et garnie d'artillerie, tandis que le centre bivouaquait sur les bords de l'Adda. Le 26 avril, les Russes attaquèrent le poste de Lecco, en deçà du lac de Côme, et poussèrent jusqu'au pont de Lodi. A la nuit, Wuskassowich parvint à rétablir, sans être aperçu, le pont de Brivio, et prit poste sur la rive opposée avec quatre bataillons, deux escadrons et quatre pièces de canon. D'un autre côté, les divisions du centre arrivèrent en face de Trezzo, où le marquis de Chateler fit aussi pendant la nuit jeter un pont dans la partie de l'Adda, où l'escarpement des rives et la violence du courant semblaient offrir le plus de difficultés. Lorsque ce pont fut achevé, à six heures du matin, les postes français furent surpris, délogés de Trezzo, et poursuivis jusqu'à Pozzo. Moreau chargea la division Grenier de les soutenir et de rétablir la communication avec la gauche. Alors s'engagea une action des plus vives, que les renforts arrivant de part et d'autre rendirent encore plus longue et plus acharnée. Enfin les Français désespérant de forcer des bataillons qui se grossissaient ou se renouvelaient sans cesse, se replièrent sur Milan. Pendant ce temps, Serrurier ayant abandonné le lac de Côme, se trouva assailli de front par Wuskassowich, et attaqué en queue par les Russes qui avaient passé le pont de Lecco. Dans cette situation désespérée, n'ayant plus aucun espoir d'être dégagé, il se défendit vaillamment, mais fut enfin forcé de mettre bas les armes avec les débris de sa division. De son côté, Mélas força le passage du pont de Cassano. Ainsi l'ennemi était maître du cours de l'Adda; et les Français, après avoir perdu dans cette funeste journée cinq à six mille hommes, n'eurent plus qu'à évacuer le Milanais.

Cassanyes (J.), membre de la Convention nationale, y vota la mort de Louis XVI, fut envoyé à l'armée des Pyrénées-Orientales et reçut une blessure à l'affaire de Payres. Il remplit également les fonctions de commissaire de la Convention près de l'armée d'Italie, passa au Conseil des Cinq-Cents, et en sortit en 1797.

Cassard (capitaine de vaisseau), né à Nantes en 1672, commença ses services sur un corsaire de Saint-Malo. En 1697, il partit pour Carthagène avec Pointis, qui, dans son rapport, fit de lui le plus grand éloge. Chargé ensuite du commandement d'un vaisseau équipé pour la course par les armateurs de Nantes, il fit des prises considérables. Louis XIV voulut le voir, le complimenta, lui donna une gratification de deux mille livres, et le nomma lieutenant de frégate. Cassard partit aussitôt, prit le commandement de la corvette *le Jersey*, et délivra la Manche des corsaires anglais qui l'infestaient. Ayant rencontré, au mois de septem-

bre 1708, près des Sorlingues, un convoi anglais de trente-cinq bâtiments, escorté par un vaisseau de guerre, il se mit en devoir d'attaquer, bien qu'il n'eût avec lui qu'une frégate et deux corvettes. Mais le vaisseau ennemi prit la fuite en abandonnant son convoi. Cassard en amarina cinq des plus richement chargés, qu'il conduisit à Saint-Malo. Il y ragréa sa frégate, retourna dans la Manche, et prit encore huit bâtiments richement chargés.

Chargé, lors de la disette de 1709, d'aller au-devant d'une flotte de vingt-six navires qui apportaient des blés à Marseille, il fit armer à ses frais deux vaisseaux de l'État. Les armateurs de vingt-cinq autres bâtiments qui se rendaient dans le Levant, le prièrent de les convoyer, et comme il leur conseillait d'attendre une escorte plus forte, ils lui dirent : *Nos vaisseaux seront en sûreté lorsque M. Cassard les escortera.* Après les avoir fait accompagner par *le Sérieux*, il ramenait avec *l'Éclatant* la flotte chargée de blé, lorsqu'une escadre de cinq vaisseaux anglais le rencontre, l'entoure et l'attaque. Malgré l'infériorité du nombre, Cassard les maltraite, les bat et les fait fuir. Pendant cette action, qui dura fort longtemps, le convoi avait eu le temps de se mettre en sûreté. Obligé de passer la nuit sur le lieu du combat pour se ragréer, Cassard fut encore attaqué le lendemain, au jour, par deux des vaisseaux qui avaient fui la veille. Mais bientôt le plus fort coula bas, et l'autre fut forcé de s'éloigner en très-mauvais état. Revenant ensuite à Toulon, Cassard y ramena encore plusieurs bâtiments anglais. Mais, le croirait-on? lorsqu'il se rendit de là à Marseille pour réclamer le remboursement de ses avances, les magistrats rejeterent sa demande, sous le prétexte qu'il n'avait pas lui-même ramené le convoi. Il n'en fut pas moins nommé capitaine de frégate, après plusieurs nouvelles courses où il se montra toujours le même.

La disette s'étant fait sentir de nouveau en 1711, on se souvint de Cassard; on le chargea d'acheter des blés à Constantinople, et quelque temps après, il ramena un convoi qui rendit l'abondance au pays. Il était à Aix en 1712, pour son procès contre les magistrats de Marseille, quand il reçut ordre d'aller attaquer les Portugais dans leurs colonies. Ce fut pour lui une nouvelle occasion d'acquérir de la gloire. Il avait rapporté à la Martinique pour plusieurs millions de dépouilles, et y attendait la guérison de ses blessures, quand arriva de France une escadre à laquelle il eut ordre de réunir ses vaisseaux. Il fallut obéir. Après une traversée de quelques jours, on rencontra une escadre anglaise. Cassard demanda aussitôt l'ordre d'attaquer; mais le commandant, auquel ses instructions défendaient d'engager aucune action, parce qu'on négociait alors la paix, répondit par un refus. Cassard attribuant cette réponse à la pusillanimité, justement irrité d'ailleurs de sa destitution, s'écria : « Partout où je trouve les ennemis de mon maître, mon devoir est plus fort que des ordres dictés par la lâcheté; » puis, donnant le signal aux vaisseaux de son escadre, il attaque les Anglais, les disperse et leur prend deux vaisseaux. En arrivant à Toulon, il apprit que le roi l'avait nommé capitaine de vaisseau. La paix d'Utrecht le rendit alors à un repos dont son activité ne s'accommodait guère. Au lieu de mendier des pensions, des honneurs cependant bien mérités, Cassard ne parut à la cour que pour réclamer obstinément les sommes que lui devait le commerce de Marseille. Mais le brave marin était un courtisan malhabile; aussi assiégea-t-il en vain les antichambres, et la misère devint sa seule récompense. Un jour que Duguay-Trouin, plus heureux que lui, se promenait dans la galerie de Versailles avec quelques seigneurs, il aperçut dans un coin un homme à l'extérieur misérable, à la mine triste et rêveuse. Aussitôt il courut à lui, l'embrassa, et l'entretint longtemps. Les courtisans étonnés lui demandant qui était cet homme : *Cet homme*, répondit l'illustre marin, *c'est le plus grand homme de mer que la France*

ait à présent : c'est Cassard. Je donnerais toutes les actions de ma vie pour une des siennes. Il n'est pas connu ici, mais il est redouté chez l'ennemi; avec un seul vaisseau, il ferait plus qu'un autre avec une escadre entière. Comment arriva-t-il qu'un tel homme mourut, en 1740, enfermé au fort de Ham, après y avoir langui une vingtaine d'années? C'est que sans cesse rebuté dans ses justes demandes, il avait osé céder à son indignation, et proférer quelques paroles indiscrètes contre le cardinal de Fleury. N'était-ce pas assez pour impatienter Son Excellence, et faire oublier tous les services *de cet homme?*

Cassas (Louis-François), né à Azay-le-Féron en 1756, peintre et architecte, voyagea longtemps en Asie Mineure, en Syrie, en Palestine, en Grèce, en Sicile, et dans le royaume de Naples. Il fit un grand nombre de dessins des monuments antiques de ces contrées, et publia trente livraisons de planches sur ces divers pays. Cet artiste avait formé une collection en relief de ces divers monuments, qui furent exécutés sous ses yeux, en terre cuite ou en liége. Cette collection, acquise par l'empereur, est maintenant placée à l'Ecole des beaux-arts, avec celle de M. Dufourny. Cassas a publié : *Voyage pittoresque de la Syrie et de la Phénicie*, 1799, 3 vol. in-fol., trente livraisons seulement ont paru; *Voyage pittoresque de la Syrie, de la Palestine et de la basse Egypte*, 1 vol. in-fol.; *Grandes vues pittoresques des principaux sites et monuments de la Grèce, de la Sicile et des sept collines de Rome*, 1813, 1 vol. in-fol. Cet artiste avait été nommé en 1815 inspecteur de la manufacture des Gobelins. Il mourut à Versailles, le 1er novembre 1827.

Cassel, ville du département du Nord, arrondissement d'Hazebrouck, dont elle est éloignée de quatorze kil. On ne peut guère assigner une époque précise à sa fondation ; mais il paraît à peu près certain qu'elle était la capitale des *Morini* lors des guerres de Jules César dans les Gaules, et qu'alors elle était déjà assez peuplée. Elle fut saccagée plusieurs fois, entre autres, en 396, par des brigands, qui avaient leur retraite dans les marais environnants, et en 928, par Sifride, roi de Danemark, qui détruisit ses fortifications. Mais Arnould le Grand, comte de Flandre, la releva quelque temps après. Elle fut prise par Philippe-Auguste en 1213; en 1311, elle fut consumée par un violent incendie. Philippe le Bel y entra, en 1328, après avoir remporté sur les Flamands une sanglante victoire, et y mit tout à feu et à sang. Les Anglais s'en emparèrent sous le règne de Charles VI ; mais bientôt après elle leur fut reprise par Clisson, qui en permit le pillage à ses troupes. En 1477, Louis XI, irrité contre les Flamands, qui avaient fait pendre ses espions à Bruges, se jeta sur Cassel, la pilla, et fit mettre le feu à tous les édifices. Retombée encore au pouvoir des Français en 1658, cette ville fut définitivement cédée à la France par le traité de Nimègue, en 1678. Trois batailles remarquables se sont livrées auprès de Cassel. (Voy. l'article suivant.)

Cette ville, qui a été jadis une des plus fortes places des Pays-Bas, est, depuis le siècle dernier, démantelée et ouverte de toutes parts. Son vieux château, qu'on regardait comme imprenable, a été détruit, ainsi que sa belle tour, nommée la *tour Grise*, qui longtemps a servi de phare. On a, de la terrasse de ce château, l'une des plus belles vues de l'Europe. On aperçoit jusqu'à trente-deux villes à la ronde, cent bourgs, les côtes de la mer du Nord, et avec une lunette on peut, par un temps serein, découvrir les vaisseaux dans la rade de Douvres.

Cassel est bâtie au sommet d'une montagne conique, isolée au milieu d'une vaste et riche plaine. Parmi les édifices publics, on remarque l'église paroissiale, construite en 1290; le maître-autel est en marbre, et décoré d'une statue de la Vierge qui jouit d'une grande réputation dans le pays. La tour renferme l'horloge de l'ancienne cathédrale de Thérouanne et un beau carillon. Derrière cette église

se voient encore les restes du couvent et du collége des jésuites. Sur la grande place est un bâtiment de construction espagnole qui servait autrefois de maison de ville. Des six portes fortifiées qui servaient d'entrée à Cassel, il en subsiste encore trois dont la maçonnerie est très-bien conservée : ce sont celles d'Ypres, d'Aire et de Bergues; les deux dernières passent pour être l'ouvrage des Romains.

Cassel était autrefois le chef-lieu d'une châtellenie et d'une subdélégation; on y comptait deux paroisses et trois cent vingt-deux feux. Sa population actuelle est de quatre mille deux cent trente-quatre habitants.

Cassel (batailles de). Robert le Frison ayant usurpé, en 1070, le comté de Flandre sur son neveu, Philippe Ier essaya de prendre la défense de l'orphelin. Suivi d'une foule de jeunes seigneurs parés comme pour un tournoi, il se laissa imprudemment attirer dans un pays inconnu, coupé de canaux et de fossés. Tout à coup il fut attaqué par Robert, près de Cassel, le 20 février 1071. La déroute fut complète. Le jeune comte de Flandre, Arnolphe, et Fitz-Osberne, gouverneur anglais de la Normandie, restèrent sur le champ de bataille; Philippe lui-même fut forcé de prendre honteusement la fuite.

— Le comte de Flandre étant venu invoquer contre ses sujets rebelles l'assistance de Philippe de Valois, ce prince, heureux d'inaugurer son règne par une bonne guerre contre d'orgueilleux bourgeois, convoqua une armée magnifique, avec laquelle il marcha vers Cassel. Les Flamands s'étaient campés et retranchés sur une hauteur hors de la ville. Ils avaient insolemment arboré un drapeau, où était peint un coq avec ces mots :

Quand ce coq chanté aura,
Le roi Cassel conquérera.

Cependant les Français restaient dans leurs lignes, ou se contentaient de ravager les campagnes et d'incendier les villages. L'impatience prit alors aux Flamands : le 23 août 1328, à l'heure où les seigneurs français dînaient ou dormaient sans songer à l'ennemi, ils fondirent sur le camp, firent main basse sur tout ce qu'ils rencontrèrent, et percèrent jusqu'à la tente de Philippe. La, comme à Mons-en-Puelle, le roi faillit être surpris. Cependant la bataille se rétablit bientôt; et, enveloppés de toutes parts, ces bourgeois, dont la plupart avaient endossé de lourdes armures, furent jetés à terre et taillés en pièces, au nombre de treize mille. Cassel fut prise, rasée et réduite en cendres.

— 1677. Le prince d'Orange, venant au secours de Saint-Omer investi par Monsieur et par le maréchal d'Humières, était à Cassel quand Monsieur quitta ses lignes pour aller au-devant de lui. Le duc de Luxembourg, que Louis XIV avait envoyé à son frère, attaqua si brusquement les ennemis qu'ils se débandèrent dans le plus grand désordre, laissant quatre mille morts et trois mille prisonniers (11 avril 1677). On prétend que le roi fut jaloux de la valeur que Monsieur, *échappant à ses lisières*, avait montrée dans cette action, et que ce fut la cause pour laquelle il ne lui donna plus, depuis, aucun commandement.

Cassel (monnaie de). — M. Combrouse, dans son catalogue des monnaies nationales de France, attribue à Cassel un denier de Charles II, sur lequel on lit, d'un côté, entre grenetis, et autour d'une croix à branches égales la légende : CASSELLOAV; et au revers, avec la légende ordinaire GRATIA DI REX, le monogramme de Charles. Cette attribution nous paraît fort douteuse, quoique l'auteur l'ait empruntée au savant Lelewel.

Cassel en Hesse (siége de). — Dans la guerre de sept ans, les Français avaient pris Cassel en Hesse. Le duc Ferdinand de Brunswick résolut, en 1762, de la leur reprendre. Profitant de l'inaction du maréchal de Soubise, qui, avec son armée de cent mille hommes, le regardait faire tranquillement, il ouvrit la tranchée le 15 octobre, et, le 7 novembre, la ville capitula. Soubise allait être chassé de la Hesse, quand on apprit la con-

clusion des préliminaires de la paix.

Cassel (Guillaume), professeur de chant au conservatoire de musique de Bruxelles, naquit à Lyon le 12 octobre 1792. Entraîné par un penchant irrésistible vers l'étude de la musique, il entra au conservatoire de Paris, et y suivit les cours de Garat et de Talma, pour le chant et la déclamation. De 1814 à 1827, il fut attaché à divers théâtres de France, et, en dernier lieu, à l'Opéra-Comique de Paris. En 1827, il se retira en Belgique, chanta au grand théâtre de Bruxelles, et fut nommé, en 1833, professeur de chant au conservatoire de cette ville. Sa méthode est celle de Garat; madame Dorus-Gras doit être citée parmi les élèves qu'il a formés en France. On lui doit plusieurs morceaux de musique religieuse.

Casseneuil, *Cassinogilum*, petite ville de Guyenne (département de Lot-et-Garonne), où naquit, suivant la tradition, Louis le Débonnaire. La population de cette ville est aujourd'hui de 1964 habitants.

Cassien (Jean) naquit vers l'an 350. Quelques-uns lui donnent pour patrie une ville grecque des bords de la mer Noire; d'autres pensent qu'il reçut le jour à Marseille, où il écrivit tous ses ouvrages, et où il mourut après avoir fondé la célèbre abbaye de Saint-Victor. Les voyages aux lieux saints étaient, à cette époque de ferveur religieuse, un épisode nécessaire dans la vie de tout homme prenant part au mouvement intellectuel. Cassien, jeune encore, fut saisi du désir de visiter les solitudes de l'Orient. Il se rendit d'abord à Bethléem, où il resta peu de temps; puis il partit pour les déserts de la Thébaïde, berceau du cénobitisme chrétien. Il était accompagné, dans son pèlerinage, par son ami Germain, qu'on présume avoir été un jeune Gaulois. Tous deux, à la prière des solitaires de Bethléem, qui craignaient que ces âmes ardentes, séduites par la vie du désert, ne la préférassent aux combats de la foi active et militante, s'engagèrent par serment, dans la grotte du Christ, à revenir en Palestine. Ils s'avancèrent de solitude en solitude, la besace sur le dos, le bourdon à la main, cherchant dans l'Égypte chrétienne les enseignements de la sagesse nouvelle. Accueillis avec cordialité par les anachorètes, initiés par eux aux saintes obscurités du christianisme, ils s'oublièrent au milieu des sévères séductions de la vie cénobitique, quand le serment qu'ils avaient fait leur revint à la mémoire. Ils s'arrachèrent donc au désert, et repartirent pour Bethléem. Bientôt après, Cassien se fit autoriser par les Pères de cette ville à retourner en Égypte. Il y demeura dix ans; mais la supériorité de son intelligence ne permit pas qu'on l'y oubliât, comme il le désirait. Vers 404, il fut envoyé à Rome, et chargé, par les orthodoxes de Constantinople, d'une mission au sujet de la lutte contre les ariens. Peu de temps après, il alla se fixer à Marseille, et se mit à travailler à deux ouvrages; l'un, intitulé: *Institution des monastères*; l'autre: *Collations* ou *Dialogues*. Ces deux ouvrages forment ce qu'on peut appeler le code des institutions monastiques. Ils furent d'abord l'unique base de la législation des cloîtres. Ils contiennent tout un système de morale, et les récits légendaires qui s'y trouvent mêlés en grand nombre, en font un tableau animé et curieux de la vie religieuse de l'époque. Cassien ne donna point dans les excès de zèle qui égarèrent quelques-uns de ses contemporains. Ses écrits, qui ont fourni quelques traits à Dante, furent la lecture préférée de saint Thomas d'Aquin. Les solitaires de Port-Royal professaient pour lui un culte spécial, et c'est dans ses livres qu'ils allaient chercher les règles de la vie monastique. Arnaud d'Andilly lui a emprunté presque tous les matériaux de son ouvrage intitulé, *la Vie des Pères du désert*.

Cassini, nom d'une famille originaire du comté de Nice, naturalisée en France sous le règne de Louis XIV, et dont chaque génération a fourni depuis, à l'Académie des sciences, l'un des membres les plus distingués de cette société.

Digitized by Google

Jean-Dominique CASSINI, né à Perinaldo, dans le comté de Nice, en 1625, était professeur d'astronomie à Bologne, et s'était déjà rendu célèbre par des ouvrages du plus haut mérite, lorsqu'il fut appelé en France par Colbert, en 1668. On eut beaucoup de peine à l'enlever à l'Italie; ce fut l'objet d'une négociation. Enfin on l'obtint, mais seulement pour quelques années. Il vint à Paris, et fut reçu à l'Académie des sciences en 1669. Le terme de son séjour expiré, l'Italie le réclama, et lui-même ne songeait point à rester en France; mais Colbert parvint, non sans peine, à lui faire accepter, en 1673, des lettres de naturalisation. Cassini fit, dans sa nouvelle patrie, en 1684, la découverte des quatre satellites de Saturne; ce qui en donna cinq à cette planète, au lieu d'un seul que Huygens avait d'abord aperçu. L'année précédente, il avait découvert la lumière zodiacale; il en fit connaître la forme avec exactitude; et, d'après la position de cette lumière relativement à l'écliptique, il détermina les circonstances où elle devait s'observer le plus exactement. Après plusieurs autres belles découvertes, Cassini alla, en 1695, revoir une méridienne qu'il avait tracée à Bologne; à son retour, il continua celle qui avait été commencée en 1669 par Picard, continuée en 1683, au nord de Paris, par Lahire, et qui fut enfin poussée par lui, en 1700, jusqu'à l'extrémité du Roussillon; c'est cette même ligne qui fut mesurée de nouveau, quarante ans après, par François Cassini et la Caille, et, cent ans après, par Méchain et Delambre, avec une précision qui ne laisse plus rien à désirer. Cassini mourut en 1712; il avait perdu la vue dans ses dernières années. Sa *vie*, écrite par lui-même, a été publiée par Cassini de Thury, son arrière-petit-fils, dans ses *Mémoires pour servir à l'histoire des sciences*, 1810, in-4°. On peut voir dans Lalande (*Bibliothèque astronomique*) le détail des nombreux ouvrages de J.-D. Cassini; nous ne citerons que les suivants: *Observationes cometæ, anno* 1652 et 53, Modène, 1653, in-folio de 29 pages: c'est son premier ouvrage; *Opera astronomica*, Rome, 1666, in-folio. On y trouve tous les *Opuscules* qu'il avait publiés jusqu'alors. Il a laissé en manuscrit une *Cosmographie* en vers italiens.

Jacques CASSINI, son fils, né à Paris en 1677, fut reçu membre de l'Académie des sciences en 1694, et de la Société royale de Londres en 1696. Le recueil de l'Académie des sciences renferme de lui plusieurs mémoires importants; mais il est principalement connu par ses travaux relatifs à la détermination de la figure de la terre. Après avoir prolongé avec son père, en 1701, jusqu'au Canigou, la mesure du méridien de Paris, et en avoir exécuté, en 1718, la partie septentrionale jusqu'à Dunkerque, il publia, en 1720, son livre *De la grandeur et de la figure de la terre*, Paris, in-4°. Jacques Cassini mourut dans sa terre de Thury en 1756. Outre les ouvrages que nous avons cités, on a de lui des *Éléments d'astronomie*, Paris, 1740, in-4°, entrepris sur la demande du duc de Bourgogne, et traduits en latin par le P. Hell, professeur à Vienne, et des *Tables astronomiques du soleil, de la lune, des planètes, des étoiles et des satellites*, Paris, 1740, in-4°.

César-François CASSINI DE THURY, son fils, né en 1714, n'avait pas vingt-deux ans quand il fut reçu à l'Académie des sciences comme adjoint surnuméraire. Les recueils de cette société contiennent beaucoup de mémoires de lui; mais un grand ouvrage qui porte le nom de sa famille fut surtout l'objet de ses soins. On avait formé le projet de faire une description géométrique de la France: le jeune Cassini conçut le plan plus étendu de lever le plan topographique du pays entier, et de déterminer par ce moyen la distance de tous les lieux à la méridienne de Paris et à la perpendiculaire de cette méridienne. Jamais on n'avait formé en géographie une entreprise plus vaste et d'une utilité plus générale. Cassini eut la consolation de la voir presque entièrement achevée, et

la gloire d'en avoir lui-même assuré le succès. Il mourut en 1784. Parmi les ouvrages de Cassini de Thury, nous citerons : *Relations de deux voyages faits en* 1761 *et* 1762 *en Allemagne, pour déterminer la grandeur des degrés de longitude, par rapport à la géographie et à l'astronomie*, 1762, in-4° ; *Opuscules divers*, 1771, in-8°, contenant un almanach perpétuel, une table pour les étoiles, et deux lettres ; *Description d'un instrument pour prendre hauteur et pour trouver l'heure vraie sans aucun calcul*, 1770, in-4° ; *Description géométrique de la terre*, 1775, in-4° ; *Description géométrique de la France*, 1784, in-4°.

Jacques-Dominique, comte de Cassini, son fils, né à Paris le 30 juin 1748, lui succéda dans la place de directeur de l'Observatoire. Ce fut lui qui termina la belle carte de France, commencée par son père. Cette carte, connue sous le nom de *Carte de l'Académie* et de *Carte de Cassini*, a trente-trois pieds de hauteur sur trente-quatre de largeur ; c'est l'ouvrage le plus beau et le plus complet qui existe dans ce genre. L'Assemblée nationale ayant ordonné, en 1790, la division de la France en départements, cette carte servit de type à ce travail, auquel Cassini lui-même eut une part importante. Membre de l'ancienne Académie des sciences, il fit partie de l'Institut dès la formation de ce corps. Il a publié plusieurs ouvrages estimés, entre autres : *Voyage fait par ordre du roi en* 1768 *et en* 1769, *pour éprouver les montres marines inventées par M. Leroy ; Voyage en Californie par M. Chappe d'Auteroche ; de l'Influence de l'équinoxe du printemps et du solstice d'été sur les déclinaisons et les variations de l'aiguille aimantée ; Exposé des opérations faites en France en* 1787, *pour la jonction des observations de Paris et de Greenwich.*

Alexandre-Henri-Gabriel, vicomte de Cassini, son fils, né à Paris en 1781, entra dans la carrière judiciaire en 1811, comme membre du tribunal de première instance de la Seine. Il fut successivement vice-président de ce tribunal, conseiller et président à la cour royale de Paris, député de l'arrondissement de Clermont (Oise), et pair de France. Il mourut du choléra en 1832. Il était, depuis 1827, membre de l'Institut (Académie des sciences). Henri Cassini ne suivit pas la carrière où sa famille s'était illustrée ; il ne se sentit jamais aucun goût pour l'étude de l'astronomie ; mais il se livra avec un grand succès à celle des sciences naturelles et de la botanique. Cette dernière science surtout lui doit de précieuses découvertes. Il a fourni au recueil de l'Académie des sciences et à plusieurs journaux scientifiques un grand nombre de mémoires ; les plus importants ont été réunis et publiés par lui, sous le titre d'*Opuscules phytologiques*, Paris, 1826, 2 vol. in-8°.

Cassis, petite ville de l'ancienne Provence (aujourd'hui du département des Bouches-du-Rhône), à deux myriamètres et demi de Marseille, est mentionnée dans l'itinéraire d'Antonin, sous le nom de *Carsicis portus*. Cette ville était alors située au fond du golfe de l'Arène ; elle fut détruite, en 573, par les Lombards, et rebâtie, quelque temps après, par les anciens habitants, sur une éminence voisine ; position qui fut encore abandonnée, au commencement du treizième siècle, pour l'emplacement où se trouve la ville actuelle. Cassis possède aujourd'hui une population de deux mille cinquante habitants. C'est la patrie de l'auteur d'*Anacharsis*.

Castagné (Raymond), capitaine au 32e régiment de ligne, né à Albi, se signala, le 17 octobre 1806, à la prise de Halle, où il arriva l'un des premiers sur le pont, malgré le feu de l'ennemi. Son exemple entraîna ses camarades, qui firent des prodiges de valeur. Cet officier ayant pénétré dans la ville, s'empara, avec quinze hommes, de deux pièces de canon, après un combat des plus opiniâtres, et fit un grand nombre de prisonniers.

Castaigne ou Castagne (Gabriel de), religieux de l'ordre de Saint-

François, né dans le seizième siècle, s'adonna à l'étude de l'alchimie, devint aumônier de Louis XIII, et mourut vers 1630. On a de lui : *L'Or potable qui guarit tous les maux. Le grand miracle de nature métallique. Le Paradis terrestre.* Ses œuvres ont été recueillies en 1 seul volume et publiées à Paris, en 1661, in-8°.

CASTAING, célèbre empoisonneur, né à Alençon en 1796, exécuté à Paris en 1823, et dont le procès excita une grande curiosité, à cause de la publicité qui fut alors donnée pour la première fois aux propriétés des poisons végétaux.

CASTALION (Sébastien), théologien calviniste, né en 1515 dans le Dauphiné, s'appelait Châteillon, nom qu'il crut devoir latiniser, suivant l'usage des érudits du temps. Il fut lié avec Calvin, qui le fit nommer professeur à Genève. Mais s'étant ensuite brouillé avec ce chef de secte, qui le fit destituer et bannir en 1544, Castalion tomba dans la misère, et se vit réduit à cultiver de ses mains un modeste champ, qui ne lui laissait de libres pour l'étude que quelques heures du jour. Il mourut de la peste à Bâle, en 1563. Son principal ouvrage est une traduction latine de la Bible, dont la première édition est de 1551, et la plus estimée de 1573 (Bâle). On doit citer parmi ses autres écrits : *Moses latinus*, Bâle, 1546, in-4°, où il se déclare contre la peine de mort ; quelques poëmes grecs et latins ; et une traduction latine d'Homère.

CASTALLA (bataille de). — Dans la nuit du 20 juillet 1812, le général espagnol Joseph O'Donnel, à la tête d'un corps d'armée de douze mille hommes, se mit en marche pour surprendre l'avant-garde de l'armée française d'Aragon, commandée par le général Delort. Cette avant-garde était cantonnée dans la petite ville de Castalla et dans les villages voisins d'Ibi et de Biar. Au point du jour, l'aile gauche, le centre et l'infanterie de la réserve des Espagnols attaquèrent avec vivacité les postes français en avant de la ville, tandis que l'aile droite commençait une forte fusillade sur Ibi, et que huit escadrons de cavalerie se dirigeaient sur Biar. A la vue des troupes nombreuses qui venaient l'attaquer, le général Delort avait évacué la ville, bien qu'elle eût été mise à l'abri d'un coup de main, et, disputant le terrain pied à pied, il était allé prendre position un peu en arrière, sur des hauteurs. De là, son artillerie cherchait, mais en vain, à arrêter les colonnes ennemies, qui s'avançaient résolûment, et déjà il était enveloppé par une multitude de tirailleurs. Sa situation devenait de plus en plus périlleuse, lorsque tout à coup le 24e de dragons arriva de Biar. Ce mouvement, que les Espagnols n'avaient pas même songé à prévenir, les surprit et les déconcerta, tandis qu'il augmenta l'énergie des Français. Delort, mettant à profit, et l'ardeur des siens, et l'hésitation de l'ennemi, se décide sur le champ à un grand effort offensif : il envoie aux dragons l'ordre de charger au galop, et d'enlever deux pièces de canon établies par O'Donnell pour protéger le passage d'un ruisseau. Les dragons, défilant un à un sur le pont étroit qui communique d'un bord à l'autre, exécutèrent cet ordre avec valeur. Non-seulement ils s'emparèrent des deux canons, mais, en un clin d'œil, les bataillons ennemis, qui se formaient en carrés pour les défendre, furent enfoncés, sabrés et anéantis. Toute l'infanterie espagnole fut ou taillée en pièces ou faite prisonnière. La réserve seule se sauva en désordre au milieu de Castalla ; elle y fut poursuivie dans les rues et exterminée. Déjà la déroute était complète au centre et à la gauche de l'ennemi ; bientôt le général Delort se porta sur l'aile droite, et força les troupes qui la composaient à mettre bas les armes. Les manœuvres de l'avant-garde française avaient été si rapides, qu'avant huit heures du matin le feu avait entièrement cessé. Deux pièces de canon attelées, et leurs caissons, seule artillerie des Espagnols, trois drapeaux, six mille fusils anglais, qu'on ramassa sur le champ

de bataille, deux mille huit cent trente-deux prisonniers, dont cent cinquante officiers de tout grade, cinq cents morts et autant de blessés, telles furent les pertes de l'ennemi dans la mémorable journée de Castalla. Les Français, qui, avec mille fantassins et cinq cents chevaux, avaient défait un corps de plus de neuf mille hommes, n'eurent que quatorze morts, dont un seul officier, et cinquante-six blessés.

CASTEGGIO. (Voyez MONTEBELLO [bataille de]).

CASTEILL-ROUSSILLON ou CHATEAU-ROUSSILLON, hameau situé sur une élévation dans la partie orientale de la plaine de Roussillon, sur la rive droite du Tet, à une lieue ouest de la mer, et à une lieue est de Perpignan (département des Pyrénées-Orientales).

Ce hameau occupe l'emplacement de l'ancienne *Ruscino* de Strabon, de Méla, de Pline, de Ptolemée, et de l'itinéraire d'Antonin. Tite-Live nous apprend que ce fut à *Ruscino* que s'assemblèrent les tribus gauloises voisines des Pyrénées, pour disputer le passage à Annibal. On sait qu'à la suite d'une conférence avec les Carthaginois, tenue à *Illiberri* (Elne), les chefs, séduits par des présents, conclurent un traité d'alliance. Ces deux villes appartenaient alors aux *Sordones*, peuplade tectosage. Suivant Pline, Ruscino devint ensuite une ville latine; suivant Mela, elle aurait reçu une colonie romaine. Quoi qu'il en soit, on trouve encore à Casteill-Roussillon, en fouillant la terre, des médailles romaines et des fondations d'édifices considérables. En 1768, on y a découvert des débris de colonnes, de chapiteaux, de socles de marbre, etc. Cette ville commença à dépérir à l'époque de l'invasion des Sarrasins, et fut entièrement détruite par les Normands vers 828 ou 838. Elle passait encore, en 816, pour une des villes les plus importantes de la Marche d'Espagne, puisque Louis le Débonnaire, concédant un privilége aux peuples d'Espagne, et ordonnant le dépôt d'une copie de l'acte dans les sept villes principales, nomme Ruscino la troisième. Il ne reste plus de cette antique cité qu'une tour ronde, des vestiges de bains publics, deux citernes, et des fragments de moulins à bras de forme cylindrique.

CASTEL (combat de). — En avril 1794, les troupes destinées par Pichegru à faire une diversion en Flandre, avaient commencé leur mouvement, lorsque le général autrichien Clairfait, à qui des démonstrations, faites le 23, sur Denain, avaient donné le change, et qui s'était porté vers cette place avec la plus grande partie de ses forces, reconnut son erreur. Il revint en toute hâte sur Tournai, pour barrer le passage à l'armée d'invasion. Le 28, il se retrancha sur les hauteurs de Castel, d'où il menaçait les communications des troupes françaises avec Lille; mais il n'avait que dix-huit mille hommes pour en arrêter cinquante mille. Souham, le général français, attaqua le 29. Après avoir balayé tous les avant-postes des Autrichiens, il fit marcher ses troupes contre leurs retranchements de Castel. La nombreuse artillerie qui les défendait n'arrêta point l'ardeur des soldats français. Le combat dura plus de quatre heures; mais enfin les hauteurs furent emportées à la baïonnette, et les Autrichiens mis en déroute. Clairfait, blessé dans l'action, laissa aux mains du vainqueur douze cents prisonniers, trente canons et quatre drapeaux.

CASTEL (Jehan de), bénédictin, vivait dans le quinzième siècle. Il ne nous reste de lui que *le Mirouër des pécheurs et pécheresses, en vers.* Dans cet ouvrage, composé en 1468, et imprimé in-4°, sans date, ni indication du lieu de l'impression, l'auteur emploie indifféremment les langues latine et française et tous les rhythmes possibles. Comme il y prend le titre de *chroniqueur de France*, il est probable que c'est le *Castel* dont parle Molinet, et qui, au dire de cet auteur, avait composé des chroniques perdues aujourd'hui. Il est aussi à présumer que Jehan de Castel est le même que *Jehan de Chastel*, moine franciscain

de Vire, auteur d'une épître en vers imprimée vers l'an 1500.

Castel (Louis-Bertrand), jésuite, géomètre et physicien, né à Montpellier en 1668, exposa dans plusieurs ouvrages les systèmes qu'il s'était créés sur plusieurs parties de ces deux sciences, travailla pendant plus de trente ans au *Journal de Trévoux* et au *Mercure*, et mourut en 1757. On peut voir dans le *Journal de Trévoux*, deuxième volume d'avril, année 1757, la liste assez longue de ses écrits. Le travail qui a le plus contribué à sa célébrité, est son *Clavecin oculaire*, dont il annonça le projet dans le *Mercure* de novembre 1725, et dont il développa toute la théorie dans le *Journal de Trévoux* de 1735.

Castel (René-Richard), né à Vire en 1758, fut élu maire de sa ville natale, au commencement de la révolution. Nommé, en 1790, membre de l'Assemblée législative, il s'associa aux Dumas, Ramond, et autres orateurs du côté droit, pour défendre la cause de la monarchie. Il se retira en Normandie, après la clôture de la session; et, quelques années plus tard, il devint professeur de belles-lettres au collége Louis le Grand, puis successivement inspecteur général de l'Université, et inspecteur des écoles militaires. Il a publié : 1° un *Poème des Plantes*, in-18, 1797; 2° *la Forêt de Fontainebleau*, in-12, 1805; 3° *Voyage de Paris à Crévi; en Chablais*, et un *Discours sur la gloire littéraire*; 4° *l'Histoire naturelle de Buffon, classée d'après le système de Linné*; 5° *le Prince de Catane*, opera, 1813, in-8°. Castel est mort à Reims en 1832.

Castel (N.), grenadier au 40e régiment d'infanterie de ligne, fut dangereusement blessé d'un biscaïen à la prise de Landau, et tomba noyé dans son sang. Un de ses camarades lui fit avaler quelques gouttes d'eau-de-vie; Castel sent aussitôt renaître ses forces, et avec elles toute son énergie: il se releve, et court de nouveau au combat. Mais son sang continue de couler, et il retombe en s'écriant : « Je meurs content; nous sommes maîtres de la redoute. » Ce héros fut rappelé à la vie.

Castel-Alfieri. — Asti avait été prise en 1745, par le lieutenant général Chabert. Mais l'année suivante, après la malheureuse affaire de Plaisance, elle retomba au pouvoir des Impériaux. Tous les postes français de la gauche du Pô furent évacués; mais on oublia un hôpital de deux cents malades, établi à Castel-Alfieri. Au nombre des convalescents se trouvait un sergent de grenadiers du régiment de Tournaisis, surnommé *Va-de-bon-Cœur*. Ce sergent proposa aux autres malades de quitter le lit, de se mettre en défense, et de ne se rendre qu'après avoir soutenu un siége. La proposition est acceptée, on prend les armes, on ferme les portes, on attend les Piémontais de pied ferme. Quelques jours après, on vit paraître un officier piémontais qui venait, à la tête d'un faible détachement, prendre l'hôpital à discrétion. Il fut salué d'une décharge générale d'artillerie et de mousqueterie; car on avait trouvé, dans un coin du château, une vieille pièce de fer, que l'on avait mise en batterie. L'officier, qui ne s'attendait pas à une telle réception, alla en rendre compte à son général, M. de Leutrun. Celui-ci, pour la singularité du fait, voulut aller reconnaître la place, et demanda à parlementer. Va-de-bon-Cœur, établi gouverneur d'une voix unanime, déclara que la garnison de l'hôpital était disposée à se défendre, et qu'il ne capitulerait qu'après avoir essuyé quelques volées de canon et vu ouvrir la tranchée, n'en ouvrît-on que *de la longueur de sa pipe*. M. de Leutrun répondit qu'il admirait sa bravoure, et qu'on le servirait suivant ses désirs. On ouvrit donc la tranchée, et deux canons furent portés à dos de mulet devant l'hôpital. Après deux jours de tranchée ouverte, et quelques volées de canon, auxquelles on répondit par un feu soutenu, le gouverneur demanda à capituler. Tous les honneurs de la guerre lui furent accordés. La capitulation signée, l'officier piémontais, qui

avait commandé le siége, envoya des rafraîchissements à la garnison, et lui fit offrir ce dont elle pouvait avoir besoin pour son transport. Le lendemain, elle sortit, précédée d'un tambour qui s'appuyait sur une béquille et portait un bras en écharpe; marchait ensuite M. Va-de-bon-Cœur, qui saluait de la hallebarde; puis venaient vingt charrettes chargées de malades, criant: *Vive le roi!* autant que leurs forces le leur permettaient, et portant le fusil le plus haut qu'ils pouvaient. La marche était fermée par les convalescents, qui s'avançaient sur trois de front. Enfin une charrette, couverte de branches de pin et de romarin, portait les ustensiles de l'hôpital. Ces braves, après avoir traversé les postes piémontais, arrivèrent ainsi en triomphe à Novi, quartier général de l'armée française. Le roi décora de la croix de Saint-Louis le sergent Va-de-bon-Cœur, et le nomma aide-major de la place de Brisach.

Castel-Bajac (Marie-Barthélemy, vicomte de), né en 1776, près Rabasteins en Bigorre, servit d'abord, contre la révolution, dans l'armée de Condé, rentra en France à la seconde restauration, et fut un des membres les plus ardents de la chambre dite *introuvable*. Réélu après l'ordonnance du 5 septembre 1816, il siégea à côté de MM. de Villèle et Corbière, parmi les chefs de cette opposition violente subitement convertie à la charte, depuis que le gouvernement avait cessé d'écouter ses inspirations réactionnaires. Plus tard, les électeurs du Gard n'ayant plus voulu d'un pareil représentant, il exhala son mécontentement aristocratique dans le *Conservateur*. Cependant les électeurs de la Haute-Garonne lui rouvrirent le chemin de la tribune, et en 1819, il appuya fortement l'ordre du jour contre les pétitions qui réclamaient le maintien de la loi des élections, jugée, selon lui, par la nomination de M. Grégoire. A mesure que la marche rétrograde des ministres Decaze et Pasquier rapprocha de plus en plus ses amis du pouvoir, M. de Castel-Bajac devint moins fougueux, et quand M. de Villèle eut pris les rênes de l'État, il n'hésita pas de se séparer de ces *ultra-royalistes*, qu'il avait proclamés *ultra-malheureux pour la cause royale*. Il fut récompensé de son dévouement ministériel, d'abord par la direction générale des haras et des manufactures, ensuite par celle des douanes.

Castelbar (combat de). Le 22 août 1799, le général Humbert, envoyé par le Directoire sur les côtes d'Irlande, avait débarqué avec onze cent cinquante hommes dans la baie de Killala, au fond du golfe de Sligo. Sur-le-champ il s'était porté vers l'intérieur, et le 26, sans presque avoir rencontré d'obstacles, il prenait position à Balayna. Ayant appris que les généraux anglais Lake et Hutchinson avaient rassemblé leurs forces à Castelbar, et se disposaient à venir l'attaquer, il résolut de les prévenir, et même de les surprendre s'il le pouvait. Il quitta donc Balayna à trois heures du soir, et le lendemain 27, à six heures du matin, après quinze heures de marche à travers un pays de montagne, il atteignit les hauteurs voisines de Castelbar. Immédiatement il fit reconnaître la position des Anglais, et, quoiqu'elle fût très-forte, il l'attaqua. Les tirailleurs ennemis furent d'abord repoussés; puis le reste des troupes républicaines s'avança au pas de charge, sans que le feu vif et meurtrier de douze pièces de canon pût modérer leur ardeur. Tandis que cette audacieuse attaque est tentée contre le centre de l'ennemi, l'adjudant général Sarrazin, s'avançant à la tête d'un bataillon de ligne et d'une compagnie de grenadiers, essaye de forcer sa gauche. Le bataillon, qui se présente le premier, est contraint de se replier sous le feu de plus de deux mille hommes; mais Sarrazin vole à son secours avec les grenadiers, et rejette les Anglais sur leurs lignes. Renonçant toutefois à enfoncer l'aile gauche, il laisse le bataillon pour la tenir en échec, et se porte lui-même avec ses grenadiers sur l'aile droite, qu'il culbute. Le mouvement rétrograde

de la droite est bientôt imité par le centre, et alors le bataillon chargé de contenir la gauche l'oblige à se réfugier dans la ville. Les républicains cherchent à l'en déloger, et des deux parts on se bat avec acharnement; enfin, une charge de chasseurs à cheval force le gros de l'armée anglaise à repasser le pont de Castelbar. Elle abandonne artillerie et bagage, et on la poursuit deux lieues l'épée dans les reins. Six cents morts ou blessés, douze cents prisonniers, douze pièces de canon et cinq drapeaux, telles furent les pertes des Anglais. Le général Humbert, qui avait battu un ennemi au moins trois fois supérieur en nombre, ne perdit que deux cents hommes.

Castelbon (monnaie de). Castelbon ou Castelloubon est un petit village situé en Gascogne, dans la vallée de Laudon, au comté de Bigorre, à treize kilom. de Tarbes. Ce village possédait autrefois le titre de vicomté, et jouissait du droit de battre monnaie, ainsi que le prouve un acte passé en 1374 entre le duc d'Anjou et le vicomte Roger-Bernard de Foix. Par cet acte, le duc permettait au vicomte de Castelbon de faire battre dans ses domaines *des monnoies blanches et noires en la forme et manière que le duc de Lescan* (seigneur du voisinage) *avoit et faisoit faire au temps qu'il vivoit.* Ces monnaies, qui devaient être du même poids et au même titre que celles du roi de France, n'ont pas encore été retrouvées. La moitié du profit qu'on devait retirer de ce monnayage appartenait au roi, et l'autre moitié au vicomte.

Castel-Forte (prise de). Le 10 janvier 1799, le général Championnet, commandant l'armée française dans le royaume de Naples, avait conclu, sous les murs de Capoue, un armistice avec le général en chef des troupes autrichiennes et napolitaines. Se trouvant ainsi débarrassé, pour le moment du moins, de son principal ennemi, Championnet put s'occuper de châtier sérieusement les paysans napolitains qui s'étaient insurgés sur plusieurs points du territoire même que l'armistice avait attribué aux Français. Le général Rey, d'après ses ordres, occupa successivement Itri, Fondi et la petite ville de Traëta, sur la rive droite du Garigliano, principaux refuges des rebelles. De là, Rey se porta sur Castel-Forte, où s'était réunie une autre bande non moins considérable de révoltés; ceux-ci se défendirent en désespérés. La position de la place ne permettant pas au général français de se servir de son artillerie, il fit donner l'assaut par l'infanterie française et polonaise. Ces bataillons enfoncèrent à coups de hache une des portes de la ville, et y pénétrèrent. Le général Rey était tellement exaspéré du massacre du capitaine Tremeau, son aide de camp, qui avait été entouré et égorgé avec un détachement de quarante hommes aux environs de Traëta, qu'il fit fusiller tous les habitants saisis les armes à la main, et mettre le feu à leurs maisons. La prise de Castel-Forte eut pour les Français le double avantage de supprimer un des principaux centres de l'insurrection, et de faire tomber en leur pouvoir un petit parc d'artillerie de montagne et des magasins de vivres considérables.

Castel-Franco (combat de). En 1805, la marche rapide de la grande armée, commandée par Napoléon, avait séparé de l'armée autrichienne une colonne de sept mille hommes, commandée par le prince de Rohan; ce général, dont tous les mouvements étaient observés, descendit résolûment la vallée de la Brenta pour se joindre au prince Charles dans le Tyrol, surprit Bassano, et marcha sur Castel-Franco. Là, une division du général Saint-Cyr l'atteignit, et lui fit essuyer une déroute complète. Tout ce qui n'avait pas été tué ou fait prisonnier sur le champ de bataille demanda à capituler. Le prince de Roban fut pris avec beaucoup d'officiers. On enleva aux Autrichiens douze canons, douze drapeaux et un étendard, et l'on retrouva les Français faits prisonniers deux jours avant à Bassano.

Castel-Ginesta (combat de). Tan-

dis que le général Dugommier attaquait Toulon, Masséna défendait les Alpes contre les entreprises des Austro-Sardes, qui de Castel-Gineste, où ils s'étaient retirés, menaçaient encore le quartier général d'Utrille. Le 24 novembre 1793, il part, à la tête de cinq cents hommes d'élite. Continuellement suspendue sur d'affreux précipices, et s'accrochant aux degrés naturellement taillés dans le roc, la petite colonne parvient aux postes avancés, qui, surpris d'une telle audace, s'enfuient devant elle. Ayant surmonté de nouvelles difficultés, elle atteint les hauteurs de Castel-Gineste, où l'ennemi était retranché, et prêt à la recevoir vigoureusement. Après deux heures d'un combat opiniâtre, les retranchements sont forcés, et l'ennemi se retire, dans le plus grand désordre, sur la montagne du Bree, la plus escarpée et la plus haute de cette chaîne des Alpes. Masséna osa entreprendre de la débusquer de ce poste, où il paraissait impossible de conduire du canon. Néanmoins, il y fait passer une pièce de quatre, qu'on porte à bras pendant deux milles; général, officiers, soldats, y mettent la main. Enfin, après sept heures de travaux, cette pièce est mise en batterie, et elle tonne sur les Sardes. Epouvantés des effets et du bruit de cette artillerie, répété et grossi par les échos, et stupéfaits de la hardiesse des Français, ils n'opposent qu'une faible résistance. La petite colonne de Masséna gravit le plateau et les poursuit de rocher en rocher. Pendant ce temps, une colonne, commandée par le général Despindy, s'empare de Figaretto; enfin après une courte fusillade, les Piémontais fuient de toutes parts, abandonnant trois camps, des armes et des bagages.

Castel-Jaloux, ville de l'ancienne Gascogne (département de Lot-et-Garonne), à deux myriamètres de Néfac. Castel-Jaloux doit son origine et son nom à un château construit par les seigneurs d'Albret sur la rive gauche de l'Avance, et ainsi appelé peut-être à cause de la jalousie reprochée à l'un de ses propriétaires. Cette ville était autrefois entourée de fortifications. Elle était, en 1622, occupée par les protestants. Mais à l'approche de Louis XIII, Favas, député général des Églises, en ouvrit les portes. Le roi fit raser les fortifications.

Castellamare (affaires de). Les Napolitains ayant secoué le joug des Espagnols, et choisi pour roi le pêcheur Masaniello (1647), avaient demandé des secours à la France. Le duc de Guise, qui se trouvait à Rome, alla se mettre à leur tête. Il charge Cérisantes d'attaquer Castellamare avec un petit corps de troupes. Ses soldats se mutinent, et demandent de l'argent. Le duc, averti, accourt. A son abord, les révoltés soufflaient leurs mèches et se préparaient à tirer sur lui leurs mousquets. Il s'avance, met l'épée à la main, perce de sa main un des plus mutins et en fait pendre un second à un arbre. Les autres, étonnés de cette audace, mettent bas les armes et lui demandent pardon. On sait que Mazarin ne profita pas de cette révolte de Naples, que bientôt le duc de Guise fut fait prisonnier, et que les Napolitains retombèrent sous la domination espagnole.

— Lors de la première occupation du royaume de Naples par les Français (voyez l'article Naples), le fort de Castellamare fut attaqué par des bandes nombreuses de l'armée du cardinal Ruffo. Les canonniers napolitains refusèrent de tirer, et assassinèrent leur officier, dont ils déchirèrent et brûlèrent le cadavre. Cependant les Anglais avaient débarqué des troupes, et garnissaient de canons la grande route de Castellamare; mais les Français, accourus de Naples, tournèrent leurs batteries, les prirent en flanc, et firent un grand carnage de ceux qui les défendaient.

Castellan (Antoine-Laurent), né à Montpellier en 1772, se voua d'abord à la peinture, entra, en 1788, dans l'atelier de Valenciennes, et acquit bientôt pour le paysage une réputation méritée. Habile aussi en architecture, il se faisait remarquer par le bon goût de ses fabriques. Pendant la révolution, il fut quelque temps employé

Digitized by Google

dans les charrois militaires; mais quand il fut rendu à ses études, il partit pour le Levant, visita Constantinople, la Grèce, les îles, l'Italie et la Suisse, recueillant partout un grand nombre de documents, de dessins, et puisant, dans ces riches contrées, un goût d'autant plus sûr, qu'il ne se laissait pas aller à un sot enthousiasme, et que la vue des chefs-d'œuvre étrangers ne le rendait pas injuste envers ceux de sa patrie.

Fixé à Paris dès 1804, il s'occupa de publier divers ouvrages où se trouvent consignés les résultats de ses voyages et de ses observations. Ce sont: 1° *Lettres sur la Morée et les îles de Cerigo, Hydra et Zante*, 1 vol. in-8°, fig., Paris, 1808; 2° *Lettres sur Constantinople*, in-8°, Paris, 1811: ces deux ouvrages ont été réimprimés sous le titre de *Lettres sur la Morée, l'Hellespont et Constantinople*, 3 vol. in-8°, fig., Paris, 1820; 3° *Lettres sur l'Italie, faisant suite aux Lettres sur la Morée, etc.*, 3 vol. in-8°, fig., Paris, 1819; 4° *Mœurs, usages, coutumes des Ottomans*, 6 vol. in-18, Paris, 1812. Byron disait de cet excellent livre: « *N'allez pas en Turquie sans « avoir Castellan dans votre poche.* »

Peintre et graveur distingué, Castellan s'occupa beaucoup de la partie technique de son art, et inventa un nouveau procédé de peinture à la cire. Retiré à Fontainebleau, Castellan consacra ses dernières années à l'étude de la théorie des beaux-arts et à l'histoire de notre art national. La mort, qui le frappa en 1838, l'empêcha de publier un livre auquel il avait travaillé longtemps avec amour; nous voulons parler de ses *Études sur le château de Fontainebleau, considéré comme l'un des types de la renaissance des arts en France au seizième siècle.* Cet excellent livre n'a paru qu'en 1840, 1 vol. in-8°. Castellan, en étudiant de bonne foi le magnifique palais de Fontainebleau, y reconnut, dit l'éditeur de l'ouvrage en question, « le type d'une école brillante et toute française, digne d'être opposée à plusieurs des écoles d'Italie, et les titres glorieux d'un grand nombre d'artistes français qui ne méritaient pas l'injuste oubli dans lequel ils sont tombés. » En effet, ce livre est le premier qui rende hommage à la vérité, et restitue à nos artistes ce que l'ignorance a trop longtemps attribué à l'étranger; et à ce titre surtout il mérite les plus grands éloges.

Castellan (l'abbé), antiquaire et littérateur, né à Tourves en Provence, vers l'an 1760, fit ses études ecclésiastiques au séminaire d'Aix, et fut ordonné prêtre peu de temps avant la révolution. En 1799, il fut nommé curé de Lambesc, département des Bouches-du-Rhône, puis, en 1810, chanoine de l'église d'Aix, et enfin professeur d'histoire ecclésiastique à la faculté de théologie de cette ville. Admis, vers la même époque, à la société académique d'Aix, il y lut plusieurs mémoires, dont quelques-uns sont imprimés dans le recueil de cette société: 1° *Dissertation sur la religion des anciens Provençaux*; 2° *Notice sur une inscription d'un genre singulier qu'on voit dans la chapelle de la Madeleine, dite de la Chèvre, près du lac de Mirabeau, suivie d'un aperçu historique sur les frères pontifes*; 3° *Notice sur Tourves* (l'ancien *Turris* des Romains); on attend encore la publication de son *Histoire littéraire de Provence, jusqu'à la réunion de cette province à la France.*

Castellan (L. de), petit-fils d'un notaire du diocèse d'Arles, avait eu pour père Olivier de Castellan, qui occupait un haut grade militaire lorsqu'il fut tué devant Tarragone, en 1644. Ayant obtenu, à quinze ans, une compagnie dans les gardes françaises, il devint bientôt brigadier d'infanterie. Il fut, en 1664, envoyé à Gigery, sur les côtes d'Afrique, rendit compte au roi lui-même de cette expédition dans un mémoire intéressant; et enfin fit partie de l'expédition du duc de Beaufort à Candie. Il fut tué en 1669, à l'âge de trente-sept ans. Le sculpteur Girard a élevé à son père et à lui un tombeau dans l'église Saint-Germain des Prés.

Castellane, petite et ancienne ville de Provence, était, à l'époque romaine, la capitale des *Suetri*, et portait le nom de *Salinæ*. Cette cité ayant été détruite par les Sarrasins vers l'an 812, les habitants montèrent en haut de leur roc, et s'y fortifièrent; mais l'augmentation progressive de la population les força ensuite de descendre dans la plaine au-dessous de l'ancienne ville. Capitale, pendant le moyen âge, d'une petite souveraineté dont parlent des chartes des dixième, onzième et douzième siècles, puis chef-lieu d'une sénéchaussée, d'une viguerie et d'une recette, dépendant du parlement et de l'intendance d'Aix, Castellane était encore, avant la révolution, la résidence de l'évêque de Sénez. C'est aujourd'hui l'un des chefs-lieux d'arrondissement du département des Basses-Alpes, et l'on y compte deux mille cent six habitants.

Castellane (famille de). Cette maison était, sinon l'une des plus riches, du moins l'une des plus anciennes de Provence. Une charte de 1089 parle d'un Boniface de Castellane. Un autre *Boniface de* Castellane, troisième ou quatrième du nom, troubadour du treizième siècle, est mentionné par Nostradamus dans l'*Histoire de Provence*, comme ayant eu la tête tranchée en 1257, pour s'être mis à la tête des Marseillais révoltés contre Charles Ier, roi de Naples et comte de Provence. *Boniface-Louis-André, comte de* Castellane, né en 1758, fut, en 1789, député de la noblesse à l'Assemblée constituante, et figura dans cette minorité de sa caste qui se réunit au tiers état. Ainsi il vota la liberté des cultes, appuya la déclaration des droits, et demanda l'abolition des prisons d'État. Après la session, il disparut de la scène politique jusqu'en 1802, époque où il fut appelé à la préfecture des Basses-Pyrénées. Il devint ensuite pair de France et lieutenant général, et mourut en 1837. *E. B., vicomte de* Castellane, son frère, présida la section le Pelletier en 1795, à l'époque où les sections s'insurgèrent contre la Convention. Il fut, pour ce fait, condamné à mort par contumace la même année, et acquitté par le jury l'année suivante.

Castellaro (combats de). — Wurmser, cherchant à se jeter dans Mantoue, et poursuivi par la division de Masséna, se porta, le 12 septembre 1796, vers le Tartaro. Apprenant là que le pont de Castellaro avait été rompu, il gagna celui de Villimpenta, au moment où le général Charton y arrivait avec quelques centaines de chasseurs pour s'en emparer et le couper. Malgré des forces aussi disproportionnées, le général Charton attaqua les Autrichiens; mais il perdit la vie, et ses troupes, maltraitées, se replièrent sur Castellaro. Dès lors Wurmser put continuer sans obstacle sa marche sur Mantoue.

—A l'ouverture de la campagne de 1801, le prince de Hohenzollern occupait Castellaro. Les généraux Delmas et Moncey l'attaquèrent de front et en queue dans cette position redoutable, gravirent, sous un feu meurtrier, des pentes très-rapides, et le forcèrent à se retirer avec une perte de douze cents hommes tués, blessés ou prisonniers.

Castelle (Adrien), dragon au 1er régiment, né à Valenciennes, fit mettre bas les armes à quarante grenadiers hongrois, qu'il conduisit au quartier général à la bataille de Marengo. Il fut tué peu de temps après.

Castellet (le), seigneurie avec titre de comté, dans le Comtat Venaissin (département des Basses-Alpes), à douze kilomètres de Cavaillon.

Castello de los Guardios (combat de). — Dans les premiers jours de septembre 1813, le général espagnol la Romana, dont le corps était cantonné sur les frontières de l'Andalousie, envoya attaquer le poste de Castello de los Guardios, occupé par des Français. L'attaque dura quatre jours de suite; constamment repoussés, les assaillants se retirèrent enfin avec une perte de deux cents hommes. Le 6, l'ennemi ne fut pas plus heureux dans une tentative du même genre: deux mille Espagnols se portèrent un

peu loin sur Fuente-Ovejuna, où se trouvaient quatre-vingt-seize Français du 51e de ligne. Ce faible détachement combattit avec intrépidité pendant treize heures, à l'entrée du village d'abord, ensuite dans son quartier, puis dans l'église, et enfin dans le clocher. Environnés de toutes parts, ces braves continuaient à se défendre avec tant de courage et de sang-froid, que l'ennemi compta bientôt deux cents morts. Renonçant alors à vaincre avec honneur cette poignée de héros, il mit le feu au clocher. Quarante-cinq Français avaient déjà été tués : les autres allaient tous devenir la proie des flammes, lorsqu'ils furent sauvés par l'approche de quelques troupes dont la vue mit les Espagnols en fuite. Suivant une autre version, ces braves, se voyant sur le point d'être étouffés par la fumée des matelas et des ballots de laine qu'on avait entassés autour du clocher, et auxquels on avait mis le feu à cet effet, se rendirent et furent conduits prisonniers en Portugal, où toutefois ils ne tardèrent pas à être délivrés.

Castello-Nuovo (prise de). — Le général Championnet, maître des faubourgs de Naples (janvier 1799), fit sommer les habitants de se rendre. Cette sommation n'ayant produit aucun effet, il força sur plusieurs points l'entrée de la ville, et porta simultanément des corps de troupes sur toutes les positions fortifiées que renferme cette capitale. L'une des plus importantes était le fort de Castello-Nuovo, situé au centre d'un quartier populeux, et dominant d'un côté le palais du roi et de l'autre le port militaire. Ce fut le général Kellermann qui eut ordre de s'en emparer; il l'enleva à la baïonnette, après un combat acharné dans lequel les lazzaroni rivalisèrent avec les Français de courage et d'opiniâtreté.

Castelnau, village de l'ancien Languedoc, aujourd'hui département de l'Hérault, à trois kilomètres de Montpellier. En sortant de Castelnau, vers le nord, on aperçoit la colline sur laquelle était bâtie l'ancienne ville de *Substantion*, où fut établi, de 757 à 1037, le siége épiscopal de Maguelonne. Il y existe encore des ruines de murs, d'aqueducs, etc., qui ont été dernièrement l'objet des explorations de la société archéologique de Montpellier. Castelnau compte six cent soixante et treize habitants. Le nom de *Castelnau*, qui ne signifie que château neuf, est commun à un grand nombre de bourgs et de petites villes du Midi. La plupart y joignent un surnom qui les distingue.

Castelnau (Jacques, marquis de), maréchal de France, petit-fils de Michel de Castelnau, naquit en 1620, se distingua dans plusieurs affaires importantes, et commanda l'armée de Flandre en l'absence de Turenne, après la bataille des Dunes (1658). Il fut blessé mortellement au siége de Dunkerque. Le roi lui envoya le bâton de maréchal de France; mais il n'en jouit qu'un mois, et mourut à Calais à l'âge de trente-huit ans.

Castelnau (Michel de), né en Touraine, vers 1520, était petit-fils de Pierre de Castelnau, écuyer de Louis XII. Militaire et diplomate, il rendit de nombreux services dans sa double carrière. Après avoir voyagé en Italie et visité l'île de Malte, il fit ses premières armes en Piémont. Son courage lui concilia l'affection du cardinal de Lorraine et du connétable de Montmorenci, qui lui firent confier les missions les plus importantes. Henri II l'envoya en Écosse avec des dépêches pour Marie Stuart, fiancée au dauphin, depuis François II. D'Écosse, il se rendit en Angleterre, auprès d'Élisabeth qui conservait des prétentions sur Calais. Le résultat des négociations fut que cette ville resterait à la France pendant huit ans, au bout desquels elle retournerait à l'Angleterre, si cette puissance laissait la France en paix. Castelnau fut ensuite successivement envoyé comme ambassadeur en Allemagne, en Savoie et à Rome. Le but de sa mission en Allemagne était de faire abandonner aux princes le parti protestant. Après la mort de François II,

il accompagna Marie-Stuart, sa veuve, en Écosse. A son retour, il fit la guerre en Bretagne contre les protestants, qui s'emparèrent de sa personne. Bientôt délivré par échange, il assista au siége de Rouen, à la bataille de Dreux, et concourut à la prise du Havre sur les Anglais.

Envoyé de nouveau en Angleterre pour renouer des liaisons avec cette puissance qui avait secouru les protestants, Castelnau obtint des conditions de paix favorables à la France. Un peu plus tard, résidant auprès du duc d'Albe dans les Pays-Bas, il découvrit, à Bruxelles, le complot qu'avaient formé le prince de Condé et l'amiral de Coligny, de surprendre et d'enlever la famille royale à Monceaux. Il obtint pour Catherine de Médicis deux mille cavaliers allemands, que le duc d'Albe n'accorda toutefois qu'à grand'peine. Après la bataille de Saint-Denis, il alla en Allemagne demander d'autres secours. En récompense de tant de services, Catherine de Médicis le nomma gouverneur de Saint-Dizier; de son côté Castelnau se montra reconnaissant aux batailles de Jarnac et de Moncontour, dans lesquelles il contribua fortement à la victoire. En 1574, après différentes missions en Angleterre, en Allemagne et en Suisse, Castelnau fut encore envoyé par Henri III en Angleterre, où, cette fois, il séjourna dix ans.

Lorsqu'il revint, il déclara qu'il resterait fidèle à l'autorité royale, et qu'il ne subirait point le joug de la ligue. Les Guises s'en vengèrent en lui ôtant son gouvernement de Saint Dizier; les soldats de la ligue pillèrent ses domaines, et il se trouva presque dénué de ressources. Henri IV, qui connaissait son attachement au catholicisme, mais qui estimait son caractère, lui offrit un refuge dans son armée, et ne craignit pas, après son avénement à la couronne, de lui donner des missions de confiance. Castelnau mourut à Joinville, en 1592, à l'âge de soixante et douze ans. Il est à remarquer que dans la terrible époque de guerres civiles qu'il eut à traverser, il resta toujours fidèlement attaché au parti royal, qui lui paraissait, à bon droit, représenter la France mieux que tous les autres, mieux que les protestants qui s'appuyaient sur l'Angleterre, mieux que les ligueurs qui faisaient cause commune avec l'Espagne, et, de leur côté aussi, appelaient une intervention étrangère.

Castelnau a laissé des mémoires qui commencent à la mort de Henri II, en 1559, et finissent en 1570, à la troisième paix avec les protestants. Cet ouvrage renferme une foule de renseignements curieux, et pour cela seul il peut être consulté avec intérêt : mais on y remarque aussi quelques qualités littéraires qui en font un livre estimable. Le style en est clair, débarrassé le plus souvent des vieux termes; les phrases, bien qu'un peu longues quelquefois, finissent en général d'une manière harmonieuse. L'abondance des détails n'exclut pas la précision. Une rapidité assez grande règne dans la narration : on voit que l'auteur n'est pas étranger à ce qu'il raconte. Enfin, dans toutes les parties de l'ouvrage, circule je ne sais quel souffle de vérité. Castelnau a en outre un mérite bien rare au seizième siècle, celui d'une impartialité inaltérable. Malgré toutes ces qualités, c'est lui faire trop d'honneur que de le placer auprès de Philippe de Comines, comme on l'a fait quelquefois. Il n'a ni les défauts ni les qualités de cet écrivain célèbre. S'il n'a pas cette indifférence morale qui est un des caractères des œuvres de Comines, il n'a pas non plus cette vigueur de pensée, cette énergie de style qui a rendu immortelles quelques pages de l'historien du règne de Louis IX.

Castelnau (Pierre de), religieux de Cîteaux, au couvent de Fontfroide, près de Narbonne, fut investi par Innocent III du titre de légat, et chargé, avec deux autres moines de son ordre, Raoul et Arnaud, l'*abbé des abbés*, de combattre par le fer et par le feu les progrès envahissants de

la secte des Albigeois. Castelnau porta, dans cette terrible mission, un esprit roide et austère et un fanatisme fougueux. Neanmoins, les envoyés du pape n'obtinrent pas le succès qu'ils avaient espéré. Castelnau lui-même courut plus d'une fois le danger d'être tué par les habitants. Un jour enfin qu'il avait osé reprocher en face à Raymond VI sa mauvaise foi et son impiété, et lancé contre lui l'excommunication et l'interdit, le comte, frémissant de colère, laissa échapper des paroles de vengeance qui ne restèrent pas sans effet. Deux jeunes gentilshommes crurent bien mériter de leur seigneur en exécutant ces menaces. Déguisés en matelots, ils atteignirent Pierre de Castelnau sur le Rhône et le jetèrent sur la plage, percé d'un coup de poignard. Cet événement arriva au commencement de l'année 1208.

Le cadavre de Castelnau fut enseveli à Saint-Gilles, dans l'église du monastère, auprès du saint patron de la ville, et on lui éleva un tombeau que les religionnaires détruisirent en 1662.

CASTELNAUDARY, ville du Languedoc, ancienne capitale du pays de Lauraguais, aujourd'hui chef-lieu de sous-préfecture du département de l'Aude.

On ne sait rien de bien précis sur l'origine de cette ville; on pense seulement qu'elle a été élevée sur l'emplacement d'une ville appelée *Sostomagus*, détruite par les Vandales, et reconstruite quelque temps après, sous le nom de *Castrum novum Arianorum*, dénomination qui rappelait les croyances religieuses des Visigoths. Il en est fait mention pour la première fois dans le testament de Bernard Aton, vicomte de Béziers et de Carcassonne, testament qui porte la date du 7 mai 1118. Castelnaudary joua un grand rôle dans la guerre des Albigeois, et ses environs furent le théâtre de la défaite des comtes de Toulouse et de Foix, par Simon de Montfort. En 1355, le prince de Galles s'en empara, le brûla et la détruisit presque entièrement. Jean, comte d'Armagnac, la rebâtit et la fortifia l'année suivante. C'est sous les murs de Castelnaudary qu'en 1632 le duc de Montmorency fut fait prisonnier (voyez batailles de CASTELNAUDARY). Les principaux monuments sont : l'église de Saint-Michel, où l'on remarque un tableau de Rival, et l'hôpital général, fondé il y a quatre siècles, et doté en 1774 de cinq cent mille fr., par M. de Langle, évêque de Saint-Papoul. Castelnaudary est la patrie de Pierre de Castelnau, d'Antoine Tolosani, de Germain de la Faille, des généraux Dejean et Andréossy, et de M. Soumat, de l'Académie française. On y compte aujourd'hui neuf mille neuf cents habitants.

CASTELNAUDARY (batailles de). — La première bataille fut livrée et perdue en 1211 par Raymond VI, comte de Toulouse, et par le comte de Foix, contre Simon de Montfort. Ce dernier était assiégé dans Castelnaudary avec une troupe choisie, qui ne s'élevait pas à cent chevaliers. Son maréchal, Gui de Lévis, et son beau-frère, Bouchard de Marli, rassemblèrent, pour venir à son secours, une troupe assez nombreuse de chevaliers, dans les diocèses de Narbonne, de Carcassonne et de Béziers. Le vaillant comte de Foix les attendit au passage, à une lieue de Castelnaudary, les battit et les dispersa à deux reprises différentes. Malheureusement, ses troupes se débandèrent pour piller, et Simon de Montfort, sortant tout à coup de Castelnaudary à la tête de soixante chevaliers, assaillit les vainqueurs et les mit dans une déroute complète. Mais ce brillant succès n'eut pour le moment d'autre résultat que la délivrance de Castelnaudary. Cette bataille a été longuement racontée dans le poëme provençal sur la croisade contre les Albigeois, publié en 1837 par M. Fauriel. Voici quelques fragments du récit sublime qu'en a fait le poëte; nous croyons qu'ils ne seront pas déplacés ici :

« Les Français de Paris et ceux de vers la Champagne s'en venaient à

Castelnau, bien rangés à travers la plaine. Mais voilà le comte de Foix avec toute sa troupe et les routiers d'Espagne, qui leur barrent le chemin, et ne les prisent pas une chataigne pour la bravoure. « Barons, se « disent-ils entre eux, qu'il n'en reste « pas un vivant de cette race étran- « gère, et que leur sort fasse peur en « Allemagne et en France, dans l'An- « jou, en Poitou, par toute la Breta- « gne, et la haut en Provence, jus- « qu'aux ports d'Allemagne : ainsi « seront-ils corrigés. » Le comte de Foix chevauche avec une partie des siens à Saint-Martin des Bordes; car tel est le nom du lieu. Ils dressent leurs lances appuyées à l'arçon de devant, s'en vont criant : Toulouse! à travers la plaine longue et belle, et de leurs arbalètes lancent flèches et bessons... Grande, au baisser des lances, devient la bataille. Les Toulousains crient : Toulouse! et les Gascons : Comminges! D'autres crient : Foix, ou Montfort, ou Soissons... Les Français éperonnent comme vrais barons, poussent en avant tant qu'ils peuvent sur le penchant d'une vallée. La plaine est longue et belle, et rase la campagne; et des deux côtés il en meurt de faibles et de forts (*). »

— Les environs de Castelnaudary furent encore, dans le dix-septième siècle, le théâtre d'une bataille. Gaston, révolté contre son frère Louis XIII, et serré de près par les troupes royales, s'était jeté dans le Languedoc pour se réunir à la petite armée du malheureux Montmorency. Schomberg, chargé de réduire les rebelles, s'avança près de Castelnaudary avec deux mille hommes de pied et douze cents chevaux. Lorsque les deux armées furent en présence, Montmorency, courageux jusqu'à la témérité, résolut d'aller lui-même reconnaître les ennemis à la tête d'une faible troupe de cavalerie. Mais bientôt, victime de son impétuosité, il fut démonté, blessé et pris. Quant à Gaston, à la première nouvelle de ce malheur, il se hâta de fuir, abandonnant le prisonnier au bourreau de Richelieu.

(*) Histoire de la croisade contre les hérétiques albigeois, traduite et publiée par M. Fauriel, vers 2073 et suiv.

CASTELNAU-MONTRATIER, petite ville de l'ancien Quercy, aujourd'hui département du Lot, à deux myriamètres quatre kilomètres de Cahors. Appelée autrefois *Castelnau de Vaux*, elle reçut son surnom actuel d'un seigneur nommé *Ratier*, qui en augmenta les fortifications. Sa position sur une colline à pente rapide, ses remparts, dont il existe encore de beaux restes, un vaste château fort, entouré de fossés, lui donnèrent une grande importance pendant les guerres du moyen âge. Simon de Montfort s'en empara en 1214. Les Anglais l'enlevèrent sous Charles VI, et ils en étaient maîtres en 1428. On y voit encore d'anciennes portes surmontées de tours. La population de cette ville est aujourd'hui de quatre mille cinquante-trois habitants.

CASTEL-NOVO, près du lac de Garde (affaires de). — La droite de l'armée d'Alvinzi avait continuellement battu dans le Tyrol la division Vaubois. Davidovich, par des manœuvres habiles, avait remporté sur ce général des avantages marqués, et l'avait repoussé de positions en positions jusqu'à Castel-Novo. Mais après la victoire d'Arcole, les affaires changèrent de face. Davidovich, ignorant la position d'Alvinzi, qui fuyait vers la Brenta avec les débris de son armée, fut lui-même attaqué, le 21 novembre 1796, par Bonaparte, commandant les divisions Vaubois et Masséna, dont la jonction s'était opérée à Villa-Franca. Ces divisions marchèrent ensemble sur Castel-Novo, tandis qu'Augereau se portait sur les hauteurs de Sainte-Anne, pour couper la vallée de l'Adige à Dolce. Cette manœuvre fermait toute retraite au général autrichien. Joubert, commandant l'avant-garde, atteignit les Impériaux sur les hauteurs de Campana. Après un léger combat, un corps de l'arrière-garde autrichienne fut entouré, douze cents hommes furent prisonniers et

trois à quatre cents se noyerent dans l'Adige. Les Français reprirent les positions de Rivoli et de la Corona, pendant qu'Augereau, rencontrant les Autrichiens à Sainte-Anne, les dispersait, leur faisait trois cents prisonniers, prenait Dolce, et s'emparait de quatre canons et de six caissons.

— En 1801, après la bataille de Pozzolo, les grenadiers hongrois du prince de Hohenzollern furent repoussés en désordre sur Castel-Novo par les colonnes des généraux Delmas et Moncey, qu'électrisait l'exemple du brave Oudinot. Ce fut en vain qu'ils voulurent s'y défendre ; pris et repris trois fois, ce village resta enfin au pouvoir des Français.

Castel-Nuovo (combat de). — Castel-Nuovo, ville de Dalmatie, située dans la vallée de Sutorina et sur le col de Debilibrich, n'avait jamais vu d'armées françaises avant l'arrivée de celle qu'en 1806 conduisait le général Marmont. Six mille Russes etaient réunis sur ce point à huit ou dix mille Monténégrins et menaçaient la communication de Marmont avec Ragusé. Dans la nuit du 29 au 30 septembre, six mille Français sortirent de cette dernière ville, et firent fuir sans combat les Russes et les Monténégrins. Le lendemain, Marmont continua sa marche sur les hauteurs qui sont vis-à-vis de Castel-Nuovo, culbuta trois bataillons russes, et dispersa une nuée de Monténégrins qui les soutenaient. Ils laissèrent dans cet endroit quatre cents des leurs sur le champ de bataille. Cette position enlevée, une colonne française, qui agissait par la vallée, debouche et arrive sur quatre mille Russes rangés en bataille. Le soixante-dix-neuvième régiment de ligne se porte en avant, formé en colonnes d'attaque ; après une charge vigoureuse conduite par le général Delzons, les ennemis se retirent en désordre sous le canon de la place et de la flotte russe, qui envoie des chaloupes pour protéger leur fuite. Marmont, pour punir les Monténégrins de leurs hostilités, fait brûler leurs villages et le faubourg de Castel-Nuovo. Ces peuplades sauvages, poussées au desespoir, fondent alors comme une nuée sur les Français ; mais leurs efforts sont repoussés, le champ de bataille est couvert de leurs morts, et cette leçon terrible leur apprend à craindre la baïonnette de soldats auxquels rien n'avait résisté en Europe.

Castel-Sarrasin, petite ville de l'ancien haut Languedoc, aujourd'hui chef-lieu d'arrondissement du département de Tarn-et-Garonne. Quelques auteurs, sans doute à cause de son nom, pensent qu'elle existait déjà du temps des Sarrasins. Mais on a lieu de croire qu'elle est moins ancienne, et que sa dénomination n'est qu'un dérivé corrompu de Castel-sur-Azin. En effet, elle est bâtie sur la petite rivière d'Azin ou Azine, près de la rive droite de la Garonne. Le parlement de Toulouse s'y réfugia dans le seizième siècle, pour échapper aux dernières fureurs de la ligue. Elle était autrefois entourée de murs et de fossés. On n'y remarque plus d'autres vestiges de constructions anciennes que des restes de remparts, le portail gothique d'une église, et deux portes toutes semblables à celles de Toulouse. Elle a sept mille quatre-vingt-douze habitants, et possède un collége communal.

Casteras, seigneurie de Languedoc, érigée en marquisat, et donnée par Louis XIII à Jacques de Minut, fils de Georges de Minut, Milanais, qui était venu en France à la suite de François Ier, et en avait obtenu la charge de premier président au parlement de Toulouse.

Castets, bourg de l'ancienne Guyenne, département de la Gironde, jadis chef-lieu d'une vicomté. Le château de Castets, bâti comme le bourg, sur un plateau élevé qui domine le cours de la Garonne, fut fondé en 1213 sous Édouard II, roi d'Angleterre, par Robert de Got, frère de Bertrand de Got, pape sous le nom de Clément V. Sa position lui donna une grande importance dans les guerres des Anglais et pendant nos troubles civils. On voit dans les mémoires de

Sully et dans les historiens de la ligue, que Castets fut assiégé en 1585 par Matignon, puis secouru par le roi de Navarre. Assiégé de nouveau en 1586 par le même Matignon et par Mayenne, elle finit par rester au pouvoir de ces généraux, qui en firent raser les principales fortifications. Ce fut le président Duhamel, dans la famille duquel le château se trouve encore aujourd'hui, qui donna en 1680 à cet édifice un style plus moderne. L'énorme épaisseur des murs, de vieux souterrains à demi comblés, attestent seuls quels furent autrefois ses moyens de défense. La population du bourg est aujourd'hui de douze cents habitants.

Castex (Bertrand-Pierre, baron), né en 1771 à Pavie, en Languedoc, servit avec honneur dans les armées des Pyrénées-Orientales, d'Italie et d'Espagne, et fut promu au grade de colonel à Iéna. Il continua de se distinguer en diverses rencontres, et fit preuve d'une intrépidité rare aux journées d'Eylau et de Friedland. Nommé commandant de la Légion d'honneur, et bientôt après baron, Castex marcha contre l'Autriche en 1809, exécuta des charges heureuses à Wagram, et fut ensuite crée général de brigade. Appelé, en 1812, à faire partie de l'expédition de Russie, il prit part aux diverses actions de la campagne, et fut atteint d'un coup de feu au passage de la Bérezina. Il assista néanmoins à la bataille de Dresde, fut blessé d'un coup de sabre dans une charge, nommé général de division, et envoyé à l'armée du Nord. Il contribua à défendre la place d'Anvers, et malgré une nouvelle blessure reçue dans un engagement très-vif contre les Russes, il continua cependant de tenir la campagne jusqu'aux événements de Fontainebleau. Castex déposa alors les armes; mais au moment où l'Europe reprit les armes contre nous, il accourut encore à la défense de la frontière, et fut licencié après le désastre de Waterloo. Appelé cependant, quelques années plus tard, au commandement de la sixième, puis de la cinquième division militaire, il fit partie du cadre d'activité jusqu'au mois d'août 1836.

Castic, chef séquanais, que l'Helvétien Orgétorix avait associé à ses ambitieux projets contre la liberté de son pays et de la Gaule entière (voy. Orgétorix).

Castiglione (affaires de). — Tandis que Bonaparte soutenait à Lonato l'avant-garde de Masséna, Augereau attaquait conformément à ses instructions celle de Wurmser. Après avoir replié les avant-postes de l'ennemi, on rencontra la division Liptay dans une assez bonne position, à droite et à gauche de Castiglione. Après un combat très-vif, les Autrichiens furent repoussés; mais voyant le petit nombre des troupes qui les poursuivaient, ils se reformèrent bientôt. Une nouvelle charge les força une seconde fois à la retraite, et les jeta sous le feu de la cinquante-unième, qui acheva leur déroute. Ce furent les deux combats de Lonato et de Castiglione qui assurèrent le succès de toutes les opérations contre Wurmser. Les Autrichiens y perdirent trois mille hommes, tués, blessés ou prisonniers, indépendamment de vingt pièces de canon (3 août 1796).

Wurmser était réduit à son centre et à sa gauche; mais le sort de l'Italie n'était pas encore décidé. On se prépara de part et d'autre à un engagement général. Bonaparte se rendit lui-même à Lonato, pour voir les troupes qu'il en pouvait tirer; mais quelle fut sa surprise, en entrant dans cette place, d'y recevoir un parlementaire, qui sommait le commandant de se rendre, parce que, disait-il, il était cerné de tous côtés. Effectivement, on annonçait l'approche de quatre mille Impériaux; c'étaient les débris de la division coupée, qui, après s'être réunis, cherchaient à se faire un passage. La circonstance était pressante; Bonaparte n'avait à Lonato que douze cents hommes; il fait venir le parlementaire, et lui parle ainsi : *Allez dire à votre général que c'est lui-même et son corps qui sont prisonniers; que si dans huit minu-*

les il n'a pas mis bas les armes, s'il fait tirer un seul coup de fusil, il n'a plus rien à espérer. Débandez les yeux de Monsieur ; vous voyez le général Bonaparte et son état-major au milieu de sa brave armée. Allez. Quelques instants après, les Impériaux étaient prisonniers.

Après ce périlleux incident, Bonaparte compléta ses dispositions, et le 5 août, au point du jour, on se trouva en présence de Wurmser, dont l'armée était encore forte de trente mille hommes. La colonne de Serrurier avance sur Castiglione, se dirigeant sur les derrières de la ligne ennemie. Tout est combiné pour qu'elle se trouve près de l'ennemi au moment où Bonaparte commencera l'attaque. Wurmser paraissant incertain s'il attaquera ou s'il recevra le combat, Bonaparte ordonne à son armée tout entière un mouvement rétrograde pour attirer les Impériaux. Mais dès qu'il apprend que la division Serrurier, commandée par le général Fiorella, attaque la gauche de Wurmser, il fait battre la charge et ordonne à l'adjudant général Verdière d'emporter une redoute construite par l'ennemi au milieu de la plaine. Au même instant, la gauche et le centre des Français marchent sur un déploiement de plus d'une lieue et demie ; les avant-postes autrichiens sont culbutés, et Wurmser ordonne la retraite, quand il aperçoit le général Serrurier près de le prendre à revers. On le poursuit jusqu'au Mincio ; on lui fait huit cents prisonniers, on lui enlève vingt-cinq pièces de canon et cent vingt caissons. Dès le lendemain, l'armée française se préparait à livrer de nouveaux combats à Peschiera (voyez PESCHIERA et l'article ADIGE).

CASTILLE (Relations de la France avec le royaume de). — La Castille n'ayant commencé à avoir une existence propre que vers la première moitié du onzième siècle, époque où Sanche le Grand, roi de Navarre, en forma un royaume indépendant, les relations de la France avec ce pays, antérieurement à cette époque, seront traitées à l'article ESPAGNE. C'est en 1078 qu'il est parlé pour la première fois de la Castille dans notre histoire; cette année, une fille du duc de Bourgogne, Robert le Vieux, nommée Constance, et veuve du comte de Châlons, épousa Alphonse VI, roi de Castille et de Léon. Cette alliance, malgré l'éloignement des deux pays, engagea les aventuriers bourguignons à diriger leurs entreprises du côté de l'Espagne, où se rendirent, à des intervalles assez rapprochés, des bandes nombreuses de chevaliers. Le 25 mai 1085, Alphonse enleva Tolède aux musulmans, et la prise de cette ville fut due en partie à des auxiliaires français et bourguignons. Le même prince ayant été vaincu à Zelaka par le roi de Séville, qui était mahométan, cette nouvelle donna lieu en France à une sorte de croisade. Parmi les chevaliers qui passèrent alors en Castille, et dont la destinée devint brillante dans la suite, on remarque surtout Raymond, quatrième fils de Guillaume Ier, comte de Bourgogne, qui épousa Urraque, fille d'Alphonse VI, et fut le père d'Alphonse VII, roi de Castille et de Léon; et Henri, neveu de Hugues et de Eudes, ducs de Bourgogne, qui fonda le royaume de Portugal.

Au siècle suivant, Alphonse le Batailleur, roi de Navarre, d'Aragon, et qui fut aussi quelque temps roi de Castille, fit tous ses efforts pour attirer auprès de lui les comtes français dont les seigneuries étaient situées au pied des Pyrénées, et qui avaient entièrement renoncé à la suzeraineté de Louis le Gros. Ce fut avec leur secours qu'il fit la plupart de ses guerres; mais il fut battu en 1134 par les musulmans, devant Fraga, et un grand nombre de seigneurs français périrent dans la mêlée; on cite entre autres Centulle, comte de Bigorre, Gaston, vicomte de Béarn, et Aimery, vicomte de Narbonne.

Vingt ans après, Louis le Jeune, qui venait de répudier Éléonore de Guienne, demanda en mariage Constance, fille d'Alphonse VII, roi de

Léon et de Castille ; ce dernier, qui prenait le titre d'empereur des Espagnes, étala une grande pompe, lorsque le roi de France vint en pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle. Mais Constance, que Louis épousa en 1154, ne lui apporta rien qui pût l'indemniser des États qu'il avait perdus en divorçant avec Éléonore : elle ne lui donna qu'une fille, et mourut en 1160.

Quarante années plus tard, un second mariage eut lieu entre les deux familles royales de France et de Castille. Par le traité conclu en 1200, entre Philippe-Auguste et Jean sans Terre, il fut convenu que Louis, fils de Philippe, épouserait Blanche de Castille, fille d'Alphonse VIII et d'Éléonore, sœur du roi d'Angleterre ; et Jean, pour doter sa nièce, accorda en fief au prince français Issoudun, Graçay, et tout ce qu'il possédait dans le Berri, avec une somme de vingt mille marcs d'argent, au prix de treize sous quatre deniers sterling le marc.

Pendant le cours du treizième siècle, les relations de la France avec la Castille devinrent encore plus actives. Le célèbre légat Arnaud Amauri, qui s'était signalé par son fanatisme cruel dans les guerres contre les Albigeois, fut chargé, en 1212, par Innocent III, de prêcher en France une croisade contre les Maures d'Espagne. Il passa les Pyrénées avec l'archevêque de Bordeaux, l'évêque de Nantes, et un grand nombre de barons et de pèlerins d'Aquitaine, de France et d'Italie. Mais ces bandes indisciplinées et rendues féroces par les guerres de religion ne se signalèrent que par le massacre des juifs de Tolède, et revinrent en France sans même avoir assisté à la grande bataille de Navas de Tolosa qui sauva l'indépendance de l'Espagne.

Saint Louis, fidèle à la politique de ses prédécesseurs, appuya de tout son crédit l'élection à laquelle Alphonse X, roi de Castille et de Léon, dut le titre d'empereur d'Allemagne, élection qui, du reste, n'eut pas de résultats. Philippe le Hardi, dès son avénement au trône, dirigea toute son attention vers l'Espagne, et entretint des relations avec les seigneurs influents de Castille, d'Aragon et de Navarre. En 1176, sous le prétexte de faire valoir les droits des fils de Blanche sa sœur, les infants de Cerda, que les Castillans repoussaient du trône, à cause de leur bas âge, il envoya au delà des Pyrénées, sous les ordres de Robert d'Artois, une nombreuse armée qui prit et pilla Pampelune. Il se mit lui-même à la tête d'une seconde armée ; mais le manque de vivres le força bientôt de renoncer à son entreprise. Ce fut en vain que le pape, pour terminer la guerre, indiqua à Toulouse un congrès entre les ambassadeurs de France et de Castille ; les premiers seuls s'y rendirent. Cependant, l'année suivante, sur les instances réitérées du pontife, eut lieu à Bordeaux une conférence qui n'amena aucun résultat ; et, malgré la puissante diversion des deux grands seigneurs castillans auxquels Philippe faisait payer annuellement vingt-deux mille livres pour entretenir la guerre en Castille, il ne put jamais tenter rien d'important contre ce royaume. La paix ne fut faite qu'après sa mort. Par le traité de Lyon (12 juillet 1288), Philippe le Bel renonça pour les infants de Cerda à la couronne de Castille, sous la condition que l'aîné de ces princes, qui tous deux étaient alors prisonniers du roi d'Aragon, recevrait en fief le royaume de Murcie, et que don Sanche, roi de Castille, attaquerait l'Aragon pour en faciliter la conquête à Charles de Valois, frère du roi de France. Cette alliance fut resserrée en 1290, par la renonciation de Philippe le Bel aux droits qu'il prétendait avoir sur la Castille, du fait de Blanche, son aïeule. En retour, don Sanche repoussa toutes les avances que lui fit Édouard Ier, roi d'Angleterre, pour l'engager dans une guerre contre la France.

Nos relations avec la Castille languirent ensuite pendant trois quarts de siècle ; et l'on vit même la Castille s'allier intimement avec l'Angleterre. Aussi Charles le Sage saisit-il avec

empressement l'occasion que lui offrit la lutte de Pierre le Cruel et de Henri de Transtamare, pour s'immiscer dans leurs affaires et rendre à l'influence française toute sa prépondérance. Dès le mois de juillet 1361, Henri de Transtamare et de nombreux Castillans qui s'étaient dévoués à sa fortune et avaient été proscrits par Pierre le Cruel, arrivèrent en Languedoc. Ils y vécurent pendant deux années aux dépens des malheureux habitants, sur lesquels ils exercèrent beaucoup de brigandages; puis ils repassèrent les Pyrénées, et, en 1365, ils furent rejoints par Jean de Bourbon, comte de la Marche, et Bertrand du Guesclin, conduisant avec eux ces fameuses compagnies qui avaient aussi dévasté si longtemps la France. Cette expédition devant être racontée ailleurs en détail (voyez DU GUESCLIN et GRANDES COMPAGNIES), nous nous bornerons ici à dire qu'à la suite de plusieurs échecs elle réussit complétement, et que Henri de Transtamare monta sur le trône de son frère après l'avoir tué de sa propre main.

La France ne tarda pas à retirer un grand avantage des secours qu'elle avait prêtés au nouveau roi. En effet, loin de le reconnaître, Édouard III avait fait épouser à ses propres fils, Jean de Gand et Edmond, les deux filles de Pierre, Constance et Isabelle, et il avait fait prendre à Jean, au nom de sa femme, le titre de roi de Castille. Henri se voyant alors directement menacé, embrassa avec ardeur la cause de Charles V, à la disposition duquel il mit toutes ses flottes, pour l'aider à chasser les Anglais de l'Aquitaine. Le 23 juin 1372, devant le port de la Rochelle, le grand amiral de Castille, Ambrosio Boccanegra, à la tête de quarante gros vaisseaux, détruisait complétement, après deux jours de combat, la flotte anglaise, commandée par le comte de Pembroke : pas un navire, pas un chevalier ne s'échappa. Tout fut pris, coulé à fond ou tué.

Quelques années après, le roi de Castille fit encore, en faveur de la France, une puissante diversion dans le royaume de Navarre, dont le roi, Charles le Mauvais, fut obligé de se retirer en Angleterre pour implorer le secours de Richard II. Après la mort de Henri de Transtamare et de Charles le Sage, leurs successeurs, Jean de Castille et Charles VI, s'empressèrent de renouveler une alliance qui avait été si profitable aux deux pays. Lorsque Jean de Gand, duc de Lancastre, et Jean d'Avis, roi de Portugal, firent valoir, à main armée, leurs prétentions au trône de Castille, la France secourut avec vigueur le fils de Henri. Le sire de Coucy, le Barrois des Barres, Tristan de Roye, Robert de Braguemar, furent successivement envoyés en Espagne, et y précédèrent de nombreux renforts que l'amour du pillage entraînait au delà des Pyrénées. « Quand les nouvelles, dit Froissard, en furent venues aux pauvres compagnons, chevaliers et écuyers, en Beauce, en Berri, en Auvergne, en Poitou et en Bretagne, comment leurs gens étoient enrichis en Castille, si furent plus diligens, et âpres assez de partir de leurs maisons et d'aller en Espagne, puisque renommée couroit que on pilloit aussi bien sur terre d'amis comme d'ennemis. » Enfin, en 1387, des négociations ayant été ouvertes entre les trois compétiteurs, Olivier du Guesclin, qui avait succédé à son frère Bertrand dans sa charge de connétable de Castille, renvoya en France trois ou quatre mille lances auxiliaires, et n'en garda guère que trois cents qui lui suffirent néanmoins pour reconquérir complétement la Galice, tombée au pouvoir du duc de Lancastre. Le successeur de Jean Ier, Henri III, renouvela l'alliance avec la France.

Pendant la longue et sanglante guerre qui eut pour résultat d'expulser les Anglais de notre patrie, la France, uniquement occupée de sauver sa nationalité, n'eut aucun rapport avec la Castille. Mais en 1462, à propos d'un soulèvement qui eut lieu en Catalogne, une guerre ayant éclaté entre Jean, roi d'Aragon, et Henri IV,

roi de Castille, le roi de France, Louis XI, fut choisi pour médiateur, et le 23 avril 1463, il prononça à Bayonne, et publia ensuite à Muret une sentence arbitrale entre les deux souverains. Presque aussitôt après il se rendit sur les bords de la Bidassoa, où il devait avoir une entrevue avec Henri IV. Ce prince y déploya une grande magnificence, et chacun de ses courtisans chercha à rivaliser de luxe avec lui, tandis qu'au contraire Louis XI affectait une simplicité exagérée. Son habit était d'un drap commun, de couleur brune, et sa tête était couverte d'un vieux chapeau, orné seulement d'une petite madone de plomb; sa suite s'était conformée à sa simplicité. Les Espagnols, qui avaient regardé cette entrevue comme une fête, furent blessés de la conduite de Louis XI. « Les deux rois se séparèrent mécontents l'un de l'autre, dit M. de Sismondi, et les deux nations, à partir de cette époque, semblèrent avoir changé en haine leur ancienne amitié. »

Les rapports intimes qui venaient de s'établir entre la France et l'Aragon étaient la principale cause de cette brouille. Il n'y avait pas un an que Louis XI avait eu une entrevue avec don Juan II d'Aragon et avait fourni des secours à ce prince, qui, en retour, avait cédé au roi de France la Cerdagne et le Roussillon pour la somme de deux cent mille écus, à laquelle était évalué l'entretien des sept cents lances mises à sa disposition pour faire rentrer dans le devoir les Navarais et les Catalans révoltés.

A la mort de Henri IV, sa sœur Isabelle ayant été élevée sur le trône au détriment de Jeanne, fille du dernier roi, Louis XI prit le parti de l'héritière légitime, et quelques hostilités eurent lieu entre les Français et les Espagnols. Alphonse V, roi de Portugal et mari de Jeanne, vint même à Paris implorer le secours du roi de France, mais déjà les dispositions de Louis XI n'étaient plus les mêmes; il ne put rien obtenir, et un traité fut signé à Saint-Jean de Luz, le 9 octobre 1478, entre l'Espagne et la France. Ferdinand d'Aragon, qui avait épousé Isabelle, renonça à toute alliance avec l'empereur Maximilien d'Autriche, tandis que, de son côté, Louis XI s'engageait à ne donner aucune assistance à Jeanne et au roi de Portugal. Cette alliance fut confirmée par une ambassade que Ferdinand et Isabelle envoyèrent en France l'année suivante, et à laquelle le roi fit rendre les plus grands honneurs.

A cette époque, la réunion de la Castille à l'Aragon, sous le sceptre d'Isabelle et de Ferdinand, éleva au delà des Pyrénées un royaume aussi puissant que la France, et dans lequel s'absorba complétement l'individualité de la Castille.

Ainsi donc, pour résumer ce qui précède, les relations de la France avec la Castille ont presque toujours été amicales. Il en fut ainsi, parce que l'alliance des deux pays reposait sur des intérêts communs. La France eut tour à tour besoin de la Castille pour repousser les Anglais de la Guienne et les rois d'Aragon. La Castille n'avait pas moins besoin de la France pour résister aux attaques des Maures et à celles des Aragonais.

Pour la France, la Castille avait été une barrière naturelle qui la protégeait contre les invasions des Maures. Elle l'avait compris, et lui avait envoyé de nombreux essaims de chevaliers qui contribuèrent puissamment à ses succès contre l'islamisme. De toutes les nations chrétiennes, la France a toujours été celle qui paya le plus généreusement sa dette contre les musulmans. Dans toutes les croisades en Catalogne, en Portugal, dans la Castille, dans l'Aragon, aussi bien qu'en Égypte, en Syrie et dans l'Afrique barbaresque, en Occident comme en Orient, partout on retrouve les chevaliers français au premier rang. Ce n'est que lorsque le mahométisme fut hors d'état de compromettre l'indépendance de l'Europe, que la France s'allia avec les Turcs, dont le concours l'aida à résister aux projets ambitieux de Charles-Quint. Sauf quelques excès inévitables, la Castille n'eut qu'à s'ap-

plaudir de leur valeur et des auxiliaires que lui envoya la France.

La France trouvait en outre un avantage politique dans cette satisfaction de son zèle religieux. Elle enchaînait les Castillans par la reconnaissance et se ménageait en eux des alliés contre l'Angleterre. Un rapprochement entre les Castillans et les Anglais du midi de la France aurait eu pour nous les conséquences les plus funestes. Il était donc indispensable de s'assurer l'amitié des premiers, ou au moins leur neutralité à défaut d'un concours actif; c'est à quoi s'appliquèrent saint Louis, Philippe le Bel et Charles le Sage, et ils y réussirent. Philippe le Bel se conduisit avec beaucoup de modération; Philippe le Hardi, son prédécesseur, avait été trop loin, il eut le courage de ne pas imiter son ambition. On a vu aussi avec quelle adresse Charles le Sage tira parti de la lutte de Pierre le Cruel et de Henri de Transtamare, et tourna les forces navales des Castillans contre l'Angleterre.

Enfin, la Castille et la France avaient un ennemi commun : cet ennemi c'était le royaume d'Aragon qui ne pouvait s'accroître du côté de la Méditerranée qu'à nos dépens, et du côté de l'Espagne qu'aux dépens de la Castille. Aussi la politique de la Castille fut-elle toujours d'accord avec la nôtre pour tout ce qui concernait l'Aragon.

Toutefois, ce concert qui entrava l'essor des Aragonais ne fut pas assez puissant pour les empêcher de porter de terribles coups à notre marine et de nous enlever toute influence sur la Sicile et le royaume de Naples. Il n'empêcha pas non plus la réunion de la Castille et de l'Aragon sous un même sceptre. Mais Louis XI avait su prendre ses précautions; il s'était fait céder la Cerdagne et le Roussillon; acquisition précieuse, pour la conservation de laquelle il ne recula devant aucun sacrifice, et qui diminua pour lui les dangers dont le menaçait la réunion des deux royaumes espagnols. Cette politique était d'autant plus habile qu'elle donnait à la France sa frontière naturelle du Midi, et lui permettait de disposer de toutes ses forces vers le Rhin, du côté où il restait le plus de progrès à faire pour achever l'unité de son territoire. Malheureusement le successeur de Louis XI ne sut pas suivre son exemple; après avoir consenti à l'abandon de la Cerdagne et du Roussillon, Charles VIII compromit notre frontière des Pyrénées et celle de la Flandre pour des expéditions aventureuses en Italie, et il s'écoula bien du temps avant que cette faute fût réparée. La gloire de rendre à la France sa frontière naturelle des Pyrénées n'était réservée qu'au cardinal de Richelieu, le plus grand des disciples de Louis XI, disciple au moins égal au maître.

Castille (le chevalier Édouard de), élève du prytanée français, faisait concevoir les plus belles espérances, lorsqu'il fut tué à la bataille d'Essling, à l'âge de dix-neuf ans. La générosité de son âme s'était manifestée dès l'enfance : un de ses camarades, dont le père était mort au service de la patrie, ne pouvant être admis au prytanée, parce qu'il n'avait pas le moyen de fournir le trousseau, le jeune Castille écrivit, sans en parler à personne, au consul Lebrun, et lui exposa la position de son ami; il sollicita sa protection, ajoutant que s'il n'était pas assez heureux pour l'obtenir, il ferait vendre tout ce dont il pouvait disposer pour aider son camarade. Sa demande fut communiquée à Napoléon, qui l'accueillit favorablement, et récompensa le jeune solliciteur, en le mettant au nombre de ses pages.

Castillon, petite ville de l'ancienne Guyenne, aujourd'hui département de la Gironde, sur la rive droite de la Dordogne, à deux myriamètres huit kilomètres de Libourne. Cette ville, où l'on compte maintenant deux mille huit cent quatre-vingt-dix-sept habitants, a donné son nom à une bataille célèbre.

Castillon ou Chatillon-sur-Dordogne (siéges et combat de). — L'ar-

mée de Charles VII assiégeait Castillon, qui devait lui livrer le cours de la Dordogne. Cette place, environnée de lignes de circonvallation et d'un camp retranché, était aux abois, quand le brave Talbot sortit de Bordeaux pour la secourir. Entraîné par un premier succès, il marche aux retranchements français, et donne l'assaut. Pendant deux heures, le héros octogénaire combat avec toute l'ardeur de la jeunesse. Les Anglais reculent; deux fois il les ramène à la charge, deux fois il est repoussé. En vain, couvert de sang et de poussière, il parcourt tous les rangs, animant les siens par ses discours et ses exemples : un coup de coulevrine le renverse, et sa chute décide du sort de la journée. Son fils, lord Lisle, tombe quelques instants après, à ses côtés, en voulant venger sa mort. Les Anglais fuient, et Castillon se rend le lendemain (18 juillet 1453). Après cette victoire, Bordeaux fut forcé de se soumettre à son tour.

— Les faibles murs de Castillon arrêtèrent, en 1586, le duc de Mayenne pendant trois mois entiers, malgré la peste qui y exerçait ses ravages, et les forces considérables que le duc avait réunies. Enfin les habitants accablés se rendirent. Au mépris de la capitulation, la ville fut pillée, et les bourgeois reconnus pour huguenots furent envoyés au parlement de Bordeaux et pendus. Mais aussi le butin fait à Castillon répandit la peste parmi les assiégeants, et Mayenne, atteint lui-même par le fléau, fut forcé de revenir à Paris.

— Quelque temps après, le vicomte de Turenne, l'un des chefs des calvinistes, s'empara par surprise de la ville de Castillon; une seule échelle lui suffit pour escalader la muraille dans un endroit mal gardé. Ce succès facile donna lieu de rire des longs et coûteux efforts du duc de Mayenne.

Castillon (J. de). Voyez Mouchan.

Castillon (J. Fr. A. le Blanc de), procureur général au parlement de Provence, naquit à Aix en 1719. Il fut l'un des magistrats les plus recommandables du siècle dernier, soit par ses talents comme orateur, soit par son érudition. Ses réquisitoires de 1765 sur l'étude des lois naturelles, sur les actes de l'assemblée du clergé, et celui de 1768 sur les brefs de Clément XIII, firent grand bruit à cette époque. Il montra le caractère le plus honorable dans la révolution parlementaire de 1771, et protesta vivement contre les actes du chancelier Maupeou. Castillon mourut en 1800.

Castoiement ou Castoyement, roman célèbre au douzième siecle, et dont voici l'origine : un juif espagnol qui avait abjuré la religion de ses pères et pris le nom de Pierre-Alphonse, vint en France en 1106, à l'âge de quarante-quatre ans, apportant avec lui un recueil, dont il fit bientôt après une version latine intitulée *Clerica disciplina*. La bibliothèque royale possède plusieurs copies manuscrites de cette version, qui servit, à son tour, de texte à plusieurs traductions en vers et en prose. Ce sont ces traductions qui sont connues sous le nom de *Castoiement*. Cet ouvrage, auquel les fables de Pilpay semblent avoir servi de modèle, est une suite de contes. L'auteur y suppose qu'un jeune homme prêt à entrer dans le monde reçoit de son pere les conseils nécessaires pour s'y conduire avec prudence, et chaque leçon mise en action est suivie d'apophthegmes, d'historiettes et de bons mots relatifs à ce qui a été dit précédemment. Cette manière d'enseigner par apologues, ce mélange de préceptes et de fables vient des Orientaux, et n'est pas le seul emprunt que nous ayons fait aux Arabes dans le temps des croisades. M. Méon a publié ce roman dans son nouveau recueil de contes et fabliaux.

Castor (saint), né à Nîmes vers le milieu du quatrième siècle, était marié et avait une fille, lorsque lui et sa femme, cédant à une pieuse exaltation, se séparèrent volontairement, embrassèrent la vie religieuse, et fondèrent dans leurs propriétés, au territoire de Menerbe en Provence, deux monastères entre lesquels ils partagèrent tous

leurs biens. La fille prit le voile avec sa mère. Castor, peu d'années après, fut élu évêque d'Apt, et mourut le 21 septembre 419. L'abbaye de Saint-Castor suivait la règle des solitaires d'Égypte et de Palestine, règle qui lui avait été donnée par le célèbre Cassien, abbé de Marseille.

Castration. — Cette opération sacrilége, que l'on pratique de nos jours encore en Italie, pour procurer aux malheureuses victimes que l'on ne craint pas de mutiler ainsi, le frivole avantage d'avoir une voix que la nature n'a donnée qu'aux femmes, et de chanter dans la chapelle du pape, a toujours été considérée en France comme un crime. Selon quelques exemplaires de la loi salique, celui qui y avait soumis un homme libre était puni de cent sous de composition, et selon d'autres de deux cents. Chez les Ripuaires, cet attentat était mis sur la même ligne que le meurtre, et frappé de la même peine. Celui qui s'en était rendu coupable devait composer de deux cents sous avec sa victime, et, s'il se prétendait innocent, jurer avec douze témoins. Si plus tard on ne s'exprima pas toujours en termes formels, la castration ne cessa jamais d'être considérée comme un crime fort grave, et on sait que le chanoine Fulbert, qui l'avait exercée sur le célèbre et malheureux Abailard, fut forcé de prendre la fuite pour échapper au châtiment qu'il avait encouru. Aujourd'hui, cet acte est considéré comme une mutilation, et puni des mêmes peines que ces sortes de délits.

Castrel (combat du mont). — Après la prise de Courtrai, le général Souham ayant attaqué Clerfayt, le 29 avril 1794, le força, par la vigueur du choc, à se retirer sur les hauteurs de Castrel. Ce poste ne pouvait être abordé que par cinq défilés couverts de batteries. Les généraux se mirent à la tête des colonnes, composées en grande partie de réquisitionnaires. Ces jeunes gens, sous la conduite de leurs chefs, se battirent comme de vieux soldats, emportèrent les hauteurs à la baïonnette, et mirent les Hanovriens et les Autrichiens dans une déroute complète. Clerfayt, blessé dans l'action, céda le champ de bataille, laissant entre les mains des Français douze cents prisonniers, trente-trois canons et quatre drapeaux.

Castres, ancienne ville du Languedoc dans l'Albigeois, aujourd'hui chef-lieu d'arrondissement du département du Tarn. Selon quelques auteurs, Castres doit son origine à un monastère de bénédictins établi, dit-on, par Charlemagne. Ce qu'il y a de certain, c'est que cette ville était déjà fort considérable au douzième siècle. Pendant la guerre des Albigeois, les habitants se donnèrent volontairement à Simon de Montfort. Éléonore, fille de ce prince, apporta en dot à Jean, comte de Vendôme, la seigneurie de Castres, qui passa ensuite à Jean, comte de la Marche, cadet de Bourbon, époux de Catherine de Vendôme. Plus tard, une autre Éléonore, en épousant Bernard, comte de Pardiac, la fit passer dans la maison d'Armagnac. Après la mort du malheureux Jacques d'Armagnac, en 1477, tous les biens de cette famille furent confisqués, et Louis XI donna le comté de Castres à son lieutenant général en Roussillon, le Napolitain Boffilo del Giudice; mais cette donation souleva de nombreuses contestations que François Ier termina enfin en faisant rendre par son parlement un arrêt qui, en 1519, réunit ce comté à la couronne.

Les habitants embrassèrent le parti de la réforme dès le commencement des guerres civiles qui suivirent la mort de Henri II, se fortifièrent, et érigèrent leur ville en une espèce de république. Mais après les revers des protestants, en 1629, ils furent forcés de se soumettre et de démolir leurs fortifications. C'est à Castres que fut établie la *chambre de l'édit* à laquelle devaient être portées les affaires des protestants établis dans le ressort du parlement de Toulouse. (Voy. Chambre.) Ce tribunal fut transféré, en 1679, à Castelnaudary, et enfin supprimé en 1685. Castres, bâtie sur l'Agout, dans un bassin agréable et fer-

tile, est aujourd'hui peuplée de seize mille quatre cent dix-huit habitants: c'est la patrie d'André Dacier, de Rapin de Thoyras, de Sabatier, etc.

CASTRICUM (combat de). — Le 4 octobre 1799, peu de jours après la bataille d'Alkmaer (voyez ce mot), l'armée française et l'armée anglo-russe se retrouvèrent en présence près du village de Castricum, qui, formant la position la plus importante, la clef du champ de bataille, fut vivement disputé. Occupé d'abord par les Français, puis enlevé par le général Essen, il avait été repris aux Russes, maison par maison, après une mêlée des plus sanglantes, lorsque Abercromby intervint, rallia les fuyards et livra un nouvel assaut. Le combat recommença avec fureur. Brune voyant alors que le moment décisif était arrivé, conduisit en personne une charge brillante, qui fixa de notre côté le succès de la bataille. La cavalerie ennemie se dispersa, et l'infanterie recula jusqu'à Bakkum et Limmen. Cette bataille acharnée affaiblit de quatre mille hommes l'armée des coalisés. Le lendemain même, le duc d'York, renonçant à lutter plus longtemps contre les soldats français, assembla un conseil de guerre, où il proposa de battre en retraite, et l'on sait que bientôt il se hâta de conclure avec Brune la capitulation qui termina cette campagne.

CASTRIES, ancienne baronnie du Languedoc, à huit kilomètres de Montpellier (département de l'Hérault). Cette baronnie, acquise en 1495, par *Guillaume de la Croix*, gouverneur de Montpellier, fut érigée en marquisat, en 1645, en faveur de *René-Gaspard de la Croix*, qui fut ainsi le premier marquis de Castries.

CASTRIES (famille de). — Le petit-fils de René-Gaspard de la Croix, *Charles-Eugène-Gabriel* de CASTRIES, fut le personnage le plus remarquable de cette famille. Il naquit en 1727. Ses loyaux et nombreux services aux armées d'Allemagne, de Flandre et de Corse; aux batailles de Fontenoy, de Raucoux, de Rosbach, etc., et sa belle conduite à l'escalade de la ville de Saint-Goar, et à la prise du château de Rhinfelds, en 1758, lui valurent le grade de lieutenant général. Il continua de se distinguer sur le Rhin, à Clostercamp, à Wesel et aux campagnes de 1761 et de 1762; nommé en 1780, ministre de la marine, il devint en 1783, maréchal de France et émigra en 1791. Il alla alors demander un asile au prince de Brunswick, qu'il avait vaincu à Clostercamp; il en reçut l'accueil le plus honorable, commanda une division de l'armée des princes dans l'expédition de Champagne, en 1792, et contre-signa la déclaration adressée par Monsieur aux émigrés français, le 28 janvier 1793, relativement à la régence. En 1797, le maréchal de Castries dirigeait, conjointement avec le comte de Saint-Priest, le cabinet de Louis XVIII, résidant alors à Blanckenbourg. Il mourut à Wolfenbuttel, le 12 janvier 1801, à l'âge de soixante et quatorze ans, et fut enterré à Brunswick, où le duc lui fit élever un monument.

Son fils, *Armand-Nicolas-Augustin*, duc de CASTRIES, né en avril 1756, était maréchal de camp en 1788. Député de la noblesse de la vicomté de Paris aux états généraux, il s'y montra l'un des plus opiniâtres défenseurs de la monarchie féodale, et se battit avec Charles de Lameth, pour soutenir ses opinions politiques. L'hôtel de Castries ayant été pillé par le peuple, à la suite de cet événement, le duc de Castries passa en Allemagne, et y servit dans les corps d'émigrés jusqu'en 1794, époque où il se chargea d'en organiser un, à la solde de l'Angleterre. En 1795, il combattit en Portugal, à la tête de ce corps, et ne rentra en France qu'à la restauration de 1814. Nommé par le roi membre de la chambre des pairs, il a continué à s'y faire remarquer par l'ardeur de son royalisme.

CASUEL. — Ce mot, employé substantivement, signifie, en droit ecclésiastique, les profits éventuels et variables d'une cure, comme ceux des baise-mains, baptêmes, mariages, enterrements, les rétributions des mes-

ses, etc. C'est en ce sens que nous en parlerons ici.

Voici l'origine de cette espèce de revenu. Dans les temps de la primitive Église, il était d'usage que les fidèles qui assistaient au sacrifice de la messe, y apportassent chacun une offrande de pain et de vin. Une partie servait à la communion du prêtre et des assistants ; le reste se distribuait aux ministres de l'Église et aux pauvres, à l'exception d'une portion du pain, que le célébrant bénissait, et dont les fidèles, par dévotion, emportaient chacun un morceau pour le manger en famille. C'est de ce banquet mystique, que l'on nommait les Eulogies, que nous viennent la présentation et la distribution du pain bénit, qui ont lieu à la grand'messe les dimanches et les fêtes.

Quand la religion chrétienne fut adoptée dans la Gaule, on y célébra les Eulogies avec une sainte ferveur. Grégoire de Tours fait mention d'une femme pieuse, qui, tous les jours, offrait pour la messe un flacon de ce vin précieux de Gaza, si renommé sous nos premiers rois. On lit dans la *Translation des reliques de saint Gengoux*, que des laboureurs de la Sologne firent vœu de donner tous les ans, en l'honneur de ce saint, une certaine quantité de blé pour servir au sacrifice de la messe.

Si la dévotion fut d'abord fort vive, il est à présumer qu'elle ne tarda pas à se relâcher sur le présent volontaire de pain et de vin. L'Église, regardant sans doute comme un devoir ce qui n'avait été dans l'origine qu'un acte de piété, plusieurs conciles en France, notamment le second concile de Mâcon, tenu dans l'année 585, firent de cette offrande une obligation canonique au moins les dimanches. Dès le huitième siècle, on commença, pour les messes privées, à substituer au pain et au vin un présent en argent; et cette offrande nouvelle, beaucoup plus commode pour la main qui la faisait et pour celle qui la recevait, fut bientôt la seule en usage. Mais au lieu de la regarder comme la représentation de celle qu'on abolissait, on la regarda bientôt comme une rétribution, comme le prix d'une chose achetée et vendue; et ce principe est si bien établi, que le prêtre qui manque de célébrer les messes qu'on lui a payées, se rend, suivant les casuistes, coupable de vol.

Il était aussi d'usage de faire aux curés, à l'occasion des naissances et des mariages, à titre de rétribution ou de salaire, un présent de vin, appelé *vin de baptême*, ou *vin de noces*. Un peu plus tard, on y substitua aussi un don en argent; et, à l'aide de pratiques dont nous parlerons plus bas, le casuel des curés, qui avait commencé par une offrande bénévole de peu de valeur, devint un droit positif d'assez haute importance, surtout dans les paroisses riches et populeuses.

Le casuel, abandonné à la discrétion des prêtres, n'a jamais été, à proprement parler, réglementé par le pouvoir. Il semblait permis à ceux qui le percevaient, de chercher à l'augmenter par tous les moyens qui leur paraissaient convenables, et plusieurs d'entre eux ne s'en sont point fait faute. Faisant payer les messes privées, les baptêmes et les mariages, ils trouvèrent tout naturel de faire payer les enterrements. Ils créèrent des congrégations dont les membres devaient verser entre leurs mains une contribution mensuelle, suscitèrent une foule d'occasions de prières et de bénédictions, qu'ils ne donnaient qu'argent comptant, et finirent par ajouter d'onéreuses charges indirectes à l'impôt de la dîme, déjà si lourd dans les campagnes.

Une déclaration de 1644, s'occupant enfin du casuel des cures, porta qu'il ne devait point être compris dans les portions congrues (voyez ce mot). On ne comptait point le casuel d'une cure de campagne, quand il s'agissait de décider si le gradué pourvu de cette cure était suffisamment doté; en cela il y avait quelque justice, car ce casuel n'était jamais considérable; mais dans les villes, où il s'élevait souvent fort

haut, il en était autrement; on pouvait alors le grever d'une pension, comme un fonds certain sur lequel on avait droit de compter. Un desservant nommé par un évêque à une cure en litige, ou dont le titulaire était en interdit, ne pouvait exiger que les honoraires qui lui avaient été fixés, sans avoir droit de s'approprier dans le casuel des baptêmes, mariages, enterrements et offrandes, une portion plus forte que celle que l'usage ou le tarif attribuaient aux vicaires. Telle était la législation qui réglait le casuel, quand la révolution l'abolit.

Lorsque, sous le consulat, il fut question de rouvrir les églises et de réorganiser le corps ecclésiastique, Napoléon, au sein de son conseil d'État, s'éleva avec force contre le casuel des ministres du culte.

« En rendant les actes de la religion gratuits, disait-il, nous relevons sa dignité, sa bienfaisance et sa charité; nous faisons beaucoup pour le petit peuple, et rien de plus simple que de remplacer le casuel par une imposition légale. Tout le monde naît, beaucoup se marient, et tous meurent. Voilà trois grands objets d'agiotage religieux qui me répugnent, que je voudrais faire disparaître. Puisqu'ils s'appliquent également à tous, pourquoi ne pas les soumettre à une imposition spéciale, ou bien encore les noyer dans la masse des impositions générales? »

Cette idée était bonne, pourquoi n'a-t-elle pas été mise en application? Nous l'ignorons. Si les choses eussent été réglées ainsi, on ne verrait pas le prêtre qui vient d'administrer un sacrement obligé de recevoir un salaire pour ses saintes fonctions; on ne verrait pas les agents des fabriques exploiter la vanité des fidèles, et les forcer à des sacrifices qui souvent leur coûtent, en recueillant l'offrande des assistants dans un bassin découvert; en obligeant des mariés à fixer la leur aux cierges qu'ils tiennent chacun à la main, les exposant ainsi, pendant toute la cérémonie, aux commentaires de chacun sur la magnificence ou la modicité de leur don; on ne verrait pas enfin une multitude de pratiques, qui, si cela pouvait être, dégraderaient la religion comme elles nuisent à la considération de ses ministres. Espérons que le temps et la pudeur publique amèneront sur ce point une réforme que les personnes véritablement pieuses appellent de tous leurs vœux.

Catacombes de Paris. — Toutes les pierres qui ont servi à la construction des maisons du vieux Paris, ont été tirées d'abord des carrières souterraines ouvertes sur les bords de la Bièvre, dans l'emplacement qu'occupèrent plus tard le faubourg Saint-Marcel, les constructions du Mont-Parnasse, et les bâtiments aujourd'hui démolis des Chartreux. Dans des temps postérieurs, on demanda des matériaux au territoire de Gentilly, de Mont-Souris, et à celui que le faubourg Saint-Jacques occupe en ce moment. Faute de surveillance de la part de l'autorité, les exploitations eurent lieu sans règle fixe et sans esprit de prévoyance, fort avant sous le sol de la campagne, et fort avant aussi sous les propriétés déjà bâties. Il résulta de ce désordre, que de nombreux édifices et des quartiers entiers se trouvèrent assis sur des terrains minés en dessous, et pour ainsi dire suspendus sur des abîmes. Malgré cet état de choses, qui était connu de tout le monde, il fallut que des éboulements et des affaissements causassent de nombreux malheurs, pour que la sollicitude du gouvernement s'en occupât. Enfin, dans les derniers mois de 1776, après des enfoncements et des écroulements de maisons, l'autorité ordonna la visite de ces vastes et profondes excavations. Alors, dit M. Hericart de Thury, on reconnut avec épouvante « que les temples, les palais, et la plupart des voies publiques des quartiers méridionaux de Paris étaient prêts à s'abîmer dans des gouffres immenses; que le péril était d'autant plus redoutable, qu'il se présentait sur tous les points. » En 1777, on créa une compagnie d'ingé-

nieurs spécialement chargée de consolider les excavations par des étais et des voûtes. Les travaux de cette compagnie, qui, depuis leur ouverture, n'ont subi aucune interruption, et se continuent encore, n'ont point empêché que quelques affaissements n'aient eu lieu ; mais on espère qu'avec le temps ils deviendront très-rares, et cesseront tout à fait. Du reste, les précautions ont été prises avec intelligence : chaque galerie souterraine correspond à une rue, et les numéros des maisons sont répétés au-dessous, de sorte que si un éboulement se fait à la surface, on sait tout de suite, à l'intérieur, sur quel point il faut mettre les ouvriers.

C'est dans une partie de ces carrières que l'on a établi cet immense ossuaire, que l'on appelle les catacombes de Paris, et voici à quelle occasion : le cimetière des Innocents, qui, depuis dix siècles, recevait les morts de plus de vingt paroisses, était encombré d'ossements et de cadavres, qui portaient l'infection dans les quartiers environnants. Des plaintes longtemps répétées, et plusieurs accidents successifs, attirèrent d'abord l'attention des savants, qui publièrent plusieurs mémoires sur ce sujet, et enfin du gouvernement, que la clameur générale força de s'en occuper. Le conseil d'État, par arrêt du 9 novembre 1785, décida que le cimetière cesserait d'être consacré à son ancienne destination, et serait transformé en un marché public. L'archevêque de Paris y consentit en 1786, ordonna que le terrain serait fouillé à la profondeur de cinq pieds, la terre passée à la claie, et les ossements transportés dans les galeries souterraines disposées pour les recevoir, c'est-à-dire, dans les carrières de la plaine de Mont-Souris, que l'on était parvenu à consolider. Plusieurs grands vicaires, accompagnés de docteurs en théologie, et du clergé dont les paroissiens reposaient dans le cimetière des Innocents, étant venus, le 7 avril 1786, consacrer avec toute la pompe sacerdotale le nouvel asile ouvert à la mort, on s'occupa avec activité du soin de l'enrichir aux dépens de celui que l'on abandonnait. Des inscriptions, qui attestent que la première translation se fit dans les mois de décembre 1785, janvier, février et mars 1786, nous apprennent cependant que l'on n'avait pas attendu la bénédiction des catacombes, pour y transporter les ossements du cimetière des Innocents. Depuis cette cérémonie, les transports furent fréquents. Les cimetières de Saint-Eustache et de Saint-Étienne des Grès ayant été supprimés en 1787, on transféra dans l'ossuaire les débris humains qu'ils contenaient. Dans la suite, pendant et après les orages de la révolution, on y déposa les corps des personnes tuées dans les troubles, et les ossements enfouis dans les cimetières des autres paroisses et des maisons religieuses. Divers travaux faits en 1808, 1809, 1811, et postérieurement, dans le marché des Innocents, mirent à découvert de nouveaux ossements, dont la plus grande partie fut encore transportée dans les catacombes ; le reste fut déposé dans les cimetières de l'Est et de Montmartre.

Les personnes munies de billets pouvaient autrefois visiter ces cavernes sépulcrales, qui étaient devenues, il y a environ vingt ans, l'objet d'une curiosité très-vive, et, en quelque sorte, le but d'une promenade à la mode. Aujourd'hui, l'accès en est tout à fait interdit au public. Nous croyons donc devoir en donner ici une courte description.

On y pénétrait ordinairement par une porte située dans la cour du pavillon ouest de la barrière d'Enfer. Après avoir descendu quatre-vingt-dix marches, on se trouvait dans une galerie de dix-neuf mètres quatorze centimètres d'élévation. De là on arrivait dans une autre galerie creusée sous la route d'Orleans ; on faisait différents détours, dans lesquels on était guidé par une large ligne noire tracée sur la voûte, et qui tenait lieu du fil d'Ariane. On rencontrait dans le trajet plusieurs constructions faites pour empêcher la contrebande, les grands ouvrages commandés en 1777

pour la consolidation de l'aqueduc d'Arcueil, et un labyrinthe de galeries longues, ténébreuses, dans lesquelles plusieurs imprudents s'étant, dit-on, engagés sans guide, se sont perdus et sont morts de faim. Un nouvel escalier que l'on descendait, conduisait dans une salle, où l'on voyait un plan en relief de la forteresse de Port-Mahon, exécuté par un ouvrier, ancien soldat qui avait assisté à la prise de cette ville, sous le maréchal de Richelieu, en 1756, et qui, sans autre guide que ses souvenirs, avait employé pendant cinq ans les heures de ses repas à l'exécution de cette œuvre de patience. Dans une autre salle, on voyait un amas de rochers, qui, en tombant, s'étaient arrangés d'une manière tellement pittoresque, qu'on les jugea dignes de servir de modèle aux décorations de l'opéra des *Bardes*. On passait ensuite près d'un pilier taillé dans la masse calcaire, et d'un autre en pierres seches, puis on arrivait au vestibule des catacombes. En entrant, on rencontrait un cabinet minéralogique contenant une collection complète des échantillons des bancs de terre et de pierres qui constituent le sol des carrières; et plus loin, dans un ancien carrefour, entre quatre murs de soutenement, un cabinet de pathologie où sont réunis et classés méthodiquement une foule d'ossements remarquables par quelques singularités, ou par les altérations que les maladies leur ont fait subir. Une crypte, établie dans une vaste salle dont l'entrée est décorée de pilastres d'ordre de Pestum, offrait ensuite un piédestal construit en ossements, dont les moulures se composent de tibias de la plus grande dimension; au-dessus est une tête de mort. Là reposent les corps exhumés du cimetière de Saint-Laurent, supprimé en 1804. Ce que l'on appelait l'*autel des Obélisques* est un massif composé d'ossements, avec des formes imitées de l'antique, accompagné de colonnes quadrangulaires reposant sur des piédestaux et surmontées de têtes de mort. On a donné à d'autres travaux de consolidation la forme d'un monument sépulcral, que l'on a appelé *sarcophage du Lacrymatoire* ou *tombeau de Gilbert*, à cause de quatre vers de ce poëte qui s'y trouvent inscrits. Un monument composé d'un piédestal, surmonté d'une lampe antique, se trouve non loin d'un pilier que l'on appelle *du Memento*. Des eaux éparses, recueillies dans un bassin, ont formé la *fontaine de la Samaritaine*, dans laquelle on a jeté en 1813 quatre dorades chinoises, qui y vécurent longtemps sans se reproduire. Toutes ces salles offrent à leur entrée, ou dans leur intérieur, des inscriptions graves et religieuses qui portaient l'âme au recueillement. Au-dessous du sol, sont inhumés les restes des victimes de diverses scenes sanglantes qui eurent lieu à Paris pendant la révolution. Ces sépultures ne portent d'autres inscriptions que la date de l'evenement qui les a rendues nécessaires, telles que : 10 *août* 1792. — 2 *et* 3 *septembre* 1792. Du second étage des catacombes, on descendait dans un troisieme, nommé *basses catacombes*, par un escalier sous lequel on a construit un aqueduc qui conduit les eaux d'une source voisine dans le puits de la *tombe Isoire*. Un pilier de forte dimension y a été élevé pour soutenir la voûte, qui, fendue et lezardée en plusieurs endroits, faisait craindre un eboulement. Quatre strophes tirées des *Nuits clémentines*, composées sur la mort du pape Ganganelli, sont inscrites sur ce pilier, qui avait reçu, en conséquence, le nom de *pilier des Nuits clémentines*.

On sortait des catacombes, après avoir remonté aux galeries supérieures, en parcourant un vestibule et un long corridor, au bout duquel se trouve un escalier de dix-sept mètres cinquante-trois centimètres, construit en 1784, et abontissant au chemin qui conduit de Mont-Souris au petit Montrouge.

CATALAUNI, peuplade de la seconde Belgique, dont *Catalaunum* (Châlons-sur-Marne) était la capitale. Ils avaient pour voisins au nord les *Remi*, au sud

les *Lingones*, à l'est les *Leuci* et les *Verodini*, et à l'ouest les *Tricasses* et les *Suessiones*. Les *Catalauni* sont mentionnés pour la première fois comme peuple distinct des *Remi*, dans Eumène et dans Ammien Marcellin, ensuite dans Eutrope et dans la Notice des Gaules.

CATALOGNE (relations de la France avec la). — Le roi d'Aquitaine, Louis, qui plus tard succéda à Charlemagne, sous le nom de Louis le Débonnaire, voulant, dès l'année 798, former au delà des Pyrénées un établissement qui pût servir de point de départ pour des conquêtes ultérieures sur les musulmans, fit relever les murs et les fortifications de plusieurs anciennes villes de la Tarraconaise orientale, détruites par les Arabes un siècle auparavant. Il y plaça des garnisons, et y appela des populations chrétiennes, qui, à la condition de défendre ces villes contre les Arabes, furent organisées en petites corporations municipales et investies de divers priviléges. Ces villes formèrent, avec le district qui leur fut attribué, une seigneurie dépendante de la Marche d'Espagne, et que Louis donna à un Franc nommé *Borel*, et qualifié du titre de comte dans les chroniques. Cette seigneurie devint le noyau primitif du vaste et puissant comté de Catalogne. Elle fut, au delà des Pyrénées, la première terre chrétienne reconquise par les Franco-Aquitains sur les musulmans. Mais Barcelone resta quelque temps encore au pouvoir des Sarrasins (voy. BARCELONE et comtes de Barcelone).

La destinée de la Catalogne fut d'abord intimement liée à celle de la Provence; et dans les guerres des Albigeois, les Catalans vinrent plus d'une fois au secours des Provençaux. Pendant longtemps, la Catalogne reconnut, au moins nominalement, la suzeraineté des rois de France. Ce ne fut qu'en 1180 qu'Alphonse II, comte de Barcelone et roi d'Aragon, fit déclarer par le concile de Tarragone, que les actes qui se dataient en Catalogne de l'année du règne des rois de France, ne se dateraient plus que de l'ère chrétienne. Les rois de France protestèrent contre ce décret; mais plus tard, les rois d'Aragon ayant acquis des droits sur plusieurs villes du Midi, comme Carcassonne, Albi, Nîmes, etc., et Philippe le Hardi ayant épousé Isabelle d'Aragon, Jacques Ier, père de cette princesse, lui donna en dot la seigneurie de Carcassonne et de Béziers, et renonça à toutes ses prétentions sur le reste du Languedoc. De son côté, Philippe en fit autant à l'égard du comté de Barcelone et de la Catalogne, et depuis, l'histoire de cette province se confond dans l'histoire de l'Aragon.

Cependant, vers le milieu du dix-septième siècle, une insurrection terrible éclata en Catalogne contre le gouvernement tyrannique de l'Espagne. Barcelone donna le signal en massacrant son vice-roi. Les autres villes suivirent rapidement l'exemple de la capitale, et toutes les garnisons espagnoles furent ou exterminées ou chassées. Richelieu, qui peut-être avait fomenté cette révolte, sut bientôt la tourner à son profit. Lorsque le roi d'Espagne, Philippe IV, se fut disposé à faire marcher une armée pour les soumettre, les Catalans envoyèrent en France D. Francisco de Vilaplana, cavalier de Perpignan, pour contracter alliance avec le cabinet français. Leur première pensée avait été de former une république, et le cardinal avait autorisé Duplessis-Besançon, qui servait alors dans l'armée de Languedoc, à s'entendre avec les députés des états de Catalogne pour l'établissement d'une république dont Barcelone eût été la capitale, et qui se fût placée sous la protection du roi de France. Enfin, le 16 décembre 1641, Louis XIII signa avec la principauté de Catalogne, et les comtés de Roussillon et de Cerdagne, un traité par lequel il s'engageait à fournir aux insurgés des officiers pour commander leurs troupes, six mille hommes de pied et deux mille chevaux. Espenan, gouverneur de Leucate, fut chargé de conduire à Barcelone les premiers secours français : ils consistaient en trois mille

fantassins et huit cents chevaux. Malheureusement, après s'être avancé jusqu'à Tarragone, Espenan fut obligé de capituler et de retourner en Languedoc, et le général espagnol Los Velez se hâta d'aller mettre le siége devant Barcelone; mais il était entré dans cette ville quelques troupes nouvelles arrivées de France sous les ordres de Serignan et de Duplessis-Besançon. Les ingénieurs français relevèrent à la hâte les fortifications, et les Espagnols furent repoussés avec perte. En proie à une terreur panique, ils prirent la fuite et laissèrent derrière eux deux mille morts ou blessés.

Lorsque le siége eut été levé, les Catalans, travaillés en secret par Richelieu, renoncèrent à leur projet de république, et se donnèrent à la France par un acte que les états de la Provence signèrent, le 23 janvier 1641, et que le roi accepta à Péronne, le 18 septembre suivant. Ce traité portait en substance, que Louis XIII acceptait la principauté de Catalogne, avec les deux comtés de Cerdagne et de Roussillon, comme partie indivisible de la monarchie. En même temps, le roi jurait de respecter les libertés dont jouissaient les habitants de ces pays, d'observer leurs lois et coutumes, et de maintenir toutes leurs magistratures, soit nationales, soit communales. Il abandonnait aux états le droit exclusif de lever des contributions; il ne s'en réservait pas même le cinquième, comme faisait probablement le roi d'Espagne. Il promettait de n'accorder qu'à des Catalans les bénéfices ecclésiastiques et les emplois civils de la province; il y maintenait l'inquisition et l'observation des canons du concile de Trente; il supprimait la convocation du ban de la province, qui était remplacé par un corps de cinq mille fantassins et cinq cents cavaliers, que les états s'engageaient à entretenir pour la défense exclusive de la principauté. Enfin, le privilége de rester couverts devant le roi était accordé aux premiers magistrats catalans.

La guerre civile, qui ne tarda pas à éclater en France, nous fit perdre cette nouvelle acquisition. Le prince de Condé s'étant brouillé une seconde fois avec la cour, un de ses partisans, le comte de Marsin, abandonna la Catalogne, où il avait un commandement, emmenant avec lui trois mille hommes de bonnes troupes qu'il débaucha à l'armée française, et qu'il conduisit par les frontières d'Espagne jusqu'en Guyenne. Par suite de cette désertion, la Catalogne se trouva dégarnie de troupes, lorsque don Juan d'Autriche, fils naturel de Philippe IV, appelé par la plus grande partie de la noblesse et du clergé du pays, parut devant Barcelone, vers le milieu d'avril 1651, avec une flotte nombreuse, qui intercepta toute communication du côté de la mer. Ce fut en vain qu'au printemps de l'année suivante le maréchal de la Mothe vint se jeter dans la ville, et dirigea avec habileté la défense des assiégés: il fut obligé de capituler, le 13 octobre, et, heureusement pour sauver l'honneur français, l'Espagne accorda aux Catalans une amnistie entière, avec la conservation de leurs priviléges. Dès lors, la Catalogne rentra définitivement sous la domination espagnole, et les Catalans restèrent en repos malgré les armées que la France envoya dans leur pays, et qui ne firent guère que reprendre quelques places. Ces places, de peu d'importance, nous furent enlevées en 1659 par le traité des Pyrénées, qui nous céda, en compensation, le Roussillon et la Cerdagne, possessions indispensables pour assurer l'indépendance de notre territoire.

Ainsi donc, après avoir fait partie de la France, ou reconnu la suzeraineté de nos rois pendant près de six cents ans, la Catalogne fut déclarée indépendante vers la fin du douzième siècle, à la demande du comte de Barcelone et du roi d'Aragon. Englobée dans la monarchie aragonaise, à la fin du treizième siècle, la Catalogne s'en sépara au dix-septième siècle, et consentit à être incorporée à la France. Les intrigues de Richelieu influèrent sans doute sur cette détermination; mais ces intrigues n'ont eu du succès

Digitized by Google

que parce que les Catalans ont toujours conservé un souvenir de leur origine à moitié française, et de la longue période de temps pendant laquelle leur pays fut réuni à la France. Aujourd'hui encore, on retrouve en Catalogne des traces évidentes de cet ancien mélange des deux peuples. On l'appelle souvent l'Espagne française, comme le Piémont reçoit le nom d'Italie française.

Mais la possession de la Catalogne importait trop à la sûreté du territoire espagnol, pour que la France pût la garder sans s'exposer à une série de guerres qui auraient désavantageusement compensé le profit de sa possession. Richelieu du moins le comprit ainsi, et l'habileté quelque peu machiavélique de sa diplomatie à l'égard des Catalans révèle qu'il considérait leur pays moins comme un appât que comme un gage qui devait valoir à la France l'acquisition de la Cerdagne et du Roussillon. Ces deux provinces, déjà moitié achetées, moitié conquises par Louis XI, avaient été légèrement abandonnées par Charles VIII (voyez CASTILLE). Elles ne sont pas moins précieuses pour l'indépendance de la France que ne l'est la Catalogne pour l'indépendance de l'Espagne. Elles sont en outre un excellent point d'attaque pour rappeler au besoin le cabinet de Madrid à des sentiments de modération. La position de François Ier vis-à-vis de son rival aurait été bien plus soutenable, si la Cerdagne et le Roussillon avaient été dans ses mains, et lui avaient ouvert le chemin de l'Espagne. Charles-Quint, menacé chez lui, aurait eu moins d'audace; et il est probable que la Catalogne n'aurait pas opposé aux armées françaises la résistance opiniâtre que la Provence opposa aux troupes espagnoles.

CATALOGNE (Campagnes de). *Campagne de* 1794 *à* 1795. — En avril 1794, les Espagnols, au nombre de plus de trente mille, occupaient encore toute la partie des Pyrénées qu'arrose le Tech, et, s'étendant par une longue chaîne de postes successifs sur la rive gauche de cette rivière, ils couvraient ainsi les places dont ils demeuraient maîtres: Céret, le Boulou et Bellegarde, d'une part, Collioure et Port-Vendre de l'autre. Au mois de mai, Dugommier fut envoyé contre eux, et, déployant plus d'activité que ses deux prédécesseurs Dagobert et Turreau, non-seulement il expulsa l'ennemi du territoire de la république, mais transporta le théâtre de la guerre en Catalogne. En vain les Espagnols, avant de repasser la frontière, avaient-ils entrepris de dégager Bellegarde, seule place française qui leur restât, et que le général républicain pressait vivement; ils avaient été défaits, avaient laissé deux mille cinq cents hommes sur le champ de bataille, et la place s'était rendue à discrétion. Ils avaient alors battu en retraite, et étaient allés prendre position en deçà de Figuieres; mais Dugommier les avait suivis. Leur ligne de défense, depuis longtemps préparée, couvrait à la fois Roses, Figuières et la Cerdagne; elle s'étendait depuis Saint-Laurent de la Mouga jusqu'à la mer. Ce développement de cinq lieues présentait une suite de fortifications dignes de la patience espagnole; on y comptait plus de quatre-vingt-dix redoutes construites avec soin, derrière lesquelles étaient rangés cinquante mille hommes. Après avoir reconnu ces redoutables positions, Dugommier résolut de les attaquer en personne par la gauche, et chargea Augereau de faire une démonstration contre le centre. Soutenu par cette diversion, qu'Augereau exécuta avec son audace accoutumée, il réussit, dans la soirée du 19 novembre, à couronner les hauteurs d'Ilanca, qui formaient l'extrême gauche du camp espagnol. Le lendemain, au point du jour, Augereau renouvela l'action avec le même succès, et la bataille commençait à devenir générale, lorsque Dugommier fut atteint d'un éclat d'obus qui le tua presque sur le coup. Le commandement passa au général Pérignon, qui s'en montra digne. La gauche de l'ennemi, complétement battue, abandonna ses redoutes, et rétrograda jusqu'à Figuières. Après un

jour de repos donné aux troupes, la bataille s'engagea de nouveau; mais la trouée était faite, Augereau s'y élança, et peu d'heures suffirent pour emporter toutes les positions. Le général en chef espagnol périt dans cette dernière journée; les ennemis perdirent dix mille hommes, et ne purent se rallier sous le canon de Figuières. Pérignon assiégea sur-le-champ cette place, qui capitula le 27. Les Français et les Espagnols entrèrent alors en quartiers d'hiver.

A la réouverture de la campagne, Pérignon investit Roses, l'assiégea, et réussit à l'enlever le 3 février 1795. Les Espagnols, rétrogradant de nouveau, allèrent prendre position derrière la Fluvia; Scherer, qui avait remplacé Pérignon et Augereau, entre lesquels le comité de salut public craignait une rivalité, Scherer les battit en juillet, et les eût poursuivis fort loin s'il n'eût reçu l'ordre de s'arrêter, par suite des ouvertures que le cabinet de l'Escurial faisait à la république. La paix fut effectivement signée à Bâle par le citoyen Barthélemy et le chevalier Iriarte.

Campagne de 1808 *à* 1813. — Le 2 février 1808, un corps de douze mille hommes, commandé par le général Duhesme, pénétra en Catalogne par la Junquera. Duhesme, comme le général Dupont et le maréchal Moncey, sous les ordres de qui deux autres armées avaient déjà pénétré en Espagne, devait s'avancer le plus possible dans le pays, et, sous l'apparence d'un sincère dévouement à la cause de Charles IV, s'établir si bien dans les places et forteresses, que les protecteurs pussent facilement se changer en maîtres le jour où il plairait à Napoléon de ne plus dissimuler. Dès le 29, Duhesme s'était frauduleusement introduit dans la ville et même dans la citadelle de Barcelone. Mais les Espagnols ne tardèrent pas à découvrir les véritables intentions des Français, et la révolte de Madrid, le 2 mai, fut un signal d'insurrection pour toutes les provinces. Duhesme, aussitôt qu'il apprit que le mouvement insurrectionnel atteignait la Catalogne, fit marcher des troupes sur les villes de Tarragone et de Mansera, où les symptômes de troubles se manifestaient. Tarragone rentra dans le devoir; mais la colonne envoyée contre Mansera fut arrêtée en route par un rassemblement, et contrainte de se replier sur Barcelone. Alors Duhesme marcha en personne contre la masse principale des insurgés réunis sur les bords du Lobregat. Ils furent défaits, mais se rallièrent bientôt, et il fallut les combattre successivement au village d'Arbos, à l'ermitage de Moncada, sur le Besoz, autre rivière à l'est de Barcelone, au château de Mongat, à Mataro, et dans les défilés de Santo-Polo-de-Mar. On voit que toute la Catalogne était soulevée; toutes les places où il n'y avait pas garnison française avaient fermé leurs portes. Gérone était du nombre. Duhesme tenta, le 20 juin, de l'enlever d'un coup de main; mais il échoua, et comme il n'avait ni le temps ni les moyens d'en faire le siége, il revint vers le Lobregat, où de nouveaux rassemblements réclamaient sa présence. Le 30, il les dispersa encore, et les fit poursuivre jusqu'à Matorell. Sur ces entrefaites, la junte centrale, pour soutenir le dévouement des Catalans, leur envoya des munitions, des officiers et des renforts de troupes régulières. Roses, Gérone, Hostalrich, Tarragone, Lérida, Cardone, Tortose, Balaguer, furent mis en état de défense. Bientôt le général Duhesme, affaibli par des combats nombreux, se trouva comme bloqué dans Barcelone.

Mais un nouveau corps, destiné à la soumission des Catalans, se réunissait sur la frontière des Pyrénées-Orientales. Le 6 octobre, ce corps, sous les ordres du général Gouvion Saint-Cyr, investit la place de Roses, qui ne capitula qu'après trente jours de siége. Le 5 décembre, immédiatement après la reddition de la place, Gouvion Saint-Cyr marcha vers Barcelone, qu'il était urgent de secourir, et y entra le 17, après avoir battu l'ennemi en plusieurs rencontres, notamment à Cardeden. Il donna deux jours de repos à ses troupes, et se porta

le 20 sur les bords du Lobregat, où les Espagnols s'étaient retranchés pour la troisième fois. Le 21, il les battit, et les força de se réfugier dans les montagnes. Il les poursuivit le lendemain, et les atteignit au col d'Ordal d'abord, puis au village de Vendrell, où il acheva de les détruire. Il s'avança ensuite jusque sous les murs de Tarragone, qu'il espérait surprendre; mais, le premier moment de stupeur passé, les habitants s'étaient mis sur leurs gardes. Tenter le siége lui était impossible; il replia donc ses troupes entre Tarragone et Barcelone, et resta quelque temps sur la défensive. Les ressources en vivres qu'offrait le pays furent bientôt épuisées. Dès la fin de janvier 1809, il fallait, pour s'en procurer, que les Français se répandissent dans les contrées montagneuses du littoral, où ils étaient continuellement aux prises avec des bandes de partisans. Vers le 13 février, le général Saint-Cyr, que la disette réduisait aux plus durs expédients, vint occuper le pays entre les rivières de Francoli et de Gaya. Dans la nuit du 24, les insurgés débouchèrent par les défilés de Montblanch. Au jour, ils étaient rangés sur la rive droite du Francoli. Les Français les mirent encore en déroute, et les poursuivirent jusque sous le canon de Tarragone, où ils entrèrent à la débandade. Gouvion Saint-Cyr alla ensuite occuper la ville de Reuss, la seconde de la Catalogne; mais il n'y séjourna qu'un mois, faute de pouvoir communiquer avec Barcelone. Quant aux communications avec la France, nous dirons, pour donner une idée de la nature de cette guerre, que depuis novembre 1808 le général en chef n'avait ni reçu ni expédié de courrier, et que, s'il avait une seule fois donné de ses nouvelles, c'était en risquant une barque à travers les croisières anglaises et espagnoles.

Au commencement d'avril, l'armée française quitta ses cantonnements près de Barcelone pour marcher sur la ville de Vigne, où elle entra sans peine, car tous les habitants, hommes, femmes, vieillards, enfants, s'étaient enfuis. Après deux mois de séjour, lorsque toutes les ressources de la vallée environnante furent consommées, Gouvion Saint-Cyr se dirigea vers Gérone pour en faire le siége. Investie dès les premiers jours de juin, cette place tenait encore à la fin de septembre, lorsque le maréchal Augereau vint prendre le commandement de l'armée de Catalogne. Étroitement bloquée, elle capitula enfin le 10 décembre; ce long siége n'avait pas coûté aux Français moins de vingt mille hommes, tués devant la place ou morts dans les hôpitaux. Gérone prise, Augereau gagna Barcelone, et s'installa dans le magnifique palais du gouvernement, où trente ans auparavant il avait monté la garde, alors simple soldat au service de Naples.

Dès janvier 1810, l'insurrection relevait la tête; et d'ailleurs, l'armée française, stationnée autour de Barcelone, consommait les ressources de cette ville, ressources d'autant plus précieuses, qu'il les fallait tirer de France. Augereau forma trois divisions: avec l'une, il se porta sur Gérone, et, tandis qu'il envoyait la seconde bloquer le fort d'Hostalrich, la troisième alla occuper de nouveau la vallée de Vigne. Dans ces trois directions, les Français battirent plusieurs fois les troupes espagnoles régulières et irrégulières. Tranquille dès lors sur la haute Catalogne, Augereau crut l'instant favorable pour diriger le gros de ses forces au delà de Barcelone. Des ordres supérieurs lui enjoignaient d'ailleurs ce mouvement pour appuyer le corps de Suchet, qui se préparait à venir d'Aragon faire le siége de Lérida. Augereau se mit en route au commencement de mars, après avoir laissé trois mille hommes devant Hostalrich pour en continuer le blocus. Ses troupes ne rencontrèrent d'obstacles nulle part; mais il commit la faute grave de laisser, chemin faisant, à Mauresa et à Villafranca, dans un pays infesté de miquelets, des garnisons trop faibles pour assurer les communications entre deux divisions, qui allèrent cantonner à

Reuss et à Barcelone, où il revint ensuite lui-même. Ces garnisons ne tarderent pas à être taillées en pièces, et ce ne fut qu'avec beaucoup de peine, une fois les communications coupées, que les deux divisions, au lieu de continuer à se porter en avant, purent rétrograder vers Gérone. Le 12 mai, le fort d'Hostalrich se rendit, et vers la même époque, les Français s'emparèrent des petites îles de las Medas, qui, situées à l'une des pointes du golfe de Roses, offraient un important mouillage aux Anglais.

Dans les derniers jours du mois, Augereau, à qui l'empereur ne pardonna point la retraite de Reuss, fut remplacé. Le premier soin du maréchal Macdonald, son successeur, fut d'approvisionner Barcelone pour six mois; après quoi, franchissant les cols d'Ordal et de San Christina, il alla se réunir dans Lérida au général Suchet, qui avait tout récemment réduit cette place, et qui se préparait au siége de Tortose, investie déjà par deux de ses divisions. Comme la baisse des eaux de l'Elbe retardait les approvisionnements nécessaires, Macdonald se décida, pour nourrir ses troupes, à les cantonner dans les plaines fertiles qui entourent la petite ville de Cervera, située à huit lieues au nord de Tarragone. En vain les Catalans essayèrent-ils d'arrêter sa marche, il remporta sur eux une éclatante victoire le 5 septembre, et resta maître du pays. Mais il n'y put séjourner longtemps : l'occupation de Palamos par les Anglais, et la sanglante défaite essuyée à la Bisbal par une de ses divisions, l'obligèrent à retourner, en novembre, dans la haute Catalogne. Après avoir battu l'ennemi en plusieurs rencontres, et ravitaillé Barcelone, il revint coopérer au siége de Tortose. Cette place, vivement pressée, tomba au pouvoir des Français le 2 janvier 1811. Sa prise porta un coup terrible aux provinces de l'est, car elle était leur principal point de communication, et le grand dépôt de leurs ressources militaires. La Catalogne se trouva dès lors privée de tout secours de l'intérieur, et ce fut pour empêcher qu'elle n'en reçût de la côte que Suchet se prépara à faire le siége de Tarragone, dont toutefois l'investissement ne commença que le 4 mai. Dans l'intervalle, Macdonald se retira sur Lérida, et, pour y parvenir, toujours harcelé par l'ennemi, il eut de nombreux combats à livrer, notamment à Vals. Vers la fin de mars, le fort de Mont-Jouy, qui domine la ville et le port de Barcelone, faillit tomber par trahison au pouvoir des Espagnols; Macdonald dut se porter encore de ce côté; mais l'armée ennemie, manœuvrant sur Tarragone et Mont-Serrat, lui barrait la route : il lui fallut faire un detour, et remonter le Lobregat. Arrêté à Manresa, il fut assailli par une vive fusillade : c'était une division d'insurgés qui, après l'avoir suivi le long des hauteurs, engageait le combat. Macdonald parvint à les mettre en fuite, et entra dans la ville; mais la nuit, soit hasard, soit vengeance des Français, elle fut incendiée. Les troupes espagnoles, postées sur le Mont-Serrat, purent voir l'incendie consumer la ville, une des principales de la Catalogne. Cette vue les remplit de rage; tous les paysans des environs se joignirent à eux, et la colonne française ne cessa d'être assaillie le reste de la route.

Macdonald n'arriva à Barcelone que pour y apprendre une triste nouvelle. La forteresse de Figuières, si importante pour assurer les communications avec la France, venait d'être prise, et toute la Catalogne en poussait des cris de triomphe. Déjà dix mille Espagnols étaient sortis de Tarragone, et venaient augmenter la garnison de Figuières. Mais Macdonald arriva sous les murs avant eux, les défit le 8 mai, et bloqua la forteresse. Suchet, vers la même époque, commençait le siége de Tarragone, qui, après une héroïque résistance, lui céda le 28 juin. Tous les Catalans demeurèrent frappés de stupeur; et quand, au bout de quelques jours, Suchet marcha vers Barcelone, plusieurs ban-

des d'insurgés se dissipèrent devant lui sans qu'une seule amorce fût brûlée. Le 21 juillet, il se rendit maître de Mont-Serrat, dernier dépôt d'armes et de munitions qui restât à l'ennemi, après quoi il se vit obligé de retourner en Aragon; mais Figuières venait de se rendre, et la tranquillité de la Catalogne semblait assurée. Vers cette époque, Macdonald fut remplacé par le général Decaen, qui, malgré son zèle et son habileté, ne réussit pas mieux que ses prédécesseurs. En vain remporta-t-il de nombreux succès sur les Catalans; les victoires mêmes coûtaient trop cher.

Au mois de janvier 1812, douze mille Espagnols, troupes régulières et guérillas, se réunirent sous les murs de Tarragone, et la bloquèrent, tandis que deux vaisseaux anglais y lançaient des bombes. Pour aller au secours de cette ville, Decaen quitta Barcelone, vint camper le 22 à Villafranca, et le lendemain défit, sur les hauteurs d'Altafulla, le général espagnol, qu'il y avait attiré en lui dissimulant, par des marches de nuit, la véritable force numérique de son armée. Tarragone fut ainsi sauvée. Dans son retour vers Barcelone, Decaen battit encore les Catalans au Grao d'Olot et à Centelles, puis, traquant l'ennemi dans les hautes vallées qui avoisinent Puycerda, il le dispersa partout, lui enleva tous ses magasins, et détruisit une immense quantité d'armes. En novembre, les Catalans étaient parvenus de nouveau à réunir une assez nombreuse armée autour de la ville de Vigne. Decaen les fit attaquer sur plusieurs points, les mit en fuite, et occupa Vigne le 4 décembre. L'ennemi se concentra alors vers le Mont-Serrat; le 18, il fut expulsé de ces nouvelles positions. Il se porta ensuite vers le Lampordan: on le dispersa encore. Mais il était infatigable. Du mois de janvier au mois d'août 1813, un grand nombre de combats et d'engagements partiels eurent encore lieu sur divers points: partout l'habileté des généraux français et le courage de leurs soldats triomphèrent de la ruse et de l'audace des Espagnols. A la fin de mai, lord Murray, à qui Suchet avait victorieusement tenu tête en Aragon, rembarqua ses troupes à Alicante, et aborda sur les côtes de Catalogne, où, dès le 2 juin, il insultait la place de Tarragone. Suchet vint le repousser, et les Anglais se rembarquèrent le 22. En août, ils renouvelèrent leur tentative. Suchet la fit échouer de nouveau. Après avoir fait sauter les ouvrages de la place, et s'être renforcé de la garnison, Suchet alla établir son quartier général à Villafranca, et répartit ses troupes dans les environs. Forcé par la disette, il étendit ses cantonnements jusqu'à San-Saturni; mais à peine un bataillon était-il établi dans ce village, que des bandes de miquelets, rassemblés à Esparquera, exécutant une marche de huit lieues, l'attaquèrent au point du jour, et le détruisirent. Suchet se replia alors derrière le Lobregat, près du pont de Moulins-del-Rey. Un second échec vint lui apprendre qu'avec les Catalans il fallait toujours se tenir sur ses gardes: tout un bataillon fut encore taillé en pièces dans la nuit du 11 septembre. Mais le 14 il prit une éclatante revanche au col d'Ordal sur les armées anglaise et espagnole qui se dirigeaient sur Barcelone. Ce combat fut le dernier événement remarquable dans l'est de la Péninsule, à la fin de 1813. Les revers éprouvés par les Français, soit au nord de l'Espagne, soit en Allemagne, obligèrent bientôt Suchet à ramener l'armée d'Aragon et le corps de Catalogne vers la frontière de France.

Catamantalède, roi séquanais, père de Castic, mentionné par César dans sa *Guerre des Gaules*, livre I, chap. 3.

Catapulte. C'était une machine de guerre à peu près semblable à la baliste. On n'a cessé de s'en servir que depuis l'invention de la poudre. Elle puisait sa force dans la tension de nerfs ou de cordes à boyau, qui, en se débandant, lançaient au loin des projectiles de toutes sortes, comme des pierres, des poutres (voyez Balistique). Le chevalier de Folard, voulant savoir

à quoi s'en tenir sur les effets de la catapulte, en fit faire une petite de dix pouces de long sur treize de large, avec laquelle il lançait une balle d'une livre de plomb à deux cent trente toises; le bandage était tendu sous l'angle de trente-six degrés.

CATEAU-CAMBRESIS (le), jolie ville de l'ancien Cambresis, dont elle prétendait être la véritable capitale, est aujourd'hui le chef-lieu d'un des cantons du département du Nord, à vingt-cinq kilomet. de Cambrai. Le Cateau s'est formé de la réunion des deux villages de Péronne et de Vendelgies, où l'évêque Halluis fit bâtir un château pour protéger les habitants. L'évêque Gérard Ier y fonda une abbaye en 1020. Prise et brûlée, en 1133, par un seigneur nommé Maufilâtre, elle fut encore six fois prise et reprise dans le cours du quinzième siècle. Les Français la brûlèrent en 1554, après la levée du siége de Cambrai; elle fut cédée à la France par le traité de Nimègue, et en 1793, les Autrichiens l'occupèrent pendant quelque temps. La population actuelle du Cateau est de six mille habitants. C'est la patrie du maréchal Mortier, duc de Trévise.

CATEAU-CAMBRESIS (combat du), appelé aussi *combat de* CATILLON ou des TROIS VILLES. Les coalisés, persuadés que la campagne de 1794 serait le dernier coup à porter à la France, avaient réuni cent mille hommes autour de Landrecies. Toutes les actions de détail, dans les environs de cette ville, avaient été contraires aux Français. Le comité de salut public ordonna une attaque pour la délivrer. Le général Chapuis fut chargé de rassembler les troupes du camp de César et des postes voisins. Ces troupes, divisées en trois colonnes, se portèrent, le 7 avril 1794, sur les hauteurs du Cateau, où s'était retranché le duc d'York. Deux de ces colonnes attaquèrent avec vigueur une redoute défendue par les Anglais. Mais la résistance prolongeant le combat, elles furent tournées à leur gauche par un corps nombreux de troupes autrichiennes, et se virent forcées de se retirer avec des pertes assez considérables. Landrecies, perdant alors tout espoir d'être secouru, capitula.

CATEAU-CAMBRESIS (monnaie du). Outre leur hôtel des monnaies de Cambrai, les évêques de cette ville en possédaient deux autres à Lambres et à Cateau-Cambresis. On connaît un denier et un gros au cavalier sortis des ateliers de cette dernière ville, appelée en latin *Castrum Sanctæ-Mariæ*. Le denier date de la première moitié du onzième ou de la fin du dixième siècle; il porte d'un côté la légende CASTRVM autour d'une croix, aux branches de laquelle sont suspendus l'α et l'ω, et de l'autre côté la légende SCEMARIE, en deux lignes, dans le champ. Le gros représente le type flamand d'un homme portant un pennon sur un cheval au galop; il a pour légende : PETRVS COMES CAMERA; au revers, une croix à branches égales; SIGNVM CVEIS en première légende dans le champ, puis au pourtour : MONETA NOVA CASTELLIMA, sans doute pour *Castelli Mariæ*. Si l'on ne connaissait pas l'habitude qu'avaient les seigneurs du moyen âge de copier les espèces de leurs voisins, et si les évêques de Cambrai n'avaient offert plus d'une fois l'exemple d'une semblable fraude, on s'étonnerait du singulier type adopté par Pierre III (1309-1323) ou Pierre IV (1349-1368), à qui appartient cette monnaie. Pourtant on dirait que le bon évêque a éprouvé une sorte de pudeur, car il a oublié son principal titre, celui d'*episcopus*, et n'a inscrit que sa dignité laïque de *comes*.

CATEAU-CAMBRESIS (traités du). Après la bataille de Gravelines, gagnée par le comte d'Egmont sur le maréchal de Thermes, le 13 juillet 1558, le duc de Guise, qui venait de prendre Thionville, dans le Luxembourg, fut obligé de se retirer pour venir défendre la frontière de Picardie. Philippe II et Henri II vinrent se mettre à la tête de leurs armées, et l'on s'attendait à une bataille décisive. Mais les peuples étaient épuisés, et désiraient vivement le repos. Des négociations furent ouvertes, et enfin, après six mois de

pourparlers, deux traités furent signés à Cateau-Cambresis; le premier fut conclu le 2 avril 1559, entre la reine d'Angleterre, d'une part, et le roi de France, la reine d'Écosse et le roi dauphin de l'autre. La clause capitale consistait dans la promesse de rendre Calais aux Anglais au bout de huit années, sinon le roi de France s'engageait à payer la somme de cinq cent mille écus; la reine d'Angleterre prétendait même, après le paiement de cette somme, conserver ses droits sur Calais, à moins qu'elle ne vînt elle-même à violer quelque article du traité; mais il était facile de comprendre que l'on n'avait aucune intention de remplir ce vague engagement, qui n'avait d'autre but que d'apaiser un peu le violent mécontentement que la prise de cette ville avait excité en Angleterre.

Le lendemain, 3 avril, un second traité fut signé entre les plénipotentiaires d'Espagne et de France. Les conditions furent humiliantes pour cette dernière puissance. Henri et Philippe convinrent de se rendre réciproquement toutes les places qu'ils avaient conquises l'un sur l'autre dans les Pays-Bas et la Picardie. De plus, les Siennois, alliés fidèles et utiles de la France, furent livrés sans défense au duc de Florence, leur ennemi acharné. Les Corses, qu'on avait poussés à la révolte contre les Génois, furent trahis et abandonnés à leurs anciens maîtres. Henri devait en outre restituer toutes les places qu'il occupait en Toscane. Il rendait le Montferrat au duc de Mantoue, et au duc de Savoie tous ses États, excepté Turin, Quiers, Pignerol, Chivas et Villa-Nova, qui devaient rester entre les mains du roi jusqu'à ce qu'on eût réglé définitivement ses droits à la succession de son aïeule, Louise de Savoie. « Il semble, dit M. de Sismondi, que les négociateurs français ne sentirent pas immédiatement toute l'étendue des concessions qu'ils avaient faites. Ils rendaient quatre places du Luxembourg au roi d'Espagne; ils en recevaient en retour trois de lui en Picardie. Ils conservaient les conquêtes importantes des trois évêchés et de Calais, et ils renonçaient à l'Italie, qu'on avait souvent nommée le tombeau des Français. Ce fut seulement lorsqu'on vit revenir les garnisons du Piémont et de la Toscane qu'on fit le compte effrayant de cent quatre-vingt-neuf villes fortifiées que la France s'était obligée de rendre par cette paix, et qu'un déchaînement universel contre les négociateurs, contre Montmorenci et Saint-André en particulier, qui, tous deux prisonniers, avaient fait payer plus cher leur rançon à la France que celle de François Ier, fit taire l'expression de la joie que la paix devait inspirer après une guerre si longue et si calamiteuse (*). »

Deux mariages se célébrèrent peu de temps après ce traité : la fille de Henri II, Élisabeth, qui avait été fiancée à don Carlos, fils de Philippe II, épousa Philippe lui-même; et la sœur de Henri II, Marguerite, devint la femme du duc de Savoie. Le roi s'engagea à donner quatre cent mille écus de dot à sa fille, et trois cent mille à sa sœur.

Catbie ou Cateye, sorte d'arme de jet en usage chez les Gaulois et les Teutons. Cette arme se lançait de près.

Catel (Charles-Simon), l'un des grands compositeurs de musique que la France a produits, naquit à l'Aigle en 1773. Entraîné par sa passion pour la musique, il vint à Paris, bien que fort jeune, et étudia sous la direction de Sacchini et de Gossec. C'est à l'école de ce dernier qu'il apprit l'harmonie et la composition. En peu de temps, il parvint à pénétrer tous les secrets de la science, et put remplir diverses fonctions importantes. Il fut admis, en 1793, en qualité de chef de musique adjoint, dans le corps de musique de la garde nationale (depuis le Conservatoire), et consacra tout son talent à célébrer les actions héroïques de notre grande révolution. Il composa un grand nombre de morceaux

(*) De Sismondi, Histoire des Français, t. XVIII, p. 90.

de musique pour nos régiments et les fêtes nationales. Jusqu'alors la musique n'avait pas été employée dans les fêtes publiques à exciter l'enthousiasme des citoyens; on ne savait comment exécuter, en plein air et pour un auditoire de trois ou quatre cent mille spectateurs, les morceaux composés pour les fêtes. Catel chercha et trouva le procédé qui consistait à bannir de l'orchestre les instruments à cordes, et à n'employer que des instruments à vent ou à percussion, et des chœurs. Il n'existait point de musique composée dans un pareil système; Catel en composa. Le premier essai en fut fait le 11 messidor an II, et le succès fut immense.

Devenu, en l'an III, professeur d'harmonie au Conservatoire de musique, Catel composa le Traité d'harmonie qui devait servir, dans cet établissement, à l'enseignement de cette science. Son système fut adopté par les professeurs, et l'ouvrage parut en 1802. « Ce livre a été pendant plus de vingt ans, dit M. Fétis, le seul guide des professeurs d'harmonie en France. » « L'ouvrage qui a le plus contribué à la réputation de Catel, ajoute le même critique, est incontestablement son Traité d'harmonie. A l'époque où il l'écrivit, le système de Rameau était le seul qu'on connût en France; la plupart des professeurs du Conservatoire n'enseignaient même pas autre chose pendant les premières années de l'existence de cette école. Catel était trop habile dans la pratique de l'art d'écrire l'harmonie pour ne pas apercevoir les vices de ce système, » et bien que celui qu'il y a substitué ne soit pas à l'abri de toute critique, on doit dire qu'il fit faire un pas immense à la science de l'harmonie et contribua puissamment aux progrès de l'école française.

Comme compositeur de musique dramatique, Catel doit être aussi placé au premier rang parmi les Méhul, les Lesueur et les Berton. Il a donné à l'Opéra, *Sémiramis*, en trois actes, 1802; *les Bayadères*, en trois actes, 1810; *Zirphile et Fleur de Myrte*, en deux actes, 1818; *Alexandre chez Apelle*, ballet en deux actes, 1808. L'Opéra-Comique lui doit: *les Artistes par occasion*, en un acte, 1807; *l'Auberge de Bagnères*, en trois actes, 1807; *les Aubergistes de qualité*, en trois actes; *le Premier en date*, en un acte; *Wallace*, en trois actes, 1817; *l'Officier enlevé*, en un acte, 1819. Lorsque l'opéra de *Sémiramis* fut joué, le Conservatoire était, en raison de son caractère novateur et de son opposition aux vieilles routines, exposé à mille attaques. Catel surtout était l'objet de ces haines et de ces jalousies. *Sémiramis* tomba, malgré la noblesse du chant et la pureté de l'harmonie. *L'Auberge de Bagnères* était une composition trop forte, le style en était trop grand pour l'opéra-comique de cette époque; cette partition n'eut que peu de succès, et ce ne fut que plus tard, à la reprise, que l'on comprit et que l'on apprécia ce chef-d'œuvre. Le trio des *Artistes par occasion* est resté un morceau classique; et il excite toujours de sincères applaudissements aux concerts du Conservatoire. L'opéra de *Wallace* est, dit-on, le chef-d'œuvre de Catel: aussi est-il le moins connu de tous. A ce sujet, nous ne saurions trop blâmer l'insouciance du public français; l'ingratitude, l'indifférence qu'il témoigne à tous nos artistes; et cela, en même temps qu'il admire, sur parole, le moindre artiste étranger. Certes, le nom de Catel est trop célèbre pour tomber jamais dans l'oubli; mais il devrait être populaire, tandis qu'il est encore peu connu en France. En revanche, beaucoup le copient et le pillent hors de ce pays.

Catelet (le), *Castelletum*, petite ville de l'ancien Cambresis, à deux myriamètres de Saint-Quentin, aujourd'hui comprise dans le département de l'Aisne. Le Catelet doit son nom à une forteresse bâtie, en 1520, par François Ier. Les Espagnols s'en emparèrent en 1557, et l'occupèrent jusqu'au traité de Cateau-Cambrésis, en 1559. Ils y entrèrent par capitulation en 1595, après un siége d'une semaine, et un assaut, et le rendirent en 1598, par le traité de Vervins. En 1636 (*l'an-*

Digitized by Google

née de Corbie), cette place revit encore les Espagnols joints aux Impériaux, et se rendit précipitamment. Le gouverneur Saint-Léger fut condamné par contumace à être écartelé. Reprise d'assaut en septembre 1638, la ville du Catelet retomba, le 14 mai 1650, au pouvoir de ses éternels agresseurs. Cinq ans après, les Français y entrèrent à la suite d'un assaut, et passèrent la garnison au fil de l'épée. Les fortifications du Catelet furent enfin rasées en 1674. La population de cette ville est aujourd'hui de six cent dix habitants.

CATELLAN, nom d'une famille originaire d'Italie, mais qui, dès le dix-septième siècle, était déjà depuis longtemps en France. Cette famille a fourni plusieurs présidents, douze conseillers au parlement de Toulouse, et plusieurs évêques. Parmi les membres les plus distingués, nous devons citer *Jean de* CATELLAN, conseiller au parlement de Toulouse, mort en 1700, auteur d'un *Recueil des arrêts du parlement de Toulouse*, publié dans cette ville en 1703, et souvent réimprimé depuis; et *Jean de* CATELLAN, évêque de Valence, mort en 1725, auteur d'un livre fort estimé, intitulé : *Antiquités de l'église de Valence*, 1724, in-4°.

CATHÉDRALE, du grec καθέδρα, chaire, parce qu'une cathédrale est un temple où se trouve la chaire de l'évêque. C'est donc l'église principale d'un diocèse; et il semble que l'histoire d'une chose dont le nom a une signification aussi claire et aussi précise ne devrait offrir aucun embarras. Il n'en est pas ainsi pourtant; on croit que c'est au dixième siècle que le nom de cathédrale a remplacé celui de basilique; mais l'on ne sait pas au juste ce qui sépare ces deux espèces d'édifices. Cependant, on se sert plus fréquemment du mot basilique pour les temples de style roman, tandis que l'on entend ordinairement par cathédrale un temple de style gothique. Nous avons donné, aux articles BASILIQUES et BEAUX-ARTS, tous les détails relatifs à l'histoire artistique des cathédrales. Nous y renvoyons le lecteur.

CATHELINEAU (Jacques), généralissime des armées vendéennes, né en 1759, au bourg de Pin-en-Mauge (Maine-et-Loire), était un pauvre marchand de laines, selon d'autres un tisserand, et vivait tranquillement au sein de sa famille, où il se faisait remarquer par sa dévotion, lorsqu'un événement imprévu vint le tirer de l'obscurité. Les jeunes gens du district de Saint-Florent, ayant été rassemblés au mois de mars 1793, pour tirer au sort, par suite du décret de la Convention, qui ordonnait la levée de trois cent mille hommes, se soulevèrent contre les autorités, battirent et dispersèrent la force armée, puis retournerent tranquillement chez eux. Cathelineau ayant appris le lendemain les évenements, abandonne sa chaumière, malgré les supplications de sa femme, rassemble, harangue ses voisins et leur persuade que le seul moyen de se soustraire au châtiment qui les attend est de prendre ouvertement les armes et de chasser les républicains. Vingt-sept jeunes gens le suivent, s'arment à la hâte de tous les instruments qui leur tombent sous la main et marchent sur Jallais, en sonnant le tocsin, et en recrutant une foule de paysans qu'entraîne la voix de Cathelineau; arrivé devant Jallais, qui était defendu par quatre-vingts républicains et une pièce de canon, il s'empare du poste et enlève la pièce. Bientôt Chemillé est aussi emporté après une assez vive résistance. Cet exploit exalte toutes les têtes, de nombreux renforts viennent encore accroître la troupe de Cathelineau; dès le 14 mars, il compte déjà trois mille hommes sous ses ordres, et le 15, il se présente devant Chollet, où il est encore vainqueur. C'est alors que l'importance toujours croissante de la révolte décida les Vendéens à choisir pour chefs Bonchamp et d'Elbée. Cathelineau ne sert plus alors que sous les ordres de ces nobles seigneurs, mais il conserve encore un rang important et une immense influence sur

les paysans qui le chérissent et le surnomment *le saint d'Anjou*, et il combat avec sa bravoure ordinaire à Vihiers, Chemillé, Vezins, Beaupréau, Thouars, Parthenay, la Chateigneraie, Vouvant, Fontenay, Concourson, Montreuil et Saumur (voyez tous ces articles). Après la prise de cette dernière ville, l'insurrection, d'abord moins heureuse sous les ordres de la noblesse que sous ses anciens chefs, avait pris un tel degré d'importance, que les chefs royalistes, à la tête desquels était Lescure, crurent devoir, pour assurer l'accord dans leurs opérations, confier le commandement à un seul. Ils choisirent Cathelineau, dont ils redoutaient peu l'influence, et dont l'élévation devait d'ailleurs flatter les paysans. Le pauvre tisserand, simple et modeste, dut se rendre au vœu général. Le 27 juin 1793, il se présenta devant la ville de Nantes, à la tête de quatre-vingt mille hommes, tandis que Charette devait le seconder avec trente mille insurgés du bas Poitou. Mais cette formidable expédition était mal combinée; elle vint échouer contre les courageux efforts des habitants et d'une faible garnison de trois mille hommes. Après avoir tenté plusieurs attaques et combattu avec acharnement pendant toute la journée du 29, Cathelineau fut renversé de cheval par une balle. Cet événement ralentit tout à coup l'ardeur des rebelles, qui bientôt plièrent devant les républicains, se dispersèrent et franchirent la Loire. Cathelineau fut emporté à Saint-Florent et ne survécut que douze jours à sa blessure.

Catherine de Bourbon, princesse de Navarre, sœur de Henri IV, naquit à Paris en 1558. Son amour pour le comte de Soissons, dont elle était la cousine germaine, et son mariage avec le duc de Bar, Henri de Lorraine, firent le malheur de sa vie. Des motifs politiques avaient déterminé Henri IV à la donner au duc de Bar qui l'épousa en 1599; mais elle ne céda qu'à regret, et elle ne craignit pas de répondre à un courtisan qui la complimentait sur son union : « Peut-« être y a-t-il de grands avantages; mais « je n'y trouve pas mon compte. » Aussitôt après son départ, le chagrin s'empara d'elle, et, après bien des ennuis domestiques auxquels ses amours ne furent pas étrangers, elle mourut sans postérité, à Nancy, le 13 février 1604. Sa conduite ne fut peut-être pas toujours à l'abri du reproche; mais, quoique un peu romanesque, son cœur était bon, et sa douceur lui valut des regrets unanimes. Elle aimait beaucoup la poésie, et y réussissait quelquefois. Une *Histoire secrète de Catherine de Bourbon, duchesse du Bar, et du comte de Soissons* a été publiée par mademoiselle Caumont de la Force.

Catherine de France, fille de Charles VI et d'Isabeau de Bavière, née en 1401, épousa en 1420 Henri V, roi d'Angleterre. En conséquence de ce mariage, et conformément aux stipulations de l'infâme traité de Troyes (voyez ce mot), ce prince fut proclamé régent du royaume pendant la vie de Charles VI, et son successeur après sa mort. Mais il mourut avant son beau-père (1422). Sa veuve épousa un simple gentilhomme du pays de Galles, nommé sir Owen Tudor, que le duc de Glocester fit mourir pour avoir osé épouser une reine douairière d'Angleterre. Cependant trois fils étaient nés de ce mariage, et après les guerres civiles des deux Roses, la maison des Tudors parvint à conquérir le trône d'Angleterre qu'elle occupa pendant plus d'un siècle. Catherine mourut en 1438.

Catherine de Médicis naquit à Florence le 15 avril 1519, de Laurent de Médicis, duc d'Urbin, et de Madeleine de la Tour d'Auvergne, comtesse de Boulogne. Elle était, par conséquent, moitié Italienne, moitié Française; mais elle était Italienne avant tout par le cœur et par la pensée. Elle vint en France, ayant à peine accompli sa quatorzième année, et y mourut le 5 janvier 1589, à l'âge de soixante et dix ans. Mariée le 28 octobre 1534 à Henri, duc d'Orléans, second fils de François Ier, et n'ayant

cessé de vivre que peu de temps avant Henri III, elle fut mêlée directement ou indirectement aux affaires de notre pays pendant plus d'un demi-siècle. Successivement princesse royale, épouse du roi régnant, régente et reine mère, elle fut témoin des funérailles de François Ier, son beau-père, de Henri II, son époux, de François II et de Charles IX ses fils, et il s'en fallut de quelques mois seulement qu'elle ne vît mourir aussi Henri III, le dernier de ses enfants mâles. Étrange destinée que celle de cette princesse qui traversa pres de cinq règnes, et qui, après être restée dix ans sans avoir eu d'enfants, survécut à deux rois ses fils, et suivit l'autre jusqu'à la porte du tombeau !

Que de grandes choses n'aurait pas pu accomplir une femme de cœur et de génie dans le cours d'une si longue existence ! Mais malheureusement Catherine de Médicis vécut à une époque de crise révolutionnaire où le salut même de la France était en question; et loin d'avoir les qualités éminentes des grands caractères qui dominent les situations difficiles, elle s'étudia à profiter des événements et non à les diriger. Elle eut surtout le malheur de vivre dans un moment où le livre du *Prince* de Machiavel exerçait sur les esprits un pernicieux empire. La doctrine contenue dans cet ouvrage était loin d'être nouvelle; mais les ruses du despotisme, pour la première fois professées en public, y étaient mises à la portée et à la disposition de tous les ambitieux qui sauraient s'en servir. L'intention de Machiavel, en prenant la plume, était au moins autant de faire la satire des rois que d'apprendre à quelque prince l'art de créer en Italie une dictature qui aurait permis à ce pays de constituer son unité à l'exemple de la France, et de se débarrasser enfin du joug si pesant de l'Allemagne. Mais il manqua son but; son livre, loin de sauver l'Italie, rendit plus habiles les tyrans qui l'opprimaient, et il enseigna aux souverains des autres nations une politique vers laquelle ne les portaient que trop les progrès incessants du matérialisme. Enfin, comme, pour atteindre un but louable en lui-même, il n'avait montré que de mauvais moyens, la postérité le châtia en infligeant le nom de machiavélisme à une doctrine dont il n'avait point été l'auteur, qu'il ne fit qu'ériger en système, sans doute pour la rendre plus odieuse, mais qui du reste n'avait pas le mérite de la nouveauté, car les potentats de l'Asie, et particulièrement les sultans de Constantinople, en savaient sur ce point autant que lui et que tous les profonds politiques de l'école italienne.

Soit qu'il eût voulu désigner à l'indignation publique la famille qui régnait à Florence, soit qu'il eût sérieusement espéré de trouver dans son sein ce prince qui devait réunir toutes les principautés et toutes les républiques de l'Italie en un seul corps de nation et purger ce pays de l'invasion étrangère, c'était aux Médicis qu'il avait dédié son livre. Catherine se trouvait donc exposée plus que tout autre à la séduction. Digne héritière de sa famille, elle adopta comme une tradition paternelle plutôt que comme une nouveauté les conseils de Machiavel, dont elle fit l'application, à son regret peut-être, non pas en Italie, mais en France. Elle prit au mot le livre du *Prince*, qui devint son Évangile. Dès lors, elle se crut autorisée à activer la guerre civile en France, au lieu de regarder comme un devoir de l'étouffer. Jamais la devise du maître : *Diviser pour régner*, ne fut mise en pratique sur un aussi grand théâtre et peut-être par un disciple aussi habile. Étrangère dans un pays où la loi exclut les femmes de la succession à la couronne, elle ne désespéra pas de profiter de l'anomalie qui les admet à la régence pour s'emparer du pouvoir suprême, seul objet de son ambition. Pour régner, elle usa toutes les ressources de la dissimulation, de l'intrigue et même du crime. Pour régner, elle commença par diviser les protestants et les catholiques, le parlement et la cour, les bourgeois et les nobles, puis elle finit

par donner le signal de la Saint-Barthélemy. Pour régner, non contente de diviser, de corrompre et d'exterminer tour à tour les différents partis qu'elle avait encouragés, elle divisa, elle fit plus, elle corrompit ses propres enfants; peut-être même elle attenta indirectement aux jours de quelques-uns d'entre eux. Mais grâce à Dieu, les résultats auxquels aboutit l'ambition effrénée de cette femme qui étouffa dans son sein jusqu'aux sentiments de la nature, ont donné à la doctrine impie qu'elle suivait à la lettre le démenti le plus manifeste. Après avoir mis tant de persévérance dans le mal, Catherine de Médicis mourut, méprisée par le fils qui lui restait, exécrée par le peuple français, privée d'influence politique et presque dans la disgrâce. Si elle eût vécu quelques années de plus, elle eût ajouté encore une mauvaise action à sa vie, déjà remplie de tant de scandales; elle eût ou détrôné ou avili son fils pour le seul plaisir de rentrer au pouvoir et de s'y cramponner jusqu'à sa dernière heure. Mais là encore, malgré son machiavélisme, elle était le jouet de ses propres illusions : un terrible châtiment l'attendait; elle eût infailliblement succombé soit sous les coups de la ligue, soit sous ceux de Henri IV, qui, aussi bien que les ligueurs, avait le bras levé sur sa tête.

Ce ne fut guère qu'à la mort de son fils François II que Catherine de Médicis parvint à prendre la haute main dans le maniement des affaires, en devenant régente pendant la minorité de son second fils, Charles IX. Jusque-là, elle n'avait joué qu'un rôle subalterne. Perdue parmi les autres dames de la cour, sous le règne de François Ier, longtemps effacée par Diane de Poitiers, sous le règne de Henri II, elle avait dû céder le pas à Marie Stuart et aux Guises, sous le règne si court de François II. Cependant, si l'on veut étudier son caractère, cette période de temps, en apparence perdue pour l'ambition, n'est pas la moins importante; c'est celle où, environnée d'obstacles qui semblaient invincibles, elle jeta dans l'ombre les bases de sa grandeur future. Elle avait un peu plus de quatorze ans, lorsqu'une combinaison politique décida François Ier à la donner pour épouse à son second fils, qui ne comptait que quelques mois de plus. Son jeune âge la mettait donc hors d'état de tirer d'abord un parti avantageux de son mariage, et d'ailleurs, la mort du pape Clement VII, son oncle, qui descendit dans la tombe environ un an après l'avoir mariée, la laissa bientôt sans protection à la cour.

Elle avait apporté pour toute dot cent mille écus en argent comptant, et les biens situés en France de Madeleine de la Tour-d'Auvergne, sa mère, lesquels ne valaient pas davantage. Il est vrai que l'ambassadeur de la cour de Rome avait dit aux courtisans, qui s'étonnaient qu'elle ne fût pas plus richement dotée : « Vous ne voyez donc pas qu'elle apporte encore trois joyaux d'un grand prix : *Gênes*, *Milan* et *Naples*. » C'était en effet un appât que Clément VII avait présenté à François Ier, pour le détacher de l'alliance de Henri VIII, et l'empêcher d'entrer dans le mouvement de la réforme, vers laquelle il penchait. Mais la mort empêcha Clément VII de nous aider à conquérir les trois joyaux en question, conquête qu'il n'aurait sans doute pas vue avec plaisir, et la dot de Catherine de Médicis se trouva réduite à un apport d'environ deux cent mille écus. Toutefois, son mariage eut cela de particulier, qu'il marqua l'époque où François Ier cessa de flotter entre la réforme et le catholicisme. Depuis, ce prince s'allia encore avec les protestants et avec les Turcs, pour se défendre contre Charles-Quint; mais, à l'intérieur, il se montra de plus en plus attaché à la religion catholique et ennemi de la réforme. S'il s'était prononcé pour les calvinistes, c'en était fait de la France. Les attaques de Charles-Quint et les empiètements inévitables de la noblesse auraient amené le démembrement de la monarchie, que la conservation des principes d'unité royale et d'unité re-

ligieuse préserva seule de ce malheur. Aussi Catherine de Médicis, qui avait été le gage de ce retour vers la papauté, manifesta-t-elle dans le principe autant de ferveur pour les devoirs du catholicisme que pour les plaisirs de la chasse, amusement favori de François Ier.

Cependant sa position à la cour était d'autant plus précaire que son époux infidèle ne tarda pas à lui donner une rivale, et qu'elle-même resta stérile pendant dix ans. Que de ménagements, que de ruses ne lui fallut-il pas pour éviter le divorce, surtout après que la mort du dauphin, empoisonné par elle, dit-on, eut placé Henri sur le premier degré du trône! Flatter François Ier, s'associer à tous ses plaisirs, l'entretenir dans l'amour des lettres et des beaux-arts, pour lesquels il avait eu un penchant si vif, le charmer par les agréments d'une conversation non moins profonde que brillante, témoigner la plus vive affection à la duchesse d'Étampes, sa maîtresse; tel fut le système qu'elle adopta pour désarmer le père. Elle ne fut pas moins adroite avec le fils. Fermant les yeux sur toutes ses galanteries, elle redoubla pour lui de prévenances et de marques d'amour; elle vécut en bonne intelligence avec Diane de Poitiers; elle feignit d'aimer la maîtresse de son mari. Sans doute, elle n'oublia pas non plus de rappeler au roi et à celui qui devait lui succéder, que, dans la famille des Médicis, les femmes tardaient ordinairement à être mères, mais qu'elles finissaient par avoir une nombreuse postérité, et qu'ainsi sa stérilité n'était qu'apparente, comme celle des autres femmes de sa famille. Dans tous les cas, elle fit si bien qu'elle évita le divorce, dont elle fut longtemps menacée.

Lorsque, trois ans après l'avénement de Henri II à la couronne, elle eut mis un fils au monde, elle s'occupa du soin de son éducation, de manière à ne jamais lui permettre de s'affranchir de la tutelle maternelle. Elle se conduisit de même à l'égard des deux autres fils et des deux filles qu'elle eut plus tard. On ne saurait croire jusqu'où, dans l'intérêt de son ambition, cette femme poussait la rigidité envers ses enfants, et quel empire elle avait pris sur eux. Le passage qui suit, extrait des mémoires de la reine Marguerite, femme de Henri IV, en fera juger. Voici comment son frère, le duc d'Anjou, peu avant la bataille de Moncontour, la pria de le maintenir, pendant son absence, en faveur auprès de la reine mère. « Ma sœur, dit le duc d'Anjou, « je vous connais assez d'esprit et de « jugement pour me pouvoir servir « auprès de la reyne ma mère, et pour « me maintenir en la faveur où je « suis. Or, mon principal appuy est « d'estre conservé en sa bonne grâce. « Je crains que l'absence n'y nuise; « et, toutes fois, la guerre et la charge « que j'ay me contraignent d'être pres- « que toujours esloigné. Cependant « le roy mon frère est toujours au- « près d'elle, la flatte, et lui complaist « sans cesse. Je crains qu'à la longue « cela ne me porte préjudice. En cette « appréhension, songeant les moyens « pour y remédier, je trouve qu'il est « nécessaire d'avoir quelques person- « nes très-fidèles, qui tiennent mon « party près de la reyne ma mère. Je « n'en connois point de si propre « comme vous, que je tiens comme « un second moy-même. Pourveu que « vous me vouliez tant obliger que « d'y apporter de la subjection (vous « priant d'être toujours à son lever, « à son cabinet et à son coucher, bref « tout le jour); cela l'obligera de com- « muniquer à vous. Parlez-luy avec « assurance, comme vous faites à « moy, et croyez qu'elle vous aura « agréable; ce vous sera un grand- « heur et bonheur d'estre aimée d'elle. « Vous ferez beaucoup pour vous et « pour moy; et moy je vous tiendrai, « après Dieu, pour la conservation de « ma bonne fortune. » — Ce langage « me fust fort nouveau, pour avoir « jusques alors vécu sans dessein, et « avoir été nourrie avec telle con- « trainte auprès de la reine ma mère, « que non-seulement je ne lui osois

« parler ; mais quand elle me regar-
« doit, je transissois de peur d'avoir
« fait quelque chose qui lui dépleust.
« Peu s'en fallut que je ne luy répon-
« dise comme Moïse à Dieu, en la vi-
« sion du buisson : Que suis-je, moy ?
« envoye celuy que tu dois envoyer.
« Toutes fois, trouvant en moy ce que
« je ne pensois pas qui y fust, ces pa-
« roles me pleurent, et me sembla à
« l'instant que j'estois transformée,
« et que j'estois devenue quelque chose
« de plus que je n'avois esté jusques
« alors. Tellement que je commençay
« à prendre confiance en moy-même,
« et luy dis : « Mon frère, si Dieu me
« donne la capacité et la hardiesse de
« parler à la reyne ma mère, comme
« j'ay la volonté de vous servir en ce
« que vous désirez de moy, ne doutez
« point que vous n'en retiriez l'utilité
« et le contentement que vous vous en
« estes proposé. »

Ce duc d'Anjou, qui parlait si timidement de sa mère, devint roi plus tard, sous le nom de Henri III, et osa se soustraire à son joug. Comme il l'avait prévu, Catherine de Médicis, trop heureuse de pouvoir se servir des confidences de ses enfants, pour les tenir toujours desunis, autorisa Marguerite à rester près d'elle et à lui parler librement. « Ces paroles, » ajoute Marguerite dans ses Mémoires, « firent ressentir à mon âme ce « qu'elle n'avoit jamais ressenti, un « contentement si démesuré, qu'il me « sembloit que tous les contentements « que j'avois eus jusqu'alors n'estoient « que l'ombre de ce bien. J'obéis à cet « agréable commandement, ne man- « quant un seul jour d'estre des pre- « mieres à son lever et des dernieres « à son coucher. Elle me faisoit cet « honneur de me parler quelquefois « deux ou trois heures, et Dieu me « faisoit cette grâce, qu'elle restoit si « satisfaite de moy, qu'elle ne s'en « pouvoit assez louer à ses femmes. »

L'ascendant maternel s'exerça-t-il jamais avec plus de tyrannie ? Lorsque le duc d'Anjou, devenu roi, refusa d'imiter la condescendance de Charles IX, Catherine de Médicis le fit trembler sur le trône, en lui opposant la princesse Claude, son autre sœur, mariée au duc de Lorraine, et en le menaçant de la faire couronner à sa place, s'il persévérait dans ses sentiments d'indépendance.

On devine ce que devait être à l'égard des personnages politiques qui lui portaient ombrage, la conduite d'une femme qui comprenait ainsi les devoirs de la maternité. Entourée d'une troupe d'empoisonneurs et de sicaires qu'elle avait fait venir d'Italie, et d'un essaim de jolies femmes qui composaient son entourage, Catherine de Médicis se défaisait de ceux que la séduction ne pouvait atteindre. Elle flattait, promettait, menaçait, suivant le besoin des circonstances, et savait même se prêter à des amours qu'elle croyait necessaires.

Sous le regne de Henri II, elle eut des rapports d'intimité avec le cardinal de Lorraine, dont la protection lui fut extrêmement utile. Elle était fort belle, galante comme toutes les grandes dames de ce temps, mais au-dessus de ses passions, elle s'en servait plutôt qu'elle ne leur obéissait. Le portrait qu'en a tracé Varillas est trop ressemblant pour que nous le passions sous silence. « Catherine, dit-il, avait la taille admirable ; la majesté de son visage n'en diminuait pas la douceur ; elle surpassait les autres dames de son siecle par la blancheur du teint, par la vivacité des yeux ; quoiqu'elle changeât souvent d'habits, toutes sortes de parures lui seyaient si bien, qu'on ne pouvait discerner celle qui lui était la plus avantageuse. Le beau tour de ses jambes lui faisait prendre plaisir à porter des bas de soie bien tirés ; et ce fut pour les montrer, qu'elle inventa la mode de monter nu-jambes sur le pommeau de la selle, en allant sur les haquenées, au lieu d'aller, comme on disait, à la planchetto (*). Elle inventait de temps en

(*) La planchette était un large étrier d'or ou d'argent sur lequel les dames posaient les deux pieds ; elles se trouvaient ainsi assises de côté sur le cheval. Aujourd'hui encore cet

temps des modes également galantes et superbes; et comme on ne vit jamais un si grand nombre de belles dames qu'elle en eut à sa suite, on ne la vit jamais plus brillante. Il semblait que la nature lui eût donné toutes les vertus et tous les vices de ses ancêtres. Elle avait l'attachement de Côme le Vieux pour l'argent; mais elle ne le ménageait pas mieux que Pierre Ier, fils de Côme, son trisaïeul. Elle était magnifique au delà de ce qu'on avait vu dans les siècles précédents, comme Laurent, son bisaïeul, et n'était pas moins raffinée en politique; mais elle n'avait ni la droiture de ses sentiments, ni sa libéralité pour les beaux esprits. Son ambition ne cédait point à celle de Pierre II, son aïeul; et, pour régner, elle ne mettait pas plus de différence que lui entre les moyens légitimes et ceux qui sont défendus. Les divertissements avaient des charmes pour elle; mais elle ne les aimait, à l'exemple de Laurent, son père, qu'à proportion de la dépense dont ils étaient accompagnés. »

Elle était quelquefois fort leste dans ses façons et dans ses propos, s'il faut s'en rapporter au passage suivant de Brantôme : « Elle prenoit grand goût aux *paulalons*, et y rioit son saoûl; car elle rioit volontiers, et de son naturel, elle étoit joviale et aimoit à dire le mot. »

Henri II, dominé par Diane de Poitiers, tint d'abord Catherine de Médicis éloignée du pouvoir; cependant il paraît qu'elle finit par gagner sa confiance, car il lui remit l'administration du royaume en 1552, lorsqu'il partit pour l'expédition de Lorraine. A la vérité, il lui adjoignit un conseil de régence; mais elle n'en ramena pas moins à elle toute l'autorité.

Dans ce premier passage aux affaires, elle ébaucha le système qu'elle devait développer plus tard avec tant d'impunité. En trompant tous les princes qui s'étaient ligués contre elle, elle eut l'adresse de les diviser. Henri II étant mort peu de temps après son retour, Catherine s'efforça de garder les rênes du gouvernement, que ne pouvait tenir la main débile de son fils François II. Le succès trompa son attente. Elle n'eut la main heureuse que contre le faible Antoine de Bourbon, roi de Navarre, qui, en sa qualité de chef des huguenots, voulait s'emparer de la direction des affaires. Connaissant l'ascendant des femmes sur ce prince et sur son frère le prince de Condé, elle confia le soin de les séduire à deux de ses confidentes, mesdemoiselles de Limeuil et de Rouet, dont la beauté en effet triompha de tous les obstacles. Mais elle-même fut bientôt le jouet des Guises, qui, après avoir fait cause commune avec elle contre les huguenots, devinrent assez redoutables pour entreprendre de porter la main sur la couronne. Alors elle passa du côté des protestants et s'allia avec les Châtillons, qui reconnaissaient pour chefs le roi de Navarre et le prince de Condé, l'un et l'autre vaincus par les Guises et emprisonnés. Sur ces entrefaites, François II, bien qu'il eût subi l'ascendant de Marie Stuart, sa jeune et belle épouse, qui elle-même subissait l'ascendant des Guises, mourut empoisonné par un valet qui avait été au service de cette famille, plus ambitieuse encore que catholique. Cette mort soudaine rendit la liberté au roi de Navarre et au prince de Condé dont la vie était menacée, et la lutte pour la possession du pouvoir recommença de plus belle.

Cette fois encore, Catherine de Médicis se débarrassa facilement des prétentions du roi de Navarre, qui se désista de son droit à la régence pour la charge de lieutenant général du royaume. Elle eut plus de peine à gagner les états généraux qui avaient été convoqués à Orléans. Eux seuls avaient le droit de conférer la régence, et ils étaient peu disposés à remettre l'exercice du pouvoir à une étrangère. Lorsque Catherine eut ob-

usage s'est conservé dans quelques provinces, notamment en Picardie, où les paysannes posent les pieds sur une véritable planchette.

tenu le désistement du roi de Navarre, pour lequel penchaient les états généraux, elle mit en usage toutes les ressources de l'intrigue; puis, profitant de la considération qu'avait l'assemblée pour le chancelier de l'Hôpital, elle se présenta aux députés et se fit investir du droit d'exercer la régence pour son fils, le jeune Charles IX, qui n'avait pas encore atteint sa dixième année.

A peine reconnue comme régente, elle entreprit de ruiner la prépondérance que la conjuration d'Amboise avait donnée au parti des Guises. Contre-balancer les catholiques et les protestants pour avoir raison de leurs chefs qui, les uns et les autres, nourrissaient une arrière-pensée d'usurpation, tel fut son système politique. C'était le plus conforme à son caractère et aux principes qu'elle avait puisés dans la lecture de Machiavel; mais c'était aussi le plus mauvais. La situation était d'ailleurs devenue extrêmement difficile. Que ce fussent les princes protestants ou les Guises qui prissent le dessus, c'en était fait du pouvoir de Catherine de Médicis, de l'ancienne dynastie, représentée par un roi mineur : la conjuration d'Amboise et la mort de François II ne laissent pas de doute à cet égard. Mais si les chefs du parti novateur et ceux du parti catholique avaient acquis autant d'importance, c'était parce que la nation elle-même se trouvait divisée en deux partis, que les ambitieux exploitaient sans les avoir fait naître. Il ne s'agissait de rien moins que de savoir si l'ancienne religion de l'État serait remplacée par une autre, comme en Angleterre et dans certains pays de l'Allemagne. Les calvinistes avaient beau ne demander pour leur culte que le bienfait de la tolérance, le bon sens de la nation comprenait parfaitement que ce premier pas ne pourrait manquer d'en amener un autre. Et puis, en supposant même que les calvinistes, une fois reconnus, n'eussent pas voulu étendre plus loin leur triomphe, que serait devenue l'unité nationale? On aurait vu une France catholique et une France protestante; il n'y aurait plus eu de nation française. Le parti vraiment national, qui ne parut sur la scène que deux siècles après, n'était encore représenté que par quelques hommes, vertueux, il est vrai, comme le chancelier de l'Hôpital, mais en si petit nombre qu'ils ne pouvaient rien par eux-mêmes. L'immense majorité du peuple était catholique; le calvinisme ne recrutait guère ses adeptes que dans les rangs de la noblesse, et les progrès de cette doctrine étaient le résultat d'intrigues politiques beaucoup plutôt que d'un mouvement religieux. Le pouvoir monarchique, autant par système que par conviction, devait donc rester fidèle au catholicisme, qui lui avait prêté une si grande force pour commencer l'unité politique de la France, et sans lequel cette unité ne pouvait désormais subsister. C'est ainsi que l'avaient entendu François Ier et son successeur Henri II. Le problème était déjà résolu, et, seule, Catherine de Médicis, sans comprendre la portée de ses actes, avait tout remis en question. Pour l'excuser, on ne peut même pas prétendre qu'elle subissait l'ascendant du parti des tolérants, dont le vénérable l'Hôpital était le chef, et qui reçut plus tard le nom de parti des politiques. Catherine utilisa, il est vrai, les talents et les vertus du chancelier, tant qu'elle crut en avoir besoin; mais bien loin de nourrir les mêmes illusions que lui, elle l'abandonna du moment qu'elle se sentit capable de se passer de son assistance, et dès lors, elle ne fit plus aucune attention à lui. Il faut avouer aussi que les projets du chancelier, quelque généreux qu'ils fussent, étaient bien prématurés. Ce qui le prouve, même sans parler de l'abjuration de Henri IV, c'est que, longtemps après, ce parti des politiques dont l'Hôpital fut le précurseur, mais dont Richelieu devait être le chef, jugea encore nécessaire de s'aider du catholicisme pour consolider l'unité nationale de la France. Ainsi Catherine de Médicis n'avait aucun motif pour abandonner la politique de François Ier et de Henri II.

Si elle s'en sépara, c'est parce que

ne comprenant rien aux idées qui agitaient et entraînaient la masse de la nation, elle ne vit que les intrigues des Guises et des princes protestants pour arriver au trône; elle ne vit, en un mot, que la superficie des choses. Les Guises, dira-t-on peut-être, l'avaient devancée, ils s'étaient mis à la tête du parti catholique. Cela est vrai; mais ce qui l'est aussi, c'est que les Guises n'avaient pu se parer du titre de protecteurs de la religion de l'État que parce que Catherine de Médicis, malgré l'exemple de François Ier et de Henri II, s'était rangée du côté des protestants, ou plutôt avait adopté un système de bascule qui leur était favorable. C'est lors de sa première régence, en 1552, qu'elle était ouvertement entrée dans cette voie funeste. Les Guises avaient habilement profité de la faute qu'elle avait commise; c'est effectivement à partir de cette époque qu'ils commencèrent à acquérir une popularité toujours croissante, et que n'expliqueraient pas suffisamment les succès du duc de Guise, dans l'expédition de Lorraine sous Henri II. Au commencement du règne de Charles IX, Catherine de Médicis aurait encore pu réparer le mal que ses aberrations avaient causé. Si elle s'était, alors, franchement déclarée pour le parti catholique, qui était aussi le parti national, le peuple, oubliant qu'elle était étrangère, se serait bien vite rallié sous le drapeau de la mère du monarque légitime. La révélation des intelligences secrètes entretenues par les Guises avec la cour de Rome et avec l'Espagne aurait fait tomber le masque dont se couvraient ces ambitieux; quant aux princes protestants, le peu de faveur dont ils jouissaient auprès des masses ne leur aurait pas permis de travailler longtemps avec impunité au démembrement de la France, ou, pour le moins, au retour de la monarchie féodale. Lorsque Henri III revint à ce système, et voulut supplanter les Guises en se proclamant lui-même le chef de la ligue, il était déjà bien tard; et néanmoins, sans le poignard de Jacques Clément, on ne peut pas trop prévoir ce qui serait arrivé.

Mais Catherine de Médicis se proposait de régner bien plus que de suivre les errements de l'ancienne monarchie. Que lui importait l'avenir de la France? Que lui importait l'effusion du sang français? Elle-même a pris soin de résumer son caractère en un mot : *Soit, pourvu que je règne.* On connaît le scepticisme religieux de la femme qui a ordonné le massacre de la Saint-Barthélemy. A la bataille de Dreux, la victoire qui avait d'abord penché du côté des protestants, fut ramenée, après un nouvel engagement, sous les drapeaux des catholiques par l'audace du duc de Guise. Un courrier étant venu annoncer à la cour la nouvelle de l'avantage remporté par les protestants, Catherine de Médicis s'écria : « *Eh bien! nous entendrons la messe en français.* » Lorsqu'un second courrier vint apprendre la brillante manière dont le duc de Guise avait relevé l'honneur des catholiques, elle changea brusquement de langage, et manifesta la plus grande joie de ce bonheur inespéré. Ce trait peint Catherine de Médicis entière.

Quand les calvinistes, grâce au concours qu'elle leur avait prêté, eurent grandi en nombre et en puissance, elle fut la première à conseiller à Charles IX de donner son approbation à l'horrible guet-apens qu'elle avait médité contre eux. En agissant ainsi, elle cédait probablement aux injonctions de l'Espagne, de la cour de Rome et de la faction des Guises, que toutes ses intrigues n'avaient pu empêcher de se fortifier. Effrayés des progrès accomplis par la secte nouvelle, exaspérés par les cruautés qu'elle avait commises dans plusieurs occasions et par la morgue aristocratique de ses chefs, les catholiques étaient décidés plus que jamais à poursuivre cette lutte avec opiniâtreté. Comme ils étaient les plus nombreux et les plus forts, Catherine revint à eux, dès

qu'elle s'aperçut qu'ils pouvaient se passer d'elle. Ils voulaient une guerre ouverte, elle préféra une guerre de trahison. Elle accorda une trêve aux calvinistes, attira leurs chefs dans Paris sous le prétexte de consacrer la pacification et d'assister au mariage du prince de Béarn avec la princesse Marguerite. Quand ils furent tombés dans le piége, elle les fit égorger. Le nom du massacre de la Saint-Barthélemy est à jamais inséparable de celui de Catherine de Médicis. Qu'on ne dise pas que c'est un acte national; ce qui était national, c'était le besoin d'empêcher les calvinistes d'ébranler les fondements de la foi paternelle et les bases de l'ancienne monarchie; mais le caractère bien connu de la nation répugnait aux mesures criminelles qui ont été employées. L'idée d'une boucherie ne pouvait venir que de l'étranger, qui avait intérêt à affaiblir la France. Conçue par Catherine de Médicis ou peut-être par le duc d'Albe, la Saint-Barthélemy fut exécutée par une bande de fanatiques, à la tête de laquelle figuraient des Italiens dévoués à la reine. Elle excita les applaudissements de la cour de Rome, elle excita surtout les applaudissements de l'Espagne. Le peuple, déchaîné par les agents de Catherine de Médicis et par ceux des Guises, céda à un premier mouvement de fureur; mais bientôt l'indignation générale fut telle, que, loin de persévérer dans cette abominable voie, on laissa les calvinistes réparer leurs pertes. Sans la politique suivie par Catherine de Médicis depuis sa première régence, la continuation du système de mesures répressives employé par François Ier et Henri II aurait suffi pour sauver la religion de l'État, et personne en France n'aurait eu l'idée d'une monstruosité de ce genre. Sans Catherine de Médicis, personne en France n'aurait eu l'impudeur d'attirer les chefs des rebelles à Paris, sous prétexte d'une fête, et de donner le signal de leur immolation : sur elle seule doit rejaillir le sang versé à la Saint-Barthélemy.

Mais ce qui peut-être est plus infâme encore, c'est qu'elle traita de nouveau avec les princes calvinistes, lorsqu'elle s'aperçut que son crime avait servi la cause des Guises et augmenté l'audace du parti protestant. Ainsi, en rentrant dans son ancien système de bascule, elle préparait les éléments d'un nouveau massacre. S'il est permis de sonder les profondeurs de l'âme d'une pareille femme, il est probable que la Saint-Barthélemy n'était que le début d'un horrible drame qui devait se diviser en trois actes. La réconciliation de la reine avec les calvinistes lui aurait fourni le moyen de se débarrasser des Guises, comme son alliance avec ces derniers lui avait permis de faire tomber la tête de Coligni et des principaux chefs du parti protestant. Les Guises abattus, rien de plus facile que d'achever les protestants en se mettant à la tête de l'immense majorité de la nation. Alors Catherine de Médicis aurait solidement assis sa domination sur la ruine de tous les chefs de factions. Mais pour que ce plan infernal pût réussir, il aurait fallu que Henri III se laissât gouverner lui-même. Moins docile que Charles IX, il voulut se soustraire au joug maternel, et réaliser, pour son propre compte, les projets que Catherine avait eu l'imprudence de lui communiquer ou qu'il avait devinés lui-même. La manière dont il fit assassiner le duc de Guise montre qu'il était bien digne de sa mère. Lorsque Catherine de Médicis se vit supplantée par son propre fils qui la redoutait encore plus qu'il ne redoutait la ligue, un cruel désespoir s'empara de son âme; elle lui prédit ce qui allait arriver, et elle mourut le 5 janvier 1589, emportée par une fièvre violente. Henri III ne manifesta aucun regret et ne prit nul souci de ses funérailles. Son cadavre fut jeté dans un bateau et inhumé dans un tombeau plus que modeste. Digne fin d'une pareille vie! La seule chose qu'on puisse louer en Catherine, c'est son amour pour les beaux-arts; mais cela ne suffit pas pour faire oublier un demi-siècle de crimes,

dont le premier remonte à l'empoisonnement du dauphin, sous le règne de François Ier, lorsque Catherine n'avait encore que dix-sept ans, et dont le dernier n'est même pas la Saint-Barthélemy.

CATHERINOT (Nic.), avocat, né à Luçon, près de Bourges, en 1628, mort en 1689, rassembla de nombreux matériaux pour l'histoire de sa patrie. On raconte que pour répandre ses écrits, il avait la singulière habitude, toutes les fois qu'il venait à Paris, de les glisser dans les étalages des bouquinistes, sur les quais, en ayant l'air de regarder les livres. La *Bibliothèque historique* porte à plus de cent trente le nombre de ses ouvrages. Le plus curieux est sa *Vie de mademoiselle Cujas*.

CATHOLICISME. — Nous ne parlerons pas ici de l'introduction de la religion chrétienne dans les Gaules, ce sujet sera traité à l'article CHRISTIANISME. Nous ne parlerons pas non plus des relations de la France avec le chef de l'Église catholique, l'article PAPAUTÉ devant contenir une histoire générale de ces relations. Cependant, comme la puissance des papes ne s'est pas établie d'une manière solide avant la fin du huitième siècle, et que le catholicisme naissant a puissamment influé sur la formation même de l'empire des Francs dans les Gaules, on ne saurait passer sous silence cette période de temps qui s'est écoulée du cinquième au huitième siècle, et qui est si importante dans l'histoire de la nationalité française et dans celle du catholicisme.

Tous nos historiens, soit anciens, soit modernes, quels que soient d'ailleurs leurs dissentiments sur une foule d'autres points, sont d'accord sur ce fait, que la conversion des Francs au catholicisme a été la principale cause de la rapidité et de la durée de leurs conquêtes dans les Gaules. Les uns voient un bien dans le choix que fit ce peuple barbare; les autres, en plus petit nombre, regrettent qu'il n'ait pas adopté l'hérésie arienne; mais tous conviennent que sa fortune politique fut la conséquence de son alliance avec le clergé gaulois, qui était catholique. Cela est en effet de la dernière évidence, et aujourd'hui encore le souvenir de la conversion de Clovis est pour la France une tradition populaire.

Vers la fin du cinquième siècle, lorsque les invasions des Francs prirent un caractère plus marqué, le midi de la Gaule était déjà occupé par les Bourguignons et les Visigoths, les uns et les autres partisans de l'arianisme. Toujours sous l'influence romaine, mais incapable de résister longtemps aux barbares qui le menaçaient de tout côté, le nord de la Gaule redoutait moins le joug des Francs que tout autre joug. On peut en dire autant du clergé de tout le reste de la Gaule, qui était resté attaché à l'église de Rome alors que le reste du monde faisait scission avec elle. Barbares pour barbares, il préférait les Francs encore idolâtres aux Bourguignons et aux Visigoths déjà convertis, mais convertis au culte de l'Orient. Il avait au moins l'espoir de leur faire embrasser ses croyances et de trouver en eux des instruments énergiques et en état d'assurer le triomphe du catholicisme dont le berceau était entouré d'ennemis. Le succès répondit d'autant plus vite à son attente, que les Francs comprenaient déjà instinctivement la supériorité du christianisme, et qu'en outre ils avaient besoin de devenir chrétiens pour effectuer plus facilement la conquête des Gaules, objet de leur ambition.

« La victoire de Tolbiac, dit M. de Sismondi, avait mis Clovis à la tête d'une puissante confédération germanique; mais sa conversion seule pouvait lui assurer la bienveillance et l'obéissance des Gaulois, au milieu desquels il voulait établir son empire. Clovis se hâta donc d'accomplir le vœu qu'il avait fait à Clotilde et à son Dieu.... Par un sort singulier, Clovis se trouva être, à cette époque, le seul roi civilisé ou barbare qui fît profession de la foi orthodoxe. L'empereur Anastase, en Orient, était tombé dans

quelque erreur obscure sur la doctrine de l'incarnation; le grand Théodoric, qui venait de fonder en Italie le royaume des Ostrogoths; Alaric, roi des Visigoths à Toulouse; Gondebaud et Godegisile, rois des Bourguignons; Trasamond, roi des Vandales en Afrique; le roi des Suèves en Espagne, dont le nom n'est pas connu, étaient tous ariens..... La conversion de Clovis fut pour les Gaulois et pour tout le clergé catholique un jour de triomphe. Un nouveau Constantin prenait la défense de l'Église, et de persécutée il lui promettait de la rendre *persécutrice*.

« Le pape Anastase adressa de Rome une lettre à Clovis pour le féliciter, et Avitus, évêque de Vienne, sentant déjà quelle conséquence pouvait avoir pour tout le clergé des Gaules la conversion d'un roi aussi vaillant, lui écrivit : *Votre foi est notre victoire.*

« En effet, dans les villes gauloises, qui, démembrées de l'Empire, n'étaient point encore envahies par les barbares, un clergé riche et puissant, secondé par la superstition des peuples, avait remplacé tous les autres pouvoirs de l'État. L'évêque, premier citoyen de la ville, était l'oracle de la municipalité, souvent son chef, et il s'arrogeait toutes les fonctions des comtes que l'empereur ne nommait plus. Les rois des Visigoths avaient exercé quelque persécution contre les catholiques; le premier intérêt des Gaulois était de ne pas tomber entre leurs mains; leur politique la plus naturelle, de se choisir un défenseur guerrier.

« Un chapitre de Procope, au livre premier de sa Guerre gothique, nous donne les seules notions qui nous soient parvenues sur l'alliance qu'une même foi religieuse fit contracter entre les Francs et les Gaulois. Il nous dit que les Armoriques, qui confinaient avec les Francs, après avoir été attaqués par eux et les avoir vaillamment repoussés, acceptèrent leur alliance; qu'ils convinrent de se réunir en un seul peuple, et de se régir par les mêmes lois; qu'en même temps les soldats romains, dispersés dans diverses provinces des Gaules, et ne pouvant plus avoir de communications avec l'ancienne ou la nouvelle Rome, furent également incorporés dans l'armée et la nation des Francs, dont ils accrurent subitement la puissance..... Aucune trace, il est vrai, de ce grand événement n'est demeurée dans aucun des historiens de France, ni dans aucune des lois des peuples barbares. Cependant, dès le moment de la conversion de Clovis, nous voyons le chef de trois mille guerriers devenir le souverain de la plus belle portion de la Gaule. Entre les années 497 et 500, espace de temps où Grégoire de Tours ne place aucun événement, tous les restes de la domination romaine disparurent, et toutes les provinces qui, soit réunies en confédération, soit éparses, n'avaient encore reconnu l'autorité d'aucun barbare, devinrent des parties de la monarchie des Francs. A la fin du cinquième siècle, ou vingt-cinq ans après la suppression de l'empire d'Occident, la domination de Clovis s'étendait jusqu'à l'Océan, jusqu'à la Loire, où elle confinait avec celle des Visigoths; jusqu'au Rhône, où elle confinait avec les Bourguignons; et jusqu'au Rhin, où elle confinait avec les Allemands et d'autres Francs. »

MM. Guizot et Châteaubriand, aussi bien que Mezeray, voient dans l'alliance du clergé catholique et des Francs le secret de l'élévation de ces derniers. M. Augustin Thierry lui-même partage cette opinion; suivant lui, Clovis, l'homme politique parmi les rois francs de la première race, mit sous ses pieds le culte des dieux du Nord dans le but de fonder un empire, et *s'associa aux évêques orthodoxes pour la destruction des deux royaumes ariens.* M. Michelet surtout a admirablement caractérisé ce grand événement; voici en quels termes il s'exprime : « Attila s'éloignait, et l'Empire ne pouvait profiter de sa retraite. A qui devait rester la Gaule? aux Goths et Burgundes, ce semble. Ces peuples ne pouvaient

manquer d'envahir les contrées centrales, qui, telles que l'Auvergne, s'obstinaient à rester romaines. Mais les Goths eux-mêmes n'étaient-ils pas Romains?..... Les Goths n'avaient que trop bien réussi à restaurer l'Empire. L'administration impériale avait reparu, et avec elle tous les abus qu'elle entraînait. L'esclavage avait été maintenu sévèrement dans l'intérêt des propriétaires romains. Imbus des idées byzantines dans leur long séjour en Orient, les Goths en avaient rapporté l'arianisme grec, cette doctrine qui réduisait le christianisme à une sorte de philosophie, et qui soumettait l'Église à l'État. Détestés du clergé des Gaules, ils le soupçonnaient, non sans raison, d'appeler les Francs, les barbares du Nord. Les Burgundes, moins intolérants que les Goths, partageaient les mêmes craintes. Ces défiances rendaient le gouvernement chaque jour plus dur et plus tyrannique. On sait que la loi gothique a tiré des procédures impériales le premier modèle de l'inquisition.

« La domination des Francs était d'autant plus désirée que personne peut-être ne se rendait compte de ce qu'ils étaient. Ce n'était pas un peuple, mais une fédération; plus ou moins nombreuse, selon qu'elle était puissante; elle dut l'être au temps de Mellobaud et d'Arbogast, à la fin du quatrième siècle. Alors les Francs avaient certainement des terres considérables dans l'Empire. Des Germains de toute race composaient, sous le nom de Francs, les meilleurs corps des armées impériales, et la garde même de l'empereur. Cette population flottante entre la Germanie et l'Empire se déclara généralement contre les autres barbares qui venaient derrière elle envahir la Gaule. Ils s'opposèrent en vain à la grande invasion des Bourguignons, Suèves et Vandales, en 406; beaucoup d'entre eux combattirent Attila. Plus tard, nous les verrons, sous Clovis, battre les Alemans, près de Cologne, et leur fermer le passage du Rhin. Païens encore, et sans doute indifférents dans la vie indécise qu'ils menaient sur la frontière, ils devaient accepter facilement la religion du clergé des Gaules. Tous les autres barbares à cette époque étaient ariens. Tous appartenaient à une race, à une nationalité distincte. Les Francs, seuls, population mixte, semblaient être restés flottants sur la frontière, prêts à toute idée, à toute influence, à toute religion. Eux seuls reçurent le christianisme par l'Église latine, c'est-à-dire, dans sa forme complète, dans sa haute poésie. Le rationalisme peut suivre la civilisation, mais il ne ferait que dessécher la barbarie, en tarir la séve, la frapper d'impuissance. Placés au nord de la France, au coin nord-ouest de l'Europe, les Francs tinrent ferme et contre les Saxons païens, derniers venus de la Germanie, et contre les Visigoths ariens, enfin, contre les Sarrasins, tous également ennemis de la divinité de Jésus-Christ. Ce n'est pas sans raison que nos rois ont porté le nom de fils aînés de l'Église.

« L'Église fit la fortune des Francs. L'établissement des Bourguignons, la grandeur des Goths, maîtres de l'Aquitaine et de l'Espagne, la formation des confédérations armoriques, celle d'un *royaume romain* à Soissons sous le général Egidius, semblaient devoir resserrer les Francs dans la forêt Carbonaria entre Tournai et le Rhin. Ils s'associèrent les Armoriques, du moins ceux qui occupaient l'embouchure de la Somme et de la Seine. Ils s'associèrent les soldats de l'Empire, restés sans chef après la mort d'Egidius. *Mais jamais leurs faibles bandes n'auraient détruit les Goths, humilié les Bourguignons, repoussé les Allemands, si partout ils n'eussent trouvé dans le clergé un ardent auxiliaire, qui les guida, éclaira leur marche, gagna d'avance les populations.*

«..... Clovis ne commandait encore qu'à la petite tribu des Francs de Tournai, lorsque plusieurs bandes

suéviques, désignées sous le nom d'All-men (tous hommes ou tout à fait hommes), menacèrent de passer le Rhin. Les Francs prirent les armes, comme à l'ordinaire, pour fermer le passage aux nouveaux venus. En pareil cas, toutes les tribus s'unissaient sous le chef le plus brave. Clovis eut ainsi l'honneur de la victoire commune. Il embrassa, en cette occasion, le culte de la Gaule romaine. C'était celui de sa femme Clotilde, nièce du roi des Bourguignons.....

« Cette union de Clovis avec le clergé des Gaules semblait devoir être fatale aux Bourguignons. Il avait déjà essayé de profiter d'une guerre entre leurs rois Godegisile et Gondebaud. Il avait pour prétexte contre celui-ci son arianisme et la mort du père de Clotilde que Gondebaud avait tué; nul doute qu'il ne fût appelé par les évêques. Gondebaud s'humilia. Il amusa les évêques par la promesse de se faire catholique. Il leur confia ses enfants à élever. Il accorda aux Romains une loi plus douce qu'aucun peuple barbare n'en avait encore accordé aux vaincus. Enfin, il se soumit à payer un tribut à Clovis.

« Alaric II, roi des Visigoths, partageant les mêmes craintes, voulut gagner Clovis, et le vit dans une île de la Loire. Celui-ci lui donna de bonnes paroles; mais immédiatement après il convoque les Francs. « Il me déplaît, dit-il, que ces ariens possèdent « la meilleure partie des Gaules; allons « sur eux avec l'aide de Dieu, et chassons-les; soumettons leur terre à notre pouvoir; nous ferons bien, car « elle est très-bonne. »

« Loin de rencontrer aucun obstacle, il sembla qu'il fût conduit par une main mystérieuse. Une biche lui indiqua un gué dans la Vienne. Une colonne de feu s'éleva pour le guider, la nuit, sur la cathédrale de Poitiers. Il envoya consulter les sorts à Saint-Martin de Tours, et ils lui furent favorables. De son côté, il ne méconnut pas d'où lui venait le secours. Il défendit de piller autour de Poitiers. Près de Tours, il avait frappé de son épée un soldat qui enlevait du foin sur le territoire de cette ville, consacrée par le tombeau de saint Martin. « *Où est*, dit-il, *l'espoir de la victoire, si nous offensons saint Martin?* » Après sa victoire sur Syagrius, un guerrier refusa au roi un vase sacré qu'il demandait dans son partage pour le remettre à saint Remi, à l'église duquel il appartenait. Peu après, Clovis, passant ses bandes en revue, arrache au soldat sa francisque, et, pendant qu'il la ramasse, lui fend la tête de sa hache : « Souviens-toi du vase de Soissons. » Un si zélé défenseur des biens de l'Église devait trouver en elle de puissants secours pour la victoire. Il vainquit en effet Alaric à Vouglé près Poitiers, s'avança jusqu'en Languedoc, et aurait été plus loin si le grand Théodoric, roi des Ostrogoths d'Italie et beau-père d'Alaric II, n'eût couvert la Provence et l'Espagne par une armée, et sauvé ce qui restait au fils encore enfant de ce prince, qui, par sa mère, se trouvait son petit-fils. »

Nous n'en finirions pas si nous voulions multiplier les citations. Tous les événements qui ont suivi, aussi bien que ceux qu'on vient de lire dans ces différents passages empruntés à MM. Sismondi, Augustin Thierry et Michelet, témoignent que cette main mystérieuse, qui aplanissait partout les obstacles en faveur des Francs, c'était la main des évêques et du clergé catholique. Avec le secours de ce même clergé qui avait consolidé leur puissance et aidé à leur triomphe sur les Visigoths et les Bourguignons, les Francs devinrent les chefs militaires de la Gaule; et ils acquirent sur le reste des barbares une supériorité assez grande pour les grouper autour d'eux, en un seul faisceau, et en faire un contrepoids assez fort pour que l'Occident n'eût rien à craindre de l'accroissement prodigieux de la monarchie arabe, sous les successeurs de Mahomet. (Voy. CHARLEMAGNE.)

Mais si le concours du clergé latin

fut utile à l'agrandissement de la monarchie franque, l'alliance des Francs ne fut pas moins utile au développement du catholicisme et à l'élévation de la papauté. Avec le secours des Francs mérovingiens, le catholicisme ressaisit la Gaule, dont la perte définitive lui aurait fermé tout avenir. Avec le secours des Francs carlovingiens, le catholicisme triompha et des Saxons idolâtres et des Arabes mahométans. Les Francs furent les missionnaires armés du catholicisme; ils en furent les soutiens et les sauveurs. Charlemagne, le plus grand homme qui soit sorti de leurs rangs, délivra la papauté du voisinage des Lombards qui menaçaient de l'étouffer. Il fit plus, il la dota, jeta ainsi les bases de son indépendance politique, et c'est à lui que les papes durent cette puissance, qui leur permit, bientôt après, de traiter d'égaux à égaux avec les empereurs qui lui succédèrent.

Ainsi donc, l'alliance profita aux uns et aux autres. Quoi qu'en aient pu dire ou penser quelques critiques, ce fut un bonheur pour la civilisation générale. Si les Francs avaient embrassé l'arianisme comme les Bourguignons et les Visigoths, la grande Église chrétienne n'aurait jamais existé, et le christianisme n'aurait pas pu prendre tout son essor. Il serait resté partout subordonné à la puissance temporelle, comme dans les Églises ariennes et dans celle de Constantinople. L'Église latine, au contraire, se servit de l'épée des Francs pour faire reconnaître l'indépendance du pouvoir spirituel; indépendance qui n'avait existé que de nom dans les anciennes théocraties, où, distrait par l'exercice des fonctions politiques et par le besoin de veiller à la conservation de ses priviléges, le prêtre oubliait souvent les devoirs du sacerdoce. Alors, pour la première fois, le monde vit surgir du sein de la société une république vraiment indépendante, ne reconnaissant que Dieu pour maître, ne voyant que des frères dans tous les hommes, n'obéissant qu'à des chefs de son choix, et n'admettant pas d'autre titre au pouvoir que le talent et la vertu: gouvernement modèle, donné en exemple à tous les peuples pour qu'ils pussent s'en rapprocher successivement, et chacun dans la mesure de ses forces; institution pleine de puissance et de majesté; cité de Dieu, offerte à l'admiration de l'univers entier, comme le but vers lequel doivent tendre toutes les associations partielles dont se compose le genre humain.

Cette république religieuse, condamnée à une lutte incessante contre la puissance civile, et forcée de s'isoler du monde pour agir avec plus de force sur le monde, eut sa discipline particulière qui reçut des modifications plus ou moins sagement conçues. Elle eut des alternatives de liberté ou de dictature, pendant lesquelles dominèrent tour à tour les conciles ou les papes. Elle eut ses moments de faiblesse, et parut plus d'une fois sur son déclin et à deux doigts de sa ruine; mais son but resta toujours le même: travailler à faire de l'Évangile le code qui doit régir la terre; propager les sentiments de charité, d'égalité et de fraternité universelle. A ce titre, elle a eu raison de se proclamer *catholique*, et de se prétendre l'unique héritière de l'Église primitive, puisque seule elle a su mettre la religion au-dessus des atteintes du pouvoir temporel et à l'abri des envahissements de César.

Cependant, elle ne se borna pas toujours à dire que, de tous les sentiments de l'homme, celui qui a le plus besoin d'indépendance, c'est le sentiment religieux. Lorsque la papauté se sentit toute-puissante, l'Église empiéta à son tour sur le pouvoir politique qu'elle avait consacré cependant, et entra avec lui dans une lutte terrible qui troubla la société chrétienne pendant plusieurs siècles, et se termina à l'avantage des rois soutenus par les peuples. Cette grande lutte, dans ce qu'elle a de relatif à la France, sera, comme nous l'avons déjà dit, esquissée à l'article PAPAUTÉ. Ici, nous

devons nous restreindre à cette considération générale, que, depuis le seizième siècle surtout, le catholicisme, désormais privé de sa prépondérance, a alternativement subi l'influence politique des États qui environnent le saint-siége; tantôt celle de la France, tantôt celle de l'Espagne et de l'Autriche. Il en résulte que le clergé catholique n'a pas toujours conservé cette haute indépendance, si nécessaire au développement et au triomphe de la religion. C'est sans doute pour cette cause que, dans la lutte des peuples contre les privilégiés, il a trop souvent suivi le système des jésuites, si opposé à la politique des anciens papes, et surtout si peu conforme aux principes de l'Évangile. Cependant au commencement de la révolution française, une grande partie du clergé français, fidèle à la tradition de l'Église, avait prêté son concours à la démocratie naissante. Un prélat italien, l'évêque de Chiaramonte, depuis le pape Pie VII, disait, en 1797, dans une homélie publiée à Imola: « *Oui, mes très-chers frères, soyez bons chrétiens, et vous serez d'excellents démocrates... Les vertus morales rendent bons démocrates... Les premiers chrétiens étaient animés de l'esprit de démocratie; Dieu favorisa les travaux de Caton d'Utique et des illustres républicains de Rome...* Devenu pontife, l'évêque de Chiaramonte, il faut en convenir, ne dirigea pas toujours sa conduite d'après ces principes; mais, enfin, il les avait proclamés. D'ailleurs, l'ambition de Napoléon, qui voulait réduire le catholicisme au rôle subalterne d'instrument politique, ne permit pas au nouveau pape de réaliser les projets de réforme qu'il paraissait avoir conçus. Pour échapper à la domination de Napoléon, il fut obligé de se jeter dans les bras des Autrichiens, des Russes et des Anglais.

Le catholicisme serait plus puissant aujourd'hui si la chancellerie autrichienne ne pesait pas aussi lourdement sur la cour de Rome. Le jour où les papes, se rappelant leur ancien rôle de protecteurs et de représentants des peuples, chercheront à diriger plutôt qu'à étouffer le désir d'affranchissement qui agite l'Europe catholique, ce jour-là, le catholicisme ressaisira son ancienne puissance et son ancienne majesté; ce jour aussi il redeviendra l'allié de la France. Les descendants civilisés de ces barbares qui l'ont rendu tout-puissant au moyen âge, sont encore là pour mettre à son service des bras et des cœurs non moins forts et non moins généreux que les bras et les cœurs des Francs mérovingiens et carlovingiens.

Mais il est temps que la papauté se hâte, car l'Église grecque, soumise à la volonté du czar, mais armée d'une grande puissance matérielle, gagne chaque jour du terrain et menace de réduire à la servitude plus d'une population catholique. Si l'Espagne, l'Italie et la France ne forment pas avant peu un faisceau compacte, les protestants et les Grecs, ou, ce qui revient au même, les Anglais et les Russes, usurperont bientôt la suprématie politique, et feront descendre les nations romanes du haut rang qu'elles ont jusqu'à ce jour occupé. Quel plus admirable lien pour ces nations que le clergé catholique! Mais pour redevenir le guide des peuples les plus civilisés, il faut que le catholicisme, se rajeunissant à l'exemple du reste de l'Europe, ait le courage d'en appeler lui-même à une sage réforme. Cela lui sera d'autant plus facile que la politique des peuples en France, en Italie et en Espagne, repose sur les bases mêmes de l'Évangile, et est absolument conforme à la politique des Grégoire VII, des Alexandre III et des Sixte-Quint. Alors les papes étaient les chefs, ils étaient les tribuns de la démocratie; alors le catholicisme était une doctrine de progrès et un foyer de lumières. Alors, pour occuper la chaire de Saint-Pierre, il ne fallait pas être Italien comme cela est nécessaire aujourd'hui; il suffisait d'être catholique et de posséder du talent

et de la vertu. Le commandement suprême était accessible à tous, ainsi qu'il convient dans une société d'apôtres qui doit servir d'institutrice à tous les peuples de la terre.

CATHOLICON. Voyez SATIRE MÉNIPPÉE.

CATINAT (Nicolas), maréchal de France, naquit, le 1er septembre 1637, à Paris, où son père était doyen des conseillers au parlement. Il suivit d'abord la carrière d'avocat; mais la perte d'une cause dont la justice lui semblait évidente le dégoûta du métier; il quitta le barreau pour les armes, et entra dans la cavalerie. Simple soldat au siége de Lille en 1667, il se fit remarquer de Louis XIV, qui récompensa son courage par le don d'une lieutenance. Chacun des grades intermédiaires par lesquels il passa depuis 1667, pour s'élever enfin à celui de lieutenant général en 1689, il les dut, de même que le premier, à des actions d'éclat dont Maëstricht, Besançon, Senef, Cambrai, Valenciennes, Saint-Omer, Gand, Ypres, furent successivement les théâtres. Blessé à la bataille de Senef, il eut l'honneur de recevoir du grand Condé le billet suivant: « Personne ne prend plus que moi d'intérêt « à votre blessure; il y a si peu de gens « comme vous, qu'on perd trop quand « on les perd. » En 1689, lorsque Louis XIV, justement alarmé des tergiversations de Victor-Amédée II, duc de Savoie, lui déclara la guerre, Catinat fut envoyé en Italie. Le 18 août 1690, il gagna la bataille de Staffarde, qui le rendit maître de la Savoie; en 1691, il occupa une partie du Piémont. La victoire de Marsaille, qu'il remporta le 4 octobre 1693, lui valut le bâton de maréchal, et termina la guerre, car, dès lors, la France négocia secrètement avec le duc. Louis XIV accueillit Catinat de la manière la plus flatteuse à son retour de l'armée, l'entretint longtemps d'opérations militaires, et finit par lui dire: « C'est assez parler de mes affaires comment vont les vôtres? »—« Fort bien, Sire, répondit le maréchal, grâce aux bontés de Votre Majesté. » « Voilà, reprit le roi en se tournant vers ses courtisans, le seul homme de mon royaume qui m'ait tenu un pareil langage. » Envoyé en Flandre, Catinat ne fut ni moins habile ni moins heureux qu'en Piémont, et il prit Ath en 1697. Mis de nouveau à la tête de l'armée d'Italie, en 1701, il allait se mesurer avec le prince Eugène, et c'était pour ce prince un digne rival; mais Eugène avait l'armée impériale à son entière disposition, et Catinat ne pouvait agir que d'après les ordres de sa cour. Cette dépendance, jointe au manque de vivres et d'argent, et aux inquiétudes que lui causaient les secrètes dispositions du duc de Savoie, fut fatale à Catinat. La défaite qu'il essuya le 9 juillet à Carpi l'obligea d'effectuer sa retraite, et d'abandonner le pays entre l'Adige et l'Adda. Battu de nouveau à Chiari, il fut disgracié. On lui ôta le commandement pour le donner à Villeroi; et après la campagne, qu'il acheva sous les ordres de son successeur, il ne servit plus. Les échecs de Carpi et de Chiari furent plutôt le prétexte que la cause de sa disgrâce. La cause véritable c'est que Louis XIV estimait Catinat sans l'aimer; et il ne l'aimait point parce que madame de Maintenon, dont l'influence sur l'esprit de son royal époux augmentait de jour en jour, avait su l'indisposer contre lui. Quant à l'inimitié de madame de Maintenon, Catinat l'avait encourue dès longtemps, parce qu'on le soupçonnait de jansénisme, et qu'il n'était que religieux: pour trouver grâce devant elle, il fallait être dévot. Elle-même, dans une de ses lettres, assigne à la disgrâce de Catinat le motif que nous donnons: « Il « ne servira plus, dit-elle; le roi n'aime « pas à confier le soin de ses affaires à « ceux qui n'aiment pas Dieu. »

Catinat clôt la liste des grands capitaines qui ont illustré le siècle de Louis XIV; car, après lui, Villars seul empêcha que la gloire des armes françaises ne s'éclipsât tout à fait; néanmoins, s'il faut en croire le Mémorial de Sainte-Hélène, Napoléon disait que l'inspection des lieux où Catinat avait

opère en Italie, et la lecture de sa correspondance avec Louvois le lui avaient fait paraître beaucoup au-dessous de sa réputation. « Sorti du tiers état, observait l'empereur, et du corps des avocats; avec des vertus douces, des mœurs, de la probité; affectant la pratique de l'égalité; établi à Saint-Gratien, aux portes de Paris, il était devenu l'affection des gens de lettres de la capitale et des philosophes du jour, qui l'ont beaucoup trop exalté... Il n'était nullement comparable à Vendôme. » Certes, en pareille matière, l'empereur s'y connaissait; cependant on peut dire que son jugement est sinon injuste, du moins fort rigoureux; et qu'en appréciant les campagnes du maréchal en Piémont, sur un terrain où lui-même avait ouvert si glorieusement sa campagne d'Italie, il n'a point tenu suffisamment compte de la diversité des circonstances, des difficultés qui entravaient Catinat, et des progrès que l'art de la guerre a faits depuis. Il est vrai que Catinat n'eut ni la fougue ni le brillant de Vendôme; mais, comme Turenne, il fut toujours calme, prudent, réfléchi; et cette disposition habituelle de son âme avait frappé jusqu'aux simples soldats, qui l'appelaient entre eux *le père la Pensée*.

Les talents militaires n'excluaient point d'autres capacités chez Catinat. Plusieurs fois d'importantes négociations lui furent confiées, et il s'en tira toujours avec succès. Doué d'un esprit éminemment juste, il était propre à remplir avec distinction les emplois en apparence les plus opposés. Aussi le maréchal de la Feuillade, quoique son ennemi, disait-il à Louis XIV que Catinat eût été aussi bon ministre et aussi bon chancelier que bon général. Mais ce qu'on doit surtout admirer chez Catinat, c'est l'heureuse trempe de son caractère, ce sont les nobles qualités de son cœur. Sa bonhomie l'avait rendu l'idole du soldat. A la guerre, il croyait ne pouvoir jamais user, à l'égard des vaincus, d'assez de douceur et de ménagements. Souvent il éluda l'entière exécution des ordres durs et inflexibles qu'il recevait de Louvois. Sa modestie était si grande, que, dans la relation qu'il envoya à la cour après sa victoire de Staffarde, il s'oublia pour citer avec éloge tous les officiers sous ses ordres; de sorte qu'on aurait pu croire qu'il n'avait lui-même pris aucune part à cette mémorable bataille. Catinat, qui, interrogé par Louis XIV sur l'état de ses affaires, disait être content de son sort, n'était pas riche; et il avait fallu un ordre exprès du roi pour qu'il consentît à accepter ce qu'en temps de guerre les généraux appellent le traitement du pays. A la fin d'une campagne, sa bourse se trouva si dégarnie, qu'il se vit contraint de solliciter une gratification de trois mille écus, avouant « que les autres années cette gratification était de commodité, mais que, pour l'année présente, elle était de nécessité. » Malgré son peu de fortune, il savait au besoin se montrer généreux: ainsi il était en Piémont lorsqu'il fut nommé maréchal de France, et donna mille écus au courrier qui lui apporta le bâton. Mais ce courrier n'avait fait que remplacer un gentilhomme tombé malade en route; et ce gentilhomme prétendit que la gratification lui revenait de droit. Catinat, venant à apprendre la discussion, fit donner mille écus à chacun des deux. La rancune et la jalousie n'avaient aucune prise sur son âme: lorsque Villeroi vint le remplacer dans le commandement, Catinat, mettant la gloire d'être utile bien au-dessus du point d'honneur, consentit à servir sous son successeur. « Je tâche d'ou-« blier ma disgrâce, écrivait-il à ses « amis, pour avoir l'esprit plus libre « dans l'exécution des ordres du maré-« chal de Villeroi. Je me mettrai jus-« qu'au cou pour l'aider. Les méchants « seraient outrés s'ils savaient jusqu'où « va mon intérieur à ce sujet. » Enfin, telle était la simplicité de ses habitudes, que madame de Sévigné, dans une de ses lettres à sa fille, lui marque, avec une surprise qui peint les mœurs du siècle, qu'elle a vu le maréchal de Catinat se promener dans son jardin sans épée.

Catinat mourut dans sa retraite de

Saint-Gratien le 25 février 1712, à l'âge de soixante et quatorze ans, sans avoir jamais été marié.

Catinat (Abdias Manuel, dit), chef camisard, commandait sous Cavalier, et ce fut en grande partie à lui que les insurgés durent l'organisation de leur cavalerie. Cependant, malgré sa bravoure et de brillants faits d'armes, sa désobéissance aux ordres de ses chefs le fit traduire devant un conseil de guerre, où on l'accusa aussi d'avoir incendié des églises sans ordres et sans raison. Il s'avoua coupable, et, grâce à ses services, il fut acquitté à l'unanimité. Il refusa de faire sa soumission au roi, comme Cavalier, et passa en Suisse; mais bientôt il se laissa séduire par les agents de l'Angleterre, rentra en France, et prit part à la conspiration dont l'objet était de tuer l'intendant Baville, et d'enlever le maréchal de Berwick. On sait que cette entreprise échoua. Catinat fut saisi et envoyé devant les tribunaux, qui le condamnèrent à être brûlé vif, sentence qui fut exécutée le 21 mai 1705.

Catineau-Laroche (P. M. S.), né à Saint-Brieuc en 1772, se trouvait à Saint-Domingue en 1791, et y publiait un journal intitulé *l'Ami de la paix et de l'union*, dont les principes le firent dénoncer aux tribunaux. Il échappa à grand'peine à une condamnation capitale, et revint en France. Sous l'empire, il fut successivement secrétaire général des douanes en Autriche, inspecteur général en Illyrie, et chef de l'administration de la librairie. Après avoir voyagé quelque temps en Amérique, il fut, en 1819, chargé par le roi d'explorer la Guyane française, et mourut à Paris en 1828. Il a publié un *Vocabulaire portatif de la langue française*, in-16, imprimé plusieurs fois; des *Réflexions sur la librairie*, 1807, in-8°; et une *Notice sur la Guyane française*, Paris, 1822.

Cativolke, chef des Éburons, partageait le commandement avec le brave Ambiorix, lorsque celui-ci organisa contre César sa vaste conspiration. Cativolke, rendu timide et incertain par l'âge et la maladie (*), s'opposa d'abord à ces projets. Enfin, entraîné par les sollicitations de l'infatigable Indutiomar, il seconda son jeune collègue, et le suivit à l'heure du combat. Quand la fortune eut trahi la cause de l'indépendance, le vieux Cativolke, ne pouvant plus supporter les fatigues de la fuite et de la guerre, mit fin à sa vie en s'empoisonnant avec le suc de l'if (**). Il expira en prononçant « des paroles de douleur et de malédiction et en dévouant à la vengeance du ciel et de la terre l'homme qui était venu troubler ses vieux jours, et verser sur sa patrie de si effroyables calamités (***). »

Cet homme, César prétendit que c'était Ambiorix; « mais nous pouvons croire, en toute sûreté de conscience, dit M. Thierry, que les imprécations du vieillard gaulois s'adressaient plutôt à l'étranger contre qui Ambiorix n'avait fait que remplir son devoir de chef patriote et de Gaulois. »

Catogan, manière de porter les cheveux, en usage au dernier siècle, parmi les troupes d'infanterie. C'était un chignon ou une pelote de cheveux roulés sur eux-mêmes et noués par le milieu, et pendants à une hauteur prescrite. Le catogan, d'abord renfermé dans un *crapaud*, fut plus tard recouvert d'une chevrette, laquelle, en 1792, remplaça cette coiffure, qui, longtemps après, était encore en usage dans des corps de hussards.

Catrou (Franç., le P.), né à Paris en 1659, mort en 1737, entra chez les jésuites en 1677, et obtint pendant sept ans de grands succès dans la chaire. Mais son principal titre de gloire est la fondation du *Journal de Trévoux*, qui commença à paraître en 1701. Il entreprit cette publication avec trois autres jésuites, la soutint pendant près de douze années, et s'y acquit la réputation d'un écrivain spirituel et d'un critique judi-

(*) César, *Bell. Gall.*, liv. v, c. 31.

(**) César, ibid., liv. vi, c. 31.

(***) Am. Thierry, t. II, p. 79 de l'Histoire des Gaulois.

cieux. Il a composé en outre un grand nombre d'ouvrages historiques, tels que l'*Histoire générale du Mogol*, 1705, in-4°, ou cinq volumes in-12, avec l'*Histoire du règne d'Aureng-Zeb*; l'*Histoire du fanatisme dans la religion protestante, contenant l'histoire des anabaptistes, du davidisme et des trembleurs*, Paris, 1733, trois vol. in-12; l'*Histoire des anabaptistes*, Paris (Amsterdam), 1695, in-12, et Amsterdam, 1700, in-12; une *Traduction de Virgile*, avec des notes critiques et historiques : cette traduction est entièrement oubliée; une *Histoire romaine*, 1725-37, en 21 vol. in-4° : cette histoire est fort étendue; mais une foule d'ouvrages supérieurs, surtout depuis quelques années, l'ont laissée fort en arrière. Le style, d'ailleurs, en est diffus, recherché, et quelquefois puérilement ambitieux.

Catrufo (Joseph), compositeur dramatique, naquit à Naples en 1771, entra, en 1783, au conservatoire de cette ville, et composa à Malte, en 1791, deux opéras bouffes. L'invasion de l'Italie par les armées françaises arrêta pour un temps l'essor de cet artiste. Il entra au service, et fit sous nos drapeaux toutes les campagnes d'Italie; c'est là qu'il gagna ses lettres de naturalisation. Pendant le temps qu'il resta dans nos armées, il composa plusieurs morceaux de musique pour consacrer le souvenir des événements auxquels il prenait une part glorieuse, et pour propager les idées républicaines en Italie; ces morceaux sont des *hymnes républicains*, et une *cantate* pour célébrer la victoire de Marengo. En 1804, il quitta le service, et se fixa à Genève, où il fit le premier essai de l'enseignement mutuel appliqué à la musique. C'est pour cet enseignement qu'il composa ses *solfèges progressifs*. Il réside à Paris depuis 1810, et a composé pour Feydeau plusieurs opéras, dont la musique est harmonieuse et élégante; ces opéras sont : L'*Aventurier*, opéra-comique en trois actes; *Félicie*, en trois actes; une *Matinée de Frontin*, en un acte; la *Fille romanesque*; la *Bataille de Denain*, en trois actes; les *Aveugles de Franconville*, en un acte; enfin la *Fée Urgelle*, en trois actes.

Cattaneo (Bernard-Louis), lieutenant général, né à Ajaccio en 1769, entra au service en 1786, comme sous-lieutenant au royal-corse. Il combattit à Jemmapes et à Fleurus, et était parvenu, en 1793, au grade de capitaine, lorsqu'il fut destitué comme noble, et forcé d'émigrer. Il offrit alors ses services au prince de Condé, mais il rentra en France aussitôt qu'il put le faire sans danger. Nommé, en 1806, colonel de la légion corse, il fut envoyé la même année, avec ce corps, au service du roi de Naples. Élevé, deux ans après, au grade de général de brigade, il devint en même temps aide de camp de Murat, qu'il suivit dans la campagne de Russie. Blessé grièvement à la Moskowa, et nommé lieutenant général sur le champ de bataille, il revint ensuite à Naples avec son souverain d'adoption, fit, avec l'armée napolitaine, la campagne de 1814 et de 1815, et fut emmené en Moravie comme prisonnier de guerre. Rentré en France en 1816, il passa dans la disgrâce tout le temps de la restauration. Le général Cattanéo est mort en 1832. Sa famille était alliée à celle de Napoléon; son oncle maternel, Bacciocchi, avait épousé la princesse Élisa, sœur de l'empereur.

Cattel. Ce mot désignait, suivant la coutume de Hainaut, un effet mobilier, et, par extension, un droit seigneurial que l'on exprimait par *droit au meilleur cattel*. Ce droit consistait dans la faculté qu'avait le seigneur de prendre le meilleur effet mobilier que laissait en mourant un affranchi, un descendant d'affranchi ou l'habitant d'un lieu affranchi.

Voici, selon les feudistes, l'origine de ce droit : jusqu'au milieu du treizième siècle, le Hainaut était, comme les autres provinces de la France, rempli de serfs et de gens de mainmorte. En 1252, la comtesse Marguerite donna l'exemple des affranchissements aux seigneurs de sa cour, qui l'imitèrent, en se réservant comme elle une cer-

taine portion dans la succession mobilière de ceux auxquels ils rendaient la liberté, et cette réserve fut appelée *droit au meilleur cattel*, puis tout simplement *droit de cattel*. Les affranchissements ayant été personnels ou locaux, c'est-à-dire, accordés à un ou plusieurs serfs, ou concédés généralement à un village ou à une ville, il s'ensuivit que le cattel était ou personnel ou local.

Le cattel personnel était celui que devaient les héritiers d'un affranchi et les héritiers de ces héritiers, jusqu'à extinction des lignes. Le cattel local se percevait sur la succession de ceux qui étaient venus se fixer dans un lieu anciennement affranchi, bien qu'ils fussent, par leur origine, étrangers à ce lieu, et par la naissance affranchis de ce droit.

Cattho (Angelo), né à Tarente, aumônier de Louis XI, avait d'abord résidé à la cour de Charles le Téméraire, où il s'était lié avec Comines; lorsqu'il s'aperçut que les affaires du duc de Bourgogne commençaient à aller mal, il demanda son congé, et vint en France. Louis XI l'accueillit avec bienveillance, le nomma son aumônier, et le fit archevêque de Vienne. Ce fut à la prière de Cattho que Comines écrivit ses mémoires, et il y est loué pour son grand savoir et pour son habileté à *prédire l'avenir*. Il paraît en effet qu'il avait une grande réputation à cet égard, car, dans une biographie du temps, intitulée *Sommaire de la vie de Cattho*, on lit qu'il devina la mort de Charles le Téméraire. « A l'instant, dit l'auteur, que ledict duc fut tué, le roy Lonys oyoit la messe en l'église Saint-Martin à Tours, distant de Nancy de dix grandes journées pour le moins, et à ladicte messe lui servoit d'aumosnier l'archevesque de Vienne, lequel, en baillant la paix audict seigneur, luy dyct ces paroles : « Sire, Dieu vous donne la paix et le « repos; vous les avez si vous voulez, « *quia consummatum est*. Vostre en- « nemi, le duc de Bourgogne, est « mort; il vient d'être tué, et son armée « déconfite. » Laquelle heure cottée fust trouvée estre celle en laquelle véritablement avoit été tué ledict duc. » Cattho était, de l'aveu de plusieurs de ses contemporains, savant en médecine et en mathématiques et habile littérateur. Sa devise était : *Ingenium superat vires*. Il mourut à Vienne en 1494.

Cattier (Ph.), savant helléniste du dix-septième siècle, dont les principaux ouvrages sont : *Gazophylacium Græcum*, Paris, 1652, in-4°, réimprimé plusieurs fois; *Gazophylacium latinum*, Paris, 1665, in-4°; *Jardin des racines latines*, Paris, 1667, in-4°.

Catugnat, chef des Allobroges, s'était jeté, l'an 62 après J. C., sur le midi de la province romaine, dont il ravageait ou soulevait les cantons. Au bruit de quelques succès remportés par le lieutenant Lentinus, il revint sur l'Isère, et fit tomber l'armée romaine dans une embuscade où elle faillit périr tout entière. Catugnat s'étant éloigné de nouveau, le consul rentra sur son territoire, le dévasta par le fer et par le feu, et les Allobroges furent *pacifiés*.

Catumand, roi des Ligures (*). Dans une des nombreuses guerres de ce peuple contre Marseille, Catumand assiégeait cette ville, et il allait s'en rendre maître, lorsqu'il eut, dit-on, une vision : une femme, une déesse, à l'aspect terrible, lui apparut dans son sommeil, et se déclara la protectrice des assiégés. Aussitôt Catumand, effrayé, lui accorda la paix. Au moment où il entrait dans la ville pour adorer les dieux, il reconnut, dans une statue de Minerve, la déesse qu'il avait vue. C'est elle, s'écria-t-il, c'est elle qui m'a effrayé cette nuit! c'est elle qui m'a ordonné de lever le siége! Alors, détachant son collier d'or, il le passa au cou de la déesse, et, après avoir félicité les Marseillais, il s'empressa de conclure avec eux une alliance durable.

Caturiges, ancien peuple de la Gaule, mentionné par César comme habitant, avec les *Centrones* et les

(*) Justin, liv. XLIII, c. 5.

Garoceli, les défilés des Alpes cottiennes, où ils voulaient empêcher son armée de pénétrer (*). Leur position dans la vallée de la Durance se trouve déterminée par celle de *Chorges*, leur capitale, que les itinéraires romains appellent *Caturigæ*. On a trouvé, en effet, à Chorges, une inscription rapportée par Spon, où on lit : CIV. CAT. Cette ville céda plus tard son rang à *Eburodunum* (Embrun), après l'avoir toutefois conservé, selon toutes les apparences, jusque dans les derniers temps de la puissance romaine. Pline nomme les *Caturiges* dans l'inscription du trophée des Alpes. Dans Ptolémée, ce peuple se trouve placé dans les Alpes grecques; mais ce n'est évidemment qu'une erreur de copiste.

CATUS, petite ville de l'ancien Quercy (département du Lot), à seize kilomètres de Cahors. Population, mille quatre cent trente-huit habitants. C'était autrefois une des villes les plus importantes de la province. Pendant les guerres contre les Anglais, elle était entourée de remparts et de fossés dont on voit encore les restes, et s'étendait en partie dans la vallée, en partie sur le sommet de la montagne, où subsistent les ruines d'un ancien fort. Les Anglais, après l'avoir plusieurs fois attaquée sans succès, s'en emparèrent sous le règne de Charles VI, et affermirent par cette conquête leur domination dans la contrée. Les habitants de Cahors reprirent cette place sous le règne suivant, après une vigoureuse résistance.

CAUCHARD, enseigne de vaisseau, commandait le vaisseau l'*Achille* au combat de Trafalgar, au moment où ce bâtiment, après avoir perdu ses officiers et plus de la moitié de son équipage, était en feu; il n'y avait plus d'autre voie de salut que de se jeter à la mer. Cauchard, au milieu du désordre, n'était occupé qu'à lancer à l'eau tout ce qu'il trouvait pour sauver ses compagnons d'armes; il résolut de ne sortir du bâtiment que le dernier; il tint parole, et périt victime de son dévouement.

(*) Liv. I, ch. 10.

CAUCHE (FR.), voyageur, a publié, en 1651, une des premières relations qui parurent sur l'île de Madagascar, où il avait séjourné quelque temps. Son journal, réuni à quelques autres voyages, entre autres à celui de Boulou Baro au Brésil, à celui de Moreau dans le même pays, et à ceux de Lambert et d'Abère en Égypte, a paru sous ce titre : *Relations véritables et curieuses de l'île de Madagascar et du Brésil; savoir : Relation du voyage de François Cauche de Rouen en l'île de Madagascar, îles adjacentes et côtes d'Afrique en* 1638, *et autres pièces*, Paris, 1651, in-4°.

Cauche était né à Rouen, d'une famille pauvre, et n'avait pas fait d'études; mais la simplicité de son récit inspire de la confiance. Se trouvant à Dieppe à l'âge de vingt-deux ans, il s'embarqua, en qualité de soldat, sur un bâtiment commandé par Alonze Goubert, qui se proposait d'aller dans la mer Rouge, et de fonder un comptoir à l'île de France. Ayant trouvé cette île occupée par les Hollandais, l'expédition dut se replier sur Madagascar, où elle mouilla, et où Cauche resta avec un petit nombre de Français. Ses compagnons et lui parcoururent l'île dans plusieurs directions, et furent généralement bien accueillis par les indigènes. Lorsqu'une expédition fut envoyée de France pour fonder une colonie à Madagascar, Pronis, à qui en avait été confiée la conduite, voulut réunir à sa troupe Cauche et ses compagnons; mais celui-ci préféra revenir en France.

Toute cette partie de son voyage est avérée; ce qui l'est moins, tout en paraissant très-probable, c'est qu'après avoir passé les îles Comores, le bâtiment sur lequel Cauche était embarqué entra dans la mer Rouge, où notre voyageur et les autres gens de l'équipage se mirent à faire le métier de pirates. S'il faut en croire Cauche lui-même, ils prirent ainsi plusieurs vaisseaux arabes ou malabares, et revinrent en Europe, après avoir touché de nouveau à Madagascar.

Flacourt, qui succéda à Pronis dans

le commandement de la colonie française de Madagascar, prétend que Cauche n'a pas *bougé de Madagascar*, et que ses excursions dans cette île, aussi bien que son voyage dans la mer Rouge, ne sont que des fables. Cependant, si Cauche avait voulu mentir, son imagination lui aurait fourni des aventures plus romanesques, et surtout plus honorables que les entreprises de piraterie dont il parle. La vérité, c'est que Flacourt, homme de distinction, ne se sentait que du dédain pour Cauche, voyageur obscur et de *basse extraction*, qui toutefois, de son aveu même, parle assez raisonnablement de Carcanossi, ville madécasse où il avait résidé. Quoi qu'il en soit, Cauche fait des habitants de Madagascar un portrait beaucoup plus flatteur que celui qu'en a donné Flacourt.

Cauchois-Lemaire (Louis-Augustin-François), né à Paris en 1789. Cet écrivain politique, à qui les persécutions du pouvoir sous la restauration ont acquis de la célébrité, était propriétaire du journal le *Nain jaune*, que son opposition maligne fit supprimer en 1815. Les *Fantaisies*, qu'il avait données comme suite au *Nain jaune*, furent également arrêtées presqu'à leur naissance. Le *Journal des arts et de la politique*, qu'il publia ensuite sous d'autres noms, fut encore interdit, parce que le numéro 24 contenait un éloge de Carnot. Réfugié en Belgique, M. Cauchois-Lemaire y rédigea ensuite le *Nain jaune réfugié*, auquel succéda le *Vrai libéral*. Mais bientôt il fut, à la sollicitation du ministère français, livré aux gendarmes pour être conduit aux frontières. Cependant il parvint à s'échapper et à se cacher à la Haye, où il reçut une généreuse hospitalité. Du sein de sa retraite, il adressa aux états généraux une réclamation qui donna lieu à de vifs débats, et qui fut enfin rejetée. Découvert peu de temps après, il erra pendant un an dans les Pays-Bas, jusqu'à ce que l'ordonnance du 5 septembre lui permit de rentrer en France. En 1821, il publia, sous le titre d'*Opuscules*, une réunion d'articles, tous empreints d'une ironie mordante. Nouveau procès, nouvelle condamnation à une année de détention et à la saisie d'un cautionnement de vingt mille francs, fourni par ses amis pour obtenir sa mise en liberté provisoire. Ce fut aussi à cette époque qu'il publia ses *Lettres sur les cent jours*. Lorsqu'il eut été rendu à la liberté, il consacra presque tout son temps aux journaux libéraux, et particulièrement au *Constitutionnel*. Depuis la révolution de juillet, M. Cauchois-Lemaire a repris son opposition, et fondé le journal le *Bon Sens*. Mais depuis quelque temps il s'est retiré de l'arène politique.

Cauchoix (N.), colonel du 1er régiment de carabiniers, mis à la retraite avec le grade de général de brigade, par suite de graves blessures reçues devant Ulm en 1805. On cite de ce brave officier un trait touchant de bienfaisance : dans la campagne de 1800, une contribution de guerre ayant frappé les habitants de l'evêché d'Eichstædt, ces malheureux, hors d'état de l'acquitter, se virent enlever jusqu'aux vases sacrés de leur église. Cauchoix, touché de leur désespoir, et secondé par le chef d'escadron Faucher, le quartier-maître Gy, le capitaine Corne et le maréchal des logis Berger, s'efforça d'obtenir du général en chef la remise de la contribution. Ayant échoué dans leur tentative, ces braves l'acquittèrent de leur propre argent. Le souvenir de cette belle action est consacré dans le pays par une messe solennelle que l'on y célèbre tous les ans pour l'éterniser.

Cauchoix (Robert-Aglaé), habile opticien, né en 1776, dans le département de Seine-et-Oise, est le premier qui ait employé avec succès le flint-glass français dans les instruments d'optique. Tous les instruments de M. Cauchoix sont exécutés avec une rare perfection, et cet artiste joint à une grande habileté des connaissances théoriques fort étendues. Il a rendu à l'astronomie un service important par l'invention d'un pied propre à supporter et à mouvoir dans tous les sens

les lunettes et les télescopes de toutes dimensions. C'est lui qui, jusqu'à présent, a fait les plus belles lunettes astronomiques, et l'une d'elles, ayant un objectif de cinq pouces de diamètre, a servi dernièrement à faire des découvertes fort importantes sur l'anneau de Saturne. M. Cauchoix, retiré des affaires depuis quelques années, a été l'année dernière nommé au bureau des longitudes, en remplacement de M. Lerebours.

Cauchon (Pierre) prit une part active dans la lutte des partis qui divisèrent la France au commencement du quinzième siècle. Après la mort du roi Charles VI, il s'était jeté dans la faction des Bourguignons, et, par suite, il s'était montré un des amis les plus chauds et les plus dévoués de la domination anglaise. Il était évêque de Beauvais, lorsque, en 1429, les habitants de la ville le chassèrent ignominieusement de son siége, parce qu'il s'était fait l'allié des ennemis de la France. Pierre Cauchon voua dès lors une haine implacable aux partisans du roi Charles VII, et bientôt il se rendit célèbre par l'acharnement qu'il mit à poursuivre Jeanne d'Arc, qui avait été prise par les Bourguignons. Jeanne d'Arc était encore au pouvoir du comte de Luxembourg, lorsque Pierre Cauchon se porta comme son accusateur, et demanda le droit de la juger et de la condamner. Il s'adressa, à cet effet, au roi d'Angleterre, au duc de Bourgogne et à l'université de Paris. Il obtint enfin ce qu'il désirait si ardemment, et on lui confia le jugement de la Pucelle. Ce hideux procès, qui s'instruisit et s'acheva à Rouen, souillera la mémoire de Pierre Cauchon d'une honte éternelle. Il mit tout en œuvre pour arriver à ses fins. Il employa le mensonge et la perfidie, il supposa des aveux, il falsifia les réponses, et cependant on put croire un instant que la victime qu'il poursuivait avec tant de haine allait lui échapper. Pierre Cauchon avait eu recours à un prêtre nommé l'Oiseleur; celui-ci, après avoir gagné la confiance de Jeanne, reçut sa confession, que deux hommes apostés recueillirent par écrit. Mais cet odieux sacrilége ne servit en rien les projets de Pierre Cauchon : la confession n'avait dévoilé aucun des crimes que l'on reprochait à Jeanne. Il prononça d'abord une sentence qui condamnait la jeune fille à une prison perpétuelle. Les Anglais et une vile populace repoussèrent ce jugement, et Pierre Cauchon fut obligé d'avoir recours à de nouvelles perfidies pour consommer l'acte infâme qui lui était demandé. Jeanne d'Arc, que l'ancien évêque de Beauvais déclara *relapse*, *excommuniée*, *rejetée du sein de l'Église*, périt enfin sur un bûcher (voyez l'article Jeanne d'Arc). Après cette condamnation, Pierre Cauchon vécut encore douze ans et mourut en 1443. La haine que le peuple avait conçue contre lui, se manifesta alors d'une manière si violente, que ses restes furent déterrés et jetés à la voirie.

Cauchy (Augustin-Louis), né à Paris, fils du suivant, est un de nos mathématiciens les plus distingués. De bonne heure, il fit preuve pour les sciences d'une rare aptitude. A seize ans, il avait donné la solution d'un problème très-compliqué, solution qui fut insérée dans la Correspondance de l'école polytechnique. Plusieurs mémoires de M. Cauchy ont été imprimés dans les recueils scientifiques : celui dont le sujet est la *Théorie des ondes*, et qu'il a présenté en 1815 au concours de l'Institut, a été couronné par la classe des sciences physiques et mathématiques. Nommé, en 1816, membre de l'Académie des sciences (section de mécanique), M. Cauchy n'a cessé, depuis cette époque, de communiquer à cette compagnie une foule de travaux d'un haut intérêt. Nous citerons, entre autres, ceux qui ont pour objets les *Résidus*, les *Equations*, et la *Théorie de la lumière*.

Cauchy (Louis-François), né à Rouen en 1755, a publié des poésies latines, dont les plus remarquables sont une *Ode au premier consul*, in-8°, 1802; *la Légion d'honneur*, ode, 1805; *la Bataille d'Austerlitz*, dithyrambe,

1806; *Nereus vaticinator*, poëme sur la naissance du roi de Rome, 1811. On lui doit aussi quelques poésies françaises. Nommé, sous le consulat, archiviste du sénat, il conserva ensuite ces fonctions auprès de la chambre des pairs, avec le titre de garde des registres et de rédacteur des procès-verbaux des séances.

CAUDATAIRE, c'est-à-dire, *porte-queue*, nom donné à celui qui porte la queue de la robe du pape, d'un cardinal, d'un primat, d'un archevêque, d'un évêque ou de tout autre prélat. Ces fonctions furent d'abord remplies par des ecclésiastiques. Plus tard, en France, les prélats eurent, dans les cérémonies, un laïque qui leur portait la robe, avec l'épée au côté. Avant la révolution, on voyait souvent de pauvres gentilshommes, et surtout des chevaliers de Saint-Louis, devenir caudataires des nobles princes de l'Église. François de Clermont-Tonnerre, évêque et comte de Noyon, pair de France, ayant voulu que ce fût un chanoine de la cathédrale qui lui servît de caudataire dans les processions, le chapitre de Noyon s'éleva contre cette prétention, qui fit la matière d'un procès au parlement. Un des avocats les plus renommés du temps, Fourcroi, qui plaida pour le chapitre, parla avec chaleur contre la queue de M. de Noyon, et dit que cette queue était une comète dont la maligne influence allait se faire sentir à toute l'Église gallicane, si l'on n'y apportait un prompt remède; aussi la prétention de M. de Noyon ne fit-elle pas fortune.

En 1705, dans une assemblée du clergé qui se tint à Paris, à l'époque de la procession du Saint-Sacrement, on agita, pendant plusieurs séances, si les prélats se feraient porter la queue; les évêques de Montpellier, d'Angers, de Chartres et de Senez, soutinrent l'affirmative pour la dignité du caractère épiscopal; d'autres, au contraire, déclinèrent cet honneur au nom de la modestie dont le clergé devait donner l'exemple. Le résultat des délibérations n'est pas parvenu jusqu'à nous. Les rois, les princes et les princesses avaient aussi leurs caudataires. C'était un valet de chambre qui remplissait cet office auprès des gens de robe. Le mot caudataire vient du latin *cauda*, *queue* (voyez QUEUE).

CAUDEBEC, *Calidum-Beccum*, *Calidobeccum*, ancienne capitale du pays de Caux, en Normandie, à vingt-quatre kilomètres de Rouen, aujourd'hui comprise dans l'arrondissement d'Yvetot, département de la Seine-Inférieure.

L'origine de cette ville paraît remonter au delà du neuvième siècle. Elle était autrefois très-forte, et entourée de murailles flanquées de tours, dont les restes, encore considérables, témoignent de son ancienne importance. Après la prise de Rouen par les Anglais, en 1419, Caudebec fut investie par Talbot, qui ne s'en rendit maître qu'après un long siége. Les Anglais l'évacuèrent en 1450. Elle se déclara pour les catholiques en 1562; mais elle tomba la même année au pouvoir des protestants. Le duc de Parme l'assiégea en 1592, et y reçut une blessure dont il mourut quelques mois après. Mayenne prenant alors le commandement, pressa vivement la place, qui se rendit. Les deux ducs vinrent s'y loger. Mais se voyant enfermé dans le pays de Caux par l'armée du Béarnais, le duc de Parme profita de la négligence de Henri pour faire embarquer ses troupes pendant la nuit au port de Caudebec, et l'armée de la ligue fut sauvée. Avant la révolution, cette ville était chef-lieu d'une élection, avec bailliage, présidial, amirauté et vicomté. Elle est bâtie en amphithéâtre au pied d'une montagne boisée, sur la rive droite de la Seine. L'église paroissiale est un édifice remarquable du quinzième siècle, que l'artiste a orné à l'extérieur de toute l'élégance et de toute la délicatesse de l'architecture gothique. La population est aujourd'hui de deux mille huit cent trente-deux habitants.

CAULAINCOURT, ancienne seigneurie de Picardie (aujourd'hui du département de l'Aisne), à huit kilomètres

de Saint-Quentin, érigée en marquisat en 1714.

Cette terre a donné son nom à l'une des plus anciennes familles de Picardie. Au quatorzième siècle, la maison de Caulaincourt avait déjà fourni plusieurs hommes remarquables. Au seizième siècle, en 1554, l'un de ses membres, capitaine de cinquante hommes d'armes, se jeta dans la ville de Saint-Quentin, assiégée par les troupes impériales, et contribua puissamment à la sauver. Mais c'est surtout dans le dix-huitième et le dix-neuvième siècle que la famille de Caulaincourt s'est illustrée. Parmi les hommes les plus remarquables qu'elle a fournis pendant cette période, nous citerons surtout *François-Armand*, en faveur de qui la terre de Caulaincourt fut érigée en marquisat; *Marc-Louis*, maréchal de camp sous le règne de Louis XV; et *Gabriel-Louis*, qui parvint au grade de lieutenant général, et fut le père des deux derniers et des plus illustres personnages de sa famille.

Armand-Augustin-Louis, marquis de CAULAINCOURT, duc de VICENCE, né à Caulaincourt en 1773, entra au service dès l'âge de quinze ans, devint successivement sous-lieutenant, lieutenant, capitaine, et fit en cette qualité la campagne de 1792. Destitué et arrêté comme noble l'année suivante, il ne fut pas plutôt rendu à la liberté, qu'il entra comme volontaire dans le dix-septième bataillon de Paris, d'où il passa dans le quatrième, puis dans le 16e de chasseurs, avec lequel il combattit comme simple soldat jusqu'à la fin de l'an III, époque où, sur la demande de Hoche, il fut réintégré dans son grade de capitaine. Devenu bientôt après aide de camp du général Aubert-Dubayet, il l'accompagna à Venise, puis à Constantinople, d'où il revint à Paris en l'an V avec l'ambassadeur ottoman. Il fit en l'an VII la campagne d'Allemagne; et, après la paix de l'an VIII, il fut envoyé à Pétersbourg pour renouer les relations de la France avec la Russie, dont la couronne venait de passer sur la tête d'Alexandre; il n'y séjourna que six mois. Nommé aide de camp du premier consul, puis grand écuyer de l'empereur, et plus tard général de brigade, il avait été chargé, en l'an XI, d'une mission diplomatique qui consistait à surveiller les complots que tramait le ministre anglais sur les deux rives du Rhin contre le nouveau gouvernement de la France. A l'instant où s'effectuait à Ettenheim l'arrestation du duc d'Enghien, laquelle avait été confiée par le ministre de la guerre à un autre général, qui en rendit compte directement au premier consul, Caulaincourt se trouvait sur la route d'Offenbourg pour l'exécution des ordres dont il était chargé. Il fut donc étranger à l'enlèvement et, par suite, à la mort du prince. En 1805, Caulaincourt fut nommé général de division, grand cordon de la Légion d'honneur et duc de Vicence. En sa double qualité d'aide de camp et de grand écuyer, il suivit l'empereur dans toutes ses campagnes, à l'exception de celles d'Espagne et de Wagram, pendant lesquelles il fut ambassadeur à la cour de Russie. Cette mission, qui dura quatre ans, et fut terminée en 1811, était de la plus haute importance; le duc de Vicence la remplit à la satisfaction de Napoléon et d'Alexandre. Il désapprouva constamment la malheureuse expédition de Russie; et, lorsque ses prévisions furent réalisées, ce fut lui que l'empereur choisit pour compagnon de son voyage de Smorgony à Paris. Jamais souverain et sujet n'avaient été rapprochés pendant un temps aussi long et dans une situation aussi extraordinaire. La confiance de Napoléon pour Caulaincourt s'accrut par ce tête-à-tête de quatorze jours et de quatorze nuits. Aussi, à l'ouverture de la campagne suivante, pendant l'absence momentanée du ministre des relations extérieures, le chargea-t-il de la correspondance politique et de quelques négociations pressantes. Le duc réussit à conclure l'armistice de Pleswitz, fut ensuite envoyé comme plénipotentiaire au

congrès de Prague, mais travailla vainement à amener la paix. Bientôt arriva le désastre de Leipzig, et alors eut lieu la conférence de Francfort, où les tentatives du plénipotentiaire français pour amener la paix n'eurent pas plus de succès. Après avoir échoué de nouveau, non sans quelques efforts honorables, au congrès de Châtillon, il rejoignit Napoléon et l'armée à Saint-Dizier. Fidèle jusqu'au dernier moment, il défendit avec force les droits de l'empereur auprès des souverains alliés, à Bondy et à Paris, fut l'un de ses plénipotentiaires pour le traité du 11 avril 1814, et l'un de ceux qui portèrent ensuite son abdication au gouvernement provisoire. Il n'accepta aucun emploi de la première restauration, et fut nommé pendant les cent jours ministre des relations extérieures. Rentré dans l'inaction après le second retour des Bourbons, il vécut paisible et loin de toute intrigue, ne fut qu'une seule fois l'objet des tracasseries du gouvernement, et mourut à Paris en 1827. Ses derniers moments furent empoisonnés, et sa vie fut peut-être abrégée par le souvenir de la déplorable circonstance qui l'avait fait accuser de l'arrestation du duc d'Enghien. De tels regrets, accompagnés à l'heure suprême d'un désaveu formel, le justifient complétement aux yeux de la postérité.

Auguste-Jean-Gabriel, comte de CAULAINCOURT, frère du précédent, né aussi à Caulaincourt, en 1777, entra au service en qualité de sous-lieutenant de cuirassiers, en 1792, et devint aussi aide de camp du général Aubert-Dubayet; il fit ensuite les campagnes du Rhin avec le grade de capitaine de dragons, puis passa à l'armée d'Italie, fut blessé à Marengo, nommé colonel, et envoyé en Espagne en 1806 avec le grade de général de brigade. Il y commanda avec succès un corps de cinq mille hommes, puis passa à l'armée de Portugal. Chargé en 1809 de tenter le passage du Tage sous les yeux des maréchaux réunis, il exécuta cette opération difficile avec une valeur, une habileté qui triomphèrent de tous les obstacles. Il fut nommé général de division à la suite de cette brillante affaire, et continua de combattre dans la Péninsule jusqu'à l'ouverture de la campagne de Russie. Il commanda le grand quartier général pendant cette malheureuse expédition, et fut tué à la bataille de la Moskowa, le 7 septembre 1812, en pénétrant, à la tête du 5e régiment de cuirassiers, dans une des principales redoutes de l'ennemi.

La bibliothèque royale possède, sous le titre de *Chronicon Corbeiense, ab anno* 662, *ad annum* 1329, in-folio, un ouvrage manuscrit, composé au seizième siècle par un religieux de l'abbaye de Corbie, nommé *Jean* de CAULAINCOURT, et qui était de la famille des précédents.

CAULET (Étienne-François de), évêque de Pamiers, naquit en 1610. Son talent et son caractère charitable le firent remarquer par l'abbé Ollier, qui le choisit pour son principal coopérateur dans l'établissement du séminaire de Saint-Sulpice, et par Vincent de Paul, qui le désigna, en 1644, pour succéder à Sponde dans l'évêché de Pamiers. Le nouveau prélat entreprit de remédier à l'état d'anarchie dans lequel les guerres de religion avaient mis le diocèse. Il y introduisit les réformes les plus salutaires, consacra aux pauvres une grande partie de ses revenus, créa des établissements pour servir d'asile aux vieillards et aux infirmes, en un mot, il se montra digne en tout point de l'opinion que Vincent de Paul s'était formée de lui.

Mais les malheureuses affaires du jansénisme et de la régale ne tardèrent pas à le distraire de ses occupations pastorales. De concert avec l'évêque d'Aleth, son voisin, il embrassa le parti de Port-Royal et admit la distinction du *fait* et du *droit* sur la signature du Formulaire d'Alexandre VII, distinction qui amena le schisme auquel se proposait de mettre fin la paix de Clément IX. La de-

claration de 1673 ayant assujetti, en dépit de leurs priviléges, les églises de Languedoc au droit de régale, qui autorisait le roi à percevoir les revenus d'un évêché vacant, les évêques de Pamiers et d'Aleth furent les seuls qui refusèrent de s'y soumettre. Caulet défendit, sous peine d'excommunication, à tous ses chapitres, de recevoir et d'installer les pourvus en régale, qu'il qualifiait du nom d'intrus. L'archevêque de Toulouse, son métropolitain, eut beau casser les ordonnances, il résista toujours, et en appela au saint-siége. L'isolement dans lequel le laissa la mort de l'évêque d'Aleth, les lettres de cachet qui furent lancées contre ses adhérents, la saisie de son temporel et de celui de ses chapitres, rien ne put l'ébranler. Cette querelle aurait pu lui devenir encore plus funeste, lorsqu'il mourut, en 1680, à l'âge de soixante et dix ans. Cependant Louis XIV montra toujours de la répugnance pour les mesures par trop violentes. Un abbé ayant fait passer de l'argent à l'évêque de Pamiers, qui se trouvait dans la détresse, un membre du conseil proposa de le faire enfermer à la Bastille, comme soutenant un rebelle. « Lorsque j'ai fait saisir le temporel « de M. de Pamiers, répondit Louis « XIV, je n'ai pas prétendu qu'il « mourût de faim, ni empêcher qu'on « l'assistât. Il ne sera pas dit que, « sous mon règne, on aura puni quel- « qu'un pour avoir fait un acte de « charité. »

L'évêque de Pamiers a laissé quelques ouvrages qui, pour la plupart, ont trait à ses différends avec la cour.

CAULET (Jean de), évêque de Grenoble, mort en 1771, était petit-neveu du précédent, et il sut aussi se concilier l'amour et la vénération de son diocèse. Il était fort savant, et a laissé quelques ouvrages, entre autres : *Discours sur l'attentat commis par Damien contre la personne de Louis XV*, Grenoble et Paris, 1757, in-4°; *Dissertation sur les actes de l'assemblée du clergé de* 1765, en trois parties, Grenoble, 1767 et 1768, ouvrage qui eut peu de succès, mais qui valut à l'auteur un bref de Clément XIII. La ville de Grenoble fit l'acquisition de sa bibliothèque, qui se composait de vingt mille volumes, et fut ainsi ouverte au public.

CAUMARTIN, nom d'une famille originaire du Ponthieu, et qui a donné à la magistrature française plusieurs personnages distingués.

Louis-Lefèvre de CAUMARTIN, né en 1552, fut élevé, en 1622, à la dignité de garde des sceaux, après avoir été successivement intendant de Poitou et de Picardie, ambassadeur en Suisse, conseiller d'État, et président du grand conseil. La prudence et les talents éprouvés de Caumartin, qui, bien que bègue, comme le dit Brantôme, fit voir dans mainte ambassade *qu'il n'avait pas la langue empêchée*, avait décidé Louis XIII à le revêtir de la première magistrature du royaume. Mais il n'en jouit pas longtemps, et il mourut en 1623, trois mois après sa nomination. Ses *Mémoires* et ses *Lettres* ont été déposés à la bibliothèque du roi.

Louis-François Lefèvre de CAUMARTIN, son petit-fils, intendant de Champagne, né en 1624, ami du cardinal de Retz, fut le conseil et même l'agent de ce prélat pendant la guerre de la Fronde, où il joua un rôle assez important. Il mourut en 1687.

Louis-Urbain Lefèvre de CAUMARTIN, son fils, né en 1653, fut successivement conseiller au parlement, maître des requêtes, intendant des finances et conseiller d'Etat. Digne élève du célèbre Fléchier, ce magistrat avait été lié avec les hommes les plus distingués du règne de Louis XIV, et se plaisait à raconter

« Et tout les faits et tous les dits
Des grands hommes, des beaux esprits ;
Mille charmantes bagatelles,
Des chansons vieilles et nouvelles,
Et les annales immortelles
Des ridicules de Paris. »

Ces vers terminent le portrait que Voltaire, dans une de ses épîtres, a laissé de M. de Caumartin. Boileau a dit du même magistrat :

Chacun de l'équité ne fait pas son flambeau,
Tout n'est pas Caumartin, Bignon et d'Aguesseau;

et la postérité a ratifié ces éloges.

Louis-Urbain de Caumartin mourut en 1720. C'est à lui que l'on doit la conservation des *Mémoires* du cardinal de Retz et de ceux de Joly.

Jean-François-Paul-Lefèvre de CAUMARTIN fut élevé sous les yeux du cardinal de Retz, son parrain, qui, avant de mourir, lui résigna un de ses plus riches bénéfices. Caumartin avait à peine vingt-six ans lorsqu'il fut reçu membre de l'Académie française. Quelques mois après, l'orgueilleux évêque de Noyon (Clermont-Tonnerre), étant entré, *de par le roi*, dans cette docte société, Caumartin, chargé de présider à sa réception, lui adressa un discours qui fut pris par le public et par l'Académie elle-même pour une ironie fine et soutenue, où le directeur se moquait du récipiendaire en l'accablant de louanges. Aussi ce discours ne fut-il pas donné à l'impression. Néanmoins le roi lui en garda rancune, et l'abbé de Caumartin n'obtint un évêché qu'en 1717. Il mourut en 1733. Il était aussi associé honoraire de l'Académie des inscriptions.

CAUMARTIN (Jacques-Étienne), fils d'un notaire de Châlons-sur-Saône, et né dans cette ville en 1769, était depuis longtemps maire de sa commune, lorsqu'en 1814 ses opinions politiques le firent destituer. Les électeurs du département de la Côte-d'Or, qui avaient, dans plus d'une circonstance, apprécié le noble caractère de M. Caumartin, le nommèrent à la chambre des députés en 1817. Il s'y montra constamment le défenseur des libertés nationales, appuya l'amendement qui tendait à appliquer le jury au délit de la presse, et, à l'occasion de la discussion de la loi sur le recrutement, il énonça cette proposition, si neuve et si hardie pour l'époque : « Que la « Charte était de fait et de droit un « véritable contrat entre la nation et « le monarque; mais que celui-ci ayant « stipulé seul pour les deux parties, ce « que la Charte n'avait pas prévu de- « vait s'interpréter nécessairement en « faveur de la partie qui n'avait pas « été consultée dans la rédaction du « contrat. » Il avait été désigné, en 1819, comme rapporteur de la commission chargée de présenter une proposition sur le sort des bannis; mais le ministère fit nommer à sa place un autre rapporteur. M. Caumartin n'en défendit pas moins la cause des bannis dans la séance du 17 mai. Depuis, il ne s'occupa plus que de matières de finances. Il est mort à Montpellier en 1825.

CAUMONT, *Caledomons, Calvemontium, Castrum de Cavo monte*, ou *de Cavis montibus*, bourg de l'ancien pays de Lomagne, en Gascogne, à vingt kilomètres de Montauban.

CAUMONT, petite ville de l'ancienne province de Guyenne, aujourd'hui du département de Lot-et-Garonne, à six kilomètres de Marmande. Bâtie sur une hauteur qui domine la Garonne, Caumont était autrefois importante par ses fortifications. Les réformés s'en emparèrent en 1621, et la perte de cette ville dérangea les desseins de Mayenne, occupé au siége de Nérac. Cependant, comme le gouverneur tenait encore dans le château, le fils du célèbre chef de la ligue accourut à son secours. Pour pénétrer jusqu'à lui, il fallait enlever trois retranchements établis sur le penchant assez rapide du coteau. Le combat fut opiniâtre et meurtrier. Enfin, Mayenne repoussa les protestants, et entra dans le château. Dès lors, n'espérant plus conserver la ville, ils se retirèrent après avoir fait sauter l'église qui leur servait de grenier et de magasin à poudre. Pour augmenter la terreur que la prise de Caumont répandait dans la province, Mayenne fit démanteler la ville et le château.

CAUMONT, petite ville de l'ancien comtat Venaissin, aujourd'hui du département de Vaucluse, à huit kilom. de Cavaillon. Le fief de Caumont était très-ancien. Il appartenait par indivis, au commencement du onzième siècle, aux comtes de Barcelone et de Toulouse, qui se le partagèrent en 1125. Depuis, la seigneurie de Caumont passa, avec le comtat, sous l'autorité du souverain pontife, qui la divisa entre plusieurs familles, dont les principales furent celles de *Sabran* et de *Seytres*.

CAUMONT LA FORCE. Voyez LAFORCE.

CAUNES, petite ville du haut Languedoc, au diocèse de Carcassonne, aujourd'hui du département de l'Aude. Population, deux mille deux cent quarante-cinq habitants. Caunes était autrefois célèbre par une abbaye de bénédictins fondée, conformément aux ordres de Charlemagne, par Milan, comte de Narbonne. Ce monastère existait encore avant la révolution. L'église seule subsiste aujourd'hui, et c'est un édifice fort remarquable.

CAUNOIS, graveur en médailles, né à Bar-sur-Aube en 1783, est élève de Dejoux; il a obtenu, en 1813, le deuxième grand prix de gravure en médailles sur le sujet de *Thésée découvrant les armes de son père*. Il a exposé, depuis 1819, un assez grand nombre de productions en général remarquables. M. Caunois s'occupe aussi de sculpture.

CAUS (Salomon de), l'un des hommes dont la France doit le plus s'honorer, naquit en Normandie vers la fin du seizième siècle, et y mourut en 1630, suivant l'opinion la plus commune. Longtemps les Anglais ont attribué à l'un de leurs compatriotes, le marquis de Worrester, la découverte des propriétés de la vapeur comme force motrice; M. Arago est le premier qui ait restitué l'honneur de cette découverte à la France et à Salomon de Caus, à qui le marquis de Worcester n'avait fait que l'emprunter. Nous n'entreprendrons pas de refaire la savante notice de l'éloquent secrétaire de l'Académie des sciences; nous nous contenterons d'en citer ici quelques passages, en le félicitant d'avoir rendu à la France une gloire que d'autres lui avaient injustement enlevée.

« Par une bizarrerie bien singulière, un homme que la postérité regardera peut être comme le premier inventeur de la machine à feu, n'est cité, dans l'histoire des mathématiques de Montucla, qu'à l'occasion de son *Traité de perspective*, et encore la citation n'est-elle que de cinq mots. A peine a-t-il aussi obtenu les honneurs d'un article de quelques lignes dans les volumineux dictionnaires biographiques publiés de nos jours. La Biographie universelle le fait naître et mourir en Normandie. Elle dit qu'il habita quelque temps l'Angleterre, où il fut attaché au prince de Galles. Dans les *Raisons des forces mouvantes*, Salomon de Caus prend lui-même le titre d'*ingénieur et d'architecte de Son Altesse Palatine Électorale*. Cet ouvrage fut composé, je crois, à Heidelberg; il a été imprimé à Francfort. Ces trois circonstances ont fait supposer à quelques personnes que Caus était Allemand. Mais remarquons d'abord combien il serait peu probable qu'un Allemand eût écrit en français dans son propre pays. Ajoutons que, dans la dédicace au roi très-chrétien (Louis XIII), la formule suivante précède la signature: *De Votre Majesté, le très obéissant* SUBJECT; qu'enfin, on lit dans le privilége, et ceci tranche tous les doutes: *Notre bien-aimé Salomon de Caus, maistre ingénieur,* ESTANT DE PRÉSENT *au service de nostre cher et bien-aimé cousin le prince électeur palatin, nous a fait dire, etc...; désirant gratifier ledict de Caus comme estant* NOSTRE SUBJECT, etc. — Ainsi, Salomon de Caus était Français. »

« Salomon de Caus est l'auteur d'un ouvrage intitulé: les *Raisons des forces mouvantes, avec diverses machines, tant utiles que plaisantes*; cet ouvrage parut à Francfort en 1615. On y trouve, entre autres choses ingénieuses, que plusieurs mécaniciens ont présentées de nos jours comme nouvelles, un théorème ainsi conçu, sous le n° 5: *L'eau montera par aide du feu plus haut que son niveau*. Voici en quels termes Caus justifie son énoncé:

« Le troisième moyen de faire mon-
« ter l'eau est par l'aide du feu, dont
« il se peut faire diverses machines.
« J'en donnerai ici la démonstration
« d'une:

« Soit une balle de cuivre marquée
« A, bien soudée tout à l'entour, à la-
« quelle il y aura un soupirail marqué

« D, par où l'on mettra l'eau, et aussi « un tuyau marqué B C, qui sera soudé « en haut de la balle; et le bout C « approchera du fond sans y toucher; « après, faut emplir ladite balle d'eau « par le soupirail, puis le bien rebou- « cher et la mettre sur le feu; alors « la chaleur, donnant contre ladite « balle, fera monter toute l'eau par le « tuyau B C. »

« L'appareil dont je viens de transcrire la description est une véritable machine à vapeur propre à opérer des épuisements. Mais peut-être supposerait-on, si je me bornais au passage précédent, que Salomon de Caus ignorait la cause de l'ascension du liquide par le tuyau B C. Cette cause, toutefois, lui était parfaitement connue, et j'en trouve la preuve dans son théorème premier, où, à l'occasion d'une expérience toute semblable, il dit que « la violence de la vapeur (produite « par l'action du feu), qui cause l'eau « de monter, est provenue de ladite « eau, laquelle vapeur sortira après « que l'eau sera sortie par le robinet « avec grande violence. » (Arago, *Annuaire du bureau des longitudes de* 1830.)

Causans, ancienne seigneurie de la principauté d'Orange, à huit kilomètres d'Orange (département de Vaucluse), érigée en marquisat en 1667.

Causans (Jos.-L. Vincens de Mauléon de), gouverneur de la principauté d'Orange, né à Avignon au commencement du dix-huitième siècle, fut l'un des hommes les plus singuliers de cette classe de fous qui prétendent avoir trouvé la quadrature du cercle. Il raconte qu'étant simple officier aux gardes, il faisait couper une pièce circulaire de gazon, lorsque la solution du fameux problème lui vint subitement à l'esprit. Alors il annonça publiquement qu'il déposait chez un notaire trois cent mille francs, qui devaient appartenir à quiconque pourrait parvenir à lui prouver la fausseté de sa démonstration. Ce défi, on le pense bien, fut accepté par un grand nombre de personnes, et entre autres par une jeune fille, qui actionna le chevalier de Causans au Châtelet; mais le roi fit arrêter la procédure et déclarer les paris nuls. Causans en appela à l'Académie des sciences, qui fut obligée de déclarer que sa démonstration était absurde depuis un bout jusqu'à l'autre. Mais le malheureux ne se tint pas pour battu; il écrivit à un M. de Vausenville, qui était dans le même cas que lui, pour aviser aux moyens d'obtenir le legs de cinquante mille écus fait par M. de Meslay en faveur de l'inventeur de la quadrature du cercle. Ce qu'il y a de plus bizarre dans la folie de Causans, c'est qu'il prétendait expliquer, par sa démonstration de la quadrature, les mystères du péché originel et de la Trinité. Il a laissé : 1° *Prospectus apologétique pour la quadrature du cercle*, 1753, in-4°; 2° *Démonstration de la quadrature du cercle*, 1754, in-4°; 3° *Éclaircissement sur le péché originel.*

Cause grasse.—On appelait ainsi une cause, quelquefois supposée, quelquefois aussi sérieuse et réelle, qu'on plaidait et jugeait avec pompe en plein parlement pendant les jours gras. On choisissait d'ordinaire une cause qui prêtât fort au scandale, et en cas d'insuffisance, les avocats y suppléaient de leur propre fonds. Les personnages obligés de ce drame burlesque étaient toujours un mari trompé, une femme infidèle, un amant heureux, qui se trouvaient en discussion sur leurs droits et devoirs respectifs, et venaient présenter leur cause en justice. Chacun des avocats expliquait à la barre les griefs de sa partie avec toute la liberté et toute la licence qu'autorisait le carnaval; le ministère public développait ses conclusions et la cour rendait arrêt. Il est question dans les œuvres de deux graves magistrats, le président d'Expilly et le président Henrys, de deux causes grasses. Dans l'une, il s'agissait de savoir si l'enfant né le sixième mois après le mariage était légitime et s'il ne pouvait pas être désavoué par le mari. Le président d'Expilly, ayant porté la parole dans cette cause, nous a laissé son plaidoyer avec cette annotation : « Ce fut une cause

grasse, où les advocats s'estendirent assez avant, selon le sujet et la saison, et un peu trop licencieusement, sur quoi nous prîmes la parole. »

Henrys, portant la parole dans une cause semblable, avait à traiter la question de savoir si un mari qui avait consenti une séparation de corps sur l'aveu de sa propre impuissance, pouvait revenir sur cet aveu pour réclamer à la fois et sa femme et une succession qui lui était échue. L'heureux possesseur de la femme délaissée était intervenant en cause. Après avoir tiré son exorde de la comparaison du mariage au jeu de trictrac, le grave magistrat suivit les détails de sa métaphore avec un bonheur d'expression qui dut souvent exciter les rires de l'auditoire, et probablement à la grande confusion du malheureux patient de cette exécution rabelaisienne.

Mais peu à peu ces jeux d'esprit, en s'éloignant des mœurs du temps, finirent par ne plus paraître aux gens sérieux qu'une dérision de la justice. Le premier président de Verdun, qui fut à la tête du parlement de 1611 à 1617, en abolit l'usage. Toutefois cette prohibition n'empêcha pas, à ce qu'il paraît, l'abus des causes grasses d'être renouvelé par la basoche, et l'on vit le président de Lamoignon user de son autorité toute-puissante pour les proscrire de nouveau. Mais l'arrêt qu'il fit rendre, le 18 février 1617, resta d'abord sans exécution, tant était invétéré au palais cet usage, que le temps seul put faire disparaître.

Causerie. — Le monde entend par causerie tout entretien familier où les idées s'échangent avec un agréable et piquant abandon, que l'esprit aiguise, que la sensibilité anime, mais d'où la contrainte et l'affectation sont bannies; qui peut aborder tous les sujets, mais à la condition de passer vite et légèrement sur tous, et de ne jamais disserter sur aucun. Tous les autres peuples de l'Europe sont d'accord avec nous, quant à la supériorité, disons mieux, à la spécialité de notre pays en fait de causerie. C'est une preuve de plus de l'état avancé de notre civilisation; car sans des mœurs éminemment sociales, sans une habitude particulière d'élégance, sans un langage parfaitement souple, cette aptitude ne se fût pas développée. L'Anglais, méthodique; l'Allemand, pesant ou rêveur; l'Italien, tantôt trop vif, tantôt nonchalant; l'Espagnol, trop prompt à se monter au ton de l'emphase, ne sauraient nous disputer cet avantage. Eux-mêmes conviennent que les Français sont le peuple de la terre qui cause le mieux.

La causerie est une chose moderne dans l'histoire de nos mœurs. Au moyen âge, la rudesse de la langue, mélange irrégulier et confus de plusieurs idiomes, l'extrême simplicité des mœurs, s'opposaient à son développement. Sans doute, dans les châteaux, on *devisait* au coin du foyer. Sans doute un entretien naïf s'engageait entre les dames et les chevaliers à la suite du récit d'un croisé sur la Palestine, ou de la légende contée par un clerc; mais ce n'était pas là la causerie: il y manquait la variété, la délicatesse; il y manquait l'esprit, chose toute moderne. Mais lorsqu'au commencement du dix-septième siècle, la langue s'épura, se polit, s'assouplit, par les travaux de Malherbe et de Balzac, dont le succès avait été préparé par le génie de Rabelais et de Montaigne, lorsque les mœurs, dégagées des restes de la barbarie du seizième siècle, prirent une élégance dont la langue n'était que l'image, alors la société comprit le plaisir que l'esprit peut trouver dans l'usage rapide, familier, délicat, que la causerie fait de la parole pour présenter toutes les idées et tous les sentiments avec une vivacité ingénue et une douce gaieté. Mais d'abord, comme il arrive pour toute nouveauté, on alla jusqu'à l'excès. Éprise du charme de la causerie, la société en dépassa les limites. On apporta tant de soin dans les salons à parler avec élégance, le goût de la délicatesse devint si fort, que l'affectation froide, les calculs du bel esprit, la roideur empesée du purisme, régnèrent dans ces cercles d'élite, nés

du perfectionnement des mœurs. Ce fut le temps de l'hôtel de Rambouillet, ce fut le temps des *précieuses* et des éclatants succès de Chapelain et de Voiture. Bientôt le naturel ayant repris ses droits, et le goût de la délicatesse étant resté, on vit naître à la cour du grand roi, et dans les principaux salons de l'époque, ce mélange unique de grâce et de familiarité, de négligence et de saillie, de gaieté et de sensibilité, de bonhomie et de finesse, qui est la véritable, la parfaite causerie. Parmi les cercles du temps qui offraient ce caractère, il faut citer les salons de madame de la Fayette et du duc de la Rochefoucauld. A la cour, madame de Montespan, madame de Thianges, leur frère, M. de Vivonne, portèrent le genre à une perfection que l'esprit des Mortemart put seul atteindre. Une autre femme de ce temps a écrit comme on causait alors: c'est madame de Sévigné.

Ce fut l'âge d'or de la causerie. Les roués de la régence n'avaient plus cette sensibilité qui en fait un des plus grands charmes. Bientôt aussi, dans la société du dix-huitième siècle, l'esprit plus brillant, plus épigrammatique, devint plus prétentieux. Bientôt il fut convenu que pour se distinguer dans le monde, il fallait dire sur tout des choses fines, et se moquer de tout avec des traits. On était arrivé à ce point de raffinement que produisent l'excès et l'abus de la civilisation. Une autre cause d'infériorité pour la conversation du dix-huitième siècle, comparée à celle du dix-septième, c'est la mode de philosopher qui s'introduisit avec les premiers écrits des libres penseurs. Le philosophisme envahit les salons, et avec lui arrivèrent le goût des analyses, la manie des dissertations, auxquels les femmes elles-mêmes n'échappèrent pas. C'est là le grief qui subsiste aux yeux du goût contre ces femmes d'ailleurs si spirituelles, si dignes des éloges dont on les comblait: mesdames du Châtelet, de l'Espinasse, du Deffand. Les traditions du siècle précédent se conservèrent mieux peut-être chez madame Geoffrin et chez sa fille, madame de la Ferté.

Enfin remise des secousses qui l'ont si longtemps ébranlée, et qui la troublaient trop profondément pour laisser aux mœurs le calme et la douce élégance, éléments si nécessaires de la causerie, la société aujourd'hui revient de plus en plus à ce genre de plaisir si propre à l'esprit français. Mais les rangs ont été confondus: les classes qui ont eu si longtemps le privilége de la délicatesse et du bon ton ont été détrônées, et vont bientôt disparaître. Ce qui domine maintenant, ce qui compose toute la partie supérieure de la société, c'est la bourgeoisie. L'éducation de cette bourgeoisie, dont l'avénement est d'hier, ne peut manquer de se faire; mais elle n'est pas encore faite. Aussi, dans la plupart de nos salons, on trouve plus de bon sens que d'esprit, ou bien, plus d'esprit que de goût, ou bien, plus d'idées que de souplesse à s'exprimer. Aussi est-il aujourd'hui bien difficile de bien causer, et est-ce à juste titre que l'on juge favorablement celui dont un juge compétent dit: Il cause bien.

Causeur (Jean), paysan breton, né au village de Lanfenot, en 1638, mourut à Saint-Mathieu, près de Brest, en 1775, à l'âge de cent trente-sept ans. C'est peut-être le plus curieux exemple de longévité que présente la France. Causeur se maria à quarante ans; sa femme avait quatre-vingt-seize ans lorsqu'il la perdit : il en eut quatre filles et un garçon. Il mangeait beaucoup de laitage, et ne fit jamais excès de liqueurs spiritueuses. A cent vingt ans il se rasait encore lui-même, et allait à l'église entendre la grand'messe à genoux. Après avoir fait trois grandes maladies à différentes époques de sa longue existence, il mourut ou plutôt il s'éteignit sans douleur. Sa barbe avait été remplacée par un léger poil follet; ses yeux avaient presque disparu.

Caussade, petite ville de l'ancien Quercy, aujourd'hui du département de Tarn-et-Garonne, à deux myriamètres de Montauban : population, 4776 habitants. On ignore l'époque de l'origine de cette ville. Pendant la guerre des Albigeois, l'évêque du Puy lui fit payer une forte rançon. En 1562, Duras,

chef d'un corps de protestants, la surprit et la détruisit presque entièrement, après avoir massacré les habitants qui refusèrent d'embrasser la nouvelle religion, et fait précipiter les ecclésiastiques du haut du clocher. Après la Saint-Barthélemy, les vicomtes de Paulin et de Panat s'en rendirent maîtres et y mirent garnison. Mayenne l'occupa en 1621; sept ans après elle fut reprise par les protestants, qui en relevèrent les fortifications et ne la rendirent qu'après la capitulation de Montauban.

Caussin (Nicolas, le Père), confesseur de Louis XIII, naquit à Troyes en 1583, entra chez les jésuites en 1607, enseigna les belles-lettres à Rouen, à Paris, à la Flèche, et obtint, dans la chaire, des succès qui fixèrent sur lui l'attention de la cour. Le cardinal de Richelieu, mécontent du P. Gordon, confesseur du roi, jugea prudent de lui donner pour successeur le P. Caussin, dont la bonhomie ne lui inspirait pas d'inquiétude. Les jésuites virent à regret cette nomination, et essayèrent, mais en vain, d'obtenir du nouveau confesseur qu'il ne se conduirait que d'après leurs conseils. Après avoir rendu quelques services au cardinal et avoir fait cause commune avec lui pour éloigner de la cour mademoiselle de la Fayette, dont l'influence auprès du roi devenait menaçante, le P. Caussin voulut faire tomber le cardinal à son tour, et, dans ce but, noua des intrigues avec mademoiselle de la Fayette. Ses griefs étaient que Richelieu favorisait la circulation de divers écrits contre l'autorité du pape; qu'il entretenait le trouble dans l'Église; qu'il grevait le peuple d'impôts; qu'il soutenait les Hollandais rebelles contre leur souverain légitime; formait des alliances avec les Turcs contre les princes chrétiens, et avec les princes hérétiques contre les princes catholiques. Louis XIII lui proposa de soutenir ces accusations devant le cardinal, auquel il ne fut pas difficile de se justifier. La disgrâce du P. Caussin fut la suite de l'entrevue qui avait eu lieu devant le roi. Elle fut ainsi annoncée dans la *Gazette de France* : « Le P. Caussin a été dis« pensé par S. M. de la plus confesser « à l'avenir, et éloigné de la cour, parce « qu'il ne s'y gouvernoit pas avec la « retenue qu'il devoit, et que sa con« duite étoit si mauvaise, qu'un cha« cun, et son ordre même, a bien plus « d'étonnement de ce qu'il a tant de« meuré en cette charge, que de ce « qu'il en a été privé. »

Dans les lettres qu'il écrivit pour sa défense à son général, le P. Caussin attribue sa destitution au refus de révéler certaines confidences de son royal pénitent, et aux scrupules qu'il avait fait naître dans sa conscience sur sa conduite envers la reine mère, alors retirée en pays étranger; et il reproche à ses confrères de l'avoir abandonné au ressentiment du cardinal; ils s'opposèrent cependant à son départ pour le Canada. Il mourut à Paris, en 1651, après quatorze jours de cruelles souffrances qu'il appelait un bain de délices, en comparaison de tout ce qu'il avait souffert à la cour.

On a de lui quelques ouvrages, entre autres une *Apologie pour les religieux de la compagnie de Jésus*, dont il partagea toujours les principes ultramontains; ce qui ne contribua pas peu à sa disgrâce.

Caussin de Perceval (Armand-Pierre), fils du suivant, né à Paris, en 1795, fut envoyé, en 1814, comme élève interprète à Constantinople, et quitta cette ville en 1817, pour parcourir la Syrie. Après avoir passé une année parmi les Maronites du mont Liban, il parcourut les principales villes de la côte et de l'intérieur du pays, et remplit ensuite, à Alep, les fonctions de drogman. De retour à Paris, M. Caussin fut nommé, en 1822, professeur d'arabe vulgaire à l'école royale des langues orientales vivantes; et, en 1824, il reçut le titre d'interprète arabe du ministère et du dépôt de la guerre. On a de lui : *Précis historique de la guerre des Turcs contre les Russes, pendant les années* 1769 *à* 1774, tiré de l'historien turc Vassif-Effendi, Paris, 1822, in-8°; 2° *Grammaire arabe vulgaire*, Paris, 1824, in-4°.

Caussin de Perceval (Jean-Jac-

ques-Antoine), orientaliste, né à Montdidier, le 24 juin 1759, vint jeune à Paris, où il apprit la langue arabe au collége de France, sous Cardonne et Deshauterayes; il obtint la chaire d'arabe, en 1783, après la retraite de ce dernier. En 1787, il succéda à son oncle Bejot, dans la place de garde des manuscrits orientaux de la bibliothèque du roi, et la conserva jusqu'à l'époque du 10 août 1792. Le ministre Rolland la lui ôta alors, et depuis, elle ne lui fut point rendue. Nommé membre de la troisième classe de l'Institut, en 1809, il fit partie de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, depuis le 21 mars 1816. Il a publié : 1° l'*Expédition des Argonautes*, ou *la Conquête de la Toison d'or*, poëme en quatre chants, par Apollonius de Rhodes, traduit, pour la première fois, du grec en français, Paris, 1796, in-8°; 2° *Histoire de la Sicile sous la domination des Musulmans*, par Howaïri, traduit de l'arabe en français, Paris, 1802, in-8°; 3° *Suite des Mille et une nuits*, 2 vol. in-12; 4° *Tables astronomiques d'El-Younis*, traduit de l'arabe, Paris, 1810, in-4°; 5° divers *Mémoires*, imprimés dans le recueil de l'Académie des inscriptions. On lui doit aussi des éditions soignées de quelques textes arabes, savoir : 1° les *Cinquante séances de Hariri*, Paris, 1818, in-4°; 2° les *Fables de Lokman*, ibid., 1818, in-4° : c'est la meilleure édition de ce fabuliste; 3° les *Sept Moallakals*, in-4°; 4° les *Trois premiers chapitres du Coran*, etc. M. Caussin est mort au mois de juillet 1836, professeur au collége de France. Une notice sur lui, composée par M. Daunou, a été lue dans la séance annuelle de l'Académie des inscriptions, le 25 septembre 1840.

CAUTERETS, bourg du département des Hautes-Pyrénées, devenu célèbre par les sources d'eaux thermales qui jaillissent de sa vallée. D'antiques constructions de bains trouvées à l'orient de Cauterets font croire que ces sources étaient connues et fréquentées des Romains. Ce qui est certain, c'est que le bourg doit sa naissance à une corporation de cénobites bénédictins, réunis à Saint-Savin par Charlemagne.

CAUTION ET CAUTIONNEMENT FÉODAL. V. PLEIGE et PLEIGERIE.

CAUTIONNEMENT. — Les employés des fermes étaient assujettis, avant la révolution, à des cautionnements que divers arrêts du conseil des 30 avril 1750, 16 septembre 1760, 3 mars 1761, 26 décembre 1762, 8 mars 1771 et 17 février 1779, avaient soumis à différentes règles. Toutes les dispositions établies par ces arrêts devinrent sans objet, lorsque les anciennes compagnies de finance furent supprimées; et, en conséquence, il fut rendu, le 22 septembre 1791, une loi pour le remboursement de tous les cautionnements des employés, comptables et non comptables, de la ferme et de la régie générale.

Une loi du 14 pluviôse an II, confirmée par une autre du 7 floréal suivant, avait ordonné qu'il ne serait pas exigé de cautionnement des receveurs des deniers publics; mais une nouvelle loi du 15 germinal an IV révoqua cette disposition, quant aux receveurs des contributions directes des départements, auxquels une autre loi du 6 frimaire an VIII imposa l'obligation de fournir un cautionnement en numéraire, dont le versement devait avoir lieu à la caisse d'amortissement.

La loi du 7 ventôse an VIII assujettit à la même obligation les régisseurs, administrateurs et employés des régies et administrations de l'enregistrement, des douanes, des postes, de la loterie et les notaires. Par la suite, plusieurs lois, dont nous croyons inutile de rapporter les dates, assujettirent également les greffiers, les avoués, les huissiers, les payeurs du trésor public, les commissaires priseurs, les agents de change, les courtiers de commerce, les percepteurs des contributions directes dans les communes, les receveurs des hospices et autres établissements de charité, les directeurs, les entrepreneurs et débitants des manufactures royales; enfin, tous ceux qui, par profession, sont chargés des intérêts de l'État et de ceux des particuliers, et les journaux, bien

qu'ils n'aient aucun maniement de fonds. Aux termes de l'art. 23 de la loi du 25 ventôse an XI, sur le cautionnement des notaires, ce cautionnement doit être spécialement affecté à la garantie des condamnations prononcées contre eux par suite de l'exercice de leurs fonctions. Cette disposition a été, par la loi du 25 nivôse an XIII, étendue aux cautionnements fournis par les agents de change, les courtiers de commerce, les avoués, les greffiers, les huissiers et les commissaires priseurs. Celui des journaux n'a pas d'autre but.

CAUVET (Gilles-Paul), sculpteur et architecte, naquit à Aix en 1731, et mourut à Paris en 1788; il s'appliqua surtout à la sculpture d'ornement, et composa un grand nombre de dessins, d'arabesques, de frises, de portes, de galeries, de vases, de pendules, etc. « Tout n'est pas pur dans les ouvrages de cet artiste, a dit M. Émeric-David, mais tout s'y montre bien supérieur à ce qui s'exécutait avant lui, et même de son vivant : il réformait la branche des arts à laquelle il s'était appliqué, bien avant l'époque où nos grands maîtres ont épuré le style de la peinture.... On peut le regarder comme le premier artiste français qui ait banni de la décoration des appartements le genre vicieux appelé *la rocaille*, et substitué à ces formes maniérées des ornements d'un goût simple et noble, imités de l'antique. »

CAUVILLE, l'un des commissaires de la fédération des faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau, signa, en cette qualité, le pacte du 10 mars 1815, qui fut affiché dans Paris avec l'approbation de l'empereur. Le 15 mai, il présenta à Napoléon l'adresse des fédérés qui commençait ainsi : « Nous « avons reçu les Bourbons avec indif- « férence et froideur, parce qu'ils « étaient devenus étrangers à la Fran- « ce, et que nous n'aimons pas des rois « imposés par l'ennemi. Nous vous « avons accueilli avec enthousiasme, « parce que vous êtes l'homme de la « nation, le défenseur de la patrie, etc.; « nous venons vous offrir nos bras, « notre courage et notre sang... Vous « triompherez, nous en avons l'assu- « rance; oui, nous vous devrons la li- « berté avec le bonheur, et la France « vous chérira comme un bon roi, « après vous avoir admiré comme le « plus grand des guerriers. »

CAUX (pays de), *Caletensis Ager*, partie de l'ancienne Normandie, bornée au nord et à l'ouest par la Manche, à l'est par le pays de Bray, au sud-est par le Vexin normand, et au sud par la Seine.

On croit que ce pays a pris son nom de ses anciens habitants, désignés dans César sous le nom de *Caletes*, et dont la capitale était *Juliobona*, aujourd'hui Lillebonne. Le pays de Caux n'a jamais eu de seigneurs particuliers. Il a toujours suivi le sort de la Normandie.

CAUX DE BLACQUETOT, nom d'une famille qui a fourni à l'État plusieurs ingénieurs distingués.

Pierre-Jean de CAUX DE BLACQUETOT, né à Hesdin, en 1720, était parvenu au grade de maréchal de camp, et occupait la place de directeur des fortifications, lorsqu'il prit sa retraite en 1791; il mourut l'année suivante. Son frère, *Jean-Baptiste de* CAUX DE BLACQUETOT, né à Montreuil-sur-Mer, en 1723, assista à la bataille de Fontenoy, aux siéges de Tournay, de Munster, de Diflinbourg, et de Ziegenheim, et dirigea, en 1761, la belle défense de Cassel. La paix conclue, il continua de servir, et rendit, comme ingénieur, d'importants services. Il était, au moment de la révolution, lieutenant général et inspecteur des fortifications. Se voyant alors privé de ces fonctions, il se retira en Westphalie, où il mourut sur la fin de 1793. *Louis-Victor de* CAUX DE BLACQUETOT, son fils, né à Douai, en 1775, fut admis en 1792 à l'école du génie de Mézières, et nommé lieutenant l'année suivante. Destitué bientôt après, à cause de sa qualité de noble, il fut réintégré, en 1795, avec le grade de capitaine, et fait chef de bataillon en 1799. Il joignit alors l'armée du Rhin, fit avec elle les campagnes de 1800, 1801, s'y distingua plusieurs fois, fut

chargé de la direction du génie au corps de gauche, puis à celui du centre, et il montra dans ces fonctions autant d'habileté que dans la détermination des conditions de l'armistice de Paffsdorf qu'il avait réglées avec le comte Bubna. Cependant il quitta bientôt après le service actif pour être employé au ministère de la guerre. Les Anglais menaçant Anvers, de Caux fut chargé, dans cette ville, de la direction de son arme; il pressa, multiplia les travaux, et eut bientôt cinq à six cents pièces en batterie. Nommé colonel après cette campagne, il fut fait, au retour des Bourbons, maréchal de camp, conseiller d'administration militaire et inspecteur des fortifications.

Caux (Gilles de), littérateur et poëte dramatique, né près de Bayeux, en 1682, descendait du grand Corneille, par sa mère. Il mourut en 1733. On a de lui entre autres productions : *Marius*, tragédie représentée en 1715, et qui fut attribuée au président Hénault.

Cavagnes. Voyez Briquemaut.

Cavagnole, ancien jeu de hasard qui nous a été apporté de Gênes, vers le milieu du dix-huitième siècle. Les Génois l'appellent *cavajola*, mot qui signifie nappe ou serviette. Ce jeu se jouait avec de petits tableaux à cinq cases, qui contenaient des figures et des numéros. Comme au loto, chacun tirait les boules à son tour. Voltaire parle de ce jeu dans les vers suivants :

On croirait que le jeu console;
Mais l'ennui vient à pas comptés,
A la table d'un *cavagnole*
S'asseoir entre deux majestés.

Cavaignac (Godefroy), fils aîné du conventionnel, a pris une part glorieuse à la révolution de juillet. L'intrépidité qu'il déploya dans les trois journées lui mérita les suffrages de ses concitoyens, et lors de la réorganisation de la garde nationale, il fut nommé capitaine d'une compagnie d'artillerie.

Godefroy Cavaignac a joué un rôle important dans les journées de juin et d'avril. Enveloppé dans les condamnations qui en furent la suite, il parvint à s'échapper de Doulens et se réfugia en Angleterre. Quelque jugement que l'on porte sur ses opinions, il n'y a qu'un avis sur la loyauté de son caractère et la sincérité de son patriotisme.

Cavaignac (le vicomte Jacques-Marie), frère du conventionnel, est né à Gordon, en 1773. Il servit avec distinction dans les armées de la république et de l'empire, et se signala particulièrement au passage du Tagliamento, pendant la retraite de l'armée d'Italie, sous les ordres de Moreau, au passage du Splugen et du Garigliano. A la bataille d'Austerlitz, Napoléon le nomma commandant de la Légion d'honneur.

En 1806, il passa avec son frère au service du roi de Naples, et s'y comporta d'une manière très-brillante. Joachim Murat ayant résolu de faire une descente en Sicile, lui confia le commandement de l'un des trois corps de son armée; mais Cavaignac seul opéra son débarquement sur les côtes siciliennes. Les autres corps de l'armée napolitaine, retenus par les vents, ne purent le suivre, et l'on fut forcé de le rappeler. Cependant son retour devenait fort difficile; il était pressé d'un côté par la flotte anglaise, et de l'autre par les troupes de terre. Les barques sur lesquelles la division napolitaine avait été transportée mettaient déjà à la voile pour Reggio; le général Cavaignac, autant par ses exhortations que par ses menaces, arrête le départ de la plupart d'entre elles, fait rembarquer sa division, monte dans la dernière barque, et parvient, en passant sous le feu de l'ennemi, et à la vue des deux armées, à descendre sur les côtes de Calabre sans avoir perdu un seul bâtiment. Le roi de Naples, témoin de cet heureux retour, embrassa le général Cavaignac, le félicita dans les termes les plus flatteurs, et le nomma son premier aide de camp. Il quitta ensuite Naples avec son frère et rentra dans les rangs de la grande armée, en qualité de général de brigade. Chargé du commandement

de la cavalerie du 1er corps, il protégea la retraite de Moscou, et s'enferma dans la place de Dantzig avec dix-huit cents hommes qui lui restaient, et qui concoururent avec les autres troupes de la garnison à soutenir le siége de cette ville. La place capitula enfin, mais les alliés ne tinrent aucune des conditions qui avaient été souscrites, et Cavaignac fut envoyé à Kiow comme prisonnier de guerre. Il rentra cependant bientôt après en France, et fut successivement nommé lieutenant général, chevalier et commandeur de Saint-Louis, baron de Baragne, vicomte, et enfin inspecteur général de cavalerie.

Cavaignac (Jean-Baptiste), membre de la Convention et du Conseil des Cinq-Cents, naquit à Gordon, département du Lot, en 1762. Après avoir exercé les fonctions d'avocat au parlement de Toulouse, il était devenu administrateur du département de la Haute-Garonne, lors qu'il fut envoyé par ce département à la Convention nationale. Il y vota la mort de Louis XVI, et fut ensuite chargé d'une mission à l'armée des côtes de l'Ouest, où il montra beaucoup d'énergie et de courage. De retour à la Convention, il en fut bientôt éloigné par une nouvelle mission à l'armée des Pyrénées-Occidentales, aux premiers succès de laquelle il contribua. Cependant sa conduite ne fut pas alors exempte de blâme, et des plaintes nombreuses arrivèrent contre lui à la Convention. Mais à son retour, il se rangea du côté des thermidoriens, et ce fut peut-être cette politique qui le sauva. Une troisième mission lui fut ensuite confiée; envoyé près de l'armée de Rhin et Moselle, il s'y conduisit en administrateur habile et en soldat intrépide. Il était depuis peu à Paris, lorsque éclata le mouvement insurrectionnel du premier prairial an III. On lui confia la direction de la force armée; mais il ne put empêcher l'envahissement de la Convention, et il manqua d'être assassiné. Au 13 vendémiaire an IV, il fut adjoint à Barras, et contribua au triomphe de l'Assemblée sur les sections insurgées. Nommé membre du Conseil des Cinq-Cents, lors de la réélection des deux tiers, il en sortit peu de temps après par décision du sort. Cavaignac fut alors forcé pour vivre, d'accepter un modeste emploi de receveur aux barrières de Paris; il devint ensuite administrateur de la loterie, et fut enfin nommé, après la paix d'Amiens, commissaire général des relations commerciales à Maskate, dont le souverain réclamait depuis longtemps un agent français. Il se rendit, par l'Ile de France et Pondichéry, dans ce port de l'Arabie; mais déjà la guerre avait recommencé entre les Français et les Anglais, et l'influence que ceux-ci avaient acquise à Maskate empêcha le commissaire français d'y être admis. A son retour en Europe, Cavaignac suivit son frère dans le royaume de Naples, où il fut chargé d'organiser l'administration de l'enregistrement et des domaines. Murat le nomma ensuite conseiller d'État; mais lorsqu'un décret impérial rappela dans leur patrie les Français employés au service de l'étranger, il se démit de tous ses emplois et rentra en France. Nommé, pendant les cent jours, préfet de la Somme, il fut à la seconde restauration atteint par la loi dite d'amnistie et fut forcé de s'expatrier. Il se retira alors à Bruxelles, où il mourut en 1829.

Cavaignac (Louis-Eugène), second fils du précédent, lieutenant-colonel, commandant le régiment des zouaves, est né à Paris le 15 octobre 1802. Après avoir terminé ses études au collége de Sainte-Barbe, il fut admis à l'école polytechnique; puis entra, comme élève sous-lieutenant du génie, à l'école d'application de Metz, et fut placé, en 1824, dans le 2e régiment du génie. Il y devint successivement lieutenant en second le 1er octobre 1826, et lieutenant en premier le 12 janvier 1827, et fit, en 1828, la campagne de Morée, où il remplit les fonctions de capitaine en second. Il fut nommé, le 1er octobre 1830, capitaine dans le même régiment.

A son retour de l'expédition de Morée, il se trouvait en garnison à

Metz, lorsque parut, en 1831, le projet d'association nationale. Cavaignac fut l'un des premiers signataires de cet acte. Mais le gouvernement n'approuva point les nobles sentiments des citoyens qui consacraient ainsi leur fortune à la défense du pays. Le capitaine Cavaignac fut mis en non-activité. Rappelé au service en 1832, il fut dirigé sur Bone, où il trouva, en arrivant, une lettre de service pour se rendre à Alger. De cette dernière ville, il fut envoyé à Oran, où il contribua aux travaux de casernement et de défense de la place, et à l'établissement de la belle route de Mers-el-Kebir. Le 3 juillet 1833, il fut nommé chevalier de la Légion d'honneur.

A l'armée d'Afrique, le capitaine Cavaignac trouva plusieurs fois l'occasion de se faire remarquer; mais aussi modeste que brave, jamais on ne le vit faire valoir des services qu'il ne considérait que comme l'accomplissement rigoureux de ses devoirs.

Après le succès de l'expédition de Mascara, à laquelle ce brave officier avait pris part, le maréchal Clausel voulut profiter, pour s'emparer de Tlemcen, de la présence des nombreux renforts qui avaient été envoyés à Oran. Le 8 janvier 1836, un corps expéditionnaire quitta les murs de cette ville, et arriva, le 13, à Tlemcen, ayant parcouru une route d'environ quarante lieues sans qu'on eût eu à déplorer la perte d'un seul homme, sans avoir eu un seul blessé, sans même qu'un seul coup de fusil eût été tiré. L'armée resta vingt-cinq jours à Tlemcen; et, pendant ce temps, plusieurs colonnes furent envoyées sur différents points. Enfin, le maréchal Clausel songea à rentrer à Oran; mais, ayant résolu de laisser une garnison française au Méchouar, il demanda des hommes de bonne volonté pour la former. La position était périlleuse: enfoncée dans les terres, à l'extrémité ouest de l'Algérie, non loin des frontières du Maroc, à une distance considérable de tout secours; entourée de Cabaïles entreprenants et belliqueux, la garnison, ainsi isolée, devait se suffire à elle-même, et ne compter que sur ses propres ressources. La grandeur du danger ne fit qu'enflammer davantage le courage de nos soldats, et des centaines de braves se présentèrent. Parmi eux se trouvait le capitaine Cavaignac. Ce fut lui que le maréchal nomma commandant supérieur du Méchouar et des cinq cents volontaires pris dans tous les corps de l'armée expéditionnaire. Le gouverneur général donna alors au capitaine Cavaignac le titre de chef de bataillon provisoire; il fit distribuer cinq cents fusils à ceux des coulouglis qui manquaient d'armes; et, après avoir laissé une certaine quantité d'approvisionnements dans la forteresse du Méchouar, il quitta Tlemcen le 7 février pour revenir à Oran.

Dès ce moment, le brave Cavaignac fut livré à lui-même; dès ce moment aussi ses actes révélèrent un homme fait pour exercer un commandement supérieur. Avec des ressources presque nulles, il établit des hôpitaux, des ateliers en tout genre, des casernes, et perfectionna les moyens de défense du Méchouar.

Plusieurs ravitaillements de la garnison de Tlemcen eurent lieu successivement; en 1836, le général Bugeaud conduisit deux fois dans cette place des approvisionnements en blé; mais ces ressources étaient bientôt épuisées; et à peine une expédition était-elle de retour, qu'il fallait songer à en entreprendre une nouvelle. Aussi, vers la fin de novembre, un nouveau ravitaillement était-il devenu indispensable; car, malgré la riche capture de bœufs que Cavaignac avait faite dans une de ses nombreuses excursions contre les tribus hostiles, il n'en était pas moins dans la dernière pénurie d'autres objets. En effet, à partir des premiers jours de septembre, la garnison avait été réduite aux trois quarts de la ration de pain. En octobre et en novembre, on n'avait pu distribuer que du pain d'orge fait avec de la farine non blutée, et seulement à raison de huit onces par jour à chaque homme. Aussi la detresse avait-elle atteint son dernier période, malgré l'abondance de

viande fraîche dans laquelle on se trouvait, et malgré les ressources de détail que l'intelligence de Cavaignac, son activité et sa foi à la noble mission qu'il avait acceptée, avaient créées. Le 23 novembre, un corps expéditionnaire partit d'Oran, et remit, le 28 du même mois, à la garnison de Tlemcen, un approvisionnement de blé et de riz pour cent onze jours, et quatre-vingt mille francs en espèces. Cavaignac continua à exercer son commandement avec succès; attaqué plusieurs fois par des troupes nombreuses, il parvint non-seulement à les repousser, mais encore il occasionna aux Arabes des pertes si considérables qu'il les obligea enfin à s'éloigner de la place.

Vers la fin de mai 1837, un nouveau ravitaillement fut amené; la garnison fut relevée par un bataillon du 47e régiment de ligne, et Cavaignac fut remplacé par le chef de bataillon Menonville. Pendant l'accomplissement de sa pénible et glorieuse mission, Cavaignac avait su conquérir l'estime et l'affection de ses troupes, et il emporta, en quittant Tlemcen, les regrets de tous les habitants.

Malgré les services signalés que Cavaignac et les officiers sous ses ordres avaient rendus pendant cette longue occupation, le gouvernement se montra peu empressé de confirmer les grades provisoires qui avaient été donnés par le maréchal Clausel, et il ne fallut rien moins que la chaleureuse insistance du général Bugeaud pour que justice fût enfin rendue à ceux qui l'avaient si bien méritée. Une ordonnance du 20 mars 1837 créa un troisième bataillon de zouaves, dont le noyau fut formé par les officiers, sous-officiers et soldats des volontaires de Tlemcen. Le 4 avril suivant, Cavaignac fut promu au grade de chef de bataillon, et conserva le commandement de ses braves compagnons d'armes. Mais, appelé en France pour y régler des affaires de famille, il se vit forcé de les quitter momentanément; et, pendant son absence, son bataillon fut envoyé à Alger, pour y être incorporé dans le régiment dont il devait désormais faire partie. A peine rentré de son congé, il fut forcé, par le mauvais état de sa santé, de quitter le sol de l'Afrique, et de demander à être mis en non-activité pour infirmités temporaires, ce qui lui fut accordé. A peine rétabli, il demanda à reprendre son service, et fut nommé au commandement du 2e bataillon d'infanterie légère d'Afrique. Il servit avec la même distinction à la tête de ce corps qui, connaissant la réputation d'habileté et de bravoure de son nouveau chef, lui accorda, dès le premier jour, toute sa confiance.

Un acte de piraterie, commis par les habitants de Cherchell envers un navire français, ayant nécessité un châtiment exemplaire, le maréchal gouverneur général dirigea contre cette ville une expédition dont fit partie le 2e bataillon d'infanterie légère d'Afrique, commandé par Cavaignac. Le corps expéditionnaire, parti de Blida le 12 mars 1840, entra sans coup férir à Cherchell le 15 du même mois.

Après être resté quatre jours dans cette place, le maréchal retourna à Blida, et laissa, pour garnison à Cherchell, le 17e régiment d'infanterie légère et le 2e bataillon d'Afrique, avec quelques soldats du génie. Le 20 avril, le 17e léger quitta cette ville pour se rendre à Alger, où il devait faire partie de la nouvelle expédition qui se préparait.

Cavaignac resta donc avec son seul bataillon pour défendre la place. Aussi les Arabes, persuadés que la faiblesse de la garnison leur permettrait de se rendre facilement maîtres de la ville, vinrent, dès le 21, l'attaquer avec fureur; mais ils furent vigoureusement repoussés. Le 22, une nouvelle attaque fut tentée avec tout aussi peu de succès, grâce à l'activité et au courage du commandant, qui ne cessa jour et nuit de se trouver partout, et de soutenir par son exemple le courage des soldats. Les journées suivantes se passèrent assez tranquillement; néanmoins on continua à se tenir sur ses gardes, et on tirailla chaque jour aux avant-postes. Mais le 27, vers le soir, une masse

considérable d'Arabes, sous le commandement de Ben-Arrach, s'approcha de la ville; et, depuis ce moment jusqu'au 2 mai, ce ne furent que combats et attaques continuelles constamment repoussées par les braves de la garnison de Cherchell. Dans le combat qui fut livré le 29, Cavaignac reçut une balle dans la cuisse. Heureusement cette blessure ne fut point assez grave pour le forcer à quitter le champ de bataille; mais le sentiment de crainte qui se manifesta parmi les troupes en apprenant ce fâcheux événement, suffit pour prouver toute la confiance qu'avaient inspirée à la garnison le caractère, la bravoure et les talents de leur commandant. Dans cette lutte disproportionnée, et dont les heureux résultats furent entièrement dus aux bonnes dispositions de Cavaignac, les Arabes éprouvèrent des pertes considérables.

Le 21 juin suivant, les services de Cavaignac reçurent enfin leur récompense. Nommé alors lieutenant-colonel, commandant le régiment des zouaves, il continue depuis, à la tête de ce corps, sa carrière de gloire et de dévouement. Il est maintenant à Médéah, avec son brave régiment; et il y soutient dignement la brillante réputation que ses premiers faits d'armes lui ont acquise.

Cavaignac est un homme modeste, instruit, ferme, brave jusqu'à la témérité. Dans les campagnes qui vont s'ouvrir, il trouvera, nous n'en doutons pas, l'occasion de signaler de nouveau son dévouement à la France, et de développer sur une plus grande échelle les talents militaires qui le distinguent.

Cavaillon, *Cabellio*, ancienne ville du comtat Venaissin, à deux myriam. cinq kilom. d'Avignon. C'était, avant les premières conquêtes des Romains dans les Gaules, une des principales villes des *Cavares*, et les Marseillais y avaient établi un comptoir et des marchés. Elle s'élevait alors sur la montagne du *Caveau*, comme le prouvent les fondations d'une forteresse et des restes de murs qu'on y voit encore. On ignore l'époque où cette ancienne ville fut détruite, mais il paraît certain qu'elle fut rebâtie dès le temps de la domination romaine, au bas du rocher, à l'endroit occupé par la ville moderne. Les Romains y établirent une colonie qu'ils favorisèrent beaucoup à cause de son port sur la Durance. Ce port, qui était alors très-commode, fut détruit plus tard par les inondations de la rivière. Les restes d'antiquités qui attestent le long séjour des Romains en ce lieu, consistent en un grand nombre de médailles que l'on y découvre encore tous les jours, en quelques statues ou tombeaux, et en un fragment d'arc de triomphe, qui, vraisemblablement, date du temps d'Auguste. La partie inférieure de cet arc est cachée sous la terre jusqu'à la corniche de l'archivolte (Voy. la planche 83). De la domination des Romains, Cavaillon passa sous celle des barbares; elle resta, pendant près d'un siècle, au pouvoir des premiers rois de Bourgogne, fut ensuite soumise aux Francs, et appartint successivement aux comtes d'Arles et de Provence et à ceux de Toulouse. Enfin, elle tomba, comme le reste du comtat Venaissin, sous la puissance du saint-siége. Avant la réunion de cette province à la France, la juridiction civile de Cavaillon était partagée entre l'évêque et la chambre apostolique, à laquelle était réservé le jugement des causes criminelles. Au reste, l'évêque prêtait hommage au pape pour la moitié de la ville. Le gouvernement y fut longtemps exercé par cinq consuls qui furent plus tard réduits à deux. Cette ville est aujourd'hui l'un des chefs-lieux de canton du département de Vaucluse. Sa population est de six mille neuf cent onze habitants.

Cavale. — Dans les temps héroïques de notre histoire, c'est-à-dire, dans les siècles chevaleresques, une cavale, aussi bien qu'un cheval que le fer avait mutilé, était une monture déshonorante affectée aux roturiers, et à laquelle on condamnait, comme à la punition la plus humiliante qui pût être infligée, un chevalier qu'on avait

dégradé pour cause de lâcheté ou de felonie. Quoique les épopées du moyen âge fassent rarement autorité pour ce qui se rapporte aux faits historiques, on peut les mettre avec confiance à contribution pour tout ce qui concerne les mœurs, qu'elles reproduisent avec une grande vérité de peinture et une grande ingénuité de langage. Nous citerons donc ici un passage du roman de Perceforest, où il est dit : « A celui temps un chevalier « ne pouvoit avoir plus grand blasme « que monter sur une jument, ne on « ne pouvoit un chevalier plus deshonorer, que de le faire chevaucher « recru et de nulle valeur, ne ja, plus « chevaliers qui aimast son honneur, « ne joustoit avec lui, ne le frappoit « d'espée non plus qu'un fol tondu. »

Cavalerie.—Lors de leur invasion dans les Gaules, les armées des Francs étaient entièrement composées d'infanterie; mais peu de temps après leur établissement dans ces contrées, ils organisèrent une cavalerie. Au huitième siècle, sous le règne de Charlemagne, la cavalerie prit une supériorité marquée sur l'infanterie. La prouesse dominait déjà, et dès le neuvième siècle, la cavalerie jouait le principal rôle dans les armées. Vers le temps de Louis le Gros eut lieu l'établissement de la milice des communes. Alors chaque ville dut fournir un contingent de combattants à pied et à cheval; mais cette institution ne dispensait pas les ducs et les comtes de répondre à l'appel du roi et de prendre part à la guerre. Ils s'y faisaient accompagner par un certain nombre de combattants pris parmi la noblesse de leurs fiefs. Cette cavalerie, connue sous le nom de *chevalerie*, est une des plus braves qui aient existé. Les chevaliers étaient couverts d'armures défensives; ils avaient pour armes offensives la lance et l'épée, et combattaient en haie, c'est-à-dire, sur une seule ligne bien serrée. Chaque chevalier était accompagné d'un nombre plus ou moins grand de *clients* et de *satellites*. Les premiers appartenaient à la noblesse, mais les autres se composaient de paysans à cheval, armés de l'arc ou de l'arbalète et faisaient le service de la cavalerie légère.

Sous le règne de Philippe-Auguste, vers 1200, il se fit un changement notable dans notre constitution militaire. Ce prince accorda, pour la première fois, une solde aux gens de guerre, et les assujettit à un service plus ou moins permanent.

Sous saint Louis et ses successeurs, le nombre des troupes soldées fut successivement augmenté, et la milice prit des formes plus régulières tant pour la tenue que pour la manière de combattre. Néanmoins, jusqu'au règne de Charles VII, la cavalerie ne se composait que d'une agrégation bizarre de chevaliers, bacheliers, écuyers et gens de trait à cheval, amenés par les seigneurs bannerets ou fournis par les communes, et d'un nombre souvent assez considérable de soldats étrangers.

Lorsque Charles VII se vit tranquille possesseur de son royaume, il songea à créer une milice permanente et régulière, et, en 1440, il institua quinze compagnies d'ordonnance, dont l'organisation fournit un corps de cavalerie d'environ neuf mille hommes (voy. Compagnie). Cette nouvelle cavalerie était soldée par le roi, sur des *montres* ou revues établies par des commissaires spéciaux. Dès lors disparut entièrement l'usage des bannières; le titre de banneret ne fut plus considéré que comme la récompense due aux actions d'éclat, et les grades, aussi bien que les ordres militaires créés pendant le quinzième siècle, remplacèrent peu à peu la chevalerie. L'organisation primitive des compagnies d'ordonnance subit, dans la suite, différentes modifications : le nombre de ces corps fut augmenté; mais leur effectif, au lieu d'être de cent lances comme à l'origine, fut réduit à cinquante et même à vingt-cinq. Cependant, Montluc nous apprend qu'elles furent longtemps l'école où les jeunes gentilshommes allaient faire, sous le nom de page d'abord, puis sous celui d'archer, leur apprentissage du métier de la guerre.

Les archers, dont le rôle se bornait

à escarmoucher et à poursuivre, prenaient rang, dans l'ordre de bataille, en arrière ou sur les flancs des hommes d'armes de leur compagnie; aussitôt que ceux-ci avaient rompu la ligne ennemie, ils se portaient en avant et achevaient sa déroute.

Au temps de Charles VII, la cavalerie légère se réduisait à un petit nombre de *crennequiniers* (arbalétriers à cheval) et aux archers des compagnies d'ordonnance. Cette espèce de cavalerie, si utile et si nombreuse de nos jours dans toutes les armées de l'Europe, ne commença à former un corps particulier et à prendre quelque consistance que sous le règne de Louis XII, qui prit des *estradiots* ou *stradiots* à son service. Les hommes qui composaient cette cavalerie, formée de Grecs, dans l'origine, comme l'indique son nom (στρατιῶται), étaient coiffés d'une salade, couverts d'une cotte de mailles, et armés de l'épée large, de la massue et de l'arzegaie, espèce de pique de quarante decimètres de long, garnie aux deux bouts d'un fer aigu. Quelquefois les estradiots combattaient à pied, et alors ils se servaient avec beaucoup d'adresse de leur arzegaie. Cette troupe étrangère, dont l'existence sous le règne de Louis XII est attestée par Comines (*), existait encore, suivant Brantôme (**), sous le règne de Henri III. Elle fut aussi connue en France sous le nom de *cavalerie albanaise*.

Martin du Bellay (livre X de ses Mémoires) nous apprend que du temps de François Ier il existait une cavalerie légère, dont M. de Brissac était le colonel général. Néanmoins, et malgré le nom de cavalerie légère que, dans leur langage fort inexact, le P. Daniel et la plupart des écrivains donnent à cette cavalerie, elle avait, à cause de son armure, beaucoup plus de ressemblance avec nos carabiniers et nos cuirassiers qu'avec nos chasseurs et nos hussards, mais on la désignait ainsi par opposition aux hommes d'armes qui étaient armés de pied en cap. Sous Henri II, les armes des gendarmes devinrent plus légères et la cavalerie légère fut plus nombreuse qu'auparavant. Ce fut aussi sous ce règne que l'on vit paraître les dragons, qui furent crées, dit-on, par le maréchal de Cossé de Brissac, lorsqu'il était à la tête des armées françaises dans le Piémont. (Voyez DRAGONS.)

La cavalerie légère fut considérablement augmentée sous Henri IV. Les guerres civiles avaient tellement épuisé la France, qu'on éprouvait les plus grandes difficultés à se procurer des chevaux propres au service de la cavalerie pesamment armée. Dès lors on abandonna la lance, arme si meurtrière, et dont l'expérience des guerres de l'empire a de nouveau constaté l'utilité. C'est de cette époque que date la décadence de notre cavalerie, car les Français, suivant les historiens du temps, avaient toujours su manier cette arme redoutable *plus dextrement qu'aucuns aultres*; « mais le combat de la lance, « dit le cavalier Melzo, suppose une « grande adresse pour s'en bien ser- « vir, et un exercice très-fréquent où « l'on élevait auparavant les jeunes « gentilshommes. L'habileté à manier « cette arme s'acquérait dans les « tournois et dans les académies. Les « guerres civiles ne permettaient plus « guère depuis longtemps l'usage des « tournois, et la jeune noblesse s'en- « gageait dans les troupes sans avoir « fait d'académie, et par conséquent « n'était guère habile à se servir de la « lance. » Cette arme fut alors remplacée par le pistolet.

En 1635, Louis XIII réunit en régiment les débris de la gendarmerie et toutes les compagnies de cavalerie légère. Les seules compagnies d'ordonnance des princes et des maréchaux de France survécurent à cette organisation; la plupart ne furent réformées qu'à la paix des Pyrénées en 1659.

Les régiments se composaient de deux à quatre escadrons, ceux-ci de quatre compagnies de vingt-cinq à cinquante *maîtres*. La dénomination

(*) Livre VIII, chap. 5.

(**) Éloge de M. de Fontrailles.

de *maître*, dont on se servait encore peu d'années avant la révolution pour désigner un cavalier, fut sans doute consacrée à l'époque où l'homme d'armes marchait accompagné de ses satellites, comme un maître de ses valets. Chaque régiment était commandé par un mestre de camp ou colonel, un lieutenant-colonel, un major, et chaque compagnie avait un capitaine, deux lieutenants et un cornette. On créa plus tard, dans ces régiments, une compagnie de mousquetaires et une compagnie de carabiniers, ces compagnies furent réunies en régiment en 1636, et donnèrent naissance à un régiment de *mousquetaires à cheval*; et en 1640 et 1643, à deux régiments de *fusiliers à cheval*.

La cavalerie française, qui avait combattu en haie jusqu'au règne de Henri II, commença dès lors à se former sur plusieurs rangs; mais cet ordre de bataille n'était qu'éventuel, et ce n'était qu'au moment de charger qu'on réglait le nombre des rangs qui devaient composer l'escadron.

A mesure que les hommes d'armes perdirent de leur importance, la cavalerie légère en acquit davantage, et l'on créa, dès le règne de Henri II, les charges de colonel général et de mestre de camp général de la cavalerie légère qui subsistèrent jusque sous le règne de Louis XV.

Dans les guerres de religion, sous la régence de Catherine de Médicis, on vit apparaître dans nos armées une cavalerie allemande sous le nom de *reitres*. Montluc dit que c'étaient d'excellents soldats. Quelques-uns servirent dans l'armée royale, mais la plupart furent envoyés par les princes protestants de l'Allemagne au secours de leurs coreligionnaires. Palma Cayet dit, dans ses mémoires, que ces cavaliers étaient plus à charge à leurs amis que funestes à leurs ennemis; cependant on s'en servit en France jusqu'au règne de Louis XIII, époque où ils furent enrégimentés.

Si l'on en croit le P. Daniel, les premiers *arquebusiers à cheval* furent créés sous Henri II. Mais ces troupes dégénérèrent rapidement; leur nombre fut considérablement diminué sous Henri IV; et il paraît qu'elles furent entièrement supprimées après le siége de la Rochelle. Cependant cette suppression semble n'avoir été que momentanée, car on retrouve bientôt après quelques régiments d'arquebusiers à cheval, sous le nom de dragons, et entre autres le régiment de Richelieu, dont la force était de douze cents hommes.

Lorsque Louis XIV monta sur le trône, la guerre de trente ans avait apporté quelques améliorations dans les détails de l'organisation de l'armée. La profondeur des escadrons était alors fixée à trois rangs; la cavalerie avait été allégée, et les armes à feu étaient mieux appréciées. La gendarmerie n'avait plus des anciennes armures que le casque, la cuirasse et les gantelets. Peu à peu même ces armes défensives furent entièrement supprimées, et, en 1762, il restait à peine un vestige des anciens hommes d'armes; un seul régiment conservait encore la cuirasse. Après la paix des Pyrénées, en 1659, tous les autres corps de cette arme avaient été réunis sous le nom de *gendarmerie*. La gendarmerie de France se composa alors 1° des compagnies de la *maison du roi*, qui consistait en quatre compagnies de *gardes du corps*, une compagnie de *gendarmes de la garde* et une de *chevau-légers*; 2° de seize compagnies désignées sous le nom de *petite gendarmerie* ou *gendarmerie de Lunéville*. Ces seize compagnies étaient divisées en huit escadrons qui, en temps de guerre, faisaient ordinairement brigade avec la cavalerie de la maison du roi pour composer une réserve. Trente et une compagnies de maréchaussée étaient attachées à la gendarmie de France. Les officiers des compagnies connues sous le nom de gendarmerie avaient le grade supérieur dans les troupes de l'armée. Les *capitaines lieutenants* étaient *mestres de camp* et les *lieutenants lieutenants-colonels*.

Les gendarmes avaient pour armes

le pistolet et l'épée qui se portait avec un baudrier dont l'usage fut général jusqu'en 1688, époque à laquelle il fut remplacé par le ceinturon. Ces compagnies furent réduites à dix en 1763, à huit en 1775, et entièrement supprimées en 1787.

La portion de la cavalerie connue sous la dénomination de cavalerie légère depuis le règne de François Ier, devint de plus en plus nombreuse sous celui de Louis XIV. Daniel compte près de soixante régiments de cette arme, de quatre à six cents hommes chacun. Cette cavalerie était armée de l'épée, du pistolet et du mousqueton; chaque régiment avait une compagnie de mousquetaires; il existait même, nous l'avons déjà dit, des corps entiers armés du mousquet ou du fusil.

Les régiments de cavalerie se composaient de six à douze compagnies, dans chacune desquelles il y avait un capitaine, un lieutenant, un cornette et un sous-lieutenant. Le régiment était commandé par un mestre de camp, un lieutenant-colonel et un major. La cavalerie française avait un nombreux état-major général, à la tête duquel étaient un colonel général, un mestre de camp général, un commissaire général et un maréchal général des logis. Les trois dernières charges furent instituées par Louis XIV, les deux autres l'avaient été antérieurement.

Lorsque, en 1688, le duc de Lauzun fut nommé colonel général des dragons, il n'y avait encore que deux régiments de cette arme; mais au moyen du crédit dont il jouissait à la cour, il en fit successivement augmenter le nombre, afin de donner plus d'importance à sa charge. En 1690, il y avait déjà quarante-trois régiments de dragons; et à la mort de Louis XIV, il y en avait encore trente-cinq régiments, de douze compagnies chacun.

De 1635 à 1715, l'organisation de la cavalerie subit un grand nombre de modifications. En 1698, elle se composait de cent dix-neuf régiments, dont un de carabiniers, un de cuirassiers, soixante et douze de cavalerie (grosse cavalerie), deux de hussards et quarante-trois de dragons.

En 1715, on la réduisit à soixante et douze régiments, en supprimant dix-huit régiments de cavalerie et vingt-neuf de dragons. En 1730, elle fut augmentée de deux régiments, et, lors de la guerre de 1740, plusieurs nouveaux régiments de hussards furent créés.

Sous le ministère du duc de Choiseul, dix-neuf régiments de cavalerie furent réformés, ce qui réduisit le nombre des régiments de cette arme à trente-cinq, et tous les régiments furent organisés à quatre escadrons, de deux compagnies chacun. Il y avait, à cette époque, dix-sept régiments de dragons. Les hussards furent également organisés à quatre escadrons. Sous le ministère suivant, les régiments de cavalerie et de dragons furent réorganisés à trois escadrons, mais chaque escadron était de quatre compagnies. Les hussards seuls conservèrent leur organisation à quatre escadrons de deux compagnies.

En 1776, le comte de Saint-Germain réduisit les régiments de cavalerie à vingt-quatre, et porta les dragons au même nombre, en y incorporant les régiments de cavalerie supprimés. Chaque régiment eut alors cinq escadrons, et le cadre d'un sixième pour recevoir et exercer les recrues en temps de guerre. Ce cadre fut supprimé en 1779, et les régiments de cavalerie n'eurent plus que quatre escadrons. Les vingt-quatre escadrons d'excédant formèrent six nouveaux régiments, sous le nom de *chevau-légers*, et les vingt-quatre escadrons supprimés aux dragons formèrent six régiments de chasseurs à cheval. Les hussards conservèrent cinq escadrons.

En 1784, une ordonnance maintint l'organisation telle qu'elle était alors, mais elle augmenta l'effectif des escadrons. Les chevau-légers, supprimés en 1788, furent incorporés dans les chasseurs et dans les hussards; six régiments de dragons furent aussi réformés et devinrent chasseurs. Tous

les régiments furent alors réduits à trois escadrons.

En exécution de la loi du 1er janvier 1791, portant réorganisation de la cavalerie, les régiments de cette arme quittèrent les dénominations sous lesquelles ils avaient été connus jusque-là, pour ne plus être désignés désormais que par le numéro de leur rang de création. Par l'ordonnance du 1er avril suivant, les régiments de chasseurs et ceux de hussards furent portés à quatre escadrons, ceux de cavalerie et de dragons restèrent composés de trois escadrons. Dans le courant de cette même année eut lieu la création de deux nouveaux régiments de cavalerie.

En 1792, la cavalerie française se composait de soixante-quatre régiments, dont : deux de carabiniers, vingt-six de grosse cavalerie, dix-huit de dragons, douze de chasseurs et six de hussards. La grosse cavalerie et les dragons avaient trois escadrons; les carabiniers, les chasseurs et les hussards en avaient quatre. (Dans le nombre des régiments de grosse cavalerie se trouvait toujours compris un régiment de cuirassiers.)

Au mois d'octobre 1793, la cavalerie française avait été portée à quatre-vingt-trois régiments par l'addition d'un régiment de grosse cavalerie, de deux de dragons, de onze de chasseurs et de cinq de hussards.

Le décret du 21 nivôse an II donna quatre escadrons de deux compagnies à la grosse cavalerie, et six escadrons, également de deux compagnies, à la cavalerie légère. Les compagnies de grosse cavalerie avaient un effectif de quatre-vingt-six hommes, et celles de cavalerie légère en comptaient cent seize, ce qui donnait une force totale de cent mille cinq cent cinquante-six cavaliers.

Après diverses modifications, la cavalerie française se trouva, le 12 nivôse an VII, composée de quatre-vingt-cinq régiments, savoir : deux régiments de carabiniers, vingt-cinq de cavalerie, vingt de dragons, vingt-cinq de chasseurs, et treize de hussards.

En 1800, tous les régiments furent d'abord portés à cinq escadrons de deux compagnies, et ensuite réduits à trois.

Vers la fin de 1804, les douze premiers régiments de grosse cavalerie formèrent autant de régiments de cuirassiers. Les treize autres régiments supprimés furent incorporés dans les carabiniers, les dragons et les cuirassiers de nouvelle formation. A cette époque aussi le casque remplaça le chapeau. La cavalerie ne comptait plus alors que quatre-vingt-deux régiments, savoir : deux de carabiniers, douze de cuirassiers, trente de dragons, vingt-cinq de chasseurs, et treize de hussards.

En 1807, le nombre des régiments fut porté à soixante-dix-neuf, par la création d'un treizième de cuirassiers. Le nombre varia un peu pendant les années suivantes; en 1808, il fut de quatre-vingt-un; en 1810 de quatre-vingt-quatre.

Plusieurs régiments de dragons, qui avaient été démontés lors de l'expédition projetée contre l'Angleterre, avaient, dès 1806, reçu des chevaux, et ils formèrent la plus grande partie de la cavalerie des armées françaises en Espagne. Les dragons rendirent, dans cette guerre désastreuse, des services signalés; aussi le nombre des régiments de cette arme fut-il ensuite augmenté : mais un décret du 15 juillet 1811 ayant prescrit la formation de neuf régiments de *chevau-légers lanciers*, six régiments de dragons et trois de chasseurs composèrent ces nouveaux corps, qui devaient remettre la lance en honneur. Au moyen de ce revirement, le nombre des régiments demeura le même; mais en 1813, il était de 93, répartis ainsi qu'il suit : quatre régiments de gardes d'honneur (créés en vertu d'un sénatus-consulte du 3 avril 1813), deux de carabiniers, treize de cuirassiers, vingt-quatre de dragons, neuf de chevau-légers lanciers, vingt-huit de chasseurs, et treize de hussards, sans compter huit régiments de cavalerie illyrienne et croate et un régiment espagnol, ni la cavalerie de la garde.

Napoléon avait, en 1809, établi à Saint-Germain en Laye une école de cavalerie sur le modèle de l'école militaire Saint-Cyr. Cette école, destinée à fournir à la cavalerie des officiers instruits, fut supprimée par ordonnance le 30 juillet 1814.

A la nouvelle organisation du 12 mai de cette année, la cavalerie se composa de cinquante-six régiments, dont deux de carabiniers, douze de cuirassiers, quinze de dragons, six de lanciers, quinze de chasseurs, et six de hussards, tous à quatre escadrons de deux compagnies chacun. Plusieurs corps prirent alors les noms de régiments *du Roi*, *de la Reine*, *d'Angoulême*, *de Berry*, *d'Orléans*, *de Condé*, etc....; les autres gardèrent tout simplement leurs numéros.

Le retour de l'empereur rendit à la cavalerie son ancienne organisation. Mais bientôt la trahison nous ramena l'ancien régime à la suite des bagages ennemis, et le licenciement de l'armée, prononcé par une ordonnance du 23 mars 1815, fut immédiatement mis à exécution. Ce fut seulement après le retour de Louis XVIII qu'une ordonnance du 16 juillet 1815 en prescrivit la réorganisation. La cavalerie eut alors quarante-sept régiments, dont un de carabiniers, six de cuirassiers, dix de dragons, vingt-quatre de chasseurs, et six de hussards. Chaque régiment fut composé de quatre escadrons, mais chaque escadron ne forma plus qu'une seule compagnie pour l'administration, et, depuis cette époque, il en a toujours été ainsi. Par la création d'un deuxième régiment de carabiniers, l'ordonnance du 27 février 1825 porta le nombre des régiments à quarante-huit, et tous les régiments eurent six escadrons. Les régiments de chasseurs, qui jusqu'alors n'avaient eu que leur dernier escadron armé de lances, en eurent deux à cette époque, savoir le 1er et le 6e.

Outre la cavalerie de la ligne, il exista, pendant toute la restauration, huit régiments de cavalerie de la garde royale et quatre compagnies de gardes du corps.

En vertu d'une décision royale du 27 novembre 1825, à dater du 1er janvier 1826, les 7e, 8e, 9e et 10e régiments de dragons devinrent les 7e, 8e, 9e et 10e de cuirassiers, et les numéros 19 à 24 de chasseurs à cheval furent transformés en autant de régiments de dragons sous les numéros 7 à 12.

Après la révolution de juillet, la garde royale et la maison militaire du roi furent licenciées. Pour compenser la diminution d'effectif qu'entraînait ce licenciement, on augmenta la force des escadrons et on créa, le 14 août 1830, un nouveau régiment sous la dénomination de *lanciers d'Orléans*. Le 19 février 1831, les cinq premiers régiments de chasseurs devinrent lanciers, et le régiment d'Orléans prit le numéro 6. La même ordonnance créa un quatorzième régiment de chasseurs à cheval, des cavaliers de première classe, des brigadiers élèves fourriers, et un peloton hors rang par régiment.

Le nombre des régiments de lanciers a été encore augmenté, le 27 novembre 1836, par l'incorporation des 13e et 14e de chasseurs, qui ont pris les numéros 7 et 8 de lanciers. Cette ordonnance du 27 novembre a supprimé la lance dans les escadrons de chasseurs qui en étaient pourvus.

Tous les régiments de cavalerie ont conservé six escadrons jusqu'au mois de mars 1834; à cette époque ils furent réduits à cinq.

Aujourd'hui le nombre des régiments de cavalerie est de cinquante, répartis ainsi qu'il suit : deux de carabiniers, dix de cuirassiers, douze de dragons, huit de lanciers, douze de chasseurs, et six de hussards; tous à cinq escadrons; à quoi il faut ajouter quatre régiments de chasseurs d'Afrique, à six escadrons, et un corps de spahis réguliers, dont la formation a été prescrite par diverses ordonnances, et qui est réparti dans les provinces d'Alger, de Bone, de Constantine et d'Oran.

La cavalerie française se divise en

cavalerie de réserve, comprenant les carabiniers et les cuirassiers ; en *cavalerie de ligne*, qui se compose des dragons et lanciers ; et en *cavalerie légère*, où figurent les chasseurs et les hussards.

CAVALIER (Jacques), né le 30 mars 1772, à Saint-André de Valborgne, département du Gard, sous-lieutenant à l'époque de la révolution, capitaine en 1792, fut envoyé alors à l'armée des Alpes, où il fit les campagnes de 1792, 1793, 1794 ; il se distingua en Italie, donna en Égypte des preuves de bravoure et d'intelligence, et y organisa le régiment dit des Dromadaires, dont on lui confia le commandement. De retour en France, en l'an IX, il fut nommé colonel de la troisième légion de gendarmerie à Alençon.

CAVALIER (Jean), né à Ribaute, près d'Anduse, en 1679, exerçait à Genève la profession de garçon boulanger, lorsque éclata dans les Cévennes l'insurrection des Camisards (voy. ce mot). Désigné comme le *libérateur d'Israël* par une visionnaire dont les prédictions avaient une grande autorité sur l'esprit des Cévenols, il rentra en France pour se joindre à eux, et son extrême bravoure, son habileté instinctive dans un art pour lequel il semblait être né, et aussi les prédictions dont il avait été l'objet, lui firent bientôt déférer, par les religionnaires, le commandement des troupes de la plaine. Ses talents et son audace déconcertèrent toutes les mesures des généraux envoyés contre lui ; et quand la cour changea de système, et se décida à faire des propositions de paix, il obtint une honorable compensation. On lui accorda la liberté de son père et de quelques autres individus détenus pour leurs opinions religieuses, un brevet de colonel pour lui, et avec une pension de douze cents livres, et pour son frère, un brevet de capitaine. Appelé à Versailles pour y recevoir les ordres du ministère de la guerre, il fut présenté à Louis XIV, qui, en le voyant, haussa les épaules. Ce dédain du roi irrita Cavalier, qui prévit d'ailleurs, non sans raison, qu'il courait encore des dangers. Il se hâta de quitter la France, et se rendit d'abord en Savoie, puis en Hollande, et de là en Angleterre. Il avait alors vingt-quatre ans. C'était, suivant un contemporain, un petit homme blond, d'une physionomie douce et agréable. La reine Anne l'accueillit avec distinction, et lui donna du service. « Il fit, dit Voltaire, la guerre en Espagne, et y commanda un régiment de réfugiés français à la bataille d'Almanza. La troupe de Cavalier se trouva un jour opposée à un régiment français. Dès qu'ils se reconnurent, ils fondirent l'un sur l'autre avec la baïonnette, sans tirer... La fureur fit ce que ne fait presque jamais la valeur : il ne resta pas trois cents hommes de ces régiments. Le maréchal de Berwick contait souvent avec étonnement cette aventure. Cavalier est mort officier général et gouverneur de l'île de Jersey, avec une grande réputation de valeur, n'ayant, de ses premières fureurs, conservé que le courage, et ayant peu à peu substitué la prudence à un fanatisme qui n'était plus soutenu par l'exemple. »

CAVALOT, monnaie de billon de la valeur de six deniers, fabriquée sous Louis XII, et ainsi nommée parce que saint Second y était représenté à cheval. Les cavalots furent frappés à Asti vers l'an 1500, pendant que Louis XII était maître du duché de Milan.

CAVARI, ancien peuple de la Gaule narbonnaise, dont parlent Strabon, Ptolémée, Pomponius Méla et Pline. Les Cavari, situés sur la rive orientale du Rhône, avaient sous leur dépendance tous les peuples compris entre les Allobroges et les Voconces, c'est-à-dire, les *Segalauni*, les *Tricastini* et les *Mimeni*. Leur territoire comprenait donc le Valentinois, le Tricastin et le comtat Venaissin. Ptolémée leur donne pour villes *Acusiorum colonia* (Montélimart), *Avenionum colonia* (Avignon), *Arausio* (Orange), *Cabellio colonia* (Cavaillon). D'autres géographes anciens y ajoutent encore *Aeria* (le château de Lers, près d'Auriac).

Cavarin, roi des Cénons. Les Romains, dont la politique constante était d'étouffer dans la Gaule le principe de l'indépendance, avaient forcé la haute assemblée des Cénons, peuple de la Gaule celtique, à reconnaître pour roi Cavarin, homme abhorré de tous, et dont le père et le frère avaient déjà exercé une odieuse domination. Cavarin ayant été, peu après, chassé du pays, César humilia les Cénons, le leur imposa une seconde fois, et l'emmena ensuite avec lui, comme chef de la cavalerie gauloise, dans son expédition contre Ambiorix et les Trévires (*).

Cavaroux (Jean-Baptiste), grenadier à la 110e de ligne, né à Montfort, (Doubs). Assailli par neuf insurgés valaisans à Martiny, le 17 floréal an VII, il en tua cinq, et combattit jusqu'à la mort contre les quatre autres, qui furent tous blessés.

Cavarus, dernier chef des Gaulois qui avaient formé des colonies dans la Thrace. Prusias, roi de Bithynie nourrissait un profond sentiment de haine et de vengeance contre Cavarus, qui l'avait contraint à conclure avec les habitants de Byzance une paix désavantageuse. Pendant que les bandes barbares ravageaient les villes de l'Hellespont, il les attaqua; et pour leur faire perdre l'envie de repasser en Asie, il massacra les femmes et les enfants qu'ils avaient laissés dans le camp. Puis, à force d'or et d'intrigues, il excita contre ces dangereux ennemis un soulèvement général. Cavarus et tous les siens furent exterminés par les Thraces.

Cavaticaire. Dans le temps de la domination romaine, on appelait quelquefois *cavaticum* la capitation, *census capitalis*, impôt personnel que tout homme libre, dépourvu de biens, et à l'abri du cens proprement dit, devait payer pour sa tête. De là est venu le mot *cavaticarius*, et en français *cavaticaire*, pour désigner le contribuable soumis à cet impôt.

Çavatiers. Voy. **Savetiers**.

(*) Voy. César, *De Bell. Gall.*, v et vii.

Caveau (société du). Par suite de la coutume qui subsistait encore au milieu du dix-huitième siècle dans les classes élevées de la société, de fréquenter les cabarets, plusieurs auteurs et beaux esprits, au nombre desquels on comptait Panard, Piron, Collé, Gallet, Sedaine, Fuzelier, Vadé, etc., se réunissaient à jour fixe chez un traiteur pour se communiquer leurs ouvrages, et recevoir les avis les uns des autres avant de les livrer au public. Chaque séance finissait par un banquet où régnait la gaieté la plus franche et la plus spirituelle. Cette société gastronomique, qui s'appelait *Société du caveau*, fut dissoute par la mort successive des membres dont elle était composée, et surtout par la révolution, qui appela l'attention des esprits sur des choses bien plus graves que des dîners, des opéra-comiques et des flons-flons.

En l'an V, Piis, Barré, Radet, Desfontaines, Ségur, Deschamps, Armand Gouffé et plusieurs autres poëtes, fondateurs du théâtre du *Vaudeville*, instituèrent, chez le restaurateur Baleine, des dîners qui s'appelèrent d'abord *dîners du Vaudeville*, puis *réunions du Caveau moderne*. A ces nouvelles assemblées on ne lut plus d'ouvrages; la grande et unique affaire fut de se livrer, le 20 de chaque mois, aux plaisirs de la table, et de chanter des chansons bachiques, satiriques, pleines d'esprit, de malice et quelquefois de philosophie. Ces chansons, faites sur des mots donnés, ont été publiées en huit volumes in-18, et ont, en partie, fait le tour de la France. Qui ne sait pas, encore aujourd'hui, la plupart de celles de Désaugiers? C'est là que Béranger, qui devait porter la chanson à une hauteur où personne ne l'avait encore élevée, a risqué ses premiers essais. Le Caveau moderne fut longtemps présidé par Laujon, qui, jusqu'à l'extrême vieillesse, conserva une douce philosophie et une hilarité spirituelle. Après sa mort, Désaugiers, le type le plus véritable, l'organe le plus entraînant de la gaieté française, s'assit au

fauteuil de la présidence, et, la marotte en main, dirigea les toasts et les chants de ce peuple folâtre de beaux esprits, qui s'était volontairement placé sous sa tutelle. On devait croire que des réunions où étaient amenés, par le plaisir et pour le plaisir, des hommes de même profession, de mêmes goûts, et qui s'estimaient entre eux, ne cesseraient jamais de se renouveler. Il en fut autrement. Des rivalités, des jalousies, nées hors du lieu où la folie tenait ses assises, firent naître la division parmi les membres de la société, et ils se séparèrent vers 1814. Peut-être y eut-il du patriotisme dans leur détermination : car alors le temps de gaieté était passé.

Plusieurs d'entre eux, lorsque l'horizon se fut un peu éclairci, se rapprochèrent cependant, et fondèrent, sous le nom de *Soupers de Momus*, une société nouvelle qui publia quelques volumes, mais fort inférieurs, pour l'ensemble, à ceux du Caveau, soit parce que, pour les former, il avait fallu y admettre des talents du second ordre, c'est-à-dire, des médiocrités, soit parce que les deux sociétés précédentes avaient épuisé tous les sujets de chansons. Quoi qu'il en soit, les Soupers de Momus cessèrent, après une existence assez courte et assez obscure. Aujourd'hui que les préoccupations politiques et le désir de faire ce que l'on appelle son chemin absorbent tous les esprits, nous n'avons plus de sociétés semblables. Pour qu'il s'en reconstitue, il faut qu'il s'opère dans les idées et les désirs une modification que rien n'annonce encore, et qui sera lente à se faire, si toutefois elle doit se faire un jour.

CAVEIRAC (Jean Novi de), savant ecclésiastique, né à Nîmes en 1713, mort en 1782, a publié, à l'époque où s'agitait la question de la tolérance à accorder aux protestants, les ouvrages suivants : La *Vérité vengée*, 1756, in-12; *Mémoire politico-critique*, etc., 1757, in-8°; *Apologie de Louis XIV et de son conseil sur la révocation de l'édit de Nantes, avec une dissertation sur la Saint-Barthélemi*, 1758, in-8°. Dans cette dissertation, qui a fait beaucoup de bruit, et qu'on peut mettre en regard de l'apologie de Gabriel Naudé (voy. l'article SAINT-BARTHÉLEMI), l'abbé de Caveirac prétend que la religion n'eut aucune part aux massacres; que ce fut une affaire de proscription; qu'elle ne fut pas préméditée; qu'elle ne concernait que Paris; que l'amiral de Coligni était un homme sans probité, un conspirateur dangereux, dont il était devenu nécessaire de prévenir les desseins; enfin, que la proscription atteignit à peine deux mille individus dans toute l'étendue de la France. Quant à la révocation de l'édit de Nantes, l'auteur s'efforce de prouver que cette mesure ne portait aucun préjudice à l'État; que la religion catholique et la religion réformée ne pouvaient subsister ensemble dans un Etat monarchique sans en troubler le repos. L'abbé Caveirac prit ensuite la défense des jésuites dans un écrit intitulé *Appel à la raison, des écrits publiés contre les jésuites de France*, Bruxelles (Paris), 1762, 2 vol. in-12. Cet ouvrage provoqua la mise en jugement de l'auteur, qui fut condamné par contumace, au tribunal du Châtelet, en 1764, à être mis au carcan et banni à perpétuité. L'abbé Caveirac chercha un refuge en Italie, et rentra en France après la disgrâce du ministre Choiseul et la dissolution du parlement. Cet écrivain n'ayant mis son nom à aucun de ses ouvrages, on lui en a attribué plusieurs auxquels il fut étranger.

CAVENTOU (Joseph-Bien-Aimé), pharmacien et chimiste habile, né à Saint-Omer en 1795, s'est fait une réputation méritée par ses nombreux travaux. Associé avec M. Pelletier, il a fait connaître un grand nombre de corps nouveaux, tels *que la strychnine, la brucine, la chlorophile, la quinine, la cinchonine*, etc. Il s'est livré seul à des travaux fort intéressants, parmi lesquels on peut citer son travail *sur l'eau de Seltz*, *l'analyse de la rhubarbe*, ses *Recherches sur l'amidon*, etc.

CAVETONNIER ou CHAVETONNIER. — Les çavetonniers ou chavetonniers,

appelés aussi *basaniers*, étaient des fabricants de chaussures, qui ne mettaient en œuvre que la basane, différant en cela des cordonniers qui pouvaient travailler en basane et en cordouan, c'est-à-dire, en peaux tannées et corroyées. Ces artisans habitaient en grand nombre, à Paris, les environs de Sainte-Opportune, et notamment une rue qui, selon l'abbé Lebeuf, est aujourd'hui celle de l'Aiguillerie.

Lorsque Étienne Boileau recueillit, en 1260, les statuts des corporations de Paris, le métier de çavetonnier s'achetait de Pierre de Villebéon, seigneur de Bagneaux, chambellan, et du comte d'Eu, chambrier, à qui le roi avait donné le produit de la vente des maîtrises de cette profession et de celle des cordonniers. Le prix était de seize sous, dont dix pour le chambellan, et six pour le chambrier. Voici sous quel régime fut alors placé ce métier. Le çavetonnier ne pouvait faire que des souliers légers, appelés *petits solers*, et plus petits que ceux que faisaient les cordonniers. Il lui était défendu de travailler le dimanche; et, le samedi, il devait quitter l'ouvrage au dernier coup des vêpres sonné à Sainte-Opportune. S'il violait cette prescription, les souliers par lui confectionnés en fraude devaient être saisis et brûlés. Il pouvait avoir autant d'apprentis qu'il voulait, était maître de régler les conditions de leur apprentissage, et devait, par an, trois deniers pour les *huèses* (les bottines) du roi, payables le dernier jour de la *semaine peneuse* (la semaine sainte), entre les mains du maître des cordonniers. Moyennant une redevance annuelle de trois deniers au profit du roi, payable le même jour, il était quitte et franc de tout droit sur ce qu'il achetait et vendait dans Paris, de matières premières ou de marchandises fabriquées se rattachant à sa profession, sauf aux foires de Saint-Ladre et de Saint-Germain des Prés, où il était tenu de payer pour droit de place deux deniers par douzaine de souliers qu'il vendait. La veuve du çavetonnier, en acquittant les redevances ordinaires, héritait du métier de son mari, et pouvait l'exercer librement tant qu'elle restait en viduité; mais si elle se remariait à un homme d'un autre état, ce second époux ne pouvait exercer la profession du premier sans acheter lui-même la maîtrise. Le çavetonnier pouvait devenir cordonnier, en payant ce que payait celui-ci. Alors il lui était permis de travailler en cordouan aussi bien qu'en basane, sans toutefois mêler ces deux espèces de cuir dans ses ouvrages. Si seulement il bordait en basane un soulier de cordouan, le soulier était saisi et brûlé, et lui amendé de douze deniers au profit du maître des cordonniers. Mais il était autorisé à faire entrer du cordouan dans des souliers de basane, parce qu'il est toujours permis à un artisan de faire de meilleur ouvrage. Le çavetonnier qui avait atteint soixante ans était exempt du guet, mais il devait la taille et toutes les redevances que les autres bourgeois avaient coutume de payer au roi. Tel fut le règlement qu'établit Étienne Boileau.

Le 30 janvier 1350, le roi Jean, dans une ordonnance qu'il publia pour la police du royaume, défendit aux çavetonniers, qu'il appelle *faiseurs de souliers de basane*, « de mettre en œuvre « ne faire souliers de mouton ou de « brebis, ou de chien tanné, ne les « vendre, mais tant seulement de ba- « sane d'Auvergne et de Provence. Et « qui fera le contraire, ajoute l'ordon- « nance, perdra la marchandise, et « sera privé du mestier, et amen- « dera de dix sols pour chacune fois « qu'il fera le contraire, et celui qui « l'accusera aura le quart. Et seront « visitez lesdits basaniers par cer- « taines personnes qui seront à ce or- « donnez. » Il faut croire que la privation du métier dont il est question ici, comme faisant partie de la peine, n'était que temporaire, autrement ces mots : « chacune fois qu'il fera le con- « traire, « seraient superflus. Ces artisans partageaient la vente des petits souliers, ou souliers de basane, avec de petits marchands, *pauvres et pi-*

téables personnes, comme les appelle l'ordonnance qui les autorise à gagner leur vie dans ce commerce, lesquels avaient le droit d'en exposer aux yeux du public, en des places à eux désignées sous les piliers des Halles. Tel fut l'état des choses pendant un temps dont on ne peut fixer la durée; car, insensiblement, les çavetonniers et les cordonniers se confondirent et finirent par ne faire qu'un même métier. Il ne resta des premiers que les fabricants de pantoufles, qui étalaient leurs marchandises sous les galeries du Palais de justice, et qu'on vient d'en expulser. Aujourd'hui, les cordonniers travaillent à leur gré le cuir ou la basane, et le métier des çavetonniers, qui était distinct et séparé du leur, a cessé d'exister.

Cavoie (Louis d'Oger, marquis de), né en 1640, fut un des personnages les plus brillants de la cour de Louis XIV. Admirablement bien fait et d'une belle contenance, toujours recherché dans sa parure, aussi adroit que brave, il devint bientôt à la mode pour ses bonnes fortunes et ses aventures de duelliste. Cependant il ne tarda pas à faire un meilleur usage de sa rare intrépidité. En 1666, il prit du service comme volontaire dans l'armée navale des Hollandais contre l'Angleterre, et étonna Ruyter lui-même par le sang-froid avec lequel il alla couper les câbles de plusieurs chaloupes anglaises qui amenaient un brûlot droit sur le vaisseau amiral. Ce trait d'audace lui valut l'amitié de Turenne. Cavoie fit toutes les campagnes du règne de Louis XIV. Au passage du Rhin, il se signala par des prodiges de valeur; on le croyait au nombre des morts, lorsqu'on le vit tout à coup s'élancer à cheval dans le fleuve, arriver à la nage, et apporter la nouvelle du succès. Il épousa mademoiselle de Coëtogou, qui était amoureuse folle de lui, mais pour laquelle il ne manifestait que de l'indifférence. Pour le décider au mariage, il fallut que Louis XIV intervînt, et lui donnât la charge de grand maréchal des logis de sa maison. Cependant l'avancement n'ayant pas répondu à ses espérances, à cause de l'inimitié dont le poursuivait Louvois, il se plaignit à Louis XIV, et demanda à quitter la cour. Le roi lui répondit en ces termes flatteurs : « Il y a trop « longtemps que nous sommes ensemble « pour nous séparer : je ne veux pas « que vous me quittiez ; j'aurai soin de « vos affaires. »

Cavoie était ami de Turenne et du maréchal de Luxembourg; il avait une haute réputation de loyauté et d'intégrité. Comme il protégeait les gens de lettres avec un peu d'affectation, et qu'il faisait grand bruit de sa liaison avec Racine, on l'accusait à la cour de prétentions littéraires. Louis XIV lui-même avait remarqué que Cavoie et Racine se promenaient toujours ensemble. Les voyant, un jour, passer sur la terrasse, il dit en souriant à ceux qui l'entouraient : « Cavoie croit « devenir bel-esprit, et Racine se croira « bientôt un fin courtisan. » Cavoie mourut en 1716, à l'âge de soixante et treize ans.

Cayenne, nom qui sert à la fois à désigner l'une des rivières de la Guyane française, une grande partie du territoire de cette colonie, et la petite ville qui en est la capitale. (Voyez Guyane française.)

Cayet (Pierre-Victor-Palma) naquit, en 1525, à Montrichard, en Touraine. Élève et ami de Ramus, il embrassa avec lui la réforme; et, après avoir étudié la théologie à Genève, il fut nommé pasteur dans un village du Poitou. Catherine de Bourbon en fit son prédicateur, et l'amena à Paris lors de l'entrée de Henri IV. Mais là, le cardinal Duperron, par ses conseils, par ses promesses, par une argumentation victorieuse peut-être, arracha à Cayet l'engagement de rentrer dans le sein de l'Église catholique. Les calvinistes, qui se doutaient du dessein de Cayet, le citèrent à comparaître dans un synode, pour y répondre à diverses inculpations. Cayet ne parut pas, et fut déposé. Cet événement le décida tout à fait, et il fit son abjuration le 9 novembre 1595. L'année suivante, il fut nommé professeur d'hé-

breu au collége de Navarre. En 1600, il fut ordonné prêtre, et mourut en 1610, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans. La mémoire de Cayet a subi de la part des protestants les plus rudes attaques : Bayle lui-même ne le ménage pas. Mais on sait combien l'esprit de secte est porté à l'injustice, et combien les partis sont prompts à jeter à la tête de leurs adversaires les accusations de corruption, de mauvaises mœurs, d'infamie. Des innombrables ouvrages de Cayet sur la théologie, l'histoire, la chronologie, etc., nous ne citerons que ses *Mémoires* et la réponse qu'il fit à un factum du ministre Dumoulin. Le titre seul de ce dernier livre prouve abondamment que Cayet n'était guère plus courtois à l'égard de ses ennemis que ceux-ci ne l'étaient envers lui; car il est ainsi conçu : *La fournaise et le four de réverbère pour évaporer les prétendues eaux de Siloë, et pour corroborer le purgatoire, contre les hérésies, calomnies, faussetés et cavillations ineptes du prétendu ministre Dumoulin*, Paris, 1603, in-8° de 88 pages.

CAYLUS, ville de l'ancien Quercy, aujourd'hui du département de Tarn-et-Garonne, à quatre myriamètres huit kilomètres de Montauban. La population de cette ville est aujourd'hui de cinq mille trois cent dix-neuf habitants.

CAYLUS (Anne-Claude-Philippe de Tubières, de Grimoard, de Pestels, de Lévi, comte de), né à Paris en 1692, suivit d'abord la carrière militaire, entra fort jeune dans les mousquetaires, fit, en 1711, la campagne de Catalogne à la tête d'un régiment de dragons, et se distingua, en 1713, au siége de Fribourg. A la paix de Rastadt, il voyagea en Italie, revint en France en 1715, quitta définitivement le service, et partit l'année suivante pour Constantinople, à la suite de l'ambassadeur de France. Il visita les ruines d'Éphèse et de Troie, l'Asie Mineure, la Syrie, la Grèce; et, sur les instances de sa mère, revint en France en 1717, au moment où il se disposait à pousser ses explorations classiques jusqu'en Égypte. Fixé dans sa patrie après avoir fait encore quelques voyages en Allemagne, en Hollande et en Angleterre, il se livra entièrement à l'étude de l'antiquité et à la pratique des arts. Il entreprit un grand ouvrage sur les antiquités égyptiennes, grecques, étrusques, romaines et gauloises, fut reçu, en 1731, amateur honoraire à l'Académie de peinture, et, en 1742, associé libre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et partagea ses travaux entre ces deux compagnies. « Si l'on peut reprocher au comte de Caylus, dit un judicieux critique, de n'avoir pas toujours rencontré la vérité, qu'il cherchait de bonne foi, de n'avoir pas toujours mis dans ses recherches toute la profondeur désirable, on ne peut lui refuser le mérite d'avoir été très-utile aux arts, non-seulement par ses talents, mais encore par son rang et sa fortune, en multipliant, par son exemple, le nombre des amateurs de la haute société. » Ce savant archéologue, qui était aussi un littérateur agréable, a laissé un grand nombre d'ouvrages qui peuvent se diviser en trois classes : ceux qui traitent spécialement de l'antiquité; ceux qui sont relatifs aux arts; enfin ceux où il s'occupe de littérature légère, tels que romans et facéties. Notre cadre ne nous permettant pas de donner la liste de toutes ses productions, nous nous bornerons à indiquer ici les plus remarquables. *Recueil d'Antiquités égyptiennes, grecques*, etc., Paris, 1752 et années suivantes, 7 volumes in-4°; *Numismata aurea imperat. roman.*, sans date, in-4°, très-rare; *Recueil de médailles du cabinet du roi*, id., in-4°, très-rare; *Recueil de peintures antiques*, d'après les dessins coloriés de P. S. Bartoli, Paris, 1757, in-folio, en société avec Mariette, et tiré seulement à trente exemplaires. Parmi ses écrits sur les arts, on remarque les suivants : *Tableaux tirés de l'Odyssée, de l'Iliade, de l'Énéide, avec des observations générales sur le costume*, Paris, 1757, in-8°; *Mémoire sur la peinture à l'encaustique*, en société avec Majaut, 1755, in-8°; les *Vies de Mignard et de Lemoine*, dans le

recueil des *Vies des premiers peintres du roi*, Paris, 1752, in-8°; la *Vie d'E. Bouchardon*, ibid., 1762, in-12. La plupart des romans et facéties du comte de Caylus ont été réunis sous le titre d'*Œuvres badines du comte de Caylus*, et publiés par Garnier, Paris, 1787, 12 vol. in-8°. Le comte de Caylus mourut à Paris en 1765, à l'âge de soixante et douze ans. Sa vie, qu'ont honorée une foule de traits touchants de générosité et de bienfaisance, avait été consacrée tout entière à l'étude et au travail. Il avait entrepris de faire graver les dessins exécutés par Mignard, sur l'ordre de Colbert, et représentant les monuments grecs et romains qui existent encore dans le midi de la France. Il a exécuté lui-même à l'eau-forte, avec beaucoup d'esprit et de goût, un grand nombre de sujets, parmi lesquels nous distinguerons : une suite de deux cents pièces, d'après les plus beaux dessins du cabinet du roi; un recueil de têtes d'après Rubens et Van Dyck; de grandes estampes représentant *les Fêtes lupercales*, d'après Bouchardon, etc.

CAYLUS (Marthe-Marguerite de Villette, marquise de), née en 1673, mère du comte de Caylus, fut une des femmes les plus aimables de la cour pendant les dernières années du règne de Louis XIV. Nièce de madame de Maintenon, elle était née dans la religion protestante comme tous les d'Aubigné; sa tante voulut la forcer, encore tout enfant, à embrasser le catholicisme; et, pour parvenir à cette fin, elle employa d'autres moyens que ceux dont on se sert d'ordinaire : « Je pleurai beaucoup d'abord, dit madame de Caylus, mais je trouvai la messe du roi si belle que je consentis à me faire catholique, à condition que je l'entendrais tous les jours, et qu'on me garantirait du fouet. » Mariée à treize ans à M. de Caylus, *menin* de Monsieur, elle ne fut pas plutôt maîtresse d'elle-même que, fatiguée sans doute de la gêne qui régnait dans la société de madame de Maintenon, elle se lia avec madame la duchesse, l'une des filles naturelles du vieux roi, fameuse comme ses sœurs par un esprit de licence, qui, s'exerçant alors à la dérobée, devait bientôt s'asseoir sur le trône avec le régent. « Madame de Maintenon m'avertit du danger que je courais, dit-elle; mon goût l'emporta, je me livrai tout entière à madame la duchesse, et je m'en trouvai mal. » Ce peu de mots nous indique que la marquise de Caylus eut une jeunesse orageuse. Villeroi fut le plus connu de ses amants. C'est pour elle que Racine composa le prologue d'Esther; la Fare l'a célébrée dans de petits vers. Voltaire, qui aimait avant tout le goût français, dont il a donné de délicieux modèles, eut le premier l'idée de publier les spirituels et gracieux mémoires qu'elle a laissés sous le nom de *Souvenirs*, livre d'une lecture amusante, qui montre un coin alors peu connu de la cour du grand roi, devenu le vieux roi; le coin où la jeunesse et la volupté se liguaient en cachette contre l'étiquette et la dévotion.

CAYOT (Augustin), sculpteur, naquit à Paris en 1667. Après avoir étudié la peinture à l'école de Jouvenet, il se livra à la sculpture, et entra dans l'atelier de le Hongre. Il obtint, deux années de suite, le grand prix de sculpture, en 1695 et en 1696, la première année, sur le sujet des *Bergers montrant Rachel à Jacob*; la seconde, sur celui de *Joseph expliquant les songes de Pharaon*. Après avoir séjourné en Italie le temps ordinaire, Cayot (*) revint à Paris et fut forcé d'y travailler pour Van Clève : il aida ce célèbre sculpteur pendant quatorze ans. Cependant son talent le fit recevoir à l'Académie en 1711, et, en 1720, il fut nommé adjoint à professeur. Il mourut en 1722. Cet artiste fut l'un de nos bons sculpteurs de second ordre. Les *Deux anges du maître-autel* de Notre-Dame de Paris sont de lui, ainsi qu'une *Nymphe de Diane*, aux Tuileries, et une *Didon abandonnée*, qui fut son morceau de réception à l'Académie.

CAZALÈS (Jacques-Antoine-Marie

(*) Les registres de l'Académie écrivent *Caillot*.

de), né en 1752, à Grenade, département de la Haute-Garonne, entra, à l'âge de quinze ans, dans les dragons de Jarnac, et y obtint, en peu de temps, une compagnie. Nommé député de la noblesse du bailliage de Rivière-Verdun aux états généraux, il prit le parti de la cour, mais avec une sorte de modération, et ne fut avoué, malgré ses talents, ni par les nobles ni par le peuple. Il fit partie de la commission chargée d'opérer la réunion des trois ordres, s'opposa à la fusion, et quand il la vit décidée, il quitta l'Assemblée, et partit pour le Languedoc; mais il fut arrêté à Caussade, près de Montauban. Il écrivit alors pour demander sa mise en liberté, à l'Assemblée nationale, qui fit droit à sa demande, et lui ordonna de revenir à son poste. Cazalès obéit; mais, fidèle à ses principes, il combattit successivement le serment des prêtres et la constitution civile du clergé; attaqua le projet d'ôter au roi le droit de paix et de guerre, et de l'obliger à ne pas s'éloigner du lieu des séances de l'assemblée. Il appuya la proposition de soumettre à la sanction royale le décret qui adoptait les articles déjà réglés de la constitution, et en particulier la déclaration des droits de l'homme; enfin il demanda le renouvellement de l'Assemblée pour l'adoption de la constitution. Il défendit successivement les parlements de Rennes et de Bordeaux accusés de résistance aux décrets de l'Assemblée; vota constamment contre l'adoption des principes et des projets démocratiques; demanda la mise en liberté des prisonniers d'Orange, et s'opposa à ce que le prince de Condé fût déclaré traître à la patrie. L'expression de ses regrets monarchiques dans le discours qu'il prononça pour la défense de Bouillé, excita de vifs murmures. Il causa le même mécontentement, en demandant, à l'occasion des troubles de Nîmes, au commencement de 1791, la répression des perturbateurs des différents partis, et en menaçant l'Assemblée de l'animadversion des amis de la monarchie, si elle n'ajournait pas le projet de décret sur la résidence de la famille royale. Opposé à la souveraineté du peuple, il ne put obtenir la parole lorsque, le 19 avril de la même année, il voulut blâmer l'opposition que le peuple mettait au voyage de Saint-Cloud, dont le motif avait cessé d'être un secret. Le 19 mai suivant, il vota, avec le côté gauche, pour l'éligibilité immédiate des membres de l'Assemblée, s'opposa, le 10 juin, au licenciement de l'armée, et à la formule du serment de fidélité *à la nation, à la loi et au roi.* Après le voyage de Varennes, il voulut passer à l'étranger; mais il fut de nouveau arrêté par le peuple, et ne dut qu'à l'intervention de plusieurs de ses collègues, envoyés pour le ramener, de n'être pas victime de la fureur populaire. Peu de temps après, il offrit de nouveau sa démission, qui fut enfin acceptée. Il partit ensuite pour Bruxelles, et se rendit de là à Coblentz, d'où il fut expulsé par ordre des princes : triste récompense de son dévouement. Il revint alors à Paris; mais il quitta de nouveau la France après le 10 août 1792, et se rendit encore à l'armée de Condé, où une nouvelle humiliation l'attendait. Les gentilshommes, pleins d'enthousiasme et d'humeur belliqueuse, ne voulurent pas associer à leurs triomphes futurs un homme qui avait combattu pas à pas, avec toute la puissance de sa logique, mais trop tièdement selon eux, les principes populaires dont ils espéraient triompher à la première campagne. Il se réfugia alors en Italie, de là en Espagne, et enfin en Angleterre, d'où il ne revint en France qu'après le 18 brumaire. Il y mourut le 24 novembre 1805.

Cazes (Pierre-Jacques), l'un des grands peintres du dix-huitième siècle, est né à Paris, en 1676. Il commença à étudier la peinture sous Houasse, mais il fut réellement l'élève de Bon Boullongne l'aîné. Il obtint, en 1699, le premier grand prix de peinture, et fut reçu académicien, en 1704, à son retour d'Italie. Son tableau de réception représentait le

Combat d'Hercule et d'Achéloüs. Cazes resta dans la grande tradition de l'école française; son style convenait surtout à des tableaux d'histoire religieuse; aussi consacra-t-il son talent à décorer les églises de Paris d'un assez grand nombre de tableaux. Sa composition est grande, son dessin correct, et sa couleur toujours vraie et harmonieuse; on peut lui reprocher cependant de n'être pas assez varié, de reproduire trop souvent certains effets et certains types. Mais ces défauts sont compensés par de belles qualités, et c'est avec raison qu'on l'a mis au nombre de nos peintres les plus distingués. Il remplit, depuis 1710, les fonctions de professeur à l'Académie, dont il fut nommé recteur en 1743, directeur en 1744, et enfin chancelier en 1746.

On voyait dans les églises de Paris un grand nombre de tableaux de cet artiste. Les principaux étaient : 1° à Notre-Dame, *l'Hémorrhoïsse*; 2° à Saint-Jacques la Boucherie, une *Sainte Catherine* et un *Saint Jacques*; 3° à la chapelle de Sainte-Marie Égyptienne, *Sainte Marie dans le désert; Saint Nicolas; la Vierge et l'enfant Jésus entourés d'anges*; 4° à Saint-Martin des Champs, *le Centenier*, *l'Annonciation*; 5° à Saint-Gervais, *la Multiplication des pains*; 6° au petit Saint-Antoine, *l'Adoration des mages*; 7° à Saint-Germain des Prés, *Saint Vincent et l'évêque Valère jugés devant Dacien; Saint Vincent et Valère traînés en prison; Saint Vincent prêchant devant l'évêque Valère; Saint Vincent ordonné diacre par Valère; une Descente de Croix; le Sacre de saint Germain; Saint Germain présentant à Childebert le plan de l'Abbaye; Clotaire guéri par saint Germain; la Mort de saint Germain; Saint Pierre guérissant un boiteux à la porte du Temple; la Résurrection de Tabithe*; 8° à l'hôpital de la Charité, *le Martyre de saint Pierre et saint Paul*; 9° à Saint-Antoine de Versailles, une *Adoration des mages*.

Cet artiste ne fut pas seulement apprécié en France; ses œuvres étaient également recherchées en Allemagne. Voici ce qu'on lit à son sujet dans l'*Examen critique des diverses écoles de peinture*, par le marquis d'Argens : «Cazes avait un dessin correct et gracieux, un pinceau large, et peut-être ne risquerait-on rien en soutenant qu'il n'y en a jamais eu de plus beau, si l'on en excepte celui du Corrége. Sa couleur était brillante et d'une fraîcheur admirable : c'est ce qu'on peut voir dans un grand nombre de tableaux qui sont dans les églises de Paris, surtout dans celui de l'hémorrhoïsse qui est à Notre-Dame, et dans deux qui sont dans la nef de l'église de Saint-Germain des Prés, dont l'un représente *saint Pierre qui guérit le boiteux, à la porte du Temple*, et l'autre *Tabithe ressuscitée par cet apôtre*. Ce dernier tableau est si beau qu'il suffirait pour mener lui seul son auteur à l'immortalité. La composition, le dessin, la couleur, le pinceau, tout s'y trouve dans un degré supérieur.

« Cazes faisait quelquefois les doigts des mains trop longs, pour leur donner plus de grâce, et il ne les caractérisait pas assez, en sorte que, craignant de rendre les doigts trop durs, il arrivait quelquefois qu'ils étaient peints d'une manière un peu lâche; c'est ce qu'on peut voir dans trois tableaux qui sont dans les salons de Sans-Souci : le premier représente l'*Enlèvement d'Europe*, le second *la Toilette de Vénus*, le troisième *Bacchus et Ariane*. Il y a dans tous ces tableaux une harmonie de couleur brillante, une composition gracieuse, et des enfants qui sont peints d'une mollesse et d'une grâce digne du Corrége. Mais de tous les tableaux de Cazes le plus beau qu'ait le roi de Prusse, c'est celui de *la Naissance de Vénus*. Cet ouvrage se trouve dans le château de Potsdam. Il y a encore, dans le palais de Charlottenbourg, trois tableaux de Cazes : l'un représente *Jésus-Christ appelant les enfants auprès de lui*, l'autre une *Cène*, peinte dans un goût admirable, soit par la couleur, soit par la mollesse du pinceau, soit par le clair-obscur qui

règne dans ce tableau, dont tout le jour vient par une lampe qui pend au plancher de la salle où se fait la cène. Le troisième tableau, qui est assez grand, et dont les figures sont presque de petite nature, représente le *Jugement de Pâris.* »

Parmi les élèves de Cazes on doit citer Chardin, Parrocel fils, et le Suédois Lundberg.

Cazillac, ancienne baronnie du Quercy, à seize kilomètres de Brives. Cette baronnie a donné son nom à une illustre famille qui la posséda pendant cinq cents ans, et s'éteignit en 1679. Depuis, elle fut vendue au duc de Bouillon, dont les héritiers la cédèrent, en 1738, au domaine de la couronne, d'où elle passa, dix ans après, à la famille *Sahuguet-Damarzit.*

Cazotte (Jacques), né à Dijon, en 1720, entra d'abord dans l'administration de la marine et parvint, en 1747, au grade de commissaire. Il passa ensuite à la Martinique en qualité de contrôleur des îles du Vent. Il avait toujours eu du goût pour la poésie; la connaissance qu'il avait faite à Paris des littérateurs les plus remarquables de cette époque, avait encore augmenté son amour pour les lettres. A la Martinique, il partagea son temps entre les devoirs de sa place et la société de quelques hommes instruits, entre autres du fameux jésuite Lavalette. Après quelques années de séjour dans cette colonie, il obtint un congé, et revint à Paris, où il trouva une Dijonnaise, son amie dès l'enfance, madame Poissonnier, qui était nourrice du duc de Bourgogne. Cette dame lui demanda des chansons pour endormir le royal enfant; Cazotte composa à cet effet la fameuse romance *Tout au beau milieu des Ardennes,* et cette autre, *Commère, il faut chauffer le lit.* Les éloges que lui attirèrent ces premiers essais lui firent penser qu'il pourrait réussir dans des ouvrages plus importants. Il repartit pour l'Amérique, et pendant toute la traversée il ne songea qu'à s'essayer dans un genre de littérature auquel il n'avait pas songé jusque-là. A son arrivée, il mit la main à l'œuvre, et composa *Ollivier.* Lorsque les Anglais attaquerent le fort Saint-Pierre, en 1759, Cazotte contribua, par son zèle et son activité, à rendre leur attaque inutile. Mais le climat ayant affaibli sa santé, il demanda un nouveau congé et arriva en France au moment où son frère, qui l'avait nommé son héritier, venait de mourir. Cette circonstance lui fit demander sa retraite, qui lui fut accordée avec le titre de commissaire général de la marine. Il avait cédé au P. de Lavalette tout ce qu'il possédait à la Martinique, et en avait reçu en payement des lettres de change sur la compagnie des jésuites. Ceux-ci refusèrent de payer, et les traites furent protestées. Cazotte était menacé de perdre cinquante mille écus; c'était presque toute sa fortune; il se vit contraint de plaider contre ses anciens maîtres, et ce procès fut l'origine de tous ceux qui sont venus fondre ensuite sur la société. Lorsque la révolution éclata, Cazotte s'en montra l'adversaire; plusieurs lettres écrites par lui à Ponteau, secrétaire de la liste civile, et où ses sentiments hostiles à la révolution se manifestaient clairement, furent saisies après la journée du 10 août 1792 dans les bureaux de l'intendant Laporte; il fut arrêté à Pierry, avec sa fille Élisabeth, qui lui avait servi de secrétaire, et tous deux furent conduits à Paris et enfermés dans les prisons de l'Abbaye. Il allait être massacré dans les journées de septembre, lorsque l'héroïque Élisabeth se précipita entre lui et ceux qui allaient le frapper, et s'écria, en lui faisant un rempart de son corps : « Vous n'arriverez au « cœur de mon père qu'après avoir « percé le mien. » Ce noble dévouement désarma les exécuteurs des vengeances populaires; Cazotte et sa fille furent portés en triomphe jusque dans leur maison. Mais ils n'y restèrent pas longtemps. Cazotte fut arrêté une seconde fois, et traduit devant le tribunal qui devait con-

naître de tout ce qui avait rapport aux crimes du 10 août. Il ne nia pas ses relations avec les contre-révolutionnaires, et condamné à mort, il fut exécuté le 25 septembre 1792. Ses ouvrages ont été réunis sous le titre d'*Œuvres morales et badines*, Paris, 1776, 2 vol. in-8°, et sous celui d'*Œuvres badines et morales, historiques et philosophiques*, 4 vol. in-8°, Paris, 1816-1817.

Cécile (A. M.), littérateur, né en France, vers 1770, a composé *Geneviève de Brabant*, tragédie en trois actes, jouée avec quelque succès en 1797, et imprimée in-8°; *Tableau historique, littéraire et politique de l'an* VI *de la république française*, Paris, an VII, in-8°; *le Tasse*, tragédie en cinq actes et en vers. Le peu de succès de cette dernière pièce dérangea le cerveau de l'auteur, qu'on fut obligé d'enfermer à Charenton, où il mourut en 1804.

Ceillier (dom Remi), savant bénédictin, naquit en 1688, à Bar-le-Duc, et mourut en 1761, après avoir été président de la congrégation de Saint-Vannes et de Saint-Hydulphe. On a de lui, *Apologie de la morale des Pères*, Paris, 1718, in-4°, et une *Histoire générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques*, Paris, 1729-1763, 23 vol. in-4°.

Ceinture. — La ceinture, dont nos ancêtres ont emprunté l'usage aux Romains, était, avant l'établissement des Francs dans la Gaule, et dans les premiers temps de leur monarchie, une distinction que l'on accordait à la naissance et au mérite, dont on pouvait être dépouillé pour cause d'indignité, et qui investissait de certains priviléges. La ceinture militaire dont on revêtait un jeune homme d'extraction noble, était, avec le baudrier, le signe de son admission dans les rangs de l'armée, lui conférait le titre de soldat, et faisait partie de ce qu'alors on appelait les *honneurs*. On y suspendait ses armes, et même son bouclier. La ceinture étant ensuite devenue commune à toutes les classes de la société, cessa d'être une distinction, et ne fut plus qu'une parure, que chacun enjoliva à son gré. Les hommes riches la surchargèrent d'ornements. Dès le septième siècle, saint Éloi, argentier du roi Dagobert, en portait une couverte d'or et de pierreries. On y pendait l'aumônière, qui contenait la menue monnaie que l'on distribuait aux mendiants, et dans laquelle, au rapport de Guillaume de Nangis, le roi saint Louis tenait enfermée dans une *boursette d'ivoire* la chaîne de fer à cinq branches avec laquelle il se faisait fustiger par son confesseur, quand il avait terminé l'aveu de ses fautes. C'était par la ceinture que l'on prenait les malfaiteurs pour les conduire devant le juge. Quand on conférait à un gentilhomme l'ordre de chevalerie, on lui ceignait les reins d'une ceinture blanche, en signe de la pureté de corps dans laquelle il devait toujours se maintenir. Outre cela, quand les chevaliers avaient quitté leurs armures de fer et revêtu leurs habits de ville, pour prendre part aux banquets qui suivaient toujours les tournois, ils assujettissaient autour d'eux leurs robes traînantes, au moyen d'une riche ceinture.

Charles VI, en 1420, défendit aux femmes qui se livraient à une prostitution avérée et publique de porter des ceintures ornées d'or et de broderies. En vertu de cette prohibition, plusieurs fois renouvelée depuis, les agents de l'autorité saisissaient et vendaient au profit du roi les ceintures de cette espèce dont ces femmes se paraient au mépris de l'ordonnance. Elles s'obstinèrent pourtant, et les infractions devinrent si fréquentes, que l'autorité se lassa de les punir, et qu'elles restèrent en possession de leurs ceintures. Alors les femmes honnêtes abandonnèrent, en disant, pour se consoler : « Bonne renommée vaut mieux que ceinture dorée, » un ornement que celles qui l'avaient si vivement défendu quittèrent d'elles-mêmes, quand on cessa de le leur disputer.

Dans le temps où l'usage en était général, l'abandon de la ceinture était

un signe de dégradation, de détresse, ou de renonciation à certains droits. Les débiteurs insolvables et les banqueroutiers étaient forcés de quitter la leur; et quand Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, fut mort l'an 1404, en laissant une succession fort obérée, sa veuve déposa la sienne avec ses clefs sur le tombeau du défunt, pour indiquer par là qu'elle renonçait à la communauté de biens. Lorsqu'on cessa de porter des habillements longs et amples, les personnes du monde quittèrent la ceinture. Néanmoins, les magistrats et les ecclésiastiques la conservèrent, et les religieux de certains ordres gardèrent jusqu'à la fin la corde grossière qui leur en tenait lieu. Aux seizième et dix-septième siècles, on reprit la ceinture; mais on la remplaça, sous Louis XIV, par l'écharpe, qui devint une décoration attachée à de hauts grades militaires. La ceinture prit alors le nom de ceinturon, et l'on ne s'en servit plus que pour porter l'épée. Pendant la révolution, les représentants du peuple, plus tard les membres du Directoire, et après eux les consuls, portèrent, ainsi que plusieurs fonctionnaires, la ceinture, comme insigne de la dignité dont ils étaient revêtus. Aujourd'hui, les membres des cours et tribunaux, les officiers généraux, les préfets, sous-préfets, conseillers de préfecture, maires, adjoints, commissaires de police, etc., portent la ceinture quand ils figurent dans les cérémonies publiques, ou lorsqu'ils sont dans l'exercice de leurs fonctions; mais ce n'est pour eux qu'un signe de reconnaissance, et cet ornement ne leur confère aucun autre droit que ceux qui résultent de leurs grades ou de leur position dans la hiérarchie administrative. Cette ceinture n'est pas pour tous la même : celle des magistrats consiste en un large ruban noir, avec deux bouts tombants et garnis d'un effilé; celle des fonctionnaires de l'ordre administratif est une large bande d'étoffe de soie aux couleurs nationales.

Ceinturiers. — La ceinture, en cessant d'être l'attribut caractéristique d'une fonction et de ce que l'on appelait un honneur, pour devenir un ornement commun à toutes les classes de la société, donna naissance à la profession des ceinturiers. La communauté formée à Paris par ces artisans était fort ancienne, et avait déjà des statuts à l'avénement de Louis IX. Par lettres patentes de mars 1263, ce prince leur accorda une place à la Halle, pour y vendre comme les autres fabricants et marchands. Charles le Bel confirma, en 1320, leur règlement, dont Hugues Aubriot, prévôt de Paris, changea, la même année, plusieurs articles importants. Mais en 1475, Jacques d'Estouteville, aussi prévôt de Paris, révoqua ces changements, et replaça les ceinturiers sous leurs anciens statuts. Ces artisans les gardèrent pendant trois quarts de siècle, après quoi ces statuts furent modifiés à l'occasion que voici : les *ceinturiers d'étain*, ainsi nommés des clous d'étain dont ils ornaient les ceintures de cuir, étant devenus assez nombreux, et ayant demandé à faire une corporation à part, les faiseurs de *demi-ceints*, ou ceintures à pendants que portaient alors les femmes des artisans et les paysannes, unis aux *courroyeurs - ceinturiers*, s'opposèrent à cette prétention, et de longues discussions s'ensuivirent. Enfin, Henri II, pour les mettre d'accord, les réunit tous sous la même bannière, par lettres patentes du mois de mars 1551, et n'en forma qu'un seul corps de métier, auquel il donna de nouveaux statuts. La profession des ceinturiers, qui serait libre aujourd'hui, n'existe plus en tant que profession séparée.

Célestins, ordre religieux fondé, en 1254, par Pierre de Mourron, depuis pape, sous le nom de Célestin V. Cette communauté, qui fut confirmée, en 1274, au concile de Lyon, avait été, dix ans auparavant, incorporée à l'ordre de Saint-Benoît par le pape Urbain IV.

Les célestins furent attirés en France, en 1300, par Philippe le Bel, qui leur

donna deux monastères, l'un dans la forêt d'Orléans, au lieu nommé Ambert; l'autre, dans celle de Compiègne, au mont de Chartres. Ils s'établirent à Paris, en 1318, dans une maison que leur donna un bourgeois de cette ville, nommé Pierre Martel. Dans la suite, cette maison devint *chef de l'Ordre* en France. Les célestins possédaient dans le royaume, en 1417, vingt-trois monastères; et ils y formaient, sous le nom de *Congrégation de France*, une congrégation spéciale, dont les chapitres se tenaient, tous les trois ans, dans la maison de Paris.

Il s'était introduit dans l'ordre des célestins un tel relâchement, une telle corruption, que, lorsque Louis XV, par un édit de 1768, voulut rétablir la conventualité (*) dans toutes les maisons religieuses du royaume, ces moines, effrayés d'une mesure qui leur paraissait une réforme sévère, refusèrent d'obéir, et demandèrent leur sécularisation. Ils furent en effet sécularisés par un bref de Clément XIV, et par des brefs particuliers de Pie VI, de 1776 à 1778. Leurs maisons furent supprimées et leurs biens mis en séquestre.

L'église des Célestins de Paris était une des plus riches de la capitale; elle contenait un grand nombre de monuments funéraires, dont le plus remarquable était celui que Louis XII avait fait élever à la famille d'Orléans. Leur cloître était un des plus beaux de Paris, et leur bibliothèque contenait un grand nombre de livres rares et précieux. Après la suppression de l'ordre, leur maison fut d'abord destinée aux cordeliers; mais on la consacra, en 1785, à un autre usage: une partie reçut le nouvel institut des sourds-muets, fondé par l'abbé Sicard; une autre partie fut convertie en caserne de cavalerie, et le reste fut vendu.

(*) Terme de droit ecclésiastique, par lequel on désignait l'obligation à laquelle étaient soumis les religieux de vivre en commun au nombre de trois au moins, dans un monastère et d'y observer la règle de leur ordre.

Célibat.—Si quelquefois, en France, on essaya de favoriser l'accroissement de la population, en accordant des secours à ceux qui avaient donné le jour à de nombreux enfants, en aucun temps on n'y punit le célibat. Seulement une loi du 3 nivôse an VII, 23 décembre 1798, et qui tomba bientôt en désuétude, ordonna, à l'occasion de la contribution personnelle et mobiliaire, que la valeur des loyers d'habitation des hommes de trente ans et au-dessus, non mariés ni veufs, serait surhaussée de moitié et taxée en conséquence. Sauf cela, les personnes du monde furent toujours libres de ne pas s'engager dans les liens du mariage.

Quant aux hommes engagés dans les ordres sacrés, la prescription du célibat est pour eux aussi ancienne que l'Église. Ce n'est pas que, dans l'Évangile, il y ait aucun article qui défende d'admettre les hommes mariés au sacerdoce, ou prohibe le mariage des prêtres. Au contraire, on voit dans les premiers siècles de l'Église une foule d'hommes, chargés des liens conjugaux, être promus à l'épiscopat, à la prêtrise et au diaconat; mais il leur était enjoint de garder la continence, et de répudier leurs femmes après leur ordination, ou du moins de vivre avec elles aussi chastement que si elles eussent été leurs sœurs. On lit, dans Grégoire de Tours, qu'un évêque, sollicité vivement par sa femme, à qui la continence pesait sans doute plus qu'à lui, ayant eu le malheur de céder à ses instances, en conçut un remords si vif, qu'il se condamna lui-même à une longue et rigoureuse pénitence. Il était en outre défendu aux évêques, prêtres et diacres de se remarier lorsqu'ils devenaient veufs. Quant à ceux qui étaient libres, ils devaient, en entrant dans le sacerdoce, prendre l'engagement de garder le célibat.

Toutefois, ce ne fut guère qu'à partir du concile de Trente que l'obligation du célibat, pour les évêques, prêtres, diacres et sous-diacres, devint une loi générale de l'Église. Depuis cette époque, on regarda les or-

dres comme un empêchement dirimant au mariage; on décida que les alliances contractées par les ecclésiastiques constitués dans les ordres seraient déclarées nulles, et que les coupables seraient condamnés à une pénitence et même à des peines corporelles, suivant les circonstances. Les clercs furent seuls exceptés de la mesure; encore Alexandre III déclara-t-il ceux d'entre eux qui seraient mariés, incapables de posséder des bénéfices, et ce décret fut confirmé par Innocent III. Malgré la loi générale du célibat, le cardinal de Châtillon, Epifane, évêque d'Orléans, et quelques ecclésiastiques du second ordre, osèrent, pendant les guerres de religion, se marier publiquement; mais ces exemples eurent peu d'imitateurs.

Du clergé séculier l'obligation du célibat s'étendit aux ordres religieux, même militaires. Un chevalier de Malte, nommé la Ferté-Imbaut, ayant adopté la religion réformée et s'étant marié, son mariage fut déclaré nul sur la poursuite de son frère, et il lui fut défendu, sous peine de la vie, de cohabiter avec sa femme.

Cependant, la loi du 13 février 1790 ayant proclamé qu'elle ne reconnaissait point les vœux religieux, et celle du 20 septembre 1792, ainsi que le code Napoléon, n'ayant point mis l'ordination au nombre des empêchements au mariage, il fut un temps où, en France, les prêtres purent se marier civilement. Mais la loi du 18 germinal an x, qui exclut de fait les prêtres mariés de toutes les fonctions ecclésiastiques, apporta ensuite un obstacle au mariage des hommes appartenant au sacerdoce; et cet obstacle fut tout à fait invincible, quand une lettre du ministre des cultes, en date du 14 janvier 1806, eut décidé que les officiers de l'état civil ne devaient plus admettre à se marier les ecclésiastiques engagés dans les ordres sacrés. Plus tard, la jurisprudence donnant à cette décision une portée encore plus grande, et reconnaissant que l'ordination ecclésiastique imprime un caractère indélébile, il ne fut pas permis à un prêtre de se marier, même en renonçant au sacerdoce, et en rentrant dans la vie civile. Plusieurs arrêts de cours souveraines ont repoussé des demandes faites en ce sens et à cette occasion.

Célidoine, évêque de Besançon, succéda à saint Léonce vers l'an 443. Saint Hilaire, évêque d'Arles, l'ayant déposé par suite de diverses accusations, Célidoine en appela au pape saint Léon, qui le rétablit dans son siége. C'est le premier exemple d'un appel interjeté au pape par un évêque. On croit que Célidoine périt en 451, lors de la prise de Besançon par Attila.

Cellamare (conspiration de). — A la mort de Louis XIV, la politique européenne fut entièrement changée. On abandonna le projet d'alliance entre la France et l'Espagne; on oublia la belle parole que le grand roi avait prononcée quand il plaça son petit-fils sur le trône d'Espagne, et l'on s'aperçut qu'il y avait encore des Pyrénées. Albéroni gouvernait au nom de Philippe V; cet homme, d'un génie aventureux, fécond en projets, hardi dans leur exécution, voulait donner à son maître la régence du royaume de France, et supplanter le duc d'Orléans. C'était agir contre le traité d'Utrecht, qui avait établi que la France et l'Espagne ne pourraient être gouvernées par les mêmes mains. L'Angleterre, qui avait fait ce traité, était intéressée à le soutenir; le régent s'unit à elle et à la Hollande. Albéroni menaça l'Angleterre de l'épée de Charles XII, et suscita en France une conspiration. Le prince de Cellamare, noble napolitain, descendant d'une famille génoise, fut envoyé en France, en 1715, comme ambassadeur extraordinaire. Il devint l'instrument des desseins d'Albéroni. Tous les mécontents, et il y en avait un grand nombre, entrèrent dans le complot. La duchesse du Maine, courroucée contre le régent qui avait abaissé son mari, le premier des princes légitimés, s'employa avec un zèle fougueux à la réussite de l'entreprise. Le duc du Maine agit aussi, mais avec moins d'ardeur que sa femme qui le dominait, et qui espérait exercer elle-

même toute l'autorité que l'Espagne laisserait au duc. Elle agita le parlement, dont le régent avait repoussé les remontrances, après lui avoir rendu le droit d'en faire; elle excita la noblesse qu'il avait humiliée, en maintenant contre ses réclamations la prééminence des pairs. Elle se lia avec le parti moliniste et les défenseurs de la bulle *Unigenitus*. La noblesse bretonne entra en foule dans le complot. Les états de cette province venaient d'être cassés en 1717, et le pays, mécontent, était sur le point de se soulever. Une flotte espagnole devait y débarquer des armes et des troupes, et alors l'insurrection devait éclater et se répandre. Mais cette entreprise, qui n'avait d'autre but que la satisfaction de quelques intérêts personnels, ne s'appuyant sur aucune sympathie populaire, manquait de force réelle et devait échouer ridiculement, après avoir fait quelques victimes. Dubois, qui venait de conclure la triple alliance avec la Hollande et l'Angleterre, et que le régent avait fait secrétaire d'État après l'abolition des conseils, fut informé du complot par une courtisane qui déroba des papiers importants à l'abbé de Porto-Carrero, agent de Cellamare. Elle les vola dans les poches de l'abbé au moment d'une de ces distractions, dit Voltaire, où personne ne pense à ses poches. Ces papiers faisaient connaître la conspiration sans en révéler le plan. On fit poursuivre l'abbé de Porto-Carrero que l'ambassadeur envoyait en Espagne; on l'arrêta près de Poitiers, et on trouva dans sa valise des dépêches du prince de Cellamare, et tout le plan des conjurés. A l'instant même, le régent fit arrêter l'ambassadeur d'Espagne, et le fit reconduire jusqu'à la frontière (septembre 1718). Les coupables furent poursuivis, mais avec peu de rigueur. Il n'y eut que les nobles bretons, qui avaient été sur le point de prendre les armes, contre lesquels on déploya de la sévérité. Plusieurs eurent la tête tranchée: les autres prirent la fuite. L'effroi fut grand à la cour du duc du Maine. Le duc et la duchesse furent enfermés dans les châteaux de Dourlens et de Châlons; les agents subalternes furent détenus à la Bastille. Parmi ces derniers, fut comprise la confidente de la duchesse du Maine, mademoiselle de Launay, plus tard, madame de Staal, qui a laissé sous ce nom de charmants mémoires, où elle raconte sa captivité en détail, mais où elle se montre très-discrète sur la conspiration qu'elle devait bien connaître. Un grand nombre de coupables étaient en prison; beaucoup d'autres étaient signalés encore. Le duc d'Orléans, effrayé des poursuites à faire, amnistia tout le monde. Le duc et la duchesse furent remis en liberté, *sans avoir perdu un cheveu de leur tête*, dit Saint-Simon, assez punis sans doute par le renversement de leurs projets et le triomphe de leur rival.

Celle. — En droit féodal, ce mot qui se trouve dans plusieurs coutumes, et notamment dans celles de Troyes et de Chaumont en Bassigny, signifiait la maison, demeurance et mélanges des biens des personnes de condition servile. Plusieurs communes, notamment dans les départements de l'Aube, du Puy-de-Dôme, de l'Allier, du Cher, etc., en ont pris le nom qu'elles portent. C'est à tort que, dans le département de Loir-et-Cher, on écrit *la Selle Saint-Denis*; on doit écrire: la Celle Saint-Denis. (Voyez Serf.)

Cellerier, *Cellerarius*, nom par lequel on désignait, dans les monastères, l'économe, ou celui qui était préposé à tout ce qui regardait les provisions de bouche. Le cellerier d'un seigneur était chargé de faire serrer dans les greniers les grains appartenant au seigneur, moyennant une part qu'il prélevait, et une robe de fourrure.

Sous les empereurs romains, le cellerier était un fonctionnaire chargé de l'examen des comptes. Les prélats donnèrent assez longtemps ce titre à leurs procureurs et à leurs intendants.

Dans les communautés de femmes, la cellerière avait les mêmes fonctions que le cellerier dans les monastères d'hommes, et quelquefois, en outre, elle jouissait de plusieurs juridictions temporelles.

Digitized by Google

Celtes. — La race celtique est une de ces populations primitives qui se répandirent autrefois sur la surface du globe, et dont l'origine se rattache aux premiers souvenirs de l'histoire du monde. Cette grande famille a peuplé les contrées centrales et occidentales de l'Europe; elle en a été dépouillée par d'autres races barbares et par la conquête romaine, et refoulée aux extrémités de l'Occident, dans des forêts et des montagnes, où les vainqueurs ne purent jamais les forcer. Aujourd'hui, les débris de ce grand peuple, réfugiés dans la Bretagne, dans le pays de Galles et en Écosse, conservent encore leurs traditions et leurs mœurs antiques, et sont restés l'image vivante de ce que leurs ancêtres furent autrefois. Mais les souvenirs du passé ont presque tous disparu, et l'histoire de cette race est aujourd'hui bien incertaine. Les anciens ne nous ont conservé que de rares indications, auxquelles la critique moderne a ajouté toutes les lumières de la linguistique. C'est avec des preuves tirées de l'histoire des langues, et même de la conformation physique des races, que M. Amédée Thierry, dans son Histoire des Gaulois, a éclairci les origines de la race celtique. La population primitive des Gaules était divisée en race gallique et en race kimbrique. Les *Kymri* et les Galles, ou Celtes, sont regardés par les historiens anciens, Plutarque, Appien, Strabon, Diodore de Sicile, comme étant de la même famille. De plus, il est démontré que les Cimbres sont les mêmes que les Cimmériens des Palus-Méotides; les Celtes se trouvent par là rattachés aux Cimmériens; et ces trois noms, Celtes, Cimbres et Cimmériens, représentent des peuples frères. Ces tribus errèrent d'abord dans les immenses plaines qui s'étendent entre la Caspienne, le Pont-Euxin, le Tyras (Dniester) et la mer du Nord. C'est dans ces limites que les anciens placent d'abord la Celtique, mettant en face la Scythie, dont les tribus combattent et poursuivent les Celtes et les Cimbres. La Celtique s'éloigne ensuite de l'Orient, où elle a pris naissance, et ne s'arrête dans ce déplacement successif que sur les bords de l'Océan. Dans cette longue marche, depuis la Caspienne jusqu'à l'Atlantique, les Celtes ont laissé derrière eux de nombreuses traces de leur passage. Les *Cimbres*, dans la presqu'île danoise; les *Boiens*, dans la forêt hercynienne; les *Scordisces* et les *Taurins*, sur le Danube, et beaucoup d'autres, sont autant de Celtes restés derrière la masse de la nation qui vint se concentrer dans la Gaule. Les Cimbres s'étendirent dans la Belgique et la Grande-Bretagne, où les habitants du pays de Galles s'appellent encore *Cymrn*. Les Galles ou Celtes se répandirent dans le reste de la Gaule. A différentes reprises, plusieurs tribus celtiques recommencèrent en sens inverse le voyage que toute la nation avait fait, et émigrèrent vers l'est: les unes rentrèrent dans la vallée du Danube; les autres allèrent en Asie Mineure, et y fondèrent le royaume des Galates; d'autres, passant les Alpes, établirent une Gaule en Italie. C'est là que les Romains rencontrèrent d'abord les Gaulois. Après les avoir vaincus dans la Cisalpine, ils les poursuivirent dans la véritable Gaule. Les tribus celtiques résistèrent avec héroïsme; elles s'unirent à Annibal; partout elles combattirent avec opiniâtreté le génie grec et romain. Mais, épuisée par cette longue lutte, la nation gauloise tomba en décadence au second siècle avant l'ère chrétienne; les chevaliers et les prêtres, c'est-à-dire les ordres prépondérants dans chaque tribu, se disputèrent la souveraineté, et bientôt César parut pour les mettre d'accord en les subjuguant. Il trouva la Gaule divisée en trois régions. La Belgique au nord, la Celtique au centre, l'Aquitaine au sud. La Celtique était peuplée par les tribus celtiques ou galliques, proprement dites. Elle était circonscrite par l'Océan, depuis la Garonne jusqu'à la Seine, à l'ouest et au nord-ouest; par la Seine, la Haute-Marne et les Vosges, au nord-est; par le Rhin et les Alpes à l'est; par la Durance, le Rhône, le golfe

de Lion, les Pyrénées orientales et la Garonne au sud. Déjà les Romains s'étaient emparés d'une partie de cette contrée, et en avaient fait la Narbonnaise. Les Celtes étaient divisés en grandes tribus gouvernées soit par des rois, soit par l'aristocratie des prêtres ou des guerriers. Ces tribus empruntaient presque toutes leur nom à la configuration du pays qu'ils habitaient; le mot *Celte* lui-même (*ceilt*) veut dire habitant des forêts. Les tribus principales étaient: les *Helvétiens*, entre les Alpes et le Jura; les *Séquanais*, entre le Jura et la Saône; entre la Saône et la Loire, les *Éduens*, qui dominaient les *Ambarres*, les *Ségusiens* et les *Bituriges*; les *Arvernes*, peuple des montagnes, qui avaient pour clients un grand nombre d'autres peuples; entre la Loire et la Garonne, les *Santons*, les *Lémovices*, les *Pétrocariens*, les *Pictons*; entre la Loire et la Seine, les *Venètes*, les *Unelles*, les *Redons*, les *Cénomans*, etc.; et, sur les bords de ces deux fleuves, les *Andegaves*, les *Carnutes*, les *Turons*, les *Senons*, les *Meldes* et les *Parisiens*. Toutes ces tribus celtes furent soumises par César, ainsi que les Belges d'origine cimbrique. Dès lors, avec leur indépendance, les Gaulois perdirent leurs mœurs, leurs coutumes, leur langue et leur religion. Ils se firent Romains. L'île de Bretagne fut le seul lieu où se conservèrent leurs antiques traditions. Les druides s'y réfugièrent avec leur religion, leur langue et leurs mœurs; et aujourd'hui, dans quelques contrées de l'Angleterre et de l'Écosse, et à l'extrémité de notre Bretagne, ces débris des Celtes se maintiennent encore purs de tout mélange étranger. (Voyez GAULE.)

CELTIBÉRIENS, peuple habitant le nord de l'Espagne, l'ancienne Ibérie, et formé du mélange des Celtes et des Ibères. A une époque très-ancienne, les Celtes envahirent les parties occidentales et septentrionales de la péninsule ibérienne. Entre l'Ebre et la chaîne des monts Idubèdes, ils trouvèrent une vive résistance; sans se laisser vaincre, les habitants du pays se confondirent avec les envahisseurs; et de cette réunion il résulta un peuple mixte, qui prit le nom de Celtibériens, *Celtæ miscentes nomen Iberis*. (Luc. *Phars.*, l. IV, v. 9.) A l'ouest, les Celtes triomphèrent facilement; et le pays soumis par eux s'appela la Galice. Les Celtibériens, braves et nombreux, placés au centre de l'Espagne, maîtres du cours supérieur du Douro, du Tage et de la Guadiana, qui prenaient leurs sources dans leur pays, formaient la plus puissante confédération de l'Ibérie. Les principales tribus celtibériennes étaient les *Arevaques*, les *Berons*, les *Pelendons*, les *Lusons*, les *Belles*, les *Tittiens*; leurs villes étaient Numance, Contrebia, Bilbilis, Segobriga, Castulo Bigerræ. Les Carthaginois soumirent les Belles et les Tittiens, les Romains les quatre autres tribus; ce fut en 134 avant Jésus-Christ que la liberté des Celtibériens tomba avec la ville de Numance. Lorsque les Romains établirent des divisions dans l'Espagne, qu'ils avaient vaincue, les Celtibériens furent compris dans la Citérieure, et au temps d'Auguste, ils faisaient partie de la Tarraconaise.

CELTILL, chef arverne, ne nous est connu que par quelques mots du septième livre des Commentaires de César sur la guerre des Gaules. César le nomme parce qu'il fut père de Vercingétorix, et il ajoute qu'il avait essayé de se faire reconnaître roi par toutes les tribus celtiques, mais que les autres chefs se liguèrent contre lui et le mirent à mort. Celtill vécut dans la première moitié du premier siècle avant l'ère chrétienne. Vercingétorix dut en partie sa puissance au souvenir de son père.

CELTINE. Les Grecs, dans leur système de personnifications, racontaient que Celtine, fille de Bretannus, était devenue amoureuse d'Hercule lorsqu'il passa par les Gaules en revenant d'Espagne avec les bœufs de Géryon, qu'elle lui déroba quelques pièces de son troupeau, et ne consentit à les lui rendre qu'en échange

de son amour. De cette union serait né Celtus, tige des Celtes.

Celtorii, peuple ligure, qui, vers l'an 600 avant Jésus-Christ, habitait avec les *Salyens* l'espace compris entre le Rhône et les Alpes. Les *Celtorii* sont probablement les *Sculteri* ou *Selteri* de Pline. Leur nom se retrouve dans celui du district de *Sterel* ou *Esterel*, au nord d'Antibes.

Cely, ancienne châtellenie du Gatinais français, à 8 kil. de Melun (dép. de Seine-et-Marne), érigée en comté en 1670, en faveur de Nicolas-Auguste de *Harlay*, ambassadeur et plénipotentiaire de la France à la paix de Ryswick.

Cembra (combat de). — A l'ouverture de la campagne d'Italie en 1797 contre l'archidue Charles, le général Joubert, qui commandait l'aile gauche de l'armée française, fut chargé d'envahir le Tyrol. Il avait sous ses ordres, outre sa propre division, celles des généraux Delmas et Baraguay-d'Hilliers. Kerpen et Laudon, généraux autrichiens, occupaient le pays : ils s'étaient établis dans des positions assez favorables, l'un derrière le Lavis, l'autre derrière la Nos; mais ils étaient séparés par l'Adige, dont ces deux rivières sont tributaires. Joubert n'hésita pas à attaquer l'armée ennemie qu'il avait devant lui. La gauche des Autrichiens étant le point qui paraissait le plus faible, Joubert donna ordre aux troupes de sa propre division de forcer le passage du Lavis, vis-à-vis des hauteurs de Cembra, d'attaquer Kerpen sur ces hauteurs, et de se diriger par Cauriana pour tourner le flanc gauche de l'ennemi. Le 20 mars, la brigade Belliart passa en effet la rivière au village de Serignano, malgré le feu meurtrier des Autrichiens, et se porta sur le gros de la division Kerpen, rangée en ligne sur le plateau de Cembra. Attaqué de front et tourné par sa gauche, Kerpen tenta inutilement de résister : après un combat opiniâtre, il fut débusqué de sa position, repoussé sur San-Michele, enfin forcé d'évacuer ce village et de se retirer par les hauteurs sur Botzen. Les Autrichiens perdirent dans cette affaire trois canons, deux drapeaux et trois mille hommes environ, tués, blessés ou faits prisonniers. Au commencement de la journée, les chasseurs tyroliens avaient beaucoup souffert en défendant les bords du Lavis.

Cendal. — Le cendal, dont il est fréquemment parlé dans nos vieux auteurs, était une étoffe de soie ou seulement en partie de soie, dont on faisait des habillements, et en particulier des bannières militaires. Selon le *Dictionnaire de Trévoux*, il y en avait de trois sortes, du blanc, du rouge et du citron; il y en avait aussi du vert. Dans l'histoire de l'abbaye de Condom, il est fait mention de deux courtines de cendal rouge et vert. La célèbre bannière de l'abbaye de Saint-Denis appelée *Oriflamme* était de cendal rouge. Cette étoffe est sans doute encore en usage aujourd'hui, mais elle a changé de nom.

Cenis (passage du mont). — Cette montagne, dont le passage forme la communication entre le Piémont et la Savoie, a vu plus d'une fois des soldats français franchir ses pics escarpés; et ce ne fut pas toujours le génie de la guerre qui les entraîna dans ces régions glacées, au milieu de ces précipices affreux. Si le voyageur y trouve une route facile, c'est aux travaux exécutés par des Français qu'il en est redevable. En effet, cette route élargie par Charlemagne, et restaurée par Catinat, est due presque tout entière à Napoléon, qui, devenu empereur, consacra plus de sept millions de francs à cette magnifique construction. En 1802, tous les travaux antérieurs avaient été détruits, et le passage était difficile et même dangereux. Maintenant il est très-fréquenté, très-commode, et présente de Lans-le-Bourg à Suse une largeur de dix-huit à vingt pieds sur un développement de plus de huit lieues. Sur le plateau de la montagne, près du village de Tavernettes, s'élève un hospice fondé au neuvième siècle par Louis le Débonnaire, rétabli et restauré par Napoléon, qui y avait placé des religieux. L'empereur, pour attirer des habitants dans

ces lieux déserts, avait même érigé le Mont-Cenis en commune et affranchi les habitants de tout impôt.

—Le comité de salut public avait ordonné, au mois de février 1794, que l'armée des Alpes s'emparât du mont Cenis, où les Piémontais s'étaient retranchés pour défendre les avenues de leur pays, et dont l'occupation devait compléter et assurer la conquête de la Savoie. Mais les rigueurs de la saison s'étaient opposées à l'exécution de ces ordres. Plusieurs tentatives trop précipitées avaient échoué, et le général Sarret avait péri dans une première entreprise. Le général Alexandre Dumas en essaya donc une nouvelle, lorsque le retour du printemps eut rendu les communications praticables. Par des dispositions habilement conçues et courageusement exécutées, les postes ennemis, avant d'être attaqués de front, avaient été dépassés par des colonnes dirigées de droite et de gauche sur leurs flancs : les retranchements élevés sur les divers points de la montagne furent ainsi assaillis et emportés avec la plus grande impétuosité. Dans le même temps, une division de trois mille hommes, sortie de Briançon, s'étant portée dans la vallée de Bardonnache et de Sezanne, s'était emparée d'Oulx, de Fenestrelles, et s'était avancée sous le canon d'Exiles. Tandis que le mont Cenis était enlevé au centre, une autre colonne de l'armée des Alpes, passant le col d'Argentine en avant de Barcelonnette, envahissait la vallée de la Stura. Ainsi les deux armées des Alpes et d'Italie pouvaient se réunir sous Turin. Mais une trop longue inaction suivit malheureusement de si brillants débuts.

Cenomanni, peuples gaulois qui habitaient les environs du diocèse du Mans. Ils firent partie de la grande expédition de Bellovèse, qui, après avoir vaincu les Étrusques près du Tésin, se fixèrent dans un canton qu'on nommait la terre des Insubres. « Bientôt, dit Tite-Live, suivant les traces de ces premiers Gaulois, une autre troupe de Cénomans, sous la conduite d'Elitovius, passa les Alpes par le même défilé, et vint s'établir aux lieux alors occupés par les Libuens, et où sont maintenant les villes de Brixia et de Verona. » Du temps de César, les Cénomans étaient bornés au nord par les *Saiens* ou *Essaiens;* au sud, par les *Andes* ou *Andegaves* et les *Turons;* à l'ouest, par les *Arviens*, et au nord-ouest, par les *Diablintes*. De nombreux monuments prouvent que la ville moderne du Mans occupe l'emplacement de celle qui, dans la Notice des provinces, est nommée *Cenomanni*, du nom du peuple dont elle était la métropole. (Voyez le Mans.) Pour les *Cénomans* établis entre l'Adda et l'Adige, voyez Gaule cisalpine.

Cens. — Le mot *census*, dont nous avons formé *cens*, n'avait point en latin la signification que son dérivé a en français; il servait à désigner le recensement ou le dénombrement qui se faisait de tous les sujets et de toutes les terres passibles des charges publiques, dans le but d'établir le polyptyque ou cadastre. Cette opération se renouvelait aussi souvent qu'il était nécessaire, pour constater les mutations des propriétés, et servait à répartir, dans une juste proportion avec les fortunes, les deux premiers titres du canon, savoir: l'impôt foncier, et la capitation. Avant de procéder à ce dénombrement, on commençait par mettre à part les terres domaniales ou fiscales affectées à l'entretien du prince et de la cour, et ces terres, déjà immenses, tendaient sans cesse à s'accroître par suite de déshérences, de confiscations, de délaissements, etc. On laissait encore en dehors les domaines donnés, francs de toutes impositions publiques, aux vétérans et transmissibles à leurs enfants, à charge de service militaire; les bénéfices concédés avec la même exemption aux soldats des frontières pour leur tenir lieu de solde, et aussi les dotations foncières, concédées à un grand nombre de hauts fonctionnaires et d'officiers de justice, de finance, etc., et dont les revenus formaient, avec une part dans les amendes, le traitement des titulaires pendant leur exercice. Cela fait,

on dressait le tableau des terres qui restaient et qui seules devaient l'impôt que le prince faisait publier dans un édit appelé *indiction*. Constantin, converti à la religion chrétienne, ayant déclaré, par suite d'un zèle plus pieux que réfléchi, que toutes les terres dont les fidèles feraient donation aux églises seraient déchargées des tributs; et de plus, la misère des temps ayant forcé un grand nombre d'hommes libres soumis à la capitation de se donner en servitude, pour se soustraire à une charge qu'ils ne pouvaient plus supporter, il fallut faire de nouveaux retranchements au polyptyque, et laisser en dehors du recensement une grande quantité d'héritages, ainsi que beaucoup de contribuables qui s'y trouvaient compris auparavant, et le revenu public subit graduellement une diminution à laquelle on chercha à remédier plus tard. Quand les Francs eurent conquis la Gaule et s'y furent fixés pour toujours, leurs rois s'attribuèrent, pour leur part de butin, ce qui constituait le domaine impérial; les leudes et les fidèles s'établirent dans les dotations des hauts fonctionnaires, dont ils usurpèrent la juridiction, et les soldats s'emparèrent des bénéfices militaires, soit en évinçant les possesseurs, soit en se déclarant leurs héritiers quand ils décédaient, et tous jouirent de leurs envahissements, avec les franchises qui y avaient été attachées lors de la concession primitive. Quant aux terres soumises aux contributions et au recensement, leur condition resta la même, et elles continuèrent à en porter le fardeau. Il en fut de la capitation comme de l'impôt foncier. Les Francs s'en prétendaient exempts, comme l'avaient été ceux qu'ils remplaçaient, et ils ne furent recensés ni pour leurs biens ni pour leur tête. Les rois francs ayant conservé les contributions qu'ils trouvèrent établies dans la Gaule, conservèrent aussi l'opération cadastrale, ou le recensement qui servait à les asseoir. Mais aux causes de retranchement du polyptyque qui se présentaient sous les empereurs romains, il s'en joignit bientôt beaucoup d'autres : d'abord, l'aveugle libéralité des barbares, qui, croyant ne pouvoir prouver mieux la sincérité de leur conversion que par des libéralités extravagantes, enrichirent outre mesure les églises de terres qui devenaient franches en passant entre leurs mains; ensuite, l'invasion ayant réduit à la dernière indigence un grand nombre de petits propriétaires, l'abandon de la liberté devint beaucoup plus fréquent : de là, diminution nouvelle et toujours croissante dans les ressources de l'État. Mais ce n'est pas tout. Les rois, pour retenir dans la fidélité des compagnons orgueilleux, turbulents, et souvent mécontents de la part qu'ils avaient eue dans le démembrement du sol de la Gaule, étaient forcés de leur céder de grandes portions de leur domaine privé, ce qui ne diminuait point les ressources publiques, puisque le domaine était exempt de contributions, mais les appauvrissait d'autant. Ne pouvant plus bientôt faire de largesses aux dépens de leur domaine, ils se contentèrent d'accorder l'exemption dont ils jouissaient eux-mêmes, ce qu'ils faisaient en acceptant, à titre de donation, des terres qu'ils rendaient sur-le-champ à leurs anciens possesseurs, à titre de bénéfice héréditaire. Enfin, les possesseurs des bénéfices affranchis de contributions, non contents de jouir pour cette nature de terres d'une faveur qu'ils prétendaient inhérente à leur personne, l'étendirent tant qu'ils le purent aux domaines imposés qu'ils y joignaient par achats, mariages ou successions. De cette manière, les besoins de l'État restant les mêmes, les moyens d'y satisfaire diminuèrent de jour en jour, et finirent par disparaître presque complétement. Les rois prirent diverses mesures pour prévenir un appauvrissement qui devait amener la ruine de deux dynasties, et ordonnèrent, à l'imitation de l'empereur Constance, qui n'avait pas tardé à ressentir les mauvais effets de la piété mal entendue de son père Constantin, que les terres tributaires données aux églises seraient maintenues au polyptyque et continue-

raient à payer les impôts. Ils n'osèrent aller aussi loin que les empereurs Valentinien, Valens et Gratien, qui avaient défendu de rien léguer au clergé par acte de dernière volonté; mais ils déchirèrent quelquefois les testaments faits en sa faveur; enfin, ils défendirent aux hommes inscrits au rôle de la capitation de se donner en servitude pour jouir de l'exemption de ce tribut. Quant aux prétentions des possesseurs de bénéfices, de ne rien payer pour les terres, sujettes à l'impôt, qu'ils achetaient, dont ils héritaient ou qu'ils recevaient en dot, les ministres, jaloux de la conservation des droits du prince, en firent justice en maintenant ces terres au polyptyque et en les faisant recenser avec les autres terres de même nature; et cette sévérité fut la cause de la mort tragique de plusieurs de ces ministres, après le décès des rois dont ils avaient défendu les intérêts et qui seuls les soutenaient. Cependant, ces divers moyens, qui ne reçurent jamais qu'une exécution incomplète, ne remédièrent point au mal, et les rois se virent, pour maintenir autant que possible l'équilibre entre la recette et la dépense, obligés de multiplier les recensements des terres, et d'ajouter chaque fois quelques charges nouvelles à celles qui avaient été primitivement établies. Au rapport de Grégoire de Tours, Chilpéric poussa si loin la dureté, qu'un grand nombre de propriétaires, abandonnant leurs cités et leurs biens, cherchèrent une retraite dans les pays qui n'étaient point soumis à sa domination, préférant un exil volontaire au danger de mourir de misère; car, entre autres règlements, dit l'auteur que nous citons, « le roi avait ordonné que tout possesseur de vignes payerait une mesure « de vin par arpent, et avait établi « plusieurs autres redevances tant sur « les terres que sur les esclaves. » Le peuple de Limoges, qui succombait aussi sous le fardeau, se révolta contre Marc le référendaire, qui était chargé de la perception des nouveaux droits, brûla ses rôles sur la place publique, et l'aurait tué lui-même, si l'évêque Ferréol ne l'eût arraché au péril qui le menaçait. Cet acte de désespoir ne servit d'abord qu'à aggraver la position de ceux qui s'y étaient livrés; mais les malheurs qui fondirent sur la maison de Chilpéric, la perte successive de tous ses enfants, qu'il regarda comme une punition du ciel, et les remontrances de Frédégonde, qui fut accessible à la pitié une fois en sa vie, lui inspirèrent des sentiments plus humains. A l'exemple de sa femme, il jeta au feu les nouveaux recensements, et les impôts continuèrent à être perçus d'après les anciens. A partir de cette époque, les recensements cessèrent d'avoir lieu, car l'histoire n'en cite plus aucun après ceux de Chilpéric. Le moyen manquant alors d'asseoir l'impôt foncier et la capitation, on se borna à déclarer que ceux qui jusqu'alors avaient payé ces deux contributions, continueraient à le faire; chacun profita du désordre de l'époque pour s'en dispenser, ce qui eut pour résultat l'insuffisance du domaine royal, la ruine du revenu public, l'affaiblissement de la royauté, et, comme nous l'avons dit, la chute successive de deux dynasties. De nos temps, le cens a été rétabli par deux opérations distinctes : le recensement général des terres sous le nom de cadastre, et le dénombrement des citoyens de tout âge et de tout sexe qui a lieu tous les cinq ans.

Cens seigneurial. Selon le jurisconsulte Ferrières, le cens seigneurial était une redevance annuelle, foncière, perpétuelle, en argent, denrées ou services, dont un héritage censier était chargé envers le fief ou le franc-alleu dont il était mouvant, et qui avait été imposée pour la première fois par le seigneur dans la concession qu'il avait faite de l'héritage. Voici l'origine du cens et des terres appelées censales, qui furent tenues de payer cette redevance jusqu'au jour où l'Assemblée constituante l'abolit. Quand les Francs se furent établis dans la Gaule et eurent pris possession du domaine impérial, des bénéfices militaires, ainsi que des domaines attachés à chaque fonction pu-

blique, pour tenir lieu de traitement aux titulaires, ils cédèrent à titre de fiefs, et sauf une circonscription plus ou moins étendue qu'ils se réservèrent pour former leur *pourpris*, la majeure partie des terres dont ils étaient possesseurs, à des hommes de leur condition qui devinrent leurs vassaux, et dont ils furent les suzerains ou chefs-seigneurs. Les vassaux, sous la même réserve, cédèrent, à leur tour, une partie des terres de leur fief à des hommes qui en firent des fiefs de second ordre, et devinrent les vassaux de leurs cédants et les arrière-vassaux des chefs-seigneurs. Mais comme les devoirs du vasselage n'obligeaient le vassal qu'à suivre son seigneur à la guerre et à l'assister à son plaid, et comme il fallait quelque chose de plus que ce double service pour mener une vie princière ou seigneuriale, le suzerain, le vassal et l'arrière-vassal surtout, dont les propriétés n'étaient plus assez vastes pour qu'il pût former des fiefs de leurs démembrements, cédèrent aussi à perpétuité une autre partie de leurs domaines à des manants, pour les mettre en valeur et en recueillir les fruits, moyennant des redevances utiles en argent, en grains, en charrois, en travaux serviles, et ces redevances constituèrent le cens seigneurial. Or, voici ce qui arriva : c'est que, pendant que les terres données en fief conservaient leur caractère de terres nobles, celles qui avaient été concédées à charge de cens tombèrent en roture, à cause de la condition des hommes entre les mains desquels elles passaient, et de la nature des services qu'imposait la concession. Cela est tellement vrai que jusqu'à l'abolition du cens, toute terre qui y était soumise était effectivement roturière. Le cens était la marque de la directe seigneuriale sur les rotures, comme la foi et l'hommage étaient le caractère de la directe sur les fiefs. Tant que le cens fut fondé sur des concessions, il dut être payé sous peine de perdre la terre qui avait donné lieu à son institution, et cela en vertu de cette maxime de droit établie en 845 par le concile de Meaux : *Qui negligit censum perdat terram*, et par cette phrase d'une lettre de Charlemagne à l'évêque de Meaux : *Qui negligit censum perdat agrum*. Le cens n'était pas uniforme dans tout le royaume, il dépendait de la générosité des seigneurs, du besoin de faire cultiver, de la nature des terres, et principalement de la coutume. Beaucoup de cédants s'étaient réservé la faculté de le doubler, de le tripler même en certaines circonstances, ce qui s'appelait établir un *surcens*. L'abbaye de Saint-Maur-les-Fossés avait le droit de demander un double cens à ses colons et à ses manants en trois circonstances : si le roi y prenait gîte, si l'évêque venait la visiter, et si un incendie en consumait les bâtiments.

Jusqu'ici on n'a vu le cens seigneurial établi que sur des terres concédées à cette condition, et on a pu en conclure avec raison que les héritages patrimoniaux en étaient affranchis. C'est ce qui avait lieu en effet dans l'origine; mais divers faits généralisèrent peu à peu cette redevance. Dans des moments de trouble et d'anarchie, le besoin de se faire des protecteurs obligea bien des petits propriétaires de terres franches à donner leurs biens roturiers au roi, aux grands vassaux, aux églises, aux seigneurs même de second et de troisième ordre, pour les recevoir d'eux ensuite à perpétuité et à charge de redevances; ce fut l'origine d'un nouveau cens plus ou moins onéreux, suivant le prix que l'homme puissant mettait à sa protection. Plus tard, ce qui n'avait été qu'un acte volontaire devint une obligation sérieuse; il fut ordonné à chaque propriétaire resté indépendant de se choisir un patron, ou, à proprement parler, un maître. On imagina la maxime : *Nulle terre sans seigneur*, et la servitude de la propriété devint si bien de droit commun, que les seigneurs furent autorisés à faire, dans leur mouvance, la recherche des terres qui jusque-là avaient échappé au cens, et, quelle que fût leur origine, non-seulement de les y soumettre, mais encore d'exi-

ger vingt-neuf années d'arrérages, à moins que leurs possesseurs ne prouvassent par titre que leurs biens étaient francs et devaient l'être à perpétuité. A partir de ce moment, il n'y eut presque plus de terres libres en France, que celles qui formaient le domaine du roi ou celui des grands vassaux et le pourpris des seigneurs d'ordre inférieur. On ne connut plus que des suzerainetés, des fiefs et des censives. Comme le cens était un impôt aussi humiliant pour l'orgueil qu'onéreux pour la bourse, et que les gentilshommes aussi bien que les manants y étaient soumis pour les rotures qu'ils possédaient, ils cherchèrent, dans le douzième siècle, à s'y soustraire, en établissant que dans leurs mains ces biens reprenaient leur ancien caractère d'indépendance et de franchise. Ayant été battus sur ce point, ils imaginèrent, quand ils héritaient de ces domaines et avaient à les partager avec un roturier, de faire retomber sur ce dernier la totalité du cens, comme s'il eût possédé la totalité du domaine à lui seul. Mais Louis VII mit fin à cette injustice, en ordonnant, en 1168, que chaque copartageant concourrait au payement des redevances dans la proportion de son lot. Le cens donna lieu à une législation fort compliquée, et qui variait d'une province à l'autre, suivant les coutumes. Enfin, dans la célèbre nuit du 4 août 1789, l'Assemblée constituante, d'un mouvement unanime et spontané, décréta l'abolition du cens seigneurial et de toutes les autres prestations féodales, sauf remboursement de celles qui étaient fondées en titre et avaient pour cause des concessions de terres anciennement faites. Mais la difficulté de distinguer ces dernières de celles qui étaient le résultat des usurpations, fit qu'on les confondit les unes avec les autres pour éviter les procès, et que toutes furent ensuite abolies sans remboursement.

Censive. Ce mot, dans l'ancien droit, exprimait la mouvance d'un seigneur censier. Quelquefois il signifiait la nature des héritages : ainsi, quand on disait que tels biens-fonds étaient des terres en censive, ou tenues en censive, on voulait dire qu'ils étaient chargés de cens, et, par conséquent, roturiers ; car les fiefs ne pouvaient être chargés que de la foi et de l'hommage. Enfin on désignait encore sous le nom de censive la redevance dont l'héritage censitaire était grevé. (Voy. Cens.)

Censure. Le maintien des mœurs et la défense des principes sur lesquels repose l'existence même de la société, tel est, dans ce qu'il y a de plus étendu et de plus élevé, l'objet de l'institution à laquelle a été donné le nom de censure. Il résulte de là qu'il existe deux sortes de censure : la censure des mœurs et celle des écrits. C'est de cette dernière que nous allons nous occuper.

La censure des écrits en France fut, dans l'origine, une des attributions du clergé. Les premières condamnations pour des doctrines progressives datent du onzième siècle, qui fut aussi l'époque où commença en France le grand mouvement qui eut pour résultat l'affranchissement des communes. Abailard, le père de la philosophie française, fut une des premières victimes de la censure ; il fut accusé d'hérésie, et condamné comme tel, en 1121, par un concile assemblé à Soissons, pour avoir osé dire qu'un *homme ne doit rien croire sans de bonnes raisons*, et pour avoir prétendu que *les trois personnes de la Trinité ne sont que les dénominations d'un seul et même être, qui est Dieu.* Descartes fut également condamné cinq siècles plus tard, pour avoir dit : « *Il faut se défaire de tout préjugé, et douter de tout avant de s'assurer d'aucune connaissance.* »

La critique des doctrines exprimées dans les discours publics et dans les livres était, dans l'origine, exclusivement du domaine de l'autorité ecclésiastique, non-seulement pour ce qui concerne la religion, mais encore pour ce qui ne touche qu'à la politique. La Sorbonne, dit M. Dufey de l'Yonne, dans un travail remarquable auquel nous faisons de nombreux emprunts, la Sorbonne poursuivit avec un incon-

cevable acharnement les livres de philosophie; et elle n'épargnait pas ses principaux membres: témoin le malheureux Richer, syndic de la faculté. Au seizième siècle, le parlement et l'université s'étaient déjà également attribué le privilége de censurer les livres, et même les farces que l'on représentait sur les théâtres. Après la bataille de Pavie, il fut défendu, par arrêt du parlement et par un décret de l'université, de faire aucune allusion aux événements politiques et à la situation pénible où se trouvait alors la France, et l'on remit en vigueur les édits qui portaient la peine de mort contre tous ceux qui tiendraient des assemblées illicites ou qui posséderaient des livres prohibés, dont l'université dressa une liste qui fut remise au procureur général. Dans cette liste de livres prohibés sous peine de mort, figuraient la traduction des psaumes de Marot, les œuvres de Rabelais et les éditions de la Bible publiées par Robert Étienne. François Ier, l'allié des Turcs et des protestants, faisait alors cause commune à l'intérieur avec le clergé catholique pour mettre un terme aux progrès de la réforme. Le 13 janvier 1536, il avait poussé le zèle jusqu'à défendre toute impression de livres, sous peine du gibet.

On ne se borna point à provoquer les pénalités les plus rigoureuses contre les ouvrages imprimés en France et contre leurs auteurs; la fameuse ordonnance de Châteaubriand prohiba, sous peine de confiscation, l'importation des livres publiés à l'étranger. Toute caisse expédiée des pays étrangers devait être ouverte en présence de deux docteurs en théologie. C'était notre système actuel de douanes, mais au profit de la religion de l'État, et avec des théologiens pour douaniers. On proscrivait toute doctrine nouvelle, même dans les sciences exactes. Le parlement de Paris proclama par arrêt, en 1624, l'infaillibilité des doctrines d'Aristote, et trois chimistes, Clave, Bitaut et Villon, qui ne partageaient pas l'opinion du philosophe grec sur les catégories et les formes substantielles, virent condamner leurs thèses. Le dernier paragraphe de l'arrêt rendu contre eux mérite d'être cité: « Le « parlement fait défense à toutes per« sonnes, *sous peine de la vie*, de tenir « ni enseigner aucunes maximes con« tre les anciens auteurs, ni faire au« cunes disputes que celles qui seront « approuvées par les docteurs de ladite « faculté de théologie, etc. Fait au par« lement, le 4 septembre 1624.... » Tous les discours, toutes les publications se rattachaient alors par quelque point à des questions religieuses; le plus grand nombre des livres imprimés dans le seizième siècle étaient relatifs au principe de la liberté de conscience; cela explique pourquoi la censure fut, à cette époque, attribuée presque exclusivement à la faculté de théologie; mais dès que l'imprimerie eut étendu le cercle des connaissances humaines, le domaine de la censure s'agrandit, et les docteurs en théologie, qui continuèrent à être investis du droit de l'exercer, eurent à juger des ouvrages relatifs aux sciences exactes, au droit public, à l'économie politique, aux arts industriels. Bientôt cependant leur incompétence devint évidente, et l'on finit par ne soumettre à leur examen que les ouvrages essentiellement religieux. La moitié du monde leur échappa alors. Chaque publication religieuse était examinée par deux docteurs, qui faisaient seulement les fonctions de rapporteurs. La faculté s'assemblait pour prononcer le jugement, et le parlement approuvait ses décisions. Bientôt cependant les publications se multiplièrent avec une telle rapidité, qu'il fut impossible à la faculté de prononcer en assemblée générale. Les docteurs chargés de l'examen se dispensèrent alors de la consulter, et prononcèrent eux-mêmes sur le mérite ou le danger des ouvrages qu'ils avaient à examiner. Leur approbation ou leur improbation fut définitive. Mais, comme les docteurs examinateurs prononçaient souvent sans connaissance de cause, la faculté leur enjoignit plus d'une fois d'être plus circonspects, sous

peine de perdre pendant six mois l'honneur et les priviléges attachés au doctorat, et pendant quatre ans le droit de censurer les livres. En 1662, une question divisa les membres de la faculté : il s'agissait de décider si l'autorité du pape était supérieure à celle des conciles. Le docteur Duval, chef d'un des partis, craignant de succomber sous la masse des factums de ses adversaires, sollicita et obtint, en 1664, des lettres patentes qui, à l'exclusion de tous les autres docteurs, lui conférèrent à lui et à trois de ses confrères, le droit exclusif de censure, avec une pension de deux mille quatre cents livres à partager entre eux. La Sorbonne indignée adressa au roi remontrances sur remontrances, soutenant que la censure des livres appartenait à tous ses membres, et ne pouvait être le monopole de quelques-uns. L'autorité royale transigea, et il fut statué par de nouvelles lettres patentes que le nombre des censeurs serait fixé à quatre, qui seraient choisis par l'assemblée de la maison de Sorbonne, à laquelle seraient adjoints deux docteurs de la maison de Navarre. A la fin cependant le docteur Duval et ses trois collègues furent obligés de céder de guerre lasse et ils donnèrent leur démission en 1666. La faculté reprit alors ses anciennes traditions, et nomma directement les censeurs en nombre illimité. Toutefois de nouvelles divisions s'élevèrent bientôt parmi les docteurs à l'occasion des disputes sur la *grâce;* le chancelier Séguier fit alors ôter à la faculté le droit exclusif de censure, et quatre censeurs furent nommés par lui, avec une pension de six cents livres chacun.

Ce fut une véritable révolution dans l'exercice du *droit* de censure. Jusqu'alors la société politique avait grandi, tandis que la société religieuse perdait toujours du terrain ; le gouvernement profita de cette circonstance favorable pour retirer la censure des mains du clergé exclusivement romain et pour tâcher de la garder dans ses propres mains. Les évêques seuls eurent la faculté d'imprimer leurs lettres pastorales, leurs mandements, et même des ouvrages spéciaux, sans être tenus de demander l'autorisation du chancelier ; mais ils furent obligés de lui adresser leurs œuvres, quel qu'en fût l'objet, et Bossuet lui-même reconnut la nécessité de cette mesure. Le gouvernement s'empara aussi d'une manière plus directe de la faculté de censurer les livres de science et d'art, et ces sortes de livres furent soumis à l'examen de maîtres des requêtes, choisis par le chancelier, qui fut dès lors institué chef suprême de la censure, et nomma à son gré les censeurs. C'est au chancelier que les censeurs rendaient compte ; de là cette formule qui précédait chaque approbation, et qu'on lit en tête ou à la fin de tous les livres publiés avant la révolution de 1789 : *J'ai lu, par ordre de monseigneur le chancelier*, etc. Bientôt cette nouvelle censure, qui ne fut guère plus éclairée que l'ancienne, eut à lutter contre l'esprit philosophique du dix-huitième siècle. Mais disons d'abord un mot de la condamnation de Descartes. Cette condamnation eut cela de particulier que le livre des Méditations, qui en fut le prétexte, avait d'abord trouvé grâce devant la Sorbonne. Sans son respect pour les doctrines d'Aristote, cette assemblée n'en aurait même pas refusé la dédicace. Mais bientôt les théologiens hollandais s'élevèrent avec force contre le nouveau philosophe ; l'inquisition romaine l'accusa d'athéisme, proscrivit sa doctrine, et la mit à l'index. Descartes n'était plus, en vain le P. Malebranche mit-il tout en œuvre pour défendre sa mémoire. Louis XIV ayant ordonné à l'archevêque de Paris de faire assembler les facultés de l'Université pour examiner le système du philosophe, l'assemblée condamna des ouvrages dont l'auteur n'avait pas craint de dire : « En philosophie, il « ne faut pas se mettre en peine des « conséquences qu'une opinion peut « avoir pour la foi ; nonobstant ces « conséquences, il faut s'y arrêter si « elle semble évidente. » La Sorbonne se ravisa alors, et elle ne crut pas de-

voir se montrer moins orthodoxe que l'Université. Elle fit plus : non contente de condamner la doctrine de Descartes, elle ajouta à l'anathème lancé contre les œuvres du grand philosophe, et renouvela la défense de s'écarter en rien des doctrines d'Aristote.

Le dix-huitième siècle vit censurer Montesquieu, Buffon, Marmontel, Mably, Raynal et beaucoup d'autres écrivains. Voltaire lui-même ne put échapper aux poursuites pour son *Mahomet*, qu'il avait eu cependant la précaution de dédier au pape. Montesquieu fut accusé d'*athéisme*, de *déisme* et de sédition par les jansénistes et les molinistes qui s'étaient réunis pour combattre les principes développés dans *l'Esprit des lois*. Les deux premiers chefs d'accusation s'excluaient l'un l'autre; il est évident, en effet, qu'on ne peut en même temps croire et ne pas croire en Dieu. La Sorbonne intervint dans ce conflit, et après deux ans de laborieuses investigations, elle parvint à signaler dix-huit propositions *répréhensibles;* mais elle recula devant les conséquences de la publicité, et son décret de censure resta dans ses archives. La Sorbonne attaqua aussi la théorie de Buffon sur la forme et l'antiquité de la terre, et elle parvint, à force de tracasseries, à obtenir de lui cette déclaration, que son globe de verre n'était qu'une supposition philosophique; après quoi elle consentit à ajourner sa décision. Quelle que fût sa haine contre l'*Encyclopédie*, elle recula devant l'examen d'un tel ouvrage, œuvre de toutes les célébrités littéraires et scientifiques de l'époque. Elle substitua les manœuvres sourdes, les cabales, à une attaque directe; elle souleva contre les encyclopédistes les susceptibilités ministérielles, et un incident imprévu vint à point à son secours : un jeune bachelier, Martin de Prades, soutint une thèse où il mit en question le christianisme même. Cette thèse eut un grand retentissement; c'était, en effet, chose étrange qu'une apologie du théisme faite sur les bancs de la Sorbonne. Les docteurs virent dans le jeune abbé un élève des encyclopédistes. L'ordre de l'arrêter fut donné; mais il avait prévu sa condamnation, et avait été chercher un asile en Prusse. La censure du Bélisaire de Marmontel mérita à cet écrivain les plus honorables félicitations. L'impératrice Catherine, le roi de Pologne, la reine et le prince royal de Suède lui écrivirent directement, et il trouva dans les éloges du public et dans la vogue toujours croissante de son livre une consolation plus que suffisante.

Depuis qu'ils étaient nommés par le chancelier, les censeurs prenaient le titre de *censeurs royaux*. Leur nombre était indéterminé. La plupart avaient un traitement fixe, à titre de pension. A l'époque de la révolution de 1789, on en comptait quatre-vingt-seize. Ils prolongeaient à leur gré leur travail, et leur lenteur désespérait les auteurs et les libraires, qui, pour l'éviter, faisaient souvent imprimer leurs livres sous la rubrique d'Avignon, de Genève, de la Haye, d'Amsterdam, ou de Londres.

Pour les journaux, l'ordonnance de 1761 tenait lieu de la censure. Ses dispositions résument toute la législation de l'époque sur cette matière : « Faisons défense, y est-il dit, à toutes « personnes, de quelque qualité qu'elles soient, de s'immiscer dans la « composition, vente et débit d'aucunes « *gazettes de France*, ni aucuns imprimés de relations et de nouvelles, « tant ordinaires qu'extraordinaires, « lettres, copies ou extraits d'icelles, « et autres papiers généralement quelconques, contenant la relation des « choses qui se passeront tant au dedans qu'en dehors de notre royaume, ni de faire aucune des choses « qui ont été ou dû être dépendantes du « privilége de la *Gazette*, sans la permission expresse et par écrit du « ministre et secrétaire d'État ayant le « département des affaires étrangères, à « peine, contre les contrevenants, de « confiscation des imprimés et exemplaires, ainsi que des caractères et « des presses, de six mille livres d'amende, et de tous dépens, dommages

« et intérêts, et même de punition cor-« porelle. » On le voit, cette ordonnance était toute dans l'intérêt de la gazette officielle, dont les minces colonnes étaient remplies par les nouvelles les plus insignifiantes, et qui n'avait pour concurrent que le *Journal de Paris*, parlant comme elle de l'état de la température, de la hauteur de la rivière, des nouvelles de la cour et d'autres futilités bonnes pour distraire les oisifs des cafés et les habitués de *l'Arbre de Cracovie*. La *Gazette* avait été autorisée pour suppléer à la publication des *Nouvelles à la main*, qui, plus d'un siècle auparavant, avaient mis en émoi le cabinet de Versailles et les cours étrangères. Ce fut pour comprimer cette *contrebande* politique que le régime municipal dont jouissait la capitale fut confisqué au profit du pouvoir ministériel; toute l'autorité des magistrats *du pays* fut alors conférée à un homme du roi, qui fut décoré du titre de lieutenant général de police. L'ordonnance était motivée sur la nécessité de faire cesser le scandale des *Nouvelles à la main*. Mais le pouvoir conféré au lieutenant général de police était une véritable dictature, qui bientôt s'étendit à toute l'administration. La répression des *Nouvelles à la main* ne fut bientôt que la partie la moins importante de ses attributions. Toutefois, sa toute-puissance ne put arrêter la distribution de ces nouvelles, et l'on sait quel fut le succès de la fameuse *Gazette ecclésiastique* qui se distribuait dans la capitale, sous les yeux mêmes du lieutenant général de police, et *à la barbe* de ses nombreux *douaniers*.

Cependant la lecture des feuilles périodiques étant devenue un besoin presque général, le gouvernement se vit bientôt forcé de permettre de nouvelles publications, mais sous la surveillance et la responsabilité de censeurs spéciaux. Ces censeurs étaient spécialement chargés de signaler les contraventions aux ordonnances et arrêts du conseil. Nommés par le chancelier, ils n'auraient dû recevoir d'ordre que de ce chef de la magistrature, mais chaque ministre se croyait sur eux un droit de suprême juridiction, et ils ne savaient à qui obéir. Ministres, princes, grands seigneurs, tous se permettaient de les gourmander. Les bureaux du chancelier et ceux du lieutenant général de police étaient souvent en opposition sur le même objet. Tel auteur qui avait obtenu l'autorisation du censeur désigné par le chancelier, était éconduit par un autre. Malheur à celui qui osait trop vivement réclamer justice : une lettre de cachet lui imposait silence. Les censeurs eux-mêmes n'étaient pas moins exposés aux boutades ministérielles que les auteurs et les libraires.

La censure n'était pas moins sévère pour les pièces de théâtre que pour les journaux et les écrits. Les auteurs avaient affaire aux bureaux des ministres, à ceux du lieutenant général de police et aux censeurs. Un censeur n'osait se permettre de signer son avis qu'après en avoir soumis les motifs au lieutenant général de police. Ce préalable était de rigueur pour les ouvrages dramatiques. Beaumarchais affirme que pour obtenir la permission de faire représenter son *Barbier de Séville*, il avait fait inutilement cinquante-neuf courses à l'hôtel du lieutenant général de police. Toute la haute administration fut en émoi pour le *Mariage de Figaro* et pour *Tarare*. La censure dramatique était assiégée de sollicitations, de plaintes et de recommandations.

Au moment où éclata la révolution de 1789, la censure, repoussée par l'opinion publique, n'était déjà plus qu'une vaine formalité, même avec l'appui des lettres de cachet et des prisons d'État. Sa suppression fut demandée par les cahiers des trois ordres. Cependant, bien que la déclaration des droits de l'homme garantît à chaque citoyen la faculté de publier librement ses opinions, ce vœu ne fut point immédiatement satisfait. Les censeurs, il est vrai, n'exerçaient plus leurs fonctions, mais les nouveaux journaux, les plus remarquables par leur énergie et leur indépendance, ne

pouvaient être envoyés dans les provinces sans l'autorisation de l'*Assemblée de la commune de Paris*. Ce fut seulement le 14 septembre 1791 que la censure fut supprimée en principe par une loi spéciale. Le mot *censure* ne reparut dans la constitution de l'an III que pour consacrer ce principe : que tout citoyen a le droit de censurer les actes du gouvernement. Bientôt, cependant, infidèle à l'esprit de cette constitution, le Directoire exerça la censure sur les écrits, et mit des obstacles à la publication des journaux, qui, usant du droit de censure des actes de l'autorité, attaquaient et signalaient au tribunal de l'opinion ceux du gouvernement qui paraissaient contraires aux lois. La censure fut rétablie sous le consulat, et elle fut organisée, sous l'empire, sur un plan plus large même que sous l'ancien régime. Un nouveau ministère fut spécialement créé sous le titre de direction générale de l'imprimerie et de la librairie ; un censeur fut imposé à chaque journal : au *Journal de l'Empire* (les *Débats*), M. Étienne ; à la *Gazette de France*, M. Tissot ; au *Journal de Paris*, M. Jay, etc. Les auteurs dramatiques furent soumis à la censure des bureaux de la direction générale ou du ministère de la police. Le manuscrit de toute pièce nouvelle devait être envoyé au ministre de la police avant la représentation, qui ne pouvait avoir lieu sans l'autorisation de ce ministre. Les anciens ouvrages, même les ouvrages classiques, ne pouvaient être réimprimés sans approbation. Garantie par les lois fondamentales, la liberté de la presse ne pouvait, en droit, être suspendue ou abrogée que par un acte de souveraineté nationale ; cependant il suffit de quelques décrets impériaux pour l'abolir ; et, par une singulière contradiction, tandis que le gouvernement interdisait la libre publication des ouvrages anciens ou nouveaux, une commission spéciale pour le maintien de la liberté de la presse était établie au sénat conservateur.

Après les excès de l'empire arriva la restauration. Louis XVIII, par la déclaration de Saint-Ouen, reconnut le principe de la liberté de la presse au nombre des droits constitutionnels acquis à tous les Français ; mais l'article 8 de la charte octroyée était déjà une modification de cette déclaration. Le mot de censure n'est pas écrit dans ces articles, mais le vague des expressions y préparait. « Les Français, y « est-il dit, ont le droit de publier et « de faire imprimer leurs opinions « en se conformant aux lois qui doi- « vent *réprimer* les abus de cette li- « berté. » En lui-même le principe était juste ; mais, depuis, le gouvernement prétendit que *réprimer* était synonyme de *prévenir*, et une loi, du 21 octobre 1814, établit la censure préventive. A cette loi si sévère succéda, lors de la seconde restauration, une loi de colère et de violence, celle du 9 novembre 1815. Ce que la première loi avait considéré comme délit fut considéré comme crime. La déportation fut appliquée aux auteurs des écrits qui, directement ou indirectement, semblaient hostiles au gouvernement ; et ces jugements étaient sans appel, sans renvoi en cassation, sans jury. La condamnation était prononcée par les cours prévôtales et exécutée dans les vingt-quatre heures. Après deux ans de ce régime de dictature, le gouvernement, cédant aux cris de l'indignation publique, ordonna la dissolution des cours prévôtales, et proposa une nouvelle loi de censure. Adoptée par la chambre des députés, cette loi fut rejetée par la chambre des pairs ; mais le pays ne gagna rien au vote négatif de la chambre *haute*, et l'on retomba sous l'empire de la loi de novembre, moins les cours prévôtales. Une autre loi fut promulguée le 26 mai 1819, et fut bientôt suivie d'une loi spéciale sur la publication des journaux. Enfin, la législation sur les écrits subit encore de nouveaux changements en 1821. La censure, un moment suspendue lors de l'avénement de Charles X, fut promptement rétablie. Une commission, composée de hauts fonctionnai-

res et de quelques hommes de lettres qui jouissaient d'une sorte de popularité, reçut le titre de commission de censure. Les nouveaux censeurs ne furent pas mieux traités par l'opinion publique que leurs obscurs devanciers; mais le gouvernement n'en persista pas moins dans son système, et les ordonnances de juillet 1830 rendirent à la censure toute sa rigueur. Elle aurait été plus arbitraire que jamais, et sans aucune garantie contre l'omnipotence ministérielle; mais on sait ce qui est advenu des ordonnances et de ceux qui avaient eu l'imprudence de les mettre en avant. La censure fut légalement abolie par la charte de 1830, dont l'article 7 porte en termes formels : « *La censure ne sera jamais rétablie.* »

La liberté de la presse est aujourd'hui un droit acquis, sur l'inviolabilité duquel tout le monde est d'accord. Toutefois, si les mesures *préventives* ont été abandonnées par les hommes du parti rétrograde, il faut convenir qu'ils ont poussé bien loin l'usage des moyens *répressifs*. Assurément, la presse doit être responsable devant les tribunaux des abus qu'elle commet. Mais la législation doit se borner à réprimer les abus, sans jamais empiéter sur le droit de liberté, auquel une excessive sévérité dans les mesures de répression pourrait porter atteinte. Les mesures repressives sont donc admissibles dans certains cas; mais dans aucun, on ne peut tolérer la censure préventive. Cependant cette dernière a été rétablie depuis 1830 pour les pièces de théâtre et pour toutes les productions de l'art du dessin, et nous avons fait voir qu'il existait un moyen de donner un caractère préventif aux moyens de répression, en les exagérant, comme ont fait les lois de septembre, véritable code draconien.

Censures ecclésiastiques. — C'est ainsi que l'on désigne la réprimande et l'application des peines canoniques ou des peines spirituelles infligées par l'Église pour punir un fidèle qui a commis une faute grave et scandaleuse. Ces peines étaient, dans les premiers siècles du christianisme, la confession et la pénitence publique, auxquelles se substituaient et même s'ajoutaient, selon le degré de culpabilité et le caractère des personnes, la suspension, l'interdit et l'excommunication. Ces trois dernières peines sont les seules dont l'Église fasse usage aujourd'hui. Elles s'appliquent séparément, et quelquefois simultanément, quand elles ont pour but de châtier un coupable appartenant au corps sacerdotal ou à une corporation religieuse. Les papes, les évêques, leurs grands vicaires ou les officiaux ont le droit d'employer la voie de censure. L'archidiacre pendant sa visite n'a pas cette faculté, parce qu'il ne possède qu'une juridiction incomplète et limitée. Il en est de même des curés qui n'ont que les pouvoirs de l'ordre, sans en avoir la juridiction.

L'abus que plusieurs papes et plusieurs prélats orgueilleux et turbulents ont fait, dans des intérêts purement temporels, de ces armes longtemps redoutables que l'on appelait les foudres de l'Église, les ont beaucoup affaiblies entre les mains de leurs successeurs. A force de lutter contre elles, les nations et leurs souverains ont réussi, sinon à les briser entièrement, du moins à en atténuer beaucoup les effets. Depuis le quinzième siècle, il est de droit public dans la chrétienté, qu'on ne peut point frapper d'interdit une ville tout entière, encore moins une province ou un royaume, pour les fautes du gouvernement ou du roi. Les dispositions du concile de Bâle sont précises à cet égard. Le pape Benoît XIII ayant prononcé des censures contre Charles VI et mis la France en interdit, le parlement de Paris, par arrêt de 1408, ordonna que la bulle qui fulminait ces peines serait publiquement lacérée.

L'art. 16 des libertés de l'Église gallicane défend formellement de prononcer les censures ecclésiastiques contre les officiers du roi, pour ce qui regarde leurs fonctions et l'exécution des ordres qu'ils exécutent par suite de ces fonctions. Jusqu'à la révolution, les supérieurs ecclésiastiques qui contrevenaient à cette loi, pouvaient être poursuivis dans leur temporel comme

en leur personne, et condamnés à des saisies, des amendes et des peines proportionnées à la gravité de l'infraction qu'ils avaient commise; et une multitude d'arrêts rendus par les cours souveraines, prouvent combien la magistrature fut de tout temps attentive à défendre cette partie de nos libertés. (Voyez EXCOMMUNICATION, INTERDIT et PÉNITENCE PUBLIQUE.)

CENTENIER. — Sous les rois de la première et de la seconde race, le centenier, appelé *tunginus* par la loi salique, était un magistrat subalterne subordonné au comte, de qui il recevait l'institution, et inférieur au vicaire. Sa juridiction s'étendait sur un district habité par une centaine de familles, qu'il conduisait à la guerre, et dont il réprimait les délits et jugeait les différends. Voici quelle fut l'origine de cette institution. Sous la domination romaine, le préfet faisait la police dans une légion avec droit de vie et de mort; le tribun la faisait dans une coborte, et infligeait de moindres peines; le centenier la faisait dans sa compagnie, et ne connaissait que des délits passibles d'un châtiment moins sévère encore. Lorsque les soldats furent devenus sédentaires, chacun de ces officiers exerça l'autorité qui lui appartenait, dans le district qu'occupaient les troupes soumises à son commandement. Ce district fut un camp, et les terres qui le composaient furent tout à la fois le poste que les soldats devaient occuper et en quelque sorte la paye de laquelle ils tiraient leur subsistance; et, en conséquence, les délits commis dans ce district furent de la compétence des juges militaires. Quand les soldats se furent attribué à perpétuité les terres dont ils n'étaient que les usufruitiers pendant la durée de leur service, et se furent transformés en libres propriétaires, leurs centeniers continuèrent à avoir juridiction sur eux, non plus en vertu de leur grade militaire, mais par suite des pouvoirs que leur conférèrent les comtes. Lorsque ceux-ci tenaient leurs plaids, les centeniers, et, à leur défaut, les plus notables propriétaires, au nombre de douze, devaient les y assister. Quelquefois, le comte tenait lui-même le plaid du centenier, ou le faisait tenir par des commissaires auxquels il déléguait pour cela ses pouvoirs; alors toutes les affaires attribuées au comte pouvaient y être jugées; mais, lorsque le centenier tenait lui-même ses assises, on ne pouvait y porter que les actions d'état ou de propriété, et les causes mineures.

Comme officiers de police, les centeniers étaient chargés, sous la responsabilité de leurs centaines, de la tranquillité de leurs districts, de la sûreté des chemins, de la poursuite et de l'arrestation des vagabonds et des voleurs. A cet effet, tous les propriétaires soumis à leur autorité étaient tenus de leur prêter secours à leur première réquisition. Avec ces dernières attributions, les centeniers subsistèrent jusqu'au commencement du dix-septième siècle, à Paris, sous l'autorité du prévôt, et dans les grandes villes, sous celle du maire, consul, ou mayeur. Ils avaient au-dessus d'eux les *quartiniers*, ou chefs de quartier, et au-dessous les *dizainiers*, qui n'avaient juridiction que sur une dizaine de familles; tous ces officiers cessèrent d'exister lorsque Louis XIV confia la police de la capitale à un lieutenant général qui fut chargé de nommer les agents et subordonnés dont il avait besoin.

CENTIÈME DENIER. — C'était la centième partie du prix ou de la valeur des biens immeubles que, avant 1789, tout acquéreur, en France, était obligé de payer au roi; les biens qui venaient par succession ou par donation en ligne directe étaient seuls exceptés de cet impôt.

CENT JOURS. — On appelle ainsi l'époque si courte pendant laquelle Napoléon, après son retour de l'île d'Elbe, occupa une seconde fois le trône; du 20 mars, jour où il rentra dans le château des Tuileries, au 28 juin, date de la réinstallation définitive des Bourbons, il s'écoula en effet cent jours. Ce fut le second règne de l'empereur; règne d'un moment, mêlé de gloire et de revers, où le capitaine se montra digne de sa réputation, et déploya une

activité encore plus grande qu'à toutes les autres époques de sa vie, mais où l'homme d'État fut inférieur à lui-même, parce que, reconnaissant que la réalisation de son ancien système était impossible, il ne sut ni en concevoir un nouveau, ni accepter les moyens de salut que lui offrait la nation. Avant et après les événements de ce second règne, se placent naturellement la rentrée triomphale de Napoléon, l'une des plus belles scènes de notre histoire, et son départ pour l'exil, dénoûment fatal qui termine si tristement le grand drame des cent jours.

Deux causes principales contribuèrent à amener cette grande crise. On a généralement tenu compte de la première, qui était en effet la plus évidente; nous voulons parler de l'impopularité des Bourbons. Mais on a moins fait attention à la seconde, qui, bien que moins apparente, domine aussi la situation. Cette seconde cause, c'était le machiavélisme des rois coalisés, lesquels en voulaient à la France au moins autant qu'à Napoléon, et avaient tiré un trop grand profit de leur première invasion pour ne pas vouloir en préparer une nouvelle. En 1814, l'ambition démesurée de l'empereur, qui, de son aveu, voulait faire de la France le chef-lieu d'une monarchie européenne, leur avait fourni l'occasion de soulever contre lui tous les peuples au nom de la liberté. Craignant que l'élément populaire qu'ils avaient déchaîné dans toute l'Europe ne se tournât contre eux s'ils abusaient trop ouvertement de la victoire, ils s'étaient contentés d'un demi-succès. Ils avaient laissé à la France l'ombre d'un gouvernement représentatif, de peur que leurs peuples ne s'aperçussent trop tôt qu'ils n'avaient pas l'intention de donner les constitutions qu'ils leur avaient promises en récompense de leur dévouement. Mais ils nourrissaient une trop grande haine contre la révolution française; ils éprouvaient un trop vif besoin de s'enrichir et de s'agrandir aux dépens de la France, pour se contenter de ce demi-succès. Une halte d'un moment, pendant laquelle les Bourbons auraient le temps de se créer un parti capable de tenir tête au parti napoléonien, tandis qu'eux-mêmes se procureraient les moyens de se passer du secours de leurs peuples, telle fut, dans leur arrière-pensée, cette paix de 1814, pour la conclusion de laquelle ils avaient exigé de nous tant de sacrifices. A l'article CONGRÈS DE VIENNE, il ne nous sera pas difficile de prouver par des faits ce que nous avançons ici. En ce moment, bornons-nous à dire que si les rois avaient voulu franchement la paix, ils n'auraient pas eu l'imprudence d'assigner pour séjour à Napoléon une île située aux portes de la France; ils n'auraient pas eu ensuite l'imprudence de révéler l'intention qu'ils avaient de l'envoyer à Sainte-Hélène; et si cette menace n'avait pas eu pour but de le forcer à reprendre les armes, ils l'auraient enlevé sans l'en prévenir; enfin, ils n'auraient pas inquiété Murat sur son avenir, avant d'en avoir fini avec l'empereur. Ce qu'ils se proposaient, c'était de pousser Murat à se liguer avec Napoléon, et à lui fournir les moyens de faire une dernière tentative. Ils étaient persuadés que la présence de Napoléon suffirait pour soulever le Midi; mais ils espéraient que le Nord tiendrait pour les Bourbons. Alors ils seraient revenus en France, sous le prétexte de mettre un terme à la guerre civile qui se serait engagée.

En 1813, la guerre avait eu l'Europe pour théâtre; il y avait, de leur part, une grande habileté à vouloir, en 1815, transporter le champ des hostilités sur le sol de la France; mais l'étoile de Napoléon donna un éclatant démenti à leurs prévisions et à leurs calculs machiavéliques. Il n'eut qu'à se montrer pour faire tomber Louis XVIII de son trône; la guerre civile, si habilement ménagée, n'eut pas lieu; le *tyran* rentra dans le château des Tuileries sans avoir brûlé une amorce; il reparut sur les champs de bataille de l'Europe, et il s'en fallut de peu qu'il ne ramenât la victoire sous ses drapeaux.

Sortie de Porto-Ferrajo (île d'Elbe) le 24 février 1815, la flottille qui por-

tait Napoléon et les neuf cents grenadiers composant sa garde, entra le 1er mars dans le golfe Juan, après une pénible traversée, pendant laquelle la petite expédition avait couru les plus grands dangers. Avant de mettre le pied sur la terre française, Napoléon quitta et fit quitter à ses soldats la cocarde de l'île d'Elbe; après qu'elle eut été remplacée par la cocarde tricolore, il donna l'ordre d'effectuer le débarquement sur la plage de Cannes. Son bivouac fut établi dans une plantation d'oliviers, où il reçut un accueil empressé des habitants de la campagne. « Beau présage, dit-il; puisse-t-il se réaliser! » L'un de ces paysans, qui avait servi, reconnut Napoléon, et ne voulut plus le quitter. « Eh bien, Bertrand, dit l'empereur, voici du renfort. » Cependant une escouade de quinze hommes, commandée par un capitaine, fit maladroitement sur Antibes une tentative qui échoua. Le 2, on arriva au village de Cérénou; le 3, on coucha à Barême; le 4, à Digne, et, le 5, à Gap. Là, Napoléon fit imprimer deux proclamations qu'il avait improvisées sur mer le 28 février : l'une était adressée au peuple français, l'autre à l'armée. C'étaient encore ces mêmes accents magiques qui avaient tant de fois électrisé la nation. « Français! « dans mon exil, j'ai entendu vos « plaintes et vos vœux... J'ai traversé « les mers au milieu de périls de toute « espèce; j'arrive parmi vous reprendre mes *droits*, qui sont les vôtres... « Français! il n'est aucune nation, « quelque petite qu'elle soit, qui n'ait « eu le droit de se soustraire, et ne se « soit soustraite au déshonneur d'obéir « à un prince imposé par un ennemi « momentanément victorieux. Lorsque Charles VII rentra à Paris, « et renversa le trône éphémère de « Henri V, il reconnut tenir son trône « de la vaillance de ses braves, et non « d'un prince régent d'Angleterre!... »

Sa proclamation à l'armée, surtout, est un des plus beaux monuments d'éloquence militaire qui existe. Elle produisit un effet merveilleux. « Soldats! « nous n'avons pas été vaincus. Deux « hommes sortis de nos rangs ont trahi « nos lauriers... Soldats! venez vous « ranger sous les drapeaux de votre « chef... La victoire marchera au pas « de charge; l'aigle, avec les couleurs « nationales, volera de clocher en clocher jusqu'aux tours de Notre-« Dame... » A Saint-Bonnet, on voulut sonner le tocsin pour faire lever les villages en sa faveur : « Non, dit-il « aux habitants, vos sentiments me ga-« rantissent ceux de mes soldats. Plus « j'en rencontrerai, plus j'en aurai. Res-« tez tranquilles chez vous. » Il ne se trompait pas; mais ce refus faisait déjà pressentir qu'il allait se montrer tel qu'il avait toujours été, c'est-à-dire, l'homme de l'armée, plutôt que l'homme de la nation. A Sisteron, le maire voulut s'opposer au passage, mais les habitants sympathisèrent avec les soldats de l'empereur. Au sortir de Sisteron, l'avant-garde de la petite armée, qui se composait de quarante grenadiers sous les ordres de Cambronne, fut arrêtée par une colonne que le général Marchand avait envoyée de Grenoble pour repousser les conspirateurs. Un second officier, dépêché par Napoléon, ne fut pas plus heureux que Cambronne; on refusa de l'entendre. La situation était critique; de ce qui allait se passer dépendait tout le succès de l'entreprise. Napoléon ne s'attendait pas à cette résistance; il en témoigna sa surprise au général Bertrand, auquel il dit : « On m'a trompé. » Mais, retrouvant bientôt toute sa présence d'esprit, il ajouta : « N'importe, en avant! » Descendant alors de cheval, et découvrant sa poitrine : « S'il en est un parmi vous, « dit-il aux soldats de Grenoble, s'il en « est un seul qui veuille tuer son géné-« ral, son empereur, il le peut, le voici! » Les soldats répondirent tous par le cri de Vive l'empereur! et se précipitèrent autour de lui, en lui baisant les mains. On se remit en marche au milieu d'une immense population; celle de Vizille surtout, où était née, pour ainsi dire, la révolution française, se signala par son enthousiasme. Entre Vizille et Grenoble, arriva au pas de course le 7e de

ligne, commandé par Labédoyère. Napoléon pressa sur son cœur ce généreux officier, dont il ne pouvait prévoir le malheureux sort, et lui dit avec effusion : « Colonel, vous me replacez sur le trône. » Cependant le général Marchand se préparait à la résistance; et quand on arriva sous les murs de Grenoble, on en trouva les portes fermées. D'abord silencieuse et indifférente en apparence aux cris de *Vive l'empereur* poussés par les grenadiers de l'île d'Elbe, la garnison de Grenoble ne put maîtriser son émotion lorsqu'elle vit Napoléon en personne s'avancer sous les murs de la place, et regarder d'un œil assuré les canons chargés et les mèches allumées; elle poussa à son tour le cri de *Vive l'empereur*, que répétaient les habitants, et qui devint unanime. On se précipite aux portes, on les enfonce, et on en jette les débris aux pieds de l'empereur, en lui disant : « Tiens, voici les « portes, à défaut des clefs de la ville de « Grenoble. » L'empereur dit alors à ses officiers : « Tout est décidé maintenant, nous allons à Paris ! » Le lendemain, 8 mars, il fut reconnu et salué comme empereur par toutes les autorités. « J'ai su, dit-il alors, que la « France était malheureuse. J'ai entendu ses gémissements et ses reproches. Je suis venu pour la délivrer du joug des Bourbons; leur « trône est illégitime. Mes droits ne « sont autres que les droits du peuple. « Je viens les reprendre, non pour régner, le trône n'est rien pour moi; « non pour me venger, je veux oublier « tout ce qui a été dit, fait et écrit « depuis la capitulation de Paris; j'ai « trop aimé la guerre, je ne la ferai « plus... Nous devons oublier que nous « avons été les maîtres du monde... Je « veux régner pour rendre notre belle « France libre, heureuse, indépendante... Je veux être moins son souverain que le premier et le meilleur « de ses citoyens. » Les proclamations de Gap furent imprimées de nouveau; on répandit le bruit que l'impératrice avait ordre de revenir avec le roi de Rome; que l'Autriche était d'accord avec l'empereur; enfin, que le roi de Naples marchait avec quatre-vingt mille hommes. Napoléon rendit un décret portant qu'à dater du 15 mars, les actes publics seraient faits et la justice rendue en son nom. Un autre décret ordonna l'organisation de la garde nationale dans les cinq départements qu'il venait de traverser. On a justement reproché à Napoléon la précipitation avec laquelle il s'était ressaisi du pouvoir impérial à Grenoble. N'eût-il pas été plus sage de ne pas imiter les Bourbons, en s'obstinant, comme eux, à ne rien oublier du passé? N'eût-il pas mieux valu attendre les suffrages de la nation plutôt que de les devancer? Ce n'était pas pour ressusciter l'empereur que la France battait des mains au retour de Napoléon; elle aimait en lui le héros qui n'avait jamais voulu subir les humiliations de l'étranger; elle le regardait comme un libérateur qui venait laver la souillure de la restauration; mais elle n'entendait pas qu'il s'adjugeât lui-même la récompense de ses nouveaux services. La solennité de Grenoble porta une première atteinte à sa popularité, que les fautes de la restauration avaient cependant rendue plus grande que jamais.

Ce fut seulement le 7 mars que le *Moniteur* annonça le débarquement de Napoléon par deux ordonnances, dont l'une le mettait *hors la loi*, en prescrivant *de lui courir sus*, et dont l'autre convoquait les chambres. Le lendemain, le *Moniteur* publia que Napoléon, poursuivi par les populations et abandonné des siens, errait dans les montagnes. Ce qui n'empêchait pas le comte d'Artois, le duc d'Orléans et le maréchal Macdonald de partir pour Lyon, où quinze mille gardes nationaux et dix mille hommes de ligne s'opposeraient au passage du rebelle, tandis que les généraux Marchand et Duvernet, le duc d'Angoulême et le prince d'Essling lui fermeraient la retraite. Le général Lecourbe avait reçu l'ordre d'inquiéter les flancs de sa troupe, et le maréchal Oudinot s'était mis en marche à la tête des *fidèles grenadiers royaux*. Tout le

monde à la cour regardait déjà comme perdu *l'ogre de Corse, le brigand de l'île d'Elbe*. Mais le 10 mars, à sept heures du soir, et presque sous les yeux du comte d'Artois, Napoléon entra dans un des faubourgs de Lyon, celui de la Guillotière. Les princes furent obligés de sortir de la seconde ville de France et ne furent suivis que d'un seul garde national à cheval, dont Napoléon récompensa le dévouement en lui donnant la croix d'honneur. A Paris, le 11, un officier de la maison du roi parut sur le balcon des Tuileries, et annonça que le duc d'Orléans, à la tête de vingt mille hommes de la garde nationale de Lyon, avait attaqué et complétement battu Bonaparte dans la direction de Bourgoing. Le lendemain, le retour du comte d'Artois prouva le degré de confiance que méritaient les nouvelles repandues par la cour.

Maître de Lyon, l'empereur commença à reprendre ses anciennes habitudes : le 13 mars, il rendit plusieurs décrets d'une grande sévérité contre les fauteurs de l'ancien régime, en prescrivant le séquestre et la confiscation de leurs biens. Il en signa d'autres, qui, mieux inspirés, annulaient les actes contre-révolutionnaires du gouvernement royal, et remettaient en vigueur les lois de l'Assemblée constituante portant abolition de l'ancienne noblesse et des ordres de chevalerie. Enfin, par un dernier décret, il prononça la dissolution de la chambre des pairs et de la chambre des députés, et convoqua extraordinairement tous les colléges électoraux de l'empire à Paris, pour y former une assemblée de *champ de mai*, et s'y occuper de la révision des constitutions impériales.

A mesure que la fortune de Napoléon grandissait, celle des Bourbons allait en déclinant. A la revue que le comte d'Artois passa de la garde parisienne, il demanda aux trente mille hommes qui la composaient ceux qui voulaient marcher à l'ennemi : deux cents hommes à peine répondirent à son appel. La cour ne fut pas plus heureuse avec les volontaires royaux qui devaient faire partie de l'armée du duc de Berri ; pas un ne se présenta. On crut tout réparer en nommant le maréchal Ney au commandement de l'armée de l'Est. On avait aussi fondé de grandes espérances sur l'ouverture du parlement, qui eut lieu le 15 ; Louis XVIII et le comte d'Artois prêtèrent serment de fidélité à la charte devant l'assemblée, et se donnèrent une accolade fraternelle. Cette scène concertée d'avance avait pour but de *contre-balancer l'impression fâcheuse que venait de produire la défection du maréchal Ney*.

En effet, le 13 mars, le maréchal Ney, arrivé à Lons-le-Saulnier, s'était déclaré pour Napoléon dans une proclamation commençant par ces mots : « La cause des Bourbons est à jamais perdue ! » Le même jour, Napoléon avait quitté Lyon et était arrivé à Mâcon ; le 14, il coucha à Châlons, et le 15 à Avallon. Les habitants de la Bourgogne l'accueillirent avec le même enthousiasme que ceux du Dauphiné ; partout les populations accouraient en masse à sa rencontre. Le 17, il fit son entrée à Auxerre, où le maréchal Ney vint le rejoindre le 18 ; l'empereur embrassa le brave des braves, qui n'avait fait que céder aux vœux de son armée et aux désirs de l'immense majorité de la nation, en mettant l'épée de ses soldats et la sienne au service du grand homme qui se présentait comme un libérateur, et qui avait pris l'engagement de doter la France des institutions qui lui manquaient. C'est à Auxerre aussi que Napoleon apprit la nouvelle de l'invasion malencontreuse de Murat en Italie. Quelques années plus tard, il dit à Sainte-Hélène, en parlant de cette nouvelle folie de son beau-frère : « Deux fois en proie aux plus étrangers vertiges, le roi de Naples fut deux « fois la cause de nos malheurs ; en « 1814, en se déclarant contre la France, « et en 1815, en se déclarant contre « l'Autriche. » Le 19, Napoléon partit d'Auxerre, et il arriva à Fontainebleau, à quatre heures du matin. Pendant la nuit Louis XVIII, suivi

de quelques-uns de ses anciens compagnons d'exil, avait quitté furtivement le château des Tuileries et s'était dirigé vers la frontière belge. Son départ ne ressemblait guère à l'arrivée de l'empereur : l'un s'avançait d'une maniere triomphale, l'autre cherchait à se dérober dans sa fuite; le droit divin s'en allait une seconde fois, expulsé par la souveraineté du peuple. Le 20 mars 1815 offre un des plus singuliers contrastes dont l'histoire ait donné l'exemple : à Fontainebleau, encore plein du souvenir de sa récente abdication, Napoléon, victorieux sans coup férir, et n'ayant plus qu'un pas à faire pour remonter sur le trône; à Paris, Louis XVIII, forcé, après dix mois de règne, à reprendre la route de l'exil, et à retourner sur la terre etrangère où il avait déjà passé vingt-cinq ans de sa vie. Napoléon partit de Fontainebleau à deux heures, après avoir ordonné un jour de repos aux grenadiers de l'île d'Elbe, qui, en moins de dix-sept jours, avaient parcouru avec lui une route de deux cent vingt-sept lieues, mais qui ne se soumirent à ce commandement qu'à regret. Il arriva le soir à Paris, et entra vers les neuf heures aux Tuileries par l'arcade de Flore. La foule le porta dans les appartements que Louis XVIII avait quittés la nuit précédente; on se jeta sur lui avec tant d'enthousiasme qu'il fut obligé de dire : « Messieurs, vous m'étouffez; » la joie fut telle qu'il y eut un moment de vertige.

C'est au 20 mars que commencent véritablement les cent jours. Napoléon ayant remis lui-même la couronne sur sa tête, il ne s'agissait plus que de savoir comment l'empereur entendait gouverner à l'avenir. Sa précipitation était évidemment une faute; mais on se montrait généralement assez disposé à la lui pardonner, pourvu qu'il consentît à ne plus *militariser* le pouvoir, à ne plus traiter la France entière comme une armée, et l'Europe comme un pays à conquérir. La division des partis et les dangers dont nous menaçait le congrès de Vienne faisaient comprendre à tous les hommes éminents et à la majorité de la nation que Napoléon étant l'homme nécessaire, le moment eût été mal choisi pour marchander le pouvoir avec lui. Une constitution appropriée au besoin de l'époque et librement consentie de part et d'autre, voilà tout ce qu'on exigeait en retour des nouveaux sacrifices qui allaient devenir nécessaires. A ces conditions, Carnot, le représentant du parti républicain, et Benjamin Constant, l'un des chefs les plus distingués de l'opinion libérale, mettaient leurs services à la disposition de l'empereur. Cependant, la rapidité avec laquelle il était redevenu souverain, la préférence, qu'à son insu peut-être, il avait témoignée pour l'armée, son ambition bien connue et qui ne paraissait pas avoir diminué, son penchant pour la guerre, le désir qu'on lui supposait naturellement de relever l'honneur de ses armes et sa gloire de grand capitaine, étaient autant de motifs qui tenaient en éveil la défiance générale. Le parti royaliste et le parti d'Orléans se tenaient prêts à profiter de la moindre faute, et à soulever contre lui la classe bourgeoise qui soupirait après le repos encore bien plus qu'après la liberté. Les rois coalisés, qui s'étaient ménagé des intelligences à Paris, lors de leur première invasion, soudoyaient de nombreux agents, chargés de fomenter la discorde, et avaient des créatures jusque dans le gouvernement. De son côté, l'empereur craignait que les exigences des républicains et l'amour-propre offensé de la Fayette et de quelques autres chefs de l'école libérale ne missent des entraves sérieuses à la marche du gouvernement. Il avait évidemment l'amour du bien; mais l'ambition était toujours là pour lui faire oublier les conseils de la prudence; sa santé était affaiblie par l'âge et par les suites du poison qu'il avait pris à Fontainebleau, après les désastres et les trahisons de 1814; il ne se sentait plus la même confiance en lui-même. Sollicité en sens contraire par la France qui vou-

lait la paix et par les rois coalisés qui voulaient la guerre, son génie flottait dans l'indécision, préférant la guerre, mais pensant bien qu'on ne lui accorderait pas de bonne volonté les moyens de la conduire d'une manière digne de lui, et qu'il n'avait plus la puissance de se les procurer de vive force. Lui-même a fait plus tard l'aveu des sentiments de défiance qui s'étaient emparés de son âme.

Toutefois, le nouveau règne s'ouvrit sous des auspices favorables. Napoléon avait dit aux grands personnages de sa suite : « Ce sont les gens désintéressés qui m'ont ramené à Paris; « ce sont les sous-lieutenants, les soldats qui ont tout fait; c'est au peuple, c'est à l'armée que je dois tout. » Aussitôt après l'arrivée du bataillon de l'île d'Elbe, qui reçut le nom de bataillon sacré, il passa en revue toutes les troupes de la capitale; pendant le défilé, la musique joua l'air de la révolution : *Veillons au salut de l'empire;* et les acclamations du peuple se mêlèrent aux cris des soldats, lorsqu'ils jurèrent de suivre les aigles partout où les intérêts de la patrie les appelleraient. Carnot fut appelé au ministère de l'intérieur, et Benjamin Constant au conseil d'État. Enfin, le 24 mars, la censure fut abolie, ainsi que la direction de la librairie.

Mais là s'arrêta cette réminiscence des beaux jours du consulat. Dans l'audience solennelle qui eut lieu le 26, Napoléon ne répondit que vaguement aux adresses qui lui furent présentées, et dont l'une contenait ces belles paroles : « L'empereur, en remontant « sur son trône, revient en vertu du « principe de la souveraineté du peuple. » Le service d'honneur de l'empereur et de l'impératrice et tout le cérémonial de cour fut rétabli sur l'ancien pied. La conversation qu'il avait eue avec Benjamin Constant prouve que l'empereur cédait au torrent populaire, mais qu'il n'était pas convaincu. Voici quelques passages de cette conversation curieuse, telle que la rapporte Benjamin Constant lui-même. « La nation, lui dit l'empe- « reur, s'est reposée douze ans de toute « agitation politique, et depuis une « année elle se repose de la guerre; ce « double repos lui a rendu un besoin « d'activité. Elle veut ou croit vouloir « une tribune et des assemblées; elle « ne les a pas toujours voulues. Elle « s'est jetée à mes pieds quand je suis « arrivé au gouvernement; vous devez « vous en souvenir, vous qui essayâtes « de l'opposition. Le goût des constitu- « tions, des débats, des harangues, pa- « raît revenir.... Cependant, ce n'est « que la minorité qui le veut, ne vous « y trompez pas. Le peuple, ou, si vous « l'aimez mieux, la multitude ne veut « que moi. Ne l'avez-vous pas vue cette « multitude se pressant sur mes pas, se « précipitant du haut des montagnes, « m'appelant, me cherchant, me sa- « luant? A ma rentrée de Cannes ici, je « n'ai pas conquis, j'ai administré... « Je ne suis pas seulement, comme on « l'a dit, l'empereur des soldats, je suis « aussi celui des paysans, des plébéiens, « de la France... Aussi, malgré tout « le passé, vous voyez le peuple revenir « à moi : il y a sympathie entre nous... « Je n'ai qu'à faire un signe, ou plutôt « détourner les yeux, les nobles seront « massacrés dans toutes les provinces. « Ils ont si bien manœuvré depuis six « mois!... Mais je ne veux pas être « le roi d'une jacquerie. S'il y a des « moyens de gouverner par une cons- « titution, à la bonne heure... J'ai « voulu l'empire du monde; et pour « me l'assurer, un pouvoir sans borne « m'était nécessaire. Pour gouverner « la France seule, il se peut qu'une « constitution vaille mieux... Voyez « donc ce qui vous semble possible. Ap- « portez-moi vos idées. Des élections « libres? des discussions publiques? « des ministres responsables? la liber- « té? je veux tout cela... La liberté de « la presse surtout, l'étouffer est ab- « surde; je suis convaincu sur cet ar- « ticle... Je suis l'homme du peuple; « si le peuple veut réellement la liber- « té, je la lui dois; j'ai reconnu sa « souveraineté, il faut que je prête l'o- « reille à ses volontés, même à ses ca- « prices. Je n'ai jamais voulu l'oppri- « mer pour mon plaisir; j'avais de « grands desseins; le sort en a décidé.

« je ne suis plus un conquérant; je ne « puis plus l'être. Je sais ce qui est pos- « sible et ce qui ne l'est pas; je n'ai plus « qu'une mission : relever la France et « lui donner un gouvernement qui lui « convienne... Je ne hais point la li- « berté; je l'ai écartée lorsqu'elle obs- « truait ma route; mais je la com- « prends; j'ai été nourri dans ses pen- « sées... Aussi bien, l'ouvrage des « quinze années est détruit; il ne peut « se recommencer. Il faudrait vingt ans « et deux millions d'hommes à sacri- « fier...D'ailleurs, je désire la paix, « et je ne l'obtiendrai qu'à force de vic- « toires. Je ne veux pas vous donner de « fausses espérances; je laisse dire qu'il « y a des négociations, il n'y en a point. « Je prévois une lutte difficile, une lon- « gue guerre. Pour la soutenir, il faut « que la nation m'appuie; en récom- « pense elle exigera de la liberté : elle « en aura... La situation est neuve. Je « ne demande pas mieux que d'être « éclairé. Je vieillis; l'on n'est plus à « quarante-cinq ans ce qu'on était à « trente. Le repos d'un roi consti- « tutionnel peut me convenir... Il « conviendra plus sûrement encore à « mon fils. »

Le 23, Louis XVIII avait quitté Lille pour se rendre à Gand. Il ne restait plus en France que le duc et la duchesse d'Angoulême. La duchesse essaya vainement de se maintenir dans Bordeaux; le maréchal Clausel la contraignit d'en sortir sans tirer un coup de fusil. Elle se retira à Pouillac, d'où on la laissa mettre à la voile pour l'Angleterre, le 2 avril. « C'est « le seul homme de la famille, dit Na- « poléon; tout ce qui s'est passé à Bor- « deaux est extraordinaire; je ne sais ce « qui doit étonner le plus de la noble « audace de madame d'Angoulême ou « de la magnanimité de mes soldats. » C'est ainsi qu'il se vengeait de la famille qui avait mis sa tête à prix. Il ne se montra pas moins généreux envers le duc d'Angoulême, qui s'était jeté dans Toulouse, mais que les troupes impériales avaient bientôt forcé de capituler, et qui se trouvait prisonnier au Pont-Saint-Esprit. L'empereur, n'écoutant pas les conseils de la prudence qui lui prescrivaient de garder ce prince en otage, lui accorda la faculté de se retirer sur la terre étrangère. Le succès lui avait rendu ss grandeur d'âme ordinaire; déjà il était revenu sur les dispositions des décrets de Lyon qui avaient prononcé le séquestre des biens anciens et nouveaux des émigrés. Un traitement annuel de trois cent mille francs avait été alloué à la duchesse douairière d'Orléans, pour l'indemniser du séquestre mis sur ses biens; la duchesse de Bourbon, sa fille, avait également reçu une indemnité de cent cinquante mille livres de rente.

La coalition n'était pas dans des dispositions aussi bienveillantes à son égard. La levée de boucliers de Murat avait empêché l'Autriche de prêter l'oreille aux propositions pacifiques du gouvernement français, et les ministres de cette puissance avaient adhéré à la clause du traité du 25 mars 1815, par laquelle la coalition se reconstituait plus compacte que jamais, et s'engageait à ne déposer les armes qu'après avoir *mis Napoléon hors d'état de troubler à l'avenir la paix de l'Europe*. Aucun des rois coalisés ne daigna répondre à la lettre que l'empereur avait écrite le 4 avril. Cependant il y disait à chacun d'eux, dans des termes pleins de modération en parlant de la France : « Jalouse de « son indépendance, le principe inva- « riable de sa politique sera le respect « le plus absolu pour l'indépendance « des autres nations. Si tels sont, « comme j'en ai l'heureuse confiance, « les sentiments personnels de Votre « Majesté, le calme général est assuré « pour longtemps, et la justice, assise « aux confins des États, suffit seule « pour en garder les frontières. » Les puissances étrangères rejetèrent également toutes les démarches que fit faire l'empereur à Vienne auprès de MM. de Talleyrand et de Metternich. Ce dernier s'entendait déjà à Paris, avec Fouché, ministre de la police, pour substituer une régence au gouvernement de l'empereur. Convaincu

de la trahison de Fouché par des preuves authentiques, Napoléon voulut d'abord le faire fusiller; mais on l'en dissuada, et il se borna à le surveiller de plus près. Faute d'avoir embrassé une politique vraiment nationale, il était réduit à user de ménagements envers un pareil homme. Les rois coalisés auraient été moins dédaigneux envers lui, ils se seraient hâtés de répondre à sa lettre, s'il avait franchement accepté le concours du peuple qui s'offrait bénévolement à lui. Mais, fidèle à son ancien système, il espérait triompher de tous les obstacles avec le seul secours de l'armée. C'était bien mal comprendre la situation de la France! Pour faire de grandes choses avec l'armée, il fallait de nouveau revenir au régime du despotisme, ce qui était complétement impossible; tandis qu'en s'appuyant sur la démocratie, qui était décidée aux plus grands efforts, on pouvait du même coup régénérer la France au dedans et la relever au dehors. L'exemple de la Convention était là pour lui rappeler ce que la démocratie avait pu faire alors même qu'il n'existait pas d'unité dans le pouvoir. En rendant à l'armée son ancienne prépondérance, il fournissait un prétexte aux rois coalisés pour révoquer en doute ses intentions pacifiques, et il s'aliénait à la fois la bourgeoisie, passionnée pour les idées libérales, et le peuple, toujours imbu de principes démocratiques et de sentiments d'égalité.

Du reste, l'empereur, qui ne s'était jamais fait illusion sur le résultat des négociations entamées, se préparait activement à la guerre. La France entière présentait une activité extraordinaire. Sept armées se formaient sous les anciens noms d'armées du Nord, de la Moselle, du Rhin, du Jura, des Alpes, des Pyrénées. Une armée de réserve se réunissait à Paris et à Laon; cent cinquante batteries étaient dressées; quatre cents bouches à feu allaient être placées sur les hauteurs de Paris; dix mille soldats d'élite entrèrent dans les vieux cadres de la garde impériale; les braves marins, immortalisés à Lutzen et à Bautzen, formèrent un corps de dix-huit mille hommes; trente mille officiers, sous-officiers et soldats en retraite ou en réforme s'offrirent pour les garnisons des places fortes; les corps francs et les partisans s'enrégimentaient; enfin la garde nationale organisée présentait une masse de deux millions deux cent cinquante mille hommes; et quinze cents compagnies de grenadiers et de chasseurs de cette garde, formant cent quatre-vingt mille hommes, furent mis à la disposition du ministre de la guerre. Paris seul fabriqua par jour jusqu'à trois mille fusils. On fortifiait toutes les villes, toutes les positions importantes jusque dans le centre du pays. L'armée, qui n'était d'abord que de quatre-vingt mille hommes, en compta bientôt deux cent mille.

Les sept départements frontières du nord et de l'est avaient commencé à se lever en masse; toute la nation voulait les imiter. Mais l'empereur s'effraya de cet élan général, et, au lieu de le diriger, il s'attacha à le comprimer. Les faubourgs de Paris, qui s'étaient organisés en fédérations, virent leurs services refusés. Il en fut de même des fédérations de la Bretagne, de la Bourgogne, du Lyonnais, de l'Anjou, formées au bruit des chants populaires et cimentées par les serments les plus solennels. Tout ce qui n'était que militaire convenait à l'empereur; il ne négligeait aucune ressource matérielle; mais les forces vives de la nation lui faisaient peur; il craignait ces fédérés qui seuls auraient pu le mettre à l'abri des intrigues devant lesquelles il allait succomber.

Mais la faute la plus grande qu'il commit, celle qui fut la véritable cause de sa perte, ce fut la promulgation de l'*acte additionnel* aux constitutions de l'empire, qui parut le 22 avril. Au lieu de faire nommer une nouvelle assemblée constituante par la réunion générale des électeurs du champ de mai, ainsi que l'avait promis ou laissé croire son décret du 13 mars, il se chargea lui-même de tout le travail. Il eut l'imprudence d'imiter Louis XVIII, en

donnant à la France une espèce de charte octroyée, au lieu de satisfaire aux vœux de la nation, qui voulait une constitution sérieuse, librement consentie. Si encore il avait ainsi usurpé le rôle de législateur suprême pour produire une œuvre parfaite, digne de son génie; mais loin d'avoir inventé une constitution modèle, il se montra inférieur à lui-même; lui qui s'était toujours prétendu le défenseur de l'égalité, il ne sut qu'imiter la restauration, et instituer comme elle une chambre héréditaire, pour contre-balancer l'influence de la chambre élective. Aussi, bien que l'acte additionnel renfermât plusieurs dispositions conformes aux besoins de l'époque, l'esprit public en reçut une impression désagréable. Les libéraux ne trouvèrent aucune garantie dans cet acte additionnel, qu'un nouvel acte additionnel pouvait remplacer d'un jour à l'autre. La bourgeoisie, déçue dans son attente, craignit le retour de l'ancien despotisme. Les républicains et le peuple ne furent pas plus satisfaits. « Quoi, disaient-ils, loin de s'a-« percevoir que c'est le rétablissement « de la noblesse héréditaire qui a préci-« pité la fin de son premier règne, il ne « voit rien de mieux à faire, pour signa-« ler son retour, que de constituer sur « des bases solides cette nouvelle aristo-« cratie de naissance : les Bourbons ne « demandaient pas autre chose. » Tout le monde fut mécontent, peuple et bourgeoisie. L'empereur avait été d'autant plus coupable, que les avis ne lui avaient pas manqué. Un grand nombre de ses conseillers l'avaient supplié de ne pas tromper ainsi l'espoir de la France. Carnot s'était opposé de toutes ses forces à la publication d'un acte qui sanctionnait l'institution de la pairie héréditaire. Dans l'espoir de le détourner de son funeste dessein, il s'était servi des expressions même qui avaient été employées sous le consulat pour justifier l'institution de la Légion d'honneur. Il avait conjuré l'empereur de ne pas confondre « la gloire acquise avec la gloire héritée, » de distinguer « les grands hommes des descendants des grands hommes. » Rien n'avait pu l'ébranler. On trouvera à l'article ACTE ADDITIONNEL le texte de ce document curieux et une analyse raisonnée de ses principales dispositions; ici, nous avons dû nous borner à dire en peu de mots ce qu'il avait de choquant pour la nation. Dès lors, Napoléon ne dut plus compter que sur l'armée. C'était en effet son point d'appui de prédilection. « Le cabinet d'un roi doit être une *tente* et non un *oratoire*, » avait-il dit en faisant enlever les livres qui couvraient la table où travaillait Louis XVIII. Il y a dans ce peu de mots une condamnation de l'empire et de la restauration; les soldats dominaient à la cour impériale, comme les prêtres à la cour des Bourbons. Or, la France ne veut être dominée ni par les prêtres ni par les soldats.

La fameuse assemblée du champ de mai, promise avec tant de pompe par le décret du 13 mars, avait perdu aux yeux de la nation une grande partie de son importance, depuis la promulgation de l'acte additionnel. Cependant une grande fédération eut lieu, non pas le 26 mai, comme il avait d'abord été dit, mais le 1er juin, dans le Champ de Mars. L'empereur fit tous ses efforts pour lui donner un caractère national. A la veille de partir pour la frontière, il voulut montrer à l'Europe coalisée quelles forces redoutables il laissait derrière lui. C'est dans ce sens qu'il faut interpréter les paroles qu'il adressa aux fédérés des faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau dans la plaine du Champ de Mars.

« Soldats fédérés des faubourgs Saint-« Antoine et Saint-Marceau, je suis « venu seul, parce que je comptais sur « le peuple des villes, les habitants des « campagnes et les soldats de l'armée, « dont je connaissais l'attachement à « l'honneur national. Vous avez tous « justifié ma confiance. J'accepte votre « offre. Je vous donnerai des armes; « je vous donnerai pour vous guider « des officiers couverts d'honorables « blessures et accoutumés à voir fuir « l'ennemi devant eux.

« Soldats fédérés, s'il est des hom-

« mes dans les hautes classes de la so-
« ciété qui aient déshonoré le nom
« français, l'amour de la patrie et le
« sentiment de l'honneur national se
« sont conservés tout entiers dans le
« peuple des villes, les habitants des
« campagnes et les soldats de l'armée.
« Je suis content de vous voir. J'ai
« confiance en vous. Vive la nation! »
C'était une manière adroite de détruire la mauvaise impression qu'avait produite l'acte additionnel. En effet, l'enthousiasme national reparut un instant; mais c'étaient des actes et non pas des paroles qui pouvaient entretenir cet enthousiasme renaissant. Dans la même solennité, une députation des électeurs réunis à Paris présenta à l'empereur le résultat du dépouillement des votes sur l'acte additionnel. D'après leur calcul, treize millions de citoyens avaient accepté la nouvelle charte; quatre mille l'avaient repoussée. L'empereur essaya de faire oublier à la nation la déception qu'elle venait d'éprouver en répondant de belles paroles au président de la députation : « Mes-
« sieurs, dit-il, empereur, consul, sol-
« dat, je tiens tout du peuple. Dans la
« prospérité, dans l'adversité, sur le
« champ de bataille, au conseil, sur le
« trône, dans l'exil, la France a été
« l'objet unique et constant de mes
« pensées et de mes actions.

« Vous allez retourner dans vos dé-
« partements. Dites aux citoyens que les
« circonstances sont grandes! qu'avec
« de l'union, de l'énergie et de la per-
« sévérance, nous sortirons victorieux
« de cette lutte d'un grand peuple
« contre ses oppresseurs; que les gé-
« nérations à venir scruteront sévère-
« ment notre conduite; qu'une nation
« a tout perdu quand elle a perdu l'in-
« dépendance. Dites-leur que les rois
« étrangers que j'ai élevés sur le trône,
« ou qui me doivent la conservation de
« leur couronne, qui tous, au temps
« de ma prospérité, ont brigué mon
« alliance et la protection du peuple
« français, dirigent aujourd'hui tous
« leurs coups contre ma personne. Si
« je ne voyais que c'est à la patrie qu'ils
« en veulent, je mettrais à leur merci
« cette existence contre laquelle ils se
« montrent si acharnés. Mais dites
« aussi aux citoyens, que tant que les
« Français me conserveront les senti-
« ments d'amour dont ils me donnent
« tant de preuves, cette rage de nos
« ennemis sera impuissante.

« Français! ma volonté est celle du
« peuple, mes droits sont tous siens;
« mon honneur, ma gloire, mon bon-
« heur, ne peuvent être autres que
« l'honneur, la gloire et le bonheur de
« la France. »

Malgré ces deux discours, la cérémonie du champ de mai n'eut pas l'heureuse influence que l'empereur s'en était promise. La première émotion passée, les partis revinrent à leurs idées de défiance; d'ailleurs, si l'impression avait été vive, il s'en fallait de beaucoup qu'elle eût été unanime. La bourgeoisie trouvait que l'empereur penchait trop ouvertement vers le peuple; le peuple l'accusait de compter trop exclusivement sur l'armée. Les intrigants feignaient aussi d'avoir été trompés; ils disaient ouvertement que l'empereur avait manqué à sa promesse d'abdiquer au champ de mai en faveur de son fils. C'était un bruit qu'ils s'efforçaient d'accréditer, et auquel plusieurs paroles de découragement échappées à l'empereur semblaient donner quelque consistance. Les électeurs eux-mêmes, qui s'étaient attendus à toute autre chose, manifestaient leur désappointement. [Voyez CHAMP DE MAI (assemblée du)].

Espérant réchauffer l'esprit public, l'empereur conçut alors l'idée d'une grande fête de famille, qui eut lieu le 4 juin dans le sein même de son palais. Dix mille personnes furent réunies dans les galeries du Louvre, dont un côté était occupé par les députations de l'armée, et l'autre par les représentants et les électeurs de l'empire. En présence de cette assemblée, Napoléon remit ses aigles aux électeurs et aux régiments. Enfin, le 7 juin, il fit lui-même l'ouverture des chambres, par un discours dans lequel il leur demanda leur concours « pour faire triompher la cause sainte du peuple. » Il croyait n'avoir

rien à redouter de la chambre des pairs qui était son ouvrage; mais celle des représentants, où figuraient la Fayette et Lanjuinais, et qui avait choisi ce dernier pour président, ne lui inspirait pas la même confiance. Aussi lorsque, quelques jours après, Lanjuinais vint, à la tête d'une députation, déposer aux pieds du trône une adresse qui renfermait les vœux de l'assemblée, l'empereur répondit en ces termes : « La « constitution est notre point de ral- « liement; elle doit être notre étoile « polaire dans ces moments d'orage. « Toute discussion publique qui ten- « drait à diminuer directement ou in- « directement la confiance qu'on doit « avoir dans ses dispositions serait un « malheur pour l'État; nous nous trou- « verions au milieu des écueils, sans « boussole et sans direction. N'imitons « pas le Bas-Empire, qui, pressé de « tout côté par les barbares, se rendit « la risée de la postérité, en s'occupant « de discussions abstraites, au moment « où le bélier brisait les portes de la « ville. » Ainsi, même avec la toute-puissance qu'il s'était arrogée, il n'avait pas pu se procurer une majorité dans la représentation nationale. Un autre passage de sa réponse montre que l'acte additionnel ne lui paraissait pas à lui-même une constitution définitive. « Premier représentant du peu- « ple, j'ai contracté l'obligation, que « je renouvelle, d'employer, dans des « temps plus tranquilles, toutes les « prérogatives de la couronne, et le « peu d'expérience que j'ai acquise, à « vous seconder dans *l'amélioration de* « *nos constitutions*. »

Le 12 juin, il quitta la capitale pour marcher à la rencontre de l'ennemi. En moins de trois mois, il avait levé une armée de quatre cent mille hommes, et s'était mis en état de faire tête à l'Europe conjurée. Cela tenait du prodige. Mais il laissait derrière lui une nation divisée, sans foi dans un vain simulacre de constitution, et à moitié convaincue que l'empereur redeviendrait aussi despote qu'autrefois, dès que la victoire aurait rendu à ses armes leur ancien prestige. D'un autre côté, il était évident que le moindre échec ne manquerait pas de redoubler l'audace des agents de la coalition, et de cette tourbe de traîtres qui s'acharnaient à la perte du grand homme. On peut voir aux articles Fleurus, Ligny et Waterloo, les prodiges de courage dont les soldats français donnèrent une seconde fois le spectacle au monde. Malheureusement, la trahison l'emporta sur la valeur de l'armée aussi bien que sur le génie de son chef, et l'empereur revint à Paris après une horrible défaite. Dans ces graves circonstances, son énergie sembla l'abandonner. Il pouvait encore se relever par un appel au peuple, qui ne se montra jamais plus décidé à verser son sang pour la patrie. Il n'en fit rien. Le 20 juin, à neuf heures du soir, il rentra dans Paris, qu'il trouva consterné et en proie aux plus vives agitations. Oubliant que ce n'est pas lorsque la patrie est en danger qu'il convient de lier les mains au chef de l'État, la chambre des représentants, sur la motion de la Fayette, se constitua en permanence, et déclara traître à la patrie quiconque tenterait de la dissoudre. La chambre des pairs imita celle des représentants. Dès lors, l'empereur se trouva dans la nécessité de faire un coup d'État ou de consentir à cette abdication en faveur de son fils, dont l'intrigue avait toujours fait le but de ses efforts. Un seul homme dans le conseil s'opposa à l'abdication, c'était Carnot, celui qui seul avait combattu aussi l'établissement de l'empire. Voyant son opinion méconnue, il ne put retenir ses larmes. L'empereur lui dit alors : « Je vous ai connu trop tard. » Ce n'était pas lui seulement que l'empereur avait ainsi méconnu, c'était toute cette France démocratique qu'il représentait, et qui sentait son attachement pour Napoléon redoubler, à mesure que la haine des rois le poursuivait avec plus d'acharnement. Lorsqu'il eut abdiqué, à la condition que la couronne passerait à son fils, les représentants, ou plutôt les intrigants qui les menaient, refusèrent de recon-

naître Napoléon II. Il comprit alors qu'on avait retourné sa modération contre lui-même; mais il était trop tard, les chambres avaient nommé un gouvernement provisoire composé de cinq membres, parmi lesquels figurait l'infâme Fouché, qui l'avait trahi dès le commencement, et qu'il avait eu l'imprudence de laisser à la police, après avoir eu l'intention de le faire fusiller. Vainement il offrit ses services, non plus comme empereur, mais comme général, on le refusa. Relégué d'abord à l'Élysée, où il entendait les acclamations du peuple qui demandait à courir sous ses ordres au-devant des étrangers, il dut, le 25 juin, se retirer à la Malmaison. Deux jours après, sur une marche imprudente de l'ennemi, qu'il pouvait prendre en défaut, il offre de nouveau de servir la patrie en qualité de soldat; nouveau refus. Fouché le fait garder à vue par le général Becker. Cependant les sympathies de l'armée et des masses étaient encore si prononcées pour lui, qu'il songea un moment à faire un nouveau 18 brumaire. La crainte seule d'allumer la guerre civile l'en empêcha. A partir de ce moment, il est complétement vaincu; repoussé comme souverain, repoussé comme général, le voilà condamné à sortir de cette France, où il venait de rentrer en triomphateur.

En effet, le 29 juin, il quitte la Malmaison et part pour Rochefort, dans l'intention de passer aux États-Unis. Mais pour son départ comme pour son abdication, il était destiné à être victime de la plus noire perfidie. Arrivé le 3 juillet à Rochefort, il s'embarque le 8, dans l'intention de se rendre aux États-Unis; mais les saufs-conduits qu'on lui avait promis pour le décider au départ n'arrivent pas. Le 14, il était encore à l'île d'Aix, toujours dans l'attente, ne pouvant sans un sauf-conduit échapper à la croisière anglaise qui le cerne de toutes parts. Abandonné, trahi, il accepte l'offre du capitaine Maitland, qui se charge de le conduire en Angleterre. Espérant trouver plus de générosité dans les Anglais que dans les ennemis qui le poursuivent avec tant d'acharnement en France, il écrit au prince régent d'Angleterre une lettre qui aurait enchaîné tout autre gouvernement que le gouvernement anglais. Vain espoir! jamais l'Angleterre n'a reculé devant un crime, lorsque ce crime était utile à ses desseins. Le 26 juillet, *le Bellérophon* arriva dans la rade de Plymouth, où le peuple anglais fit à Napoléon un accueil digne de son infortune, mais ne put empêcher le cabinet de Saint-James de l'envoyer mourir en exil à Sainte-Hélène. L'empereur répondit à la perfidie du gouvernement anglais par une admirable protestation, qui restera comme un monument impérissable pour éterniser la honte de l'Angleterre. Le 7 août, Napoléon passa à bord du *Northumberland*, qui sortit le 11 du canal de la Manche, et mouilla le 15 octobre dans la rade de Sainte-Hélène. En passant à la hauteur du cap Hogue, Napoléon put jeter une dernière fois les yeux sur la terre de France. « Adieu, « terre de braves! dit-il avec effusion, « adieu, chère France! quelques traî- « tres de moins, et tu serais encore la « maîtresse du monde! »

Quelque blâmable que nous ait paru à nous-même la politique suivie par Napoléon pendant les cent jours, nous ne pouvons approuver la conduite tenue par la représentation française à cette époque orageuse. Sans doute, la génération d'alors avait raison de vouloir la liberté; mais elle a été cruellement punie de son zèle intempestif, et nous savons maintenant ce qu'il en coûte de recevoir un maître d'une main ennemie. La plus grande honte que puisse subir une nation n'est pas d'avoir été conquise, d'avoir vu sa capitale presque mise au pillage, ses provinces dévastées et toutes ses gloires insultées, c'est d'être forcée d'obéir à ceux qu'elle avait durant vingt ans chassés devant ses armées victorieuses. Avec Napoléon, le despotisme était glorieux au moins et passager surtout; avec les Bourbons, il était honteux, et aurait été durable,

s'il pouvait l'être encore en France. Sans doute, nous devons faire la part des libéraux de 1815; mais ils n'ont semé pour nous, en voulant des droits pour eux-mêmes, qu'un déshonneur de quinze années. Ils ont ouvert nos villes à l'étranger, ils ont livré nos flottes, nos arsenaux, nos places fortes, et ont signé ces désastreux traités de 1815, qui pèsent encore de tout leur poids sur l'Europe démocratique. Croit-on, par exemple, qu'en présence de Bonaparte, réduit après la paix au rôle de roi constitutionnel, mais restant toujours le représentant des principes révolutionnaires déposés dans son code, qu'en présence de la France forte, redoutée et toujours l'espoir des peuples, les rois de la sainte alliance auraient pu mentir comme ils l'ont fait à leurs promesses, appesantir un joug odieux sur leurs sujets, et réprimer partout, à Naples, dans le Piémont, en Espagne, dans l'Allemagne, les tentatives d'émancipation populaire? C'est parce que la France, devenue royaume de droit divin, a abandonné la cause des peuples, que la Pologne a été effacée du rang des nations et depuis a péri peut-être sans retour, que l'Italie gémit démembrée et asservie, qu'à l'Orient enfin grandit le colosse moscovite, qui ne trouve plus d'adversaires ni de rivaux, si ce n'est dans les marchands de Londres. La France de François Ier, de Richelieu, de Louis XIV, de la Convention et de Bonaparte, est descendue au second rang des nations. Quand donc remontera-t-elle au premier pour y défendre encore, comme autrefois, contre la maison d'Autriche, les libertés de l'Allemagne et de l'Italie, et l'industrie, le commerce, c'est-à-dire la richesse et le bien-être de tous les peuples du continent, contre l'avidité mercantile et l'égoïsme politique de la Grande-Bretagne!

Centralisation. A un point de vue élevé, une nation doit être considérée comme un individu, dont la vie est soumise aux mêmes lois que le corps humain. Chez l'homme, le cœur est le centre de la circulation; dans l'être multiple qu'on appelle peuple, la capitale est aussi le foyer de la vie, elle est le cœur d'où partent et où viennent aboutir toutes les forces vitales. Sans unité, pas de peuple; sans la centralisation, pas d'unité. Aussi un Etat est-il d'autant plus puissant qu'il est mieux centralisé.

Il faut se garder toutefois de confondre la centralisation avec la *concentration*, qui n'en est que l'abus. La concentration de toutes les forces d'une nation dans une seule ville ou dans une seule main serait une monstruosité, dont les conséquences ne tarderaient pas à être funestes à la ville qui chercherait à tout absorber, aussi bien qu'aux provinces qu'elle aurait dépouillées. Ce serait comme si le cœur voulait garder tout le sang que lui apportent les veines. L'antiquité nous en offre un exemple bien frappant : Rome a été victime de cette politique absorbante qui la portait à entasser dans son sein toutes les richesses de l'ancien monde. Après s'être avilie dans le luxe et dans la débauche, elle s'est trouvée hors d'état de résister aux barbares, pour qui ses trésors étaient une tentation irrésistible. Autant la centralisation est utile, autant la concentration est dangereuse. Napoléon, qui avait trouvé en France la centralisation toute faite, en a outré les conséquences; et c'est en grande partie à son système qu'il faut attribuer les abus qui ont soulevé tant de plaintes. Placé au milieu de circonstances exceptionnelles, condamné, par sa politique envahissante, à être toujours en guerre, il lui fallait sans cesse des ressources nouvelles. Ces ressources, la centralisation administrative les plaçait sous sa main; mais, comme il attirait tout à lui, hommes et argent, sans presque rien rendre aux provinces, il a fini par épuiser la France, et par être victime de l'épuisement universel. Les intérêts généraux, voilà ce qui est du domaine de la centralisation. Jamais de pareils intérêts ne peuvent être représentés avec trop d'unité, et tout intérêt local qui se met en opposition avec l'intérêt commun ne saurait être traité avec trop de sé-

vérité. Mais lorsque les intérêts locaux ne cherchent pas à se satisfaire aux dépens de la prospérité publique, pourquoi les gêner dans leur libre développement? Les entraves qu'on leur oppose sont nuisibles à l'intérêt général et à l'accroissement même de la centralisation, qui est d'autant plus forte qu'elle représente et qu'elle dirige un plus grand nombre de provinces florissantes.

De tous les États existants, la France est évidemment le mieux centralisé; et c'est au bienfait de sa forte unité qu'elle doit d'avoir résisté à des secousses qui auraient anéanti toute autre nation. L'Europe entière conjurée contre elle n'a pu étouffer sa grande révolution; et après les désastres de 1814 et de 1815, on l'a vue, malgré les sacrifices énormes que lui avait imposés la coalition, réparer avec une facilité qui tient du prodige, toutes les pertes qu'elle avait éprouvées. Mais cette centralisation ne s'est pas formée sans peine; et l'on pourra se faire une idée de ce qu'elle a coûté, si l'on se rappelle que l'anarchie féodale a été le point de départ des efforts que l'on a dû faire pour y arriver. La France en est en grande partie redevable aux rois de la troisième race. En agrandissant leurs domaines, d'abord si petits, du duché de France, en soumettant les uns après les autres tous les seigneurs féodaux qui aspiraient à l'indépendance, ils ont formé l'unité française. Il faut citer parmi ceux qui ont le plus puissamment travaillé à cette œuvre, Louis le Gros, Philippe-Auguste, saint Louis, Philippe le Bel, Louis XI et Louis XIV. L'abbé Suger et le cardinal de Richelieu méritent aussi une mention particulière; après Louis XI, Richelieu fut le plus cruel adversaire des prétentions féodales de la noblesse; aussi le grand roi n'eut-il ensuite que peu de chose à faire, et se trouva-t-il bientôt assez fort pour abuser du pouvoir monarchique. « La France, dit M. de Gérando, ramenée momentanément à l'unité sous Charlemagne (c'était l'unité germanique, et pas encore l'unité française), livrée, sous ses faibles successeurs, à un complet démembrement, fractionnée, par la féodalité, en éléments indépendants, ne possédait plus (à l'avénement des Capétiens) qu'un faible lien d'unité dans la suzeraineté de ses rois. Tous les efforts des princes de la troisième race, depuis Philippe-Auguste et saint Louis jusqu'à Richelieu et Louis XIV, tendirent à substituer l'unité de l'État à l'agglomération, tendirent à la centralisation politique. Mais la centralisation opérée par Richelieu et Louis XIV était, pour ainsi dire, mécanique et violente; elle n'était obtenue que par le développement d'une autorité absolue. Le succès fut incomplet et peu durable. »

Les rois avaient vaincu les seigneurs féodaux; mais à leur tour, en leur qualité de nobles, ils mirent des obstacles au développement de l'unité française. Faisant alliance avec les débris de la noblesse qu'ils ne craignaient plus, ils prétendirent éterniser la distinction des castes, et voulurent maintenir deux peuples dans l'État : l'un noble de race, et fait pour commander, l'autre roturier de naissance, et fait pour obéir. Mais le principe de l'unité morale trouva dans le tiers état un instrument énergique qui brisa la coalition de la royauté et de la noblesse, et soutenue, excitée par la nation entière, l'Assemblée constituante acheva ce que la royauté avait laissé incomplet. A l'unité du territoire et à la centralisation du pouvoir, double objet de la politique des rois de la troisième race, elle ajouta, en principe du moins, l'unité de la nation; tous les Français furent reconnus égaux devant la loi. Il n'y eut plus de noblesse, il n'y eut plus de franchises provinciales; une seule et même organisation et des règles uniformes introduisirent partout l'homogénéité. Cependant la Constituante jugea prudent, par une dérogation aux principes d'égalité qu'elle avait proclamés elle-même, de n'accorder la jouissance des droits politiques qu'à une partie de la nation. Il fallut, pour être électeur,

payer au moins cinquante francs d'imposition. Le peuple, qui avait aidé la bourgeoisie à renverser la caste nobiliaire, se trouva blessé d'une exclusion qui le privait des droits civiques; il protesta, et, après une lutte de courte durée, il resta maître du champ de bataille. Alors la Convention publia la constitution de 1793, qui reconnaissait à tous les Français la qualité et les droits de citoyens, mais qui fut suspendue aussitôt que promulguée, à cause des nécessités de la crise révolutionnaire. Nous n'avons pas à examiner ici la valeur des moyens d'application adoptés par la Convention, qui, un peu plus tard, remplaça la constitution de 1793 par celle de l'an III; ce qu'il importe de constater ici, c'est qu'avec les principes de la Convention, l'unité morale et politique était complète. La Convention voulut peut-être arriver au but avant le temps; mais enfin elle sut élargir les termes du problème.

Jusqu'alors, l'unité politique, qui est une des faces les plus importantes de la centralisation, avait été en progrès; mais elle ne tarda pas à déchoir. Napoléon suspendit tous les pouvoirs politiques de la nation pour les concentrer en lui-même; il alla plus loin, il ressuscita, autant que cela était possible, l'ancienne distinction des castes, et fit de nouveau deux peuples dans l'État, en créant une nouvelle noblesse héréditaire; enfin, il développa d'une manière monstrueuse la centralisation administrative, qui lui permettait d'attirer à lui seul toutes les forces de la France pour les lancer sur le reste de l'Europe. La restauration adopta les principes administratifs qu'elle avait trouvés établis; cependant l'excès du mal devint bientôt tel, que le gouvernement fut contraint, sous le ministère Martignac, à faire quelques sacrifices. Depuis la révolution de juillet, la loi départementale et la loi municipale ont rendu aux provinces et aux communes, traitées comme des mineures par Napoléon, quelques-uns de ces droits qui sont imprescriptibles, parce qu'en assurant aux villes et aux communes une certaine part d'indépendance, ils leur permettent de travailler à augmenter leur prospérité, et que, plus elles sont prospères, plus l'État est puissant.

Centres. Ce mot est devenu, depuis l'introduction du régime parlementaire en France, d'un usage journalier, et il a pris, pour ainsi dire, une acception nouvelle. Il désigne cette portion des assemblées législatives qui siége sur les bancs placés au milieu de l'enceinte, entre la droite et la gauche. A un point de vue purement matériel, les membres du *centre* représentent le parti de la modération par rapport aux deux autres côtés, qui, toujours au même point de vue, figurent les extrêmes; mais, dans l'ordre politique, les *modérés du centre* se montrent souvent peu dignes de ce nom; quelquefois même, ils deviennent *furieux de modération*, comme le leur disait un jour le général la Fayette. Cette habitude constante de prendre le milieu entre deux distances opposées n'est pas toujours le meilleur moyen de faire triompher la cause des principes, et souvent elle est beaucoup plus favorable aux intérêts des individus qu'à ceux de la nation. C'est avec l'appoint des centres que presque tous les ministères, quel que soit l'esprit de leur politique, se forment une majorité dans les chambres; et un trop grand nombre de députés font un objet de spéculation de cette modération apparente. L'opinion publique les en punit ordinairement par des surnoms peu flatteurs. Au début de la révolution, on les appelait *la plaine*, sous la Convention, on les nomma les *crapauds du marais*, en réponse aux plaisanteries qu'ils avaient osé faire sur la *montagne*. A l'époque de la restauration, ils méritèrent l'épithète de *rentrus*, pour la docilité avec laquelle ils échangeaient leur vote contre des truffes, docilité que Béranger a si gaiement tournée en ridicule dans la chanson qui a pour refrain :

Quels dîners, quels dîners,
Les ministres m'ont donnés !

Depuis la révolution de juillet, ils s'appellent *juste milieu*, à cause de ce système peu élevé qui a pris pour devise : *Chacun chez soi, chacun pour soi.*

CENTRONES, peuples gaulois habitant toute la partie de la chaîne des Alpes à laquelle on donnait le nom d'*Alpes grecques*, et dont le principal sommet est le petit Saint-Bernard. Ils occupaient la Tarentaise. Les deux villes : *Forum Claudii* et *Axima*, que mentionne Ptolémée, se retrouvent aujourd'hui dans le petit village d'Aisme et dans le petit endroit nommé Centron, situés tous deux dans la même vallée. Ces deux villes perdirent plus tard leur supériorité sur les autres lieux de ce district, puisque, dans la notice de l'empire, c'est *Darantasia*, ou Moustier en Tarentaise, qui en est désignée comme la capitale. Du côté du nord, ces peuples paraissent avoir étendu leurs limites jusqu'à Cluse, où ils confinaient aux *Nantuates*. Strabon, Pline et Ptolémée les placent en Italie.

CENT-SUISSES (compagnie des). — Quelques écrivains font remonter l'institution de cette compagnie à l'année 1443 ou 1444, époque à laquelle les cantons helvétiques contractèrent, pour la première fois, l'obligation de fournir à la France un nombre d'hommes déterminé, pour servir comme auxiliaires dans ses armées ; d'autres ne lui font prendre rang qu'à partir de 1469 ou de 1478, sous le titre de *cent gardes suisses*, et le plus grand nombre datent son institution de l'année 1496. Il paraît, en effet, que c'est dans cette dernière année que Charles VIII la réorganisa et l'admit définitivement au nombre de ses gardes ordinaires, sous la dénomination de *cent hommes de guerre suisses de la garde*. La force de ce corps, ainsi que son titre l'indique, était de cent hommes; son état-major comprenait un capitaine-colonel, quatre lieutenants, dont deux français ; deux enseignes, deux lieutenants aides-majors, huit exempts (depuis 1615 seulement), quatre fourriers et six caporaux, ce qui portait son effectif à cent vingt-sept hommes.

Les cent gardes suisses, choisis parmi les hommes de cette nation de la plus haute taille, étaient armés de hallebardes pour le service intérieur de la cour, et habillés à la Henri IV. En campagne, ils étaient armés du mousqueton et marchaient à la tête du régiment des gardes suisses. Ils portaient, dans le premier cas, l'habit à livrée, bleu, à parements de velours rouge ; dans le second, l'habit uniforme, à peu près semblable à celui du régiment des gardes. Leur baudrier était garni de franges *rouges* et *blanches*.

Le fond de leur drapeau était à quatre carrés bleus : l'ornement du premier et du quatrième carré consistait en une L couronnée d'or, le sceptre et la main de justice passés en sautoir, noués d'un ruban rouge ; le second et le troisième portaient une mer d'argent, ombrée de vert, flottant contre un rocher d'or, battu par quatre vents ; une croix blanche séparait les quatre quartiers, avec cette devise : *Ea est fiducia gentis*. L'écharpe était blanche : la hampe se terminait par une fleur de lis d'or.

Dans les grandes cérémonies, les cent-suisses marchaient, tambour battant, sur deux files placées à droite et à gauche de la voiture du roi, et à partir des petites roues, où se trouvait la tête de la compagnie. Ils faisaient le service journalier dans l'intérieur : un garde était toujours placé à la porte de la chambre du roi.

Licenciée en 1792, la compagnie des cent Suisses fut rétablie en 1814, sous le titre de *Compagnie des cent gardes suisses ordinaires du corps du roi*. Sa force fut alors fixée à cent trente-huit hommes. Réorganisée en 1815, elle fut portée à trois cent dix gardes, dont quarante-deux officiers ou ayant rang d'officier. Elle prit en 1817, la dénomination de *Compagnie des gardes à pied ordinaires du corps du roi*, et l'effectif en fut réduit.

Ce corps fut compris dans l'ordon-

nance du 11 août 1830 et licencié avec la garde royale; depuis, il n'a point été rétabli.

Dans les derniers temps, les gardes suisses, formés indifféremment de Français et d'Helvétiens, avaient l'habit *bleu de roi*, collet et passe-poil *écarlate*, boutons *jaunes*, pantalon *blanc* en grande tenue, *bleu de roi* en tenue ordinaire, bonnet d'oursin avec plaque aux armes de France. On leur avait donné le fusil de dragon et le sabre-briquet.

Ceracchi (Joseph), né à Rome, étudia la sculpture sous Canova, et fit de bonne heure espérer qu'il deviendrait un des plus grands sculpteurs de l'Europe. Les idées républicaines avaient été apportées en Italie, et mises en pratique par l'armée française; Ceracchi les adopta avec enthousiasme, et contribua puissamment à l'organisation de la république romaine. Lorsque le gouvernement pontifical fut rétabli, il vint à Paris et rejeta avec mépris la proposition qui lui fut faite de modeler le buste de Napoléon, qu'il regardait comme un usurpateur. Il eut ensuite le malheur de s'associer à la conspiration d'Aréna et Topino-Lebrun, fut arrêté à l'Opéra, le 10 octobre 1800, et jeté en prison. Napoléon vint, dit-on, le voir dans son cachot pour lui offrir la vie s'il consentait à reconnaître son pouvoir. Ceracchi répondit à cette offre par des imprécations, et il fut mis à mort le 31 janvier 1801.

Céramique. — La céramique, ou, si l'on veut, l'art de fabriquer des poteries, et en général toute sorte d'objets en terre cuite, remonte à une assez haute antiquité; mais elle n'a rien produit de bien remarquable en France avant le seizième siècle.

La poterie gauloise proprement dite était grossière; ses produits étaient dépourvus d'élégance; les sculptures en creux dont ils étaient ornés étaient d'un style barbare; enfin, sous le rapport de l'art, ils méritent à peine de fixer l'attention de l'historien. La statuette en terre cuite, d'origine gauloise, que possède le musée céramique de la manufacture de Sèvres, n'a pas plus de valeur.

Avec la domination romaine, l'art des potiers romains s'introduisit dans les Gaules. Une fabrication meilleure, des formes plus belles, sont en général les caractères des poteries gallo-romaines. Mais arrivèrent les grandes invasions de barbares, et la céramique, aussi bien que tous les autres arts, tomba dans une décadence complète; c'est à peine si le moyen âge parvint à conserver quelques traditions. Cependant, au seizième siècle, Dourdan possédait des fabriques renommées. Beauvais produisait des poteries vernissées en bleu dont Rabelais parle dans son *Pantagruel;* et il paraît qu'à cette époque on avait l'usage de décorer la façade des maisons de cette ville de carreaux de faïence, dont l'ensemble offrait des dessins d'entrelacs. M. Monteil mentionne, à l'année 1525, des *peinctres et potiers de terre;* mais avant Bernard de Palissy, nos poteries étaient peu remarquables. En effet, longtemps on se contenta de faire cuire l'argile, sans la recouvrir d'un vernis; longtemps on se contenta aussi de l'argile plastique pour composer la pâte des poteries, et il a fallu des siècles pour que la science, se mettant au service de l'industrie, lui fît connaître toutes les ressources que le potier pouvait trouver dans la nature. Mais au quinzième siècle, la céramique française fit de grands progrès.

Avant de continuer l'histoire de cet art nous croyons devoir indiquer en combien de branches il se divise. Ces branches sont au nombre de sept, et se classent ainsi, suivant la nature et le degré de finesse de leurs produits: 1° *terres cuites* (briques, tuiles, plastique); 2° *poterie commune;* 3° *faïence commune* ou italienne; 4° *faïence fine* ou anglaise (terre de pipe, appelée improprement porcelaine opaque; 5° *grès-cérame* (grès ou poterie de grès); 6° *porcelaine dure* ou chinoise; 7° *porcelaine tendre* ou française (porcelaine vitreuse, frittée).

1° *Terres cuites*. Nous avons déjà dit

tout ce que nous avions pu recueillir sur la fabrication des terres cuites dans l'ancienne Gaule : une statuette au musée de Sèvres, divers débris de carreaux, de briques, de tuyaux, conservés dans quelques collections, sont tout ce qui nous reste des produits de la poterie gauloise. Les terres cuites gallo-romaines sont plus nombreuses; ce sont des vases, des briques, des tuyaux, et divers objets plastiques, comme des fragments de statues, où le bon goût s'unit à l'élégance; mais on ne peut en dire autant de la céramique au moyen âge : cette époque ne nous a laissé que des produits assez grossiers.

Les fabriques de terres cuites produisaient en France, en 1825, pour dix-sept millions cinq cent mille fr. de briques, tuiles, carreaux, tuyaux et pots à fleurs.

La plastique en terre cuite, si perfectionnée chez les anciens, oubliée au moyen âge, et si grossièrement exécutée dans les derniers siècles, a subi depuis quelques années, comme toutes les autres industries, l'influence du goût et des arts; on a vu aux expositions de 1834 et de 1839 des morceaux en terre cuite d'une exécution assez remarquable. Nous citerons entre autres les pièces *plinthotomiques* de MM. Virebent de Toulouse; ce sont des ornements en terre cuite, destinés à la construction et surtout à la décoration des bâtiments. Pour rendre ces monuments plus solides et susceptibles d'une plus grande perfection, ces habiles fabricants ont imaginé de les composer de deux pâtes différentes superposées, dont l'une, plus grossière, sert comme de doublure à la pâte extérieure. On conçoit l'importance de ce procédé qui rend facile et peu coûteuse la décoration des habitations. Comme exemple, ces messieurs avaient exposé en 1839 un tombeau, de grande dimension, et remarquable à beaucoup d'égards. On a aussi essayé de donner aux planchers formés de carreaux en terre cuite un caractère artistique, c'est-à-dire, de former avec des carreaux de couleur et de formes diverses des espèces de mosaïques. Il serait à désirer que ce genre de perfectionnement se répandît et fît renaître un art qui avait pris un si grand développement aux treizième et quatorzième siècles.

2° *Poterie commune.* — Ces poteries, composées d'argile ordinaire, de marne argileuse et de sable, et enduites d'un vernis coloré par le cuivre et le manganèse, sont les plus répandues à cause de leur peu de cherté. On conçoit tout l'intérêt qui s'attache à une fabrication qui intéresse la masse générale des citoyens. Nos poteries, toutefois, sont en général peu soignées, les formes en sont grossières, et cependant ce serait un moyen excellent de répandre le goût du beau dans les masses. Les Espagnols n'ont point comme nous négligé le dessin et l'élégance dans les formes de leurs vases; leurs alcarazas de Valence sont au contraire d'une perfection de style que nous devrions nous efforcer d'imiter.

Parmi les applications de la poterie à la décoration, nous citerons l'emploi des carreaux d'argile vernis pour le pavage des chambres. Ce genre de décoration, imité des *azulejos* des Arabes, paraît avoir été assez commun au moyen âge. On formait ainsi des planchers représentant des échiquiers pour l'amusement des soldats de garde dans les châteaux, ou bien des rosaces, des entrelacs, des animaux, des figures de blason, des chasses, etc. Les couleurs étaient vives, et obtenues par les oxydes métalliques dont le vernis était formé; le dessin de ces compositions était facile et assez agréable. Le musée céramique de Sèvres contient plusieurs carreaux de ce genre, et on peut lire des descriptions intéressantes de parquets semblables dans les *Archives de la Normandie* par Dubois, t. Ier, p. 109, et dans les *Antiquités anglo-normandes* de Ducarel. Cet usage subsista jusque vers le dix-septième siècle. Les principales fabriques de poteries sont maintenant à Paris, à Épernay et à Magnac-Laval; elles produisaient en 1825 pour quinze millions de marchandises.

3° *Faïence commune*. La pâte de cette espèce de faïence est composée d'argile, de marne argileuse et de sable ; mais l'argile a été lavée; l'enduit qui la recouvre est un émail opaque ordinairement stannifère.

On n'est pas d'accord sur l'origine de cette faïence. Suivant les uns, elle aurait été découverte en Provence, dans le bourg de Fayence, d'où elle aurait tiré son nom; d'autres la font venir de Faënza, ville de la Romagne; d'autres de Majorque; d'autres enfin en attribuent l'invention aux peuples de l'Orient, et plus spécialement aux Arabes, qui l'auraient importée en Espagne, d'où elle se serait ensuite répandue dans toute l'Europe. Cette dernière opinion nous paraît la plus probable. On faisait en effet en Orient, à une époque très-reculée, des poteries assez semblables à nos faïences; et les premières faïences connues en Europe sont évidemment d'origine orientale : ce sont les *azulejos*, ou carreaux de faïence émaillée de diverses couleurs (*) exécutés d'abord par les Arabes, qui donnèrent ainsi naissance aux faïenceries de Valence, puis à celles de Majorque, et enfin à celles de Faënza. Les faïences italiennes que Lucas della Robbia sut décorer de si admirables peintures, et avec lesquelles il fit de si belles sculptures, furent d'abord appelées *maïolica* ou *majolica*, du nom de l'île de Majorque. Ce fut pendant le règne de Henri II, que l'illustre Bernard de Palissy trouva les procédés des faïenciers italiens, et produisit ses *rustiques figulines* (**). Cependant la France n'eut pas de faïenceries avant 1603. Le premier établissement de ce genre fut formé vers cette époque à Nevers; mais en général, cette industrie a fait chez nous peu de progrès. Les principales fabriques de faïence sont maintenant à Paris, Sceaux, Rouen, Nevers, Lunéville, Saintes, Forges-les-Eaux, Tours, Uron, Longwy, Nîmes. Parmi les perfectionnements apportés dans ces derniers temps à la fabrication de la faïence, nous devons signaler l'emploi de l'acide borique pour durcir l'émail.

4° *Faïence fine*. On distingue deux espèces de faïence fine, ou anglaise : la *faïence fine tendre* ou terre de pipe, et la *faïence fine dure ;* la pâte est formée d'argile plastique lavée et de silex broyé fin; l'enduit est vitreux, siliceux et plombifère. Pour obtenir la terre de pipe, on ajoute à cette pâte une certaine quantité de craie. La poterie en terre de pipe est presque abandonnée; la faïence fine dure, ou porcelaine opaque (*iron stone*, poterie de fer des Anglais), a remplacé cette fabrication, dont les produits sont fort mauvais à tous égards. Les premiers essais bien constatés de la fabrication en France des faïences fines anglaises, à pâte sonore et dense et à couverte dure, sont dus à M. Saint-Amans, et remontent à 1824. Aujourd'hui, les manufactures de Creil, Montereau, Choisy, Toulouse, Arboras, Bordeaux, Sarreguemines, Paris, Saint-Gaudens, donnent des produits qui ne sont en rien inférieurs à ceux des fabriques anglaises. Les perfectionnements obtenus sont dus à l'introduction de l'acide borique dans la composition du vernis, qui se trouve durci, et du kaolin dans la masse de la pâte. On doit aussi signaler une amélioration notable dans la forme des vases, dans le choix des ornements, et divers essais pour imprimer sur ces vases au moyen de la lithographie.

5° *Poterie de grès*. La pâte de cette poterie est composée d'argile plastique dégraissée par du sable, du silex ou du ciment de grès. L'enduit en est vitreux, salin ou plombifère. La cuisson demande une haute température. On distingue aussi deux espèces de poteries de grès : les *grès communs* et les *grès fins*. La fabrication de ces derniers, qui est pratiquée depuis un temps immémorial par les Chinois et les Japonais, n'est connue en Europe que depuis le dix-huitième siècle, époque où l'Allemand Bœttcher en obtint en cherchant à fabriquer de la porce-

(*) Voyez sur ce sujet dans l'Encyclopédie nouvelle, l'art. *Émail*, par M. L. Dussieux, et le Magasin pittoresque, ann. 1839, art. *Histoire de la manufacture de Sèvres*.

(**) Voy. PALISSY (Bernard de).

laine. Wedgwood naturalisa ensuite cette industrie en Angleterre; quant à la France, elle ne la possède que depuis la restauration, époque où nous avons vu qu'elle s'appropria aussi l'industrie des faïences fines dures. Ces deux fabrications ont en effet assez de rapports entre elles, et se font ordinairement dans le même établissement.

Les poteries de grès communes sont plus anciennement connues en Europe. L'Allemagne et l'Italie en produisaient dès le commencement du seizième siècle, dont la forme, les ornements en relief et les peintures étaient souvent d'assez bon goût. Les grès de Nuremberg jouissaient même alors d'une sorte de célébrité. La France possédait aussi à la même époque, des fabriques semblables, entre autres celles de Bayeux (*). Les principales fabriques de poteries de grès existant aujourd'hui en France, sont, pour les grès communs, celles de Saveignies, Saint-Amand, le Montet, Martin-Camp, Sartpoterie, le Montet; pour les grès fins, celle de Sarreguemines, où M. Utzschneider a porté la fabrication à un degré supérieur, pour la qualité et le bon goût, enfin celle de Paris et celles de plusieurs villes déjà indiquées.

6° et 7°. *Porcelaine dure et tendre.* La porcelaine n'est connue en Europe que depuis la découverte de la route des Indes par le cap de Bonne-Espérance. C'est aux Portugais que nous sommes redevables de cette précieuse poterie, dont le nom vient d'un mot de leur langue, *porcolana*, vaisselle de terre. Quoi qu'il en soit, la porcelaine fut bientôt universellement recherchée, surtout à cause de la propriété qu'elle a de supporter sans se casser une très-haute température. Pendant longtemps, on se contenta d'aller la chercher à la Chine. Cependant, dès 1695, il y avait à Saint-Cloud, Chantilly, Orléans, Villeroy, des manufactures où l'on fabriquait une imitation de la porcelaine chinoise, et qui, de fait, ne produisaient qu'un verre dur et translucide, composé de nitre, sel, alun, soude, gypse et sable, et fondant au feu. Cette imitation est connue sous le nom de porcelaine tendre, frittée ou vitreuse. On en établit bientôt de nouvelles fabriques à Arras, Tournay, St-Amand-les-Eaux, etc.

Piganiol citait, en 1718, les produits de ces manufactures comme fort remarquables. Suivant Félibien (*), les porcelaines de Saint-Cloud égalaient presque, en 1737, celles qui venaient de la Chine.

Un chimiste saxon, Bœttcher, essaya en 1702 de doter sa patrie de la fabrication de la porcelaine. Nous avons dit qu'au lieu de faire de la porcelaine, il fit des grès fins; mais ses poteries imitaient la porcelaine chinoise. Toutefois, elles en différaient entièrement par leur pâte. Cependant Auguste II, électeur de Saxe, en établit une manufacture à Meissen et anoblit Bœttcher. Mais un autre chimiste allemand, Tschirnhausen, découvrit en 1710 la composition de la véritable porcelaine, dont la pâte est, comme l'on sait, composée de kaolin. L'Allemagne étant riche en gisements de cette substance, plusieurs manufactures de porcelaine s'élevèrent rapidement.

En France, on continuait toujours à fabriquer de la porcelaine tendre; l'on en créa, en 1738, au château de Vincennes une fabrique, à l'établissement de laquelle le marquis de Fulvy consacra toute sa fortune. Nous ne voulons pas empiéter sur l'histoire de la manufacture de Sèvres, l'une de nos gloires nationales; cependant, nous devons dire ici que la fabrique de Vincennes fut en 1750 transportée à Sèvres, et qu'alors on y faisait encore de la porcelaine tendre. Mais bientôt le secret de la porcelaine dure fut apporté en France par un Strasbourgeois. On fit alors venir du Palatinat le kaolin nécessaire, et l'on put faire à Sèvres de la porcelaine véritable. Enfin, en 1768, on trouva à Saint-Yrieix, près Limoges, une argile qu'un habile chimiste, Macquer (voyez ce nom), re-

(*) Voyez Pluquet, *Essai historique sur Bayeux*, ch. 29.

(*) Histoire du diocèse de Paris, t. VII, p. 57.

connut être du kaolin. Dès lors la manufacture de Sèvres prit une activité nouvelle; et, depuis, les admirables produits de cette manufacture ont donné à la porcelaine française une incontestable supériorité sur celles de toutes les autres nations (voyez SÈVRES).

Nous ne traiterons pas ici de l'histoire de la peinture sur porcelaine, considérée soit comme produisant des objets de luxe, soit comme moyen de conserver l'image des chefs-d'œuvre de la peinture à l'huile; ces détails trouveront mieux leur place dans l'article que nous consacrerons à la manufacture de Sèvres. Cependant nous devons dire qu'il y a tout lieu de se féliciter du bon goût que l'on remarque aujourd'hui dans la décoration et dans les formes des vases en porcelaine. Les formes de mauvais goût passent de mode, et l'on revient à une imitation mieux comprise des vases antiques et des vases de la renaissance; et même dans les objets les plus simples on recherche un dessin pur et une certaine élégance. La fabrication et l'application des couleurs vitrifiables ont fait aussi d'immenses progrès, que l'on doit attribuer aux progrès de la science en général, et surtout à l'intelligente impulsion donnée par la manufacture de Sèvres, dont le savant directeur, M. Brongniart, a compris qu'une manufacture royale, pour être à la tête de l'industrie, devait faire tous les essais, toutes les expériences qui peuvent en agrandir le domaine et répandre les découvertes utiles, tout en conservant les bonnes méthodes et les saines traditions.

Les principales manufactures de porcelaine sont celles de Sèvres, Paris, Limoges, Villedieu (Indre), Conflans, Bayeux, Orchamps (Jura), Fontainebleau, etc. (*).

Nous terminerons cet exposé rapide de l'histoire de l'art céramique, et de son état actuel en France, par quelques mots sur un établissement unique au monde, nous voulons parler du musée céramique de Sèvres.

L'ancienne manufacture de Sèvres possédait une belle collection de vases étrusques qui fut dispersée en 1793. En 1806, M. Brongniart s'occupa, moins de la refaire, que de rassembler des échantillons de tous les produits de l'art céramique dans l'antiquité et dans les temps modernes. Dès 1824, il avait atteint son but. La collection qu'il a formée comprend la réunion de tout ce qui constitue l'art des poteries de toutes sortes, de tous les pays et de tous les temps. Ce musée est divisé en sept parties, dont chacune est consacrée à une section de l'art céramique. Un appendice est destiné à l'application des couleurs vitrifiables pour la porcelaine. Les galeries de ce musée contiennent des poteries égyptiennes, phéniciennes, chinoises, japonaises, grecques, romaines, étrusques, mexicaines, anciennes et modernes; enfin des produits de la céramique de tous les peuples y sont offerts à l'étude du savant comme de l'industriel.

CERCEY, seigneurie de l'ancien Auxois, aujourd'hui du département de la Côte-d'Or, érigée en baronnie en 1673.

CERDAGNE (comté de) dans les Pyrénées, appartenant en partie à la France, et en partie à l'Espagne. On pense que son nom est dérivé de celui des *Ceretani*, anciens habitants du nord de l'Espagne. Mont-Louis est la capitale de la Cerdagne française, qui occupe environ soixante kilomètres carrés. En 1462, Juan II, roi d'Aragon, ayant besoin de secours contre les Catalans et les Navarrais révoltés, engagea à Louis XI pour deux cent mille écus les comtés de Cerdagne et de Roussillon. Lorsqu'il les réclama plus tard, on refusa de faire droit à ses réclamations. Cependant Charles VIII restitua, lors de son expédition d'Italie, ces deux comtés à l'Aragon; mais ils furent rendus à la France en 1659, par le traité des Pyrénées. (Voyez CATALOGNE.)

CERDAGNE (comtes de). — Le premier comte de Cerdagne dont l'histoire

(*) Voyez le rapport sur l'exposition des produits de l'industrie en 1839.

fasse mention est Salomon, qui vivait vers 863; mais on ne peut donner une liste non interrompue de ses successeurs avant l'année 988. A partir de cette époque, les comtes de Cerdagne furent :

988, *Guifred* ou *Wifred*.

1025, *Raymond*, qui assista, en 1041, au concile de Tuluje, où l'on établit la paix et la trêve de Dieu.

1068, *Guillaume-Raymond*.

1095, *Guillaume-Jourdain* et *Bernard-Guillaume*. Le premier alla, en 1102, à la terre sainte avec Raymond, auquel il succéda, en 1105, dans toutes ses terres d'Orient. Mais il ne conserva que Tortose et la forteresse d'Archon; il mourut en 1109. Bernard son frère, qui était resté seul maître de la Cerdagne, étant mort en 1111, *Raymond-Bérenger III*, comte de Barcelone, lui succéda à titre de plus proche parent, et réunit la Cerdagne à ses États.

Cerré (Jean-Nicolas), directeur du jardin botanique de l'Ile de France, naquit dans cette île en 1737. Il fut envoyé en France pour y faire ses études; arriva à Brest comme un enfant trouvé, et demeura plusieurs années chez une femme du peuple. Enfin, à force de recherches, ses parents parvinrent à le découvrir, et le placèrent au collége de Vannes, qu'il quitta ensuite pour aller perfectionner ses études à Paris. Il s'était d'abord destiné au génie; mais la guerre ayant éclaté dans l'Inde en 1757, il fut nommé officier de marine, fit deux campagnes sur l'escadre du comte d'Aché, et se fixa, en 1759, à l'Ile de France, où son père, mort depuis sept ans, lui avait laissé des biens considérables. Lorsqu'en 1766, Poivre fut nommé intendant de l'Ile de France, il trouva dans Ceré un habile collaborateur. Le successeur de Poivre ayant négligé ou détruit plusieurs plantations d'arbres à épiceries, tout aurait péri, si Ceré, nommé, en 1775, directeur du jardin royal de l'Ile de France, ne lui eût opposé une vigoureuse résistance. Il fit à ses propres frais de nombreuses pépinières de marcandiers, de poivriers, de gérofliers, de cannelliers; et, après les avoir multipliés dans les îles de France et de Bourbon, il en envoya des plants aux Antilles, à la Guyane et à Cayenne, avec des instructions sur la manière de les cultiver; ce fut ainsi que Ceré affranchit sa patrie du tribut qu'elle payait aux Hollandais pour les productions des Moluques et de Ceylan. Il ne négligeait pas non plus d'acclimater à l'Ile de France et d'y multiplier les plantes et les arbres de l'Amérique, de l'Inde et de la Chine, les fruits et les légumes de l'Europe. Le jardin botanique, dont la direction lui était confiée, passait pour une des merveilles du monde; on y cultivait plus de six cents arbres ou arbustes de diverses contrées. Aussi Ceré pourvoyait-il les jardins d'Europe de toutes les productions des tropiques; la collection de plantes qu'il envoya, en 1782, à l'empereur d'Allemagne, était la plus riche qui fût venue jusqu'alors des pays chauds. Ceré accueillait avec bienveillance les voyageurs, les naturalistes; facilitait leurs recherches, et les aidait de tous ses moyens; il était en correspondance suivie avec plusieurs savants; il envoya à Buffon, à Daubenton, à Thouin, et à la Société d'agriculture de Paris, un grand nombre de mémoires. Cette société lui décerna, en 1788, une médaille d'or; elle fit imprimer, dans son recueil de 1789, un mémoire de lui, *sur la culture de diverses espèces de riz à l'Ile de France*. Napoléon, par un décret daté d'Austerlitz, lui confirma le titre de directeur du jardin botanique de l'Ile de France, et lui accorda une pension de six cents francs. Ce savant modeste et bienfaisant est mort le 2 mai 1810, à soixante et douze ans.

Cérea (combat de). Voyez Adige (campagne de l'), t. I, p. 108.

Cérémonial. — Aucun document ne nous apprend qu'il y ait eu rien de semblable en France sous la première race, à moins qu'il ne faille considérer comme un cérémonial les présents que les grands étaient tenus d'offrir au roi

lorsqu'il présidait les assemblées nationales, appelées champs de mars et champs de mai. Mais les Carlovingiens, devenus plus puissants que ne l'avaient été leurs prédécesseurs, et adoptant d'une manière plus large les usages des Romains, rétablirent, dans le but de rehausser leur dignité et de l'environner de quelque prestige, les règles instituées par les empereurs; et ils fixèrent la manière dont on devait se présenter devant eux; l'attitude que l'on devait garder quand on leur adressait la parole; la place qui devait leur être réservée dans les cérémonies publiques; les honneurs auxquels ils avaient droit quand ils apparaissaient au dehors, ou parcouraient leurs États; les titres qu'on devait leur donner, etc. Ce fut principalement depuis Charlemagne que ce qu'on appela le cérémonial se constitua et devint, avec le temps, une espèce de science qu'il ne fut plus permis d'ignorer.

Quand les fiefs, ainsi que les bénéfices, eurent été rendus héréditaires, et que chaque seigneur fut devenu maître chez lui, il s'établit une multitude de petites cours qui eurent aussi leur cérémonial, et dans lesquelles on imita autant qu'on le put ce qui se faisait à la cour du roi. De ces cours, le cérémonial descendit dans les châteaux: de là, dans la classe bourgeoise; et il forma graduellement cet ensemble de règles auxquelles, pour l'extérieur, le maintien, le discours, l'habillement, on est tenu de se conformer, quand on appartient ou qu'on veut appartenir à la bonne compagnie. A la cour, et relativement aux personnes royales, ce code s'appelle l'étiquette.

Le cérémonial était déjà fort compliqué au quinzième siècle. On trouve, à la suite des Mémoires de Sainte-Palaye sur la chevalerie, un travail très-curieux de la vicomtesse de Furnes, intitulé: les *Honneurs de la cour*, dans lequel sont expliqués la manière dont les personnes qualifiées devaient se conduire en de nombreuses circonstances; les priviléges qui leur étaient réservés; les honneurs qu'on devait leur rendre, et une foule d'autres détails qui annoncent que, dans ce temps-là, l'étiquette était fort pointilleuse. Henri III, dont on s dit que son suprême bonheur était de faire le roi, et qui s'y entendait fort bien, ajouta beaucoup au cérémonial, dont il possédait si bien la science, que c'était toujours lui que l'on consultait dans les cas épineux, et que ses décisions, toujours justes, devinrent plus tard articles de lois dans le cérémonial français. Il dressa un règlement pour ceux auxquels il accordait l'entrée de sa chambre et de son cabinet, et fixa les heures où il leur était permis de jouir de cette faveur. Il prescrivit un ordre pour le service de sa bouche, pour la provision et l'emploi de ses officiers; il fixa les termes que l'on devait employer en lui adressant la parole; enfin, le 2 janvier 1585, il créa un officier qui fut chargé de veiller au maintien de ces règlements, et reçut le titre de *grand maître des cérémonies*.

Louis XIV ajouta beaucoup au cérémonial, et il l'étendit à tant d'actions, qu'à la cour il n'était pas une chose qui ne se fît ou ne se dît d'une manière particulière, à laquelle on ne pouvait manquer sous peine de disgrâce. Les parlements, comme autrefois les députés des communes aux états généraux, ne pouvaient présenter au roi leurs doléances qu'à genoux; de remontrances, il n'en fut jamais question sous son règne. Quand il s'habillait, sa chemise devait passer par plusieurs mains avant de lui arriver; un grand seigneur lui passait la manche droite de son habit; un autre, la manche gauche; un troisième lui présentait son chapeau; un quatrième, sa canne. Quand il entrait dans sa chambre à coucher pour se mettre au lit, il était d'étiquette qu'un grand du royaume portât devant lui un bougeoir pour l'éclairer. Enfin, le cérémonial, qui le saisissait le matin pour ne le lâcher que le soir, était un tyran dont il était la première victime, mais dont son orgueil lui faisait supporter sans murmure les perpétuelles exigences.

Le cérémonial réglait aussi le rang que les ambassadeurs français devaient tenir à l'égard des autres ambassadeurs dans les cours étrangères, et aussi les égards qu'on devait leur accorder. Sur ce double point, Louis XIV se montra intraitable. On sait comment, en 1661, à l'occasion d'une question de préséance soulevée à Londres, entre le comte d'Estrades, son ambassadeur, et le baron de Batteville, ambassadeur d'Espagne, il obtint de la cour de Madrid d'humbles excuses, et la déclaration solennellement faite par le marquis de la Fuentes, en présence de tout le corps diplomatique, que, partout, les représentants du roi de France devaient avoir le pas sur ceux de Philippe III. On connaît également la vengeance qu'il tira d'une insulte faite, l'année suivante, au duc de Créqui, son ambassadeur à Rome, par quelques soldats corses, et la pyramide qui, durant cinq ans, attesta l'outrage et la réparation.

Pendant la régence, la familiarité, née d'une communauté de corruption et de mauvaises mœurs, confondit presque tous les rangs, et porta de graves atteintes au cérémonial. Louis XV, après sa majorité, le raviva dans les grandes occasions, mais l'oublia presque toujours dans ses petits appartements. A l'avénement de Louis XVI, la jeune reine, accoutumée à la vie presque bourgeoise de la maison d'Autriche, et trouvant le cérémonial insupportable, le frappa presque de ridicule, au grand scandale et désespoir de madame de Noailles, qu'elle appelait *madame Etiquette*. Néanmoins, le cérémonial fut maintenu d'une manière humiliante pour la nation, en une grave et solennelle circonstance. Lors de la première séance des derniers états généraux, le 5 mai 1789, tandis que les députés du clergé et de la noblesse avaient, pour se rendre au lieu de l'assemblée, de larges portes, et étaient à couvert, ceux du tiers état, les véritables représentants du peuple, n'avaient qu'un couloir étroit, ouvert à la pluie qui tombait, ce jour-là, avec abondance; tandis que les premiers étalaient des costumes couverts d'or, et des chapeaux chargés de plumes, on avait prescrit aux derniers de se revêtir de l'habit noir et du manteau de même couleur, que portent, dans les anciens opéras-comiques, les baillis de village.

Tant que dura la tourmente révolutionnaire, la Convention nationale eut autre chose à faire que de s'occuper d'étiquette. Quand on avait à célébrer une fête publique, on arrêtait un cérémonial pour lui donner de la splendeur et y maintenir le bon ordre. C'était, à proprement parler, une mesure de police dont il n'était plus question le lendemain. Mais le Directoire et, après lui, le Consulat, établirent une étiquette qui, à la vérité, fut d'abord peu gênante, parce qu'il ne fallait pas heurter les idées d'égalité qui étaient encore pleines de vie. Ces idées-là firent aussi d'abord reculer un moment Napoléon lui-même, qui disait, cependant, qu'il ne voulait pas qu'on vînt lui frapper sur l'épaule et lui manger dans la main. Mais, après son couronnement, il ressuscita les vieux usages de la monarchie; et, une fois à l'ouvrage, il n'oublia rien; son code, placé sous l'autorité d'un grand maître des cérémonies, d'un introducteur des ambassadeurs, et de plusieurs officiers à leurs ordres, fut aussi complet qu'il pouvait l'être.

Comme on le pense bien, la restauration maintint tout ce qu'elle trouva établi sur ce point; elle y ajouta même, et comme s'il eût fallu absolument que le cérémonial monarchique fût, dans tous les temps, une insulte faite au peuple, à l'ouverture de chaque session législative, le roi *invitait* les pairs à s'asseoir, et *permettait*, par l'organe de son chancelier, aux députés des départements d'en faire autant.

Depuis la révolution de juillet, le cérémonial a subi beaucoup de modifications, et on l'a dépouillé de tout ce qu'il avait d'humiliant et de servile. Il serait trop long d'exposer ici en quoi il consiste encore; nous nous bornerons à dire qu'il se réduit à des mar-

ques de déférence et à des politesses nécessaires pour concilier à l'autorité la considération dont elle a besoin.

Les harangues ont toujours fait et elles font encore la partie principale du cérémonial. A la moindre circonstance, les rois sont condamnés à subir les discours de tous les grands corps de l'État, et, quand ils voyagent, la prose ou la poésie du maire et des principaux magistrats de toutes les villes qu'ils traversent. C'était, de toutes les obligations *du métier de roi*, la plus pénible pour Henri IV, qui attribuait, en riant, la blancheur précoce de sa barbe aux nombreuses harangues dont il avait été assailli dans le cours de sa vie.

CÉRÉMONIES PUBLIQUES. — L'histoire des cérémonies publiques est une partie importante de l'histoire générale d'un peuple. C'est en effet dans les grandes solennités que se manifestent les sentiments populaires, que se prennent les grandes résolutions et que s'accomplissent les principaux actes de la vie d'une nation. A ce titre, les cérémonies publiques, religieuses ou politiques, méritent toute l'attention de l'historien; mais les détails sont tout, dans un pareil sujet; une histoire générale des cérémonies publiques serait immense si elle était traitée avec les développements nécessaires; réduite à de petites dimensions, elle offrirait peu d'intérêt. Il nous a paru plus convenable de traiter de chaque espèce de cérémonie publique dans un article spécial. Nous renvoyons donc nos lecteurs aux articles COURONNEMENT, CHAMP DE MARS ET DE MAI, OUVERTURE DES ÉTATS GÉNÉRAUX ET DES CHAMBRES, FÉDÉRATION, FUNÉRAILLES DES ROIS ET DES GRANDS CITOYENS, MESSES DU SAINT-ESPRIT, PANTHÉON, REVUES, SACRES, TRIOMPHES, et surtout à l'article FÊTES NATIONALES ET PUBLIQUES.

CÉRET, *Ceretum, Cerisidum*, petite et très-ancienne ville du Roussillon, aujourd'hui chef-lieu d'arrondissement du département des Pyrénées-Orientales, à 31 kil. de Perpignan. Située au pied des Pyrénées, à peu de distance des frontières d'Espagne, Céret est principalement connue dans l'histoire pour avoir servi de rendez-vous aux commissaires qui, en 1660, fixèrent les limites des deux royaumes. Sa population est aujourd'hui de 3,251 hab. Elle possède un tribunal de première instance et un collége communal.

CÉRET (affaire du pont de). Le général Dugommier, en réorganisant, avec une admirable activité, l'armée des Pyrénées, qui était tombée dans le plus grand délabrement, ramenait la victoire sous nos drapeaux. Le 1er mai 1794, les ouvrages du pont de Céret furent emportés. Le camp de Boulou, où les Espagnols s'étaient retranchés d'une manière formidable, fut enlevé, et l'ennemi, en pleine déroute, laissant quinze cents prisonniers, cent quarante canons et d'immenses bagages, se hâta de battre en retraite pour secourir ses frontières menacées. [Voy. t. III, p. 506 et suiv., l'art. BOULOU (combat du camp de)].

CÉRÉTRIUS, ou plutôt *Kerthwyz* (*), chef Gaulois, commandant l'aile gauche de l'armée qui envahit la Macédoine, l'an 281 avant J. C., fut chargé par le Brenn d'entrer dans la Thrace et de la saccager, pour passer ensuite dans le nord du royaume de Ptolémée. Cette division y resta occupée à combattre ou à piller, et s'y réunit, l'année suivante, aux bandes de Leonar et de Luthar.

CERFROID, *Cervus frigidus*, ancien prieuré de l'ordre des Mathurins, à 5 kil. de la Ferté-Milon, dans l'ancien Valois, aujourd'hui département de l'Aisne. C'était la *maison-chef-d'ordre* et la résidence du général.

CÉRIGNOLES (bataille de). Ferdinand le Catholique et Louis XII avaient entrepris la conquête du royaume de Naples. Mais après la victoire, ils s'étaient brouillés au sujet du partage. La querelle fut vidée à Cérignoles (28 avril 1503). Gonzalve de Cordoue avait sous ses ordres une armée d'Espagnols qui venait d'être renforcée

(*) *Certh* célèbre; *certhwiz* gloire. Owen's Welsh dictionn.

par deux mille Allemands. Le duc de Nemours commandait l'armée française, composée de cinq cents lances, quinze cents chevau-légers et quatre mille fantassins. La chaleur était déjà excessive dans les plaines de la Pouille, et les vents soulevaient à chaque instant d'épais nuages de poussière. Les Espagnols, arrivés les premiers, se retranchèrent derrière un large fossé; sur le bord de ce fossé, ils avaient construit un rempart, et ils avaient placé des canons en batterie. Le duc de Nemours, qui commandait l'attaque, fut tout à coup arrêté par ce fossé, dont il n'avait pas soupçonné l'existence; et comme il le longeait pour chercher un passage, il fut atteint d'une balle qui le tua. Plusieurs généraux qui lui succédèrent dans le commandement eurent le même sort. En moins d'une demi-heure, l'armée française perdit près de trois mille hommes. Ses bagages tombèrent entre les mains du vainqueur, et Gonzalve de Cordoue demeura seul maître du royaume de Naples, qui continua à faire partie de la monarchie espagnole pendant tout le seizième et tout le dix-septième siècle.

Cérisantes (Marc Duncan de), naquit à Saumur vers l'an 1600, d'un gentilhomme écossais qui s'y était établi. Après avoir été précepteur du marquis de Fors, et l'avoir accompagné à la bataille de Thionville en 1639, et au siége d'Arras, où son élève fut tué, il alla chercher fortune auprès de la reine Christine, et fut député en France, comme ambassadeur de Suède, auprès du cardinal Mazarin. Mais sa conduite légère et imprudente le fit bientôt rappeler. Il erra ensuite de contrées en contrées, se rendit à Constantinople, et alla enfin joindre le duc de Guise, qui s'était mis à la tête de l'insurrection de Naples. Il déploya dans cette guerre la plus grande bravoure, et à une attaque générale de tous les postes espagnols, il reçut au talon une blessure dont il mourut quelques jours après, en 1648.

Cerian (affaire de). Le 1er août 1795, une colonne de quinze cents Piémontais résolut d'attaquer sur plusieurs points la ligne occupée par la division de gauche de l'armée d'Italie, aux ordres du général Serrurier. Favorisés par la nuit, la neige, et surtout un épais brouillard, ils passèrent par le col de la Pierre-Étroite, s'approchèrent du poste de Cerise, défendu par quelques hommes, l'emportèrent, et poursuivirent leur marche vers les postes de San-Martino et de Lantosca, qu'ils atteignirent vers minuit. Aussitôt Serrurier fit battre la générale, et en cinq minutes les trois cents hommes qui composaient ce cantonnement furent réunis. Quoique accablés par le nombre, quoique pressés de toutes parts au point d'avoir à peine l'espace nécessaire pour charger leurs armes et les tirer, les républicains, par leur contenance inébranlable, finirent par lasser l'ennemi et par le contraindre à opérer sa retraite. Ralliés sur les hauteurs voisines, les Piémontais songeaient à revenir à la charge, lorsque, vers six heures du matin, les Français les aperçurent. Ils demandent à grands cris qu'on les mène contre eux; Serrurier y consent; ils gravissent alors la montagne au pas de charge, culbutent l'ennemi, et le repoussent jusqu'à Cerise. Vainement voulut-il s'arrêter dans ce poste et y faire quelque résistance, il fut culbuté de nouveau et complétement mis en déroute, après avoir perdu un assez grand nombre de morts et de blessés, plusieurs centaines de prisonniers, et beaucoup de fusils.

Cerisiers (le P.), jésuite, né à Nantes en 1603, fut conseiller et aumônier de Louis XIV. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages historiques et ascétiques; mais on en fait, en général peu de cas. *L'Innocence reconnue*, ou *Vie de sainte Geneviève de Brabant*, Paris, 1647, in-8°, est la seule production de Cerisiers qu'on lise encore aujourd'hui.

Cérisoles (bataille de). La bataille de Cérisoles fut livrée le 14 avril 1544, entre le duc d'Enghien et le marquis del Guasto, général de Charles-Quint. On comptait dans l'armée française un

grand nombre de jeunes seigneurs avides de signaler leur valeur : Saint-André, Dampierre, Gaspard de Coligny, les trois frères Bonnivet, d'Escars, Rochefort. Le marquis del Guasto avait occupé les hauteurs qui dominaient le champ de bataille. Aussi le combat avait-il commencé par des escarmouches entre les arquebusiers des deux armées, lorsque tout à coup les lansquenets impériaux, au nombre de neuf mille, descendirent de la colline pour attaquer les Suisses qui leur étaient opposés. Les Suisses soutinrent ce redoutable choc ; ils étaient secondés par un corps de Gascons, et soutenus en outre par les jeunes seigneurs, qui cherchaient à se surpasser les uns les autres. En même temps le sire de Boutières, à la tête de la gendarmerie française, culbutait la cavalerie impériale, et la repoussait sur la colonne allemande. Les lansquenets, entamés de toutes parts, se débandèrent, et le marquis del Guasto fut entraîné dans leur déroute. Cependant, à son aile gauche, ses vieilles bandes espagnoles n'avaient point perdu l'avantage ; l'infanterie italienne et provençale de l'armée française avait fui devant elles, et tout l'effort du comte d'Enghien s'était porté dès lors de ce côté. Deux fois emporté par son impétueuse valeur, il avait traversé de part en part ces épais bataillons ; mais dans ces deux charges, l'élite de sa cavalerie était tombée à ses côtés ; les plis du terrain lui dérobant le reste de son armée, il la croyait tout entière en fuite, et ne songeait plus, avec la poignée de braves qui l'entouraient, qu'à vendre chèrement sa vie, lorsque parut le corps de bataille, victorieux des lansquenets. L'infanterie espagnole recula à ce coup, et le comte d'Enghien se lança à sa poursuite. Le carnage fut épouvantable : les Suisses, qui avaient à exercer contre les Espagnols de sanglantes représailles, ne firent aucun quartier. Du Bellay porte à douze mille hommes le nombre des morts de l'armée ennemie. La victoire de Cerisoles facilita, quelques mois plus tard, la conclusion de la paix de Crépy.

Cernay en Dormois, baronnie de l'ancien Dormois (aujourd'hui du département de la Marne), à 13 kil. de Sainte-Menehould, érigée successivement en comté et en marquisat.

Cernunnos, divinité gauloise, invoquée par les chasseurs, était représentée ayant de longues oreilles et deux cornes, dans chacune desquelles était passé un anneau. On a trouvé en 1701, dans l'église de Notre-Dame de Paris, un bas-relief qu'on suppose être l'image de cette idole.

Céroplastique. — L'origine de la céroplastique ou de l'art de modeler en cire se perd dans la nuit des temps. Les Grecs et surtout les Romains la pratiquaient avec un grand succès ; mais l'histoire de l'usage qu'ils en firent n'appartient pas à notre sujet ; nous nous contenterons de renvoyer nos lecteurs à l'ouvrage de Wichelhausen, intitulé *les Applications de la céroplastique* (en allemand) ; ils y trouveront tous les détails qu'ils pourront désirer sur cette partie de l'histoire de cet art.

Dans le moyen âge, la céroplastique eut le sort de tous les autres arts ; elle fut négligée, et à peine conservée pour être appliquée aux cérémonies religieuses. On sait que les figures des saints étaient en cire. La céroplastique servait aussi aux opérations de la magie. On faisait de petites images de cire ressemblant, autant que possible, aux personnes que l'on haïssait. On torturait ces images, on les perçait avec des aiguilles, on les faisait fondre au feu, et l'on se persuadait que l'original devait succomber aux mêmes tourments. Cette espèce de malefice s'appelait *envouter*. On le pratiqua jusqu'au dix-septième siècle, et l'on trouve dans l'histoire du seizième plusieurs faits qui prouvent combien l'usage en était alors fréquent.

Si la céroplastique n'avait eu que cette application, elle mériterait peu d'attirer notre attention ; mais après avoir été au service des sorciers, elle passa à celui de la science, et lui fut d'un grand secours. Julio Zambo de Syracuse, habile anatomiste de la fin du dix-septième siècle, est le premier ar-

tiste qui fit des préparations anatomiques en cire. Ces préparations sont de véritables chefs-d'œuvre. Dans le dix-huitième siècle, plusieurs Français rivalisèrent avec les céroplastistes italiens. Ainsi mademoiselle *Biheron*, morte en 1795, avait composé un cabinet extrêmement précieux, sur lequel Vicq-d'Azyr fit, en 1777, un rapport très-avantageux. Ce cabinet fut acheté en grande partie par l'impératrice de Russie. Les préparations de *Pinson* sont encore conservées au musée d'histoire naturelle. *Bertrand* s'occupa surtout de reproduire, sous la direction de Dessault, les faits pathologiques les plus remarquables; enfin *Laumonier* de Rouen et *Sulzer* de Strasbourg donnèrent, sous l'empire, à la céroplastique appliquée à l'anatomie une perfection qui depuis n'a pu être dépassée. Les collections les plus importantes de préparations en cire sont aujourd'hui le musée Dupuytren et le cabinet de l'école de médecine à Paris. La céroplastique a trouvé dans ces dernières années un concurrent redoutable dans l'art de la sculpture en carton-pierre, qui se prête mieux que la cire aux préparations qui exigent de la solidité. (Voyez ANATOMIE, AUZOU, CARTON-PIERRE.)

CERUTTI (Antoine-Joseph-Joachim), né à Turin en 1738, élève des jésuites, et jésuite lui-même, abjura plus tard les principes de son ordre, et devint membre de l'Assemblée législative. Ayant d'abord été nommé professeur à Lyon, il y défendit la société des jésuites avec beaucoup de zèle. En 1761, il remporta un triple succès aux académies de Montauban, de Dijon et de Toulouse, sur ces trois propositions : 1° *Les vrais plaisirs ne sont faits que pour la vertu*, 1761, in-4°; 2° *Moyens de s'opposer au duel*, la Haye, 1761, et Paris, 1791, in-8°; 3° *Pourquoi les républiques modernes fleurissent-elles moins que les républiques anciennes?* Ce dernier discours eut même un honneur bien rare alors, celui d'être attribué à J.-J. Rousseau. Admis dans l'intimité de Stanislas de Pologne, duc de Lorraine, il publia, sous les yeux de ce prince, *l'Apologie de l'institut des jésuites*, 3 vol. in-12, 1762. Mais bientôt le procureur général lui intima l'ordre de venir abjurer les principes de la société qu'il avait défendue avec tant d'énergie, et Cerutti se soumit. Après avoir signé le serment prescrit, il demanda, dit-on, froidement : « Y a-t-il encore quelque chose à signer? — Oui, répondit le magistrat, *le Coran*; mais je ne l'ai pas chez moi. » Placé par Stanislas auprès du dauphin, son petit-fils, Cerutti ne fut point exempt de la contagion de la cour; il se trouva pauvre avec plus de dix mille livres de rente; et il conçut pour une grande dame une passion énergique et durable, qui, en altérant sa santé, paralysa pendant quinze années ses facultés morales. Retiré à Fleville, près de Nancy, chez la duchesse de Brancas, il reçut de cette dame les plus douces consolations.

La révolution était imminente; mais les idées de Cerutti avaient subi de grandes modifications. Il publia, en 1788, sous le voile de l'anonyme, son *Mémoire pour le peuple français*, in-8°. Nommé membre de l'administration de Paris et député à l'assemblée législative, on le vit dans *la Feuille villageoise*, depuis continuée par Grouvelle et Ginguené, mettre à la portée des habitants de la campagne les doctrines de la morale et de la liberté. Mirabeau avait beaucoup de considération pour lui; il l'admit du moins au nombre de ses collaborateurs, et ce fut Cerutti qui prononça son oraison funèbre. L'excès du travail contribua à sa mort, arrivée le 3 février 1792; et son nom fut donné à une rue de Paris (la rue d'Artois, aujourd'hui rue Laffitte).

CERVERA (combat et prise de). — Le maréchal Macdonald, qui devait, de concert avec le général Suchet, assiéger Tortose (septembre 1810), n'ayant pas encore pu réunir le matériel nécessaire pour cette opération, se vit forcé, pour faire subsister ses troupes, de les porter vers la petite ville de Cervera, et de les cantonner dans les plaines fertiles qui l'environnent. Le 5, son avant-garde rencontra quelques déta-

chements de cavalerie espagnole. Les chasseurs napolitains qui marchaient en tête de la colonne française les culbutent du premier choc; mais pendant qu'ils s'abandonnent avec une ardeur inconsidérée à leur poursuite, les dragons de San-Yago placés en embuscade fondent sur eux, les mettent en désordre et en font un grand carnage. Le duc de Tarente ordonne aussitôt au colonel Delort de se porter en avant avec son régiment de dragons. La cavalerie espagnole, forte de six cents hommes, venait de sortir de son embuscade, et s'était rangée en bataille à droite et à gauche de la route. Delort déploie son régiment sur une ligne parallèle à celle des Espagnols et donne le signal de l'attaque; les escadrons ennemis abandonnent leur position et battent en retraite. Delort se lance à leur suite, et les culbute au moment où ils faisaient volte-face pour combattre. Mis dans une complète déroute, les Espagnols essayent de se rallier près de Cervera, mais ils sont de nouveau chargés et de nouveau culbutés. Pendant que le chef d'escadron Bréjeant les disperse, Delort pénètre dans Cervera, et poursuit un corps d'infanterie et de cavalerie, qui, abandonnant la ville, se retirait par la grande route. Ce corps fut sabré ou mis en déroute et forcé de se réfugier dans les montagnes. Le soir, Macdonald établit son quartier général à Cervera. L'ambulance et les munitions de l'ennemi étaient tombées au pouvoir des Français. Presque tous les chasseurs napolitains qui, dans l'échauffourée du matin, avaient été pris par les dragons de San-Yago, furent arrachés de leurs mains et remis en liberté.

CERVOLLES (Arnaut de), surnommé *l'Archiprêtre*, fameux chef de bandes du quatorzième siècle, était né dans le Périgord, de la noble famille du cardinal de Talleyrand, et quoique séculier, il possédait l'archiprêtrise de Vernia. Cervolles apparaît pour la première fois à la bataille de Poitiers (1356). Blessé et fait prisonnier avec le roi Jean, il fut racheté par ce prince et revint en France l'année suivante. Les provinces, à peine débarrassées par une trêve des ravages de l'Anglais, étaient alors la proie des terribles *compagnies* (voyez ce mot). Pendant que les Navarrais infestaient la Normandie, que le Gallois *Griffith* pillait le pays entre Seine et Loire, Cervolles rassembla une troupe encore plus nombreuse, et se dirigea vers le midi. A la tête de deux mille cavaliers, il passa le pont de Sorgue, et se rua avec fureur sur la Provence, que gouvernait, pour la reine Jeanne de Naples, Philippe de Tarente. De là, il marcha sur Avignon. Innocent VI, tremblant de terreur, arma nuit et jour ses familiers, et écrivit au roi Jean, captif à Londres, pour le supplier de réprimer les sujets français et dauphinois qui ravageaient ses terres, et semblaient même montrer plus d'acharnement contre les personnes et les propriétés des ecclésiastiques que contre toutes les autres. « Cependant, dit Froissard, quand cil archiprêtre et ses gens eurent pillé et robé tout le pays, le pape et le collége, qui pas n'étoient assur, firent traiter devers l'archiprêtre; et vint sur bonne composition en Avignon et la plus grand' partie de ses gens; et fut aussi revéremment reçu comme s'il eût été fils au roi de France, et dîna par plusieurs fois au palais de-lez le pape et les cardinaux; et lui furent pardonnés tous ses péchés, et au partir, lui fit délivrer quarante mille écus pour départir à ses compagnons. Si s'espartirent ces gens-là; mais toujours tenoient-ils la route dudit archiprêtre. » Cervolles se jeta ensuite sur la Bourgogne; mais il rentra, en 1358, dans la Provence, déjà épuisée depuis dix-sept mois par les brigandages de la compagnie de la Rose, et s'empara de la ville d'Aix; car « ainsi étoit le royaume de France, de tous lez pillé et derobé, ni on ne savoit de quelle part chevauchir que on ne fût rué sus (*). » En 1359, nous retrouvons notre chef de brigands au service du dauphin régent, et décoré du titre de *lieutenant général* dans le Berri et le Nivernais. Après le traité

(*) Froissard, t. III, p. 375.

de Bréquigny (1360), il rassembla les bandes licenciées, et forma la *compagnie blanche*, ainsi appelée d'une *croix blanche* que ces nouveaux routiers portaient sur l'épaule. Arnaut, à leur tête, joignant ses ravages à ceux de la peste, pilla les environs de Langres, Lyon, Nevers, s'empara de plusieurs places, et força le comte de Nevers à négocier. Le traité, conclu au mois de février 1361, fut ratifié par le roi. Cette fois, l'archiprêtre parut venir à résipiscence; il resta fidèle à ses engagements; car il commandait l'avant-garde de l'armée royale, qui fut battue à Brignay, par les *tardvenus*, le 2 avril 1361; « et fut, dit Froissard, un bon chevalier, il vaillamment se combattit; mais il fut si entrepris et si mené par force d'armes, qu'il fut durement navré et blécé et retenu à prison, et plusieurs chevaliers et écuyers de sa route. » Mais il ne resta pas longtemps entre les mains des tardvenus; car, en 1362, il épousa Jeanne, fille et héritière de Jean III, seigneur de Château-Villain. En 1363, on le retrouve à la tête des aventuriers bretons, qui prêtaient leur secours au comte de Vaudemont, contre Jean, duc de Lorraine. Il ne se fit faute de saccager cette province et tout le pays Messin, qu'il lâcha enfin moyennant une forte rançon, pour se rejeter sur la Bourgogne et la Champagne. Il servit ensuite dans l'armée de Philippe le Hardi, nouvellement créé duc de Bourgogne par le roi Jean, son père, puis dans celle que Charles V envoya en Normandie pour ravager les domaines du roi de Navarre. A la bataille de Cocherel, il commandait le 3e corps des troupes royales composé des Bourguignons. Arnaut se mit quelque temps après à la tête des seigneurs bourguignons, et les conduisit contre le comte de Montbéliard, qui avait envahi la Bourgogne. Il l'obligea à se retirer de l'autre côté du Rhin, entra dans son comté, et y mit tout à feu et à sang. Il prêta alors au duc Philippe une somme de deux mille cinq cents livres en or (car au métier qu'il faisait il ne manquait pas de richesses), et le château de Vesones lui fut remis en gage, Gui de Pontallier, maréchal de Bourgogne, et le bailli d'Autun se portant cautions. Chambellan de Charles V en 1365, il s'offrit à conduire les *compagnies* à la croisade contre les Turcs, et, se dirigeant vers la Hongrie, il partit pour la Lorraine avec ses brigands. Il traversa la Champagne et le duché de Bar, pillant villes et villages, recruta en route une foule d'aventuriers, et se trouva à la tête d'une armée formidable, lorsqu'il arriva devant Metz. Les Allemands, justement épouvantés, se fortifièrent, et se mirent en devoir de l'arrêter au passage du Rhin. Alors, il ravagea l'Alsace. Mais les paysans de cette belliqueuse province prirent les armes et lui firent éprouver plusieurs échecs. Chassé, traqué de toutes parts, il ramena sa troupe en France (1365), et y fut tué peu de temps après par un de ses serviteurs (*). (Voyez BANDES MILITAIRES, BRABANÇONS, BRIGNAIS (bataille de), COMPAGNIES (grandes), COTTEREAUX et ROUTIERS.)

CERVONI (Jean-Baptiste) fut l'un des étrangers qui se sont le plus distingués par leur bravoure et leurs talents dans les armées de la France. Né en 1768, à Soeria en Sardaigne, il entra très-jeune au service, se retira, et y rentra en 1792, avec le grade de sous-lieutenant de cavalerie. Bientôt après, il fut fait adjudant général, se distingua au siége de Toulon, reçut comme récompense le grade de général de brigade, et se rendit à l'armée d'Italie, où sa bravoure lui mérita les éloges de Dumerbion et de Masséna. Ce fut surtout à l'attaque du pont de Lodi qu'il se distingua: l'artillerie des Autrichiens faisait d'épouvantables ravages dans nos rangs; nos soldats hésitaient à franchir le pont; Cervoni, Dupas, Lannes et Augereau, s'élancent à la tête des colonnes, et entraînent à leur suite les troupes électrisées par cet acte de bravoure. Cervoni continua ensuite de combattre à l'armée de

(*) Vitæ Rom. pontif., p. 614. Raynaldi, Ann. eccles., 1365, § 5.

Rome, et fut chargé, après l'occupation de cette ville, d'annoncer au pape que la métropole de la chrétienté n'était plus qu'une ville de l'empire français. Après avoir institué le gouvernement provisoire, il fut nommé au commandement de différentes divisions militaires; mais il renonça bientôt aux fonctions administratives, et rejoignit l'armée en qualité de chef d'état-major du maréchal Lannes. Toutefois, il n'exerça pas longtemps ces importantes fonctions, et fut tué à la bataille d'Eckmühl, le 23 avril 1809.

Césaire (saint) naquit à Châlon-sur-Saône en 470, d'une famille noble et célèbre pour sa piété. Il montra dès l'enfance de grandes dispositions pour la vie ecclésiastique, et attira sur lui l'attention de l'évêque de Châlon, saint Silvestre, qui le tonsura en 488. Césaire alla ensuite achever son éducation dans le monastère de Lérins, et il s'y rendit célèbre par ses austérités et par son aptitude pour la prédication et pour l'enseignement. Mais bientôt accablé de fatigues, et sentant sa santé dépérir de jour en jour, il fut forcé de se retirer à Arles pour se reposer et reprendre des forces. Il fut élu évêque de cette ville en 501, au milieu des acclamations du peuple, et malgré ses répugnances. Pendant quarante et un ans qu'il occupa ce siége, il fut le plus distingué et le plus influent des évêques de la Gaule méridionale. Il bâtit un hospice, fonda un monastère de filles, fit fleurir les études dans le clergé, rétablit la discipline ecclésiastique, et poursuivit avec vigueur l'arianisme des Goths et le semi-pélagianisme. Il présida et dirigea les principaux conciles de cette époque, les conciles d'Agde en 506, d'Arles en 524, de Carpentras en 527, d'Orange en 529. Comme ennemi de l'arianisme, saint Césaire fut calomnié auprès des rois goths. Il fut exilé deux fois, en 505, par Alaric, roi des Wisigoths, et en 513, par Théodoric, roi des Ostrogoths. On l'accusait d'être partisan des Francs et des Bourguignons. Cependant il ne tarda pas à être rendu à son diocèse, où il était adoré et qu'il gouverna jusqu'en 542, époque de sa mort. Il nous reste de lui cent trente sermons traitant presque tous de morale religieuse. Son éloquence est simple, douce, pleine d'images tirées de la vie commune, et faites pour l'intelligence du peuple auquel il s'adressait. M. Ampère, dans son Histoire littéraire de la France, et M. Guizot, dans son cours d'histoire moderne, en ont cité plusieurs fragments remarquables.

Cessart (L.-A. de), ingénieur, né à Paris en 1719. Il embrassa d'abord la carrière militaire, et se distingua aux batailles de Fontenoi et de Rocoux; mais le délabrement de sa santé le força bientôt à changer d'état, et il entra à l'école des ponts et chaussées. Il fut, en 1751, nommé ingénieur de la généralité de Tours; et, de concert avec l'ingénieur en chef, de Voglie, il construisit le beau pont de Saumur, dont les piles furent fondées par caissons, sans épuisement ni batardeaux; invention hardie que Cessart employa le premier en France, après l'avoir perfectionnée. Nommé, en 1775, ingénieur en chef de la généralité de Rouen, il fut chargé, en 1781, de la direction des travaux de Cherbourg, où l'on voulait construire un môle d'une lieue de largeur à une lieue au large (voy. Cherbourg). Mais une économie mesquine empêcha les beaux plans de l'ingénieur d'avoir tout le succès qu'on devait en attendre. Cessart est mort en 1806; M. Dubois d'Arnenville a publié ses manuscrits sous ce titre : *Description des travaux hydrauliques de L.-A. de Cessart, ouvrage imprimé sur les manuscrits de l'auteur*, Paris, 1806 et 1809, 2 vol. in-4°.

Cette, ou plutôt Sète. — L'antique localité appelée *Sitius mons*, *Setium promontorium*, Σέτιον ὄρος par Strabon et Ptolémée, *Sita*, dans un diplôme de Louis le Débonnaire, de l'an 837, s'élevait à une petite distance de la ville moderne de Cette, sur un promontoire formant, à l'orient, la limite du territoire de Narbonne. Au sixième siècle, les Francs et les Visigoths s'en disputèrent plusieurs fois la possession

La ville moderne ne fut bâtie qu'en 1666; et le port, sur la Méditerranée, fut seulement achevé en 1678. Une médaille frappée lors de sa fondation, en l'honneur de Louis XIV, portait cette légende : *Tutum in importuoso littore portum struxit.* Ces paroles eussent été bien plus convenablement appliquées à la province du Languedoc, qui supporta une partie de la dépense, et paya annuellement une somme de quarante-cinq mille livres pour le creusage du port. Le roi, pour favoriser l'accroissement de la population de Cette, accorda des privilèges à ceux qui vinrent s'y établir. La juridiction de cette ville appartenait autrefois à l'évêque d'Agde, qui en était prieur et seigneur. Elle est aujourd'hui chef-lieu le canton du département de l'Hérault. Sa population est de 10,638 habitants.

CÉVA (combat et prise de). — Trois jours après la bataille de Montenote, Augereau partit, le 26 avril 1796, de Montezemo pour attaquer les redoutes qui défendaient l'approche du camp de Céva, où se trouvaient huit mille Piémontais commandés par Colli. Les colonnes des généraux Bayrand et Joubert s'y battirent tout le jour, et se rendirent maîtresses du plus grand nombre des redoutes. Enfin, les Piémontais, voyant leur camp tourné vers Castellino, évacuèrent pendant la nuit cette position. Le général Serrurier entra le lendemain matin dans Céva, et fit sur-le-champ l'investissement de la citadelle, qui conservait une garnison de sept à huit cents hommes, et qui, dix jours après, lui fut livrée en vertu d'un armistice signé à Chérasco.

CÉVENNES, en latin *Cebennæ*, en grec Κέμμενον ὄρος, chaîne de montagnes du Languedoc, qui donnent leur nom à la contrée environnante, et plus spécialement à l'ancien diocèse d'Alais, et à une partie des diocèses d'Uzès et de Mende. Leur longueur est d'environ vingt-trois myriamètres; elles s'étendent depuis le commencement des montagnes noires jusqu'à la source de l'Allier. Lors des guerres des Albigeois, les Cévennes, comme les vallées du Piémont, furent l'asile d'un grand nombre d'hérétiques, auxquels, pendant trois siècles, l'inquisition ne laissa pas un instant de repos. Ces malheureux ne furent pas non plus épargnés lors des massacres de la Saint-Barthélemy; sous Louis XIII, de nombreuses scènes sanglantes se passèrent dans les villes cévenoles, entre les calvinistes et les catholiques; enfin sous Louis XIV, eut lieu, en 1652, la prise d'armes, appelée *guerre de Walls*, suscitée par le comte de Rieux, qui, de son autorité privée, avait résolu d'extirper entièrement l'hérésie dans le Vivarais : à partir de ce moment, et avant la révocation de l'édit de Nantes, des persécutions commencèrent contre les protestants de ces contrées. Ainsi, en 1681, on eut recours à ce que l'on nommait alors les *missions bottées* de Louvois; ces missions consistaient en différents corps de troupes qu'on envoyait dans les provinces où il y avait le plus de réformés, et qu'on logeait à discrétion chez les religionnaires, jusqu'à ce que ceux-ci se fussent convertis. Puis vinrent les *Dragonnades*, qui provoquèrent cette terrible guerre des Camisards que nous avons racontée ailleurs (voyez CAMISARDS). Malgré le rétablissement de la paix en 1711, les persécutions continuèrent; et un édit de 1724 multiplia les cas de galères pour les actes de protestantisme. L'intervalle de 1745 à 1750 fut encore marqué par de nouvelles dragonnades et de nombreuses arrestations dans le territoire d'Uzès; mais ce furent les dernières : des routes que Basville, Villars et Berwick avaient fait percer dans les Cévennes facilitèrent les abords de ces montagnes; tout en rendant impossibles les soulèvements des protestants, elles furent un bienfait pour le pays, et réparèrent un peu les souffrances qu'il avait éprouvées pendant un demi-siècle. On peut consulter sur les guerres des Cévennes : 1° *le Fanatisme renouvelé*, 4 volumes in-12, 1704-1706, par Louvreleuil; 2° *Histoire des troubles des Cévennes*, Paris, 3 volumes in-12, 1760, par Court; 3° *Le vieux Cévenol*, par Rabaud-Saint-Étienne, Paris, 1780.

CEZELLI (Constance de) est une de

ces héroïques femmes qu'on rencontre souvent, mêlées à la guerre ou à la politique, aux époques les plus orageuses de notre histoire. Sortie d'une riche et ancienne famille de Montpellier, elle avait épousé Barri de Saint-Aunez, auquel Henri IV avait donné le gouvernement de Leucate en Languedoc. C'était au temps de la ligue; Barri avait été chargé, en 1590, de communiquer de vive voix au duc de Montmorency, gouverneur du Languedoc, un projet que Henri IV n'avait pas voulu lui envoyer par écrit, de peur qu'il ne tombât entre les mains des ennemis. Il rencontra un parti d'Espagnols qui le firent prisonnier, et se mirent aussitôt en marche vers le château de Leucate, assurés que le gouverneur étant entre leurs mains, la place leur serait immédiatement livrée. La noble Constance assemble alors la garnison et les habitants, elle leur fait jurer de se défendre jusqu'à la mort, et se met à leur tête une pique à la main. Son généreux exemple anime les troupes, et les assiégeants sont repoussés partout où ils se présentent. Furieux d'une telle résistance, ils font déclarer à Constance, que, si elle ne rend pas la place, ils vont faire pendre son mari. Attendrie, mais non ébranlée, elle répond les yeux baignés de larmes : *J'ai des biens considérables, je les ai offerts, et je les offre encore pour sa rançon; mais je ne rachèterai pas par une indigne lâcheté une vie dont il aurait honte de jouir.* Les assiégeants eurent la barbarie d'exécuter leur menace. La garnison voulut user de représailles envers un ligueur qu'elle avait fait prisonnier ; Constance lui sauva la vie, se montrant ainsi aussi généreuse que vaillante. Henri IV, pénétré de tant de magnanimité, lui donna, en récompense, le brevet de gouvernante de Leucate avec la survivance pour son fils.

CEZIO (combat de). Depuis un an le lieutenant général Suchet couvrait, avec une poignée de braves, les sommités des Alpes; il protégeait nos départements méridionaux et défendait le terrain pied à pied. Dix-huit mille Autrichiens, conduits par Mélas, attaquèrent, le 7 mai 1800, le centre de sa petite armée campée à San-Bartholomeo et Rezzo. Après un combat de cinq heures, la brigade Cravey, qui avait repoussé trois fois l'ennemi à la baïonnette, fut forcée sur les hauteurs de Césio, et le brave général Cravey succomba dans la mêlée. Nos faibles colonnes, coupées en plusieurs endroits, presque enveloppées, combattirent jusqu'à la nuit et parvinrent enfin à se retirer derrière la Taggia. Toutefois le général Suchet fut forcé d'évacuer Nice et de repasser le Var. Ces événements étaient affligeants pour nos armes; mais on touchait au moment où Napoléon, s'élançant du mont Saint-Bernard sur les plaines du Piémont, devait rappeler la victoire sous nos drapeaux, et délivrer nos frontières des insultes de nos ennemis.

CHABANNAIS, ou SAINT-QUENTIN DE CHABANNAIS, petite ville de l'ancien Angoumois, auj. du dép. de la Charente, à 16 kil. de Confolens. Cette ville a eu successivement les titres de baronnie, de comté, de principauté et de marquisat. Sa population est aujourd'hui de 1780 hab. C'est la patrie de l'ancien ministre Dupont de l'Estang.

CHABANNES (famille de). — Cette noble et ancienne maison du Bourbonnais, déjà distinguée au neuvième siècle, a produit un assez grand nombre d'hommes remarquables. Sans remonter à une époque trop reculée, on peut citer *Robert* de CHABANNES, mort à Azincourt en 1415; *Étienne*, tué au combat de Crevant en 1423; *Antoine*, auteur de la branche des *comtes de Dammartin*, dont nous parlerons plus bas; et *Jacques Ier*, grand maître de France en 1451, qui eut part à tous les faits d'armes de son temps, et mourut d'une blessure reçue à la bataille de Castillon, en 1453. L'un des fils de ce dernier, *Gilbert*, fut la souche des *marquis de Curton;* l'aîné, *Geoffroi*, seigneur de *la Palice*, chambellan du duc de Bourbon, eut pour fils : *Antoine*, évêque du Puy, arrêté par ordre de François Ier, en 1523, comme complice du connétable de Bourbon; *Jean*, seigneur de Vendenesse, dont nous

renvoyons la biographie après la suivante; et, enfin, le fameux *Jacques II*, seigneur de LA PALICE. Jacques de la Palice versa son sang pour la France sous trois princes differents : Charles VIII, Louis XII et François Ier. Il accompagna Charles VIII en Italie, contribua à la conquête du royaume de Naples, et fut nommé lieutenant général de ce royaume, après la mort du comte d'Armagnac. Lorsque Louis XII monta sur le trône, la Palice l'aida à recouvrer le Milanais. Lorsqu'il était, en 1502, commandant de la place de Rubos, il provoqua Gonzalve de Cordoue, qui jugea prudent de ne pas répondre à son défi; ce qui fit dire à Mendoce : *Heureux la Palice! que Ferdinand avec toute sa puissance, que Gonzalve avec toute son habileté, me paraissent petits auprès de toi!* Mais l'année suivante, par une fausse manœuvre de Nemours, que Gonzalve sut mettre à profit, la ville de Rubos fut dégarnie de troupes, et elle tomba au pouvoir des Espagnols; la Palice, atteint à la tête d'un fer de lance, fut fait prisonnier. Comme la citadelle tenait encore, Gonzalve le menaça de la mort, s'il ne donnait sur-le-champ à son lieutenant l'ordre de rendre la citadelle. Conduit au pied des remparts, la Palice appelle son lieutenant : « *Cormon*, s'écrie-t-il, *Gonzalve, que vous voyez, menace de m'ôter la vie, si vous ne vous rendez promptement. Mon ami, regardez-moi comme un homme déjà mort; et si vous pouvez tenir jusqu'à l'arrivée du duc de Nemours, faites votre devoir!* » Cormon se défendit, la citadelle ne fut prise que d'assaut; mais Gonzalve n'exécuta pas sa menace; il se borna à refuser toutes les offres qu'on lui fit pour la rançon du captif, qui ne fut en effet délivré que plus tard. Nous n'en finirions pas, si nous voulions rapporter toutes les batailles où la Palice signala sa valeur et reçut des blessures. L'empereur Maximilien lui donna de grandes marques d'estime au siége de Padoue; il le regardait comme le meilleur des généraux français. En 1512, lorsque Nemours tomba sur le champ de bataille de Ravenne, toute l'armée demanda l'assaut, et la Palice pour général. Ravenne s'étant rendue, la Palice maîtrisa la fureur des troupes, et fit pendre le capitaine Jacquin, dont les soldats avaient commis des excès. Dans le mouvement de retraite qui suivit bientôt, il fit preuve d'une grande connaissance de la guerre. En 1513, après une expédition en Navarre, qui ne fut pas heureuse, il essuya un second échec à Guinegate, où Bayard, le duc de Longueville, Clermont d'Anjou et Bussy d'Amboise furent faits prisonniers; ce qui n'empêcha pas François Ier de le nommer maréchal de France en 1515, aussitôt après son avénement au trône. La Palice fut un des héros de la bataille de Marignan, qui nous valut la conquête du Milanais. En 1521, après une campagne de moindre importance dans les Pays-Bas, il retourna en Italie, où il assista à la malheureuse bataille de la Bicoque, livrée par Lautrec, malgré ses représentations. Bientôt après, il prit le commandement de l'armée qui battit les Espagnols devant Fontarabie, et délivra cette place, qui était à la veille de succomber. En 1523, ce fut encore lui que François Ier envoya combattre le connétable de Bourbon. L'année suivante, la Palice remporta, en Provence, de grands avantages contre cet illustre traître, qui prenait déjà le titre de comte de Provence. S'étant emparé d'Avignon, il contraignit le connétable à battre en retraite, l'atteignit au passage du Var, tailla en pièces son arrière-garde, le rejeta en Italie, et le fit poursuivre jusque dans le comté de Nice. En 1525, il se trouva à la fatale journée de Pavie; là encore, comme à la Bicoque, il fut d'avis de temporiser. Mais Bonnivet, Chabot, et quelques jeunes courtisans, firent encore prévaloir leur opinion sur celle des vieux capitaines; et François Ier résolut de livrer cette bataille, dont les résultats devaient être si funestes à la France. « La Palice, dit Brantôme, fit en ce jour d'aussi beaux combats que jamais il en avoit faits au plus beau de son âge. » Mais, entraîné

par la chute de son cheval, il fut fait prisonnier par un capitaine italien, nommé Castaldo. Un capitaine espagnol, qui survint, prétendit avoir sa part de la rançon, et, sur le refus de l'Italien, il tua le malheureux prisonnier d'un coup d'arquebuse à bout portant. Ainsi finit la Palice, dont les talents militaires auraient encore pu être si utiles à la France, dans les terribles combats que l'ambition de Charles-Quint lui préparait. Ainsi mourut ce guerrier, dont on a dit dans une sotte chanson, devenue populaire, à la honte de la nation française : *Monsieur de la Palice est mort, il est mort de maladie*, etc.. (Voy. CHANTS POPULAIRES). . Heureusement Brantôme a écrit sur lui une phrase qui peut faire oublier cette platitude: « *Il ne pouvoit mourir autrement, car qui a bon commencement a bonne fin.* » Les Espagnols l'appelaient *el grand capitan de muchas guerras y victorias*. Ce jugement d'un peuple ennemi, et peu frivole, pourrait à bon droit servir d'épitaphe à Jacques de la Palice.

Jean de CHABANNES, seigneur de Vendenesse, compagnon d'armes de Bayard et digne frère du précédent, mérita, par sa bravoure, d'être surnommé le *Petit-Lion*. « Vandenesse, dit Brantôme, étoit fort petit de corsage, mais très-grand de courage; de sorte que, dans les vieux romans, on l'appeloit le *Petit-Lion*. » A la journée d'Agnadel, il fit prisonnier le fameux général l'Alviane, et le présenta à Louis XII sur le champ de bataille. Il prit une grande part à la victoire de Marignan. Il fut forcé, en 1521, de rendre la ville de Como au général Pescaire, qui lui accorda une capitulation honorable. Mais la ville ayant été livrée au pillage, par une violation manifeste des conditions signées, Jean de Chabannes en fit demander raison au général ennemi, qui, après bien des tergiversations, prit l'engagement de se battre à la première suspension d'armes. La rencontre n'eut pas lieu, Vendenesse ayant été tué peu de temps après, à la retraite de Rebec, en 1524. L'amiral Bonnivet, qui commandait l'armée d'Italie, lui avait confié la garde de l'artillerie, en lui recommandant de bien la défendre. « Oui, dit-il, je vous « la garderai, je vous l'assure, tant que « je vivrai, ou j'y mourrai. » Il soutenait, avec Bayard, tout l'effort des ennemis, lorsqu'ils tombèrent l'un et l'autre, mortellement blessés. Deux années auparavant, à la malheureuse affaire de la Bicoque, Vendenesse s'était signalé par des prodiges de valeur.

Branche des seigneurs et marquis de Curton.

Cette branche descend, comme nous l'avons dit, de *Gilbert de* CHABANNES, qui fut grand sénéchal de Guyenne, gouverneur du Limousin, et mourut en 1493. Un de ses petits-fils, *François*, périt à la bataille de Pavie; l'autre, *Joachim*, fut chevalier d'honneur de Catherine de Médicis, et mourut en 1569. Parmi ses fils, on trouve : *Jean*, tué à la bataille de Renti en 1553; *François*, souche des comtes de *Saignes*; *Gabriel*, souche des comtes de *Pionzac*; *François*, comte de Rochefort, qui défit le comte de Randan à la bataille d'Issoire, en 1590. Un des petits-fils de ce dernier, *Gabriel*, seigneur de Chaumont, fut tué au siége de Bapaume; un autre, *Christophe*, fut père de *Henri*, qui se distingua à la bataille de Senef, et mourut en 1714. *Jacques*, fils de ce dernier, commanda, en 1719, la cavalerie de l'armée du roi en Roussillon, servit en qualité de maréchal de camp en Allemagne, dans les campagnes de 1734 et 1735, passa comme lieutenant général en Bohême, et mourut à Prague en 1742.

Branche des comtes de Dammartin.

Antoine de CHABANNES, comte de Dammartin, grand maître de France, joua un rôle important sous les règnes de Charles VII et de Louis XI. D'abord page du comte de Ventadour, puis du brave Lahire, il fit ses premières armes contre les Anglais, au siége de Verneuil, et se signala au siége d'Or-

leans, en 1428. Il accompagna Jeanne d'Arc dans presque toutes ses expéditions, et sauva les deux places de Lagny et de Compiègne; mais il souilla ses exploits en se mettant à la tête des *écorcheurs* qui désolaient la France, et portaient partout le pillage et l'incendie. Après avoir ravagé, de concert avec eux, la Bourgogne, la Champagne et la Lorraine, Chabannes les quitta en 1439, et se maria avec Marguerite de Nanteuil, qui lui apporta en dot le duché de Damnartin. Dès lors, il s'attacha complétement au parti de Charles VII. Un jour que ce prince, dans un moment de gaieté, l'avait salué du titre de *capitaine des écorcheurs*, Chabannes lui répondit : « Je n'ai jamais écorché que vos ennemis, et il « me semble que leur peau vous a fait « plus de profit qu'à moi. » Son amour-propre froissé le porta à engager le dauphin (depuis Louis XI) à se joindre aux mécontents dans la guerre de *la praguerie;* mais, à la paix, il rentra en faveur, et par un de ces retours qui furent communs dans sa vie, il se tourna contre le dauphin et révéla sa conspiration au roi. Charles VII ayant fait appeler son fils, celui-ci traita Chabannes d'imposteur. « Je sais, répondit Chabannes, le respect que je « dois au fils de mon maître; mais je « suis prêt à soutenir par les armes la « vérité de ma déposition contre tous « ceux de la maison du dauphin qui se « présenteront. » Personne ne releva le défi. Lorsque le dauphin leva l'étendard de la révolte dans les environs de Valence, Chabannes, chargé de soumettre le Dauphiné et de s'emparer de la personne du prince rebelle, se rendit maître de la province, mais ne put empêcher Louis de s'évader, sous le prétexte de faire un pèlerinage à Saint-Claude.

Charles VII étant mort en 1461, le dauphin, devenu Louis XI, ne tarda pas à faire repentir Chabannes de sa conduite à son égard. La charge de grand maître de France lui fut enlevée et donnée à Antoine de Croix, et bien lui prit d'avoir cherché son salut dans la fuite. Cependant une foule de grands personnages ayant élevé la voix en sa faveur, il vint tomber aux pieds du roi, le suppliant de le faire juger selon toute la rigueur des lois. Louis XI, toujours inflexible, lui ordonna de sortir du royaume, fit saisir ses biens, et voulut qu'on instruisît son procès. Sommé de comparaître, il quitta l'Allemagne, où il s'était réfugié, et vint se constituer prisonnier à la Conciergerie, d'où on le transféra à la tour du Louvre. Mais après l'avoir fait déclarer criminel de lèse-majesté, Louis XI, *préférant miséricorde à justice*, commua la peine capitale en un bannissement perpétuel; puis il changea encore d'idée, et, au lieu de l'envoyer à Rhodes, île qui avait été désignée pour son exil, il jugea plus prudent de le tenir renfermé à la Bastille. Les favoris du roi reçurent l'autorisation de se partager les biens du prisonnier.

Cependant, en 1465, Chabannes trouva le moyen de s'échapper de sa prison pour aller se joindre aux princes révoltés contre le roi. La même année, le traité de Conflans, qui mit un terme à la *ligue du bien public*, permit à Chabannes de se faire restituer ses biens. Ce premier pas fait, il eut peu de peine à se réconcilier avec Louis XI, qui connaissait par expérience son audace et ses talents militaires. L'arrêt de sa condamnation fut cassé, et, en 1468, pendant la tenue des états généraux à Tours, le roi proclama son innocence par lettres patentes. Peu de temps après, Chabannes devint l'intime confident de Louis XI, qui lui accorda une faveur bien plus grande encore que celle dont il avait joui auprès de Charles VII. Ce fut à lui qu'il remit le commandement de l'armée lorsqu'il déclara la guerre au duc de Bourgogne, et Chabannes se montra digne de cette marque de confiance. Charles le Téméraire s'étant rendu maître de la personne de Louis XI, le força d'envoyer à Chabannes l'ordre de licencier les troupes qu'il commandait; mais celui-ci, comprenant à merveille l'arrière-pensée du roi, refusa d'exécuter cet ordre, et sauva le roi en restant sous les armes. Il reçut bientôt de Louis XI une lettre ainsi conçue :

« Monsieur le grand maître, mon ami, « vous m'avez bien montré que vous « m'aimez, et m'avez fait le plus grand « service que pouviez faire. » Lors de l'institution de l'ordre de Saint-Michel, en 1469, Chabannes fut un des premiers nommés. A l'époque de l'expédition contre le duc de Nemours, le sire d'Albret, les comtes de Foix et d'Armagnac, il eut les pouvoirs les plus étendus, et n'en fit usage que pour soumettre les rebelles et leur pardonner. En 1471, Chabannes déploya autant d'audace que d'habileté contre Charles le Téméraire, qui avait repris les armes, et le contraignit à solliciter une trêve. Mais soit jalousie, soit défiance, Louis XI se lassa de le voir toujours investi du commandement des troupes; il cessa de l'employer, tout en lui conservant sa charge de grand maître, et il lui écrivit à cette occasion : « Je « n'oublierai jamais les grands services « que vous m'avez faits, pour quelque « homme qui en veuille parler. »

A partir de ce moment, la carrière publique de Chabannes fut terminée. Cependant, après la mort de Louis XI, Charles VIII le rappela de la retraite où il vivait, pour lui donner le gouvernement de l'Ile de France et de Paris. Il mourut à la fin de l'année 1488.

La maison de Chabannes a encore donné naissance à la *branche des comtes de Saignes*, dont l'auteur fut, comme on l'a vu plus haut, *François*, fils de Joachim, seigneur de Curton. Un de ses fils, *Jacques*, commença la *branche des seigneurs du Verger*; un autre, nommé *Joachim*, la *branche des seigneurs de Trussy l'Orgueilleux*. La *branche des seigneurs et comtes de Pionzac* descend, comme nous l'avons dit, de *Gabriel*, vicomte de Savigny, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, et dernier fils de *Joachim*, seigneur de Curton. Son petit-fils, *Gilbert Ier*, devint maréchal de camp en 1650, et fut tué au siége de Mouron. *Gilbert II*, fils de celui-ci, fut fait prisonnier à la bataille d'Hœchstædt, en 1704, où son fils *François-Antoine* fut blessé. Il mourut maréchal de camp, en 1720.

A cette famille appartiennent encore *J. B. M. F. marquis de* CHABANNES, pair de France et aide de camp de Louis XVIII, et le marquis de CHABANNES DE LA PALICE, mort à Paris en 1833, et devenu célèbre pour les bizarreries sans nombre qui signalèrent les dernières années de son existence.

CHABAUD (Antoine), colonel directeur du génie, né à Nîmes en 1737, de parents protestants, fit les campagnes du Nord et de Hanovre, publia, vers 1776, *l'Histoire des villes de Montmédy, Péronne, Saint-Quentin et Sedan*. L'année suivante, il fut nommé major, et la croix de Saint-Louis lui fut décernée; mais il la refusa, parce qu'il fallait prêter un serment de catholicité. Il fut envoyé, en 1783, à Constantinople pour fortifier cette ville et le détroit des Dardanelles, et pour donner des conseils aux Turcs sur toutes les parties de l'art de la guerre. A son retour en France, il embrassa avec ardeur la cause de la révolution, et fut élu, en 1790, président du comité militaire établi à Nîmes. Il mourut à Cette, en 1791, au moment où il venait d'être nommé colonel directeur du génie.

CHABAUD-LATOUR (Ant. G. Franç., baron de), membre du Conseil des Cinq-Cents, du tribunat, du Corps législatif et de la chambre des députés, né à Paris en 1769, appartient, comme le précédent, à une famille protestante. Il prit du service en 1788, comme lieutenant en second dans l'arme du génie, et passa, en 1789, dans le régiment de Rohan-infanterie. Partisan de la révolution, il devint, en 1791, commandant d'une légion de la garde nationale de Nîmes. Plus tard, il fut arrêté comme fédéraliste et condamné à mort par le tribunal révolutionnaire; mais sa femme, par un dévouement que madame de la Vallette a renouvelé depuis, le fit évader au moment même où l'on dressait l'échafaud. Il rentra en France après le 9 thermidor, et vécut très-retiré jusqu'en 1797, où le département du Gard le nomma membre du Conseil des Cinq-Cents. Après le coup d'État du 18 brumaire, auquel il prit part, il fit partie de la commission chargée de rédiger la constitution de

l'an VIII. Membre du tribunat, il se prononça pour l'établissement de l'empire, comme il s'était prononcé pour le consulat. Cependant il ne tarda pas à tomber dans la disgrâce de l'empereur, sans qu'on sache précisément pourquoi. En 1813, le département du Gard le nomma au Corps législatif. A la première restauration, il fut de la commission chargée de préparer plusieurs parties de la charte, et s'opposa à l'établissement de la censure. Au retour de Napoléon, en 1815, il se retira à Nîmes, et pendant les réactions qui suivirent la dernière chute du gouvernement impérial, il défendit avec courage la cause de ses coreligionnaires. Il ne reparut à la chambre des députés qu'en 1817, époque où il fut réélu par le département du Gard. Il vota contre les lois d'exception et contre le nouveau système électoral. Depuis, il ne cessa de siéger dans les rangs de l'opposition.

CHABERT (Théodore), né à Villefranche en 1758, fut employé en qualité de général de brigade dans les armées des Pyrénées-Orientales et des Alpes, et nommé député au Conseil des Cinq-Cents par le département des Bouches-du-Rhône. Il servit ensuite dans l'armée du Danube, commanda l'avant-garde de la division du Saint-Gothard, et passa dans le royaume de Naples. Rentré en France, il vota contre le consulat à vie, et ce ne fut pas la seule cause qui lui fit encourir la disgrâce de Napoléon. Employé à l'armée d'observation de la Gironde, sous les ordres du général Dupont, il commandait l'avant-garde à la malheureuse affaire de Baylen, où il eut deux chevaux tués sous lui, et fut choisi avec le général Marescot, par le conseil de guerre, pour traiter de cette capitulation si honteusement célèbre. A son retour en France, il fut enfermé à l'Abbaye, destitué, ainsi que Dupont et Marescot, et envoyé en surveillance dans son département. Mais le noble désir d'effacer un fâcheux souvenir lui fit reprendre les armes quand de nouveaux dangers menacèrent la patrie en 1814. Opposé aux généraux royalistes Gardanne et Loverdo, dans le département des Hautes-Alpes, il arrêta leurs progrès, et fut nommé lieutenant général par Napoléon. Il servit en cette qualité, sous les ordres du maréchal Suchet, pendant le reste de la campagne, et quitta l'armée des Alpes après son licenciement, pour se retirer dans les environs de Grenoble, où, depuis, il vécut dans la retraite.

CHABEUIL, petite ville du département de la Drôme, à 12 kil. de Valence, construite, suivant Danville, sur l'emplacement de l'ancienne *Cerebelliaca*, mentionnée dans les itinéraires romains, comme point intermédiaire entre Aoste et Valence. C'est dans les environs de Chabeuil que l'empereur Constance prépara vers l'an 355, contre les barbares, la fameuse expédition dont Julien eut le commandement, et pendant laquelle il fut élevé à l'empire. Cette ville avait autrefois le titre de principauté. Sa population est aujourd'hui de 4,500 hab., et elle possède un collége communal. C'est la patrie de M. de Montalivet, ministre de l'intérieur sous l'empire.

CHABLIS, petite ville de l'ancienne Champagne, auj. du dép. de l'Yonne, à 16 kil. d'Auxerre. C'est dans les environs de cette ville que se donna, en 841, la bataille de *Fontanet* (aujourd'hui Fontenaille, suivant l'abbé Lebeuf), entre l'empereur Lothaire et ses frères, Louis le Germanique et Charles le Chauve. La population de Chablis est maintenant de 2,555 hab.

CHABOT (famille de). —Cette célèbre maison du Poitou est connue depuis l'an 1040. Elle se divisait en plusieurs branches, savoir : 1° la *branche des barons de Retz ;* 2° celle *des seigneurs de la Grève ;* 3° celle *des seigneurs de Jarnac ;* 4° celle *des seigneurs de Saint-Aulaye, ducs de Rohan ;* 5° celle *des seigneurs de Brion, comtes de Charni ;* 6° enfin celle *des marquis de Mirebeau.* La famille de Chabot a joué un rôle assez important dans notre histoire ; mais le plus célèbre de ses membres est *Philippe de* CHABOT, connu aussi sous

le nom d'amiral de Brion, comte de Charni et de Busançois. Il fut élevé au château d'Amboise, avec François Ier, Anne de Montmorency et d'autres grands seigneurs de la cour. En 1524, il se jeta, avec deux cents lances et trois mille fantassins italiens, dans la ville de Marseille, assiégée par les Impériaux, qu'il obligea bientôt à lever le siége. L'année suivante, ce fut en partie par ses conseils que se livra la malheureuse bataille de Pavie, et « il fit si bien, dit Brantôme, que le roi lui donna la charge d'amiral. » En 1529, il se rendit en Italie, chargé par François Ier de faire ratifier par Charles-Quint le traité de Cambrai. En 1535, on lui confia le commandement en chef de la guerre contre le duc de Savoie, et il s'empara en peu de temps de Chambéry, de Montmelian, de Turin, et de presque tout le Piémont. Malheureusement il se laissa influencer par le cardinal de Lorraine, et commit la faute de ne pas poursuivre ses succès. A son retour en France, il se mêla aux intrigues de la cour, et, lorsqu'en 1541 François Ier résolut de faire rechercher juridiquement ceux qui s'étaient enrichis aux dépens de l'Etat, le faste de Chabot fournit à son ennemi, le connétable de Montmorency, un prétexte pour lui nuire. Il fut arrêté et enfermé au château de Melun. Une commission établie pour le juger fut présidée par le chancelier Poyet, vendu au connétable, et le 8 février 1540, Chabot, comme convaincu de concussions, d'exactions, de malversations et autres entreprises sur l'autorité royale, fut condamné à quinze mille livres d'amende, au bannissement, et à la confiscation de ses biens. Le jugement fut présenté à François Ier, qui l'approuva, mais qui, touché par les pleurs de la duchesse d'Étampes, pardonna ensuite à Chabot, le déchargea de l'amende, et le rétablit dans tous ses emplois. Peu de temps après, le connétable fut disgracié, et par ordre du roi, Chabot et le cardinal de Bourbon se partagèrent les fonctions qu'il remplissait dans le ministère. Mais ce triomphe ne put faire oublier à Chabot la condamnation dont il avait été frappé; il mourut le 1er juin 1543. On conserve à la bibliothèque royale un manuscrit des *Lettres écrites en 1525 par l'amiral de Brion*, 2 vol. in-fol. C'est à Chabot que l'on doit l'idée de la colonie du Canada. Son tombeau, célèbre morceau de sculpture, transféré, pendant la révolution, au musée des Monuments français, est maintenant l'un des plus précieux monuments des galeries du Louvre.

Louis-Antoine-Auguste, duc de CHABOT-ROHAN, lieutenant général, né en 1733, entra au service en 1747, assista au siége de Maëstricht, en 1748, et fut fait colonel l'année suivante. Il combattit à la bataille d'Hastembeck, à la prise de Menden, à la retraite de Hanovre, à l'affaire de Crevelt, à celles de Corback, de Warbourg, et à la journée de Clostercamps. Il fut nommé lieutenant général en 1781, se prononça, en 1789, pour le parti de la révolution, et accepta le grade d'aide de camp national auprès du général la Fayette. Mais, lorsqu'il vit la démocratie prendre le dessus, il accourut au secours de Louis XVI, ne le quitta pas dans la journée du 10 août et le suivit à l'Assemblée. Ce retour subit le fit ranger au nombre des suspects, il fut incarcéré, et devint une des victimes de septembre.

CHABOT (François), né en 1759, à Saint-Geniez, dans le Rouergue, d'un cuisinier du collége de Rhodez, profita de la facilité que lui offrait la position de son père pour faire ses études, entra dans un couvent de capucins et reçut la prêtrise. Mais la lecture des livres philosophiques lui fit bientôt dédaigner les pratiques religieuses auxquelles il s'était soumis dans la ferveur d'une piété exaltée. Devenu partisan et enthousiaste de la révolution, il fut un des premiers à abandonner son monastère, à la suite des décrets de l'Assemblée constituante sur les ordres religieux, et de-

vint, peu de temps après, grand vicaire du savant et pieux abbé Grégoire, évêque constitutionnel de Blois. En septembre 1791, le département de Loir-et-Cher l'envoya à l'Assemblée législative, où il siégea à l'extrême gauche. Il dénonça, avec Basire, le fameux *comité autrichien* : il attaqua d'abord Brissot, puis la Fayette, Dillon, Rochambeau, et les ministres Duportail, Montmorin et Bertrand de Molleville. Accusé par ces derniers de les avoir calomniés, il essuya, de la part du juge de paix Lariviere, des poursuites que l'Assemblée arrêta, en prenant Chabot et Basire sous sa protection, et en décrétant d'accusation l'agent du pouvoir exécutif qui avait osé porter atteinte à leur inviolabilité. Aux approches du 10 août, Chabot aborda, l'un des premiers, la question de la déchéance du roi, et s'écria qu'il ne croyait pas que l'Assemblée, *en blanchissant et en savonnant le pouvoir exécutif*, pût enchaîner la volonté du peuple, parce qu'il pouvait toujours changer les institutions à son gré. Le 15, il proposa et obtint que Chalier (voyez ce mot) fût rétabli dans ses fonctions d'officier municipal à Lyon; fit destituer les administrateurs du département, nommer une commission populaire pour juger *les conspirateurs des Tuileries*, et abolir les droits féodaux sans indemnité. Deux jours après, il reprocha aux *royalistes constitutionnels*, qui formaient le côté droit de l'assemblée, d'avoir provoqué l'*insurrection du* 10 *août*, en s'opposant au décret d'accusation contre la Fayette, et demanda que l'on mît à prix la tête de ce général, comme traître à la patrie. Le lendemain, il fit la motion d'armer tous les citoyens, afin de rendre plus prompte, plus facile et plus sûre la vengeance publique contre les ennemis de la liberté, et se présenta avec empressement pour faire partie de la légion de *tyrannicides*, dont l'organisation avait été proposée par Jean Debry. Chargé, le 2 septembre, de protéger les prisonniers de l'Abbaye contre les exécuteurs des vengeances populaires, il revint dire à l'Assemblée *qu'il était impossible d'empêcher la justice du peuple; et que l'agitation était due au bruit répandu par quelques journalistes, de l'avénement projeté d'un prince étranger sur le trône de France.* Il resta néanmoins fidèle au souvenir d'une ancienne liaison, et sauva la vie à l'abbé Sicard, qui se trouvait au nombre des détenus. Réélu à la Convention par le département de Loir-et-Cher, après la session de l'Assemblée législative, il s'y fit remarquer, dès la seconde séance (21 septembre 1792), en combattant la proposition de Manuel, qui semblait réclamer, pour le président de la nouvelle assemblée, un cérémonial peu conforme aux idées démocratiques. Il fut pourtant accusé, sur une dénonciation du ministre Narbonne, d'avoir reçu de l'argent de la cour, et il fallut toute sa réputation de civisme pour étouffer cette affaire. A quelque temps de là, il demanda l'abolition de la loi martiale, et défendit la princesse de Rohan-Rochefort, menacée d'un décret d'accusation, en la représentant comme aliénée. Il s'opposa, en décembre, au bannissement de tous les Bourbons, demandé par Buzot, et manifesta, en cette circonstance, une vive sollicitude pour Philippe d'Orléans. Il se prononça aussi contre la proposition de donner des conseils au roi, et dénonça Marat, comme ayant réclamé dans un des derniers numéros de l'*Ami du peuple*, l'établissement d'une dictature. Dans le procès de Louis XVI, il vota pour la mort, sans appel et sans sursis. Intimement lié avec Merlin de Thionville, il le défendit, ainsi que Rewbell, lorsque ces deux députés furent accusés, après la prise de Mayence. Il appuya fortement la pétition qui fut présentée, le 8 février 1793, à la Convention, par la société des jacobins, et qui tendait à faire annuler les poursuites dirigées contre les auteurs des massacres de septembre. Chabot avait applaudi à la chute des girondins; il proposa ensuite d'expulser du territoire de la république tous les aristocrates; demanda une loi générale du *maximum*, et la taxe du pain à un sou la livre dans

toute la France. Le 7 septembre, il prononça un discours qui renfermait cette étrange phrase : « Que le ci-« toyen Jésus-Christ était le premier « sans-culotte du monde, » et réclama, le 13, une nouvelle loi sur les émigrés, tellement simple, qu'un enfant pût envoyer un émigré à la guillotine. Jusqu'alors les passions fougueuses de Chabot avaient trouvé, dans son ardeur révolutionnaire, un aliment suffisant; et trop souvent elles l'avaient poussé beaucoup plus loin que n'auraient voulu les vrais et sages patriotes avec lesquels il siégeait à la Convention. Affectant de mépriser toutes les recherches du luxe, et de les regarder comme incompatibles avec la sévérité des mœurs républicaines, il avait conservé et même exagéré l'excessive malpropreté qu'on reprochait aux capucins. Il avait la tête crasseuse, le cou et la poitrine découverts, portait une jaquette au lieu d'habit, un pantalon d'étoffe grossière, et des sabots pour toute chaussure. C'est sous ce costume qu'il allait siéger à la Convention. Ce fut lui qui imagina de donner aux jeunes gens proprement vêtus la dénomination de *muscadins;* ce fut encore lui qui proposa de chasser du territoire de la république tous ceux qui n'avaient pas les mains calleuses, et de donner leurs propriétés aux *sans-culottes*. Mais cette ardeur insensée devait bientôt faire place à une modération non moins coupable. Une vaste conspiration, soutenue et dirigée par les émigrés et par la coalition, s'était formée dans le but de fomenter la discorde parmi les révolutionnaires les plus ardents, de les gagner à force d'or, et d'étouffer la révolution par les mains des hommes les plus populaires. Le caractère passionné de Chabot offrait une prise facile à toutes les séductions; ce fut lui qu'on attaqua d'abord. Junius Frey, banquier autrichien, et l'un des principaux agents de l'émigration et de l'étranger, s'empara de lui, le circonvint de toutes les manières, et pour se l'attacher d'une manière indissoluble, lui offrit la main de sa sœur avec une dot de deux cent mille francs. Chabot accepta, et dès lors ce montagnard, autrefois si énergique et si ardent, devint l'instrument passif des desseins de son beau-frère. Enivré des douceurs d'un luxe nouveau pour lui, il ne songea plus qu'à ses plaisirs. Le premier acte par lequel il signala sa trahison fut son opposition à la loi contre les étrangers. Mais les efforts qu'il fit pour en empêcher l'adoption, de concert avec les députés gagnés comme lui, ne furent pas heureux; il en conçut un mécontentement qui devint en peu de temps une haine violente, et il se jeta plus avant encore dans la contre-révolution.

Bientôt l'or de l'étranger ne suffit plus pour assouvir sa cupidité; il s'associa avec Julien de Toulouse, Delaunay et Fabre d'Églantine, pour fabriquer un faux décret relatif à la Compagnie des Indes, au moyen duquel ils réalisèrent une somme considérable. On vit alors ces faussaires insulter à la misère du peuple par leur insolente fortune. Ils recevaient de l'argent du fournisseur d'Espagne pour faire accepter ses marchés par la Convention nationale; ils en recevaient également de tous les agioteurs pour protéger leurs honteuses manœuvres.

Mais enfin ces scandales éveillèrent l'attention du gouvernement, et Chabot, dans la crainte que la conspiration dans laquelle il trempait ne fût découverte, et qu'elle ne le conduisît à l'échafaud, révéla tout ce qu'il en savait au comité de salut public. Il prétendit n'être entré dans le complot que pour mieux en suivre les trames; mais le comité ne se paya point de cette raison; car, si telle eût été l'intention de Chabot, il aurait pu faire des révélations dès le commencement de ses relations avec les conjurés. Il dénonça également la falsification du décret relatif à la Compagnie des Indes; mais il ne nomma que deux de ses complices, Julien de Toulouse et Delaunay d'Angers. Il se tut à l'égard de Fabre d'Églantine. Il espérait, par ses aveux, mériter l'indulgence du comité et

sauver sa tête. Son espoir fut trompé; un mandat d'arrêt fut lancé contre lui et contre ses complices. Tous furent traduits devant le tribunal révolutionnaire, condamnés à mort, et exécutés le 5 avril 1794.

Chabot (L. Fr. J.), lieutenant général, baron, etc., né à Niort en 1757, était sous-lieutenant en 1782, et capitaine en 1792. Employé la même année à l'armée du Nord, il se distingua contre les Autrichiens aux environs de Lille, puis au siége d'Anvers, à la bataille de Nerwinde et au passage de la Meuse, sous Ruremonde. Envoyé, peu de temps après, dans la Vendée, il devint général de brigade, se signala à la prise de Chollet, au combat de Châtillon, et fut élevé au grade de général de division le 29 avril 1794; il prit alors le commandement de la division du général Kléber, appelé à l'armée du Nord, passa ensuite à l'armée d'Italie, commanda la première division des troupes employées au blocus de Mantoue, et reçut la capitulation que souscrivit Wurmser. L'année suivante, il commanda dans les îles Ioniennes, et dirigea la belle défense de Corfou, place qu'il ne rendit qu'à la dernière extrémité [voyez Corfou (siége de)]. Envoyé ensuite à l'armée de l'Ouest, le général Chabot battit Bourmont, et le força à faire sa soumission. Il retourna, en 1802, à l'armée d'Italie, passa, en 1808, à l'armée de Catalogne, commanda la 9e division militaire, et rentra, en 1815, dans la classe des officiers généraux en retraite. Le général Chabot est mort en 1837.

Chabot de l'Allier (G. Ant.), né à Montluçon, dans le Bourbonnais, en 1758, exerçait la profession d'avocat à l'époque de la révolution. Entré à la Convention après le 9 thermidor, il en fut expulsé bientôt après comme royaliste. Il fut cependant appelé de nouveau dans les assemblées législatives, et siégea au Conseil des Cinq-Cents et à celui des Anciens. Devenu membre du tribunat, il y proposa de donner au premier consul *un gage éclatant de la reconnaissance nationale*, et cette motion fut adoptée. Lorsque, de consul pour dix ans, Napoléon se fut fait empereur héréditaire, Chabot de l'Allier fut encore de son avis, et l'empereur l'en récompensa en le nommant commandant de la Légion d'honneur, conseiller à la cour de cassation et inspecteur des écoles de droit. Chabot de l'Allier avait plus de mérite comme jurisconsulte que comme homme politique; il prit une part active à la discussion du Code civil, et publia plusieurs ouvrages de droit qui sont encore estimés. Il est mort en 1819, en possession des divers emplois qui lui avaient été conférés sous l'empire.

Chabotière (affaire de la). Charette, lâchement abandonné par ceux mêmes dont il défendait la cause, était sur le point de succomber, et avec lui allait finir l'insurrection de la Vendée. Traqué comme une bête fauve depuis plus de vingt jours, blessé de deux coups de feu dans une rencontre récente, il s'était enfoncé dans le taillis de la Chabotière, près de Saint-Sulpice (mars 1796), et fuyait, soutenu par deux soldats déterminés à partager son sort. Les grenadiers du général Travot l'atteignent, et font feu sur lui. Ses compagnons se dispersent ou tombent à ses côtés. Il ne lui reste plus qu'un déserteur allemand, exécuteur ordinaire de ses ordres cruels. Cet homme se dévoue, se laisse prendre, et affirme qu'il est Charette. Déjà le chef vendéen se glissait le long d'un fossé, et allait échapper encore, quand un déserteur de Cassel, dans l'espoir d'obtenir ainsi sa grâce, le fait reconnaître. Aussitôt plusieurs grenadiers fondent sur lui; mais Charette ne veut se rendre qu'à Travot. Fait prisonnier par ce général, il lui offre sa ceinture, remplie de pièces d'or. « *Gardez votre or*, répond Travot, *je vous ai arrêté, je suis satisfait.* » Charette subit bientôt le sort que Stofflet avait eu à Angers un mois auparavant, et l'Ouest fut pacifié.

Chabran (Jos.), comte, lieutenant général, etc., né à Cavaillon, en 1763, s'engagea comme volontaire en 1790, passa successivement par tous les

grades, et fut nommé général de brigade après la bataille de Roveredo; il reçut, avec son brevet, un sabre d'honneur, sur la lame duquel étaient gravés ces mots : « A l'adjudant « général Chabran, avec le brevet de « général de brigade pour les batailles « de Lodi, Lonato, Roveredo et Trente, « le 10 vendémiaire an X. » Vérone venait de se révolter; Chabran fut envoyé contre les insurgés, les battit et emporta la place. La modération dont il fit preuve dans cette circonstance difficile lui valut ensuite une mission plus délicate encore. Il fut chargé de réprimer les troubles qui agitaient les départements des Bouches-du-Rhône et des Alpes, et y réussit par une conduite où il sut allier la fermeté et la longanimité. Après la bataille de Marengo, au gain de laquelle il avait contribué, Chabran prit le commandement du Piémont, et montra dans ce nouveau poste tous les talents d'un habile administrateur; il rétablit l'ordre dans ce pays, veilla à la sûreté des routes, et fit renaître la confiance. Une nouvelle coalition s'étant ensuite formée contre la France, Napoléon le chargea de la défense de nos côtes, de Nantes à la Gironde. Il l'appela ensuite au commandement de la 10e division militaire, et deux ans après à l'armée de Catalogne. La conduite, sage et ferme à la fois du général Chabran, son désintéressement, son courage, lui concilièrent l'affection des habitants de Barcelone, dont il était gouverneur. Rentré en France, il prit sa retraite, et fut créé comte le 23 décembre 1814.

Chabrillant, seigneurie de l'ancien Dauphiné, auj. du dép. de la Drôme, à 5 kil. de Crest, érigée en marquisat en 1676.

Chabrit (Pierre), conseiller au conseil souverain de Bouillon, et avocat au parlement de Paris, composa, vers la fin du siècle dernier, un traité intitulé *De la monarchie française et de ses lois*, Bouillon, 1783-84, 2 vol. in-8°. Ce livre fit beaucoup de bruit à cette époque, et l'Académie française décerna à l'auteur le prix fondé par M. de Valbelle pour l'ouvrage le plus utile. Chabrit mourut jeune et pauvre, à Paris, en 1785. On assure qu'il s'empoisonna, désespéré de ne pouvoir payer, à son échéance, une dette dont l'argent lui arriva le soir même de sa mort.

Chabrol (maison de). Le premier membre connu de cette famille est *Guillaume-Michel* Chabrol, avocat du roi au présidial de Riom, né dans cette ville en 1714. Il reçut de Louis XV, en 1767, des lettres de noblesse, fut nommé conseiller d'État par Louis XVI le 21 mars 1780, et mourut à Riom le 22 février 1792. C'était un savant jurisconsulte. Son *Commentaire sur la coutume d'Auvergne* jouit d'une réputation méritée.

Son fils était lieutenant criminel à la sénéchaussée de Riom, lorsqu'il fut nommé, en 1789, député de la noblesse de cette sénéchaussée aux états généraux. Il y vota constamment avec le côté droit, et signa les protestations des 12 et 15 septembre 1791, contre les décrets de l'Assemblée nationale. Les deux suivants sont ses fils.

Le comte André Jean Chabrol de Crouzol, pair de France et ministre de la marine sous la restauration, fut nommé auditeur au conseil d'État en 1805, et remplit, sous l'empire, différentes fonctions administratives. Il se rendit, en 1811, dans les provinces Illyriennes, comme intendant général des finances, emploi dans lequel il montra une grande activité. Les gouverneurs successifs de ces provinces, les généraux Bertrand et Junot, ainsi que Fouché, duc d'Otrante, rendirent le meilleur témoignage de sa conduite et de son attachement à l'empereur; ce qui ne l'empêcha pas de se rallier un des premiers à la cause des Bourbons, qui le nommèrent conseiller d'État et préfet du département du Rhône. Lors du retour de Napoléon en 1815, M. Chabrol de Crouzol essaya vainement de défendre Lyon, il fut obligé de sortir par une porte, tandis que l'empereur entrait par l'autre, et il ne dut la vie et la liberté qu'à la générosité du vainqueur. Après la défaite de Waterloo, l'ex-préfet du Rhône alla se joindre à l'armée autri-

cienne qui bloquait Lyon, et n'y rentra qu'avec le secours des baïonnettes étrangères. Les excès qui furent commis à cette époque dans le département du Rhône ne rappellent que trop les malheurs de 1793; M. Chabrol aura sans doute gémi plus d'une fois de n'avoir pu comprimer cette sanglante réaction. C'est sous son administration, et sous le commandement militaire du général Canuel, qu'éclata ce qu'on a appelé la conspiration du 22 octobre 1816. Les victimes furent entassées dans les prisons, les têtes roulèrent sur l'échafaud, et l'instrument de mort parcourut les communes, déjà affligées par des dévastations de tous genres. Louis XVIII mit enfin un terme à ces cruelles exécutions. M. Chabrol de Crouzol cessa d'être préfet, et M. Canuel fut révoqué. M. Chabrol fut cependant maintenu sur la liste des conseillers d'État en service extraordinaire. En 1818, M. Lainé, ministre de l'intérieur, se le fit adjoindre comme sous-secrétaire d'État; et M. de Clermont-Tonnerre lui donna, en 1821, le portefeuille de la marine. On prétend que lorsqu'on lui présenta les chefs de ses bureaux, il demanda à chacun d'eux s'il était au fait de son travail; la réponse fut unanime et affirmative. « C'est fort heureux, dit le ministre, « car moi, je n'y entends rien. »

Le comte *Gilbert-Joseph-Gaspard* CHABROL DE VOLVIC fut, après sa sortie de l'école polytechnique, adjoint à la commission d'Égypte en qualité d'ingénieur, et coopéra au grand et bel ouvrage publié par cette commission. Après la révolution du 18 brumaire an VIII, il fut nommé sous-préfet, et en 1806, préfet du département de Montenote. Il se trouvait en congé à Paris, lorsque éclata, en 1812, la conspiration du général Mallet. L'empereur le nomma préfet du département de la Seine, à la place de Frochot, qui n'avait pas, suivant lui, montré assez de fermeté. Dans ce poste éminent, qu'il conserva sous la première restauration et auquel il fut rappelé après les cent jours, M. Chabrol a fait preuve d'un zèle éclairé et d'une haute capacité administrative. Paris lui doit la plus grande partie de ses embellissement. Rendu à la vie privée par la révolution de 1830, M. de Chabrol a été dans ces dernières années appelé à la députation par le département du Puy de Dôme.

CHABROUD (Charles), né à Vienne en Dauphiné, en 1750, y exerçait la profession d'avocat, lorsque cette province donna à la France le signal de la révolution. Élu membre des états généraux par les états de Romand, il prit bientôt un rang distingué à l'Assemblée constituante, et défendit souvent à la tribune la cause de la révolution; mais ce fut surtout dans les discussions sur l'organisation du pouvoir judiciaire qu'il fit remarquer la profondeur et l'étendue de ses vues. Nommé président le 9 avril 1791, il occupait le fauteuil lorsque Louis XVI vint se plaindre à l'Assemblée d'avoir été empêché, par la populace parisienne, de se rendre à Saint-Cloud; il fit au monarque cette réponse : *Qu'une pénible inquiétude était inséparable des progrès de la liberté.* L'évasion du roi le jeta ensuite parmi les adversaires les plus violents du parti royaliste; il proposa de faire juger, par une haute cour, les complices de la fuite du monarque, s'opposa à ce que l'on reçût la déclaration de Louis XVI et de la reine, se constitua le défenseur de quelques écrits où se trouvait exprimé *le vœu d'abolir la royauté*, et réclama les mesures les plus sévères contre les émigrés. Il prit ensuite une grande part à la discussion sur le code militaire, en qualité de rapporteur de la commission qui avait été chargée de ce travail. Bientôt après, voyant augmenter chaque jour la puissance du parti républicain, il s'efforça de mettre des obstacles à son triomphe, ce qui lui fit perdre toute popularité, et finit même par lui être funeste. Décrété d'arrestation, il n'échappa qu'avec peine à l'échafaud. Rendu à la liberté, il fut appelé au

tribunal de cassation, où il siégea jusqu'en 1797. A cette époque, il rentra dans la vie privée, et reprit ses fonctions d'avocat consultant. Sous l'empire, il devint avocat à la cour de cassation, au conseil d'État et au conseil des prises. Peu de mois après le retour des Bourbons, il donna sa démission, et mourut en 1816.

CHABRY (Louise), ouvrière en sculpture, fut chargée, le 5 octobre 1789, de présenter au roi les réclamations des femmes venues de Paris à Versailles; elle avait alors dix-sept ans, et était douée d'une beauté remarquable. En apercevant Louis XVI, la jeune fille s'évanouit: lorsqu'elle eut repris ses sens, elle demanda à parler à la reine seule; et s'acquittant de sa mission, elle lui fit, d'un ton ferme, quelques reproches sur sa conduite depuis son entrée en France, et termina en l'exhortant à changer de manière d'agir. Quelques-unes de ses compagnes ayant proféré des menaces: « Ne craignez rien, dit-elle, c'est un « conseil d'amies que nous sommes « venues vous donner; et pour vous « prouver que nous vous pardonnons « le passé, nous allons vous embras- « ser. » Louis XVI étant alors rentré, demanda ce dont il avait été question en son absence. « Les affaires « des femmes, lui répondit encore « Louise, ne sont pas celles des hom- « mes. Soyez toujours notre bon roi, « et ne vous laissez pas prévenir con- « tre votre peuple qui vous aime plus « que père et mère, et qui donnerait « sa vie pour votre service. » En se retirant, elle voulut baiser la main de Louis XVI, qui l'embrassa en lui disant qu'elle en valait bien la peine. Louise Chabry retourna presque aussitôt à Paris, avec une partie des femmes qui l'avaient accompagnée. Cette jeune fille, aux paroles si simples et en même temps si énergiques, est une de celles qu'on a pris à tâche de représenter comme des femmes perdues de débauche et d'ivresse.

CHABRY (Marc), peintre et sculpteur, naquit à Barbantane ou à Lyon en 1660. La plupart de ses ouvrages ont été détruits en 1793; mais on cite, parmi les plus remarquables, la peinture et la sculpture du *maître-autel de l'église Saint-Antoine* à Lyon; le bas-relief de *Louis XIV à cheval*, au-dessus de l'entrée de l'hôtel de ville; les *groupes des jets d'eaux* de la place Bellecour, etc. Louis XIV le nomma son sculpteur à Lyon. Quelque temps après, Chabry fut appelé en Allemagne; mais il revint bientôt à Lyon, où il mourut en 1727. Son fils, *Marc* CHABRY, fut aussi un sculpteur distingué: il fit, pour l'église des Carmes déchaussés, les *quatre évangélistes, saint Pierre et saint Paul*, et quelques autres statues.

CHACENAY ou CHASSENAY, baronnie de l'ancienne Champagne, auj. du dép. de l'Aube, à 6 kil. de Bar-sur-Seine.

CHACONNE, genre de composition musicale et chorégraphique, fort en usage autrefois, et qui nous vint d'Italie, où l'on a supposé, d'après une étymologie assez peu probable qui fait dériver *ciaccona* de *cieccone*, qu'il fut inventé par un aveugle. Le mot chaconne désignait à la fois un air de danse d'un caractère particulier, qui servait de final à un ballet, le pas qui se dansait sur cet air, et le ballet lui-même. L'air, dont le rhythme était fortement marqué, et où la modulation, sans quitter le ton primitif, passait alternativement d'un mode à l'autre, s'écrivait à deux ou à trois temps, et se jouait sur un mouvement modéré. Lulli, Rameau, Gluck, ont composé la musique de plusieurs chaconnes. Le pas tenait le milieu entre la danse haute et la danse dite terre-à-terre. C'est à ce pas que le fameux Dupré dut ses plus grands succès. Le ballet à chaconne qui ait eu le plus de vogue est celui de l'*Union de l'Amour et des Arts*, que Floquet fit représenter en 1773.

CHAILLY, seigneurie de l'ancien Gâtinais français, auj. du dép. de Seine-et-Marne, à 6 kil. de Melun. Le seigneur de Chailly avait le droit d'entrer dans

l'église collégiale de Melun, l'épée au côté, l'aumusse sur le bras, d'occuper la première place parmi les chanoines, et d'entonner une antienne.

Chaise-Dieu (la), *Casa-Dei*, petite et ancienne ville de la basse Auvergne (auj. dép. de la Haute-Loire), à 24 kil. de Brioude. La Chaise-Dieu doit son nom et son origine à une fameuse abbaye de bénédictins, fondée, vers le milieu du onzième siècle, par saint Robert l'Auvergnat, et dont l'établissement fut approuvé par le roi Henri Ier et le pape Léon IX. Bientôt on y vit jusqu'à trois cents moines, et ce monastère devint le plus fameux de l'Auvergne, et l'un des plus riches de France. Au nombre de ses abbés, dont les huit premiers furent canonisés, on remarque Pierre, fils de Roger, devenu plus tard pape, sous le nom de Clément VI, et une foule d'autres noms illustres; des fils naturels de rois de France; les cardinaux de Richelieu, de Mazarin, de Rohan; des Mancini, des la Rochefoucauld, des d'Armagnac, etc.

Ce riche établissement subit, à diverses époques, de cruelles dévastations : Blacons, l'un des lieutenants du farouche baron des Adrets, s'empara de la ville, qui fut reprise peu de temps après par les catholiques. L'abbaye était alors défendue par des murs très-épais et par une vaste et forte tour carrée. L'église abbatiale, dont la construction est due à Clément VI, est un de nos plus beaux monuments d'architecture. Le chœur, au milieu duquel s'élève le tombeau de ce pontife, est entouré de peintures fort curieuses, allégorie terrible de l'égalité établie par la mort. Elles représentent cette fameuse danse macabre, si souvent reproduite par nos pères dans les cimetières, les palais, les marchés, les églises, etc., etc. La population de la Chaise-Dieu est aujourd'hui de 1,885 hab.

Chaise d'or, nom d'une monnaie royale de France, ainsi nommée parce que le roi y était représenté assis sur son trône. Cette monnaie s'appelait encore *cadire*, mot dont la signification a de l'analogie avec celle des précédents, *royal dur*, et enfin *masso*, parce que le roi y était figuré tenant de la main droite une masse d'armes. Le poids et le titre des chaises ont souvent varié. Les premières qui furent frappées par Philippe le Bel n'étaient qu'à vingt-deux carats de fin, et pesaient cinq deniers douze grains trébuchant. Sous Philippe de Valois, elles avaient augmenté de titre et diminué de poids, puisqu'elles étaient d'or fin et ne pesaient que trois deniers seize grains. Les premières que Charles VI fit faire étaient au même titre, et du poids de quatre deniers dix-huit grains; mais il en frappa ensuite d'autres qui n'étaient qu'à vingt-deux carats un quart. Sous le règne de Charles VII, époque où nous retrouvons cette monnaie pour la dernière fois, elle avait une valeur moindre encore, puisque le titre n'était que de seize carats et le poids de deux deniers vingt-neuf grains et demi. Les chaises d'or de Philippe le Bel retrouvées de nos jours pèsent de cent trente à cent trente-trois grains, et celles de ses successeurs à proportion. Elles valaient à cette époque vingt sous parisis ou vingt-cinq sous tournois.

Nous l'avons dit tout à l'heure : c'est de leur type, l'un des plus gracieux qu'aient inventés les monnayeurs français au moyen âge, que ces monnaies avaient emprunté leur nom. Nous en avons donné une idée suffisante, en disant que le roi y était représenté assis sur un trône, et tenant en main un sceptre ou une masse; le revers était orné d'une croix cantonnée de couronnes royales et fleuronnée avec soin. Cette croix et le trône dont nous venons de parler étaient ciselés avec une grande richesse. Les légendes sont celles de presque toutes les monnaies d'or de la même époque : XPS (Christus) VINCIT; XPS REGNAT; XPS IMPERAT du côté de la croix; PHILIPPUS ou KAROLUS DEI GRATIA FRANCORUM REX du côté où se trouve le trône ou la chaise. On remarque une

grande différence de type entre les chaises de Charles VI et de Charles VII et celles de Philippe de Valois. Si le revers y est à peu près le même, le droit est bien différent : dans les dernières, le roi tient d'une main une épée et de l'autre une masse surmontée du globe du monde ; sa chaise est un pliant terminé par deux têtes ; il a les pieds posés sur deux lions, et le tout est flanqué de deux écus de France nouveaux. Du reste, la légende est la même. Quelques seigneurs, tels que les ducs de Guyenne, imitèrent les chaises d'or ; nous parlerons ailleurs de ces imitations.

CHAISES A PORTEURS. Un chevalier d'industrie, qui se prétendait fils naturel du duc de Bellegarde, et prenait le titre de seigneur de Souscarrière, étant allé en Angleterre « pour se remplumer de quelque perte au jeu, » comme dit Tallemand des Réaux (*), et pour y attraper aussi les gens (car c'était un maître pipeur), en rapporta *l'invention des chaises*, « dont il eut le don en commun avec madame de Cavoie, et cela leur valut beaucoup, » ajoute le malin auteur des *Historiettes* (**). Pour leur donner la vogue, Souscarrière « n'allait plus autrement ; et durant un an on ne rencontrait plus que lui par les rues, afin qu'on vît que cette voiture était commode. » — L'exploitation de chaises fut longtemps, à ce qu'il paraît, l'objet d'un privilége fort recherché ; car nous en trouvons une concession exclusive, faite par lettres patentes, le 23 mai 1767, à une demoiselle d'Estampes, plus tard vicomtesse de Bourdeilles. Cette concession porte défense à tous selliers et carrossiers d'en louer, et permission de faire arrêter les contrevenants les jours de dimanches et de fêtes. Les particuliers qui se faisaient porter par des bricoliers non inscrits sur les registres de la noble dame, encouraient la peine de la confiscation de la voiture et une amende de cinq cents livres.

(*) Historiettes, vol. IV, p. 187.
(**) Ibid., 101.

Les porteurs de chaises aux services desquels recouraient tous les gens du grand monde, et surtout les médecins, formaient une corporation nombreuse que la révolution a dissoute.

CHALAIS, ou *la Roche-Chalais*, *Calescum*, ancienne seigneurie du Périgord, avec titre de principauté, à 48 kil. de Barbesieux. C'est auj. l'un des chefs-lieux de canton du dép. de la Charente.

CHALAMONT, l'une des douze châtellenies qui composaient l'ancienne principauté de Dombes. C'est aujourd'hui l'un des chefs-lieux de canton du dép. de l'Ain. Sa pop. est de 1,450 habitants.

CHALAND. — On désignait par ce nom, au treizième siècle, les petits bâtiments qui voguaient sur la Seine et sur la Loire. Les Parisiens appelaient aussi *pain chaland* celui qui leur arrivait par cette voie, et *chalands* ceux qui en achetaient. De là, ce mot prit insensiblement la signification plus étendue qu'il a aujourd'hui.

CHALANT, ancienne seigneurie de Franche-Comté, érigée en comté vers l'an 1420.

CHALBOS (François), né à Cubières (Lozère), général de division des armées de la république, était chef de brigade lorsqu'il arriva, le 22 mars 1793, à Fontenay, où s'organisaient quelques bataillons qui composaient toute l'armée républicaine. Sincèrement dévoué à la patrie, réunissant la bravoure aux talents militaires, il remporta sur les Vendéens plusieurs avantages remarquables. Vaincu à la Châtaigneraie par des forces quatre fois supérieures en nombre (voyez CHATAIGNERAIE [combat de]), il se retira sur Fontenay, où il répara glorieusement sa défaite (voyez FONTENAY). Cependant Chalbos, rentré dans la Châtaigneraie, était continuellement harcelé par les Vendéens ; il fut forcé de se replier sur Fontenay. Mal secondé par ses troupes, qui étaient composées en grande partie de levées en masse, il fut encore battu ; mais il

reprit bientôt plusieurs revanches à Châtillon et à Chollet, où les rebelles, disait Kléber, combattirent comme des tigres et les républicains comme des lions. A Château-Gonthier, la division Chalbos fut mise en déroute par la faute du général en chef Léchelle, dont l'impéritie coûta la vie à un grand nombre de guerriers, entre autres à l'intrépide Bloss. Cet officier général, blessé à la tête, ne voulant pas, disait-il, survivre à la honte d'une pareille journée, s'élança au-devant de l'ennemi, sur le pont qu'il venait de défendre comme un autre Horatius Coclès. L'armée républicaine, après cette défaite, ne voulut plus obéir à Léchelle; elle demandait à grands cris qu'on lui rendît Dubayet, ou que Kléber fût chargé du commandement; mais celui-ci refusa. « Vous avez ici, « dit-il en parlant de Chalbos, un gé- « néral divisionnaire qui, à l'expérience « de quarante ans de service, joint le « ton du commandement et les for- « mes nécessaires pour inspirer de la « confiance. Je souffrirais chaque fois « que je serais obligé de donner des « ordres à un tel homme. » On se rendit aux raisons du brave et modeste Kléber. Chalbos prit le commandement en chef par *intérim*, et le comité de salut public approuva ce remplacement. Ce brave général mourut commandant d'armes de la place de Mayence en 1803.

Chalgrin (Jean-François-Thérèse) naquit à Paris en 1739, entra de bonne heure à l'école d'architecture, et y fut élève de Servandoni d'abord, puis de Boullée. Ces maîtres, qui luttaient contre le goût du temps, s'efforçaient de remettre en vigueur, dans toute leur antique pureté, les règles de l'architecture grecque. Le jeune Chalgrin fut un des premiers qui adoptèrent leurs idées; il remporta, en 1758, le grand prix d'architecture, et partit pour l'Italie. De retour à Paris, il obtint la protection du ministre Bertin, qui encourageait les arts et protégeait les artistes, et le duc de la Vrillière le chargea de construire son grand hôtel de la rue Saint-Florentin. Ce fut à cette époque qu'il composa un projet d'église grecque que l'on conserve encore à l'école polytechnique. Abusé par une admiration exclusive et maladroite pour l'antiquité, il voulait simplifier le système des églises chrétiennes, et ramener leur architecture à l'unité de plan et d'ordonnance et à la forme des temples antiques. C'était d'après ces idées que Servandoni avait élevé son portail de Saint-Sulpice. Chalgrin fut chargé, en 1777, d'achever ce monument; il éleva, de 1769 à 1784, l'église de Saint-Philippe du Roule. L'Académie d'architecture l'admit, en 1770, au nombre de ses membres, et il devint bientôt après architecte de Monsieur (Louis XVIII). Enfin, il fut chargé de la restauration du Luxembourg. Mais loin de se borner à restaurer, il voulut corriger l'œuvre de Jacques de Brosse. Il supprima un avant-corps, refit les façades, et détruisit l'admirable galerie de Rubens pour y pratiquer un escalier : il est vrai que cet escalier est un chef-d'œuvre.

En 1809, Chalgrin fut chargé, de concert avec Raymond, d'élever l'arc de triomphe de l'Étoile. Cette bizarre décision produisit des résultats auxquels on devait s'attendre. « Les deux artistes, dit M. Quatremère de Quincy, ne furent ou ne parurent d'accord que tant que dura l'établissement des massifs de la fondation. Leurs démêlés virent le jour dès que l'édifice sortit de terre. Chacun des deux avait un projet différent : M. Raymond avait orné son arc de colonnes engagées; M. Chalgrin avait disposé dans le sien des colonnes isolées, c'est-à-dire, adossées. Au lieu de décider entre les deux dispositions, on décida que l'arc serait sans colonnes. » Chalgrin, par la retraite de Raymond, resta seul chargé d'achever ce beau monument, qui, par les grandes idées qu'il rappelle est le principal titre de gloire de l'architecte qui en dirigea l'exécution, et qui est, après tout, l'un des plus grands architectes des temps modernes.

Chalgrin avait fait partie de l'Acadé-

mie d'architecture; il fit aussi partie de l'Institut (Académie des beaux-arts). Il forma peu d'élèves, et mourut le 20 janvier 1811.

Chalier (Joseph) naquit près de Suze en Piémont en 1747. Destiné d'abord par sa famille à l'état ecclésiastique, il étudia la philosophie chez les dominicains, et puisa, à leur école, cette exaltation et cette énergie qu'on le vit déployer plus tard. Déjà, à cette époque, il s'indignait des abus de l'état social où il vivait, de l'égoïsme du grand nombre, et souhaitait une révolution radicale qu'il priait Dieu d'accomplir. Arrivé à Lyon fort jeune encore, il s'occupa d'études littéraires, de dessin, de commerce, et devint enfin l'associé d'un sieur Muguet. Il se mit alors à voyager pour augmenter ses connaissances, tout en servant les intérêts commerciaux de son protecteur. En 1775, il visita Constantinople et les échelles du Levant, et ces voyages eurent une grande influence sur sa destinée; il vit de près le despotisme et ses plus terribles conséquences, et il attribua à cette cause tous les maux contre lesquels il s'élevait jadis au couvent. Dès lors il se passionna pour la liberté et l'égalité, et leur voua un culte absolu. « Partout, dit-il, « j'avais vu, observé et réfléchi sur le « despotisme, la tyrannie et les abus « de tout genre. Au Levant, en Ita- « lie, à Naples, à Rome, à Florence, « à Gênes, à Palerme, à Cadix, à « Madrid, partout je voyais le peuple « opprimé, et lorsque je me rappe- « lais par la lecture les beaux jours « d'Athènes et de Rome, la compa- « raison était effroyable. » Les événements de 1789 lui firent abandonner la carrière du commerce, dans laquelle il avait toujours montré une sévère probité. Il se rendit à Paris, se lia avec Robespierre, et de retour à Lyon, il essaya de faire partager aux habitants de cette ville le patriotisme qui l'animait. Nommé notable de la ville et membre de tous les comités, il déploya partout une grande activité. L'organisation de la garde nationale, celle de la police, le règlement des finances de la ville, tout lui est dû.

Lorsque la Convention se partagea en deux camps, la Gironde et la Montagne, Chalier, fidèle à la cause démocratique, devint montagnard. Le plus grand nombre des habitants de Lyon avaient, au contraire, adopté les principes bourgeois et fédéralistes de la Gironde. « La liberté, leur disait-il, « chacun la veut; mais l'égalité qui « donne des coliques, c'est autre « chose. » Alors commença à Lyon la lutte entre les démocrates, peu nombreux, dominant à la commune seulement et dans la société des jacobins, et la bourgeoisie dominant au conseil départemental et dans la garde nationale. Le 28 janvier 1793, Chalier, avec trois cents hommes armés, vint jurer au pied de l'arbre de la liberté d'anéantir les aristocrates, les feuillants, les modérés, les égoïstes, les agioteurs, les accapareurs et les usuriers. Cette démonstration mit les partis en présence. Tout annonçait une crise violente. Lyon était devenu l'un des principaux foyers des intrigues royalistes. Sa proximité de la frontière, ses tendances égoïstes permettaient, avec raison, aux agents de Coblentz, de croire qu'on pourrait faire soulever cette ville contre la Montagne. Chalier, les clubs et la commune avertis, firent arrêter, dans la nuit du 5 au 6 février 1793, un grand nombre de contre-révolutionnaires, et décidèrent, dit-on, qu'il fallait les faire guillotiner révolutionnairement. Le maire, Nivière, s'opposa à ce projet, et rassembla la garde nationale. Le club lui ayant déclaré qu'il avait perdu sa confiance, Nivière donna sa démission; mais il fut aussitôt réélu par les modérés. Chalier et les patriotes, la commune et les clubs, prévoyant bien que ce succès allait donner de nouvelles forces aux royalistes et aux girondins, envoyèrent une adresse à la Convention pour obtenir l'établissement d'un tribunal révolutionnaire, le désarmement des suspects, et une levée de huit mille quatre cents hommes pour former une armée révolutionnaire. La

Convention refusa, et par ce refus ranima l'audace des contre-révolutionnaires et leur donna les moyens d'attaquer la municipalité, c'est-à-dire, le parti jacobin. Arriva enfin la journée du 29 mai (voir LYON). Les jacobins furent vaincus; le champ de bataille resta aux girondins, et ceux-ci commencèrent une réaction terrible. Chalier et ses amis furent mis en jugement, malgré l'ordre de la Convention, qui reconnut enfin son erreur, et ils furent tous condamnés par un tribunal décidé d'avance à ne pas les acquitter. Les motifs de la condamnation étaient au nombre de douze. Le plus important était le complot tendant à faire mettre à mort les suspects, complot dont on voulait voir la récidive dans le projet d'établir un tribunal révolutionnaire. Chalier fut guillotiné le 16 juillet 1793 (*), et sa mort fut le signal du soulèvement des Lyonnais contre la Convention, soulèvement qui devait être si cruellement réprimé. (Voyez LYON et FOUCHÉ.)

CHALIGNY, *Calliniacus*, ancienne seigneurie de Lorraine, auj. dép. de la Meurthe, à 13 kil. de Nancy, érigée en comté en 1562.

CHALIGNY (famille de). — Cette famille comprend une suite de fondeurs célèbres, dont le premier est *Jean*, né à Nancy en 1529, mort en 1615, qui fondit la fameuse couleuvrine de vingt-deux pieds dont le P. Daniel a conservé le dessin (*Mil. franç.*, t. I, *pl.* 28). Son fils *David*, mort en 1631, commença le cheval de bronze qui devait porter la statue de Charles III, duc de Lorraine. Son frère *Antoine* acheva ce cheval, et exécuta le modèle en terre de la statue du duc. Louis XIV s'empara du cheval, et le fit transporter à Dijon, où il servit à l'une de ses statues équestres. La statue du duc est aujourd'hui au musée de Nancy. Antoine Chaligny fut nommé commissaire général des fontes de l'artillerie de France, et mourut avant 1666. Son fils *Pierre* travailla avec lui à la statue de Charles III, et lui succéda dans sa charge.

CHALIN DE VINARIO (Raymond), médecin du quatorzième siècle, né à Vinac, petit village du Languedoc, étudia la médecine à Montpellier, et, après y avoir exercé quelque temps, se rendit à Avignon, où il fut témoin de cette peste meurtrière qui se manifesta pour la première fois en 1347, puis se renouvela en 1360, en 1375 et en 1382. Chalin a donné une description exacte de ce fléau dans un ouvrage estimé, mais dont le style se ressent de l'époque à laquelle il fut écrit.

CHALLANS (combat de). — En avril 1794, le bruit que les puissances coalisées devaient opérer un débarquement de troupes sur les côtes de la Vendée, pour faciliter la marche de leur armée sur Paris, pénétra dans les provinces de l'Ouest. Cette nouvelle augmenta l'ardeur des royalistes et fit doubler leurs rangs. Charette et Stofflet, longtemps désunis par une rivalité funeste à leur cause, sentirent le besoin d'agir de concert. Le 30 avril, avec leurs forces combinées, ils attaquèrent Challans, petite ville du département de la Vendée, que le général Dutruy occupait avec une garnison assez considérable. Au point du jour, l'avant-garde de Charette, commandée par Guérin, culbuta les avant-postes républicains et les repoussa dans la place. Pendant ce temps-là, Stofflet attaquait sur la gauche, et Charette lui-même s'avançait par la route de Machecoul pour couper la retraite aux patriotes. Tout à coup, un nombreux détachement de cavalerie sort de Challans, et fond sur Guérin qui s'est trop engagé. Ce chef résiste d'abord avec succès; mais bientôt, secondés par une colonne d'infanterie, les cavaliers républicains renouvellent leur charge, et mettent le désordre dans les rangs ennemis. Le mouvement rétrograde de Guérin entraîne la colonne de Charette, qui se voit bientôt contraint de quitter le combat. Stofflet, trop faible pour le continuer seul, prit également le parti de se retirer; mais les républicains le poursui-

(*) Voyez sur Chalier une intéressante notice insérée par M. César Bertholon dans la Revue du Lyonnais, août 1835.

virent, et lui enlevèrent un convoi de vivres, perte d'autant plus sensible que le pays était ravagé et n'offrait aucune ressource. Il fallut que les soldats de Charette partageassent leur pain avec ceux de Stofflet.

CHALLE (Charles-Michel-Ange), peintre d'histoire, né à Paris en 1718, obtint, en 1741, le grand prix de peinture sur le sujet de *la Guérison de Tobie;* entra à l'Académie en 1753, et fut nommé professeur de perspective en 1758. Challe avait étudié particulièrement l'architecture et la géométrie. Son goût pour la décoration le fit charger plusieurs fois de la direction des fêtes publiques. Cet habile artiste mourut le 8 janvier 1778.

CHALLE (Simon), sculpteur, frère du précédent, né à Paris en 1719, obtint le grand prix de sculpture en 1743, sur le sujet de *l'Ange frappant de la peste le royaume de David.* Il fut reçu à l'Académie en 1756, pour une *Naïade* qu'il avait exposée en 1755. Il s'occupa, comme son frère, d'architecture, et exposa, en 1757, plusieurs dessins représentant des projets de jardins et de places publiques. Challe mourut en 1765, âgé de quarante-six ans.

CHALMEL (J. L.), né à Tours, vers le milieu du dernier siècle, se montra partisan de la révolution et fut appelé, en 1792, aux fonctions de secrétaire général du département d'Indre-et-Loire. Venu à Paris après le 9 thermidor, il y fut nommé secrétaire général de l'administration de l'instruction publique, et porté, en 1798, au Conseil des Cinq-Cents par les électeurs de Tours. Il y dénonça l'élection du directeur Treilhard comme inconstitutionnelle, signala les agents de police comme provocateurs des applaudissements des tribunes, et reprocha au Directoire d'avoir établi une odieuse inquisition autour des représentants du peuple. Associé dès lors aux hommes les plus énergiques du parti républicain, il appuya fortement la motion de déclarer la patrie en danger, et se fit remarquer parmi les plus ardents défenseurs de la constitution de l'an III, dans la fameuse séance du 18 brumaire à Saint-Cloud. Aussi Napoléon fit-il inscrire son nom sur la liste des soixante et un députés proscrits. Cependant Chalmel finit ensuite par le fléchir; il devint sous-préfet de l'arrondissement de Loches en 1815, et reparut à la même époque à la chambre des représentants. Lors de la seconde restauration, il se retira complétement des affaires publiques, et mourut à Tours en 1829.

CHALON-SUR-SAÔNE, *Cabillonum*, ancienne capitale du Châlonnais de Bourgogne, aujourd'hui l'un des chefs-lieux de sous-préfecture du département de Saône-et-Loire.

L'origine de cette ville remonte à des temps fort reculés. César dit dans ses Commentaires qu'elle appartenait aux *Ædui*, et il raconte (*) qu'il y forma des magasins de vivres. Auguste la visita; mais le véritable bienfaiteur de Châlon, comme de toute la Bourgogne, fut l'empereur Probus, qui naturalisa sur les coteaux voisins la culture de la vigne. Constantin le Grand s'y arrêta avec ses légions, lorsqu'en 312 il marcha contre Maxence. Cette ville a eu souvent à souffrir des ravages de la guerre. Pillée et brûlée par les Germains vers 264, par Attila en 451, puis par le mérovingien Chramn, elle fut reconstruite par Childebert. Gontran, roi d'Orléans et de Bourgogne, choisit Châlon pour sa capitale, et Brunehaut y résida. Les Sarrasins d'Abdérame y laissèrent, en 732, de tristes marques de leur passage. Treute ans après, Waifre, duc d'Aquitaine, la ravagea. Charlemagne la rebâtit et y tint un concile en 813. Mais après la mort de ce prince, la barbarie ayant repris son empire, Lothaire saccagea Châlon, en 834, y mit le feu, et y commit des actes de la plus révoltante cruauté. Ainsi, par ses ordres, la belle Gerberga, sœur du duc de Septimaine, y fut arrachée de son couvent, traînée par les cheveux sur le pont, enfermée dans un

(*) Guerre des Gaules, liv. VII, ch. 90.

tonneau et jetée dans la Saône. Les Hongrois prirent Châlon en 937. Au quinzième siècle, elle fut la proie des *écorcheurs*; puis, les guerres civiles du quinzième et du seizième siècle y causèrent de nouveaux malheurs. Châlon ayant embrassé le parti de la ligue, Mayenne s'y retira en 1588, et, lors de la trêve de 1595, cette ville fut du nombre de celles qu'on lui accorda pour sûreté. Avant la révolution, Châlon faisait déjà un commerce considérable. Mais son importance s'est principalement accrue pendant les guerres de l'empire à cause de sa position sur le canal du Centre. Lorsque l'étranger envahit notre pays en 1814, ses habitants coopérèrent activement à la défense du territoire; ils rompirent deux arches du pont sur la Saône, et tinrent pendant deux jours en échec une division autrichienne. Pour les récompenser de cette belle conduite, l'empereur leur fit don de quatre pièces d'artillerie, qui leur furent retirées sous la restauration, puis rendues après la révolution de juillet 1830.

La cathédrale de Châlon est un édifice gothique de la fin du treizième siècle, bâti sur l'emplacement d'une autre église, fondée en 532. Châlon est une des villes de la France où il s'est tenu le plus de conciles; les évêques français s'y sont réunis huit fois, savoir, en 579, 644, 813, 886, 894, 1063, 1115 et 1129. Cette ville possède aujourd'hui des tribunaux de première instance et de commerce, une bourse de commerce, une société d'agriculture, un collége communal et une bibliothèque publique de dix mille volumes. Sa population est de 12,220 hab. C'est la patrie de saint Césaire, de Pontus de Thiard, du conventionnel Roberjot, du savant Denon et de l'ingénieur Gauthey, qui dirigea les travaux du canal du Centre.

CHALON (comtes de). — Les premiers comtes de Châlon-sur-Saône furent bénéficiaires ou amovibles; quelques-uns furent en même temps comtes de Mâcon et d'une partie du Charolais.

1° *Adalard*, comte de Châlon, fut chargé, en 763, par Pepin le Bref, de marcher contre Chilping, comte d'Auvergne, qu'il vainquit sur les bords de la Loire. Après la mort de Carloman, il se soumit à Charlemagne.

2° *Warin* ou *Guérin* fut créé par Louis le Débonnaire, comte d'Auvergne, de Châlon et de Mâcon. Il mourut en 856.

3° *Thierry*, son fils, lui succéda dans le comté de Châlon. Il fut un des principaux conseillers de Charles le Chauve, et assista avec ce prince, en 870, au traité d'Aix-la-Chapelle. Louis le Bègue le nomma, en 878, son grand chambrier, et lui donna, l'année suivante, le comté d'Autun. Thierry fut tué en 880 ou 881, dans une bataille contre les Saxons révoltés.

4° *Raculfe* lui succéda, et fut remplacé, en 886, par

5° *Manassès*, dit *le Vieux*, qui fut comte de Châlon, d'Auxois, de Beaune et de Dijon; prit part, en 888, à la bataille gagnée par Richard, duc de Bourgogne, contre les Normands, près d'Argenteuil; à la prise de Sens, sur le comte Garnier, en 896; et à la célèbre victoire que Richard et Robert, marquis de France, remportèrent près de Chartres, en 910, contre une nouvelle armée de barbares. La valeur dont il fit preuve dans ces différentes circonstances lui valut le surnom de *Preux*. Il mourut vers l'an 919.

6° *Giselbert*, son fils, lui succéda dans les comtés de Châlon, de Beaune et d'Auxois. Il fut encore créé comte d'Autun, et devint, en 921, duc de Bourgogne, après la mort de son beau-père, Richard le Justicier. Il mourut en 956.

7° *Robert de Vermandois*, comte de Troyes, son gendre, lui succéda dans le comté de Châlon, que sa fille Adélaïde porta en dot, en 968, à

8° *Lambert*, fils de Robert, vicomte d'Autun, regardé par les auteurs de l'Art de vérifier les dates comme le premier comte héréditaire de Châlon. Il mourut en 978.

9° et 10°. Sa veuve, Adélaïde, se

remaria avec *Geoffroy Grisonelle*, comte d'Anjou, qui devint ainsi comte de Châlon. Mais ce seigneur étant mort en 987, Adélaïde abdiqua, et Hugues Capet força *Hugues Ier*, le seul fils qu'elle eût eu de son premier mari, et qui avait embrassé l'état ecclésiastique, à se charger de l'administration du Châlonnais. Hugues obéit, et, pendant sa longue administration, il prouva plus d'une fois qu'il savait également bien porter la cuirasse et la haire. Il mourut en 1039.

11° Son neveu, *Thibaut*, fut après lui comte de Châlon, et mourut en 1065. Il eut pour successeur

12° *Hugues II*, qui, en mourant, en 1075, institua pour son héritière,

13° *Adélaïde*, sa sœur aînée, veuve de Guillaume, seigneur de Thiern. Elle mourut en 1083.

14° *Gui de Thiern*, son fils, *Geoffroi de Donzy*, et *Savaric de Vergy*, se disputèrent ensuite le comté de Châlon, qui resta enfin, en 1113, au fils de Gui de Thiern,

15° *Guillaume Ier*, qui mourut vers 1168, avec une fort mauvaise réputation. Voici ce que rapporte de lui, d'après les auteurs contemporains, le *Miroir historial :* « En Bourgogne, Guillaume, le comte de Châlon-sur-Saône, à l'aide de grand planté de Brabançons vint courir sus à l'abbaye de Cluni. Les religieux et plusieurs gens de la terre vindrent au devant tous désarmés portant les reliques qu'ils avoient avec eulx, la croix et le *Corpus Domini*, pour lui prier merci, et pour l'honneur de Dieu que il ne mesfit rien à l'église : mais le déloyal comte et ses gents les dépouillèrent tous nuds et robèrent l'abbaye et pillèrent tout ce qu'ils trouvèrent et en tuèrent bien cinq cents. Cest horrible faict sçut le roi ; il assembla son ost hastivement, et vint sur le comte qui ne l'osa attendre. Le roi print le mont Saint-Vincent de Châlon, la moitié en donna au duc de Bourgogne, et l'autre moitié au comte de Nevers, pour ce qu'ils l'avoient servi en son ost : tous les Brabançons qu'il y trouva fit pendre. »

16° *Guillaume II*, fils et héritier de Guillaume Ier, alla, en 1168, à l'abbaye de Veselay, faire sa soumission à Louis le Jeune, qui lui rendit les domaines qu'il avait enlevés à son père. Il accompagna ensuite le roi à la croisade, en 1190; il en revint et mourut en 1203, ne laissant qu'une fille, qui lui succéda.

17° *Béatrix* mourut en 1227, laissant de son mariage avec *Étienne* ou *Estevenon*, un fils et une fille.

18° *Jean* dit *le Sage* avait été associé, du vivant de sa mère, au gouvernement du comté de Châlon. Il lui succéda, et échangea, en 1237, ce comté, avec Hugues IV, duc de Bourgogne, contre les seigneuries de Salins, de Bracon, de Villafans et d'Ornan. Mais il conserva le titre de comte de Châlon, qu'il transmit à ses descendants. (Voyez SALINS [sires de].)

CHALON-SUR-SAÔNE (monnaie de). — On connaît une monnaie gauloise d'argent, sur laquelle on lit CABALLO, et qui représente au droit un bœuf, et, au revers, une tête juvénile diadémée. On pense qu'elle a été frappée, pendant les premiers temps de la période romaine, à Châlon-sur-Saône. Quoique cette ville soit devenue plus importante dans la suite, on cessa cependant d'y battre monnaie. Mais, après la grande invasion des barbares, on y rétablit un atelier monétaire, qui fut un des plus actifs de la Gaule. Les triens qui en sont sortis sont en effet si variés et si nombreux, que nous devons renoncer à les mentionner tous. Nous citerons seulement les plus curieux ; entre autres le fameux tiers de sou d'or, à tête de face, du monétaire MAGNOALDVS, et qu'on a cru longtemps, mais à tort, sur la simple autorité de Boutroue et de le Blanc, avoir été frappé par Brunehaut. C'est le triens à tête de face le plus anciennement connu ; depuis, on en a trouvé un assez grand nombre tant de Châlon que d'autres localités. Les autres monnaies de cette ville, offrant

comme à l'ordinaire des profils, présentent, au revers, une croix tantôt simple, tantôt ansée ou chrismée, et généralement accostée des lettres CA, initiales de *Cabillonum* ou *Cavilonum*, qu'elles portent pour légende, en toutes lettres au droit : CABLONNO, CAVILONNO. Nous ne pouvons omettre ici une particularité importante que présente la monnaie de Châlon, c'est la présence des noms de deux monétaires sur un même triens ; cette ville, à elle seule, nous offre deux exemples de cette particularité : CABILONNO FIT SVINTIO ET BONIFACIO. — CABILONO FIT DESEDE PAST. PISCVS ET DOMNOLVS. On doit encore remarquer la bizarrerie de cette dernière légende, qui ne peut s'expliquer qu'en admettant que l'évêque de Châlon avait obtenu le droit de battre monnaie.

On connaît aussi des deniers frappés à Châlon, sous la première race. Ces pièces portent, d'un côté, le mot TEVDEBERTE, qui peut être tout aussi bien le nom d'un monétaire que celui d'un roi ; et, de l'autre côté, la légende CA-BL-ON-NO, coupée en quatre par une croix à longues branches.

Sous la seconde race, l'atelier monétaire de Châlon ne fonctionna plus avec une aussi grande activité. On connaît cependant des monnaies frappées dans cette ville au nom de Charlemagne, de Charles le Chauve, de Louis IV et de Lothaire. Celles de Charlemagne ont dû être frappées avant son voyage en Italie ; elles sont grossières et portent le nom du roi en deux lignes, avec celui de la ville en monogramme. Celles de Charles le Chauve sont, comme à l'ordinaire, marquées du monogramme de ce prince, et n'offrent d'ailleurs rien de particulier. Il n'en est pas de même des deniers frappés au nom d'Eudes, de Louis IV et du roi Lothaire. Dans ceux du premier, on voit les deux mots ODOREX, écrits circulairement dans le champ ; sur les deniers de Louis, le mot LVDOVICVS ne porte pas d'H, et la syllabe TAS, du champ, y fait suite à la légende CAVILONIS CIV. Quant à la monnaie de Lothaire, on y lit : CAVILONCIVIT, et, entre grenetis, — R LOTARIVS REX, le champ est marqué d'un B. Cette empreinte est très-remarquable, et elle servit de type à la monnaie châlonnaise pendant tout le moyen âge. Nous connaissons, en effet, des deniers du roi Robert, de Henri Ier et de Philippe Ier, marqués de la même empreinte. Cependant, comme cette ville n'appartenait pas à ces princes, il est à peu près certain que ces monnaies ne furent point frappées à leur profit, mais au profit des comtes de Châlon. En effet, un de ces comtes, nommé Hugues, effaça le nom du roi, et le remplaça par la légende MONETA HVOONIS. Ce comte doit être Hugues II, qui mourut en 1075. Cependant, nous devons le dire, tous les deniers ainsi marqués paraissent avoir été frappés à une époque plus récente. Cette circonstance ne doit point cependant nous arrêter, puisqu'on sait que, dans le moyen âge, les types des monnaies étaient quelquefois stationnaires. Il est probable que, depuis la fin du onzième siècle jusqu'en 1227 ou environ, les seules espèces qui eurent cours à Châlon portaient pour légende, d'un côté, MONETA HVOONIS, entre grenetis, autour d'une croix à branches égales, cantonnée d'un fleuron au premier et au quatrième canton, et d'un annelet au deuxième et au troisième ; de l'autre, CABVLO CIVITAS ; et, dans le champ, un B accosté de trois annelets et d'une croisette. Ce qui nous confirme dans cette opinion, c'est que l'on connaît plusieurs deniers marqués de ce type, et offrant entre eux de grandes différences sous le rapport du style et de la fabrique. Les exemples analogues sont d'ailleurs assez communs ; on en trouve sur les monnaies de Nevers, d'Angers, du Mans, d'Angoulême, de Poitiers, et de beaucoup d'autres villes. Vers 1227, le type des monnaies de Châlon changea ; le comte Jean effaça du champ le B, qui n'était proba-

blement que l'initiale de *Burgundia*, et frappa une monnaie qui porte pour légende, d'un côté, IOHANNES COMES, autour d'une croix; et, de l'autre, CABILLOCIVIS autour d'un temple. En 1237, il vendit sa monnaie avec son comté à Hugues IV, duc de Bourgogne; et, depuis cette époque, on ne trouve aucune monnaie qu'on puisse attribuer à Châlon.

CHALON (petite guerre de). Lors d'un voyage que le roi d'Angleterre Édouard Ier fit en France, en l'année 1273, il fut invité à un tournoi que le comte de Châlon-sur-Saône donnait en l'honneur des chevaliers revenant de la terre sainte. Le prince accepta et fit annoncer par toute la Bourgogne que lui et les chevaliers qui l'avaient suivi en Palestine tiendraient un pas d'armes contre tous venants. Au jour fixé, quand il se présenta dans le champ clos, il avait mille Anglais sous ses ordres, et le comte de Châlon avait environ le double de soldats. Édouard, dans les joutes contre les comtes et les barons, eut tous les honneurs du tournoi. Puis ensuite il y eut une mêlée affreuse entre les fantassins des deux nations. L'issue ne pouvait en être douteuse, car les Anglais seuls étaient exercés aux armes, dont l'usage en France était presque interdit par les seigneurs aux bourgeois et aux roturiers. « Les Anglais, dit Mathieu de Westminster, s'abandonnant à leur colère tuèrent un grand nombre de Français; et comme c'étaient des gens de condition vile, *on se souciait fort peu de leur mort;* car c'étaient des fantassins désarmés qui ne songeaient qu'à enlever du butin. » Ces quelques lignes du chroniqueur donnent à penser que le comte de Châlon et ses chevaliers n'étaient peut-être pas fâchés de se voir ainsi débarrassés de quelques milliers de ces bourgeois et de ces paysans, dont l'esprit d'indépendance et de liberté commençait déjà à leur inspirer de vives inquiétudes. Le lieu du combat fut couvert de morts, et ce sanglant tournoi fut désigné sous le nom de *petite guerre de Châlon.*

CHALONNAIS DE BOURGOGNE, *Cabillonensis ager* ou *tractus.* Ce petit pays, dont Châlon-sur-Saône était le chef-lieu, avait, en 1789, 52 kil. en tout sens; il était borné, à l'est, par la Franche-Comté; au nord, par la Bourgogne propre; à l'ouest, par l'Autunois; et au sud, par le Mâconnais. Il est aujourd'hui compris dans le département de Saône-et-Loire.

Du temps de César, il était habité par les *Ambarri* et les *Zediones*, peuples qui faisaient partie de la confédération des *Éduens.* Sous Honorius, il était compris dans la première Lyonnaise. De la domination romaine, il passa sous celle des Bourguignons, et fut ensuite conquis par les Francs. Vers l'an 850, le Châlonnais commença à être gouverné par des comtes particuliers et héréditaires, dont le dernier fut Jean le Sage, tige de la maison des princes d'Orange, qui, comme nous l'avons déjà vu (page 410, col. 2), échangea en 1237, son comté avec Hugues IV, duc de Bourgogne. Depuis cet échange, le Châlonnais suivit les destinées du duché de Bourgogne.

CHALONNAIS DE CHAMPAGNE, *Catalaunensis ager* ou *tractus*, canton de l'ancienne province de Champagne, dont Châlons-sur-Marne était le chef-lieu. Borné, au nord, par le Rémois et le pays d'Argonne; au sud, par le Perthois et la Champagne Pouilleuse; à l'est, par le duché de Bar; et à l'ouest, par la Champagne proprement dite, il avait environ 40 kil. en tout sens. Il était habité par les *Catalauni*, compris, du temps de César, dans le vaste territoire des *Remi*, mais dont aucun auteur ancien, avant Constantin, n'a fait mention, quoique nous ayons des médailles antiques frappées au nom de ce peuple (*). Sous Honorius, le Châlonnais faisait partie de la seconde Belgique. Il est maintenant compris dans le département de la Marne.

(*) Mionnet, Descr. des méd., t. I, p. 81.

CHALONNES, petite et ancienne ville de l'Anjou, auj. chef-lieu de canton du dép. de Maine-et-Loire, à 24 kil. d'Angers. Chalonnes était autrefois défendue par un château fort, qui fut plusieurs fois assiégé pendant le seizième siècle, et fut démoli sous le règne de Louis XIII. On compte maintenant à Chalonnes quatre mille neuf cent soixante-neuf habitants.

CHALONS-SUR-MARNE, *Catalauni*, l'une des cités gauloises dont les historiens anciens ont parlé avec le plus d'éloges, est fréquemment mentionnée dans Vopiscus, Eutrope et Ammien Marcellin. Ce dernier, qui suivait à la guerre des Gaules l'empereur Julien, la nomme au nombre des belles villes de la seconde Belgique, même avant Reims, métropole de cette province; et les anciennes notices des cités et provinces des Gaules lui donnent le troisième rang parmi les villes de la Gaule Belgique. Les Romains embellirent cette ville et la fortifièrent. Saint Memmie y prêcha le christianisme vers 250, et en fut le premier évêque. En 273, une bataille sanglante eut lieu sous ses murs, entre Aurélien et Tétricus. En 451 Attila y fut défait par Aetius [voy. CHALONS (bataille de), p. 414 et suiv.]. En 963, Herbert et Robert de Vermandois l'assiégèrent et la brûlèrent avec le château qui en faisait la principale défense. Au dixième siècle, Châlons, qui avait depuis longtemps le titre de comté, forma une espèce d'État libre sous le gouvernement de ses évêques, qui furent investis du titre de grands vassaux de la couronne, et qui gouvernèrent cette ville jusqu'en 1360, époque où le roi Jean réunit le comté de Châlons au domaine royal. C'est dans cette ville que Charles VII, accompagné de Jeanne d'Arc, reçut, en 1429, les députés de Reims. Les Anglais tentèrent vainement de s'en emparer en 1430 et en 1434. Sous la ligue, elle resta fidèle à Henri III, et garda la même fidélité à Henri IV. Le 10 juin 1591, le parlement de Châlons déclara scandaleux, calomnieux et plein d'impostures le monitoire lancé contre le roi par Grégoire XIV, et fit brûler ce monitoire sur la place publique par la main du bourreau.

Avant la révolution, Châlons était le siége d'une généralité, d'un bailliage présidial, d'une élection, d'une grande maîtrise des eaux et forêts, etc. Son évêché, qui avait le titre de comté-pairie, et datait du quatrième siècle, était suffragant de Reims. Aujourd'hui, cette ville, dont la popul. est de 12,413 hab., possède encore un évêché; elle est le chef-lieu du département de la Marne, de la deuxième division militaire, et de la dixième conservation forestière. Elle possède des tribunaux de première instance et de commerce; une chambre consultative des arts et métiers; une société d'agriculture, sciences et arts; une école des arts et métiers; un collége communal; un grand et un petit séminaire, et une bibliothèque publique de vingt mille volumes. Ses principaux monuments sont : la cathédrale, reconstruite en partie sous le règne de Louis XIV; l'église Notre-Dame, édifice du quatorzième siècle, où l'on remarque un pavé en mosaïque, couvert d'inscriptions curieuses; l'hôtel de ville, construit en 1772, et dont le fronton est orné d'un beau bas-relief; enfin, l'hôtel de la préfecture, ancien hôtel de l'Intendance, construit en 1764.

L'astronome la Caille, le médecin Akakia, le traducteur Perrot d'Ablancourt, le lieutenant général Sainte-Suzanne, etc., sont nés à Châlons.

CHALONS-SUR-MARNE (monnaie de). — On attribue à la ville de Châlons des monnaies gauloises qui portent pour légende les lettres CATA et CATAL, et dont on connaît déjà trois variétés; l'une présente, d'un côté, une tête casquée tournée à droite, et, de l'autre, un lion tourné à gauche, avec des symboles assez difficiles à expliquer. Sur la seconde, on distingue, au droit, une tête de Mars tournée à gauche, et au revers, un aigle sur un foudre, et un vase; enfin, la troisième représente, d'un côté, un porc tourné vers la droite, et, de l'autre, une massue, une tête de face, et quel-

ques autres figures assez vagues. Comme on le pense bien, ces monnaies, qui sont de bronze, ne sont attribuées à cette ville que d'une manière tout à fait conjecturale; mais il n'en est pas de même d'un tiers de sou d'or mérovingien, qui représente un profil tourné à droite, avec la légende CATALA CIVE, et une croix à branches égales, autour de laquelle se trouve le nom d'un monétaire, LVCIVS MONETA; ni de deux deniers de Charles le Chauve, marqués du monogramme de ce prince, et des légendes GRATIA DI REX et CATALAVNIS CIV; CATALAVNIS CATA pour (civitas). Pendant le moyen âge, la monnaie de Châlons-sur-Marne appartint à l'évêque; et, pendant le treizième siècle, il en est souvent fait mention dans les chartes relatives au Verdunois, où il paraît qu'elle avait cours à cette époque. Cependant ces actes, qui sont tous inédits, sont les seuls, à notre connaissance, où il en soit question. Duby ne nous fournit aucun texte qui soit relatif à cette monnaie; et il se contente de donner le dessin de deux pièces qu'il croit appartenir à Châlons; mais l'une est évidemment une monnaie de Laon; quant à l'autre, elle appartient réellement à la ville de Châlons, et a été frappée sous l'administration de l'évêque Geoffroy de Grandpré. On y voit d'un côté, en légende, GAVERIDVS EPISCOP, et, dans le champ, PAX — R — ; de l'autre, CATALAVNICIVII, et dans le champ, une croix à branches égales, cantonnée d'un besant au deuxième et au troisième canton.

CHALONS (bataille de). — La bataille de Châlons est un des événements les plus importants de notre histoire. Jamais une invasion aussi terrible que celle d'Attila n'avait menacé la Gaule. D'un autre côté, ce pays venait de recevoir, par une suite d'autres invasions partielles, de nouvelles populations qui, fondues ensemble et avec les Gallo-Romains, devaient, plus tard, former la nationalité française. Il est curieux de voir ces populations si diverses réunies, pour la première fois, sous les mêmes drapeaux pour combattre un ennemi commun. Les efforts qu'elles firent alors pour défendre le sol qu'elles venaient de conquérir, durent le leur faire chérir davantage, et contribuèrent sans doute à les y fixer d'une manière immuable. M. Fauriel a recueilli dans les historiens originaux, et habilement groupé toutes les circonstances de ce grand événement; nous lui avons emprunté une grande partie de notre récit.

Non content d'avoir, pendant vingt ans, humilié ou ravagé l'empire romain, Attila avait résolu de le conquérir. Ayant des griefs contre l'une et l'autre moitié de cet empire, il envoya en même temps des ambassadeurs à Constantinople et à Ravenne, porter des demandes dont le refus devait entraîner la guerre, et dont la concession équivalait à des droits de conquête (*). A Constantinople, il fit réclamer des arrérages de tributs; à Ravenne, il demanda, à titre de fiancée, la princesse Honoria, avec la portion de l'empire d'Occident qui lui revenait pour sa dot.

Les demandes du roi des Huns furent rejetées avec la même fierté à Constantinople et à Ravenne (**), et il ne lui resta plus qu'à décider lequel des deux empires il allait attaquer le premier. Il se décida pour celui d'Occident, et résolut d'y pénétrer par la Gaule.

Il passa le Rhin sur un pont de bateaux (***), et prit sa marche de l'est à l'ouest, à travers ce pays, en se dirigeant sur Orléans. Une peuplade d'Alains, au service de l'empire, était alors stationnée sur les bords de la Loire; le chef de cette peuplade, Sangiban, était, à ce qu'il paraît, d'intelligence avec le roi des Huns, et devait lui livrer les passages confiés à sa garde (****).

Des populations que les Huns rencontrèrent sur leur route, les unes furent égorgées dans leurs villes prises

(*) Excerpta e Prisci historia. VII.
(**) Ibid.
(***) Sidon. Apollinar. Panegyric. Aviti.
(****) Jornandes, de Reb. Get.

d'assaut, les autres, par masses ou dispersées, se cachèrent dans les bois, dans les cavernes, sur les montagnes, et quelques-unes furent épargnées à la prière de leurs évêques (*). Des chances si diverses ne faisaient qu'accroître le désordre et le péril de l'invasion; elles déconcertaient toutes les résolutions courageuses, jusqu'à celles du désespoir.

Arrivé aux bords de la Loire, Attila n'y trouva pas les Alains ; leur trahison avait été pressentie et déjouée. Il somma Orléans de se rendre; mais, excités par leur pieux évêque, les habitants se résignèrent à toutes les conséquences d'un siége.

Ce siége était déjà commencé lorsque Aétius, qui avait appris à Rome la nouvelle de l'irruption d'Attila, accourant en toute hâte à la défense de la Gaule, reparut sur les bords du Rhône (**). Il amenait quelques renforts de troupes; mais toutes ses forces réunies n'étaient probablement pas le tiers de celles dont il avait besoin pour aborder Attila. Il ne pouvait se passer d'auxiliaires, et il n'y en avait pour lui d'autres que ces mêmes barbares, déjà maîtres d'une grande partie de la Gaule, et, en général, beaucoup plus disposés à presser qu'à retarder la chute de l'empire romain. Il fallait non-seulement gagner tous ces peuples, mais les gagner d'emblée, les enlever, pour ainsi dire, avant qu'Attila obtînt un succès décisif.

La tâche était difficile; mais la renommée d'Aétius était une puissance, et ses efforts furent d'ailleurs secondés avec beaucoup d'énergie et d'habileté par Ferréolus, alors préfet du prétoire des Gaules, et par l'Arverne Avitus, qui l'avait été, et qui remplissait peut-être encore alors quelqu'un des grands offices de la préfecture.

Ce dernier fut député vers Théodoric, auprès duquel il jouissait d'un grand crédit. C'était dans les forces de ce prince qu'Aétius mettait son plus ferme espoir; mais Théodoric était celui des rois barbares de la Gaule qui, ayant le plus de moyens et de chances de s'agrandir aux dépens de l'empire, répugnait le plus à le secourir dans cette crise. Il voyait avec autant de souci que de colère les Huns, ces vieux ennemis de sa race, prêts à passer la Loire et à fondre sur lui; mais il voulait les attendre sur ses frontières, et se flattait de les écarter par ses propres forces. Il y avait, dans ce parti, un côté hasardeux qu'Avitus mit aisément à découvert; et sur ses remontrances, Théodoric se décida franchement à mettre ses moyens en commun avec ceux d'Aétius (*).

Tandis qu'Avitus assurait ainsi les secours des Visigoths à la cause romaine, d'autres négociateurs y gagnaient de même les Bretons armoricains, la partie des Burgondes stationnée entre le Rhin et les Vosges, les Franks des bords de la Meuse, la peuplade de Saxons dès lors établie sur les côtes de l'Armorique, et d'autres populations moins connues; diverses milices qui avaient autrefois combattu dans les armées romaines, mais qui, depuis, avaient posé les armes et vieilli dans d'autres fatigues que celles des camps (**).

Aétius mit une incroyable célérité à réunir toutes ces forces, levées à de grandes distances les unes des autres, et marcha à leur tête à la délivrance d'Orléans. Attila ne jugea pas à propos de l'attendre; il battit en retraite, et se retira dans la direction de l'est. L'armée romaine le suivit (***). Le roi des Huns ne cherchait, pour accepter la bataille que lui offrait Aétius, qu'une position où il pût déployer librement son immense cavalerie; mais il recula assez longtemps pour se donner un air d'hésitation et d'inquiétude, de mauvais augure pour l'issue de l'expédition. Il ne s'arrêta

(*) Gesta Francorum. v.

(**) Sidon. Apollinar. Panegyr. Aviti.

(*) Sidon. Apollinar. Avit. Panegyr., v, 336, sqq. Epist. VII, 12.

(**) Jornand., de Reb. Get., XXXVI. Sidon. Apoll. loc. cit.

(***) Jornand., XXXVII.

qu'à une cinquantaine de lieues d'Orléans, aux environs de Châlons, dans une vaste plaine traversée par la Marne. Là aussi, s'arrêta l'armée romaine; et l'on se prépara, de part et d'autre, à une bataille.

Jamais, peut-être, deux aussi énormes masses de combattants ne s'étaient trouvées en présence. Il y avait, sur cet immense champ de bataille, des champions, des détachements des peuples de toutes les races de l'Europe. Quelques-uns de ces peuples se trouvaient en entier dans l'un des deux camps; d'autres s'étaient partagés entre les deux; de chaque côté, il y avait des Franks et des Burgondes; les Goths faisaient une partie considérable de chaque armée. Enfin, dans l'un et l'autre camp, il y avait des peuplades ou des bandes appartenant à des nations inconnues. L'histoire ne dit rien des *Bellonotes*, des *Nevrions* qui combattaient pour Attila (*); elle se tait de même sur les *Ibrions* et sur les *Riparioles* qui avaient répondu à l'appel d'Aétius (**).

Attila se plaça au centre de son armée, à la tête des Huns; à sa droite, il plaça les Ostrogoths et les Gépides; et forma son aile gauche des autres peuples barbares qui servaient sous lui comme sujets. Aétius se plaça à l'aile gauche de son armée, composée de Romains et d'une partie des barbares auxiliaires; Théodoric forma l'aile droite avec ses Visigoths; et au centre, les Alains, suspects d'intelligence avec Attila, furent placés de manière que leurs mouvements pussent être aisément observés, et leurs mauvais desseins prévenus (***).

L'action s'engagea par un combat entre un détachement de Huns et un corps de Visigoths, commandé par Thorismund, fils de Théodoric. Ces deux corps se disputèrent vivement la possession d'une éminence qui dominait le champ de bataille, et formait un excellent poste d'observation et de réserve. Cette éminence resta aux Visigoths, qui virent, dans ce premier succès, un présage de la victoire.

« Cependant Attila, s'ébranlant avec le centre de son armée, fondit sur le centre de son ennemi qu'il enfonça sans éprouver beaucoup de résistance, et prit en flanc la cavalerie des Visigoths, violemment ébranlée par ce choc.

« Ce fut, dit Jornandès, un terrible combat, obstiné, sanglant, tel que n'en vit jamais l'antiquité. S'il nous faut en croire les vieillards, un petit ruisseau, gonflé par le sang des guerriers morts, devint un torrent. Ce fut là que le roi Théodoric, haranguant son armée, fut renversé de cheval et termina sa vie. Les Visigoths se séparant alors des Alains, se précipitent sur les bataillons des Huns : ils eussent écrasé Attila, si celui-ci, qui avait déjà pris prudemment la fuite, ne se fût enfermé lui et les siens dans le camp que défendaient ses chariots. C'était un faible rempart; et cependant les voilà ces hommes qu'aucun mur ne pouvait arrêter, cherchant la vie derrière ce misérable retranchement. Thorismund, fils de Théodoric, qui avait aussi débusqué les ennemis, croyant se rendre dans son camp, se trouva égaré par les ténèbres au milieu des chariots des ennemis. Il tomba, après des prodiges de valeur, frappé à la tête. Aétius, par une erreur semblable, errait au milieu des ennemis : tremblant à la crainte de quelque malheur pour les Goths, il parvint enfin dans un camp ami, et passa le reste de la nuit protégé par les boucliers.

« Le lendemain, les Goths virent les champs jonchés de cadavres; et comme les Huns n'osaient sortir, ils pensèrent que la victoire était à eux : car ils savaient bien que ce n'était qu'abattu par une affreuse défaite qu'Attila avait quitté le combat. Grand jusque dans la défaite même, ce chef faisait entendre le son de ses trompettes et menaçait d'une nouvelle attaque. Semblable à un lion qui, pressé par les chasseurs, s'arrête à l'entrée de sa caverne, n'ose

(*) Sidon. Apollinar. Panegyr. Avili.

(**) Jornand., xxxvi.

(***) Ibid., xxxviii.

s'élancer, mais, par ses affreux rugissements, répand l'effroi tout alentour, le terrible roi des Huns troublait, quoique enfermé dans son camp, le repos de ses ennemis. Cependant les Goths et les Romains s'assemblent, et se demandent comment ils achèveront la défaite d'Attila. Ils se décident enfin à le fatiguer par les lenteurs d'un siége, et à l'affamer dans son camp. Ce fut alors, dit-on, que ce roi se fit dresser un immense bûcher, formé de selles de chevaux, pour s'y précipiter si les ennemis donnaient l'assaut : il eût craint, lui, maître de tant de nations, de se voir entre les mains de ses ennemis.

« Cependant on s'étonnait de l'absence du roi des Visigoths. Après de longues recherches, on le trouva à la place qui convient aux braves, parmi les morts du premier rang, et on l'enleva au milieu de chants funèbres, à la vue des ennemis. Alors on eût vu les Goths, avec leurs cris et leurs mille dialectes, observer les cérémonies funéraires au milieu de la fureur des combats. On répandait des larmes, mais de ces larmes que le brave a coutume de verser. Les Goths offrent, au bruit des armes, la dignité royale au valeureux Thorismund qui, couvert de gloire, rend les derniers devoirs aux mânes de son père chéri. Puis, désolé de cette perte et emporté par sa fougue guerrière, jaloux de venger sur les restes des Huns la mort de son père, il consulte Aétius qui avait toute l'expérience que donne la vieillesse. Mais celui-ci, craignant sans doute de voir l'empire romain écrasé par les Goths, si les Huns étaient anéantis, lui conseille de retourner dans ses États; et, en effet, ce prince retourna dans la Gaule. Dans ce combat fameux, et où se rencontrèrent des peuples si vaillants, il y eut des deux côtés, dit-on, cent soixante-deux mille morts, sans compter encore quatre-vingt-dix mille Gépides et Francs, qui, avant l'action générale, se rencontrèrent pendant la nuit et se tuèrent mutuellement (*). »

(*) Jornandes, de Reb. Getic., XXXVIII.

Attila n'avait sans doute pas été aussi complétement vaincu que paraît le croire l'historien des Goths. Cependant il commença sa retraite dès qu'il fut assuré que ses ennemis n'avaient plus le projet de la troubler. Aétius le poursuivit encore quelques jours; puis, quand il fut convaincu que sa retraite n'était pas une feinte, il renvoya dans leurs stations accoutumées les divers auxiliaires, Gaulois, Francs, Germains, ou autres.

CHALOSSE, *Calossia*, pays de l'ancienne Gascogne, qui se divisait en *Chalosse propre*, *tursan* et *marsan*. A l'époque romaine, cette contrée était habitée par les *Tarbelli* et les *Tarusates*. Depuis, elle a suivi, en général, les destinées de la Gascogne.

CHALOTAIS. Voy. LA CHALOTAIS.

CHALUCET (A.-L.-B. de), nommé évêque de Toulon en 1684, et sacré seulement en 1692, déploya un rare courage lorsque l'armée des alliés, commandée par Victor-Amédée, duc de Savoie, vint, au mois d'août 1707, mettre le siége devant cette ville. Les ennemis ne purent approcher de Toulon, défendue par des hauteurs garnies de troupes et de canons; mais la flotte qui bloquait la place par mer la bombarda, et treize bombes tombèrent sur le palais épiscopal. L'évêque ne voulut jamais s'éloigner; il consacra tous ses instants à entretenir l'union parmi les troupes, à relever le courage du peuple et des soldats, et vendit tout ce qu'il possédait pour les nourrir. Aussi, l'année suivante, une inscription fut-elle placée à l'hôtel de ville pour immortaliser le zèle du prélat et la reconnaissance du peuple. Chalucet, mort en 1712, a laissé quelques ouvrages de controverse, et d'excellentes *Ordonnances synodales*, Toulon, 1704, in-12.

CHALUS-CHABROL, petite et ancienne ville du Limousin, auj. dép. de la Haute-Vienne, à 24 kil. de Saint-Yrieix. Une tradition fort répandue dans la province attribue la fondation de cette ville, nommée en latin *Castra Lucii*, à *Lucius Capréolus*, proconsul d'Aquitaine, sous

Auguste. Si l'on interroge sur ce point un paysan limousin, il répondra que ce gouverneur romain, qui devait, du reste, son surnom à son goût, tant soit peu populaire, pour les chevrières des montagnes, fit bâtir, à l'endroit où existe aujourd'hui Chalus, un château fortifié de tours et de remparts, ainsi qu'un vaste palais; et même, si l'on en croit encore une opinion accréditée par plusieurs siècles, et appuyée par les récits des chroniqueurs, ce fut le proconsul Lucius qui cacha dans de profonds souterrains cet inestimable trésor dont la conquête tenta la cupidité de Richard Cœur de Lion. (Voyez CHALUS [siége de].)

Chalus, qui avait le titre de baronnie, appartenait anciennement aux vicomtes de Limoges. Henri, roi de Navarre, la donna à Charlotte d'Albret, sa sœur, pour sa part de la succession d'Alain d'Albret et de Françoise de Bretagne, leurs parents communs. Charlotte épousa César Borgia, duc de Valentinois; et leur fille, Louise Borgia, porta le comté de Chalus à Philippe de Bourbon-Busset, dont la postérité en jouissait encore dans le siècle dernier.

CHALUS (siége de). — Le bruit s'était répandu que Guidomar, vicomte de Limoges, avait trouvé dans la terre un trésor d'un prix inestimable; Richard Cœur de Lion le réclama, comme comte de Poitou. Soupçonnant que ce trésor était caché à Chalus, il vint en personne investir ce petit château (1199). Au moment où il reconnaissait la place, un archer, nommé Gourdon, lui décocha une flèche qui le blessa dangereusement. Son intempérance aggrava le mal, et l'aventureux monarque ne vécut plus que onze jours. Avant sa mort, Richard fit amener devant lui le soldat qui l'avait frappé. « Que t'ai-je « fait, misérable, lui dit-il, pour que tu « aies voulu me tuer? » — « Ce que tu « m'as fait? répondit froidement Gour- « don : tu as tué mon père, ma mère et « mes deux frères. Mon bonheur est « complet, je les ai vengés. Fais-moi « mourir, je brave ta colère. » — « Mon « ami, dit Richard étonné, je te par- « donne; sois libre. » Sur-le-champ il lui fit ôter ses fers, et ordonna qu'on lui donnât de l'argent. Quelques instants après, il expira. Quant à Gourdon, il fut repris, écorché vif, et pendu, comme l'avaient déjà été tous les défenseurs du château de Chalus (1199.)

CHALUSSET. Le château de Chalusset appartenait, au 13e siècle, à cette vicomtesse Marguerite, qui possédait aussi la redoutable forteresse d'Aixe, sur la rive droite de la Vienne, à huit kilomètres de Limoges, et qui eut avec les bourgeois de cette ville de si fréquentes querelles. Celle-ci le vendit, en 1273, à Gérard de Maumont. Sous Charles V, les Anglais en furent chassés par les habitants de Limoges, avec l'aide du célèbre connétable de Sancerre. En 1574, J. de Maumont, seigneur de Saint-Vic, s'en empara, et en releva les fortifications, prétendant, dit le P. Bonaventure, le tenir pour ceux de la religion réformée. En même temps, il se mit à piller les villages voisins et à rançonner paysans et voyageurs. Les bourgeois de la ville s'étant rassemblés marcherent contre lui, et le forcèrent à s'enfermer dans ses murs. Trois jours après, ils se réunirent à ceux de Saint-Léonard, de Solignac, d'Eymoutiers, etc. Le fort fut investi, et se rendit au bout de cinq jours. Les coalisés résolurent alors, pour assurer la paix de la contrée, de démolir cette redoutable forteresse, de maniere à en rendre le rétablissement impossible.

CHALVIGNAC, bourg de l'Auvergne, auj. dép. du Cantal, à 6 kil. de Mauriac. On remarque près de ce bourg les ruines de l'antique château de Miremont, célèbre par les sieges qu'il soutint contre les Anglais, en 1183, 1196, 1357 et 1359. A cette dernière époque, Robert Knol s'en empara par surprise, et y laissa le fameux Mandonet Badafol, qui ravagea longtemps le pays, en fut chassé en 1374, s'en empara de nouveau quelque temps après, et le rendit enfin par composition. Madeleine de Saint-Nectaire, veuve de Gui

de Saint-Exupéry, s'y illustra, pendant les guerres religieuses du seizième siècle, par le courage avec lequel elle repoussa les attaques du baron de Montal.

CHAMARANDE, ancienne seigneurie de Champagne, auj. dép. de la Haute-Marne, érigée en comté en 1685.

CHAMAVES, peuple germain, transplanté, sous Constance-Chlore, dans la Gaule belgique.

CHAMBELLAN (grand), officier de la chambre à coucher du roi, dont la charge était distincte de celle du grand chambrier. La distinction de ces offices est clairement établie dans une ordonnance de Philippe III, où l'on désigne à la fois, comme témoins de l'acte, « monsieur Herart, chambrier de France, et « monsieur Mathieu de Mailli, chamberlenc de France. » « Le grand-chambellan de France, disent les estats de « l'hôtel des rois Philippe le Bel et Philippe le Long, doit gésir, quand la « reine n'y est pas, aux pieds du lit du « roi... Après la cure de l'âme, l'on « ne doit mie être si négligent de son « corps, que pour négligence ou aultre « mauvaise garde, nuls périls advien- « nent, spéciammant quand, pour une « personne, pourroient estre plusieurs « troubles, nous ordonnons, et de ce « spéciamment chargeons nos cham- « bellans, que nulle personne mécon- « nue, ne garçon de petit estat, n'en- « trent en nostre garde-robbe, ne « mettent main, ne soient à nostre lict « faire, et qu'on y souffre mestre nuls « draps estranges. » Le grand chambellan avait la garde du lit et l'inspection de la garde-robe du roi; il faisait l'office de maître d'hôtel, et même d'écuyer tranchant Outre le grand chambellan, que les anciens documents désignent quelquefois par les noms de *grand-chamberlenc*, de *maistre chambellan*, de *premier chambellan*, il y avait encore des chambellans ordinaires, que l'on trouve mentionnés dans un acte dès l'année 1273.

Les chambellans assistaient à l'hommage que les vassaux faisaient au roi; ils interrogeaient et répondaient au nom de celui-ci; et, après l'hommage, le manteau du vassal leur appartenait; cette redevance s'appelait *chambellage*. Le jour du sacre du roi, le grand chambellan recevait les bottines royales, que l'abbé de Saint-Denis lui mettait en main, pour en chausser le roi; et à lui seul appartenait le droit de revêtir ce prince de la dalmatique de bleu azuré, par-dessus le manteau royal.

Les princes avaient aussi leurs chambellans qui jouissaient vis-à-vis d'eux des mêmes prérogatives que les grands chambellans de France. La citation suivante, tirée d'un acte du mois de juillet 1410, complétera tout ce que nous avions à dire de ces officiers : « François de Montbe- « ron, vicomte d'Aunay et chambellan « de Poitou, etc.... Premièrement, « toutefois que je vicomte seray au- « dit pays de Poitou, devers ledit mon- « seigneur, il me doit faire délivrer « pour moy, mes gens de chevaux que « j'auray, et selon ce qu'il appartien- « dra. Item, quand ledit monseigneur « sera audit pays de Poitou, je dois « porter ou faire porter son seel de se- « cret, duquel seel doivent estre seel- « lées toutes les lettres des hommages, « et d'avoir les profits et émolumens « des lettres, qui en doivent estre « seellées, et tout ce qui de lui sera à « cause dudit chambellage. Item, quand « mondit seigneur viendra premiere- « ment à Poitiers, que je dois de mon « droit avoir son lit garni de tous les « paremens, qui seront, esquels il « couchera la première nuit. Item, « quand madame la comtesse viendra « premierement à Poitiers, je la dois « mener par le frein, de la porte par « où elle entrera à Poitiers, jusques à « la salle, et la dois descendre, et le « mantel ou chappe qu'elle aura vestu, « et le cheval sur lequel elle sera ve- « nue, soit destrier, coursier, palefroy, « ou autre monture quelconque, en « l'estat, et aussi garni comme sera, « doit estre et sera mien. Et si ladite « madame venoit en litière ou en chaire, « je la dois semblablement mener jus- « ques à ladite salle, et descendre, et « la litière ou chaire garnie comme « elle seroit, et les chevaux demou-

« ront et seront miens de mon droit. « Item, je dois servir ladite dame de « vin la première fois qu'elle sera à « table, et le hanapon, couppe ou an- « tre vaissel à quoy elle boyra sera « mien et de mon droit. Item, le lit « et les paremens de la chambre de la- « dite dame, en laquelle elle couchera « la première nuit, ainsi garni comme « il seroit, seront miens et de mon « droit. Et est le devoir à la manière « de l'hommage tieux : car je dois faire « mon hommage, ledit monseigneur « estant à la messe, quand il voit à « l'offrande, et luy bailler un denier « d'or pour tout mon devoir, lequel « denier il doit offrir à la messe. »

Le prévôt de Paris prenait le titre de *chambellan ordinaire du roi*, parce qu'à toute heure il avait accès auprès du souverain.

Pour marque de leur dignité, les chambellans dans le dernier siècle portaient derrière l'écu de leurs armes deux clefs d'or passées en sautoir, et dont les anneaux étaient terminés par une couronne royale. Ils se distinguaient encore par un costume particulier et par une clef d'or attachée au haut des basques de l'habit.

Lorsque Napoléon rétablit la noblesse, il n'oublia pas d'attacher à sa maison impériale un grand chambellan et des chambellans ordinaires. Sous la restauration, la maison royale fut remise sur l'ancien pied, et il y eut alors, outre le grand chambellan (le prince de Talleyrand), quatre premiers gentilshommes de la chambre, quatre maîtres de la garde-robe, et trente-deux gentilshommes honoraires de la chambre. Ces charges ont cessé d'exister à la révolution de 1830.

Chambéry (prise de). — Le roi de Sardaigne ayant, en 1792, accédé à la coalition, le général Montesquiou, commandant en chef l'armée du Midi, reçut l'ordre d'envahir la Savoie. Il réunit au fort Barreaux le peu de forces dont il pouvait disposer, et entra en campagne. Les Piémontais avaient construit trois redoutes qui dominaient le seul débouché conduisant en Savoie; ces redoutes allaient être terminées et garnies de canons. Deux colonnes, sous les ordres du maréchal de camp Laroque, furent mises en mouvement pour tourner les positions ennemies. Aussitôt les Piémontais se mirent à fuir sans tirer un coup de fusil, et les trois redoutes furent occupées et détruites. Vaincus sans combat, les ennemis évacuèrent précipitamment les châteaux des Marches, de Bellegarde, d'Aspremont, de Notre-Dame, de Mians; et, par un mouvement rapide, le général Montesquiou, se portant sur le centre de l'armée sarde, la coupa en deux corps, dont l'un se retira sur Annecy, et l'autre sur Montmélian, qui, le lendemain même, ouvrit ses portes; bientôt tout fut au pouvoir des Français, depuis le lac de Genève jusqu'au bord de l'Isère; et, le 25 septembre 1792, Montesquiou fit son entrée solennelle à Chambéry. Cet événement fut le signal d'une révolution qui réunit la Savoie à la France, et fit de Chambéry le chef-lieu du département du Mont-Blanc.

— Les coalisés ayant envahi la Savoie en 1814, entrèrent, le 20 janvier, dans le chef-lieu du département du Mont-Blanc, que le général Desaix avait évacué la veille, avec le peu de troupes qu'il avait pu réunir. Mais quand, un mois après, nous eûmes repris l'offensive, les Autrichiens, fuyant devant nos colonnes, se sauvèrent en désordre à Chambéry, et se rallièrent sur les hauteurs en arrière de la ville. Le 19 février, au matin, le général Marchand fit marcher une colonne de six cents hommes pour les prendre à dos, pendant que Desaix attaquait le pont de Reclus. Repoussé de toutes parts, l'ennemi continua de battre en retraite.

Chambley, ancienne baronnie de Lorraine, auj. du dép. de la Moselle.

Chambly, ancienne châtellenie du Beauvoisis, auj. chef-lieu de canton du dép. de l'Oise, à 25 kil. de Senlis. On y compte maintenant 1413 hab.

Chambon, *Cambonum*, petite ville de l'ancien pays de Combrailles, en Auvergne, aujourd'hui du dép. de la Creuse, à 24 kil. de Boussac. C'est à

Chambon, suivant quelques auteurs, qu'il faut placer la capitale des *Cambiovicenses*. Ce qu'il y a de certain, c'est que cette ville présente de nombreux restes d'antiquités, dont quelques-unes sont attribuées avec raison à un peuple gaulois. C'était, au sixième siècle, une forteresse considérable. Les habitants de Limoges y transportèrent les reliques de sainte Valérie, pour les soustraire à la rapacité de Chilpéric, qui ravageait alors la province. Pendant la guerre de la Praguerie, Xaintrailles vint, avec une armée de dix mille hommes, mettre le siége devant Chambon, et la prit d'assaut. La plupart des habitants furent tués; ceux qui échappèrent se réfugièrent dans la tour dite de l'Horloge, et payèrent cent marcs d'argent pour leur rançon. C'est à Chambon que se trouve le tribunal de l'arrondissement de Boussac.

Chambon (Antoine-Benoît), membre de la Convention nationale, était, en 1789, trésorier de France à Uzerche en Limousin. Partisan de la révolution, il fut nommé député de la Corrèze à la Convention nationale; il se lia intimement avec les girondins, particulièrement avec Gensonné. Il vota la mort du roi, avec l'appel au peuple, et devint membre du comité de sûreté générale. Les sections de Paris, dont il avait encouru la disgrâce, demandèrent vainement qu'il fût expulsé de la Convention; l'Assemblée, loin de se rendre à leur désir, le choisit pour secrétaire. La proscription qui, plusieurs fois, l'avait menacé, l'atteignit enfin à la suite du coup d'État du 31 mai 1793, contre lequel il s'était prononcé avec beaucoup d'énergie. Il fut déclaré traître à la patrie et mis hors la loi. Découvert à Lubersac, près de Brives, il fut tué dans une grange où il s'était caché.

Chambon de Montaux (Nicolas), médecin en chef de la Salpêtrière, né à Brevannes, en Champagne, en 1748, fut élu maire de Paris, le 3 décembre 1792, en remplacement de Pétion, et exerça ces fonctions, jusqu'au 2 février 1793, époque où il donna sa démission. Il est mort en 1826.

Chambonnas, ancienne seigneurie du Languedoc, auj. dép. de l'Ardèche, à 33 kil. d'Uzès, érigée en marquisat en 1683.

Chambonnas (le marquis de), était neveu du maréchal de Biron, et avait épousé une fille naturelle de M. de Saint-Florentin et de madame de Sabatier, dont il se sépara dans la suite par un procès qui fit beaucoup de bruit. Devenu maire de Sens, il fut chargé de présenter à l'Assemblée nationale le vœu formé par ses concitoyens pour qu'on élevât un monument aux premiers législateurs de la France. Grand admirateur de la Fayette, il fit faire, en 1790, des copies nombreuses du portrait de ce général, et en envoya à tous les départements; il devint, en 1792, maréchal de camp de la garnison de Paris, et fut nommé, la même année, ministre des affaires étrangères. Bientôt un marché pour fournitures d'armes, passé entre lui et Beaumarchais, fut signalé comme frauduleux à l'Assemblée, et annulé par elle. Le 9 juillet, il fut dénoncé par Brissot pour n'avoir pas donné connaissance de l'approche des troupes prussiennes, et pour s'être fait l'instrument des manœuvres de la cour. Il se justifia en assurant que lui-même n'avait pas été informé d'une manière certaine de l'approche des ennemis, et il donna le même jour sa démission avec tous ses collègues, qui déclarèrent ne pouvoir plus résister à l'*anarchie*. Sorti de France après la journée du 10 août, il se réfugia à Londres, où il se fit successivement horloger, orfèvre et bijoutier. Il y mourut en 1807, dans un état voisin de la misère.

Chambord, magnifique château situé dans l'ancien Blésois (auj. dép. de Loir-et-Cher). C'était, en 1090, une maison de chasse et de plaisance des comtes de Blois; Louis XII la réunit au domaine de la couronne, et François Ier, à son retour d'Espagne, la fit démolir pour faire construire par le Primatice le château que l'on admire encore aujourd'hui. Pendant douze ans, dit-on, il y employa 1800 ouvriers, et dépensa, suivant les comptes du trésor royal, 444,570 livres, somme qui représente plus de cinq millions de notre monnaie. Les finances étaient

en trop mauvais état à sa mort, pour permettre à ses successeurs Henri II, Henri III et Charles IX de terminer la construction de ce château. Ils y consacrèrent cependant encore 391,000 livres; cependant Chambord est resté inachevé dans certaines parties. Notre cadre ne nous permet pas de décrire toutes les merveilles architecturales de cet édifice, l'un des plus beaux monuments de la renaissance. Nous devons nous borner à dire qu'il est digne du grand artiste qui en conçut le plan, du ciseau des Cousin, des Bontemps, des Goujon et des Pilon, qui le décorèrent, et enfin des princes qui le firent élever. L'histoire de Chambord n'est d'ailleurs, pour ainsi dire, que l'histoire des galanteries de François Ier et de ses successeurs. Construit par le roi chevalier pour perpétuer la mémoire de ses premières maîtresses, la comtesse de Thoury et la châtelaine de Montfrault, il présente de toutes parts les F avec la salamandre entourée de flammes. Les caryatides reproduisent les traits de la duchesse d'Étampes et de la comtesse de Châteaubriand. La tradition désigne les constructions mystérieuses qui favorisèrent les rendez-vous et souvent les infidélités de Diane de Poitiers. François Ier pensait peut-être au beau Brissac, lorsqu'il traçait, à l'aide d'un diamant, sur la vitre d'un cabinet voisin de la chapelle, ces vers si connus :

Souvent femme varie,
Est bien fol qui s'y fie.

Ailleurs s'offrent aux regards les H, les D et les croissants, chiffres de Henri II et de Diane de Poitiers. Après Henri II, Charles IX y conduisit la jeune Orléanaise Marie Touchet. Henri III et ses mignons en firent le théâtre de leurs monstrueuses orgies. Louis XIII, après l'exil de mademoiselle de la Fayette, l'habita fort souvent. Les chiffres et emblèmes de mademoiselle de Mancini, de mademoiselle de la Vallière, de madame de Montespan et d'autres encore gravés sur les lambris, attestent les visites de Louis XIV, qui y donna des fêtes brillantes. Ce fut dans l'une de ces fêtes, au mois d'octobre 1670, que Molière et sa troupe représentèrent pour la première fois le *Bourgeois gentilhomme*. Après avoir vu les débauches du régent, Chambord fut donné à Stanislas, roi de Pologne, puis, en 1745, au maréchal de Saxe, qui lui rendit une partie de son ancien éclat. Deux femmes, mademoiselle de Chantilly et madame Favart, vinrent encore tour à tour en faire l'ornement. Après la mort du comte Maurice et du comte de Frise son neveu, ce beau domaine revint à la couronne, et en 1777 la famille de Polignac en obtint de Louis XVI la jouissance. Pendant la révolution, un dépôt de remonte y fut établi. Sous l'empire, il fit partie de la dotation de la Légion d'honneur. Après la bataille de Wagram, Napoléon l'assigna, à titre d'apanage, au maréchal Berthier, qui devait en faire le siége de sa principauté et terminer les bâtiments d'après les dessins du Primatice. En 1819, la princesse douairière fut forcée d'aliéner ce domaine, et l'adjudication eut lieu le 5 mars 1821, pour la somme de 1,749,677 fr., au profit d'une commission de courtisans, qui, agissant, disait-elle, au nom de la France, en fit hommage, le 27 janvier 1830, au duc de Bordeaux, devenu ainsi comte de Chambord. On sait d'ailleurs que la souscription ouverte dans ce but n'était rien moins que volontaire, et qu'elle avait été réellement imposée en grande partie à tous les fonctionnaires publics et à tous les employés des différentes administrations. Tout le monde a lu le spirituel pamphlet par lequel Courier, au prix de deux ans de prison, a stigmatisé cette singulière opération. Depuis la révolution de 1830, on a élevé la question de savoir si Chambord ne ferait pas retour à l'État en qualité de domaine apanagé, et les tribunaux viennent de prononcer en faveur du duc de Bordeaux. M. de la Saussaye, correspondant de l'Institut, a publié sur ce château une notice intéressante.

CHAMBORANT, ancienne baronnie du Poitou auj. dép. de la Creuse, à

28 kilom. de Guéret. Cette seigneurie a donné son nom à une ancienne et illustre famille, dont un des membres fut colonel de l'un des premiers régiments de hussards créés en France, et connus sous le nom de *hussards de Chamborant*.

CHAMBORS, ancienne seigneurie du Vexin français, auj. du dép. de l'Oise, à 4 kil. de Chaumont, érigée en comté à la fin du dix-septième siècle.

CHAMBORS (maison de). — Cette famille, dont le premier nom était *la Boissière*, descendait de *Maurice de la* BOISSIÈRE, seigneur breton, qui fut privé de ses biens par le duc de Bretagne, pour avoir suivi le parti de Louis XI. Charles VIII l'en dédommagea, en 1491, en le nommant l'un de ses maîtres d'hôtel ordinaires. Son fils, *Jean de la* BOISSIÈRE, épousa en 1528 Jacqueline le Sueur, héritière de *Chambors*, et fut ainsi le premier de sa famille qui joignit à son nom celui de cette terre. *Jean*, son fils, fut maître d'hôtel des rois Charles IX, Henri III et Henri IV, et mourut en 1624, âgé de quatre-vingt-dix ans. De ses quatre fils, deux avaient été tués à la bataille d'Ivri, en 1590; le troisième, qui était chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, avait péri au siége d'Amiens, en 1597; enfin, le quatrième, *Jean de la* BOISSIÈRE, seigneur de Chambors, après s'être également distingué dans les affaires où ses frères avaient péri, avait été nommé conseiller au parlement de Paris. Il mourut en 1611, laissant trois fils, dont le second, *Jean*, fut tué à l'attaque des barricades de Suze, en 1627; l'aîné, *Guillaume*, assista comme volontaire au siége de la Rochelle. Nommé en 1636 capitaine d'une compagnie d'ordonnance, il se signala l'année suivante au siége de Saint-Amour, et défit un régiment espagnol qui venait au secours de la place, et lui enleva un drapeau, que le roi l'autorisa à déposer dans le chœur de l'église de Chambors. Il devint, l'année suivante, maître d'hôtel du roi, et assista en qualité de maréchal général des logis de la cavalerie aux siéges de Saint-Omer et de Thionville. Fait prisonnier devant cette dernière ville, il fut échangé peu de temps après. Mais la bienveillance que lui avait témoignée le comte de Soissons l'engagea à entrer dans le parti de ce prince. Il se trouvait heureusement dans le pays de Liége, lors de la bataille de la Marfée. Il échappa ainsi à la vengeance du cardinal de Richelieu, qui, ne pouvant s'emparer de sa personne, fit détruire ses châteaux et couper tous ses bois. Chambors se retira alors à la cour du cardinal infant, puis à celle du duc de Savoie, et quoiqu'il eût été amnistié nominativement dans le traité de Mézières, il ne rentra en France qu'après la mort du cardinal.

Mazarin lui témoigna alors autant de bienveillance que son prédécesseur lui avait montré de haine et de colère. Nommé de nouveau capitaine de cavalerie, Chambors se distingua aux batailles de Rocroy et de Fribourg et au siége de Philipsbourg. Nommé en 1645 mestre de camp du régiment de Mazarin, il fut blessé à la bataille de Nordlingen et fait de nouveau prisonnier. L'année suivante, il fut établi sergent de bataille et servit en cette qualité au siége de Courtray. Nommé en 1647 maréchal de bataille, il assista encore aux siéges d'Armentières et de la Bassée. Il fut nommé en 1648 maréchal de camp, et fut tué la même année à la bataille de Lens.

De ses trois fils, le second, *Louis*, fut tué à Arleu en 1651; le troisième, *Charles-André*, mourut en 1681 des blessures qu'il avait reçues au siége de Candie; enfin l'aîné, *Guillaume*, qui fut fait comte de Chambors par Louis XIV, se distingua à la bataille de Rethel et au combat de Saint-Antoine. Il mourut en 1734, laissant plusieurs enfants.

Guillaume, l'aîné, mena de front le métier des armes et la culture des lettres. Il fit les campagnes de 1688 et de 1701, se distingua d'une manière particulière à la bataille de Luzara, et fut nommé, en 1721, membre associé de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

Joseph-Jean-Baptiste de Chambors, son frère, embrassa aussi la profession des armes, et fit avec distinction les campagnes de 1707, 1708, 1709 et 1710. Il se trouva en 1712 à la bataille de Denain, et contribua à la prise de Douai, en montant le premier à l'assaut du fort de Scarpe. Il fit ensuite les campagnes de 1713 en Allemagne, et de 1719 en Espagne. Il laissa plusieurs enfants, entre autres un fils, *Yves-Jean-Baptiste*, que Louis XV créa marquis de Chambors.

Chambrai (Roland-Fréard, sieur de), savant architecte, né à Cambrai, dans le dix-septième siècle, a publié plusieurs ouvrages, dont le plus important a pour titre : *Parallèle de l'architecture ancienne avec la moderne*, 1650, in-folio. Parent de Desnoyers, surintendant des bâtiments sous Louis XIII, il rendit aux arts d'importants services ; ce fut lui qui ramena le Poussin de Rome à Paris.

Chambray, ancienne seigneurie de Normandie, auj. dép. de l'Eure, à 8 kil. de Bernay, a donné son nom à une famille connue dès le onzième siècle, et dont les membres les plus remarquables sont *Amauri*, qui accompagna Robert, duc de Normandie, à la conquête de la terre sainte, en 1099 ; *Jacques*, qui fut chambellan de Louis XII, grand bailli d'Évreux, et l'un des députés envoyés en 1499 pour la ratification du traité d'Estaples ; *Gabriel*, député de la noblesse du bailliage d'Évreux aux états généraux tenus à Blois en 1576 ; *Tannegui*, baron de Chambray, maréchal de camp des armées du roi sous Louis XIII ; *Nicolas II*, capitaine de vaisseau dans les armées navales de France, qui fut chargé par César, duc de Vendôme, de négocier le mariage de Marie-Élisabeth-Françoise de Savoie-Nemours, petite-fille de ce prince, avec Alphonse VI, roi de Portugal ; et enfin *Jacques-François*, second fils du précédent.

Jacques de Chambray naquit à Évreux en 1687. Destiné par ses parents à l'ordre de Malte, il fut reçu en qualité de page chez le grand maître don Raymond Perellos de Racoful ; mais le peu de goût du jeune Chambray pour l'état qu'on voulait lui faire embrasser le ramena bientôt en France, où il obtint une sous-lieutenance, et fit la campagne de 1704. Les instances de sa mère, qui avait sans doute le pressentiment du sort brillant qui l'attendait à Malte, finirent cependant par l'emporter sur sa répugnance. Il consentit à repartir pour cette île au mois de septembre 1715, et à commencer immédiatement sur les galères de l'ordre les caravanes exigées par les règlements. Après deux campagnes, il passa dans l'escadre des vaisseaux, composée de deux bâtiments de soixante canons, d'un de cinquante-six, et d'une frégate de quarante.

Chambray suivit cette escadre en 1707 à Oran, dont les Algériens avaient entrepris le siége. Il s'y distingua par sa résolution et son courage, et y reçut deux blessures. Nommé enseigne à son retour à Malte, il prononça ses vœux et fut admis au nombre des chevaliers de l'ordre. Les honneurs et la gloire lui vinrent rapidement : il fut élevé aux grades de lieutenant de vaisseau en 1711, de capitaine en second en 1719, de major d'escadre en 1721, et de capitaine de frégate en 1723. En cette dernière qualité, il prit le commandement de la frégate *le Saint-Vincent*, et alla croiser dans les parages de la Sicile. Son but était de chercher et de combattre le vice-amiral de la régence de Tripoli, qui, depuis quelque temps, s'était rendu formidable au commerce des chrétiens, et qui montait un vaisseau de quarante-huit canons, donné au dey de Tripoli par le Grand Seigneur. Le chevalier chrétien et le corsaire barbaresque ne tardèrent pas à se rencontrer : une lutte terrible s'engagea entre eux, et ce ne fut qu'après quatre heures de la résistance la plus opiniâtre, que le forban, démâté et coulant bas, se résigna à amener son pavillon. Chambray n'eut pas plutôt conduit sa prise à Malte et réparé ses avaries, qu'il remit à la mer, s'empara d'une

tartane tripolitaine, et força un corsaire algérien de trente-huit canons de s'échouer à la côte. Ces glorieux services lui valurent les félicitations du grand maître, Marc-Antoine Zondadari, et lui firent donner le grade de capitaine de vaisseau, avec la commanderie de Virecourt en Lorraine.

Au mois de janvier 1726, Chambray fut appelé au commandement du *Saint-Antoine*, de soixante canons, et chargé de détruire les nombreux corsaires qui parcouraient la Méditerranée. En quelques courses, il prit, brûla ou coula bas un grand nombre de bâtiments appartenant aux régences d'Alger, de Tripoli et de Tunis. Il fut alors élevé au poste le plus honorable de l'ordre, et nommé lieutenant général, commandant des vaisseaux de la Religion, dignité qui mettait sous sa dépendance toute la marine de Malte.

Un succès éclatant mit, en 1732, le comble à la gloire. Il fut envoyé, avec le *Saint-Antoine* et le *Saint-George*, sur les côtes de la Syrie, d'où un nombreux convoi de bâtiments turcs devait partir pour les ports de Constantinople et de Smyrne. Deux tartanes lui servirent de mouches et lui donnèrent des renseignements sur les forces qu'il allait avoir à combattre : le convoi, comprenant une quarantaine de bâtiments, était sous la protection de deux sultanes, dont l'une de soixante et dix et l'autre de soixante canons; et non loin de là, sur sa route, croisait un troisième vaisseau portant soixante et dix canons. Chambray arriva le 15 août au soir à la hauteur de Damiette, et fit ses dispositions pour l'attaque. Les vaisseaux turcs voulurent d'abord l'éviter; mais le commandeur leur donna la chasse pendant plusieurs heures, atteignit enfin la sultane amirale de soixante et dix canons, et, de ses premières bordées, la démâta de son grand mât. La riposte ne fut pas moins vigoureuse que l'attaque, et le commandeur fut contraint de laisser arriver pour réparer ses avaries. Commencé à une heure et demie, et soutenu avec une grande valeur de part et d'autre, le combat continua jusqu'au soir. Les combattants réparèrent pendant la nuit les dommages qu'ils s'étaient faits réciproquement; et le lendemain, comme Chambray se disposait à reprendre l'offensive, il fut rejoint par le *Saint-George*, qui avait poursuivi l'autre sultane sans avoir pu l'atteindre. Les deux Maltais écrasèrent l'amiral turc, lui abattirent ce qui lui restait de mâts et le rasèrent comme un ponton. La résistance de celui-ci fut glorieuse, longue, désespérée, et il fallut que ses adversaires lui envoyassent leurs volées en enfilade et le canonnassent en pointant à couler bas, pour le forcer à amener son pavillon. La reddition de la sultane apprit au commandeur de Chambray qu'il avait eu pour adversaire le fameux Méhémet-Ali, l'un des meilleurs officiers de mer du Grand Seigneur. Il le reçut avec toutes les marques de considération et de respect qui étaient dues à son courage et à son malheur. Sur cinq cents hommes d'équipage, Méhémet en avait perdu trois cent soixante et dix, et son vaisseau n'était plus qu'une ruine flottante. Reconnaissant l'impossibilité de conserver ce bâtiment, le commandeur y fit mettre le feu. De nouvelles félicitations et de nouveaux honneurs l'attendaient à Malte : à son retour il fut nommé grand-croix, bailli de l'ordre, et promu à la commanderie magistrale de Metz.

On peut juger d'après les résultats que le commandeur obtint avec de faibles moyens, de ce qu'il aurait pu faire avec des forces plus considérables. Mais encore plein de vie et de force, il se vit arrêter tout à coup dans cette glorieuse carrière. Grâce à ses services, les Barbaresques étaient moins à craindre, et l'on pensa qu'il suffirait de deux vaisseaux et d'une frégate pour les contenir dorénavant. La réduction de la marine maltaise lui ôta toute l'importance qui l'avait fait placer sous le commandement d'un lieutenant général. Elle passa sous les ordres d'un capitaine de vaisseau, et Chambray fut condamné à une retraite

forcée. Ce fut une grande joie pour les gouvernements des régences d'Alger, de Tripoli et de Tunis : « Nous ne rencontrerons donc plus à la mer ce *Rouge de Malte*, » disaient les beys; car ils avaient donné ce surnom à l'illustre marin, dont la figure martiale était relevée par un teint très-coloré. Chambray, en qualité de commandant, avait fait vingt-quatre campagnes, pris onze bâtiments aux infidèles et fait entrer un million quatre cent mille livres dans le trésor de l'ordre.

Le bailli voyant sa carrière militaire terminée à l'âge de quarante-huit ans, donna aussitôt un autre but à son activité. Il sollicita et obtint du grand maître et du conseil de l'ordre la permission de bâtir une ville fortifiée sur l'île de Gozo, située au nord-ouest de Malte. Les travaux, commencés en 1749, furent poussés vivement pendant six années ; la *cité neuve de Chambray* s'éleva sous la direction du bailli, bordée d'un côté par des rochers inaccessibles surmontés d'un fort, et de l'autre par une ligne de fortifications. Mais le fondateur de la nouvelle cité ne devait pas avoir la satisfaction de terminer son œuvre. Ayant eu l'imprudence de s'installer dans une maison d'une construction trop récente, il y contracta une maladie grave qui le conduisit au tombeau, le 8 avril 1756, à l'âge de soixante-neuf ans. « Chambray, dit un historien, était un homme d'une grande taille, très-corpulent, doué d'un tempérament des plus robustes et d'une force de corps extraordinaire. Sa vue, qui était fort bonne, lui permettait de distinguer les moindres objets à une très-grande distance, et cet avantage lui fut plus d'une fois utile à la mer. A ces diverses qualités, il joignait une rare bravoure et un sang-froid imperturbable. Il était généralement considéré comme le plus célèbre marin de son temps, et il est justement placé au nombre des plus grands hommes dont s'honore l'ordre de Malte. »

Le dernier membre connu de la maison de Chambray est le *marquis de Chambray*, né à Paris en 1783. Il fit en qualité de capitaine d'artillerie la campagne de 1813, et en écrivit l'histoire, sous le titre d'*Histoire de l'expédition de Russie*, Paris, 1823, 2 vol. in-8°.

Chambre. — Ce mot signifie au propre une pièce quelconque d'un appartement ou d'une maison; mais il se dit aussi du lieu où se tiennent certaines assemblées, où siégent certains tribunaux, et, par extension, de ces assemblées et de ces tribunaux eux-mêmes. C'est dans ces deux derniers sens que nous entendons le mot chambre dans les articles suivants.

Chambre apostolique, juridiction que l'abbé de Sainte-Geneviève exerçait autrefois à Paris en qualité de conservateur-né des priviléges apostoliques et de député du saint-siége. Cette chambre, qui connaissait d'un grand nombre de causes entre les gens d'église, avait au moyen âge une grande importance ; mais elle se réduisait à peu de chose au moment où elle fut abolie par la révolution. Les fonctions de la chambre apostolique se bornaient alors à décerner des monitoires, lorsque les juges séculiers croyaient devoir lui en demander. Cette chambre se composait de trois juges, l'abbé, un chancelier et un secrétaire.

Chambre ardente. —On donnait ce nom, dans l'origine, au lieu où l'on jugeait les criminels d'Etat appartenant à d'illustres familles, parce que ce lieu, entièrement tendu de noir, était éclairé par un grand nombre de flambeaux. Dans la suite, le nom de chambre ardente fut donné à tous les tribunaux d'exception, à toutes les commissions temporaires établies hors du droit commun. Ainsi on appela chambre ardente la chambre établie par François Ier vers 1535, au parlement de Paris, pour la recherche et la punition des hérétiques et des réformés. Cette juridiction, dont les arrêts étaient souverains et exécutés sans délai, cessa de siéger vers 1560.

On donna également le nom de chambres ardentes aux commissions extraordinaires établies sous Louis XIV contre les empoisonneurs, et

sous la régence contre les fermiers des revenus publics, et lors du visa des actions de la banque de Law (voy. *Cour des poisons* et *Chambre du visa*).

Chambre aux deniers, institution dont les attributions étaient les mêmes que celles de l'intendance de la liste civile, pour ce qui concernait les dépenses de la *bouche du roi*. Cette chambre était composée de trois trésoriers qui alternaient chaque année, avaient sous leurs ordres des contrôleurs, et étaient eux-mêmes subordonnés au *grand maître de France*.

Chambre civile, nom d'une ancienne juridiction qui siégeait au Châtelet, et dont le lieutenant civil était le seul juge. On n'y jugeait que des affaires sommaires, et dont l'importance ne dépassait pas mille livres.

Chambre de justice, nom par lequel on désignait ordinairement des cours souveraines, établies extraordinairement, pour rechercher les malversations des financiers.

La première chambre de justice dont il soit fait mention dans notre histoire est celle qui fut établie en Guyenne par déclaration du 26 novembre 1581. Un édit de 1584 en établit une autre, qui fut composée d'officiers de la chambre des comptes et du parlement; mais elle fut supprimée en 1585. Enfin, une troisième chambre de justice fut formée en 1597, et révoquée quelques mois plus tard.

Mais la sévérité que déployaient ces cours, pendant leur existence éphémère, n'effrayait que médiocrement les comptables, et les mêmes désordres se renouvelaient toujours. Henri IV établit, au mois de mars 1607, une nouvelle chambre de justice, qu'il supprima au mois de septembre suivant, après s'être fait donner un million de livres par les comptables.

Dès le 8 avril 1608, une chambre de justice fut rétablie, et elle tint ses séances, sous forme de *grands jours* (voyez ces mots), dans la ville de Limoges.

Une chambre de justice fut encore créée au mois d'octobre 1624, et révoquée au mois de mai 1625, par un édit dont l'un des articles portait que la recherche des officiers de finance serait continuée de dix ans en dix ans. Mais dix ans après, en 1635, les financiers furent déchargés de la plupart des *poursuites* décrétées contre eux; et, en 1643, les prescriptions de l'édit de 1625 furent tout à fait abrogées.

Cependant, cinq ans s'étaient à peine écoulés que l'on se crut de nouveau forcé d'établir une chambre de justice, qui subsista jusqu'en décembre 1652; mais, en 1655, soit que l'on reconnût que les prévarications des comptables étaient trop nombreuses pour que l'on pût toutes les punir; soit, ce qui est plus probable, que les prévaricateurs eussent traité avec ceux qui dirigeaient alors le gouvernement, on abolit toutes les poursuites dont ils étaient l'objet, et on leur accorda une amnistie pleine et entière pour toutes les concussions qu'ils auraient pu commettre jusqu'à la fin de cette année.

Depuis ce temps, il y eut encore deux chambres de justice; la première fut établie au mois de novembre 1661, et fut supprimée au mois d'août 1669; la seconde, créée par un édit du mois de mars 1716, fut révoquée en mars 1717. Elle dut rechercher toutes les prévarications commises par les comptables, depuis 1689 jusqu'à cette époque. Les historiens du temps donnent quelquefois le nom de chambre ardente à cette dernière chambre de justice. (Voyez *Chambre ardente*.)

Chambre de la maçonnerie, tribunal établi autrefois dans l'enclos du palais, à Paris, et qui connaissait de toutes les contestations relatives aux bâtiments. Ce tribunal était composé de huit conseillers du roi, qui prenaient le titre de juges et maîtres généraux des bâtiments de Sa Majesté.

Chambre de réunion. « Les traités de Westphalie (1648), d'Aix-la-Chapelle (1668), et de Nimègue (1679), avaient stipulé que les villes données à la France étaient cédées *avec leurs dépendances*. Ce terme était vague, et il y avait tant de complexité dans le régime féodal, qu'on pouvait, sous

le nom de dépendances, élever des prétentions sur des provinces entières. Louis XIV créa, dans les parlements de Metz, de Brissch et de Besançon, des chambres dites de réunion, chargées de rechercher les terres et fiefs qui avaient relevé des trois évêchés, des villes d'Alsace ou de Franche-Comté, afin de les réunir à la couronne. Ces chambres adjugèrent à la France Saarbruck, Saarwerden, Falkenberg, Germersheim, appartenant à l'électeur de Treves; Veldentz, appartenant à l'électeur palatin; Deux-Ponts, appartenant au roi de Suède; Lauterbourg, appartenant à l'évêque de Spire; Montbéliard, appartenant au duc de Wurtemberg, etc. Des troupes furent dirigées sur tous ces points, et les occupèrent sans résistance. Vainement la diète de Ratisbonne adressa des représentations. Louis n'y répondit qu'en réunissant secrètement en Alsace vingt mille hommes, qui investirent Strasbourg, et sommèrent cette ville de reconnaître le roi de France pour maître, en vertu d'un arrêt du parlement de Brisach, qui lui adjugeait toute l'Alsace en pleine souveraineté. La résistance était impossible; les magistrats se laissèrent séduire ou effrayer; et la ville qui, dans la dernière guerre, avait été tant de fois une porte ouverte aux ennemis de la France, capitula, sous condition qu'elle conserverait ses libertés, ses magistrats, ses revenus, l'exercice de la religion luthérienne (30 septembre 1679). Louis y fit son entrée en triomphe, et Vauban commença les immenses travaux qui devaient faire de cette place le boulevard de la France (*). »

Mais la paix de Riswick, conclue le 30 octobre 1697, en confirmant les traités de Westphalie et de Nimègue, annula les arrêts des parlements de Metz, Besançon et Brisach; et Louis XIV s'engagea à restituer à l'Empire tout ce qu'il avait occupé, soit pendant la guerre, soit auparavant, sous le nom de réunions. Cependant la ville de Strasbourg ne fut pas comprise dans cette restitution; et, depuis cette époque, elle n'a plus cessé de faire partie du territoire français. (Voyez RISWICK [traité de].)

(*) Lavallée, Histoire des Franç., t. III, p. 258.

Chambre des aides. Voyez *Cour des aides.*

Chambre des avocats, des avoués, des huissiers, des notaires. Voyez ces mots.

Chambre des blés, juridiction établie dans le parlement de Paris le 11 juin 1709, pour connaître de toutes les questions relatives au commerce des blés. Cette chambre n'eut pas une année d'existence; elle fut supprimée le 4 avril 1710.

Chambre des décimes. Voyez DÉCIMES et *Bureau des décimes.*

Chambre des fiefs. Voyez *Chambre des comptes.*

Chambre des monnaies. Voy. *Cour des monnaies.*

Chambre des pairs. On donnait quelquefois ce nom, avant la révolution, à la *grand'chambre* du parlement de Paris, parce que c'était dans cette chambre que se réunissait cette compagnie, quand les princes et les pairs venaient siéger avec elle. (Voyez PAIRS et PARLEMENT.)

Chambre des prélats, nom par lequel on désignait aussi quelquefois la *grand'chambre* du parlement de Paris, parce que, suivant une ordonnance de Philippe le Bel (22 mars 1302), il devait toujours y avoir au moins deux prélats parmi les membres de cette compagnie. (Voy. PARLEMENT.)

Chambre des requêtes. Voyez PARLEMENT.

Chambre des terriers. Voyez *Chambres des comptes.*

Chambre des vacations. C'est celle qui, dans les cours et tribunaux, est chargée de faire le service et de rendre la justice dans les affaires urgentes, pendant le temps des vacances. (Voyez d'ailleurs les articles PARLEMENT et VACANCES.)

Chambre dorée du palais, nom par lequel on a quelquefois désigné la *grand'chambre* du parlement de Paris, parce que Louis XII en avait fait

dorer le plafond. Guillaume Poyet, chancelier de France, fut condamné par arrêt du parlement de Paris, du 23 avril 1545, *en la chambre dorée du palais*. [Voyez plus bas (*Chambre* (*grand'*)].

Chambre du Châtelet. Voyez CHATELET.

Chambre du domaine, nom sous lequel on désignait, avant la révolution, la réunion des vingt directeurs de la régie chargée, par une ordonnance du 25 septembre 1774, d'administrer le domaine de la couronne. Ces directeurs étaient subordonnés au ministre de la maison du roi.

Chambre du trésor, juridiction qui jugeait en première instance les affaires relatives au domaine du roi, et dont l'appel ressortissait au parlement.

Chambre du visa, nom que l'on a donné aux deux dernières chambres de justice, mais particulièrement à celle qui, après la chute du système de Law, fut établie pour juger les malversations commises par les préposés au *visa* des billets de la banque. Elle se composait de quatre conseillers d'État, de douze maîtres des requêtes, d'un procureur général, d'un rapporteur et d'un greffier. Quatorze accusés y comparurent, et plusieurs d'entre eux furent condamnés à mort. (Voyez LAW et VISA.)

Chambre ecclésiastique. Voyez DÉCIMES et *Bureau des décimes*.

Chambre (*grand'*), nom que l'on donnait à la première et à la principale chambre de chaque parlement. C'était le lieu où toute la compagnie se rassemblait et où le roi tenait ses lits de justice. C'était là que se faisaient les enregistrements, et que l'on plaidait les appellations verbales, les appels comme d'abus, les requêtes civiles et autres causes majeures.

Quelquefois, par le terme de *grand' chambre*, on entendait aussi les magistrats qui y tenaient leurs séances.

La grand'chambre du parlement de Paris s'appela d'abord la *chambre des plaids, camera placitorum*. C'est en 1342, dans une ordonnance de Philippe VI, que l'on trouve, pour la première fois, le nom de grand'chambre. Cette chambre se composait alors, suivant une autre ordonnance du même prince, de trois présidents, quinze conseillers-clercs, et quinze laïques. (Voyez PARLEMENT.)

Chambre mi-partie, juridiction établie dans chaque parlement pour juger les procès où des gens de la religion réformée étaient intéressés. La moitié des juges devait appartenir à cette religion, et c'est de là que ces chambres avaient tiré leur nom.

Le premier des édits de pacification qui donna aux religionnaires quelques priviléges de ce genre, fut celui du mois d'août 1570. Il leur fut en effet accordé, par l'article 55 de cet édit, la faculté de récuser, dans chaque chambre du parlement où ils auraient un procès, quatre conseillers pour le fait de religion, indépendamment des autres récusations de droit qu'ils pourraient faire. La même faculté était accordée aux catholiques.

Un autre édit du mois de mai 1576 établit, au parlement de Paris, une chambre mi-partie, composée de deux présidents et de seize conseillers; cette chambre allait tenir ses séances à Poitiers, trois mois de l'année, pour y rendre la justice aux habitants des provinces de Poitou, Angoumois, Aunis et la Rochelle.

Il en fut établi de semblables à Montpellier, pour le ressort du parlement de Toulouse, et dans chacun des parlements de Dauphiné, Bordeaux, Aix, Dijon, Rouen et Bretagne. Celle du parlement de Dauphiné siégeait, les six premiers mois de l'année, à Saint-Marcellin, et les six autres mois à Grenoble. Celle de Bordeaux siégeait aussi une partie de l'année à Clérac.

Les édits suivants apportèrent quelques changements à cet état de choses; les chambres mi-parties de Paris et de Rouen furent remplacées, en 1598 et 1599, par les chambres de l'édit; celles de Toulouse, Grenoble et Guyenne furent supprimées en 1679; mais les autres subsistèrent jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes. (Voyez *Chambres de l'édit*.)

Chambre syndicale de la librairie

et de l'imprimerie, nom que l'on donnait autrefois aux assemblées des syndics et adjoints élus par les imprimeurs et les libraires, pour traiter de toutes les affaires concernant leurs professions.

Ces chambres étaient au nombre de vingt et une; elles siégeaient à Amiens, Angers, Besançon, Bordeaux, Caen, Châlons-sur-Marne, Dijon, Lille, Lyon, Marseille, Montpellier, Nancy, Nantes, Nîmes, Orléans, Paris, Poitiers, Reims, Rouen, Strasbourg et Toulouse.

Elles étaient chargées d'enregistrer les priviléges et permissions d'imprimer, et d'examiner les ballots de livres et estampes introduits en France.

Chambre royale, commission établie par lettres patentes du 25 août 1601, pour juger, en dernier ressort, les appellations interjetées des jugements des commissaires envoyés dans les provinces pour vérifier les comptes des traitants. La chambre royale fut supprimée en 1604.

Chambre royale de Verdun, tribunal établi dans cette ville, en 1607, pour juger en dernier ressort les appellations des premiers juges, qui étaient auparavant dévolues à la chambre de Spire. Cette chambre subsista jusqu'à l'établissement du parlement de Metz, en 1633.

Chambre tournelle civile et tournelle criminelle. Voyez PARLEMENT et TOURNELLE.

Chambres assemblées, audiences solennelles, où toutes les chambres du parlement se réunissaient pour juger en commun. Cet usage existe encore en France, dans tous les tribunaux partagés en plusieurs sections ou chambres, pour vider un partage de voix, pour une audience de rentrée ou de réception; et à la cour de cassation, pour statuer sur un second pourvoi formé dans la même cause et pour les mêmes motifs.

Chambres consultatives des manufactures, fabriques, arts et métiers. Ces chambres, instituées par suite de la loi du 22 germinal an XI, ont pour destination de faire connaître les besoins et les moyens d'amélioration des manufactures, fabriques, arts et métiers; elles sont composées chacune de six membres, et présidées par les maires des lieux où elles sont placées. Les membres des chambres sont renouvelés par tiers tous les ans, et leurs fonctions sont gratuites. Dans les localités où le gouvernement n'a point établi une chambre consultative des manufactures, la chambre de commerce, s'il en existe une, en remplit les fonctions. (Voyez *Chambres de commerce*.)

Chambres de commerce, assemblées instituées dans les principales villes de commerce pour délibérer sur les intérêts commerciaux de leur localité, donner leur avis, quand il leur est demandé, sur des questions de leur compétence, et à éclairer l'administration à l'occasion des mesures à prendre pour aider au développement et concourir à la prospérité du commerce.

A la fin du dix-septième siècle, il n'existait en France qu'une chambre de commerce; c'était celle de Marseille. Deux arrêts du conseil, en date des 29 juin 1700 et 30 août 1701, en instituèrent dans les principales villes commerçantes du royaume. Celles de Paris, Lyon, Rouen et Toulouse datent particulièrement du second de ces deux arrêts. Successivement il en fut créé une à Montpellier en 1704; une à Bordeaux en 1705; une à Lille en 1714. Les villes de Nantes, Bayonne et Saint-Malo n'en ont eu que plus tard. Ces diverses chambres avaient pour attribution d'éclaircir par des discussions préparatoires les questions d'intérêt commercial, et elles reçurent le droit de concourir à la composition du conseil général du commerce siégeant à Paris, en envoyant ou nommant chacune un délégué qui en devenait membre.

Ces chambres, composées de huit à douze membres, étaient électives; et les conditions d'éligibilité variaient suivant la spécialité industrielle de chaque localité; mais chaque industrie importante devait y être représentée.

Les chambres de commerce furent supprimées par la révolution. Lors

du travail de réorganisation que Napoléon entreprit quand il n'était encore que premier consul, il les rétablit en prenant l'élection pour base, mais une élection bien moins large et bien moins libérale que ne l'avait été, un siècle auparavant, celle qu'avait adoptée le plus absolu de nos rois. Louis XIV avait voulu et ordonné que les choix et nomination des membres des chambres de commerce se fissent librement et sans brigue par le corps de ville et par les marchands et les négociants, l'élection se renouvelant chaque année. Napoléon ordonna que, pour former ces chambres, le préfet, ou le maire dans les villes où il n'y aurait pas de préfet, réunît auprès de lui quarante à soixante commerçants à son choix, pour procéder, sous sa présidence, à l'élection des premiers membres, lesquels devaient ensuite se renouveler d'eux-mêmes par tiers tous les ans.

Telle fut l'organisation donnée aux chambres de commerce par l'arrêté consulaire du 3 nivôse an XI. Quant à leurs attributions, elles furent à peu près les mêmes que celles des chambres instituées par Louis XIV. La chambre de commerce de Paris a été créée par arrêté particulier du 6 ventôse an XI; et ses membres, élus par cinquante-trois électeurs, ont tenu leur première séance le 17 germinal suivant.

Les chambres de commerce, créées d'abord dans quelques villes de premier ordre, se multiplièrent graduellement jusqu'au nombre de quarante et une; elles sont réduites aujourd'hui à trente-huit, et siégent à Amiens, Avignon, Bayonne, Besançon, Bordeaux, Boulogne, Caen, Calais, Carcassonne, Clermont-Ferrand, Dieppe, Dunkerque, Granville, la Rochelle, Laval, le Havre, Lille, Lorient, Lyon, Marseille, Metz, Montpellier, Morlaix, Mulhausen, Nantes, Nîmes, Orleans, Paris, Reims, Rouen, Saint-Brieuc, Saint-Etienne, Saint-Malo, Strasbourg, Toulon, Toulouse, Tours et Troyes.

Chambres de l'édit, juridictions substituées par les édits d'avril 1598 et août 1599 aux *chambres mi-parties* dans les parlements de Paris et de Rouen. Ces chambres jugeaient en dernier ressort les procès où les réformés étaient parties principales. L'un des conseillers dont elles se composaient devait appartenir à la religion réformée. Ces chambres furent supprimées en 1660.

Chambres de rhétorique, sortes d'académies qui fleurirent, au quatorzième siècle, dans les Pays-Bas, où elles ne furent peut-être qu'une imitation de nos *puys* ou compagnies littéraires. Au commencement du siècle suivant, nous trouvons une association établie sous ce titre à Arras, et distribuant, en 1431, des prix sur cette question : *Pourquoi la paix ne vient pas en France.* La ville de Tournai eut de même une chambre de rhétorique, et elle conserve encore, dans sa bibliothèque, un manuscrit contenant la suite des pièces couronnées dans cinquante-deux assemblées, du premier mardi de mai 1477 au premier mardi de juin 1491. Ces compositions, toutes en langue française, sont des rondeaux, des ballades, des *fastras* (voyez ce mot). Chaque *chambre* avait sa devise et son blason symbolique. (Voyez COMPAGNIES LITTÉRAIRES.)

Chambres des comptes, nom que l'on donnait autrefois aux cours établies pour connaître et juger en dernier ressort de tout ce qui concernait la manutention des finances et la conservation du domaine de la couronne.

La chambre des comptes de Paris était la plus ancienne et la principale de ces cours. Elle était d'abord ambulatoire, c'est-à-dire, qu'elle se transportait successivement dans les différentes parties de son ressort. Philippe le Long, par un édit daté de Viviers en Brie, en 1319, la rendit sédentaire à Paris, et en nomma présidents Sully et l'évêque de Noyon. Il lui donna au palais le local qu'elle occupa depuis jusqu'à sa suppression.

Les rois venaient souvent assister aux délibérations de la chambre des comptes. Philippe de Valois, Char-

les V, Charles VI et Louis XII s'y rendirent souvent pour délibérer sur les affaires les plus importantes de l'État. Ce fut à la chambre des comptes que l'on examina s'il convenait de donner connaissance au peuple du traité de Bretigny conclu en 1359, et qu'il fut résolu qu'on le rendrait public.

Le conseil secret, que l'on appelait alors grand conseil, se tenait souvent à la chambre des comptes en présence des princes, des grands du royaume, du chancelier, des cardinaux, des archevêques et évêques, des présidents et des maîtres des requêtes, et l'on traitait, dans ces assemblées, des affaires les plus importantes sur les finances, la justice et l'administration du royaume. Les résolutions prises dans ces circonstances forment ce que l'on appelle les *ordonnances rendues par le conseil tenu en la chambre des comptes*. Dans d'autres occasions, les officiers de la chambre des comptes étaient mandés près du roi, et admis aux délibérations qui avaient lieu dans le conseil privé.

Philippe de Valois donna pouvoir à la chambre, par lettres du 13 mars 1339, d'octroyer, pendant le voyage qu'il allait faire en Flandre, toutes lettres de grâce, d'anoblissement, légitimation, amortissements, octrois, etc.; et il lui permit, par d'autres lettres du dernier janvier 1340, d'augmenter ou diminuer le prix des monnaies d'or ou d'argent. Des officiers de la chambre des comptes furent chargés de l'exécution des testaments de Charles V et de Charles VI.

On comptait dans le royaume, en 1566, six chambres des comptes, outre celle de Paris. Ces chambres étaient établies à Dijon, Grenoble, Aix, Nantes, Montpellier et Blois. Les quatre premières avaient été créées par le duc de Bourgogne, le dauphin de Viennois, le comte de Provence et le duc de Bretagne. Celles de Montpellier et de Blois avaient été établies par François Ier en 1522 et 1525.

Toutes ces chambres furent supprimées en 1566, excepté celle de Paris, dont la juridiction fut alors étendue à tout le royaume. Mais les six chambres supprimées furent rétablies en 1568. Depuis, plusieurs autres chambres des comptes furent successivement créées, à Rouen, en 1580; à Pau, en 1624; à Dôle, en 1692, et à Metz, en 1679. Enfin, les chambres des comptes de Lorraine et de Bar furent conservées après la réunion de ces deux provinces à la France. Celle de Blois fut supprimée en 1775.

Les archives de la chambre des comptes de Paris contenaient les actes les plus importants de l'autorité publique; l'histoire pouvait y puiser d'utiles renseignements, mais on n'avait pas eu soin d'en faire faire des copies authentiques; un incendie éclata, le 27 octobre 1737, dans ces archives, en consuma une grande partie, et fit ainsi éprouver à la science une perte irréparable.

Cette chambre se composait, au moment où elle fut supprimée, d'un premier président, de douze présidents de chambre, soixante et dix-huit maîtres, trente-huit correcteurs, quatre-vingt-deux auditeurs, un avocat et un procureur général, deux greffiers en chef, un commis plumitif, deux commis du greffe, trois contrôleurs du greffe, un payeur des gages et trois contrôleurs, un premier huissier, un contrôleur des restes, un garde des livres, vingt-neuf procureurs et trente huissiers: en tout, deux cent quatre-vingt-neuf officiers. Elle se divisait en plusieurs chambres particulières, telles que la *chambre des fiefs*, où étaient déposés les actes de foi et hommage, les aveux et les dénombrements; la *chambre des terriers*, où se faisait le dépôt des terriers de tous les héritages qui étaient en la censive du roi, etc.

Michel l'Hôpital fut premier président de la chambre des comptes de Paris, depuis 1554 jusqu'en 1560, époque où il fut nommé chancelier. Cette charge devint ensuite presque héréditaire dans la famille de Nicolaï; c'était un membre de cette famille qui présidait l'audience solennelle du 17 août 1787, lorsque Monsieur (depuis

Louis XVIII) s'y présenta pour faire enregistrer les édits du timbre et de la subvention territoriale.

Toutes les chambres des comptes ayant été supprimées par l'article 12 de la loi du 7 septembre 1790, furent d'abord remplacées par la *commission de comptabilité nationale*, qui le fut, elle-même, par la cour des comptes, en conséquence de la loi du 16 septembre 1807. (Voyez *Cour des comptes.*)

Chambres législatives. C'est ainsi qu'on appelle, depuis 1814, les deux assemblées qui, de concert avec le chef du pouvoir exécutif, sont chargées par la constitution de procéder à la confection des lois. L'une de ces deux chambres porte aujourd'hui le nom de *chambre des députés;* l'autre, celui de *chambre des pairs.*

Les assemblées législatives n'ont pas toujours, en France, été désignées par les mêmes noms. On sait que celle qui fut convoquée en 1789, sous le nom d'*états généraux*, prit, après la vérification des pouvoirs de ses membres, et la réunion des trois ordres en une seule assemblée, le titre d'*Assemblée nationale*, et qu'elle fut plus tard nommée *Assemblée constituante.* Celle qui lui succéda, en vertu de la constitution de 1791, est connue sous le nom d'*Assemblée législative.* Elle n'eut que quelques mois d'existence, et fut remplacée par la *Convention nationale.* Après la Convention, deux assemblées furent chargées du pouvoir législatif; ce furent le *Conseil des Anciens* et le *Conseil des Cinq-Cents*, auxquels succédèrent plus tard le *Sénat* et le *Corps législatif.* Ces deux assemblées furent remplacées, en 1814, par la *chambre des pairs* et la *chambre des députés;* celle-ci fut désignée, dans l'acte additionnel aux constitutions de l'empire, sous le nom de *chambre des représentants;* mais elle reprit, après les cent jours, le titre de *chambre des députés;* et, depuis, les deux chambres législatives ont toujours conservé les dénominations sous lesquelles on les désigne aujourd'hui. (Voyez ASSEMBLÉES, CONSEIL DES ANCIENS, CONSEIL DES CINQ-CENTS, CONSTITUTIONS, CONVENTION, CORPS LÉGISLATIF, DÉPUTÉS, ÉTATS GÉNÉRAUX, PAIRS, SÉNAT.)

CHAMBRIER de France, *Camerarius.* — La charge de camérier ou chambrier était, comme nous l'avons dit ailleurs, tout à fait distincte de celle de chambellan : elle consistait dans la garde de la chambre du roi, c'est-à-dire, du trésor royal. Son origine remonte très-haut, puisque l'archevêque de Reims, Hincmar, mort en 882, parle en ces termes des devoirs du chambrier : « Le bon ordre du palais, le soin des ornements royaux et des dons annuels faits par les vassaux, excepté ce qui peut avoir rapport aux vivres, aux boissons et aux chevaux, appartient principalement à la reine, et sous elle, au camérier : ils doivent les ranger suivant leur nature et leur qualité, afin qu'on puisse s'en servir en temps utile. Au camérier seul appartient la réception des présents faits par les ambassadeurs, à moins que, sur l'ordre du roi, la reine ne s'adjoigne à lui pour les recevoir. » Le camérier recevait encore les tributs en argent payés au prince; et, après les avoir pesés, il les serrait dans la cassette royale. « Le chamberier, dit « un registre de la chambre des comptes, « cité par du Cange, à cause de sa « chamberie, a plusieurs cens et rentes « assis tant en la ville de Paris et envi- « ron, comme ailleurs, à cause des- « quels cens il a telle justice et con- « trainte comme à seigneur foncier « appartient. » Cet officier avait droit de juridiction sur les fripiers, les cordonniers, les ceinturiers et sur quelques autres corps de métiers de Paris.

Cette charge, après avoir éprouvé de nombreuses modifications, fut enfin supprimée en 1545, par François Ier, qui remplaça le chambrier par les quatre gentilshommes de la chambre.

Voici, d'après du Cange, les noms de quelques chambriers de la première et de la seconde race, et la série complète de ces officiers depuis 1060 :

Talio sous Dagobert.
Vandalmar, sous Gontran.
Regnoard, Tanculfe et Bernard, sous Louis le Débonnaire.
Ingelrann, comte, sous Charles le Chauve
Thierry, sous Louis II.
1060. Rainaud.
1065 à 1085 Walerand ou Galerand.
1085. Guillaume.
1106 à 1111. Gui ou Guion (Wido)
1127 et 1128 Aubry (Albericus).
1130. Manasses.
1134. Hugues.
1136. Gui ou Guion (Wido)
Hugues.
1139. Mathieu, mort en 1151 ou 1152.
1151. Aubri; il vivait encore en 1181.
1160 et 1174. Mathieu.
1176. Renaud.
1186. Raoul.
1190 et 1207. Mathieu, mort avant 1214.
1209. Urson.
Burchard, suivant le nouveau traité de diplomatique.
1206, 1210, 1217 Barthélemy de Roya.
Jean de Beaumont.
1240 à 1248. Jean de Nanteuil.
1258. Alphonse de Brienne, mort en 1270.
1271. Érard de Valery, mort en 1277.
1279. Robert, duc de Bourgogne, qui vivait encore en 1297.
Jean II, comte de Dreux, mort vers 1309.
1311. Louis Ier, duc de Bourbon, mort en 1341.
1341. Pierre Ier, duc de Bourbon, mort en 1356.
1356. Louis II, duc de Bourbon, mort en 1410.
1410. Philippe de Bourgogne, mort en 1415.
1415. Jean de Chalon III, mort en 1418.
1419. Guillaume, seigneur de Chasteauvillain, mort en 1439.
1439 Charles Ier, duc de Bourbon, mort en 1456.
1456. Jean II, duc de Bourbon, mort en 1488.
1488. Pierre II, duc de Bourbon, mort en 1503.
1503. Charles III, duc de Bourbon, mort en 1527.
1527. Henri, duc d'Orléans et d'Angoulême, depuis Henri II.
Charles, duc d'Orléans, mort en 1545.

Chambure (Auguste-Lepelletier de), l'un des officiers les plus braves de nos armées impériales, naquit, en 1789, à Vitteaux (Côte-d'Or), fit les campagnes de Prusse et de Pologne, puis passa en Espagne, où il se fit bientôt remarquer par de nombreuses actions d'éclat. Il fut mis à l'ordre du jour pour sa belle conduite pendant la défense de Ciudad-Rodrigo : dans une audacieuse sortie, n'ayant avec lui que trois cents hommes, il fut attaqué par dix-huit cents fantassins, douze cents cavaliers et trois pièces d'artillerie; l'engagement commençait à peine, lorsqu'un biscaïen lui fracassa l'épaule. Sans se laisser abattre par la douleur ni par la perte de son sang, il soutint un combat de quinze heures, et se retira enfin vers Salamanque, suivi seulement d'une centaine d'hommes qui lui restaient. Épuisé par les nombreuses blessures qu'il avait reçues, il rentra ensuite en France et abandonna la carrière militaire. Mais lorsqu'en 1812 la guerre éclata de nouveau avec la Russie, il demanda à rentrer en activité, et partit, quoique souffrant encore, pour aller se renfermer dans la ville de Dantzig, en qualité d'officier d'état-major du général Rapp. Là, il commença une suite de faits d'armes dont le récit forme, peut-être, la partie la plus brillante de l'histoire de la mémorable défense de cette ville. A la tête d'une compagnie franche, qu'il avait formée pour les coups de main les plus hardis et les plus périlleux, il releva par son dévouement le courage des assiégés et répandit la terreur parmi les troupes assiégeantes.

L'ennemi poussait ses travaux en avant du Bischofsberg; Chambure s'embarque avec ses cent braves à Neufahrwasser, au milieu de la nuit, descend à quatre lieues sur les derrières des Russes, et arrive au village de Bohnsack, occupé par trois mille hommes. Sa marche est si secrète et si rapide, son attaque si soudaine et si furieuse, que les sentinelles sont égorgées avant d'avoir pu pousser un seul cri, et que la garnison est surprise dans le sommeil; trois cents hommes sont massacrés, des magasins saccagés, quinze pièces de canon enclouées, et plusieurs milliers de fusées incendiaires détruites avec leurs caissons. Blessé de deux coups de baïonnette, Chambure réunissant ses forces, remonte à cheval, ramène sa troupe à travers les bandes de Cosaques et rentre à Dantzig à huit heures du matin, après avoir perdu trois hommes seulement.

Pendant l'incendie de la ville, les assiégeants s'étaient emparés de l'avancée des redoutes de Frioul. Chambure, commandant toujours ses cent braves, s'élance dans les palissades, tue cent cinquante hommes, et emmène le reste prisonnier. Plus tard,

une bombe ayant éclaté dans la chambre de Chambure et l'ayant réveillé, il se lève aussitôt, réunit sa *compagnie infernale*, se précipite sur la batterie d'où était partie la bombe, tue sur la place quatre-vingts hommes, enclouе les canons, et met dans la bouche d'un mortier une lettre qui est devenue célèbre.

La capitulation de Dantzig vint enfin mettre un terme à tant d'héroïques efforts; mais l'empereur Alexandre refusa de la ratifier, et exigea que la garnison fût envoyée prisonnière en Russie. Chambure déclara dans le conseil de guerre, où ses brillantes qualités l'avaient fait admettre, quoique son grade de capitaine ne lui en donnât pas l'entrée, que tout homme capable d'accepter ces conditions était indigne de porter le nom de Français, et fit la proposition de détruire tous les magasins, d'enclouer les canons, de faire sauter les fortifications, pour ne laisser à l'ennemi que des ruines, se chargeant lui-même de tous les périls de l'exécution, tandis que la garnison tenterait de se jeter dans Birschau, où elle pourrait tenir longtemps encore. Le général Rapp recula devant tant d'audace : « Eh bien, s'écria Chambure, si cette capitulation honteuse « est signée, je cesse d'être sous les « ordres d'hommes qui sacrifient à « leurs intérêts l'honneur de leur « pays. » La capitulation signée, Chambure porta son épée au prince de Wurtemberg, qui le fit partir pour Saint-Pétersbourg.

Revenu en France en 1815, il fut chargé, pendant les cent jours, d'organiser, dans le département de la Côte-d'Or, un corps franc qui battit en toute rencontre les Autrichiens et les royalistes. Quand il fallut se retirer vers la Loire, Chambure s'y rendit suivi d'un petit nombre de cavaliers; quelques-uns de ces hommes qui marchaient en avant-garde, arrêtèrent deux officiers anglais et les pillèrent; Chambure étant survenu répara de son mieux cette violence, et fit relâcher les étrangers, bien que la cessation des hostilités n'eût point encore été officiellement proclamée. Tel fut, cependant, le fait qui servit plus tard de prétexte, lorsqu'on voulut punir, dans sa personne, l'un des plus nobles modèles de dévouement et de patriotisme. Des condamnations aux travaux forcés à perpétuité, au carcan, à la marque, et bientôt après, en 1816, une condamnation à la peine capitale, vinrent frapper le brave officier qui avait voulu empêcher les royalistes du Doubs de prendre la cocarde blanche et de faire cause commune avec l'étranger. A cette funeste époque, Chambure s'était réfugié à Bruxelles. Plus tard, il revint en France, demanda à purger sa contumace, et fut renvoyé au procureur général M. Bellart; « mais, dit-il, quand je voulus y « aller, il me sembla que l'ombre « de Ney se plaçait devant moi « pour m'arrêter. » Il lui fut moins difficile de s'adresser à M. Jacquinot de Pampelune, et enfin, après bien des démarches, il obtint un arrêt qui le couvrit de l'amnistie de 1816. Il vécut alors dans la retraite, tout en continuant néanmoins à travailler pour la gloire nationale, et ne revint à Paris qu'après la révolution de 1830, époque où le maréchal Soult le nomma colonel d'état-major, et l'appela auprès de sa personne en qualité de premier officier d'ordonnance. Il fut enlevé, en 1832, par une attaque de choléra. Chambure avait publié en 1826 et 1827, *Napoléon et ses contemporains, suivi de gravures représentant des traits d'héroïsme, de générosité*, etc., 12 livraisons in-4°, avec texte.

CHAMFORT (Sébastien-Roch-Nicolas) était, comme d'Alembert, comme Delille, un enfant naturel : il ne connut jamais d'autres parents que sa mère, à laquelle il fut toujours tendrement attaché. Il naquit en 1741, dans un village près de Clermont en Auvergne. Un docteur de la faculté de Navarre, nommé Morabin, obtint, pour le jeune Nicolas (tel était le nom primitif de Chamfort), une bourse au collége des Grassins. C'est là qu'il fit

ses premières études, qui, d'abord ne présagèrent pas ce qu'il devait être un jour. Mais son esprit naturel ne tarda pas à se développer, et il termina ses classes de la manière la plus brillante. A son entrée dans le monde il prit le nom de Chamfort, qu'il devait rendre célèbre. Il débuta par quelques articles dans le *Journal encyclopédique*, et par une collaboration au *Vocabulaire français*. Il remporta le prix de poésie à l'Académie française par son *Épître d'un père à son fils sur la naissance d'un petit-fils*. Les éloges de Molière et de la Fontaine, qui obtinrent aussi des palmes académiques, l'un à Paris, l'autre à Marseille; le succès de la *Jeune Indienne*, du *marchand de Smyrne*, de la tragédie de *Mustapha et Zéangir*, lui acquirent bientôt une grande réputation, et lui valurent quelques faveurs de la cour. Le prince de Condé le nomma son secrétaire des commandements, et, peu de temps après, en 1781, il fut élu membre de l'Académie française, à la place de Sainte-Palaye. Son discours de réception fut un des meilleurs qu'on eût entendus depuis longtemps; mais ce fut le dernier morceau purement littéraire que composa Chamfort. Il renonça même à écrire pour le public, et se consacra tout entier à la société, dont il faisait les délices par les agréments de son esprit. Ce fut pour une seule personne, madame Élisabeth, qu'il rédigea ce commentaire de la Fontaine, travail dont, suivant ses propres expressions, il ne conserva que les *rognures*, que Gail a publiées plus tard dans *les Trois fabulistes*. Le manuscrit complet, qui était dans la bibliothèque de madame Élisabeth, a été détruit ou s'est perdu pendant la révolution.

Né avec un caractère ferme et indépendant, Chamfort n'avait pas attendu 1789 pour invoquer de tous ses vœux une réforme sociale. Il avait contribué pour une grande part à l'éloquent écrit de Mirabeau sur *l'ordre de Cincinnatus*; et quand la révolution commença, il continua à influer par ses conseils, et quelquefois, plus directement encore, sur les productions du grand orateur. Il composa même tout entier le discours *sur la Destruction des académies*, que Mirabeau devait lire à la tribune. Les violences populaires dont Chamfort avait admis la nécessité finirent cependant par révolter son âme. Il cacha trop peu ses sentiments. C'est lui qui traduisait les mots *Fraternité ou la mort*, inscrits sur les édifices, par ceux-ci : *Sois mon frère, ou je te tue*. Il fut arrêté et conduit aux Madelonnettes. Il en sortit peu de temps après; mais telle était l'horreur qu'il avait conçue pour le séjour des prisons, que, sur le point d'être arrêté de nouveau, il fit plusieurs tentatives de suicide. Il se blessa fort grièvement; mais on le rappela à la vie, et on lui laissa la liberté. Il jouissait du repos, lorsqu'il mourut presque subitement, le 13 avril 1794. Chamfort ne fut ni un grand écrivain, ni un grand poëte, mais il avait quelques-unes des qualités du poëte et de l'écrivain, surtout une pureté soutenue dans le style, et une notable habileté à manier la langue.

Chamier (Daniel), l'un des plus grands théologiens du parti réformé, fut pendant longtemps ministre à Montélimart, sa patrie, puis ensuite à Montpellier, et eut la plus grande part à la rédaction de l'édit de Nantes. Nommé, en 1612, professeur de théologie à Montauban, il se trouvait dans cette ville, lorsqu'elle fut assiégée par Louis XIII. Il déploya alors le plus grand courage, alla exhorter les soldats, partout où il y avait du danger. Enfin, il fut tué d'un coup de canon, le 16 octobre 1621.

Chamillard (Michel de), nommé contrôleur général des finances en 1699, à la place de M. de Pontchartrain, et ministre de la guerre en 1701, en remplacement du marquis de Barbezieux, fils de Louvois. C'était au moment où l'Europe allait se coaliser de nouveau contre la France, que Louis XIV confiait à un homme aussi inhabile que Chamillard, le double héritage de

Louvois et de Colbert. Le ministre sentait sa faiblesse, mais Louis XIV le rassura par cette parole présomptueuse : *Je vous seconderai*, comme s'il eût pu se passer d'un ministre éclairé, et comme si sa main eût été assez puissante pour diriger toutes les affaires. On a prétendu que Chamillard avait dû l'étonnante faveur dont il jouit pendant dix ans à son adresse au billard ; mais il est absurde de supposer que Louis XIV ait choisi un ministre pour un motif aussi futile. Le véritable mérite de Chamillard c'était d'être honnête homme et d'avoir plu par sa modestie à madame de Maintenon, alors qu'il était chargé de Saint-Cyr. Mais il n'était ni politique, ni guerrier, ni même homme de finance, et il se laissa toujours diriger par des subalternes. Au reste, madame de Maintenon avoue dans ses lettres que c'était un homme incapable. Elle sacrifiait donc l'intérêt de la France au désir de maintenir son influence sur l'esprit du roi, et dans ce but elle l'entourait d'hommes dont elle ne craignait rien. On sait tous les malheurs qui accablèrent la France sous le ministère de Chamillard. Instrument des passions de la cour, il éloigna Villars des armées, l'envoya dans les Cévennes combattre les Camisards, et opposa Villeroi à Eugène et à Marlborough. Le désordre dans les finances étant devenu extrême, le ministre eut recours à ces expédients qui ne font que pallier le mal et qui augmentent la misère publique. Enfin, cédant au mécontentement général, Chamillard remit le contrôle des finances à Desmarets, en 1708, et, en 1709, la direction de la guerre à Daniel Voisin. Il mourut le 14 avril 1721, à l'âge de soixante et dix ans, emportant la réputation d'un très-mauvais ministre, mais d'un homme honorable dans la vie privée.

CHAMILLY, ancienne seigneurie de Bourgogne, auj. du dép. de Saône-et-Loire, à 12 kil. de Châlon-sur-Saône.

CHAMILLY (Noël Bouton, comte de), maréchal de France, naquit à Chamilly, le 6 avril 1636. « Il étoit d'excellente famille, dit Saint-Simon, car depuis 1400 les Boutons ont toujours servi et aucun d'eux n'a porté robe. » Entré de bonne heure au service, Chamilly gagna tous ses grades à la pointe de son épée. Dès ses débuts militaires, il prit part aux expéditions les plus aventureuses de l'époque. C'est ainsi que lorsqu'en 1664 le maréchal de Schomberg passa en Portugal avec quatre mille Français, en apparence soudoyés par le roi Jean IV, mais réellement payés de l'argent de Louis XIV, Chamilly l'accompagna en qualité de capitaine de cavalerie, et se distingua à la bataille de Villaviciosa, dont le succès contribua tant à affermir sur le trône la famille de Bragance. De même, lorsqu'en 1668 Louis XIV envoya sept mille hommes sous les ordres du duc de Beaufort, au secours de l'île de Candie, Chamilly sollicita comme une faveur de faire partie de cette expédition, et il s'y conduisit encore avec distinction. A son retour en France, il fut nommé inspecteur de l'armée d'Italie, et, quelques années plus tard, il joua un rôle important dans la guerre de Hollande. Nommé en 1675, gouverneur de Grave, il s'illustra par une vigoureuse défense de cette petite place que le prince d'Orange assiégeait en personne. Cette défense, qui dura quatre-vingt-treize jours, coûta seize mille hommes à l'ennemi, et si Chamilly capitula, ce ne fut qu'aux plus honorables conditions et sur les ordres du roi. Louis XIV l'autorisa, en récompense de sa belle conduite, à lui demander une grâce. Chamilly ne demanda que celle de son ancien colonel qui était à la Bastille. Nommé lieutenant général en 1678, il ne reçut le bâton de maréchal que vingt-cinq ans après, le dimanche 4 janvier 1703. Il y avait déjà neuf maréchaux ; on en créa alors dix du même coup, dans « la crainte d'en manquer, » dit Saint-Simon. Mais ce n'est ni à l'héroïque défense de Grave, ni au bâton de maréchal de France, que Chamilly doit sa grande célébrité ; il la doit en grande partie au bonheur d'avoir été le hé-

ros des *Lettres portugaises*. Il traversait un jour une petite ville à la tête de son escadron, pendant qu'il servait en Portugal : de jeunes religieuses étaient venues se placer à l'un des balcons de leur couvent pour voir le défilé de la cavalerie française. L'une d'elles, nommée, à ce qu'on croit, Alcaforada, remarqua Chamilly, conçut pour lui une passion des plus violentes, et lui adressa les lettres en question. Les trois ou quatre dont l'authenticité paraît certaine, sont ce que l'amour a jamais dicté de plus passionné et de plus éloquent. Mais si ces Lettres montrent jusqu'où peut s'élever l'éloquence naturelle de l'amour, elles sont, d'un autre côté, la preuve de l'aveuglement de cette passion. Chamilly était à la vérité grand et assez bien fait, mais il était en même temps fort gros, et si bête, si lourd, qu'à le voir et à l'entendre, non-seulement on ne comprenait pas qu'une femme se fût éprise de lui, mais encore qu'il pût avoir quelque talent pour la guerre. S'il fit son chemin malgré son excessive bêtise, c'est qu'il eut le bonheur d'épouser une femme pleine de sens et d'esprit. Appréciant son mari à sa juste valeur, la comtesse de Chamilly l'accompagnait partout et le suppléait dans toutes ses fonctions sans qu'il y parût. Ce fut elle qui, sous le ministère de Chamillard, le remit à flot et lui fit enfin obtenir le bâton de maréchal. Du reste Chamilly se comporta en véritable officier de cavalerie, dans son intrigue avec la religieuse. Il rendit d'abord flamme pour flamme, puis, au bout de quelques semaines, apprenant la nomination d'un de ses proches au grade de colonel, et voyant là une chance d'avancement, il demanda à quitter le Portugal, et, de retour en France, il eut l'insigne fatuité de montrer à qui les voulut voir, et même de faire traduire et de publier les lettres de sa maîtresse. Chamilly mourut à Paris, le 8 janvier 1715, sans postérité.

Hérard Boulon, marquis de CHAMILLY, frère aîné du maréchal, s'attacha dès sa jeunesse au prince de Condé, qu'il suivit dans toutes ses guerres. Plus tard, il se distingua tellement en Hollande, sous les yeux de Louis XIV, que le roi le nomma son aide de camp, et lui donna assez de place dans son estime et son amitié pour exciter la jalousie de Louvois. Chamilly devint néanmoins lieutenant général, et il allait être maréchal de France lorsqu'il mourut en 1673. Il laissait un fils qui fut ambassadeur en Danemark, de 1697 à 1702.

CHAMONT ou CHAUMOND (saint), était fils de Sigonlus, préfet de Lyon. Élu évêque de cette ville, vers 653, il fut accusé d'avoir comploté, avec les évêques bourguignons, dans le parti dont saint Léger était le chef. Il se rendit à Paris pour se justifier auprès d'Ébroïn ; mais il fut assassiné, par ordre de ce ministre, à Châlon-sur-Saône, le 28 septembre 657. Ce crime a été attribué aussi à la reine Bathilde ; mais cette imputation n'est pas vraisemblable. (Voy. Butler, trad. par Godescard, au 28 septembre.)

CHAMOUSSET (Claude-Humbert Piarron de), maître ordinaire de la chambre des comptes de Paris, né dans cette ville, en 1717, mort le 27 avril 1773, consacra, pendant sa vie entière, tous les moyens que sa position sociale et sa fortune privée mettaient à sa disposition, pour améliorer le sort des ouvriers et soulager les infirmes, les malades et les pauvres. Né dans une classe distinguée, il manifesta dès son enfance les dispositions qui devaient en faire un jour l'un des philanthropes les plus actifs et les plus dévoués qui aient jamais existé. Aussitôt qu'il fut maître de sa fortune, il transforma sa maison en un hôpital, où étaient accueillis et comblés de soins des malades de tout âge et de tout sexe appartenant à la classe indigente. Là, ces malades recevaient gratuitement les secours de la médecine, et à leur sortie il leur était alloué une somme qui les indemnisait du temps que leur maladie leur avait fait perdre. L'entassement dans les hôpitaux publics de malades couchés plusieurs ensemble dans le même lit, où ils s'effrayaient

mutuellement par le spectacle de leurs plaies, de leur délire et de leur agonie, révolta son âme charitable, et il résolut d'offrir un exemple qui amenât l'administration publique à mettre fin à de tels abus. Il loua à la barrière de Sèvres une maison commode, et il en fit un hôpital-modèle, où chaque malade eut son lit séparé, et où les bons soins, accompagnés de la propreté, eurent pour résultat un grand nombre de guérisons. Il eut la satisfaction de voir son enseignement produire des fruits, et l'administration introduire dans les hôpitaux publics le régime auquel il avait soumis sa maison de santé. Chamousset eut la première idée de ces associations de secours mutuels si nombreuses aujourd'hui parmi les classes ouvrières, associations où chaque souscripteur, moyennant une cotisation hebdomadaire de peu d'importance, s'assure, en cas de maladie, les secours de la science, une indemnité en nature ou en argent, et des funérailles modestes mais décentes en cas de décès. Nommé intendant général des hôpitaux militaires, Chamousset, malgré les devoirs que lui imposa cet emploi, ne discontinua point ses observations sur les différentes parties de l'économie publique, et il est peu d'établissements de bienfaisance créés depuis, qu'il n'ait indiqués ou dont il n'ait sollicité la fondation avec ardeur. Il proposa l'institution d'une maison de prêt offrant tous les avantages des lombards et des monts-de-piété sans en avoir les inconvénients. C'est sur ses instances, et d'après ses plans, que fut créée la petite poste de Paris; et on lui doit la première idée des compagnies d'assurance contre l'incendie. Il publia en outre un grand nombre de mémoires remplis de vues utiles sur les hôpitaux militaires, les enfants abandonnés, l'extinction de la mendicité, la police des ouvriers et domestiques, le commerce des grains, etc., etc.

CHAMPAGNE (*Campania*). — Du temps de César, cette province était habitée par les *Tricasses*, les *Remi*, les *Catalauni*, les *Senones*, les *Lingones*, et une partie des *Meldæ*. Les *Remi* et les *Catalauni* étaient Belges; tous les autres peuples étaient de la Gaule celtique. Sous Honorius, la Champagne était comprise en partie dans la seconde Belgique, en partie dans la quatrième Lyonnaise. Les *Lingones* (le Bassigny) dépendaient de la première Lyonnaise.

A l'époque de la guerre de César, Reims et Langres étaient de puissantes cités. Langres, assiégé par le conquérant romain, fut obligé de capituler, et sa reddition entraîna celle de Reims. Trois siècles plus tard, Constantin le Grand, durant son séjour en Gaule, choisit Langres pour résidence, et combattit les Alemans et les Burgundes aux portes mêmes de cette ville.

Durant les invasions des barbares qui amenèrent la chute de l'empire romain, la Champagne eut, comme le reste des Gaules, à souffrir sa part de désolation et de ruines. Dans la terrible invasion d'Attila, Troyes, suivant les légendes, ne dut son salut qu'aux vertus de Loup, son saint évêque; et ce fut dans les plaines de Châlons (voy. CHALONS [bataille de]) que se donna cette terrible bataille où Attila fut vaincu pour la première fois. Plus tard, quand Clovis envahit la Gaule, il battit aux environs de Soissons Afranius Syagrius, que Grégoire de Tours appelle roi des Romains. On pense que dès lors la Champagne fut gouvernée par des comtes et des ducs délégués par les rois francs.

Lors du partage qui suivit la mort de Clovis, la Champagne échut au royaume d'Austrasie. C'est sous le règne de Sigebert qu'on voit paraître le premier duc de Champagne, Loup, qui sous ce prince jouit d'une grande faveur, qu'il dut sans doute à Brunehaut; car, dans la lutte de la reine contre les seigneurs austrasiens, Loup perdit son duché, et fut remplacé par Guintrio ou Vintrio. Au septième siècle, on trouve comme ducs les noms de Jean et de Wimar. Au commencement du huitième, Drogon ou Dreux, et Grimoald, maire du pa-

lais de Childebert II, tous deux fils de Pepin d'Héristal, furent ducs de Champagne. Grimoald ayant été assassiné, son fils naturel, Théobald, âgé de six ans, fut mis à sa place par Pepin ; mais Carloman et Pepin le Bref le firent mourir en 743.

Les ducs de Champagne finissent avec la première race, et l'on ne sait pas au juste comment cette province fut gouvernée durant les deux siècles suivants.

Comtes de Champagne de la maison de Vermandois.

Herbert ou *Héribert*, comte de Vermandois, doit être placé à la tête des comtes héréditaires de Champagne. Il mourut l'an 943.

Son troisième fils, *Robert*, lui succéda. Il étendit son autorité sur le Soissonnais, et obtint dans la succession de son beau-père Giselbert, duc de Bourgogne, le comté de Châlons. Il mourut en 968.

Herbert II fut confirmé dans la possession du comté de Champagne et mourut en 993.

Étienne Ier, son fils, mourut sans enfants vers 1030, et avec lui s'éteignit la race des premiers comtes de Champagne.

Comtes de Champagne de la maison de Blois.

A la mort d'Étienne, *Eudes II*, quatrième comte de Blois, qui était son plus proche parent, lui succéda. Il fut tué en 1037, dans une bataille contre l'empereur Conrad le Salique.

Étienne II, son fils aîné, s'engagea dans de longues guerres contre Henri Ier, roi de France. A sa mort, son frère *Thibaut Ier*, comte de Blois, s'empara de ses États au préjudice d'Eudes, fils du défunt, et posséda simultanément les deux comtés jusqu'en 1089, époque de sa mort.

Hugues Ier, son fils aîné, mourut en terre sainte, on ne sait en quelle année.

Thibaut II, septième comte de Blois, réunit le comté de Champagne à celui de Blois, par la cession que lui en fit Hugues Ier son oncle. En 1141, il fit hommage au duc de Bourgogne, pour le comté de Troyes et ses autres fiefs qui relevaient de ce duché de la même année, il fit la paix avec le roi de France, contre lequel il guerroyait depuis plusieurs années. Il mourut en 1152. Sa mémoire fut longtemps en grand honneur à Troyes, qui lui doit ses premiers établissements d'utilité publique, ses manufactures et son commerce. Ce fut lui qui, pour la commodité des manufacturiers de cette ville, partagea la Seine en mille petits canaux qui portaient les eaux dans tous les ateliers.

Henri Ier, fils aîné de Thibaut, lui succéda. N'étant encore que comte de Meaux, il avait accompagné Louis VII en Palestine, et s'y était distingué parmi les plus braves compagnons du monarque. Devenu comte de Champagne, il prit la qualité de comte Palatin, affectée à l'aîné de sa maison, et rendit foi et hommage au roi de France, avec lequel il vécut dans une intimité dont il abusa quelquefois. En 1178 il se croisa de nouveau pour la terre sainte, et partit l'année suivante avec Pierre de Courtenay, frère du roi et plusieurs autres seigneurs. En revenant par l'Asie Mineure et l'Illyrie, il tomba, en 1180, dans une embuscade, et fut fait prisonnier. Il fut délivré par l'intermédiaire de l'empereur grec, et mourut à Troyes en 1181, sept jours après son retour.

Henri II, dit le Jeune, s'allia en 1183 avec Philippe, comte de Flandre, contre Philippe-Auguste. En 1190, accompagné de Jacques d'Avénes, il s'embarqua pour la terre sainte, où il fut reçu avec de grands honneurs. Deux ans après, Richard Cœur de Lion le nomma roi de Jérusalem, du consentement de tous les seigneurs. En 1197, il tomba d'une fenêtre de son palais d'Acre et se tua. Il eut son frère pour successeur.

Thibaut III fit, en 1198, hommage lige de la ville de Melun à Philippe-Auguste. Le roi, de son côté, s'engagea à le défendre *contre toute créature qui peut vivre et mourir*. Lorsque Foulques de Neuilly vint, en 1199, prêcher une nouvelle croisade

au château d'Écri, où le comte de Champagne donnait une fête magnifique, celui-ci, et tous les seigneurs qui se trouvaient à l'assemblée, prirent sur-le-champ la croix. Thibaut, quoique à peine âgé de vingt-trois ans, fut élu l'année suivante généralissime de cette expédition. Mais, au moment de partir, il tomba malade. Il était au lit quand arriva Geoffroi de Ville-Hardouin, maréchal de Champagne, qu'on avait envoyé à Venise pour traiter avec le doge et la seigneurie de l'embarquement des croisés. Le comte ayant appris de lui le succès de la négociation, se mit de suite en route. « Mais quand il ot un pou allé, si re« tourna, sa maladie li enforça. Il fist « son testament et commanda qu'on « payast ses chevaliers et si com che« valier recevroit l'avoir, que il jurast « l'ost de Venise à tenir; le remanant « commanda de partir en l'ost. » Il mourut peu après, le 24 mai 1201. Son épouse, Blanche de Navarre, était enceinte; elle donna le jour à un fils qui fut Thibaut IV, surnommé le Posthume.

Tout porte à croire que *Thibaut IV* ne prit guère qu'à l'âge de vingt ans l'administration de ses États; jusque-là, ils furent habilement gouvernés par sa mère, Blanche de Navarre. Après une lutte qui dura plusieurs années, Érard de Brienne ou de Rameru, qui prétendait avoir des droits du chef de sa femme au comté de Champagne, renonça à ses prétentions. Il céda à Thibaut, du consentement de sa femme, les comtés de Champagne et de Brie, et Thibaut donna en retour à Érard douze cents *livrées* de terre en fief lige, et quatre mille livres, monnaie de Provins.

« En 1221, dégagé de la tutelle maternelle, Thibaut le Posthume commence cette existence chevaleresque qui a rendu son nom si populaire. Ses amours avec la reine Blanche de Castille sont devenues un des plus poétiques épisodes de l'histoire de France. Le roman s'ouvre en 1226; Louis VIII est parti avec le jeune comte de Champagne pour une croisade contre les Albigeois, les troupes royales ont pris et saccagé Avignon, et le roi s'est retiré au château de Montpensier, pour se garantir d'une affreuse contagion qui désole l'armée. Thibaut, au bout de ses quarante jours de service obligé, demande à se retirer, et, sur le refus du roi, déclare qu'il usera de son droit et partira malgré lui. Louis a beau menacer, s'il le fait, de mettre en feu tous ses domaines, le comte s'éloigne; et, quelque temps après, on annonce à l'armée la mort du roi. « Le bruit courut, disent les chroniques, que Thibaut lui avoit fait donner un poison à cause de la reine qu'il aimoit criminellement d'une passion charnelle. » Quoi qu'il en soit, lorsque Thibaut voulut se rendre à Reims pour le couronnement du jeune roi Louis IX, Blanche de Castille lui fit fermer l'entrée de la ville et en fit chasser ses gens. Cet affront dut irriter profondément le comte de Champagne, qui forma aussitôt contre la régente une ligue formidable avec Hugues, comte de la Marche, et Pierre de Dreux, comte de Bretagne, surnommé Mauclerc. Mais le roi leva promptement une armée, et marcha contre les barons rebelles jusqu'à la Charrière de Curçay. Soit que cette puissance et cette activité effrayasseut Thibaut, soit qu'il se repentît de s'être aliéné celle qu'il aimait malgré sa dureté, il se rendit près de Louis et lui fit sa soumission. Un peu plus tard, les autres rebelles furent aussi reçus à pardon; mais ils ne pardonnèrent pas à celui qui, le premier, avait fait défection, et ils suscitèrent contre lui Alix, reine de Chypre, fille de Henri II, qui prétendait, comme sa sœur Philippe, au comté de Champagne et de Brie. Cependant, un raccommodement avait été opéré, et l'on était convenu que le comte Thibaut épouserait Yolande, fille du duc de Bretagne, dont on vantait la richesse et la beauté. Au jour marqué, le père, la jeune fille et tous ses parents attendirent en vain le comte de Champagne à l'abbaye de Val-Secret, où devait se faire le mariage:

une lettre de la reine avait eu sur Thibaut assez d'influence pour le faire manquer à sa parole, et le décider à rebrousser chemin jusqu'à Château-Thierry.

« La ligue projetée avec Thibaut se forma, malgré sa défection, mais elle se tourna contre lui (1230). Les barons, indignés, entrèrent sur ses terres et s'avancèrent jusqu'à Provins. L'intervention du roi, qui parut à la tête d'une troupe nombreuse, força l'armée ennemie de quitter la Champagne; mais il y eut encore bien des combats, bien des dévastations, avant que les haines fussent satisfaites. Le duc de Bretagne et les Anglais, que les confédérés avaient fait entrer dans leur parti, et qui étaient descendus en France, conclurent une trêve de trois ans avec Louis IX. Trois des plus puissants ennemis du comte de Champagne, l'archevêque de Lyon, Robert, comte de Dreux, et Philippe, comte de Boulogne, fils de Philippe-Auguste, moururent presque en même temps. Enfin la reine de Chypre, Alix, renonça, en 1234, au comté de Champagne et de Brie, moyennant quarante mille livres tournois et deux mille livrées de terre que Thibaut lui assigna sur ses domaines. Le roi approuva le traité fait avec la fille de Henri II, et ce fut lui qui paya les quarante mille livres tournois convenues, en retour desquelles Thibaut lui vendit ses fiefs des comtés de Chartres et de Blois, de Sancerre et de la vicomté de Châteaudun, avec leurs appartenances.

« A la fin du traité, Thibaut est appelé roi de Navarre. Sanche le Fort, son oncle, lui avait destiné cette couronne. Après la mort de Sanche, le comte de Champagne fut couronné roi de Navarre le 7 mai 1234. Il trouva dans le trésor dix-sept cent mille livres; et le pape Grégoire IX écrivit, en 1235, pour empêcher la ligue de quelques seigneurs de Navarre contre Thibaut, qui avait pris la croix, et la querelle fut étouffée.

« Cependant Thibaut était abreuvé d'outrages à la cour de Louis IX. Le comte d'Artois lui faisait jeter un fromage mou au visage par ses valets, sans que le roi voulût même infliger une punition aux coupables. « Jamais, dit Philippe Mouskes, on n'avait vu mener ainsi un roi et un comte. » Thibaut songea enfin à se venger; il fit épouser sa fille à Jean, fils du duc de Bretagne, puis il se ligua contre le roi avec le duc lui-même, le comte de la Marche et plusieurs autres seigneurs. Mais il ne fallut qu'une démonstration de guerre de la part de Louis IX et une lettre de sa mère pour arrêter le versatile comte de Champagne, et l'amener à céder, pour payer les frais d'armement faits par le roi, Montereau et Bray-sur-Seine (*). »

En 1239, on découvrit des Albigeois en Champagne. Leur procès fut promptement instruit, et, sur leurs aveux, leur condamnation fut prononcée. Cent quatre-vingt-trois hérétiques furent brûlés vifs au mont Aimé, près Vertus, et Thibaut, accompagné d'une foule immense, assista à cette tragique exécution. En 1239, il s'embarqua à Marseille pour la terre sainte, et en revint vers la fin de l'année suivante. A son retour, il accorda à la ville de Troyes des lettres d'affranchissement, par lesquelles il lui permettait de s'ériger en commune. En 1241, il fit hommage au duc de Bourgogne pour le comté de Troyes, et mourut le 10 juillet 1253, âgé de cinquante-trois ans. La question de son amour pour la reine Blanche a été longuement et diversement traitée par plusieurs auteurs. La Ravallière, dans son introduction aux poésies de Thibaut, s'est prononcé pour la négative; mais son opinion n'est pas généralement adoptée. Le roi de Navarre était un habile trouvère; et, suivant la chronique de Saint-Denis, ses chansons « furent les plus délitables et les « plus mélodieuses qui oncques furent « oyes en chançons et en vielle; et les

(*) Extrait d'un ouvrage plein de recherches savantes et curieuses sur la province de Champagne, publié en 1840, par M. Felix Bourquelot, sous le titre modeste d'*Histoire de Provins*; t. 1, p. 164 et suiv.

« fist escrire en sa sale de Provins et « en celle de Troyes, et sont appelées « les chançons au roy de Navarre. » Dante traite Thibaut d'*excellent maître en poésie*. « En effet, dit M. Bourquelot (*), pour ceux qui ont étudié la langue des trouvères au treizième siècle, les chansons du poète champenois sont des morceaux pleins de charmes. Peu de pensées, mais beaucoup de douceur, une grande délicatesse de sentiments, et quelquefois de la passion assez chaudement exprimée, tels sont les caractères de ces curieuses productions. »

Thibaut V dit le Jeune n'avait que treize ans lorsqu'il succéda à son père. Dix-sept ans après, il suivit saint Louis dans sa dernière croisade, et mourut la même année que le roi de France, à Trapani en Sicile.

Son frère, *Henri III*, fut aussi roi de Navarre. Il mourut en 1274. Après lui, sa fille *Jeanne* prit possession du royaume de Navarre et du comté de Champagne, sous la tutelle de Blanche sa mère, qui, après avoir réprimé quelques mouvements en Navarre, épousa, en 1275, Edmond, second fils de Henri III, roi d'Angleterre. Cette alliance fit prendre à ce prince le titre de comte de Champagne jusqu'à la majorité de Jeanne. Le 16 août 1284, Jeanne épousa Philippe le Bel, qui devint roi de France l'année suivante; mais elle resta propriétaire des biens qu'elle avait apportés en dot. Philippe le Bel ne prit point les titres de roi de Navarre, de comte de Champagne et de Brie. Lorsqu'il donna quelques ordonnances ou quelques chartes qui devaient avoir leur exécution dans la Champagne ou dans la Brie, il y mentionnait le consentement de *sa chère compagne*, et à la fin de l'acte, Jeanne, par la grâce de Dieu, reine de France et de Navarre, comtesse palatine de Champagne et de Brie, en approuvait le contenu, et y mettait son sceau après celui du roi.

Louis le Hutin succéda à sa mère dans le royaume de Navarre, et le comté de Champagne et de Brie. Il mourut en 1316, ayant eu de Marguerite de Bourgogne une fille nommée Jeanne, et laissant enceinte Clémence, sa seconde femme. Son frère Philippe le Long conclut, le 17 juillet 1316, avec Eudes, duc de Bourgogne, au nom de Jeanne, leur nièce commune, un traité par lequel il fut stipulé que, dans le cas où la reine Clémence accoucherait d'une fille, cette fille et Jeanne, ou l'une des deux, si l'autre venait à mourir, auraient en héritage, lorsqu'elles seraient en âge d'être mariées, le royaume de Navarre et les comtés de Champagne et de Brie, sauf ce qui revenait de droit à Philippe le Long et à son frère Charles le Bel pour la succession de Jeanne de Navarre, leur mère.

La reine Clémence étant accouchée d'un fils qui ne vécut que quelques jours, Philippe le Long, devenu roi, fit un second traité, le 27 mars 1317, avec le même duc de Bourgogne stipulant pour sa nièce. Il fut convenu que si le roi venait à mourir sans enfants mâles, les comtés de Champagne et de Brie appartiendraient à la princesse Jeanne en propriété; et que si elle mourait sans héritiers, ces comtés retourneraient à la couronne. Le roi promit à sa nièce, par le même acte, en forme de dédommagement, quinze cents livres de rentes en domaines, et cinquante mille livres à placer en héritage qui lui seraient propres.

Cependant Philippe le Long étant mort sans laisser de postérité, les comtés de Champagne et de Brie ne furent pas restitués à Jeanne de France, reine de Navarre, mariée alors au comte d'Évreux. Charles le Bel et Philippe de Valois en conservèrent la possession par deux traités conclus en 1327 et en 1335. Par le dernier, le roi et la reine de Navarre cédèrent à Philippe de Valois leurs droits sur les comtés de Champagne et de Brie, moyennant des rentes de cinq mille livres, de trois mille livres et de sept mille livres sur différents domaines qu'ils tiendraient de la couronne en

(*) Ouvrage cité.

baronnie et pairie, et à foi et hommage. Ainsi fut consommée la réunion de ces deux pays à la couronne, réunion qui devint irrévocable par les lettres que le roi Jean donna en 1361. Ce prince défendit en effet alors à son fils de jamais les en distraire, non plus que quelques autres provinces qu'il y réunissait. Il voulut même que les rois, en montant sur le trône, jurassent l'observation de cette loi.

La Champagne était bornée au nord par le pays de Liége et le Hainaut français, au sud par la Bourgogne, à l'est par le duché de Bar, le Toulois et la Lorraine, à l'ouest par la Brie, qui, au quatorzième siècle, fut comprise dans la province, et qui confinait avec l'Ile-de-France.

Elle se divisait en huit parties, savoir :

1° La *Champagne proprement dite*, comprenant les villes de Troyes, Châlons, Ste-Menehould, Épernay, Vertus; 2° le *Rémois*, comprenant : Reims, Rocroy, Fismes, Château-Portien; 3° le *Rethelois*, comprenant : Rethel, Mézières, Charleville, Donchery; 4° le *Perthois*, comprenant : Vitry-le-Français, Saint-Dizier; 5° le *Vallage*, comprenant : Joinville, Bar-sur-Aube, Arcis-sur-Aube, Vassy; 6° le *Bassigny*, comprenant : Langres, Chaumont, Montigny-le-Roi, Andelot, Grand; 7° le *Sénonais*, comprenant : Sens, Joigny, Tonnerre, Chably; 8° la *Brie champenoise*, comprenant : Meaux, Provins, Château-Thierry, Sezanne, Coulommiers, Montereau-faut-Yonne, Bray-sur-Seine.

Le gouvernement de Champagne et Brie était l'un des douze grands gouvernements du royaume. Il renfermait deux archevêchés : Reims et Sens; quatre évêchés : Langres, Châlons, Troyes et Meaux; et, de plus, un grand nombre d'abbayes, dont la plus célèbre était celle de Clairvaux. Le revenu du clergé était estimé à quatre millions et demi de rente annuelle.

Le grand prieuré de Champagne, de l'ordre de Malte, était divisé en quinze commanderies pour les chevaliers, et cinq commanderies pour les chapelains et servants d'armes. Ses revenus s'élevaient à cent quarante-trois mille sept cent quatre-vingt-quatre livres.

Toute la Champagne était, ainsi que la Brie, du ressort du parlement, de la chambre des comptes et de la cour des aides de Paris. Son gouvernement renfermait neuf bailliages et siéges présidiaux, et sa généralité, douze élections.

La Champagne était régie par diverses coutumes : celles de Troyes, de Meaux et de Chaumont étaient remarquables par un usage singulier. Nous voulons parler de la noblesse de ventre, c'est-à-dire de la noblesse que les femmes pouvaient transmettre. Ce privilége fut, si l'on veut en croire quelques auteurs, accordé aux Champenois par Charles le Chauve après la bataille de Fontenay, où la plus grande partie de la noblesse de Champagne avait péri. Quoi qu'il en soit, voici comment à cet égard s'exprime la coutume de Troyes : « Entre les rivières d'Aube « et de Marne, *le fruit ensuit le ven-* « *tre* et la condition d'icelui, excepté « quand l'un des conjoints est noble, « auquel cas le fruit ensuit le côté no- « ble, si suivre le veut. »

On appelait *bourgeois du roi* en Champagne les roturiers qui demeuraient dans les ressorts du bailliage de la prévôté de Troyes ou dans la terre d'un seigneur haut justicier qui n'avait pas de droits féodaux.

La Champagne forme aujourd'hui les départements de la Marne, de la Haute-Marne, de l'Aube et des Ardennes, et une partie des départements de l'Yonne, de l'Aisne, de Seine-et-Marne et de la Meuse.

CHAMPAGNE (campagnes de). (Voy. pour celle de 1792 l'article ARGONNE, et pour celles de 1814 à 1815 l'article FRANCE (campagnes de).

CHAMPAGNE (Philippe de), peintre d'histoire, naquit à Bruxelles le 26 mai 1602. Il montra de bonne heure une forte inclination pour la peinture, et sut dessiner longtemps avant de pouvoir écrire. Son premier maître fut un

artiste médiocre, nommé Jean Bouillon; il étudia ensuite sous Michel de Bourdeaux, et apprit enfin le paysage à l'école de Jacques Fouquière. Venu à Paris, en 1621, il s'y lia d'amitié avec le Poussin, et peu de temps après ils furent tous deux employés par Marie de Médicis, qui faisait alors peindre au Luxembourg. Duchesne, premier peintre de la reine, et qui était chargé des travaux, fit faire à Champagne quelques tableaux, dont Maugis, intendant des bâtiments, fut si satisfait, que Duchesne en devint jaloux. Champagne crut alors devoir repartir pour Bruxelles. Mais en 1628, Duchesne étant mort, il revint à Paris sur les instances de Maugis, qui lui fit donner une pension de douze cents livres et la continuation des travaux du Luxembourg, où il fit en effet quelques plafonds. C'est à la même époque qu'il peignit dans la voûte de l'église des carmélites de la rue Saint-Jacques, un *Crucifix* que l'on regardait comme un chef-d'œuvre de perspective. En 1634, il fit, par ordre de Louis XIII, un tableau représentant la *Tenue du chapitre de l'ordre du Saint-Esprit à Fontainebleau en* 1633; ce tableau fut placé dans l'église des Augustins. Louis XIII lui commanda aussi dans le même temps, pour N.-D., un tableau où il était représenté à genoux devant le Christ, en commémoration du vœu qu'il avait fait en 1630. En 1636, le cardinal de Richelieu lui fit peindre dans son palais (le Palais-Royal) l'un des côtés(*) de la galerie des hommes illustres, un plafond représentant *Apollon dominant sur les arts*, et plusieurs tableaux à sa maison de Ruel : on signale surtout la *Descente de Croix* qui fut placée dans la chapelle du château. Il fit ensuite les peintures du dôme de la Sorbonne. Ces peintures représentent *le Père éternel et les quatre Docteurs de l'Église*. Ce fut alors qu'ayant perdu son fils unique, il fit venir de Bruxelles son neveu Jean-Baptiste de Champagne, qui devint son élève et fut l'héritier de ses talents. Après les peintures de la Sorbonne, il peignit une *Nativité de la Vierge* et une *Présentation*, qui furent exécutées en tapisseries; une *Assomption*, un *Saint Germain* et un *Saint Vincent* pour l'église de Saint-Germain l'Auxerrois; une *Annonciation* pour le noviciat des jésuites du faubourg Saint-Germain; une autre pour la chapelle de l'hôtel de Chavigny à Paris; une *Nativité* pour la cathédrale de Rouen; la *Guérison du Paralytique* pour l'hôpital de Pontoise; la *Vision de saint Bruno* pour la chartreuse de Gaillon. Anne d'Autriche le chargea de travaux considérables au Val-de-Grâce : il y peignit *les reines et les impératrices qui ont été en réputation de sainteté*, la *Vie de saint Benoît* et *la Madeleine aux pieds du Sauveur*, etc. Il lit pour le couvent des bernardins de Port-Royal une *Cène* et une *Samaritaine*; pour la maison de ville de Paris, trois tableaux où étaient représentés les magistrats de la ville. Il alla à Bruxelles, en 1651, et y fit pour l'archiduc Léopold *Adam et Ève pleurant la mort d'Abel*. A son retour, il fit pour Saint-Gervais les trois tableaux (aujourd'hui placés au Louvre et au musée de Lyon) qui représentent l'apparition de saint Gervais et de saint Protais à saint Ambroise, l'invention des reliques de ces saints, et leur translation.

Il peignit ensuite, en 1659, avec son neveu, l'un des appartements du château de Vincennes, où il représenta la paix des Pyrénées et le mariage du roi. Puis il fit un *Christ donnant les clefs à saint Pierre* et une *Assomption* pour la cathédrale de Soissons; un *Crucifix* pour l'église de Sainte-Croix de la Bretonnerie; une *Présentation* pour l'église de Saint-Honoré; une *Nativité de Notre-Seigneur* et une *Assomption* pour les PP. de l'Oratoire; *Jésus-Christ délivrant les âmes du purgatoire* et *Saint Pierre délivré de prison* pour les jésuites de la rue Saint-Antoine; une *Vierge de pitié* pour Sainte-Opportune; *Jésus-Christ dans le temple au milieu des*

(*) Ce fut Vouet qui peignit l'autre côté.

docteurs pour les chartreux ; le *Songe de Joseph* pour les minimes de la place Royale; un *Ange gardien* pour l'église des Ineurables ; *Saint Joseph et sainte Geneviève* pour Saint-Séverin ; le *Martyre de sainte Agathe* pour Saiut-Merry. Il travailla en 1666, toujours avec son neveu, à l'appartement du dauphin aux Tuileries, où il fit son tableau de l'*Éducation d'Achille*. Enfin il fit, en 1671, son dernier ouvrage, le *Portrait du président de Lamoignon*.

Philippe de Champagne excellait dans les portraits ; il en a fait plusieurs de Louis XIII, de Louis XIV enfant, d'Anne d'Autriche, de Richelieu, de Mazarin, de Colbert, du chancelier Séguier, etc. Il fut le premier membre élu de l'Académie de peinture, et donna pour son morceau de réception *Saint Philippe en méditation*. En 1655, il fut nommé professeur, puis recteur. Cet artiste ne fut pas un peintre de génie, et pourtant ce fut un grand peintre. Il dessinait fort bien, imitait avec exactitude la nature, savait la choisir belle, mais ne pouvait s'élever jusqu'à l'idéal. Il était très-versé dans toutes les sciences qui touchent à la peinture ; et ses compositions sont en effet bien plus savantes que poétiques ; elles sont irréprochables, mais n'entraînent pas. Les musées du Louvre et de Versailles, la galerie du Palais-Royal, Fontainebleau, possèdent un grand nombre de ses œuvres. Il mourut le 12 août 1674.

Son neveu, Jean-Baptiste de CHAMPAGNE, ou Champagne le neveu, peintre d'histoire comme lui, naquit à Bruxelles en 1631. Il fut appelé à Paris à l'âge de onze ans par son oncle, dont il devint l'élève. En 1658, il alla en Italie, et à son retour il aida Philippe de Champagne dans tous les travaux que ce dernier fit à Vincennes. Il se rendit ensuite à Bruxelles où il peignit divers tableaux ; et, en 1663, lorsqu'il revint à Paris, il fut reçu académicien sur son tableau de la *Valeur sous la figure d'Hercule couronné par la Vertu*. Il peignit ensuite au Val-de-Grâce la demi-coupole de la chapelle du Saint-Sacrement. En 1667, il fit le tableau du may de Nutre-Dame, et y représenta *saint Paul lapidé par les juifs*. Son oncle le chargea, l'année suivante, de décorer l'appartement du dauphin aux Tuileries, ne se réservant que le plafond, où il représenta, ainsi que nous l'avons dit, l'éducation d'Achille. Louis XIV l'employa ensuite à Versailles, où il peignit un *Mercure*, divers sujets relatifs à l'histoire des lettres et des arts dans un plafond, et toute la chapelle de la reine. Il fit ensuite, pour l'abbaye de Saint-Antoine des Champs, une *Apparition du Sauveur à la Madeleine*. Il mourut le 27 octobre 1681.

CHAMPAGNY (Jean-Baptiste Nompère de), duc de Cadore, naquit à Ruanne en 1756. Sa mère était sœur de l'abbé Terray ; et, par la protection de ce ministre, Champagny obtint une bourse au collége de la Flèche. En sortant de ce collége, il fut admis à l'école militaire de Paris, et entra dans la marine. Nommé, dès 1775, enseigne de vaisseau, il parvint, en 1780, au grade de lieutenant de vaisseau, et fut fait major six ans après. Il comptait alors neuf campagnes, et avait assisté à cinq combats. Une blessure grave qu'il reçut à celui du 12 avril 1782 lui valut la croix de Saint-Louis.

Élu député aux états généraux par la noblesse de bailliage de Montbrison, il fit partie de la minorité de son ordre qui se réunit au tiers état sur la question du vote par tête. Il fut cependant du petit nombre des nobles qui protestèrent contre l'abolition des titres héréditaires, lors de la révision de l'acte constitutionnel du 8 août 1791. Pendant les trois années de la session, constamment occupé des utiles fonctions de rapporteur du comité de la marine, il ne se fit remarquer que par le succès de sa défense du comte d'Albert de Rivers, officier général sous les ordres duquel il avait servi. Arrêté comme noble en 1793, il fut incarcéré et ne recouvra sa liberté qu'après le 9 thermidor. Quand Bonaparte, après le 18 brumaire, voulut jeter les fondements de sa nouvelle

monarchie, il rechercha de préférence les hommes qui avaient renoncé aux traditions révolutionnaires, et s'empressa d'appeler Champagny au conseil d'État. Orateur du gouvernement au Corps législatif et au Tribunat, Champagny montra dans ses discours, toujours fort habiles, un dévouement absolu au pouvoir consulaire; aussi fut-il nommé, en juillet 1801, ambassadeur à la cour de Vienne, où la noblesse, la douceur et la réserve de ses manières firent accueillir très-favorablement le gentilhomme représentant de la république.

Le premier acte du nouvel ambassadeur avait été de prescrire aux personnes de sa suite la plus grande circonspection politique, et de leur défendre d'affecter des sentiments révolutionnaires. Il était encore à Vienne, lorsque Napoléon le nomma ministre de l'intérieur (août 1804), en remplacement de Chaptal. Dans son exposé de la situation de l'empire, on remarquait ces mots, qui peuvent donner une idée de sa féconde adulation : «On a re« connu enfin, dit-il, qu'il n'y avait de « salut pour les grandes nations que « dans le pouvoir héréditaire, que seul « il assurait leur vie politique, et em« brassait dans sa durée les générations « et les siècles. Le sénat a été, comme « il devait l'être, l'organe de l'inquié« tude commune; bientôt a éclaté ce « vœu d'hérédité qui était dans tous les « cœurs vraiment français; il a été pro« clamé par les colléges électoraux, par « les armées. Le conseil d'État, les « magistrats, les hommes les plus éclai« rés, ont été consultés, et leur ré« ponse a été unanime... Napoléon a « voulu rendre à la France ses formes « antiques, rappeler parmi nous ces « institutions que la Divinité semble « avoir inspirées, et imprimer au com« mencement de son règne le sceau « de la religion même. »

Le 10 août 1807, Champagny fut appelé au ministère des relations extérieures, en remplacement de Talleyrand, qui avait encouru alors la disgrâce de l'empereur. Le projet d'occuper le Portugal et l'Espagne, et de détrôner la dynastie de Philippe V, le trouva tout disposé à justifier et à seconder les vues de l'empereur, et ses actes officiels dans cette occasion, comme dans les démêlés avec le pape, témoignent de son entière docilité. Devenu duc de Cadore, il fit partie de la célèbre réunion de diplomates tenue à Erfurth en octobre 1808.

En 1809, la guerre étant devenue imminente avec l'Autriche, Champagny eut avec M. de Metternich un entretien dont il communiqua les résultats au sénat, en y joignant une dépêche qu'il avait adressée, le 16 août 1808, au général Andréossy, ambassadeur à Vienne, ainsi que ses divers rapports à l'empereur, et la séance se termina par un sénatus-consulte qui ordonna la levée de quarante mille conscrits. Il suivit ensuite Napoléon dans la rapide et brillante campagne de 1809, et contribua à la conclusion du traité de Vienne, qui amena le mariage de l'empereur avec l'archiduchesse Marie-Louise. Malgré ses services, ses adulations et son zèle, le duc de Cadore perdit en 1811 le portefeuille des relations extérieures, pour n'avoir pas compris, dit-on, la politique de Napoléon à l'égard de la Russie. Afin qu'il ne parût pas cependant avoir encouru une disgrâce complète, on le nomma intendant de la couronne, grand maître de l'ordre de la Réunion, et enfin sénateur, le 5 avril 1813. Il était ministre secrétaire d'État de la régence, et commandait en chef une légion de la garde nationale parisienne, lors de l'invasion des étrangers en 1814. Il adhéra, le 14 avril, à la déchéance du prince auquel il avait montré tant de dévouement, et fut appelé, par une ordonnance du roi, à faire partie de la chambre des pairs. Au retour de Napoléon, en 1815, il n'en reprit pas moins l'intendance des domaines de la couronne, et accepta la pairie impériale. Après la seconde restauration, il rentra dans la vie privée. M. Decaze le comprit, en 1819, dans la fournée qui devait rendre la majorité au ministère. Après

les événements de 1830, il prêta serment au nouveau gouvernement, et vota constamment avec le centre droit. Il a terminé sa carrière en 1834.

CHAMPART, terme usité autrefois dans plusieurs coutumes et provinces pour exprimer une redevance qui consistait en une certaine portion des fruits de l'héritage pour lequel elle était due. Ce mot vient du latin *campi pars* ou *campi partus*, d'où l'on a formé dans les anciens titres latins les mots *campars*, *campipartum*, *campartium*, *campartum*, *campardus*, *campartus*, *campipertio*. (Voy. du Cange, aux mots CAMPI PARS).

En français, ce droit recevait aussi différents noms : en quelques lieux, on l'appelait *terrage* ou *agrier*; en d'autres, on l'appelait *tasque* ou *tâche*, *droit de quart* ou de *cinquain*, *neuvième vingtain*, etc.

Ce droit avait lieu en différentes provinces, tant des pays coutumiers que des pays de droit écrit. En quelques endroits, il était fondé sur la coutume, les statuts ou les usages du lieu; en d'autres, il dépendait des titres.

Il y avait trois sortes de champarts : on distinguait d'abord le champart seigneurial, qui tenait lieu de cens, et était dû *in recognitionem dominii*; on donnait aussi ce nom à une redevance semblable au surcens ou rente seigneuriale; enfin le champart non seigneurial était celui qui consistait dans une redevance foncière due au propriétaire ou bailleur de fonds, dont l'héritage avait été donné à cette condition.

Le plus ancien règlement que l'on trouve sur le droit de champart se trouve dans des lettres de Louis le Gros, de l'an 1119, accordées aux habitants du lieu nommé *Angere regis*, que Secousse croit être Angerville dans l'Orléanais. D'après ces lettres les habitants de ce lieu devaient payer au roi un cens annuel en argent pour les terres qu'ils possédaient. Ces lettres furent confirmées par Charles VI, le 4 novembre 1391.

La dîme, soit ecclésiastique, soit inféodée, se percevait avant le champart; et le seigneur ne prenait le champart que sur ce qui restait après la dîme prélevée; c'est-à-dire que, pour fixer le champart, on ne comptait point les gerbes enlevées pour la dîme.

La quotité de ce droit dépendait de l'usage du lieu, et plus encore des titres. Les coutumes de Montargis, de Berri et de Vatan le fixaient à la douzième gerbe, s'il n'y avait convention contraire; celle de Dovine à la dixième gerbe. Dans certains lieux il était encore plus fort : quelques seigneurs en Poitou percevaient de douze gerbes deux, et même trois. Dans les provinces de Lyonnais, Forez, Beaujolais, il était ordinairement du quart ou du cinquième des fruits; c'est pourquoi on l'appelait droit de quatre ou de cinquain. En Dauphiné, on l'appelait droit de vingtain, parce qu'il était de vingt gerbes une.

Le champart étant une redevance en nature proportionnée au produit, les seigneurs avaient des officiers, nommés *numeratores*, qui comptaient les gerbes dont se composait la récolte, afin d'établir le nombre des gerbes qui leur revenait. Leur office se nommait *nombrage* (*numeragium*); et l'on appelait du même nom leur salaire, qui ordinairement se prélevait aussi sur la récolte.

CHAMPAUBERT, village de l'ancienne Champagne, auj. du dép. de la Marne, à deux myriamètres d'Épernay, où Napoléon battit l'avant-garde de l'armée prussienne, le 10 février 1814.

CHAMPAUBERT (bataille de). — La France était envahie par l'Europe coalisée; ses armées, affaiblies par la campagne de Russie et par la défection des alliés, défendaient cependant la patrie avec toute l'ardeur que pouvait inspirer la présence de Napoléon. Mais la supériorité numérique de Blücher et de Schwartzemberg était telle, que pour n'être pas enveloppé ou coupé de la capitale, l'empereur dut, au commencement de février 1814, se retirer de Brienne sur Troyes et sur Nogent. Il avait aussi pour but de séparer par ses habiles et rapides manœuvres les deux grandes

armées prussienne et autrichienne, pour les attaquer et les battre l'une après l'autre. Ce plan eut un premier et brillant succès, le 10 février, à Champaubert, où le général russe Ousouwief s'était arrêté, à la tête de douze régiments. Napoléon le voyant isolé, fit marcher contre lui Marmont, soutenu par Ney. L'ennemi, mis à couvert par des bois et par un marais, résista avec courage; mais on enleva les bois, et l'on se jeta sur les Russes, qui, débordés à droite et à gauche, ne purent résister. Attaqués une seconde fois sans avoir eu le temps de se remettre de ce premier échec, ils furent de nouveau culbutés et poussés jusqu'au village par le corps de bataille des Français. Ils espéraient s'y arrêter et recommencer le combat, quand, à droite et à gauche, ils aperçurent des divisions d'infanterie et de cavalerie, et furent contraints de se jeter dans la traverse d'Épernay. Près de la Caure, ils changèrent de direction, croyant pouvoir déborder à leur tour l'aile droite des Français et reprendre la chaussée d'Étoges; mais une brigade de cuirassiers les chargea par le flanc, les mit en désordre; puis l'infanterie de Ney les prévint au débouché de la route et acheva leur défaite. Le général russe fut pris avec six mille des siens; le reste de ses troupes demeura sur le champ de bataille ou fut noyé dans un étang. Quarante pièces de canon, tous les caissons et les bagages restèrent en notre pouvoir. Le lendemain, Blücher fut battu à Montmirail.

Champcenetz (le chevalier de), né à Paris en 1759, était officier aux gardes françaises avant la révolution. Lié avec Rivarol, le vicomte de Mirabeau et quelques autres, il composa avec eux un recueil périodique intitulé *les Actes des Apôtres*, pamphlet dirigé contre les chefs du parti révolutionnaire. On a encore de lui beaucoup d'écrits du même genre, et entre autres : *les Gobe-mouches au Palais-Royal*, et *le Petit Almanach de nos grands hommes*. Après le 10 août 1792, Champcenetz s'était retiré à Meaux, où il aurait pu vivre en sûreté. Mais il eut l'imprudence de revenir à Paris; il y fut arrêté peu de temps après, condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, et exécuté le 23 juillet 1794.

Champ clos. — Au temps des combats judiciaires, on appelait ainsi un terrain que l'on couvrait de sable, qu'on environnait d'une double barrière, et sur lequel on élevait des estrades pour le roi, les juges du camp, les dames, les hommes de la cour et le peuple, que ne manquait jamais d'attirer le spectacle d'un procès plaidé par les armes et jugé par la fortune aussi souvent que par la valeur. Tous les apprêts du champ clos se faisaient ordinairement par l'accusateur; quelquefois cependant l'accusé avait la fierté de vouloir concourir pour moitié dans la dépense. On lit dans Sauval que le prieuré de Saint-Martin des Champs et l'abbaye de Saint-Germain des Prés avaient des champs clos. A cette occasion, Sainte-Foix remarque que, comme les religieux de ce prieuré et de cette abbaye ne pouvaient point se battre, ils n'avaient préparé ces champs de bataille que pour les louer à ceux qui, dans une contestation, étaient décidés à recourir au jugement de Dieu. Ce fait peut être exact; mais ces champs clos pouvaient aussi servir aux moines de ces abbayes à vider, par le moyen d'un champion, ainsi que le faisaient les vieillards, les femmes, les enfants et les gens d'église, les différends auxquels donnaient lieu leurs rapports avec les gens du monde.

Quand les champs clos furent fermés à ceux que divisaient des intérêts pécuniaires, ils restèrent ouverts à ceux qui demandèrent à prouver par le duel la fausseté d'une accusation ou d'une imputation qui blessait leur honneur. En 1547, il en fut préparé un à Saint-Germain en Laye pour Jarnac et la Châtaigneraye. Sous Charles IX, on en établit un à Vincennes pour le duel qui eut lieu entre Honoré d'Albret, seigneur de Luynes, et le capitaine Panier, qui lui avait reproché le soupçon qu'on avait contre lui au sujet de

la Motte et Coconas. De Luynes fut vainqueur en présence du roi et de toute la cour. Le dernier champ clos fut celui que Henri III permit en 1578, dans la rue Saint-Antoine à Paris, pour le combat qui fut livré entre Caylus, Maugiron et Livarot, contre Balzac d'Antraguet, Aidie de Riberac et Schomberg. Voyez COMBAT JUDICIAIRE, DUEL, JUGEMENT DE DIEU.

CHAMP DE MAI. — Les assemblées nationales étaient désignées, sous la première race, par le nom de champ de mars; sous la seconde, elles furent appelées champ de mai. Le continuateur de Frédégaire à l'année 766 nous apprend que Pepin le Bref changea l'époque de ces assemblées et qu'il les mit au mois de mai. C'était le moment des expéditions militaires; les rois consultaient alors les chefs et passaient l'armée en revue. Outre ce changement dans l'époque de leur réunion, les comices nationaux en subirent un plus important dans le mode de leur composition. Les prélats y furent appelés et y obtinrent, surtout sous Pepin, une influence qui en écarta bientôt les chefs militaires. Tous les actes de ces nouveaux champs de mai émanent de l'esprit ecclésiastique; et, en effet, la dynastie carlovingienne fut beaucoup plus soumise à l'influence religieuse que les Mérovingiens (voyez CARLOVINGIENS et MÉROVINGIENS). Sous Pepin, les assemblées devinrent des conciles, comme en Espagne, chez les Wisigoths. Les décrets des diètes de Verberie, de Vernon, de Metz, de Compiègne, sont aussi bien des canons de conciles que des capitulaires. Sous Charlemagne, la grandeur du roi était telle, que l'Église se laissa dominer à son tour. D'ailleurs l'esprit belliqueux de ce prince rendit aux assemblées leur ancienne forme, et les guerriers y reparurent. Toutefois, les prélats n'en furent pas exclus, mais aucun des deux partis ne domina l'autre; ils étaient égaux devant l'empereur. Hincmar, archevêque de Reims, a écrit, à la demande de quelques grands du royaume, une lettre pour l'instruction de Carloman, fils de Louis le Bègue, qui contient des détails très-curieux sur les assemblées sous Charlemagne. M. Guizot a cité cette lettre dans sa vingtième leçon et dans ses Essais. Ces grands plaids étaient précédés d'une réunion de conseillers où l'on préparait ce qui devait être proposé à l'assemblée générale. Outre l'initiative, les rois avaient la sanction. Les décrets de ces assemblées étaient les capitulaires (voy. ce mot). Charlemagne, Louis le Débonnaire, Charles le Chauve, tinrent beaucoup de ces grandes diètes; mais elles disparurent lorsque commença la dissolution de l'empire carlovingien.

CHAMP DE MAI EN 1815 (assemblée du). — Nous nous bornerons à donner ici quelques détails sur cette solennité, dont nous avons essayé de montrer le caractère politique dans l'article CENT JOURS. Bien qu'elle ait été loin de répondre à l'attente générale, cependant les paroles énergiques que l'empereur adressa aux fédérés et à la députation des électeurs enflammèrent un moment les esprits. Des invocations patriotiques, une éloquence militaire, étaient la seule ressource qui restât à Napoléon depuis le 22 avril, jour où il avait promulgué de son propre mouvement l'acte additionnel, et trompé l'espoir de la France, à laquelle son décret de Lyon avait annoncé une constitution sérieuse, et non un vain simulacre de charte octroyée. Loin d'avoir à nommer les députés qui devaient composer la nouvelle assemblée constituante, les électeurs n'eurent plus qu'à constater le résultat des votes sur l'acceptation ou le refus de l'acte additionnel. Encore, ce dépouillement des votes n'était-il qu'une formalité illusoire, puisque l'empereur, n'admettant pas la possibilité d'un refus, avait ordonné, le 30 avril, que quatre jours après la publication de son décret, les colléges électoraux se réuniraient pour procéder à l'élection des représentants du peuple, *conformément à l'acte envoyé pour être soumis à son acceptation*. C'était toujours la même tactique qu'aux beaux temps du consulat et de l'empire, tactique qui consistait à arranger les choses à sa manière, et à demander ensuite au

peuple s'il donnait son adhésion aux faits accomplis. Quoi qu'il en soit, pendant dix jours, des registres furent ouverts aux secrétariats des municipalités, des administrations, des greffes de tribunaux et de justices de paix, chez les notaires et dans chaque régiment. Comment n'aurait-on pas été sûr d'avance de la majorité, puisqu'on faisait voter l'armée, et que la discipline était là pour éclairer ses votes? En vingt-cinq jours, le relevé général de chaque département fut envoyé au ministre. Néanmoins, malgré ces façons expéditives, l'empereur fut obligé d'ajourner au 1er juin l'assemblée du champ de mai, qui avait d'abord été indiquée pour le 26 mai, et dans laquelle devait être relevé le chiffre des votes affirmatifs ou négatifs. Ainsi, pour que la déception fût plus complète, la fameuse assemblée du champ de mai n'eut pas lieu dans le mois dont elle porte le nom. Des grandes proportions d'une nouvelle fédération nationale, elle descendit à celles d'une fête militaire. Le chef de l'État n'y parla de constitution et de liberté qu'avec une réserve extrême; en revanche, le grand capitaine y parla de guerre et de gloire avec autant de magie qu'à son ordinaire. Malheureusement Napoléon, en dépit de sa confiance dans son propre génie, allait être moins heureux contre la coalition des rois que contre l'indépendance nationale. La victoire sur l'étranger ne devait plus nous consoler des défaites de la liberté à l'intérieur.

Le 1er juin, tout Paris se porta au Champ de Mars, où vinrent se réunir le gouvernement, les membres de la représentation nationale et de la chambre des pairs, les députations des colléges électoraux, celles des différents corps de l'armée et les fédérés des faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau. Le trône de l'empereur s'élevait en avant de l'École militaire, au milieu d'une enceinte demi-circulaire de gradins immenses, où étaient assises six à sept mille personnes d'un côté et autant de l'autre. Pour donner un caractère religieux à la solennité, l'empereur avait fait dresser à côté du trône un autel où la messe fut célébrée en grande pompe. Avant de recevoir le serment du peuple et de l'armée, le nouveau Charlemagne fit bénir ses armes par le clergé, lequel, avant peu, devait bénir celles des étrangers qui allaient ramener les Bourbons. Pour voler au combat, les bénédictions des prêtres ne sont pas suffisantes, lorsque le guerrier qui les implore n'a pas su mériter les bénédictions du peuple, qui sont la manifestation la plus certaine de la protection divine.

Après la célébration de la messe, la députation des colléges électoraux, composée de cinq cents membres, vint entourer l'empereur sur les marches du trône. Dubois d'Angers parla en leur nom. Quelques-unes des paroles de l'orateur laissèrent voir que les électeurs n'étaient pas complétement satisfaits de l'acte additionnel. Il dit que, confiant dans les *promesses* de l'empereur, les électeurs lui remettaient, et aux *deux chambres*, le soin de consolider et de *perfectionner* sans secousse le système constitutionnel, et que les Français, serrés autour du trône, étaient décidés à tous les sacrifices pour maintenir l'*indépendance* et l'*honneur national*. Ensuite Cambacérès, archichancelier de l'empire, proclama que l'acte additionnel aux constitutions de l'empire était accepté à la presque unanimité des votes. En effet, le nombre des votes négatifs n'était que de *quatre mille sept cent quatre-vingt-douze*, tandis que celui des votes affirmatifs s'élevait à *un million cinq cent trente mille trois cent cinquante sept*, majorité factice, qu'il n'avait pas été fort difficile de se procurer, puisque, comme nous l'avons dit, il y avait eu un registre ouvert dans chaque régiment. Après que les acclamations eurent cessé, l'empereur signa l'acte de promulgation et prononça les harangues éloquentes dont nous avons cité quelques passages dans l'article CENT JOURS. De nouvelles acclamations se firent entendre. Alors l'empereur prêta sur l'Évangile le serment d'observer et de faire observer les constitutions de l'empire. Les grands di-

gnitaires et toute l'assemblée jurèrent aussi d'être fidèles à ces constitutions. Après le *Te Deum*, Napoléon quitta son manteau impérial, et s'avança sur les premières marches du trône, pendant qu'un roulement de tambours attirait sur lui l'attention du peuple entier. Alors, montrant les drapeaux que tenaient les ministres de l'intérieur, de la guerre et de la marine, l'empereur dit aux troupes : « Soldats « de la garde nationale de l'empire, « soldats des troupes de terre et de « mer, je vous confie l'aigle impériale, « aux couleurs nationales. Vous jurez « de la défendre, au prix de votre « sang, contre les ennemis de la patrie « et de ce trône? Vous jurez qu'elle « vous servira toujours de signe de « ralliement; vous le jurez?... » *Nous le jurons!* s'écrièrent l'armée et la garde nationale, que des traîtres empêchèrent quelques mois plus tard de tenir leur serment. Heureux de l'enthousiasme qui avait accueilli ses dernières paroles, l'empereur alla se placer avec son cortége sur un trône au milieu du Champ de Mars. Il y distribua les drapeaux aux présidents des colléges électoraux des départements, à la garde nationale de Paris et à la garde impériale; puis les troupes, au nombre de cinquante mille hommes, dont vingt-sept mille gardes nationaux, défilèrent devant lui aux cris de *vive l'empereur!* répétés par la foule immense qui couvrait les tertres du Champ de Mars.

Comme fête nationale, l'assemblée dite du champ de mai fut incomplète, et ne mérite en aucune manière d'être comparée aux deux grandes fédérations de 1790 et de 1793; comme fête militaire, elle eut un brillant succès, et chacun en sortit convaincu que l'aigle impériale allait de nouveau s'élancer à la victoire. C'était tout ce que demandait le plus grand capitaine des temps modernes.

Champ de mars, assemblée de chefs et de guerriers que les premiers rois francs avaient coutume de convoquer tous les ans au mois de mars et qui se tenait en plein air. Flodoard, historien de l'église de Reims, et l'auteur de *la Vie de saint Remi*, pensent que ce nom vient de Mars, dieu de la guerre, adoré par les barbares avant leur conversion. Du Cange préfère l'avis de ceux qui croient que ces assemblées étaient ainsi nommées parce qu'on les convoquait au mois de mars, et assurément il a raison. Dans l'origine, ces assemblées n'étaient que des réunions militaires. Ce fut dans un champ de mars, où il faisait la revue de ses troupes, que Clovis fendit d'un coup de hache la tête de ce guerrier qui l'avait bravé à Soissons; ce fut dans un champ de mars qu'il annonça à ses compagnons qu'il avait résolu d'envahir le territoire des Goths, et qu'il leur tint ce discours si bref et si significatif rapporté par Grégoire de Tours. Sans perdre ce caractère primitif, les champs de mars furent moins exclusivement militaires quand la race conquérante eut commencé à s'organiser sur le territoire des vaincus. Ainsi les assemblées tenues à Cologne, Trèves, Andernach, sous les petits-fils de Clovis, s'occupèrent de la législation du peuple franc. Le décret de Childebert est l'œuvre de l'une de ces assemblées. Avec la décadence des Mérovingiens, les champs de mars tombèrent en désuétude. Mais la victoire de Testry, en assurant le triomphe du parti aristocratique, remit en vigueur une institution qui donnait aux leudes une part considérable dans le gouvernement. Les guerriers qui avaient vaincu pour Pepin d'Héristall prétendirent être consultés par lui, et il fit revivre les comices généraux de la nation selon les anciennes coutumes. Le roi mérovingien assistait à la première séance, prononçait un discours sur des lieux communs du temps, sur la paix intérieure, sur la défense des églises, des veuves, etc.; rendait quelques édits aussi insignifiants que ses paroles, et rentrait ensuite dans sa *villa* de Maumagne. Pepin présidait après son départ, recevait les ambassades étrangères et réglait tous les intérêts de l'État. Telles furent sous les Mérovingiens les vicissitudes de ces assemblées, que les chroniqueurs ap-

pellent *campus martii, publicum mallum, placitum, conventus generatis, etc.*

CHAMP DU DRAP D'OR. — En 1520, Charles-Quint et François Ier, se préparant à la guerre, se disputaient l'amitié de Henri VIII, prince orgueilleux, passionné, et qui avait pris lui-même pour devise : « *Qui je défends est maître.* » Charles avait déjà visité le roi d'Angleterre, quand François voulut à son tour avoir une entrevue avec ce prince. Les deux souverains étaient convenus de cette rencontre par le traité de 1518, en vertu duquel Tournai avait été restitué à la France; mais leurs commissaires avaient perdu beaucoup de temps à régler les dispositions que l'on croyait nécessaires pour ménager la sûreté et le point d'honneur des deux rois. Au commencement de juin, les souverains arrivèrent au lieu du rendez-vous avec leurs courtisans; et, jaloux de se surpasser en magnificence, ils déployèrent un luxe dont on n'avait pas encore vu d'exemple. « Avoit fait le roi de France, dit Fleuranges, les plus belles tentes qui furent jamais vues, et le plus grand nombre et les principales étoient de drap d'or frisé dedans et dehors, tant chambres, salles que galeries; et tout plein d'autres draps d'or ras, et toiles d'or et d'argent. Et avoit dessus lesdites tentes force devises et pommes d'or; et quand elles étoient tendues au soleil, il les faisoit beau voir. Et y avoit sur celle du roi un saint Michel tout d'or, afin qu'elle fust cognue entre les autres, mais il étoit tout creux. Or, quand je vous ai devisé de l'équipage du roi de France, il faut que je vous devise de celui du roi d'Angleterre, lequel ne fit qu'une maison; mais elle étoit trop plus belle que celle des François, et de plus de coutance; et étoit assise ladite maison aux portes de Guines, assez proche du château; et étoit de merveilleuse grandeur en carrure, et étoit ladite maison toute de bois, de toile et de verre; et étoit bien la plus belle verrine que jamais l'on vit, car la moitié de la maison étoit toute de verrine; et vous assure qu'il y faisoit bien clair. Et y avoient quatre corps de maison, dont au moindre vous eussiez logé un prince. Et étoit la cour de bonne grandeur, et au milieu de ladite cour et devant la porte y avoit deux belles fontaines qui jetoient par trois tuyaux, l'un hypocras, l'autre, vin, et l'autre, eau. Et faisoit dedans ladite maison le plus clair logis qu'on sauroit voir, et la chapelle de merveilleuse grandeur et bien étoffée, tant de reliques que de tous autres paremens, et vous assure que si tout cela étoit bien fourni, aussi étoient les caves, car les maisons des deux princes, durant le voyage, ne furent fermées à personne. » Ces tentes étaient dressées dans un champ situé entre Guines et Ardres, et qui reçut le nom de champ *du drap d'or*. Les deux rois s'y rencontrèrent le 7 juin; ils s'embrassèrent, entrèrent dans le palais, et y signèrent un nouveau traité rédigé par Wolsey et par Robertet. Dès le lendemain, François Ier, qui « *n'étoit pas homme soupçonneux, et qui étoit fort marry de quoi on n'ajoutoit pas plus de foi les uns aux autres,* » laissant de côté tous les règlements établis par les commissaires, alla à Guines voir Henri VIII, sans être attendu. Il entra dans la chambre du roi qui dormait encore, l'éveilla et l'aida à s'habiller. Le lendemain, Henri VIII lui rendit sa visite; et dès lors, pendant trois semaines, les deux cours passèrent leur temps en *déduits et choses de plaisir*. « Par douze ou quinze jours coururent les deux princes l'un contre l'autre, et se trouva audit tournoi grand nombre de bons hommes d'armes, ainsi que vous pouvez estimer, car il est à présumer qu'ils n'amenèrent pas des pires. Je ne m'arresterai à dire les grands triomphes et festins qui se firent là, ni la grande dépense superflue, car il ne se peut estimer; tellement que plusieurs y portèrent leurs moulins, leurs forests et leurs prés sur leurs épaules (*). » Cette entrevue, dont on attendait de si grands résultats, n'en produisit aucun. Le

(*) Mémoires de M. du Bellay.

traité signé par les deux rois devait unir à jamais l'Angleterre et la France; mais, pendant que le chevaleresque François Ier jontait à Ardres, et y prodiguait follement les sommes qu'il venait d'arracher à la France, sous prétexte des besoins de l'État, Charles-Quint gagnait Wolsey et préparait en secret la ruine des projets de son rival. Henri VIII, en s'en retournant, trouva à Gravelines Charles qui était venu à sa rencontre, et lui renouvela ses promesses d'alliance. Quoi qu'il en soit, les arts ont perpétué le souvenir de cette fête royale, que représentent les bas-reliefs en marbre de l'hôtel de Bourgthéroalde, à Rouen, exécutés au seizième siècle, et d'un fort beau travail.

Champ du Mensonge (*). — Après son expédition contre Pepin, roi d'Aquitaine, l'empereur Louis s'était hâté de regagner son palais d'Aix-la-Chapelle. Il croyait avoir mis fin à la guerre, et il espérait, après la lutte honteuse qu'il avait soutenue contre son fils, trouver quelques instants de repos. Mais bientôt il apprit qu'une grande ligue s'était formée; que Lothaire, Pepin et Louis, le roi de Bavière, se disposaient à venir lui demander, à main armée, le maintien des anciens partages. Déjà les trois rois avaient rassemblé leurs guerriers. L'alarme fut grande au palais d'Aix-la-Chapelle. L'empereur Louis convoqua ses fidèles et tous ceux qui s'étaient dévoués aux intérêts de sa femme Judith et de Charles, le plus jeune de ses fils. Beaucoup répondirent à cet appel; c'étaient sans doute des hommes du Nord qui prirent les armes en haine des populations du Midi, qu'entraînaient à leur suite les fils de l'empereur. C'étaient aussi quelques évêques et quelques abbés, qui n'avaient point cessé d'avoir part aux faveurs impériales; des comtes nouvellement créés, et les officiers enrichis par les bénéfices que Louis accordait avec tant de prodigalité.

Quand l'empereur eut autour de lui une suite nombreuse, il se mit en marche, et il arriva à Worms aux approches du printemps. Il s'arrêta quelque temps dans cette ville, et il y célébra les fêtes de Pâques et de la Pentecôte. Lothaire, Pepin et Louis envoyèrent à leur père plusieurs messages; mais l'empereur rejeta toutes leurs propositions. Cependant il ne savait à quoi se résoudre, et il hésitait encore lorsqu'il apprit que ses fils s'avançaient avec leur armée; alors il résolut de marcher à leur rencontre.

Près de Colmar, entre cette ville, Künsheim et Sigoltsheim, s'étend une vaste plaine qu'on appelait Rothfeld ou le *champ rouge;* c'est dans cette plaine que les armées se trouvèrent en présence. Des deux côtés on éleva des tentes; et les guerriers, qui avaient des vivres en abondance dans ces riches campagnes du Rhin, purent attendre le résultat des négociations qui venaient de commencer. Mais déjà la partie n'était plus égale; les hommes les plus illustres de l'Empire arrivaient au camp de Lothaire, le chef de la ligue, et au milieu d'eux on voyait l'évêque de Rome, dont la suprématie sur toutes les églises d'Occident, sanctionnée par le roi Pepin et par Charlemagne, était alors fermement établie. Il y eut un moment où le bruit courut dans l'armée de Louis que le pape Grégoire allait l'excommunier, lui et les siens. Un grand tumulte s'éleva, et les évêques qui accompagnaient l'empereur s'écrièrent : « Nous ne reconnaissons point l'autorité de Grégoire, et « si le pape de Rome nous excommunie, « nous l'excommunierons à notre tour. » Bientôt la colère fit place à la réflexion, et la crainte s'empara des plus courageux. Le pape était le chef reconnu de toute la chrétienté, et c'eût été un sacrilége que de combattre contre lui. Le pieux empereur Louis devait avoir lui-même de grands scrupules. Dès lors le découragement gagna son armée, et ceux qui l'entouraient attendirent avec anxiété l'issue de cette lutte.

(*) Nous empruntons cet article plein d'intérêt et de recherches curieuses aux scènes historiques publiées par M. Jean Yanoski, dans le *National* du 25 août 1838.

Cependant des messagers franchissaient chaque jour l'intervalle qui séparait les deux camps; et, s'il faut en croire un contemporain, l'empereur et ses fils échangèrent entre eux ces paroles :

« Vous me devez la vie, écrivait « l'empereur à Lothaire, à Pepin et à « Louis; n'oubliez point que je suis « votre père. »

A quoi les fils répondirent : « Après « Dieu, ô le plus grand des Augustes, « votre personne est ce que nous avons « de plus cher et de plus sacré. Nous « ne sommes point des rebelles, comme « le disent nos ennemis; nous venons, « en suppliants, implorer votre miséricorde. Ne nous condamnez point « injustement, ne nous dépouillez point « sans cause de notre héritage. »

L'empereur ajouta : « Souvenez-« vous que vous êtes mes vassaux, et « que vous vous êtes engagés par serment à me demeurer fidèles. »

« Nous ne vous avons point refusé « le service que nous vous devions, car « votre honneur, votre gloire, votre « bonheur, sont des choses qui nous « sont plus précieuses que la vie. Si « nous venons en armes vers vous, « c'est pour vous délivrer des ennemis « qui vous entourent, c'est pour exposer au grand jour les crimes de ces « hommes qui essayent de pervertir « votre âme si pieuse et si douce, et « qui veulent vous perdre en nous perdant. »

L'empereur dit alors : « Je suis le « défenseur légitime du siége apostolique; pourquoi tenter de me ravir « une prerogative que je n'abandonnerai jamais tant que je vivrai? »

Lothaire répondit : « Que Votre « Grandeur se souvienne qu'elle a bien « voulu m'associer à elle pour la défense de toutes les églises. Du consentement de la nation, j'ai été votre « collègue. Mon nom a figuré à côté « du vôtre dans tous les actes et sur « les monnaies. C'est par votre volonté « que j'ai été appelé empereur, que la « couronne impériale a été placée sur « ma tête, et que j'ai pris en main « l'épée pour défendre votre empire et « l'Église. J'ai entendu dire que plusieurs dressaient des embûches au « pape; mon devoir était donc de le « prendre sous ma protection; je ne « souffrirai point qu'on lui fasse injure. »

« Il n'est pas juste, écrivit l'empereur, que vous reteniez Grégoire dans « votre camp, et que vous lui fermiez « tout accès auprès de ma personne. »

« Vous nous accusez à tort, dit Lothaire; c'est nous qui avons ouvert « au pape la route des Alpes que vous-même aviez fait garder. Nous ne retenons point Grégoire par force, et « nous souhaitons ardemment que, « pour la gloire de Dieu et pour notre « bien, vous vouliez l'entendre. »

L'empereur s'adressa alors directement à Lothaire : « Tu fais une mauvaise action, puisque tu retiens auprès de toi tes frères, qui sont mes « fils, puisque tu les pousses à se révolter contre moi. »

« Cela n'est pas, Seigneur, cela n'est « pas. Mes frères persécutés avaient « pris la fuite, et j'ai voulu les ramener à « vous : tous ensemble nous venons « implorer votre miséricorde. »

Le dernier message de l'empereur était ainsi conçu : « Tu as reçu contre « tout droit mes vassaux dans tes rangs, « tu les retiens auprès de toi. »

« Eux aussi, répondit Lothaire, « étaient dispersés, fugitifs, renfermés dans des prisons ou subissant « un dur exil, et cela parce qu'ils vous « avaient été fidèles, parce qu'ils avaient « dévoilé l'astuce et les mauvais desseins des ennemis qui vous environnent, parce qu'enfin ils avaient « résisté avec courage, avec constance, « aux hommes qui déshonoraient votre « personne et votre empire. J'ai accueilli ces fidèles dont le zèle a été « si mal récompensé; je vous les ramène aussi pour que vous les receviez en grâce. »

Ces négociations, où l'aigreur s'était souvent mêlée à des paroles de paix, n'avaient eu aucun résultat, et des deux parts on se préparait à recourir aux armes. Le 24 juin, jour de la fête de saint Jean-Baptiste, le pape Gré-

goire, qui voyait avec douleur tant de maux prêts à fondre sur l'Empire, fit une dernière tentative : il se mit en marche vers le camp de l'empereur, et lorsqu'il fut arrivé, il donna sa bénédiction suivant l'usage. Louis, malgré sa piété et son respect sans bornes pour les évêques, reçut le pape avec froideur, et lui dit : « Si je ne te rends « point les mêmes honneurs qu'aux « papes tes prédécesseurs, si je ne cé- « lèbre point ton arrivée par des hymnes « et des cantiques, c'est que tu n'es « point venu, comme eux, pour une « bonne cause. » Grégoire lui répondit : « Ma cause est bonne, puisque je « suis venu pour rétablir la paix et la « concorde. Cette paix, je dois l'ensei- « gner à tous les hommes, la porter en « tous les lieux. » Cependant le pape eut encore plusieurs conférences avec l'empereur, mais bientôt il revint triste et découragé dans le camp de Lothaire. L'arrivée de Grégoire, ses paroles, avaient dû produire sur les partisans de Louis une impression profonde. Quand ils surent que la mission du pape n'avait pas eu de succès, ils perdirent tout espoir d'accommodement et de paix. Ils s'entretenaient entre eux sur les causes de cette guerre, sur ses chances probables, et déjà ils délibéraient sur les moyens d'abandonner l'empereur.

On était arrivé à la fin de juin. Pendant la nuit qui précéda la fête de saint Paul, les soldats de Louis s'échappèrent en grosses troupes, mais sans tumulte, et ils vinrent dresser leurs tentes dans le camp des rois confédérés. Quand le jour commença à paraître, la surprise fut grande dans l'armée de Lothaire. Les soldats et les chefs s'interrogeaient sur ce changement subit, sur les causes qui, dans l'espace d'une nuit, avaient amené la désertion de toute cette multitude. Les principaux conseillers de Lothaire, évêques et abbés, Wala en tête, se rendirent dans la tente du pape pour lui annoncer cette nouvelle. Alors un des prêtres romains qui accompagnaient Grégoire se leva et chanta le psaume : *Dextera Domini fecit virtutem*. On croyait la lutte terminée, et la joie était universelle.

Cependant, autour de l'empereur, de sa femme Judith et de Charles, le plus jeune de ses fils, quelques fidèles étaient restés. Ils vinrent auprès de l'empereur, qui leur dit : « Allez vers « mes fils ; je ne veux point que vous « souffriez pour moi dans votre vie ou « dans vos membres. » Ils se retirèrent en pleurant. Trahi par tous les siens, Louis se vit forcé d'accepter les propositions de ses fils. Rassuré par leurs paroles, il partit pour se mettre entre leurs mains ; mais il était triste et abattu. Lothaire, Pepin et Louis, du plus loin qu'ils aperçurent leur père, mirent pied à terre et coururent à sa rencontre. « Souvenez-vous, leur dit « l'empereur, de vos serments ; vous « avez juré de protéger ma femme et « Charles, votre plus jeune frère. » Après quoi, il embrassa les trois rois et continua sa marche vers leur camp.

Déjà Lothaire, Pepin et Louis songeaient moins aux intérêts de l'Empire qu'à régler leurs propres affaires. Mais l'opinion publique commençait à changer : ceux-là même qui avaient livré l'empereur eurent de grands remords, quand ils le virent humilié et traité en prisonnier par ses propres enfants. L'imagination populaire resta frappée de cet événement. « Le lieu où l'empereur Louis a été abandonné, dit un contemporain, a été dès lors appelé d'un nom ignominieux, *Champ du Mensonge*. Là, en effet, tous ceux qui avaient promis fidélité à l'empereur faussèrent honteusement leur parole. » A l'endroit même où s'était accomplie la trahison, sur le Champ du Mensonge, les trois fils de l'empereur avaient encore une fois partagé l'Empire ; puis ils avaient exilé Judith à Tortona, et confié à la garde de Lothaire l'empereur et son fils Charles. Le pape vit bien alors qu'on l'avait trompé. La lutte avait cessé, mais la paix n'était point faite ; car cette paix, qu'il avait si ardemment désirée, ne pouvait être le fruit de la fourbe et de la violence. Honteux d'avoir servi d'instrument aux passions mauvaises des

princes, Grégoire passa les Alpes, et rentra, plein de tristesse, dans sa ville de Rome.

Pepin avait repris la route de l'Aquitaine, et Louis celle de la Bavière. Lothaire se dirigea, avec son père, vers les provinces de la Gaule, où il espérait trouver encore, pour ses desseins, le concours et l'assistance des évêques. Il traversa les Vosges, passa par Metz et Verdun; enfin il arriva à Soissons. Ce fut au couvent de Saint-Médard qu'il enferma l'empereur. Là, il le retint sous bonne garde, comme dans une prison. Pour lui, il chassa jusqu'à l'automne dans les grands bois qui couvraient encore tout le nord de la Gaule; puis, tirant son père du couvent de Saint-Médard, il se rendit à Compiègne, où devait se tenir la grande assemblée qu'il avait convoquée.

Champeaux (Guillaume de), ainsi appelé du village de Champeaux en Brie, près de Melun, où il naquit vers le milieu du onzième siècle, étudia sous Anselme de Laon. Puis, ayant été nommé archidiacre de Notre-Dame à Paris, il enseigna publiquement dans l'école de la cathédrale pendant plusieurs années, et acquit la réputation du plus habile dialecticien de son temps (*). Parmi les disciples qu'attira sa célébrité, fut le fameux Abeilard, dont le mérite fit bientôt ombrage au maître. Dégoûté du monde, Guillaume quitta Paris en 1108 pour se faire moine, et jeta, dans un faubourg de cette ville, les fondements de l'abbaye de Saint-Victor; toutefois, il y rouvrit bientôt une école publique, dans laquelle il enseigna la rhétorique, la philosophie et la théologie, et où professèrent depuis, avec tant d'éclat, Hugues et Richard. Abeilard, qui avait conçu contre lui une vive animosité, vint l'y entendre, et réfuta, dit-on, avec succès son opinion sur les universaux. En 1113, Guillaume fut placé sur le siége épiscopal de Châlons-sur-Marne, où il contracta une liaison étroite avec saint Bernard, et depuis, il fut l'âme de plusieurs conciles. Il mourut au commencement de 1121.

Il ne reste de ce philosophe, qui joua un si grand rôle dans la querelle du réalisme et du nominalisme, que des opuscules théologiques, dont le plus célèbre est celui des *Sentences*, qui se trouve en manuscrit, à la bibliothèque du roi, sous le n° 220, du fonds de Notre-Dame. Ce manuscrit, d'une écriture du treizième siècle, est un recueil d'explications sur certains points de doctrine, sur des vertus et des vices, et sur des passages de l'Écriture. Les autres opuscules de Guillaume de Champeaux sont un *Fragment sur l'Eucharistie*, cité par Mabillon, *Annal.* V, et un petit traité sur l'*Origine de l'âme*, que D. Martenne a publié dans son *Thesaurus anecdotorum*. Quant aux nombreux ouvrages philosophiques qu'il publia pour la défense du réalisme, et par lesquels, dit de Wisch (*), il donna à cette doctrine une si grande illustration, ils sont tous perdus. On n'a même conservé le titre d'aucun d'eux; « et Guillaume de Champeaux n'est plus qu'un nom célèbre (**). »

Champein (Stanislas), compositeur de musique, naquit à Marseille le 19 novembre 1753. A l'âge de treize ans, il était maître de musique de la collégiale de Pignon, en Provence; et déjà il composait des morceaux de musique religieuse. Il vint à Paris en 1770, et se fit avantageusement connaître par un motet à grand chœur qu'il fit jouer à la chapelle du roi à Versailles. Mais abandonnant bientôt le genre religieux pour la musique dramatique, il fit jouer, en 1779, son opéra du *Soldat français*. Cet habile compositeur a donné depuis un grand nombre d'opéras, dont les plus remarquables sont : *la Méloma-*

(*) Chron. de Landulfe; Muratori, Rer. ital., V, 485.

(*) Biblioth. cisterc., 133.

(**) M. Cousin, Œuvres inéd. d'Abeilard, publiées dans la collection des Documents sur l'histoire de France, introd., p. CXII.

nie, les Dettes et *le Nouveau Don Quichotte*. La *Mélomanie*, composée en 1781, est encore accueillie avec plaisir. Champein excellait à rendre l'esprit des paroles. Il tenta et résolut le premier le probleme si difficile d'adapter de la musique à des paroles en prose. Pour cette innovation hardie, il avait choisi un sujet où les passions les plus véhémentes et les remords les plus terribles exigent du musicien une grande variété de tons et une poésie immense. Ce sujet est l'*Électre* de Sophocle, traduite littéralement du grec. Le premier acte de cette œuvre extraordinaire fut répété, et enleva tous les suffrages. Cependant la representation publique de l'*Électre* fut constamment refusée, sans que l'autorité fît connaître les motifs d'un refus qui nuit à la fois et à la gloire du compositeur et à celle de l'école française. Champein est mort le 19 septembre 1830.

Champfleur, ancienne seigneurie du Maine, auj. dép. de l'Orne, à 4 kil. d'Alençon, érigée en comté en 1654.

Champier (Symph.), en latin *Camperus* et *Campegius*, naquit, en 1472, à Saint-Symphorien le Château, près de Lyon. Après avoir fait ses humanités à Paris, il alla étudier la médecine à Montpellier, et s'établit ensuite à Lyon, où il pratiqua cet art avec le plus grand succès. Antoine, duc de Lorraine, l'ayant pris pour son premier médecin, le fit chevalier, et l'emmena avec lui, en 1509, lorsqu'il suivit Louis XII en Italie, où Champier, en digne parent de Bayard, assista à plusieurs batailles. Il accompagna le duc en 1515, et ce fut alors que, se trouvant à Pavie, il fut reçu agrégé au collége de médecine de cette ville. De retour à Lyon, il fut nommé échevin, et rendit, en cette qualité, de grands services à la cite. Il se servit surtout de son crédit pour faire adopter le projet d'un collége de médecine, qui ne fut fondé que longtemps après sa mort, en 1576, et qui existe encore aujourd'hui sous le nom d'*école auxiliaire*. On ignore l'epoque précise de la mort de Champier; les uns le font mourir en 1535, d'autres, en 1539 ou 1540. Champier a écrit un grand nombre d'ouvrages sur toutes sortes de sujets : sur la philosophie, sur l'histoire et la médecine. Niceron en compte jusqu'à cinquante-quatre. Nous nous bornerons à citer les plus importants. *Janua logicæ et physicæ*, Lyon, 1498, in-4°; *De medicinæ claris scriptoribus*, Lyon, 1506 et 1531, in-8° : à la suite de cet ouvrage en est imprimé un autre, *De legum divinarum et humanarum conditoribus*, dans lequel se trouve le passage qui a fait soupçonner Champier d'être l'auteur du livre intitulé : *De tribus impostoribus; Dialogus in magicarum artium destructionem*, Lyon, in-4°; *Rosa gallica omnibus sanitatem affectantibus utilis et necessaria, quæ continet præcepta ex Hippocratis, Galeni, Erasistrati, Asclepiadis, Dioscoridis, multorum aliorum cl. virorum libris collecta*, Nancy, 1512, in-12; plusieurs travaux sur Galien, sur Hippocrate, sur Avicène; *Medicinale bellum inter Galenum et Aristotelem gestum*, etc., Lyon, 1516, in-8°; *Symphonia Platonis cum Aristotele et Galeni cum Hippocrate*, Paris, 1516, in-8°; *Hortus gallicus, pro Gallis in Gallia scriptus*, etc., Lyon, 1533, in-8°; *Campus Elysius Galliæ amœnitate refertus*, etc., Lyon, 1533, in-8° : dans ces deux ouvrages, il s'élève contre l'usage immodéré des drogues tirées des pays étrangers; engage à employer les plantes medicinales de la France, et attaque l'ignorance des apothicaires exerçant la médecine; *Epistolæ physicæ Campegii, Manardi et Coronæi de transmutatione metallorum*, Lyon, 1533, in-8°; *Cribratio medicamentorum fere omnium, digesta in sex libros*, etc., Lyon, 1534, in-8°; *Gallicum pentapharmacum, rhubarbaro, agarico, manna, terebenthina et sene gallicis constans*, Lyon, 1534, in-8°; *Libri septem de dialectica, rhetorica, geometrica*, etc., Bâle, 1537; *Quorumdam neoticorum medicorum catalogus qui nostris temporibus vixerunt*, Paris, 1542 in-8°. *Le myroer des apothiquaires*

et pharmacopoles, etc., *plus : les Lunettes de cyrurgiens et barbiers*, Lyon, in-8°, sans date ; *Dialogue de la cure du phlegmon*, etc., Lyon, in-8°, sans date. Les ouvrages historiques de Champier offrent de l'intérêt, mais sont dépourvus de toute critique ; nous nous contenterons de citer sa *Vie de Bayard*, 1525, in-4° (il avait épousé une parente du chevalier sans peur et sans reproche) ; son *Petit livre du royaume des Allobroges, dit longtemps après Bourgogne*, in-8° ; son *Histoire des antiquités de la ville de Lyon ; ses Grans chroniques des princes de Savoye et Piedmont*, Paris, 1516, in-folio, etc.

Champigny, ancienne baronnie du Saumurrois, auj. du dép. d'Indre-et-Loire, à 12 kil. de Chinon. La pop. de cette ville est maintenant de 1,073 habitants. On y remarque une sainte-chapelle fort curieuse, qu'elle doit aux ducs de Bourbon, auxquels elle a longtemps appartenu.

Champion de Cicé (J. M.), membre de l'Assemblée constituante, né à Rennes en 1735, frère de l'évêque d'Auxerre, avait embrassé lui-même l'état ecclésiastique, et reçu l'ordre de la prêtrise en 1761. Nommé, en 1765, agent du clergé, charge qui fut presque toujours la route de l'épiscopat, il devint évêque de Rhodez en 1770, et passa ensuite en 1781 au siége de Bordeaux. A l'époque de la révolution, les suffrages des électeurs de son diocèse lui ouvrirent les portes de l'Assemblée constituante, où il se montra partisan d'une sage liberté. L'un des premiers de l'ordre du clergé, il se réunit au tiers état ; aussi, lorsque Louis XVI se décida à composer un ministère national, il confia un portefeuille à de Cicé, qui fut garde des sceaux. Le nouveau ministre, bravant les scrupules de l'évêque, ne craignit pas de sanctionner le décret que venait de rendre l'Assemblée sur la constitution civile du clergé. Mais bientôt les progrès de la démocratie l'effrayèrent, et il alla rejoindre les émigrés. De retour en France, en 1802, il fut pourvu de l'évêché d'Aix, qu'il administra jusqu'en 1810, époque de sa mort.

Champion de Villeneuve, né à Versailles, de l'un des gens de la maison du roi, embrassa la carrière du barreau, et était avocat au conseil lorsque la révolution éclata. Le 21 juillet 1792, Louis XVI, dont il avait su capter les bonnes grâces, lui confia le portefeuille de l'intérieur. Mais sa conduite douteuse lui fit bientôt perdre à la fois la confiance du roi et celle de la nation. Après avoir invité la municipalité à faire, dans le château des Tuileries, une visite qui fut sans résultat, il fut blessé dans une émeute populaire au faubourg Saint-Antoine, quelques jours avant le 10 août. Son attitude pendant cette fameuse journée le força à quitter le ministère, et l'Assemblée législative refusa de l'entendre, lorsqu'il se rendit dans son sein pour protester de son civisme. Il ne reparut sur la scène politique qu'en 1800, époque où il fut nommé membre du conseil de préfecture de la Seine.

Championnet (Jean-Étienne), né à Valence en 1762, est un des généraux les plus remarquables qui se soient produits sur la scène militaire de la révolution. Quelques railleries sur l'illégitimité de sa naissance (*) lui firent abandonner sa patrie. Il alla servir en Espagne, rentra en France en 1791, et prit parti pour la révolution. Il fut bientôt nommé chef du sixième bataillon de la Drôme, et chargé de réduire l'insurrection des girondins dans le Jura. Sa mission terminée, il joignit l'armée du Rhin, se signala dans une foule de rencontres, surtout à la reprise des lignes de Weissembourg et au déblocus de Landau, et passa à l'armée de Sambre-et-Meuse avec le grade de général de division. Il y concourut glorieusement à la bataille de Fleurus, où, assailli par des forces quadruples, il repoussa les attaques du prince Charles, culbuta la cavalerie de Kau-

(*) *Championnet* dans le patois de son pays signifie petit champignon.

nitz, et, s'élançant à la suite des vaincus, les tailla en pièces à Marbas, et leur enleva, après un combat sanglant, les hauteurs de Clermont. Championnet, qui avait employé les loisirs de la mauvaise saison à des méditations et à des études topographiques qui devaient assurer ses succès, fut chargé de tenter le passage du Rhin. Dusseldorf, Wurtzbourg, Altenkirchen, furent tour à tour témoins de sa valeur et de son habileté. Il se disposait à poursuivre vivement les Autrichiens, lorsque les préliminaires de Leoben vinrent arrêter ses succès. Mais le Directoire ne le laissa pas oisif; il lui confia le commandement de l'une des ailes de l'armée destinée à agir contre l'Angleterre. L'expédition n'eut pas lieu, mais il n'en battit pas moins les Anglais, qui, débarqués à Blackenberg, étaient venus bombarder Ostende. En 1798, le Directoire le tira de l'armée de Hollande pour lui donner le commandement en chef de l'armée de Rome; mais bientôt il se vit obligé, avec ses 13,000 hommes, de se replier devant les 60,000 Napolitains que Mack poussait devant lui. D'un autre côté, 7,000 Anglais débarquaient à Livourne. Championnet, néanmoins, ne se déconcerta pas, et trouva dans son courage et son génie les moyens de faire face à tout. Bientôt il rentra en vainqueur dans Rome, fit investir Capoue, et s'empara de Gaëte. Après la capitulation de Capoue (10 janvier 1799), il put songer à la conquête de Naples, et en effet, le 23 janvier, il fit son entrée dans cette ville. Il s'empressa de pacifier la multitude, et d'organiser la république parthénopéenne; mais ces institutions ne devaient pas avoir une longue durée, et le général en chef lui-même éprouva la disgrâce du Directoire à la suite d'un arrêté qui chassait de Naples un commissaire du gouvernement, coupable de concussion. Championnet, destitué, fut traduit devant un conseil de guerre, traîné de brigade en brigade jusqu'à Milan, et de là à Grenoble, où il resta incarcéré jusqu'au moment où la révolution du 30 prairial an VII le rendit à la liberté. Les nouveaux directeurs le nommèrent général en chef d'une armée des Alpes, qu'il lui fallut réorganiser tout entière. Ses premières opérations furent heureuses; il se disposait à poursuivre ses succès, lorsque fut livrée la funeste bataille de Novi. Chargé de remplacer Joubert, il recueillit les colonnes qui avaient échappé au feu ennemi, et s'établit avec elles dans la rivière de Gênes. Il s'y trouva bientôt acculé dans la position la plus difficile, sans munitions, sans argent, en face d'un ennemi nombreux. Il désespérait du salut de son armée, quand le retour de Bonaparte vint relever son courage. Il mit aussitôt cette nouvelle à l'ordre du jour, envoya sa démission au Directoire, dans une lettre où il signala le jeune général comme le seul homme qui pût sauver l'Italie. Cependant le 18 brumaire eut lieu. Championnet, que ses convictions républicaines rendaient peu favorable à ce coup d'État, et dont la douleur et la honte avaient d'ailleurs brisé l'âme, demanda avec instances son remplacement. Il l'obtint, et se retira à Antibes, où il mourut le 10 janvier 1800.

Champions (*Campianes*). « Les « champions, dit de Laurière, dans son « glossaire, sont ceux auxquels on a ac- « cordé d'entrer à cheval ou à pied en « champ de bataille clos et fermé, pour « combattre avec armes, ou à l'écu et « au bâton cornu, pour vuider leur « différend, ou de ceux pour lesquels « ils sont receus au combat. » Ce mot, que les uns font dériver du latin *campus*, les autres de l'allemand *kampf* (combat, lutte), a été surtout employé au moyen âge pour désigner les hommes qui, moyennant une somme d'argent, allaient défendre en champ clos la cause d'un accusé dispensé de combattre. Il y avait cinq cas, suivant les assises de Jérusalem, où l'on pouvait se faire remplacer. « Li pre- « mier des ensoines si est, se cil qui « veut avoir avoe, montre qu'il li faille « aucun de ses membres, par lequel il « est apperte cose, que li cors en soit « plus foibles. Li secons, si est, s'on a

« passé l'aage de LX ans. Li tiers en-« soines, si est, s'il est accoustumé de « maladie qui vient soudainement, « comme de goute, artérique ou den-« tin. Li quars, si est, s'on est mala-« des de quintaine, de tierchaine ou « d'autre maladie appertement, sens « fraude. Li quins ensoines, si est, se « fame apele, ou est apelée, car fame « ne se combat pas. »

Les chevaliers et les princes qui accusaient quelqu'un de vol, de rapt ou de quelque autre méfait pouvant entraîner le duel; les enfants, les moines et les ecclésiastiques, et enfin ceux que leurs seigneurs y autorisaient, étaient admis à se faire remplacer. Mais l'homme accusé de parricide ou de lèse-majesté ne pouvait se faire représenter par un champion, « à moins que la vieillesse, l'enfance ou l'infirmité ne l'empêchât de combattre. » C'est ainsi que parle la loi des Lombards; car l'usage de se faire remplacer par des champions remonte à l'époque des invasions des barbares. Cette profession mercenaire des champions les faisait réputer infâmes, et pourtant ils pouvaient eux-mêmes ne pas combattre en personne, mais substituer en leur lieu et place des hommes appelés *pugiles*.

Avant de descendre dans la lice, les champions juraient « que la cause « qu'ils avaient embrassée était la « cause de la vérité, et qu'ils soutien-« draient de tout leur courage et de « toute leur puissance, de toute leur « âme et de toutes leurs forces, la par-« tie pour laquelle ils combattaient, « et qu'ils n'useraient dans le combat « d'aucun sortilége ou maléfice; » ensuite on leur coupait les cheveux en rond au-dessus des oreilles.

Les champions ne pouvaient combattre qu'à pied, jamais à cheval. « Au « jour qui est assis à faire la bataille, « dit une ancienne coutume de Nor-« mandie, se doivent les champions « offrir à la justice, ains que midy soit « passée, tous appareillez en leurs « cuirées ou en leurs cotes, avec leurs « écus et leurs bastons cornus, armez « si comme mestier sera de drap, de « cuir, de laine et d'estoupes. Es escus, « ne es bastons, ne es armures des « jambes ne doit avoir fors fust ou « cuir, ou ce qui est pardevant dit; « ne il ne peuvent avoir autre instru-« ment à grever l'un l'autre, fors « l'escu et le baston. »

La peine du champion vaincu dans le combat varie suivant les localités « et les temps. « Le champion vaincu, « dit un capitulaire de Louis le Débon-« naire, doit avoir la main droite cou-« pée, à cause du parjure qu'il a com-« mis avant le combat. » Quand le combat n'avait lieu que pour soutenir un droit, le champion était puni de même, suivant Dumanoir, et avec raison, dit-il; car « se porroit faindre « par loier, et se clameroit vaincus, « parquoi ses maistres emporteroient « le damage et la vilonnie, et cil em-« porteroit l'argent, et pour ce est « bons li jugemens du mehaing. » Mais quand il s'agissait d'une accusation capitale, la défaite du champion emportait pour lui la peine de mort. « Si la bataille est de chose « qu'on a mort deservie, disent les as-« sises de Jérusalem, et le garent « est vaincu, il et celui pour qui il fait « la bataille seront pendus; et se le « garent est tel qu'il puisse mettre « champion pour soi, et son champion « est vaincu, ils seront tous trois « pendus. Et se feme fait l'apeau (ap-« pel), et son garent et son champion « est vaincu, elle sera arse, et le ga-« rent se combat et est vaincu, sera « pendu; et se il met champion pour « soi, et il est vaincu, il seront tous « deux pendus, et la feme arse. Et se « la bataille est pour la quarele tel « que l'on ne doit mort recevoir, qui « en sera attaint, celui ou celle pour « qui il combat, de qui le champion « est vaincu, pert la quarelle, et vois « et respons en cout, et le champion « doit estre pendu. »

Telles étaient les principales règles de la législation à laquelle étaient soumis les champions. Nous renvoyons, pour plus de détails, aux mots COMBAT JUDICIAIRE, DUEL, et au glossaire de du Cange, au mot CAMPIO.

CHAMPLAIN (Samuel), voyageur du plus haut mérite, auquel sont dus nos premiers établissements du Canada, et particulièrement la fondation de *Québec*. Ses connaissances maritimes, et la bravoure qu'il déploya contre les Espagnols, sur les côtes de Bretagne, dans la guerre de 1595, fixèrent l'attention de Henri IV. Aussi, lorsque le commandeur de Chaste, gouverneur de Dieppe, eut obtenu un privilége pour fonder de nouveaux établissements dans l'Amérique septentrionale, le roi le vit-il avec plaisir confier la direction de cette entreprise à un homme aussi distingué que Champlain. Le 15 mars 1603, Champlain s'embarqua à Honfleur sur le vaisseau de Pont Gravé, marin très-habile, avec lequel il fit, dans la suite, beaucoup d'autres voyages; et, le 24 mai, l'expédition jeta l'ancre dans le fleuve Saint-Laurent. Après avoir remonté le cours de ce fleuve dans de petites barques jusqu'à l'endroit où Jacques Cartier (voyez ce mot) s'était également arrêté en 1535, Champlain revint en France, et présenta le récit de son voyage à Henri IV, qui l'avait prié de lui en rendre compte. Le journal de cette première excursion a été publié à Paris en 1603, sous ce titre : *Des sauvages*, ou *Voyage de Samuel Champlain*, etc.

Le commandeur de Chaste étant mort sur ces entrefaites, le sieur de Mons, gouverneur de Pons, auquel Henri IV accorda les mêmes pouvoirs, voulut aller lui-même en Amérique avec Champlain, et mit à la voile en 1604. Il se dirigea vers l'Acadie (Nouvelle-Écosse), dont le climat lui paraissait préférable à celui du Saint-Laurent. Mais cette entreprise n'eut d'autre résultat que de permettre à Champlain de visiter les côtes de cette contrée. A son retour, en 1607, il publia la relation de ce second voyage, et donna une description de la côte méridionale de l'Acadie et celle de la Baie française, comprise entre cette presqu'île et le continent américain, qu'il avait côtoyée jusqu'au cap Cod.

Le sieur de Mons étant revenu ensuite à l'ancien projet, Champlain partit de nouveau en 1608 pour le fleuve Saint-Laurent, avec Pont-Gravé. Ce troisième voyage est le plus important de ceux que fit Champlain. Au port de Tadoussac, situé à environ 90 lieues marines de l'embouchure du fleuve, mais qui ne pouvait recevoir un assez grand nombre de bâtiments, il préféra un lieu plus commode, situé à 65 myr. de l'embouchure, où le fleuve se rétrécit tout-à-coup, et que les sauvages appelaient pour cela *Québec*, c'est-à-dire, *détroit*, *rétrécissement*. Ce qui prouve que le choix de Champlain était bien fait, c'est que Québec devint bientôt le centre du commerce des pelleteries, qui auparavant arrivaient à Tadoussac, et que depuis, cette même ville de Québec a toujours été le chef-lieu de la colonie du Canada. Cependant elle ne se composa longtemps que de quelques maisons construites auprès des magasins, et ne fut entourée de fortifications que vers 1624. Champlain ne recula devant aucune fatigue, devant aucun danger, pour assurer le développement du nouveau comptoir, on pourrait presque dire de la nouvelle capitale. Il fit un grand nombre de voyages dans l'intérieur des terres, soit pour étudier les mœurs et les besoins des sauvages, soit pour reconnaître les lieux et voir s'il ne trouverait pas un passage vers le Japon. La découverte que venait de faire Hudson de la baie qui porte son nom, stimula le zèle de Champlain, qui espéra au moins s'avancer en suivant le cours des fleuves et en traversant les lacs jusqu'à la nouvelle baie, dont il approcha effectivement, mais qu'il ne parvint pas à toucher. Il visita un grand nombre de fleuves et de lacs, entre autres le lac auquel il donna le nom de Champlain, et le lac Ontario, par lequel il effectua son retour.

Un autre titre de gloire pour Champlain, c'est la bienveillance avec laquelle il traita toujours les sauvages, qu'il s'appliqua à civiliser, et qui le regardaient à la fois comme un chef et comme un père. Ayant épousé le parti des Hurons contre les Iroquois, il

leur apprit à vaincre avec des forces inférieures, et les conduisit lui-même à la victoire contre leurs barbares ennemis. On cite de lui plusieurs traits qui font honneur à son génie autant qu'à son audace. Pendant la guerre maritime que fit l'Angleterre à la France, de 1627 à 1629, Québec, d'abord défendue avec une rare énergie par Champlain, fut forcée de capituler faute de vivres. Lorsqu'à la paix, le cardinal Richelieu eut obtenu que le Canada fût restitué à la France, les Canadiens indigènes, que les mauvais traitements des Anglais avaient confirmés dans leur bonne opinion sur le compte des Français, accueillirent Champlain avec les plus vives manifestations d'enthousiasme. Il n'en persévéra qu'avec plus d'ardeur dans sa politique, persuadé que l'amélioration du sort des sauvages était le meilleur gage de durée pour la colonie. En 1635, quelques mois avant de mourir, il fonda à Québec un collége, où l'on devait élever dans la religion chrétienne plusieurs enfants indigènes, afin qu'ils allassent ensuite joindre leurs efforts à ceux des missionnaires, et augmenter le nombre toujours croissant des conversions.

Champlain fut universellement regretté en France aussi bien qu'au Canada. Son nom, associé à celui de Jacques Cartier, réveillera toujours d'honorables souvenirs pour la nation française : l'un a découvert, ou, pour le moins, retrouvé le Saint-Laurent, l'autre a colonisé les rives de ce fleuve, qui fut longtemps une de nos plus belles possessions.

Champlain a publié des relations de ses différents voyages. La collection entière a été imprimée plusieurs fois; la meilleure édition est celle de 1640, in-4°, avec une carte. On y trouve le récit de ses navigations et ses découvertes par terre, depuis 1603, époque du premier voyage, jusqu'à la prise de Québec par les Anglais, en 1629.

CHAMPLITTE, petite ville de Franche-Comté, auj. chef-lieu de canton du dép. de la Haute-Saône, à 24 kil. de Gray. Cette ville est assez ancienne; après avoir été à peu près démolie sous le règne de Louis XI, elle fut reconstruite et entourée de fortifications redoutables par Charles-Quint. Henri IV l'assiégea inutilement en 1595; le duc de Weimar la prit, par capitulation, en 1637, et la rendit peu de temps après; mais elle fut prise de nouveau, et entièrement ruinée, par le duc d'Angoulême, en 1638. On y compte maintenant 3,885 hab.

A quelque distance de Champlitte se trouve le village de *Champlitte-la-Ville*, chef-lieu d'une ancienne baronnie, qui fut érigée en comté, en 1574, par Philippe II, roi d'Espagne, alors souverain de la Franche-Comté.

CHAMPLITTE (maison de). Cette maison tire son origine d'*Eudes*, fils de Hugues, comte de Champagne. Hugues ayant déshérité son fils, nomma, pour son successeur au comté de Champagne, Thiébaud, comte de Chartres, son neveu. Eudes se retira alors en Bourgogne, où l'empereur Frédéric Ier et Rainaud et Guillaume, comtes de Bourgogne et de Vienne, lui firent présent de plusieurs fiefs. Il devint ensuite seigneur de Champlitte par son mariage avec Sibylle, héritière de cette terre, dont ses fils portèrent le nom. Eudes, qui s'était croisé, mourut en 1205. Il ne laissa qu'une fille, et la moitié de la terre de Champlitte passa par vente dans les mains de Guillaume de Vergi. Celui-ci, qui prit le nom de seigneur de Champlitte, s'étant joint à la croisade contre les Grecs, gagna l'affection de Boniface, marquis de Montferrat, roi de Thessalonique, et acquit pour lui-même l'Achaie et la Morée, dont il fut le premier prince. Il portait les titres de prince d'Achaïe, vicomte de Dijon, seigneur de Pontaillié-sur-Saône et de Talmai. Il mourut en Italie en 1210. Après lui, les seigneurs de Champlitte se partagèrent en trois branches : la branche de PONTAILLIÉ, la branche de VAUGRENANS et la branche de FLAGEY.

La branche de Pontaillié est issue de Jean, premier du nom, qui vivait

vers 1845. On remarque dans cette branche.

Gui de Pontaillié, maréchal de Bourgogne, vers 1383.

Gui II de Pontaillié, seigneur de Talmai, l'un des premiers chevaliers de l'ordre de la Toison d'or et maréchal de Bourgogne. Il fut blessé à Montereau, où il accompagnait Jean sans Peur, duc de Bourgogne, lorsque celui-ci y fut tué, et mourut en 1436.

La branche de VAUGRENANS n'offre aucun personnage remarquable.

Dans la branche de FLAGEY, on distingue :

Claude de Pontaillié, chambellan de Charles-Quint, et *Henri de Pontaillié*, gentilhomme de la chambre du même empereur, dont il devint aussi le chambellan.

CHAMPMESLÉ (Marie Desmares, mademoiselle de). Née à Rouen en 1644, d'une famille pauvre, la jeune Marie Desmares, qui à une grande beauté joignait des dispositions naturelles pour le théâtre, débuta sur celui de sa ville natale, où elle épousa bientôt Charles Chevillet, sieur de Champmeslé, comédien comme elle, et depuis auteur de plusieurs petites pièces dramatiques qu'il composa seul ou en société avec la Fontaine. Mademoiselle Champmeslé vint, en 1669, à Paris, où elle eut un éclatant succès; elle fut engagée successivement à différents théâtres, où elle joua les amoureuses tragiques, et c'est là qu'elle connut Racine, qui l'aima tendrement. La déclamation était loin alors d'être ce qu'elle est aujourd'hui : les élans passionnés en étaient presque bannis; c'était une mélopée, une sorte de récitatif qu'on pouvait noter comme de la musique. Racine donna à mademoiselle de Champmeslé des leçons de cet art, plus difficile qu'il ne semble, et elle atteignit à de tels effets, que Boileau put dire d'elle, en faisant allusion à l'un de ses rôles les plus fameux :

« Jamais Iphigénie en Aulide immolée
N'a coûté tant de pleurs à la Grèce assemblée
Que dans l'heureux spectacle à nos yeux étalé
Racine a fait sous son nom verser la Champmeslé. »

Mademoiselle de Champmeslé mourut à Paris en 1698, un an environ avant Racine, dont elle avait été jusque-là la plus tendre et la meilleure interprète.

Le principal mérite des comédies dues au mari de mademoiselle de Champmeslé consiste surtout dans la peinture fidèle des petits ridicules de la société bourgeoise. Les situations en sont intéressantes, les incidents heureux et plaisants, le style badin et enjoué, mais excessivement négligé. Presque tous les dénoûments sont manqués ou mal amenés, reproche qu'on peut faire également au plus célèbre des auteurs comiques, à Molière lui-même, mais que Champmeslé ne rachète par aucune grande qualité. Né à Paris, Champmeslé y mourut en 1701, deux ans après sa femme.

CHAMPOLLION-FIGEAC (J. Jos.) est né à Figeac en 1779. Après avoir été successivement bibliothécaire de la ville de Grenoble et doyen de la Faculté des lettres de cette ville, il est venu se fixer à Paris, où il est aujourd'hui conservateur des manuscrits à la bibliothèque royale et professeur à l'école des chartres. Ses principaux ouvrages sont : *Lettre à M. Fourier, sur l'inscription grecque du temple de Denderah en Égypte*, 1806, in-8°; *Antiquités de Grenoble*, ou *Histoire ancienne de cette ville, d'après ses monuments*, 1807, in-4°; *Nouvelles recherches sur les patois ou idiomes vulgaires de la France*, 1809; *Notice d'une édition de la Danse macabre antérieure à celles qui sont connues des bibliographes*, 1811; *Nouveaux éclaircissements sur la ville de Cularo, aujourd'hui Grenoble*, Paris, 1814, in-8°; *Annales des Lagides*, ou *Chronologie des rois grecs d'Égypte, successeurs d'Alexandre le Grand*, ouvrage couronné par l'Institut, 1819, 2 vol. in-8°; *Supplément aux annales des Lagides*, in-8°; *Nouvelles recherches sur la ville gauloise d'Uxellodunum*, 1820, 1 vol. in-4°. M. Champollion est aussi l'éditeur des œuvres de Fréret, de lettres inédites de Fénelon, du bel ouvrage intitulé : *les Tournois*

du roi René, d'après le manuscrit et les dessins originaux composés par ce prince; et des *Chartes et manuscrits sur papyrus de la bibliothèque royale*.

CHAMPOLLION (J.-F.), frère du précédent, naquit à Figeac le 23 décembre 1791, et vint achever, au lycée de Grenoble, ses études qu'il termina à l'âge de quinze ans. Admis alors dans l'intimité de l'illustre Fourier, qui, après l'expédition d'Égypte, avait été nommé préfet du département de l'Isère, il puisa dans les conversations de cet homme supérieur un goût irrésistible pour l'étude de l'ancienne Égypte; et bientôt le hasard lui procura l'occasion de montrer tout le parti qu'il pourrait un jour tirer de cette étude. Ayant trouvé un ouvrage sur la langue copte, langue que déjà quelques orientalistes regardaient comme identique avec l'ancienne langue des Égyptiens, il composa et lut, à la Société des sciences et des arts de Grenoble, un mémoire remarquable sur la nomenclature des anciennes villes de l'Égypte. Il vint ensuite à Paris, et y resta peu de temps; il retourna, en 1809, à Grenoble, où il venait d'être nommé professeur-adjoint d'histoire à la faculté des lettres. Ce fut alors que, sur la recommandation de Fourier, il fut exempté de la conscription par un décret spécial de l'empereur. Deux ans après, il annonçait son *Tableau de l'histoire des mœurs, des usages, de la géographie, de la langue et des écritures de l'ancienne Égypte avant Cambyse*. L'*Introduction à la partie géographique* fut publiée la même année, et bientôt après, parut, en deux volumes in-8°, cette histoire géographique de l'Égypte des Pharaons, considérée à la fois dans ses limites naturelles et politiques, ses divisions par nomes ou provinces, et dans chacune des localités mentionnées par l'antiquité et reconnue par les observations des modernes. L'ouvrage, en outre, était terminé par un tableau synonymique des noms des provinces et des lieux en copte, en arabe, en grec, en latin, et en langues modernes. Dès lors, l'auteur qui se livrait à une étude assidue des monuments publiés par la Commission d'Égypte, avait conçu, comme il le dit lui-même, « l'espérance « flatteuse, illusoire peut-être, qu'on « retrouverait enfin sur ces tableaux « où l'Égypte n'a peint que des objets « matériels, les sons de sa langue et « les expressions de sa pensée. » « C'était, dit M. le baron Silvestre de Sacy, dans son excellente notice sur Champollion, c'était une idée juste qui le dirigeait, quand il s'attachait avec une sorte d'opiniâtreté à l'étude analytique et synthétique de l'idiome copte, comme à l'instrument indispensable de toutes recherches sur le langage et l'écriture de l'Égypte des Pharaons. La constance avec laquelle il marchait dans cette route, et la connaissance qu'il avait acquise de cette langue sont prouvées par divers écrits qu'il publia de 1811 à 1817, et qui tous avaient pour objet des fragments ou des notices de manuscrits en cette langue. Il en avait déjà rédigé un dictionnaire de ses trois dialectes, en trois volumes in-4°. La faculté des lettres de l'académie de Grenoble avait été supprimée en 1815; il mit à profit la liberté que lui procura cette circonstance, et recommença sur un plan tout nouveau et plus systématique son dictionnaire de la langue copte, qu'il regardait comme l'arsenal où étaient déposées les armes avec lesquelles il se flattait de faire un jour la conquête scientifique de l'Égypte. »

Champollion, rappelé, sous le ministère de M. Decazes, aux fonctions de bibliothécaire-adjoint de la ville de Grenoble, occupa aussi jusqu'en 1821 la chaire d'histoire rétablie pour lui par M. Royer-Collard, et ne cessa pourtant pas un instant de s'occuper avec ardeur de ses études favorites. Enfin, à cette époque, il communiqua à l'Académie des inscriptions et belles-lettres le premier résultat de ses recherches. Pour en donner une idée bien nette et bien précise au lecteur, nous allons entrer dans quelques détails préliminaires sur les méthodes graphiques usitées dans l'ancienne

Égypte; détails que nous emprunterons à l'élégante notice publiée par M. Arago, dans l'Annuaire du Bureau des longitudes, pour l'année 1836.

« Plusieurs passages d'Hérodote, de Diodore de Sicile, de saint Clément d'Alexandrie, ont fait connaître que les Égyptiens se servaient de deux ou trois sortes d'écritures; et que dans l'une d'elles, au moins, les caractères symboliques ou représentatifs d'idées jouaient un grand rôle. Horapollon nous a même conservé la signification d'un certain nombre de ces caractères; ainsi, l'on sait que l'*épervier* désignait l'*âme;* l'*ibis*, le *cœur;* la *colombe* (ce qui pourra paraître assez étrange), un *homme violent;* la *flûte*, l'*homme aliéné;* le nombre *seize*, la *volupté;* une *grenouille*, l'*homme imprudent;* la *fourmi*, le *savoir;* un *nœud coulant*, l'*amour*, etc.

« Les signes ainsi conservés par Horapollon ne formaient qu'une très-petite partie des huit à neuf cents caractères qu'on avait remarqués dans les inscriptions monumentales. Les modernes, Kircher entre autres, essayèrent d'en accroître le nombre. Leurs efforts ne donnèrent aucun résultat utile, si ce n'est de montrer à quels écarts s'exposent les hommes les plus instruits, lorsque, dans la recherche des faits, ils s'abandonnent sans frein à leur imagination. Faute de données, l'interprétation des écritures égyptiennes paraissait depuis longtemps à tous les bons esprits un problème complétement insoluble, lorsqu'en 1799, M. Boussard, officier du génie, découvrit, dans les fouilles qu'il faisait opérer près de Rosette (en Égypte), une large pierre couverte de trois séries de caractères parfaitement distincts. Une de ces séries était du grec. Celle-là, malgré quelques mutilations, fit clairement connaître que les auteurs du monument avaient ordonné que la même inscription s'y trouvât tracée en trois sortes de caractères, savoir : en caractères sacrés ou hiéroglyphiques égyptiens; en caractères locaux (démotiques) ou usuels, et en lettres grecques; ainsi, par un bonheur inespéré, les philologues se trouvaient en possession d'un texte grec, ayant en regard sa *traduction* en langue égyptienne, ou, tout au moins, une transcription avec les deux sortes de caractères anciennement en usage sur les bords du Nil. Cette pierre de Rosette, devenue depuis si célèbre, et dont M. Boussard avait fait hommage à l'Institut du Caire, fut enlevée à ce corps savant à l'époque où l'armée française évacua l'Égypte. On la voit maintenant au musée de Londres.

« L'importance de l'inscription de Rosette avait frappé si vivement les membres de la Commission d'Égypte, que, pour ne pas abandonner ce précieux trésor aux chances aventureuses d'un voyage maritime, ils s'attachèrent à l'envi, dès l'origine, à le reproduire par de simples dessins, par des contre-épreuves obtenues à l'aide des procédés de l'imprimerie en taille-douce; enfin, par des moulages en plâtre ou en soufre. Il faut même ajouter que les antiquaires de tous les pays ont connu, pour la première fois, la pierre de Rosette à l'aide des dessins des savants français.

« Un des plus illustres membres de l'Institut, M. Sylvestre de Sacy, entra le premier, dès l'année 1802, dans la carrière que l'inscription bilingue ouvrait aux investigations des philologues. Il ne s'occupa toutefois que du texte égyptien en caractères usuels. Il y découvrit les groupes qui représentent différents noms propres et leur nature phonétique. Ainsi, dans l'une des deux écritures, au moins, les Égyptiens avaient des signes de sons, de véritables lettres. Cet important résultat ne trouva plus de contradicteurs, lorsqu'un savant suédois, M. Akerblad, perfectionnant le travail de notre compatriote, eut assigné, avec une probabilité voisine de la certitude, la valeur phonétique individuelle des divers caractères employés dans la transcription des noms propres que faisait connaître le texte grec.

« Restait toujours la partie de l'inscription purement hiéroglyphique ou supposée telle. Celle-là était demeurée intacte; personne n'avait osé entreprendre de la déchiffrer. » Ce fut sur

elle que Champollion porta toute son attention. Ses études sur ce monument existent encore, et l'on peut juger de l'opiniâtreté et de la persévérance de ses efforts à la vue des masses de papiers qu'il a remplis entièrement de son écriture. Enfin, après un travail de quinze ans, l'observation d'un fait en apparence peu important ouvrit devant lui une route nouvelle : il distingua les trois espèces d'écritures égyptiennes, *hiéroglyphique*, procédant par des signes, images fidèles d'objets très-variés; *hiératique* ou *sacerdotale*, et *démotique* ou *populaire*, et reconnut que l'écriture hiératique n'était qu'une tachygraphie de l'hiéroglyphique, et la troisième encore une abréviation de la seconde. Comme nous l'avons dit plus haut, il communiqua cette première donnée certaine sur les anciennes écritures de l'Égypte à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans le mois d'août 1821; et voici en quels termes il rendit compte à cette compagnie du progrès et des résultats de son travail : « Du moment, dit-il, où j'eus reconnu « que le texte intermédiaire de la « pierre de Rosette n'était point écrit « dans un système alphabétique, mon « travail sur ce texte prit une marche « sûre; elle était toujours lente à la « vérité, mais elle conduisait à des « résultats fondés sur un principe bien « établi. Cessant tout à fait de cher- « cher des analogies alphabétiques dans « les groupes de l'inscription, et me « pénétrant des règles qui devaient né- « cessairement présider à la combinai- « son des éléments d'une écriture for- « mée de signes d'idées, je parvins à « placer sous la plus grande partie de « ces groupes, sans efforts, sans sup- « position, sans rien changer, sans « omettre enfin aucun signe du texte « égyptien, les mots du texte grec qui « leur correspondent constamment. Ce « travail est tellement complet que ses « parties se justifient et se prouvent « les unes par les autres. On ne peut « s'empêcher de remarquer, en effet, « que l'ordre des mots du texte grec, « soumis par ce rapprochement à la « marche du texte égyptien, n'est que « très-légèrement interverti, et le « changement d'ordre dans les mots « est tout juste ce qu'il doit être, lors- « qu'on soumet une phrase apparte- « nant à une *langue à inversions*, « comme est le grec, à l'ordre *logique* « ou *naturel* que suivent ordinairement « les propositions d'une langue formée « de mots privés de terminaisons ou « inflexions, comme la langue égyp- « tienne. Cet aperçu ne perdait rien de « son importance, quoique le texte in- « termédiaire de l'inscription de Ro- « sette n'exprimât point le son des « mots de la langue égyptienne. Il est « de toute évidence qu'en usant d'une « écriture composée de signes d'idées, « les Égyptiens ne purent procéder à « la peinture combinée de plusieurs « de ces idées que dans l'ordre même « qu'ils avaient déjà adopté pour les « exprimer dans la langue parlée. Les « pensées, les jugements, en un mot, « la génération des idées est essentiel- « lement liée à l'état de la langue qu'on « parle. »

La découverte de Champollion eut un immense retentissement dans le monde savant, et M. de Sacy lui rendit dans le *Journal des Savants* un éclatant hommage. Cette première exposition des principes de l'écriture hiéroglyphique fut publiée sous le titre de : *Lettre à M. Dacier, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions, relative à l'alphabet des hiéroglyphes phonétiques employés par les anciens Égyptiens pour inscrire sur les monuments les titres, les noms et les surnoms des souverains grecs et romains*, Paris, 1822, in-8°, 4 pl. lithog. Cette publication souleva, surtout à l'étranger, de nombreux contradicteurs, à la tête desquels se plaça le savant Thomas Young, qui publia, l'année suivante : *Exposé de quelques découvertes récentes concernant la littérature hiéroglyphique et les antiquités égyptiennes, où se trouve l'alphabet original de l'auteur, augmenté par M. Champollion*, Londres, 1823, in-8°. Mais la question de priorité a été décidée d'une manière nette et pré-

cise en faveur de notre compatriote, dans la notice déjà citée de M. Arago, qui s'est constitué plus d'une fois, contre les prétentions de nos voisins d'outre-mer, l'habile défenseur de nos gloires nationales.

Cependant, si l'analyse rigoureuse de la partie démotique de l'inscription de Rosette n'avait eu d'autre résultat que de faire connaître les rapports de l'écriture démotique avec les écritures hiéroglyphique et hiératique, et les caractères propres qui l'en distinguent, elle aurait peu avancé Champollion dans l'intelligence des textes; mais elle lui révéla une autre vérité : l'Égypte avait dû nécessairement, comme la Chine, se procurer un moyen quelconque de suppléer au défaut de toute écriture idéographique, qui, ne pouvant écrire les noms propres étrangers, exige nécessairement des caractères proprement alphabétiques; et elle y était parvenue en se formant, avec des caractères idéographiques dans le principe, mais dépouillés dans leur usage de toute valeur représentative des idées, une nouvelle sorte d'écriture destinée à peindre les sons, et, par conséquent, rentrant plus ou moins dans la catégorie de nos écritures alphabétiques. Champollion étant parvenu à connaître avec une précision rigoureuse les signes qui appartenaient à chaque nom propre, acquit bientôt, par la comparaison des divers noms propres et autres mots étrangers que contient l'inscription de Rosette, la valeur de dix-neuf caractères de ce nouveau système d'écriture; et il donna le nom de *phonétiques* à ces signes, idéographiques dans leur principe, mais réduits dans leur emploi au rôle de peinture de sons. Le même jour devait nécessairement éclairer les deux autres branches du système graphique des Égyptiens, c'est-à-dire, les écritures hiéroglyphique et hiératique; et par conséquent, dans quelques cas du moins, la signification d'un certain nombre de lettres dans les trois écritures se trouva fixée d'une manière rigoureuse. Champollion donna à ses idées une extension toute nouvelle dans l'ouvrage qu'il publia, en 1834, sous le titre de : *Précis sur le système hiéroglyphique des Égyptiens.* Il y démontra les différentes natures des signes de l'écriture hiéroglyphique dont les uns servent à peindre les objets; dont les autres sont des symboles de convention; et dont enfin une troisième classe peint aux yeux les *articulations* et les *sons* de la langue parlée. Il prouva en outre, d'une manière irréfragable, que l'alphabet phonétique s'applique aux légendes royales hiéroglyphiques de toutes les époques; que, de tout temps, les anciens Égyptiens l'employèrent pour représenter alphabétiquement les sons des mots de leur langue parlée; que les inscriptions hiéroglyphiques et hiératiques, et surtout les inscriptions démotiques, sont en partie composées de signes purement alphabétiques; d'où il résulte que l'alphabet phonétique est la véritable clef de tout le système hiéroglyphique. L'auteur développa en outre une proposition que, depuis, il s'est vu obligé de modifier un peu; à savoir, que les caractères phonétiques qui ont, avec les caractères hiéroglyphiques, l'analogie d'être toujours, du moins dans leur origine et sous leur forme primitive, des représentations d'objets physiques, ne sont jamais cependant employés qu'à représenter des sons, et qu'ils se distinguent par conséquent par eux-mêmes, sans le secours d'aucun signe spécial d'avertissement, des caractères purement idéographiques; d'où, par conséquent, les mots coptes devenaient, dans une foule de cas, le moyen de lecture le plus vrai et le plus naturel de ces mêmes signes. Tel est l'exposé rapide de la théorie des hiéroglyphes créée par Champollion; exposé emprunté en grande partie à la notice de M. de Sacy, dont nous citerons encore le passage suivant. « Nous ne voulons pas dire qu'il n'y aura rien à réformer dans les explications nombreuses que Champollion a faites de son système; nous ne prétendons point affirmer qu'il ne se soit jamais trompé dans la lecture ou dans l'interprétation

de quelques caractères ou de quelques mots..... Mais la postérité n'en reconnaîtra pas moins avec nous que, depuis la renaissance des lettres, peu d'hommes ont rendu à l'érudition des services égaux à ceux qui consacrent à l'immortalité le nom de Champollion. »

En 1824, Champollion fut envoyé en Italie pour y étudier les monuments égyptiens; et il y examina surtout la belle collection de Turin. A Rome, il avait été chargé, par le pape Léon XII, d'un grand travail sur les obélisques; mais la mort du pontife interrompit l'œuvre commencée. Au retour de ce voyage, qui avait jeté un grand jour sur l'histoire des anciennes dynasties égyptiennes, il fut nommé conservateur du musée égyptien fondé au Louvre, et ouvert au public le 25 décembre 1827. Enfin, par les soins des gouvernements toscan et français, s'organisa une expédition dont le but était l'exploration des antiquités égyptiennes dans l'Égypte même. Cette expédition, qui comblait les vœux de Champollion, se composait de huit Français et de cinq personnes envoyées par la Toscane, à la tête desquelles était l'orientaliste Rosellini. Les voyageurs s'embarquèrent à Toulon, sur la frégate l'*Égyptienne*, le 31 juillet 1828, et arrivèrent, le 13 août, devant Alexandrie. Après une exploration intelligente et approfondie de presque tous les monuments de l'ancienne Égypte, Champollion revint en France à la fin de 1829, rapportant une collection immense de notes et de dessins. La relation de son voyage est disséminée dans les lettres qu'il a écrites d'Égypte, et que l'on publiait au fur et à mesure de leur réception. Le 7 mai 1830, il fut reçu membre de l'Académie des inscriptions, et il se disposait à remplir une chaire d'antiquités égyptiennes, créée pour lui au collége de France, lorsqu'après trois attaques d'apoplexie, il fut enlevé au monde savant le 30 mars 1831, n'ayant pas encore accompli sa quarantième année. C'est une des plus grandes pertes que la France ait faites depuis plusieurs années, et elle est pour longtemps irréparable. Le gouvernement a ordonné que sa statue serait placée dans la ville de Figeac; et une pension de trois mille francs a été votée à sa veuve par les deux chambres. Outre les ouvrages mentionnés dans le courant de cet article, on doit encore à Champollion : 1° *Observations sur le catalogue des manuscrits coptes du musée Borgia à Velletri, par G. Zoéga*, Paris, 1811, in-8°; 2° *Lettre sur les odes gnostiques attribuées à Salomon*, Paris, 1815, in-8°; 3° *Précis du système hiéroglyphique des anciens Égyptiens, ou Recherches sur les éléments premiers de cette écriture sacrée, sur leurs diverses combinaisons et sur le rapport de ce système avec les autres méthodes graphiques égyptiennes*, 2 vol. dont 1 de planches, Paris, 1824, in-8°; 4° *Lettres à M. le duc de Blacas d'Aulps, relatives au musée royal égyptien de Turin*, une seule lettre a paru; Paris, 1824, in-4°, 3 planches; 5° *Catalogue des monuments égyptiens de la bibliothèque du Vatican*, 1825, in-4°, 3 pl.; 6° *Notice descriptive des monuments égyptiens du musée Charles X*, Paris, 1827; 7° *Panthéon égyptien*, Paris, 1827, 14 livraisons; 8° *Quatorze lettres écrites d'Égypte pendant le voyage scientifique des commissions française et toscane dans cette contrée*; 9° *Les monuments de l'Egypte et de la Nubie*, ou *I monumenti dell' Egitto e della Nubia*, 2 éditions, l'une française, l'autre italienne, en collaboration avec Rosellini; enfin, un assez grand nombre d'articles et de mémoires insérés dans divers recueils scientifiques.

Champoly, village du Forez, auj. dép. de la Loire, à 33 kil. de Roanne, dans le territoire duquel se trouve le château d'Urfé, qui a donné son nom à la famille de l'auteur de l'*Astrée*.

Champrond ou *Chamron*, ancienne seigneurie de Bourgogne, érigée en comté en 1644.

Champtercier, village de l'ancienne Provence, auj. dép. des Basses-Alpes, à 8 kilom. de Digne, patrie de Gassendi et du général Desmichels.

Champtocé, ancienne seigneurie

de l'Anjou, auj. dép. de Maine-et-Loire, à 26 kil. d'Angers. On remarque à Champtocé les ruines d'un vieux château où fut étouffé entre deux matelas, en 1450, Guillaume de Champtocé, frère de François Ier, duc de Bretagne. Ce château avait appartenu au maréchal de Retz, qui en avait fait longtemps le théâtre de ses horribles débauches.

CHAMPTOCEAUX, *Castrum Celsum*, ancienne baronnie de l'Anjou, auj. dép. de Maine-et-Loire, à 32 kil. de Beaupréau, était autrefois une ville considérable. Elle fut prise successivement par Henri II, roi d'Angleterre, en 1173; par saint Louis, en 1230; par Jean, duc de Normandie, en 1341; et par le duc de Bretagne en 1420; elle fut alors complétement detruite, et depuis elle n'a point été relevée. Il n'en reste que l'ancien faubourg, où l'on compte maintenant 1,150 hab.

CHANCELIERS DE FRANCE. — L'office de chancelier est aussi ancien que la monarchie; dès le cinquième siècle, on voit paraître une classe de notaires connus sous le nom de *référendaires*, et dont le principal, appelé grand référendaire, avait, suivant quelques auteurs, la garde de l'anneau ou sceau royal; les fonctions de cet officier devaient être à peu près les mêmes que celles dont plus tard les chanceliers furent investis. Dès la seconde moitié du huitième siècle, le titre de référendaire est fort souvent remplacé, dans les diplômes, par celui de chancelier, et, après cette époque, ce dernier est le seul qui y paraisse. Les chanceliers avaient principalement la charge d'écrire ou de faire écrire les chartes, les ordonnances, et de leur imprimer un caractère d'authenticité, en les contre-signant et en y apposant le sceau royal dont ils étaient dépositaires. Jusqu'au règne de François Ier, l'autorité royale ne fut représentée que par le chancelier, qui était en même temps le chef de toute la magistrature. Lorsque le roi assemblait son grand conseil, pour statuer sur des affaires d'État hors de la compétence du parlement, le chancelier présidait ces assemblées extraordinaires. Ce fut l'évêque de Senlis, F. Guerin, qui fit décider, sous Philippe-Auguste, que les chanceliers siégeraient dans l'assemblée des pairs, et qu'ils siégeraient avant les autres grands officiers de la couronne.

Du Cange cite, relativement aux attributions et aux gages des chanceliers sous la troisième race, le passage suivant d'un registre de la chambre des comptes de Paris : « Nous avons « trouvé une cédule qui estoit escrite « de la main de feu maistre Saince de « la Charmoye, par laquelle il pria feu « maistre P. de Condé à son vivant, « puis qu'il fu entré en religion, que il « li rescrisist ou signifiast, quiex ga- « ges avoit accoustumé à prendre ce- « lui qui porte le grant seau du roy. « Et ledit frère li rescrisit de sa main « propre en ladite cédule, que du temps « monseigneur saint Loys, maistre « Philippes d'Antongny portoit son « grant seau et prenoit pour soy et « ses chevaux et vallez a cheval sept « sous parisis par jour, pour avaine « et pour toutes autres choses, et « excepté son clerc et son vallet, qui « le servoit en sa chambre, qui men- « joient à court, et estoient doublez « leurs gages ès quatre festes annuex « en l'an, et quant le roy prenoit giste. « Item il avoit ses mantiax, si comme « les autres clercs du roy, et livrée « de chandoille tant comme il en con- « venoit, pour sa chambre et pour les « notaires à escrire, et quant li roy « voloit, il li donnoit palefroy pour « soy, et cheval pour son clerc et som- « mier pour le registre. Et dit que de- « puis le temps monseigneur saint « Loys, ceux qui ont porté le seau du « roy se sont en ce cas portez en moult « de manières, si comme il ont voulu « et len leur a souffert. Item il dit en « ladite cédule que des lettres qui doi- « vent soixante sols de seau, le saeleur « prenoit dix sols pour soy, et sa por- « cion de la commune chancellerie, si « comme les autres clercs du roy. Et « quant il estoit en abbeyes ou en lieu où « is ne dépendoit riens pour chevaus, « ce lui estoit rabatu de ses gages. »

Les chanceliers, d'abord nommés par le roi et révocables à volonté, se firent nommer à vie, puis enfin élire par une assemblée de magistrats et de grands seigneurs laïques et ecclésiastiques que le roi présidait au Louvre sans y avoir voix délibérative. Mais leur inamovibilité fut complétement annulée par la création des gardes des sceaux. Les chanceliers ne portaient jamais le deuil pour quelque cause que ce fût. La teneur du serment qu'ils prêtaient entre les mains du roi a souvent varié. Voici la formule sur laquelle le chancelier Duprat prêta serment en 1514 : « Vous jurez Dieu le « créateur et sur votre foy et hon- « neur, que bien et loyaulment exer- « cerez l'état et office de chancelier de « France; serez obéissant au roy, et « servirez audict estat envers tous et « contre tous, sans nul excepter; fe- « rez justice à un chacun, sans accep- « tion de personnes ; là où verrez « qu'il y aura quelque désordre, tant « au faict de la justice que de la chan- « cellerie, y mettrez ordre, en adver- « tirez lediet seigneur, afin de l'y « mettre; aimerez le bien et honneur « d'iceluy seigneur, et en toutes cho- « ses lui donnerez bon et loyal con- « seil. Quand on vous apportera à « sceller quelque lettre signée par le « commandement du roy, si elle n'est « de justice et raison, ne la scellerez « point, encore que ledict seigneur le « commandast par une ou deux fois : « mais viendrez devers celuy seigneur, « et luy remonstrerez tous les points « par lesquels ladiete lettre n'est rai- « sonnable, et après que aura entendu « lesdicts points, s'il vous commande « la sceller, la scellerez; car alors le « péché en sera sur ledict seigneur et « non sur vous.... Aultrement ferez « tous actes concernant l'estat et qui « conviennent estre faicts par un bon « et loyal chevalier, comme ledict « seigneur a en vous sa parfaite fiance; « et ainsi le jurez et promettez. »

L'office de chancelier de France fut supprimé par une loi le 27 novembre 1790. Sous le régime impérial, il y eut un archichancelier chargé de la promulgation des lois et des sénatus-consultes organiques, et qui assistait à tous les actes de l'état civil de la famille impériale. Les attributions de cet officier, qui avaient été réglées par un statut impérial du 30 mars, furent dévolues au chancelier de France lors de la première restauration. Mais en 1815, le ministère de la justice fut distrait de la chancellerie ; la présidence de la chambre des pairs, qui était devenue la prérogative du chancelier, lui fut enlevée momentanément en 1830, mais elle lui a été rendue il y a quelques années.

Les insignes du chancelier de France étaient l'épitoge ou simarre de velours rouge doublée de satin, le mortier, et les masses que quatre huissiers portaient devant lui.

Il n'existe jusqu'à présent aucun travail satisfaisant sur les chanceliers de France, dont l'histoire est loin encore d'être suffisamment éclaircie. Les auteurs qui ont traité ce sujet sont souvent en contradiction, et nous n'avons pu nous prononcer entre eux. Nous nous bornerons donc à donner ici une liste de ces officiers, en intercalant à leur place tous les noms fournis soit par Mabillon, soit par du Cange, soit par les auteurs du nouveau traité de diplomatique. Nous renvoyons à ces ouvrages pour plus de détails.

LISTE CHRONOLOGIQUE DES CHANCELIERS DEPUIS PEPIN LE BREF JUSQU'A NOS JOURS.

Sous Pepin le Bref.

Chroding, 752.
Eguis, 752, 754.
Widmar, 752, 753, 759.
S. Boniface, archevêque de Mayence, 752.
Francon, 754.
Volfard, 759.
Adalulfus, 764.
Beddilo, 752, 760, 765.
Hithier, 767.

Sous Carloman, fils de Pepin.

Magioard.

Sous Charlemagne.

Ludebert ou Lothert, 768, 772.
Hithier, déjà chancelier sous Pepin, 768, 790.
Lothier.
Barthélemy, 769.
Radon, 778, 808.
Archembaud, 798.
Engelramn archevêque de Metz.

Hieremias, 780.
Hildebald ou Hildebold, 788.
Liutgrad ou Lutward, 800.
Mabillon pense qu'on n'est pas suffisamment autorisé à donner le titre de chancelier à Eginhard et à Autpert.

Sous Louis le Débonnaire.

Helisacar, jusqu'en 837.
Milcard, 818.
Louis, 819.
Regenfrid, archevêque de Vienne.
Fridegise.
Theodo ou Theudo.
Hugues.
Irmenger.
Deodat.
Helisachar.
Guigue.

Sous Charles le Chauve.

Ebroin. Louis. Gauzlin.

Sous Louis le Bègue.

Gauzlin.

Sous Carloman II.

Wulfard.

Sous Charles le Gros.

Baisard, abbé de Saint-Michel.
Liutward. Liutpert.

Sous Eudes.

Ebalus ou Eblo.
Ascheric, évêque de Paris.
Gautier. Adelgaire.

Sous Charles le Simple.

Foulques de Reims, jusqu'en 900
Ernust, id.
Machut. Ascheric.
Hervée, de 900 à 922.
Rathode, archevêque de Trèves.
Roger, archevêque de Trèves, vers 922.
Luitward.

Sous Raoul.

Abbon, évêque de Soissons.
Ansusus ou Ansegise. Thierry.

Sous Louis d'Outremer.

Ansuous ou Ansegise.
Eric, évêque de Langres.
Hugues, évêque de Reims.
Artald ou Artaud, archevêque de Reims.
Alexandre.
Geronce, archevêque de Bourges.
Acard.

Sous Lothaire.

Artald ou Artaud.
Odolric, archevêque de Reims, jusqu'en 971
Adalbéron, archevêque de Reims.

Sous Louis V.

Adalbérou.

Sous Hugues Capet.

Adalbéron (le même que sous Lothaire).
Gerbert.
Reginold ou Rainald, évêque de Paris.
Rotger, évêque de Beauvais.

Sous Robert.

Abbon, évêque.
Francon, évêque de Paris.
Arnulf, archevêque de Reims.
Bauduin. Fulbert de Chartres.

Sous Henri Ier.

Gervais, archevêque de Reims, 1059, 1065.
Bauduin, 1061 à 1067.
Pierre, abbé de Saint-Germain, 1067 à 1072.
Guillaume, 1073. Gofrid, 1075 à 1092
Roger de Beauvais, 1070, 1080, 1105.
Ursion de Seulit, 1090.
Hubert, 1091, 1092.
Hambaud, 1095.
Arnulf, 1097.
Gislebert, 1095, 1105.
Étienne, 1106, 1108.

Sous Louis le Gros.

Étienne (le même), 1108 à 1116.
Etienne de Garlande, 1116, 1125, 1133.
Fidchrede, 1119.
Simon, 1125, 1133.
Hugues, 1129.
Angrin, 1134, 1137.

Sous Louis le Jeune.

Angrin (le même), 1150.
Noël, abbé de Rebais, 1139, 1140.
Cadurc, 1140, 1147.
Liderie, 1142.
Barthélemy, 1147.
Baudouin, 1147.
Simon, 1150, 1153.
Hugues de Champ-Fleuri, évêque de Soissons, 1151, 1151, 1169, 1172.
Roger, 1154.
Hugues de Puiseaux, 1178, 1179.

Sous Philippe-Auguste.

Hugues de Puiseaux, jusqu'en 1185.
Hugues de Béthisy, 1180, 1186.

Sous Louis VIII.

Guarin, jusqu'en 1226.

Sous Louis IX.

Guario, abdiqua en 1227, et après lui il y a vacance dans la chancellerie.
Philippe d'Antongny.
Jean Allegrin, vers 1240.
La chancellerie vaque en 1248.
Nicolas de Canis, 1249.
Saint-Gilles, archevêque de Tyr, 1258.
Jean de Court d'Aubergenville, évêque d'Évreux, 1258, 1260.
La chancellerie vaque en 1259.
Simon de Brie, en 1261.
Philippe de Cature, 1269.
Mathieu de Vendôme, abbé de Saint-Denis.
Simon de Clermont.

Sous Philippe III.

Pierre Barbette, archevêque de Reims, 1270.
La chancellerie vaque en 1271, 1273, 1274, 1277, 1279.
Henri de Vezelay, 1279.
Pierre de Challon, 1281 à 1283.

Sous Philippe IV.

Jean de Vassaigne, 1292, mort en 1300.
Étienne de Sossy, 1292, 1302, 1304.
Guillaume de Crespy, 1293, 1296.
Pierre Flotte, 1300 à 1302.
Pierre de Belle-Perche, évêque d'Auxerre, 1306 à 1307.
Pierre de Grès, évêque d'Auxerre.
Guillaume de Nogaret, 1307.

Gilles Aycelin, archevêque de Narbonne, 1309, 1313.
Pierre de Latilli, 1313 à 1314.

Sous Louis le Hutin.

Étienne de Mornai, 1314, 2316.

Sous Philippe V.

Pierre d'Arablai, 2316, 1317.
Pierre de Chappes, 1321.
Jean de Cherchemont, 1320.

Sous Charles IV.

Pierre Rodier, 1323.
Jean de Cherchemont, 1328.

Sous Philippe VI.

Mathieu Ferrand, 1328.
Pierre de Marigny, archevêque de Rouen, 1329
Guillaume de Sainte-Maure, 1329, 1334.
Pierre Rogier, 1334. (Depuis Clément VI).
Gui Baudet, évêque de Langres, 1334, 1338.
Étienne de Vissac, 1338.
Guillaume Flotte, 1339, 1347.
Firmin Coquerel, évêque de Noyon, 1349.
Pierre de la Forêt, cardinal, 1357.

Sous Jean II.

Pierre de la Forêt, forcé d'abdiquer de 1357 à 1359, époque à laquelle il fut réintégré.
Fouquet Bardoul.
Gilles Aicelin de Montagu, 1357, 1360.
Jean de Dormans, évêque de Beauvais, 1361.

Sous Charles V.

Le même, jusqu'en 1371.
Guillaume de Dormans, 1373.
Pierre d'Orgemont, 1380.

Sous Charles VI.

Miles ou Milon de Dormans, évêque de Beauvais, 1383.
Pierre de Glac, 1388.
Arnaud de Corbie, destitué en 1398, réintégré de 1400 à 1405; destitué une seconde fois, il exerça de nouveau jusqu'en 1409. Il abdique enfin en 1412.
Hier de Mertreuil (douteux).
Nicolas du Bois, évêque de Bayeux, 1398 à 1400.
Jean de Montagu, archevêque de Sens, de 1405 à 1409.
Charles de Savoisy (fort douteux).
Eustache de Laistre, 1413, puis de 1418 à 1420.
Henri le Corgne, dit de Merle, 1413, 1418
Jean le Clerc, 1429 à 1424.

Sous Charles VII.

Louis de Luxembourg, évêque de Thérouenne, 1435.
Thomas Hoo, chevalier anglais, 1449.
Robert le Maçon, 1418, 1419, 1421.
Martin Gouges de Charpaignes, évêque de Clermont, 1421 à 1425, puis de 1425 à 1428.
Renaud de Chartres, archevêque de Reims, du 28 mars au 6 août 1424, puis de 1428 à 1445.
Guillaume Jovenal des Ursins, archevêque de Reims, de 1445 à 1461.

Sous Louis XI.

Pierre de Norvilller, 1461 à 1465.
Le même Guillaume Jovenal, 1472.
Pierre d'Oriole, 1483.

Sous Charles VIII.

Guillaume de Rochefort, 1492.
Adam Fumée, 1494.
Robert Briçonnet, archevêque de Reims, 1490, 2497.
Gui de Rochefort.

Sous Louis XII.

Le même, jusqu'en 1507.
Jean de Gannay, 1512.
Étienne Poncher, 1515.

Sous François Ier.

Antoine de Prat, 1535.
Antoine du Bourg, 1538.
Mathieu de Longuejoue, évêque de Soissons, d'abord en 1538, puis de 1544 à 1545.
Guillaume Poyet, 1538 à 1542.
François de Montholon, 1543.
François Errault, 1544.
François Olivier, 1545.

Sous Henri II.

Le même.
Jean Bertrand, nommé garde des sceaux en 1551 jusqu'en 1559.

Sous François II.

Le même François Olivier, jusqu'en 1560.

Sous Charles IX.

Michel de l'Hôpital, 2568.
Jean de Morviller, évêque d'Orléans, 1571.
René de Birague, Italien, 1578.

Sous Henri III.

Philippe Hurault, 1588.
François de Montholon, 1589.
Charles de Bourbon, cardinal de Vendôme.

Sous Henri IV.

Le même, jusqu'en 1589.
Le roi lui-même tint les sceaux jusqu'en août 1590.
Le même Philippe Hurault, 1599.
Pompone de Bellièvre, 1607.
Nicolas Brulard de Sillery, créé garde des sceaux en 1605, et chancelier en 1607 jusqu'en 1616.

Sous Louis XIII.

Guillaume du Vair, garde des sceaux, 1616, puis de 1617 à 1621.
Claude Maugot, garde des sceaux, 1616, 1617.
Charles d'Albert, duc de Luynes, garde des sceaux, 1621.
Meri de Vic d'Ermenonville, garde des sceaux, 1622.
Louis le Févre de Caumartin, 1622, 1623.
Étienne d'Aligre, 1624, 1626.
Michel de Marillac, 1630.
Charles de l'Aubespine, marquis de Château-Neuf, 1630 à 1633, 1650 à 1651.
Pierre Seguier, garde des sceaux, 1633, chancelier, 1635 à 1650, puis en 1651, puis de 1656 à 1672. Le roi après sa mort tint les sceaux quelque temps lui-même.

Sous Louis XIV.

Mathieu Molé, 1651, 1656.
Étienne d'Aligre II, garde des sceaux, 1672, chancelier de 1674 à 1677.
Michel le Tellier, 1677.
Louis Boucherat, 1685 à 1699.
Louis Phelypeaux de Pontchartrain, 1714.
Daniel-François Voisin, 1717.

Sous Louis XV.

Henri-François d'Aguesseau, 1718, et de 1720 à 1722.
J.-J.-B. d'Armenonville, 1722 à 1727.
Germain-Louis Chauvelin, garde des sceaux, 1737.
Guil. de Lamoignon, 1750.

Digitized by Google

J.-B de Machault, garde des sceaux, 1750.
Le roi Louis XV, du 14 mars 1757 au 15 octobre 1761.
Nicolas-Rene Berryer, garde des sceaux, 1761.
Paul-Esprit-Feydeau de Brou, garde des sceaux, 1762.
Rene-Charles de Maupeou, vice-chancelier, et garde des sceaux, puis chancelier en 1768
René-Nicolas-Ch.-Augustin de Maupeou.

Sous Louis XVI.

Le même R.-N.-Ch.-Aug. de Maupeou, jusqu'en 1790.

Sous l'empire.

Cambacérès, archichancelier jusqu'en 1814, et durant les cent jours.

Sous Louis XVIII.

De Barentin, chancelier honoraire, de 1814 à 1819
Dambray, garde des sceaux, puis chancelier de 1815 à 1824.

Sous Charles X.

Le même Dambray, jusqu'en 1829.
De Pastoret, vice-chancelier en 1828, chancelier en 1830, donne, après la révolution de juillet, sa demission des droits et prérogatives.

Sous Louis-Philippe.

Le baron Pasquier.

CHANCELIER DE L'UNIVERSITÉ, nom de l'officier chargé de sceller les lettres des grades et des provisions, dans l'ancienne Université. Il y en avait deux; l'un dépendait de l'archevêque, l'autre de l'abbé de Sainte-Geneviève. Napoléon, en réorganisant l'Université, rétablit le grade de chancelier, qui, cependant, depuis longtemps, n'est plus conféré.

Le CHANCELIER ou vice-président DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE est le second dignitaire de ce corps. Il remplit les fonctions du directeur, lorsque celui-ci est absent.

Le CHANCELIER DU GRAND PRIEURÉ de France était l'officier qui scellait les commissions et les mandements du chapitre et de l'assemblée des ordres de chevalerie, qui tenait le registre des délibérations et qui en délivrait les expéditions sous le sceau de l'ordre. Aujourd'hui, le premier dignitaire de l'ordre de la Légion d'honneur porte encore le titre de grand chancelier. Voy. LÉGION D'HONNEUR.

On donne aussi le nom de CHANCELIERS aux officiers chargés de la partie administrative et contentieuse des ambassades et des consulats, du dépôt et de l'expédition de tous les actes de la légation, des passe-ports et des actes de l'état civil des nationaux établis ou voyageant dans les pays où l'ambassadeur ou consul est accrédité. Ces chanceliers sont à la nomination des ambassadeurs et des consuls.

CHANCELLERIE.—Ce nom sert à désigner à la fois le lieu où l'on scelle certaines lettres ou certains actes avec le sceau du prince, pour leur donner l'authenticité nécessaire, et le corps des officiers qui sont employés à ces fonctions. Il y avait autrefois plusieurs sortes de chancelleries que nous allons énumérer.

La *grande chancellerie* était le lieu où le chancelier de France demeurait ordinairement, où il donnait audience, etc. C'était là qu'on scellait les lettres avec le grand sceau du roi, quand la garde en était confiée au chancelier (voyez CHANCELIER). On appelait ce lieu *grande chancellerie* par opposition aux autres chancelleries établies près les cours et présidiaux; et on n'a commencé à lui donner ce nom que lors de l'établissement de ces chancelleries particulières, c'est-à-dire, vers la fin du quinzième siècle.

Les *petites chancelleries* étaient celles où l'on scellait avec le petit sceau les lettres de justice et de grâce. Il y en avait un grand nombre. Les lettres de justice étaient les reliefs d'appel simple ou comme d'abus, les anticipations, compulsoires, les requêtes civiles, etc. Les lettres de grâce étaient les bénéfices d'âge ou émancipations, etc. Parmi les petites chancelleries on distinguait les suivantes :

1° *Chancelleries près les parlements.* Ces chancelleries furent établies successivement auprès des parlements des différentes provinces, à mesure que ceux-ci furent créés, lorsque le parlement de Paris eut été rendu sédentaire. Ce dernier avait aussi une chancellerie, qu'on appelait *chancellerie du palais* ou *petite chancellerie.* Elle se tenait à Paris dans le Palais de justice, et était déjà établie en 1490.

2° *Chancelleries près les cours des aides.* Ces chancelleries remplissaient auprès des cours des aides les mêmes fonctions que les précédentes auprès

des parlements. La première fut établie en 1574 près la cour des aides de Montpellier.

3° *Chancellerie des grands jours.* C'était une chancellerie particulière que le roi établissait pour les *grands jours* ou assises qui se tenaient de temps en temps dans les provinces éloignées.

4° *Chancelleries des bureaux des finances.* Elles avaient été établies près de chaque bureau pour sceller les jugements, les lettres, commissions et mandements émanés de ces tribunaux.

5° *Chancelleries présidiales.* Les premières chancelleries qui furent établies près les présidiaux, furent créées par édit du mois de décembre 1557. Depuis, ces chancelleries se multiplièrent successivement, à mesure que le nombre des présidiaux fut augmenté.

6° *Chancellerie des juifs.* C'était une chancellerie établie spécialement pour sceller les obligations passées en France au profit des israélites. Les juifs ne pouvaient poursuivre leurs débiteurs qu'autant que les actes sur lesquels ils se fondaient étaient scellés ; et l'on ne pouvait faire usage pour eux ni du scel royal, ni du scel des seigneurs dont ils étaient sujets, parce que leur loi leur défendait de se servir de figures d'hommes empreintes, gravées ou peintes. Philippe-Auguste, par une ordonnance dont la date est incertaine, établit dans chaque ville deux hommes de probité qui devaient garder le sceau des juifs et faire serment sur l'Évangile de ne l'apposer à aucune obligation, avant d'avoir eu connaissance par eux-mêmes ou par d'autres, que la somme qui était l'objet de l'obligation était légitimement due. Philippe V ordonna, au mois de février 1520, que les émoluments de la chancellerie des juifs tourneraient au profit du roi comme ceux de la chancellerie de France.

Les petites chancelleries furent supprimées par la loi du 7 septembre 1790, et la grande chancellerie par celle du 27 novembre suivant. La chancellerie de France fut recréée en 1814, c'est-à-dire, que l'office de chancelier fut rétabli.

L'hôtel qu'habite le garde des sceaux, ministre de la justice, porte encore aujourd'hui, au-dessus de la principale porte d'entrée, l'inscription de *Chancellerie de France*, et les arrêtés de ce ministre sont terminés par une formule annonçant qu'ils ont été donnés en chancellerie.

CHANCELLERIE (*bourse de la*). C'était le nom que l'on donnait à une portion des émoluments du sceau qui appartenait à certains officiers de la chancellerie. Il n'est point parlé de cette bourse avant l'année 1357.

CHANCELLERIE (*sciendum de*). C'est le nom que l'on donne à une ancienne instruction pour les notaires et secrétaires du roi concernant l'exercice de leurs fonctions dans la chancellerie. Cette instruction très-curieuse contient soixante et dix articles, et paraît avoir été rédigée au plus tard entre 1413 et 1415.

CHANDELIERS. — Il y avait autrefois deux corporations de chandeliers ou fabricants de chandelles : celle qui faisait les bougies et celle qui fournissait les chandelles. Le rôle de la taille de Paris sous Philippe le Bel nous apprend qu'en 1292 la capitale possédait soixante et onze fabricants de chandelles de suif et dix-neuf ciriers. Néanmoins, les statuts de ce métier, contenus dans le livre d'Étienne Boileau, ne parlent que des premiers, et ce fut seulement le 12 avril 1520 qu'un règlement fut établi pour le métier des fabricants de bougies et de cierges. Après avoir été visé par une sentence du prévôt de Paris, le statut des chandeliers fut confirmé et inséré dans les lettres patentes du roi Charles VI, sous la date de juillet 1392. Les chandeliers furent réunis, au commencement du quinzième siècle, au corps d'épiciers, puis ils en furent séparés en 1450, et il leur fut défendu de vendre aucune épicerie, et enjoint de se borner à la vente du suif, de l'huile, du vieux oing, et d'autres semblables graisses. Ils formèrent alors

de nouveau une communauté séparée, à laquelle il fut donné des statuts et des jurés, comme aux autres corps de métiers. Quant aux épiciers, ils continuèrent de vendre concurremment avec les chandeliers jusqu'en 1459, où cela leur fut défendu, les marchandises qui formaient l'objet du commerce de ces derniers.

Avant la révolution, l'apprentissage du métier de chandelier était de six ans, après lesquels deux ans de compagnonnage étaient encore exigés avant d'arriver à la maîtrise. Le brevet coûtait cinquante livres, et la maîtrise neuf cents.

CHANDERNAGOR. Voy. INDE FRANÇAISE.

CHANDERNAGOR (prise de). — Vers le milieu du dernier siècle, notre puissance dans les Indes allait en s'amoindrissant chaque jour. Cependant, nous étions encore maîtres de Chandernagor, et cette possession faisait un tort immense au commerce des Anglais dans cette riche contrée. Aussi excitait-elle leur convoitise. Néanmoins, en 1757, le vice-amiral Watson, trop faible pour en risquer la conquête, consentit d'abord à renouveler le traité de neutralité qui déjà avait été conclu, pour les possessions des Européens dans les Indes. Ce traité avait été rédigé; on allait le signer, et le vice-amiral en avait même donné sa parole, lorsqu'il apprit que le vaisseau *le Cumberland*, de quatre-vingts canons, et monté de mille hommes de débarquement, était arrivé à l'embouchure du Gange. Aussitôt il rompt la négociation, et, au mépris de ses serments, il forme le siége de Chandernagor par terre, tandis que dix-huit vaisseaux foudroient la place du côté de la mer. Les Français, surpris, ne perdirent point courage. Ils résistèrent cinq jours, et ne capitulèrent qu'à la dernière extrémité.

CHANDIEU (A. la Roche de), né vers 1534 dans le Mâconnais, d'une ancienne famille du Forez, fut à vingt ans reçu ministre protestant, et chargé d'exercer les fonctions du ministère à Paris, d'où quelques écrits en faveur des calvinistes le forcèrent plus tard de sortir. Il se retira à Genève, en 1562, après avoir présidé le synode national d'Orléans. Appelé ensuite auprès de Henri IV, encore roi de Navarre, il ne put supporter longtemps les fatigues de la vie des camps, et il revint à Genève, où il exerça de nouveau son ministère, et professa la langue hébraïque jusqu'à sa mort, arrivée le 23 février 1591. Il prenait dans ses œuvres le nom de *Sadeel* ou *Zamariel*. On lui doit, outre quelques ouvrages théologiques, une *Histoire des persécutions et des martyrs de l'église de Paris, depuis l'an* 1557 *jusqu'au règne de Charles IX*, Lyon, 1563, in-8°. Il avait eu avec Ronsard une querelle qui avait donné lieu, de part et d'autre, à plusieurs écrits injurieux, dont l'un est intitulé : *la Métamorphose de Ronsard en prêtre*.

CHANFREIN ou *Chamfrain*. — On appelait ainsi une pièce d'armure, une espèce de masque en métal, ou en cuir bouilli, qui couvrait le devant de la tête du cheval, quand il était monté par un cavalier armé de toutes pièces. Le chanfrein présentait souvent à son centre un dard allongé, espèce d'arme offensive dirigée contre le cheval de l'adversaire. Il existe au musée d'artillerie de Paris de très-beaux chanfreins en acier poli damasquiné d'or. En effet, on avait poussé fort loin le luxe de ces armures, qu'on ornait quelquefois de pierreries, d'or et de panaches. Elles n'ont guère survécu au règne de Henri IV.

CHANGARNIER (Nicolas-Anne-Théodule), né à Autun, en 1793, entra au service en 1815, comme garde du corps, avec le brevet de lieutenant de cavalerie. Il se fit remarquer dans plusieurs affaires de la campagne d'Espagne de 1820, et fut admis, en 1825, en récompense de ses services et de son dévouement bien connu à la dynastie régnante, avec son grade de lieutenant, dans le 1er régiment d'infanterie de la garde royale. Trois ans après, il fut nommé capitaine. Il fit partie de l'expédition d'Alger en 1830,

se trouva à toutes les affaires qui signalèrent cette campagne; et depuis, il s'est acquis, par de glorieux faits d'armes, des droits incontestables à l'estime et à l'admiration du pays.

En 1835, le capitaine Changarnier fut nommé chef de bataillon, et justifia ce choix par des actes d'une bravoure éclatante. Le bataillon qu'il commandait fit partie de la première expédition de Constantine, en 1836. Pendant cette courte et désastreuse campagne, ce brave officier sut trouver plus d'une occasion de se signaler. Le 24 novembre, dans l'un des moments les plus difficiles de la retraite, son bataillon et le 63e régiment d'infanterie de ligne, soutenus par les chasseurs à cheval d'Afrique, repoussèrent toutes les attaques de l'ennemi, lui tuèrent beaucoup de monde, et parvinrent constamment à le contenir. Le commandant Changarnier surtout attira sur lui les regards de toute l'armée. Presque entouré par les Arabes, chargé vigoureusement, et perdant beaucoup de monde, il sut inspirer une telle confiance à son bataillon qui venait de se former en carré, qu'à l'instant où ils étaient le plus vivement assaillis, ses soldats poussèrent deux cris de *vive le roi!* les Arabes intimidés firent demi-tour à vingt pas du bataillon, et aussitôt un feu de deux rangs couvrit de cadavres trois faces du bataillon carré. Pendant toute la journée du 24, et pendant celles qui suivirent, ce bataillon continua de servir à l'arrière-garde avec la même distinction. Changarnier fut ensuite nommé lieutenant-colonel du 10e régiment d'infanterie de ligne, puis il fut maintenu en la même qualité au 2e léger. Nommé colonel de ce régiment, le 27 août 1839, il se fit encore remarquer plusieurs fois, notamment dans les affaires des 14 et 15 décembre 1839, et surtout au combat d'Ouad-Halleg.

Lors de l'expédition de Medeah, en avril et mai 1840, il fut de nouveau cité avec éloges dans les rapports officiels, surtout pour l'affaire du 8 mai, où quatre compagnies du 2e léger emportèrent avec un élan extraordinaire les hauteurs qui forment la berge gauche de la rivière Ouad-el-Hachem. Le succès de ce combat fut dû, selon le rapport du maréchal Valée, à l'habileté et à l'énergie du colonel Changarnier.

A la prise du col de Mouzaïa, le 12 mai, le 2e léger, entraîné par son colonel, se précipita sur les retranchements, triompha de tous les efforts des Arabes, les culbuta dans les ravins, et vit enfin flotter glorieusement son drapeau sur le point le plus élevé de la chaîne de l'Atlas.

Dans l'expédition qui eut lieu au mois de juin 1840, Changarnier se fit de nouveau remarquer, et fut cité dans les rapports officiels, pour sa brillante conduite aux affaires du 12 et du 15. Dans cette dernière il eut ses habits criblés de balles.

Nommé maréchal de camp, le 21 juin 1840, il fut ensuite chargé de plusieurs expéditions ayant pour objet, soit de ravitailler les places occupées par nos troupes, soit de châtier les tribus hostiles; toutes ces expéditions furent conduites avec une énergie remarquable, et elles ont eu tout le succès que l'on devait attendre des talents et de la bravoure du général Changarnier.

Changeurs. On sait que dès le onzième siècle, la multiplicité des monnaies, dont le cours était resserré dans des districts particuliers, avait donné naissance à l'établissement de changeurs titrés dans les principales villes du royaume, surtout dans celles où se tenaient les foires. Ces hommes se chargeaient de recevoir indistinctement toutes les espèces anciennes, défectueuses, hors de cours, et faisaient ainsi des profits usuraires, qui leur permettaient d'afficher un grand luxe (*). Ils furent nos premiers banquiers; et c'est sans doute aux cédules ou billets qu'ils donnaient quelquefois au lieu d'argent, et dont on devait

(*) Faciunt hoc intentione lucrandi; denique incurrunt crimen usuræ. *Dictionnaire* de Jean de Garlande, II, 35.

toucher la valeur chez un changeur d'une autre ville, qu'il faut rapporter l'origine des lettres de change.

A Paris, les comptoirs des changeurs, presque généralement tenus par des juifs ou par les *Lombards* établis dans cette ville vers la fin du douzième siècle (voyez LOMBARDS), occupaient les maisons qui garnissaient les deux côtés du pont au Change. Mais en 1296, lorsque ce pont, alors bâti en pierre, eut été ruiné, et refait en bois, Philippe le Bel rétablit les changes ou bureaux des changeurs, entre la tête du pont et l'église de Saint-Leufroy. Le même prince institua, en 1305, quatorze autres changes publics dans divers lieux de son royaume (*). A la différence des banquiers, qui n'étaient que des négociants, les changeurs avaient titre d'office, leur nombre était limité, et divers règlements déterminaient leurs droits et leurs obligations. Charles VI, par lettres patentes du 14 novembre 1421, les soumit à la juridiction des généraux des monnaies. Un édit de 1555, confirmé par Charles IX en 1571, et par Henri III en 1580, érigea leurs charges en titre d'office héréditaire. Des lettres patentes du 29 décembre 1581 les déclarèrent exempts de la collecte des tailles, du guet, des corvées, etc. Par un édit d'avril 1609, leur nombre fut diminué de moitié, et il leur fut enjoint de tenir des registres, de cisailler toutes les espèces décriées, et de déformer celles qui n'avaient pas le titre légal. En 1696, Louis XIV régla leurs droits de change, leur enjoignit d'envoyer aux hôtels des monnaies toutes les espèces ou matières à réformer, et confirma leurs priviléges. Enfin la cour des monnaies résuma, par un arrêt de janvier 1716, les nombreux règlements qui les concernaient. Ajoutons encore qu'une déclaration du 7 octobre 1755 ordonna, sous peine de confiscation, de remettre aux hôtels des monnaies ou aux changes les plus prochains, contre le payement immédiat de leur valeur, toutes les vieilles monnaies de France trouvées sous les scellés, parmi des effets saisis, dans des démolitions, etc. Ce fut là l'origine du cabinet des médailles qui se trouve à l'hôtel des monnaies de Paris. Le *Livre de la taille de Paris*, sous Philippe le Bel, en 1292, nous apprend qu'à cette époque la capitale comptait, outre quarante-neuf lombards et lombardes, seize changeurs. On y compte aujourd'hui vingt-huit changeurs.

(*) Du Cange, au mot *Cambium*.

CHANOINES. Le mot *chanoine*, dérivé de *canonicus*, est grec d'origine : κανών signifie règle. On désignait donc, dans l'origine, par ce mot, des ecclésiastiques soumis à une règle; et en effet, l'histoire ecclésiastique nous apprend que dans la primitive église, les chanoines, ou prêtres formant le clergé des cathédrales, vivaient en communauté comme des religieux. Avec le temps, le sens du mot se modifia, et il fut employé pour désigner des ecclésiastiques séculiers. On fait remonter à l'an 1200 l'époque de ce changement, dont le résultat fut d'affranchir les chanoines des gênes de la vie commune.

Avant la révolution, il y avait des églises, telles que celles de Lyon et de Strasbourg, dont les chanoines étaient obligés de faire preuve de noblesse. « Les chanoines de Saint-Jean de Lyon, dit Sainte-Foix, font preuve de quatre races de noblesse paternelle et maternelle. » Aussi prétendirent-ils que de bons gentilshommes comme eux n'étaient pas obligés de se mettre à genoux à l'élévation de l'hostie. La faculté de Sorbonne condamna cette prétention, comme arrogante et scandaleuse; mais les chanoines nobles se pourvurent au conseil, en disant que la faculté de Sorbonne n'avait point de juridiction sur leur chapitre, et le conseil, par arrêt du 25 août 1555, cassa la censure de la Sorbonne.

Les chanoines étaient et sont encore obligés de résider dans le lieu où est située leur église, et d'y chanter l'office aux heures réglées. Il n'était pas nécessaire d'être prêtre, avant 1789, pour posséder un canonicat; mais les chanoines qui n'étaient point engagés

dans les ordres sacrés n'avaient pas voix au chapitre.

CHANOINES HÉRÉDITAIRES. On appelait ainsi des laïques auxquels quelques églises ou collégiales avaient, pour prix de libéralités ou de services, conféré les honneurs du canonicat, avec le pouvoir de les transmettre à leurs descendants, comme un bien patrimonial et séculier. Par le fait de son avénement à la couronne, le roi de France était premier chanoine honoraire héréditaire des églises de Saint-Hilaire de Poitiers, de Saint-Julien du Mans, de Saint-Martin de Tours, ainsi que des cathédrales d'Angers, d'Orléans, de Lyon et de Châlons. Lorsqu'il y faisait son entrée, on lui présentait l'aumusse et le surplis. Les ducs de Berri étaient chanoines honoraires de Saint-Jean de Lyon. Les comtes de Chastelus en Bourgogne prenaient le titre de premier chanoine héréditaire de l'église cathédrale d'Auxerre, et voici à quelle occasion ce titre leur avait été conféré : en 1423, Claude de Beauvoir, seigneur de Chastelus, ayant chassé de Crevant des brigands qui s'en étaient emparés, et rendu au chapitre d'Auxerre cette petite ville qui lui appartenait, le chapitre lui conféra, en reconnaissance de ce service, la dignité de premier chanoine héréditaire dont le seigneur de Chastelus prit ainsi possession : après avoir prêté serment, il se présenta, pendant tierce, à la porte du chœur, en habit militaire, botté, éperonné, revêtu d'un surplis, le baudrier en sautoir, l'épée au côté, ganté des deux mains, l'aumusse sur le bras gauche, un faucon sur le poing, et à la main droite un chapeau bordé, orné d'une plume blanche. Il fut introduit et proclamé, prit place à droite dans les hautes stalles, entre le pénitencier et le sous-chantre, et continua jusqu'à la fin avec ses confrères l'office commencé.

La dignité de chanoine héréditaire fut abrogée, comme beaucoup d'autres, lors de la révolution. On ne dit point d'ailleurs que nos rois aient jamais fait usage des prérogatives dont elle les investissait; car, à l'exception de Robert, on n'en cite aucun qui ait pris personnellement part aux cérémonies de l'église.

CHANOINES RÉGULIERS. C'étaient des chanoines qui étaient revenus à leur ancienne institution, et qui vivaient en communauté. Ils demeuraient tous ensemble, sous la direction de leurs évêques, et habitaient un même cloître. C'est de là que les quartiers voisins des églises cathédrales ou collégiales s'appellent encore aujourd'hui des *cloîtres*.

Dans les derniers temps qui ont précédé la révolution, tous les religieux connus sous le nom de chanoines réguliers, les Prémontrés, les Antonins, les Genovéfains, les Victorins, possédaient des cures, des prieurés, des abbayes; bénéfices qui étaient interdits aux autres religieux par les canons. La règle qu'ils suivaient était celle de Saint-Augustin.

CHANOINESSES, filles qui exerçaient les mêmes fonctions que les chanoines; qui, comme eux, formaient un chapitre, possédaient des prébendes, et chantaient à l'église à des heures marquées, revêtues de l'aumusse; elles n'avaient d'ailleurs aucun vœu à faire. Elles avaient la libre jouissance de leurs biens, et vivaient chacune en son particulier, quoique leurs maisons fussent dans un même enclos.

Si, malgré les commodités d'un pareil genre de vie, elles venaient à s'en dégoûter, elles pouvaient le quitter et se marier. Pour être admise parmi les chanoinesses, il fallait faire preuve de la plus ancienne noblesse.

Il y avait aussi des *chanoinesses régulières*, qui faisaient des vœux et vivaient, comme les chanoines réguliers, en communauté, sous la règle de Saint-Augustin.

CHANSON. « Voltaire a dit avec raison qu'il n'y avait point de peuple « qui eût un aussi grand nombre de « chansons que le peuple français; et « cela doit être, s'il est vrai qu'il n'y « en a pas de plus gai. Cette gaieté a « été surtout satirique ou galante. » La citation et la réflexion sont de la Harpe. Au même endroit, la Harpe

dit encore, en parlant d'un recueil de vers fait de son temps, où l'on avait imaginé de rappeler et de caractériser les événements et les personnages du dix-septième siècle par les chansons dont ils avaient été le sujet : « Cette « idée est prise dans le caractère fran- « çais; on n'aurait pas imaginé chez « les Romains, ni même chez les Athé- « niens, aussi légers que les Romains « étaient sérieux, de trouver leur his- « toire dans leurs chansons. Celles « d'Horace et d'Anacréon n'ont pour « objet que leurs plaisirs et leurs « amours; et les guerres civiles et les « proscriptions n'ont point été chez « les anciens des sujets de vaudeville.» En effet, à quelques exceptions près, telles que ces couplets populaires chantés en chœur dans les fêtes publiques de la Grèce, et dont nous avons un exemple dans les vers en l'honneur d'Harmodius et d'Aristogiton conservés par Athénée, telles que ces chants fescennins, qui, répétés par les soldats romains derrière le char de triomphe, poursuivaient de leurs piquantes railleries le vainqueur au milieu de sa gloire, la chanson se bornait, en général, chez les anciens, à célébrer l'amour et à prêcher la morale du plaisir. Encore faut-il remarquer que dans ce genre, les chansons des anciens sont rarement susceptibles d'être assimilées aux nôtres, pour la forme du moins, et que d'ordinaire elles rentrent dans les différentes espèces de poésie lyrique.

La chanson, dans l'acception la plus ordinaire que notre langue donne à ce mot, genre de poésie vif, léger, rapide, populaire, consacré tantôt à l'expression du plaisir, à l'éloge de l'amour, à celui de l'ivresse, tantôt aux traits railleurs d'une gaieté satirique qui fronde les ridicules et les abus de la société; la chanson, ainsi entendue, appartient surtout à notre nation : elle est toute française. Elle est un des traits les plus saillants de notre physionomie nationale. On la retrouve à toutes les époques de notre histoire, dans toutes les vicissitudes de la fortune française. « On chantait, dit M. de Tony, quand les Anglais démembraient le royaume; on chantait pendant la guerre civile des Armagnacs, pendant la ligue, pendant la fronde, sous la régence; et c'est au bruit des chansons de Rivarol et de Chancenetz que la monarchie s'est écroulée à la fin du dix-huitième siècle. » Les chansons de Rutebœuf, ce poëte contemporain de saint Louis, montrent déjà sous une forme rude et sans souplesse, telle qu'était la langue il y a six siècles, le germe vivace de cette gaieté caustique et de cette philosophie sensuelle qui composent chez nous le caractère principal de la chanson.

Remarquons toutefois que ce n'est qu'au seizième siècle que la chanson en France est devenue surtout épicurienne et moqueuse. Au moyen âge, il lui arrive plus d'une fois sans doute de célébrer en riant l'amour et le vin, de raconter les folles équipées des écoliers et des ribauds, de frapper des traits du ridicule les prodigalités des grands et les désordres des moines. On connaît les vaux de vire d'Olivier Basselin et les huitains de Villon. Mais le plus souvent, avant le seizième siècle, la chanson est un genre de poésie assez semblable à la ballade, et qui se prête maintes fois comme elle à l'expression de sentiments sérieux. La plainte amoureuse aux accents languissants et souvent mélancoliques y domine surtout, comme dans nos romances actuelles. Quelquefois une sentence morale y est présentée avec une gravité naïve; ou bien une leçon de piété, d'honneur et de courage, y est donnée aux chevaliers, comme dans cette religieuse exhortation à la croisade, qu'on trouve au milieu des chansons de Thibaut de Champagne :

Signor, saciez, ki or ne s'en ira
En cele terre, u Diex fu mors et vis,
Et ki la croix d'outre mer ne prendra,
A paines mais ira en paradis :
Ki a en soi pitié et ramembrance,
Au hant seigneur doit querre sa venjance
Et délivrer sa terre et son pays.

Il faut remarquer aussi qu'à cette époque la forme métrique de la chanson était ordinairement plus savante

et plus compliquée qu'elle ne le fut dans les derniers siècles. C'était une autre ressemblance avec la ballade. L'étendue et le nombre des couplets étaient soumis dans la chanson à des règles moins sévères que dans la ballade; mais la rime y était assujettie à d'étroites entraves. Dans une foule de chansons, deux rimes seulement règnent d'un bout à l'autre. C'était à l'imitation des chansonniers provençaux que les chansonniers de la langue d'oil s'imposaient de telles difficultés.

Au seizième siècle, les chansons de Mellin de Saint-Gelais, de Marot, n'offrent point de rhythme fixe ni de difficultés de rime, si ce n'est celle du refrain, que même ces poëtes ne s'imposent pas toujours. Plus libre dans sa forme, la chanson devient de plus en plus spirituelle, légère et épigrammatique. Avec la ligue, elle s'accoutume davantage à répandre le sel de la satire sur les événements publics, sur les intrigues des partis, sur les abus de l'État. Cependant elle est encore loin d'atteindre la puissance politique où elle est arrivée de nos jours. La fronde, cette folle guerre, fit éclore des milliers de chansons où personne n'était épargné, ni le ministre, ni les princes, ni la régente. La même société répétait les couplets joyeux et faciles que maître Adam, de Nevers, avait improvisés le rabot à la main, sous le règne de Louis XIII. Il faut dire à sa honte qu'elle apprenait aussi les refrains souvent grossiers et licencieux des Saint-Amant, des Linières et de toute cette école poétique sortie du cabaret, qui expira sous la verge de Boileau.

Sous Louis XIV, cette finesse de bon goût, cette délicatesse de langage que revêtent d'autres genres plus relevés, et dont s'empreint l'esprit public, se fait sentir dans la chanson; une aimable facilité, une gracieuse négligence, règnent dans les couplets sortis du cercle épicurien présidé par Ninon de Lenclos. En même temps il y avait un enjouement spirituel avec un tour naïf dans les chansons populaires qui couraient sur les grands, et quelquefois même s'adressaient plus haut. « Quoi de plus gai, dit la Harpe, que ce couplet contre Villeroi sur le refrain si connu : *Vendôme, Vendôme?*

Villeroi,
Villeroi
A fort bien servi le roi...
Guillaume, Guillaume.

Y a-t-il une rencontre plus heureuse et une chute plus inattendue et plus plaisante! Et cet autre sur le même général, fait prisonnier dans Crémone :

Palsambleu, la nouvelle est bonne,
Et notre bonheur sans égal,
Nous avons recouvré Crémone
Et perdu notre général. »

Que de noms il faudrait citer si on voulait faire l'inventaire de tout ce que produisit le siècle suivant en fait de chansons! Que de chansons dans les salons, dans les boudoirs, surtout dans les soupers, au temps des Lanjon, des Panard, des Collé! Dans ce tumulte de joyeux échos, on aurait à recueillir mille traits brillants, mille plaisanteries piquantes, mille galanteries ingénieuses. Jamais l'esprit français ne fut plus excité et plus éblouissant. Malheureusement il abusa de lui-même. Il ne détendit point les ressorts du bon mot et de l'épigramme, et prodigua trop de bouquets à Églé et à Chloris. A force de rire, le dix-huitième siècle en vint à grimacer; à force de galanterie il devint fade. Nous ne voulons pas trop rabaisser les productions de la muse chansonnière de ce caveau célèbre où se réunirent, à la fin du siècle, tant de joyeux convives gens d'esprit. On professe aujourd'hui trop de dédain pour leurs couplets, toujours remarquables par une facilité de tour qui s'est perdue, et qui manque à toute notre poésie gênée dans sa forme et péniblement inégale. Mais enfin on avait tant de fois chanté les Grâces, tant de fois promulgué les préceptes du code épicurien, et célébré Bacchus, Vénus, la bouteille et les amours, que la chanson vieillissait sous le fardeau du lieu commun.

Bientôt cependant les cercles ingénieux, les sociétés chantantes, les beaux esprits, disciples de Momus, les soupers et les petits vers, disparurent

devant la sérieuse grandeur des événements nouveaux. Bientôt tout se tut sous la main de la terreur; c'est, comme le remarque la Harpe, la seule époque de l'histoire de France, où il n'y ait point eu de chanson : car on ne peut pas appeler de ce nom ces terribles hymnes populaires qui donnaient le signal des insurrections dans la cité et des victoires à la frontière. Quand la gaieté reparut en France, elle emprunta la voix de Désaugiers, et le Caveau se ranima aux accents pleins de verve de ce gastronome enthousiaste. Mais une révolution complète allait s'opérer dans la chanson. Un homme de génie s'en emparant, allait d'abord rajeunir, par une précision et une grâce nouvelles de style, les lieux communs d'épicurisme, puis étendre le domaine du genre, soit en consacrant ses couplets à la défense ou plaisante ou sérieuse des droits de la nation et des libertés publiques, soit en substituant plus d'une fois à l'ancienne folie érotique ou bachique l'expression de sentiments philosophiques ou sérieusement tendres. L'auteur de *Roger Bontemps*, de *Mon enterrement*, des *Esclaves gaulois*, du *Dieu des bonnes gens*, de la *Bonne vieille*, vint perfectionner l'ancienne chanson, et créer une chanson nouvelle (voy. BÉRANGER). Mais en se retirant de la scène, le poëte populaire n'a pas laissé de successeur. Depuis quelque temps, le luth de la chanson reste silencieux, ou résiste à la main peu exercée de quelques imitateurs indiscrets ou timides. La chanson ne peut périr chez nous cependant. Elle a d'autant plus de chances de durée que le génie vient de lui ouvrir des horizons nouveaux. Peut-être en ce moment la gloire de Béranger décourage-t-elle ceux qui s'essayent à courir la même carrière. Peut-être aussi l'opposition politique qui a combattu le pouvoir depuis dix années a-t-elle été trop orageuse et trop irritée pour avoir son chansonnier comme le libéralisme de la restauration. Quoi qu'il en soit, chez une nation comme la nôtre, on ne saurait s'inquiéter de l'avenir de la chanson : elle sera éternelle en France, parce que la gaieté du peuple français est aussi impérissable que sa liberté.

CHANSONS DE GESTE. Le mot chanson, au moyen âge, ne désignait pas toujours exclusivement une chanson dans le sens moderne du mot; les romanciers du moyen âge l'appliquaient souvent à des poëmes de plusieurs milliers de vers. On comptait aussi plusieurs espèces de chansons : la *chanson de geste*, la *chanson amoureuse*, le *sirvente*, le *rotruenge*, la *pastourelle* ou *bergerette*, les *partures* ou *jeux-partis*, et enfin la *chanson balladée*, qui n'était qu'une sorte de virelai. Comme nous nous proposons de faire l'histoire de ces différentes espèces de chansons, dans des articles spéciaux, nous ne occuperons ici que des chansons de geste.

Les chansons de geste, ou chansons militaires, remontent chez nous à une haute antiquité. Les Gaulois en avaient nécessairement, comme tous les peuples guerriers, et cette habitude ne dut pas se perdre sous la domination romaine; l'histoire nous a conservé le refrain que chantaient les soldats de Probus après une victoire sur les Francs :

Mille Francos, mille Sarmatas occidimus;
Mille, mille, mille, mille Persas quærimus.

La plus ancienne chanson de geste qui nous soit parvenue est celle qui fut composée en l'honneur de Clotaire II, au retour d'une expédition contre les Saxons, où, suivant la chronique, il ne laissa vivant aucun homme de la hauteur de son épée. Ce chant nous a été conservé en partie dans la vie de saint Faron, évêque de Meaux, écrite sous le règne de Charles le Chauve par un autre évêque de la même ville. Cette pièce, en latin barbare, est rimée; « la grossièreté même de la « poésie servit, dit le chroniqueur, à « la faire voler dans toutes les bou- « ches, et les femmes elles-mêmes ac- « compagnaient les hommes en chœur. » Nous n'avons que deux couplets de cette chanson :

De Clotario canore est rege Francorum
Qui ivit pugnare in gentem Saxonum,

Quam graviter proveniisset missis Saxonum
Si non fuisset inclytus Faro de gente Burgundionum!
Quando veniunt in terram Francorum,
Faro ubi erat princeps, missi Saxonum,
Instinctu Dei transeunt per urbem Meldorum,
Ne interficiantur a rege Francorum.

« Chantons Clotaire, le roi des « Francs, qui alla combattre la nation « saxonne. Certes, il serait bien arrivé « malheur aux envoyés saxons, sans « l'illustre Faron, de race bourgui- « gnone.

« Quand les envoyés saxons vinrent « dans la terre des Francs, où Faron « était prince, par une inspiration « de Dieu, ils passent par la ville de « Meaux, de peur d'être tués par le « roi des Francs. »

Ces chants, qui durent être fort nombreux sous la première race, furent recueillis avec le plus grand soin par les ordres de Charlemagne. « Il fit « écrire, dit Eginhard, les poésies bar- « bares et très-anciennes par lesquelles « on chantait les gestes et les guerres « des rois du temps passé, et les confia « à sa mémoire. » Malheureusement ce recueil est complétement perdu. Le règne de Charlemagne, fertile en glorieux événements, dut produire aussi un grand nombre de chansons de geste; mais aucune ne nous est parvenue. Pour ce qui regarde celle de Roland, nous renvoyons à ROLAND et à RONCEVAUX.

La dernière, ou au moins une des dernières chansons de geste proprement dite que nous connaissions, est un chant triomphal composé en langue tudesque, en commémoration d'une victoire remportée en 881, à Saucourt, sur les Normands par Louis III, roi de Neustrie. Nous donnons ici la traduction littérale de ce chant, qui est formé de 118 versets rimés, divisés par strophes, et qui devint tellement populaire, que deux siècles plus tard les populations ne l'avaient pas encore oublié. Ainsi que le prouvent assez les sentiments religieux et mystiques qui y prédominent, il dut être composé par un moine, et peu de temps après la bataille; car le souhait de longue vie qu'on y forme pour le vainqueur ne fut pas exaucé. Le roi Louis mourut l'année suivante, âgé de vingt-deux ans.

Je connais un roi, son nom est le seigneur Ludwig, qui sert Dieu volontiers, parce qu'il l'en récompense.

Il fut, par malheur pour lui, bien jeune encore, privé de son père; mais le Seigneur prit soin de lui et devint son guide.

Il lui donna des héros, des compagnons illustres, et un trône en France. Puisse-t-il en jouir longtemps!

Il partagea ensuite ces biens avec son frère Carloman, et leurs parts furent loyales. Ces choses terminées, Dieu voulut éprouver s'il pourrait supporter quelque temps les tribulations.

Il permit l'invasion des troupes des païens; il permit que le peuple franc fût soumis par leurs soldats.

Les uns aussitôt désertèrent, les autres furent séduits; tous ceux qui restaient fidèles au roi furent en butte à mille outrages.

Celui qui n'avait été qu'un misérable brigand, et s'était ainsi accru en puissance, envahit les domaines du roi et devint alors un noble seigneur.

L'un était faussaire, un autre déserteur, celui-là un assassin, et chacun s'enorgueillissait de son crime.

Le roi était indigné, tout le royaume en souffrance; le Christ irrité avait permis ces misères. Mais Dieu prit en pitié toutes ces calamités; il ordonna au seigneur Ludwig de partir sur-le-champ:

«Ludwig, mon roi, va secourir mon peuple; les Normands l'ont durement opprimé.» —Ludwig répondit: «Seigneur, je ferai ainsi, à moins que la mort ne m'empêche d'exécuter tes ordres.»

Alors il obtint de Dieu le pardon de toutes ses fautes, déploya son étendard sur le rivage, et fit une expédition en France contre les Normands.

Rendant grâces à Dieu et attendant son secours, il dit: Seigneur, viens avec nous; nous t'attendons depuis si longtemps.

Puis ensuite l'illustre Ludwig parla à haute voix: «Ayez bon courage, mes compagnons, mes frères d'armes. — Dieu (puisse-t-il m'être agréable!) m'a envoyé ici pour prendre vos avis et conduire mon armée.

« Je ne m'épargnerai pas jusqu'à ce que je vous aie délivrés. Je veux maintenant que tous les fidèles serviteurs de Dieu me suivent.

« Cette vie nous est accordée aussi longtemps qu'il plaît au Christ. Celui qui conserva nos corps sait bien aussi les défendre.

« Quiconque fait ici de grand cœur la volonté de Dieu sortira sain et sauf du combat, et moi je le récompenserai. Si quelqu'un succombe, j'aurai soin de sa famille. » — Après ces paroles, il saisit sa lance et son bouclier, et chevaucha rapidement.

Il voulait, certes, tirer vengeance de ses ennemis; et comme la distance qui l'en séparait n'était pas grande, il trouva les Normands.

« Louange à Dieu ! » dit le roi, voyant enfin le but de ses désirs. Puis il s'élança hardiment, entonnant une litanie. Et tous chantaient en chœur : *Kyrie, eleison.* Le cantique était fini, le combat engagé.

Le sang monta aux joues des Francs impétueux. Alors chaque soldat se rassasia également de vengeance; mais aucun comme Ludwig.

Rapide et audacieux comme ses pères, il frappe l'un et perce l'autre. Ah ! il versa à ses ennemis un breuvage bien amer. Ainsi ils périrent en cet endroit.

Que la puissance de Dieu soit bénie ! Ludwig a été vainqueur. Rendons grâces à tous les saints pour cette victorieuse bataille.

Mais certes, Ludwig a été un roi heureux. Il fut grand comme le danger. Conserve-le, Seigneur, dans sa puissance !

On a encore donné, dans le moyen âge, le nom de *Chansons de geste* à des poëmes ou romans destinés à célébrer des exploits militaires, et dont le sujet était presque toujours emprunté au cycle carlovingien. Voyez CYCLE CARLOVINGIEN et ROMANS.

CHANT. — Le chant est l'art de produire, à l'aide de la voix, une série de sons réunis dans un certain but et en vertu de certaines règles; c'est une des parties les plus importantes de la musique; en effet, avec une instruction facile à acquérir, tous les hommes, à peu d'exceptions près, peuvent apprendre cet art, et devenir, sinon de grands chanteurs, du moins de bons choristes; tous ils peuvent se procurer une agréable récréation en exécutant les compositions des grands maîtres; se convaincre de leurs devoirs religieux en chantant des morceaux de musique religieuse, et puiser dans des chants patriotiques l'enthousiasme nécessaire pour accomplir les plus pénibles des devoirs que la société leur impose. Le chant est donc un puissant moyen d'instruction et de civilisation; et rien n'est plus propre à porter la conviction dans les esprits et à embraser les âmes du feu divin de l'enthousiasme; aussi toutes les religions s'en sont-elles servies pour rendre les âmes de leurs néophytes plus accessibles aux idées qui leur étaient offertes, et pour établir entre elles, en leur faisant éprouver à toutes et simultanément les mêmes sensations, un lien invisible, mais puissant. Les effets du chant dans les batailles ne sont pas moins remarquables. C'était pour se préparer au combat et pour s'inspirer tous de la même ardeur que les Gaulois et les Germains entonnaient le *bardit;* les croisés, des *cantiques;* les huguenots, les *psaumes de Marot,* et nos soldats républicains, *la Marseillaise.* Le chant peut encore être considéré comme un des meilleurs moyens de récréation. Si, au lieu de s'abrutir dans les cabarets, nos ouvriers, comme en Allemagne, se réunissaient pour chanter, leurs mœurs deviendraient plus pures, plus douces, plus sociables; et d'autres progrès suivraient bientôt celui-là. Le chant est donc, comme la lecture et l'écriture, une des bases nécessaires de l'éducation du peuple. Cependant, jusqu'à nos jours, une seule espèce de chant a été cultivée chez nous avec le soin nécessaire pour produire de grands effets; nous voulons parler de ce chant de luxe qui n'est qu'une partie de la musique dramatique.

Nous diviserons cet article, où nous nous proposons d'esquisser une histoire rapide de la musique vocale en France, en trois points différents. Dans le premier nous traiterons du chant religieux, dans le second du chant patriotique, enfin dans le troisième, de la propagation du chant dans les masses comme moyen d'éducation.

1° *Chant religieux.* Le chant religieux est en France ce qu'il est dans toute la chrétienté : c'est le plainchant. Ce fut sous le règne de Pepin le Bref que les rites et le chant usités

à Rome commencèrent à s'introduire dans les Gaules. A cette époque, le pape Paul Ier envoya à l'église de Rouen un certain Siméon, qui était le second de l'école des chantres de Rome, afin qu'il apprît aux prêtres de cette église le chant romain ou grégorien. Charlemagne contribua beaucoup à rendre général l'usage du plain-chant en France. Il fit venir d'Italie deux chantres, dont l'un s'établit à Metz, et l'autre à Soissons. Bientôt Lyon, Cambrai, Toul et Dijon eurent aussi leurs écoles de musique religieuse. Les chantres français ne voyaient cependant qu'avec peine la préférence donnée au chant étranger, et Charlemagne, qui *avoit fort à cœur cette chanterie*, dit Mézerai, eut beaucoup de peine à triompher de toutes les résistances qu'il éprouva, et à mettre d'accord les chantres français et les chantres italiens qui se baïssaient, se disputaient et se moquaient les uns des autres. Cependant les derniers triomphèrent, formèrent les Français, et leur enseignèrent en outre à jouer de l'orgue. Ainsi établi en France, le chant grégorien devint bientôt le seul chant dont on fit usage dans les églises; et sa grande beauté, sa majestueuse simplicité, son caractère aussi varié que noble, lui assurèrent une durée égale à celle de l'art chrétien. Ce fut seulement au seizième siècle que l'on commença à le trouver trop simple, trop nu, et qu'on le remplaça, dans les fêtes solennelles, par de nouvelles compositions dont il sera parlé à l'article MUSIQUE RELIGIEUSE; quant au plain-chant, exécuté, surtout dans les campagnes, par des chantres qui n'en comprennent pas l'esprit, et par une population d'une ignorance profonde dans tout ce qui touche les éléments de l'art de chanter, ce type admirable du chant religieux est devenu l'objet d'un mépris presque général. Cependant, comme il n'a été remplacé, là où l'on a voulu remédier à cet inconvénient, que par des morceaux, dans lesquels la simplicité et le caractère religieux ont fait place à des combinaisons scientifiques, on peut dire qu'en ce moment la France n'a pas, à proprement parler, de chants religieux à l'usage du peuple.

2° *Chant patriotique*. Le lecteur trouvera, dans les articles CHANSONS DE GESTE et CHANTS POPULAIRES, quelques détails sur nos premiers chants patriotiques. Ces chants sont en général fort anciens; les derniers que nous connaissions sont contemporains des grandes luttes que la France eut à soutenir contre l'Angleterre pour le maintien de sa nationalité. Les psaumes que chantaient les protestants, pendant les guerres de religion du seizième siècle, étaient aussi de véritables chants patriotiques; la France n'en eut point d'autres alors. Depuis Louis XIV jusqu'à notre grande révolution, nous avons eu des chansons populaires, mais pas de chants patriotiques. En effet, pour que le patriotisme d'un peuple se manifeste ainsi par des élans d'enthousiasme, il faut que sa nationalité soit vivement attaquée; il faut que son existence comme peuple soit mise en question. C'est ce qui eut lieu pour nous en 1789 et dans les années suivantes; et c'est alors que furent composés ces hymnes et ces chants à jamais célèbres, la *Marseillaise*, le *Chant du départ*, *Veillons au salut de l'empire*, le *Carillon national*, la *Carmagnole*, etc.

Le *Carillon national* commençait ainsi :

Ah! ça ira, ça ira,
Les aristocrates à la lanterne.
Ah! ça ira, ça ira,
Les aristocrates on les pendra.
La liberté triomphera;
Malgré les tyrans tout réussira.
Ah! ça ira, etc.

Les paroles en furent composées en 1790, et adaptées sur un air favori de la reine Marie-Antoinette, pendant les travaux exécutés au Champ de Mars pour les apprêts de la fédération.

La *Carmagnole* date de 1792. Elle était tout entière dirigée contre la reine, et commençait ainsi :

Madam' *veto* avait promis
De faire égorger tout Paris,
Mais son coup a manqué,
Grâce à nos canonniers, etc...

Chaque couplet se terminait par ce refrain :

Dansons la carmagnole,
Vive le son
Du canon !

Ces paroles servaient quelquefois d'accompagnement à une danse qui portait aussi le nom de Carmagnole. On donnait encore ce nom à un costume qui consistait en un large pantalon garni en cuir, un gilet-veste, un bonnet de police ou un bonnet rouge, costume qu'affectaient de porter les ultra-révolutionnaires. Mais quel lien pouvait exister entre ce chant, cette danse, ce costume et la ville italienne de Carmagnola, d'où le nom de Carmagnole paraît être venu? On l'ignore complétement; et il en est de la plupart de ces chants populaires et patriotiques comme de toutes les grandes épopées, dont ceux-là même qui les ont vues naître ne connaissent pas l'histoire.

La *Marseillaise*, composée à Strasbourg, à la même époque, par Rouget de l'Isle (voyez ce nom), et d'abord connue sous le titre de *Chant de guerre de l'armée du Rhin*, fut apportée peu de temps après à Paris, par un bataillon de volontaires marseillais, qui lui donna son nom. L'hymne *Veillons au salut de l'empire* et le *Chant du départ* sont dus, comme on sait, à Marie-Joseph Chénier. La musique du dernier est de Méhul. Tous ces chants, joués par les musiques militaires et par les orchestres des théâtres pendant les entr'actes, se maintinrent en faveur jusqu'au 18 brumaire 1799, si l'on excepte l'époque réactionnaire, pendant laquelle on chanta le *Réveil du peuple*, c'est-à-dire, du 9 thermidor 1794 au 13 vendémiaire 1795. Napoléon, qui, en Italie et en Égypte, avait conduit nos soldats à la victoire avec les airs du *Carillon national*, de la *Carmagnole* et de la *Marseillaise*, ne voulut plus entendre ces hymnes révolutionnaires lorsqu'il fut consul. Le *Chant du départ* fut seul conservé jusqu'à la fin du consulat. Mais, à partir de cette époque, tous ces chants patriotiques furent sévèrement défendus. C'est que l'empereur connaissait leur puissance; aussi plus d'une fois, dans les moments les plus terribles de la désastreuse retraite de Russie, il parvint à relever le moral de ses soldats accablés, et à leur faire encore accomplir de grandes choses, en donnant l'ordre aux musiciens des régiments d'exécuter l'hymne *Veillons au salut de l'empire*.

Proscrite comme une chanson séditieuse pendant les quinze années de la restauration, la *Marseillaise* retentit dans toute l'étendue du territoire en juillet 1830; et cependant une nouvelle génération s'était élevée depuis l'époque où cet hymne national s'était fait entendre pour la dernière fois. Qui lui avait enseigné ces accents patriotiques? Peut-être les ennemis les plus acharnés des principes dont ils étaient l'expression. On sait en effet que, pendant la restauration, les jésuites, dont l'influence se faisait partout sentir, s'étaient emparés de tous nos airs nationaux, pour y adapter les paroles des cantiques que l'on chantait dans les missions et dans toutes les cérémonies religieuses. Aujourd'hui l'hymne de Rouget de l'Isle est connue de tout le monde; et les efforts du pouvoir le plus ombrageux ne parviendraient plus à la faire oublier. Nous n'en voulons pas d'autre preuve que l'explosion qui suivit le traité du 15 juillet.

3° *Propagation du chant dans les masses comme moyen d'éducation.* Au moyen âge, la musique faisait partie de l'enseignement des universités, et était comprise dans le nombre des sept arts libéraux; mais, comme l'enseignement des universités ne s'adressait qu'à un petit nombre d'hommes, le peuple restait entièrement étranger à l'étude du chant; il est vrai cependant que, dans les églises, la musique religieuse, chantée à l'unisson par l'assemblée des fidèles, était en quelque sorte une compensation. Plus tard quand l'art de la musique se fut perfectionné et eut pris un caractère plus scientifique, le peuple fut regardé comme trop grossier pour exécuter des morceaux d'ensemble; et, en conséquence, on ne songea pas à s'occuper de son éducation musicale. Il faut

arriver à la restauration pour trouver les premiers essais en ce genre; à cette époque, Choron et Wilhem créèrent des écoles dont les brillants succès donnèrent un solennel démenti aux préjugés des gens bien nés. La loi du 28 juin 1833, en admettant le chant parmi les matières de l'enseignement primaire, répara une longue injustice; enfin, la décision du conseil royal de l'instruction publique, en date du 5 octobre 1838, par laquelle l'étude du chant fut prescrite dans les colléges royaux, depuis la première classe jusqu'à la quatrième, compléta la loi de 1833.

On ne peut encore apprécier les résultats de ces dispositions; elles sont trop récentes, et il faut plus d'une génération pour faire sortir un peuple de l'ornière de la routine. Cependant, on doit rendre hommage à MM. Wilhem et Mainzer qui ont commencé cette réforme, et savoir gré à l'administration de la ville de Paris d'avoir si bien secondé leurs efforts. On ne saurait trop encourager le gouvernement à persévérer dans les tentatives qu'il fait pour créer un art national, et pour propager dans les masses l'instruction et le goût pour les arts. (Voyez MUSIQUE, OPÉRA, ORPHÉON.)

CHANTAL (Jeanne-Françoise Fremiot de) naquit à Dijon, en 1572, de Benigne Fremiot, président à mortier au parlement de cette ville. La jeune Fremiot annonça dès son enfance une grande piété, et on raconte que, toute petite, elle interpella de la manière la plus vive un gentilhomme protestant qui se trouvait chez son père, et jeta au feu des bonbons qu'il lui donnait, en lui disant avec vivacité : « Monsieur, voilà comme les hérétiques brûleront dans l'enfer. » De ce zèle précoce au fanatisme il n'y a qu'un pas; madame de Chantal ne le franchit pas, nous disent ses biographes, qui assurent que sa dévotion fut toujours contenue dans les plus sages limites. A l'âge de vingt ans, la jeune Françoise Fremiot épousa Christophe de Rabutin, baron de Chantal, qui mourut au bout de huit années de mariage. Le caractère de madame de Chantal, sa piété exaltée, la portaient vers la retraite et la vie contemplative; c'était avec peine, et seulement pour plaire à son mari, qu'elle s'était mêlée au monde, dont les futiles obligations lui paraissaient, avec raison, d'une importance bien inférieure à celles de la maternité. Devenue libre, elle renonça tout à fait au monde, et se consacra complétement à l'éducation de ses enfants et au soulagement des malheureux. Nourrissant avec constance l'idée de se renfermer dans un cloître, madame de Chantal avait pourtant résolu de ne le faire qu'au jour où l'établissement de ses enfants rendrait inutile sa présence auprès d'eux. Saint François de Sales lui avait souvent parlé du projet d'établir de nouveaux couvents de filles, selon la règle de Saint-Augustin, et elle s'était bien promis d'en être la fondatrice. Voyant, en 1610, le sort de ses enfants fixé selon ses désirs, elle se retira, avec deux pieuses filles, à Annecy, où elle fonda le premier monastère de l'ordre de la Visitation. Elle prit alors le nom de *mère de Chantal*, et la renommée de sa piété s'étendit du peuple à la cour, de telle sorte qu'Anne d'Autriche, en 1641, désira vivement la voir; ce qui l'obligea à se rendre de Moulins, où elle vivait alors, à Saint-Germain en Laye, où se trouvait la cour. Madame de Chantal mourut à Moulins le 13 décembre de la même année; ses religieuses et le peuple la considérèrent dès lors comme une sainte. Béatifiée en 1751, elle fut canonisée en 1767; et, depuis ce temps, l'Église catholique l'honore sous le nom de sainte Chantal. On a publié, en 1660, un recueil de ses lettres, qui n'a guère d'intérêt que pour les personnes dévotes.

Son fils, le baron de Chantal, tué en 1627, en défendant l'île de Ré contre les Anglais, fut le père de la célèbre madame de Sévigné.

CHANTELAUZE (Jean-Claude-Balthazar-Victor de), né à Montbrison, en 1787, signa, en qualité de ministre

de la justice, les fameuses ordonnances qui amenèrent la révolution de juillet. Ce fut lui qui composa le rapport qui précédait ces ordonnances. Sa signature, son rapport, son arrestation, le procès et la condamnation qui en furent la suite, voilà à peu près tout ce qui a fait de M. de Chantelauze un personnage historique. Jusque-là sa destinée n'avait rien présenté de remarquable; il avait acquis une réputation honorable dans la magistrature du parquet, mais presque aucune renommée dans la science du gouvernement.

Avant de se faire l'instrument aveugle de l'absolutisme, M. de Chantelauze avait manifesté des opinions extrêmement libérales. En 1814, il publia sur le projet de constitution présenté à Louis XVIII au nom du sénat conservateur, une brochure inspirée par les plus vifs sentiments d'indépendance. Il voulait que l'initiative fût accordée aux chambres, et que, même sans l'assentiment du roi, elles eussent le droit de faire toutes les propositions qui leur paraîtraient conformes à l'intérêt du pays. « La matière des im« pôts, écrivait-il, doit être le dernier « objet des délibérations des législa« teurs. Avant d'accéder aux deman« des du ministère, ils doivent faire « entendre leurs plaintes.... *Subsides* « *et plaintes*, disait un auteur anglais, « *se sont toujours tenus par la main.* » Mais ce qui est encore plus remarquable, et ce qui a reçu des événements une consécration à laquelle l'auteur ne s'attendait certes pas alors, ce sont les principes suivants qui se trouvent professés dans la même brochure : « Il « faut au peuple une garantie de la « conduite des ministres : cette garan« tie n'est autre que leur responsabilité « personnelle. La personne sacrée du roi « est inviolable; les agents qu'il em« ploie doivent être soumis à la cen« sure publique. Il eût été insuffisant « de confier l'exercice de la censure « aux tribunaux : les deux chambres « sont l'autorité sous laquelle les « *agents* doivent fléchir. » Tel fut le début politique de M. de Chantelauze; et, comme on voit, il n'était pas de nature à faire pressentir sa fin.

Grâce à une assez grande facilité d'élocution, et au patronage de quelques amis haut placés, son avancement fut rapide. Substitut du procureur du roi au tribunal de Montbrison en 1814, il était déjà avocat général à la cour royale de Lyon en 1815. Le 21 juillet 1826, il fut nommé procureur général à la cour royale de Douai, et, trois mois après, transféré à celle de Riom pour y remplir les mêmes fonctions. Dès 1821, il avait obtenu la décoration de la Légion d'honneur.

Ce fut seulement en 1828 que commença d'une manière active sa carrière politique, qui devait être si courte et se terminer si tristement. Aux élections de novembre 1827, le grand collége de Montbrison lui ouvrit les portes de la chambre des députés. Le ministère *déplorable* venait d'être remplacé par le ministère Martignac. M. de Chantelauze manifesta d'abord des sentiments de libéralisme; puis, peu à peu, à mesure que la chute du nouveau cabinet semblait devenir plus probable, il modifia adroitement ses opinions, de sorte que, vers la fin de la session, il put se prononcer hautement pour le château. Lors de la discussion sur le projet relatif à l'organisation municipale et départementale, il taxa de *tentative périlleuse* la loi présentée par le ministère, et prononça des paroles qui laissaient voir combien il désirait son renversement. « Je ne « viens, dit-il, ni évoquer de lugubres « souvenirs, ni vous montrer le fantôme « sanglant de la souveraineté du peu« ple, ni poursuivre d'impuissantes « clameurs le comité directeur dont « on fait tant de bruit. Mais le temps « où nous sommes n'est pas celui où « l'on peut fonder des institutions du« rables. On ne veut pas générale« ment de révolution, mais on adopte « à son insu les idées qui y condui« sent. On ne veut pas compromet« tre le repos public, mais on ne fait « rien pour le conserver.... Dans ce « temps de difficile passage, rien n'é« tait plus nécessaire que de chercher

« à se rasseoir *en ne s'occupant que* « *d'intérêts matériels*. C'est là ce que « dictait la sagesse, ce que commandait la sécurité du pays. Le ministère a mal étudié cette position, mal « connu les circonstances actuelles, en « proposant une loi tellement importante, qu'elle a reçu le nom de « charte, en soulevant un fardeau que « ses forces épuisées ne pouvaient « plus soutenir. » Depuis ce temps, M. de Chantelauze ne cessa de défendre, avec un zèle qui manquait souvent de dignité, les prérogatives *financières* de la couronne. Une fois entre autres, il s'éleva contre le général Lamarque, qui avait osé *disputer au roi le pouvoir qu'il avait eu de disposer de la dotation du sénat*.

Dès que M. de Polignac fut arrivé au ministère, M. de Chantelauze reçut une première récompense de sa conversion aux doctrines purement monarchiques. Le 26 août 1829, il fut nommé président de la cour royale de Riom. A l'ouverture de la session de 1830, les députés ministériels essayèrent vainement de le porter à la présidence de la chambre ; il n'obtint que cent seize voix. Dans le comité secret du 15 mars, il s'opposa énergiquement au projet d'adresse ; et, malgré le désaveu qu'il en fit le lendemain dans les journaux, il menaça les députés constitutionnels d'un 5 septembre monarchique. Aussi, M. de Polignac, qui avait beaucoup de mal à trouver des collègues, parce qu'être collègue d'un tel ministre c'était devenir son complice, M. de Polignac voulut à tout prix recruter M. de Chantelauze. Il faut dire toutefois, à la louange de celui-ci, qu'il ne céda qu'à regret aux instances du président du conseil ; son instinct lui révélait ce qu'il y avait de périlleux dans les tendances révolutionnaires de la cour, et la manière dont ses propres menaces avaient été accueillies à la chambre était bien faite pour le confirmer dans cette croyance. D'ailleurs le système vers lequel il penchait, il l'avait déjà fait connaître dans son discours contre la loi communale et départementale : c'était de *ne s'occuper que des intérêts matériels*. Mais depuis ce discours, la situation politique avait beaucoup changé, et, entraîné lui-même par le torrent monarchique, M. de Chantelauze avait laissé échapper de sinistres paroles. Dix mois après la formation du ministère Polignac, lors de la démission de M. de Courvoisier, le roi lui fit proposer les sceaux. Il résista longtemps, quoique le dauphin joignît ses instances à celles de M. de Polignac. Il écrivit à ce dernier qu'il croyait peu convenable, à la veille de la convocation des colléges, de modifier le ministère, et que, dans tous les cas, il regardait comme une nécessité de rappeler M. de Peyronnet au pouvoir. « Sa présence au conseil, ajoutait-il, « lèverait quelques objections qui me « sont personnelles ; car un engagement que je ne puis rompre me lie « à ses destinées politiques. Il m'en « coûte d'avouer que, même en ce cas, « j'aurais une peine très-grande à me « déterminer au sacrifice qu'on me « demande. Au reste, je suis prêt à « partir pour Paris, lorsque l'ordre « m'en sera donné. Ce n'est que là que « je pourrai juger si mes avis et mon « concours seraient utiles au service « du roi. » M. de Polignac étant absent, cette lettre fut remise à Charles X. Voici comment ce prince s'en expliqua par écrit avec son premier ministre : « Je vous renvoie, mon « cher Jules, la longue lettre de M. de « Chantelauze ; elle dit tout, excepté « le fin mot de la chose : c'est qu'il a « peur de perdre une place agréable « et inamovible, pour en prendre une « malheureusement trop amovible. Au « surplus, je ne change rien à nos projets, et s'il nous convient toujours, « comme je le crois, nous le ferons « prêcher par Peyronnet. » Il en arriva ainsi que l'avait prévu Charles X : M. de Chantelauze vint à Paris, et fut vaincu par l'éloquence des *prêcheurs* de la cour.

Il ne paraît pas qu'il ait été l'un des provocateurs des ordonnances ; lorsqu'elles furent discutées dans le conseil, il ne se prononça ni pour ni

contre, mais il les signa sans résister. Comme nous l'avons déjà dit, il rédigea le rapport qui motivait ces ordonnances. Ce fut également lui qui dressa celle qui suspendait la liberté de la presse.

Ce même homme, qui sanctionnait par sa signature la violation de la charte, avait dit, environ une année auparavant, sous l'administration de M. de Martignac, et en présence de la chambre des députés : « Comme le « ministère, je suis attaché au gou- « vernement représentatif ; comme le « ministère, je veux le *maintien de la « charte* et le développement monar- « chique de nos institutions. Voilà la « profession de foi publique que je « fais à cette tribune, et *dont je ne « dévierai jamais.* » Après cela, on concevra facilement l'émotion à laquelle il était en proie, lorsque, le 25 juillet, à 11 heures du soir, il remit les ordonnances à M. *Sauvo*, rédacteur du *Moniteur*. Le mardi 27, il assista au conseil où il fut décidé que Paris serait mis en état de siége. Le 28, il notifia cette décision au procureur général près la cour royale de Paris, avec ordre *de se conformer aux conséquences légales de l'état de siége.* Le même jour, il fit enjoindre à la cour royale de se rendre aux Tuileries. Dans quelle intention? C'est ce qu'on ignore ; mais son ancienne menace d'un 5 septembre monarchique permet de supposer qu'il songeait à des mesures de rigueur.

La manière dont la capitale répondit au parjure de Charles X força bientôt M. de Chantelauze à se rendre à Saint-Cloud, et de là à Rambouillet, où il suivit la cour. Après l'abdication de Charles X, il prit la fuite avec MM. Guernon-Ranville et Peyronnet. Tous les trois se dirigèrent séparément dans la direction de Tours. Aux portes de cette ville, M. de Chantelauze voyant flotter le drapeau tricolore, revint sur ses pas, et prit le chemin d'une petite commune qui en était éloignée d'environ une lieue et demie. Il portait un mauvais habit noir, des bottes percées, et avait eu la précaution de ne prendre que trois francs sur lui ; mais le délabrement de son costume fut précisément ce qui attira l'attention sur sa personne. Il fut arrêté et conduit à Tours. Après avoir longtemps refusé de se faire connaître, il se nomma enfin, et réclama l'inviolabilité attachée à sa qualité de député. On lui répondit : « En qualité de député, vous « êtes inviolable, mais en qualité de « garde des sceaux, vous êtes déclaré « traître à la nation. » En conséquence, il fut écroué dans une prison où se trouvait déjà M. de Peyronnet, et où fut amené, peu de jours après, M. Guernon-Ranville.

Le 27 août, à deux heures après minuit, une voiture dans laquelle étaient les trois prisonniers, traversa Paris et se rendit à Vincennes. Ils y restèrent jusqu'au 10 décembre, époque où ils furent transférés au Luxembourg. M. de Chantelauze, qui était tombé dangereusement malade à Vincennes, n'arriva à Paris que quelques heures après les autres. Le 15 décembre, les débats s'ouvrirent devant la chambre des pairs : M. de Chantelauze y montra beaucoup de calme, et ne désavoua aucun des faits qui lui étaient imputés. Il avait pour défenseur M. Sauzet, qui fit son éloge comme magistrat et comme homme privé, et dit à la cour : « Renvoyez l'accusé, « non pas sans censure, mais sans « anathème. » Le 22 décembre, le jugement fut prononcé ; il condamna M. de Chantelauze à la prison perpétuelle, à l'interdiction légale et aux frais du procès. La même peine fut portée contre MM. de Peyronnet et Guernon-Ranville. Lorsque le greffier vint leur lire l'arrêt de la cour des pairs à Vincennes, où ils avaient été ramenés, M. de Chantelauze dit a M. Guernon-Ranville : « Eh bien ! « mon cher, nous aurons le temps de « jouer aux échecs. » L'amnistie prononcée sous le ministère Molé fit cesser la captivité de M. de Chantelauze.

Dans M. de Chantelauze, l'homme privé inspire évidemment de l'intérêt. Il avait du talent, de la probité. Sans

les sollicitations pressantes de M. de Polignac, du dauphin et du roi lui-même, il n'aurait pas trempé dans une conspiration criminelle, et n'aurait jamais subi de flétrissure judiciaire. Mais si l'on considère l'homme politique, il n'en est plus de même. D'abord partisan de la liberté, il finit par devenir absolutiste; un an après avoir protesté librement de son attachement à la charte, il viole cette profession de foi, et tous les serments qu'il avait prêtés comme député et comme ministre. Ses opinions vont toujours se modifiant dans le sens qui est le plus favorable, non pas à l'intérêt général, mais à son avantage particulier. Professant une doctrine politique sans élévation, il s'engage froidement dans une entreprise audacieuse que son bon sens désapprouve. En admettant même qu'il ait été entraîné par un attachement personnel à la famille royale, il ne faut pas oublier quelle brillante récompense, quelle fortune l'attendait, si le coup d'État avait réussi. Et puis, quel citoyen peut avoir le droit de préférer le prince à la patrie? Quand on s'oublie jusqu'à ce point, on peut se croire un excellent serviteur, mais on n'est point un homme d'État estimable. Encore n'est-on en réalité qu'un serviteur aveugle; car on perd ceux que l'on voulait sauver.

Chantelle-le-Chateau, nommé *Cantilia* dans la carte de Peutinger, et *Cantilla* dans Sidoine Apollinaire, petite ville très-ancienne du Bourbonnais (auj. dép. de l'Allier), à 16 kil. de Gannat. Popul. : 1650 habit. On y voyait un antique château dont Pepin s'empara en 762, pendant ses expéditions dévastatrices contre Waifre, duc d'Aquitaine, et ses alliés. Cette forteresse, construite sur le sommet d'une colline, était défendue par des remparts formidables et par un précipice bordé de rochers. Elle devint plus tard la principale place d'armes des ducs de Bourbon. François Ier la fit raser lorsque le célèbre connétable passa au service de Charles-Quint, mais il en reste encore des ruines imposantes, où les gens du pays qui veulent bâtir vont chercher de la pierre comme dans une vaste carrière.

Chantilly, jolie petite ville du dép. de l'Oise, à 8 kil. de Senlis, et dont la pop. est d'environ 2500 hab.

La terre et seigneurie de Chantilly appartenait, sous le règne de Charles VI, à Pierre d'Orgemont, chancelier de France. Pierre d'Orgemont, son petit-fils, la donna, en 1484, à Guillaume, fils de Marguerite d'Orgemont sa sœur, et de Jean de Montmorency, onzième du nom. Louis XIII donna, en 1633, le duché de Montmorency, dont Chantilly faisait partie, à la princesse de Conti, sœur de Henri de Montmorency, qui avait été le dernier de cette branche, mais il se réserva le château et la seigneurie de Chantilly. Anne d'Autriche accorda pour quelque temps, au prince de Condé, la jouissance de ces biens, dont Louis XIV rentra un peu plus tard en possession. Enfin, en 1661, le roi donna Chantilly en toute propriété au même prince de Condé. Cette terre, qui ne valait guère par elle-même qu'une vingtaine de mille livres de rente, était fort considérable par ses mouvances.

C'est surtout au grand Condé que Chantilly doit ses embellissements et la réputation européenne dont il jouit encore aujourd'hui. En 1671, Louis XIV, avant de se rendre en Flandre, voulut, au mois de mai, exécuter la promesse qu'il avait faite à ce prince d'aller le visiter dans sa terre. Jamais les affaires de Condé n'avaient été dans un état plus pitoyable. En vain il avait envoyé son confident Gourville à Madrid, pour obtenir de la cour d'Espagne qu'elle lui payât une partie de ce qu'elle avait reconnu lui devoir; il n'avait pu rien obtenir que quelques forêts et quelques fiefs dans les Pays-Bas. Jamais néanmoins fête plus magnifique ne fut donnée à un roi. On sait qu'elle se termina par la mort du malheureux Vatel (voyez ce nom). Les embellissements du château étant terminés, le prince de Condé publia qu'il donnerait mille écus au poëte qui com-

poserait la meilleure inscription propre à être placée au-dessus de la porte d'entrée. Un Gascon fit ce quatrain :

> Pour célébrer tant de vertus,
> Tant de hauts faits et tant de gloire,
> Mille écus, morbleu, mille écus,
> Ce n'est pas un sou par victoire.

Le prince de Condé, dont la modestie n'était pourtant pas le trait distinctif, donna le prix au poëte, mais n'osa pas faire usage du quatrain. En 1718, le duc de Bourbon fit démolir l'ancien château et en rebâtit un nouveau, dont une partie fut détruite par un incendie, quelque temps avant la révolution. Ce domaine eut beaucoup à souffrir pendant cette période; et, sous le gouvernement impérial, la forêt de Chantilly fût donnée à la reine Hortense à titre de dotation. Mais en 1814, le prince de Condé et le duc de Bourbon furent remis en possession du magnifique château de leurs ancêtres. Toutes les ruines eurent bientôt disparu, et un jardin anglais remplaça les anciens parterres de le Nôtre. Aujourd'hui cette propriété, digne encore de son ancien renom, appartient au duc d'Aumale.

On sait que tous les ans ont lieu à Chantilly des courses de chevaux qui y attirent de nombreux spectateurs.

Chantome, ancienne seigneurie de la Marche, auj. dép. de l'Indre, érigée en marquisat en 1696.

Chantonay (Th.-Perrenot de), habile négociateur, né en 1514 à Besançon, était l'aîné des enfants du chancelier de Granvelle. La haute faveur dont jouissait son père le poussa rapidement dans la carrière des honneurs. En 1560, Philippe II, qui prétendait être le protecteur des catholiques de France, envoya Chantonay pour surveiller Catherine de Médicis. L'ambassadeur, appuyé par les Guises, entra parfaitement dans l'esprit de ses fonctions, et joua à la cour le rôle d'un ministre d'État, donnant des avis, louant, improuvant, corrigeant les projets, et n'épargnant pas les importunes remontrances.

Lorsque, en 1562, l'Espagne eut décidé qu'il fallait que les chefs du parti protestant fussent éloignés de la cour, ce fut Chantonay qui fit part à la reine de cette insolente exigence. Quoique Catherine sollicitât son rappel, et lui prodiguât les affronts, il fut maintenu encore deux ans dans son ambassade, fut employé en 1565 auprès de l'empereur Maximilien II, et obtint ensuite de se retirer à Anvers, où il mourut en 1575. Le recueil intitulé *Mémoires de Condé* renferme (II, 1-210) un assez grand nombre de *Lettres* écrites par Chantonay pendant sa mission en France. Lenglet-Dufrénoy les a tirées d'un manuscrit in-fol. appartenant à l'abbé de Rothelin, et déposé aujourd'hui à la bibliothèque royale. La bibliothèque de Besançon conserve les *Mémoires et lettres* de son ambassade en Allemagne, 1565-71, 9 vol. in-fol. (voy. Granvelle).

Chantonnay (combat de). — Pour réparer l'échec éprouvé à Luçon par l'armée vendéenne, au mois d'août 1793, le comte d'Elbée et Royrand, avec quinze mille hommes, marchèrent sur Chantonnay. Lecomte, chef du bataillon *le Vengeur*, récemment nommé général de brigade, commandait dans ce camp en l'absence de Tuncq, qui venait d'être brusquement destitué, et s'était retiré sans avoir fait de dispositions pour assurer les derrières de sa troupe. Ses forces ne s'élevaient pas à plus de six mille hommes. A quatre heures du soir, les Vendéens commencent leur feu; l'infanterie républicaine riposte. Une vive fusillade succède aux coups de canon, et se prolonge fort avant dans la nuit. Mais la cavalerie refuse de donner, et le général Lecomte est blessé mortellement. Dès lors, le désordre se mit dans les rangs des patriotes. Enveloppés, accablés par le nombre, ils se débandent, et prennent la fuite. Les royalistes les poursuivent, et en font un affreux carnage. Enfin il ne resta que quinze cents hommes de la brave armée de Luçon.

Chantre, nom que l'on donne aux ecclésiastiques ou aux séculiers appointés par les chapitres pour chanter dans les offices, les récits ou

les chœurs de musique. Pendant le séjour de l'empereur Charlemagne à Rome, en 789, les chantres de la chapelle royale qui l'avaient accompagné, ayant entendu les chantres romains, trouvèrent fort risible leur façon de chanter, et s'en moquèrent hautement. Mais lorsqu'ils eurent chanté à leur tour, les chantres romains leur rendirent les railleries avec usure; et Charlemagne, appelé à prononcer sur leur dispute, décida la querelle en faveur des Romains. Les chantres ordinaires des églises ont été institués par saint Grégoire, qui en fit un corps qu'on appela l'*école des chantres*. Dans le concile de Rome de l'an 595, il fut ordonné qu'on les prendrait seulement parmi les sous-diacres; mais ce décret ne fut pas observé.

CHANTRE DES CATHÉDRALES ET COLLÉGIALES, OU GRAND CHANTRE. — On désignait par ce nom, dans les chapitres, un chanoine revêtu d'un office ou bénéfice qui le rendait ordinairement un des premiers dignitaires du chapitre, et qui lui accordait l'intendance du chœur.

Dans les actes latins, les chantres sont nommés *cantores, præcentores, choraules*. Le neuvième canon d'un concile de Cologne leur donne le titre de chorévêques, comme étant les évêques ou les intendants du chœur. Le concile tenu en la même ville en 1536 leur donne encore le même titre. Dans la plupart des églises collégiales, le chantre dont il est ici question est surnommé grand chantre, pour le distinguer des simples chantres ou choristes à gages. Suivant le même concile de 1536, le chantre était obligé à la résidence, et il ne pouvait se dispenser d'assister exactement au chœur, dont la police lui était dévolue. Il en était le président, et jugeait provisoirement les contestations qui s'y élevaient.

Le grand chantre portait, dans les fêtes solennelles, la chape et le bâton cantoral. Il donnait le ton aux autres chantres en commençant les psaumes et les antiennes. Il avait dans ses armes un bâton de chœur pour marque de sa dignité. Dans quelques chapitres dont il était le premier dignitaire, on lui donnait le nom de primicier (voyez PRIMICIER). Les grands chantres de plusieurs cathédrales et chapitres avaient, sous l'autorité des évêques, l'inspection des petites écoles. Dans le chapitre de l'église de Paris, cet officier, qui en était le second dignitaire, avait une juridiction contentieuse sur tous les maîtres et maîtresses d'école de la ville. Cette juridiction était exercée par un juge, un vice-régent, un promoteur, et autres officiers nécessaires.

CHANTRES DE LA CHAPELLE DU ROI. — Non-seulement les chantres attachés à la desserte des chapelles et de l'oratoire du roi et de la reine, mais les *chantres*, clercs et chapelains de la Sainte-Chapelle de Paris, étaient censés commensaux de la maison du roi, et, en cette qualité, ils jouissaient de plusieurs priviléges, qui, malgré les abus auxquels ils donnaient lieu, furent confirmés par de nombreux arrêts. L'un de ces priviléges consistait dans les exemptions de décimes pour les bénéfices qu'ils possédaient. De plus, ils jouissaient des gros fruits de leurs prébendes, bien que ne résidant pas dans leurs bénéfices, et ils étaient censés présents, pendant le temps de leur service, à la chapelle du roi, pourvu qu'ils fussent inscrits sur les états de sa maison.

CHANT ROYAL, sorte de poésie imaginée sous Charles V, et cultivée pendant les quatorzième, quinzième et seizième siècles, dont le sujet devait être élevé, sublime, tiré de la fable ou de l'histoire, et qui se terminait par l'explication de l'allégorie ou par une moralité. Quant à la contexture, la pièce se composait de cinq strophes ou couplets de onze vers, sur les mêmes rimes; elle finissait par un *envoi* de sept et quelquefois de cinq vers sur les mêmes rimes que les strophes, et qui commençait par ces mots : *Prince, Princesse, Sire, Reine*, car le chant royal devait toujours être adressé à quelque grand, pour lui donner un avertissement ou lui faire une leçon. Les

chants royaux, qui furent composés d'abord en vers de dix syllabes, et ensuite en vers alexandrins, comme plus propres aux sujets majestueux et graves, étaient assujettis à des règles très-sévères. La même rime ne pouvait pas y paraître deux fois avec la même signification du mot. Il était défendu de mettre dans un couplet le simple ou le radical; et, dans un autre, le composé ou le dérivé. Le dernier vers de la première strophe qui servait de refrain à toutes les autres, et l'envoi lui-même, devaient arriver sans effort, d'une manière simple, aisée et naturelle. En un mot, toute la pièce devait avoir un caractère de grandeur et de majesté en harmonie avec le titre qu'elle portait. Il suit de ces obligations que les chants royaux réellement bons sont d'une grande rareté. Aussi a-t-on abandonné ces règles, comme ajoutant, sans un profit bien clair, aux difficultés nombreuses dont est déjà hérissée la poésie française.

Chants populaires. — Nous ne pouvons mieux définir les chants populaires qu'en citant ce passage du grand poète polonais, Mickiewicz : « Chants « populaires, arche d'alliance entre « les temps anciens et les nouveaux, « c'est en vous qu'une nation dépose « les trophées de ses héros, l'espoir « de ses pensées et la fleur de ses sen- « timents. Arche sainte! nul coup ne « te frappe, ne te brise, tant que ton « propre peuple ne t'a pas outragée. « O chanson populaire! tu es la garde « du temple des souvenirs nationaux; « tu as les ailes et la voix d'un ar- « change; souvent aussi tu en as les « armes. La flamme dévore les œuvres « du pinceau, les brigands pillent les « trésors, la chanson échappe et sur- « vit, elle court parmi les hommes. « Si les âmes avilies ne la savent pas « nourrir de regrets et d'espérances, « elle fuit dans les montagnes, s'at- « tache aux ruines, et, de là, redit les « temps anciens. Ainsi le rossignol « s'envole d'une maison incendiée, et « se repose un instant sur le toit; mais « si le toit s'affaisse, il fuit dans les « forêts, et, d'une voix sonore, il « chante un chant de deuil aux voya- « geurs entre des ruines et des sépul- « cres. » Chaque contrée, en France, a ses airs et ses chants populaires. Mais le plus ancien, sans contredit, est le chant basque, publié et traduit pour la première fois par M. G. de Humboldt, et qui fait allusion à une guerre que les Cantabres, sous le commandement d'un chef nommé Uchin, soutinrent contre l'empereur Auguste; guerre qui se termina par une paix glorieuse pour eux. Les érudits basques n'hésitent pas à regarder ce fragment comme aussi ancien que le fait auquel il se rapporte. En voici la traduction : le premier couplet est le refrain obligé de toutes les ancienoes chansons basques :

O Lelo, Lelo (est) mort;
Lelo! mort (est) Lelo,
Lelo! Zara fut
Le meurtrier de Lelo.

Les étrangers de Rome
Veulent forcer la Biscaye, et
La Biscaye élève alors
Le chant de guerre.

Octavio
Le dominateur du monde,
Lecobidi
Le Biscayen.

Du côté de la terre
Du côté de la mer,
Il met autour de nous
Le siége.

Les plaines arides
Etaient à eux;
(A nous) les bois de la montagne,
L'obscurité.

Quand, dans un lieu favorable,
Nous sommes postés,
Chacun de nous a
Un courage ferme.

De crainte peu
A égalité d'armes;
(Mais) ô huche au pain, tu
Etais malade (mal pourvue).

Si dures cuirasses
Ceux-ci portaient;
Nos corps sans défense
(Etaient) agiles.

Cinq ans durant,
De jour et de nuit,
Sans aucun repos,
Le siége (dura).

Quand un des nôtres
Ceux-ci tuaient,
Cinq dizaines (des leurs)
Ils perdaient.

Pourtant ceux-ci beaucoup, et
Nous petite troupe.

A la fin nous fîmes
Alliance.
Dans notre terre
Et dans leur pays,
(Il est) une manière.
De lier les fardeaux.
(Il n'était) plus possible.
. . . . . .
. . . . . .
La ville du Tibre
Est osée campée loin,
Uchiu (est)
Très-grand.
. . . . . .
Des robustes chênes
La force s'use
Au grimper perpétuel
Du pic.

On peut affirmer qu'il ne s'est passé, au moyen âge, aucun fait propre à frapper l'imagination des masses, sans avoir donné lieu à une chanson ou une complainte. Ainsi, la célèbre insurrection des paysans (1356), connue sous le nom de *Jacquerie*, produisit plusieurs complaintes latines et françaises, entre autres le couplet suivant sur les Bons-hommes; couplet dont la forme a sans doute été un peu rajeunie :

Jacques Bons-hommes !
Cessez, cessez, gens d'armes et piétons,
De piller et manger le bonhomme,
Qui de longtemps Jacques Bonhomme
Se nomme.

Au quinzième et au seizième siècle, nous fûmes en possession, comme aujourd'hui, de remplir les pays étrangers de nos airs populaires. On connaît, entre autres, la fameuse chanson de l'*Homme armé*, qui, à cette époque, courut l'Europe entière, et dont il ne nous reste que le couplet suivant :

Lome, Lome, Lome armé
Et Robinet tu m'as
La mort donnée
Quant tu t'en vas (*).

Un fait remarquable, c'est la teinte mélancolique que l'on remarque dans la musique de tous les airs qui nous sont restés du moyen âge. Un grand nombre d'entre eux, sans avoir jamais été écrits, se sont conservés de génération en génération, et les paroles, qui remontent quelquefois à une haute antiquité, se sont rajeunies de siècle en siècle. Citons, entre autres exemples, la chanson des bûcherons des bords de la Meuse, entre Charleville et la frontière de Belgique, dont le refrain, *ô Renaud, Renaud! rengaine, Renaud, rengaine!* est sans doute emprunté à quelque roman du cycle carlovingien, et doit remonter au moins au treizième siècle. L'air lent et mélancolique de cette chanson semble avoir été composé pour être répété par les échos des montagnes, et accompagné par le bruit de la rivière et le frémissement de la forêt.

Parmi les chansons encore aujourd'hui les plus populaires, nous nous bornerons à citer : *Vive Henri IV; le bon roi Dagobert; La Tour, prends garde; Quand Biron voulut danser.* L'air du bon roi Dagobert est une fanfare de chasse. Les deux dernières chansons sont presque uniquement chantées par les enfants, et elles font certainement allusion à quelque événement dont le souvenir est aujourd'hui perdu pour nous. Il faut encore parler de la fameuse chanson de *M. de la Palice*. C'est une débauche d'esprit du savant la Monnoye, qui, on ne sait pourquoi, s'est plu à ridiculiser Jacques II de Chabannes, seigneur de la Palice, l'un des plus grands capitaines du seizième siècle, en l'honneur duquel on avait composé des chansons guerrières que les soldats chantèrent pendant longtemps, et dont cette pièce ridicule semble n'être que la parodie.

Enfin, disons aussi un mot de la chanson de *M. de Marlborough*. Cette chanson, comme on le sait, est dirigée contre le duc de Marlborough, l'un des ennemis les plus acharnés de la France, et qui mourut en 1722, privé depuis environ six ans de l'usage de sa raison. Nous sommes portés à croire que les paroles de cette chanson si populaire existaient déjà en partie avant le dix-huitième siècle, et que l'on n'a guère fait alors que substituer le nom de Marlborough au nom propre qui s'y trouvait. Des circonstances re-

(*) La musique de cette pièce a été imprimée pour la première fois dans l'Annuaire historique de 1837, publié par la Société de l'Histoire de France.

latées dans les derniers couplets nous font présumer que c'est une ancienne complainte tirée de quelque roman de chevalerie. Quant à l'air lui-même, il doit être extrêmement ancien, s'il faut s'en rapporter à ce qu'on lit dans le *Tableau de l'Egypte et de la Nubie*, publié, en 1830, par un savant voyageur, M. Rifaud, « que, le jour où saint « Louis signa la paix et la reddition de « Damiette, les Arabes composèrent « une chanson sur l'air de Marlbo- « rough, qu'ils chantent encore aujour- « d'hui : *Manssourah el Francis ca- « seura, milliton, milliton*, etc., et « que chacun fait aussi longue qu'il le « désire. » C'est à nous certainement qu'est due l'importation en Égypte de cet air et du refrain ; car, outre que la musique n'a aucun rapport avec la musique orientale, le refrain *milliton* est complétement étranger à la langue arabe. Il serait à désirer que l'on fît pour toutes nos provinces ce qu'un jeune savant, M. Th. de la Villemarqué, vient de faire pour la Bretagne, dont il a recueilli et publié les chansons populaires, parmi lesquelles il s'en trouve quelques-unes qui sont fort curieuses. (Voy. COMPLAINTES, MAZARINADES, NOELS.)

CHANUT (Joseph), cavalier au 18e régiment, né à Tourrelle (Puy-de-Dôme), se signala dans plusieurs charges au passage du Leck le 15 fructidor an IV, puis fut envoyé en avant pour découvrir un escadron de hussards ennemis; parvenu à quelque distance, il aperçut l'embuscade, avertit ses camarades, et, nouveau d'Assas, tomba aussitôt percé d'une balle.

CHANUT (Pierre), né à Riom, y fut d'abord trésorier ; il devint, plus tard, de 1645 à 1649, ambassadeur de France en Suède, auprès de la reine Christine, puis fut nommé ministre plénipotentiaire à Lubeck en 1650, et enfin ambassadeur en Hollande en 1653. A son retour, il fut fait conseiller du roi, et mourut à Paris en 1662. Durant son séjour en Suède, Chanut avait gagné la confiance de Christine, qui lui confia son projet d'abdiquer, et entretint toujours avec lui une correspondance. Ce fut par ses conseils que cette princesse attira Descartes à sa cour, et ce fut lui qui, après la mort du grand philosophe, renvoya son corps en France. « Chanut, dit un de ses con- « temporains, était un des plus sa- « vants hommes de son temps; il s'ex- « primait parfaitement en la plupart « des langues, tant vivantes que mor- « tes ; il avait beaucoup voyagé et pro- « fité de ses voyages ; aussi peut-on dire « que de tous les ministres qui se « trouvèrent à Lubeck, il n'y eut que « lui qui y fit figure; c'était un ambas- « sadeur de première classe. » On conserve à la bibliothèque royale un manuscrit in-fol. contenant les négociations de P. Chanut en Suède et à Lubeck, de 1645 à 1653. On en a imprimé un mauvais abrégé sous le titre de *Mémoires et négociations de M. Chanut*, Paris, 1676, 3 vol. in-12.

CHANVRIERS. La communauté des chanvriers, ou marchands de chanvre, était très-ancienne; mais elle fut soumise, en 1666, à de nouveaux statuts. Quand elle fut abolie en 1789, elle n'était composée que de femmes. Les jurées étaient au nombre de quatre, qui se renouvelaient par moitié chaque année. Les maîtresses ne pouvaient avoir d'apprenties qu'autant qu'elles tenaient boutique ouverte pour leur compte, et quand elles étaient dans cette condition, il ne leur était pas permis d'en avoir plus d'une, dont l'apprentissage devait durer six ans. Cette apprentie, pour parvenir à la maîtrise, devait faire son chef-d'œuvre. Les filles de maîtresses étaient seules exemptes de cette épreuve. Comme les magasins et étalages des marchandes de chanvre étaient tous à la halle, et attenant les uns aux autres, il était défendu à toute apprentie ou fille de boutique qui changeait de maîtresse d'entrer dans un autre magasin, à moins qu'il ne fût séparé, par douze ou treize autres, de celui d'où elle sortait. Les marchands forains ne pouvaient mener leurs chanvres qu'à la halle, excepté pendant le temps de la foire Saint-Germain, où il leur était permis de les exposer

en vente. Les jurées chanvrières venaient en faire la visite, mais sans pouvoir, non plus que les maîtresses lingères, en acheter pour leur compte, avant l'expiration des deux jours de préférence accordés aux bourgeois pour se fournir de cette marchandise.

Chao-de-Lamas (combat de). Le corps d'armée du maréchal Ney, qui abandonnait le Portugal, se mit en marche, le 14 mars 1811, sur Miranda-de-Corvo. Une division anglaise avait manœuvré pendant la nuit de manière à tourner la gauche des Français. Le chemin que suivaient ceux-ci présentant, pendant plus de deux lieues, un défilé entre de hautes montagnes, les Anglais parurent vouloir en profiter. Ils attaquèrent l'arrière-garde française au moment où elle quittait Chao-de-Lamas; mais ils furent reçus avec vigueur par le général Marchand, et perdirent beaucoup de monde. Lorsque le maréchal Ney jugea que les bagages de l'artillerie avaient assez gagné d'avance, il ordonna la retraite par échelons, mouvement qui fut exécuté par les troupes avec un sang-froid et un aplomb remarquables.

Chape. Nous avons, à l'art. Cape, donné quelques détails historiques sur ce vêtement. C'était, au treizième siècle, une des parties les plus importantes de la garde-robe royale. Selon Guillaume de Nangis, Louis IX, se trouvant à l'abbaye de Clervaux au moment où les moines faisaient le *mandé*, c'est-à-dire, se lavaient les pieds les uns aux autres, *li bons roys* eut bonne envie de quitter sa chape pour les imiter et laver les pieds de quelques religieux; mais comme il était environné de plusieurs grands qui auraient pu trouver qu'il dégradait la dignité royale, il fut contraint, à son grand regret, de se refuser cet acte d'humilité; mais, au dire du confesseur de la reine Marguerite, il prenait largement sa revanche au monastère de Royaumont, où il faisait de fréquents séjours. Quand il ne mangeait point au réfectoire avec la communauté, il assistait au repas des moines, et prenait grand plaisir à les voir dîner de bon appétit, ainsi qu'à les servir de ses mains royales. Comme l'abbaye de Royaumont contenait alors cent religieux, le roi avait bien des voyages à faire de la table à la fenêtre de la cuisine, et réciproquement, pour placer chaque écuelle devant le convive, dont elle contenait la portion. « Et pour ce, » dit l'auteur à qui nous empruntons ces détails, « que les escueles estoient trop chaudes, il enveloppoit aucune foiz ses mains de sa chape, pour la chaleur de la viande et des escueles, et espandoit aucune fois la viande sus sa chape; et li abbés li disoit que il hounissoit (souillait) sa chape, et li benoiez rois li respondoit : *Ne me chaut, j'ai autre* (peu m'importe, j'en ai une autre). »

Les rois de France avaient à leur cour des officiers appelés *portechapes*. On voit, dans un compte du trésor commençant au 1er janvier 1312, que les *portechapes* étaient au nombre de cinq. Philippe le Bel, dans un règlement qu'il dressa pour la tenue de son hôtel, les réduisit à trois. « Il i aura, est-il dit dans ce règlement, trois porte chapes qui mangeront à court et auront 4 deniers d'argent par jour. » Aux *portechapes* succédèrent dans la suite les *portemanteaux du roi*.

Chape de saint Martin. — On nommait ainsi, suivant le P. Daniel (*), une espèce de pavillon portatif, sous lequel les rois de la première et de la seconde race faisaient porter les reliques des saints dans leurs expéditions militaires. Parmi ces reliques, il y en avait de saint Martin, et comme ce saint était invoqué comme l'un des patrons de la France, on avait donné son nom à ce pavillon.

La chape de saint Martin (*capa*) était portée à l'armée par des clercs, qui de là prirent le nom de chapelains (*capellani*). Au reste, cet usage n'était pas particulier à la France : les empereurs de Constantinople faisaient

(*) Histoire de la milice française, t. I, p. 492.

aussi porter des reliques dans leurs armées, et il est à remarquer que la châsse qui les contenait était aussi appelée κάπα; les prêtres qui portaient cette châsse marchaient (*), dans les armées grecques, immédiatement après l'étendard impérial; il est probable que la châsse de saint Martin occupait la même place dans les armées françaises.

Au retour des expéditions, la chape était déposée dans le palais, et les différents reliquaires qu'elle contenait étaient séparés pour être exposés à la vénération des fidèles. Ces reliquaires étaient désignés par l'expression de *capellæ*, chapelles ou petites chapes. C'est ce que nous apprend une formule de Marculfe, d'après laquelle on voit que, faute de preuves, on déférait quelquefois le serment sur la châsse ou chapelle de saint Martin : *Super capellam domini Martini.* Voy. Du Cange, aux mots *Capa* et *Capella.*

Chapeau. — On a dit et répété plusieurs fois que les chapeaux prirent naissance sous Charles VI, et c'est une erreur, car il en était déjà question sous Louis IX, puisque un chapitre du *Registre des métiers*, rédigé en 1260, par Étienne Boileau, prévôt de Paris, en parle comme d'une coiffure déjà en usage, dont la fabrication était soumise à des règles fixes. Si on dit que le chapeau dont parle le registre que nous citons était à peine l'essai informe de celui que nous portons aujourd'hui, il n'est guère possible de méconnaître ce dernier dans une pièce authentique dont nous reproduirons un extrait plus bas. Le chapeau, qui, dans l'origine, fut un diminutif, non pas du chaperon, comme on l'a dit aussi, mais du capuchon qui accompagnait la chape, et servait à couvrir la tête, était une simple calotte de velours, de drap ou de feutre, retenue sous le menton par deux cordons. Cette calotte était tout unie ou ornée de fourrures, de broderies, de dorures et de pierreries, selon la fortune ou la condition de celui qui la portait. Un compte de l'an 1351, rendu par Étienne de la Fontaine, argentier du roi Jean, en prouvant que les chapeaux étaient déjà en usage au moins dans la première partie du quatorzième siècle, nous apprend de quelles superfluités coûteuses les surchargeait alors la vanité des grands. Voici l'article de ce compte qui concerne le sujet que nous traitons : « Baillez à Kathe-« lot la chapellière, pour un chap-« pel de bièvre, fourré d'armines, « couvert par dessus d'un roisier dont « la tige estoit guippée d'or de Chip-« pre, et les feuilles d'or soudé; ou-« vré par dessus d'or de Chippre, de « grosses perles de compte et de gre-« nas, et les roses faites et ouvrées de « grosses perles, toutes de compte, et « par les costez avoit deux grandes « quintefeuilles d'or soudé, semées de « grosses perles, de grenas, de pierres « esmaillées et par dessus le chappel, en « haut, avoit un dauphin fait d'or, tour-« nant à vis sur un tuyau d'argent. Le-« quel chappel garny de boutons, de per-« les rondetes et menues, et orfroiriées « de bisète d'or de plite et de grosses « perles, mons le dauphin commanda « à l'argentier, et en chargea faire tel « et d'icelle devise, pour donner à « maistre Jean, le fol du roy. » Les chapeaux, d'un usage fréquent à la campagne sous Charles VI, se portèrent à la ville sous son successeur, mais seulement les jours de pluie. Sous le règne de Louis XI, ils devinrent plus communs. On sait que ce prince ornait le sien des images en plomb des saints auxquels il avait le plus de dévotion; après lui, Louis XII reprit le mortier des siècles antérieurs, et les bourgeois le bonnet à deux cornes de leurs aïeux. Mais ce retour à l'ancienne mode dura peu. François Ier adopta le chapeau pour coiffure, et ses courtisans l'imitèrent. On a dit que le premier chapeau de castor dont il soit fait mention dans notre histoire était celui que Charles VII portait en 1449, lorsqu'il fit son entrée dans Rouen. C'est encore une erreur; on

(*) Maurice, *Strateg.*, liv. 7, et Théophylacte Symocatta, l. IV, c. 16.

voit dans la citation que nous avons faite plus haut, que dès le règne du roi Jean, on faisait usage de chapeaux de bièvre, c'est-à-dire, de castor de France. De plus, on voit dans la suite du même compte qu'il fut donné à Kathelot, la chapelière, cinquante ventres de menu vair qui avaient coûté 5 livres 6 sous, pour fourrer un chapeau de bièvre destiné au roi. Henri II et ses fils se coiffèrent plus habituellement, ainsi que leurs courtisans, d'une toque ornée de diamants et surmontée d'une aigrette; de sorte que le chapeau, quoique bien connu, n'était pas encore d'un usage général à l'avénement de Henri IV. Ce prince et les nobles le préférèrent à la toque; ils l'ornèrent de plumes, de rubans et de franges; enfin ils relevèrent et fixèrent à la forme une partie des ailes qu'on lui avait données dès le temps de François Ier, pour garantir de la pluie et du soleil. Quand le chapeau fut enfin devenu une coiffure nationale, et qu'on l'eut fait porter aux soldats, on s'aperçut que ses bords étendus étaient gênants pour le maniement des armes; alors on imagina pour les troupes le chapeau à trois cornes, qui est la coiffure militaire, et la coiffure d'étiquette dans les hauts rangs de la société. Sous le ministère du comte de Saint-Germain, on s'avisa de coiffer les brigadiers de cavalerie de chapeaux à quatre cornes; mais cet usage ne dura pas. Depuis un peu plus de trente ans, les troupes ont quitté le chapeau pour le bonnet à poil, le shako ou le casque, quand elles sont sous les armes. Dans le monde, la coiffure générale des citoyens est aujourd'hui le chapeau rond de couleur noire; celle des fonctionnaires, dans les cérémonies publiques, est le chapeau noir à cornes, orné de plumes. Celle des militaires en petite tenue est le même chapeau, avec ou sans plumes, suivant le grade. Les ecclésiastiques portent aussi le chapeau à trois cornes, mais lui donnent une forme particulière. L'adoption générale du chapeau nécessita l'établissement de grandes fabriques, notamment à Lyon et à Paris, et l'on fit bientôt une telle consommation de castors, que ceux que l'on trouvait en France, et spécialement dans les îles du Rhône, étant détruits, il fallut poursuivre ces animaux industrieux et inoffensifs jusque dans les lacs glacés du Canada. De plus, on imagina de suppléer à leur fourrure par celle de quelques quadrupèdes indigènes, tels que le lièvre, le lapin, et même le chien caniche. Depuis une vingtaine d'années, on fait en peluche de soie des chapeaux légers d'un aussi bon usage et d'un prix moins élevé que les chapeaux de feutre. On fait pour l'été des chapeaux gris en feutre, des chapeaux en paille, en osier, en lacets et en étoffes de soie ou de coton, et chaque année la forme en est modifiée par le goût et la fantaisie. On fabrique, pour les voituriers et les marins, des chapeaux de bourre ou de laine commune, que l'on revêt de plusieurs couches de vernis qui leur donnent de l'éclat, de la durée, et les rendent impénétrables à la pluie. Sainte-Palaye pense que l'usage de quitter son chapeau quand on entre et qu'on reste dans une église ou dans une maison étrangère, vient de celui qui était adopté dans le temps de la chevalerie, de quitter le heaume en pareille circonstance.

Chapel de coton. — C'est ainsi qu'on appelait le bonnet de coton, dans le temps où l'on donnait le nom de *chapel* à toute espèce de coiffure. La profession de chapelier de coton était libre et ne s'achetait point du roi. Celui qui voulait l'exercer, était cependant tenu de jurer de l'exercer avec loyauté. Le prévôt de Paris devait faire saisir et brûler les marchandises de mauvaise qualité, et cette punition était accompagnée d'une amende de cinq sous, au profit du roi. Les chapeliers de coton ayant ensuite obtenu la faculté *d'ouvrer* en laine, prirent le titre de *chapeliers de bonnets et de gants de coton et de laine*. Ils ont pris depuis celui de *bonnetiers* qu'ils portent encore aujourd'hui.

Chapel de fleurs.—Une des parures les plus coquettes du moyen âge

c'était les *chapels* ou *chapelets* de fleurs naturelles ou de verdure, que fabriquaient les *herbiers*, appelés aussi *chapeliers de fleurs*. Ces artisans cultivaient dans des *courtils* les fleurs qui, dans la belle saison, leur servaient à confectionner ces coiffures élégantes, qu'aimaient également les deux sexes, et à joncher les appartements à la place de la paille que l'on y étendait en hiver. L'industrie qui fabriquait les chapels de fleurs était franche, c'est-à-dire, ne faisait point partie des métiers dont on devait acheter du roi le libre exercice. Les chapeliers de fleurs pouvaient travailler de jour et de nuit, ne payaient rien à l'entrée et à la sortie de Paris pour leurs marchandises, et n'étaient point tenus de faire le guet, parce que, dit le registre d'Étienne Boileau, « leur mestier est frans et qu'il fu « establi *pour servir les gentiuz hou-* « *mes.* » On trouve dans les romans, fabliaux et chansons, un grand nombre de passages où il est fait mention des chapels de fleurs. Non-seulement les herbiers, mais encore les personnes de noble race, les jongleurs, les pastourelles, se plaisaient à en tresser, et se faisaient honneur de réussir en cette occupation galante. Dans une chanson du treizième siècle, un chevalier raconte qu'ayant aperçu une bergère en son chemin, il s'arrêta, mit pied à terre, attacha son cheval *à un rainsel* (à un arbre), s'assit sous la ramée près de la fillette, puis dit, en parlant de lui :

Chapel fis
De la flor qui blanchoie.

Dans le fabliau des *Deux bordeors ribaus*, qui est une dispute entre deux jongleurs, l'un des concurrents, en faisant l'énumération un peu vaniteuse de ses talents, dit qu'il sait donner des conseils aux amoureux,

Et faire chapeles de flors.

Les chapels de fleurs figuraient dans toutes les solennités, comme parure ou récompense. C'était le prix que recevaient, des mains de la beauté, les trouvères vainqueurs dans les luttes poétiques. Dans les banquets, chaque convive en portait un, et on en couronnait même, à la manière des anciens, les vases qui contenaient les boissons et les coupes qui servaient à boire. Le produit le plus recherché de l'industrie du chapelier de fleurs était le chapel de roses, qu'un seigneur imposait quelquefois comme redevance à son vassal, et qui faisait partie du revenu de sa terre. Une fille noble ne recevait souvent en mariage qu'un de ces chapels, et quand elle était ainsi dotée, elle perdait tout droit à la succession de son père et de sa mère. Il est question dans le *Lai du Trot* de quatre-vingts pastourelles, parées chacune d'un chapel de roses. Les jeunes gens, à qui les chapels de fleurs convenaient si bien, les firent servir à exprimer leurs sentiments, en attachant un sens mystérieux à chacune des fleurs qui entraient dans leur composition, imitant en cela ces bouquets emblématiques appelés *selam*, dont les croisades avaient apporté le secret en Occident, et dans lesquels les amants rendent, en Orient, visible aux yeux de celles qu'ils aiment, ce qu'ils n'osent ou ne peuvent leur dire de vive voix. Il est à présumer que l'usage des chapels de fleurs se perdit lorsque l'opulence, dédaignant une parure que tout le monde pouvait se procurer à peu de frais, y substitua des couronnes ornées de rubans, de bandes d'or ou d'argent et de pierreries. Dès le quatorzième siècle, il n'est plus parlé, dans les ordonnances, des chapeliers en fleurs; ce qui donne lieu de penser que leur métier était devenu sans importance. Il ne nous en reste plus aujourd'hui que les couronnes, dont on pare, au village, les statues de la Vierge et des saints, les jours consacrés à solenniser leur fête; celles qu'au théâtre on jette aux comédiennes; les couronnes de feuillage qu'on distribue aux écoliers dans les colléges, en leur remettant les prix qu'ils ont obtenus; celles de bluets, que l'on tresse en été pour les enfants, enfin, les couronnes d'immortelles,

que la douleur et la piété déposent sur les tombes, et suspendent aux monuments funèbres.

Chapel de paon.—Ce chapel était une couronne ornée quelquefois de broderies, de dorures, et surmontée de plumes de paon. La fabrication de cette parure était libre comme celle des chapels de fleurs. Le chapelier de paon ne payait à Paris aucun droit d'entrée ni de sortie pour ses marchandises. Il n'était point appelé pour faire le guet, à moins qu'à sa profession il n'en joignît une autre qui l'y assujettît. Il pouvait travailler de nuit comme de jour, et devait le faire avec loyauté. « Se chappelliers de paon, dit « le Registre des métiers, met seur « chapeau de paon estains doré, liquex « estains n'est pas seur-argentés avant « qu'il ne soit dorés, l'uevre est fause « et doit estre arse (brûlée) et cil sur « qui cele ouevre est trouvée sera à « V s. d'amende à poiier au roy. » Les troubadours et les trouvères, vainqueurs dans les jeux-partis, étaient couronnés ordinairement d'un chapel de fleurs, mais quelquefois aussi d'un chapel de paon, qu'ils portaient tant que durait le jour de leur triomphe, et le conservaient ensuite avec soin en mémoire de leur victoire. On ignore quand a cessé d'être employée cette riche coiffure, dont il ne reste que le souvenir sujourd'hui.

Chapelain.— Selon du Cange, les premiers clercs appelés de ce nom furent ceux qui étaient chargés de garder la chape de saint Martin et de la porter aux armées. Nous avons vu (*) que cette chape n'était rien autre chose que ce que nous appelons aujourd'hui une *châsse*. On donnait aussi aux gardiens des châsses qui contenaient les reliques des autres saints, les noms de *capellani*, ou *martyrarii*, *custodes martyrum* et *cubicularii*. Enfin, on appelait encore chapelains, les prêtres qui assistaient les évêques dans la célébration des offices religieux.

Un capitulaire de Charlemagne, année 769, qui défend aux serviteurs de Dieu de porter les armes et de combattre, semble faire, en faveur des chapelains, une exception que nous n'avons vue signalée encore nulle part. Voici le passage : *Servis Dei per omnia omnibus armaturam portare, vel pugnare, aut in exercitum et in hostem pergere omnino prohibemus, nisi illis tantummodo qui, propter divinum ministerium, missarum scilicet solemnia adimplenda, et sanctorum patrocinia portanda, ad hoc electi sunt, id est, unum vel duos presbyteros cum capellanis presbyteris.* Cette disposition s'explique par l'usage où l'on était alors de porter, à la suite des armées, les reliques des saints, et par la nécessité dans laquelle pouvaient se trouver les chapelains de défendre le dépôt précieux qui leur était confié.

Les chapelains étaient en même temps chargés de célébrer, sur des autels portatifs, ou sur les châsses de leurs saints, la messe pour le roi, quand il était à l'armée, et qu'il ne se trouvait point dans le voisinage d'une église où il pût l'entendre. La faculté de remplir ses devoirs religieux sans se déranger, et de faire venir Dieu à soi, au lieu d'aller à lui, ayant ensuite paru fort commode aux rois, ils érigèrent dans leurs palais des chapelles pour eux, leur famille, leurs grands officiers, et y attachèrent un clergé. Alors le chapelain, qui fut le chef de ce clergé, devint un personnage considérable. Il fut chargé de veiller à ce que le clerc célébrât, les jours ordinaires, l'office dans la chapelle du roi, et lui, qui était toujours un haut dignitaire de l'Église, un évêque ou un abbé, n'officiait que dans les occasions solennelles. Il fit partie de la maison du roi, eut *bouche à cour*, reçut des gages, et tint tous les ecclésiastiques du palais sous sa juridiction. Les grands vassaux imitèrent le roi, les vassaux de second ordre imitèrent leurs suzerains, et le nombre des chapelles et des chapelains s'accrut rapidement.

Mais ces ecclésiastiques qui, en vertu de leurs fonctions, habitaient des pa-

(*) Art. Chape de saint Martin.

lais ou des châteaux, et se trouvaient toute la journée en la compagnie des rois et des grands, excitèrent bientôt, à un haut degré, la jalousie de leurs confrères, et Wala, abbé de Corbie, leur reprocha de n'appartenir en rien à l'Église, de ne servir que pour la parade, de n'avoir en vue que le lucre et les vanités du monde, de ne vivre ni sous la règle monastique, ni sous l'autorité épiscopale. Quoi qu'il en soit, fondés ou non, ces reproches ne détournèrent personne d'une carrière qui conduisait aux dignités religieuses quand on ne les possédait pas, et au pouvoir temporel quand on n'avait plus rien à attendre de l'Église.

Les chapelains tinrent longtemps à honneur de faire usage du privilége qui leur avait été accordé par Charlemagne de porter les armes; et, dans les cérémonies importantes, encore qu'ils n'eussent point de reliques à défendre contre l'ennemi, ils ne manquaient pas de s'en prévaloir. Voici une anecdote qui le prouvera :

Depuis un temps immémorial, il était d'usage à Toulouse de faire souffleter un juif par un chrétien, le dimanche de Pâques, sous le porche de la cathédrale, en punition des outrages que ses ancêtres avaient faits à Jésus-Christ. L'an 1018, le vicomte Aimery de Rochechouart étant venu faire ses pâques à Toulouse, le clergé toulousain délégua par civilité à Hugues, chapelain de ce seigneur, l'office de souffleter le juif : Hugues s'en acquitta avec tant de dévotion et de vigueur, qu'il fit sauter, avec son *gantelet de fer*, les yeux et la cervelle du patient, et le renversa roide mort sur le pavé.

Les chapelains, jusqu'au milieu du quatorzième siècle, furent chargés de la garde des reliques. Mais quand on cessa de les porter à la tête des armées, leurs fonctions perdirent de leur importance. Le chapelain du roi lui-même perdit de la considération dont il avait joui jusqu'alors ; il fut remplacé par l'aumônier, et tomba dans les rangs du clergé subalterne, dont jusqu'alors il avait été le chef. On appelle chapelains aujourd'hui, des ecclésiastiques qui desservent des chapelles publiques ou privées, dans lesquelles on ne peut célébrer ni baptêmes, ni mariages, ni enterrements, sans l'autorisation du curé de la paroisse dans la circonscription de laquelle elles se trouvent.

CHAPELAIN (Jean), critique et poëte, l'un des premiers membres de l'Académie française et de celle des inscriptions et belles-lettres, naquit à Paris, le 4 décembre 1595. Son père, qui était notaire au Châtelet, lui destinait sa charge; mais sa mère ambitionnait pour lui les palmes de Ronsard. Au sortir du collége de Calvi, où il avait fait ses études de latin et de grec, il parut un moment douter de sa vocation, et il se mit à étudier la médecine. Mais il quitta bientôt cette étude pour enseigner l'espagnol, et entra enfin chez le marquis de la Trousse, grand prévôt de France, en qualité d'instituteur des fils de ce seigneur. Leur éducation terminée au bout de dix-sept ans, il fut chargé de la gestion des affaires de la famille, et écrivit, au milieu de ces soins, une traduction du roman espagnol de *Gusman d'Alfarache*. Le cavalier Marini vint, en 1623, faire imprimer à Paris son poëme de l'*Adone ;* Chapelain fut chargé d'en composer la préface. Ce morceau, qui le fit connaître de Richelieu, est, du reste, assez faible, écrit d'un style ampoulé, et rempli d'éloges sans restriction, que n'a point sanctionnés le jugement de la postérité. Chapelain était pourtant homme de sens, sinon homme de génie, et il contribua par ses efforts à ramener les auteurs français à une plus stricte observance des règles de la littérature dramatique. Il fut un des premiers membres de cette société d'hommes de lettres qui, plus tard, devint l'Académie française; et ce fut lui, suivant Pélisson, qui détermina ses collègues à accepter les propositions du cardinal. Dans l'opinion qu'il rédigea lorsqu'il s'agit d'ériger la société en corps, il exposa « que « l'objet de ses travaux devait être

« de travailler à la pureté de no-
« tre langue, et de la rendre capa-
« ble de la plus grande éloquence; que,
« pour cet effet, il fallait premièrement
« en régler les termes et les phrases
« par un ample dictionnaire et une
« grammaire fort exacte. » Quelques traits du plan qu'il traça du premier de ces deux ouvrages nous semblent assez remarquables pour être indiqués en passant. Il proposait de grouper après chaque mot simple, c'est-à-dire radical, tous ses composés, ses dérivés, ses diminutifs, etc. Une table alphabétique devait être placée à la fin pour la facilité des recherches. Il voulait encore qu'on ôtât de l'orthographe toutes les superfluités qui pouvaient en être retranchées sans conséquence, et conseillait de compléter, par une rhétorique et une poétique, la série des publications de l'Académie. Quand celle-ci eut été définitivement instituée, il prit la plus grande part à la rédaction de ses statuts. Plus tard, il se trouva l'un des commissaires chargés de l'examen du *Cid*, et ce fut lui qui écrivit les sentiments de l'Académie sur l'œuvre de Corneille. Tout entier aux lettres, il refusa, en 1632, le poste de secrétaire d'ambassade, que lui proposa le comte de Noailles, ambassadeur à Rome. Il en fut dédommagé par le cardinal, qui lui assigna, avec le titre de conseiller du roi en ses conseils, une pension de mille écus. Chapelain, de son côté, se montra reconnaissant de ces faveurs; il composa à la louange de son protecteur une ode dans laquelle Boileau voyait, dit-on, quelques beautés, et qui ne nous paraît remarquable que par une flatterie sans mesure, et un style alternativement bas et ampoulé. Quoi qu'il en soit, il devint bientôt l'oracle des écrivains. Racine, qui quelquefois le consulta, obtint par lui une pension de six cents livres. Chapelain mit vingt ans à travailler son grand poëme de *la Pucelle, ou la France délivrée*. Le plan en prose en avait paru fort beau. Prôné longtemps d'avance comme un chef-d'œuvre, l'ouvrage vit enfin le jour en 1656, et, malgré les six éditions qu'il eut en dix-huit mois, causa bien des désappointements. Les épigrammes assaillirent de toutes parts le poëte. Boileau et ses amis imaginèrent de s'imposer la pénitence de lire quelques pages de la Pucelle, chaque fois qu'il leur échapperait une faute de français. Pour consoler le pauvre auteur, le duc de Longueville, qui avait accepté la dédicace de son poëme, doubla la pension de mille écus qu'il lui avait faite pendant toute la durée du travail. Chapelain n'a fait paraître que douze chants, c'est-à-dire, la moitié seulement de son œuvre. On peut voir à la bibliothèque royale le manuscrit des douze autres. Dans la préface de cette seconde partie, il se plaint fort amèrement des critiques dont sa poésie a été l'objet, et finit en déclinant à peu près le jugement de ses contemporains. Cette préface inédite est peut-être ce que Chapelain a jamais écrit de mieux.

Au milieu des sentiments fades, des expressions barbares, des fatigantes descriptions, qui ont fait condamner la Jeanne d'Arc de Chapelain, on est étonné de rencontrer çà et là de véritables inspirations. Il rend de la manière la plus heureuse l'effet de l'éloignement progressif du paysage derrière une barque qui descend la Loire:

.....« Chinon baisse, décroist,
S'esloigne, se blanchit, s'efface et disparoist. »

Il lui échappe même parfois de courtes tirades qui ne manquent ni de verve ni de nombre. Nous citerons son invocation :

« Ames des premiers corps, pères de l'harmonie,
Messagers des décrets de l'essence infinie,
Légion qui suyvés l'éternel estendard,
Et qui, dans ce grand œuvre, eustes si grande part,
Celebrés, avec moi, la guerrière houlette,
Faites prendre à ma voix l'éclat de la trompette,
Eschauffes mon esprit, disposés mon projet,
Et rendes mon haleine égale à mon sujet. ».

La mission que Chapelain reçut en 1662 de Colbert, de dresser la liste des savants et des littérateurs, tant étrangers que nationaux, qui devaient avoir part aux libéralités du roi, augmenta le nombre de ses ennemis. A l'appui de sa liste, il présenta à son Mécène

de curieuses notices, qui nous ont été conservées dans un volume de *Mélanges de littérature tirés de ses lettres manuscrites*, et publié en 1726. Corneille y obtient quelques éloges entre Scudéri et Cassaigne! Quant aux faveurs dont il jouissait lui-même, elles lui avaient été accordées comme « au « plus grand poëte qui eût jamais été, « et du plus solide jugement. » Chapelain joignait, chose assez étrange, à un grand fonds d'obligeance un amour excessif de l'argent. On le voyait, pour cacher le mauvais état de son habit, porter un manteau au cœur de l'été. Il mourut en 1674, à l'âge de soixante et dix-neuf ans, d'une oppression de poitrine, suite d'un refroidissement. On trouva entassés chez lui cinquante mille écus. Aux ouvrages que nous avons indiqués, il faut ajouter quelques odes et une paraphrase du *Miserere* imprimée en 1636.

Chapelet. — Suivant l'*Histoire ecclésiastique* de Fleury, les moines furent, au onzième siècle, les inventeurs du chapelet. Lorsqu'on attacha des frères lais ou laïques au service des maisons religieuses, on les assujettit à réciter, à chacune des heures canonicales, un certain nombre de *pater*. Pour qu'ils s'en souvinssent, on imagina de leur faire porter une suite de grains enfilés qui devaient leur rappeler ce devoir, et le nombre de fois qu'ils avaient à le remplir dans la journée. Cette origine du chapelet n'est pas cependant tellement admise, que d'autres écrivains ne l'attribuent au célèbre Pierre l'Hermite, prédicateur de la première croisade. Quoi qu'il en soit de ces deux versions, il est de fait que l'usage de porter et de réciter le chapelet, dont les hommes d'église furent certainement les auteurs et qu'ils empruntèrent peut-être à l'Orient, passa de ceux-ci aux gens du monde, et donna naissance à la profession des *patenôtriers*, qu'Étienne Boileau soumit à des règlements. Les uns et les autres portaient leurs chapelets pendus à la ceinture. Ceux des religieux étaient simples, ceux des personnes du monde étaient d'or, d'argent, de corail, de perles, de jais, etc., ce que le prédicateur Olivier Maillard censurait amèrement, comme chose de luxe bien plus que de dévotion. Les prostituées portaient elles-mêmes des chapelets de prix, que les agents du prévôt de Paris ne manquaient pas de leur saisir, avec les ceintures auxquelles ils étaient suspendus, quand celles-ci étaient dorées, argentées ou brodées, en infraction aux ordonnances. En 1450, on saisit sur une femme publique d'extraction noble, avec un *Agnus Dei* d'argent et des *heures à femmes*, un *Pater noster* (un chapelet) en corail.

A partir de la réforme, le chapelet devint le signe de reconnaissance des catholiques. Dans le temps de la ligue, les jésuites de la rue Saint-Jacques à Paris, qui en étaient les partisans les plus zélés, avaient fait de leur maison un foyer de fanatisme et de sédition, et y attiraient les hommes crédules et ignorants, dont ils faisaient des instruments de trouble. A cet effet, ils avaient institué une confrérie ou congrégation, dont chaque affilié était tenu de réciter journellement les prières indiquées par son chapelet, et de le porter au cou. Ce signe extérieur servait aux confrères à se reconnaître. Tous les dimanches, les seize chefs de quartier qui gouvernaient alors Paris, l'ambassadeur d'Espagne, le légat du pape, les curés et les religieux les plus exaltés, se réunissaient, dans une chapelle haute de la maison des jésuites, aux hommes du peuple qu'ils avaient séduits; là, il se prononçait un discours dans lequel était accumulé tout ce qui pouvait avoir pour résultat de maintenir le public dans un état d'exaltation fanatique. Après ce discours, le peuple était congédié, et les chefs, parmi lesquels était le curé François Pigenat, qui, le 14 février 1589, figura dans une procession tout nu, et sans autre voile qu'une guilbe (guimpe) de toile blanche, discutaient les affaires de la sainte ligue.

Le pape prodigua aux confrères du chapelet les trésors inépuisables dont

il dispose ; il les gratifia de *neuf vingt mille ans et neuf vingt mille quarantaines d'indulgences, et de la rémission de tous leurs péchés au moment de la mort.* Tout bon ligueur devait être de cette confrérie, et porter ostensiblement son chapelet en guise de collier, témoin ces deux vers du temps :

Qui n'a de chapelets au cou
Mérite d'y avoir un licou.

Henri III et ses mignons, afin de prouver ostensiblement leur attachement à la véritable doctrine, portaient à la ceinture des chapelets ornés de petites têtes de mort sculptées en ivoire. Le dimanche 26 septembre 1621, des protestants qui revenaient de Charenton, où ils avaient été assister au prêche, furent assaillis, sous prétexte de religion, par une troupe de vagabonds et de voleurs armés, qui, dépouillant violemment les hommes de leurs manteaux, sous prétexte de s'assurer s'ils portaient des chapelets et étaient catholiques, leur enlevaient leurs bourses. La même année, un nommé Fontenay, pendant une guerre contre les protestants, proposa à Louis XIII un moyen infaillible, selon lui, de prendre les places de la Rochelle et Montauban, que ceux-ci possédaient. Ce moyen consistait à affilier toute l'armée royale à la confrérie du Rosaire, à obliger chaque officier et chaque soldat de porter un chapelet bénit par un religieux jacobin, et d'en réciter les prières. L'auteur de cette belle invention, dont jamais général d'armée ne s'était avisé jusque-là, voulait que les chapelets des officiers fussent plus riches que ceux des soldats ; à tout seigneur, tout honneur; « il seroit à propos, disait-il, que Votre Majesté fît donner « à chaque soldat un chapelet de deux « sous, enfilé de fil ciré ou de corde à « boyau ; et aux chefs et qualifiés, « Votre Majesté en donneroit de sa « propre main qui seroient de plus « haut prix. » Jamais on ne croirait à une pareille extravagance, si elle n'avait été imprimée sous le titre de : *Advis au roi pour facilement prendre Montauban, la Rochelle et autres villes*, Paris, 1622, pag. 10.

L'usage de porter des chapelets se perdit insensiblement chez les laïques; mais il se maintint chez les religieux. Les sœurs de charité et les membres de quelques congrégations de femmes le portent encore aujourd'hui. Les gens de la campagne, particulièrement les femmes et les vieillards, ont aussi constamment un chapelet dans leur poche, afin d'en réciter les prières à l'église, quand ils ne savent pas lire, ou le long de leur chemin, lorsqu'ils font seuls, à pied, une marche de quelque durée. Ils appellent encore cette occupation pieuse, *dire ses patenôtres.* Lorsque le pape Pie VII vint à Paris en 1803 pour sacrer l'empereur Napoléon, un homme bien avisé acheta à bas prix tous les chapelets qui étaient alors relégués dans les greniers des marchands bimbelotiers, et les revendit ensuite aux dévots, avec un grand bénéfice, comme ayant été bénits par le saint-père. Le chapelet entoure encore l'écusson de plusieurs prélats et gens d'Église, comme signe de leur dignité.

Il existe encore dans quelques villages des confréries du chapelet ; mais elles n'ont plus le caractère séditieux des confréries de la ligue, car les temps ont changé et les jésuites ne les président plus.

CHAPELIER (voy. LE CHAPELIER).

CHAPELIERS DE FEUTRE. — Quand l'Assemblée constituante abolit les jurandes et les maîtrises, la communauté des chapeliers de feutre, ou simplement des chapeliers, datait déjà de 1578. Ses statuts furent plusieurs fois modifiés ; et, au moment de la révolution, elle était gouvernée par quatre jurés. Pour être admis à la maîtrise, il fallait avoir fait cinq ans d'apprentissage, quatre ans de compagnonage, et présenter un chef-d'œuvre, formalité dont les fils de maître étaient seuls exempts. Les chapeliers se divisaient à Paris en quatre classes, ne formant toutefois qu'une seule corporation, et vivant sous le même régime. Ces quatre clas-

ses étaient celles des maîtres fabricants, des maîtres teinturiers, des maîtres marchands en neuf, et des maîtres marchands en vieux. Quand l'usage des chapeaux fut général, la chapellerie devint une branche d'industrie et de commerce fort importante, notamment à Paris et à Lyon. Pour en favoriser l'accroissement, et en tirer quelque revenu dont profitât le trésor royal, un arrêt du conseil, en date du 18 avril 1734, fixa un droit d'entrée sur les chapeaux venant de l'étranger, et un droit de sortie pour les chapeaux de fabrique française. Aujourd'hui la profession de chapelier est libre comme toutes les autres, et elle se divise encore en quatre branches, qui sont à peu de chose près celles d'autrefois.

Chapelle du roi. — Depuis la fin de la première race, les rois de France ont toujours eu auprès de leur personne des ecclésiastiques chargés de célébrer pour eux l'office divin. Ces ecclésiastiques portaient le titre de chapelains, et composaient ce qu'on appelait la chapelle du roi. Sous la deuxième race, leur chef prit le titre d'archichapelain ; son autorité était la même, pour le spirituel, que celle du comte du palais pour le temporel ; et l'on peut juger de l'importance de cette charge par le rang des personnages qui l'occupèrent. Rien n'est plus ordinaire que de voir dans des chartes ou des diplômes du commencement de la troisième race, le nom de l'archichapelain du roi parmi ceux des plus grands seigneurs du royaume. Dans un état de la maison de Philippe le Bel, de l'an 1286, les chapelains sont compris, avec le grand maître d'hôtel, le maître de la chambre aux deniers, le confesseur et l'aumônier, au nombre des grands officiers qui avaient droit à un logement dans l'hôtel du roi.

Au temps où les rois de France se bornaient à entendre, les jours ordinaires, une messe basse dans leur oratoire, ils ne manquaient jamais d'assister, les dimanches et les fêtes, à l'office divin que l'on célébrait dans leur chapelle. Pour donner à la célébration de cet office plus de pompe et de majesté, François Ier établit, en 1543, un corps de musique et un corps de plain-chant, placés chacun sous un chef différent, appelé, le premier, maître de la chapelle-musique, et le second, maître de la chapelle-plain-chant. Ce dernier ayant été supprimé en 1585 par le roi Henri III, le corps de plain-chant fut réuni au corps de musique, qui, par là, se trouva composé des chantres, des musiciens, et des ecclésiastiques destinés à célébrer l'office ou à servir à l'autel. La charge de maître de la chapelle-musique ayant été pareillement supprimée par édit du mois d'août 1761, tous les chantres et musiciens furent mis sous les ordres des premiers gentilshommes de la chambre, et assimilés ainsi aux comédiens. Quant aux ecclésiastiques destinés à célébrer l'office ou à servir à l'autel, ils passèrent sous ceux du grand aumônier, qui eut, de plus, autorité sur les chantres et musiciens, les jours que l'on appelait de grande chapelle, c'est-à-dire, les jours où l'office auquel le roi assistait était chanté en musique.

Cette institution éprouva encore dans la suite plusieurs modifications ; enfin, en 1772, la chapelle du roi se composait du grand aumônier de France qui en était le chef, de huit aumôniers de quartier, d'un aumônier ordinaire, de huit chapelains de quartier, d'un chapelain ordinaire, de huit clercs de chapelle par quartier, et d'un clerc de chapelle ordinaire. Louis XVI réduisit, par esprit d'économie, le nombre de ces officiers, qui furent enfin supprimés à la révolution avec le reste de la maison du roi.

Napoléon, devenu empereur, se créa aussi une chapelle ; mais les officiers qui la composaient étaient en petit nombre : c'étaient le grand aumônier, six aumôniers ordinaires, dont un portait le titre de premier aumônier, deux chapelains et un maître de cérémonies. Louis XVIII rendit à la chapelle du roi son ancienne splendeur ; il la reconstitua telle qu'elle

existait en 1772, et y ajouta un premier aumônier, un confesseur et deux sacristains. Tout ce personnel se dispersa à la révolution de juillet, et depuis il ne s'est plus réuni, Louis-Philippe n'ayant point encore formé de chapelle.

Outre la chapelle du roi, il y avait encore à la cour, avant la révolution, une autre chapelle destinée aux officiers du palais. Les prêtres qui composaient cette chapelle étaient le confesseur et le prédicateur de la maison du roi, et les chapelains de Saint-Roch au nombre de quatre, appelés aussi aumôniers du commun. Ces divers ecclésiastiques étaient payés au moyen d'une retenue faite sur les gages des officiers du palais, et ils avaient en outre bouche à la cour. Les charges des chapelains de Saint-Roch étaient vénales; supprimées à la révolution, elles ne furent point rétablies sous la restauration.

Chapelle la Reine (la), ancienne seigneurie du Gatinais français (aujourd'hui département de Seine-et-Marne), à 16 kil. de Fontainebleau, érigée en marquisat en 1680.

Chapelle (Claude-Emmanuel Lhuillier) naquit au village de la Chapelle Saint-Denis, près Paris, d'où lui vint le surnom qu'il a gardé. C'était le fils naturel de François Lhuillier, maître des requêtes à Paris et conseiller au parlement de Metz, qui le fit légitimer en 1642, et l'éleva comme son héritier. Gassendi, qui fréquentait la maison du conseiller, donna au jeune homme des leçons de philosophie auxquelles prirent part Molière et Bernier. A la mort de son père, arrivée en 1652, Chapelle se trouva à la tête d'une fortune considérable, et se livra sans réserve à son penchant pour le plaisir et l'indépendance, deux passions qui formaient le fond de son caractère. Le grand monde l'accueillit bien, de grands seigneurs le recherchèrent; mais il ne put jamais sacrifier à ses engagements avec la haute société une heure du plaisir qu'il trouvait avec ses égaux ou ses inférieurs. Vivement pressé par le duc de Brissac d'aller passer quelque temps avec lui à Brissac, sur les bords de la Loire, Chapelle y consent, et part avec lui. En passant à Angers, il va demander à dîner à un chanoine de ses amis. Là, en feuilletant un vieux Plutarque, il tombe sur un chapitre intitulé : *Qui suit les grands, serf devient.* Il court aussitôt chez le duc de Brissac pour s'excuser de l'accompagner plus loin, et, mettant Plutarque en avant, il parvient à se dégager sans rompre. Une autre fois, le prince de Condé l'invite à dîner. En attendant l'heure du repas, Chapelle fait un tour de promenade et rencontre des joueurs de mail qui le prennent pour arbitre sur un coup douteux. Il prononce, et satisfait tellement tous les joueurs, qu'ils le retiennent et l'invitent à dîner. Cette invitation lui fait oublier celle du prince, près duquel il s'excusa ainsi : « En « vérité, monseigneur, dit-il, c'étaient « de bien bonnes gens, et bien avisés à « vivre, que ceux qui m'ont donné à sou- « per. » Chapelle fut ami de Racine, à qui il donna plusieurs fois d'excellents conseils. Il le fut aussi de Molière, son ancien condisciple, qu'il aida dans la composition de quelques-unes de ses comédies. Cette collaboration, toutefois, était assez bornée, et ne dura pas longtemps, s'il faut en croire le trait suivant. Molière, pressé pour sa pièce des *Fâcheux*, chargea Chapelle de lui faire la scène de Caritidès. Celle qu'il apporta était si mauvaise, que Molière le menaça de la montrer à tout le monde, s'il laissait encore croire qu'il travaillait à ses pièces. En effet, la composition d'une scène devait être au-dessus de Chapelle. Un trait joyeux, une situation bouffonne, voilà tout ce qu'il pouvait offrir au grand écrivain. Ses qualités propres, il les a réunies dans l'œuvre qu'il a faite avec Bachaumont (voy. ce nom), fils, comme lui, d'un homme de robe; œuvre, dit Voltaire, pleine de naturel, de facilité, d'enjouement et d'esprit,

Qui du plus charmant badinage
Est la plus charmante leçon.

Entièrement livré au plaisir, Chapelle ne pouvait traiter la littérature plus sérieusement qu'il ne l'a fait dans son *Voyage*. Un jour Boileau, le rencontrant dans la rue, le prisit de mettre au moins dans les vers où il chantait le plaisir, du respect humain. « J'ai résolu de me corriger, dit Chapelle; je sais la force de vos raisons; « pour achever de me persuader, en« trons ici, vous me parlerez plus à « votre aise. » Il le fait en même temps entrer dans un cabaret, demande une bouteille de vin, puis une autre, et Boileau, toujours prêchant, toujours buvant, finit par s'enivrer lui-même. Au reste, la grande affaire pour Chapelle fut de bien vivre; et il a donné assez bien l'idée et l'exemple de son genre de talent dans ces petits vers adressés par lui à Boileau, qui lui avait reproché sa négligence :

Tout bon fainéant du Marais
Fait des vers qui ne coûtent guère.
Pour moi c'est ainsi que j'en fais;
Et si je les voulais mieux faire,
Je les ferais bien plus mauvais.
Mais pour notre ami Despréaux
Il en compose des plus beaux.

Il mourut à Paris en 1686, âgé d'environ 70 ans. Ses poésies ont été recueillies avec celles de Bachaumont.

Chaperon, vêtement et coiffure. La partie supérieure de la chape se composait, dans l'origine, d'un capuchon qu'on rabattait pour se garantir du froid ou de l'humidité. Plus tard, on diminua de beaucoup la largeur et l'ampleur du manteau auquel était attaché le chaperon, et on en fit un vêtement distinct de la chape, destiné à couvrir la tête et les épaules. Plus tard encore, on retrancha du chaperon ce qu'on y avait laissé de la chape, et on le réduisit à ne plus être qu'une coiffure, que dans la suite on appela chapeau. Après sa première transformation, ce vêtement était de velours ou de drap, suivant les conditions. Le chaperon des personnes titrées était large, garni de fourrures et orné de broderies; celui que portaient les gens du peuple était étroit, sans fourrures et sans broderies. La couleur et les ornements servaient, en temps de commotions populaires, à distinguer les partis. (Voy. Capuciès et Chaperons blancs). Quelquefois cette coiffure était de couleurs variées. On lit dans Pasquier, que « Charles V, pen« dant la prison du roi Jean, son père, « étant régent sur la France, eut peine « à se garantir de la fureur des Pari« siens, pour un décrit des monnaies « qu'il avait fait faire, et qu'il eust « esté en très-grand danger de sa per« sonne, sans un chaperon mi-parti de « pers et rouge que Marcel, lors prevost « des marchands, lui mit sur la teste. » Le chaperon, défendu en 1415 et en 1419 aux femmes de mauvaise vie, continua à être en usage jusqu'au temps de Charles VII. Ce prince ayant, en 1449, repris la ville de Rouen sur les Anglais, ordonna que les hommes de toutes classes portassent sur la robe ou le chaperon, la croix blanche qu'il avait fait récemment broder sur ses enseignes. Les grands seigneurs et le peuple portaient alors des chaperons à longue queue, semblables à ceux que l'on vit jusqu'à la révolution de 1789 dans les cloîtres, et tels que les aumusses dont les ecclésiastiques se revêtent encore de nos jours dans quelques cérémonies religieuses. Cependant l'usage des bonnets et des chapeaux, qui devint insensiblement plus général, fit enfin disparaître le chaperon; et l'on ne conserva de cette coiffure que la queue, qui se jetait sur les épaules, que l'on quittait et reprenait à volonté, et qui longtemps garda mal à propos son ancien nom. Du temps de Pasquier, les gens du palais et les maîtres ès arts portaient, avec leurs bonnets ronds sur la tête, le nouveau chaperon sur les épaules. Ils l'ont quitté depuis, et il n'est plus question nulle part aujourd'hui de ce vêtement, qui date de si loin, et qui a eu tant de fortunes diverses.

Chaperon (Nicolas), peintre et graveur, né à Châteaudun en 1596, étudia d'abord la peinture, dans l'atelier de Vouet, puis se livra à la pratique de la gravure et se rendit à Rome, où il grava et publia, sous le titre de *Bible de Raphaël*, les loges du Vati-

can. S'il ne sut point donner à ses figures toute la beauté qu'on remarque dans les originaux, il mérita du moins l'estime des connaisseurs par un grand travail, une belle exécution et un dessin assez correct. De retour à Paris, Chaperon continua à se livrer à la pratique de son art, et il publia successivement plusieurs gravures qui sont justement appréciées des connaisseurs. Il mourut à Paris en 1647.

Chaperons blancs. — Le chaperon blanc était regardé, au quatorzième siècle, ainsi que le fut, à la fin du dix-huitième, le bonnet rouge, comme un symbole d'affranchissement. Les Flamands, révoltés contre leur comte, avaient adopté cette coiffure pour signe de ralliement. Aussi sont-ils ordinairement désignés chez les historiens du temps, auxquels nous devons le récit de la guerre qu'ils soutinrent pour le maintien de leur indépendance, par l'expression de *blancs chaperons*.

Les Parisiens les imitèrent lorsqu'ils se soulevèrent, en 1382, pour résister aux exactions des oncles de Charles VI; et l'on a aussi donné quelquefois le nom de *chaperons blancs* à ceux qui prirent part à ce soulèvement. Mais la dénomination de *maillotins* est celle sous laquelle ils sont le plus généralement connus. (Voyez Maillotins.)

Enfin, on a encore désigné quelquefois par l'expression de *chaperons blancs* la faction des *cabochiens* ou des *Bourguignons*, qui fut toute-puissante à Paris pendant la démence de Charles VI. Les membres de cette faction portaient en effet, comme signe de ralliement, l'ancien symbole de la liberté, le chaperon blanc, dont ils revêtirent le roi lui-même, le 18 mai 1413, pendant une procession qu'il avait ordonnée, pour le rétablissement de sa santé, durant un de ces intervalles lucides que lui laissait quelquefois sa folie.

Les *confrères de la paix*, dont nous avons parlé à l'article Capucies, et qui, vers 1182, formèrent en Auvergne une association qui avait pour but de s'opposer aux horribles brigandages exercés par les routiers dans le Midi de la France, sont quelquefois appelés *chaperons blancs*, parce qu'ils portaient sur leurs vêtements un large surtout blanc, taillé à la façon des scapulaires des moines, et auquel on donnait indifféremment les noms de *capuce* ou chaperon.

Chapitre, *capitulum*. — Ce nom, qui a plusieurs acceptions, ne peut être considéré ici que sous une seule, celle où il signifie l'assemblée des différents membres d'une congrégation ou d'un ordre religieux. Ces assemblées sont ou temporaires ou permanentes; dans la première de ces deux catégories, se placent naturellement les chapitres des différents ordres monastiques, lesquels se réunissent périodiquement et à des époques plus ou moins rapprochées, pour traiter de leurs affaires les plus importantes, et procéder à l'élection de leurs principaux dignitaires. Ces assemblées, qui étaient assez fréquentes avant la révolution, et qui, à cause du grand nombre des personnes qui y assistaient, étaient toujours un événement important, sont rares aujourd'hui, et n'excitent plus l'attention publique.

Les chapitres permanents sont ceux des églises cathédrales et collégiales, et leurs membres sont connus sous le nom de chanoines. Il fallait autrefois réunir certaines conditions pour être admis dans ces chapitres; et l'on ne pouvait être reçu dans quelques-uns sans faire preuve d'une noblesse très-ancienne; tels étaient ceux de Strasbourg et de Lyon.

Tous ces chapitres furent supprimés par la constitution civile du clergé; et lors de la réorganisation du culte catholique en France, on ne rétablit que les chapitres des cathédrales pour la splendeur du culte et pour le gouvernement des diocèses, pendant la vacance du siége épiscopal.

Quant aux chapitres des églises collégiales, dont Boileau disait, au siècle de Louis XIV,

Ces pieux fainéants faisaient chanter matines,
Veillaient à bien dîner, et laissaient en leur lieu
A des chantres gagés le soin de prier Dieu,

ils n'ont point été rétablis, et il n'en existe plus en France, à moins que l'on ne considère comme chapitre de collégiale le chapitre royal de Saint-Denis.

CHAPON (vol du). — On appelait ainsi, dans l'ancienne jurisprudence, une certaine étendue de terre située autour d'un manoir féodal ou maison noble, et qui égalait à peu près la portée du vol d'un chapon. C'était, avec le manoir, ce qui revenait de droit, dans le partage des biens, à l'aîné de la famille.

CHAPPE (Claude), né, en 1765, dans le département de la Sarthe. La découverte de l'art télégraphique est, sans contredit, l'une des plus ingénieuses des temps modernes. La première idée du télégraphe appartient au célèbre physicien Amontons; mais cette idée était encore à l'état de théorie, et elle était loin d'être réalisée, lorsque Chappe parvint à la mettre en pratique. Plusieurs savants s'étaient vainement occupés de la solution du problème. Chappe ne se laissa pas effrayer par l'inutilité de leurs efforts; et il trouva enfin, après de longues recherches, son ingénieux système. Le premier essai qu'on en fit se trouve lié, dans l'histoire de la révolution, à un fait d'armes glorieux pour la France: la reprise de la ville de Condé sur les Autrichiens en 1793. La Convention était en séance lorsque, quelques instants après cet heureux événement, elle en reçut la nouvelle par le moyen du télégraphe. Dans sa reconnaissance, elle donna aussitôt à l'inventeur de ce moyen de communication si rapide le titre d'ingénieur télégraphe. Chappe eut ensuite à défendre ses droits au titre d'inventeur du télégraphe, contre les réclamations de Breguet et Béthancourt. Depuis, ses titres ont été de nouveau constatés; et l'on ne peut plus désormais lui refuser la gloire d'avoir fait cette belle découverte. Mais la douleur qu'il éprouva en se la voyant contestée fut si vive qu'elle le conduisit au tombeau le 25 janvier 1805. La Convention l'avait chargé de construire trois lignes télégraphiques. Deux de ses frères qui avaient travaillé avec lui lui succédèrent; l'un avait été, en 1791, député à l'Assemblée nationale; l'autre est aujourd'hui inspecteur général des télégraphes. (Voyez TÉLÉGRAPHE.)

CHAPPES, petit village situé sur la rive gauche de la Seine, à 8 kil. de Bar-sur-Seine (dép. de l'Aube), est mentionné dans l'histoire dès l'année 752; et saint Loup, abbé de Ferrières, nous apprend, dans une de ses lettres, que, vers 870, il fut obligé de fuir devant les Normands qui menaçaient de remonter la Seine jusqu'à Chappes.

Les anciens seigneurs de Chappes étaient les plus puissants de la province; membres du conseil des comtes de Champagne, ils siégeaient, aux assemblées des *grands jours*, à côté des sires de Joinville et de Brienne.

En 1429, le château, alors possédé par Jacques d'Aumont, allié des Anglais, soutint un siége à la suite duquel il fut pris et détruit par le duc de Bar. Quelque temps après, Chappes fut repris par les Anglais, qui en furent délogés une seconde fois par Barberey en 1431.

CHAPPES (combat de). — En 1430, le brave Barbazan, nommé par Charles VII capitaine de la province de Champagne, enleva successivement aux Bourguignons, Sens, Villeneuve-le-Roi, Pont-sur-Seine, et vint mettre le siége devant la forteresse de Chappes. Le sire d'Aumont s'y maintint vaillamment pendant plusieurs semaines; enfin il envoya demander des secours au conseil de Bourgogne; et le maréchal de Toulongeon vint à son aide avec la fleur de la noblesse de cette province. Barbazan ayant, après de longs délais, trouvé une occasion favorable, engagea la bataille et mit les ennemis en déroute. La garnison tenta inutilement de les secourir. Le sire d'Aumont lui-même fut pris, et le château tomba aux mains de Barbazan.

CHAPPRONAYE (J. Chenel, sieur de la), gentilhomme breton, né vers la fin du seizième siècle, descendait du célèbre Jean de Beaumanoir. Il visita

une partie de l'Europe, et, à son retour en France, il fit imprimer : *les Révélations de l'ermite sur l'état de la France*, 1617, in-8°, lig., rare. Ce livre est très-singulier : l'auteur y prétend réformer l'usage du duel; et, pour parvenir à ce but, il propose l'établissement d'un ordre de chevalerie dont tous les membres, bons gentilshommes, braves et adroits aux armes, feraient vœu de ne jamais accepter de cartel, et de poursuivre les duellistes connus. Louis XIII lui permit de porter la marque distinctive de cet ordre, qui consistait en une croix émaillée de rouge, représentant, d'un côté, l'effigie de saint Louis, et, de l'autre, celle de sainte Madeleine. « J'offre le « combat, disait au roi le fondateur, « contre celui qui voudra tenir le parti « du duel (seul à seul, les armes à la « main, en la place qu'il vous plaira « nous ordonner), afin de maintenir « que le duel est une action indigne « d'un homme de bien et d'honneur, « d'un fidèle François et d'un homme « de courage. » Les statuts de cet ordre, dont la Chappronaye paraît avoir été le seul membre, ont été imprimés à Nantes en 1614.

Chappuis (Claude), poëte du seizième siècle, valet de chambre, puis bibliothécaire de François Ier, passa sa vie à la cour de ce prince et de ses premiers successeurs. Il consacra son talent pour la poésie à faire l'éloge de ses protecteurs, auxquels il fut peut-être redevable de la réputation dont il jouit, aussi bien que de sa fortune. Quoi qu'il en soit, les éloges de Marot n'ont pu garantir ses ouvrages de l'oubli où ils sont maintenant plongés, et dont il faut avouer qu'ils sont dignes à tous égards.

Chaptal (Jean-Antoine-Claude), comte de *Chanteloup*, né, en 1756, à Nojaret, département de la Lozère, se fit un beau nom dans la science et dans la politique. Non-seulement il fut l'un des plus grands chimistes et l'un des plus habiles administrateurs qui aient honoré la France, mais il sut encore, par la loyauté de son caractère, se concilier l'estime de tous les partis; privilége bien rare, surtout à l'époque où il vécut.

Après avoir achevé ses études classiques aux colléges de Mende et de Rhodez, le jeune Chaptal fut envoyé chez un de ses oncles, qui exerçait la médecine à Montpellier. Peyre enseignait alors la chimie au jardin des plantes de cette ville; ce fut à ses leçons que Chaptal puisa les premières notions de cette science qui devint dès lors un des objets favoris de ses études. Reçu docteur en 1777, il vint bientôt après à Paris, où la société de Lemière, Roucher, Cabania, Delille, Fontanes, etc., réveilla en lui, sans diminuer sa passion pour les sciences naturelles, le goût de la littérature et de la philosophie. Il retourna, en 1781, à Montpellier, où une chaire de chimie fut fondée pour lui par les états du Languedoc. Il y développa avec un grand talent la théorie de Lavoisier, qui commençait dès lors à s'élever sur les ruines du système de Stahl; et il s'attacha surtout à donner à son cours une utilité pratique, en indiquant une foule d'applications de la chimie aux diverses branches de l'industrie et des arts; et il acquit bientôt une telle réputation, que toutes les fois qu'il s'agissait de commerce, d'arts ou d'agriculture, les états du Languedoc le consultaient toujours comme la seule autorité compétente.

Lorsque la révolution éclata, Chaptal en adopta les principes avec enthousiasme. Toutefois, la partialité qu'il montra en faveur des girondins dans un écrit intitulé : *Dialogue entre un montagnard et un girondin*, le fit arrêter après le 31 mai; mais il fut bientôt délivré par ses amis, et vint à Paris, où la Convention avait besoin de ses talents. Le comité de salut public le fit appeler, en 1793, pour le consulter sur la fabrication du salpêtre et de la poudre à canon. Nommé directeur de l'établissement de Grenelle, il y rendit d'éminents services en simplifiant les procédés de fabrication, et en imprimant à la manufacture des poudres une telle activité que l'on par-

vint, en peu de temps, non-seulement à pourvoir à tous les besoins du moment, mais encore à approvisionner les arsenaux pour l'avenir. Chaptal figura ensuite avec les Monge, les Fourcroy, les Guyton de Morveau, et autres savants illustres, au nombre des premiers professeurs de l'école polytechnique; puis, il retourna à Montpellier, lorsqu'il pensa que l'on pouvait se passer de ses services à Paris. Mais il revint s'y fixer définitivement vers l'année 1797; et, l'année suivante, il devint membre de l'Institut.

La carrière politique de Chaptal ne commença sérieusement qu'après le coup d'État du 18 brumaire; mais elle fut brillante dès le début. Nommé d'abord conseiller d'État, il fut ensuite appelé au ministère de l'intérieur, que Lucien Bonaparte venait de quitter pour se rendre en Espagne en qualité d'ambassadeur. Dans ce poste élevé, qu'il ne conserva que trois ans, le nouveau ministre déploya une activité incroyable. Sous son administration, l'agriculture, le commerce et l'industrie semblèrent renaître comme par enchantement. Il serait impossible d'énumérer ici toutes les grandes entreprises auxquelles Chaptal attacha son nom; qu'il suffise de relater ici l'embellissement et l'assainissement de Paris, l'établissement des chambres de commerce, les encouragements donnés aux arts et à l'industrie, la multiplication des manufactures, l'extension donnée à la culture de la betterave et du pastel, la création des écoles d'arts et métiers, l'amélioration des hôpitaux, l'enseignement spécial pour les procédés nouveaux ouvert au Conservatoire des arts et métiers, établissement qui dut en outre à Chaptal de précieuses collections, le perfectionnement des voies de communication, la formation de la société de vaccine, la protection accordée à l'instruction publique, etc. Cependant, Chaptal sortit, en 1804, du ministère de l'intérieur, où il fut remplacé par Champagny. Sa disgrâce, ou plutôt sa retraite, car l'empereur n'oublia jamais les grandes choses qu'il avait faites, fut accompagnée des regrets de toute la France. Depuis ce temps, Chaptal occupa encore de hauts emplois et remplit des fonctions importantes; mais son rôle politique ne fut plus que secondaire.

En 1805, il fut nommé grand officier de la Légion d'honneur, puis membre et trésorier du sénat. Quelques années après, il fut créé comte de l'empire, et sa terre de Chanteloup fut érigée en majorat. En 1813 et 1814, l'empereur l'envoya à Lyon en qualité de commissaire extraordinaire pour y organiser la résistance contre l'étranger. Pendant les cent jours, Chaptal accepta le ministère du commerce et des manufactures; à cette époque, comme en 1793, il montra ce que peut la science pour la défense du sol de la patrie. A la seconde restauration, Louis XVIII lui enleva son titre de pair de France, qui lui fut cependant rendu en 1819.

Les travaux de Chaptal, comme chimiste, lui ont mérité l'estime du monde savant autant que la reconnaissance de ses compatriotes. Avant lui, aucun chimiste n'avait fait une aussi heureuse application de la science à l'industrie. Il simplifia les procédés de la fabrication de l'acide sulfurique, et trouva le moyen de composer l'alun artificiel, si répandu aujourd'hui dans le commerce. Il apprit aux ingénieurs à remplacer les pouzzolanes d'Italie par les terres ochreuses calcinées. On lui doit encore l'art de teindre en rouge le coton d'Andrinople, art jusque-là fort imparfait. Enfin, il a laissé un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels il faut distinguer surtout sa *Chimie appliquée aux arts*, 1806, 4 vol. in-8°; un *Traité sur la culture de la vigne; l'Art de gouverner les vins; l'Art du teinturier; l'Art du dégraisseur;* un *Essai sur le blanchiment;* un *Essai sur le perfectionnement des arts chimiques en France;* un grand nombre d'articles dans les *Annales de chimie*, la *Revue encyclopédique* et autres journaux scientifiques; enfin,

la *Chimie appliquée à l'agriculture*, son dernier ouvrage, 1823, 2 vol. in-8°.

Nous terminerons cet article en citant un passage du discours qu'il prononça lorsque, après la bataille d'Austerlitz, tous les corps de l'État votèrent l'érection de la colonne Vendôme pour consacrer la gloire de Napoléon. Ces quelques mots renferment toute la pensée, et on peut dire tout le système politique de Chaptal : « Quelques « générations se sont à peine écou- « lées, dit-il, et l'herbe a couvert cette « colonne d'Ivry, élevée à la mémoire « d'un monarque vainqueur des dis- « cordes civiles et des ligues étrangè- « res; sa statue ne frappe plus nos re- « gards au sein de nos cités; tandis « que le vœu qu'il forma pour le la- « boureur restera éternellement gravé « dans le cœur reconnaissant du peu- « ple français. » Chaptal mourut le 30 juillet 1832.

Chapuis (Gabriel), né à Amboise, en 1546, succéda à Belleforest dans la place d'historiographe de France, et mourut à Paris vers 1611. Le nombre de ses ouvrages s'élève à près de soixante et quinze : nous citerons seulement les plus importants : *Histoire de Primaléon de Grèce*, traduit de l'espagnol, Paris, 1572-83, in-8°; *Amadis de Gaule*, traduit aussi de l'espagnol, Lyon, 1575-81, 21 vol. in-16; *les Mondes célestes, terrestres et infernaux*, etc.,... augmentés *du Monde des cornus*, etc. Lyon, 1583, in-8°.

Chapuiseurs (Corporation des).— On appelait autrefois *chapuis* (*) la charpente en bois des bâts ou des selles qui étaient alors si lourdes et si massives. Les chapuiseurs, comme nous l'apprend le *Registre des métiers* (titre LXXIX), façonnaient donc ou charpentaient les chapuis, que les *blazenniers* ou *blasonniers* recouvraient ensuite avec du cuir. C'est dans les statuts de cette corporation que l'on trouve la première mention du *chef-d'œuvre* imposé à l'apprenti pour passer à la maîtrise, bien que probablement les chapuiseurs n'aient pas été les premiers ni les seuls soumis à cette coutume, introduite plus tard dans toutes les corporations : « Se li aprentis, dit le livre d'Étienne « Boileau, set faire un chief-d'œvre, « tout sus, ses mestres puet prendre « j autre aprentiz, pour la reson de « ce que quant j aprentis set faire son « chief-d'œvre, il est reson qu'il se « tiegne au mestier, et soit en l'ou- « vroir, et est reson que on l'oneure « et deporte plus que celui qui ne le « set faire, si que ses mestres ne l'en- « voit mie en la vile quère son pain « et son vin ausi comme j garçon, etc. »

Les chapuiseurs, comme les divers métiers qui employaient le cuir, reconnaissaient pour chef le *cordouanier du roy*. On voit par le rôle de la taille de Paris, sous Philippe le Bel, en 1292, qu'il y avait à cette époque à Paris douze chapuiseurs. Ce métier dut, plus tard, se fondre dans celui des selliers; mais nous ignorons à quelle époque se fit cette fusion.

Charas (Moïse), né à Uzès, en 1618, étudia la chimie à Orange, vint ensuite à Paris, et fut nommé bientôt après démonstrateur de chimie au Jardin du roi. Mais son attachement pour la religion réformée lui fit quitter cet emploi; et, peu de temps avant la révocation de l'édit de Nantes, il abandonna la France pour se retirer en Angleterre, où le roi l'accueillit avec bonté. Il se rendit ensuite en Hollande, et exerça la médecine à Amsterdam avec tant de succès, que l'envoyé d'Espagne le sollicita de se rendre à Madrid pour y donner ses soins au roi Charles II, dont la santé était depuis longtemps chancelante. Charas craignant l'inquisition, s'y refusa d'abord; il céda ensuite. Mais ses craintes ne tardèrent pas à se réaliser : les médecins de la cour, jaloux de ses succès, le dénoncèrent à ce terrible tribunal, et l'accusèrent d'a-

(*) Le mot *capuza* est encore en usage dans le patois du Midi pour signifier dégrossir un morceau de bois.

voir fait sur les vipères un travail qui avait détruit une croyance superstitieuse des habitants de Tolède ; ces malheureux s'étaient jusqu'alors exposés volontairement à la morsure de ces reptiles, parce qu'un de leurs archevêques leur avait assuré que dans une étendue de douze lieues autour de leur ville, les vipères qui auraient une fois jeté leur venin en seraient privées pour toujours. Charas fut donc enfermé, et il eût été condamné à être brûlé vif, si, au bout de quatre mois, il n'eût abjuré le protestantisme. Il revint alors en France, et Louis XIV, pour lui témoigner la satisfaction que lui causait sa conversion, agréa, en 1692, sa nomination à l'Académie des sciences. Charas mourut le 17 janvier 1698, âgé de quatre-vingts ans. Il a laissé plusieurs ouvrages estimés.

Charbonnel (J. C. J.), lieutenant général d'artillerie, né à Dijon, en 1776, fit ses premières armes aux siéges de Lyon et de Toulon, et gagna, devant cette dernière place, le grade de capitaine. Cité avec éloges pour les services qu'il avait rendus à la prise de Luxembourg, il assista ensuite au siége d'Ehrenbreitstein, puis au passage du Rhin, qui s'effectua près de Neuwied, et il fut désigné pour faire partie de l'expédition d'Égypte. Il fut fait chef de bataillon sur le champ de bataille des Pyramides, et chargé du commandement de l'artillerie du Caire. Après avoir armé le château, et mis en état de défense les bouches du Nil, Charbonnel fut atteint, à Rosette, d'une ophthalmie qui l'obligea de revenir en Europe. Dans la traversée, il fut pris et conduit à Janina, dont l'air salubre lui rendit bientôt l'usage de la vue. Le fameux Ali voulut le retenir à son service, et s'aida de ses lumières dans deux expéditions; mais Charbonnel trouva le moyen de s'évader, et aborda à Corfou. Malheureusement il ne put échapper à la surveillance du gouverneur turc. Il fut arrêté et mené à Constantinople, d'où il regagna la France, après quatre mois de détention. Il fut nommé, presque aussitôt après son retour, colonel du 6e régiment d'artillerie légère, et assista aux diverses affaires de la campagne de 1805. Il passa l'année suivante en Prusse, et se distingua à Iéna, au passage de l'Oder, et à ceux de la Vistule, de la Narrew et du Bug. En Prusse, en Pologne, en Espagne, en Russie, partout enfin où il fut appelé, il donna des preuves de courage et d'habileté. Nommé général de division à la suite des sages mesures qu'il sut prendre après la désastreuse retraite de Moscou, il prit part aux batailles de Lutzen, de Bautzen, et combattit sur la Bober, à Gorlitz et à Leipzig. Il fit ensuite la campagne de France, et, à l'avénement des Bourbons, il devint inspecteur général d'artillerie. Il figure aujourd'hui parmi les membres du comité de l'artillerie.

Charbonnerie. (Voyez Carbonari).

Charbonnier (Louis), lieutenant général, né à Clamecy en 1754, entra au service, comme simple soldat, en 1780. Il fit sous Dumouriez les campagnes de Belgique, et commanda en chef, en 1793, l'armée des Ardennes. La fortune, qui lui avait été favorable à Bossut et à Aussoy, sembla l'abandonner sur les bords de la Sambré; mais il répara ses échecs sous les murs de Charleroy. Néanmoins Charbonnier, qui n'avait guère d'autre mérite qu'un ardent patriotisme et une valeur à toute épreuve, resta depuis dans une espèce de disgrâce. Il obtint seulement quelques commandements de places, entre autres celui de Maëstricht, où il se trouvait encore en 1814. Mis à la retraite à la restauration, il se retira à Givet, où il mourut quelques années avant la révolution de juillet.

Charbonniers. La corporation des charbonniers jouissait autrefois de priviléges assez remarquables, qui dataient peut-être de l'aventure si connue de François Ier égaré à la chasse. A une époque où la monarchie ne donnait pas souvent la main au prolétaire, les charbonniers parta-

geaient avec les dames de la halle l'avantage d'être admis à la cour, pour y présenter leurs félicitations et leurs harangues, lors des mariages ou des naissances des princes de la famille royale. Bien que la restauration ait essayé dans deux ou trois circonstances de ressusciter cet antique usage, il n'a jamais repris faveur, et il a disparu sans doute pour toujours, depuis les évènements de juillet 1830. Avec les représentations gratuites des théâtres, a encore disparu un autre privilége des charbonniers, celui d'y occuper avec les poissardes les deux grandes loges de l'avant-scène dites *du roi* et *de la reine*.

Parmi les charbonniers, les uns étaient maîtres créés en titre d'office, et ainsi officiers de ville; les autres servaient sous eux comme valets, et étaient appelés *plumets* ou *garçons de la pelle*.

Charcot (Hippolyte), né à Virieux-le-Grand, dép. de l'Ain, en 1792, entra en 1812 comme volontaire dans le 96e régiment d'Infanterie de ligne. Dès 1814, Charcot était sous-lieutenant, et il faisait partie, en 1815, de la garnison de Metz. Le conseil de défense de cette place forma alors une compagnie d'éclaireurs composée des hommes de la garnison les plus renommés pour leur bravoure et pour leur sang-froid. Le commandement de cette élite de braves fut donné au capitaine Métivier, auquel on adjoignit le lieutenant Hacmil et le sous-lieutenant Charcot.

Parmi les traits d'une audacieuse intrépidité par lesquels se signala cette compagnie, nous citerons le suivant: le 7 juillet, à neuf heures du soir, le capitaine Métivier reçut l'ordre de sortir de la place, et de pousser une reconnaissance jusqu'au village de Gravelotte, où cinquante dragons russes s'étaient établis depuis quelques jours. Le capitaine Métivier partit avec quarante-cinq hommes, parmi lesquels se trouvaient Hacmil et Charcot. La marche fut rapide; mais, arrivée près du village, la petite troupe apprit que quatre-vingts cavaliers, détachés d'une brigade qui bivouaquait à peu de distance, étaient venus renforcer le poste qu'elle allait attaquer. Ce surcroît d'ennemis n'intimida point ces intrépides soldats; ils s'avancèrent avec audace contre des forces trois fois plus nombreuses, et qui pouvaient augmenter encore d'un moment à l'autre, à cause de la proximité des bivouacs. Ils étaient à peine à une portée de fusil du village, que les vedettes ennemies les ayant reconnus, firent feu sur eux et donnèrent l'alarme. Les éclaireurs, leurs officiers en tête, s'élancent aussitôt, la baïonnette en avant, entrent dans le village au pas de course, se précipitent sur un piquet de dragons, le culbutent, le dispersent, et tuent le commandant. Les autres cavaliers russes, rassemblés dans une écurie, s'apprêtent à venir au secours de leurs camarades; mais à leur sortie ils sont accueillis par une fusillade meurtrière. Le combat s'engage avec acharnement. Enfin, après une lutte acharnée, les Russes sont enfoncés, et se réfugient dans l'écurie, où ils se disposent à faire une vigoureuse défense. Le capitaine Métivier et le sous-lieutenant Charcot, suivis seulement de quelques éclaireurs, enfoncent la porte, et se précipitent dans l'intérieur le sabre à la main. La mêlée devient terrible, le carnage est effroyable. Bientôt cinquante dragons ont succombé, les autres mettent bas les armes et se rendent à discrétion. Plusieurs détachements russes, accourus au secours du poste de Gravelotte, essayent vainement de couper la retraite à nos intrépides éclaireurs, ceux-ci renversent tout ce qui s'oppose à leur passage, et rentrent triomphants dans Metz, avec vingt-sept prisonniers et trente-deux chevaux. Le sous-lieutenant Charcot se distingua surtout dans cette brillante affaire. Il reçut les éloges du lieutenant général comte Belliart, commandant en chef l'armée de la Moselle; son nom fut proclamé dans un ordre du jour de l'armée, et la croix de la Légion d'honneur fut

demandée pour lui. Mais les désastres du mont Saint-Jean retardèrent le moment de la justice, et Charcot ne reçut que longtemps après l'étoile des braves qu'il avait si bien méritée.

Licencié en 1815, Charcot fit ensuite partie de la légion du Cantal, et passa en 1820 dans le 8e régiment d'infanterie de ligne. Il est aujourd'hui capitaine de grenadiers dans ce régiment.

Charcutiers (corporation des). — Le débit de la chair de porc fut longtemps, ainsi que celui des grosses viandes, entre les mains des bouchers, qui la vendaient fraîche ou salée, mais toujours crue. Lorsque les rôtisseurs furent établis en communauté, ils en étalèrent aussi chez eux, mais ils ne la vendaient que rôtie. Enfin quelques-unes de ces personnes dont la profession est de donner à boire et à manger, s'avisèrent, pour la plus grande commodité du public, de vendre du porc cuit, et de joindre à ce petit commerce celui des saucisses toutes faites. Le débit de ces deux articles les fit nommer *chaircuitiers* ou *saucissiers*. Bientôt cette profession devint si lucrative, et il y eut tant de gens qui l'embrassèrent ou la cumulèrent avec la leur, que le parlement fut obligé de limiter le nombre de ceux qui pouvaient l'exercer. Il l'interdit en effet, par un règlement de 1419, aux chandeliers et aux corroyeurs, dont le métier n'était pas assez propre pour qu'ils pussent y joindre le commerce des comestibles. Enfin, en 1475, les charcutiers furent réunis en communauté, et ils reçurent des mains du prévôt de Paris des statuts qui furent confirmés par un édit du roi. Par ces statuts, la vente du porc cuit leur fut attribuée; mais cette vente devait cesser pendant le carême, et alors ils pouvaient la remplacer par celle du hareng salé et du poisson de mer. On leur permit en outre, en 1513, de vendre du porc frais; mais les bouchers continuèrent à jouir, concurremment avec eux, de ce privilége, qui leur fut confirmé par les statuts que leur donna Henri III. Toutefois, ils l'abandonnèrent ensuite peu à peu, et enfin des lettres patentes, publiées en 1705, attribuèrent exclusivement aux charcutiers le droit de vendre la chair du porc, quel que fût le degré de préparation qu'elle eût subi. Quant aux saucisses, que depuis longtemps ils pouvaient seuls débiter, la vente leur en fut interdite depuis le carême jusqu'au 15 septembre, parce qu'en été la chaleur aurait pu les corrompre.

La communauté des charcutiers, supprimée, avec quelques autres corporations, vers le milieu du dix-huitième siècle, fut rétablie par un édit du mois d'août 1776; et elle reçut, le 26 août 1783, les nouveaux règlements par lesquels elle était gouvernée à l'époque de l'abolition des jurandes et des maîtrises.

Aujourd'hui la profession de charcutier, sans être limitée comme autrefois, est soumise, dans chaque localité, ainsi que celles des bouchers et des boulangers, à des règlements émanés de l'autorité municipale, et dont le but est de prévenir les falsifications et les fraudes dont l'effet pourrait être nuisible à la santé publique. Suivant un relevé fait par Lavoisier, il était entré à Paris, en 1789, 35,000 porcs. Il en est entré 87,000 en 1835. Le nombre des charcutiers de Paris, qui s'accroît régulièrement de deux ou trois par an, était de 234 au commencement de 1836.

Chardin (Jean), célèbre voyageur, était fils d'un bijoutier protestant de Paris. Il naquit le 16 novembre 1643, et n'avait que vingt-deux ans, lorsque son père l'envoya dans les Indes orientales, pour quelques opérations relatives au commerce des diamants. Il se rendit à Surate, en traversant la Perse. Mais son séjour y fut de courte durée, et il revint bientôt après à Ispahan, où il demeura six ans. Nommé marchand du shah, il se trouva en relation avec les hommes les plus puissants du pays et profita de cet avantage pour recueil-

lir une foule de renseignements sur le gouvernement, les mœurs et les usages de la Perse.

Il revint à Paris, en 1670, avec l'intention de s'y fixer; mais il reconnut bientôt que sa religion, à laquelle il ne voulait pas renoncer, l'exposerait à des persécutions, et il repartit, en 1671, pour la Perse et les Indes, où il séjourna encore dix ans. Il en revint en 1681 par le cap de Bonne-Espérance; et, après avoir abordé en France, mais sans s'y arrêter, il alla se fixer à Londres, où il épousa bientôt après une Française, que sa religion avait également forcée de quitter sa patrie.

Chardin travailla ensuite à la relation de ses voyages, et il en publia la première partie en 1686, en 1 vol. in-fol., orné de dix-huit belles gravures. Les autres parties allaient suivre celle-ci, lorsqu'il fut nommé plénipotentiaire du roi d'Angleterre, et agent de la compagnie anglaise des Indes orientales auprès des États de Hollande.

On ne sait pas précisément à quelle époque il revint en Angleterre; mais il y mourut en 1713, à l'âge de soixante-neuf ans. Il avait achevé, pendant son séjour en Hollande, la publication de son voyage, dont deux éditions parurent en 1711.

Chardon (chevaliers du).—L'ordre militaire des chevaliers du Chardon fut institué en 1370, par Louis II, duc de Bourbon, lors de son mariage avec Anne, fille de Béraud II, comte de Clermont et dauphin d'Auvergne. Les insignes de cet ordre étaient une large ceinture de velours bleu, doublée de satin rouge, bordée d'or, et fermant au moyen de boucles et d'ardillons d'or, ébarbillonnés et déchiquetés avec l'émail vert, comme la tête d'un chardon; les chevaliers portaient, en outre, un manteau de velours bleu céleste, doublé de satin rouge, et un collier d'or, composé de losanges et de demi-losanges à double orle, émaillées de vert, percées à jour, remplies de fleurs de lis d'or, et où on lisait le mot *Espérance*. A ce collier était attaché un médaillon qui pendait sur la poitrine, et sur lequel était peinte l'image de la sainte Vierge, entourée d'un soleil d'or et couronnée de douze étoiles, avec un croissant sous ses pieds et une tête de chardon émaillée de vert. Enfin, la coiffure des chevaliers était un bonnet de velours vert, rebrassé de panne cramoisie, et orné d'un écu d'or. Les ducs de Bourbon étaient les chefs de cet ordre, dont les membres devaient être au nombre de vingt-six, tous gentilshommes et sans reproche: mais on croit qu'il ne subsista pas fort longtemps.

Chardon de la Rochette (Simon), savant philologue et bibliographe, naquit en 1753, dans le Gévaudan, et se fit remarquer de bonne heure comme habile helléniste. Un voyage qu'il fit, en 1773, pour visiter les bibliothèques d'Italie, lui valut l'amitié de plusieurs savants étrangers; l'un d'eux même, le célèbre Amaduzzi, lui proposa d'être l'éditeur de deux nouveaux chapitres de Théophraste qu'il venait de découvrir. Mais Chardon qui venait de se procurer à grand'peine et à grands frais une copie du fameux manuscrit palatin de l'*Anthologie*, ne put accepter cette offre, et revint à Paris où il forma, avec d'Ansse de Villoison, une liaison que la mort put seule interrompre. A l'époque de la révolution, Chardon de la Rochette fut nommé inspecteur des bibliothèques nouvellement créées dans les départements; il devint ensuite l'un des principaux collaborateurs du *Magasin encyclopédique* de Millin, et eut quelque part à la publication de la *Bibliothèque des romans grecs*, qui parut en 1797. Il se disposait, en 1808, à publier son grand travail sur l'anthologie, travail qui devait former 9 vol. grand in-8°, et contenir, outre le texte du manuscrit palatin, avec une version latine, de nombreuses notes et variantes, et la bibliographie complète de tous les poëtes mentionnés dans ce recueil. Malheureusement cette entreprise fut encore ajournée, et Chardon de la Rochette mourut en

1814, avant qu'elle eût même reçu un commencement d'exécution. Il avait publié comme auteur des *Mélanges de critique et de philologie*, 1812, 3 vol. in-8°; et comme éditeur, 1° une nouvelle édition de *Sémélion, histoire véritable du marquis de Belle-Isle*, 1807, roman très-licencieux; 2° une *Histoire secrète du cardinal de Richelieu*, 1808; 3° une *Histoire de la vie et des ouvrages de la Fontaine*, par Marais. Chardon de la Rochette a laissé en outre un grand nombre de manuscrits.

CHARENTE. — Ce fleuve, qui donne son nom à deux départements, prend sa source dans le département de la Haute-Vienne, au petit bourg de Chéronnac, arrondissement de Rochechouart. Après avoir suivi d'abord une ligne parallèle au cours de la Vienne, il se dirige du sud au nord vers la Loire, mais à Civray (département de la Vienne) un plateau élevé le force à rétrograder. Après un cours de 30,000 mètres dans le département de la Vienne, il entre dans celui de la Charente, et coule du nord au sud jusque près d'Angoulême. Là, il fait un coude vers l'ouest, traverse la Saintonge et l'Aunis, et se jette dans la mer à 12 kil. au-dessous de Rochefort. Dans une longueur totale de 284 kil. il arrose quatre départements, savoir ceux de la Haute-Vienne, de la Vienne, de la Charente et de la Charente-Inférieure. La marée s'y fait sentir jusqu'à Saintes, c'est-à-dire, à 48,000 mètres de la mer. De Cognac à la mer, la Charente est naturellement navigable, et, au moyen de quelques travaux réclamés par Turgot en 1776, sa navigation s'est étendue jusqu'à Montignac, au-dessus d'Angoulême.

CHARENTE (département de la). — Ce département, formé de l'ancien Angoumois, d'une partie de la Saintonge et du Limousin, et d'une faible portion du Poitou, est situé dans la région occidentale de la France. Il est borné au nord par le département de la Vienne, au nord-ouest par celui des Deux-Sèvres, à l'ouest par la Charente-Inférieure, au sud et au sud-est par la Dordogne, à l'est par la Haute-Vienne. Son territoire est inégal, entrecoupé de collines élevées, couvertes en partie de bois de châtaigniers. Le sol en est, en général, sec et aride. Sa superficie totale est de 602,849 hect., dont près de la moitié est en terres labourables; les vignes en occupent un sixième, les prairies un neuvième, ainsi que les bois.

La principale richesse du département consiste dans le produit des vignobles, dont la plus grande partie est convertie en eaux-de-vie. On y cultive d'ailleurs avec succès les céréales de toutes sortes, la navette, le colza, le chanvre, le lin, le safran, etc...; enfin, l'on y trouve du minerai de fer d'excellente qualité et des truffières assez abondantes.

La distillation des eaux-de-vie occupe le premier rang dans l'industrie locale; mais après les distilleries, les établissements métallurgiques occupent le premier rang parmi les établissements industriels. Le revenu territorial est évalué à 17,906,000 fr.; les contributions directes se sont élevées, en 1839, à 2,298,299 fr.

La Charente est navigable depuis Angoulême; outre cette voie de communication, le département possède encore 5 routes royales et 9 routes départementales. Le parcours des premières est de 349,514 mètres, celui des secondes, de 246,387 mètres.

La Charente est divisée en 5 arrondissements communaux dont les chefs-lieux sont, Angoulême, chef-lieu du département, Barbezieux, Cognac, Confolens et Ruffec; on y compte 29 cantons et 454 communes. D'après le dernier recensement officiel, la population est de 365,126 individus, dont 2,616 électeurs, représentés à la chambre par 5 députés. Le département fait partie de la 11e division militaire (Bordeaux) et de la 26e conservation forestière (Niort). Il est compris dans le ressort de la cour royale et de l'académie universitaire de Bordeaux. Angoulême est le siége d'un évêché suffragant de l'archevêché de Bordeaux.

Parmi les personnages célèbres nés dans ce département, on peut citer François Ier, Marguerite de Valois, Balzac, l'un de nos premiers prosateurs, la Rochefoucauld, l'auteur des Maximes, la marquise de Montespan, la Quintinie, Legonidec, etc...

Charente-Inférieure (département de la). — Ce département, l'un des plus importants de la région du sud-ouest de la France, est baigné au couchant par l'Atlantique, et au sud-ouest par la Gironde. Il a pour limites, au sud le département de la Gironde, au sud-est celui de la Dordogne, à l'est celui de la Charente, au nord-est celui des Deux-Sèvres, et au nord celui de la Vendée. Il est formé d'une partie de la Saintonge et de la totalité du petit pays d'Aunis.

Ce département a une étendue superficielle de 634,685 hectares; sa surface ne présente aucune montagne proprement dite. La Charente, qui lui donne son nom, en traverse la partie centrale du sud-est au nord-ouest, et va se jeter dans l'Océan, après avoir baigné Saintes et Rochefort, et y avoir reçu par la droite la Boutonne, et par la gauche la Seugne. Au sud de la Charente, entre ce fleuve et la Gironde, la seule rivière notable est la Seudre, qui porte aussi ses eaux à la mer. Un sixième environ du territoire de ce département était autrefois occupé par des marais, qui y causaient de nombreuses maladies, et qui, desséchés aujourd'hui, sont comptés au nombre des terrains les plus productifs de la France. Ces marais, situés au-dessous du niveau des hautes mers, se divisent en marais salants et en marais desséchés. Les digues et les canaux des derniers sont l'objet des travaux de 114 associations particulières. La moitié du sol est consacrée à la culture des céréales, et le tiers de l'autre moitié à celle de la vigne. Environ 79,000 hectares sur 654,000 sont couverts de bois; une étendue à peu près égale est consacrée aux pâturages, et 14,000 seulement sont en landes incultes.

La distillation des eaux-de-vie, l'exploitation des marais salants, celle des parcs d'huîtres vertes, et la pêche de la sardine, occupent le premier rang dans l'industrie du département, qui compte d'ailleurs 757 manufactures, fabriques et usines de toute espèce. Son revenu territorial est évalué à 22,637,000 fr. Il a payé à l'État, en 1839, 3,126,840 fr. de contributions directes.

Le département de la Charente-Inférieure est essentiellement maritime; la beauté de ses rades et de ses ports, les cours de la Gironde, de la Charente et de la Boutonne, les îles de Ré, d'Oleron et d'Aix, lui donnent une grande importance sous le rapport commercial. Outre plusieurs canaux destinés à l'assainissement des parties marécageuses, il possède deux canaux navigables, celui de Brouage, dans le sud, et celui de Niort à la Rochelle, dans le nord : ce dernier est en construction. Il a en outre 23 grandes routes, dont 9 royales et 14 départementales. Le parcours des premières est de 429,361 mètres, et celui des secondes de 408,737.

Le chef-lieu du département est la Rochelle; les arrondissements sont au nombre de six, savoir : la Rochelle, Jonzac, Marennes, Rochefort, Saintes et Saint-Jean d'Angely; ils se divisent en 40 cantons, et renferment 481 communes. La population était, lors du dernier recensement officiel, de 449,649 hab., dont 2,903 électeurs, représentés à la chambre par 7 députés.

Le département de la Charente-Inférieure fait partie de la 11e division (Bordeaux), du 4e arrondissement maritime (Rochefort) et de la 26e conservation forestière (Niort); il est compris dans le ressort de la cour royale et de l'académie universitaire de Poitiers. L'évêché de la Rochelle est suffragant de l'archevêché de Bordeaux.

On peut citer, parmi les hommes célèbres nés dans ce département, les savants J. T. Désaguliers et Réaumur; les marins et navigateurs Barrin, marquis de la Galissonnière, Du-

perré, Baudin, etc.; les historiens ou littérateurs Tallemant des Réaux, B. Nougaret, Desforges, Maillard, les deux Dupaty, etc.

CHARENTON, bourg de l'Ile de France, auj. chef-lieu de canton du dép. de la Seine, à 8 kil. de Paris, est divisé en deux communes, dont l'une porte nom de Charente-le-Pont, et l'autre celui de Charenton-Saint-Maurice. La population totale est de 3,450 hab.

Charenton-le-Pont doit son nom à un pont dont il est question très-anciennement, et qui est désigné, dans la vie de saint Merry (huitième siècle), sous le nom de *Pons Carantonis*. Ce n'était alors qu'un pont de bois; mais sa position fut de bonne heure regardée comme très-importante. Les Normands s'en emparèrent et le rompirent en 865. Plus tard, on y établit un fort. Les Anglais, qui s'en étaient rendus maîtres en 1436, en furent chassés en 1437. En 1590, il tomba au pouvoir de Henri IV, qui ne put toutefois le garder jusqu'à la fin de l'année. Lors des guerres de la fronde, en 1649, le prince de Condé s'en empara. Le 30 mars 1814, les alliés attaquèrent ce pont, qui n'était gardé que par une compagnie de vétérans, un bataillon des élèves de l'école vétérinaire d'Alfort, et quelques canonniers pointeurs. Malgré une vive résistance, les colonnes austro-wurtembergeoises s'en emparèrent et forcèrent les défenseurs à repasser la Marne. Ce pont a été rebâti plusieurs fois: sa dernière reconstruction date de 1714. Il se compose de dix arches, dont six sont en pierre, et quatre en bois. Le nom de Charenton se rencontre souvent dans notre histoire. La situation de ce bourg avait séduit les rois de France, qui y avaient établi leur séjour dans une maison qu'on appelait encore, en 1578, *le Séjour du roi*. Ce fut à Charenton que Charles V, régent de France, campa, le 30 juin 1358, à la tête de trente mille hommes, pendant que Paris était au pouvoir du roi de Navarre. En 1418, la peste régnant à Paris, des conférences eurent lieu à Charenton, entre le duc de Bourgogne et le dauphin, mais ils se séparèrent sans avoir pu s'accorder. En 1420, Henri V, roi d'Angleterre, allant à Troyes pour y épouser Catherine de France, s'arrêta en passant, à Charenton, où la ville de Paris lui fit présenter *quatre charretées de moult bon vin*. Charenton renferme aujourd'hui de nombreuses fabriques de produits chimiques, des forges, et une manufacture de porcelaine.

Charenton - Saint - Maurice devint célèbre au commencement du dix - septième siècle, parce que ce fut l'endroit que Henri IV assigna aux protestants, le 1er août 1606, pour les cérémonies de leur culte. Ils y tinrent leur première assemblée, au nombre de 3,000, dès le dimanche 27 du même mois. Plus tard, ils y firent bâtir, sur les dessins de Jacques de Brosse, un temple qui pouvait contenir plus de 14,000 personnes. Ce fut dans ce temple que se tinrent les synodes nationaux de 1623, 1632 et 1644. Quelques catholiques essayèrent une nuit d'y mettre le feu, au mois d'août 1671; les réformés en portèrent plainte au parlement, et une information fut commencée; mais après la révocation de l'édit de Nantes, on ordonna la démolition de cet édifice. On se mit à l'ouvrage le mardi 23 octobre 1585, et, bien que les murs fussent épais de près d'un mètre 50 centimètres, tout fut détruit en moins de cinq jours. Les matériaux furent abandonnés à l'hôpital général de Paris, et la place resta vide pendant seize ans, après quoi on y bâtit un couvent destiné aux religieux du Saint-Sacrement. Ce couvent, depuis la révolution, a été détruit et vendu en plusieurs lots avec ses dépendances.

C'est à Charenton-Saint-Maurice qu'est situé le célèbre établissement des aliénés. Cet établissement, fondé en 1644 par Sébastin le Blanc, ne fut d'abord qu'un hospice peu considérable qui ne contenait qu'une douzaine de lits, et n'était point spécialement affecté à un genre particulier de maladie. Quelquefois même on s'en ser-

vait comme d'une prison. Cette maison devint, en 1792, une propriété nationale; une partie de ses biens furent vendus, et l'établissement était à peu près anéanti, lorsqu'en 1797, l'abbé Decoulmiers, ancien membre de l'Assemblée constituante, en fut nommé directeur. Enfin, un décret, daté de l'an x de la république, l'affecta spécialement au traitement des aliénés. Depuis ce temps, ces malheureux sont la seule classe de malades qu'on y admette. Mais Napoléon, dès le consulat, en fit en outre une prison d'État, où il envoya plus d'une fois, sans jugement, les écrivains qui osaient manifester des opinions en opposition avec ses idées. Un homme tristement célèbre, le marquis de Sade, qui déjà y avait été emprisonné avant 1789, y fut de nouveau enfermé sous le consulat, et y mourut en 1814. Maintenant Charenton n'est point un hôpital proprement dit, c'est bien plutôt une maison de santé, où l'on n'est reçu qu'à titre de pensionnaire, et moyennant une pension, qui varie de 800 à 1,500 fr. Cette maison contient environ 500 malades; et ordinairement on y reçoit un peu plus de femmes que d'hommes. Les recettes ont été, en 1833, d'environ 450,000 fr., et les dépenses de 412,000 fr.

Charenton, ancienne seigneurie du Berry, dont le possesseur avait droit de battre monnaie. Une ordonnance donnée à Lagny-sur-Marne, en 1315, oblige, en effet, le comte de Charenton à faire ses deniers à 6 grains de loi argent le roi (c'est-à-dire, que sur douze parties, il devait y en avoir trois et demie d'argent fin), et à la taille de 240 au marc; les 15 deniers valant 12 deniers tournois, monnoie le roi. Ce texte curieux est le seul document que nous connaissions sur cette monnaie, qui existait déjà au moins depuis le douzième siècle, ainsi que le prouve un denier frappé par Renaud de Montfaucon, seigneur de Charenton, qui vivait vers l'an 1171. Ce dernier, qui porte pour légende : Renavdvs dns Carentonis, est marqué d'un côté d'une croix à branches égales, et de l'autre d'une faucille et d'une étoile qu'on remarque aussi sur les monnaies de Bourbon et de Nevers. [Voy. Nevers (monnaie de)]. Cette pièce et celles qui portent les armes de Louis II (1326-1346) sont les seules monnaies que l'on connaisse de cette localité.

Charette de la Conterie (François-Athanase), l'un des chefs les plus fameux de l'insurrection vendéenne, naquit à Couffé, près d'Ancenis, en 1763. A l'âge de 16 ans, il entra dans la marine, et s'y distingua; mais ayant épousé, en 1790, une de ses parentes qui lui donna de la fortune, il quitta le service et se retira dans ses terres. Quelque temps après, il alla rejoindre les émigrés à Coblentz. Mais il y fut mal accueilli par la noblesse, revint à Paris, se battit au 10 août pour la monarchie, et se retira ensuite à son château de Fonteclause. La Vendée venait de se soulever. Charette, pressé de se joindre aux rebelles, s'y refusa d'abord, et ce ne fut qu'après y avoir été contraint par les paysans, qu'il consentit à se mettre à leur tête. Il éprouva d'abord quelques échecs; mais il les répara bientôt, et remporta, à Machecoul, sur les républicains, une victoire assez importante. Après des alternatives de défaites et de victoires, les royalistes étaient parvenus à s'emparer de Saumur; ils étaient maîtres des deux rives de la Loire; ils se réunirent, et Cathelineau, général en chef, proposa à Charette de se concerter avec lui pour l'attaque de Nantes. On sait que cette entreprise échoua, et que Cathelineau y perdit la vie. Charette, qui espérait le remplacer dans le commandement en chef, fut écarté par la jalousie des autres généraux; il fut blessé de ce manque de confiance, mais il n'en seconda pas moins les mouvements de la grande armée, qui fut cependant battue à Flines, à Vibiers, à Chantonay et à Luçon. Charette se sépara alors de ses collègues, et se retira à Machecoul, où les royalistes l'accusent d'avoir passé dans les plaisirs et la débauche un temps qu'il eût pu employer plus utilement dans l'intérêt de leur cause. Mais bientôt la garni-

son de Mayence arriva dans la Vendée, et les chefs des rebelles comprirent qu'ils avaient besoin, pour résister à ces troupes aguerries, d'agir avec le plus grand concert. Ils réunirent donc toutes leurs forces, et remportèrent les victoires de Torfou et de Montaigu, auxquelles la bravoure et les talents de Charette eurent la plus grande part. Les batailles où Charette se signala seront racontées en détail dans des articles spéciaux, et elles sont trop nombreuses pour que nous les mentionnions toutes ici. Contentons-nous de dire qu'agissant, tantôt de concert avec les autres chefs royalistes, tantôt seul, il montra dans toute occasion une bravoure à toute épreuve et une activité surprenante; ses efforts ne purent cependant rétablir les affaires du parti royaliste. La division régnait entre tous les nobles, qui se battaient bien plutôt pour leur intérêt personnel que pour la cause royale. Aussi Charette fut-il enfin amené à signer, avec les plénipotentiaires de la Convention, un traité par lequel il s'engageait à reconnaître l'autorité de cette assemblée et à déposer les armes; il offrit même de réduire Stofflet, son ancien collègue, qui continuait à se battre. Conformément au traité, il fit dans la ville de Nantes une espèce d'entrée triomphale; mais les couleurs du royalisme, qu'il portait, furent insultées par le peuple; le lendemain, il retourna à son quartier général, recommença la guerre, et obtint d'abord quelques succès; mais la défaite de Quiberon, et surtout la faiblesse du comte d'Artois, qui n'osa pas effectuer la promesse qu'il avait faite aux insurgés, de débarquer sur les côtes du Poitou, et de venir se mettre à leur tête, lui ôtèrent tout espoir de réussir. Dès lors il ne chercha plus qu'à mourir glorieusement; cerné à la Preulère, il se défendit avec courage, fut blessé à la tête et à la main, et parvint cependant à s'échapper dans la forêt de la Chabotière, où il fut arrêté le 25 mars 1796, conduit à Angers, puis à Nantes; il y fut traduit devant un conseil de guerre, et fusillé quatre jours après. Charette ne fut pas un de ces royalistes enthousiastes qui combattaient pour Dieu et pour le roi: l'amour de la guerre et le désir de commander furent ses principaux mobiles. Il méprisait la plupart des chefs de son parti, et plusieurs fois il parla avec dédain de la famille royale. Il n'en fut que plus coupable: car pour lever contre sa patrie l'étendard de la révolte, il n'eut pas même l'espèce d'excuse que les autres pouvaient tirer de leurs convictions. Son excessive ambition le poussa d'ailleurs à commettre contre ses compagnons d'armes des crimes dont ses partisans ne peuvent l'excuser eux-mêmes. L'assassinat de Marigny sera pour sa mémoire une tache éternelle aux yeux de tous les partis.

CHARGES SORDIDES. — On appelait indifféremment *charges sordides* ou *extraordinaires*, les contributions imprévues qui n'étaient pas de nature à être comprises dans le CANON (voyez ce mot), et que des circonstances particulières rendaient nécessaires. Lorsqu'on n'avait pas pu prévoir ces circonstances, et que le besoin était pressant, le préfet du prétoire était en droit d'en faire l'indiction de sa seule autorité; hors de là, il fallait qu'elle émanât de l'autorité du prince. Un grand nombre de faits nous apprennent que les charges sordides étaient des redevances personnelles. Les gouverneurs de province écrivaient de leur propre main à quel travail devaient être employés les contribuables, et combien de journées d'hommes, de voitures ou de chevaux étaient nécessaires. Ce tableau général était remis au juge, qui dressait l'état de tous ceux qui devaient acquitter la contribution, en commençant par les plus aisés et les plus notables, et en exemptant les clercs, les magistrats et les décurions. C'était un crime capital de comprendre dans cet état les laboureurs au moment où ils étaient occupés à ensemencer la terre ou à en recueillir les fruits. Parmi ceux qui n'appartenaient pas à l'une des trois classes privilégiées dont nous venons de

parler, les possesseurs que leur indigence réduisait au service personnel pouvaient seuls obtenir légitimement ce qu'on eppelait une vacation, c'est-à-dire, une exemption de charges extraordinaires. Cette faveur était pareillement acquise è ceux qui s'étaient feit inscrire dans un corps de métier. Voilà pourquoi on eppelle encore *vacation*, en terme de droit, la profession particulière d'un artisan. Les hommes qui ne faisaient partie d'aucune corporation industrielle reconnue par les lois étaient tous soumis aux charges sordides, de même que les colons et les serfs des décurions et des églises. Après la conquête de le Gaule par les Francs, ces charges devinrent perpétuelles sans qu'il fût nécessaire d'en publier l'indiction, et, jusqu'à la révolution, qui les abolit, elles firent partie, sous le nom de corvées, du revenu utile des terres seigneuriales.

Charité. — Bien que nous ayons formé ce terme du mot latin *charitas*, qui revient à chaque page dans les écrits philosophiques de Cicéron; bien que le principe affectueux dont il représente l'idée, ait servi de base à la morale religieuse de presque tous les peuples, on peut dire cependant qu'il est devenu chez nous l'expression d'un sentiment que l'on ne retrouve dans aucune autre foi que la foi chrétienne. La charité n'est plus, en effet, dans le christianisme, une simple sympathie de l'homme pour les souffrances de son semblable; elle ajoute à la bienfaisance la sanction d'en haut, et fait au croyant une obligation d'embrasser dans un même emour ses frères et le père céleste. C'est, non-seulement un désir, mais encore un effort continuel dirigé vers le bien du prochain en vue de suivre les voies de la Divinité. La charité, avant les progrès du scepticisme moderne, a fondé le plus grand nombre de ces asiles ouverts à toutes les misères, et que nous ont légués nos ancêtres. Elle a créé ces saintes sociétés dont les membres se dévouent eu soulagement de toutes les souffrances. Nous ne nierons point que la charité n'ait parfois ses erreurs. Le zèle de ses adeptes n'est pas toujours éclairé. C'est elle qui, pendant des siècles, entretint au cœur de Paris la hideuse plaie de cette population de truands que vomissait chaque matin dans les rues le repaire de la cour des Miracles. C'est peut-être elle aussi qui, par ses libéralités irréfléchies, a rendu le fléau de la mendicité si difficile à extirper. Mais disons aussi que le charité a sur sa moderne émule, la philanthropie, cet avantage, qu'essentiellement active de sa nature, elle ne peut même se concevoir à l'état spéculatif, état auquel se réduit trop souvent la seconde. Rappelons d'ailleurs en finissant, que c'est la charité qui, dans des vocations diverses, a inspiré Vincent de Paul, Fénelon, Belsunce et l'abbé de l'Épée. L'histoire de plusieurs grandes œuvres de charité a été résumée aux articles Aumône et Bienfaisance publique; nous devons cependant encore nous arrêter sur quelques-unes de ces œuvres, dont la place se trouve marquée naturellement ici, par le titre même qu'elles portent.

Les *frères de la charité*, institués par Jean de Dieu, approuvés comme société par Léon X en 1520, reconnus plus tard comme ordre religieux, furent introduits en France par Marie de Médicis en 1601, et fondèrent à Peris l'hôpital qui a conservé leur nom. Henri IV leur eccorda, en 1602, des lettres patentes que confirma son successeur. Ils eurent jusqu'à vingt-sept maisons, tant en France que dans les colonies, et pratiquèrent avec succès la chirurgie jusqu'à le révolution. Leur ordre disparut alors pour toujours. Un frère de le charité, le P. Élysée, jouissait encore auprès de Louis XVIII d'une essez grande faveur.

Sous le titre d'*Institution de la charité chrétienne*, Henri III avait voulu fonder à Paris, dans le qnartier Saint-Marcel, une maison de retraite pour les vieux soldats invalides. Les fonds devaient en être pris sur ceux de tous les hôpitaux de France; mais le projet reçut à peine un commence-

ment d'exécution. Voyez MOINE LAI.

Les *dames de charité*, qui sont depuis longtemps attachées à la plupart des paroisses et à quelques bureaux de bienfaisance, sont généralement choisies dans les classes de la société les plus favorisées de la fortune. Elles ont la double mission de solliciter les aumônes du riche et de rechercher les besoins du pauvre. S'il n'est que trop vrai que ces saintes fonctions sont pour quelques-unes un simple objet de mondaine vanité, d'autres savent ajouter, par ces douces consolations dont leur sexe a le secret, un prix nouveau aux secours qu'elles apportent à l'indigence.

Ecoles de charité.—Des écoles gratuites sont établies sous ce nom dans la plupart de nos grandes villes. Qu'on nous permette de faire observer, au sujet de ce nom, que l'on commence, du reste, à mettre de côté, combien c'est une chose choquante que dans un pays comme la France, ce soit par *charité* que l'on donne au peuple les notions les plus indispensables au commerce de la vie.

Filles ou sœurs de la charité. Le noyau de cette utile institution existait dès 1617 à Châtillon-lez-Dombes, en Bresse. C'était une confrérie dont on désignait les membres par le titre de *servantes des pauvres*. Des soins aux malades, des secours aux indigents, l'instruction chrétienne à l'enfance, des consolations religieuses aux prisonniers, telles étaient les œuvres auxquelles avait appelé de pieuses veuves et de généreuses filles, la dame Louise de Marillac, veuve d'Antoine le Gras, secrétaire de la reine. En novembre 1633, aidée de la coopération de Vincent de Paul, elle établit sa confrérie à Paris, dans le voisinage de Saint-Nicolas du Chardonneret, d'où elle la transporta ensuite dans une maison sise à la Villette, pour la fixer définitivement, en 1636, rue du Faubourg-Saint-Denis, en face des bâtiments de Saint-Lazare. Le 18 janvier 1655, l'archevêque de Paris, le cardinal de Retz, érigea cette confrérie en congrégation; Louis XIV l'autorisa par lettres patentes le 14 novembre 1657; et enfin le cardinal de Vendôme, légat *à latere* de Clément IX, en confirma les statuts le 8 juin 1668. En 1770, les Filles de la charité desservaient en France plus de 400 établissements, dont près de 130 hospices. Paris seul en comptait 35. Ces pieuses filles furent forcées, en 1792, d'évacuer le siége de leur communauté; et tant que dura la tourmente révolutionnaire, on ne rencontra plus leur robe grise consacrée par tant de bénédictions; mais la plupart de ces charitables hospitalières, en déposant le costume, étaient demeurées fidèles à l'œuvre, et elles n'avaient rien perdu de leurs habitudes de dévouement, lorsque Napoléon les rappela, en 1802. L'empereur voulut qu'elles fussent, comme autrefois, sous la direction du supérieur général des Lazaristes, et en même temps il les plaça sous la protection de sa mère. Toutefois, elles ne reprirent pas d'abord leur habit primitif; la bure noire remplaça le drap gris, et le bonnet rond la grande coiffe empesée. Elles ne sont revenues que depuis quelques années à leur ancien costume. Depuis 1813, le chef-lieu de l'ordre est établi rue du Bac, dans l'hôtel de la Vallière. C'est là que réside la supérieure générale, et qu'est placée la maison du noviciat. Le temps des épreuves qu'on y fait est de 5 ans, et les vœux simples que font ensuite les sœurs ne les engagent chaque fois que pour ce laps de temps. A Paris, elles partagent avec d'autres communautés le service des hospices. Elles ont en particulier les Incurables, les Ménages, les Enfants-Trouvés, où elles sont rentrées en 1814, etc. Elles gèrent aussi les maisons de charité où se fait la distribution des secours dans les arrondissements municipaux. Si, d'un côté, le pouvoir hiérarchique auquel elles sont soumises, éteint à peu près complétement chez elles la liberté individuelle, de l'autre, les exigences extrêmes de leur discipline ont quelquefois forcé l'administration à se priver

de leurs soins : comme il est arrivé à l'hospice de la Charité de Paris, où elles considérèrent la nomination d'un économe comme une atteinte portée à l'indépendance de leur ordre. Toutefois, disons-le en terminant, dans l'accomplissement de leur mission, ces dignes filles de Vincent de Paul méritent bien cette vénération dont le peuple ne se départit jamais à leur égard, et le spectacle des douces vertus des sœurs grises ou des sœurs du pot, comme il les appelle dans certaines localités, n'est pas l'enseignement religieux dont il profite le moins.

L'ordre de la charité de la sainte Vierge fut fondé par Guy, seigneur de Joinville, à Boucheraumont, en Champagne; il fut approuvé par les papes Boniface VIII et Clément VI, et on lui donna le monastère des Billettes, bâti à Paris en 1290, sur la maison d'un juif accusé de sacrilége. Ces religieux, qui suivaient la règle de Saint-Augustin, se consacraient exclusivement au service des malades.

L'association de la charité maternelle, fondée par madame Fougeret, a pour but d'encourager, par le don d'une layette et d'une légère pension en argent, les femmes indigentes devenues mères en état de mariage, à nourrir elles-mêmes leurs enfants. La reine Marie-Antoinette se mit dès l'origine, c'est-à-dire, en 1788, à la tête de cette association, dont les temps difficiles qui survinrent arrêtèrent les progrès, mais qui se reforma dès les premières années du Directoire par les soins de madame de Pastoret. Les ressources de cette institution étaient cependant encore fort bornées, lorsqu'un décret du 5 mai 1810 la mit, sous le nom de *Société maternelle*, au nombre des institutions impériales, et lui assigna une large dotation. Un autre décret du 25 juillet de l'année suivante homologua ses statuts. La société devait être exclusivement régie par des dames. Marie-Louise prit le titre de protectrice, lequel s'est depuis perpétué dans la première princesse de chaque famille régnante. En 1837, la société avait étendu de bienfaisantes ramifications dans 36 des principales villes du royaume, et à Paris seulement, près de 800 mères avaient, dans l'année, eu part à ses secours.

Charité-sur-Loire (la), petite ville de l'ancien Nivernais, aujourd'hui chef-lieu de canton du département de la Nièvre, doit son origine et son nom à une abbaye de l'ordre de Cluny, fondée vers le milieu du onzième siècle, ou même, suivant quelques traditions assez incertaines, à un monastère établi vers l'an 700. Elle était jadis fortifiée et beaucoup plus considérable que maintenant. Mais sa position sur la route de Paris à Lyon, et près d'un pont sur la Loire, lui ont attiré de grands malheurs. Elle a été plusieurs fois prise, dévastée et détruite, notamment dans les guerres contre les Anglais et dans les guerres de religion, où elle fut une des places de sûreté accordées aux protestants. Le prieur du monastère avait le titre de seigneur spirituel et temporel de la ville, et possédait, outre des revenus considérables, le droit de nommer à un grand nombre de bénéfices du royaume. La Charité était, avant la révolution, le siége d'un bailliage. On y compte maintenant cinq mille cent habitants.

Charivari, nom que l'on donne à un bruit injurieux que, dans certaines provinces, et surtout dans les campagnes, le peuple va faire, pendant la nuit, aux portes des personnes qui convolent à de secondes, troisièmes ou quatrièmes noces, et même de celles qui épousent des personnes d'un âge disproportionné au leur, ou qui refusent de contribuer, par le don d'une somme proportionnée à leur fortune, aux divertissements de la jeunesse du lieu. Le charivari était, au moyen âge, une peine presque légale dont on se rachetait moyennant une composition. On lit, en effet, ce qui suit dans une pièce de 1409 : « Le suppliant et « Jehan Lolier dirent qu'ilz avoient « composé cellui sur qui devoit se faire « ledit chalivari à xij solz pour le boire « des compaignons et à iiij solz parisis

« pour la chandelle que les femmes « mettent ardent l'image de Nostre-« Dame dudit lieu. »

Depuis quelques années, et notamment depuis la révolution de 1830, le charivari est devenu une manifestation politique. Les minorités vaincues dans les luttes électorales font retentir quelquefois son bruit discordant et sauvage aux oreilles des candidats qui l'ont emporté sur les leurs; et plus d'un préfet a été, pour des mesures qui n'avaient pas obtenu l'assentiment général, flagellé ainsi par une partie de ses administrés; enfin, il est arrivé quelquefois à des députés d'apprendre par un charivari, après la clôture d'une session législative, que la conduite politique qu'ils avaient tenue à la chambre n'était pas approuvée par tout le monde. Sous le point de vue de l'ordre public, le charivari est considéré comme bruit et comme tapage nocturne; et, selon les circonstances, il est puni de peines de police et même de peines correctionnelles.

Charlatans. — C'est ainsi que l'on désigne particulièrement ces hâbleurs qui haranguent le peuple sur les places publiques, et lui donnent pour son argent des élixirs, des drogues, de l'orviétan, et autres *spécifiques uniques* qui guérissent les maux passés, présents, futurs, et, chose bien plus étonnante encore, empêchent de mourir. Mais, dans une acception plus générale, ce nom s'applique encore à tous les diseurs de mensonges, à tous les faiseurs de belles promesses, dont l'industrie est de spéculer sur la niaiserie du public. Sur la même ligne que le marchand d'eau de Cologne, il faut placer tous ces faiseurs de phrases sonores, qui, dans les salons, dans les journaux, dans des préfaces de livres, dans les colléges électoraux, à la chambre *haute*, à la chambre des députés, partout, s'annoncent comme des phénix, et ne font tant de bruit que pour attirer sur leur petite personne l'attention du pays, qui, sans cela, ne les remarquerait pas. Charlatans en plein air, charlatans en gants jaunes, tous ont cela de commun qu'ils conspirent contre la bourse du public. Les uns et les autres le flattent en effet plus ou moins adroitement, et l'on sait que, comme l'a dit le bon la Fontaine :

> Tout flatteur
> Vit aux dépens de celui qui l'écoute.

S'il fallait donner la préférence à quelqu'un parmi eux, nous la donnerions aux véritables saltimbanques. Ceux-ci, au moins, ont une livrée qui les rend faciles à reconnaître, et la moindre ordonnance de police peut nous en débarrasser; mais comment fermer la bouche aux charlatans politiques? Comment les empêcher de couvrir la voix des citoyens honnêtes, qui mettent l'intérêt de la patrie au-dessus de leur intérêt personnel; qui plaident la cause du peuple par amour du bien, et dans le but de prévenir quelque nouvelle explosion révolutionnaire?

Le mot charlatan vient de l'italien *ciarlatano*, formé de *ciarlare*, parler beaucoup, mentir beaucoup. C'est aussi de l'Italie que sont venus en France les premiers charlatans; c'étaient des aventuriers de Cereta, petite ville des États de l'Église. Aussi, dans la langue italienne, *ceretano* est-il synonyme de *ciarlatano*. Depuis, l'industrie du charlatanisme s'est acclimatée chez nous, particulièrement dans les provinces du Midi, qui envoient chaque année tant de brillants discoureurs à nos places publiques et à notre tribune parlementaire.

Il serait difficile de donner une énumération même des charlatans les plus célèbres. En effet, beaucoup de bruit pendant leur vie et le plus profond oubli après leur mort, tel est le destin de ces sortes de gens. C'est à peine si l'on peut citer quelques exceptions, telles que Mondor, Cagliostro, et un autre, dont le nom s'est malheureusement perdu. Voici comment ce dernier s'y prit pour avoir de l'argent : il professait la médecine; mais le nom de financier, entendu d'une certaine manière, lui convenait beaucoup mieux que celui de médecin. De retour dans sa ville natale, après une assez longue

absence, il convoqua une assemblée de tous ses compatriotes, et leur dit : « Je dois le jour à cette ville, j'y ai « été élevé; en reconnaissance des bien- « faits que j'y ai reçus, je veux faire « présent d'un écu de trois francs « à tous ceux de mes concitoyens « qui voudront bien l'accepter. » Ouvrant alors un grand sac, il en tira une foule de petits paquets, puis il ajouta : « Je les vends ordinai- « rement 3 fr. 6 sous; mais par consi- « dération pour le lieu qui m'a vu « naître et que j'aime tendrement, je « rabattrai 3 francs. » Les paquets furent enlevés en quelques minutes, et la recette du vendeur s'éleva à une assez forte somme.

Une chose qui mérite d'être remarquée, c'est qu'avant la révolution de 1789, les charlatans jouissaient seuls du droit de parler en public. Alors il n'y avait point de tribune nationale, et les audiences des tribunaux se tenaient à huis clos. L'opinion publique ne pouvait donc se faire entendre que dans la chaire sacrée, par la bouche des Fénelon et des Massillon, ou dans les rues, par la bouche impure des saltimbanques. Mais huit ou dix ans avant la revolution, une ordonnance royale imposa silence à ces orateurs de bas étage, qui furent bannis en masse. Longtemps après que la voix puissante de Mirabeau eut inauguré la tribune française, plusieurs des bannis revinrent, dit-on, et voulurent se donner pour les héritiers légitimes de notre Démosthène. Jusqu'à ce jour, la France n'a pas voulu les croire; et il est probable qu'elle ne se montrera pas crédule de sitôt. Mais l'important pour eux, c'est d'être revenus, et de faire très-bien leurs affaires.

Si au moins ces charlatans politiques faisaient du charlatanisme l'usage qui en a été fait dans deux ou trois circonstances exceptionnelles, il n'y aurait que demi-mal. En attendant qu'ils se corrigent, et pour leur inspirer le goût du changement, citons quelques traits de charlatanisme qui ont eu d'heureux résultats. C'est la meilleure manière d'en finir avec un sujet où la nature humaine se présente sous un jour peu flatteur.

En 1728, un nommé Villars dit à quelques amis que son oncle, qui avait vécu près de cent ans, et qui n'était mort que par accident, lui avait laissé le secret d'une eau qui pouvait aisément prolonger la vie jusqu'à cent cinquante ans, *pourvu qu'on fût sobre*. Ses amis, auquel il en donna, et qui suivirent le régime prescrit, s'en trouvèrent si bien, qu'ils se mirent à le prôner. La mode en prit, et Villars, bien qu'il eût taxé le prix de la bouteille à six francs, pouvait à peine satisfaire au nombre toujours croissant des demandeurs. C'était tout bonnement de l'eau de la Seine, saturée d'un peu de nitre. Ceux qui s'astreignirent à la diète virent leur tempérament se fortifier comme par miracle. Aux malades qui n'éprouvaient aucune amélioration, Villars répondait : « C'est votre faute si vous « n'êtes pas entièrement guéris; vous « avez été intempérants et incontinents, « corrigez-vous de ces deux vices, et « vous vivrez cent cinquante ans pour « le moins. » Certes, la leçon valait bien les six francs. Par malheur, on finit par savoir que cette eau miraculeuse n'était que de l'eau de rivière; dès lors on n'en voulut plus, et on redevint intempérant, incontinent comme auparavant.

L'autre exemple est aussi ingénieux, et il est en outre désintéressé.

C'est en partie à une supercherie ingénieuse de Parmentier que la classe indigente doit les ressources immenses que lui fournit la culture de la pomme de terre. Voyant qu'on restait froid aux éloges qu'il prodiguait à ce précieux tubercule, il eut l'idée d'en faire planter dans toutes ses propriétés de Montreuil, et d'entourer la nouvelle plantation d'un cordon formidable de gardiens, auxquels il recommanda de laisser tromper quelquefois leur vigilance. Aussitôt, tous les paysans d'alentour accoururent pour dérober quelques-unes de ces plantes précieuses à la garde desquelles tant d'hommes étaient employés. Ils se hâtaient en-

suite, malignement joyeux d'avoir esquivé les sentinelles, de planter sur leurs terres le fruit de leur larcin. L'année suivante, le pays eut une récolte abondante de pommes de terre.

Quand donc l'engeance des charlatans produira-t-elle encore un homme qui ressemble à Parmentier?

CHARLEMAGNE ou Charles Ier naquit en 742 au château de Salzbourg, en Bavière. Il était le fils aîné de Pepin le Bref et de Bertrade. Pepin, avant sa mort, avait partagé ses vastes États entre ses deux fils, Charles et Carloman (768); mais Carloman étant mort (771), Charles resta seul maître de toute la monarchie des Francs.

Le règne de Charlemagne est demeuré célèbre dans l'histoire; il jette une clarté brillante, mais courte, au milieu de ces temps de barbarie qui suivirent la chute de l'empire romain. Quel a donc été le rôle de ce grand homme, qu'on a tant vanté, mais dont la vie et l'influence n'ont pas encore été appréciées avec justesse?

Ce qui frappe d'abord quand on étudie le règne de Charlemagne, ce sont les guerres nombreuses qu'il eut à soutenir, et dont il sortit constamment victorieux; ce sont ses conquêtes et sa gloire militaire. Mais Charlemagne n'aurait-il été qu'un conquérant vulgaire, semblable à ces conquérants qui paraissent de temps en temps en Asie, lorsque la Providence a marqué la fin des empires vieillis? Si l'on étudie attentivement l'histoire de son règne, on s'apercevra que toutes les guerres qu'il a soutenues avaient un même but. Il s'agissait d'arrêter cette impulsion qui, depuis cinq siècles, précipitait les barbares sur la Gaule, et de mettre une fin à l'invasion, qui s'était ralentie sans doute, mais qui n'avait jamais entièrement cessé. Bien des États s'étaient déjà élevés sur les ruines de l'empire romain : les Visigoths en Espagne, les Vandales en Afrique, les Lombards en Italie, les Francs en Gaule; mais aucun de ces États n'avait en lui les conditions de la durée. Leurs limites variaient sans cesse au gré des invasions nouvelles, pendant qu'à l'intérieur aucun gouvernement stable ne parvenait à s'organiser. Et cependant de nouveaux barbares menaçaient l'existence de ces États éphémères : les Arabes au sud, les Saxons à l'est. Le rôle de Charlemagne fut de réunir sous sa domination tous les peuples qui, à diverses époques, s'étaient établis sur le sol de l'empire, d'en faire comme un seul faisceau, et de les opposer à l'ennemi commun. C'est là le vrai sens de ces guerres, guerres toutes défensives, quoique souvent elles paraissent offensives par la forme. C'est là ce qui absout Charlemagne, et ce qui l'élève bien au-dessus des autres conquérants.

Et d'abord Charlemagne acheva la soumission de l'Aquitaine. Les peuples du midi de la Gaule, si souvent vaincus par les Francs du nord, et récemment subjugués, après une guerre opiniâtre, par Pepin le Bref, s'étaient soulevés à la voix du vieux Hunald, leur ancien duc, qui était sorti de son couvent de l'île de Ré pour affranchir sa patrie et venger la mort de son fils. Charlemagne fit aux Aquitains une guerre cruelle, ravageant méthodiquement leurs campagnes, brûlant leurs moissons, déracinant leurs vignes et leurs arbres fruitiers. Ils cédèrent enfin, et se soumirent en frémissant au joug des Francs. Mais l'indomptable Hunald ne se tenait pas encore pour vaincu. Il se retira chez Didier, roi des Lombards. Ce prince était depuis longtemps brouillé avec Charlemagne, qui avait répudié sa fille; usant de représailles, il prit alors en main la cause des fils de Carloman, que Charlemagne avait dépouillés. Charlemagne passa les Alpes à la tête d'une armée, défit le roi des Lombards, l'assiégea dans Pavie, et contraignit cette ville à se rendre, après que les habitants eurent lapidé Hunald, qui s'était opposé à la capitulation; et aussitôt le royaume des Lombards fut réuni à la monarchie des Francs (774). Cependant le duc de Bavière, Tassillon, gendre de Di-

dier, soutenait encore la cause de son beau-père. Il avait appelé à son aide ceux des Lombards qui s'étaient maintenus dans le duché de Bénévent, les Grecs, maîtres de la mer, les Slaves et les Avares. Il fut cerné par trois armées que Charlemagne avait envoyées contre lui, et obligé de se livrer sans avoir combattu. Il fut enfermé dans un couvent, et la Bavière fut réunie à la monarchie des Francs (788).

Désormais les armées de Charlemagne pouvaient se recruter non-seulement en France, mais en Italie, en Bavière, et dans une grande partie du reste de l'Allemagne. Il entreprit alors de repousser les invasions des Arabes; il força ces peuples à reculer au delà de l'Ebre, et établit entre ce fleuve et les Pyrénées les deux Marches de Gothie et de Gascogne, destinées à servir de rempart à son empire. C'est au retour de cette expédition qu'il essuya le fameux désastre de Roncevaux. (Voyez RONCEVAUX.)

Mais la plus longue et la plus importante de ses guerres, fut celle qu'il fit contre les Saxons. Ces peuples, encore païens, étaient partagés en trois tribus : les Westphaliens, les Ostphaliens et les Angariens. Ils adoraient les dieux des anciens Germains : Odin, le Jupiter des peuples du nord; Thor, le dieu de la guerre; Freyda, la déesse de l'amour, la Vénus scandinave. Cependant ils avaient été les alliés des Francs sous Charles Martel et Pepin le Bref, et ils avaient consenti qu'on leur envoyât des missionnaires pour leur prêcher l'Évangile. Mais l'un de ces missionnaires eut l'imprudence de les menacer des armes du grand empereur. Les Saxons, indignés, brûlèrent l'église de Daventer, que les Francs avaient récemment construite; et Charlemagne saisit avidement ce prétexte pour commencer la guerre. Les Francs marchèrent droit au sanctuaire des Saxons, et détruisirent la fameuse Irmen-Saeul, ce mystérieux symbole dans lequel on pouvait voir l'image du monde ou de la patrie, celle d'un dieu ou d'un héros. Pour contenir les Saxons, Charlemagne fixa sa résidence sur le Rhin, à Aix-la-Chapelle, d'où il pouvait surveiller plus facilement leurs mouvements.

Tel fut le commencement de cette fameuse guerre des Saxons qui dura trente-trois ans. Il ne nous serait pas possible d'en raconter tous les détails. Dès que les Francs quittaient la Saxe, les Saxons retournaient au culte de leurs anciens dieux. C'était tous les ans à recommencer. Ils avaient un chef habile et indomptable, le fameux Witikind, qui résista longtemps, et quelquefois avec succès aux armées de Charlemagne. L'empereur comprit enfin que, pour assurer leur soumission, il fallait une conquête religieuse. Une armée de prêtres vint alors après une armée de soldats. Tout le pays fut partagé entre les abbés et les évêques chargés d'établir un système régulier de conversion, et l'on créa successivement huit grands évêchés : Minden, Halberstadt, Verden, Brême, Munster, Hildesheim, Osnabruck et Paderborn.

Cependant Witikind revient du fond de la Scandinavie, et renverse en peu de jours l'œuvre de Charlemagne et de ses évêques. Mais il est bientôt obligé de reculer devant l'armée des Francs. Toute la Saxe est alors impitoyablement ravagée, et quatre mille cinq cents Saxons, qui n'avaient pu suivre Witikind dans sa retraite rapide, furent faits prisonniers, condamnés à mort comme coupables de lèse-majesté, et décapités à Verden (782). Cet horrible massacre excita une indignation universelle; mais les Saxons furent de nouveau vaincus à Dethmold (785), et obligés de se soumettre. Witikind lui-même reçut le baptême, et la Saxe resta tranquille pendant huit ans. Charlemagne y recruta dès lors ses armées, et se servit ainsi des Saxons pour combattre les Arabes et les autres ennemis de son empire. A la fin, les Saxons cependant se lassèrent de combattre pour leurs oppresseurs. Ils massacrèrent les lieutenants de l'empereur, brûlèrent les églises, et retour-

nèrent avec passion au culte de leurs anciens dieux. Charlemagne, après les avoir vaincus encore une fois, les contraignit en grande partie à quitter leur patrie ; et ceux qui restèrent embrassèrent le christianisme, qu'ils ne quittèrent plus depuis. (Voyez SAXONS [Guerre contre les]).

Tandis que Charlemagne fortifiait ainsi l'empire au dehors par ses victoires et par ses conquêtes, il essayait de l'organiser à l'intérieur en établissant un gouvernement régulier. Il institua des *comtes* et des *vicomtes* chargés de gouverner les provinces, et il établit les *missi dominici*, chargés d'inspecter toutes les parties de l'empire, et de lui faire connaître les abus qu'ils pourraient remarquer. Lui-même présidait les assemblées générales du *champ de mai*, où étaient rédigés, sous le nom de *capitulaires*, les lois et les décrets qui devaient régir la nation. Mais toutes ces tentatives étaient prématurées. Au milieu de tant de peuples qui différaient par leur langue, leurs mœurs et leurs usages, on avait beau essayer d'établir quelque unité; la dissonnance reparaissait toujours, et les efforts de Charlemagne restaient frappés de stérilité. (Voyez CAPITULAIRES, CHAMP DE MAI, COMTES, VICOMTES, MISSI DOMINICI, CENTRALISATION.)

La tentative de réforme littéraire dirigée par Alcuin ne fut pas plus heureuse. On sait que les principaux conseillers de Charlemagne avaient formé une sorte d'académie, dans laquelle il siégeait lui-même sous le nom de David, les autres se faisant appeler Horace, Homère, etc. Dans ces tentatives, c'est la volonté qu'il faut louer; mais toute cette littérature factice resta sans fruit. (Voyez ACADÉMIE DE CHARLEMAGNE.)

Ce sont là les grands faits qui se rattachent au règne de Charlemagne. Nous avons envisagé ce prince sous un triple point de vue comme conquérant, comme législateur, et comme protecteur des lettres. Il fut aussi le protecteur de l'Église, qui combattait alors pour la cause de la civilisation. (Voyez CHRISTIANISME et PAPAUTÉ.) On sait que le pape Léon, pour le récompenser de ses services, plaça sur sa tête la couronne impériale (800). Aux fêtes de Noël, pendant que Charlemagne paraissait absorbé dans la prière, Léon le revêtit de la pourpre impériale, et le peuple le salua du nom de César et d'Auguste. Ainsi fut renouvelé l'empire romain d'Occident, après une interruption de quatre cents ans. Charlemagne adopta dès lors le cérémonial de la cour de Byzance, qui fut conservé par ses successeurs. Il mourut en 814, laissant le trône à son fils Louis le Pieux.

La grande physionomie de Charlemagne se dessine dans l'histoire sous un aspect exceptionnel; il a été pour l'Église d'Occident, c'est-à-dire pour la papauté, ce que fut Constantin pour l'Église primitive; il a marqué, avec une gloire immense, l'époque de transition entre la barbarie et la civilisation, et on retrouve en lui avec Moïse, et peut-être plus encore avec Mahomet, certaines analogies qui en feront toujours un personnage à part. Comme les califes, successeurs du prophète, Charlemagne a réuni dans sa personne le pouvoir spirituel et la puissance temporelle; comme eux encore, il a fait la guerre au moins autant pour convertir les peuples que pour étendre ses conquêtes. Il a délivré les papes du voisinage menaçant des Lombards; il les a aidés, il est vrai, à s'affranchir de la suzeraineté de la cour de Byzance; mais il les a placés directement, sinon sous son autorité religieuse, du moins sous son protectorat politique; et, dans plus d'une circonstance, il s'est montré lui-même à la fois pape et empereur. Le rival et l'ami du calife Haroun-al-Raschid ne voulait lui être inférieur en rien.

« Charlemagne, a dit M. Guizot, se servait beaucoup des ecclésiastiques; ils étaient, à vrai dire, son principal moyen de gouvernement; mais il voulait s'en servir en effet, et non se mettre à leur service. Les Capitulaires attestent sa vigilance à gouverner le clergé lui-même, et à le contenir sous son pouvoir. » Son omnipotence s'exerçait aussi sur le pape qui, à son élec-

tion, prêtait serment de fidélité à l'empereur. Charlemagne écrivait à Léon III : « Nous nous sommes grandement réjoui et de l'unanimité de l'élection, « et de l'humilité de votre obéissance, « et de la promesse de fidélité que vous « nous avez faite. » De son côté, Léon III écrivait à Charlemagne : « Si nous « avons fait quelque chose incompétemment, et si, dans les affaires qui « nous ont été soumises, nous n'avons « pas bien suivi le sentier de la vraie « loi, nous sommes prêt à le réformer « d'après votre jugement et celui de vos « commissaires. » Environnée d'ennemis et naissante à peine, la papauté ne songeait pas encore à lutter contre des princes qui la mettaient à l'abri des attaques des Arabes, des Lombards et des Grecs, et qui avaient refoulé et converti les Saxons; ce fut plus tard seulement, lorsque, grâce aux concessions de Pepin le Pref et de Charlemagne, elle eut grandi et pris de nouvelles forces, qu'elle put faire respecter sa puissance spirituelle, traiter d'égal à égal avec les successeurs de l'empereur, et leur apprendre de quel poids est la puissance morale qui s'appuie sur la religion et sur l'amour des peuples. A l'époque de Charlemagne, l'unité politique et l'unité religieuse étaient encore vaguement confondues, et la prépondérance penchait naturellement du côté de la force matérielle, qui ne demandait à l'autorité pontificale rien autre chose que sa sanction.

On a été généralement frappé de la rapidité avec laquelle eut lieu le démembrement de l'immense monarchie de Charlemagne; la plupart des historiens ont vu la cause de sa décadence dans sa grandeur même, dans les invasions des Northmans et des autres barbares, enfin, dans la diversité des races et des peuples que le génie d'un grand homme n'avait pu réunir que pour un moment. A cette triple cause de démembrement, qui est évidente, il faut, suivant nous, en ajouter deux autres d'un ordre plus élevé et beaucoup plus puissantes, puisque la diversité des races ne s'était pas opposée à la formation de l'empire, et qu'une fois créé par le génie, il aurait pu être consolidé par les moyens ordinaires.

D'abord ce ne fut pas seulement à Charlemagne que l'empire carlovingien dut sa naissance. Pepin d'Héristal, Charles Martel et Pepin le Bref avaient déjà beaucoup fait lorsqu'il mit la main à l'œuvre. Le besoin de défendre la chrétienté contre les invasions des Arabes, voilà quel fut le motif de l'avénement des Carloviogiens. La Neustrie, efféminée par les jouissances de la conquête, était hors d'état de tenir tête aux mahométans; l'Austrasie, au contraire, encore vigoureuse et d'ailleurs retrempée par le contact des Saxons idolâtres, s'élança à la rencontre des Arabes, et les battit dans les plaines de Poitiers. La victoire de Charles Martel hâta la ruine des Mérovingiens et rendit possible le couronnement de Pepin le Bref. De toutes parts, on sentit dans l'Occident le besoin de s'unir contre la monarchie arabe dont l'extension prodigieuse mettait en péril toute la chrétienté. La papauté, également menacée par les infidèles, seconda ce mouvement; et, en échange des services que Pepin le Bref lui rendit contre les Lombards, elle donna son approbation au détrônement des rois fainéants. Le génie de Charlemagne profita habilement de la frayeur qu'inspiraient les Arabes à la chrétienté, et de l'assistance morale que prêtait le pape à son ambition pour grouper en un seul faisceau tous les peuples chrétiens, et élever en Europe un empire capable de servir de contre-poids à l'empire arabe. Il y a, dans l'existence de ces deux grandes monarchies de l'Orient et de l'Occident au huitième siècle, un rapport de coïncidence qui ne saurait être attribué au hasard, surtout lorsqu'on voit se reproduire au neuvième siècle une coïncidence analogue dans le démembrement de ces deux mêmes monarchies. Le danger n'existant plus, les Francs ne sentaient plus si vivement le besoin de rester unis, et l'unité carlovingienne pouvait se rompre sans compromettre l'équilibre. Les

modifications qui se remarquent dans l'histoire de chaque peuple ont à la fois leur raison d'existence dans les événements de l'intérieur et dans les événements du dehors, parce que les uns et les autres réagissent, soit sur l'état social des nations, soit sur leurs rapports internationaux. Nous nous croyons donc autorisé à dire que l'une des principales causes de la dissolution de la monarchie carlovingienne fut la dissolution de la monarchie arabe, de même que l'agrandissement des Sarrasins contribua pour beaucoup au développement de la puissance des Carlovingiens. A ce point de vue, on pourrait peut-être justifier la critique qui a été adressée plus d'une fois au système politique de Charlemagne. On a blâmé ce prince d'avoir fait la guerre trop souvent aux Saxons, et pas assez souvent aux Arabes d'Espagne. Une lutte suivie contre les infidèles aurait, en maintenant l'exaltation religieuse des Francs, retardé peut-être le triomphe de la féodalité; mais Charlemagne aima mieux porter ses armes, et avec elles la diffusion du christianisme, chez les barbares du Nord, ignorant encore l'art des combats, que de s'en prendre aux Sarrasins, qui étaient puissants et aguerris, et pour lesquels il eut toujours une sorte de ménagements qui semblaient aller jusqu'à l'affection. Comme ils avaient cessé de prendre l'offensive, et que les Ommiades d'Espagne le séparaient du centre de la monarchie gouvernée par les Abassides, il put sans imprudence pactiser avec les infidèles. Toutefois, une politique contraire eût été plus conforme à celle qui avait fait la fortune de sa race et aurait eu l'avantage de donner plus de développement à la marine des Francs, qui n'était pas en rapport avec leurs forces continentales et qui seule aurait pu leur permettre plus tard de repousser avec avantage les invasions des pirates northmans.

La seconde cause qui précipita le démembrement de l'unité carlovingienne, est, à notre avis, encore plus importante que celle dont nous venons de parler. Les Mérovingiens avaient dû tous leurs succès à leur alliance avec le clergé catholique, qu'ils traitèrent toujours comme un pouvoir supérieur, et les évêques profitèrent de leur condescendance pour augmenter outre mesure leur pouvoir. Les Carlovingiens, au contraire, héritiers de la puissance des Mérovingiens, essayèrent de dominer les prêtres, et de renouveler l'empire romain, dont le souvenir s'était conservé même en Austrasie, où Brunehaut avait déjà fait une première tentative. Ainsi on voit Charles Martel maltraiter les évêques, que les Mérovingiens adoraient presque, et les dépouiller des richesses dont les rois fainéants les avaient comblés. Mais si Charles Martel dépossède les prêtres, s'il enrichit ses hommes d'armes de leurs dépouilles, c'est pour faire de ses généraux des évêques, et de ses soldats des abbés. Ce n'est pas à la religion qu'il en veut, c'est à ses ministres; lui-même est le missionnaire armé du christianisme contre les Saxons idolâtres et les Arabes mahométans. Seulement, il remplace l'ancien clergé, qui ne veut pas reconnaître sa suprématie, par un nouveau clergé qui consacre sa prépondérance; aussi est-il haï des prêtres et n'ose-t-il pas poser la couronne sur sa tête, parce qu'il n'a pas l'assentiment de la cour de Rome. Pepin le Bref, plus heureux, fait sa paix avec la papauté en la défendant contre les Lombards. Charlemagne, qui succède à son père en vertu d'un droit, est plus indépendant dans sa conduite, et nous avons vu qu'il était parvenu à réunir, sinon de droit, du moins de fait, les deux pouvoirs. Nul doute que l'exemple des califes arabes n'ait puissamment influé sur les prétentions d'omnipotence religieuse et politique manifestées par les Carlovingiens. La réunion du spirituel et du temporel, ou du moins la subordination de la puissance religieuse, leur paraissait d'autant plus désirable que, sous les Mérovingiens, la morgue du clergé était parvenue au plus haut degré; elle leur semblait facile, parce qu'ils se sentaient puissants, et que le clergé était incapable de leur résister; ils la croyaient indispensable,

parce qu'elle seule avait permis aux mahométans de fonder en peu de temps une monarchie sans pareille. Sous les Mérovingiens, le chef de l'État n'était qu'un lieutenant militaire du clergé; sous les Carlovingiens, le roi ou l'empereur est un véritable calife, les généraux sont des émirs, et les soldats autant de moines armés.

Tant que Charlemagne vécut, les évêques et le pape acceptèrent la position subalterne que leur avait faite la nécessité, puisque, sans le sabre des Francs austrasiens, c'en était fait peut-être du christianisme, menacé à la fois par les Saxons et par les Arabes; c'en était fait de la papauté naissante, mise à deux doigts de sa perte par les Lombards. Mais après la mort du grand homme, et sous son débile successeur, le clergé prit facilement sa revanche. En effet, dans toutes les guerres civiles qui agitèrent le règne de Louis le Débonnaire, on voit les évêques et les papes activer le démembrement de l'empire, ceux-ci pour se rendre indépendants, celui-là pour élever son pouvoir spirituel au-dessus de la puissance de l'empereur. D'accord pour détruire la monarchie de Charlemagne, les évêques et le pape sont en dissidence, parce que le pape veut fonder l'unité sacerdotale sur les débris de l'unité politique et que les évêques veulent être à la fois indépendants du pape et de l'empereur et partager l'impunité des seigneurs féodaux; cette complication d'intérêts augmente le désordre de la situation; mais le fait général qui domine tous les événements, c'est que le clergé, soit avec les évêques, soit avec le pape, repousse de toutes parts la supériorité que s'étaient arrogée les Carlovingiens et revendique la prépondérance pour le pouvoir spirituel. Enfin, et ceci est décisif, le résultat de cette anarchie, c'est que la succession de Charlemagne, c'est-à-dire, l'omnipotence sur le clergé, sur les seigneurs et sur le peuple, échoit à la papauté. A la monarchie carlovingienne succède la monarchie sacerdotale, à laquelle les empereurs d'Allemagne, héritiers du titre de Charlemagne, vont faire une guerre terrible. De la sorte, Charlemagne apparaît comme un type intermédiaire entre les empereurs et les papes, et participant de la nature des uns et des autres.

Ainsi donc, la dissolution de l'empire arabe d'une part, et de l'autre l'agrandissement naturel du pouvoir religieux de la papauté, ont été, pour l'empire de Charlemagne, deux causes de décadence bien plus actives que la grandeur de la monarchie, les invasions des Northmans, la diversité des races et les germes de féodalité qui se trouvaient dans les mœurs des Francs et dans leurs lois de succession. Croit-on que l'empire se serait ainsi dissous si les Arabes ne s'étaient pas eux-mêmes séparés en une foule d'États rivaux? Croit-on que son démembrement eût été aussi rapide si le clergé et les papes avaient prêté aux successeurs de Charlemagne le même appui qu'aux successeurs de Clovis? Loin de les soutenir, le clergé hâta leur chute de toutes ses forces, dans l'espoir d'hériter de leurs dépouilles. Disons-le franchement, la papauté aurait manqué à son rôle si elle n'avait pas employé son génie à remplacer par des nationalités plus vraies un vaste empire, reposant avant tout sur la force, et, par conséquent, destiné à mettre dans la même dépendance que l'Église de Constantinople, l'Église romaine, qui était appelée à devenir la plus grande puissance morale qui ait encore existé. La monarchie de Charlemagne fut une immense dictature plutôt qu'un empire, dictature nécessaire pour dompter les Saxons, résister aux Arabes et arracher la papauté au joug des Lombards, mais qui devait cesser dès que les Lombards auraient été vaincus, que les Saxons auraient été domptés, convertis, et que les Arabes ne seraient plus à craindre. Malheureusement la papauté dépassa le but, et favorisa jusqu'à l'excès le morcellement des États, redoutant sans doute que de l'un d'eux ne sortît un nouveau conquérant qui vînt abaisser sa suprématie. Malgré toutes ses précautions, les peuples finirent par établir leur indépendance, et mille ans après Charlemagne, Napoléon éleva la

puissance politique au-dessus de leur autorité religieuse. Après avoir supporté le joug avec résignation, la papauté se redressa contre Napoléon, comme elle s'était dressée contre les successeurs de Charlemagne; mais elle finit par tomber sous le joug des rois, dans la ligue desquels elle avait eu l'imprudence d'entrer. Quand reviendra-t-elle sincèrement aux peuples dont l'amour et le respect l'avaient jadis rendue si bienfaisante et si forte? (Voyez CARLOVINGIENS et EMPIRE D'OCCIDENT, et au 1er vol. des ANNALES, les pag. 33 et suivantes).

CHARLEMAGNE (monnaies de). — Charlemagne et Carloman continuèrent d'abord les usages que Pepin avait établis dans la fabrication de la monnaie. Il avait abandonné la monnaie d'or; ils ne la reprirent pas, et ne firent frapper que des deniers d'argent, marqués d'un côté du nom du prince, et de l'autre de celui de la ville. Mais ces deniers sont d'un type et d'un travail tout différent, suivant l'époque de leur émission. Au commencement de son règne, Charlemagne faisait tailler comme son père vingt-deux sous dans la livre d'argent, de sorte que les deniers pesaient vingt-quatre grains. Mais dans la suite, il entreprit de réformer les mesures et les monnaies usitées dans ses États. Chaque denier fut porté à trente grains ou environ, et l'on ne tailla plus que vingt sous à la livre. On ne connaît au nom de Carloman qu'une seule monnaie qui fût frappée à Clermont en Auvergne, ainsi que le prouvent ces lettres du revers, A R, et celles-ci du droit, C R M. Les deniers de Charlemagne sont au contraire fort nombreux, et nous ne pourrions en décrire ici toutes les variétés. Nous nous contenterons d'en citer quelques-uns parmi les plus remarquables.

Les pièces de la première moitié du règne de ce prince sont en général d'un style fort grossier; elles présentent au droit le nom du roi, en deux lignes: $\frac{\text{CAR}}{\text{LVS}}$, et au revers celui de la ville, écartelé entre les branches d'une croix, comme à Avignon : $\frac{\text{A}|\text{V}}{\text{IN}|\text{IO}}$, à Marseille : $\frac{\text{M}|\text{A}}{\text{SI}|\text{S}}$, etc. D'autres fois, les lettres de ce nom sont placées circulairement autour d'un besant qui occupe le champ, comme à Melle en Poitou : MEDOLVS. Quelquefois elles forment deux lignes séparées ou non par un trait, comme à Lyon : $\frac{\text{LVG}}{\text{DVN}}$, et à Uzès : $\frac{\text{VCE}}{\text{CIA}}$. D'autres fois, comme à Paris, on voit reparaître l'ancien type mérovingien. Mais, dans la suite, et surtout après ses conquêtes en Italie, Charlemagne améliora considérablement le titre de ses monnaies. Ce type représenta alors, d'un côté, le monogramme de Charles; dans le champ et autour, le nom du roi tout entier : CARLVS REX FR.; de l'autre côté une croix, avec le nom de la ville : MEDIOLANVM, Milan; PAPIA, Pavie. Quelquefois, comme à Melle, c'est le nom de la ville, METVLLO, qui entoure le monogramme. Les monnaies de Mayence offrent l'exemple d'un emprunt remarquable fait au type mérovingien; on y voit en effet la croix ansée, qui forme, comme on sait, l'un des principaux éléments de ce type. Les deniers frappés à Arles présentent, d'un côté, l'effigie du prince, avec la légende : DN KARLVS IMPREXFETL; de l'autre, une porte de ville, emblème de la cité, avec la légende ARELATO.

Nous avons dit que Charlemagne n'avait fait frapper aucune monnaie d'or; cela est vrai pour la France. Cependant on connaît trois pièces de ce métal frappées sous son règne à Uzès; mais il n'est pas prouvé que ce soient de véritables monnaies. Quoi qu'il en soit, leur type est celui des premiers deniers frappés sous le règne de Charlemagne. Elles présentent d'un côté le nom d'Uzès en deux lignes : $\frac{\text{VCE}}{\text{CIA}}$, et au revers le monogramme du roi.

Charlemagne rendit sur les monnaies plusieurs ordonnances. Suivant le capitulaire de Mayence, de l'année 774, ceux qui s'opposaient au cours de la monnaie impériale devaient être condamnés à quinze sous d'amende, s'ils étaient libres, et fouettés en présence du peuple, s'ils étaient esclaves, à moins que leur crime n'eût été commandé par leur maître, auquel cas le maître seul était responsable. L'empereur publia en 805, à Thionville, une autre ordonnance, dans le but de réprimer les faux monnayeurs qui infestaient ses États; et pour régler autant que possible l'usage de la monnaie, il décida que dorénavant elle serait fabriquée dans son palais même. On connaît en effet des deniers de Charlemagne qui portent pour légende : PALATINA MONETA.

CHARLEMONT, l'une des forteresses les plus importantes du royaume, autrefois chef-lieu du Namurrois français, aujourd'hui comprise dans le département des Ardennes, doit son nom à Charles-Quint, son fondateur, et à sa situation sur une hauteur escarpée. L'empereur ayant acheté, vers 1540, le comté d'Agimont, dépendance de la principauté de Liége, fit bâtir le château de Charlemont, et bientôt après une petite ville, qu'il unit au Namurrois en 1555. Cette place fut cédée par le traité de Nimègue à Louis XIV, qui en prit possession le 22 avril 1679. Ce fut alors que le roi fit fortifier Givet, qui se composait à cette époque de deux villages séparés par la Meuse, et situés au pied de la forteresse. De plus, il chargea Vauban d'ajouter de nouvelles fortifications à celles qu'avait élevées Charles-Quint, et l'illustre maréchal conduisit lui-même les travaux. Alors Charlemont et les deux Givet ne formèrent plus, pour ainsi dire, qu'une seule ville, ayant un seul gouverneur et un seul lieutenant du roi.

En 1815, les Prussiens entrèrent à Givet après avoir éprouvé une courte résistance; mais ils ne purent s'emparer de la forteresse inexpugnable qui domine cette ville. Charlemont, défendu par le comte Bourke, refusa de leur ouvrir ses portes, et conserva sa garnison française tant que dura l'occupation du territoire national par les alliés des Bourbons.

CHARLEROI (siéges de). — Cette ville avait été bâtie en 1666 par les Espagnols. Mais avant qu'ils eussent eu le temps de la fortifier complétement, Turenne la leur enleva, le 2 juin 1667, au début de la guerre entreprise pour défendre *les droits de la reine*, et Charleroi resta sous la domination française, en vertu du traité d'Aix-la-Chapelle, conclu en 1668.

— Le 13 décembre 1672, le prince d'Orange, profitant de l'éloignement des généraux français, et renforcé de dix mille Espagnols, vint investir cette place. La belle défense de Montal et l'âpreté du froid l'obligèrent à se retirer avant d'avoir ouvert la tranchée. Cinq ans après, il vint une seconde fois mettre le siége devant Charleroi, mais sans plus de succès.

— Rendu aux Espagnols par le traité de Nimègue, en 1678, Charleroi fut bombardé par le roi en 1692, et pris le 11 octobre de l'année suivante, à la suite de la victoire de Nerwinden; il revint aux Espagnols en 1697, par le traité de Ryswick. Puis, au mépris de ce traité, l'électeur de Bavière y introduisit de nouveau une garnison française en 1701. Le malheureux traité d'Utrecht rendit cette ville à la Hollande. Le 2 août 1746, elle se rendit au prince de Conti après quatre jours d'attaque. Mais au commencement de l'année 1749, à la paix d'Aix-la-Chapelle, elle retourna au pouvoir de l'impératrice.

— Le 12 novembre 1792, Charleroi fut occupé par les troupes françaises, commandées par le général Valence, dont l'approche suffit pour faire fuir la garnison autrichienne. Mais la trahison et la retraite de Dumouriez le firent retomber l'année suivante au pouvoir de l'Autriche.

— La campagne de 1794, que la république ainsi que la coalition regardait comme décisive, était engagée. Les ordres absolus du comité de salut public enjoignaient à Pichegru, renforcé par l'armée des Ardennes, d'attaquer

les ennemis vers Charleroi, où se trouvait le centre de leurs positions, et où ils avaient réuni la majorité de leurs forces. En conséquence, le général Charbonnier franchit la Sambre le 20 mai, et menaça Charleroi. Mais trois jours après il fut battu, et repoussé en désordre sur la rive droite. L'armée des Ardennes, pressée par l'inflexible volonté des représentants de la Convention nationale, fit, le 26, de nouveaux mais vains efforts pour repasser la Sambre. Enfin le 29, après trois jours de combats acharnés, le passage fut forcé, et Charleroi investi. Mais un renfort de vingt mille hommes étant survenu aux Autrichiens dans cet intervalle, les généraux ennemis tombèrent sur nos lignes de blocus, et nous forcèrent à repasser la Sambre une troisième fois.

A ce même moment, le général Jourdan, à la tête de quarante mille hommes détachés de l'armée de Rhin-et-Moselle, traversait les Ardennes, et opérait sa jonction avec les corps qui venaient d'être battus sous Charleroi. Un grand conseil de guerre se réunit, et il fut résolu qu'à la tête de ces forces imposantes, désignées plus tard sous le nom d'armée de Sambre-et-Meuse, on reprendrait avec une nouvelle vigueur le siége de Charleroi. Jourdan s'établit autour de la ville, en couvrant toutes les routes qui y conduisent. Bien que secondé par d'habiles généraux, par Lefebvre, Championnet, Hatri, Kléber, Marceau, etc., il essuya encore un échec. « Le prince d'Orange, Kaunitz et Beaulieu tombèrent sur les positions où les républicains n'étaient pas encore affermis. Un combat opiniâtre s'engagea au milieu d'un brouillard épais, qui déroba aux généraux français la force et les mouvements de leurs adversaires. Néanmoins, sur le Piéton et vers Gosselies, les Impériaux furent culbutés ou contenus. Jourdan se croyait vainqueur, lorsqu'il apprit que son aile droite avait repassé la Sambre. Ignorant ce qui se passait sur les autres points, et voyant deux redoutables colonnes menacer Lambusart, elle avait craint de perdre ses communications avec la rive droite, et elle s'y était portée en bon ordre; le reste de l'armée fut obligé de suivre son mouvement (*). » Les Autrichiens détruisirent tous nos travaux, et se retirèrent aussi dans la nuit sur Nivelles. Dès le lendemain, le général Jourdan tenta de nouveau le passage de la Sambre, l'opéra malgré de grandes difficultés, et recommença le siége. Cobourg accourut alors pour soutenir ses lieutenants avec trente mille hommes. Mais on poussait avec rapidité les opérations du siége; Le 25 juin, le gouverneur demanda à capituler : *Je suis arrivé en hâte*, répondit Saint-Just, *j'ai oublié ma plume; je n'ai pris qu'une épée* (**). Le même jour, le commandant, craignant un assaut, se rendit à discrétion, tandis que les généraux autrichiens, ignorant cette reddition, s'ébranlaient pour dégager la place. Le lendemain, au point du jour, les armées, qui se trouvaient en présence, se disposèrent à combattre, et alors s'engagea la célèbre bataille de Fleurus, brillante journée qui valut à la république la conquête de la Belgique.

— Au mois de juin 1815, Napoléon opéra sous les murs de Charleroi la réunion des armées de la Moselle et du Nord. Le 15, le général Quielhen, qui avait dans cette ville son quartier général, l'avait évacuée précipitamment, et le général Pajol y était entré, suivi immédiatement par l'empereur. Ce fut dans les plaines de Charleroi, de Fleurus, de Ligny, que les armées françaises remportèrent leurs derniers succès avant la fatale journée de Waterloo.

CHARLES, nom fort commun en France depuis l'établissement de l'empire carlovingien, et dont la véritable

(*) Tableau des guerres de la révolution, p. 77.

(**) Frappé d'étonnement, en entendant ces belles paroles, l'officier autrichien à qui elles étaient adressées se tourna vers ceux qui le suivaient en s'écriant : « *Ce monsieur de Saint-Just il est un bien grand homme.*

orthographe, d'après le son de l'ancienne langue tudesque, est *Karl*, qui, suivant J. Grimm, signifie *robuste*.

Charles Martel naquit en 689. Son père, Pepin d'Héristal, était maire du palais dans les royaumes de Neustrie et d'Austrasie. Sa mère, Alpaïde, n'était qu'une simple concubine ; car la femme de Pepin se nommait Plectrude. On raconte qu'un jour l'évêque Lambert, se trouvant assis à la table de Pepin, aux côtés d'Alpaïde, l'outragea cruellement par ses paroles, pour faire sentir au duc des Francs que l'Église était scandalisée de sa conduite. Quelques jours après, un frère d'Alpaïde qui avait été témoin de l'outrage fait à sa sœur, surprit l'évêque en prière, et le tua au pied de l'autel. Un fils de Pepin, Grimoald, étant allé prier devant le tombeau du martyr, fut frappé par un inconnu ; et Pepin, soupçonnant le fils qu'il avait eu d'Alpaïde, le fit enfermer dans un cachot, et légua ses États à son petit-fils, âgé de six ans, qu'il plaça sous la tutelle de son aïeule Plectrude.

Cependant les Neustriens, après la mort de Pepin d'Héristal, s'étaient révoltés contre cet enfant, au nom duquel les chefs des Austrasiens prétendaient les gouverner. Ceux-ci voyant le pouvoir échapper de leurs mains, résolurent de mettre à leur tête un homme capable de les conduire à la victoire. Ils tirèrent de sa prison le bâtard de Pepin, qui défit les Neustriens dans deux batailles successives, et gouverna ensuite les deux royaumes de Neustrie et d'Austrasie au nom du mérovingien Chilpéric II, qu'il avait décoré du titre de roi.

La Gaule franque était alors menacée sur le Rhin par les Germains, aux Pyrénées par les Arabes. Charles Martel réussit à repousser les Germains, et porta la dévastation jusqu'au fond de la Saxe. Puis, ayant pris à sa solde un grand nombre de ces barbares qu'il avait vaincus, mais dont il appréciait la valeur et le caractère indomptable, il revint en Gaule et les opposa aux Arabes. Maîtres du nord de l'Afrique et de l'Espagne, les Arabes avaient franchi les Pyrénées, et ils avaient planté l'étendard du prophète jusque sur les murs d'Autun. Ce fut dans les champs de Poitiers qu'eut lieu (732) la rencontre solennelle des guerriers francs et des guerriers arabes. Ceux-ci, montés sur des chevaux légers, mais peu accoutumés aux chances d'un combat en règle, vinrent échouer contre les lourds bataillons des Francs, qui leur paraissaient comme un rempart de fer. Trois cent soixante-quinze mille Arabes restèrent sur le champ de bataille, au dire des chroniqueurs, dont l'imagination paraît avoir été vivement frappée de cette rencontre décisive de deux armées animées par une égale valeur et par un même enthousiasme religieux. Toutefois, cette grande victoire fut si peu décisive, qu'au dire de ces mêmes chroniqueurs, Charles Martel ne poursuivit pas les ennemis, *de crainte d'embûche*. (Voy. Poitiers [bat. de.]) L'année suivante, il les attaqua encore dans le Midi, sans réussir cependant à les repousser au delà des Pyrénées.

Ce sont ces victoires qui ont valu au fils de Pepin le glorieux surnom de Martel, parce que, semblable à un marteau de fer, il tombait sur ses ennemis et les écrasait. Mais pour remporter ces victoires, Charles Martel avait été obligé d'appeler en Gaule des guerriers frisons et saxons qui étaient encore païens. Les descendants des guerriers francs n'étaient plus ni assez nombreux, ni assez énergiques pour suffire à la double tâche de repousser les Germains et les Arabes. Charles Martel distribua à ses alliés les biens des églises. De là vient que sa mémoire nous est parvenue chargée de malédictions et d'anathèmes. On raconte qu'un jour saint Eucher, évêque d'Orléans, eut dans une vision une révélation de l'autre vie, et qu'il aperçut Charles Martel plongé dans les dernières profondeurs de l'enfer, et souffrant les supplices réservés aux damnés. Lorsque l'on creusa dans la suite le lieu de sa sépulture, et qu'on ouvrit son cercueil, on le trouva vide, mais

tout noirci comme par des flammes, et il en sortit un serpent. Ce récit prouve que l'Église ne pardonna jamais à Charles Martel de l'avoir dépouillée de ses biens. Et cependant Charles avait rendu des services à la cause de la religion. Il avait repoussé les apôtres armés de Mahomet, il avait protégé les missionnaires irlandais du pape prêchant l'Évangile aux Germains, il était intervenu entre le pape et les Lombards, ses persécuteurs, et avait enfin déposé de riches offrandes au tombeau des apôtres.

Après une vie si agitée et si glorieuse, Charles Martel mourut dans son lit en 741, à l'âge de cinquante-trois ans, laissant trois fils : Carloman, Pepin et Griffon. Il avait eu ce dernier d'une captive allemande, et il ne lui laissa qu'une faible partie de son héritage.

CHARLES Ier. Voyez CHARLEMAGNE.

CHARLES II, LE CHAUVE. — Charles II, roi de France, et ensuite empereur, naquit à Francfort-sur-le-Mein le 13 juin 823. Il était fils de Louis le Débonnaire et de Judith, seconde femme de ce prince. Son père lui donna presqu'à sa naissance le titre de roi d'Alemannie, et celui de roi d'Aquitaine, après la mort de Pepin, son fils aîné. C'est pourquoi le jeune prince devint un objet de jalousie pour ses frères Lothaire et Louis, et participa successivement à la bonne et à la mauvaise fortune de son père. Après la mort de Louis le Débonnaire, Charles fit alliance avec Louis le Germanique contre Lothaire, qui aspirait à la possession entière de tous les États de son père. Les deux frères remportèrent contre leur aîné la victoire de Fontenay (841) (voyez FONTENAY [bataille de]), et renouvelèrent ensuite leur alliance à Strasbourg. Charles prêta serment en langue allemande, pour être compris de l'armée de Louis, et Louis prêta le sien en langue romane, pour être compris de l'armée de Charles. Ces deux serments sont les plus anciens monuments que nous ayons de la langue allemande et de la langue française. Lothaire fut obligé de céder, et le traité de Verdun, conclu en 843, régla le partage définitif de l'empire. Charles reçut toute la partie de l'empire de Charlemagne comprise entre l'Océan d'une part, l'Escaut, la Meuse, la Saône, le Rhône, la Méditerranée et les Pyrénées, de l'autre. Par conséquent, il peut être regardé comme le premier roi de France. Son règne fut troublé par les invasions des pirates danois ou normands. Les ecclésiastiques, qui étaient en même temps les commandants des armées, étaient incapables de défendre le royaume. Ils s'enfuyaient timidement, emportant les reliques des saints, ou bien ils prodiguaient aux Normands des sommes énormes, qui ne faisaient qu'en attirer de nouveaux essaims. C'est alors qu'eut lieu le mouvement féodal, si approprié au génie des guerriers francs, et qui seul pouvait sauver le royaume. Les hommes vaillants se défendirent par eux-mêmes contre les barbares. Ils élevèrent des châteaux et des tours fortifiées sur les sommets des montagnes, sur les rochers, dans les plaines, au passage des grands fleuves, dans l'intérieur des forêts, partout où ils pouvaient espérer de résister aux envahisseurs. Charles le Chauve essaya en vain d'arrêter ce mouvement immense, qui préparait la ruine définitive de la monarchie. Il défendit à plusieurs reprises d'élever des châteaux; mais ces défenses étaient coupables en présence de l'ennemi. Le roi ne fut pas obéi, et il finit par céder. L'édit de Kiersy-sur-Oise (877) fut comme la charte que la royauté vaincue octroya à la féodalité victorieuse.

Au milieu de ces revers, Charles eut l'idée bizarre de vouloir être empereur. Après la mort de Louis II, il alla en Italie dérober la couronne impériale, en prévenant de vitesse les soldats de Louis le Germanique. Mais au moment même où il ceignait le diadème des Césars, Louis le Germanique s'emparait de son propre palais. Charles mourut sans gloire à son retour d'Italie, pendant qu'il traversait le mont Cenis (877). On croit qu'il fut

empoisonné par le juif Sédécias, son médecin.

CHARLES le CHAUVE (monnaies de). Ce prince est le seul roi des deux premières dynasties qui ait rendu des ordonnances un peu détaillées sur le fait de la monnaie. La première, datée d'Attigny, avait pour but de réprimer les faux monnayeurs; elle fut suivie la même année par le fameux édit de Piste, dont le texte se trouve imprimé dans le Traité des monnaies de France de Leblanc. La valeur de l'or fin était fixée par cet édit à douze fois celle de l'argent; la livre d'or d'un titre inférieur ne devait valoir que dix livres d'argent. Le palais impérial et neuf villes seulement devaient posséder des ateliers monétaires. Ces villes étaient: Orléans, Quentoric (Saint-Josse près Étaples, département du Pas-de-Calais), Paris, Châlon-sur-Saône, Sens, Melle, Rouen, Narbonne et Reims. La monnaie qui avait eu cours jusqu'alors devait être décriée; et, à partir de la messe de Saint-Remi, on ne devait plus recevoir que les espèces nouvelles, dont le type devait présenter, d'un côté, le nom du roi dans la légende, et au milieu son monogramme; et de l'autre le nom de la ville, et au milieu une croix. Tous les comtes qui avaient dans leur ressort une des villes ci-dessus mentionnées, étaient tenus d'envoyer à Senlis leur vicomte avec leur monétaire et deux cautions, pour y recevoir de l'épargne cinq livres d'argent avec un poids, afin de commencer à travailler. Les mêmes personnes devaient revenir à Senlis quelques mois après, pour remettre aux officiers de l'empereur les cinq livres d'argent réduites en deniers. Enfin des peines sévères étaient prononcées contre les faussaires et contre les monnayeurs infidèles. Un nouveau capitulaire, daté de Crécy-sur-Oise, renouvela en 861 cette ordonnance, et y ajouta une pénalité contre ceux qui refusaient les nouvelles monnaies; cette pénalité consistait dans l'application d'un fer rouge sur le front.

Quelque formelle que soit l'ordonnance que nous venons d'analyser, on ne connaît aucun denier qui ait été frappé conformément à ses prescriptions; et cependant Charles le Chauve est de tous les princes celui dont les monnaies sont les plus nombreuses. On compte près de deux cents villes où l'on en a frappé sous son règne. Les types de ces monnaies sont d'ailleurs assez variés. Celui que l'on rencontre le plus communément présente d'un côté le monogramme de Charles, avec la légende GRATIA DI REX, de l'autre une croix grecque, et le nom de la ville ou du lieu où la pièce a été frappé: AVRELIANIS CIVITAS, KALA MONASTERIVM, CASTRA MONETA, CARISIACO PALATIO, etc... D'autres pièces, celles de Beauvais, par exemple, portent d'un côté le monogramme de Charles, le nom de la ville autour, et de l'autre côté celui du roi: CAROLVS REX FRANCORVM, avec une croix dans le champ. D'autres, comme celles de Bourges, présentent des deux côtés le nom de la ville.

On a vu que Charles le Chauve se fit décerner, vers la fin de sa vie, le titre d'empereur. Quelques-uns de ses deniers lui donnent en effet ce titre. Ces pièces, qui furent frappées à Tonnerre, à Bourges, à Auxerre et à Nevers, présentent d'un côté la légende: CARLVS IMP. AVG., avec le monogramme de Charles, et de l'autre le nom de la ville, avec une croix. Le style de ces pièces s'oppose d'ailleurs à ce qu'on les attribue, comme l'ont fait quelques auteurs, à Charlemagne.

CHARLES LE GROS, né vers 832, mort en 888, est quelquefois compté parmi les rois de France. C'était le troisième fils de Louis le Germanique. Proclamé successivement empereur et roi d'Italie, roi d'Allemagne et roi de France, il parut un instant réunir sous sa domination tout l'empire de Charlemagne; mais c'était une véritable dérision. Tant d'éléments divers ne pouvaient plus former un empire; et il n'y avait plus d'unité possible, depuis que la féodalité avait pris possession du sol dans toutes les provinces envahies jadis par les barbares. Char-

les le Gros fut déposé en 888, et sa déposition marqua le démembrement final et définitif de l'empire que Charlemagne avait fondé.

CHARLES LE GROS (monnaies de). Les monnaies attribuées à ce prince sont des deniers ou des oboles. A l'exception d'une seule, qui porte d'un côté une croix, avec la légende : CARLVS IMPERAT, et de l'autre l'image d'un temple, avec les deux mots : XPISTIANA RELIGIO, toutes ces monnaies, frappées à Arles, à Béziers, à Nîmes et à Uzès, présentent d'un côté le monogramme de Charles, avec le nom de la ville où elles ont été frappées, et de l'autre une croix, avec le nom du roi.

CHARLES III, dit *le Simple*, fils de Louis le Bègue, né en 879, fut longtemps privé du trône, à cause de sa jeunesse et des malheurs qui frappèrent sa famille après la déposition de Charles le Gros. Toutefois, l'empereur Arnould et le duc de Lorraine, Zvintibold, le soutinrent contre Eudes, qui avait usurpé le trône; et enfin la mort de ce prince (898) le laissa sans compétiteurs.

Le seul événement de son règne qui mérite d'être cité est la fondation du duché de Normandie. Charles le Simple avait résolu d'attacher au sol ces pirates du nord qui venaient tous les ans remonter les grands fleuves, en répandant partout la dévastation et la terreur. Leur chef Rollon consentit à recevoir le baptême des mains de l'archevêque de Rouen; et, par le traité de Saint-Clair-sur-Epte (911), Charles lui céda toute cette partie de l'ancienne Neustrie qui porta depuis le nom de Normandie. Rollon lui prêta serment de fidélité et se reconnut son vassal; mais il ne le défendit pas contre les nombreux ennemis qui s'élevèrent à diverses reprises contre lui. Ces ennemis n'étaient autres que les seigneurs qui continuaient à battre en brèche la royauté, afin de fonder sur ses ruines leur indépendance. L'un d'eux, Herbert II, comte de Vermandois, parvint à attirer Charles dans ses États, se rendit maître de sa personne, et le retint prisonnier dans la tour de Péronne jusqu'à la fin de sa vie (929). Ce fut sans doute à la confiance imprudente que ce malheureux prince avait témoignée à Herbert, qu'il dut le surnom de *Simple;* mais on aurait tort de conclure de ce surnom, qu'il ait été le plus incapable des Carlovingiens.

CHARLES LE SIMPLE (monnaies de). Charles le Simple porta longtemps le titre de roi, et l'on dut frapper à son nom un grand nombre de deniers. On lui en a, en effet, attribué beaucoup, et les numismates sont convenus de lui donner tous ceux qui ne peuvent convenir à Charlemagne, et qui ne portent pas d'un côté la légende GRATIA DI REX, avec le monogramme de Charles, et de l'autre un nom de ville avec une croix (nous avons dit que ces derniers appartiennent probablement à Charles le Chauve). Une telle classification est, comme on le voit, bien douteuse. Deux circonstances viennent d'ailleurs augmenter la difficulté. A l'époque où Charles le Simple monta sur le trône, l'empire carlovingien était en pleine dissolution. Chaque seigneur s'était rendu maître absolu dans ses terres, et la puissance féodale était constituée. Au milieu des troubles qui furent la suite de cette révolution, le peuple perdit toute confiance dans la monnaie qui avait cours; et, comme il arrive toujours dans les temps de troubles, il rechercha de préférence les pièces anciennes, telles que celles de Charlemagne, de Louis le Débonnaire, et des premiers Carlovingiens. Les seigneurs imaginèrent alors de copier tout simplement ces monnaies anciennes, et cet usage, qui dura pendant tout le moyen âge, apporta dans le monnayage une telle confusion, que, jusqu'à Richard Cœur de Lion, on frappa à Melle, dans le Poitou, des pièces au nom de Charles (CARLVS REX EO pour *Carlus rex Aquitaniæ*, MET ALO, (voyez Monnaie de Melle); qu'à Angoulême et à Langres on en frappa jusqu'au treizième siècle au nom de Louis (LODOICVS EGOLISSIME : LINCONIS VRBS LVDOVICVS

REX), bien qu'aucun prince du nom de Charles ou de Louis n'ait été maître de ces villes. A cette époque, Charles le Simple se trouvait, à l'égard de ses sujets, dans la même position que les grands barons; il fut comme eux obligé, pour donner du crédit à ses monnaies, d'adopter les types anciens; de sorte que ses espèces se confondent d'un côté avec celles de Charlemagne, et de l'autre avec les deniers qui furent frappés pendant le moyen âge à l'imitation de ces dernières. Au reste, en traitant des monnaies des villes, nous essayerons de déterminer celles qui lui appartiennent réellement.

CHARLES IV, dit *le Bel*, comte de la Marche, troisième fils de Philippe le Bel, né en 1294, succéda à son frère Philippe le Long, le 3 janvier 1322. Son règne ne fut que la continuation des règnes précédents. Mêmes besoins et mêmes expédients pour y subvenir. Pour remplir son trésor épuisé, il confisqua les biens des Lombards et les exila de France, altéra les monnaies, et dépouilla, sous divers prétextes, un grand nombre des plus riches seigneurs. A l'extérieur, il fut heureux contre les Flamands, qui s'étaient révoltés contre leur comte, dévoué aux intérêts de la France; il aida sa sœur Isabelle dans sa lutte contre son mari, Édouard II, roi d'Angleterre, qui fut vaincu et expira dans les plus affreuses tortures; mais il échoua dans sa tentative pour se faire proclamer empereur, quoique le pape l'eût recommandé puissamment aux électeurs. Du reste, la fatalité qui semblait attachée à la race de Philippe le Bel, tomba sur lui comme sur ses frères aînés. Il mourut sans laisser de postérité mâle, et avec lui s'éteignit la ligne des Capétiens directs.

Il tomba malade à Vincennes le jour de Noël de l'année 1327, et souffrit longtemps de cruelles douleurs. « Quand il aperçut, dit Froissard, que mourir lui convenoit, il devisa que s'il avenoit que la reine s'accouchât d'un fils, il vouloit que messire Philippe de Valois, son cousin germain, en fût mainbourg (tuteur), et régent du royaume, jusques à donc que son fils seroit en âge d'être roi; et s'il avenoit que ce fût une fille, que les douze pairs et hauts barons de France eussent conseil et avis entre eux d'en ordonner, et donnassent le royaume à celui qui avoir le devoit. Sur ce, le roi Charles alla mourir environ la chandeleur. Ni demeura mie grandement après ce, que la reine Jeanne accoucha d'une fille. De quoi le plus du royaume en furent durement troublés et courroucés (*). »

CHARLES LE BEL (monnaies de). — Ce prince fit frapper des monnaies d'or, des monnaies d'argent, et des monnaies de billon. Les premières sont connues sous les noms de *moutons* et de *royaux*. Les *moutons* ou *aignels* étaient d'or fin et valaient vingt-cinq sous; on en taillait cinquante-neuf au marc. Ils représentaient au droit l'agneau pascal, avec la légende AGNUS DEI, et le nom du roi en abrégé, KLS REX, se lisait au dessous des pieds du mouton; au revers on voyait une croix fleuronnée encadrée et cantonnée de fleurs de lis, avec la légende ordinaire : XPCC VINCIT, XPCC REGNAT, etc. On cessa en 1325 de fabriquer des moutons, et ces pièces furent remplacées par de *doubles royaux* et de *petits royaux*, que le peuple nommait *longs vestus*. Le *double royal* était d'or fin comme l'agnel et valait vingt-cinq sous; on en taillait cinquante-huit au marc. Le petit royal valait moitié moins. Le type de ces pièces représentait le roi sous une arcade gothique, vêtu d'un long habit, la couronne en tête et le sceptre en main; la légende était : KOL REX FRANCOR. Le revers, où on lisait la légende ordinaire des pièces d'or, présentait aussi une croix fleuronnée et enfermée dans quatre cercles concentriques cantonnés de quatre couronnes.

Les monnaies d'argent frappées sous Charles le Bel sont des *gros tournois*, des *demi-gros*, et des *oboles tierces*. Toutes ces pièces, dont

(*) Chronique de Froissard, ch. 49.

l'empreinte est la même, sont semblables à celles des règnes précédents, c'est-à-dire, qu'elles ont pour type au droit un châtel, avec deux légendes concentriques : BENEDICTV, etc., et le nom royal, KAROLVS REX ; et au revers la rangée de douze fleurs de lis, avec la légende : TVRONVS CIVIS ou TVRONVS ARGENTEVS, ou enfin TVRONVS FRANCORVM, autour d'une croix. Ces deux dernières légendes ne se rencontrent cependant jamais sur les pièces des règnes précédents.

Charles le Bel fit enfin frapper des *deniers parisis*, simples et doubles, des *doubles tournois*, des *deniers tournois*, et des *oboles tournois*. Les doubles parisis portaient dans le champ le nom du roi en trois lignes : KAR OLVS, FRA et en légende : FRANCORVM REX ; au revers une croix latine, et au pourtour la légende SIT NOMEN, etc. Les *deniers parisis* avaient conservé leur ancien type ; on y lisait toujours, comme du temps de Louis VII : FRA NCO' au pourtour le nom du roi : KAROLVS REX, et au revers : PARISIVS CIVIS. Ces pièces étaient à la taille de vingt-huit au marc, et à quatre deniers douze grains de fin. On ne sait pas au juste quelle était la taille et le degré de fin des tournois ; mais la valeur de ces pièces devait être proportionnelle à celle des parisis. Sur les doubles, on voyait au droit un K accosté de deux annelets, et couronné d'un large diadème fleurdelisé, avec la légende : FRANCORVM REX ; et au revers, une croix, fleurdelisée aussi, et coupant les mots : BONCTA NOVA. Les tournois simples présentent, comme ceux de Philippe le Bel, au droit un débris de châtel, avec le mot : TVRONVS CIVIS ; et au revers la légende : KAROLVS F REX, avec une croix dans le champ. L'obole est semblable, si ce n'est qu'on y lit : OBOLVS CIVIS au lieu de TVRONVS CIVIS.

Charles le Bel rendit sur les monnaies plusieurs ordonnances dont les dispositions sont pleines de sagesse. Mais la guerre ayant de nouveau éclaté avec l'Angleterre, il se trouva bientôt obligé, pour remplir son trésor épuisé, de continuer le déplorable système suivi par son père et par ses deux frères. Un seul fait suffit pour montrer jusqu'à quel point fut porté sous son règne l'abus de l'altération des monnaies : le gros tournois, qui, à l'époque de son avénement, valait douze deniers parisis, en valait vingt en 1328.

CHARLES V, dit le *Sage*, fils du roi Jean et de Bonne de Luxembourg, naquit à Vincennes le 21 janvier 1337. Lorsque les Anglais eurent emmené à Londres le roi Jean, qu'ils avaient fait captif, à la bataille de Poitiers, Charles s'empressa de saisir en France le pouvoir (1356), et de convoquer les états de la langue d'Oc et de la langue d'Oil, pour leur demander des levées et des subsides. Cette assemblée lui accorda les sommes qu'il lui avait demandées ; mais il les dépensa en fêtes et en folles prodigalités, et se vit obligé, dès l'année suivante, de convoquer une nouvelle assemblée. Cette fois les états de la langue d'Oil, dirigés par Robert le Coq, évêque de Laon, et par le fameux Étienne Marcel, prévôt des marchands de Paris, exigèrent des garanties. Ils obtinrent le droit de s'assembler deux fois par an, même sans avoir été convoqués, et celui de désigner trente-six commissaires choisis à nombre égal dans la noblesse, le tiers état et le clergé, pour *assister* le régent dans le gouvernement du royaume. Mais ces commissaires n'eurent pas plutôt commencé leurs fonctions, que les maréchaux de Champagne et de Normandie excitèrent le jeune prince à les renvoyer. Étienne Marcel fit massacrer ces deux officiers en présence du dauphin, sur lequel leur sang rejaillit, et qui, pour échapper à la fureur du peuple, fut forcé de se couvrir la tête d'un chaperon aux couleurs parisiennes (rouge et bleu) que lui présenta le prévôt des marchands. Charles sortit alors de Paris, et il eut l'adresse de semer la désunion entre Étienne Marcel et le roi de Navarre, Charles le

Mauvals, qui jusqu'alors avait soutenu le parti des bourgeois. Au sein même de Paris, le parti royaliste releva bientôt la tête; Étienne Marcel périt assassiné (1357), et Charles rentra dans la capitale, appuyé sur le bras du meurtrier de ce magistrat. Ce fut alors qu'il signa ce funeste traité de Brétigny, par lequel la France cédait aux Anglais les provinces de Guienne, Querci, Rouergue, Périgord, Agénois, Angoumois, Poitou, Saintonge, pour les posséder, non plus à titre de fief, mais à titre de souveraineté libre et indépendante. Elle devait en outre payer trois millions d'écus d'or pour la rançon du roi Jean. Ce malheureux prince mourut quatre ans après, en 1364, et Charles V lui succéda.

La France était alors ravagée par les *compagnies*. C'étaient les soldats d'Édouard III, licenciés après le traité de Brétigny, et forcés, pour vivre, de chercher dans les brigandages des ressources que la guerre ne leur offrait plus. Charles V les prit à sa solde pour en délivrer le pays, et les envoya, sous la conduite de du Guesclin, détrôner le roi de Castille, Pierre le Cruel, coupable du meurtre de Blanche de Bourbon. Pierre le Cruel fut vaincu sans combat; mais il fut bientôt ramené par les Anglais, qui, sous la conduite du prince de Galles, remportèrent la victoire de Najara, et firent prisonnier du Guesclin. Cependant, les Gascons, mécontents de la domination des Anglais, qui établissaient sans cesse de nouveaux impôts, s'adressèrent à Charles V, comme à leur ancien suzerain, pour obtenir justice, ajoutant, avec leur vivacité méridionale, que, s'ils ne l'obtenaient pas de leur seigneur naturel, ils s'adresseraient à un autre. Charles V hésita longtemps; mais enfin, il apprit que le prince de Galles était retenu malade dans son lit, que les médecins anglais lui recommandaient d'aller respirer les brouillards de son pays natal, et que, d'un autre côté, Pierre le Cruel, vaincu à Montiel, avait été poignardé par son frère, Henri de Transtamarre; alors il accueillit ouvertement les réclamations des Gascons; c'était contrevenir au traité de Brétigny, et déclarer la guerre aux Anglais.

Cette fois on ne leur livra pas de bataille rangée. La guerre fut purement défensive de la part de la France. Charles V défendit expressément à ses généraux d'attendre l'ennemi en rase campagne. Il leur commanda de s'enfermer dans les places fortes et d'abandonner les plaines aux ennemis. Ceux-ci dévastèrent en effet tout le plat pays. Bientôt il ne resta plus une maison debout depuis Laon jusqu'à la frontière d'Allemagne. Mais ils ne tardèrent pas à éprouver eux-mêmes les conséquences de leurs dévastations; le pays qu'ils avaient changé en désert ne leur fournit plus de subsistances, et bientôt les populations entières se levèrent en masse contre ces incendiaires, qui se disaient les soldats du roi légitime. Charles V profita de leur détresse, et, poussant devant lui les débris de leurs armées, il reprit le Poitou, la Saintonge, la Guienne, et ne leur laissa que Calais, Bordeaux et Bayonne.

Charles V n'était ni aimé ni estimé du peuple lorsqu'il monta sur le trône. Les soldats et la noblesse lui reprochaient d'avoir montré, à Poitiers, une lâcheté qui avait causé la perte de la bataille, la captivité de son père, et le danger, presque la ruine du royaume. Les bourgeois avaient été trompés et sacrifiés par lui; enfin, les paysans avaient éprouvé par sa faute toutes les calamités de la guerre, et ils avaient pu croire, lors de la Jacquerie (voyez ce mot), qu'il désirait leur extermination. Cependant Charles V est connu de la postérité sous le nom de *Charles le Sage*, et son règne, placé entre deux des époques les plus malheureuses de l'histoire de France, présente, si ce n'est une période de prospérité, du moins un retour assez marqué, au dedans, vers l'affermissement de l'ordre; au dehors, vers le rétablissement de la puissance. Les désastres que son père et son aïeul

avaient attirés sur la France furent à peu près réparés pendant son règne de seize ans; et on lui a tenu compte non-seulement de tout le bien qu'il avait fait, et de tout celui qui, de son temps, s'était fait de soi-même, mais encore de tout le mal que s'étaient fait ses adversaires.

Charles V fut surnommé par ses contemporains plutôt le savant, *sapiens*, que le sage, parce qu'il avait reçu une éducation plus littéraire que les princes auxquels on le comparait. Une pédante, fille de son astrologue, Christine de Pisan, nous a laissé son panégyrique : c'est un écrit où il est aussi difficile de trouver un trait caractéristique du prince qui en est l'objet, qu'un sentiment vrai, une pensée digne d'éloges dans l'auteur. Christine de Pisan mérite cependant d'être crue quand elle parle de l'érudition du roi qu'elle célèbre. « La sage administra- « tration de son père le fit, dit-elle, « introduire en lettres, moult suffi- « samment, et tant que complétement « entendoit son latin, et suffisam- « ment savoit les règles de grammaire; « laquelle chose plût à Dieu que ainsi « fût accoutumée entre les princes. » En effet, Charles V fut le premier de nos rois qui comprit l'influence lente, mais certaine, des livres sur l'esprit public. Il en amassa une collection fort considérable pour son temps (voyez l'article BIBLIOTHÈQUES), fit traduire la Bible en langue vulgaire, et augmenta la juridiction et les privilèges de l'Université. Dès qu'il eut commencé de régner, « il fit en tous pays, ajoute « Christine de Pisan, querre et cher- « cher et appeler à soi, clercs solem- « nels, philosophes fondés en sciences « mathématiques et spéculatives. »

Toutefois, ce n'est pas à cause de la confiance qu'il accorda aux astrologues, ou des progrès qu'il fit lui-même en astrologie, que la postérité lui a confirmé le nom de sage. Elle a été frappée du contraste que présentent son immobilité et ses conquêtes. Il était faible, maladif, d'un caractère peureux; il ne parut plus dans les armées après la bataille de Poitiers; dans son palais même, il vécut caché en quelque sorte; il n'attira l'attention par aucune action brillante; il ne laissa ni dans les lois, ni dans les actes diplomatiques, aucune trace signalée : et cependant il regagna presque toutes les provinces que les Anglais avaient enlevées à son père.

Au reste, le sentiment qu'inspire Charles V par les succès constants de son règne est mêlé d'étonnement et presque de terreur, jamais de sympathie. Il se dérobe si soigneusement à tous les regards, qu'on oublie presque ses qualités personnelles, et qu'on ne remarque qu'une puissance occulte qui frappe l'un après l'autre ses ennemis. Implacable dans sa haine, il attend cependant des années avant d'exercer ses vengeances; mais aucun pardon, aucune réconciliation, aucunes promesses ne peuvent sauver ceux qui en sont les objets. Il relève la puissance de la France, sans pardonner jamais au peuple qui l'a humilié et fait trembler comme dauphin; lorsque ce peuple souffre, il ne ressent pour lui aucune pitié; dans l'incendie des maisons du pauvre, il ne voit que des fumées qui ne le chasseront pas de son héritage. « Laissez-les aller », répond-il à ses généraux, lorsqu'ils veulent mettre un terme aux dévastations des Anglais; « par fumières, ne peuvent venir à « notre héritage. Il leur ennuiera, et « iront tous à neant. Quoique un orage « et une tempête se appert à la fois en « un pays, si se départ depuis et se « dégaste de soi-même, ainsi advien- « dra-t-il de ces gens anglais (*). »

CHARLES V (monnaies de). — On connaît quatre monnaies d'or frappées sous le règne de Charles V : ce sont des *francs à cheval*, des *francs à pied*, ou *fleurs de lis*, des *florins* et des *royaux*. Le *franc à pied* était d'or fin, à la taille de soixante-quatre pièces au marc, et valait 20 sous; il était ainsi appelé, parce que le roi y

(*) Voyez M. de Sismondi, *Histoire des Français*, t. XI. Nous avons beaucoup emprunté à son livre pour la rédaction de cet article.

était représenté debout, dans un champ semé de fleurs de lis, sous une arcade gothique, tenant une main de justice et un sceptre; le revers et les légendes étaient à peu près les mêmes que sur les monnaies de Charles IV. Le *franc à cheval* ne différait du franc à pied que parce que le roi y était représenté sur un cheval au galop, l'épée à la main, le casque et la couronne en tête. Il avait d'ailleurs le même poids, le même titre et la même valeur. Les *royaux* n'étaient que de 63 au marc; on n'en frappa que pendant la première année du règne de Charles V; plus tard, cette monnaie fut remplacée par celle des *francs à pied*. Le *florin*, fabriqué sur le modèle des florins de Florence, présentait au droit l'image de saint Jean-Baptiste, avec la légende : S. IOHANNESB, et au revers une fleur de lis épanouie, avec le mot FRANTIA. On cessa bientôt d'ailleurs d'en fabriquer.

Outre ces pièces d'or, Charles V fit aussi fabriquer des *gros tournois*, des *blancs* en argent et de menues espèces de billon. Il conserva au *gros tournois* sa valeur ordinaire et son empreinte accoutumée; mais il fit fabriquer aussi des espèces qui portaient le même nom, et dont l'empreinte était différente. Ainsi nous avons de lui un *gros d'argent*, marqué d'un K couronné, accosté de deux fleurs de lis, avec la légende : DEI GRACIA, et un semis de fleurs de lis au pourtour; le revers en est d'ailleurs semblable à celui des gros tournois ordinaires. Il faut aussi attribuer à Charles V, et non à Charles VI, à qui le Blanc l'a donné à tort, un tournois marqué de trois fleurs de lis couronnées d'un semis de fleurs de lis au pourtour, et de la légende : GROSSVS TVRONVS. Quant aux petits tournois de Charles V, ils présentent le type ordinaire des tournois, mais défiguré et altéré.

Avant son avénement au trône, Charles avait fait frapper en Dauphiné, en qualité de dauphin, des espèces telles que des florins qui n'étaient que des imitations des espèces fabriquées par les anciens dauphins. Devenu roi, il ne fit pas cesser ce monnayage, et nous avons de lui des francs à cheval, des florins, des gros tournois et des doubles tournois marqués de ses deux titres de roi et de dauphin. L'empreinte de ces monnaies est ordinairement la même que celle des monnaies ordinaires de France; cependant il en est quelques-unes qui ont une empreinte différente : ainsi nous trouvons un gros qui n'est autre qu'une imitation des gros frappés par les anciens souverains du Dauphiné, et qui représente le roi assis entre deux dauphins; sur un autre, le châtel tournois est remplacé par un dauphin qui occupe tout le champ; enfin, un double tournois présente une losange écartelée où figurent au premier et au quatrième carrés un dauphin, au deuxième et au troisième, une fleur de lis.

Instruit par les malheurs du règne de son père, Charles s'appliqua surtout à bien régler les monnaies; sous son règne elles furent toujours à un haut titre; à mesure qu'il s'emparait des villes occupées par les Anglais, il y établissait des ateliers monétaires, et l'on y devait frapper des espèces semblables à celles qui se fabriquaient à Paris. Il prit aussi tous les moyens possibles pour réprimer le brigandage des petits souverains voisins de la France, qui s'arrogeaient le droit de contrefaire la monnaie du royaume. Il fit lancer contre eux les foudres de l'Église, et les réprima quelquefois par des moyens plus efficaces : c'est ainsi qu'il ordonna à son bailli de Mâcon de saisir pour ce délit les biens de l'abbé de Saint-Oyain de Jou. Il eut des démêlés sérieux avec les évêques de Genève, les princes d'Orange et le comte de Lyon, qui s'étaient rendus coupables des mêmes crimes.

CHARLES VI. — Charles VI, fils de Charles V, monta sur le trône à l'âge de onze ans (1380). Ses trois oncles, les ducs d'Anjou, de Berri et de Bourgogne, s'emparèrent du pouvoir et gouvernèrent pendant sa minorité. Le duc d'Anjou pilla la

France pour conquérir l'Italie, où il trouva la mort. Le duc de Berri fit de grands préparatifs contre les Anglais, sans réussir seulement à les inquiéter. Enfin le duc de Bourgogne conduisit le roi en Flandre, pour y rétablir le comte son beau-père, que ses sujets avaient chassé. Les Flamands furent vaincus à la sanglante journée de Rosebecque (1382); d'horribles massacres suivirent cette victoire. Enfin le jeune roi, après avoir assisté à toutes ces scènes de carnage, retourna à Paris, et punit, par la perte de presque tous leurs priviléges, les habitants de cette ville, qui avaient fait des vœux pour les Flamands.

Au bout de huit ans, Charles reprit les anciens conseillers de son père, presque tous de la petite noblesse, ou même roturiers. Ses oncles les désignèrent par le sobriquet de marmousets. Ils en voulaient surtout à l'un d'eux, Clisson, qui exerçait un grand ascendant sur l'esprit du jeune roi, et ils résolurent de le faire assassiner. La tentative échoua. L'assassin, Pierre de Craon, se réfugia en Bretagne, et Charles VI se mit à la tête d'une armée pour le poursuivre. Sa folie n'était déjà plus un secret pour ceux qui l'approchaient. Ce furent sans doute ses oncles qui lui ménagèrent cette apparition d'un fantôme dans la forêt du Mans, afin que sa folie éclatât au grand jour, et qu'elle leur fournît un prétexte pour ressaisir le pouvoir. Ils ne réussirent que trop, et depuis ce moment, Charles VI ne fut plus qu'un jouet entre les mains des ambitieux qui se disputaient le pouvoir. La lutte fut d'abord entre le duc d'Orléans, frère du roi, et le duc de Bourgogne, Philippe le Hardi. Mais les deux partis ne se dessinèrent bien nettement qu'après la mort de Philippe de Bourgogne. Son successeur, Jean sans Peur, fit assassiner (1417) le duc d'Orléans, dont le fils alla chercher un asile dans le midi de la France, où il épousa une fille du comte d'Armagnac. Alors éclata la guerre civile entre la faction des Bourguignons et celle des Armagnacs. Elle fut marquée de part et d'autre par des actes d'atrocité dignes des temps de barbarie d'où la France semblait sortie depuis plusieurs siècles. Les Anglais profitèrent de ces dissensions funestes : Henri V débarqua en Normandie, remporta la victoire d'Azincourt (1416), et prit Rouen. Le duc de Bourgogne résolut alors de se réconcilier à tout prix avec les Armagnacs pour sauver la patrie; il leur demanda une entrevue, et périt assassiné sur le pont de Montereau-sur-Yonne (1419). Son fils, Philippe le Bon, se trouva dès lors dans une position très-nette; il n'avait plus de ménagement à garder envers le dauphin, qui avait assisté au meurtre de son père. Il traita avec les Anglais et leur livra Paris (1420) (voy. TRAITÉ DE TROYES). Henri V épousa la fille de Charles VI, et régna en son nom. Mais il mourut deux ans après, et son beau-père, l'infortuné Charles VI, le suivit de près au tombeau. Il avait vécu pendant ses dernières années dans un état si complet de démence, que sa mort fut à peine remarquée, et qu'elle passa comme un événement inaperçu (1422).

CHARLES VI (monnaies de). — On continua à frapper sous Charles VI les monnaies d'or qui avaient eu cours sous le règne précédent, telles que les *royaux* ou *deniers d'or aux fleurs de lis*, les *moutons*, les *chaises* ou *doubles* d'or et les *francs à cheval*. Voyez CHAISES D'OR et CHARLES V (monnaies de). Mais on en créa aussi de nouvelles, telles que les *écus à la couronne*, les *écus heaumés* et les *saluts*.

L'émission des *écus à la couronne*, nommés par Froissard *couronnes* et *couronnes de France*, fut ordonnée par lettres patentes du 11 mars 1384. Ces pièces étaient d'or fin, et avaient cours pour vingt-deux sous six deniers tournois. On en taillait soixante au marc. Le nom d'écu leur avait été donné, parce qu'elles représentaient l'écu de France, surmonté d'une grande couronne, et accosté de deux petites couronnes. Nous consacrerons à cette monnaie un article spécial (voyez ÉCU D'OR).

Les *écus heaumés* étaient ainsi nom-

més, parce que la couronne qui surmontait l'écu y était remplacée par un heaume avec ses lambrequins. Ces pièces étaient plus fortes que les *écus à la couronne;* elles étaient à la taille de quarante-huit au marc, au titre de vingt-deux carats, et valaient quarante sous. On n'en frappa que sous le règne de Charles VI.

On commença seulement à frapper des *saluts* en 1421, vers la fin du règne de ce prince. Ces pièces étaient d'or fin, à la taille de soixante-trois au marc, et elles valaient vingt-cinq sous. On les nommait saluts, parce que l'écu de France y était accompagné d'une représentation de la salutation angélique, ainsi figurée : au haut se trouvait une gloire, en dessous une bandelette portant le mot AVE; puis, d'un côté de l'écu, un ange, et de l'autre, la Vierge agenouillée. Le revers représentait une croix latine, accostée de deux fleurs de lis, et au-dessous un K. Quant aux légendes, elles étaient les mêmes que celles des écus d'or, des écus heaumés, et de toutes les monnaies d'or alors en usage.

Les monnaies d'argent frappées sous le règne de Charles VI sont des *gros*, des *demi-gros* et des *quarts de gros :* le gros valait quarante deniers tournois, le demi-gros vingt deniers, le quart de gros dix deniers; des *blancs* de dix deniers, des *demi-blancs* de cinq deniers, des *liards* de quatre deniers; des *doubles tournois*, des *doubles parisis*, des *deniers* et des *mailles*. Le poids et la loi de ces différentes espèces varièrent souvent; car les malheurs des temps et la pénurie du trésor forcèrent plus d'une fois le gouvernement à altérer les monnaies; fâcheux expédient qui fut toujours funeste aux fortunes des particuliers, sans jamais relever les finances de l'État.

A partir du règne de Charles VI, le *châtel tournois*, qui avait constamment servi de type à la monnaie royale d'argent, disparut pour toujours, et fut remplacé par des fleurs de lis. Les *gros*, nommés aussi *florettes*, ainsi que nous l'apprend Monstrelet, présentaient d'un côté trois fleurs de lis, simples ou couronnées, avec la légende : KAROLVS FRANCORVM REX; au revers une croix fleurdelisée, quelquefois cantonnée de fleurs de lis ou de couronnes, avec ces mots : SIT NOMEN DNI BENEDICTVM. Leblanc avoue qu'il ignore pourquoi ces monnaies prenaient le nom de *florettes*, et personne après lui n'a cherché à deviner le motif de cette dénomination. Ce motif était cependant facile à trouver; et il faut sans doute le voir dans les fleurs de lis dont ces monnaies étaient marquées. L'empreinte des demi-gros était la même que celle des gros, dont ils ne différaient que par leur légende, où on lisait au droit : KL FRANCORVM REX, et au revers le mot $\frac{\text{SE}}{\text{ROS}}\left|\frac{\text{MIG}}{\text{SVS}}\right.$, ainsi partagé par une grande croix. Les blancs portaient l'écu de France au droit, la croix cantonnée de couronnes ou de fleurs de lis au revers, avec la même légende que les gros. Le type des doubles tournois, au droit et au revers, était analogue aux précédents; la légende du droit était la même, mais au revers on lisait : MONETA DVPLEX OU DVPLEX TVRONVS FRANCIE. Les deniers parisis ne portaient que la légende : SIT NOMEN; leur type était d'ailleurs semblable aux précédents.

Nous parlerons ailleurs des *liards*, qui n'ont été fabriqués que dans le Dauphiné (voyez LIARDS et DAUPHINÉ [monnaies de]). Nous ne nous étendrons pas non plus sur les deniers tournois et parisis, les *oboles* et les *mailles*, qui ne diffèrent guère des espèces précédentes que par les légendes et par quelques signes peu importants. Enfin, nous dirons en terminant, qu'à la fin du règne de Charles VI, lorsqu'on augmenta la valeur des monnaies, on frappa des doubles tournois, qui prirent le nom de *niquets*, et eurent cours seulement pendant trois ans. C'est encore Monstrelet qui nous apprend cette particularité.

CHARLES VII, fils de Charles VI, né le 22 février 1403, fut proclamé

roi à Melun-sur-Yèvre, suivant les uns; suivant d'autres, à Espally près du Puy. Les Anglais, maîtres de la moitié de la France, et alliés avec le duc de Bourgogne, l'appelèrent par dérision le roi de Bourges. Charles VII faisait sa résidence dans cette ville, oubliant au milieu des plaisirs et des fêtes la perte de son royaume. « On ne saurait perdre plus gaiement un royaume, » lui dit un jour un de ses capitaines. Charles VII dansait, et sa maîtresse, Agnès Sorel, lui faisait oublier ses devoirs. Les Anglais cependant continuaient à faire des progrès. Vainqueurs à Crevant et à Verneuil, ils s'avancèrent bientôt jusqu'aux bords de la Loire; six mille Français furent défaits par quinze cents Anglais à l'ignoble journée des Harengs; et il ne restait aux ennemis qu'à s'emparer d'Orléans, pour dominer le cours de la Loire et conquérir le midi de la France.

Charles VII semblait perdu. Les habitants, réduits aux dernières extrémités, songeaient à se rendre. C'est alors qu'un miracle sauva la France. Jeanne d'Arc sut communiquer aux Français un courage nouveau et un élan qui les rendit invincibles. La délivrance d'Orléans, la victoire de Patay, le sacre du roi à Reims, tels furent les principaux effets du courage de la jeune héroïne. Peu après, elle périt à Rouen; mais l'élan qu'elle avait imprimé à la nation lui survécut, et toute l'indolence de Charles VII, qui s'était retiré de nouveau à Chinon avec ses favoris, ne parvint pas à le ralentir. De vaillants chefs de partisans, les Dunois, les la Hire, les Xaintrailles, les Barbazan, remportaient chaque jour de nouvelles victoires, et reprenaient aux Anglais consternés les provinces qu'ils avaient conquises. Plusieurs de ces capitaines servaient le roi malgré lui, par patriotisme et par haine pour les envahisseurs. De ce nombre fut Richemont, qui rendit à la France le plus grand des services, en réconciliant le duc de Bourgogne avec son roi. Dès lors, les affaires des Anglais empirèrent tous les jours. En 1436, Paris se rendit à son roi légitime, et Charles VII y fut reçu avec des acclamations unanimes. Un changement remarquable s'opéra dès lors dans son caractère, et il commença à montrer une énergie, une activité, un esprit de suite, qu'on ne lui avait pas encore connus, et qui contribuèrent puissamment à ses nouveaux succès. La défaite de Formigny acheva de détruire le prestige qui était resté attaché jusque-là aux armes des Anglais; ils perdirent en 1450 Rouen et la Normandie; trois ans après, Bordeaux et toute la Guienne se soumirent, après que le vieux Talbot eut trouvé sur le champ de bataille de Castillon une mort glorieuse, mais inutile à sa patrie. Les Anglais ne conservèrent plus alors en France que la ville de Calais, qui leur fut enlevée un siècle plus tard par le duc François de Guise.

Tels furent les grands événements du règne de Charles VII, qu'on a surnommé le Victorieux. De grandes réformes furent opérées en outre par ce prince. Il est le premier roi qui ait organisé une armée permanente (voyez FRANCS ARCHERS et COMPAGNIES D'ORDONNANCE), et qui ait établi des impôts sans le concours des états; mesure que l'on peut excuser, peut-être, après les longs déchirements intérieurs de la fin du quatorzième siècle. Il rendit viagères les charges de judicature, fit rédiger les anciennes coutumes; et, par la pragmatique sanction de Bourges (1433), il assura de nouvelles libertés à l'Église gallicane.

Les dernières années de son règne furent troublées par les intrigues du dauphin, qui prêtait sans le savoir l'appui de son nom aux mécontents. On dit même que Charles VII se laissa mourir de faim, de crainte d'être empoisonné par son fils. Il mourut après un règne de trente-neuf ans, à Melun-sur-Yevre, dans le Berri, en 1461.

« Quoique Charles VII ne manquât pas de courage, dit M. de Sismondi, il n'avait aucun goût pour la guerre, parce qu'elle obligeait à trop de fatigue et de corps et d'esprit. Ses dispo-

sitions étaient bienveillantes, et il eut plus d'une fois l'occasion de montrer que ses affections et ses compassions pouvaient s'étendre des individus aux masses, en sorte qu'il répandit ses bienfaits sur les peuples, comme il les avait répandus d'abord sur les courtisans; mais pendant longtemps sa douceur ne parut procéder que de faiblesse et de nonchalance. Cédant moins à l'amitié qu'à l'habitude, il s'abandonnait à un favori par qui il se laissait gouverner, à qui il ne savait rien refuser, et qu'il ne paraissait cependant pas regretter un seul jour quand il le perdait. Longtemps exilé de sa capitale, il ne chercha point à la remplacer par quelqu'une des autres grandes villes de ses États. Il évitait toutes les villes, il fixait son séjour dans quelque château, dans quelque site champêtre; il s'y dérobait autant qu'il le pouvait avec ses maîtresses, aux yeux de sa noblesse, à ceux des bourgeois, à ceux des soldats, et il y oubliait les affaires publiques et les troubles de son royaume (*). » Cette indolence de Charles VII fut longtemps le plus grand obstacle aux succès de ses armes, et ses mauvaises mœurs choquèrent toujours l'opinion publique. On peut en juger par le passage suivant d'un auteur contemporain : « Charles, ains « qu'il eut paix au duc de Bourgogne, « menoit moult sainte vie, et disoit « ses heures canoniaux. Mais depuis « la paix faite audit duc, jà soit ce qu'il « continuast au service de Dieu, il s'ac- « quainta d'une jeune femme venue de « petit lieu nommé Agnès, laquelle, « depuis, fut appelée la belle Agnès, « laquelle menoit un plus grand état « que la reine de France; et se tenoit « peu ou néant ladite reine Marie « avec le roi Charles, combien qu'elle « fût moult bonne et très-humble « dame, et, comme on disoit, moult « sainte femme.... Après laquelle « belle Agnès morte, le roi Charles « acquainta en son lieu la nièce de la- « dite belle Agnès, laquelle etoit femme « mariée au seigneur de Villequier, et « se tenoit son mari avec elle; et elle « étoit bien aussi belle que sa tante; « avoit aussi cinq ou six demoiselles « des plus belles du royaume, de petit « lieu, lesquelles suivoient ledit roi « Charles partout où il alloit, et étoient « vêtues comme reines (*). »

(*) *Histoire des Français*, t. XIII, p. 10.

Charles VII (monnaies de). — Les monnaies de Charles VII sont toutes semblables à celles de Charles VI; ce sont des *écus d'or*, des *francs à cheval*, des *royaux*, des *moutons*, des *chaires*, des *gros*, des *blancs*, des *tournois*, des *poieux*, des *liards*, etc., ce qui fait qu'il est fort difficile de savoir auquel de ces deux princes il faut attribuer les espèces du quinzième siècle, marquées du nom de Charles. Nous ne reviendrons pas ici sur les espèces d'or du règne de Charles VII; nous en avons parlé avec assez de détail dans l'article que nous avons consacré aux monnaies de Charles VI. Nous nous contenterons de dire ici quelques mots des espèces d'argent et de billon.

Outre les blancs marqués de trois fleurs de lis et de l'écu de France, couronnés ou non, on attribue encore à Charles VII des pièces marquées d'un K, accosté de fleurs de lis et surmonté d'un diadème, d'un écusson de France placé entre trois demi-compas, et accosté de trois couronnes ou d'une couronne et de deux briquets. Sur d'autres est figurée une grande croix, dont l'intérieur est orné d'une fleur de lis, et qui est contournée des lettres F R A C. Ces dernières pièces furent fabriquées à Tournay au commencement du règne de Charles VII, à l'imitation des *plaques* de Philippe le Bon, qui avaient cours en Flandre. Les petits tournois présentent tantôt des fleurs de lis et un K; tantôt trois fleurs de lis et une couronne, et d'autres combinaisons du même genre.

Charles VII, n'étant encore que dauphin, fit frapper des monnaies au nom de son père, et afin de les distinguer, il faisait mettre à la fin de la

(*) Jacq. du Clerq, l. XIV, c. 29, p. 131.

légende la première lettre du nom de la ville où la pièce avait été monnayée : ainsi les monnaies d'Orléans portaient un O, celles de Chinon un C, celles de Loches un L, celles de Bourges un B. Les pièces sorties de ce dernier atelier sont surtout remarquables, en ce que l'une d'elles porte BITVR en toutes lettres. C'était le fameux Jacques Cœur qui dirigeait alors l'atelier monétaire de Bourges, et l'on appela de son nom, *gros de Jacques Cœur*, les pièces ainsi marquées. Puisque nous avons parlé des lettres que Charles VII introduisit dans la légende pour distinguer les ateliers monétaires, nous dirons aussi en passant que c'est sous le règne de ce prince, ou sous celui de son père, que s'introduisit la coutume de placer sous les lettres de la légende des points nommés *points secrets*, servant à faire reconnaître de quel hôtel des monnaies sortait telle ou telle pièce. (Voyez, au surplus, l'art. MARQUES MONÉTAIRES.) Les malheurs qui affligèrent le royaume pendant la régence de Charles VII le forcèrent plus d'une fois à altérer les monnaies; ce furent ces circonstances qui, nous l'avons dit, déterminèrent aussi Charles VI et le roi d'Angleterre, Henri VIII, à faire frapper des saluts d'or; mais dès 1422, lorsque Charles VII monta sur le trône, il revint à la forte monnaie, et depuis cette époque il n'altéra plus les espèces.

CHARLES VIII, fils de Louis XI et de Charlotte de Savoie, né à Amboise le 30 juin 1470, succéda à son père le 30 août 1483. Sa sœur, Anne de Beaujeu, gouverna le royaume pendant sa minorité, et elle prouva, par sa fermeté et son énergie, qu'elle était digne d'être la fille de Louis XI. Le jeune roi commença seulement à l'âge de vingt ans à régner par lui-même.

Nourri de la lecture des romans de chevalerie, Charles VIII n'aspirait qu'à imiter les prouesses de Roland, de l'Amadis des Gaules et des paladins de Charlemagne. Une occasion se présenta. Louis le Maure, menacé par le roi de Naples, appelait les Français en Italie. Charles VIII résolut de profiter de cette circonstance pour faire revivre les droits de la maison d'Anjou sur le royaume de Naples, dont il se prétendait l'héritier légitime. Déjà même il rêvait la conquête de Constantinople, l'expulsion des Turcs et le rétablissement de l'empire romain d'Orient.

Avant de quitter la France, il se hâta de signer avec ses voisins des traités funestes, pour acheter leur neutralité. Qu'importait au futur conquérant de Naples et de Constantinople la possession de quelques provinces telles que le Roussillon ou la Franche-Comté? Une fois assuré de n'être pas inquiété pendant son absence, il passe les Alpes à la tête d'une armée peu nombreuse, mais bien disciplinée, et dont l'artillerie était la meilleure qu'il y eût en Europe. Il marche à l'aventure, sans argent, sans vivres, sans réserve. Le froid Comines ne peut s'empêcher de faire la remarque que cette guerre fut toute providentielle. Dès son arrivée à Asti, il manque d'argent pour solder ses troupes, et oblige la duchesse de Savoie d'engager ses diamants pour lui fournir les sommes dont il a besoin. Cependant tout lui réussit. Le duc de Milan l'accueille comme un allié; Pise se soulève à son approche et se donne à la France; à Florence, le gouvernement des Médicis s'écroule, et Charles VIII entre dans cette ville en triomphateur; à Rome, aucune résistance n'est organisée; le pape Alexandre VI se réfugie dans le château Saint-Ange, et livre aux Français le frère du sultan Bajazet, Gem, mais il le livre empoisonné; puis Naples se soulève contre ses rois, et Charles VIII y entre sans coup férir, le diadème au front et revêtu du manteau impérial. Déjà les Grecs se soulevaient de l'autre côté de l'Adriatique, à la nouvelle de l'approche des Français, lorsqu'une ligue générale contraignit Charles VIII à renoncer à ses projets de conquête et à quitter l'Italie. Le roi d'Espagne, Ferdinand le Catholique, l'empereur Maximilien, le pape, Venise, Milan même, s'étaient réunis contre lui. Ils s'oppo-

sèrent à son retour; mais une brillante charge de la gendarmerie française mit en fuite les troupes mal disciplinées des Italiens. 8,000 Français triomphèrent, à Fornovo, de 40,000 Italiens, et Charles VIII revint en France, après avoir justifié toutes ses imprudences par une victoire. Il mourut au moment où il faisait des préparatifs pour une seconde expédition en Italie (1498). Ses débauches avaient hâté sa mort.

« Charles VIII, loin d'être un grand roi, était, dit M. de Sismondi (*), dépourvu de toute capacité pour le gouvernement; aussi ses succès avaient-ils été regardés par ses contemporains comme une sorte de miracle. On voyait bien, disaient-ils, que c'était Dieu seul qui avait conduit son entreprise; car lui-même n'aurait pu le faire. Toutefois, Charles avait une vertu rare chez les rois, et plus remarquable en lui, quand on songe aux exemples qu'il avait reçus et au père qui l'avait élevé : c'était la bonté. « La plus humaine et douce parole d'homme qui « jamais fut, étoit la sienne, dit Comine; car je crois que jamais à « homme ne dit chose qui put lui déplaire..... et je crois que j'ai été « l'homme du monde à qui il a fait le « plus de rudesse; mais connaissant « que ce fut en sa jeunesse, et qu'il ne « venoit point de lui, ne lui en sus jamais mauvais gré. » Cette douceur, cette bonté, avaient été appréciées, et quoique Charles VIII eût fait peu de bien au peuple, on lui sut gré de celui qu'il avait voulu faire, et il ne fut pas moins pleuré par la masse des Français que par la noblesse et les courtisans. » Deux de ses domestiques moururent, dit-on, de douleur en apprenant la nouvelle de sa mort.

CHARLES VIII (monnaies de). — Les monnaies d'or frappées en France sous le règne de Charles VIII sont des *écus au soleil* et *à la couronne;* leur type est à peu près le même que celui des pièces dont nous avons parlé à l'article monnaies de CHARLES VII; seulement l'*écu sol* ou au *soleil* diffère des *écus d'or* de Charles VII, en ce que la couronne y est remplacée par un petit soleil. Au commencement du règne de Charles VIII, l'écu à la couronne était estimé 30 sous, et l'écu au soleil 31; mais la valeur intrinsèque de ces monnaies dépassant leur valeur nominale, on s'aperçut bientôt qu'on en exportait une quantité considérable. Une ordonnance du 31 juillet 1487 fixa alors la valeur de l'écu à la couronne à 35 sous, et celle de l'écu au soleil à 36 sous 3 deniers.

Les monnaies d'argent et de billon frappées sous Charles VIII sont assez nombreuses; parmi elles on distingue des *gros*, des *demi-gros*, des *blancs au soleil* et à la *couronne*, des *carolus*, des *liards*, des *tournois*, *doubles tournois*, etc. Les *gros* valaient 2 sous 10 deniers; ils étaient à 4 deniers 12 gr. de fin, et à la taille de 70 au marc. Les *blancs* étaient au même titre, et à la taille de 86 au marc; ils valaient 12 grains. Ces pièces ne diffèrent des blancs de Charles VII que par un petit soleil introduit par Louis XI, au-dessus de l'écusson, ou par l'hermine de Bretagne. Quant aux *carolus* marqués d'un K, initiale du nom de Charles VIII, ils ont été inventés sous le règne de ce prince. (Voy. CAROLUS.) Les autres monnaies de Charles VIII étant entièrement semblables à celles de Charles VII, nous ne les décrirons pas. Le roi prenait, sur celles de Provence, le titre de comte. On possède de magnifiques grands blancs frappés dans cette province, et présentant d'un côté les armes de France, penchées et surmontées d'un heaume orné de lambrequins, avec la légende : KAROLVS DEI GRACIA FRANCORVM REX; le revers présente une croix fleurdelisée cantonnée d'A, initiale d'Anne de Bretagne, et de couronnes; ou un K couronné accosté de deux A. La légende qui fait suite à celle du droit se compose des mots suivants : ET FORQVALQVERII COMES PROVINCIE.

Les monnaies frappées en Italie par l'ordre de Charles VIII sont fort remarquables : l'une d'elles, un *gros de Pise*,

(*) *Histoire des Français*, t. XV, p. 259.

présente, comme les monnaies de cette ville, la Vierge tenant l'enfant Jésus, avec la légende : PROTEGE VIRGO PISAS; mais au revers on voit l'écu de France, couronné, flanqué d'un K et d'un L, avec la légende : KAROLVS REX PISA NORV. LIB [*erator*]. A Naples, Charles VIII avait fait frapper des *écus d'or*, des *ducats*, les *grands blancs* et d'autres espèces où l'on remarque d'un côté les armes de France, de l'autre celles de Sicile, avec les croisettes de Jérusalem. La ville d'Aquila, dans l'Abruzze, fut la première du royaume de Naples qui se déclara pour les Français. Cette circonstance lui valut de nombreux priviléges, et entre autres celui de battre monnaie. Quelques-unes des pièces frappées alors dans cette ville présentent cette particularité remarquable, que leur légende est en français, tandis que celle de toutes les monnaies frappées en France à la même époque étaient encore en latin. On y voit, au droit, l'écu de France couronné avec la légende : CHABLES, ROI DE FBE, et au revers un aigle les ailes déployées, avec ces mots : CITE DE LEIGLE. On connaît d'ailleurs d'autres pièces frappées à Aquila pendant l'occupation française, et dont la légende est en latin.

CHARLES IX, fils de Henri II et de Catherine de Médicis, né à Saint-Germain en Laye, le 27 juin 1550, monta sur le trône le 15 décembre 1560, après la mort de François II, son frère, et fut sacré à Reims, le 15 mars 1561. C'était un prince d'un esprit vif et pénétrant et d'un courage remarquable; il avait de l'éloquence et du talent pour la poésie. On sait qu'il admirait Ronsard, et qu'il lui adressa ces beaux vers :

Tous deux également nous portons des couronnes,
Mais, roi, je les reçois, poète, tu les donnes.

Malheureusement, son heureux naturel fut perverti par les soins de sa mère, Catherine de Médicis, qui voulait se maintenir au pouvoir en rendant son fils incapable de gouverner. La tenue des états d'Orléans, la mise en liberté des Bourbons, les édits de janvier et de juillet, le colloque de Poissy, le massacre de Vassy et la première guerre civile qui en fut la suite, appartiennent à l'histoire de cette reine plutôt qu'à celle de son fils encore enfant. Charles IX n'atteignit sa quinzième année qu'en 1563. Habitué par sa mère à dissimuler et à faire plier son humeur emportée devant les exigences d'une position qui se compliquait tous les jours, le jeune prince n'avait pas encore opté d'une manière décisive entre les deux partis religieux et politiques qui divisaient la France. Sa fameuse entrevue avec le duc d'Albe à Bayonne le rattacha au parti catholique. Il avait vu de près, pendant son voyage dans le midi de la France, ces gentilshommes protestants qui préparaient une nouvelle guerre civile, et un jour on l'entendit dire : « Le duc d'Albe a raison; des « têtes si hautes sont dangereuses dans « un État; l'adresse n'y sert plus de « rien, il faut en venir à la force. » La tentative du prince de Condé pour l'enlever pendant un voyage qu'il fit à Meaux acheva de l'aigrir contre les protestants, et la guerre recommença. Elle fut heureuse pour les catholiques, qui remportèrent la victoire à Jarnac et à Moncontour, sous la conduite du duc d'Anjou, frère de Charles IX; et cependant la paix de Saint-Germain (1570) fut toute favorable aux protestants vaincus. Jaloux du pouvoir de sa mère et impatient de secouer son joug, se défiant d'ailleurs des Guises qui aspiraient secrètement au trône, Charles IX appela à sa cour les chefs des protestants. Il accueillit Coligny comme un père et lui dit en l'embrassant : « Nous « vous tenons maintenant, vous ne « nous échapperez plus. » Il donna sa sœur Marguerite en mariage au jeune Henri de Bourbon. Lui-même épousa une fille de l'empereur Maximilien, contrairement au vœu de l'Espagne, et on ne parlait que d'aller secourir les protestants des Pays-Bas en révolte contre Philippe II. Au milieu des fêtes qui accompagnèrent cette réconciliation, le peuple de Paris avait de la peine à contenir sa rage contre

les seigneurs protestants, qui l'offensaient autant par leur morgue aristocratique que par leur mépris affecté pour toutes les cérémonies du culte catholique. Lorsque Charles IX apprit qu'un coup d'arquebuse avait été tiré sur Coligny, il s'écria avec fureur : « Mort de Dieu ! je ne serai « donc jamais tranquille ! » Puis il alla visiter Coligny blessé, le combla des marques les plus affectueuses de son attachement, et jura de le venger. Quelques jours après, sa mère le faisait consentir à ce massacre qui a flétri sa mémoire. « Qu'on tue donc l'a- « miral, s'écria-t-il, dans un accès de « rage frénétique, et avec lui tous les « huguenots, afin qu'il n'en reste pas « un seul qui me le puisse reprocher « un jour ! » On dit qu'il prit lui-même une part active au massacre de la Saint-Barthélemy. Mais, depuis cette nuit fatale, Charles IX ne fit plus que languir, et il mourut le 30 mai 1574, en proie à d'affreux remords, sans avoir retiré de son crime les fruits qu'il en avait attendus. « L'ardeur qu'il « avoit, dit de Thou, pour les exerci- « ces violents, la chasse, le ballon, les « danses outrées, la fabrication des « armes, l'avoit rendu presque insen- « sible aux plaisirs de l'amour, et on « ne lui a point su de maîtresses « qu'une jeune fille d'Orléans, dont il « eut un fils nommé Charles, comte « d'Auvergne et d'Angoulême. Il man- « geoit peu et dormoit peu; et, depuis « la Saint-Barthélemy, son sommeil « étoit souvent interrompu par un « frisson d'horreur qui le saisissoit « tout à coup. Pour le rendormir, on « faisoit chanter ses pages. » Voy. les ANNALES, t. Ier, p. 345 et suiv., et au Dictionnaire les art. BARTHÉLEMY (massacres de la Saint-), CALVINISTES et CATHERINE DE MÉDICIS.

CHARLES IX (monn. de). — L'histoire monétaire du règne de Charles IX s'ouvre par une particularité assez remarquable. Il paraît que depuis la mort de Henri II, on n'avait pas encore eu le temps de faire de nouveaux coins; pendant tout le règne de François II, on s'était servi des coins employés sous le règne précédent; on continua à s'en servir au commencement du règne de Charles IX, de sorte que bien que Henri II fût mort en 1558, on trouve encore des pièces marquées à son nom et à son effigie, avec le millésime de 1561. Un peu plus tard, cependant, on fit, au nom et à l'effigie de Charles IX, des *écus d'or*, des *testons*, des *sols tournois*, des *liards*, des *doubles* et des *deniers*. Les *écus d'or* valaient 50 sous en 1561, quand on commença à en frapper; mais le peuple donnant bientôt à ces pièces une valeur supérieure, on fut obligé, en 1570, d'en fixer le cours à 54 sous. Le titre était de 23 carats, et l'on taillait 72 pièces et demie au marc. Le type représentait au droit l'écu de France, surmonté d'une couronne fermée, avec la légende CAROLVS VIIII DG FRANCO REX et le millésime en chiffres romains; et, au revers, une croix fleurdelisée avec la légende CHRISTVS REGNAT VINCIT ET IMPERAT. Sur les *testons*, on voyait l'effigie du roi, avec une légende qui différait seulement de celle des écus d'or, en ce que le millésime était en chiffres arabes; la croix du revers était flanquée de deux c couronnés, avec la légende BENEDICTVM SIT NOMEN DOMINI. Ces pièces ne valaient, en 1561, que 9 sous 4 deniers, mais elles furent portées à 13 sous en 1573; elles étaient d'ailleurs de 10 deniers 18 grains trois quarts de fin, et l'on en taillait 25 ½ au marc. Les monnaies les plus remarquables du règne de Charles IX sont les *écus d'or* et les *testons*; les autres sont moins importantes; nous nous y arrêterons à peine. Le *sol parisis* présentait au droit les armes de France couronnées, et au revers une croix formée de quatre c et de quatre fleur de lis; le *double sol parisis*, au droit 3 fleurs de lis couronnées, et au revers une croix fleurdelisée; le *douzain*, au droit les armes de France, couronnées et accostées de deux c, et au revers une croix échancrée, contournée de deux couronnes et de deux fleurs de lis; le *liard*, au droit un c couronné,

et au revers une croix fleurdelisée, ou bien un L accosté de deux fleurs de lis et une croix; le *double tournois*, les armes de France couronnées dans un trèfle; au droit et au revers, une croix fleuronnée, dont le centre était occupé par deux C entrelacés; le *denier tournois*, deux fleurs de lis couronnées, et une croix à branches égales.

CHARLES X (monnaies de). — Le cardinal de Bourbon (voyez VENDÔME [maison de]), après avoir accepté, à la mort de Henri III, le titre de roi de France, et pris le nom de Charles X, décida, par un édit du 15 décembre 1589, que l'on cesserait, à partir du 1er janvier suivant, de frapper des *francs* et des demi-*francs* au nom de Henri III, et que l'on commencerait à fabriquer à son nom des *écus* et des *demi-écus au soleil*, des *quarts d'écu*, des *demi-quarts d'écu d'argent*, et des *douzains*, aux mêmes conditions que sous le règne précédent. L'écu d'or devait être à peu près du même poids que sous le règne de Charles IX, mais d'un cours un peu plus élevé. Ainsi, il devait valoir 55 sous au lieu de 54. Le *franc* devait être au titre de 10 deniers 10 grains $\frac{10}{33}$ de fin, et à la taille de 17 $\frac{1}{4}$ au marc; le *quart d'écu* était à 11 deniers de fin, et à la taille de 25 $\frac{1}{5}$ à la livre.

L'*écu d'or au soleil* avait le même type à peu près que celui de Charles IX, et il en était de même du *douzain*. Quant au *double tournois* et au *franc*, ils portaient l'effigie du prince. Les quarts d'écu présentent, d'un côté, les armes de France, accostées du chiffre IIII; et, de l'autre, une croix fleurdelisée. Ils doivent être rangés, avec les francs de Charles X, parmi les plus belles monnaies de France, et ils sont, en effet, fort recherchés des amateurs. Les poinçons à l'effigie de Charles X furent déposés sur le bureau de la cour des monnaies le 21 janvier 1590; quatre mois après, Henri IV décria ces monnaies par des lettres datées du camp de Chelles, le 21 mai 1590, et adressées à la chambre des comptes séant à Tours. Le cardinal de Bourbon mourut en 1594; mais il paraît qu'on ne cessa pas pour cela de battre monnaie à son effigie; car on a de lui des quarts d'écu qui portent la date de 1597. Lorsqu'il n'était encore que cardinal légat, il avait fait frapper, en cette qualité, des monnaies à son effigie dans la ville d'Avignon. Nous en parlerons à l'article COMTAT VENAISSIN (monnaies du).

CHARLES X (Charles-Philippe), le second des frères de Louis XVI, naquit à Versailles le 9 octobre 1757, et porta, jusqu'à son avénement au trône, le titre de comte d'Artois. Il épousa, le 16 novembre 1773, Marie-Thérèse de Savoie, sœur de Marie-Joséphine-Louise de Savoie, mariée en 1771 au comte de Provence, depuis Louis XVIII. Marie-Thérèse mourut en Angleterre pendant l'émigration, le 2 juin 1805, après avoir donné au comte d'Artois trois enfants: une fille, la princesse Sophie, décédée en bas âge, et deux fils, le duc d'Angoulême et le duc de Berri.

Désespérant de jamais parvenir à la couronne, d'où le séparait effectivement une grande distance, le comte d'Artois chercha de bonne heure des distractions dans le plaisir. Les avantages personnels dont l'avait doué la nature, et la légèreté de son esprit, le livraient sans défense aux séductions d'une cour encore pleine des souvenirs de la régence et du règne de Louis XV. Aussi, pendant que Louis XVI, prince rangé et modeste, s'essayait à l'art difficile du gouvernement, et cherchait à réparer les fautes de ses prédécesseurs; pendant que le comte de Provence, naturellement studieux et raisonneur, suivait la marche de l'esprit philosophique, le comte d'Artois, peu soucieux d'imiter ses aînés, ne songeait qu'à déployer les grâces de sa taille, et à faire dire qu'il était le chevalier de France le plus renommé pour ses belles manières et sa tournure à la promenade, à la chasse ou au bal. C'était dans les boudoirs de toutes les femmes galantes de l'époque qu'il allait prendre des leçons de politique et de philosophie. A la veille d'une révolution

comme celle qui allait éclater, ces faiblesses ne devaient pas lui concilier l'estime de la France; il ne tarda pas à être aussi mal vu de la nation qu'il était à la mode dans la société aristocratique; et, comme d'ailleurs il ne passait pas pour avoir un grand courage, cette première qualité des anciens chevaliers, il fut bientôt aussi tourné en ridicule par ceux-là même dont il ambitionnait le plus les suffrages.

Il a été écrit des volumes sur les aventures du comte d'Artois; mais nous nous estimons heureux que notre cadre ne nous permette pas d'entrer dans ces tristes détails. Avec ses mœurs faciles, ce prince compromit jusqu'à la reine, qui était cependant la femme de son frère. A côté de ces intrigues de haute volée, on cite de lui des orgies de bas étage, où il oublia toute dignité personnelle. Cependant, avant de parler de sa carrière politique, nous devons dire un mot du démêlé qu'il eut en 1778 avec le duc de Bourbon, démêlé qui se termina par un duel sans résultat, après avoir égayé longtemps le public. Dans un bal de l'Opéra, le comte d'Artois avait témoigné pour madame de Canillac un empressement qui choqua vivement la duchesse de Bourbon. Celle-ci alla s'asseoir auprès du prince au moment où il venait de quitter sa rivale, et après avoir fait de vains efforts pour lui prouver qu'elle l'avait reconnu, leva si vivement le masque du coupable, que les cordons s'en détachèrent. De son côté, le prince arracha le masque de la duchesse, et s'en alla sans lui faire aucune excuse. Le duc de Bourbon se crut obligé de demander raison de cette insulte, qui avait fait connaître à tout le monde les transports jaloux de sa femme pour un autre que lui. La cour se divisa en deux partis, l'un qui voulait le duel, l'autre qui ne le voulait pas. Le comte d'Artois penchait pour le dernier parti; mais la reine repoussait toute espèce de transaction; et le duel eut lieu. Les deux nobles adversaires se battirent à l'épée, et se défendirent l'un et l'autre avec tant d'adresse, que personne ne fut blessé.

La première mission politique dont ce prince fut chargé remonte à 1777; il dut alors visiter les ports du royaume, pour y activer le développement de notre marine. Il alla ensuite, en 1782, en Espagne, pour prendre du service comme volontaire dans la campagne contre Gibraltar; mais ses exploits se bornèrent à une tournée à la cour de Madrid et à un séjour d'environ une semaine au camp de Saint-Roch. Cette expédition n'était pas faite pour diminuer son impopularité, à laquelle les premiers événements de la révolution allaient bientôt mettre le comble. On ne saurait croire jusqu'où allait sa prodigalité : à l'âge de vingt-six ans, il avait déjà près de huit millions de dettes; quatre ans plus tard, il devait plus de quatorze millions, dont treize étaient exigibles; et cela, bien que, d'après le livre rouge, quatre millions et demi lui fussent alloués pour les dépenses de sa maison. Il est vrai que les ministres du roi son frère étaient là pour faire honneur à ses engagements. Lorsque de Calonne, pour dissimuler la détresse des finances et inspirer de la confiance aux capitalistes, multiplia comme à plaisir le nombre des pensions, le comte d'Artois profita des bonnes dispositions du ministre. « Quand je vis « tout le monde tendre la main, « a-t-il dit lui-même, je tendis mon « chapeau : ce ne fut pas en vain. » On conçoit après cela pourquoi, dès le début de la révolution, il se prononça avec tant d'énergie contre toutes les tentatives de réforme. Lors de la convocation de l'assemblée des notables, Louis XVI ayant nommé chacun de ses frères président d'un bureau, le comte d'Artois entraîna le sien dans une opposition systématique à toute idée d'amélioration; et la minorité dont il était le chef osa prendre le nom de *comité des francs*. Aussi, lorsque lui et le comte de Provence furent envoyés à la cour des comptes et à la cour des aides pour y faire enregistrer

les deux édits sur le timbre et sur l'impôt, le gouvernement fut obligé de disposer une haie de troupes depuis la barrière jusqu'au palais de justice et jusqu'au Luxembourg; et ce déploiement de forces n'empêcha pas le peuple de manifester les sentiments bien différents qui l'animaient alors à l'égard des deux frères. La route fut jonchée de fleurs sur le passage du comte de Provence, tandis que le comte d'Artois fut accueilli par des murmures et des menaces. « *Vive la* « *nation! en dépit de vous, monsei-* « *gneur!* » Tels furent les cris qui retentirent de toute part à ses oreilles. Quelques jours après on ne voulut plus voir paraître sa livrée dans Paris.

Le 14 juillet, Louis XVI, ayant résolu de se rendre à l'Assemblée constituante, sans suite et sans garde, le comte d'Artois l'y accompagna; mais les dispositions du public et l'attitude des représentants produisirent sur lui une telle émotion de frayeur, que le soir même il mit à exécution ses projets d'émigration. Il se rendit d'abord à Turin, où il séjourna quelques mois; puis il alla à Mantoue, où il eut une conférence avec l'empereur Léopold pour concerter un plan d'invasion. Il parut ensuite successivement à Worms, au château de Bruck, près de Bonn, à Bruxelles et à Vienne. A Worms, il s'entendit avec le prince de Condé et le maréchal de Broglie pour provoquer la désertion des officiers français. Enfin, il assista à la fameuse conférence de Pilnitz, où l'Empereur et le roi de Prusse arrêtèrent avec lui les bases de la première coalition. Toutefois, le plan des coalisés ayant été ébruité par les indiscrétions des confidents du comte d'Artois, l'Empereur refusa aux princes emigrés un lieu de recrutement dans les Pays-Bas. Sur ces entrefaites, Louis XVI accepta la constitution, et rappela auprès de lui ses frères, en leur transmettant le décret de l'Assemblée nationale, qui déclarait *ennemis de l'État* tous les Français qui ne rentreraient pas avant le 1er janvier 1792. Le comte d'Artois se trouvait à Coblentz lorsqu'il reçut ce message; il répondit que l'état de captivité morale et physique du roi ne lui permettait pas d'obéir à des ordres arrachés par la violence. Le 2 janvier 1792, l'Assemblée le décréta d'accusation. Le 19 mai, un second décret supprima le traitement qui lui était alloué par la constitution, et déclara ses rentes apanagères saisissables par ses créanciers. Dans la campagne de 1792, un corps de gentilshommes français, sous les ordre du prince, servait d'avant-garde aux Prussiens; et lui-même, dit-on, fut vu en personne dans les rangs des ennemis de la France.

Après la mort de Louis XVI, le comte de Provence prit le titre de régent pendant la minorité de Louis XVII, et nomma le comte d'Artois lieutenant général du royaume. Ce prince partit alors pour Saint-Pétersbourg, où l'impératrice Catherine II lui remit une magnifique épée, en lui disant qu'elle espérait qu'il *s'en servirait pour le rétablissement et la gloire de sa maison.* En même temps, elle mit à sa disposition vingt mille hommes que l'Angleterre s'était engagée à solder et à transporter sur les côtes de France. Mais ni l'épée ni les vingt mille soldats de Catherine ne firent couler une goutte de sang français; le comte d'Artois vendit l'épée pour satisfaire ses créanciers, et l'Angleterre trouva trop coûteux de solder et de transporter les vingt mille hommes. Toutefois, cette machination diplomatique eut l'effet que cette puissance s'en était promis; les rebelles de la Vendée, encouragés par l'espoir d'un prompt secours, redoublèrent d'audace, et la guerre civile continua d'ensanglanter la France. Ce fut seulement le 29 septembre 1795 que le comte d'Artois, amené sur les côtes de l'Ouest par une escadre anglaise, se montra aux Vendéens. Encore ne fit-il que se montrer de loin, et disparaître après l'affreux désastre de Quiberon; il resta ensuite vingt jours à l'Ile-Dieu, sans oser rien entreprendre. Aussi Charette, qui, après avoir

déposé les armes, ne les avait reprises que sur l'assurance qu'il serait secondé par le comte d'Artois, écrivit-il à Louis XVIII, avant de mourir, une lettre où on lisait ces mots : « Sire, la « lâcheté de votre frère a tout perdu. » A la suite de cette expédition, le comte d'Artois regagna Portsmouth, puis alla vivre en Écosse, au château d'Holy-Rood, d'une pension de quinze mille livres sterling que lui faisait le gouvernement anglais. Il quitta un moment cette résidence, en 1799, pour se rendre au quartier général de l'armée autrichienne. Mais lorsqu'il arriva, cette armée, et les Russes ses auxiliaires, étaient en pleine déroute. Il revint à Londres, et y resta quelque temps; mais, après la paix d'Amiens, il fut obligé de retourner à Holy-Rood. Enfin, en 1809, Louis XVIII fit l'acquisition du château d'Hartwell, dans le Buckinghamshire; le comte d'Artois alla l'y rejoindre; et c'est là qu'il attendit, avec le reste de sa famille, que la fortune se lassât de favoriser la France et l'empereur.

En 1813, le comte d'Artois se rendit à Bâle, puis entra en France, où il pénétra jusqu'à Vesoul; mais un ordre des souverains coalisés l'obligea de rétrograder. Il ne devait rentrer dans sa patrie qu'à la suite de leurs bagages. En effet, le 31 mars 1814, il pénétra dans la Franche-Comté, et prit le titre de lieutenant général du royaume, au nom de son frère encore retenu en Angleterre. Le 12 avril 1814, il fit son entrée à Paris (*); puis, suivi d'un brillant cortége, il alla rendre grâces à Dieu dans l'église de Notre-Dame; et aussitôt il envoya dans les départements, sous le nom de commissaires royaux, des agents de réaction, qui ne tardèrent pas à y exercer d'horribles représailles (voyez COURS PRÉVÔTALES). En même temps, il signait, avec une précipitation qui lui fut reprochée par Louis XVIII lui-même, le traité qui abandonnait toutes les places fortes conquises par nos armées depuis 1792, et qui réduisait notre marine au nombre de treize vaisseaux de ligne, vingt et une frégates, vingt-sept corvettes et bricks, quinze avisos, treize flûtes et gabarres, et soixante transports; cinquante-trois places fortes, douze mille bouches à feu, trente et un vaisseaux et douze frégates avaient été ainsi sacrifiés. Louis XVIII, quelques jours après son entrée dans Paris, nomma le comte d'Artois colonel des gardes nationales de tout le royaume, et joignit à ce titre celui de colonel général des Suisses. Ainsi, on rétablissait les anciennes capitulations, et à cette mesure, qui pouvait être considérée comme un aveu du peu de confiance que l'on avait dans l'amour du peuple, se trouvait rattaché le nom du plus impopulaire des membres de la dynastie. Toutefois, quelques mesures moins impolitiques avaient été prises; on avait suspendu l'action des cours prévôtales, et aboli les tribunaux des douanes. Dans une réponse au consistoire des réformés, le comte d'Artois avait déclaré que le roi embrassait également dans ses affections les Français de tous les cultes. Mais, un voyage qu'il fit ensuite dans le Midi, fit bientôt oublier ce retour à des sentiments plus français, et mit le comble à son impopularité. Ne s'occupant que des hommes qui avaient été connus de lui, soit jadis à Versailles, soit par leurs intrigues pendant les vingt dernières années; ne faisant aucun cas du reste de la nation, il n'obtint d'autre résultat que de réveiller les craintes, ou de ranimer les haines. A Marseille particulièrement, l'exaltation que sa présence occasionna devint fatale pour des hommes accusés de n'avoir pas, au mois de mars, salué avec enthousiasme le drapeau blanc, au moment de l'abdication de Napoléon.

Le 5 mars 1815, on apprit aux Tuileries l'apparition de Napoléon sur les côtes du Var. Dès la nuit sui-

(*) On sait que le mot qu'on lui a fait dire dans cette circonstance, *Rien n'est changé, il n'y a qu'un Français de plus*, a été fabriqué par les personnes qui l'entouraient et qui avaient intérêt à le rendre populaire.

vante, le comte d'Artois partit pour Lyon, où il arriva le 8 à dix heures du matin : mais bientôt Napoléon y fut reçu avec enthousiasme, et, au moment où le prince reprit en hâte la route de la capitale, il ne fut accompagné que d'un seul garde national, dont Napoléon honora la fidélité en lui accordant la croix d'honneur. Tandis que l'assentiment général accompagnait l'empereur vers la capitale, le comte d'Artois suivait le roi au corps législatif, et, dans la tardive séance du 16 mars, il jurait, au nom de l'honneur, fidélité à cette charte dont il avait plus d'une fois parlé comme d'un engagement dérisoire. Dans la nuit du 19 au 20, le roi quitta les Tuileries, et, quelques heures après, son frère courut aussi vers la frontière avec le duc de Berri. Ils s'arrêtèrent à Ypres, puis ils se rendirent à Gand auprès du chef de la famille.

Cependant, bientôt après, la journée de Waterloo vint leur ménager un triomphe moins national encore que celui de 1814; revenu en France avec l'appui des baïonnettes étrangères, le comte d'Artois présida, le 26 juillet, le collége électoral de la Seine. Le 12 octobre, après que le prince de Polignac et le comte de la Bourdonnaye eurent prêté serment dans la chambre des pairs, avec des réserves inconstitutionnelles, il allégua lui-même de pieux motifs pour autoriser ces restrictions. Sa sincérité avait été déjà fortement contestée ; on se rappelait qu'il avait dit à ses courtisans : « Résignez-vous pour le présent, je vous réponds de l'avenir. » A la vérité, il s'opposa à ce que la chambre des pairs votât des remercîments au duc d'Angoulême, à l'occasion de l'essai de guerre civile que ce prince avait tenté d'opérer dans le Midi. « C'était, avait-il dit, contre des Français qu'il s'était vu contraint de « combattre. » Mais de telles démonstrations n'offraient aucune garantie, et l'on ne tarda pas à exiler ou à mettre à mort plusieurs de ces Français *égarés*. Le 13 février 1820, le duc de Berri fut assassiné ; cet événement, mis aussitôt à profit par la faction dont son père était chef, termina la carrière politique du ministre Decazes.

Toutefois, ce fut seulement au mois de septembre 1821 que le comte d'Artois présenta au roi des ministres de son choix. MM. de Villèle et Corbière reçurent alors des portefeuilles, et l'on regarda la composition de ce ministère comme le prélude du règne si impatiemment attendu par la faction ultramonarchique. Les chefs de cette faction avaient osé dire qu'une attaque d'apoplexie pouvait seule sauver l'État. Ils virent enfin succomber Louis XVIII, le 16 septembre 1824. Le même jour, à midi, les ministres se réunirent à Saint-Cloud, et le nouveau roi fut proclamé sous le nom de Charles X. N'ayant rien d'essentiel à changer au système d'une administration dont Louis XVIII, trop affaibli, n'avait pas été le maître, on se mit immédiatement à préparer les opérations concertées d'avance, et particulièrement l'indemnité destinée à payer aux émigrés les vingt années que beaucoup d'entre eux avaient passées dans les rangs des ennemis de leur patrie. Cependant, à l'ouverture de la session, le 22 septembre, Charles X assura que la confiance de la nation ne serait pas trompée. « Vous assisterez, Messieurs, « ajouta-t-il, à la cérémonie de mon « sacre. Là, prosterné au pied du même « autel où Clovis reçut l'onction sainte, « en présence de celui qui juge les « peuples et les rois, je renouvellerai « le serment de maintenir et de faire « observer les lois de l'État, et les « institutions octroyées par le roi mon « frère. »

Le sacre eut lieu, en effet, le 29 mai 1825 avec un grand éclat. Un procès-verbal certifia que l'huile miraculeuse, employée jadis pour le baptême de Clovis, avait été conservée en partie, quoique la fiole qui la contenait eût été brisée publiquement en 1793. L'archevêque de Reims employa ces précieux restes, et Charles X fut oint avec une huile de treize siècles, au dire du procès-verbal.

Il visita en 1827 le camp de Saint-

Omer, où l'on venait de réunir dix-sept mille hommes. La faction espérait que là seraient signées les ordonnances qu'elle invoquait chaque jour ; mais son attente fut déçue, le moment n'était pas arrivé. Le roi traversa les départements de l'Oise, de l'Aisne, de la Somme, et visita surtout celui du Nord ; il parut également satisfait et de l'accueil qu'il reçut et de l'état de l'industrie dont il remarqua lui-même les progrès. Les canaux, les fortifications, les routes, ainsi que les lieux connus par des souvenirs historiques, parurent fixer aussi son attention, et tout se passa paisiblement. Mais ceux qui voulaient des troubles, ceux qui mettaient leur espoir dans ce qu'ils appelaient une journée, s'alarmèrent du faible accord qu'ils avaient cru remarquer entre le monarque et le peuple. Les ministres se ménagèrent des prétextes pour déterminer le licenciement de la garde nationale de Paris, et pour faire exécuter des charges de cavalerie dans quelques-unes des rues les plus populeuses. C'était à l'approche du renouvellement de la chambre, et le but de ces machinations était visible : mais elles excitèrent moins de terreur que d'indignation. L'esprit public, manifesté dans les colléges électoraux, fit disparaître cette administration coupable. La cour parut céder jusqu'à un certain point ; elle forma, le 4 janvier 1828, un cabinet dont on pouvait d'abord attendre quelque bien. (Voyez MARTIGNAC.)

Mais bientôt, après de vains tâtonnements, au milieu desquels le roi fit un voyage à Metz, Lunéville, Strasbourg et Mulhausen, les conseillers qui flattaient ses préventions, portèrent brusquement au pouvoir des hommes dont la seule présence semblait une déclaration de guerre contre la nation. Ce ministère, du 8 août 1829, fut accueilli comme on devait s'y attendre, et comme les hommes incorrigibles l'avaient désiré eux-mêmes pour en finir, disaient-ils. Une expédition avait été résolue contre Alger ; on voulait un triomphe au profit de la faction, et, s'il eut lieu trop tard pour elle, du moins elle put décerner le commandement général à l'homme dont la nomination pouvait le plus offenser l'armée. (Voy. BOURMONT.)

Pendant que ces préparatifs se faisaient à grands frais, les chambres furent convoquées. Dans la séance royale du 2 mars 1830, le roi, après s'être félicité de la part que la France avait eue sous son règne à la régénération de la Grèce, et présenté le châtiment qu'il espérait infliger au dey d'Alger, comme devant « tourner au « profit de toute la chrétienté, » insista sur *les droits sacrés de la couronne*, et insinua qu'il fallait repousser avec mépris les plaintes de l'opposition. Alors fut rédigée la fameuse adresse des deux cent vingt et un. (Voy. ADRESSE.) On sait comment la chambre fut ensuite prorogée, puis dissoute. Il fut alors aisé de prévoir que de nouvelles élections ramèneraient les mêmes députés. En avril, et durant les mois suivants, de nombreux incendies, effets d'un complot politique, affligèrent la Normandie. La police n'en découvrit pas les auteurs, et les journaux dont le ministère disposait en conclurent qu'il fallait rétablir les cours prévôtales.

Le 23 juillet, le résultat des élections était connu, à l'exception de celles du département de la Corse : les deux cent vingt et un avaient tous été réélus. Charles X se trouvait placé dans une position très-difficile ; il avait compromis la dignité royale en publiant, en son propre nom, une sorte de manifeste auquel on n'avait fait aucune attention. Enfin, le 25 juillet, parurent dans le *Moniteur* les six ordonnances destinées à modifier, ou plutôt à annuler la charte. Cette publication fut immédiatement suivie par des protestations des députés présents dans la capitale, et des rédacteurs des principaux journaux. Aussitôt, Paris fut déclaré en état de siége ; le commandement en fut remis par une ordonnance au duc de Raguse ; un conseil de guerre fut institué ; des cours prévôtales furent établies, et on lança quarante-cinq man-

dats d'amener. Enfin, on distribua, comme encouragement, près d'un million aux troupes qui devaient occuper la capitale. Charles X avait donné de sa liste civile la moitié de cette somme: le reste avait été fourni par le trésor

On sait que toutes ces mesures furent inutiles; le peuple triompha de tous les obstacles qui lui furent opposés. Cependant Charles X était à Saint-Cloud; le bruit du canon tiré à mitraille dans les places et dans les rues de Paris ne l'empêcha pas de faire sa partie de cartes comme à l'ordinaire. Mais, le 29, le duc de Raguse fut forcé de se replier avec ses troupes vers le château royal. La victoire du peuple était complète; la garde parisienne était organisée, et déjà le duc d'Orléans avait pris le titre de lieutenant général du royaume. Charles X, suivi de toute sa famille, s'éloigna alors de Saint-Cloud, et, dès son arrivée à Rambouillet, il expédia trois ordonnances, dont la première révoquait celles du 25 juillet, la deuxième nommait un nouveau ministère, et la troisième convoquait les chambres pour le 2 août. Ces ordonnances ne furent point mises au *Moniteur*, parce que Charles X était detrôné lorsqu'il les rendit. Le 2 août, ce prince et son fils abdiquèrent en faveur du duc de Bordeaux. (Voy. ABDICATION.)

Charles X se dirigea ensuite sur Cherbourg, escorté par ses gardes du corps et accompagné de quatre commissaires, qui ne devaient le quitter que lorsqu'il serait sorti du territoire du royaume. Il passa le 11 à Vire, pour se rendre au port où l'attendaient deux bâtiments américains et une frégate française chargée de les observer. Parti de Valogne le 16, à neuf heures du matin, il arriva en quatre heures à Cherbourg, et se dirigea vers la rade, sans s'arrêter dans la ville. Le 17, il écrivit de la rade de Spithead, en vue de Portsmouth, au roi d'Angleterre, qui ne put lui offrir que l'accueil qu'on donne à un simple étranger. Quand Charles X voulut ensuite prendre terre à Portsmouth, on l'avertit des dispositions de la plupart des habitants, qui prenaient, pour le recevoir, les couleurs nationales de France. Il avait formé, dit-on, le projet de s'arrêter à l'île de Wight; mais chaque jour augmentant son incertitude sur ce que les cabinets étrangers croiraient pouvoir entreprendre, même en faveur du duc de Bordeaux, il choisit pour résidence le château d'Holy-Rood, à Édimbourg, dont il s'éloigna dans la suite pour échapper aux désagréments d'un procès que lui intentèrent ses anciens créanciers. Il quitta alors l'Angleterre pour la Bohême, et alla habiter, avec sa famille, l'ancien palais de *Burg*, au Hradchin de Prague, que l'empereur d'Autriche mit à sa disposition. Il est mort à Goritz, le 6 novembre 1836, à l'âge de soixante et dix-neuf ans et vingt-huit jours. Son règne avait duré six ans, et il en avait passé trente-deux dans l'exil.

CHARLES Ier D'ANJOU, fils de Louis VIII, roi de France, et de Blanche de Castille, naquit en 1220. Il épousa Béatrix, la dernière des quatre filles de Raymond Bérenger, comte de Provence, et, par cette alliance, fit entrer ce comté dans la maison de France, qui déjà dominait dans tout le Midi du royaume. Les trois sœurs de Béatrix avaient épousé des rois; elle voulait un trône aussi, et irritait, par ses désirs, l'ambition de Charles d'Anjou. La France avait alors une grande influence au dehors: l'Angleterre, l'Espagne s'abaissaient devant elle; Charles, maître de la Provence, lui asservit bientôt l'Italie. Il y fut appelé par le parti guelfe et national, qui se débattait depuis si longtemps contre la maison de Hohenstaufen. Il porta les derniers coups à cette dynastie autrefois si puissante, et recueillit une partie de son héritage. Le pape Urbain IV, puis Clément IV, son successeur, prêchèrent une croisade contre Manfred, roi de Naples, et en donnèrent le commandement à Charles d'Anjou. Celui-ci vint à Rome en 1265, et y fut couronné roi le 24 mai, pendant que Béatrix traversait la Lombardie avec une armée. Dans l'hiver de 1266, il pénétra dans le royaume de

Naples par la route de Ferentino, et remporta sur Manfred une victoire complète près de Bénévent. Manfred, voyant la déroute des siens, se jeta au milieu des Français, et se fit tuer. Charles défendit de l'ensevelir; mais ses soldats, indignés de cet ordre, dressèrent un tombeau à ce malheureux prince. Le conquérant usa de sa victoire avec une avidité farouche. Il se hâta de jouir, comme s'il eût craint de ne pouvoir conserver ses conquêtes. L'Italie épuisée se repentit bientôt de s'être livrée elle-même; et quand le jeune Conradin parut avec trois mille hommes pour reprendre le royaume qui avait appartenu à sa famille, les Italiens, accourant en foule, lui firent bientôt une armée. Il livra bataille à Charles, fut vaincu à Tagliacozzo le 23 août 1268, et le vainqueur, toujours impitoyable, fit tomber sur l'échafaud la tête du dernier des Hohenstaufen. En mourant, Conradin avait jeté son gant dans la foule; ce gant fut ramassé, dit-on, par Jean de Procida, qui prépara la vengeance avec une obstination infatigable et une froide fureur. Cependant Charles paraissait s'affermir en Italie, et il travaillait à asservir le nord de cette contrée, dont il possédait déjà tout le midi. Les Guelfes de la Lombardie, de Piémont, de Toscane, le reconnaissaient pour leur chef; mais les papes, effrayés de ses progrès, contrarièrent ses desseins. Grégoire X, et surtout Nicolas III, rompirent avec lui. Nicolas le força à résigner le vicariat de l'empire en Toscane, et il encouragea les projets de Jean de Procida. Mais, après la mort de ce pontife, Charles parvint à lui faire nommer pour successeur, Martin IV, sa créature; il sembla alors de nouveau inattaquable, et déjà il rêvait la conquête de l'empire d'Orient, lorsque le massacre des *Vêpres siciliennes* lui enleva la Sicile (1282). Tous ses efforts pour la reprendre furent inutiles: sa flotte fut brûlée par Roger de Loria, habile marin qui combattait pour Pierre d'Aragon, défenseur des Siciliens. Dès lors aucune de ses entreprises ne réussit, et il n'éprouva plus que des revers. Il mourut le 7 janvier 1285, au moment où il préparait une nouvelle descente en Sicile.

Charles d'Anjou avait de grands talents, mais point de vertus. Il était terrible pour tout le monde. Ceux qui ne le haïssaient pas le craignaient. Jean Villani, son historien et son admirateur, ne semble parler de lui qu'en tremblant. Il y a une émotion de crainte dans le portrait suivant qu'il nous en a laissé: « Ce Charles, dit-il, fut sage et prudent dans les conseils; preux dans les armes, sévère et fort redouté de tous les rois du monde; magnanime et de hautes pensées qui l'égalaient aux plus grandes entreprises; inébranlable dans l'adversité, ferme et fidèle dans toutes ses promesses; parlant peu et agissant beaucoup; ne riant presque jamais; décent comme un religieux, zélé catholique, âpre à rendre justice, féroce dans ses regards. Sa taille était grande et nerveuse, sa couleur olivâtre, son nez fort grand. Il paraissait plus fait qu'aucun autre seigneur pour la majesté royale. Il ne dormait presque point. Il fut prodigue d'armes envers ses chevaliers, mais avide d'acquérir, de quelque part que ce fût, des terres, des seigneuries et de l'argent pour fournir à ses entreprises. Jamais il ne prit de plaisir aux troubadours, aux mimes et aux gens de cour (*). »

CHARLES D'ANJOU. Voyez MAINE (comtes du).

CHARLES DE BLOIS OU DE CHATILLON, frère puîné de Louis, comte de Blois, et fils de Marguerite, sœur de Philippe de Valois, épousa, en 1337, Jeanne de Penthièvre, fille de Gui de Bretagne. Les conditions du mariage furent que Charles prendrait le nom, le cri et les armes de Bretagne, et qu'il succéderait au duc Jean III, qui n'avait pas d'enfants. En conséquence, la plupart des seigneurs et des barons lui prêtèrent foi et hommage, comme à l'héritier présomptif du prince régnant.

Mais Jean de Montfort, frère du

(*) Villani, liv. VII; Sismondi, Rép. ital., tom. III.

duc de Bretagne, prétendait aussi hériter de ses États; mais toutefois il dissimula jusqu'à la mort de son frère (1340). Alors il s'empara des trésors du duc, et se fit proclamer son successeur. De son côté, Charles de Blois fit valoir ses droits, et il s'éleva entre les deux prétendants une guerre longue et sanglante. Jean de Montfort avait pour lui le peuple des villes et des campagnes, et il était soutenu par Édouard, roi d'Angleterre. Charles avait pour partisans la plupart des barons et des prélats, et il implora l'appui de Philippe de Valois. Les deux princes furent cités devant la cour des pairs; ils s'y présentèrent tous deux. Mais Jean de Montfort s'apercevant, à la manière dont il fut reçu de Philippe de Valois, que sa cause était jugée d'avance, s'enfuit aussitôt en Bretagne. Cependant le procès s'instruisit; et les pairs réunis à Conflans décidèrent, en 1341, en faveur de Charles de Blois. Aussitôt le duc de Normandie, fils aîné du roi, entra en Bretagne à la tête d'une nombreuse armée; le comte de Montfort, contraint de se réfugier dans la ville de Nantes fut fait prisonnier, et conduit dans la tour du Louvre. Cet événement semblait devoir mettre fin à la guerre; mais elle fut continuée par la comtesse, dont le grand caractère et le courage en cette circonstance ont fait l'admiration de tous les historiens contemporains. Cependant Charles de Blois s'empara de Rennes, et vint mettre le siége devant Hennebon, où cette princesse s'était enfermée. La ville était réduite à l'extrémité, et allait être forcée de capituler, lorsqu'une armée anglaise, arrivant tout à coup dans le port, vint forcer les assiégeants à se retirer. Le comte de Montfort était sorti de prison en 1343, à la faveur d'une trêve. Il mourut en 1345, laissant son fils unique, Jean de Montfort, sous la tutelle de sa mère. La guerre n'en continua pas moins avec des succès divers jusqu'en 1346, où Charles de Blois fut, à son tour, fait prisonnier à la bataille de Laroche-Derien. On le conduisit en Angleterre, et il fut enfermé dans la tour de Londres. Jeanne de Penthièvre suivit alors l'exemple que lui avait donné la comtesse de Montfort, et continua la guerre avec une semblable activité; quant à son époux, il ne put obtenir sa liberté qu'au bout de trois ans, moyennant une rançon de trois cent cinquante mille écus. Pendant sa captivité, le jeune comte de Montfort avait épousé Jeanne, fille d'Édouard.

On proposa alors aux deux prétendants de partager la Bretagne. Charles répondit d'abord qu'il voulait tout ou rien; cependant, en 1364, il céda aux instances des barons, et consentit au partage. Un traité fut préparé à cet effet, et les signatures étaient déjà données. Mais Jeanne de Penthièvre, informée du résultat des négociations, écrivit à son mari qu'elle l'avait prié de défendre son patrimoine, et qu'il ne devait pas le remettre en arbitrage quand il avait les armes à la main. Charles envoya aussitôt sa rétractation, et la guerre recommença avec une nouvelle fureur. Mais, dès ce moment, il sembla que la fortune l'eût abandonné; il n'éprouva plus que des revers, et la bataille d'Aurai, livrée le 29 septembre 1364, décida enfin du sort de la Bretagne. Les deux armées s'y étaient préparées par la prière; la mêlée fut horrible; Charles y fit en vain des prodiges de valeur; le bataillon au milieu duquel il combattit, et où se trouvaient avec lui du Guesclin et Beaumanoir, fut enfoncé, et déjà il était prisonnier, lorsqu'un Anglais lui plongea son épée dans la gorge. On trouve, dans les chroniques du temps, une autre version sur la mort de Charles de Blois. Suivant les auteurs de ces chroniques, ce prince, après avoir été fait prisonnier, aurait été conduit à Jean de Montfort, qui lui aurait fait trancher la tête en sa présence. Nous avons raconté d'abord l'opinion la plus généralement admise.

Charles de Blois était brave et généreux, mais d'une piété plus vive qu'éclairée. Aussi les seigneurs de son parti disaient-ils qu'ils avaient un chef

né pour être moine, et non pour gouverner un État. Après sa mort, on le trouva revêtu d'un cilice de crin. Le bruit se répandit que des miracles avaient lieu sur son tombeau, et une enquête fut ordonnée par le pape Urbain V, pour sa canonisation. Mais elle fut interrompue par ordre de Grégoire XI, et à la prière de Jean de Montfort, qui craignit de passer pour un impie et un persécuteur, si l'ennemi qu'il avait vaincu était présenté comme un saint aux hommages des peuples. (Voy. BRETAGNE.)

CHARLES DE FRANCE, fils de Louis IV d'outre-mer, naquit en 953. Louis IV étant mort en 954, Lothaire, son fils aîné, lui succéda à l'exclusion de Charles, et contrairement à l'ancienne coutume, d'après laquelle l'autorité royale se partageait entre les fils du dernier roi. La couronne commençait à subir la loi des fiefs; elle ne devait plus désormais appartenir qu'à l'aîné. Charles se dédommagea en faisant valoir les droits de sa mère Gerberge sur la Lorraine; Othon II, roi de Germanie, pour éviter qu'il ne troublât le pays, lui céda toute la basse Lorraine, à condition qu'il le reconnaîtrait pour son suzerain; et Charles, en se faisant le vassal d'un prince étranger, justifia, aux yeux des seigneurs français, la mesure qui l'avait exclu du trône; aussi ses titres furent-ils de nouveau méconnus, lorsque le trône, devenu vacant par la mort de Louis V, son neveu (987), fut donné à Hugues Capet, duc de France et chef du parti national. Cette fois pourtant, il voulut faire valoir ses droits; mais il ne se pressa pas d'agir, et ce fut seulement au bout de dix mois que, profitant de l'absence de Hugues Capet qui combattait dans le Midi, il surprit la ville de Laon, la véritable forteresse carlovingienne. Maître de cette position, il s'empara ensuite de Soissons, et marcha sur Reims pour s'y faire couronner. L'évêque Adalbéron, qui venait de mourir, avait été remplacé par Arnolphe, fils naturel de Lothaire et neveu de Charles; le nouveau prélat ouvrit à son oncle les portes de sa ville épiscopale. Mais Charles ne put s'y maintenir. A l'approche de Hugues, vainqueur des Aquitains, il quitta la plaine et se retrancha de nouveau dans la ville de Laon. Il s'y croyait inattaquable; mais l'évêque Ascelin, qui avait toute sa confiance, le trahit et livra la ville à Hugues Capet, qui y entra le jeudi saint 991. Charles, surpris au moment où il était en prière, fut enfermé à Orléans avec toute sa famille. Il y mourut deux ans après, laissant deux fils qui moururent sans postérité, et deux filles, dont l'une fut mariée au comte de Namur, et l'autre au comte de Hainaut.

CHARLES DE LORRAINE. Voyez LORRAINE.

CHARLES D'ORLÉANS. Voyez ORLÉANS.

CHARLES LE BON. Voy. FLANDRE.

CHARLES LE MAUVAIS. Voyez NAVARRE.

CHARLES LE TÉMÉRAIRE. Voyez BOURGOGNE.

CHARLES (J.-A.-C.), expérimentateur, né à Beaugency le 12 novembre 1746. Lors des découvertes de Franklin sur l'électricité, Charles, qui venait d'être destitué d'un modique emploi dans les finances, s'occupa de répéter en public les expériences que d'autres avaient faites avant lui, et son habileté, ses procédés ingénieux lui acquirent bientôt une grande réputation. La découverte des aérostats par les frères Montgolfier fut pour lui l'occasion de nouveaux succès. A l'air atmosphérique dilaté par la chaleur, il substitua le gaz hydrogène, perfectionna l'enveloppe de l'aérostat; et son premier ballon, lancé le 27 août 1783, se perdit bientôt dans les nuages. Le 1er décembre suivant eut lieu sa première ascension aérostatique aux Tuileries; il était accompagné de Robert. Arrivés rapidement à une hauteur de sept mille pieds, les deux aéronautes parcoururent en peu d'instants un espace de neuf lieues, et descendirent dans la plaine de Nesle. Charles seul remonta une seconde fois dans la nacelle, et s'éleva encore plus haut qu'auparavant. Louis XVI, qui

d'abord s'était vivement opposé à ces expériences qu'il regardait comme imprudentes, accorda alors une pension de deux mille francs au courageux aéronaute, dont il fit accoler le nom à celui de Montgolfier, sur une médaille frappée pour perpétuer le souvenir de l'invention des aérostats. Charles fut nommé, en 1785, membre de l'Académie des sciences, et obtint un appartement au Louvre, où il s'établit avec son cabinet de physique, qui devint bientôt l'un des plus magnifiques de l'Europe. Il fut compris, en 1795, dans la première classe de l'Institut; et, jusqu'à sa mort, arrivée en 1823, il professa la physique au Conservatoire des arts et métiers, qui est maintenant en possession de son cabinet.

Charlet (Nicolas-Toussaint), peintre et dessinateur, est né à Paris en 1792: fils d'un soldat de la république, il étudia de bonne heure les mœurs militaires, que ses crayons ont depuis reproduites avec une si admirable vérité. Employé dans une mairie en 1814, il combattit, au siége de Paris, à côté de son ami Horace Vernet, qui lui a donné une place parmi les personnages de son tableau de la barrière de Clichy. Destitué en 1816, Charlet se livra dès lors tout entier à l'étude du dessin, étude à laquelle il ne consacrait auparavant que ses moments de loisir. Il fit, en 1817, ses premières lithographies; et, vers 1820, il publia celles qui sont intitulées: *Vous ne savez donc pas mourir. — La garde meurt et ne se rend pas. — Résignation. — La bienfaisance du soldat.* A ces productions succédèrent ces scènes militaires, populaires, enfantines; ces satires contre le gouvernement de la restauration; œuvre immense, de plus de huit cents lithographies, et de près de deux mille aquarelles et dessins à la seppia, où l'on ne sait ce que l'on doit admirer le plus, de l'originalité, de l'esprit, de la verve et de la vérité des détails. Ces productions ont encore un autre mérite, plus grand à nos yeux, c'est d'avoir entretenu dans le peuple, pendant les tristes années de la restauration, l'amour de la patrie et l'orgueil de la gloire nationale. Le magasin de Martinet, où elles étaient exposées aux regards des passants, était devenu une sorte de musée populaire, une véritable école de patriotisme, sans cesse assiégée par la foule qui ne pouvait s'arracher aux nobles émotions qu'y faisait naître sans cesse le spectacle de la vertu, du courage et de l'amour de la patrie, mis en action par le crayon de l'habile dessinateur. Depuis quelques années, M. Charlet s'est adonné à la peinture; et, dans ce nouveau genre, il a obtenu de nouveaux succès. Son épisode de la retraite de Russie, exposé en 1836, et le passage du Rhin en 1796, exposé en 1838, sont deux tableaux dignes de la réputation de leur auteur. M. Charlet est aujourd'hui professeur de dessin à l'école polytechnique; M. Raffet est un de ses élèves.

Charleval (Ch. F. de Riz, seigneur de), né en Normandie vers 1613, mort en 1693, a composé quelques poésies qui ont été réunies en un volume in-18, Paris, 1759; et c'est à lui qu'on doit la fameuse *Conversation du maréchal d'Hocquincourt et du P. Canaye*, imprimée dans les œuvres de Saint-Evremont. On raconte de Charleval un trait fort honorable: ayant appris que M. et madame Dacier, ne pouvant vivre assez honorablement à Paris, voulaient se retirer à Castres, il alla leur porter une somme de dix mille livres en or, et la leur donna sous la seule condition qu'ils ne partiraient pas.

Charleville, ville de l'ancienne principauté d'Arches, en Champagne, aujourd'hui du département des Ardennes, à un kilomètre de Mézières, construite au commencement du dix-septième siècle, par Charles de Gonzague, duc de Nevers et de Mantoue, souverain d'Arches, qui en fit dès lors la capitale de cette principauté. Charleville passa ensuite au prince de Condé, du chef d'Anne de Bavière, sa bisaïeule, fille d'Anne de Gonzague-Nevers. Louis XIII, pour la tenir en respect, fit construire, en 1639, la forteresse du mont Olympe, qui la dominait vers le nord. Mais la principauté d'Arches

ayant été ensuite cédée à la France, Louis XIV jugea, en 1686, que cette forteresse était inutile, et il la fit démolir. Charleville est la patrie de l'abbé Longuerue, de D. Carpentier, continuateur de du Cange, du jésuite Courtois, etc. Cette ville, qui est le chef-lieu judiciaire du département des Ardennes, possède en outre une chambre consultative des arts et manufactures, un collége communal, une bibliothèque publique de vingt-deux mille volumes, et une célèbre manufacture d'armes. Sa population est de 7,743 hab.

Arches, qui n'est plus aujourd'hui qu'un faubourg de Charleville, était autrefois un lieu considérable, où les princes de la seconde race possédaient un palais connu alors sous le nom d'*Arcæ Remorum*. Ce château fut ensuite possédé par les évêques de Liége, dont l'un le fit détruire en 993. La principauté d'Arches fit plus tard partie des domaines des comtes de Rethel, d'où elle passa aux ducs de Nevers.

CHARLEVOIX (P. F. X. de), jésuite, né à Saint-Quentin en 1682, s'embarqua à la Rochelle en juillet 1720, pour les missions du Canada. Arrivé à Québec vers la fin de septembre, il remonta le fleuve Saint-Laurent, fit une excursion dans le pays des Illinois, et descendit le Mississipi jusqu'à son embouchure, pour aller de là à Saint-Domingue; mais son navire fit naufrage à l'entrée du canal de Bahama. Toutefois, il fut plus heureux dans un second voyage, et il arriva à Saint-Domingue en 1722. Il revint en France au mois de décembre de la même année, et mourut à la Flèche en 1761. Il a publié : une *Histoire et description du Japon*, Rouen, 1715, 3 vol. in-12, réimprimée plusieurs fois; une *Histoire de l'île espagnole, ou de Saint-Domingue*, Paris, 1730, 2 vol. in-4°; une *Histoire de la Nouvelle-France*, Paris, 1744, 3 vol. in-4°; et une *Histoire du Paraguay*, Paris, 1756, 3 vol. in-4°. Il a aussi travaillé pendant vingt-deux ans au Journal de Trévoux.

CHARLIER (C.), avocat à Laon, fut député à l'Assemblée législative, puis à la Convention nationale, où il fit preuve de patriotisme. Il siégea parmi les membres qui composaient le parti de la Montagne, vota la mort de Louis XVI, sans appel ni sursis, et prit une grande part à la révolution du 31 mai. Cependant, au 8 thermidor, il attaqua vivement Robespierre; mais il s'opposa ensuite à la réaction contre-révolutionnaire dont cet événement fût le signal. Devenu, après la session conventionnelle, membre du conseil des Anciens, il y montra une exaltation qui, au commencement de 1797, dégénéra en folie. Il se tua, la même année, à la suite d'un accès de fièvre chaude.

CHARLIEU, *Carolicus*, petite ville du Lyonnais, aujourd'hui du département de la Loire, à 16 kilom. de Roanne, possédait, avant la révolution, une abbaye de bénédictins, fondée dans le neuvième siècle. L'hôpital de Charlieu, qui date du règne de saint Louis, est un des plus anciens du royaume. On compte aujourd'hui dans cette ville 3,424 habitants.

CHARMES, ancienne baronnie du Dauphiné, auj. dép. de la Drôme, à 8 kil. de Romans, érigée en comté en 1652.

CHARMES-SUR-MOSELLE, *Carpini*, petite ville de l'ancien duché de Lorraine, aujourd'hui chef-lieu de canton du département des Vosges, à 12 kilom. de Mirecourt, était autrefois défendue par un château fort dont il ne reste plus de vestiges. Elle fut plusieurs fois détruite pendant les guerres du quinzième et du seizième siècle; entre autres, en 1475, époque où elle fut prise et brûlée par Charles le Téméraire. Ce fut à Charmes que fut conclu en 1633, entre Charles IV, duc de Lorraine, et Richelieu, le traité en vertu duquel les troupes de Louis XIII occupèrent Nancy. Cette ville, qui était autrefois le siége d'un bailliage, compte maintenant 3,000 hab.

CHARMIS, médecin empirique, né à Marseille à la fin du premier siècle avant l'ère chrétienne, vint s'établir à Rome sous le règne de Néron, et se fit un nom en attaquant les différents systèmes de médecine alors pratiqués

à Rome, et en leur substituant celui qu'il avait créé. Ce système, comme nous l'apprend Pline l'ancien, consistait dans l'usage exclusif des bains froids. Charmis se faisait payer, pour ses ordonnances, un prix exorbitant; et il amassa ainsi de grandes richesses.

CHARNACÉ (Hercule Girard, baron de), fils d'un conseiller au parlement de Bretagne, fut un des plus habiles négociateurs de son temps. Créature et instrument dévoué de Richelieu, il devint, en 1628, ambassadeur auprès de Gustave, roi de Suède, qu'il s'agissait de lancer contre l'empereur d'Allemagne. Charnacé fit conclure, entre la Suède et la Pologne, une trêve de six ans, et offrit ensuite à l'héroïque capitaine l'alliance de la France et un subside annuel de un million deux cent mille livres, à condition qu'il tiendrait sur pied trente mille fantassins et six mille chevaux, pour rétablir les choses en Allemagne sur le pied où elles étaient avant les troubles. Ce traité fut signé à Berenwald en Brandebourg le 13 janvier 1631. Après la mort de Gustave, Charnacé fut envoyé par le cardinal en Hollande, où il était urgent d'empêcher les états généraux d'écouter les propositions de trêve faites par les Espagnols, et réussit encore dans sa mission. Par le traité du 8 janvier 1634, Louis XIII s'était engagé à lever au service des états un régiment d'infanterie et une compagnie de cavalerie. L'ambassadeur en fut nommé colonel. Le siége de Breda ayant été entrepris contre son avis, Charnacé, piqué d'ailleurs d'une réplique offensante que lui avait faite le prince d'Orange, s'élança vers la brèche, et fut tué d'un coup de mousquet (1637). On conserve à la bibliothèque royale un recueil des *Lettres* des sieurs de Charnacé, Brasset et de la Thuillerie au sieur de Rorté, employé pour le service du roi en Allemagne, Suède, Pologne et Danemark, depuis 1635 jusqu'en 1643, manuscrit in-folio. De plus, l'ancien évêque de Troyes, Bouthillier, avait, dans sa bibliothèque, 10 vol. in-folio, contenant des recueils de lettres, mémoires et dépêches de Charnacé, et de la correspondance qu'entretinrent avec lui, de 1625 à 1637, Richelieu, le P. Joseph, le secrétaire d'État Sublet-Desnoyers, et le surintendant L. de Bouthillier, comte de Chavigny.

CHARNAGE, nom d'une noble famille de robe, originaire de Saint-Claude en Franche-Comté, et dont l'auteur vivait au milieu du quinzième siècle. L'un des membres les plus remarquables de cette famille, *François-Ignace Dunod* DE CHARNAGE, professeur de droit à l'université de Besançon, né à Saint-Claude en 1679, mort dans cette ville en 1752, a publié plusieurs ouvrages de jurisprudence fort estimés des jurisconsultes, avant la réforme des lois civiles, et dont les principaux sont: *Traité des prescriptions*, Dijon, 1734, in-4°; *Traité de la mainmorte et du retrait*, Dijon, 1733; *Observations sur la coutume du comté de Bourgogne*, Dijon, 1735-1737, 3 volumes in-4°. Ce savant magistrat occupait ses moments de loisir par de profondes et consciencieuses recherches sur les annales de sa province; et il commença à publier, après dix années de travaux, son *Histoire du comté de Bourgogne*, Dijon, 1735-37, 3 volumes in-4°. C'est l'ouvrage le plus complet qu'on ait sur cette province. *François-Joseph Dunod*, fils du précédent, avocat au parlement de Besançon, maire de cette ville, mort en 1765, fut l'éditeur des *Observations sur la coutume du comté de Bourgogne*, et laissa plusieurs manuscrits, entre autres, une *Histoire des Gaules*.

Édouard Dunod DE CHARNAGE, autre membre de la même famille, né en 1783 à Besançon, était, en 1811, auditeur au conseil d'État et intendant de la haute Carinthie. Lorsque la France, accablée par des revers imprévus, dut abandonner ses conquêtes, M. de Charnage, qui n'avait qu'un seul régiment à sa disposition, sortit de Villach sans en disputer l'entrée aux Autrichiens; mais, la nuit suivante, il revint sur ses pas, et, par une attaque soudaine, enleva aux ennemis tous leurs postes, et se retira avec trois

cents prisonniers. Ayant ensuite rejoint l'armée en Champagne, il fut attaché à l'état-major général comme aide de camp civil, tomba entre les mains des Russes, parvint à leur échapper, et fut nommé, pendant les cent jours, préfet de la Lozère. Serviteur dévoué de l'empereur, il courut, après la bataille de Waterloo, de grands dangers dans son département; cependant il réussit à échapper à la populace furieuse qui le menaçait, et vint s'établir à Paris, où il composa, dans la retraite, plusieurs écrits politiques, entre autres : une *Revue de l'Europe*, Paris, 1825, in-8°; un traité *De la monarchie en France*, 1822, in-8°, etc. Il est mort en 1826.

Charnier. — Le charnier le plus remarquable dont il soit fait mention dans notre histoire est celui qui dépendait du cimetière des Innocents, à Paris.

« Ce cimetière, dit Dulaure dans son *Histoire de Paris*, fut longtemps ouvert aux passants, et même aux animaux. En 1186, Philippe-Auguste le fit clore de murailles. Dans la suite, on construisit tout autour de la clôture une galerie voûtée, appelée les *Charniers*. C'est là qu'on enterrait ceux que leur fortune mettait à même d'être séparés du commun des morts. Cette galerie sombre, humide, servait de passage aux piétons; elle était pavée de tombeaux, tapissée de monuments funèbres et d'épitaphes, et bordée d'étroites boutiques de modes, de lingerie, de mercerie et de bureaux d'écrivains publics. Cette galerie fut construite à diverses époques, aux frais de différents particuliers. Le maréchal de Boucicaut, vers les premières années du quinzième siècle, en fit bâtir une partie; et le fameux philosophe hermétique Nicolas Flamel fit construire toute celle qui bordait la rue de la Lingerie. Il y fit placer le tombeau de son épouse; tombeau orné de plusieurs figures d'anges et de saints, d'inscriptions en latin et en français.

« D'un côté, la galerie occupait une partie de la largeur de la rue de la Ferronnerie, nommée autrefois, ainsi que la rue Saint-Honoré, *rue de la Charonnerie*; et, sous cette partie de la galerie, était peinte la fameuse *danse macabre* ou *danse des morts*. L'auteur du Journal de Paris, sous les règnes de Charles VI et Charles VII, dit qu'en 1429, un fameux prédicateur, nommé *frère Richard*, prêchait sur un échafaud, haut d'environ une toise et demie. « Il avait, dit-il, le dos tourné « vers les charniers des Innocents, con- « tre la charonnerie, à l'endroit de la « *danse macabre*. »

« Dans une partie du charnier, proche l'église, on voyait un tombeau couvert d'une table, sur laquelle était représenté un squelette en marbre blanc, sculpté par Germain Pilon. Ce monument est actuellement dans le musée des Petits-Augustins.

« Parmi les nombreuses épitaphes de ces charniers, on remarquait celle-ci :

« Cy gist Yolande Bailly, qui tré- « passa l'an 1514, la quatre-vingt-hui- « tième année de son âge, et la qua- « rante-deuxième de son veuvage, « laquelle a vu ou pu voir, avant son « trepas, deux cent quatre-vingt-treize « enfans issus d'elle. »

Plus tard, on éleva des bâtiments sur ces galeries; et ne sachant où placer les ossements que l'on était forcé de retirer du cimetière des Innocents, on ne trouva rien de mieux à faire que de les amonceler dans les greniers de ces nouvelles constructions. Mercier, dans son *Tableau de Paris*, s'exprime ainsi, en parlant des écrivains publics qui habitaient les charniers des Innocents, ainsi que des lettres amoureuses qu'ils étaient le plus souvent employés à écrire :

« Sans la secrète correspondance des cœurs, qui n'est pas sujette aux vicissitudes, ils iraient augmenter le nombre déjà prodigieux des squelettes qui sont entassés au-dessus de leurs têtes, dans des greniers surchargés de leur poids. Quand je dis surchargés, ce n'est pas une figure de rhétorique. Ces ossements accumulés frappent les regards; et c'est au milieu des débris vermoulus de trente générations, qui n'offrent

plus que des os en poudre; c'est au milieu de l'odeur fetide et cadavéreuse qui vient offenser l'odorat, qu'on voit celles-ci acheter des modes, des rubans; et celles-là dicter des lettres amoureuses. »

En 1786, l'église et les charniers des Innocents furent démolis. On enleva les ossements et plusieurs pieds du terrain de ce cimetière, et on les transporta hors de la barrière Saint-Jacques, dans les carrières voisines de la maison dite *la Tombe-Isoire*. (Voyez CATACOMBES DE PARIS.)

CHARNIÈRES (de), officier de marine, né au commencement du dix-huitième siècle, fut le premier qui, sur les instructions de Véron, pratiqua avec succès la méthode des longitudes en mer, par le moyen de la lune. Il a publié des mémoires sur ce sujet en 1767, 68 et 72.

CHARNOIS (Jean-Charles Levacher de), né à Paris au milieu du dix-huitième siècle, commença sa carrière litteraire en rédigeant le *Journal des théâtres*, fondé, en 1776, par Lefuel de Méricourt. Il fut ensuite chargé de rendre compte des spectacles dans le *Mercure*. En 1791, MM. Delandine et Fontanes se l'adjoignirent pour la rédaction du *Modérateur*. Les doctrines qu'il y défendait lui furent fatales. Après la journée du 10 août, la foule se porta à sa maison, la pilla, et Charnois, traîné à l'Abbaye, fut une des victimes des journées de septembre. Il reste de lui des nouvelles et un roman plein d'un intérêt tragique : *Histoire de Sophie et d'Ursule, ou Lettres extraites d'un portefeuille, mises en ordre et publiées en* 1788. Charnois est encore auteur de *Recherches sur les costumes et sur les théâtres de toutes les nations, tant anciennes que modernes*, 1790.

CHAROLAIS, *pagus Quadrigellensis*, canton de l'ancienne Bourgogne, dont Charolles était la capitale. Il avait 48 kilom. de long, depuis la rivière de Guise jusqu'à la Loire, et 28 de large, depuis la rivière d'Aroux jusqu'aux limites du Mâconnais. Du temps de César, il était habité par les *Ambarres*, alliés et clients des *Æduens*; sous Honorius, il faisait partie de la première Lyonnaise. Plus tard, il appartint aux rois de Bourgogne, puis aux Francs, et successivement aux comtes d'Autun et de Châlon. En 1237, Hugues IV, duc de Bourgogne, obtint, par échange, la châtellenie de Charolles, que Béatrix, sa petite-fille, apporta, avec la seigneurie de Bourbon, à son mari Robert, le plus jeune des fils de saint Louis. Jean, fils de Robert, eut en partage la baronnie de Charolais, érigée ensuite en comté en faveur de sa fille Béatrix. Celle-ci apporta ce comté en dot à son mari, Jean d'Armagnac, dont les descendants le vendirent, en 1390, à Philippe le Hardi, duc de Bourgogne. Louis XI s'en empara, ainsi que du reste de la Bourgogne, après la mort de Charles le Téméraire. Mais, en 1493, Charles VIII fut obligé, par le traité de Senlis, de le rendre à Philippe, archiduc d'Autriche, et petit-fils du duc Charles, à la charge d'en rendre hommage à la couronne de France. Le Charolais fut ensuite, entre Charles-Quint et François Ier, l'objet de sérieux démêlés qui furent terminés, en 1559, par le traité de Cateau-Cambrésis. Il fut alors convenu que la propriété de ce comté demeurerait à Philippe II et à ses successeurs, pour le tenir sous la souveraineté des rois de France. Le traité de Cateau-Cambrésis fut confirmé par ceux de Vervins et des Pyrénées. En vertu de ce dernier (1659), les rois d'Espagne rentrèrent en possession du Charolais, qui leur avait été enlevé pendant la guerre. Mais le grand Condé, qui avait longtemps servi Philippe IV sans pouvoir se faire payer les sommes considérables que ce roi lui avait promises, fit, dans la suite, saisir le Charolais dont la possession lui fut adjugée, et resta à ses descendants.

Quoique le Charolais fît partie du duché de Bourgogne, ses députés ne siégeaient pas aux états généraux de la province, mais à des états particuliers qui recevaient des états de Bourgogne la commission de faire la répartition des impôts que le comté devait sup-

porter. Ce pays fait aujourd'hui partie du département de Saône-et-Loire.

CHAROLAIS (Charles de Bourbon, comte de). Voyez CONDÉ.

CHAROLLES, *Quadrigellæ*, ancienne capitale du Charolais, en Bourgogne, aujourd'hui chef-lieu d'arrondissement du département de Saône-et-Loire, paraît avoir existé avant le dixième siècle. Il en est fait mention dans une ancienne charte qui nous apprend qu'en 929, Raoul battit les Normands aux environs de cette ville. Les calvinistes la tinrent quelque temps en leur pouvoir au seizième siècle, et la saccagèrent; une horrible famine avait fait périr, en 1531, la plus grande partie des habitants. Le château, aujourd'hui en ruine, était situé sur une hauteur, dans l'enceinte de la ville.

Charolles était le siége d'un bailliage royal, d'une châtellenie, et des états particuliers du comté. On y compte maintenant 2,684 hab.

CHARON (combat du pont de). — Vers le 20 juillet 1793, le général Tuncq, qui commandait une division de l'armée républicaine, cantonnée à Luçon, petite ville du département de la Vendée, s'était mis en marche, avec quinze cents hommes, pour attaquer divers postes que les troupes du chef vendéen Royrand occupaient dans les districts de Montaigu, de la Châtaigneraye et de la Roche-sur-Yon. Royrand était un ancien officier qui joignait à un zèle ardent pour la cause royaliste des moyens militaires bien supérieurs à ceux de la plupart de ses compagnons d'armes. Il avait donné à ses troupes une organisation plus méthodique que celle des autres corps vendéens. Tuncq trouva donc, le 25 juillet, à l'attaque de Saint-Philibert, une résistance plus vigoureuse qu'il ne s'y était attendu. Les royalistes firent des prodiges de valeur; mais les patriotes combattaient avec cet enthousiasme dont rien ne peut arrêter les effets, et ils emportèrent le poste. La prise de celui du pont de Charon, vers lequel ils marchèrent ensuite, leur coûta moins de peine, grâce à la trahison d'un déserteur qui livra le mot d'ordre de l'ennemi. Il y eut cependant une action assez vive; et, des deux parts, les pertes furent encore trop considérables : un frère du général vendéen, Sapinaud de la Verie, demeura sur le terrain.

CHAROST. Voyez BÉTHUNE

CHARPENTIER (François), membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et directeur perpétuel de l'Académie française, naquit à Paris en 1630. Destiné d'abord au barreau, il abandonna ensuite cette carrière pour suivre celle des lettres, vers laquelle le portait un penchant prononcé. Il se fit remarquer de Colbert par ses premiers essais, et celui-ci le chargea, lorsqu'il conçut le dessein de former la Compagnie des Indes, d'en exposer le projet au roi, ce qu'il fit dans un ouvrage intitulé : *Discours d'un fidèle sujet du roi, touchant l'établissement d'une Compagnie française pour le commerce des Indes orientales.* Les vues de Colbert ayant été agréées par Louis XIV, Charpentier fut chargé de composer une relation sur l'établissement nouvellement fondé; relation qu'il mit à la suite de son discours. Lorsque éclata, au sein de l'Académie française, la fameuse querelle des anciens et des modernes, Charpentier se rangea au nombre des partisans de Perrault, et il eut sa bonne part des sarcasmes que Boileau lança contre eux. Il fut également maltraité par lui, ainsi que par Racine, à propos des inscriptions de la grande galerie de Versailles, dont il était l'auteur. Il avait composé ces inscriptions en français; le premier, il s'était élevé, avec beaucoup de raison, contre l'usage de rédiger en latin les inscriptions des monuments publics; mais il avait mis, dans celles qui devaient expliquer les tableaux de le Brun, une emphase de si mauvais goût, qu'il fallut les effacer et les remplacer par d'autres plus simples que fournirent Boileau et Racine, non sans donner leur avis sur les premières. On trouve dans les nombreux ouvrages de Charpentier de l'érudition, de l'art, des traits ingénieux; mais on lui reproche à bon droit de la

lourdeur et de la diffusion. Ces deux défauts règnent dans tout le discours qu'il prononça à l'Académie pour la réception de Bossuet. Toutefois, il reste à Charpentier l'honneur d'avoir travaillé avec Colbert à des plans de prospérité publique; une part importante dans les travaux auxquels on doit cette belle suite de médailles sur les événements du grand règne, et le mérite d'avoir revendiqué pour les inscriptions publiques les droits de la langue nationale. Ses principaux titres littéraires sont un *Traité de la peinture parlante*; une *Vie de Socrate*, accompagnée *des dits mémorables* du philosophe; une défense *de l'excellence de la langue française*; enfin, une traduction de la *Cyropédie* de Xénophon. Charpentier mourut à Paris en 1702.

CHARPENTIER (F.-P.), mécanicien, naquit à Blois, le 3 octobre 1734, de parents pauvres. Mis en apprentissage à Paris, chez un graveur en taille-douce, il commença par inventer un procédé purement mécanique, au moyen duquel toute personne ayant quelque connaissance du dessin, pouvait graver une planche imitant le lavis, avec la même facilité qu'un dessin, sans employer aucun ustensile de gravure; et il exécuta lui-même un assez grand nombre de gravures, soit en lavis, soit en couleur; entre autres, une décollation de saint Jean, d'après le Guerchin. Cette invention lui valut un logement au Louvre et le titre de mécanicien du roi. En 1771, il inventa une machine à forer, puis un nouveau système d'éclairage pour les phares. Louis XVI, à la suite de cette dernière découverte, lui fit offrir plusieurs places; mais Charpentier les refusa toutes, et ne voulut accepter qu'une somme de mille écus. Sous le Directoire, il exécuta un instrument propre à percer six canons de fusil à la fois, et une machine à scier plusieurs planches en même temps. Cette machine fut montée aux frais du gouvernement, qui paya vingt-quatre mille francs à l'inventeur. Charpentier, simple et désintéressé, se laissa voler, par des intrigants, un grand nombre d'inventions; c'est ainsi qu'un système de moyeux propres à faire rouler facilement les voitures pesamment chargées lui fut enlevé par un Anglais. D'autres fois, il en faisait cadeau à ses amis qui se trouvaient dans le besoin; ainsi, ayant composé une machine à graver les dessins de dentelles, qui pouvait être une source de fortune, il la donna, sans hésiter, à un de ses amis; et, comme sa famille lui en faisait quelques reproches : « Ma foi, « dit-il, en se frottant les mains, j'ai « rendu un pauvre homme bien con- « tent. » Charpentier mourut pauvre à Blois en 1817. Il a publié un catalogue complet de toutes ses inventions, parmi lesquelles nous citerons encore la main artificielle qu'il fit pour la Reynie, et dont madame de Genlis parle dans ses Mémoires. La plupart des modèles des machines de Charpentier doivent se trouver encore au Conservatoire des arts et métiers.

CHARPENTIER (Henri-François-Marie), lieutenant général, comte d'empire, naquit à Soissons en 1769, fit en qualité de capitaine de volontaires les campagnes de 1792 et 1793 à l'armée du Nord, et se distingua sur la Sambre en 1794, notamment le 10 juin, où il obtint le grade de colonel sur le champ de bataille. Il passa, en 1799, à l'armée d'Italie, et fut créé général de brigade sous les murs de Vérone. Rentré en France à cause de ses blessures, il fut chargé du commandement de la 15e division militaire. En 1800, il fit la glorieuse campagne d'Italie sous le premier consul, et fut nommé général de division et chef d'état-major de l'armée. Employé, en 1805, dans l'armée de Naples, il fit ensuite les différentes campagnes d'Allemagne, et fut créé comte d'empire après la bataille de Wagram. Il fit aussi avec distinction les campagnes de Russie et de Saxe, et soutint dignement sa réputation pendant la campagne de France, en 1814. Après la seconde restauration, il fut employé comme inspecteur d'infanterie.

CHARPENTIER (Hubert), licencié de

Sorbonne, né à Coulommiers en 1565, mort à Paris en 1650, fut le fondateur de plusieurs établissements ecclésiastiques, dont le plus célèbre est la congrégation des prêtres du Calvaire, sur le Mont-Valérien, auprès de Paris.

CHARPENTIER (Jacques), né, en 1524, à Clermont en Beauvoisis, professeur de philosophie, obtint, en 1566, la chaire de mathématiques au collége royal, malgré l'opposition de Ramus; devint médecin de Charles IX, et mourut en 1574. Intolérant en religion comme en philosophie, il faisait chasser de l'Université tous ceux dont les opinions étaient contraires aux siennes. Il fut accusé d'avoir participé au meurtre de Ramus dans la journée de la Saint-Barthélemy. Il a laissé plusieurs traités sur Aristote.

CHARPENTIERS. — Cette profession embrassait, au moyen âge, les métiers de menuisier, de tourneur, de charron, en un mot, « toutes manières d'autres ouvriers qui euvrent « du trenchant en merrien. » Telles sont les expressions des statuts des charpentiers (*); statuts curieux sous plusieurs rapports, mais surtout sous celui de leur origine et de leur rédaction. Car ils sont uniquement basés sur la déposition d'un simple particulier, nommé *Mestre Fouques du Temple*, qui déclare au Parloir-aux-Bourgeois, sans doute en présence du prévôt de Paris, et d'un greffier, comment il gouvernait la maîtrise pendant qu'il était maître charpentier du roi Louis IX; et cette déclaration devint dès lors une règle pour la corporation. C'est une preuve nouvelle et frappante de ce fait : que presque tous les anciens règlements des arts et métiers ne sont qu'une rédaction des us et coutumes rapportés par les prud'hommes et chefs du métier (*).

Sous le règne de Philippe le Bel, en 1313, un arrêt du parlement, contenu dans les *Olim*, vol. III, fol. 147, v°, supprima la juridiction que le maître charpentier du roi exerçait sur les charpentiers et les charrons; comme le maître pannetier sur les boulangers; le maître maréchal sur les maréchaux-ferrants; etc. D'autres règlements de la communauté des charpentiers, rédigés en 1454, montrent qu'alors les jurés étaient électifs; mais, en 1574, Henri III érigea leur charge en titre d'office, et leur accorda de grands priviléges. La communauté des charpentiers reçut de nouveaux statuts en 1644; supprimée vers le milieu du dix-huitième siècle, elle fut rétablie, par un édit, en 1776. On distinguait alors les jurés du roi et les maîtres simples. La maîtrise coûtait quinze cents livres. Nous terminerons cet article par une remarque qui fera bien comprendre les progrès de l'industrie, surtout dans les professions relatives à la construction des maisons. Il n'y avait à Paris, en 1292, que quatre-vingt-quinze charpentiers-menuisiers (**); aujourd'hui, on y compte quatre-vingt-dix-sept charpentiers entrepreneurs, et près de six cents ateliers de menuiserie.

(*) *Livre des métiers*, d'Étienne Boileau; Collection des docum. inéd. sur l'histoire de France, p. 104 et note, ibid.

(*) « Se justiçoient, au temps dudit mestre Fouques *et de ses devanciers*, toutes manières d'ouvriers de trenchant. »

(**) Rôle de la taille de Paris sous Philippe le Bel, Docum. inéd. sur l'histoire de France, publiés par le ministre de l'instr. publ., p. 495.

MAG 2005872

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES ARTICLES

CONTENUS DANS LE QUATRIÈME VOLUME.

	Pages.
Caisses d'épargne.	1
Cajacs (les).	3
Cajarc.	ibid.
Cajetan (Henri).	ibid.
Cajot (dom Jean-Joseph).	ibid.
Calabre (soulèvement de la).	ibid.
Calages (Melle de).	4
Calais.	ibid.
Calais (siéges de).	ibid.
Calais (monnaie de).	6
Calaisis.	7
Calamay.	ibid.
Calanson (Giraut de).	ibid.
Calas (Jean).	ibid.
Calcinato (bataille de).	9
Caldiero (combats de).	ibid.
Cale.	10
Calèche.	ibid.
Calembour.	ibid.
Calendes.	11
Calendrier.	ibid.
Cales (G. M.).	14
Caletes.	ibid.
Calignon (Soffrey de).	ibid.
Calixte II.	ibid.
Calixte III.	15
Callac.	ibid.
Callamard (Charl.-Antoine).	ibid.
Callard de la Duquerie.	ibid.
Callas.	ibid.
Calle (la).	16
Callet (Antoine-François).	ibid.
Callet (Jean-François).	ibid.
Calletot (Guillaume).	17
Callian.	ibid.
Callières (Fr. de).	ibid.
Callières (Jacques de).	ibid.
Callietta (L.-P.).	ibid.
Calligraphes.	ibid.
Callot (Jacques).	18
Callots.	ibid.
Calladorf (combat de).	ibid.
Calmet (don).	19
Calonne (Ch.-Alexandre de).	20
Calotte (régiment de la).	21
Calvados.	23
Calvados (département de).	ibid.
Calvat (Esprit-Claude-Franç.).	ibid.
Calvi.	24
Calvi (combat et prise de).	ibid.
Calvière (Ch. Franç. de).	25
Calvières (le baron Jules de).	ibid.
Calvin (Jean).	ibid.
Calvin, général	29
Calvinisme.	ibid.
Calvinistes.	ibid.
Calvisson.	34
Camail	ibid.
Camaldules	ibid.
Camargue (la).	34
Camarilla.	35
Camatallici.	ibid.
Cambacérès (Ét.-Hub. de).	ibid.
Cambacérès (J.-J. Régis).	ibid.
Cambacérès (le baron).	37
Cambacérès (l'abbé de).	38
Cambaules.	ibid.
Cambefort (Louis-Jean).	ibid.
Camberg (combat de).	ibid.
Cambert (Robert).	39
Cambiovicenses.	ibid.
Cambis (maison de).	ibid.
Cambistes.	ibid.
Cambolas (J. de).	ibid.
Camboletri.	40
Cambon (Charles-Antoine).	ibid.
Cambon (F.-T.).	ibid.
Cambon (Jean-L.-A.-E. de).	ibid.
Cambon (Joseph).	ibid.
Cambrai.	41
Cambrai (attaque de).	43
Cambrai (ligue de).	ibid.
Cambrai (pais de).	44
Cambrai (monnaie de).	45
Cambrai (A. A. P.)	46
Cambrésis.	ibid.
Cambriais (Pierre-Domin.).	47
Cambronne (P.-Jacq.-Ét.).	ibid.
Cambry (Jacques).	48
Camel (Paul).	ibid.
Camérier.	ibid.
Camisade de Boulogne.	ibid.
Camisards.	49
Camisards blancs.	ibid.
Camisards provençaux	50
Camma.	ibid.
Commas (L.-Fr.-Thérèse).	ibid.
Camo (Pierre)	ibid.
Camoux (Annibal).	ibid.
Camp du drap d'or.	ibid.
Campagne.	ibid.
Campagnes (principales)	ibid.
Campan.	ibid.
Campan (madame).	51
Campana.	52
Campêche (prise de).	ibid.
Campen (prise de).	ibid.
Camponon (Vincent).	ibid.
Campestre (Madame de).	53
Campet.	ibid.
Campiatron (Jean-Galbert de)	ibid.
Campo di Pietri (combat de).	ibid.
Campo-Formio (traité de).	54
Campo-Mayor (prise de).	58
Campo-Tenese (bataille de).	ibid.
Camponi.	59
Campra (André).	ibid.
Campredon (aff. et prise de)	ibid.
Campredon (Jacques-David).	60
Camps.	ibid.
Camps (François de).	65
Camulogène.	ibid.
Camus.	ibid.
Camus (Armand-Gaston).	ibid.
Camus (Ch. Ét. L.).	67
Camus (François).	ibid.
Camus (Fr. Jos. des).	ibid.
Camos (Jean-Pierre).	68
Camus (N.).	ibid.
Camusat (Denis-Fr.).	69
Camusat (Jean).	ibid.
Camusat (Nicolas).	ibid.
Camusson (Laurent).	ibid.
Cana (combat de).	ibid.
Canada.	70
Canape (Jean).	73
Canapé.	ibid.
Canaples.	ibid.
Canarie.	ibid.
Canaries (relations de la France avec les).	ibid.
Canaus.	ibid.
Canaye (Étienne de).	83
Canaye (Jacques de).	ibid.
Canaye (Jean de).	ibid.
Canaye (Philippe de).	ibid.
Cancale.	ibid.
Cancel.	ibid.
Canche (la).	84
Canclaux (Jean-Baptiste-Camille, comte de).	ibid.
Candale (Henri de Nogaret d'Épernon, duc de).	ibid.
Candale (L. Ch. Gaston de Nogaret de Foix, duc de).	85
Candan.	ibid.
Cande.	ibid.
Candé.	ibid.
Candeille (A. Julie).	ibid.
Candeille (Pierre-Joseph).	ibid.
Candel (affaire de).	87
Candide.	ibid.
Candia (siége de).	ibid.
Candolle.	ibid.
Candorier ou Caudourier (J.).	ibid.
Candstadt (affaire de).	ibid.
Cange (N.).	ibid.
Canigou.	88
Canisy.	ibid.
Cannes.	ibid.
Canon.	ibid.
Canon (droit).	89
Canon (artillerie).	ibid.
Canon (P.).	90
Canonnière (la).	ibid.
Canope (bataille de).	91
Canourgue (la).	ibid.

Digitized by Google

Pages.
Canourgue (la) et Banassac (monnaie de). 91
Cantal (département de). 92
Cantalupo (combat de). ibid.
Cantel (le P. Pierre-Joseph). 93
Cantenac (N. de). ibid.
Cantillon (Antoine-Sylvain). ibid.
Cantons. ibid.
Cantru (Charles). ibid.
Cany. ibid.
Caorsios. ibid.
Caoursin (Guillaume). 94
Cap-Breton. ibid.
Capdenac. 95
Capdueil ou Capdeuih ibid.
Capduelh (Pes de). ibid.
Cape ou Chape. ibid.
Capécure. 96
Capefigue (B. H. R.). ibid.
Capeline. ibid.
Capella (la). 97
Capelle (le baron). ibid.
Capeluche. ibid.
Capet (Marie-Gabrielle). 98
Capetal (Henri). ibid.
Capétiens. ibid.
Cap Français (prise du). 106
Capiscol. ibid.
Capitaine. ibid.
Capitainerie. 108
Capitainerie-garde-côtes. ibid.
Capitale. 109
Capitation. 116
Capitouls 118
Capitulaires. 119
Capitulations. 125
Cap Lézard (combat du). 128
Capman. ibid.
Capon. 129
Caporal. ibid.
Capous (siéges de). ibid.
Cappel (Guillaume). 130
Cappel (Jacques). 131
Cappel (Louis). ibid.
Capperonnier (Claude). ibid.
Capperonnier (Jean). ibid.
Capperonnier (J.-Augustin). ibid.
Capraia (Saint). 132
Caprée ou Capri (expédit. de). ibid.
Capsoui ou Capsou. 133
Captal. ibid.
Capuana (prise de la place). ibid.
Capuchon. ibid.
Capuciès. 134
Capucines. ibid.
Capucins. ibid.
Capuron (Joseph). 135
Caqueua. ibid.
Cara-Albertini (Capitulation des Autrichiens à). ibid.
Carabine. 136
Carabiniers. 137
Carabins. 141
Caraccioli (Antoine). ibid.
Caraccioli (Louis-Antoine). ibid.
Carafa. 142
Caraffe (Armand C.). ibid.
Caraman (famille de). ibid.
Carausius. ibid.
Carbon (François-Joseph). 144
Carbon-de-Flins-des-Oliviers. ibid

Pages.
Carbonari. 144
Carbonel (Joseph-Noël). 145
Carbonneau (Nic.-Ch.-Ed.). ibid.
Carbonnet de la Mothe (Jeanne de). ibid.
Careada ou Kareadu. ibid.
Carcan. ibid.
Carcassez. 146
Carcassonne. ibid.
Carcassonne et Rasez (comtes et vicomtes de). 147
Carcassonne (monnaies de). ibid.
Carcavi (Pierre de). 148
Carcasenta (combat de). ibid.
Carces. ibid.
Carces (le comte de). ibid.
Carcistes. 149
Cardadau ou Cardadeu (bataille de). ibid.
Cardaillac. 150
Cardé (prise de). ibid.
Cardenal (Pierre). ibid.
Cardenau (Augustin, bar. de) ibid.
Cardeurs (corporation des). ibid.
Cardevaque (Anne-Gab.-P. de). 151
Cardinalistes. ibid.
Cardinaux. ibid.
Cardonne (Denis-Domin.). ibid.
Cardonnel (P.-Salvi-Felix). ibid.
Carel (Jacques). ibid.
Carême. ibid.
Carême (M. A.). 153
Carency. 154
Carency (famille de). ibid.
Carentan. ibid.
Caretto (Antoine-Michel). ibid.
Carez (Joseph). 155
Carghèse. ibid.
Carhais. 156
Caribert ou Haribert. ibid.
Caribert ou Charibert. 157
Caribert (monnaie de). ibid.
Caricature. 158
Carignan. 160
Carignan (siége de). ibid.
Carillon. ibid.
Carillon national. 161
Carini. ibid.
Carion-de-Lascondes. ibid.
Carion-Nisas. ibid.
Caristia (Augustin-Nicolas). 162
Carladez. ibid.
Carlat. 163
Carle (Rap.). ibid.
Carles (N.). ibid.
Carlet (Louis-François). ibid.
Carlier (le P. C.). 164
Carlier (N. J.). ibid.
Carlin (C.-A. Bertinazzi, dit). ibid.
Carloman. ibid.
Carloman II (monnaies de). 165
Carloman III (monnaies de). ibid.
Carloviogiens. 166
Carmagnole (la). 178
Carmelites. ibid.
Carmen ou Kerman. ibid.
Carmes. ibid.
Carmine (prise du fort del). ibid.
Carmois (Charles). 179
Carmontelle. ibid.
Carnac. ibid

Pages.
Carnaval. 179
Carnaval (ambassadeurs du). 180
Carnot. ibid.
Carnutes. 190
Carny (N.). ibid.
Caroline Bonaparte. ibid.
Carolingiens. 191
Carolins (livres). ibid.
Carolos. ibid.
Caromb. 192
Caron (Augustin-Joseph). ibid.
Caron (Charles). 193
Caron (François). ibid.
Caron (J.-C.-F.). 194
Carouge (Bertrand-Aug.). ibid.
Carpenedolo (combat de). ibid.
Carpentier (Antoine-Michel). ibid.
Carpentier (Jean). 195
Carpentier (Louis). ibid.
Carpentier (P.). ibid.
Carpentier (N.). ibid.
Carpentras. ibid.
Carpi (combat de). 196
Carra (Jean-Louis). 197
Carra-Saint-Cyr. ibid.
Carrabes. 198
Carré (G. L. J.). ibid.
Carré (Jean-Baptiste). ibid.
Carré (J. B. Louis). ibid.
Carré (Louis). ibid.
Carré (Pierre-Laurent). ibid.
Carré (Remi). 199
Carré (N.). ibid.
Carreau. ibid.
Carrel (Nicolas-Armand). 200
Carrère. 207
Carret (Michel). 208
Carrier (Jean-Baptiste). ibid.
Carrières. 209
Carrières (le P. Louis de). ibid.
Carron (Didier). ibid.
Carron (Gui-Toussaint-Jul.). ibid.
Carrosses. ibid.
Carrousels. ibid.
Cars (Laurent). 210
Carteaux (Jean-François). ibid.
Cartel. 211
Cartallier (Pierre). ibid.
Carteron. 214
Cartes à jouer. ibid.
Cartésianisme. 217
Carthagène (siége de). ibid.
Cartier (Jacques). ibid.
Cartier (Jean-Baptiste). 218
Cartigny (Jean). 219
Carton-pierre (sculpture en). ibid.
Cartouche. ibid
Cartouche (L.-Dominique). 220
Cartulaires. ibid.
Carus (M. Aur.). 221
Carvalho da Este (bataille de). ibid.
Cary (Felix). 222
Carza (la comte de). ibid.
Casa-Bianca (Lucien). 223
Casa-Bianca (Pierre-Franç.). ibid.
Casa-Bianca (le comte Raphaël de). ibid.
Casal (siéges de). ibid.
Casal Pusterlengo (combat de). 224
Casalta (N.). ibid.
Casanova (François). ibid.

Pages

Casaque. 125
Casasola (combat de). ibid.
Casaubon (Isaac de). ibid.
Casaubon (Meric). 226
Casaus (Ch.). 227
Casbois (dom Nicol.). ibid.
Case (Pierre de). ibid.
Casemates. ibid.
Casenave (Antoine). 228
Caseneuve (P. de). ibid.
Casernes. ibid.
Casque. 229
Cas royaux 230
Cassagne. 236
Cassagne (L.-Victorin, baron). ibid.
Cassaignes ou Cassaigues (J.). ibid.
Cassan (Armand). ibid.
Cassan (Jacques). ibid.
Cassandre (Franç.). ibid.
Cassandria ou Catzand (prise de l'île de). 237
Cassano (batailles de). ibid.
Cassauyés (J.). 238
Cassard (capit. de vaisseau). ibid.
Cassas (Louis-François). 240
Cassel. ibid.
Cassel (batailles de). 241
Cassel (monnaie de). ibid.
Cassel en Hesse (siége de). ibid.
Cassel (Guillaume). 242
Cassenauil. ibid.
Cassien (Jean). ibid.
Cassini. ibid.
Cassis. 244
Castagné (Raymond). ibid.
Castaigne (Gabriel de). ibid.
Castaing. 245
Castelion (Sébastien). ibid.
Castella (bataille de). ibid.
Castaggio. 246
Castelli-Roussillon. ibid.
Castel (combat de). ibid.
Castel (Jehan de). ibid.
Castel (Louis-Bertrand). 247
Castel (René-Richard). ibid.
Castel (N.). ibid.
Castel-Alfieri. ibid.
Castel-Bajac (le vic. de). 248
Castelbar (combat de). ibid.
Castelbon (monnaie de). 249
Castel-Forte (prise de). ibid.
Castel-Franco (combat de). ibid
Castel-Gineste (combat de) ibid.
Castel-Jalous. 250
Castellamare (affaires de). ibid.
Castellan (Antoine-Laurent). ibid.
Castellan (l'abbé). 251
Castellen (L. de). ibid.
Castellane 252
Castellane (famille de). ibid.
Castellaro (combats de). ibid.
Castella (Adrien). ibid.
Castellet (le) ibid.
Castello de los Guardios (combat de). ibid.
Castello-Nuovo (prise de). 253
Castelnau. ibid.
Castelnau (Jacq., marq. de). ibid.
Castelnau (Michel de). ibid.
Castelnau (Pierre de). 154
Castelnudary. 255

Pages

Castelnaudary (batailles de). 255
Castelnau-Montratier. 256
Castel-Novo. ibid.
Castel-Nuovo (combat de). 257
Castel-Sarrasin. ibid.
Casteras. ibid.
Castets. ibid.
Castex (Bert.-Pierre, baron). 258
Castie. ibid.
Castiglione (affaires de). ibid.
Castille (relations de la France avec le royaume de). 259
Castille (le chev. Edouard de). 263
Castillon. ibid.
Castillon (siége et comb. de). ibid.
Castillon (J. de). 264
Castillon (J.-Fr.-A. le Bleuc de) ibid.
Castoiement ou Castoyement. ibid.
Castor (saint). ibid.
Castration. 265
Castrel (combat du mont). ibid.
Castres. ibid.
Castricum (combat de). 266
Castries. ibid.
Castries (famille de). ibid.
Casuel. ibid.
Catacombes de Paris. 268
Catalauni. 270
Catalogne (relat. de la France avec la). 271
Catalogne (campagnes de). 273
Catamandalède. 277
Catapulte. ibid.
Cateau-Cambresis (le). 278
Cateau-Cambresis (comb. du) ibid.
Cateau-Cambresis (monn. du). ibid.
Cateau-Cambresis (traités du). ibid.
Catcie ou Cateya. 279
Catel (Charles-Simon). ibid.
Catelet (le). 280
Catellan. 281
Cathédrale. ibid.
Cathelineau (Jacques). ibid.
Catherine de Bourbon 282
Catherine de France. ibid.
Catherine de Médicis. ibid.
Catherinot (Nic.). 291
Catholicisme. ibid.
Catholicon. 297
Catinat (Nicolas). ibid.
Catinat (Abdias Manuel, dit). 299
Catineau-Laroche (P. M. S.). ibid.
Cativolke. ibid.
Catogan. ibid.
Catron (Franç., le P.). ibid.
Catrufo (Joseph). 300
Cattaneo (Bernard-Louis). ibid.
Cattel. ibid.
Catthe (Angelu). 301
Cattier (Ph.). ibid.
Catognat. ibid.
Catomand. ibid.
Caturiges. ibid.
Catus. 302
Cauchard. ibid.
Cauche (Fr.). ibid.
Cauchois-Lemaire. 303
Cauchois (N.). ibid.
Caochois (Robert-Aglaé) ibid.
Cauchon (Pierre) 304
Cauchy (Augustin-Louis) ibid.

Pages

Cauchy (Louis-François). 304
Caudataire. 305
Caudebec. ibid.
Caulaincourt. ibid.
Caulet (Étienne-François de). 307
Caulet (Jean de). 308
Caumartin (fam. de). ibid.
Caumartin (Jacq.-Étienne). 309
Caumont. ibid.
Caumont la Force 310
Caunes. ibid
Caonois ibid
Caus (Salomon de). ibid.
Causans. 311
Causans (Jos. L. Vincens de Mauléon de). ibid
Cause grasse. ibid.
Causerie 312
Causeur (Jean) 313
Caussade. ibid.
Caussin (Nicolas, le Père). 314
Caussin de Perceval. ibid
Cautereta. 315
Caution et Cautionnement féodal. ibid.
Cautionnement. ibid.
Cauvet (Gilles-Paul). 316
Cauville. ibid
Caoe (pays de). ibid.
Caux de Blacquetot. ibid.
Caux (Gilles de). 317
Cavegnes. ibid.
Cavagnole ibid
Cavaignac (Godefroy). ibid
Cavaignac (le vicomte). ibid.
Cavaignac (Jean-Baptiste). 318
Cavaignac (Louis-Eugène). ibid.
Cavaillon. 320
Cavale. ibid.
Cavalerie. 320
Cavalier (Jacques). 328
Cavalier (Jean) ibid.
Cavalot. ibid.
Cavari. ibid.
Cavarin. 329
Cavaroux (Jean-Baptiste). ibid.
Cavernus. ibid.
Cavaticaire. ibid.
Cavatiers ibid.
Caveau (société du). 329
Caveirac (Jean Novi de). 330
Caventon (Jos.-Bien-Aimé) ibid.
Cavetonnier ou Chavetonnier. ibid
Cavoie (L. d'Ogar, marq. de). 332
Cayenne. ibid
Cayet (P.-Victor-Palma). ibid.
Cayla. 333
Cayius (le comte de). ibid.
Cayius (le marquise de). 334
Cayot (Augustin). ibid.
Cazalès (Jacq.-Ant.-M. de). ibid.
Cazes (Pierre-Jacques). 335
Cazillac. 337
Cazotte (Jacques). ibid.
Cécile (A. M.). 338
Ceiller (dom Remi). ibid.
Ceintures. ibid.
Ceinturiers. 339
Célestins. ibid.
Célidoine 341
Cellamare (conspiration de). ibid.

Pages.
Celle. 342
Cellerier. ibid.
Celtes. 343
Celtibériens. 344
Celtill. ibid.
Celtine. ibid.
Celtorii. 345
Cely. ibid.
Cembra (combat de). ibid.
Cendal. ibid.
Cenis (passage du mont). ibid.
Cenomanni. 346
Cens. ibid.
Cens seigneurial. 348
Censive. 350
Censure. ibid.
Censures ecclésiastiques. 356
Centenier. 357
Centième denier. ibid.
Cent Joors. ibid.
Centralisation. 370
Centres. 372
Centrones. 373
Cent-Suisses (compagnie des). ibid.
Ceracchi (Joseph). 374
Céramique. ibid.
Cercey. 378
Cerdagne (comté de). ibid.
Cerdagne (comtes de). ibid.
Cerè (Jean-Nicolas). 379
Cerèa (combat de). ibid.
Cerémonial. ibid.
Cérémonies publiques. 382
Ceret. ibid.
Céret (affaire du pont de). ibid.
Ceretrius. ibid.
Cerfroid. ibid.
Cérignoles (bataille de). ibid.
Cérisantes (Marc Duncan de). 383
Cerise (affaire de). ibid.
Ceriniers (le P.). ibid.
Ceriaoles (bataille de). ibid.
Cernay en Dormois. 384
Cernunnos. ibid.
Céroplastique. ibid.
Cérutti (Ant.-Jos.-Joachim). 385
Cervera (combat et prise de). ibid.
Cervolles (Arnaut de). 386
Cervoni (Jean-Baptiste). 387
Césaire (saint). 388
Cessart (L.-A. de). ibid.
Cette. ibid.
Céva (combat et prise de). 389
Cévennes. ibid.
Cezelli (Constance de). ibid.
Cezin (combat de). 390
Chabannais. ibid.
Chabannes (famille de). ibid.
Chaband (Antoine). 393
Chabaud-Latour. ibid.
Chabert (Théodore). 395
Chabeuil. ibid.
Chablis. ibid.
Chabot (famille de). ibid.
Chabot (François). 396
Chabot (L. Fr. J.). 399
Chabot de l'Allier (G. Ant.). ibid.
Chabotière (affaire de la). ibid.
Chabran (Jos.). ibid.
Chabrillant. 400
Chabrit (Pierre). ibid.

Pages.
Chabrol (maison de). 400
Chabroud (Charles). 401
Chabry (Louise). 402
Chabry (Marc). ibid.
Chacenay ou Chassenay. ibid.
Chaconne. ibid.
Chailly. ibid.
Chaise-Dieu (la). 403
Chaise d'or. ibid.
Chaises à porteurs. 404
Chalais. ibid.
Chalamont. ibid.
Chaland. ibid.
Chalant. ibid.
Chalbos (François). ibid.
Chalgrin (J.-Fr.-Thérèse). 405
Chalier (Joseph). 406
Chaligny. 407
Chaligny (famille de). ibid.
Chalin de Vinario (Rayio). ibid.
Challans (combat de). ibid.
Challe (Charl.-Michel-Ange). 408
Challe (Simon). ibid.
Chalmel (J. L.). ibid.
Châlon-sur-Saône. ibid.
Châlon (comtes de). 409
Châlon-sur-Saône (mons. de). 412
Châlon (petite guerre de). 412
Châlonnais de Bourgogne. ibid.
Châlonnais de Champagne. ibid.
Chalonnes. 413
Châlons-sur-Marne. ibid.
Châlons-sur-Marne (monnaie de). ibid.
Châlons (bataille de). 414
Chalosse. 417
Chalotais. ibid.
Chalucet (A.-L.-B. de). ibid.
Chalus-Chabrol. ibid.
Chalus (siége de). 418
Chalusset. ibid.
Chalvignac. ibid.
Chamarande. 419
Chamaves. ibid.
Chambellan (grand). ibid.
Chambery (prise de). 420
Chambley. ibid.
Chambly. ibid.
Chamboo. ibid.
Chambon (Antoine-Benoît). 421
Chambon de Montaux (Nic.). ibid.
Chambonnas. ibid.
Chambonnas (le marquis de). ibid.
Chambord. ibid.
Chamboranet. 422
Chambors. 423
Chambors (maison de). ibid.
Chambrai (Roland-Fréard de). 424
Chambray (famille de). ibid.
Chambre. 426
Chambrier. 433
Chambore (Aug.-Lepell. de). 434
Chamfort (Seb.-Roch-Nic.). 435
Chamier (Daniel). 436
Chamillard (Michel de). ibid.
Chamilly. 437
Chamilly (Noël Bouton, comte de). ibid.
Chamont ou Chaumond (saint). 438
Chamousset (Claude-Humbert Piarron de). ibid.

Pages.
Champagne. 439
Champagne (campagnes de). 442
Champagne (Philippe de). ibid.
Champagny (Jean-Baptiste Nompère de). 446
Champart. 448
Champaubert. ibid.
Champaubert (bataille de). ibid.
Champcenetz (le chev. de). 449
Champ clos. ibid.
Champ de mai sous les Mérovingiens. 450
Champ de mai en 1815. ibid.
Champ de mars. 452
Champ du drap d'or. 453
Champ du Mensonge. 454
Champeaux (Guillaume de). 457
Champein (Stanislas). ibid.
Champfleur. 458
Champier (Symph.). ibid.
Champigny. 459
Champinu de Cicé (J. M.). ibid.
Champion de Villeneuve. ibid.
Championnet (Jean-Étienne). ibid.
Champions. 460
Champlain (Samuel). 461
Champlitte. 463
Champlitte (maison de). ibid.
Champmeslé. 464
Champollion-Figeac. ibid.
Champollion (jeune). 465
Champoly. 469
Champrond. ibid.
Champtercier. ibid.
Champtocé. ibid.
Champtoceaux. 470
Chanceliers de France. ibid.
Chancelier de l'Université. 474
Chancelier de l'Académ. fr. ibid.
Chancelier du gr. prieuré de France. ibid.
Chanceliers. ibid.
Chancellerie. ibid.
Chancellerie (bourse de la). 475
Chancellerie (sceau de). ibid.
Chandeliers. ibid.
Chandernagor. 476
Chandernagor (prise de). ibid.
Chandieu (A. la Roche de). ibid.
Chaofrein. ibid.
Changarnier (Nic. Anne-Th.). ibid.
Changeurs. 477
Chanoines. 478
Chanoines héréditaires. 479
Chanoines réguliers. ibid.
Chanoinesses. ibid.
Chanson. ibid.
Chansons de geste. 482
Chant. 484
Chantal (madame de). 487
Chantelauze. ibid.
Chantelle-le-Château. 491
Chantilly. ibid.
Chantonie. 492
Chantonay (Th.-Perrenot de). ibid.
Chantonnay (combat de). ibid.
Chantre. ibid.
Chantre (grand). 493
Chantres de la chapelle du roi. ibid.
Chant royal. ibid.
Chants populaires. 494

Pages.
Chanut (Joseph). 496
Chaout (Pierre). ibid.
Chauvriers. ibid.
Chao-de-Lamas (combat de). 497
Chape. ibid.
Chape de saint Martin. ibid.
Chapeau. ibid.
Chapel de coton. 499
Chapel de fleurs. ibid.
Chapel de paon. 500
Chapelain. ibid.
Chapelain (Jean) 501
Chapelet. 503
Chapelier. 505
Chapeliers de feutre. ibid.
Chapelle du roi. ibid.
Chapelle-la-Reine (la). 506
Chapelle(Cl.-Em. Lhuillier). ibid.
Chaperon. 507
Chaperon (Nicolas). 508
Chaperons blancs. ibid.
Chapitre. 509
Chapon (vol de). 510
Chappe (Claude). ibid.
Chappes. ibid.
Chappes (combat de). ibid.
Chappronaya (J Chenel de la). 511
Chappuis (Claude). ibid.
Chaptal (Jean-Ant.-Claude). ibid.
Chapuis (Gabriel). 513
Chapuiseurs. ibid.
Charas (Moise). ibid.
Charbonnel (J. C. J.). 514
Charbonnerie. ibid.
Charbonnier (Louis). ibid.
Charbonniers. ibid.
Charcot (Hippolyte). 515
Charentiers. 516
Chardin (Jean). ibid.
Chardon (chevaliers du). 517
Chardon de la Rochette. ibid.
Charente. 518
Charente (départ. de la). ibid.
Charente-Inférieure (département de la). 519
Charenton. 520
Charenton en Berry. 521
Charette. ibid.
Charges sordides. 522
Charite. 523
Charité-sur-Loire (la). 525
Charivari. ibid.
Charlatans. 526
Charlemagne. 528
Charlemagne (monnaies de). 534
Charlemont. 535
Charleroi (siéges de). ibid.
Charles. 536
Charles Martel. 537
Charles Ier. 538
Charles II, le Chauve. ibid.
Charles le Chauve (mono. de). 539
Charles le Gros. ibid.
Charles le Gros (monn. de). 540
Charles III, dit le Simple. ibid.
Charles le Simple (mono. de). ibid.
Charles IV, dit le Bel. 541
Charles le Bel (monnaies de). ibid.
Charles V, dit le Sage. 542
Charles V (monnaies de). 544
Charles VI. 545
Charles VI (monnaies de). 546
Charles VII. 547
Charles VII (monnaies de). 549
Charles VIII. 550
Charles VIII (monnaies de). 551
Charles IX. 552
Charles IX (monnaies de). 553
Charles X (monnaies de). 554
Charles X ibid.
Charles Ier d'Anjou. 560
Charles d'Anjou. 561
Charles de Blois ou de Châtillon. ibid.
Charles de France. 563
Charles de Lorraine. ibid.
Charles d'Orléans. ibid.
Charles le Bon. ibid.
Charles le Mauvais. ibid.
Charles le Téméraire. ibid
Charles (J.-A.-C.). ibid.
Charlet (Nicolas-Toussaint). 564
Charleval (Ch. F. de Ris de). ibid.
Charleville. ibid.
Charlevais (P. F. X. de). 565
Charlier (C.). ibid.
Charlieu. ibid.
Charmes. ibid.
Charmes-sur-Moselle. ibid.
Charmis. ibid.
Charnacé (le baron de). 566
Charonge (famille de). ibid.
Charoier. 567
Charnières (de). 568
Charnois (J.-C. Levacher de). ibid.
Charolais. ibid.
Charolais (Charles de Bourbon, comte de). 569
Charolles. ibid.
Charon (combat du pont de). ibid.
Charost. ibid.
Charpentier (François). ibid.
Charpentier (F.-P.). 570
Charpentier (H.-Fr.-Marie). ibid.
Charpentier (Hubert). 571
Charpentier (Jacques). ibid.
Charpentiers. ibid.

FIN DE LA TABLE DU QUATRIÈME VOLUME.

ERRATA.

Page 53, col. 1, lignes 11 et suivantes, il est mort dans ces dernières années. Il a laissé, etc., *lisez :* outre les ouvrages que nous avons cités, M. Campenon a publié plusieurs, etc.

Page 136, col. 1, ligne 42, 3 mètres 0008, *lisez :* 0 mètre 0008.

Page 140, col. 2, ligne 19, passements, *lisez :* passe-poils.

Page 296, col. 1, ligne 25, l'évêque de Chiaramonte, *lisez :* l'évêque Chiaramonti.

Page 460, col. 2, ligne 31, Campianes, *lisez :* Campiones.

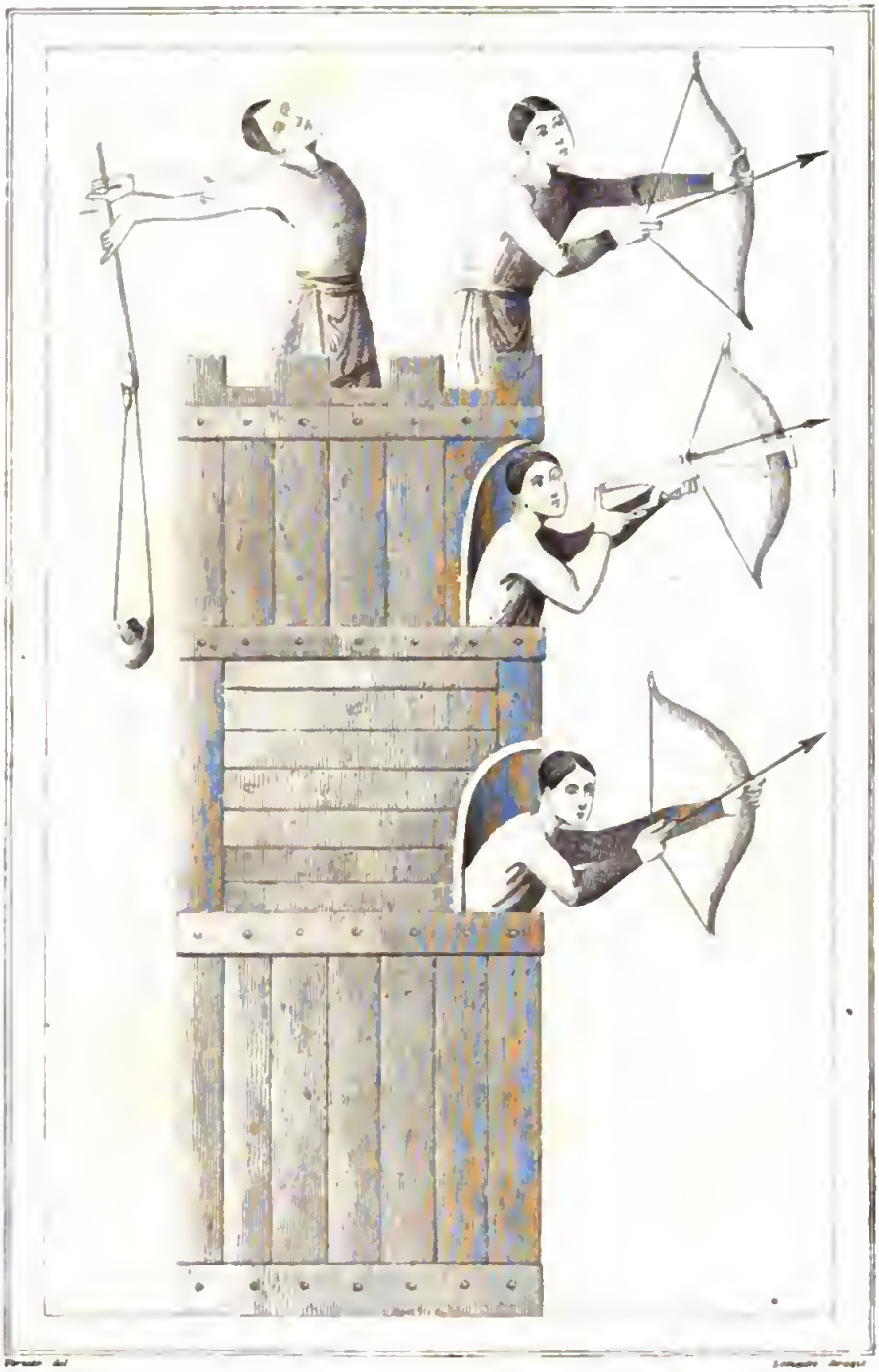

Tour et Archers, d'après un M. Platin du Xe S. (B. Nale)

Digitized by Google

Saint-Martin à Angers, bâti par Hildegarde.

Digitized by Google

Digitized by Google

Gauchard del. Lemaître direxit.

Église à Savonière.

Digitized by Google

Digitized by Google

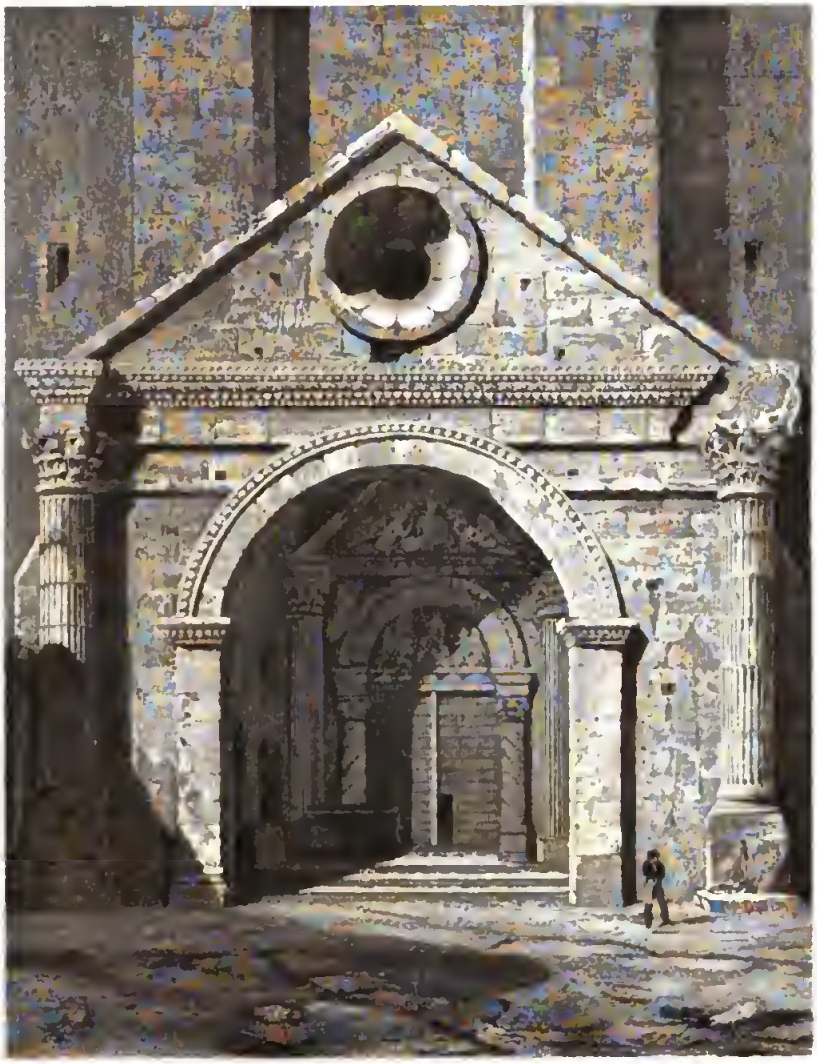

Portique de la Cathédrale d'Avignon

Digitized by Google

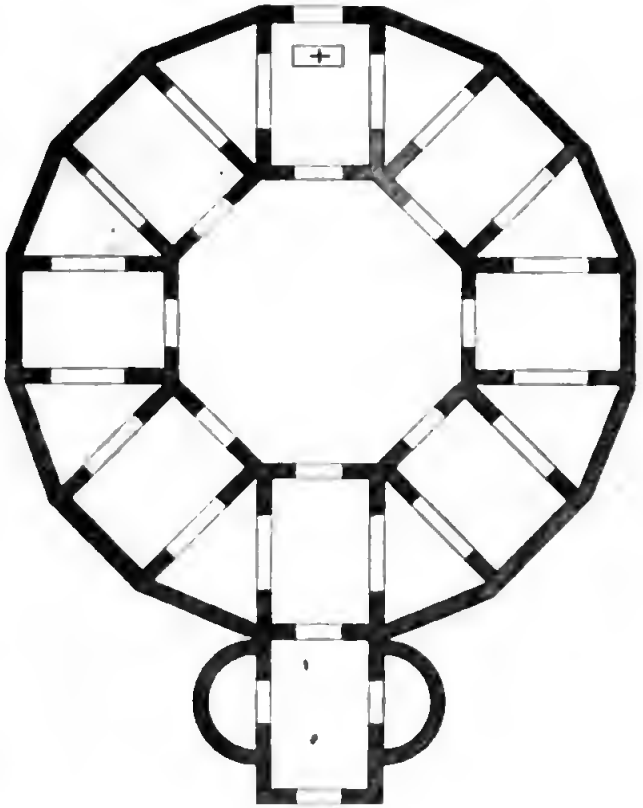

Monument à Aix-la-Chapelle

Eglise de l'Abbaye de St Pierre à Vienne.

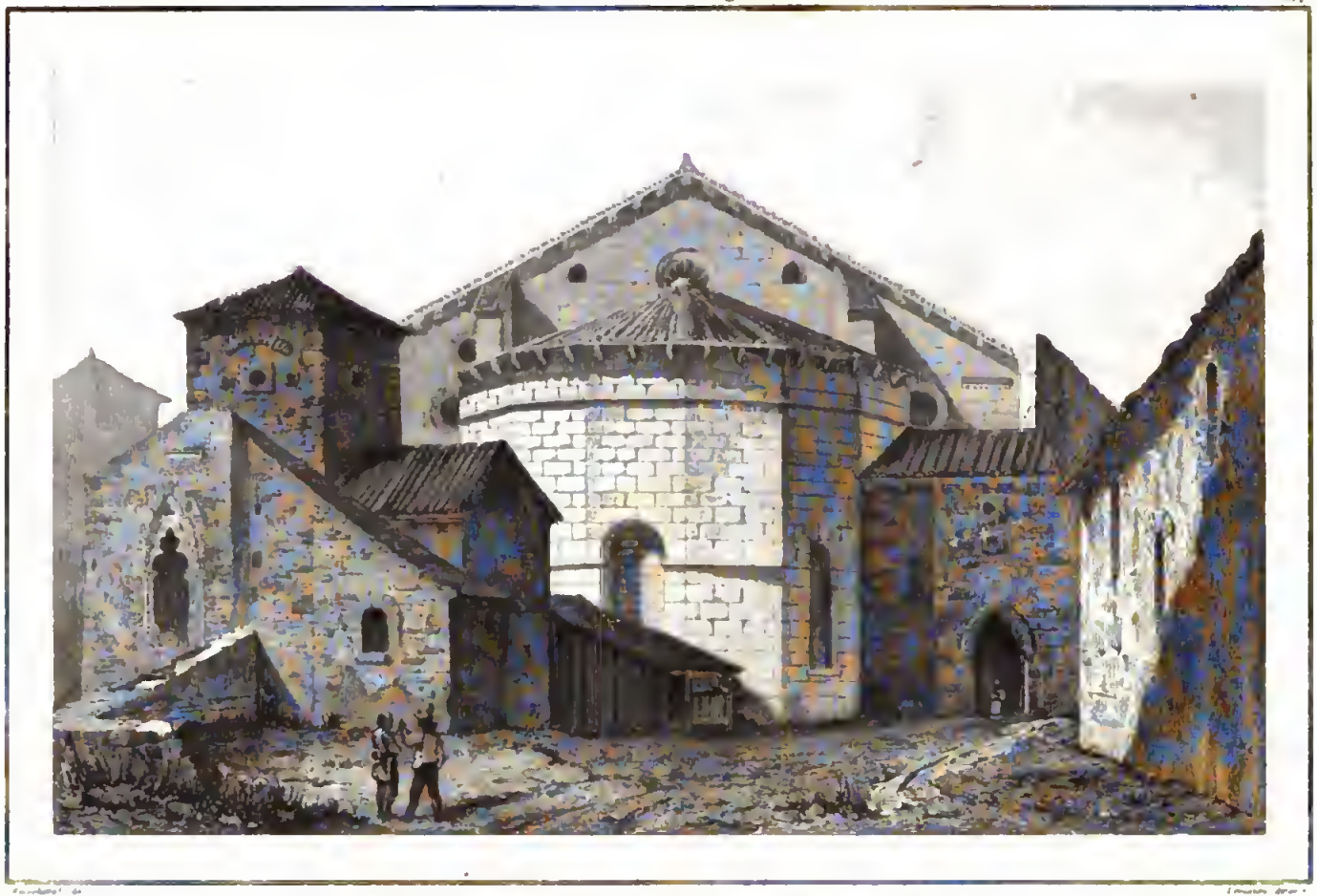

Abside de l'Église St Sixte à Rome.

Abbaye de Charlieu

Digitized by Google

St. André le bas à Vienne.

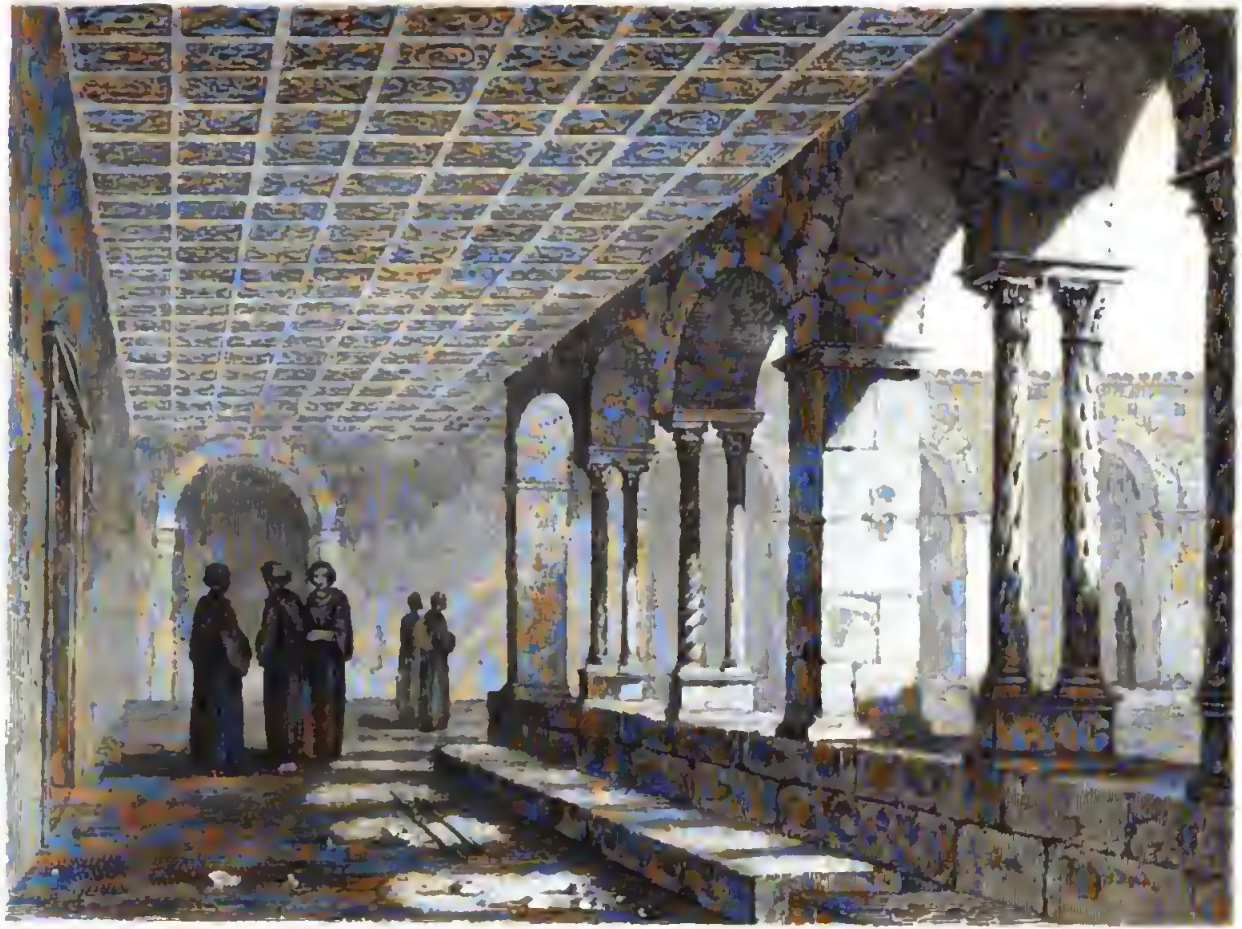

Cloître de St André le bas à Vienne.

Digitized by Google

Crypte de St. Médard à Soissons

Digitized by Google

Église St Front à Périgueux

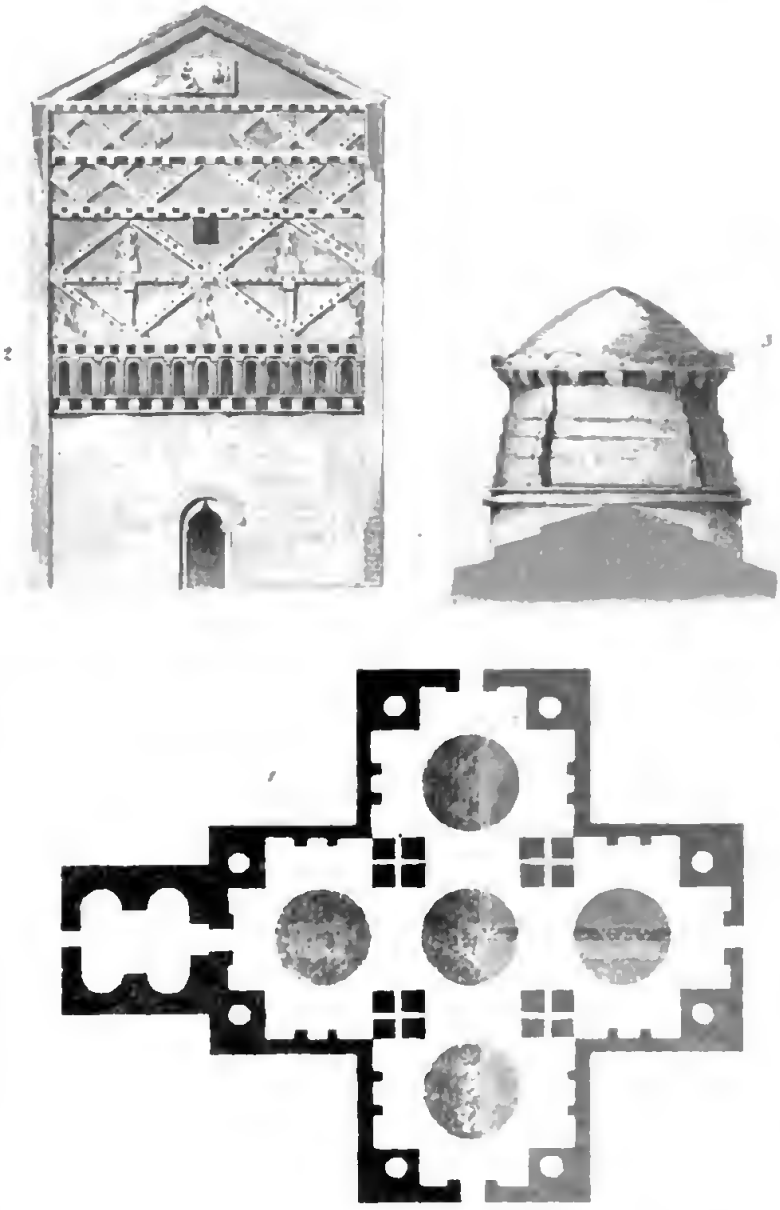

1 Plan 2 Façade 3 l'une des Coupoles de l'Église St Pierre à Périgueux

Digitized by Google

Courtenel del. Lemaître direxit

Tombeaux dans le Cloître de St Severin à Bordeaux.

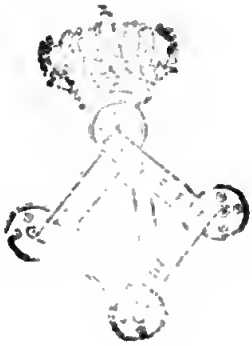

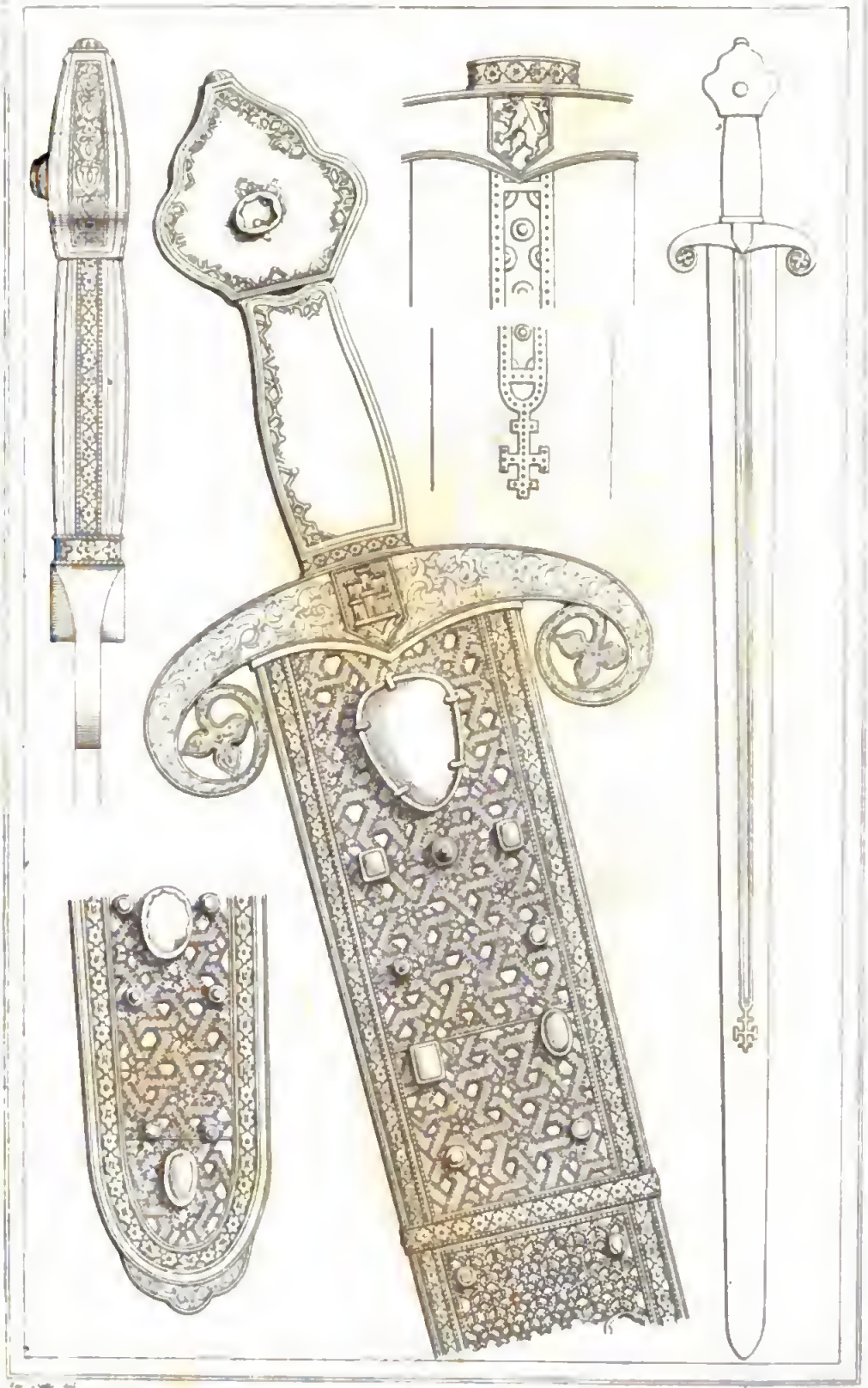

Epée dite de Roland conservée dans le Trésor Royal de Madrid

Digitized by Google

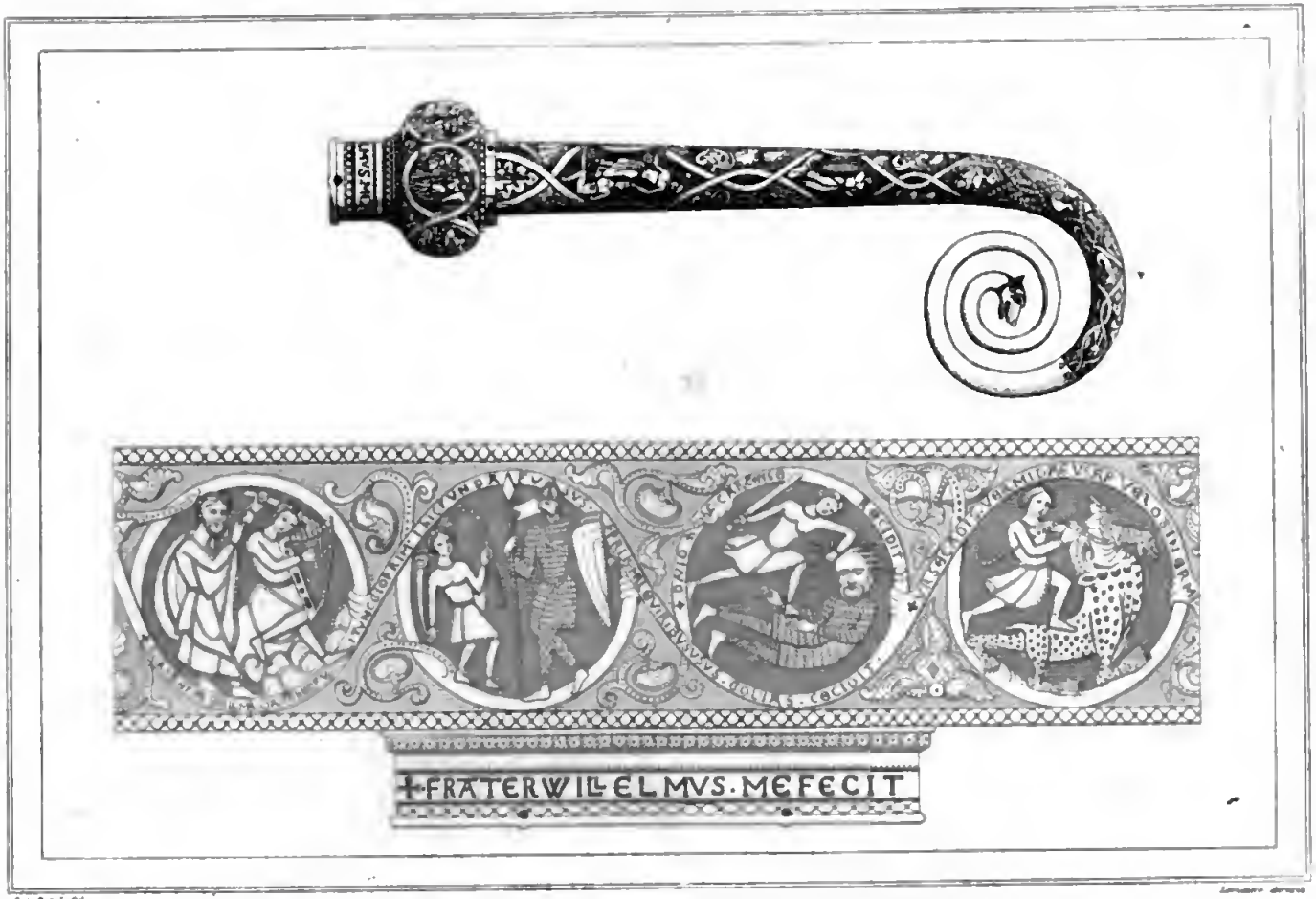

Crosse émaillée de Ragenfred Évêque de Chartres

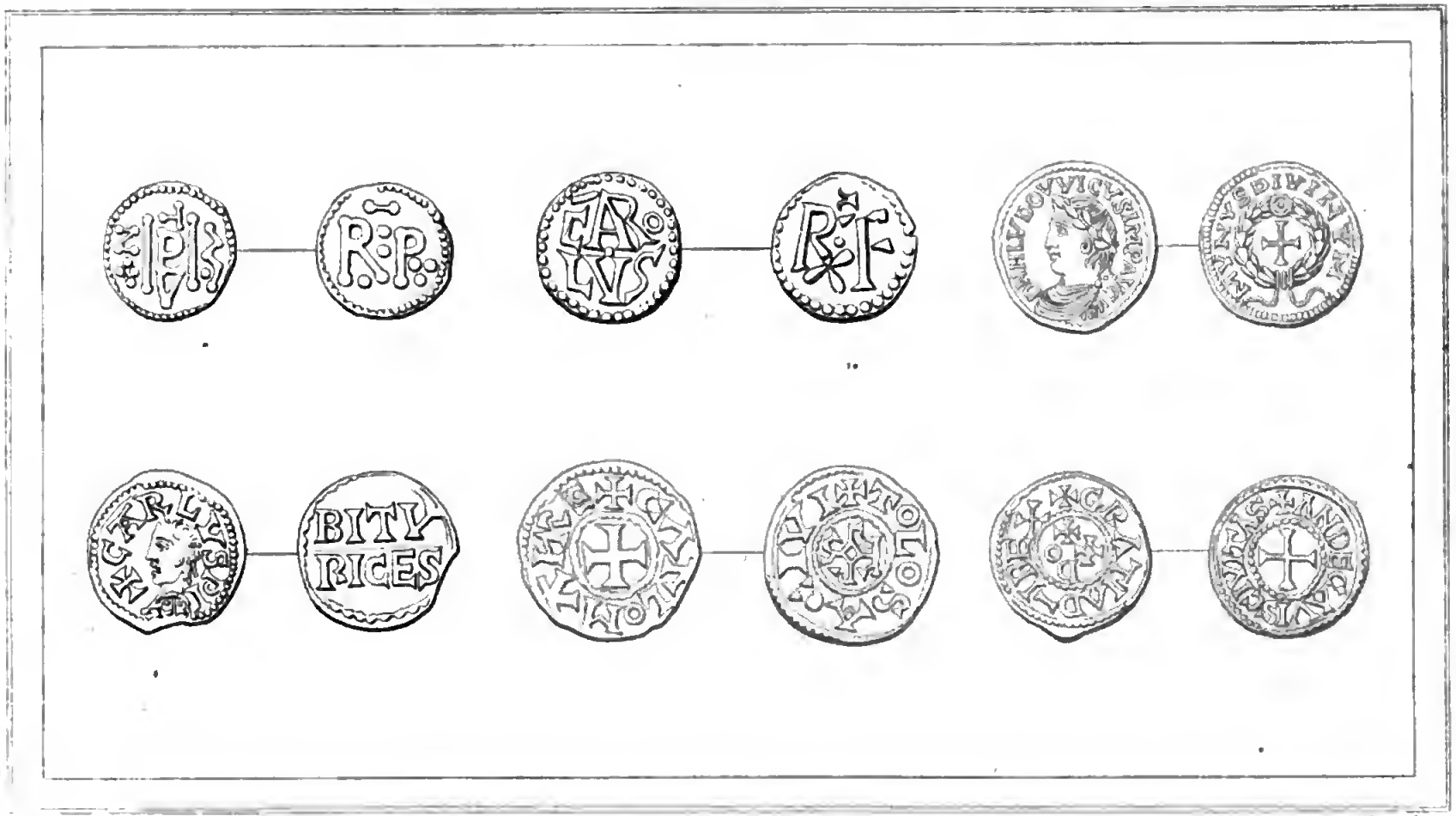

Monnaies Carlovingiennes.

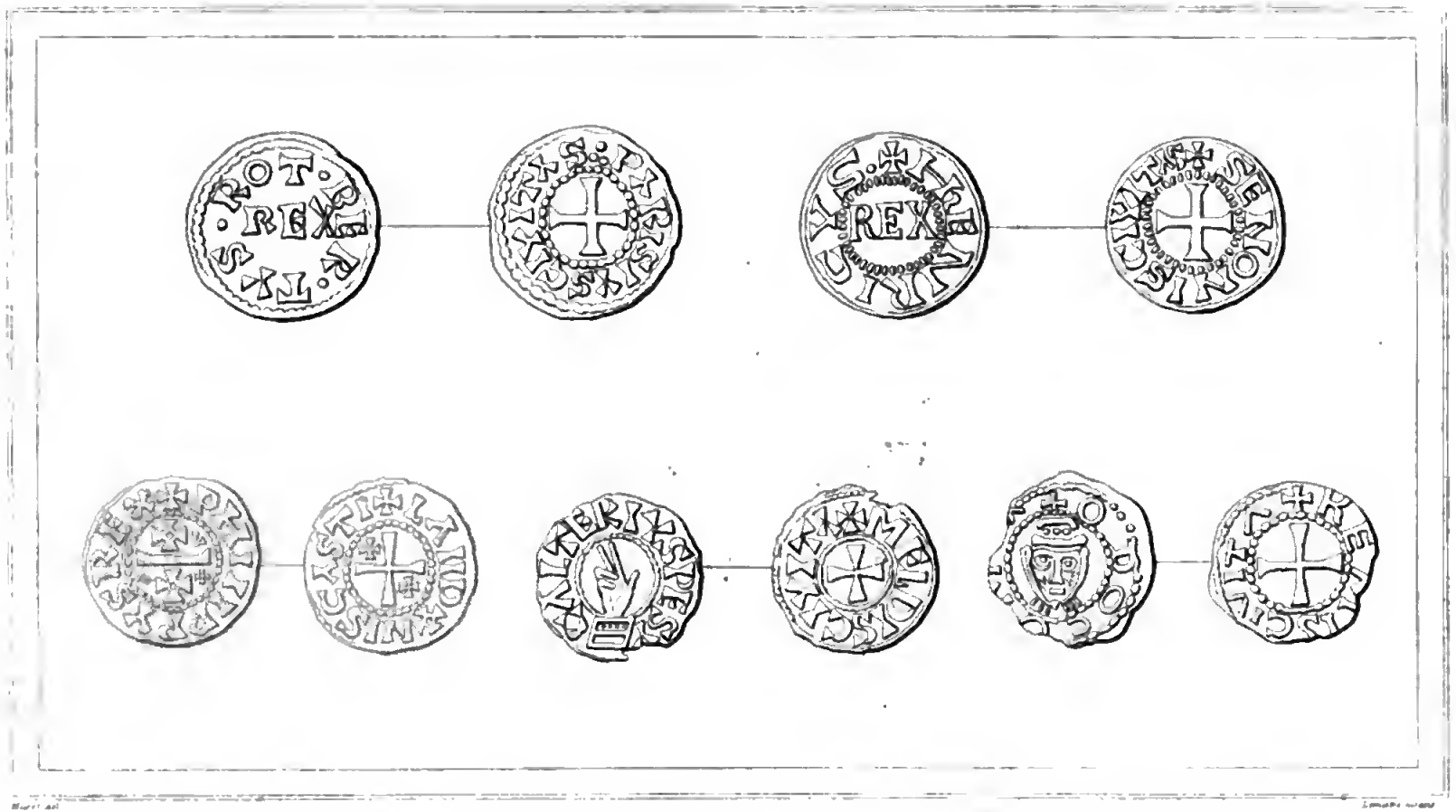

Medailles et Monnaies du XIe Siecle

France
Digitized by Google

Digitized by Google

Sceaux 1 de Robert, 2 de Henri Ier

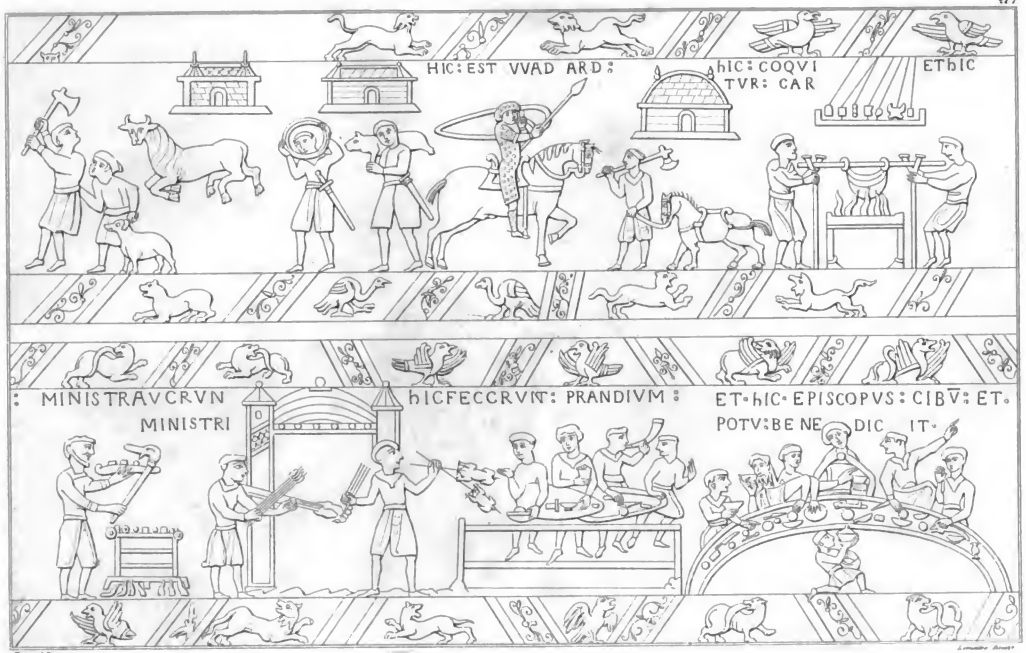

Peroine. (d'après la Tapisserie de Bayeux)

Digitized by Google

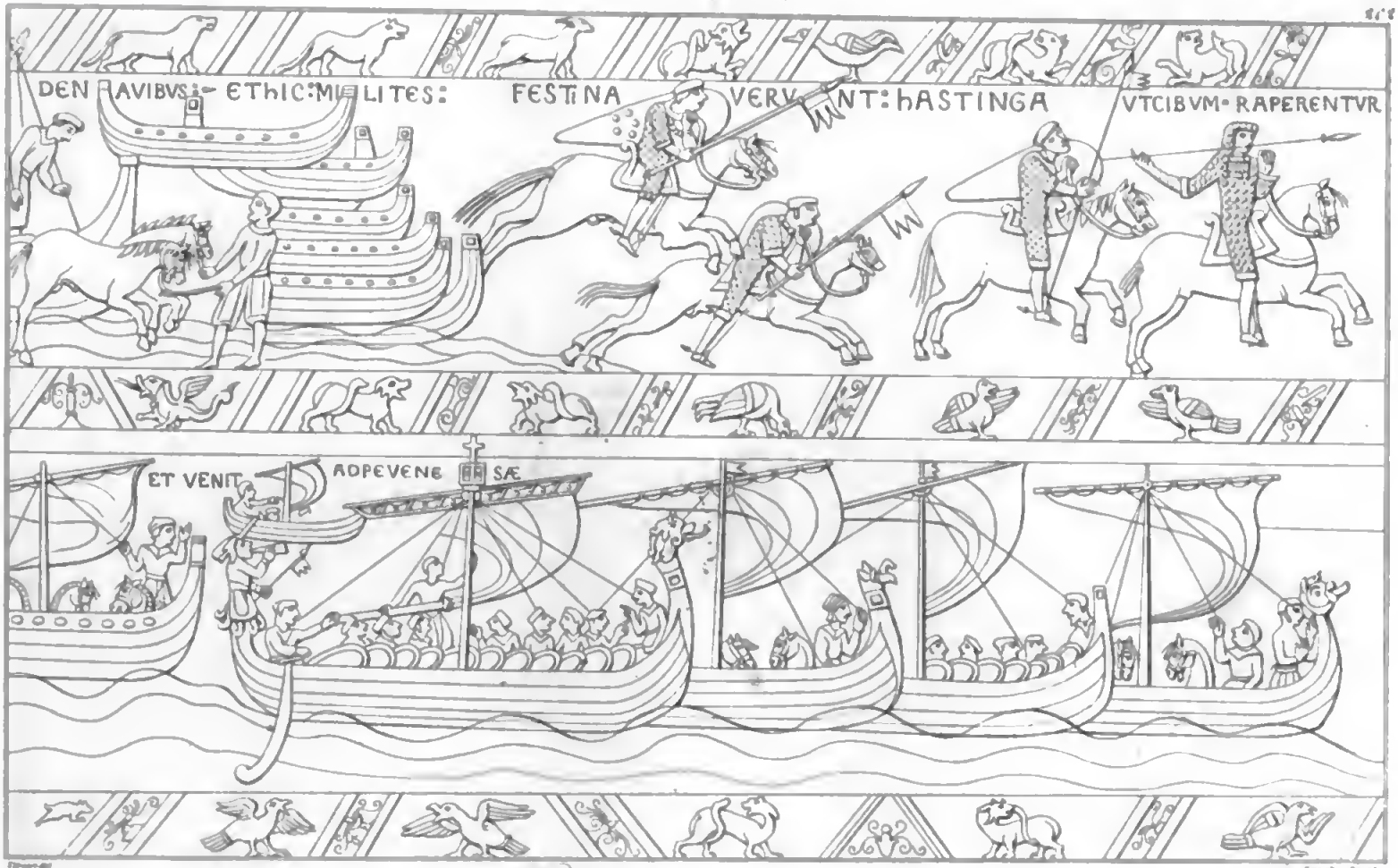

Navigation (d'après la Tapisserie de Bayeux)

Digitized by Google

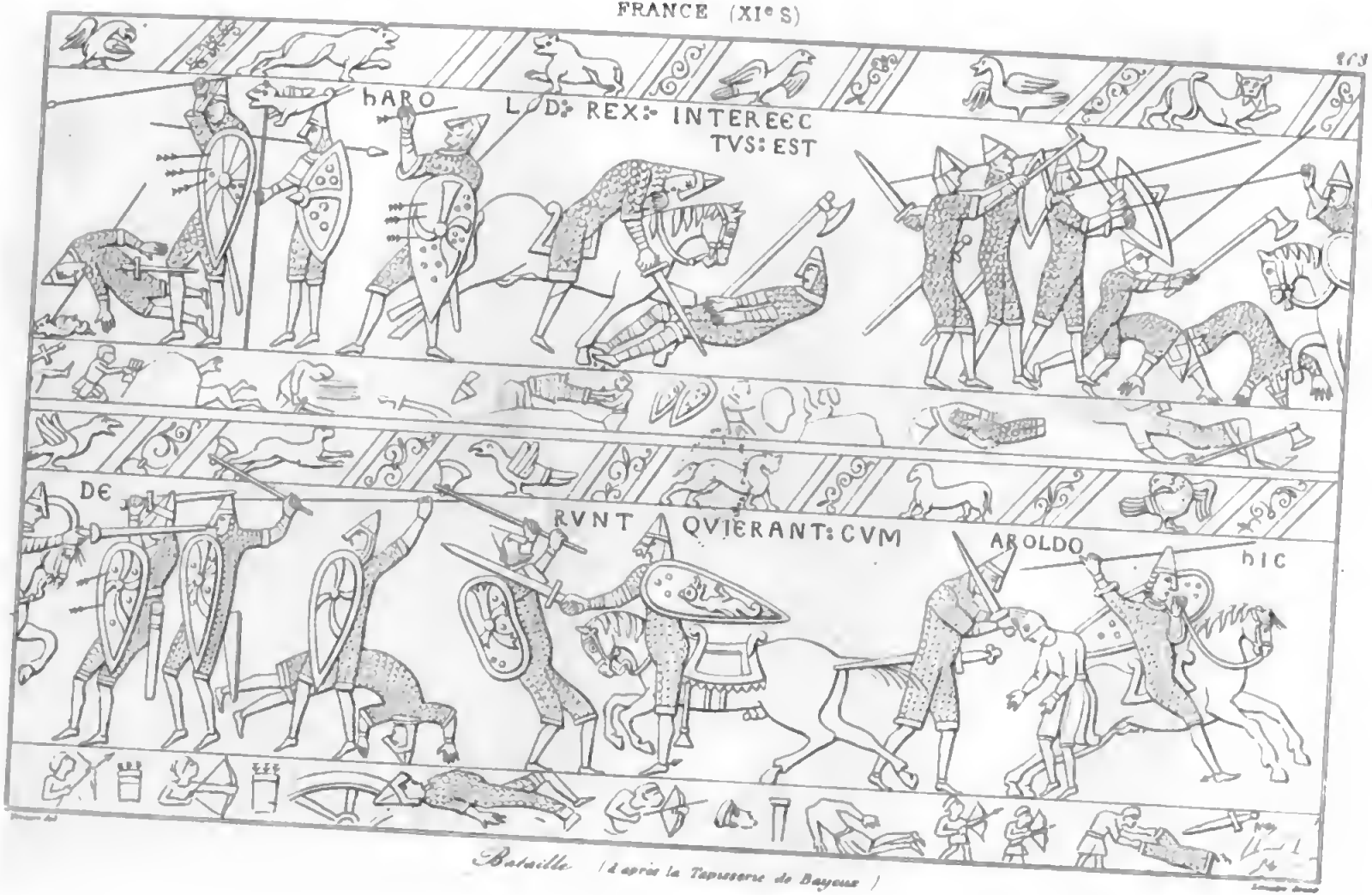

Bataille (d'après la Tapisserie de Bayeux)

Digitized by Google

Conseil (développement d'un Chapiteau à St Georges de Boscherville)

Digitized by Google

Pièces d'un Échiquier du XIe S. (Conservées à la B. R^{le})

Digitized by Google

Google

Cathédrale de Trèves

Digitized by Google

Digitized by Google

Eglise St Sernin à Toulouse.

Digitized by Google

Digitized by Google

Rouchard del. Lemaire direxit

Abbaye de Notre-Dame du Port à Clermont

Digitized by Google

Digitized by Google

Face latérale de Notre Dame du Port à Clermont

Digitized by Google

Pignon de la Croix de Notre Dame du Port à Clermont

Digitized by Google

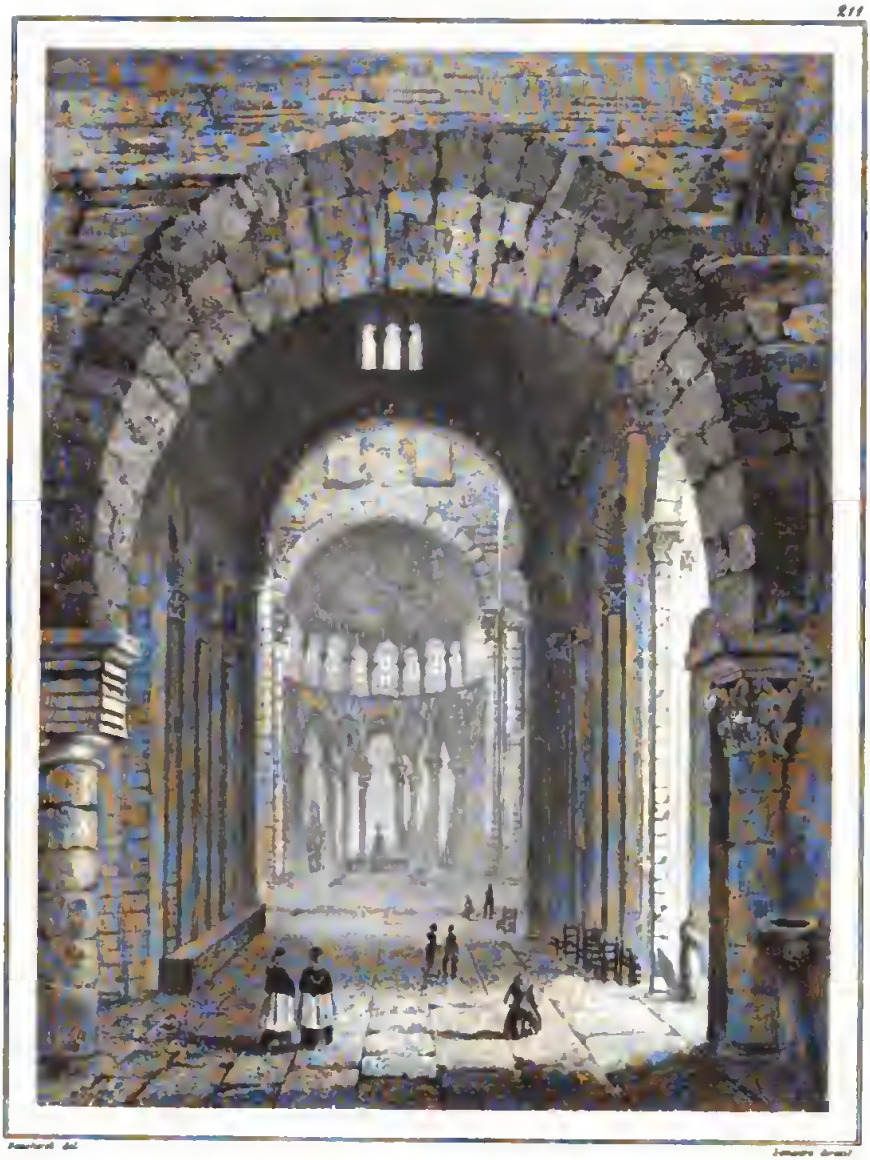

Intérieur de Notre-Dame du Port à Clermont

Digitized by Google

Église souterraine de Notre-Dame du Port à Clermont

Digitized by Google

Google

Grand Escalier de l'Eglise Notre Dame au Puy

Gradas de la Iglesia de N^a S^a en el Puy

Digitized by Google

Digitized by Google

Face latérale de Notre Dame du Port à Clermont

Digitized by Google

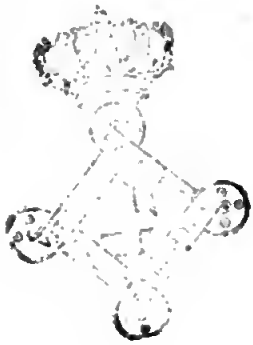

Digitized by Google

Pignon de la Croix de Notre Dame du Port à Clermont

Digitized by Google

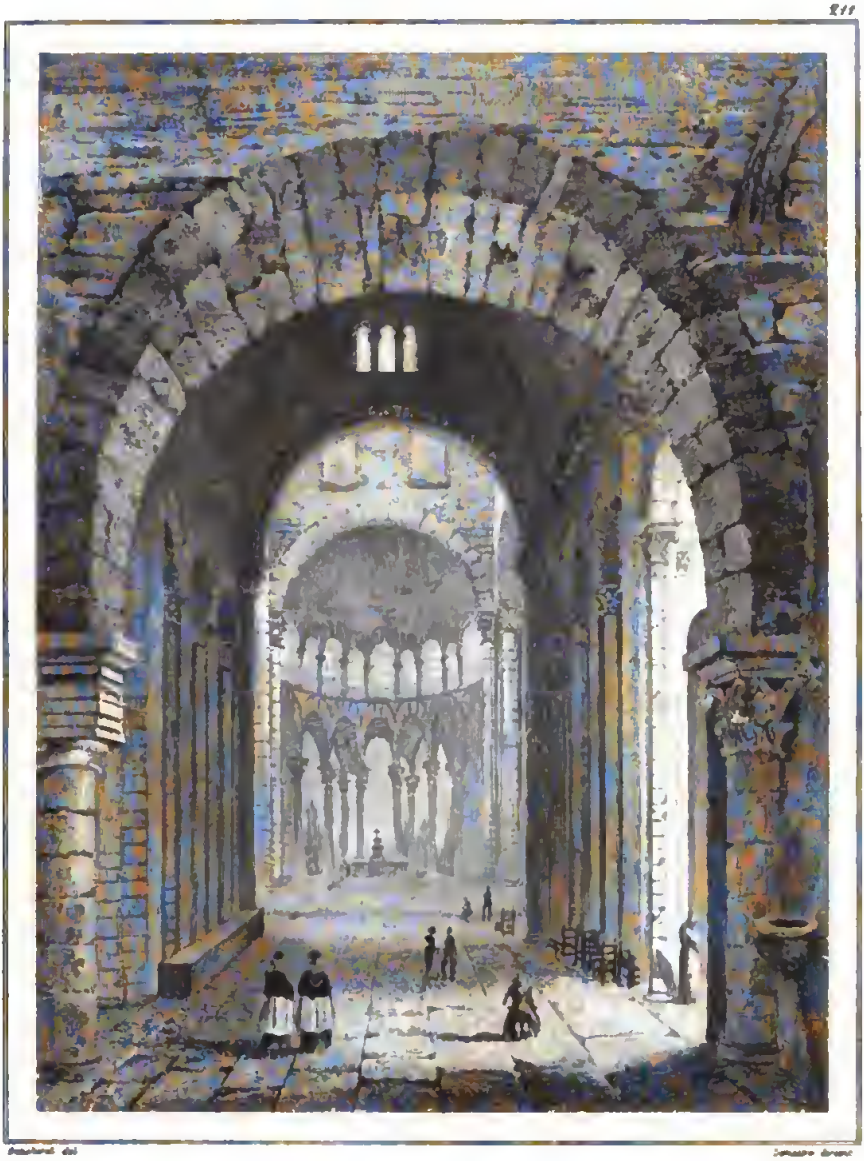

Intérieur de Notre-Dame du Port à Clermont

Digitized by Google

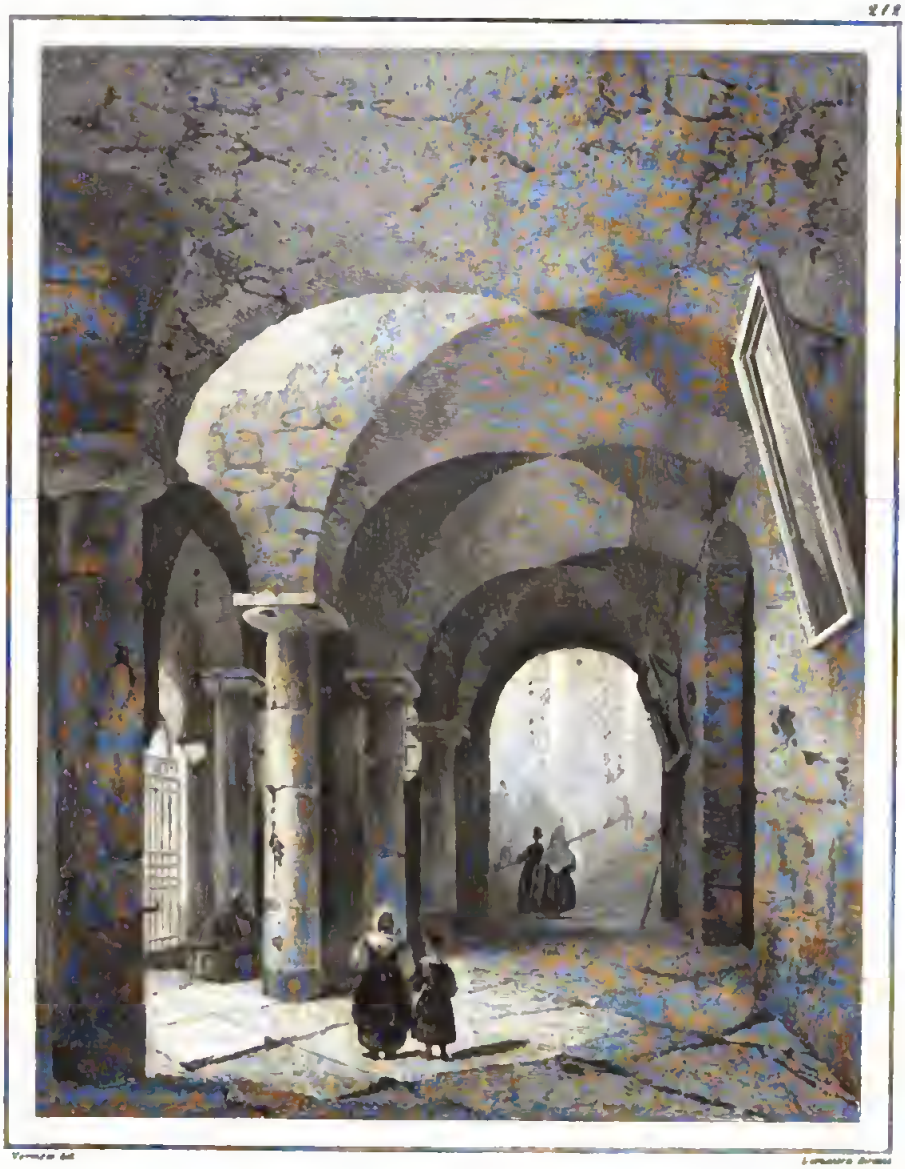

Église souterraine de Notre-Dame du Port à Clermont

Digitized by Google

Grand Escalier de l'Eglise Notre Dame au Puy.

Gradas de la Iglesia de N^a S^a en el Puy

Digitized by Google

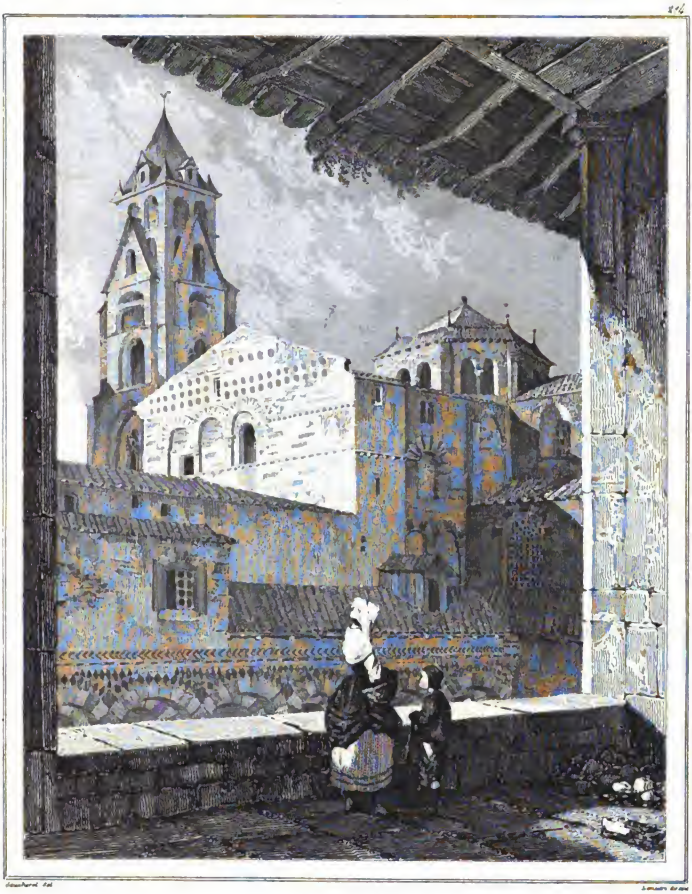

Notre Dame au Puy

Nuestra Señora en el Puy.

Digitized by Google

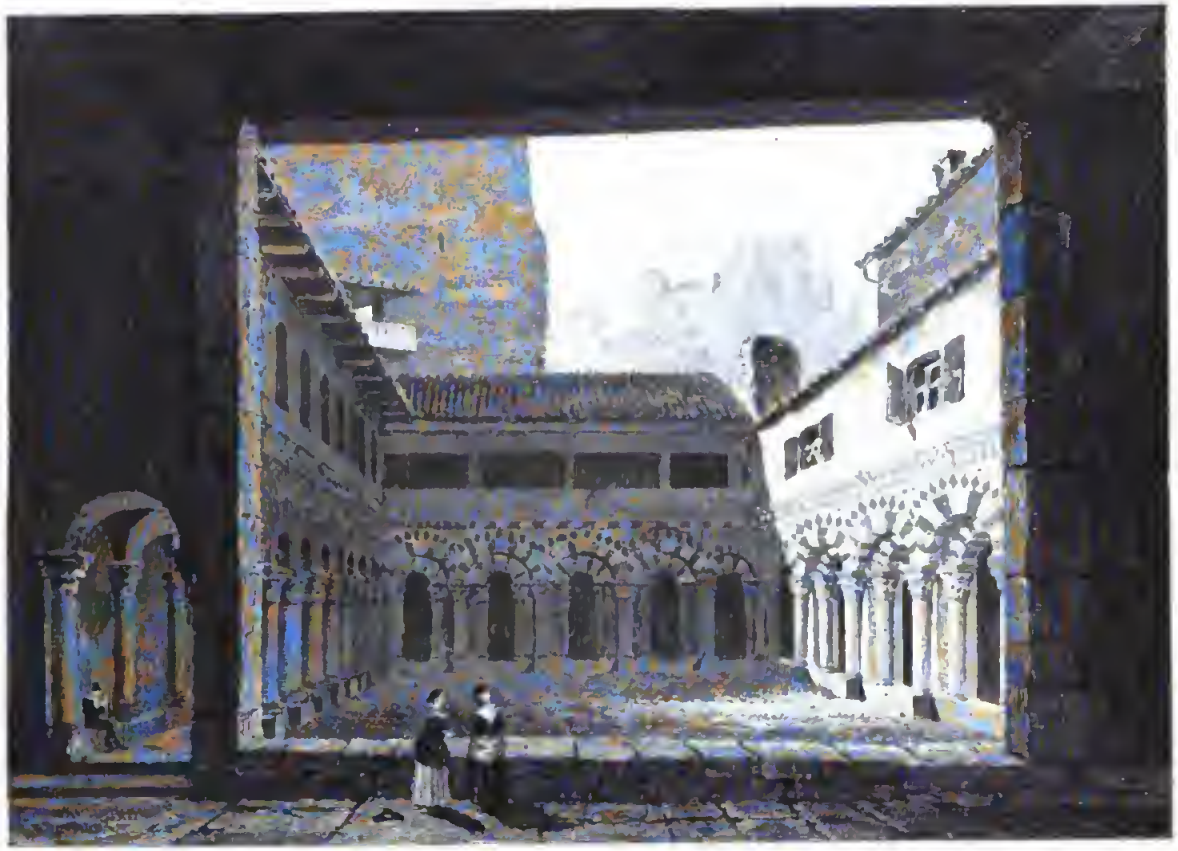

Cloître de Notre Dame du Puy. Claustro de N^a S^a en el Puy

VITTORIO EMANUELE
ROMA

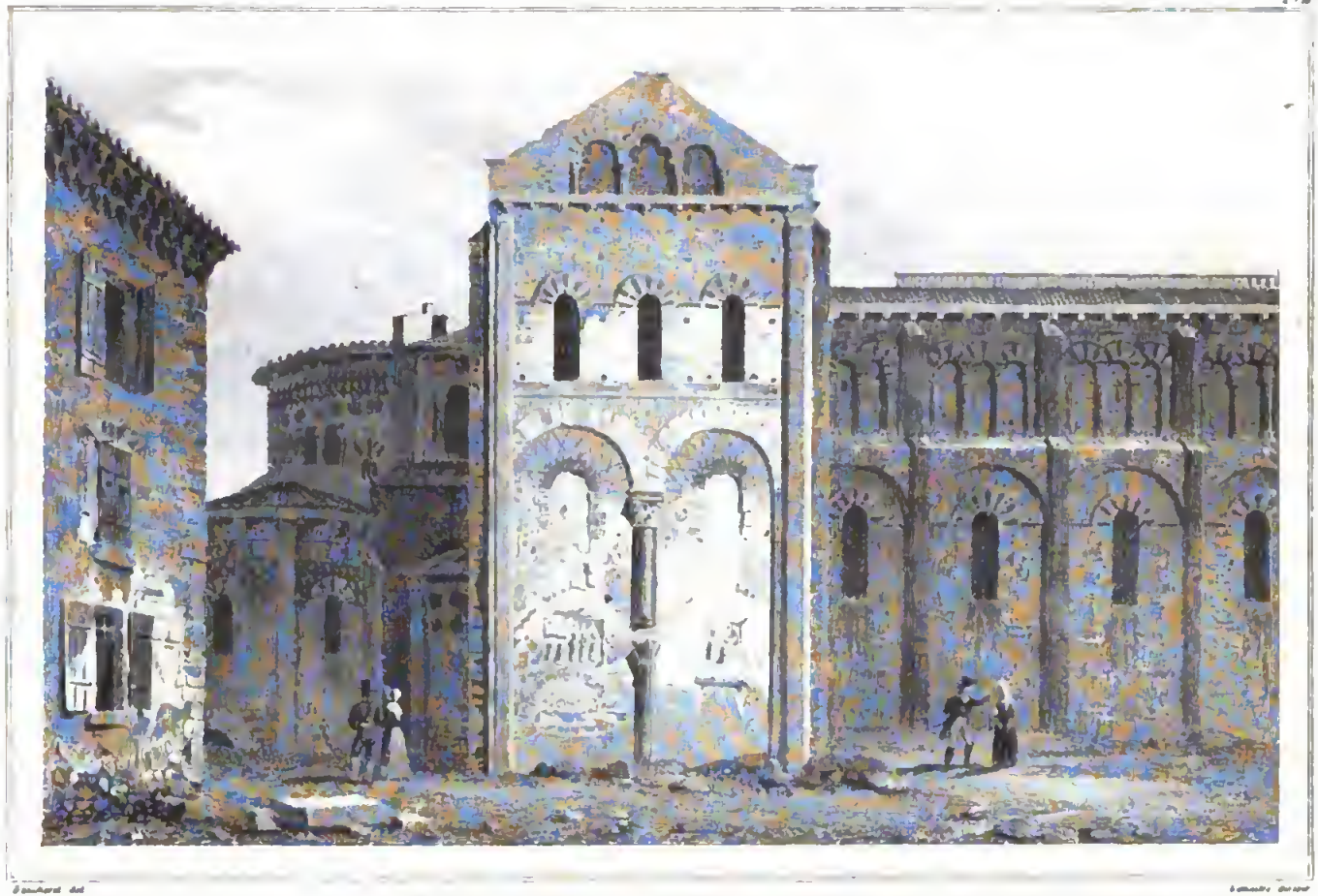

Vue latérale de l'Église d'Issoire Vista lateral de la Iglesia de Issoire

Abside de l'Eglise d'Issoire

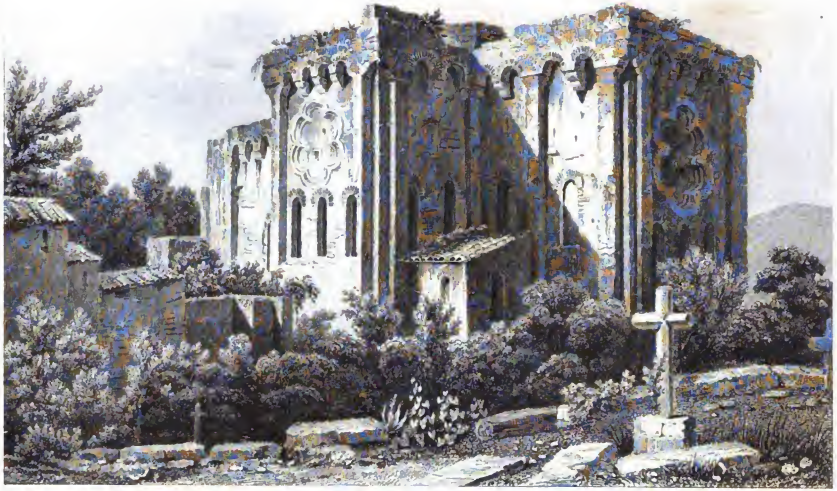

Vernier del. Lemaître direxit

Église de Royat

Portail de la Chapelle St. Michel au Puy

Digitized by Google

St Etienne a Caen.

Abbaye aux Hommes.

Digitized by Google

Digitized by Google

St Georges de Boscherville

Google

Église de St Georges de Boscherville.

Digitized by Google

St Germain des Près à Paris

Digitized by Google

Digitized by Google

Façade de l'Église de l'Abbaye de Tournus

Digitized by Google

Digitized by Google

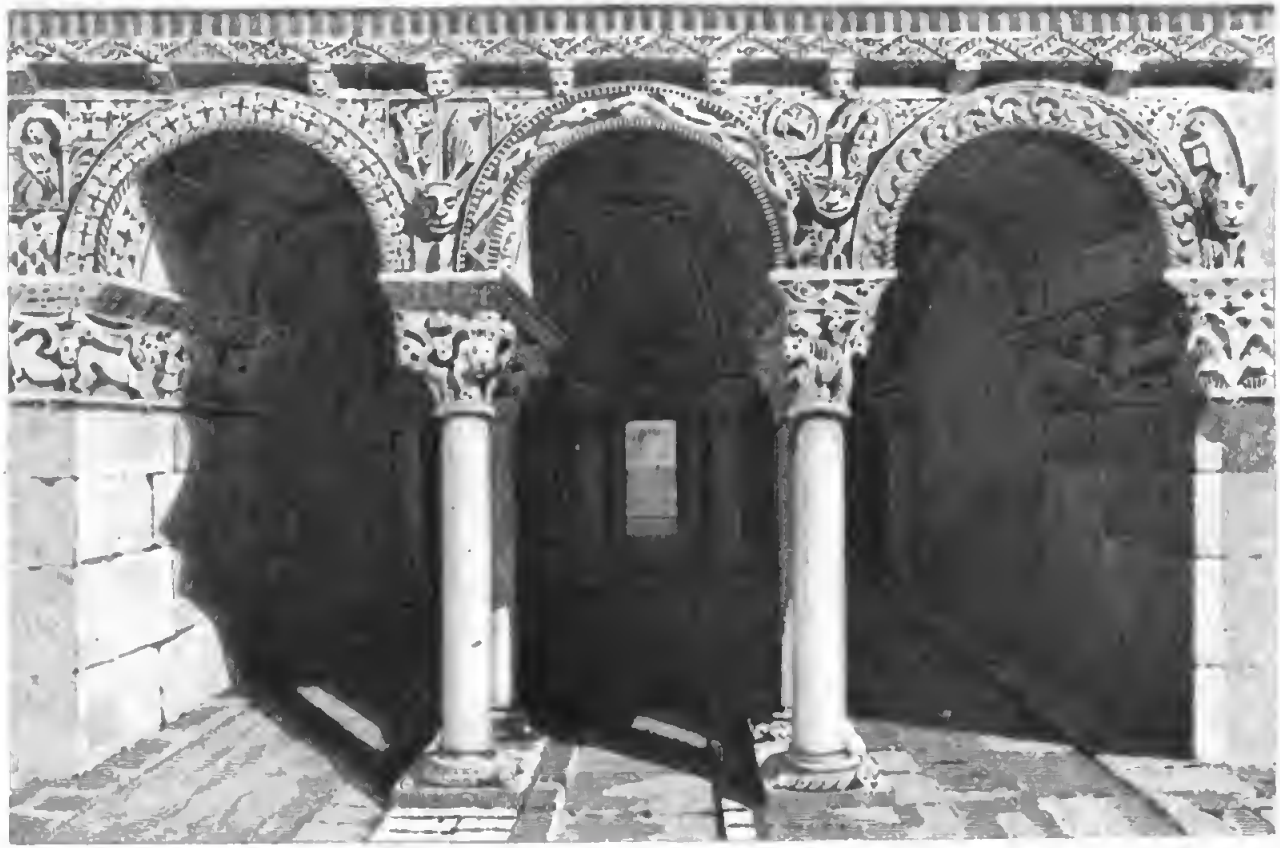

Église de Serrabone (Roussillon)

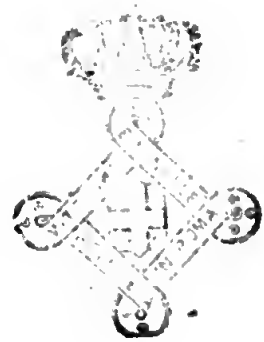

Digitized by Google

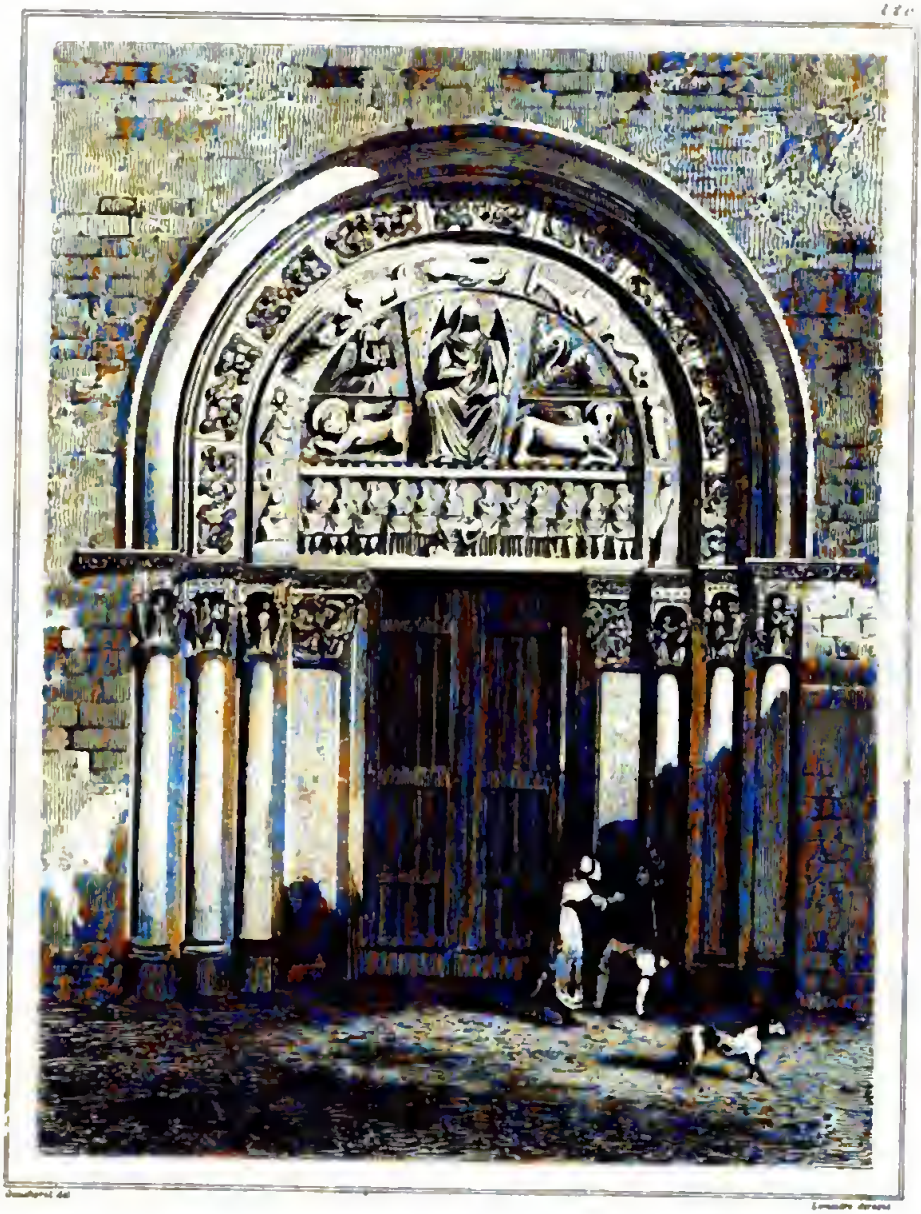

Portail de l'Église de Nantua.

Digitized by Google

Digitized by Google

Sculptures, détails de l'Église de Navarre

Digitized by Google

Digitized by Google

Daudhorel del. Lemaire sculp.

Cloître de Saint Bertrand de Commenges.

Google

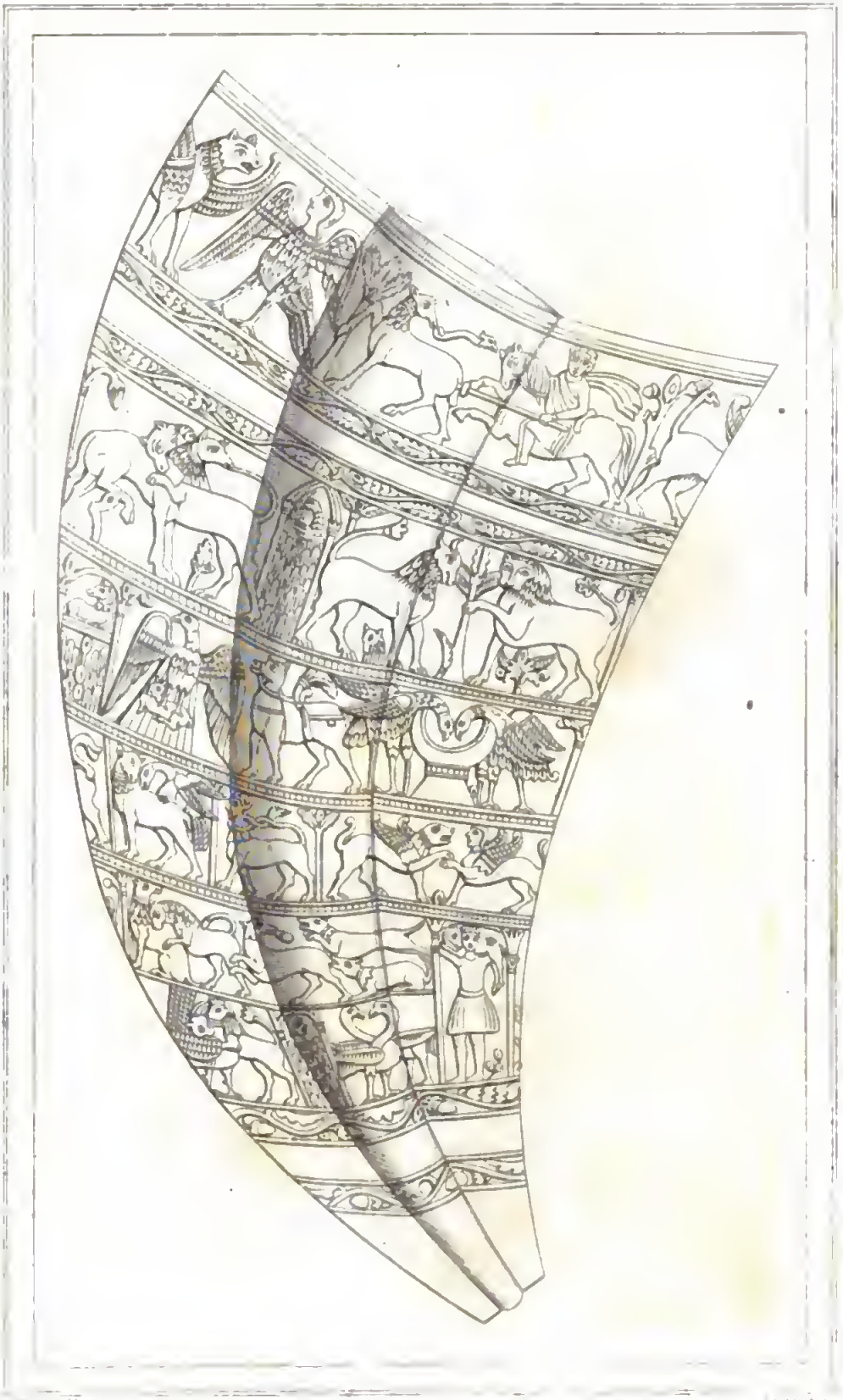

Olifant des Chevaliers
Cabinet de M^r le Duc de Luynes

Digitized by Google

Fragment du fourreau de l'Olyphant
(cabinet de M^r le Duc de Luynes)

Digitized by Google

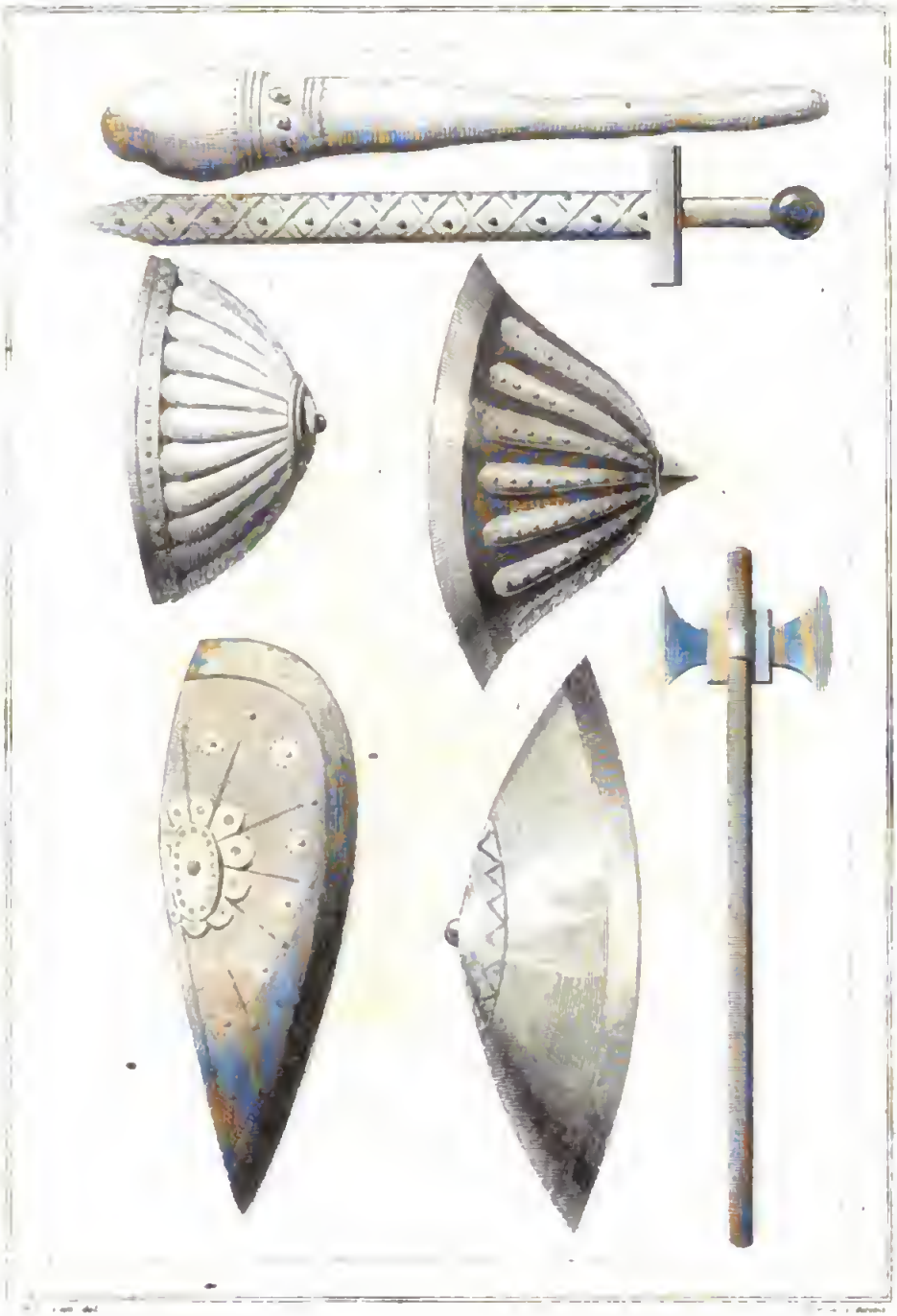

Armes du XIe siècle

Digitized by Google

La Manufacture à Lyon

Digitized by Google

Digitized by Google

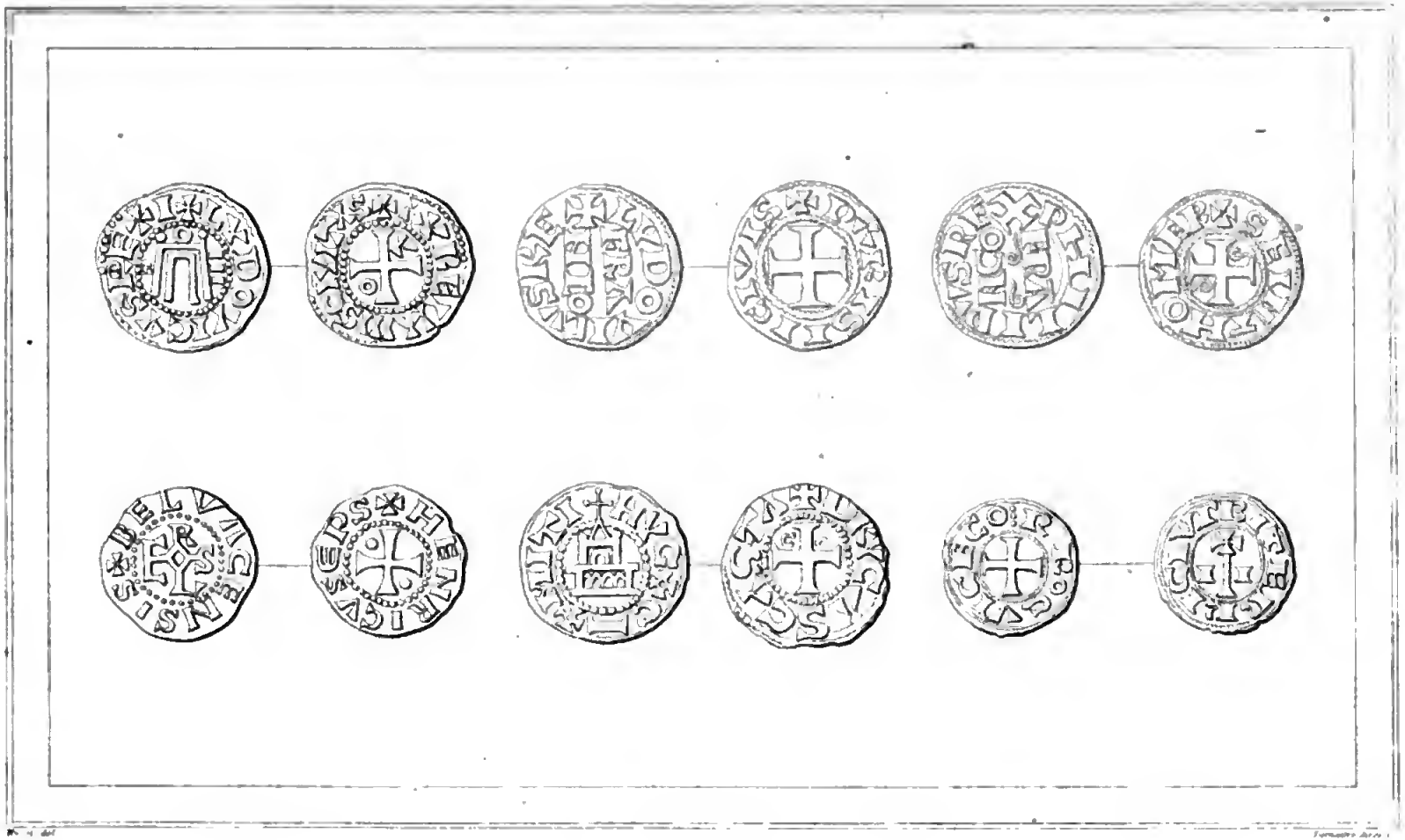

Monnaies du XIIe S.

Digitized by Google

Sceau de Louis VI (1 sr.)

Digitized by Google

Digitized by Google

Sceau de Louis VII Sello de Luis VII

Digitized by Google

Digitized by Google

Sceau de Philippe Auguste

Sello de Felipe - Augusto

Digitized by Google

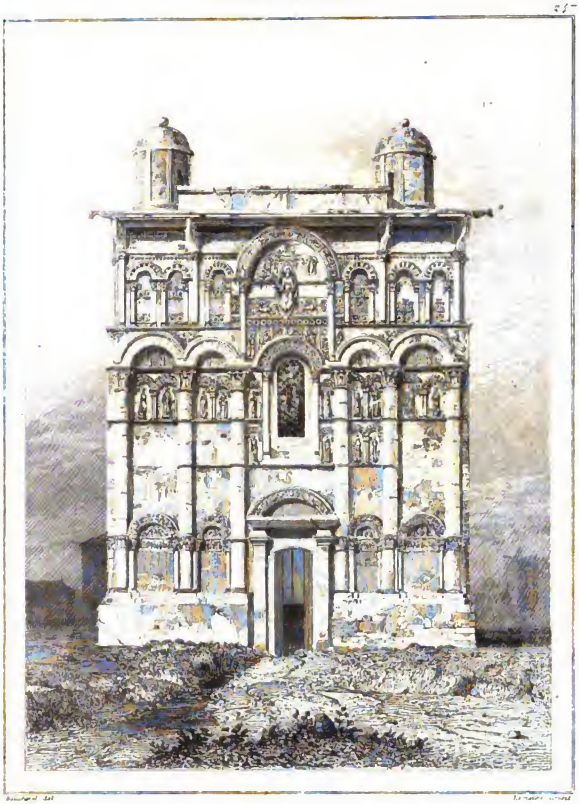

Cathédrale d'Angoulême

Digitized by Google

Notre Dame la grande à Poitiers

Digitized by Google

Digitized by Google

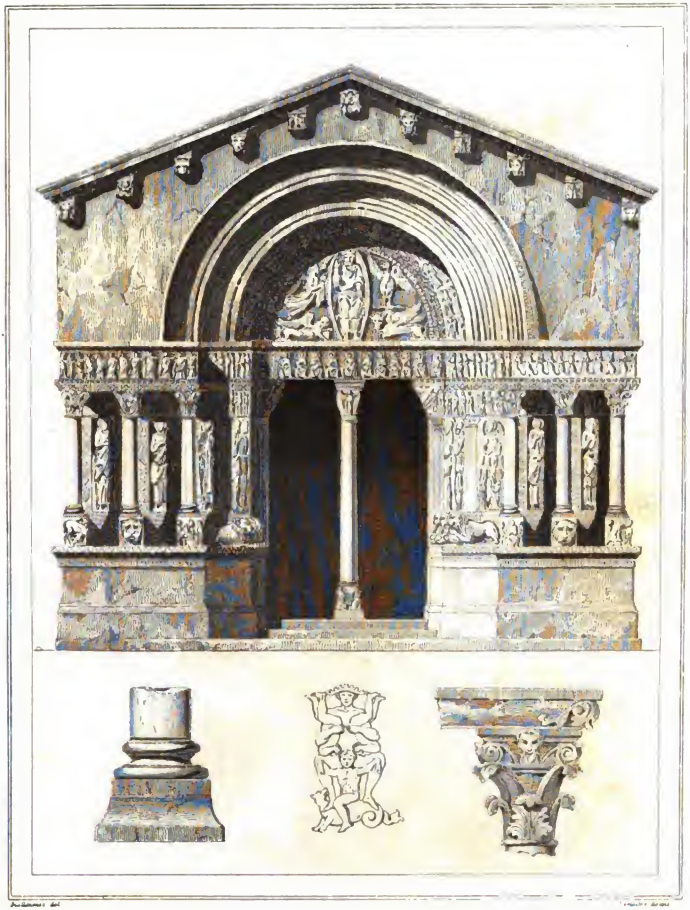

Portail de St Trophime à Arles.

Puerta principal de San Trofimo en Arles

Digitized by Google

Église d'Ainay à Lyon Iglesia de Ainay en Leon

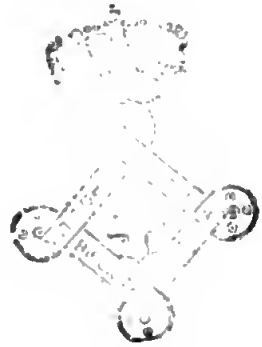

Digitized by Google

Sceau de Philippe Auguste

Sello de Felipe-Augusto

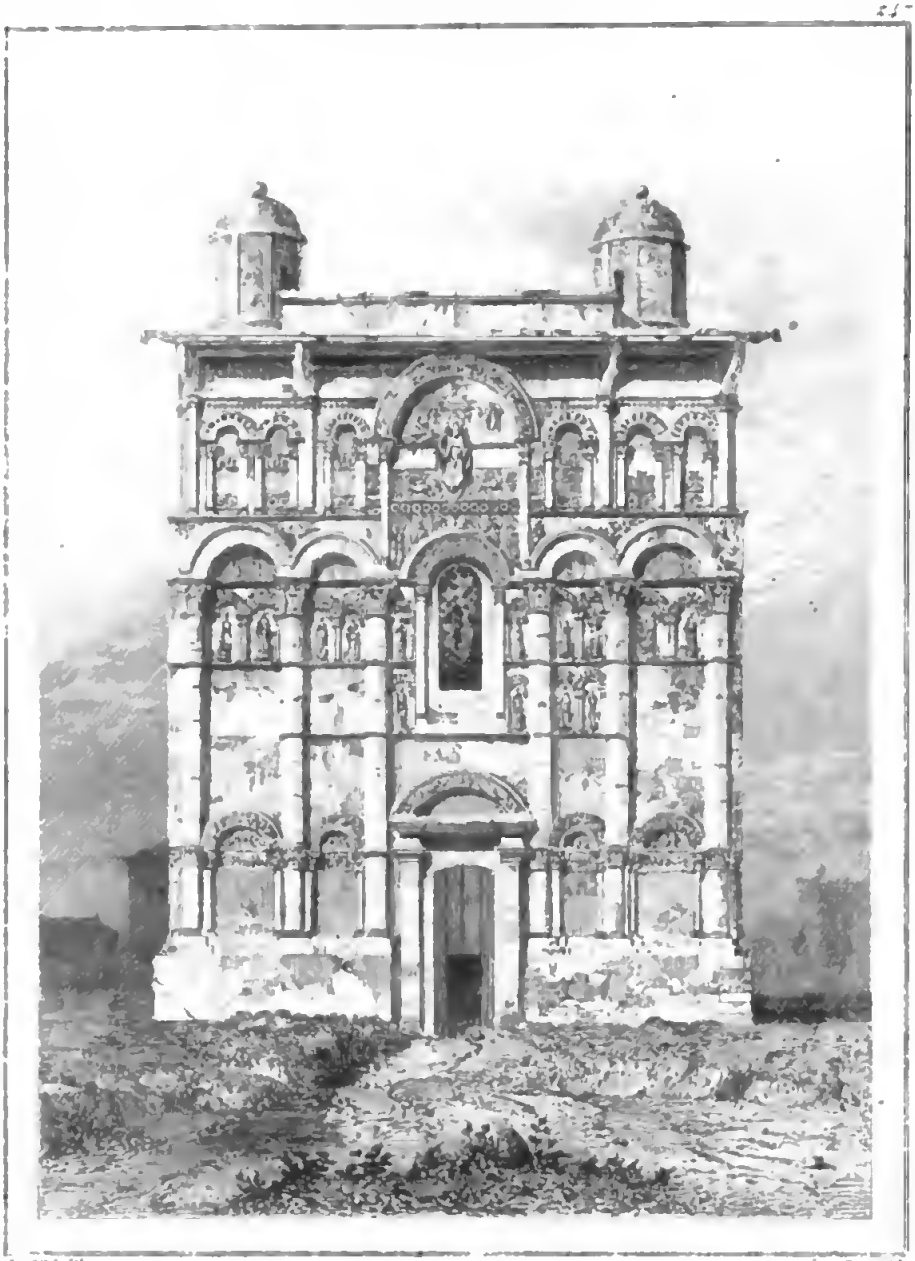

Cathédrale d'Angoulême.

Digitized by Google

Notre Dame la grande à Poitiers

Digitized by Google

Digitized by Google

Portail de St Trophime à Arles.

Puerta principal de San Trofimo en Arles

Digitized by Google

Digitized by Google

Église d'Ainay à Lyon — Iglesia de Ainay en Leon

144,242

Digitized by Google

Digitized by Google

Imprimerie Polychrome
DE
FIRMIN DIDOT FRÈRES
ET GAUCHARD.

Digitized by Google